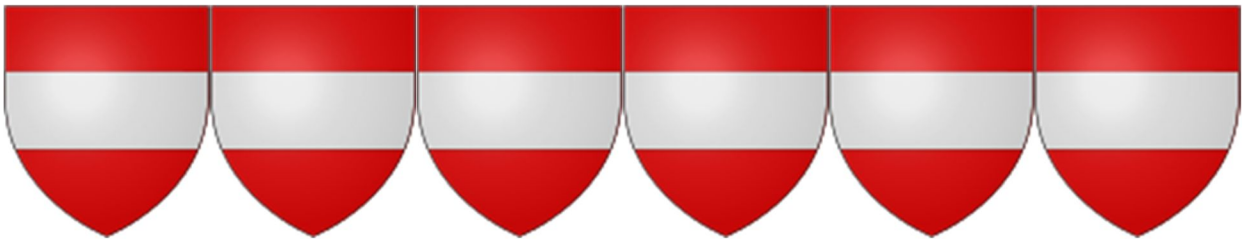

Histoire des ROSZET du duché de Bouillon de 1696 à nos jours

Version 10 – 8 septembre 2019 – Baudouin ROZET

Note préalable : quand les noms de personnes sont écrits complètement avec des majuscules, cela signifie qu'ils sont des descendants du père de Nicolas ROZET, ancêtre des familles ROZET-ROSET

Table des matières

Table des matières 5
Préambule 11
Première apparition de Nicolas ROZET attestée dans un registre paroissial de Paliseul en 1696 15
Avènement des la Tour d'Auvergne au Duché de Bouillon 15
En première conclusion 23
Les monnaies 25
1696 – Nicolas ROZET à Framont, près de Paliseul, au duché de Bouillon 26
1697 – Nicolas ROZET habitant du Framont demandeur contre Nicolas Herman lieutenant mayeur de Paliseul ajourné défendeur 27
1699 – Mariage de Nicolas ROZET le dimanche 1er mars 37
ROZET-NOBLET -- 1699 37
1703 – Marie Joseph, veuve de Nicolas ROZET 40
1704 – Mambournise de Louys ROZET, oncle de l'orphelin 41
Milieu des années 90 du XXe siècle 43
Michel Roset (1534-1613), au temps de la réforme protestante [dans la combourgeoisie suisse] & Dom Pierre Rozet (ca.1565-1630), de celui de la réforme catholique [dans le duché de Lorraine] 52
Michel Roset (1534-1613), « ambassadeur calviniste » 53
Dom Pierre Rozet (ca.1570-1622), « théologien catholique » 64
Retour au début du XVIIIème siècle, « siècle des lumières » ? 75
1704 – L'héritage venant de Nicolas ROZET 75
Joseph Rosset (1706-1786), « artisan d'art et sculpteur ». 78
1710 – Décès de Marie Joseph, veuve de Joseph ROZET 82
1697-1704 – Graphies du patronyme de Nicolas ROZET à travers les documents dans ce dossier 83
1713-1726 – Présence du couple Louys ROSET et Elisabeth KUBORN attestée à Bastogne 85
ROSET-KUBORN – 1712 85
1696-1726 – Présence sur une période d'une trentaine d'années des frères ROZET 104
Nicolas Rozet (1722-1788), « peintre d'un village disparu » 105
1702-1743 – Joseph ROSET de FRAMONT 106
ROSET-HERMAN – 1722 106
Mais revenons à la grande histoire du duché de Bouillon 112
1735 – Joseph ROZET, lieutenant-maire du Framont 113
Nouveau retour à la grande histoire du duché de Bouillon 114
BRANCHES DE MAISSIN – FLORENVILLE – AUBY – BERTRIX 116
ROSET-PICART – 1757 116
Jacques ROSET, mais qui est-il donc ? 116
Jean-Joseph ROSET, le militaire 120
Drame familial chez Jacques ROSET : Marie Thérèse, sa fille, est arrêtée 127
Quelques explications concernant la criminalité dans le Duché de Bouillon 130
Situation dans le Duché de Bouillon 134
ROSET-BASTIN – 1789 146
ROSET-PARPETE – 1825 150
ROSET-ROUSSIA – 1866 152
ROSET-BOISIEUX – 1823 152
ROSET-CHAIDRON – 1857 154

ROSET-JUAN – 1866 (voir ADDENDA) 155
ROSET Henriette (en 1830 avec THOMAS) 155
ROSET-JARADIN – 1846 161
ROSET-DUMONCEAUX – 1878 165
RAMEAU DE MAISSIN 168
ROSET-RENAULD – 1950 168
RAMEAU DE FLORENVILLE 169
ROZET-LABBÉ – 1914 169
ROZET Marie-Thérèse (en 1916 avec MARTIN) 172
RAMEAU D'AUBY-BERTRIX 173
ROSET-BOUCHER – 1920 173
ROZET-BODET – 1924 177
BRANCHE ÉTEINTE DE PALISEUL 177
ROSET-HERMAN – 1761 177
BRANCHES DE CURFOZ – VERNEUIL-PETIT – VERNEUIL-GRAND – MEIX-DEVANT-VIRTON 184
ROZET-GUISSART – 1765 184
La révolution bouillonnaise et ses lendemains 187
Véritable époque de terreur à Bouillon et dans le duché ! 199
Massacre à Bouillon 201
Entre temps, en France, le fusil va tirer et la guillotine trancher 209
François Rozet (1730-1794), « boucher » 210
Nicolas Rozet (1753-1794), « cultivateur » 210
Nicolas ROZET, fils de Joseph ROSET, député de l'éphémère république bouillonnaise 215
RAMEAU DE CURFOZ 219
ROZET-ARNOULD -- 1795 219
ROZET-LAMOCK – 1802 219
ROZET-PONCIN – 1831 222
ROZET-ARNOULD – 1859 222
ROZET-MACHUROT – 1856 223
ROZET-ROBINET – 1881 223
ROZET-JOUAN – 1895 223
ROZET-ALLAIME – 1899 223
BRANCHES DE THONNELLE 224
ROZET-MAURY – 1806 (voir ADDENDA) 224
RAMEAU DE MEIX-DEVANT-VIRTON 232
ROZET-GILLET – 1833 (voir ADDENDA) 232
ROZET-SCHUSTER – 1861 234
ROZET-WAVREIL – 1893 235
ROZET-LEROY – 1862 235
ROZET-BODEUX – 1872 (voir ADDENDA) 239
ROZET-SINDIC – 1875 (voir ADDENDA) 240
RAMEAU DE VERNEUIL-PETIT 242
ROZET-PARMENTIER – 1844 (voir ADDENDA) 242
ROZET-JAMIN – 1885 243
RAMEAU DE VERNEUIL-GRAND 244
ROZET-LESQUANNE – 1854 (voir ADDENDA) 244
BRANCHE ÉTEINTE DE JÉHONVILLE 246
ROZET-ADAM – 1807 246
ROZET-REMACLE – 1848 247
ROZET-HENNO – 1885 247

ROZET-PONCELET – 1841 248
ROZET-DESSOY – 1847 248
ROZET-DUMONT – 1873 (voir ADDENDA) 255
ROZET-FROMONT – 1904 (voir ADDENDA) 256
BRANCHE ÉTEINTE DE BASTOGNE (petit rappel) 259
ROSET-KUBORN – 1712 259
L'expansion des familles issues de Nicolas ROZET 260
1696, « 1 foyer dans le Duché de Bouillon » 260
La grande famine de 1693-1694 264
En 1704, « 1 ou 2 foyers » 266
En 1723, « 2 foyers » 268
Nicolas Rozet (vers 1720 – après 1773), « garde-du-corps de Sa Majesté » 271
Benoît Roset (vers 1732 – après 1793), « libraire » 273
En 1753, « 1 foyer » 284
Claude-Nicolas Rozet (1761 – après 1793) « *père* » et maire 285
Rozet (vers 1770 – après 1807), « peintre d'histoire et de portraits & peintre du roi de Westphalie » 286
Nikolaus (fin XVIIIe siècle) & Franz Rozet, « bijoutiers à Vienne » 287
En 1767, « 3 foyers » 289
Louis-Antoine-François Rozet (1796-1836), « préfet de l'Aveyron » 291
Claude-Antoine Rozet (1798-1858), « géologue » 293
Jules Rozet (1800-1871), « maître de forges » 299
En 1810, « 4 foyers » 307
Simon Rozet (1809-1859), « chef d'orchestre » 314
En 1836, « 8 foyers » 333
Pierre Joseph-Constant Roset (1833-1882), « directeur de l'Harmonie stéphanoise » 335
Antoine Roset (vers 1830 – vers 1911), « fabriquant de parapluies, devenu industriel » 346
Joseph Paul Henri Rozet (1844-1919), « lieutenant de vaisseau » 350
Albin, Antoine Rozet (1852-1915), « député de la IIIe république » 353
René-Auguste Rozet (1858-1939), « sculpteur » 356
Fanny Rozet (1881-1958), « une artiste délicate » 359
Max Rozet (1882 – XXe siècle), « sculpteur, artiste peintre » 363
Carmen Rozet (1884 – après 1939), « statuaire » 364
En 1867, « 13 foyers » 366
Charles Rosez de Bruxelles 373
Georges Rozet (1871-1962), « un homme de lettres » 387
François Rozet (1889-1994), « l'acteur » 390
En 1914, « 16 ou 20 foyers » 392
La bataille de Maissin - Août 1914 395
Marcel Rozet (XXe siècle), « chanteur d'opéra comique » 403
Mireille Rozet (XXe siècle), « la divette » 410
En 2009, plus de « 60 foyers » 414
Rappel de l'hypothèse savoyarde 415
Nicolas ROZET à Framont, près de Paliseul, au Duché de Bouillon en 1696 415
Deux frères habitent CHOISY dans le royaume de Savoie, fin du XVIIe siècle 415
1697 – Nicolas ROSET habitant de Framont demandeur contre Nicolas Herman lieutenant mayeur de Paliseul ajourné défendeur 418
Mambournise de Louys ROZET, savoie marchand, oncle de l'orphelin 420
Petit rappel de la présence des « frères ROZET » entre 1696 et 1726 426
Nicolas Rosset, notaire à Arlon, fils de Félix Calame-Rosset, marié à Arlon en 1782 427
Les Roset - Rozet – Rosée – Rosé - Rossez – Rosset non rattachés 439
Les Rosez, Roset, Rosée & Rosé dans les régions NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE -

CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE 443
Les Rozet & Roset de l'ancienne région NORD-PAS-DE-CALAIS 445
Les Rozet du Nord (59) 445
Les Rozet du Pas-de-Calais (62) 446
Migration des Rozet d'Ardooie vers Izeghem – Luingne – Mouvaux (France) ? 454
Les Rozet & Roset de l'ancienne région PICARDIE 459
Les Rozet de l'Oise (60) 459
Les Rozet de la Somme (80) 459
Les Rozet de l'Aisne (02) 460
Les Rozet & Roset de l'ancienne région de CHAMPAGNE-ARDENNE 462
Les Rozet de l'Ardenne (08) 462
Les Rozet de l'Aube (10) 462
Les Rozet de la Marne (51) 463
Les Rozet de la Haute-Marne (52) 464
Les Rozet de l'ancienne région de LORRAINE 467
Les Rozet de Meurthe-et-Moselle (54) 467
Les Rozet de la Meuse (55) 468
Les Rozet de Moselle (57) 469
Les Rozet des Vosges (88) 471
Revenons sur les Rozet & Roset de Gémonville (LORRAINE) 472
Les contemporains de Nicolas et Louÿs ROZET à travers le territoire large de la France, respectivement fin XVIIe siècle / début XVIIIe siècle 477
Les Rozet & cie 477
Félix Roset de Longwy, candidat à l'immigration ? 477
Les frères Louis-Auguste et Victor-Stanislas Roset, instituteurs à Mont-Saint-Martin et Villerupt 483
Henri Roset[te] époux de Marie Warnotte (1817-1848) de Liège 492
Louis & Louis, les Rozet de Belgique « émigrants en Argentine » 493
Nicolas Rozet, dit « Gogosse » 494
François Rozet « le conscrit » 496
John Rosét et son père Jacob Rosét de Philadelphia (USA) 497
Josep Roset d'Espagne 504
Louis-Philibert Rozet, auteur dramatique 506
Rozet Gaston, « architecte » 508
Le « capitaine breveté », futur général Henri-Edouard Rozet 511
La conclusion ? 525
Sources et bibliographie (non exhaustives) 526
Sites 526
Archives 528
Livres et revues 528
ADDENDA ÉMIGRATIONS & MIGRATIONS 530
Le couple ROZET-MAURY & enfants vers la France 530
ROZET-MAURY dans la Belgique indépendante 534
En bref et en résumé 539
Les émigrant belges du troisième quart du 19ème siècle sur PARIS 542
(1ère) BRANCHE MEICHOISE-PARISIENNE 547
ROZET-LIVET – 1866 (1er) 547
ROZET-COUPÉ – 1888 (2nd) 547
ROZET-ADAM – 1893 552
ROZET-VALETTE – 1920 554
ROZET-BOURBIGOT – 1933 556
(2ème) BRANCHE FRAMONTOISE-PARISIENNE *ÉTEINTE* 557

ROZET-JUAN – 1866 557
(3ème) BRANCHE OCHAMPTOISE-PARISIENNE 562
ROZET-DUMONT – 1873 562
1er RAMEAU PARISIEN 567
ROZET-JUNG – 1902 567
2ème RAMEAU PARISIEN 569
ROZET-FROMONT – 1904 569
ROZET-CHRISTOPHE – 1929 571
(4ème) BRANCHE MEICHOISE-PARISIENNE 573
ROZET-SINDIC – 1875 573
3ème RAMEAU PARISIEN 579
ROZET-BERT – 1906 579
4ème RAMEAU PARISIEN 582
ROZET-MONTIER – 1900 582
5ème RAMEAU PARISIEN 584
ROZET-HUOT – 1912 (1er) 584
ROZET-BUCKMANN – 1942 (2nd) 584
(5ème) DEMI-BRANCHE MEICHOISE-PARISIENNE ? 587
ROZET-BODEUX – 1872 587
SYNTHÈSE DES ÉMIGRANTS BELGES « MONTÉS A PARIS » 592
Les domiciles PARISIENS entre 1866 et 1891 des 5 branches différentes des ROSET-ROZET venant de Belgique 593
Les domiciles PARISIENS entre 1892 et 1900 des 4 branches installées des ROZET venant de Belgique 594
Les domiciles PARISIENS entre 1907 et 1929 des 4 branches et 3 rameaux des ROZET devenus français 595
Les domiciles PARISIENS & AUTRES entre 1930 et 1992 des 4 branches et rameaux ROZET venant de Belgique 596
Tableaux reprenant les Actes de Mariage entre 1862 et 1932 des garçons ROSET & ROZET relevés en ligne (plus de 80) sur les 20 arrondissements de PARIS dont les 5 mariages de ROZET venus de Belgique entre 1866 et 1887 (4 mariés à PARIS dont l'un deux fois) 597
Petites notes supplémentaires 601

Préambule

Vers le milieu des années 90, j'ai ressenti le désir de faire des recherches généalogiques sur notre patronyme. Aussi, après voir fait une pause de près de dix années, puis encore une autre dizaine d'années, j'ai rassemblé le fruit de mes nombreuses recherches et désiré raconter l'histoire des familles ROZET-ROSET provenant de l'ancien duché de Bouillon en parallèle avec la grande histoire ayant marqué cette région.

Je suis conscient que chaque lecteur ne sera pas captivé de la même façon par la lecture de cette somme de renseignements. Les uns seront plus intéressés par leur arbre généalogique et les autres par l'histoire parallèle des contemporains de leurs ancêtres. Ce recueil n'est pas un livre que l'on peut lire du début à la fin comme un roman. Il a été conçu en ayant un objectif, celui de rapporter le fruit de mes recherches afin d'en faire aussi profiter tous ceux qui désireraient poursuivre les investigations tout en s'intéressant à la grande histoire. Il eut été dommage, je pense, de ne pas faire profiter les uns et les autres de ce à quoi j'ai pris plaisir au cours des années qui ont passé.

J'ai ainsi lu le plus possible de livres ou d'articles parus au cours des années concernant le duché de Bouillon. J'ai parcouru de long en large de nombreuses publications parmi toutes celles se trouvant à la bibliothèque du musée GASPAR[1], à ARLON. J'ai pu apprécier grandement l'aide et la sympathie de mademoiselle BOUVY, que je remercie encore pour ses nombreuses allées et venues dans les méandres des rayons poussiéreux des arrière-pièces du musée GASPAR[2], à l'époque menaçant de tomber en ruine car rongé par l'humidité.

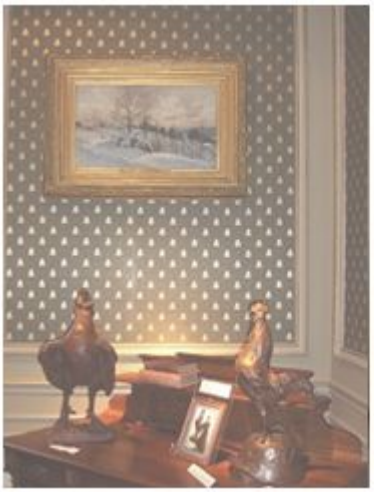

Nombreuses ont été les personnes d'une grande gentillesse que j'ai rencontrées aux Archives de l'État à Arlon. Les nommer, toutes, me serait impossible, mais j'ai pu profiter de la perpétuelle disponibilité de monsieur l'archiviste Pierre HANNICK, ainsi que du personnel toujours prêt à vous rendre service avec le sourire.

[1] http://www.ial.be/fr_gaspar.php ?variable=accueil|Gaspar|Accueil|fr
[2] Institut Archéologique du Luxembourg asbl. Rue des Martyrs 13-16. B-6700 ARLON.

Ensuite, l'accès à INTERNET étant de plus en plus aisé, accessible et rapide, de chez moi, j'ai parcouru de long en large cette toile virtuelle.

Voici donc mon objectif à travers ces notes : remonter si possible à l'origine la plus lointaine de l'auteur des ROZET-ROSET de notre région et aussi raconter l'histoire à travers la grande Histoire de quelques-uns de nos ancêtres.

Par mes divers contacts familiaux, je peux affirmer que toutes les personnes des familles ROSET et ROZET de Belgique[3] ainsi que situées le long de la frontière franco-belge sont des descendants de Nicolas ROZET apparu dans le duché de Bouillon en 1696.

N'est-il pas est nécessaire, avant d'entamer le récit, de revenir sur l'historique du pays du Duché de Bouillon ? Comme vous pourrez le remarquer, j'ai fait de nombreux emprunts à mes lectures et souvent par de longues citations. Mais cela était presque indispensable, je pense, et utile car la plupart des emprunts référencés ne sont plus consultables que dans certaines bibliothèques.

J'ai mis également un point d'honneur à appuyer toutes mes affirmations par le témoignage de copies en images de différents actes permettant non seulement d'attester de la filiation indiscutable des familles ROZET-ROSET mais également pour agrémenter cette longue lignée de noms par des anecdotes parfois tristes, souvent surprenantes. Toutes les références en bas de page, ainsi que les références de sites, la bibliographie en fin de document, vous permettrons d'aller vérifier vous-même chacune des affirmations attestées [liens hypertextes].

Afin de nous aider à nous transporter mentalement dans le passé, j'ai glissé çà et là des reproductions de cartes postales des localités citées.

Quant aux descendants de Nicolas ROZET, il ne n'est pas possible de mettre à jour régulièrement toutes les nouvelles informations. Des mariages, des divorces, des décès, des naissances... c'est excessivement difficile d'être toujours au diapason avec le présent immédiat !

Probablement vous trouverez de temps en temps quelques longueurs, le style d'écriture n'a aucune prétention. Mon objectif est unique : partager le fruit de mes recherches avec ma large parentèle et autres lecteurs. Rien n'est parfait, aussi, trouverez-vous probablement quelques erreurs. Je me ferai un plaisir de les corriger.

Ce « travail », qui fut un plaisir de découvertes, est loin de se vouloir exhaustif. S'il peut encourager les lecteurs, cousins proches ou éloignés, à le poursuivre, je leur

[3]Encore une vérification à faire avec Patricia ROZET dont le père est enterré à Grez-Doiceau. Vérification a été faite ; ces Rozet proviennent du Nord de la France et ne sont pas apparentés avec les Rozet-Roset du duché de Bouillon. Voir plus loin.

souhaite autant de passion tout en restant prudent dans ce « passe-temps » qui peut devenir un réel « mange-temps ».

Allez ! Voulez-vous m'accompagner ? Oui ? Alors, allons-y …

Première apparition de Nicolas ROZET attestée dans un registre paroissial de Paliseul en 1696

Ainsi, aussi loin que j'ai pu remonter dans les archives paroissiales de Paliseul (dont les copies photocopiées et reliées se trouvent aux Archives de l'État à Arlon), j'ai découvert que Nicolas est devenu parrain de Nicolas DELOITTE, fils de Charles DELOITTE et d'Agnès FIFY, le 24 mars 1696. Il est intéressant de faire remarquer que la marraine de cet enfant fut Marguerite NOBLET, aussi de Framont. Faudrait-il voir dans cette alliance de parrainage un début attestant les relations entre Nicolas ROZET et la famille NOBLET ? En effet, le dimanche 1er mars 1699 aura lieu à Framont le mariage entre Nicolas et Marie Joseph NOBLET, sœur de Marguerite.

Avènement des la Tour d'Auvergne au Duché[4] de Bouillon[5]

Certains membres de la famille des la Mark, qui était propriétaire de la seigneurie de Sedan depuis 1424 se virent confier par l'évêque de Liège, au cours du XVe siècle, le gouvernement du duché de Bouillon.

'Après s'être rangé quelques années aux côtés de Charles-Quint (conformément au traité de Saint-Trond, 1518), Robert de la Marck se tourne vers le roi de France et défie l'empereur. En août 1521, ce dernier s'empare de Bouillon et le restitue à l'Église de Liège. Le traité de Cambrai (1529) confirme cette restitution.

(…)

En 1552, à la faveur d'une nouvelle guerre entre la France et l'Empire, la place tombe aux mains des Français et Robert IV se trouve être effectivement duc de Bouillon. Henri-Robert lui succède en 1556, en tant que prince de Sedan et duc de Bouillon. Le traité de Cateau-Cambrésis (1559) remet tout en question : le château et son territoire est restitué à nouveau à ses anciens propriétaires. Toutefois, une clause du traité stipule que cette restitution se fera sans préjudice des intérêts des la Marck, la question devant être tranchée par arbitrage. Liège s'y refusera : sa possession étant légitime, elle n'admet point de la discuter. Le 14 juin 1573, toutefois, un accord est

[4] 'Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)', Pierre BODARD - édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965] - (épuisé)

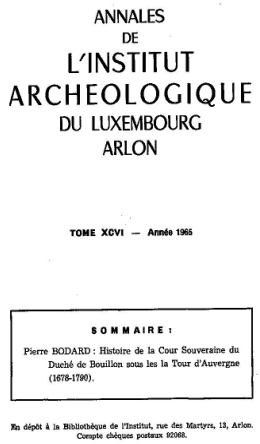
ANNALES
DE
L'INSTITUT
ARCHEOLOGIQUE
DU LUXEMBOURG
ARLON

TOME XCVI — Année 1965

SOMMAIRE :

Pierre BODARD : Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790).

[5] En dépôt à la Bibliothèque de l'Institut, rue des Martyrs, 13, Arlon. Compte chèques postaux 92088.

signé par l'évêque Gérard de Groesbeck et Henri-Robert, accord qui fixe la frontière, toujours existante aujourd'hui, entre Bouillon et Sedan. Par ce fait même, on consacre la division territoriale du duché et la perte de la partie sud à savoir : Sedan et les terres en dépendant. Le traité de Vervins du 2 mai 1598, conclu entre Henri IV, roi de France, Philippe II, roi d'Espagne et Emmanuel, duc de Savoie, confirme la restitution, mais rappelle que le différend doit être vidé par des arbitres.

Les princes de Sedan n'en continuent pas moins à se parer du titre de duc de Bouillon. En 1588, Guillaume-Robert de la Marck meurt sans postérité, après avoir institué, Charlotte sa sœur son héritière universelle. Le 15 octobre 1591, elle épouse Henri de la Tour, vicomte de Turenne. La princesse de Sedan meurt en 1594 ; son mari, héritier un moment contesté par certains membres de la famille, va poursuivre des revendications des la Marck : paiement des sommes prêtées, reconnaissance du titre de duc de Bouillon. Si sur ce dernier point, Liège ne veut rien entendre, par contre, le 3 novembre 1641, Frédéric Maurice, fils du second mariage de Henri de la Tour avec Élisabeth de Nassau, obtient que les États de Liège lui versent 150.000 florins. Le dernier versement de la somme aura lieu en 1657. Entre temps, Frédéric Maurice s'est gravement compromis aux yeux du roi de France dans la conspiration de Cinq-Mars et de de Thou. Il aura la vie sauve, mais doit consentir certaines concessions. Par contrat d'échange du 20 mars 1651, Frédéric Maurice abandonnait au Roi ses terres souveraines de Sedan et Raucourt, ainsi que la partie du duché de Bouillon dont il est possesseur. En contrepartie, il reçoit le titre de pair de France, les duchés d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne, d'Evreux… Surtout, Frédéric Maurice réserve ses prétentions sur le château de Bouillon et les portions du duché « usurpées » sur ses prédécesseurs par le roi d'Espagne et l'évêque de Liège et « *en cas que par l'entremise de sa dite Majesté ou autrement ledit seigneur rentre en la possession du duché, le Roy pourra à l'instant mettre et entretenir pour la seureté dudit chasteau telle garnison que sa Majesté aura pour agréable* ».

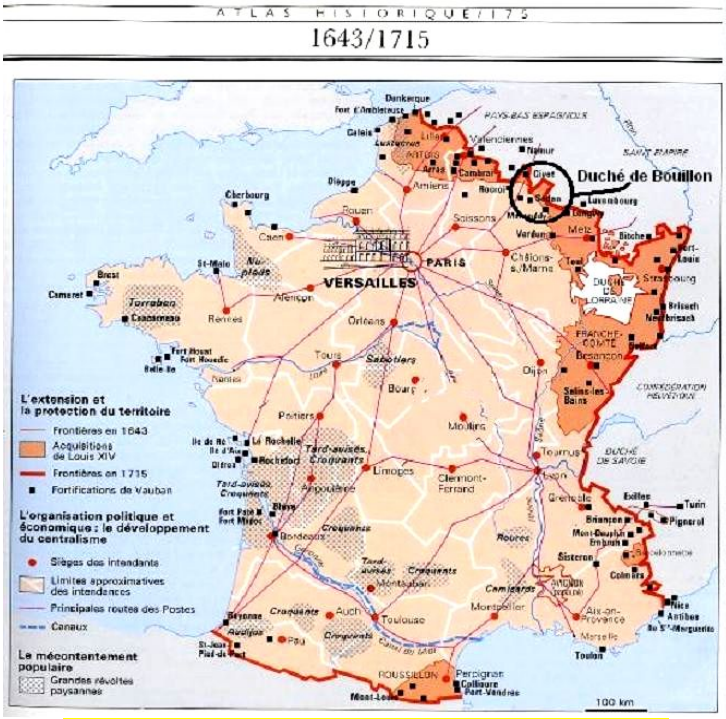

Expansion du territoire de la France sous Louis XIV[6]

[6] Illustration tirée du livre 'LE GRAND LIVRE DE L'HISTOIRE DU MONDE', sous la direction de Pierre Vidal-Naquet, édition France LOISIRS

II va cependant falloir attendre un quart de siècle pour voir se réaliser cette clause. En 1672, la guerre de Hollande commence. Le prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri est alors, par les traités d'Hildesheim (11 juillet 1671) et de Brühl (2 janvier 1672), l'allié du roi de France. En mai 1674, l'évêque s'en éloigne et se rapproche de ses adversaires. Dès lors, la France désirera avoir la mainmise sur Bouillon, pour des raisons stratégiques aisément compréhensibles.

Le gouverneur du château est à ce moment Charles Maximilien de Pottier. Louvois va tenter, par de simples négociations, d'emporter la place. Le 1er janvier 1675, il charge Servigny, lieutenant du roi du château de Sedan, de poursuivre ses entrevues avec le gouverneur de Bouillon, surtout avec sa femme qui a « *ce que l'on publie, beaucoup de pouvoir sur lui* » : 5 à 6.000 écus lui seront offerts, même « *un gouvernement en France, s'il venait à perdre celui de Bouillon à cause qu'il aurait reçu garnison française dans la place* ». Le 3 avril, Servigny est chargé officiellement de sa mission. On n'arrive cependant point à un accord, peut-être parce que le gouverneur et sa femme exigent pour se rendre un simulacre de siège. Le 2 janvier 1676, Louvois ordonne de surseoir à l'entreprise.

Le 4 janvier 1676, l'évêque de Liège nomme gouverneur du château, le comte de Berlo, grand bailli d'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce fut le maréchal de Créquy qui reçut l'ordre de s'emparer de Bouillon. Le siège commença le 29 septembre : le lendemain, la place tombait. Le gouverneur désirait se défendre, mais ses soldats se mutinèrent. Aux protestations liégeoises, Louis XIV déclara prévenir simplement l'ennemi : la place serait restituée après les hostilités. Il n'en fut rien.

Le 6 février 1678, Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne, fils de Frédéric Maurice, le signataire du contrat d'échange de 1651, demande au roi de France l'exécution de la clause concernant Bouillon. Le 1er mai 1678 le roi autorise le « *sieur duc de Bouillon de se mettre en pleine et entière possession dudit duché de Bouillon, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, ainsi qu'en ont joui ses prédécesseurs ducs de Bouillon et depuis lesdits évêques de Liège* ». Le 15 juin 1678, il était procédé à la prise de possession du duché au nom des la Tour d'Auvergne. La guerre n'en continue pas moins : les français occupent toujours le château et continueront, conformément au contrat de 1651, à y tenir garnison. Cette guerre de Hollande se termine l'année suivante. Liège multiplie les démarches en vue de récupérer le duché, mais en vain. La France a conclu un traité de paix avec les Provinces-Unies, le 10 août 1678, un autre avec l'Espagne, le 17 septembre, enfin le traité dit de Nimègue avec l'Empire sera signé le 5 février 1679. Relativement à la question de Bouillon, il y était stipulé que les la Tour garderont le duché jusqu'à ce qu'avec Liège « le différend soit terminé à l'amiable ou par des arbitrages qui seront choisis par les parties, trois mois après la ratification du présent traité ». Mais pas plus que lors des traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins, il n'y eut, ni arbitrage, ni arrangement de quelque manière. Cette fois, ce fut aux la Tour d'Auvergne de rester maîtres et souverains du duché de Bouillon.

Portrait de Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, par Nanteuil.

Musée Ducal de Bouillon.

Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne

Tout espoir n'est point perdu. La guerre qui reprend le 24 septembre 1688 entre la France et l'Empire, auxquels se joignent bientôt l'Espagne et les Provinces-Unies, ouvre pour Liège, entre autres, la perspective d'une restitution de Bouillon. La principauté se range aux côtés des alliés : le 3 avril 1689, les modalités de sa collaboration militaire sont fixées. Pendant cette période, le duché se trouve soumis aux contributions et exactions des États de Liège : c'était déjà un résultat. Cependant, sur le plan de la restitution, cette guerre ne modifia rien quant à la situation acquise. Lors des préliminaires de la paix de Ryswick, Liège ne put faire prévaloir ses revendications sur ce point et, le 20 octobre 1697, date de la signature, aucune clause ne concerne Bouillon.

Si la guerre de la succession d'Espagne, commencée en 1702 amène encore des réclamations liégeoises, elle ne modifia cependant rien au statut du duché. Ses habitants durent seulement pendant ces onze années, de 1703 à 1714, verser des contributions de guerre à la Prusse, sans être cette fois, notons-le, occupés militairement. Par la déclaration de Godefroy Maurice du 5 juillet 1702, leur enjoignant de « *courir sus à l'ennemi* », les Bouillonnais se trouvaient d'ailleurs allies à la France. Ils préférèrent toutefois payer et il en fut de même dans les années 1733 à 38, lors de la guerre de l'élection du roi de Pologne.

Les la Tour restent donc seuls maîtres du duché du 15 juin 1678 jusqu'au 7 mars 1790. A cette date, en effet, une Assemblée du peuple bouillonnais tint sa première réunion à Paliseul. L'influence de la révolution française se faisait sentir dans le petit duché de Bouillon. Légitimée par le duc le 3 avril 1790 cette Assemblée tend cependant à se substituer au pouvoir du souverain. Le 26 mai 1790, le régime de féodalité est renversé. Le 24 avril 1794, le régime ducal était aboli ; l'Assemblée décrétait que le gouvernement de l'État bouillonnais serait « *essentiellement populaire et démocratique* ». L'indépendance de cet « État bouillonnais » fut de courte durée :

le 26 octobre 1795, la Convention Nationale réunissait, non sans protestations de la part des habitants, Bouillon et son territoire à la France.[7]

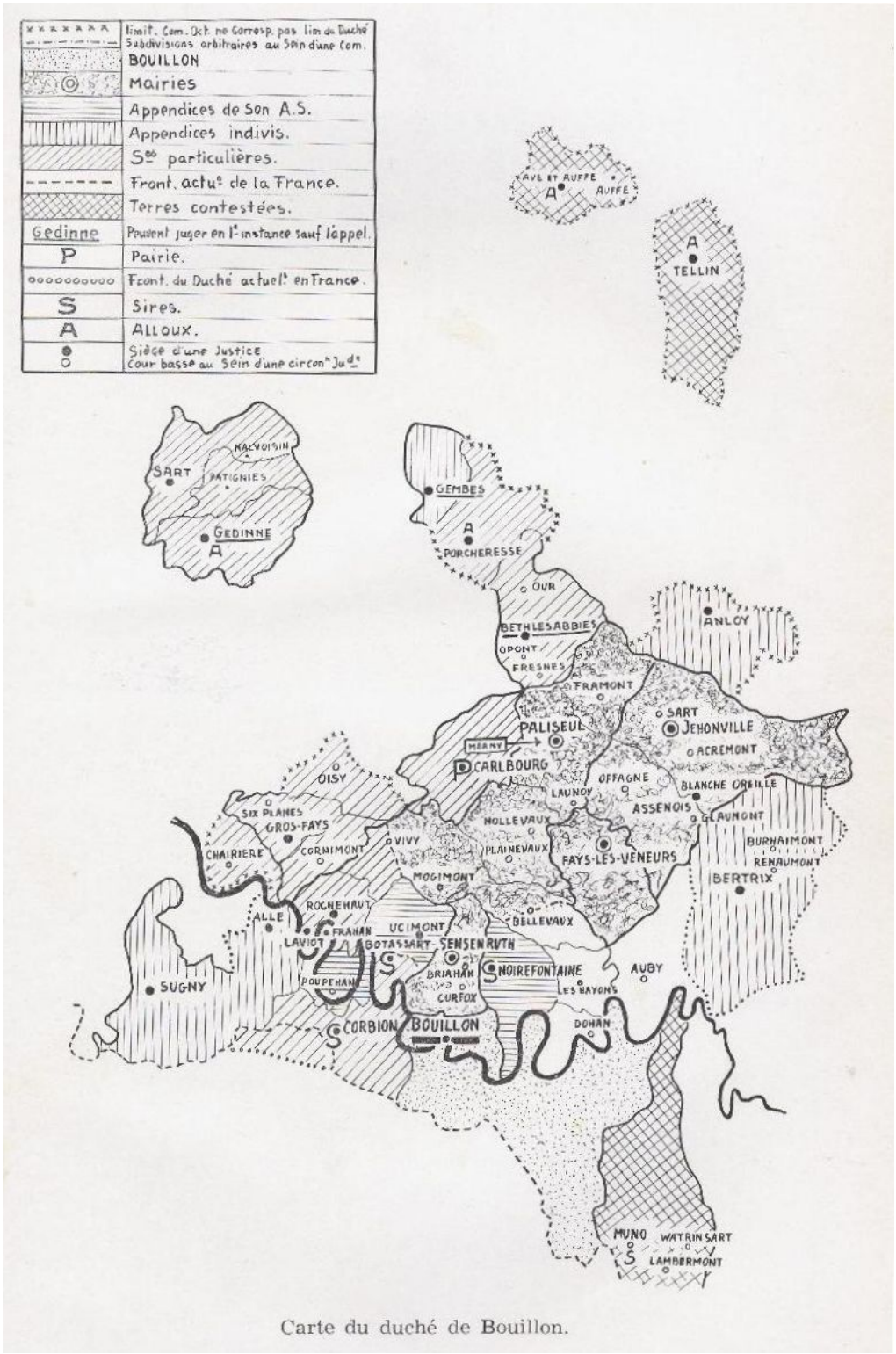

Carte du duché de Bouillon.

Carte approximative du duché de Bouillon et ses fiefs[8]

[7] 'Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)', édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965, pages 5-11]

[8] Ibidem, page 307. Cette carte fut conçue par monsieur BODARD par déduction des contours des cartes existantes d'autres territoires.

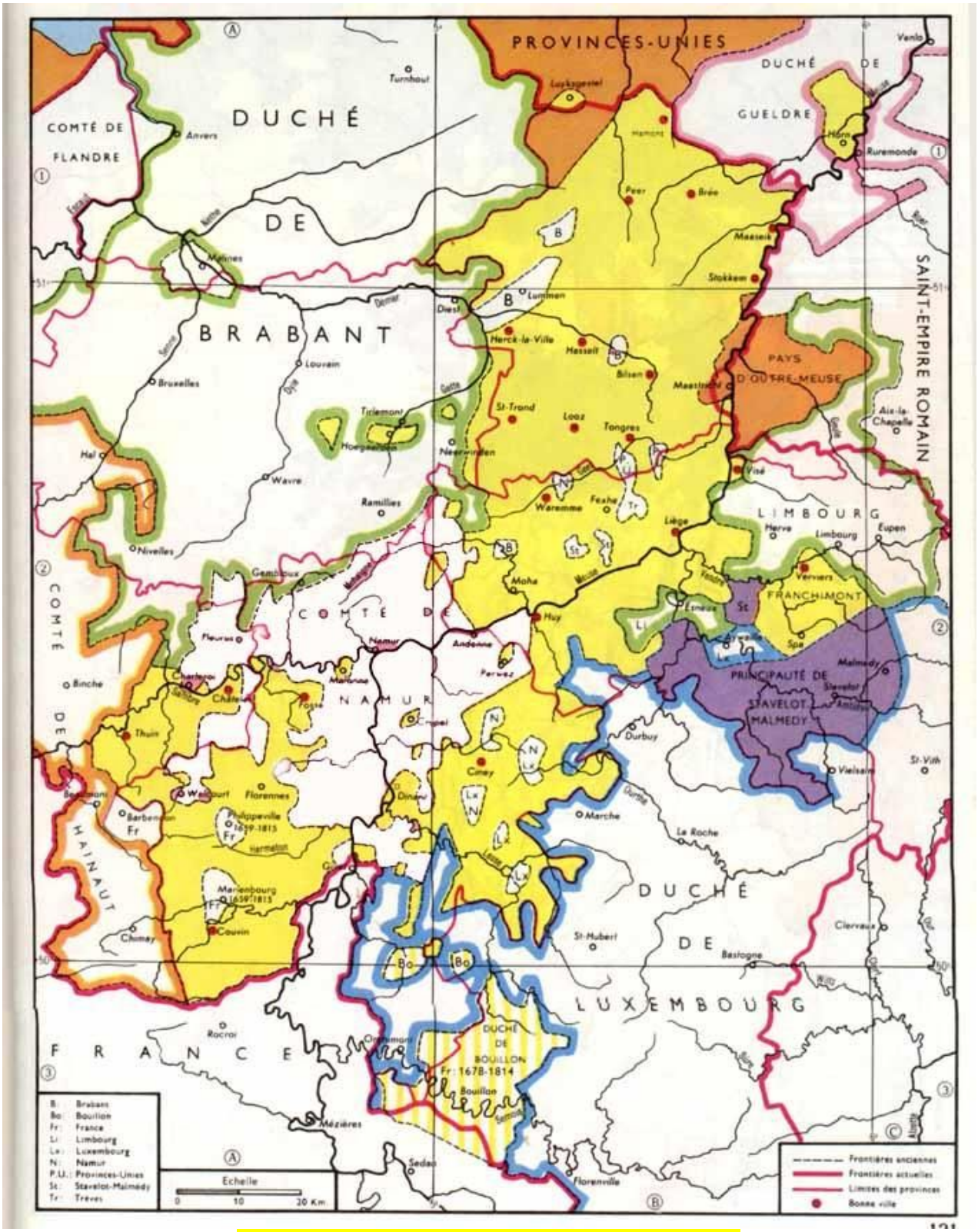

Carte de la Principauté de Liège et du Duché de Bouillon.
La propriété du duché fut revendiquée par la Principauté de Liège.

Plan en relief de la ville de Bouillon (1699, copie)[9]

Au XVIIe siècle, la stratégie se focalise surtout sur le contrôle des villes.

C'est pourquoi le maréchal Sébastien le Prestre de Vauban (1633-1707) réalisera de fidèles modèles réduits de toutes les villes importantes du siècle, aujourd'hui conservés à Paris et à Lille. Douze villes ou fortifications situées sur le territoire actuel de la Belgique font partie de la série des maquettes. Parmi celles-ci, Bouillon, important nœud stratégique au XVIIe siècle. Ces plans en relief constituent ainsi une source d'information unique sur l'aspect de ces villes dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Sébastien Le Prestre, Seigneur de Vauban (1633-1707)

[9] http://museeducalbouillon.be/fr/musee/index.htm

1699 ! Année du mariage de Nicolas, année suivante de la décision de la Cour Souveraine de Bouillon dans l'affaire entre Nicolas et le lieutenant-mayeur de Paliseul (1697).

Le plus ancien bâtiment du musée, dit " Palais ducal " [à droite], construit vers la fin du XVIIe siècle était l'ancienne résidence du Gouvernement bouillonnais sous le règne des princes de La Tour d'Auvergne.

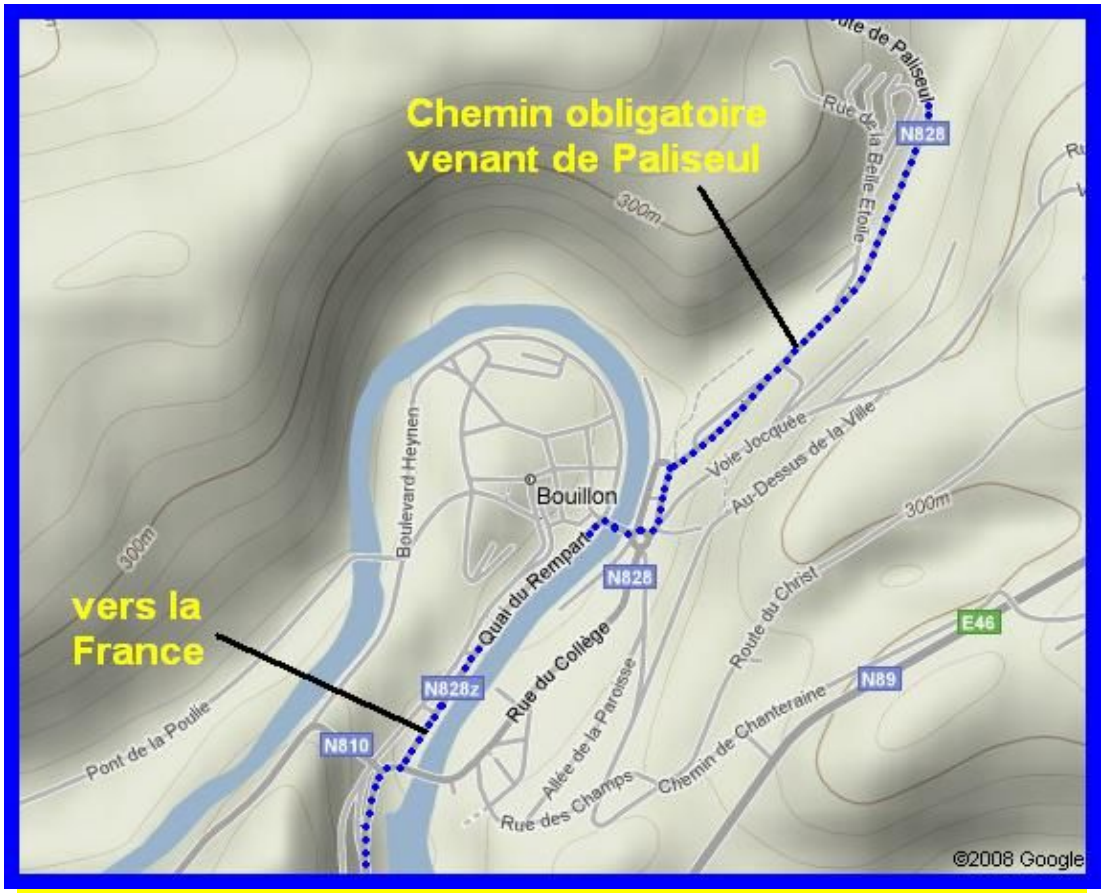

Passage obligé au bas du château fort de Bouillon lorsque l'on voulait se rendre vers la France venant de la Principauté de Liège. On comprend que Bouillon est une place stratégique, raison pour laquelle le roi de France tenait une garnison au château de Bouillon.

En première conclusion[10]

'Si l'on tente de dégager une conclusion des faits principaux de l'histoire de la Cour Souveraine de Bouillon, durant les cent vingt-cinq années du règne des la Tour d'Auvergne, on est *frappé par l'influence qu'y exerça la France*[11], la grande et puissante voisine du petit duché. Par contre, l'influence liégeoise ne cesse de décroître.

Les magistrats de la Cour Souveraine *sont formés dans les universités françaises*. Ils sont *parfois français eux-mêmes* et ils peuvent exercer toute charge, emploi ou bénéfice dans le duché sans qu'il leur soit nécessaire d'obtenir pour cela des lettres de naturalité du duc.

C'est aussi la législation française qui est suivie : l'ordonnance civile de 1667 est adaptée par le duc Emmanuel Théodose, puis promulguée dans le duché. *L'ordonnance criminelle de Louis XIV de 1670, est connue des magistrats bouillonnais et supplée à la coutume.* Les ouvrages juridiques français sont mis entre les mains du personnel de la Cour Souveraine, et en maints cas, c'est à eux qu'on a recours.

Des ordres des ducs prescrivent de suivre au duché les règlements français d'août 1669, concernant les manufactures de textiles du royaume, ou encore d'exploiter les régions boisées suivant le règlement des eaux et forêts de Saint-Germain-en-Laye, du même mois d'août 1669. Les réviseurs choisis par les plaideurs pour la réformation des sentences de la Cour Souveraine viennent des bailliages de Mouzon, Carignan ou du présidial de Sedan.

Lorsqu'en novembre 1777, la Cour Souveraine réglemente par arrêt la tenue des registres de l'état civil, c'est encore à l'édit français de 1736 qu'elle emprunte le meilleur de ses dispositions, sans parfois même y changer le moindre mot.

A l'égard des autorités religieuses, c'est aussi une attitude « française » qu'adopte la Cour : *tout le clergé se trouve traité de la même manière que le clergé français et son pouvoir temporel est étroitement subordonné au pouvoir civil.*

Épinglons, parmi les sentences, ces *peines aux galères qui ne peuvent être exécutées sans l'aide de l'autorité française*, ou bien le cas de l'inculpé Dehives que le procureur général de la Cour Souveraine tenta de faire enrôler dans un régiment pénitentiaire français !

A la France, par le truchement des La Tour d'Auvergne, la Cour Souveraine doit encore un caractère d'organisation, de régularité, un esprit d'ordre et de capacité. Les magistrats sont maintenant des juristes et non plus des féodaux. Un personnel plus nombreux et plus compétent gravite autour de la Cour. Ce n'est plus dans la maison du président ou de quelque conseiller qu'elle s'assemble, mais bien au lieu d'audience. Elle dispose d'archives classées. Les irrégularités diminuent au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle.

(…)

[10] 'Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)', édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965, pages 265-267]

[11] Ici, c'est moi qui mets en italique

Jusqu'en 1720[12], les sentences de la Cour débutèrent par « Nous la Cour Souveraine… », dans la suite, au contraire, par le nom du duc régnant. Ce changement marque-t-il une sujétion plus accentuée de la Cour à l'égard du pouvoir central ? En fait, *la Cour se qualifie de souveraine, mais ne l'est que par le duc, qui lui-même tient sa souveraineté de l'autonomie territoriale du duché.* La Cour ne participait pas de droit à cette prérogative. Elle dut se résigner à le comprendre. *Souverains par « la grâce de Dieu », les la Tour entendent l'être dans leur État si petit qu'il soit, et cela de manière absolue.* La Cour se voit mise à la raison lors des événements de 1690. Plus tard, le Conseil du duc siégeant à Paris paraît intervenir, en jugeant même certaines causes quant au fond, mais en fait *ce sont les fidèles du duc installés à Bouillon qui rédigent les modèles des actes, des lettres de grâce ou même des arrêts pour être soumis à la signature du duc !* Ce sont les « gens de Bouillon » qui informent et tiennent au courant le Conseil de Paris et le duc lui-même.

Une évolution analogue se manifeste en ce qui concerne le pouvoir exécutif. Au début du règne des la Tour, avec l'institution de l'intendance, une politique centralisatrice forte apparaît, mais bientôt *l'exécutif est remis aux mains des personnalités bouillonnaises dépendantes du duc.* Par suite de l'exiguïté du duché, ces personnalités sont le plus souvent des magistrats de la Cour Souveraine, seuls à même de remplir ces fonctions.

Par un curieux retour des choses, la Cour Souveraine, dépossédée du pouvoir exécutif à la fin du XVIIe siècle, le retrouve au XVIIIe, avec cette importante distinction qu'il appartient à ses membres et non plus à elle-même.'[13]

***

Par ces conclusions de Pierre BODARD, il est évident que le petit Duché de Bouillon est « grand comme un mouchoir de poche » d'une superficie[14] évaluée à seulement neuf à dix lieues carrées soit environ 230 Km² ou moins d'un pour cent de la surface de la Belgique actuelle. En 1696, année de la première apparition attestée de Nicolas ROZET, on y dénombre 1500 feux (c'est-à-dire, foyers ou habitations)[15], soit environ 6750 habitants. En 1772, 9290 habitants[16] ! Le *pays* est limité à l'est, au nord et à l'ouest par les États de l'Empereur et par sa limite du sud, par la France…

En 1780[17], il est à remarquer que près de 80% de la population est agriculteur et petit éleveur.

Ce duché n'est pas une source de grand revenu pour ses ducs. La recette pour l'année fiscale 1700-1701 *(dont la part de Nicolas !)* s'élève seulement à 11.661 livres 14 sols 3 deniers. Les dépenses, quant à elles, sont de 11.084 livres six sols. Ainsi, seulement **577 livres 8 sols 3 deniers** seront remis au trésorier du duc.[18]

---

[12] Pour moi, déjà bien avant, respectivement en 1698.

[13] 'Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)', édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965, pages 265-267]

[14] Le jour en usage dans le duché de Bouillon valait 42 ares 21 centiares ; il était appelé indifféremment jour ou arpent. [NOTICES sur des Fiefs du Duché de Bouillon (1600-1792) – Julien NEMERY de BELLEVAUX page 30]

[15] A.V.B. E.E. 22 ; A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965, page 14

[16] A.E.A., Admin. Générale, Liasse B, pièce n°10. Voir également « La situation du duché souverain de Bouillon, vers 1780 », rapport des commissaires généraux du duché, publié par L. LEFEBVE DE VIVY, dans B.C.R.H., t. LXXXIX, pp. 441-467, 1925.

[17] '(...) mémoire du 14 octobre 1777 (...)' – La Révolution Bouillonnaise et ses lendemains par Adelin VERMER p.13.

[18] 'Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)', édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965, pp. 14, 15]

Une simple comparaison avec ce qui va suivre est révélatrice du peu de place que tenait le duché de Bouillon face aux duchés pairies d'Albret, de Château-Thierry, des comtés d'Auvergne, d'Evreux, du bas Armagnac… La vicomté de Turenne, que les la Tour d'Auvergne furent obligés de vendre, le 8 mai 1738, à Louis XV pour éteindre leurs dettes, fut estimé à ***4.200.000 livres***. Il comptait *« sept petites villes : Beaulieu, Argentat, Turenne, Servières, Martel, Saint-Céré, Cagnac et environ 1.200 villages ou hameaux, avec 18.500 feux. Il avait une étendue de 80 Km dans un sens, sur 50 Km, dans l'autre. Sa population était de 80.000 habitants ».*

Voici donc la situation politique et sociale que notre ancêtre Nicolas trouva lorsqu'il vint s'établir à Framont à la fin du XVIIe siècle.

Les monnaies[19]

'Il n'existe dans les archives de la ville aucun document indiquant les monnaies dont on faisait usage à l'époque dans le duché de Bouillon, antérieurement à l'année 1607.

Il résulte d'un compte (…) des bourgmestres de 1697 à 1699 *(époque de Nicolas ROZET)*, qu'au XVIIe siècle l'unité monétaire était le florin, qui valait 20 patars ; le patar valait 4 liards[20].

En 1700, la livre tournois devint l'unité monétaire ; elle valait 20 sols et le sol 12 deniers.

L'écu valait 3 livres ; l'écu neuf 3 livres 10 sols 6 deniers ; le louis d'or 13 livres ; la pistole 10 livres 10 sols ; l'escalin 7 sols 6 deniers.

Liard[21] de Bouillon, (1676-1691)

Un compte que rendaient les bourgmestres de la communauté de Bouillon, en 1701, et un autre en 1705, s'exprime en livre, sols et deniers.'

[19] Histoire du Duché de Bouillon – Michel-Jean-François OZERAY pp 241, 242.
[20] Voir la note en bas de page tirée de l'Histoire du Duché de Bouillon – OZERAY page 241 : 'On trouve dans un compte de 1697-1699, déposé aux archives de la ville, qu'une somme de 619 livres 10 sols tournois était égale à 826 florins. (…).'
[21] 1681, (Cu, 23 mm., 6 h., 2,99 g.). (). A/ GODF. F. MAV. D. G. DVX. BVLLIONEVS. Écu couronné aux armes écartelées de la Tour en 1 et 4, de Boulogne en 2, de Turenne en 3 et sur le tout écu mi-parti Auvergne et Bouillon. R/ LIARD./ DE./ BOUILLON/ 1681 en quatre lignes. Au-dessous, lis entre deux tours. Bd.1853 (4f.) - PA.6369 - DM.77 - RN.1990, pl.19/6 (m coins). Bel exemplaire avec petits coups sur la tranche.

Il serait[22] nécessaire de revenir sur ces explications concernant les monnaies du duché de Bouillon à l'époque de Nicolas. En effet, nous pourrions essayer de nous faire une idée de l'état des finances de notre ancêtre commun. N'oublions pas que sa présence dans le duché de Bouillon ne s'étale que sur une très courte période de six années (1696-1702) comme nous allons le constater.

Après ces quelques considérations, il convient à présent que nous revenions à l'histoire de Nicolas.

1696 – Nicolas ROZET à Framont, près de Paliseul, au duché de Bouillon

Mais qui était donc ce Nicolas ROZET ? D'où venait-il ? Bien que les registres paroissiaux de Paliseul débutants en 1677 se trouvent aux Archives de l'État d'Arlon (A.E.A.), comme nous l'avons dit au début de ce récit, la première mention de Nicolas dans ceux-ci date du 24 mars 1696. Il est parrain de Nicolas, fils de Charles DELOETTE et de FIFY Agnès, mariés à Paliseul, respectivement à Framont le 26 avril 1694.

La famille de ce couple se composera de la manière suivante, tous baptisés à Framont. :

1. DELOITTE Jeanne baptisée le 20 janvier 1695
2. DELOITTE Nicolas baptisé le 24 mars 1696
3. DELOITTE Guillaume baptisé le 16 novembre 1699
4. DELOITTE Jean baptisé le 11 septembre 1702
5. DELOITTE Jean baptisé le 16 décembre 1705
6. DELOITTE Pierre baptisé le 3 mars 1709
7. DELOITTE Thérèse baptisée le 22 février 1715

La marraine de Nicolas, baptisé le 24 mars 1696, fut Marguerite[23] NOBLET, fille de NOBLET Barthélemy et de PIERRE Jeanne. Mais puisque les registres paroissiaux de Paliseul et des environs dépendant de la cure de Paliseul ne débutent qu'en 1677, est-ce à dire que les registres antérieurs n'existaient pas ? Non, bien sûr. Mais il est très probable que ceux-ci furent détruits lors de l'incendie de l'église de Paliseul en 1677, événement relaté dans un registre paroissial de Paliseul…

Barthélemy NOBLET et Jeanne PIERE dit MONIN (décédée le 5 février 1715 à Framont) sont aussi les parents de Marie Thérèse NOBLET, la future épouse de Nicolas.

22 http://www.histoire-genealogie.com/spip.php ?article398

[23] Née le 7 septembre 1678 à Framont

1697 – Nicolas ROZET habitant du Framont demandeur contre Nicolas Herman lieutenant mayeur de Paliseul ajourné défendeur

Nicolas n'est pas très enchanté, car pendant son absence, bien qu'il ait donné une procuration à Guillaume PIERE, celui-ci s'est engagé dans une transaction auprès du mayeur de Paliseul.

L'affaire ne peut être jugée par le mayeur lui-même car il ne peut être « juge et partie ». C'est la Cour Souveraine de Bouillon qui doit examiner si tout a été fait suivant les règles en usage dans le duché de Bouillon.

Le premier document concernant cette affaire nous relate ceci :

Le dt Rozet comparant afsisté de fon procureur dict qu'il ne croist que la litispendance alleguée en la iournée derniere foit pour le mesme faict representé pour la requeste du dt Rozet et dont la Cour en est faisie pour prendre connaifsance de la distribution des deniers dont le dt Rozet pretend destre rembourcé de fon engageuse mentionnée en laditte requeste que le dt Herman at faict vendre pendant labsence du dt Rozet, et dont il ne peut estre privé des deniers de saditte engageuse Pourqoy il a desnie le renvoy demandé et que le dt Herman aurat at contester pardevant cette Cour sil ac des raisons a quoy est persisté et soutenue.

Ledit Herman comparant afsisté par Moreau exhibe Extraict du Rolle de la Justice de paliseul en datte du 23ème juillet 1697 qui iustifie la litispendance alleguée, entre que la cause estant en renvoy demandé arceq gaigne des dépens.

Le dit Roset y dira la 8ne.

La suite aux pages suivantes…

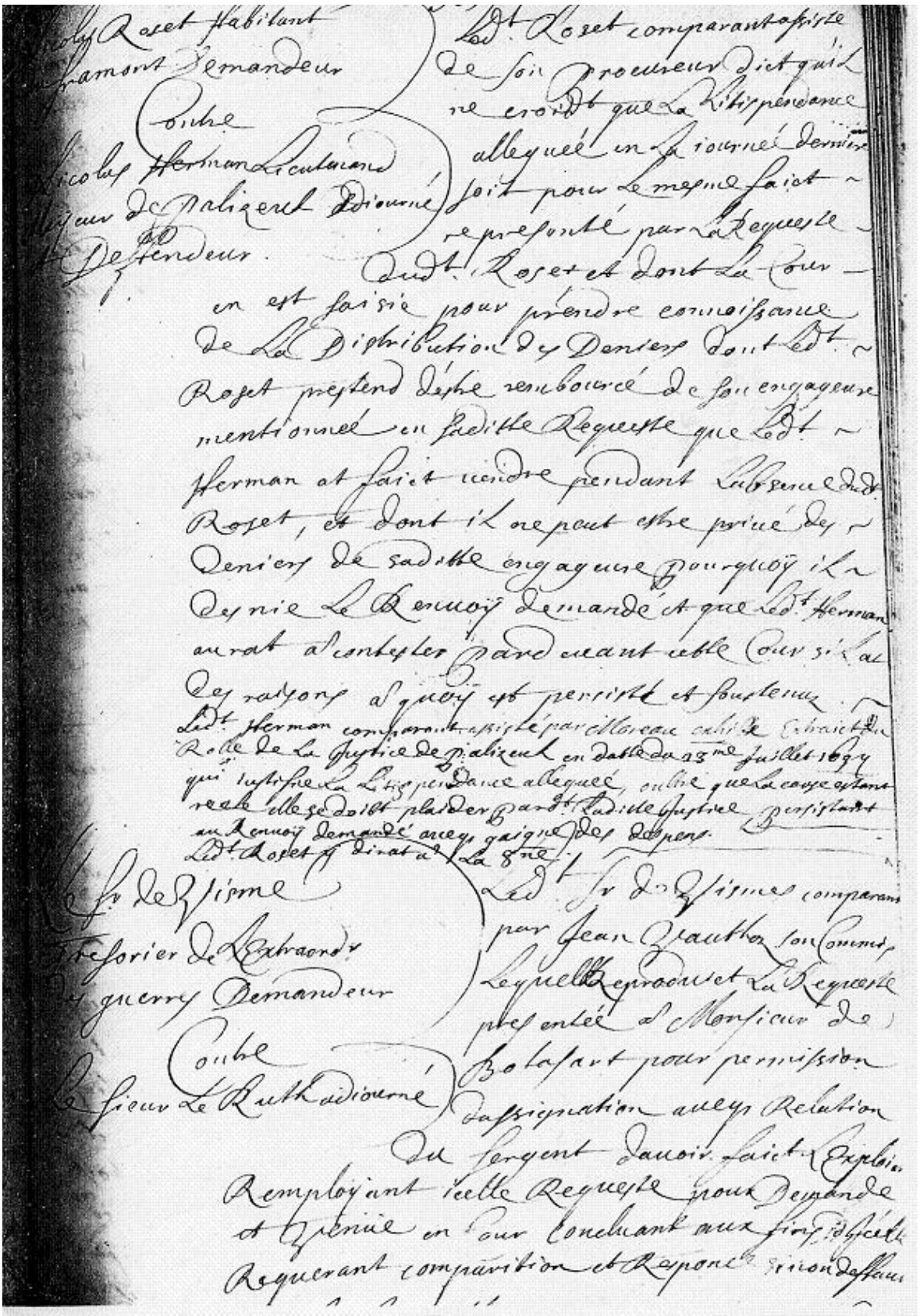

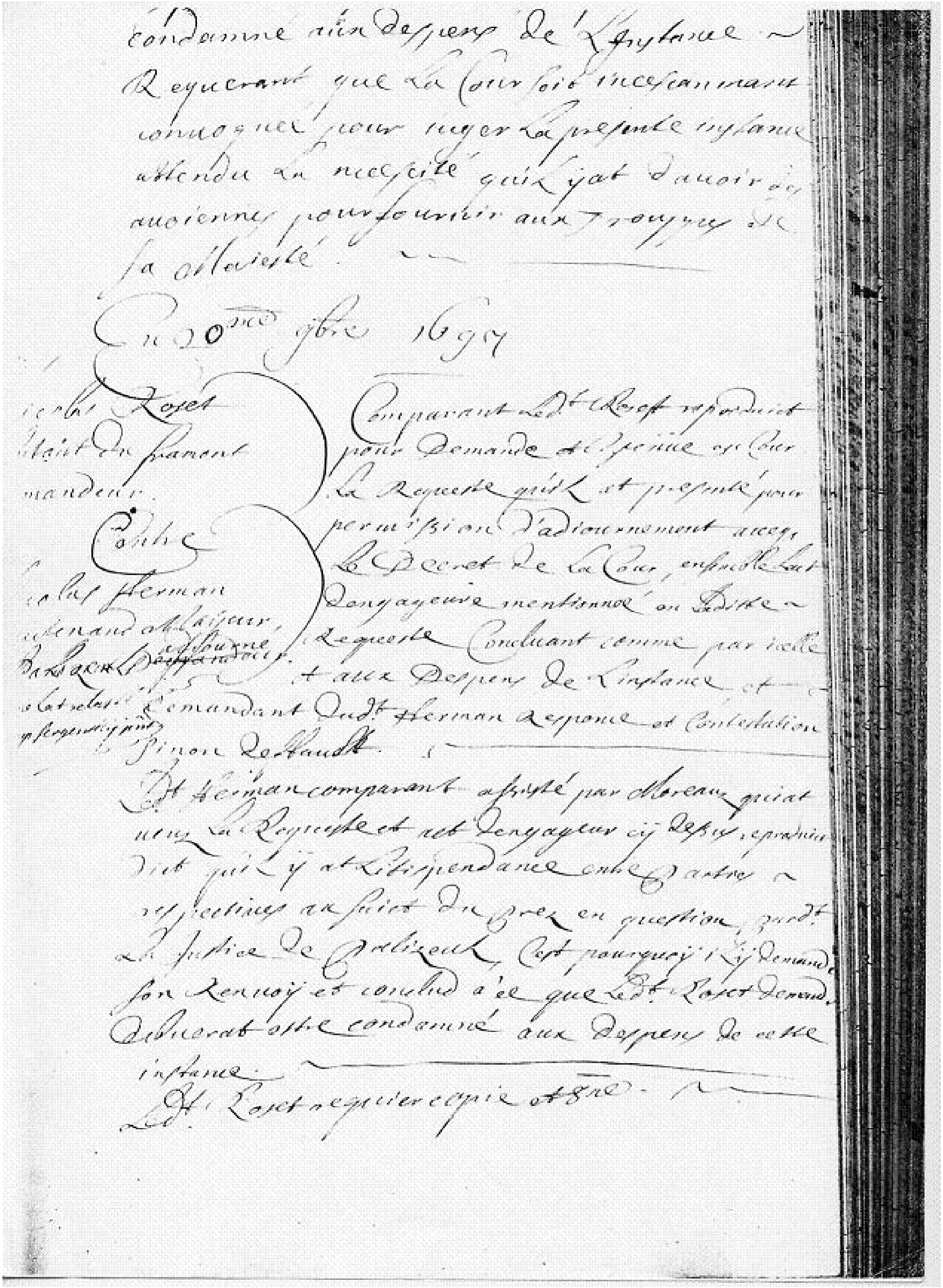
condamné aux despens de l'Instance ~
Requerant que la Cour soit incessamment
convoquée pour juger la presente instance
attendu la necessité qu'il y at d'avoir des
avoines pour fournir aux trouppes de
sa Majesté ~

Du 20me 9bre 1697

Nicolas Rozet demandeur.

Contre

Nicolas Herman lieutenant mayeur, adjourné.

Comparant ledt Rozet reproduict pour demande et s'en tient en Cour la Requeste qu'il at presenté pour permission d'adiournement avec le Decret de la Cour, ensemble l'exploit d'engageure mentionné en ladite Requeste concluant comme par icelle et aux despens de l'instance et demandant audt Herman response et contestation.
Pinon Lechaudé

Ledt Herman comparant assisté par Moreau qui at veu la Requeste et exploit d'engageure cy dessus, respondant dit qu'il y at litispendance entre parties respectives au sujet du prez en question pardt la Justice de Palizeul, C'est pourquoy il demande son renvoy et conclud à ce que ledt Rozet demandeur debverat estre condamné aux despens de cette instance ~
Ledt Rozet requiert copie et 8ne.

En 20me 9bre 1697

Comparant le dt Rozet reproduict pour demand (illisible) en Cour La requeste qu'il at presenté pouir permifsion d'adiournement accept Le décret de la Cour ensemble la dengageure mentionnéee en laditte requeste concluant comme par icelle et aux dépens de l'instance et demandant du dt Herman respnce et contestation sinon deffaudt.

Ledt Herman comparant afsité par Moreau quiat veuz la requeste et act dengageuse cy dessu reproduict dict quil at litispendance entre parties respectives au faict du prez en question pardt la Justice de Paliseul, cest pourquoy iluy demande son renvoy et conclue a ce que le dt Rozet demande debuerat estre condamné aux dépens de cette instance.

Le dt Rozet a requier copie at 8ne.

En 4me xbre 1697

Le dt Rozet comparant afsisté de fon procureur revenant sur le proposé du 27 novembre dernier et ayant considéré lExtraict du Rolle faict en son nom et en son absence dit que le faict y mentionné nest plus en contestation et nme regarde le faict representé par la requeste du dt Rozet lequel ne demande que destre remboursé de son engageuse des deniers de la vente dicelle faicte pardevant commifsaire de cette Cour et dont elle est saisie de la connaifsance qui faict toujours desnie le renvoy demadé et doibt le dt Rozet venir par ordre dans la sentence doredre veus que laditte engageuse nat pas este rendue plus libre quelle nestait que si le dt Rozet eus testé présent il sy eust opposé pour la confesrvation de son droict et point plus aultre a quoy est persisté subs derniére de se montrer.

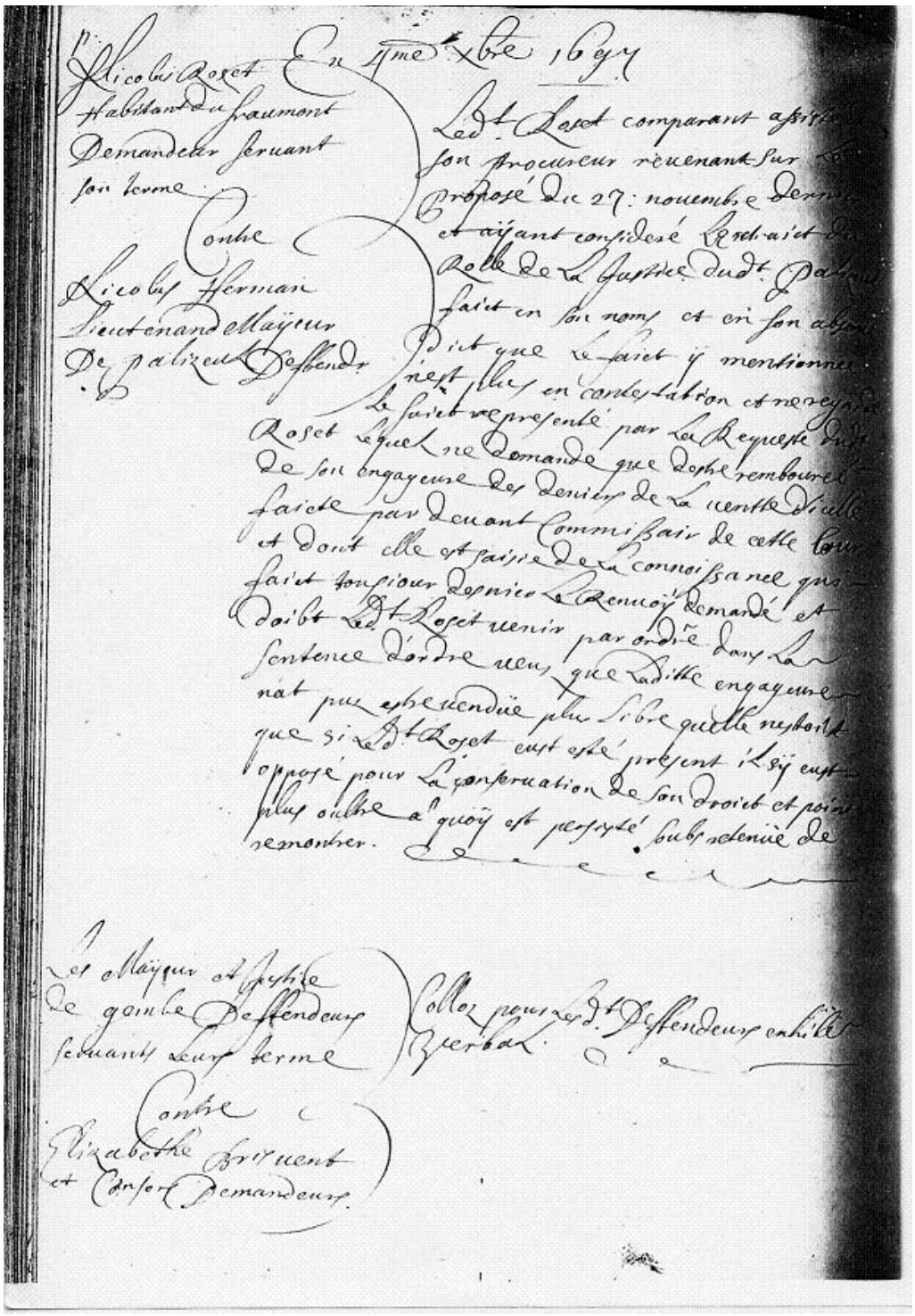

En 11e xbre 1697

Le dt Herman comparant assisté par moreau qui a veu le proposé de partie adverse de la iournée derniere dit persister a son acception de litispendance et renvoy demandé exhibant copie de la comission donné par luy Roset sur la personne de guillaume piere lequel a institué laction a paliseu soub le nom de luy Roset et come il soutient quil doit venir un ordre pour son argent quil pretend cest un faict a décider par la Cour sans aucun procès et il a du tort dactiver le dt Herman acceptant demandant droict

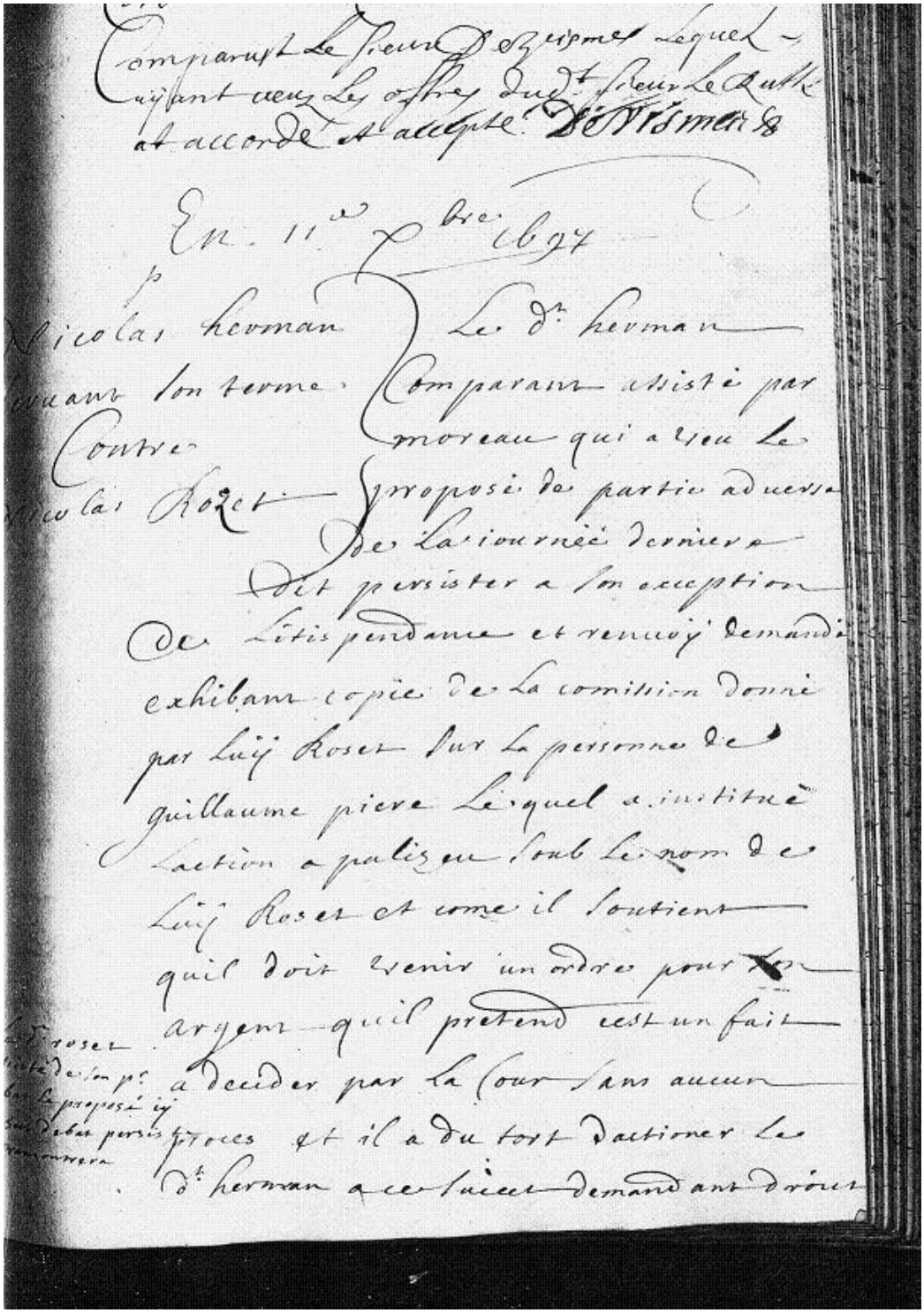

De ces quatre documents que l'on trouve dans un *vieux registre couvert en veau* de la Cour Souveraine de Bouillon[24], il ressort que Nicolas demande à la Cour d'intervenir sur un contentieux qu'il a avec le lieutenant maire de Paliseul, Nicolas HERMAN.

De ceci, on apprend cela :

[24]Registre des Sentences, ancienne référence 168, Reg. 08 Juil. 1693 – 22 Juil. 1706, A.E.A.

1. Que '*Nicolas Rozet*' est un '*habitant du Framont*'
2. Les faits se sont produit '*pendant l'absence du dit Roset*'
3. Une '*commission*' fut '*donnée par luy Roset sur la personne de Guillaume Piere*'

Dans la liste des bourgeois de Framont[25], liste établie en 1695 par J. de Colloz, de la Cour Souveraine de Bouillon, ne figure pas Nicolas ROZET ; et pour cause… Soit dit en passant, Barthélemy Nollet (lire NOBLET) est dans cette liste, donc toujours vivant.

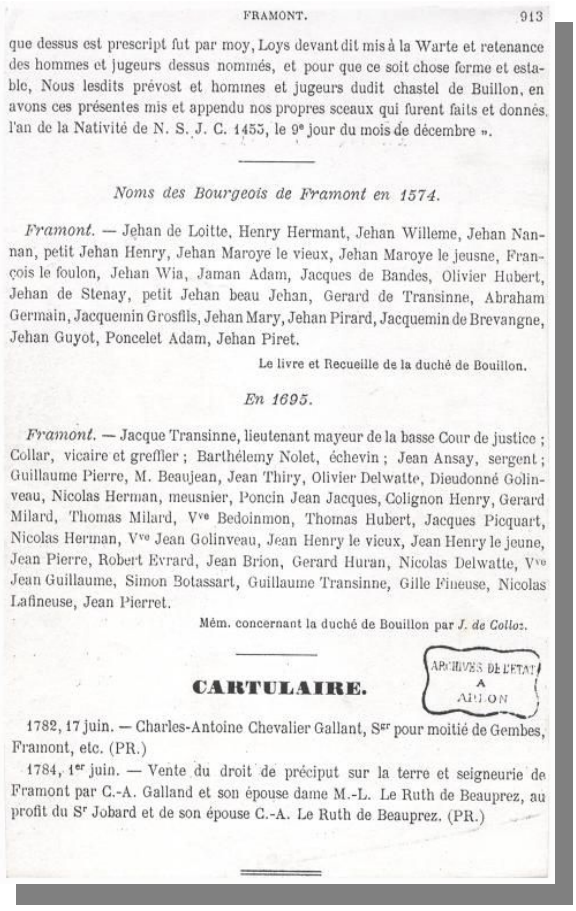

FRAMONT. 913

que dessus est prescript fut par moy, Loys devant dit mis à la Warte et retenance des hommes et jugeurs dessus nommés, et pour que ce soit chose ferme et estable, Nous lesdits prévost et hommes et jugeurs dudit chastel de Buillon, en avons ces présentes mis et appendu nos propres sceaux qui furent faits et donnés, l'an de la Nativité de N. S. J. C. 1455, le 9e jour du mois de décembre ».

Noms des Bourgeois de Framont en 1574.

Framont. — Jehan de Loitte, Henry Hermant, Jehan Willeme, Jehan Nannan, petit Jehan Henry, Jehan Maroye le vieux, Jehan Maroye le jeusne, François le foulon, Jehan Wia, Jaman Adam, Jacques de Bandes, Olivier Hubert, Jehan de Stenay, petit Jehan beau Jehan, Gerard de Transinne, Abraham Germain, Jacquemin Grosfils, Jehan Mary, Jehan Pirard, Jacquemin de Brevangne, Jehan Guyot, Poncelet Adam, Jehan Piret.

Le livre et Recueille de la duché de Bouillon.

En 1695.

Framont. — Jacque Transinne, lieutenant mayeur de la basse Cour de justice ; Collar, vicaire et greffier ; Barthélemy Nolet, échevin ; Jean Ansay, sergent ; Guillaume Pierre, M. Beaujean, Jean Thiry, Olivier Delwatte, Dieudonné Golinveau, Nicolas Herman, meusnier, Poncin Jean Jacques, Colignon Henry, Gerard Milard, Thomas Milard, Vve Bedoinmon, Thomas Hubert, Jacques Picquart, Nicolas Herman, Vve Jean Golinveau, Jean Henry le vieux, Jean Henry le jeune, Jean Pierre, Robert Evrard, Jean Brion, Gerard Huran, Nicolas Delwatte, Vve Jean Guillaume, Simon Botassart, Guillaume Transinne, Gille Fineuse, Nicolas Lafineuse, Jean Pierret.

Mém. concernant la duché de Bouillon par *J. de Colloz.*

CARTULAIRE.

ARCHIVES DE L'ETAT A ARLON

1782, 17 juin. — Charles-Antoine Chevalier Gallant, Sgr pour moitié de Gembes, Framont, etc. (PR.)

1784, 1er juin. — Vente du droit de préciput sur la terre et seigneurie de Framont par C.-A. Galland et son épouse dame M.-L. Le Ruth de Beauprez, au profit du Sr Jobard et de son épouse C.-A. Le Ruth de Beauprez. (PR.)

Ainsi, en 1697, Nicolas s'absente de Framont pour un certain temps, à un point tel qu'il trouve nécessaire de donner une procuration pour s'occuper de certaines de ses affaires à Guillaume PIERE[26], un bourgeois de FRAMONT. Nicolas, non marié ni fils de bourgeois, est simplement un habitant[27] de Framont. S'il avait eu de la famille présente à Framont ou dans les proches environs, n'aurait-il pas confié ses obligations à un membre de cette dernière ? Nicolas sait gérer ses tâches et ne se laisse pas faire ; lorsqu'il revient de son voyage, long dans le temps, il saisit aussitôt le tribunal !

Son frère Louÿs, dont on parlera plus tard comme mambour des orphelins en 1704, ne semble pas être encore arrivé dans la région. Est-ce le décès de Nicolas en

[25]Tandel : Les Communes luxembourgeoises dans A.I.A.L. Les communes luxembourgeoises" ont été publiées par l'Institut archéologique du Luxembourg à Arlon entre 1889 et 1894. Cette "encyclopédie" en 10 volumes de Tandel a été une mine de renseignements sur cette province pour des générations d'historiens professionnels ou amateurs. Elle reste un ouvrage de référence et de consultation bien utile pour découvrir les grandes lignes ou les petits détails du passé de chacune des communes luxembourgeoises.

[26]Notons que Guillaume PIERE est un parent de Jeanne PIERE dit MONIN, future belle-mère de Nicolas ROZET !

[27]« La faculté qu'ont les filles de bourgeois de transmettre à leurs époux et à leurs enfants le droit de bourgeoisie avec les avantages qui y sont attachés assure leur établissement avec des étrangers. » ['La situation du duché souverain de Bouillon, vers 1780', rapport des commissaires généraux du duché, publié par L. LEFEBVE DE VIVY, dans B.C.R.H., t. LXXXIX, pp. 454, 1925.]

1702 ou la mambournise de 1704 qui le fera apparaître dans le duché de Bouillon ? Louÿs reprendra-t-il les affaires de Nicolas (on verra que pour les orphelins, il y aura de l'argent provenant « de la vente des tonneaux et de la bière ») ?

Quoi qu'il en soit une décision fut prise par la Cour Souveraine de Bouillon le 13 mai 1698.

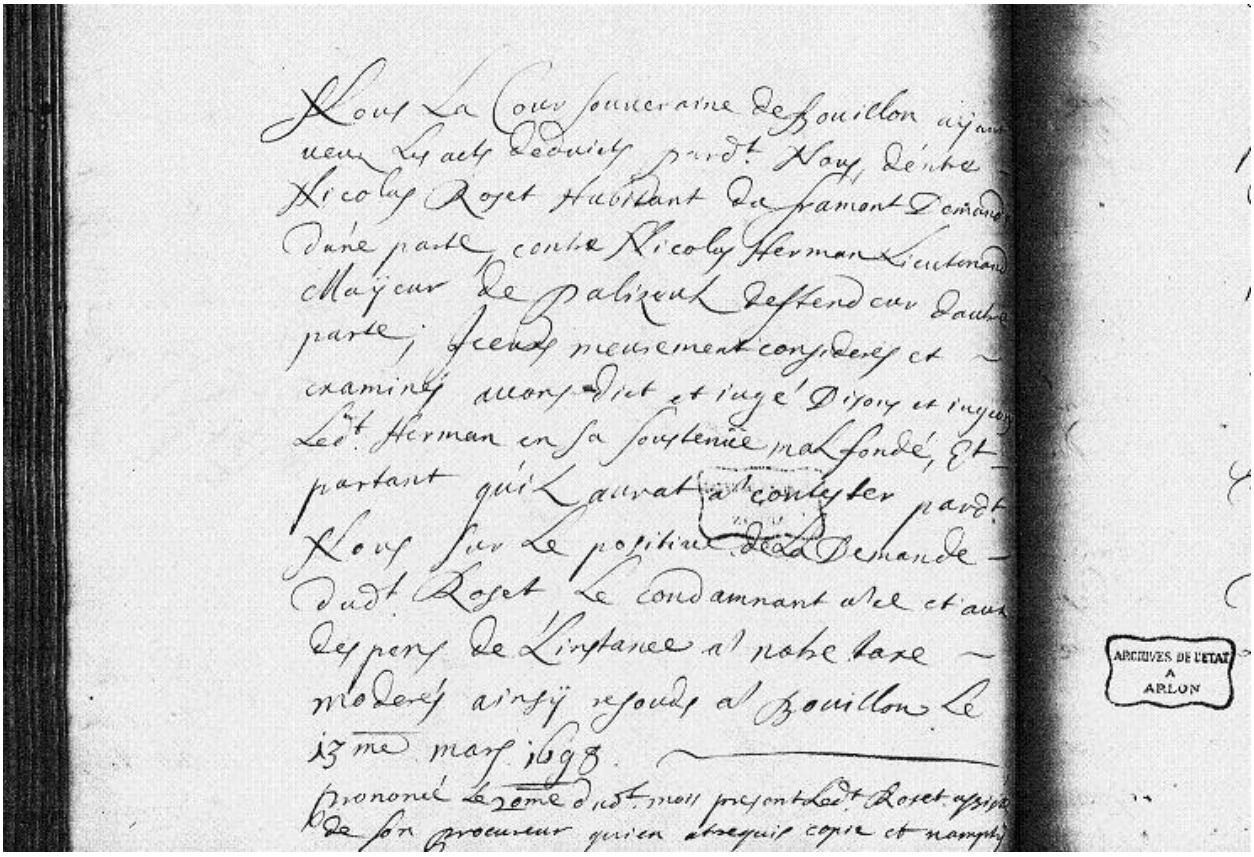

Nous la Cour Souveraine de Bouillon ayant veu les actes deduicts pardt Nous dentre Nicolas Rozet Habitant du Framont demandeur dune parte contre Nicolas Herman Lieutenant Mayeur de Paliseul deffendeur dautre parte ; Iceux meurement confidérés et examinés accoms dict et iugé disons ez iugeons partant quil aurat a contester pardevant Nous sur le positine de la demande dudt Rozet Le condamnant atel et aux dépens de linstance a notre taxe modéré ainsy ce jour à Bouillon le 13me may 1698.

Prononcé le 20me du dt moii present le dt Rozet afsisté de son procureur quien at requis copie et non…

Notons que la même année le gouvernement de Bouillon fit installer une poste à Paliseul[28] :

« 1698 Des courriers de Bouillon vont chercher les lettres à Sedan, mais le chroniqueur de l'époque note que ces lettres se distribuaient sans soin. Le 18 août 1699, le gouvernement du duché de Bouillon, convaincu de l'utilité d'un tel genre

[28]La poste à Bouillon des origines à 1795 – par Yvon BARBAZON [dans Terre d'Herbeumont à Orchimont].

d'établissement fonde des bureaux pour la distribution des lettres à heures fixes. Godefroid Maurice, duc de Bouillon institue donc à Bouillon et à Paliseul des bureaux de poste dans lesquels se distribueront les lettres adressées à tous les sujets et habitants du duché.

Des courriers établis aux dits bureaux sont chargés daller prendre les lettres à la poste de Sedan et d'en payer le port jusqu'aux dits lieux. Outre le port, ces courriers recevront un salaire de 1 sol par destinataire. Ceci peut sembler difficile à comprendre. Expliquons-nous par un exemple. Supposons une lettre expédiée en port dû de Paris à Rochehaut. Au départ de la lettre, l'employé de la poste de Paris va écrire sur le recto de la lettre le port à payer par le destinataire. Ce port dépend de la distance entre Paris et Sedan et également du poids, soit 12 sols. La lettre acheminée par la poste de France va arriver à Sedan. Le messager de Bouillon va venir chercher cette lettre le lendemain. Il payera à la poste de Sedan les 12 sols. Il reviendra ensuite distribuer sa lettre à Rochehaut et réclamera 13 sols au destinataire. Le messager avançait donc l'argent. En ce 18 août 1699, Bouillon et Paliseul sont des bureaux de distribution dépendant de la direction de Sedan. »

(Fin de citation)

Que d'événements importants dans le petit duché de Bouillon pendant ces quelques années, n'est-ce pas ?

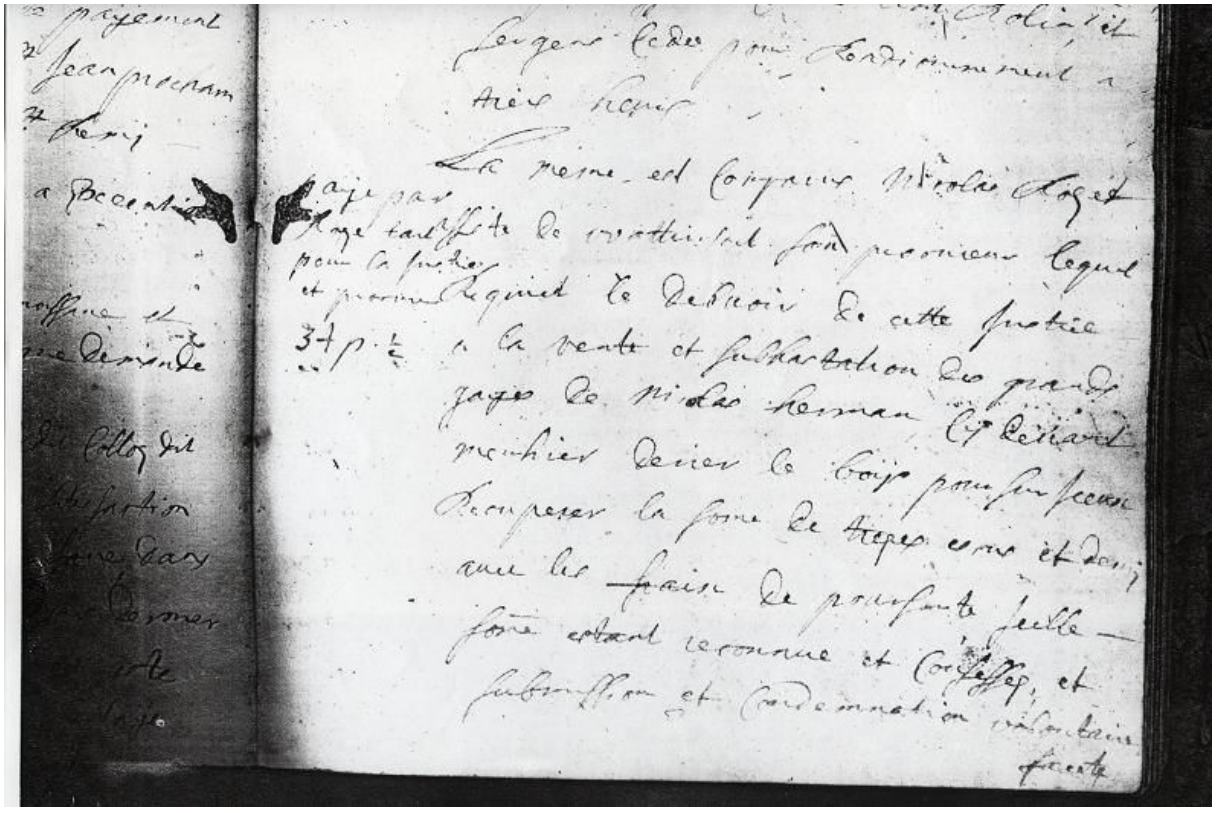

La mesme est compru nicolas Rozet affiste de wattrinsart[29] fon procureur lequel requiert le debuoir de cette justice a la vente et (...) des grands gages de nicolas herman cy devant

[29]Jean WATRINSART, qui fut le procureur de Nicolas, avait été un témoin survivant des évènements survenus à Paliseul en 1678. Paliseul avait été incendié par des troupes espagnoles. La relation de ce fait, écrite par ce témoin survivant, est consignée dans un vieux registre paroissial. Le voici tel qu'on peut le lire :

Memoir de l'incendie ariuez au bourgue de Palizeux l'an 1678.

meunhier derrier le boys pour fen iceux recuperer la some de treses escus et demy avec les fraix de pourfuite icelle some estant reconnue et confeffé, et fubouffion et condamnation volontaire faicte

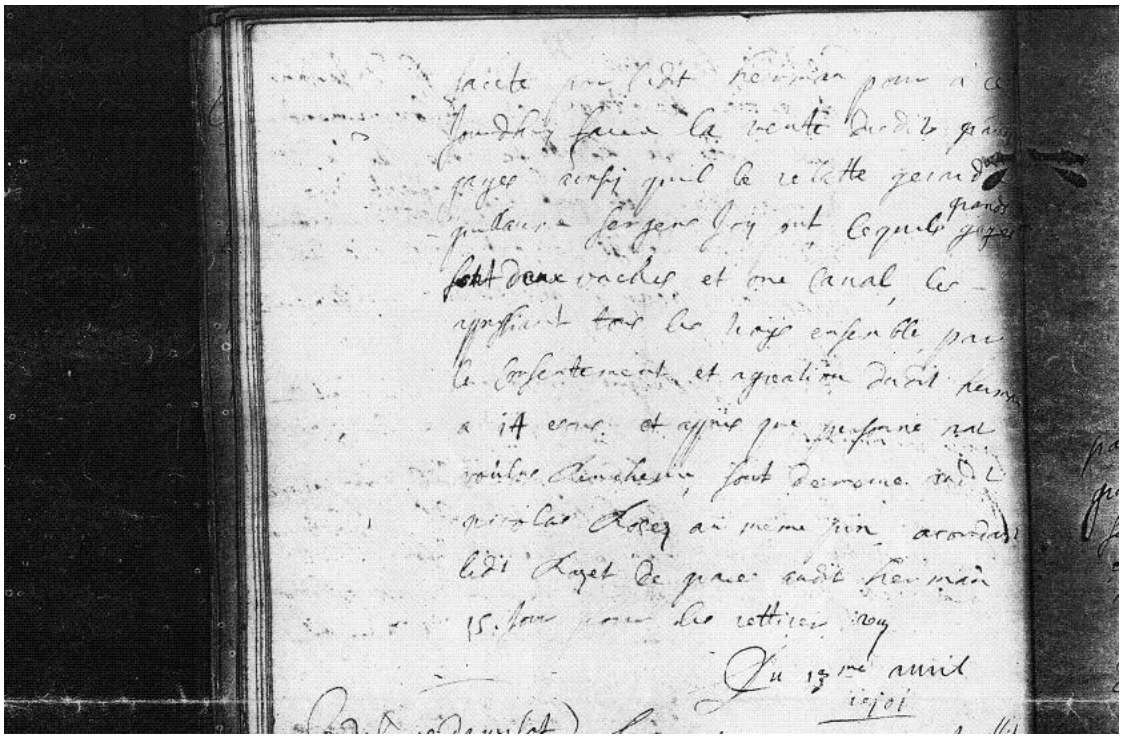

L'an mil six cents septante sept Bouillon estant soubmis à l'obéissance du Roy de france, l'Intendant de la ville de Namur ayant demande des pionniers par tout le Duché Redimé en argent et Enjoint de les payer à Charllemont soubs paine aux désobéissant d'estre traite en la dernier rigueur de la Guerre : Monsieur de Seruigny pour lors Gouuerneur du chatau et duché de bouillon ayant donné ordre au sr Jean Watrinsart chirurgien et capitaine des bourgeois de la compagnie de palizeux de prendre les Armes, faire garde iours et nuits et Repousser la force par la force, auec deffence très seuere de ne traiter en fasson que ce soit auec lesdits de Gharllemont et namur pour lesdits pioniers à paine d'estre puny et châtie comme désobéissant aux ordre du Roy à quoy obéissant lesdits capitaine et bourgeois, les Ennemis Espagnolle des garnisons dudit Namur et Charllemont sont venu le cinquième de mars 1678, et nombre de septs Escadron, caualerie et dragons (enuiron les deux heures après minuit) Munis de grenades et foeu d'artifice pour attaquer lesdits bourgeois Retiré dans leglise et mettre le foeu partout.

Et comme ledit capitaine tenoit pour lors un de leurs dragon qu'il auoit prins à la barier quy disoit s'aller rendre à bouillon, et le commandant des troapes estant de ce aduertis par quelq mal veuillant le fît répéter par un capitaine quy demandit parller par asseurance et promis que sy on luy vouloit rendre qu'il s'en retourneroit sans taire aucune Execution ny tor dans ledit bourgue, (ce quentendant led'capitaine le rendît pour sauuer et garantir le lieu et pourquoy il fut mis en arrest un mois entière audit château) pendant quel arrest lesdits Ennemis sont venu de Rechef le première iour d'Auril en suiuant, et commandoit pour lors à la plasse dudit capitaine le sieur Nicolas Herman lequel estant atacquée ilans laditte Eglise auec lesdits bourgeois par Iceux Ennemis se deffendirent vigoreusement auec les armes, et ne les ponant emporter mirents le foeu dans le bourgue lequel auec l'Eglise plenne de Moeuble et trois belle cloche et horloge turent rendu en poussière et ny resta que la halle et quatorzes maisons, dont cestoit grande désolation, et comme ce funestre malheur est digne destre mis en Mémoire ledit capitaine en at escript la prête histoire contenant entouts ses points un Récit et narre véritable et lat signe le 21e du mois d'octobre Mil six cents quatrevingts et un ; et lorsqu'il serat de vie a trépas priez pour luy quy la lirat.

Signé : J. Watrinsart, 1681.

faicte pour ledit herman pour a ce jourdhui fera la vente dudit grand gage ainfi quil le relategerard (...) guillaume sergent icy ent lequel grand gage sont deux vaches et une canal lesquels ...tous les troys enfenble par le confentement et agregation du dit herman a 14 escus et apprès que perfonne nat voulut rencherir fon devolu au dit nicolas Roset au mesme jour accordant de dit roset de paie au dit herman 15 jours pour les retirer (du 13me avril 1701)

Le contentieux s'élevait quand même à la somme de 13 écus et ½ ! Nicolas veut récupérer son argent !

1699 – Mariage de Nicolas ROZET le dimanche 1er mars

ROZET-NOBLET -- 1699

Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, Barthélemy NOBLET et Jeanne PIERRE dit MONIN sont aussi les parents de Marie Thérèse NOBLET, la future épouse de Nicolas.

Le dimanche 1er mars 1699, Nicolas ROZET épouse donc à Framont Marie Joseph NOBLET.

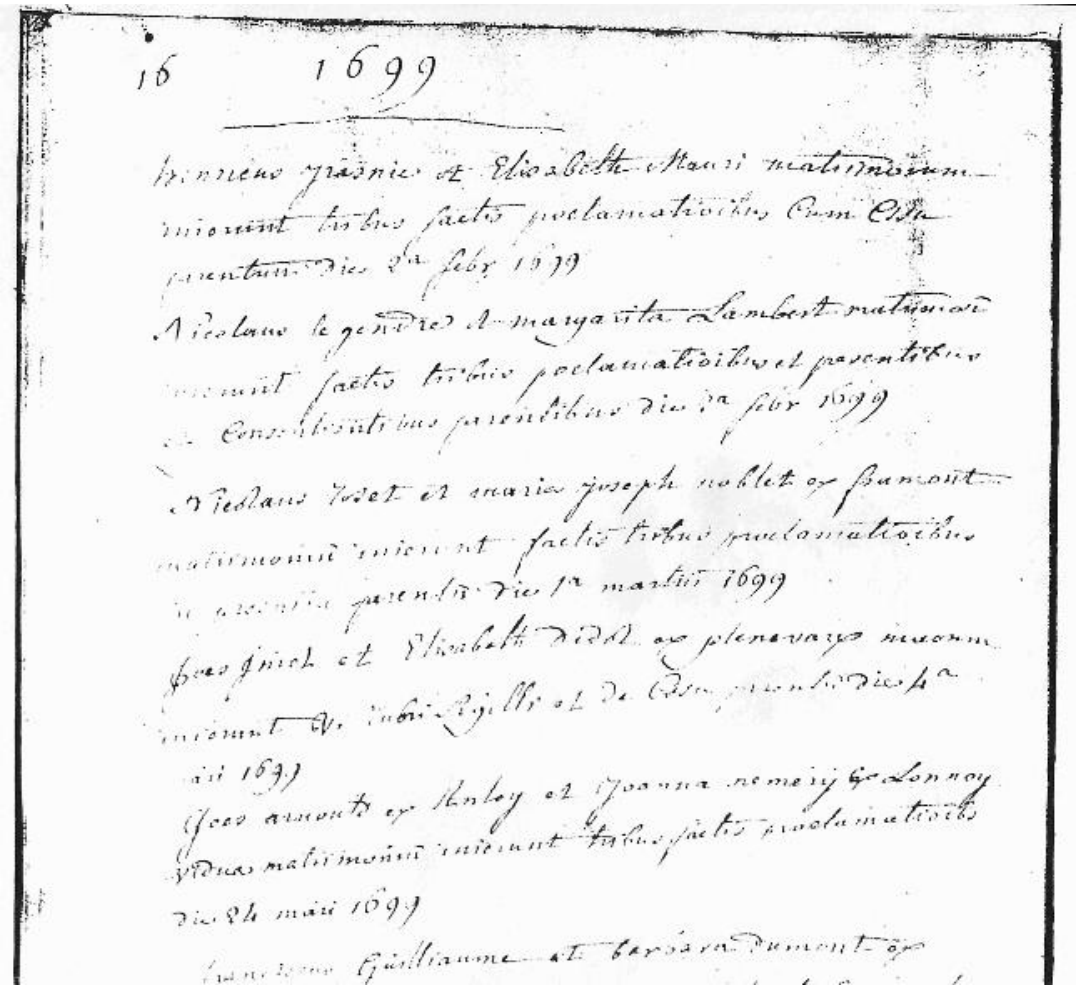

Le 15 juillet 1700 est enregistré à Paliseul le contrat passé entre *'Jeanne PIERE dit MONIN donatrice d'une part et Marie Joseph NOBLET et Nicolas ROZET mari de*

la ditte marie acceptants d'autre part' en date du 12 mars 1699. Ce contrat indique indirectement que Barthélemy NOBLET est déjà décédé.[30]

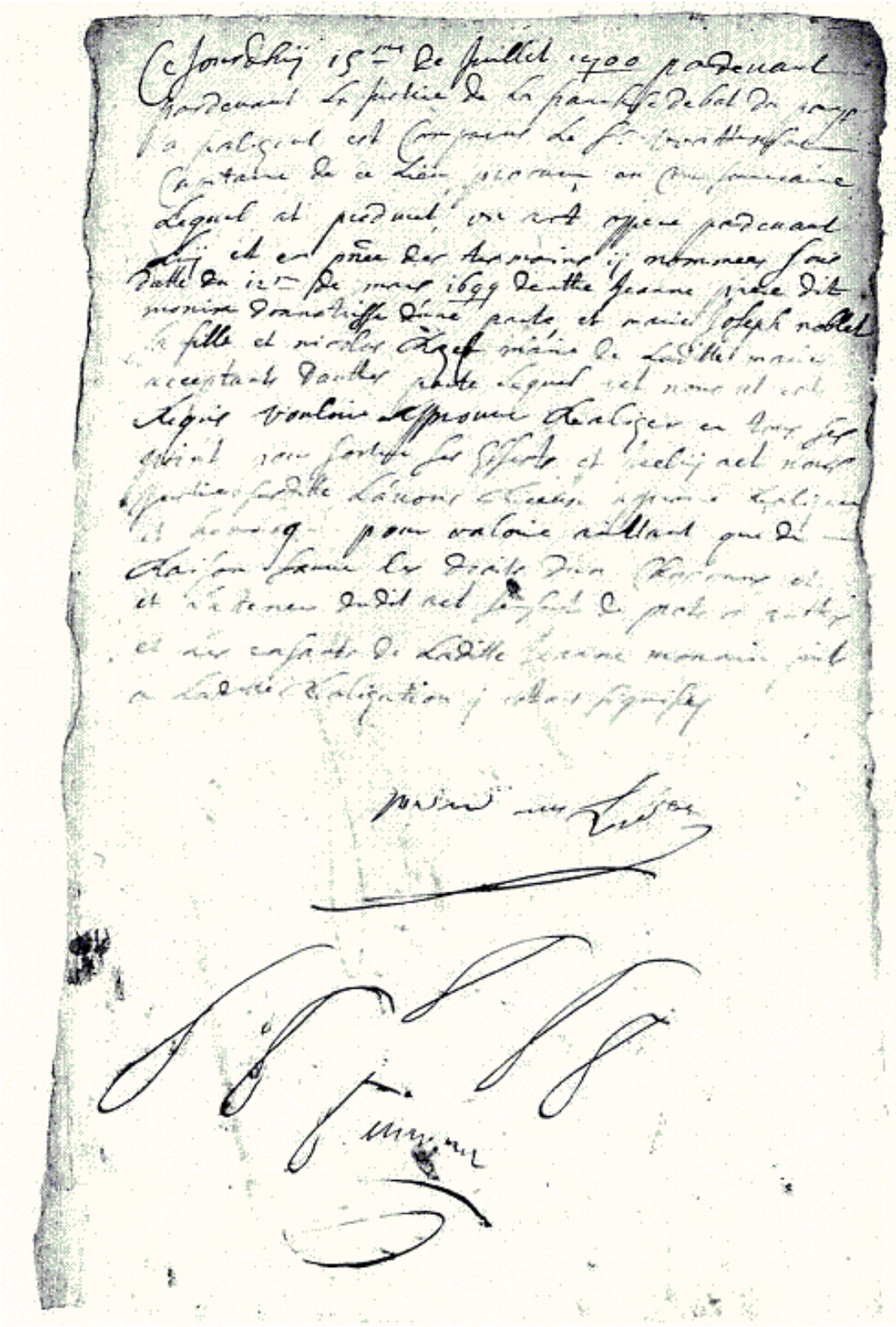

Document attestant l'enregistrement du don de Jeanne PIERE dit MONIN au couple ROZET-NOBLET

[30]PALISEUL – Justice de la Franchise et du Débat du Pays – Greffe – Papier du greffe et pièces de procédure N°2143.

Chapelle St Roch, édifiée en 1636, devant laquelle (venant par notre droite) Nicolas, notre ancêtre commun est passé le 15 juillet 1700 afin d'enregistrer l'acte de donation venant de sa belle-mère Jeanne MONIN[31].

La famille sera composée de deux enfants :

1. Marie Anne ROSET[32] baptisée le 9 décembre 1699 à Framont

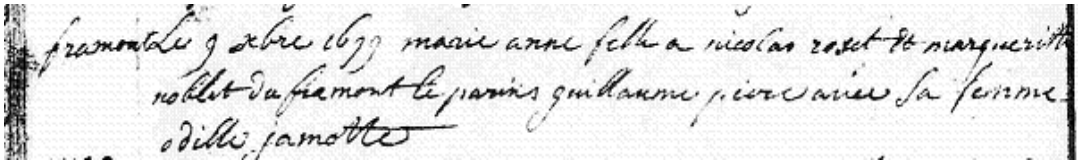

2. Joseph ROSET baptisé le 5 janvier 1702 à Framont

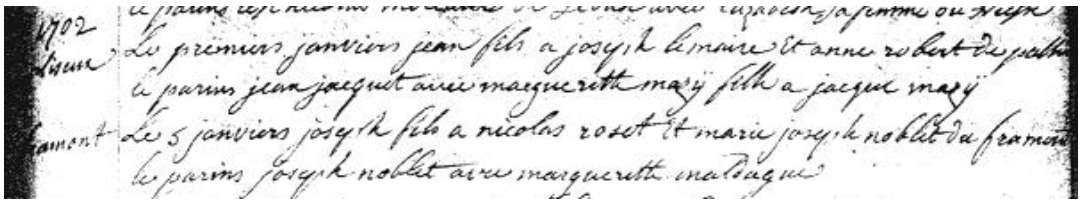

Mais survient le décès de Nicolas le 20 mai 1702…

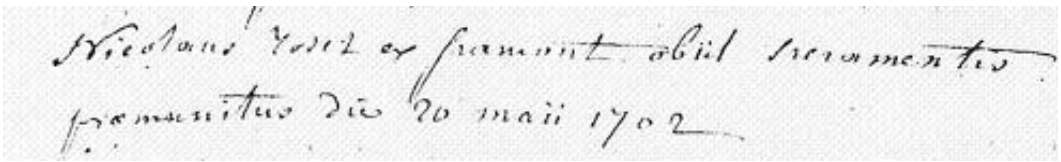

[31] www.delcampe.net

[32] Cet acte est une copie traduite du latin et il semble que le copieur ait copié 'Marguerite' alors qu'il s'agit de sa sœur, Marie Joseph ! En effet, Nicolas s'est marié neuf mois plus tôt avec Marie Joseph et non pas avec Marguerite comme l'indique, par contre, correctement l'acte de naissance de Joseph. Les actes que l'on trouve aux archives sont très certainement des traductions des anciens actes écrits en latin (comme les actes de mariage, par exemple). D'ailleurs, le prêtre, probablement LEFEBVE, pour les familles DUCHENE, a recopié quelque chose qui ressemble à RUCHEN !

1703 – Marie Joseph, veuve de Nicolas ROZET

Barthélemy NOBLET et Jeanne PIERRE dit MONIN se sont mariés probablement avant 1677 et ont eu plusieurs enfants, dont :

1. Marie Joseph NOBLET née avant 1677, mariée en (1) avec Nicolas ROZET le 1 mars 1699 à Framont et en (2) avec Jacques JAVAUX le 3 mai 1704 à Framont, décédée en 1715 à Framont
2. Marguerite NOBLET baptisée le 17 septembre 1678 à Framont, mariée le 9 juin 1697 avec Nicolas ANSAY à Framont
3. Jean Joseph NOBLET baptisé le 28 mars 1681 à Framont, marié avec Anne GOLINVAUX à Framont
4. Jean NOBLET baptisé le 14 septembre 1686 à Framont

Marie Joseph NOBLET sera la marraine d'un fils de sa sœur Marguerite, Joseph ANSAY, baptisé le 13 mars 1703 à Framont.

La vie continue et, en janvier 1703, Marie Joseph achète un champ à Nicolas ANSAY, son beau-frère.

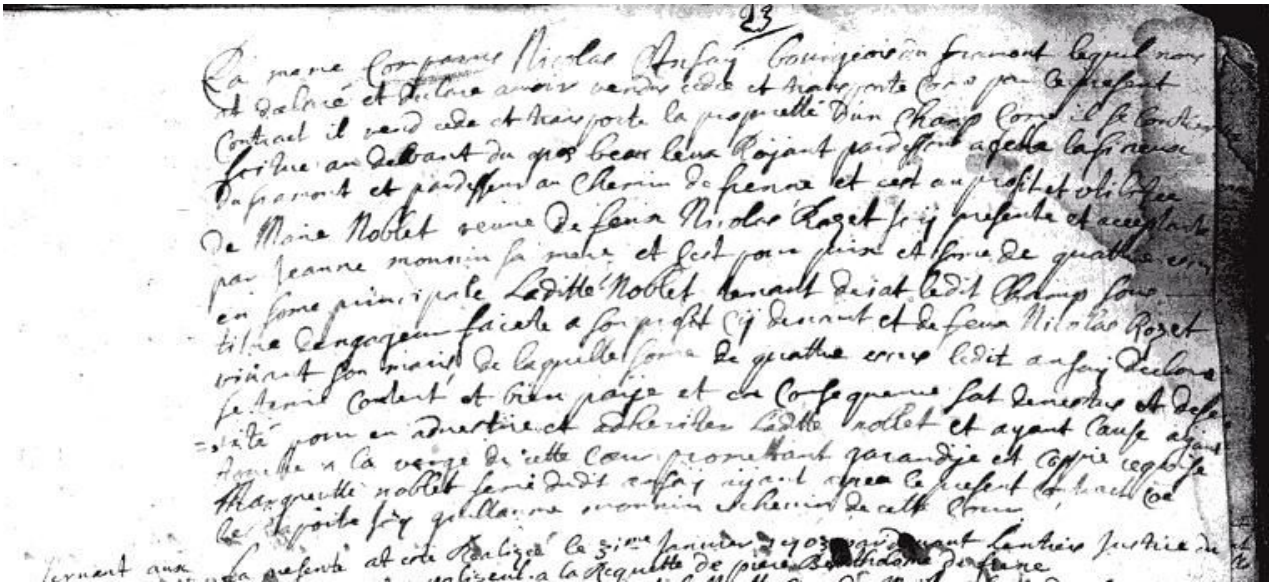

La meme conparu Nicolas Anfay bourgeois du framont lequel nous at déclaré avoir vendu cede et transporté come par le présent contart il vend cede et transporte la proprietté dun champ come ile se contien fcitué au devant du gros beau leux royant pardesseus agelle lafineuse du framont et pardesseu au chemin de frenne et cest au profit et olibtée de Marie Noblet veuve de feux Nicolas Rozet icy presente et acceptante par jeanne monnin sa mere et cest pour prix et some de quatre escus titre engageuse faict a son profit cy devant et de feux Nicolas Rozet vivant son mari de laquelle some de quattre escus le dit anfay declare se tenir content et bien paye et en consequence (...) Marguerite noblet feme dudit anfay ayant agree le prefent (...) guillaume monnin eschevin de cette cour.

Le veuvage est difficile et Marie se remarie deux ans après le décès de Nicolas, le 3 mai 1704 avec Jacques JAVAUX à Framont. Il convient de faire l'inventaire des

biens revenant aux enfants du défunt. C'est ici qu'apparaît le frère de Nicolas, Louys ROZET.

1704 – Mambournise[33] de Louys ROZET, oncle de l'orphelin

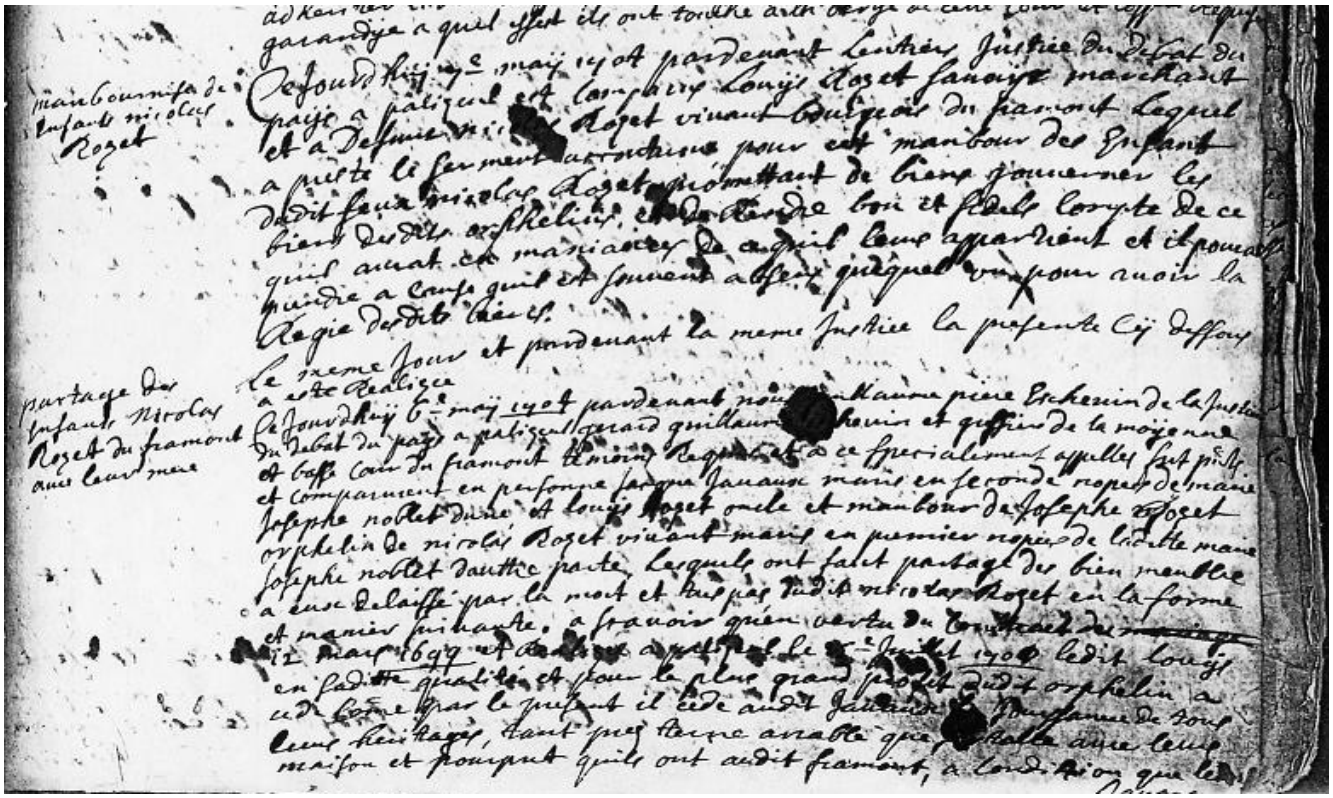

manbournise des enfants Nicolas Rozet

Cejourd'huÿ 7e maÿ 1704 pardevant lentière justice du debat du païs a paliseul est comparu Louÿs Rozet savoye[34] marchant et a defunt nicolas Rozet vivant bourgeois du framont lequel a preste le serment accoutumé pour estre manbour des enfants dudit feux nicolas Rozet promettant de bien gouverner les biens desdits orphelins et de rendre bon et fidele compte de ce quil aurat en maniance de ce quil leur appartient et poura prendre a cause qui est souvent a (illisible) quequel on pour avoir la regie desdits lieux.

Partage des enfants nicolas Rozet du framont avec leur mère

Le même jour et pardevant la même justice la presente cÿ dessous a este realisee

Ce jourdhuÿ 6e maÿ 1704 pardevant nous guillaume piere eschevin de la justice du debat du païs a paliseul gerard gullaume eschevin et greffier de la moÿenne et basse cour du framont temoins requis et a ce specialement appelles fut prst et comparurent en personne jacque javaux mari en seconde noce de marie josephe noblet dune et louÿs Rozet oncle et manbour de joseph Rozet orphelins de nicolas Rozet vivant mari en premiere noce de la ditte marie josephe noblet dauttre parte lesquels ont faict partage des biens meuble a eux delaisse par la mort et trepas dudit nicolas Rozet en la forme et manier suivante a scavoir quen vertu du contrat du ~~mariage~~ (mot barré) 12 mars 1699 et realiser a paliseul le 15e juillet 1700 ledit louÿs en laditte qualité

[33] Œuvres de lois de Paliseul n°2123.

[34] [L]es habitants [de la Savoie] sont appelés communément Savoyards, mais le terme Savoisien est tout aussi correct. On trouve plus rarement le terme Savoyen. - https://fr.wikipedia.org/wiki/Savoie

et pour le plus grand profit dudit orphelin a cede come par le present et cede audit javaux la jouissance de tous leurs heritages, tant prés terre arrable que la jouissance avec leur maison et pourput quils ont audit framont , a condition que ledit javaux

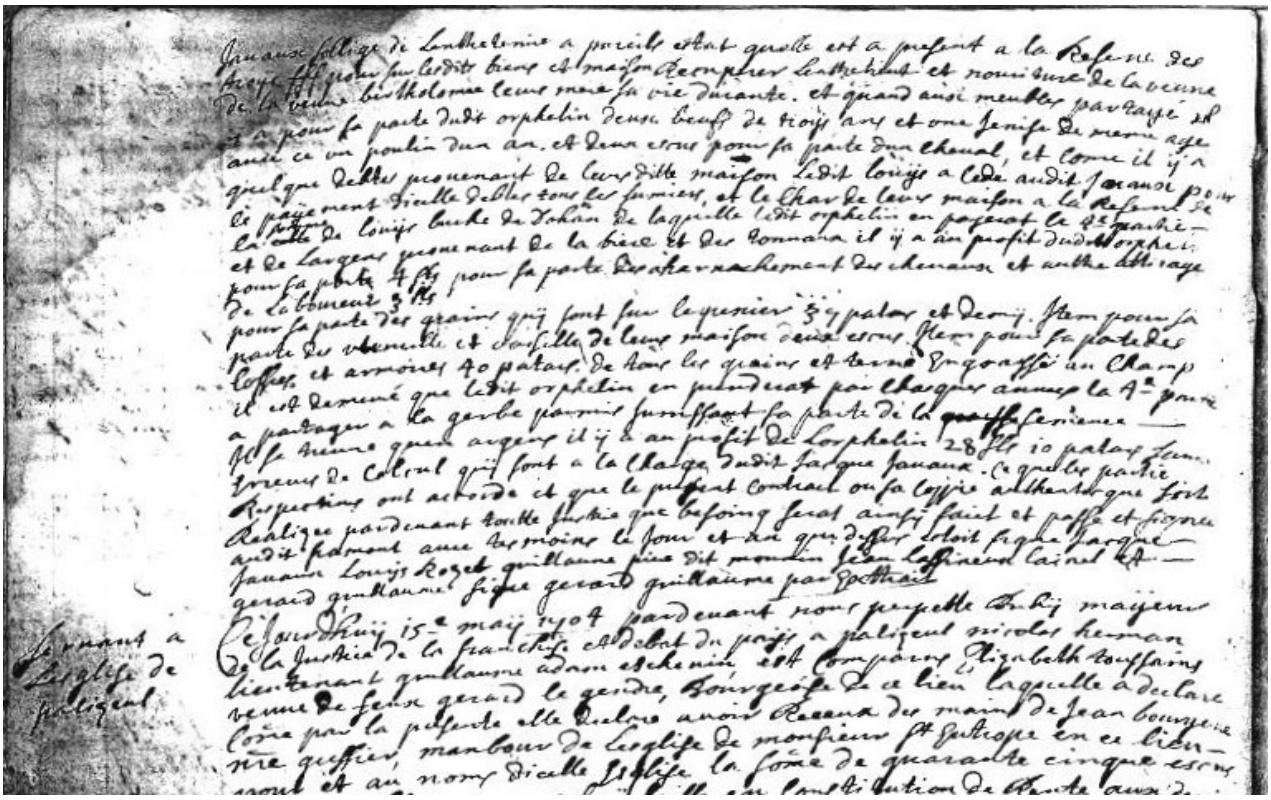

javaux soblige de lentrettenir a pareil estat quelle est a present a la (illisible) desAloÿs fff pour lesdits biens de maison recuperer lenttretient et nourriture de la veuve de la veuve bertholomee leur mere sa vie durante et quand aux meubles partage il y a pour a part dudit orphelin deux boeufs de troÿs ans et une genise de meme age avec ce un poulin dun an et deux escus pour la part dun cheval, et come il ÿ a quelque dettes provenant de leur ditte maison Ledit louÿs a cede audit javaux pour le paÿement dicelle dette tous les fumiers et le char de leur maison a la (illisible) de la femme de louÿs buche de dohan de laquelle ledit orphelin en paÿerat la 4e partie et de largent provenant de la biere et des tonnaux il ÿ a au profit dudit orphelin pour sa part 4 fls pour la part des harnachement des chevaux et auttre attirage de laboureur 3 fls.

pour la part des grains quÿ sont sur le grenier 34 patar et demÿ. Item pour la parte des (illisible) et (illisible) de leur maison deux escus. Item pour la part des coffres et armoires 40 patars. De tous les grains et terre engrangge au champ il est (illisible) que ledit orphelin en prendrat par chaque anne la 4e partie a partager a la gerbe parmis (illisible) sa part de la (illisible) semence Il se (illisible) quen argen il ÿ a au profit de lorphelin 28 fls 10 patars sans erreur de calcul quÿ sont a la charge dudit jacque javaux. Ce que les parties respectives ont accorde et que le present contarct ou sa copie authentique soit realisee pardevant toutte justice que besoin serat ainsi faict et passe et signe audit framont avec temoins le jour et au qui dessus estait signe jacques javaux louÿs Rozet guillaume piere dit monin Jean laffineuse laine et gerard guillaume signe gerard guillaume par Exttait

Que nous apprend tout cela ?

D'une part, l'existence de « louÿs Rozet oncle et manbour de joseph Rozet ». Joseph ne reçoit pas la moitié des biens venant de son défunt père mais le ¼, soit la ½ de la ½ ! Ainsi, la fillette Anne Marie est toujours vivante, bien que son prénom ne figure pas dans le document.

Petite parenthèse : Anne Marie baptisée à Framont le 9 décembre 1699 a eu comme parrain Guillaume PIERE[35], et comme marraine, Odile JAMOTTE. Cela est très surprenant, car contrairement à la coutume consistant à donner le prénom de la marraine à la fillette ou du parrain au garçon, ici la marraine s'appelle Odile et la filleule, Anne Marie. Qu'en déduire ? Pourquoi ne pas avoir donné le prénom de la marraine à la fillette ? Ne serait-ce pas une indication concernant le nom de la grand-mère paternelle, première marraine des enfants du couple ?

D'autre part, aucun ROZET n'est parrain ou marraine à Framont ou dans les environs, *à des lieues à la ronde,* pendant des années au moins entre 1677 et 1726[36], exception bien sûr concernant Nicolas en 1696. Cela ne voudrait-il pas dire que Nicolas était bel et bien le seul ROZET dans le duché de Bouillon à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle ?

Mais, fait des plus importants, dans cet acte de 1704, il est précisé que 'Louys Rozet' est 'savoye marchand' ! Nous reviendrons plus loin sur cette hypothèse savoyarde[37].

Milieu des années 90 du XXe siècle

Lorsque j'ai commencé à entreprendre des recherches généalogiques, sachant que mon grand-père et ma grand-mère (Emile Joseph ROZET et Marie Odile LABBÉ) s'étaient mariés à BRUXELLES en 1914, j'ai d'abords demandé au service de l'Etat civil s'il était possible qu'ils me fassent parvenir un extrait de ce mariage. Ensuite, j'ai commencé à remonter les générations en consultant l'état civil (ainsi que les registres paroissiaux) se trouvant aux Archives de l'Etat d'Arlon et de Namur.

De fil en aiguille, j'ai pu ainsi gravir plusieurs générations pour constater que le grand-père de mon grand-père était un fils naturel d'Elisabeth (dite Henriette) ROSET. Il était né le 27 avril 1821 à FRAMONT (elle aura encore un autre fils naturel, né en 1825).

Il me fut dit par l'un de mes oncles qu'il savait cela… Bah, finalement, la filiation du côté de la mère n'est-elle pas la plus certaine ! *Les tests génétiques étaient encore bien loin d'être au point !*

Il circulait dans la famille, ce qui se révéla être une légende, un récit comme quoi les ROZET « *remontaient à l'époque de la* ***Révolution française****, … que trois*

[35] Celui qui très certainement avait reçu la procuration de Nicolas en 1697
[36] Aucun parrainage ROZET, non plus, à Bastogne chez Louys (décédé en 1736) !
[37] 1690-1696 : 3ème occupation française. Les troupes de Louis XIV occupe la Savoie, menée par le Maréchal Nicolas de Catinat.

frères avaient émigré, … qu'ensuite l'un des trois était reparti voir ce qui restait de 'leurs biens', … qu'il avait fait croire à ses deux frères que tout avait été détruit… ».

Puis, j'ai eu l'occasion de lire l'acte de mariage d'un certain Nicolas ROZET marié le 14 juillet 1765 à ANLOY[38] avec Jeanne-Marie GUISSART. Mais fallait-il, encore, que je fasse le lien éventuel entre ce Nicolas et les ROZET & ROSET dont j'avais déjà pris connaissance dans les archives se trouvant aux Archives de l'Etat à Arlon…

MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ !

Ainsi, bien avant la Révolution française de 1789…

A l'époque, j'ignorais encore tout de l'existence de son grand-père Nicolas ROZET de Framont dont la présence en ce village situé entre Anloy et Paliseul est attestée, comme nous l'avons vu plus haut, dans un registre paroissial de Paliseul en 1696 !

Les recherches devenaient de plus en plus captivantes. C'était un plaisir de découvrir au fil de celles-ci plusieurs références à des personnages ayant porté ce patronyme, tantôt ROZET, puis parfois, ROSET.

Le 17 février 1993, Albert[39] ROZET, 'cousin' de la région de Meix-devant-Virton, m'avait fait parvenir une ébauche d'arbre généalogique. Je m'interrogeai néanmoins sur l'indication concernant un certain Nicolas ROZET provenant de Neuville-le-Brizar, en Normandie… Je suis parti aussi sur cette base de données pour vérifier, tout en constatant plus d'une erreur. Je me suis laissé dire, aussi, que les ROZET de France (le long de la frontière franco-belge), n'étaient pas parents avec les ROZET de Belgique ! Encore une erreur… Mais parfois, il existe des raisons que l'on ignore car perdues avec le temps… Il en va ainsi, parfois, des secrets de famille !

[38] Légèrement au nord de Framont
[39] Il s'avérera que notre ancêtre commun est l'orphelin dont il est question dans la mambournise de 1704

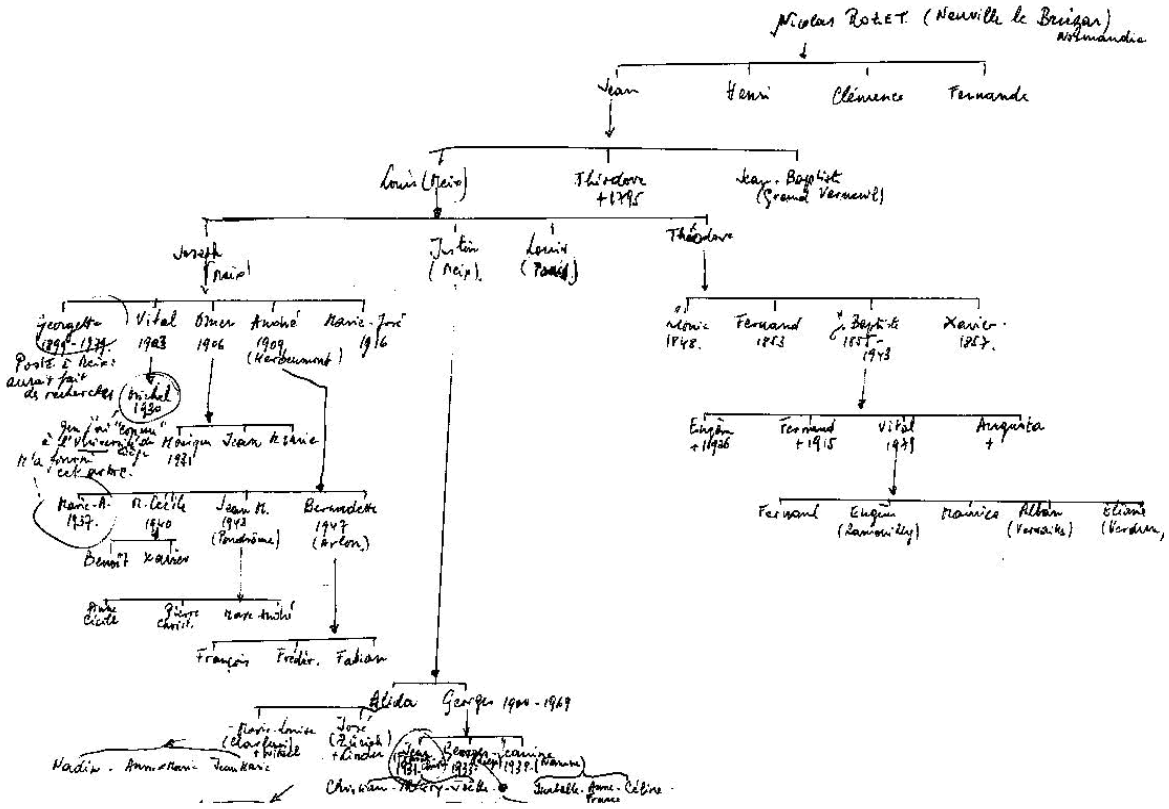

Crayon généalogique reçu en 1993 envoyé par Albert ROZET de Meix-devant-Virton

Je commençai à « *ratisser plus large* ». En effet, je glanais, çà et là, des informations sur des personnes portant le patronyme ROSET ou ROZET.

C'est ainsi que je découvrais l'existence d'un certain Albin[40] ROZET, qui fut député sous la IIIème République française. Un cousin ?

Le Petit Journal

Il faut lever des armées — La Situation Militaire

LE PETIT JOURNAL paru le 16/09/1915 annonçant le décès d'Albin ROZET, député, tué en auto.

[40] Albin ROZET (1852-1915), député radical de la Haute-Marne de 1889 à 1915. Secrétaire de la commission de l'Algérie à la Chambre des députés, il combat dès 1902 en faveur des droits des musulmans d'Algérie. Il décède dans un tragique accident de voiture.

De même, je découvrais que les sculptures du bâtiment administratif de l'ARBED, situé sur le plateau Bourbon à Luxembourg, étaient l'œuvre d'un certain René ROZET[41]. Encore un cousin, peut-être ?

Siège central de l'administration[42] de l'ARBED
- Sculpteur René Rozet (1858-1939) –

J'ai, ensuite, répertorié le nombre de ROZET par département en France grâce au *Minitel*[43]. J'en ai dressé une carte (voir un peu plus loin).

Ceci indiquait[44] clairement une forte concentration encore au XXe siècle de ROZET dans la région du Jura et de la Savoie.

D'autre part, utilisant toujours le *Minitel* (Internet n'était qu'à ses balbutiements !), je me suis mis à rechercher l'adresse de beaucoup de ROSET[45] ou ROZET à travers les régions de France et particulièrement avec un prénom comme 'Jean' ou 'Joseph' afin de leur écrire pour leur demander s'ils pouvaient me renseigner sur leur généalogie. Partant de l'idée que ces prénoms seraient des prénoms de personnes ayant plus de soixante ans (encore un a priori, certes), j'espérais recevoir des données concernant leurs grands-parents, voire leurs arrière-grands-parents. Je mis dans l'enveloppe de ma demande une photocopie d'un tableau à remplir ainsi

[41]FICHIER ETAT CIVIL RECONSTITUE, ont lit : NAISSANCES – ANNEE 1858 -- Arrondist ancien 6me – Nom ROZET – Prénoms Auguste, René – Date de la naissance 14 mai 1858
http://canadp-archivesenligne.paris.fr/archives_etat_civil/avant_1860_fichiers_etat_civil_reconstitue/fecr_visu_img.php ?registre=V3E_N_2000&type=ECRF&&bdd_en_cours=etat_civil_rec_fichiers&vue_tranche_debut=AD075ER_V3E_N_02000_00301_C&vue_tranche_fin=AD075ER_V3E_N_02000_00351_C&ref_histo=6666&cote=V3E/N%202000 (45)

[42] La construction date des années 1920 à 1922. Les architectes furent René Théry (1869-1922) et Sosthène Weis (1872-1941). Mais ce fût le sculpteur René Rozet (né à Paris en 1859- ?) qui fit l'ensemble sculptural au-dessus du pignon central représentant le triomphe de la science, du commerce et de l'industrie. Le maître d'ouvrage fut l'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach, Eich et Dudelange)

[43]Le Minitel (pour « Médium interactif par numérisation d'information téléphonique ») désigne un type de terminal informatique destiné à la connexion au service français de Vidéotex baptisé Télétel, commercialement exploité en France entre 1980 et 2012. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Minitel]

[44] Les départements sont grisés par des chiffres. Par exemple, le département 71 l'est avec le chiffre 3. Cela signifie qu'il y a 3 abonnés au téléphone répertorié dans ce département. Dans le département 30, il y en a 6 ou 7, etc. …

[45] Par a priori, je m'étais limité à la graphie la plus courante, c'est-à-dire : ROZET

qu'une autre enveloppe avec mon adresse sur laquelle j'avais collé un timbre[46] pour leur éviter des frais et les encourager à me répondre.

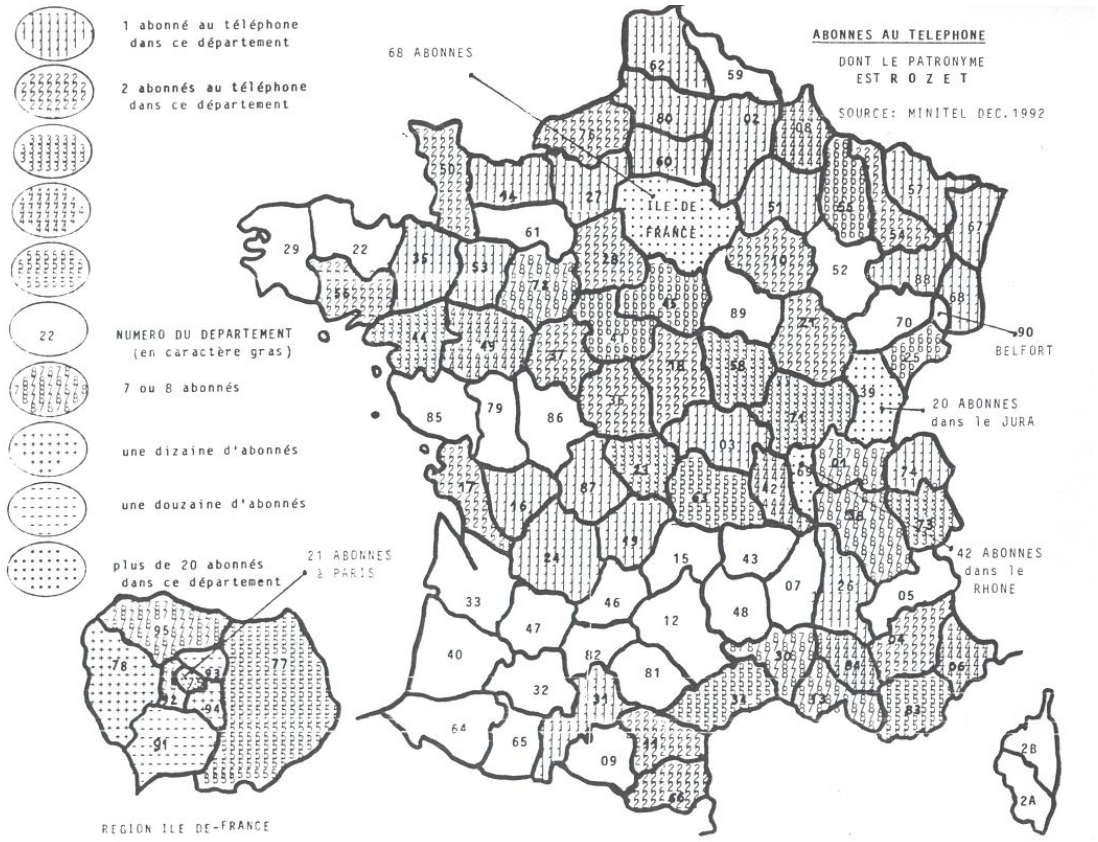

Sur la quarantaine de demandes, j'ai reçu une vingtaine de réponses. Ce n'était pas mal ! Près de 95 % de ces réponses m'indiquaient comme région de leur origine, la Savoie[47] (les autres, la Creuse).

Des recherches sur les villages ou petits hameaux portant le nom de ROSET – ROZET – ROSAY – ROSEY - … m'indiquaient aussi que dans la région de la Savoie se trouvaient beaucoup de lieux-dits sous cette appellation.

Cela faisait ainsi beaucoup d'éclairages braqués sur cette région. Cela était très encourageant ! Mais aucune certitude, car il me fallait continuer mes investigations. Ce que je fis, bien sûr, quoique des circonstances familiales me firent mettre mes recherches au repos pendant plus de sept ans.

Petite parenthèse : le dictionnaire Larousse édité en 1893 donne la définition suivante concernant ce vocable ROZET :

[46] Français, bien évidemment, la monnaie européenne n'existant pas encore
[47] Il faut comprendre la grande Savoie et non pas seulement le département actuel de la Savoie

ROSSET, *rozet, rousset, rouset, rousait, roset*, adj., dim. de roux, roussâtre :

Les crins ot biax et blons, menuz antrelaciez,
La barbe .I. po *rossete*, ses vis fu camoissiez.
(J. Bod., *Sax.*, CCXII, Michel.)

S'ot .I. poi *rousais* les giernons.
(Mousk., *Chron.*, 19161, Reiff.)

Artus ot non li damoisiaus,
Rouses estoit, mais moult fu biaus.
(Id., *ib.*, 20579.)

Si une est bleuete, l'autre est *rossete*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170ª.)

Marion la *roussette*. (1396-1397, *Compt.*, Arch. mun. Mézières CC 30, f° 5 v°.)

Au Dieu Phebus a la barbe *roussette*.
(*Ball. sur la rival. de L. XI et de Ch. le Témér.*, éd. 1467.)

— Brun :

Et avoit [le roi] un bonnet *rouset*. (J. Aubrion, *Journ.*, p. 101, Larchey.)

Trois quartiers et demy de drap *rozet*, et ung quartier et demy de drap violet. (1502, *Tut. de Jaquet Quitz*, Arch. Tournai.)

— S. m., sorte de drap brun :

Nul ne doibt mettre fer en drap pour garder, exceptees *rousses* communs. (Mars 1321, *Ord.*, XII, 458.)

.v. quarterons de *rousset* pour faire chauces. (1358, *Compt. de D. Collors*, Aumale.)

Suisse, *rosset*, Wallon, *rosait*, roux.

Noms propres, *Rosset*, *Roset*, *Rousset*, *Rouset*.

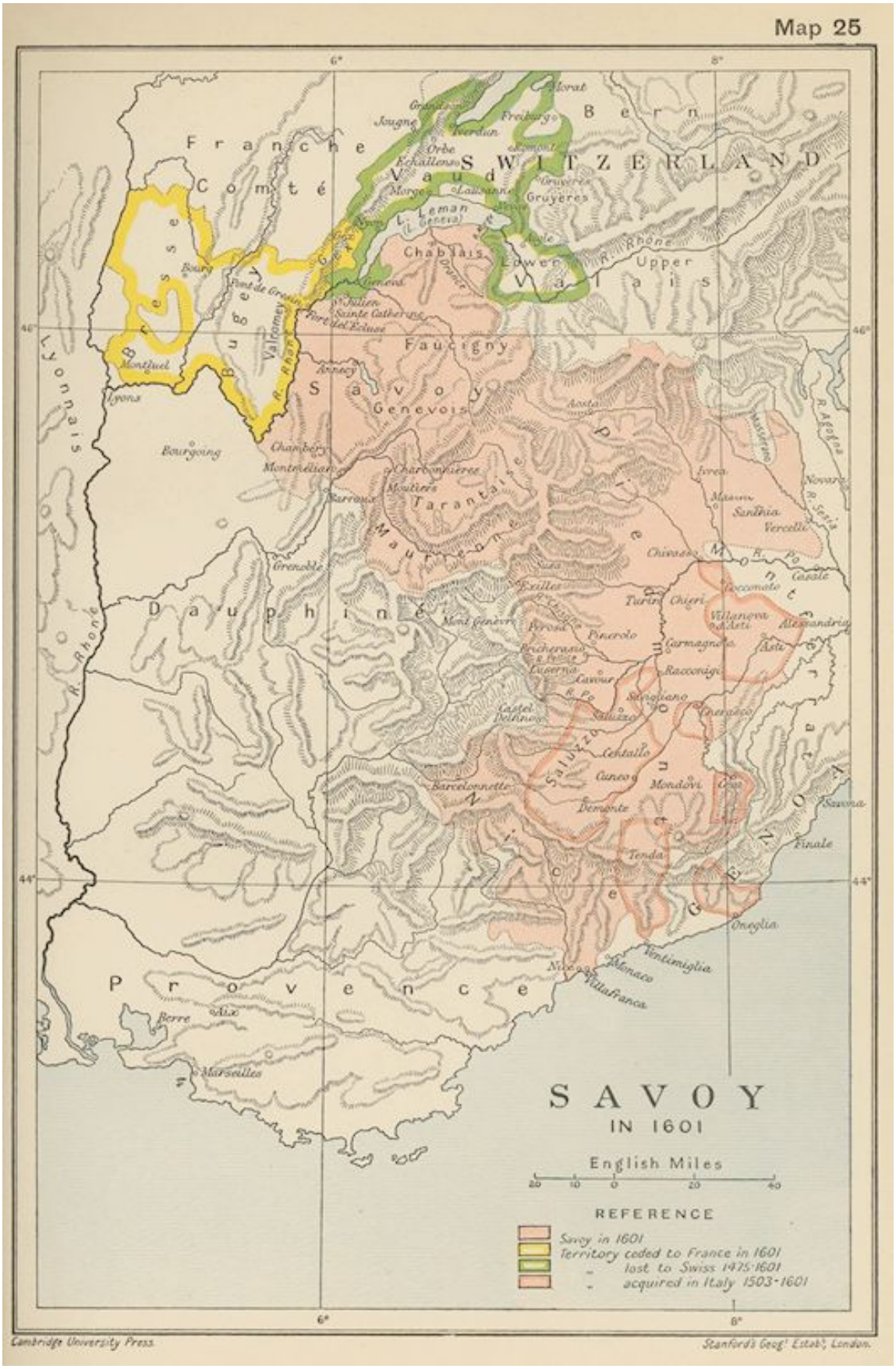

Carte de la Savoie en 1601

1787 : en rouge foncé le duché de Bouillon, en gris foncé la principauté de Liège, en gris clair les Pays-Bas autrichiens

La superficie de la Haute-Savoie est de 4 388 km² tandis que la superficie du territoire du Duché de Bouillon était de 230 km² soit à peine d'un peu plus de 5 % !

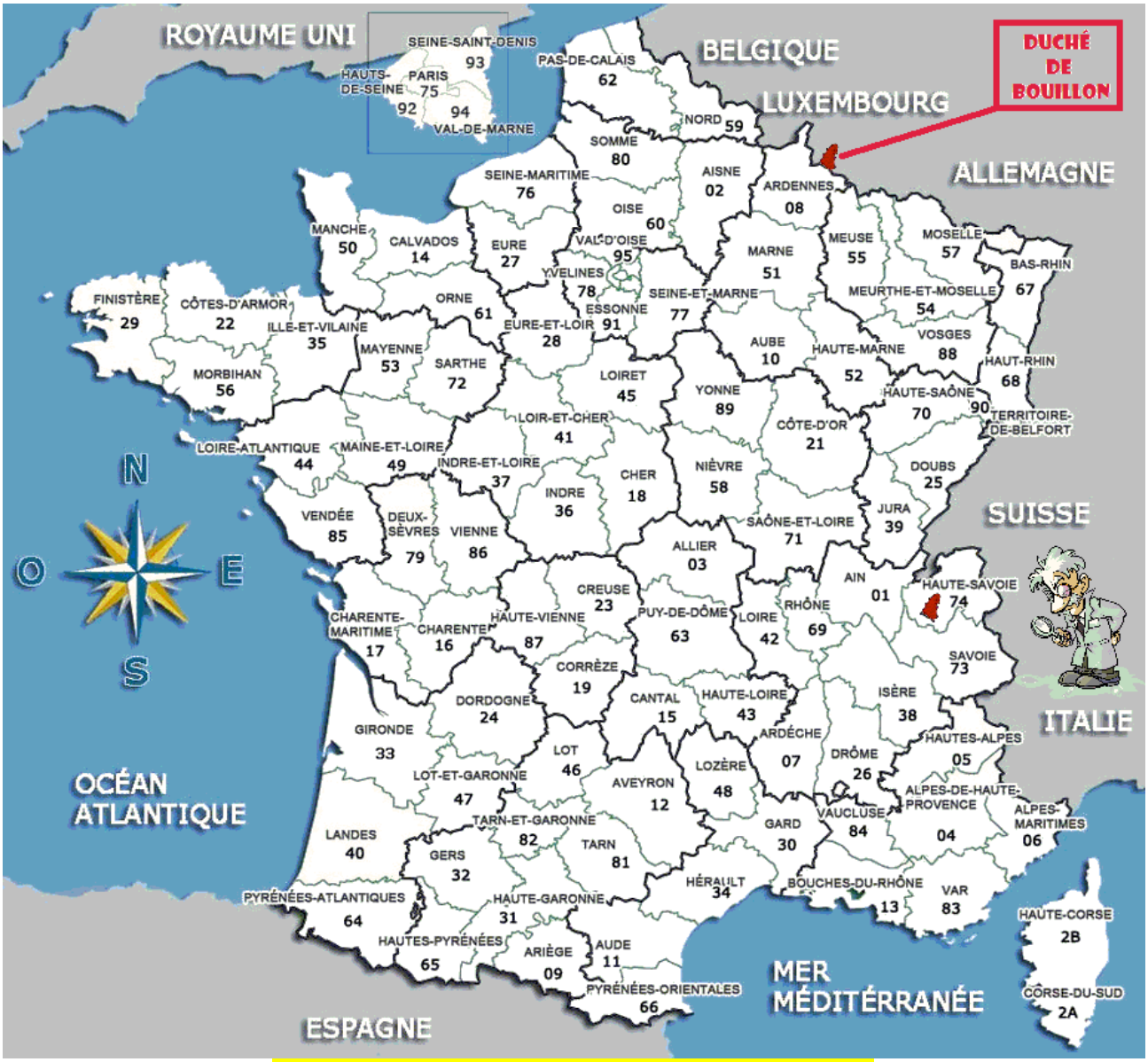

en rouge foncé le territoire du duché de Bouillon, reproduit, et replacé dans la Haute-Savoie de la France actuelle

Michel[48] **Roset** (1534-1613), au temps de la réforme protestante [dans la combourgeoisie suisse] & **Dom Pierre Rozet** (ca.1565-1630), de celui de la réforme catholique [dans le duché de Lorraine]

Deux grands voyageurs contemporains aux idées opposées

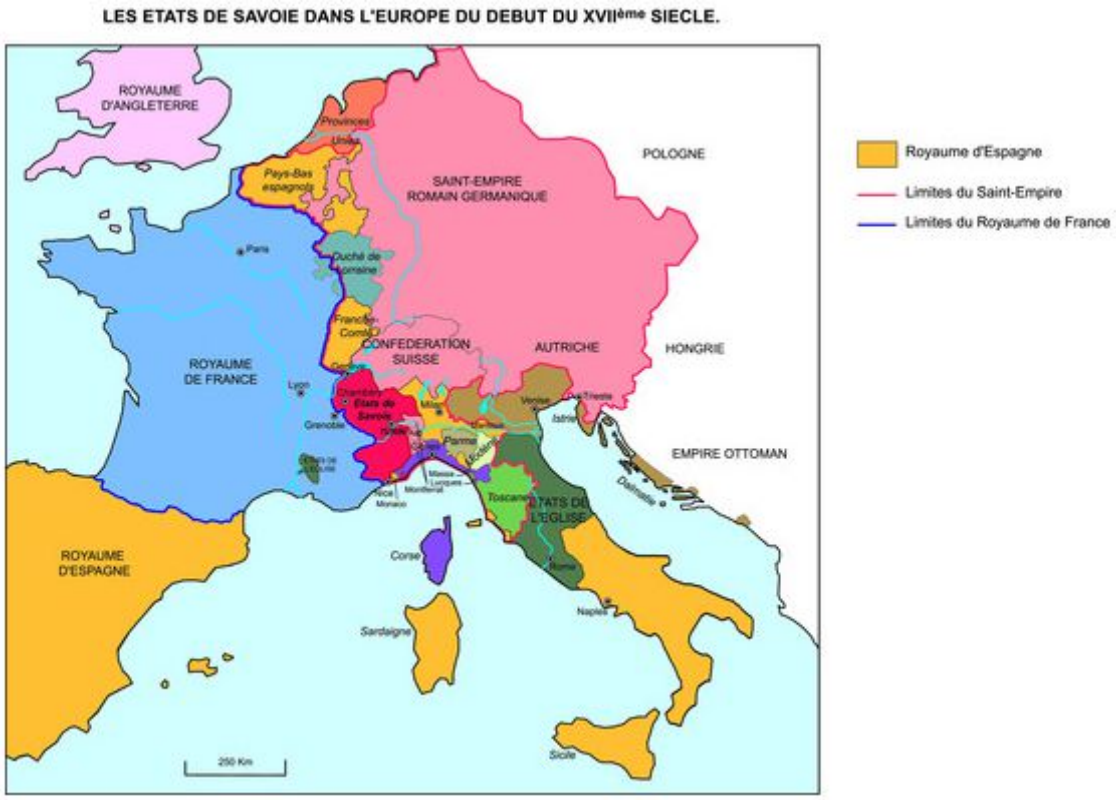

[48] https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Roset

Michel Roset (1534-1613),
« ambassadeur calviniste »

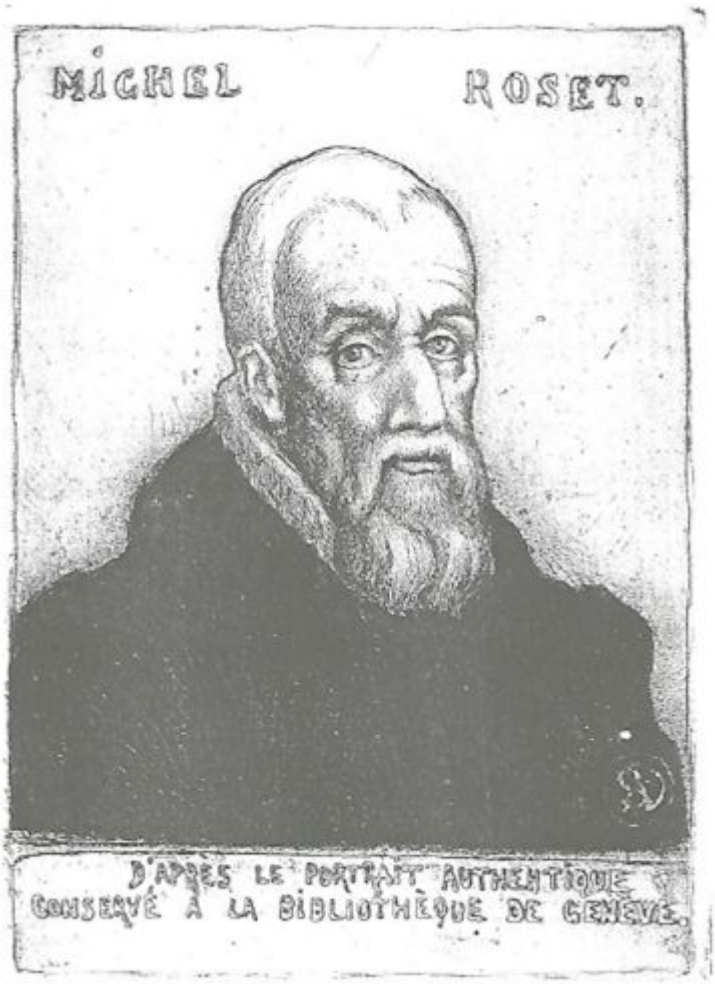

Michel Roset, né le 15 juin 1534 et mort le 25 août 1613 à Genève, est une personnalité politique et ambassadeur genevois.

Il est le fils de Claude Roset (1495-1549), syndic et soutien politique de Calvin et de Françoise Navis née vers 1500. Il a deux frères Esdras Roset (qui sera aussi membre du Conseil des Deux-Cents) né vers 1536 et Osias Roset né vers 1538 et une sœur née vers 1540 nommée Léa Roset.

Au cours de sa vie il sera marié deux fois :

En 1554, avec Philippa de La Mer, dont il aura 3 enfants : Samuel Roset (1556-†), Judith Roset (1558-†) et Daniel Roset (1558-1622), futur syndic de Genève.

En 1560, avec Claudine de Roches, dont il aura au moins 8 enfants dont sept filles et un garçon : Esther Roset, Elisabeth Roset, Marie Roset, Dorothée Roset, Judith Roset, Léa Roset, Michel Roset (futur procureur général de Genève) et Jeanne Roset.

Carrière politique

Sa titulature exacte est « Seigneur de Châteauvieux, de Russin, de Dardagny et de Marval, citoyen de Genève ; membre du Conseil des Deux-Cents, conseiller du Petit-Conseil, secrétaire d'État de Genève, Syndic, lieutenant de justice de Genève, Premier Syndic de Genève, Ambassadeur de la Seigneurie de Genève ».

Dès 1555-1556, il devient membre du Conseil des Deux-Cents de Genève, et parallèlement il est secrétaire d'État de décembre 1555 à 1557 et en 1559. En 1560, il est élu au sein du Petit-Conseil : il occupe la fonction officielle de syndic à deux reprises en 1560 et en 1564. Puis, dès 1568 et pour onze autres mandats de 4 ans consécutifs, il est premier syndic de Genève.

Il exerça aussi la fonction de lieutenant de justice de Genève à plusieurs reprises : 1563, 1567, 1571, 1575, 1579, 1582, 1586 et 1595.

En tant que « Ambassadeur de la Seigneurie de Genève » et grâce en partie à sa très bonne connaissance de l'allemand - qu'il a appris à Zurich à l'âge de 14 ans - il joue un rôle important dans la signature de deux traités de combourgeoisie avec Soleure en 1579 et avec Berne et Zurich en 1584, signés par Genève après ceux signés en 1526 avec Berne et 1519 avec Fribourg (ce dernier étant cassé en 1535 pour motif confessionnel).

En 1559, il inaugure l'Académie de Genève aux côtés de Jean Calvin et Théodore de Bèze.

Il serait l'inventeur, le réinventeur ou l'instigateur de l'utilisation à cette époque à Genève du « mantelet ». Le chant *Cé qu'è lainô* datant de 1603 mentionne en langue franco-provençale cette utilisation lors de la nuit de L'Escalade : « Is alaron vitaman sur la Treille Yon d'antre leu s'aveza d'onna adresse Et fit alla queri lé mantelet Pé s'an servi quemqn de parapet. »

En juillet 1603, à la suite de l'Escalade, il représente Genève lors de la signature du Traité de paix de Saint-Julien avec le Duc de Savoie.

Ses funérailles ont lieu en août 1613 en la cathédrale Saint-Pierre de Genève où il est inhumé aux côtés de Théodore de Bèze[49].

Il est l'auteur de chroniques sur l'histoire de Genève intitulée *Les chroniques de Genève* publiées pour la première fois par Henri Fazy aux éditions Georg en 1894 d'après le manuscrit original. Une rue porte son nom dans le quartier des Pâquis à Genève.

[49] https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9odore_de_B%C3%A8ze et http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F18703.php

Genève et la bataille de l'Escalade le 11 et 12 décembre 1602.

Dans son livre *« Histoire littéraire de la Suisse romande des origines à nos jours (Volume 1) »* – Auteur : Rossel, Virgile, 1858-… – Edité en 1889 ont peut y lire :

LE SEIZIÈME SIÈCLE ET LA REFORME.

LIVRE II

CHRONIQUEURS, ÉCRIVAINS POLITIQUES ET HISTORIENS

CHAPITRE I

Les Chroniqueurs.

I. Le Mémorial de Messiez. — II. La Chronique du marchant de Genève. — III. Jean Balard. — IV. Jeanne de Jussie et son Levain du Calvinisme. — V. François Bonivard : sa vie ; ses Chroniques de Genève ; ses pamphlets : ses autres écrits. — VL Antoine Froment et ses Actes et gestes merveilleux. — VII. Michel Roset. — VIII. Chroniques de Genève au temps d'Henri IV. — IX. Jean Savyon. — X. Ludovicus. — XI. Pierre de Pierrefleur et ses Mémoires. XII. Louis Barillier.

Nous allons donc prendre quelques extraits dans le « chapitre I » du livre, particulièrement au sous-chapitre « VII. Michel Roset. »

Mais avant cela, nous allons revenir à la situation historique en nous replaçant dans le contexte de l'époque. Ainsi, Wikipedia nous explique d'abord le sens du mot « combourgeoisie[50] » :

> Au Moyen Âge, une combourgeoisie (en allemand Burgrecht) est un traité temporel ou perpétuel par lequel une ville étend son droit de cité à une autre entité géographique, soit aux villages qui l'entourent, soit à une autre ville ou à un couvent.

Ainsi, la Suisse du XVe-XVIIe siècle n'est pas celle du XXIe siècle :

> […]
>
> Après la signature, en 1525, d'un traité de combourgeoisie entre Lausanne, Berne et Fribourg, c'est au tour de Genève de signer un même traité avec les deux villes suisses le 8 février 1526 sous l'influence des *Eidguenots*, parti politique genevois favorable à un rapprochement de Genève avec la *Confédération des XIII cantons* pour échapper à la menace d'invasion causée par le duc Charles III de Savoie. Ce traité sera renouvelé avec Berne le 7 août 1536 puis en 1584 ; dans ce dernier cas, la ville de Zurich remplace celle de Fribourg qui, restée fidèle au catholicisme, refuse de renouveler le traité avec la « Rome protestante »
>
> Au sein de la Confédération suisse, le réseau extrêmement dense des traités de combourgeoisie est une des raisons de plusieurs conflits armés, tels quel la guerre de Berthoud en 1382, celle de Sempach en 1386 ou encore l'ancienne guerre de Zurich en 1440. À la suite de ces événements, les combourgeoisies vont progressivement disparaitre au cours du XVIe siècle, bien que de nouvelles « combourgeoisies chrétiennes » soient encore conclues de 1527 à 1531 entre des villes du Sud de l'Allemagne et du Nord de la Suisse dans le but de défendre la nouvelle réforme protestante.
>
> […]

[50] https://fr.wikipedia.org/wiki/Combourgeoisie

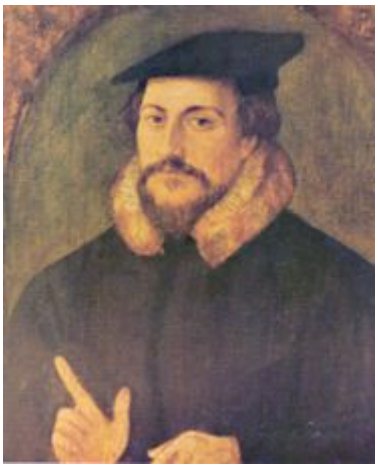

Jean Calvin[51] par Hans Holbein le Jeune vers 1532.

« Dès 1526, des marchands allemands[52] propagent à Genève les idées de la Réforme luthérienne parmi les commerçants genevois ; la même année, Genève signe un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg. Sous l'influence de Berne, Genève accepte de laisser prêcher des prédicateurs dans la ville, dont Guillaume Farel en 1532. Le 10 août 1535, la célébration de la messe catholique est interdite et, le 26 novembre, le Conseil des Deux-Cents s'attribue le droit de battre monnaie à sa place alors que la ville est à nouveau menacée par la Savoie. La Réforme est définitivement adoptée le 21 mai 1536 en même temps que l'obligation pour chacun d'envoyer ses enfants à l'école. Genève devient dès lors le centre du calvinisme et se trouve parfois surnommée la « Rome protestante ».

Arrivé à Genève en juillet 1536, Jean Calvin aura une influence immense, en tant que président de la Compagnie des pasteurs, sur tous les aspects de la vie genevoise. [...].

Dans le contexte politique et géographique, Genève se trouva isolée de son seul allié Suisse : Berne. En 1579, Genève bénéficia d'une protection grâce au traité de Soleure qui engageait les cantons de Berne et Soleure (cantons protestants), associés à la France.

Dès son avènement en 1580, les attaques du duc Charles-Emmanuel Ier de Savoie se multiplient. Genève étend alors son alliance avec Soleure, Zurich et la France. En avril 1589, les Genevois et leurs alliés tentent de faire reculer les Savoyards qui parviennent à maintenir leur position. [...]. »

Le 11 décembre 1602, la nouvelle attaque nocturne des Savoyards, défaite restée dans l'histoire sous le nom d'« Escalade », contraint le duc à accepter une paix durable scellée par le traité de Saint-Julien du 12 juillet 1603 qui reconnaît l'indépendance de la cité. Sur le plan économique, de nombreux protestants italiens mais surtout français doublent la population durant les années 1550 et donnent un nouveau dynamisme à la ville. Ces nouveaux venus, hommes d'affaires, banquiers ou artisans, apportent de

[51] http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F18703.php
[52] https://fr.wikipedia.org/wiki/Gen%C3%A8ve#R.C3.A9forme

l'argent et des relations avec les milieux d'affaires étrangers et développent le rôle de relais commercial de Genève. Les activités manufacturières implantées par leurs soins – soierie dont les maîtres sont Italiens, dorure et horlogerie après la disparition de la soierie au milieu du XVe siècle – se développent pour la première fois à l'exportation grâce au soutien que leur accordent les autorités municipales. »

Rappelons les évènements tragiques de 1582 dits du ***Massacre[53] de la Saint-Barthélémy***.

« Le massacre de la Saint-Barthélemy est le massacre de protestants déclenché à Paris, le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, prolongé pendant plusieurs jours dans la capitale, puis étendu à plus d'une vingtaine de villes de province durant les semaines suivantes.

Cet épisode tragique des guerres de religion résulte d'un enchevêtrement complexe de facteurs, aussi bien religieux et politiques que sociaux. Il est la conséquence des déchirements militaires et civils de la noblesse française entre catholiques et protestants, notamment de la vendetta entre le clan des Guise et celui des Châtillon-Montmorency. Il est le résultat d'une sauvage réaction populaire, ultra-catholique et hostile à la politique royale d'apaisement. Il reflète également les tensions internationales entre les royaumes de France et d'Espagne, avivées par l'insurrection aux Pays-Bas. »

Le massacre de la Saint-Barthélemy, d'après François Dubois

[53] https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_de_la_Saint-Barth%C3%A9lemy

Revenons à présent à Michel ROSET, sur ses origines et sur son rôle dans l'histoire de Genève, dans la Réforme protestante, et ainsi, dans celle de la future « Confédération helvétique, la Suisse ».

Le site « Protestants[54] dans la Ville » relate ceci :

Syndic en 1560, premier syndic de 1568 à 1585 tous les 4 ans Michel Roset fut quatorze fois syndic. Il conclut le Traité de Soleure en 1579 et la combourgeoisie avec Zurich et Berne en 1584.

Il fut enterré dans la cathédrale Saint Pierre aux côtés de Théodore de Bèze. Michel Roset naît le 15 juin 1534 à Genève. Il est très tôt envoyé par son père, alors secrétaire du petit conseil et syndic, pour faire ses études à Zurich. Il y apprendra l'allemand, qui lui sera fort utile durant les missions qu'il accomplira en Suisse. Grâce aux relations de son père, il est recommandé à Zurich par les réformateurs Pierre Viret et Jean Calvin eux mêmes.

Dès 1555, il est secrétaire du petit conseil. En 1556, il est envoyé en ambassadeur par Genève auprès des Bernois, pour renouveler la première combourgeoisie qui arrivait à son échéance. Cette première grande mission est difficile, car Berne est assez mal disposée envers Calvin. Michel Roset s'en tire admirablement bien et le traité est reconduit en 1557.

A partir de 1560, il est premier syndic et devient donc le serviteur dévoué de la république de Genève. Il aura à cette époque l'insigne honneur d'ouvrir l'Académie et Collège de Genève en compagnie de Jean Calvin et de Théodore de Bèze.

A la même période, Genève est sans cesse tiraillée entre la Savoie et les villes du moyen-pays suisse. A la suite d'une intervention militaire, Berne a envahi le Chablais et le pays de Gex. Ces territoires sont rendus au duc de Savoie en 1564 à la suite d'un accord. Genève est à nouveau entourée. De plus, la Savoie intervient régulièrement auprès des cantons catholiques pour éviter une alliance entre Genève et l'ensemble des cantons suisses.

En 1572 à lieu le massacre de la Saint-Barthélémy en France. Les Huguenots affluent à nouveau vers Genève et la ville doit penser à sa défense. Michel Roset invente l'année suivante un engin militaire, le « mantelet ». Son idée était d'abriter les arquebusiers des coups portés par l'ennemi, en les plaçant derrière une forte paroi de bois renforcée de plaques de fer clouées sur sa face antérieure, fixée sur un essieu muni de deux roues pour déplacer le tout. Cette paroi, dite également pavois ou bouclier, était percée aux trois quarts de sa hauteur d'ouvertures, permettant aux hommes de placer leurs armes en position de tir. Cet engin permettait aux gardes de recharger leurs armes à l'abri pendant que d'autres tiraient. Il fût utilisé la nuit de l'escalade pour déloger des savoyards embusqués qui tentaient de faire sauter la Porte Neuve, ainsi que le raconte le chant « Cé qu'è lainô : Is alaron vitaman sur la Treille Yon d'antre leu s'aveza d'onna adresse Et fit alla queri lé mantelet Pé s'an servi quemqn de parapet »

Dans les années qui suivent, la Savoie se lie d'un traité d'amitié avec les cantons catholiques de Suisse centrale. Grâce à la rivalité opposant la Savoie

[54] http://protestantsdanslaville.org/gilles-castelnau-genealogie/M_roset.htm

et la France, cette dernière se joint à Berne et Soleure pour signer en 1579 le traité de Soleure. Celui-ci est l'œuvre de Michel Roset. Genève se trouve alors sous la garantie de la France et des deux cantons.

En 1580, c'est l'ambitieux Charles-Emmanuel 1er qui devient duc de Savoie. Il espère reprendre Genève. Deux ans plus tard, les troupes du duc, venues de Turin, passent les Alpes. Parmi elles se trouvent 5 compagnies de Waldstätten. Michel Roset est alors envoyé en mission à Berne et Zurich. Il obtient la signature d'une nouvelle combourgeoisie avec les deux villes, qui subsistera jusqu'en 1798, date à laquelle la ville de Genève sera rattachée à la France par Napoléon 1er.

En 1586, de nombreuses armées savoyardes se concentrent aux environs de Genève. La guerre menace. La France et les cantons de Berne, Soleure, Bâle, Shaffhouse et Glaris sont les alliés de Genève contre la Savoie. L'entrée en guerre des Suisses est encore obtenue par Michel Roset. La guerre commencée en 1589, se termine en 1601. Les victoires de Genève et des Suisses ne rapportent finalement aucun territoire, tandis que la France annexe le pays de Gex. Genève se trouve alors coincée entre les territoires de la France et de la Savoie.

En 1602, le 12 décembre, les troupes savoyardes attaquent la ville par surprise. On sait comment cela s'est terminé. Des secours sont promis par la France et les princes protestants allemands. Le duc de Savoie est obligé de signer le traité de paix et de reconnaître l'indépendance de Genève au traité de 1603, où Genève est encore une fois représentée par Michel Roset.

Après cette longue carrière de dirigeant et de diplomate, Michel Roset s'éteint finalement en 1613.

En effet, bien avant Michel Roset, nombreux furent ceux qui s'essayèrent dans le récit de l'histoire de la ville de Genève. Peu avant lui, « François Bonivard ou plus rarement Bonnivard (1493-1570), [...] gentilhomme savoyard, [...] patriote genevois et [...] historien dont l'emprisonnement au château de Chillon a été la source d'inspiration pour le poème de Lord Byron, *Le prisonnier de Chillon* (1816) » s'en chargea. Voici ce que l'auteur [55] précédemment cité écrit le concernant (page 228) :

« Calvin et quelques conseillers reçurent le mandat d'examiner les *Chroniques de Genève*, que Bonivard songeait à publier ; ils y trouvèrent nombre de traits assez vifs pour mécontenter les combourgeois de Berne et de Fribourg ; ils reprochèrent à l'auteur les négligences et les familiarités de son style. Tant et si bien que le Conseil « arrêta de lui répondre que pour maintenant et jusqu'autrement soit avisé, l'on n'imprimera point. »

[55] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&livre_id=32291&page=246&book_type=livre&search_type=livre&name=Roset&with_variantes=0&tk=ac53debdd157ce35

[...] Ses successeurs, **Michel Roset**, Gautier, Leclerc et d'autres ont signalé maintes erreurs, maintes lacunes. [...].

On poursuit, page 244 :

VII

Bonivard et Froment sont des littérateurs : ils ont plus d'imagination que de souci de la vérité, ils visent plus à l'effet qu'à l'exactitude. Ni l'un ni l'autre ne peuvent prétendre au titre de chroniqueur modèle. Ce titre, je le décernerais plutôt à **Michel Roset, le bras droit de Calvin et de Théodore de Béze** parmi les magistrats civils de l'ancienne Genève. Senebier lui a tressé des couronnes : « A ce nom, dit-il, Genève doit s'émouvoir ; la reconnaissance la plus vive doit remplir tous les cœurs de ses habitants ; nous tenons de ce vertueux citoyen tous les avantages dont nous jouissons... Roset fut en quelque façon le fondateur de Genève. » Il y a peut-être de l'exagération dans cet éloge. Nous verrons que l'enthousiasme de Senebier, bon calviniste, est légitime.

Michel Roset n'est pas, comme la plupart de nos écrivains du XVIe siècle, un réfugié ou un fils de réfugié. Les Roset sont de vieille souche genevoise. Le père de notre historien fut secrétaire du Conseil et deux fois syndic. Michel Roset lui-même, né en 1534, entra de bonne heure dans l'administration. Agé de vingt et un ans à peine, en 1555, il fait partie du Conseil des Deux-Cents. Dès le début, il se range du côté de Calvin qu'il servira fidèlement, avec une énergie et une abnégation qui ne se démentirent jamais.

Il fut l'un des délégués envoyés vers les villes suisses amies, pour défendre le gouvernement de la République contre les accusations d'Ami Perrin et d'autres Genevois proscrits à raison de leurs accointances avec la faction « libertine. » Ce fut même lui qui rédigea le mémoire justificatif soumis aux cantons et qui prit la parole en cette occurence, étant, de toute la députation, le seul qui sût s'exprimer en allemand. De retour de cette importante mission, il fut élu secrétaire du Conseil en 1556, et l'on n'a pas oublié la part qu'il prit en cette qualité aux cérémonies d'inauguration de l'Académie et du collège. Syndic, en 1560, il fut honoré de cette charge quatorze fois et remplit sept fois les fonctions importantes de lieutenant. Il acquit rapidement une grande influence sur les Conseils, qui ne ne lui confièrent pas moins de quatre-vingt-quatre négociations diplomatiques, au cours desquelles il fit preuve d'un patriotisme tou- ... [56] ... -jours agissant, et d'une intelligence singulièrement déliée. Il était l'ambassadeur de la République. C'est à lui que Genève doit le laborieux mais fort utile renouvellement du pacte d'alliance avec Berne, en 1557. C'est lui qui est l'auteur du traité de Soleure (de 1579), qui assurait à Genève la protection de Berne et Soleure, avec les subsides du roi de France. C'est lui encore qui

[56] Ces suites de deux fois trois points indiquent que l'on tourne la page dans le livre original.

prépara, en 1584, l'alliance perpétuelle de sa ville natale avec Berne et Zurich. Il était nécessaire que Genève, menacée sans cesse, trouvât de l'appui pour résister efficacement au duc de Savoie. Celui-ci, estimant à leur juste valeur les services que Roset rendait à la cité genevoise, avait cherché à le gagner en lui offrant une pension de 3000 écus ; Roset repoussa ces avances.

Dans le domaine de la politique intérieure, son activité n'est pas moins infatigable. Il avait allégé le fardeau qui pesait sur Calvin, en mettant toute la force du gouvernement à la disposition du réformateur. Plus tard, il devint l'auxiliaire le plus précieux de Théodore de Béze. Michel Roset était un calviniste pur sang, pénétré des « richesses et grâces que Dieu avait faites à l'Église de Genève » en lui donnant Calvin. Mais c'est surtout à la défense de la ville contre les attaques de la Savoie qu'il consacra toutes les ressources de son esprit, tout son dévouement et tout son zèle. Quand Genève, décimée par la peste, ruinée par les guerres, abandonnée par les Bernois semble vouée à une perte certaine, Roset, qui a près de soixante ans, court la Suisse pour implorer du secours. Il réussit. Il a la joie, avant de mourir, d'assister au lendemain de l'Escalade et de voir signer le traité de Saint-Julien par lequel le duc de Savoie (11 juillet 1603) reconnaissait l'indépendance de Genève. Il termine sa carrière en 1613, estimé de tous pour l'honnêteté de sa vie, sa sagesse et son amour de la patrie genevoise.

On se tromperait si l'on croyait que Roset ne fut qu'un magistrat un peu plus instruit et beaucoup plus heureux que d'autres. Calvin, de Béze faisaient grand cas de ses lumières. « Au milieu de ses préoccupations, a dit Senebier, Roset trouvait des moments pour se livrer à l'étude ; il avait appris le latin, le grec, l'allemand et il cultivait ces langues ; il déchiffrait les vieux actes des archives ; il avait approfondi l'histoire romaine comme homme d'État et comme littérateur. Les lettres qu'on a de ce grand homme plaisent par les idées sages, vives et originales qu'elles renferment ; mais elles intéressent surtout les cœurs religieux par la piété qui les anime. » On ne sera point étonné de lire que Roset a laissé des œuvres qui font les méri… …

Portrait de Théodore de Bèze en 1596.

246 LE SEIZIÈME SIÈCLE ET LA REFORME.

… -tes de l'écrivain presque égaux à ceux du magistrat et du diplomate.

J'ai déjà mentionné son Mémoire justificatif de la ville de Genève auprès des cantons suisses, au sujet de la proscription d'Ami Perrin (1555). Il présente au Conseil, en 1562, ses *Chroniques de Genève* qui sont demeurées inédites et qui, espérons-le, **ne tarderont pas à être publiées**. […]

« […] **ne tarderont pas à être publiées** », écrit donc, en 1889, Virgile Rossel ! Elles le furent en 1894 par Henry Fazy – Reliure inconnue : 459 pages – Editeur : Georg.

Poursuivons les citations à la page 246 :

[…] « Le style des Chroniques est clair, dit Senebier, le récit vrai ; mais la prudence de Roset lui fit omettre plusieurs faits qu'il convenait de cacher. » Assurément son ouvrage est plus complet que celui de Bonivard, plus sobre aussi, d'une sobriété qui confine à la sécheresse. Quoiqu'il soit l'une des sources les plus sûres pour l'histoire de Genève, le récit de Roset, et entre autres celui de l'époque de la Réforme, n'est pas absolument impartial. Calvin y est glorifié au détriment de ses adversaires. Il faut, suivant M. Roget, « consulter notre chroniqueur avec précaution pour cette période. » […].

Dom Pierre Rozet (ca.1570-1622),
« théologien catholique »

C'est la période de la « réforme Catholique » ou « contre-réforme », la « réforme[57] bénédictine ».

> Le XIVe siècle et les siècles suivants voient un regain spirituel en Europe, où la question du salut devient centrale. De nombreux théologiens reviennent sur les fondements du christianisme et questionnent leur spiritualité. Leurs travaux se répandent, des colloques et débats se tiennent dans toute l'Europe aux XVe et XVIe siècles. Parallèlement à ces travaux théologiques des critiques émanent également sur la pratique religieuse, les comportements du clergé et les positions de l'Église. Les courants de pensée sont nombreux, et divergent, mais les idées de réforme et de rénovation se répandent au sein du clergé. Certaines positions s'éloignant de plus en plus des positions officielles de l'Église, ces désaccords conduisent à une rupture et à la création des Églises protestantes. Néanmoins, des courants réformateurs et conservateurs subsistent au sein de l'Église Catholique, alors que les réformes protestantes s'organisent en Europe et se répandent au sein des populations.
>
> […]
>
> En 1524, à Rome des prêtres commencent à vivre en communauté autour de saint Philippe de Néri. Les Oratoriens se donnent des institutions en 1564 et sont reconnus comme ordre par le pape en 1575. Ils utilisent la musique et le chant pour attirer les fidèles.

En d'autres termes, d'une part en réaction au courant protestant qui s'organisait et qui s'était opposé au relâchement et aux abus du clergé catholique et, d'autre part, en ayant le souci de fonder des ordres religieux mieux cadrés et plus respectueux de règles bien définies, les abbayes elles aussi se réorganisent.

Dans *Mémoires*[58] *de la Société d'archéologie lorraine* – Auteur : Société d'archéologie lorraine – Edité en 1903 – pages 340 (337), 350 (347)

> CHAPITRE IV.
>
> Profession des premiers religieux de la réforme le 30 janvier 1600. – Quelques hésitants se laissent toucher par la grâce. – La vie austère des nouveaux moines. – Dom Didier[59] de la Cour tombe malade. Il veut se démettre de sa charge. – Intervention de l'évêque-abbé. – Nouvelles professions : Pierre Rozet. – Retour de Dom Claude François. – Des moines français viennent embrasser la réforme à Saint-Yannes.
>
> « […] La Providence lui [à Dom Didier de la Cour] réservait une nouvelle consolation dans l'arrivée au noviciat de l'une des futures colonnes de la réforme, Dom Pierre Rozet, vers le mois d'octobre 1600. Le nouveau moine avait déjà fait sa profession dans l'ordre de Saint-Benoit, et était prieur de Notre-Dame à Nancy. Au moment où il était question d'unir son prieuré à la Primatiale de cette ville, D. Rozet entendit parler des progrès que faisait chaque jour la réforme à Saint-Vannes, et il résolut de s'y rendre. Il y était

devancé par la réputation d'un homme versé dans le maniement des affaires, bon théologien, habile canoniste son extérieur était digne, presque majestueux, et sa conversation douce et aisée. Les services qu'il rendit bientôt à la congrégation, l'accueil favorable qu'il y reçut, et lui obtinrent de renouveler sa profession le 21 mars 1601, six mois seulement après son entrée au noviciat. […]. »

Et un peu plus loin :

Quelques jours après, le 3 novembre, en présence de l'abbé de Senones, de Nicolas Hénart, son vicaire général, de D. Jacques Boucher, son vicaire pour les abbayes et les monastères, de D. Claude-Jacques Chamagne, prieur de Senones, de D. Nicolas Oubry, prieur, et de Nicolas Grillot, tous d'eux d'Etival, et de plusieurs autres prêtres, curés des églises dépendantes de Moyenmoutier, le prince Erric fit proclamer solennellement, au chapitre de ladite abbaye, la charte de réforme. D. Belhomme, dans son histoire de Moyenmoutier, nous a conservé le texte intégral de cette charte dont nous n'avons extrait littéralement que le bref pontifical, et dont nous ne donnerons que les principales idées. Le prince-abbé ayant constaté le relâchement des anciens religieux rebelles aux avertissements réitérés, et voulant y remédier plus efficacement, demanda au Pape Clément VIII un bref qui lui permit de prendre les moyens nécessaires pour étouffer le mal. En date du 19 mai, le bref lui fut expédié, et, en vertu de l'autorité qui lui était donnée, le prince fit la visite canonique de son abbaye. Les plus coupables des religieux furent punis par la privation de leurs offices et de la voix active et passive quant à ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas se soumettre à la réforme, ils furent dispersés dans divers monastères. A leur place, continue le prince, « nous avons introduit et établi comme les vrais membres de ce monastère, les RR. PP. Claude François et Pierre Rozet, prêtres, les frères Nicolas Fabius et Bernard Loterlot, religieux profès de l'ordre de Saint Benoît, de notre monastère réformé de Saint-Vannes de Verdun, leur donnant tous et chacun … … droits, privilèges, fruits, revenus, profits et gains, qui sont connus comme appartenant ou qui appartiendront plus tard au couvent ou chapitre dudit monastère, et les avons mis en réelle et actuelle possession dudit monastère ; nous leur avons assigné leur stalle au choeur et leur place au chapitre, déclarant

[57]

Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, Nancy – Auteur : Faucheux, L. E – Edité en 1849

[58]http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=62824&page=370&name=Roset&with_variantes=0&tk=68649f6975af7dd2

[59]Dom Didier de La Cour de La Vallée (1550-1623) est un religieux bénédictin à l'origine de la fondation de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe en 1604.

Né à Montzéville en décembre 1550, dans une vieille famille noble lorraine, mais appauvrie au point de cultiver elle-même ses terres, il entre à dix-huit ans à l'Abbaye Saint-Vanne de Verdun. Il va ensuite entreprendre des études à l'Université de Pont-à-Mousson pendant lesquelles il se liera d'amitié avec Servais de Lairuelz et Saint Pierre Fourier.

De retour à Verdun, animé d'un désir de réforme de la vie monastique, il se heurte à l'hostilité des autres moines. Son objectif est d'appliquer dans son monastère la règle de Saint Benoit dans sa rigueur originelle. Ses efforts seront couronnés de succès avec la création en 1604 de la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe regroupant les abbayes soucieuses de réforme. À la mort de Dom Didier de La Cour en 1623, la congrégation est forte de vingt monastères groupés en trois provinces. – Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Didier_de_La_Cour

et décernant que ces dits religieux introduits par nous, et mis en place des anciens, ainsi que leurs successeurs, observeront désormais parfaitement la règle de saint Benoit, interprétée d'après les déclarations des Pères de la congrégation de Padoue, c'est-à-dire du Mont-Cassin, garderont l'abstinence de la viande hors le cas de maladie, pratiqueront le jeûne d'hiver et les vigiles nocturnes selon les prescriptions de la règle, et n'useront pas de linge fait de lin ». L'abbé déclare abrogée toute coutume contraire à ces règlements, et il établit que pour mieux sauvegarder la réforme introduite par lui, les novices qui seront reçus à Moyenmoutier, après avoir récité la formule de profession telle que la règle la donne, devront préter serment sur les saints Evangiles « de ne jamais se soustraire à l'observance réformne de la règle, de ne recevoir aucun religieux qui n'ait la volonté sincère de l'observer, et de n'élire aucun supérieur qui ne soit zélé pour son maintien ».

[...]

Page 362 (365) et autres :

CHAPITRE VI

Traité d'union spirituelle et temporelle entre les deux abbayes de Saint-Vannes et de Moyenmoutier (30 avril 1603) – Projet de congrégation difficultés – Dom Rozet obtient la bulle d'érection des deux monastères en congrégation. – L'évêque de Verdun refuse d'accepter et de promulguer la bulle. – I1 s'y résigne ensuite et la fait promulguer à Moyenmoutier. – Premier chapitre général tenu à Saint-Vannes le 31 juillet 1604. – Décrets de ce chapitre : question de la juridiction des prieurs résolue par le bref du 23 juillet 1605 – Le cardinal étudie les moyens d'appliquer la réforme dans l'étendue de sa légation.

[…]

De toute l'assemblée, seul le P. Florent, récollet, personnage de vertu et d'expérience, partagea l'idée de Dom Didier et de Dom Claude François. Leur avis fut cependant accepté, et l'on décida d'envoyer à Rome un procureur chargé de poursuivre l'érection des deux abbayes en une Congrégation.

Dom Pierre Rozet fut chargé de cette mission délicate. L'Evéque écrivit à Rome à divers cardinaux pour leur recommander le mandataire à qui, le 15 décembre 1603, il remit sa procuration.

Dom Rozet se mit en route dès les premiers jours de l'année suivante. A son arrivée à Rome, il alla présenter ses lettres de créance au cardinal Baronius, qui le reçut avec toutes les démonstrations possibles d'affection. Grâce à l'influence de ce cardinal, le procureur de Saint-Vannes ne tarda pas à être admis en audience par le Pape, et à voir sa mission couronnée de succès.

La bienveillance dont il était entouré permit à Dom Rozet de demander au Procureur des Cassiniens copie des privilèges accordés par les Souverains Pontifes à la congrégation de Sainte Justine, depuis son érection. Sa prière fut exaucée et, dans un voyage qu'il entreprit au Mont-Cassin, le procureur lorrain fit transcrire et réunir les copies authentiques qu'il désirait. Le Pape devait, en effet, bientot donner la bulle d'érection, et Dom Rozet voulait

avoir en main les pièces officielles contenant les privilèges auxquels la nouvelle congrégation allait participer.

Le 7 avril de cette année 1604, Clément VIII érigea, sous le titre de Saint-Vannes et Saint-Hydulphe, la Congrégation qui rapidement devait grandir et sortir des limites de la Lorraine, pour laquelle on l'avait désirée.

[...]

La bulle prévoyait enfin la résistance possible, et donnait tout pouvoir au prévôt de l'église de Saint-Dié et au doyen de l'église de Verdun, chargés de la publier, pour procéder contre les opposants, les frapper des peines et censures ecclésiastiques et, au besoin, avoir recours à l'appui du bras séculier.

C'est un véritable succès que Dom Rozet avait obtenu dans un délai si bref, et avec des clauses aussi larges et … … aussi formelles : il fut reçu avec une vive joie à Saint-Vannes ; le pieux réformateur surtout voyait ainsi avec bonheur son œuvre définitivement consacrée par l'autorité apostolique. On se préoccupa aussitôt de la publication du document pontifical, et il semblait que tout devait aller sans obstacle, quand inopinément on se heurta au refus du prince Erric lui-même.

Bien qu'il eût le premier consenti à l'érection de la Congrégation bénédictine, l'évêque de Verdun ne pensait peut-être pas dès l'abord, que cette érection dût modifier l'exercice de son autorité sur les monastères unis dont il était l'abbé commendataire. Le Pape, dans sa bulle, louait bien le zèle et l'activité du prince pour la réforme qu'il avait si sagement introduite mais, après déclaration faite par son autorité apostolique de l'union des deux abbayes en Congrégation, il n'était plus fait mention que du chapitre général, des présidents et visiteurs nommés par celui-ci, sans allusion à l'autorité de l'évêque sur la nouvelle Congrégation. L'administration de celle-ci lui échappait.

[…]

Ainsi fut érigée et constituée la Congrégation lorraine bénédictine de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, le 8 juillet 1604. Elle comptait alors vingt trois profès de chœur.

L'organisation du régime s'imposait ; c'était le chapitre général qui devait s'en occuper. On le réunit le 31 du même mois dans l'abbaye de Saint-Vannes.

Dom Didier de la Cour en fut élu président, ainsi que de la Congrégation, sans abandonner pour cela le titre de prieur de Saint-Vannes Dom Pierre Rozet fut nommé visiteur Dom Claude François, prieur de Moyenmoutier. Parmi les principales questions soumises au chapitre, nous devons citer celle concernant les pouvoirs des nouveaux supérieurs de la congrégation. Les constitutions du Mont-Cassin adoptées par les Vannistes se référaient à la juridiction et aux pouvoirs de supérieurs revêtus du titre d'abbés les réformés de Lorraine n'avaient que des prieurs, et il ne semblait pas que, avant bien longtemps, ils eussent d'autres titulaires. La difficulté pouvait devenir grave en face des abbés commendataires toujours prompts à reprendre l'autorité à laquelle, plus ou moins forcément, ils avaient dû renoncer.

Le chapitre général résolut de s'adresser de nouveau … ... à Rome afin d'obtenir une solution du doute sur l'extension de l'autorité des prieurs lorrains réformés : il confia cette mission à Dom P. Rozet, qui revenait à peine de la Ville éternelle, Il ne partit que quelques mois plus tard, au commencement de l'année 1605.

[…]

Pendant l'absence de Dom Rozet, la charge de visiteur revint à Dom Didier de la Cour. A cette occasion, il fit plusieurs fois à pied, le voyage de Saint-Vannes à Moyenmoutier, où les religieux s'acclimataient peu à peu, depuis que les vexations des anciens et de leurs amis du dehors les laissaient en paix. Au retour de l'un de ces voyages, le réformateur s'arrêta à Nancy, appelé d'office par le cardinal légat : Dom Didier de la Cour n'avait pas eu le temps de faire disparaitre les traces de fatigue d'une route si pénible pendant la mauvaise saison : il dut se présenter avec toutes les apparences d'un homme exténué, et reçut du cardinal légat de sérieux reproches sur la manière dont il traitait sa santé. Allant même plus loin, au cours de la conversation engagée sur le terrain de la réforme, dont il désirait la propagation dans les trois évêchés et toute la Lorraine, le cardinal représenta à Didier de la Cour l'influence dangereuse que son austérité pouvait avoir sur les novices de bonne volonté, mais de faible santé. Il lui rappela comme exemple les souffrances des moines de Saint-Hydulphe.

[…]

Dom Rozet avait pendant ce temps présenté sa requête en cour de Rome et, le 23 juillet, le Pape Paul V lui accordait la concession désirée par le chapitre général de l'année précédente.

[…]

Après avoir rappelé l'érection faite par son prédécesseur Clément VIII, de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint Hydulphe, et la communication au chapitre général, aux présidents, et aux visiteurs qui la gouvernent, des privilèges, immunités, exemptions concédés dans le passé à la Congrégation du Mont-Cassin ou à concéder dans l'avenir, ainsi qu'il ressort des lettres apostoliques du 7 avril 1604[60], Paul V expose le doute soumis par le procureur de cette congrégation, D. Pierre Rozet, au sujet des supérieurs dépourvus du titre d'abbé.

[…]

Lorsque la nouvelle de cette faveur parvint en Lorraine, le cardinal-légat se mit à l'œuvre pour obtenir le bref en vue de l'extension projetée de la réforme, et il en écrivit à Dom Rozet afin que celui-ci prolongeât son séjour à Rome. Le procureur n'y perdit point son temps. Plusieurs demandes présentées par lui cette année existent encore dans les archives de la Congrégation des évêques et réguliers ; l'une implore pour les Vannistes l'indult de dispense, dont plusieurs autres ordres jouissent, par rapport aux offices de la Sainte-Vierge et des défunts, marqués comme obligatoires pour les chapitres, dans l'édition du bréviaire monastique ordonnée par S. Pie V. Le procureur insiste spécialement pour que l'indult soit accordé aux religieux légitimement dispensés de la présence au chœur.

La Congrégation, avant de donner une réponse, demanda si la règle de Saint-Benoit ne s'y opposait pas, et le procureur lui exposa que rien dans la règle ne prescrivait ces offices.

Malgré cet éclaircissement, il ne semble pas que Dom... … Rozet obtint tout ce qu'il demandait, car les constitutions portent certaines indications pour les jours où l'on doit réciter au chœur l'office de la Sainte-Vierge ou celui des défunts.

[60]Peut-être une erreur car les dates ne correspondent pas en ce qui concerne les pontificats !

[…]

DEUXIÈME PARTIE

De la Visite jusqu'à la mort de Dom Didier de la Cour

(1605-1623)

CHAPITRE PREMIER

Le cardinal-légat obtient un bref pour l'extension de la réforme, 27 septembre 1605 – Dom Rozet revient avec un visiteur apostolique : Dom Laurent Lucalberti. – Visite des monastères, d'après la relation adressée au Souverain Pontife. – Considérations générales sur les abbayes de Lorraine ; état de la réforme ; visite de Saint-Mihiel (introduction de la réforme), de Longueville, Saint-Nabor, Bouzonville

La réforme, si bien commencée à Saint-Vannes de Verdun et à Saint-Hydulphe de Moyenmoutier, ne devait pas tarder à prendre de l'extension. Pressé par ceux qui désiraient en voir les fruits se multiplier, le cardinal de Lorraine reprit confiance en constatant l'heureux succès des efforts du prince Erric, et se laissa persuader de demander à Rome un bref pour l'introduction de ladite réforme dans les abbayes dépendantes de sa juridiction.

Dom Pierre Rozet se trouvait encore en Italie, où il venait d'obtenir si heureusement plusieurs privilèges pour la nouvelle Congrégation. Le cardinal lui écrivit, le priant de poursuivre l'envoi d'un nouveau bref en vue de son projet. La lettre que nous donnons en note (1), nous … … montre que Dom Rozet l'obtint sans peine elle date du 20 septembre 1605.

Pendant qu'on rédigeait le bref, le Pape fit écrire à Dom Chrysostome, président de la congrégation cassinienne en Lombardie, pour lui enjoindre de donner, comme compagnon à Dom P. Rozet, un moine de sa Congrégation, renommé par sa science théologique et sa prudence, Dom Laurent Lucalberti, religieux de la célèbre abbaye de Sainte-Marie de Florence et doyen de la Congrégation cassinienne. Sa présence en Lorraine, outre qu'elle serait d'un secours aux visiteurs que le légat nommerait, serait un appui moral pour leurs décisions.

[…]

Dans *Revue*[61] *Mabillon : archives de la France monastique – 1931* – Auteur : Abbaye Saint-Martin de Ligugé – Edité en 1931

Dans une étude sur *Le cardinal de Givry et les monastères bénédictins,1605-1611*, M. l'abbé J.-B. Kaiser et Dom Ursmer Berlière publient un certain nombre de lettres d'un grand intérêt pour la situation de l'ordre monastique et les essais de réforme à cette époque ; on y voit aussi l'action réformatrice exercée par le cardinal de Givry. Voici la liste de ces

[61] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=11483&page=292&name=Rozet&with_variantes=0&tk=e1901b4b9d3996f1

correspondants les moines de Saint-Martin-des-Champs (19 févr. 16o5) ; de **Dom Pierre Rozet** (14 févr. 1606) ; de John Cecil au sujet de Guillaume Gifford (10 janv. 1607) ; du P. Augustin de Saint-Jean au sujet de l'érection à Douai et Pont-à-Mousson de maisons de noviciats pour bénédictins anglais (13 mars 1607) ; de Guillaume Gifford (13 avril 1607) ; de Dom Jean Darnalt provincial des bénédictins d'Aquitaine (2 juin 1607) ; de Dom Augustin Bradshav prieur de Douai (10 juin, 18 août 1607 et 23 février 1609) ; de l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, Charlotte-Flandrine de Nassau (28 juin 1607) ; de Léonard Ruben, abbé d'Abdinghof et président de la Congrégation de Bursfeld (13 sept. 1607, 29 janvier, 26 mars, 4 juin, 3 octobre, 21 octobre 1608, 4 février 1609) ; des religieux de Saint-Denis (octobre 1607) ; de Villeroy (10 déc. 1607) ; de Dom Remi Watzon, abbé de Saint-Trond (10 avril, 26 août 1608) ; de Dom Isaïe Jaunay, général des Exempts (30 nov. 1608) ; de Dom Anselme Beeck (25 janvier, 2 mars, 27 avril, 12 juillet 1609) ; de Henri de Lorraine (18 août 1609) ; de Rambervillers (13 nov. 1609) ; de Renier, abbé de Saint-Maximin de Trèves (17 déc. 1609) ; de Catherine de Choiseul, abbesse de Saint-Maur de Verdun (3 février 1610) ; de Dom Thomas Preston, supérieur de la Congrégation anglaise (27 mars 1610).

Pierre ROSET a donc joué un rôle très important dans la réforme catholique.

La Révolution de 1789 mène à la déchristianisation de la France et donc de la ville de Verdun. En août 1792, l'abbaye de Saint-Vanne est saccagée par des volontaires de Mayenne-et-Loire à la suite de la prise de Longwy par l'armée prussienne. La congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe se voit supprimée, l'abbaye est fermée et devient une caserne laissée à l'abandon.

Vestiges de l'Abbaye[62] de Saint-Vannes à Verdun

La demande de Dom Guillaume Simonin, faite au prieur de Moyenmoutier, ne resta pas sans effet. De retour dans son monastère, il adressa aux princes Albert et Claire-Eugénie une supplique demandant de pouvoir introduire la réforme à Saint-Vincent de Besançon (1). Leurs Altesses y consentirent par lettres du 2 octobre 1610, et le Pape lui fit expédier un bref dans le même sens, à la date du 30 décembre suivant. Dom Simonin s'adressa aussitôt aux supérieurs de la Congrégation de Saint-Vannes et, le …

(1) La tradition veut que cette abbaye ait été bâtie par Benoit d'Anianc sur le tombeau des saints Ferréol et Ferjeus, puis ruinée ensuite et transportée ailleurs. Les Bénédictins y entrèrent sur la fin du XIe siècle. L'abbé de Saint-Vincent était nommé par l'évêque de Besançon ; mais, en retour, il prenait part à l'élection de celui-ci. Déchu de sa ferveur, l'abbaye dut subir une visite canonique ordonnée par Paul V en 1610 ; et, à la suite de cette visite, la réforme fut décidée. *Gallia Christiana, Bisunt*. (Supplément Hauréau, t. xv.)

… 29 mars 1611, qui, cette année-là, était le mardi de la Semaine Sainte, Dom Pierre Rozet, prieur de Moyenmoutier et dom Jean Barthelemy, sous-prieur de Senones, arrivèrent à Besançon avec quelques autres moines. L'abbé, gagné par Dom Simonin à l'idée de la réforme, les accueillit favorablement ; niais les anciens religieux ne voulurent point entendre parler des nouveaux venus. Le Jeudi Saint au soir, un mal étrange saisit l'abbé, les anciens et quelques réformés ; le lendemain, le plus opposé à la réforme vint faire sa soumission et l'abbé en profita pour mettre les moines vannistes en possession de l'abbaye. Les anciens se turent ; mais, le 4 avril suivant, ils renouvelèrent leur protestation contre l'introduction de la réforme. L'archevêque tint bon et fit défense à tous les religieux sans distinction de franchir les murs du monastère sans la permission du prieur Dom Rozet ; puis il dressa des statuts pour les récalcitrants.

[62] https://wikimonde.com/article/Abbaye_Saint-Vanne_de_Verdun

Le 29 juillet suivant, il assigna des revenus pour l'entretien des réformés. Toutes ces mesures devaient être ratifiées deux ans après par des lettres patentes de Leurs Altesses, en date du 9 mars 1613. Quelques années plus tard, l'abbé sembla se repentir de ce qu'il avait fait en faveur de la réforme et créa des difficultés aux Vannistes au sujet de la juridiction qu'il prétendait vouloir conserver, mais se désista de ses plaintes en 1619 et, le 12 février 1623, il mit définitivement le sceau à la réforme de son abbaye, en signant avec les Vannistes une transaction sur le temporel.

Une certitude : dom Petrus ROSET était toujours bien vivant le 29 juillet 1611 ! Et pour cause, puisqu'il est décédé en 1622 selon *Pouillé du Diocèse de Verdun. [Volume 1]* / pa... – Auteur : Robinet, Nicolas (1844-1894), Eglise catholique. Diocèse (Verdun, Meuse) – Editeur : [puis] impr. L. Laurent fils (Verdun) – Date d'édition : 1888-1910 :

Pierre ROZET, religieux de Saint-Vannes où il avait fait profession le 21 Mars 1601 ; nommé visiteur au premier Chapitre général de la réforme le 31 Juillet 1604 ; mort à Rome le 8 Juin 1622. Il fut enterré au couvent des Minimes de la Sainte-Trinité.

Les papes que dom Pierre ROZET a plus que *probablement* rencontrés

Clément VIII[63] (en latin Clemens VIII, en italien Clemente VIII), de son nom de baptême Ippolito Aldobrandini, né à Fano le 24 février 1536 et mort à Rome le 3 mars 1605, 229e pape du 30 janvier 1592 au 3 mars 1605.

[63] https://fr.wikipedia.org/wiki/Cl%C3%A9ment_VIII

Léon[64] XIII – Alexandre Ottaviano de Médicis (né à Florence, 2 juin 1535 – mort à Rome, 27 avril 1605), élu pape le 1er avril 1605 sous le nom de Léon XI (en latin Leo XI, en italien Leone XI). […]. Peu de temps après son couronnement, Léon XI tomba malade et mourut après un pontificat de 17 jours.

Paul V[65] – Camille Borghèse (it. : Camillo Borghese), né à Rome le 17 septembre 1550, mort à Rome le 28 janvier 1621), fut élu pape le 16 mai 1605 sous le nom de Paul V (en latin Paulus V, en italien Paolo V).

[64] https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9on_XI
[65] https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_V

Grégoire[66] XV – Alessandro Ludovisi, né le 9 janvier 1554 à Bologne et décédé le 8 juillet 1623 à Rome, fut le 234e évêque[67] de Rome et pape de l'Église catholique.

Élu le 9 février 1621, il prit le nom de Grégoire XV (en latin Gregorius XV, en italien Gregorio XV) en hommage à Grégoire XIII qui l'avait introduit dans les affaires ecclésiastiques. Son pontificat qui dura à peine 30 mois n'en fut pas moins fécond et décisif pour l'organisation interne de l'Église catholique.

[66] https://fr.wikipedia.org/wiki/Gr%C3%A9goire_XV
[67] Il semble qu'il y ait une petite erreur dans le numérotage chez Wikipedia...

Retour au début du XVIIIème siècle, « siècle des lumières » ?

1704 – L'héritage venant de Nicolas ROZET

Avant de poursuivre avec Louys ROZET, revenons sur les biens qui étaient en possession de Nicolas ROZET lors de son décès, selon l'inventaire du 7 mai 1704 :

> *'(…) quant aux meubles partage il y a pour a part dudit orphelin deux boeufs de troÿs ans et une genise de meme age avec ce un poulin dun an et deux escus pour la part dun cheval, et come il ÿ a quelque dettes provenant de leur ditte maison Ledit louÿs a cede audit javaux pour le paÿement dicelle dette tous les fumiers et le char de leur maison a la (illisible) de la femme de louÿs buche de dohan de laquelle ledit orphelin en paÿerat la 4e partie et de largent provenant de la biere et des tonnaux il ÿ a au profit dudit orphelin pour sa part 4 fls pour la part des harnachement des chevaux et auttre attirage de laboureur 3 fls.*
>
> *Pour la part des grains quÿ sont sur le grenier 34 patar et demÿ. Item pour la parte des (illisible) et (illisible) de leur maison deux escus. Item pour la part des coffres et armoires 40 patars. De tous les grains et terre engrangge au champ il est (illisible) que ledit orphelin en prendrat par chaque anne la 4e partie a partager a la gerbe parmis (illisible) sa part de la (illisible) semence Il se (illisible) quen argen il ÿ a au profit de lorphelin 28 fls 10 patars sans erreur de calcul quÿ sont a la charge dudit jacque javaux. Ce que les parties respectives ont accorde et que le present contarct ou sa copie authentique soit realisee pardevant toutte justice que besoin serat ainsi faict et passe et signe audit framont avec temoins le jour et au qui dessus estait signe jacques javaux louÿs Rozet guillaume piere dit monin Jean laffineuse laine et gerard guillaume signe gerard guillaume par Exttait'*

- 2 bœufs de 3 ans ½
- 1 génisse de 3 ans et ½
- 1 poulain d'un an

- 1 cheval
- Des fumiers (pour le paiement des dettes provenant de la maison)
- 1 char

- [16 fls] (la part de l'orphelin est de 4 fls) - argent provenant de la bière et des tonneaux

- [12 fls] (la part de l'orphelin est de 3 fls) - harnachement[68] des chevaux et autre attirail de laboureu

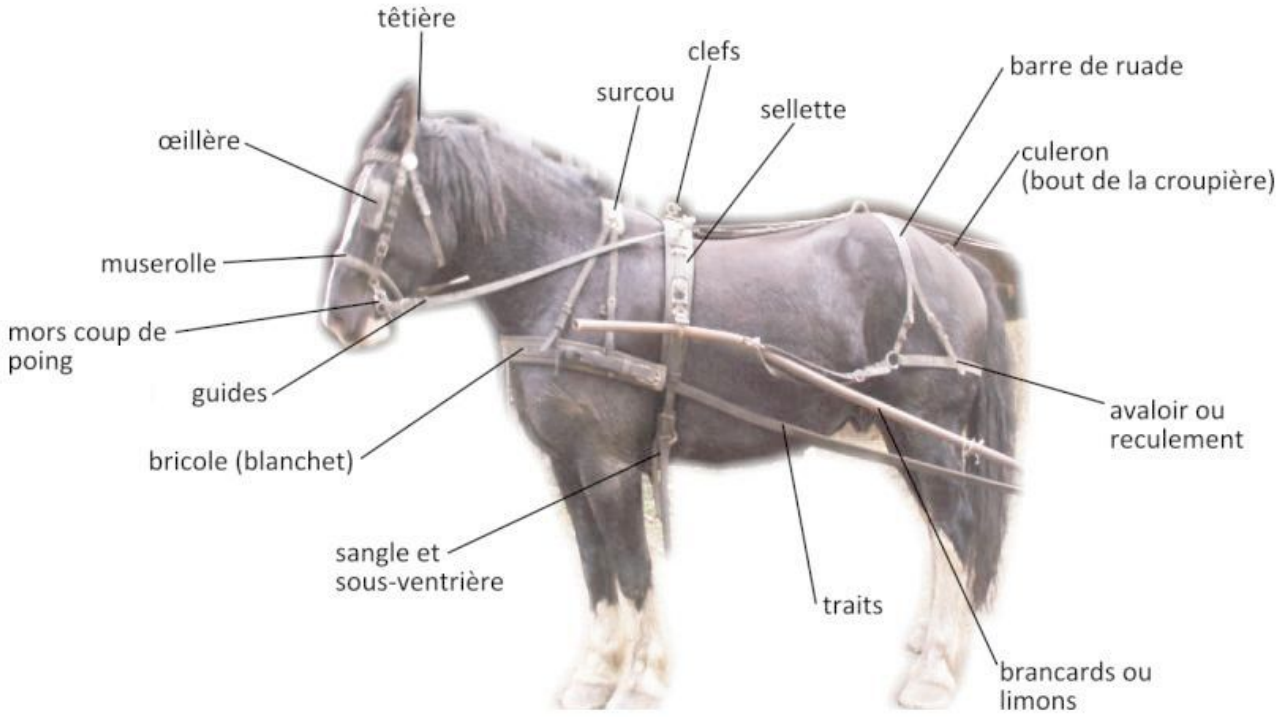

- [138 patars] (la part de l'orphelin est de 34 patars et 1/2) – les grains qui sont dans le grenier
- [2 écus] – la part de la maison
- [160 patars] (la part de l'orphelin est de 40 patars) – coffres et armoires

[68] http://www.le-paddock.com

Coffre du XVIIe siècle

- [28 fls 10 patars] (la part de l'orphelin) – argent provenant des semences

Pour se faire une idée de ce que cela représente, il faudrait, par exemple, trouver un système de comparaison[69]…

Un blog[70], sous l'article « LA VALEUR DE L'ARGENT & DES CHOSES A TRAVERS LES ÂGES » déclare : « Un louis d'or valait 20 livres. Une livre valait 20 sols. Un sol valait 12 deniers. Vers 1700, un boeuf valait environ 85 livres, une vache laitière 40, et une jument, 100. Un homme (journalier) gagnait 30 sols par jour et un artisan, 3 livres. […]. »

Il conviendrait de faire divers recoupements pour se faire une meilleure idée !

D'après un autre bloggeur[71] du nom de Olivier GOUSSE qui cite des extraits de *Historia Spécial Louis XIV de juillet/août 1995, n°36, «* ces chiffres [étant] indicatifs et correspond[a]nt à l'époque de Louis XIV » :

» Les Monnaies : 1 livre = 1 franc = 20 sous ; 3 livres = 1 écu ; 10 livres = 1 pistole ; 24 livres = 1 louis d'or

» Ce que coûtent les choses : un repas dans une gargotte (pain, viande, bière) = 5 sous ; une paire de sabots = 4 sous ; une petite maison (1 cheminée, 2 portes, 2 fenêtres) = 200 livres ; une livre de sucre = 14 livres ; une livre de viande = 5 sous ; entretien d'un cheval = 22 sous/jour : un pichet de vin de qualité moyenne = 4 sous la pinte (1 litre à peu près) ; pain (une livre et demie) = 3 sous

» Ce que gagnent les français : un compagnon : 8 à 20 sous/jour ; un ouvrier vigneron : 12 sous/jour ; un soldat : 5 sous/jour (+2 livres de pain, 1 livre de viande et une pinte de vin pendant les marches) ; un sergent : 10 sous/jour ; un sous-lieutenant : 1000 livres/an ; un colonel : 6000 livres/an : un aumônier au service d'une gande maison : 200 livres/an ; un cocher au service d'une grande maison : 100 livres/an ; un laquais : 100 livres/an. »

[69] Encore des investigations prévues dans le proche avenir
[70] http://herve.laine-bucaille.pagesperso-orange.fr/valeurArgent.htm
[71] http://morel.and.co.free.fr/mesures29.html

Joseph Rosset[72] (1706-1786), « artisan d'art et sculpteur »

Joseph Rosset[73] (Jean François Joseph Rosset dit le Grand Rosset ou Rosset père) né en 1706 et mort le 3 décembre 1786 à Saint-Claude dans le Haut-Jura français, est un artisan d'art et un sculpteur qui a connu une certaine renommée pour ses divers bustes de Voltaire et des philosophes du XVIIIe siècle. Ses fils ont participé à l'élaboration d'un certain nombre de ces pièces dont l'attribution n'est pas toujours assurée.

Joseph Rosset est issu d'une famille d'artisans-imagiers de Saint-Claude qui depuis plusieurs générations fabriquait des objets-souvenirs pour les pèlerins de l'abbaye de Saint-Oyand de Joux attirés par les reliques des saints Romain et Lupicin, surtout saint Claude, en particulier des statuettes en bois, ivoire ou en albâtre : christs, vierges, saint Joseph, saint Bruno, saint Claude le « faiseur de miracles ».

Il dirige et développe pendant 60 ans l'atelier familial où il a été formé par son père Jacques-Antoine Rosset dit Rosset-Dupont (1668-1726) dont la production est importante et pas toujours signée : Joseph Rosset travaille en effet avec ses fils ce qui rend difficile l'attribution des pièces. La renommée de l'atelier des Rosset est grande et les commandes d'objets religieux pour les églises se multiplient dans toute la région réorganisée par la création de l'évêché de Saint-Claude en 1742. Néanmoins le protestantisme bien installé dans la proche ville de Genève influence les comportements religieux et la baisse générale de la dévotion dans la deuxième moitié du XVIIIe s. (accentuée plus tard à l'époque révolutionnaire) diminue le nombre de pèlerins et les Rosset saisissent l'occasion offerte par les circonstances pour renouveler leur production et c'est à Voltaire qu'ils doivent cette opportunité.

En effet l'ardent philosophe dans son combat contre « l'infâme », contre la superstition et ses supports religieux, s'intéresse dès 1764 à la situation juridique des serfs de Saint-Claude et soutient l'avocat sanclaudien Christin dans sa défense des mainmortables privés de droit de succession que le chapitre des chanoines refuse d'affranchir. Il entend alors parler des qualités artistiques du sculpteur Joseph Rosset et l'invite en 1765 au Château de Ferney-Voltaire tout proche en lui accordant – c'est une première – l'autorisation de sculpter d'après nature un buste de lui pour répondre à la demande de l'avocat Christin et des Sanclaudiens reconnaissants. Le procès commencé en 1771 se termine cependant en 1777 par la victoire des chanoines et malgré d'autres tentatives, ce n'est que lors de la célèbre nuit du 4 août 1789 que les derniers serfs du royaume deviennent libres.

Le marquis de Vilette le rappelle dans sa notice nécrologique de janvier 1787 : "M. Rosset a fait les premiers bustes de Voltaire qui jusqu'alors n'avait pas consenti à prêter son visage. Subjugué par la bonhomie de cet artiste qu'il connaissait de réputation, il l'accueillit à Ferney ; et je fus le témoin de l'ingénuité avec laquelle Voltaire ôta sa perruque tandis qu'il jouait aux échecs pour lui livrer sa tête. ». Un premier buste avec perruque et bonnet est sculpté en 1765 : Voltaire découvre cette première version de son buste le 27 janvier 1766 et fait part de ses réticences : « J'ai vu ce buste d'ivoire... J'espère que ces pauvres sauvages, étant conduits, feront quelque chose de plus honnête. ».

Une nouvelle réalisation de Joseph Rosset en 1766 va lui donner mieux satisfaction comme il le dit à d'Argental dans une lettre du 11 avril 1767 : « Il s'est trouvé un sculpteur, dans les rochers du mont Jura, qui s'est avisé de m'ébaucher de toutes les manières : si vous m'ordonnez de vous envoyer une de ces figures de Callot, je vous obéirai ». Ce buste sans perruque montre

un visage réaliste du philosophe qui a alors plus de 70 ans : le Baron Grimm en donne le 1er avril 1767 la description suivante : « la tête nue, la chemise ouverte sur le sein avec un manteau jeté sur les épaules. Ce buste est de tous les portraits que j'ai vus de notre patriarche le plus ressemblant ; il rappelle parfaitement le jeu de sa physionomie sans charge et sans caricature ».

Joseph Rosset produit ensuite une série de ces bustes avec quelques variantes qui lui valent une renommée nationale que consacre une installation momentanée à Paris en 1771 où il réalise d'autres bustes (Montesquieu, Rousseau, d'Alembert, Henri IV, Sully entre autres) d'après des médailles ou des estampes dont on vend les moulages en albâtre ou en biscuit de porcelaine. Grimm signale dans sa Correspondance en mars 1771 l'intérêt du public pour ses œuvres « à l'air un peu paysan » mais d'une « extrême vérité ».

Il réalise aussi alors un buste de la dauphine Marie-Antoinette d'après une médaille ou une estampe.

Joseph Rosset rentre ensuite en Franche-Comté et jouissant de sa nouvelle célébrité exécute de nombreuses commandes des gens en place qu'il s'agisse de bustes ou de simples tabatières de buis décorées avec l'image de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Henri IV, puis dans le contexte de la guerre d'Amérique de Franklin, de Washington, de La Fayette. En décembre 1775 dans une lettre à Vivant Denon, Voltaire vante la qualité de cette « petite boîte de buis doublée d'écaille, faite dans nos villages » et de l'image de lui qui y figure : « Vous y verrez une posture honnête et décente et une ressemblance parfaite. ».

Ses productions sont nombreuses (elles se confondent parfois avec celles de ses fils) et largement diffusées par des copies et des moulages : le marquis de Vilette note par exemple dans sa notice nécrologique du 4 janvier 1787 qu' « Il est peu de Cabinets d'Amateurs & de Souverains de l'Europe où l'on ne trouve de ses ouvrages. » . On peut voir aujourd'hui ces œuvres dans les musées comme le Louvre, le Metropolitan Museum of Art de New York, le Nationalmuseum de Stockholm ou le Musée des beaux-arts de Dole et dans les catalogues de ventes spécialisées.

L'atelier de Saint-Claude continue aussi la réalisation d'objets religieux à destination locale comme le maître-autel de l'église de l'ancienne Abbaye du Grandvaux dans le département actuel du Jura et sur la commune de Grande-Rivière (anciennement Rivière-Devant). Vestige du prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de saint Oyant depuis 1244, l'édifice est devenu l'église paroissiale d'un vaste secteur au XVIIe s., elle est reconstruite après la Guerre de dix ans achevée au XVIIIe par la construction du clocher à bulbe et divers aménagements intérieurs.

[…]

Les représentations de Voltaire ont fait la réputation de Joseph Rosset (et de son atelier) même si cet artiste n'a pas atteint la célébrité de Lemoyne (buste exposé au salon de 1748), de Jean-Baptiste Pigalle (Voltaire Nu, 1776) surtout de Jean-Antoine Houdon (buste de Voltaire sans perruque daté de 1778 ou avec perruque réalisé en 1792).

[72] http://www.ecrandenuit.fr/les-tailleurs-dymages-rosset-pere-fils.html
[73] https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Rosset

Joseph Rosset - Buste de Voltaire en albâtre - Musée des Beaux Arts de Lons-le-Saunier (autour de 1767).

Les fils de Joseph Rosset

Ils ont partagé les activités artistiques de leur père et réalisé des pièces dont l'attribution n'est pas toujours assurée.

- Jacques-Joseph Roset (1741-1826) qui reprend l'atelier de Saint-Claude à la mort du père
- François-Marie Rosset, dessinateur, peintre et sculpteur (1743-1824) qui s'installera à Dole après être passé par Paris. Installé dans la capitale avec son père en 1771, il entreprend des études sans doute incomplètes et sans brio à l'Académie des beaux-arts (il n'est jamais mentionné parmi les élèves primés signale U. Fischer p 137). Il accompagne l'abbé Joseph de Beauchamp, géographe franc-comtois chargé en 1781 d'une mission scientifique en Asie occidentale. Ce voyage dura plusieurs années et François-Marie Rosset en rapporta un album de 85 planches non numérotées – des aquarelles et plus rarement des dessins à l'encre de Chine – qu'il publia en 1790. Ces gravures intitulées *Mœurs et coutumes turques et orientales* dessinés dans le pays montrent les costumes des différentes cultures de l'empire ottoman de l'époque (*Femmes Druzes moulant du blé, Femmes Turques avec leurs esclaves, Femmes Maronites d'Alep, Juives de Damas*) mais aussi plus rarement des vues comme la *Mosquée d'Alep*, le *Bazar d'Antioche* ou la *Maison du Pacha d'Alexandrette*.

Il s'installa par la suite à Dole où il fut nommé professeur de dessin dans une « école centrale » (école secondaire, sorte de lycée de petite taille) et continua à réaliser des médaillons de terre cuite, des statuettes comme son père et sur les mêmes sujets comme Henri IV, Sully, Voltaire ou Rousseau ce qui en rend l'attribution incertaine. On lui doit aussi la sculpture qui orne une fontaine de Dole (Fontaine de l'enfant à l'amphore) avec « la statue d'un jeune enfant nu, qui, d'une urne antique penchée sur son épaule, verse l'eau dans un bassin élégant ». Il peignit aussi quelques tableaux conservés par le musée de Dole ou au Musée de Besançon comme le portrait de son père.

- Claude-Antoine (1749-1818 ou 1819), qui ouvrit lui aussi un atelier de sculpteur à Dole. Moins connu que ses frères, on sait cependant qu'il a envoyé une statuette de Rousseau en pied d'une trentaine de centimètres au salon du Louvre en 1793 (Ulysse Fisher).

- Un 4e fils, Jean-Joseph-Nicolas Rosset, né en 1736, entre dans les ordres et devient, en 1791, vicaire de l'Évêque constitutionnel Moïse, puis curé de Pannessières à côté de Lons-le-Saunier en 1796 pour finir curé de Saint-Claude à la fin de sa vie jusqu'à sa mort en 1809.

Joseph Rosset produit ensuite une série de ces bustes avec quelques variantes qui lui valent une renommée nationale que consacre une installation momentanée à Paris en 1771 où il réalise d'autres bustes (Montesquieu, Rousseau, d'Alembert, Henri IV, Sully entre autres) d'après des médailles ou des estampes dont on vend les moulages en albâtre ou en biscuit de porcelaine. Grimm signale dans sa Correspondance en mars 1771 l'intérêt du public pour ses œuvres « à l'air un peu paysan » mais d'une « extrême vérité ».

Il réalise aussi alors un buste de la dauphine Marie-Antoinette d'après une médaille ou une estampe.

[…].

Joseph Rosset jouissait d'une renommée certaine à son époque mais on ne connaît qu'un portrait de lui peint par son fils François-Marie et conservé au Musée de peinture de Besançon : le Portrait du sculpteur en cheveux blancs).

François-Marie Rosset - Femmes turques

1710 – Décès de Marie Joseph, veuve de Joseph ROZET

Ainsi, Marie Thérèse NOBLET, veuve en premières noces de Nicolas ROZET décèdera le 19 août 1710 à Framont. Jacques JAVAUX se serait remarié avec Marie CLAUSTRON le 22 mai 1714 à Framont.

Donc, de son mariage avec Marie Thérèse NOBLET, Jacques JAVAUX aura comme descendance :

1. JAVAUX Jeanne Marguerite, baptisée le 20 juillet 1706 à Framont
2. JAVAUX Guillaume, baptisé le 5 novembre 1708 à Framont

Marie Thérèse NOBLET étant décédée le 19 août 1710, ce Jacques JAVAUX se serait-il remarié le 22 mai 1714 avec CLOSTRAM (ou CLAUSTRON) ? Si oui, naîtra de cette union :

3. JAVAUX Marie Joseph, baptisée le 2 février 1717 à Framont

Joseph n'a aucun souvenir de son père qu'il n'a « connu » même pas 6 mois ! Des souvenirs, s'il en a, ce ne peut être que ceux qu'on lui a transmis. Connait-il seulement l'origine de son père ? A-t-il encore des contacts avec son oncle, Louys, dont il a peut-être été dans ses bras le 7 mai 1704, alors qu'il avait à peine 3 ans ?

Ainsi, en 1717, Joseph ROSET (alors âgé de 15 ans) fils unique de Nicolas, n'a plus de parents vivants. Il vit dans un foyer avec son beau-père, sa belle-mère épouse de celui-ci, peut-être encore sa sœur aînée Anne Marie qui a à peine 18 ans, son demi-frère de 11 ans, sa demi-sœur de 9 ans et une fillette bébé qui est l'enfant de son beau-père et de sa belle-mère.

Est-ce l'une des raisons qui fera qu'en 1722, à l'âge de vingt ans, il se mariera ? Mais nous reviendrons plus tard sur l'histoire de Joseph, notre ancêtre commun.

1697-1704 – Graphies du patronyme de Nicolas ROZET à travers les documents dans ce dossier

1697 Rozet

1698 Rozet

1699 Roset

1700 Rozet

1701 Rozet

1703 Rozet

1704 Rozet

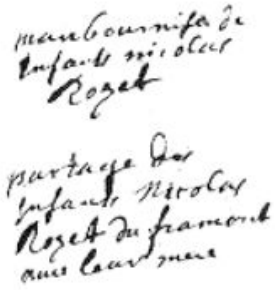

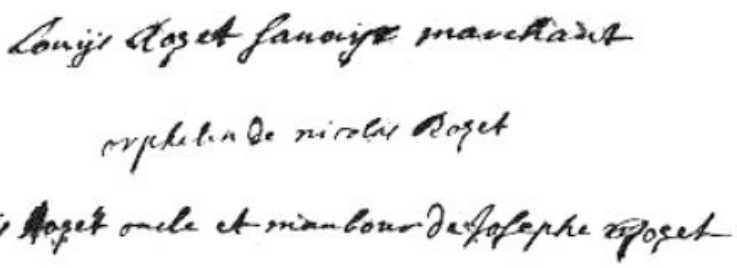

Vous remarquerez, ici, pourquoi j'ai opté pour la graphie avec un « z » car c'est de cette manière que le patronyme est écrit dans tous les documents que ce soit à Framont ou à la Cour souveraine de Bouillon entre 1697 et 1704. Il n'y a qu'une exeption : il s'agit de la mention du mariage de Nicolas en 1699. Si vous n'êtes pas convaincu pour la forme graphique du « z » revoyez les copies des différents actes photocopiés et comparez lorsque le « s » est certain dans un mot. D'autre part, l'ortographe des noms ne sera fixée que bien plus tard, donc on ne focalisera pas sur la graphie comme cela va être démontré par ce qui va suivre concernant Louys Roset de Bastogne.

1713-1726 – Présence du couple Louys ROSET[74] et Elisabeth KUBORN attestée à Bastogne

ROSET-KUBORN – 1712

Bastogne – Porte de trêves. Louys ROSET est très certainement passé avec son chariot plus d'une fois sous ce porche…

On retrouve Louis ROSET marié avec Elisabeth KUBORN à Bastogne. Ils eurent comme descendance :

1. Marie ROSÉE baptisée le 4 août 1714 à BASTOGNE, décédée avant 1726.
2. Nicolas ROSÉE baptisé le 4 août 1714 à BASTOGNE, décédé le 8 avril 1721 à BASTOGNE.
3. Jean ROSÉE baptisé le 20 août 1715 à BASTOGNE, décédé avant 1726.

[74] En novembre 1713, Louis avait été parrain de Ludovicus THIRION à Bastogne.

4. Marie-Elisabeth ROSET baptisée en 1716 à BASTOGNE, décédée avant 1726.
5. Marie-Claire ROSÉE (BOSEZ) baptisée le 16 décembre 1718 à BASTOGNE, mariée le 10 mars 1745 à BASTOGNE avec Martin ESCHWEILLER, décédée le 8 mai 1751 à BASTOGNE.
6. Marguerite ROSÉE, baptisée le 3 mai 1721 à BASTOGNE, décédée avant 1726.
7. Denis ROSÉE baptisé le 3 mai 1721 à BASTOGNE, décédé avant 1726.
8. Marie Joseph ROSÉE (BOSEZ[75]) baptisée le 17 mars 1723 à BASTOGNE, mariée le 20 février 1746 à BASTOGNE avec Pierre MORIS, décédée en 1781 à BASTOGNE.

La Porte de trêves ainsi que la tour de l'église, carrée et massive, appartenant à l'art roman[76]

La même Porte de Trêves mais vue en sortant de la ville[77]

[75] Les tables de noms concernant la ville de Bastogne regorgent d'erreurs orthographiques concernant les noms. On retrouve, par exemple des enfants du couple BOSEZ/KUBORNE, ROSEE/CUBORGNE, ROSEE/KUBORNNE et encore ROSET/GUBORGNE…
[76] www.delcampe.net
[77] www.que-faire-en-belgique.be

Rue du Tivoli[78]

Remarque intéressante : encore une fois, aucun ROSET n'est parrain ou marraine des enfants du couple. Pourquoi ? Serait-ce à dire qu'il n'y a pas de famille ROSET dans les environs ?

Quoiqu'il en soit :

En 1710, la présence de Louis est certifiée à Bastogne car il signe comme témoin d'un acte notarié[79] de la manière suivante : Louys Rosé.

Il y est dit '*résident au dt Bastogne*', plus tard il sera '*bourgeois de Bastogne*'.

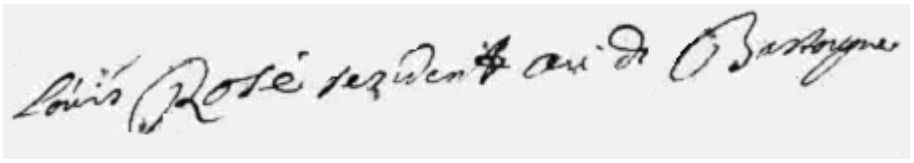

« Louis Rosé résident au dt Bastogne »

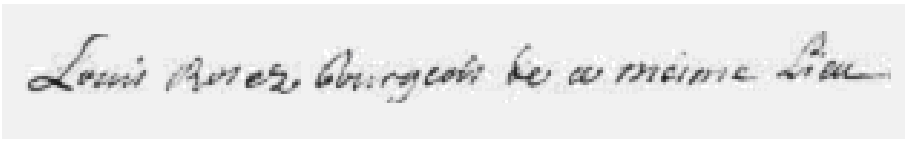

« Louis Rosez bourgeois de ce mesme lieu »

[78] www.delcampe.net
[79] NOTER LA REFERENCE

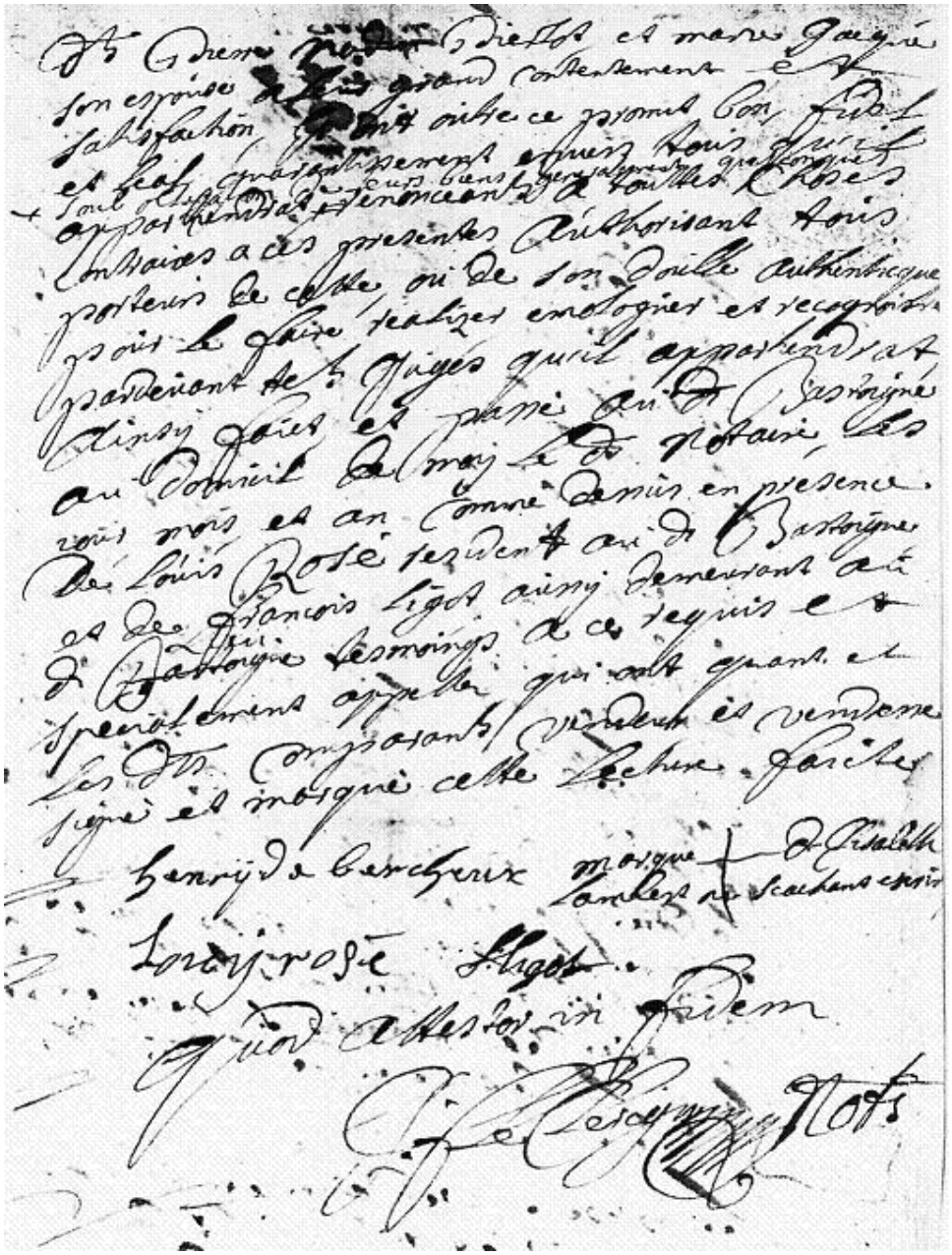

Plus tard, veuf, il signera Louys Rosset dans un acte du 26 avril 1726, acte de succession venant du bisaïeul de sa défunte épouse. L'orthographe des noms de famille variait souvent et n'a été officiellement fixée que sous le code napoléonien, au début du XIXème siècle !

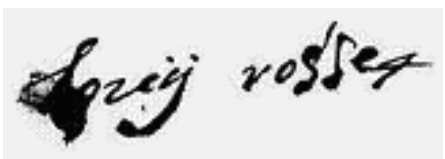

Comparez la similitude dans l'écriture ! La forme du « L », du « y », du « r », des « s » et du « u ». Incontestablement, c'est la même personne qui a signé même si plus de quinze années séparent les deux signatures. A l'époque (début XVIIIe siècle), une minorité de personne savaient lire et écrire.

Beaucoup signaient d'une simple marque. Louys savait-il lire ? Quoiqu'il en soit, il devait être quelqu'un ayant une certaine science car il pouvait apposer sa signature comme témoin d'un acte notarié sans quoi il aurait pris le risque de participer à un « faux en écriture ».

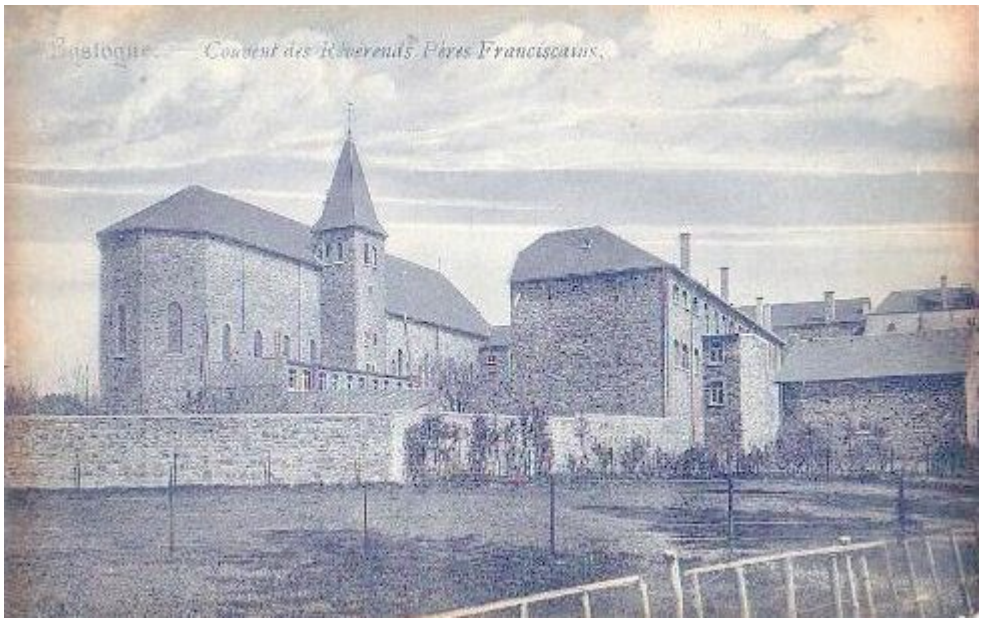

Le couvent des Révérends Pères Franciscains[80]

On a donc remarqué que la graphie du patronyme pour Louys Rozet (document de 1704 concernant la mambournise[81] en tant qu'oncle des orphelins) a connu de nombreuses variantes dans les documents de Bastogne. Notons que Louys signera lui-même de différentes façons, allant de « Rosez » à « Rosset » en passant par « Rosé ». Pour les baptêmes à Bastogne, on trouvera « Roset » et « Rosée ».

Comme quoi, lorsqu'on fait des recherches généalogiques, il ne faut pas se focaliser sur une seule graphie et, même mieux, il faut chercher d'une manière très large. Les tables de noms concernant la ville de Bastogne permettant la recherche des baptêmes regorgent, rappelons-le, d'erreurs orthographiques concernant les noms. On retrouve, par exemple des enfants du couple BOSEZ/KUBORNE, ROSEE/CUBORGNE, ROSEE/KUBORNNE et encore ROSET/GUBORGNE !

[80] www.delcampe.net
[81] Mambour, tuteur

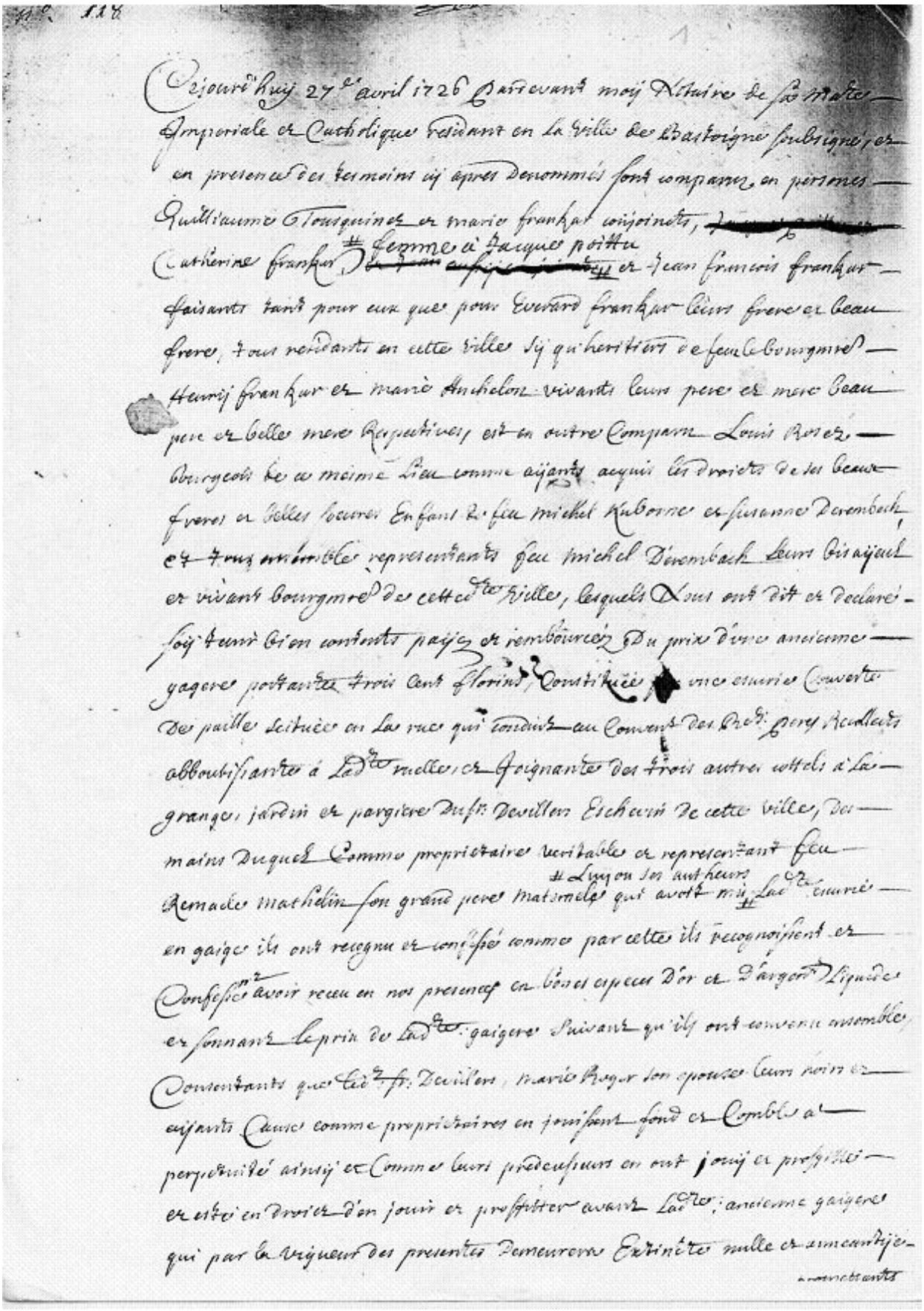

« Scitué en ba rue qui conduit au couvent des revt peres recollets »

2

Promettants d'en remettre les acts et papiers s'ils viennent à les recouvrir et la suittes attendu qu'ils sont actuelement egarez entre ceux de feu le sr frankar # et non entre les mains dud. Roser et de plus rien pretendre à la suitte aud. ouvrie les aysances et dependances soubs quel pretext que ce puisse estre, Le tout soubs Les obligations ordinaires et de droict ainsy faict et passé aud. Bertrigne # soubs clauses de realization au besoin les jour mois et an que dessus en presence du sr. Louis Carlier Eschevin de cette ville et du sr. Servais Joseph Dewez aussy eschevin du mesme Lieu tesmoins requis et à ce specialement appellez qui ont quatre Les parties comparantes et moy led. Notaire icy signes et marqué respectivement Lecture faitte. guillaume Jasquinet

Marion frankar

marque de Catherine + franker ne scachant escrire

jan francois franckar Genevieve franker

Louis rosset

L. Carlier

S. J. Dewez

Quod attestor

G. Clauby notre

Les parents d'Elisabeth KUBORNE sont Michel KUBORNE et Susanne DEREMBACH (Michel DEREMBACH est son bisaïeul).

En effet, cet acte est passé le samedi 27 avril 1726 chez le notaire DEVILLERS de Bastogne dont l'une des parties est « Louis Rosez bourgeois de ce mesme lieu comme ayant acquis les droits de ses beaux-frères et belles-sœurs, enfants de feu Michel Kuborne et Susanne Derembach et tous ensembles représentants feu Michel Derembach leur bisayeul et vivant bourgmestre de cette ville.[82] »

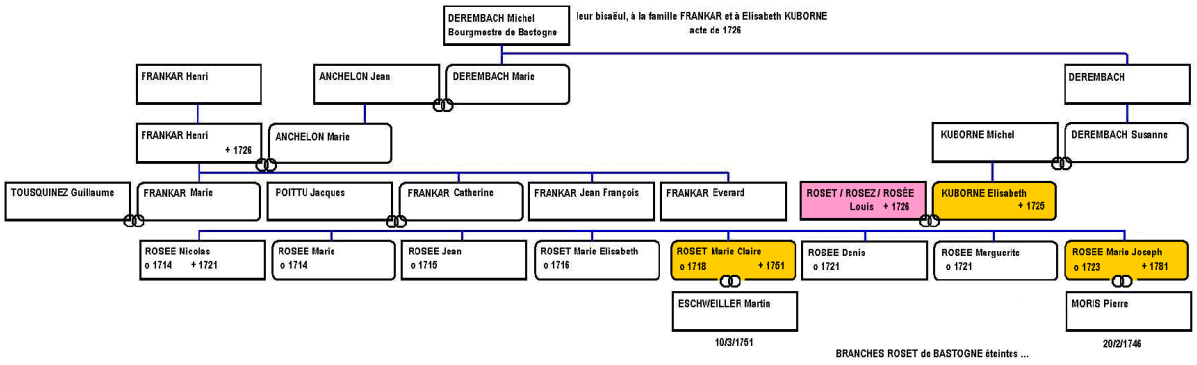

Crayon généalogique DEREMBACH Michel, le bisaïeul

Les affaires de Louis semblent avoir bien marché… !

Mais, le dimanche 2 juin 1726, Louis décède[83]…

« 2 obiit Ludovicus Rosée mercator »

Se suivent, ainsi, une série de documents (des actes notariés), de la vente des biens revenants aux orphelins survivants du couple ROSET/KUBORNE.

[82] Voir crayon généalogique DEREMBACH
[83] „obiit Ludovicus Rosée mercator"

Registre paroissial de Bastogne

No
798

~~110~~ 3

Cejourd'huij 27e Juin 1726 pardevant moy Notaire de sa majesté
Imperiale et Catholique residant en la ville de Bastoigne soubsigné, et en
presence des temoins cij apres denommez sont comparuz en personnes Hubert
Le meulnier habitant du village de mont et marguerite Hennesse sa femme
et le Rd. sire Anthoine Rozet prestre vicaire residant actuellement à Bihein
si que mambourg judicialement constitué aux Enfans mineurs de feu
Robert Rozet dud. mont, lesquels nous ont dit et declaré d'avoir mis et
Constitué comme par cette ils mettent et constituent à tiltre de
bone et Loyale gaigere quattre pieces de prairie dechargeantes ensembl-
ement six charées de foin et situées sur le finage dud. village
de mont et dont la specification s'ensuit, scavoir: le quart du preid
pierre dechargeant deux charées de foin ~~joindant~~ joutant du cottel d'embas à
Anthoine nadin bourgeois de cette ville et du cottel d'enhaut au a mahimez
representez par le sr Eschevin Caslier, et joindant d'un autre cottel à une
prairie appartenante à la maison des Rozet de mont. Item une autre
piece de preid en un lieu dit mahimez dechargeante une charée de
foin voijante sur un preid à monsr le vicaire de Bastoigne d'un cottel
et de l'autre aux prairies d'Anthoine nadin de Bastoigne et Claude
meliance de mont, abboutissant par enhaut au bijsse de la fontaine de mahimez
et par embas au Ruisseau qui vient de Bastoigne. Item une autre piece
appellée le chenaij dechargeante deux charées de foin voijant d'un
cottel aud. Ruisseau de Bastoigne et de l'autre à une prairie de la
maison des Rozet, abboutissante par embas au Rd. pere ministre
et par enhaut à Anthoine nadin finalement une autre piece de
preid à la haye dechargeante une charée de foin allant à chasse avecq
les heritier du sr. Couttelier de Bastoigne, abboutissante par embas au
Sairvaiges et par enhaut au quart des bouchers, et joindante encor du
cottel de mont au sairwage, la presente gaigere ainsij faitte et
operée pour et au proffit de marie Claire et marie Joseph Rozet
Enfans mineurs de feux Louis Rozet et Elisabeth Kuborn vivants
bourgeois de cette ville stipulants et acceptants par les mains du Sr.
Jean

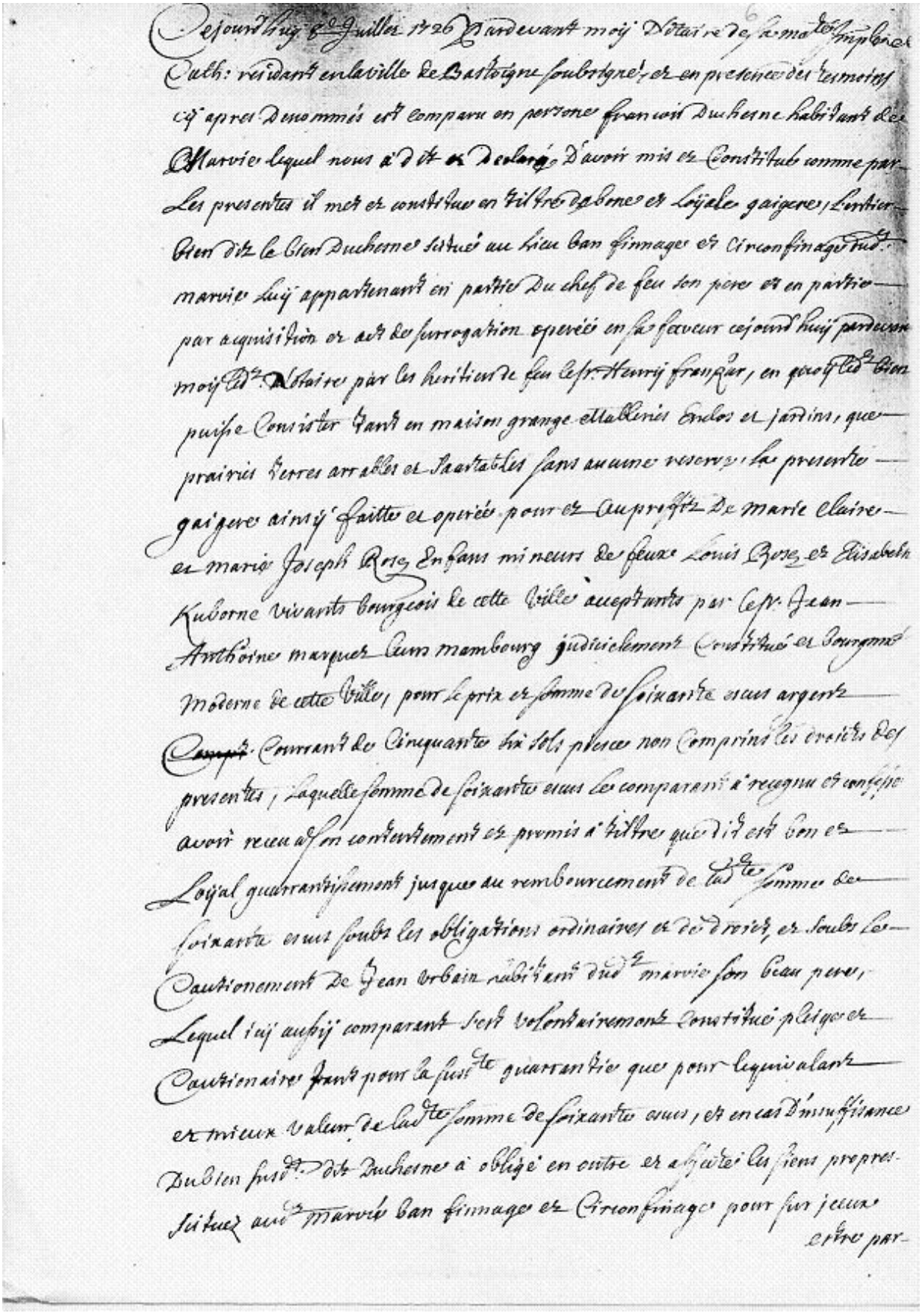

Cejourd'huy 8e Juillet 1726 pardevant moy Notaire de sa mte Simple et
Cath: residant en la ville de Bastoigne soubsigné, et en presence des tesmoins
cy apres denommés est comparu en persone francois Duchesne habitant de
Marvie lequel nous a dit et declaré d'avoir mis et constitué comme par
les presentes il met et constitue en tiltre de bone et loyale gaigere, l'entier
bien dit le bien Duchesne situé au lieu ban finnage et circonfinage dud.
marvie luy appartenant en partie du chef de feu son pere et en partie
par acquisition et act de surrogation operée en sa faveur cejourd'huy pardevant
moy led. Notaire par les heritiers de feu le sr. Henry franqar, en quoy led. bien
puisse consister tant en maison grange etableries enclos et jardins, que
prairies terres arrables et saartables sans aucune reserve, la presente
gaigere ainsy faitte et operée pour et au proffit de marie claire
et marie Joseph Rose enfans mineurs de feux Louis Rose et Elisabeth
Kuborne vivants bourgeois de cette ville acceptants par le sr. Jean
Anthoine marquet leurs mambourg judicielement constitué et bourgmt
moderne de cette ville, pour le prix et somme de soixante escus argent
~~Compt~~ courrant de cinquante six sols piesce non comprins les droicts des
presentes, laquelle somme de soixante escus le comparant a recognu et confesse
avoir receu a son contentement et promis a tiltre que dit est bon et
loyal guarrantissement jusque au rembourcement de lad.te somme de
soixante escus soubs les obligations ordinaires et de droict, et soubs le
cautionement de Jean urbain habitant dud. marvie son beau pere,
lequel icy aussy comparant s'est volontairement constitué pleige et
cautionaire tant pour la susd.te guarrantie que pour lequivalant
et mieux valeur de lad.te somme de soixante escus, et en cas d'insuffisance
du bien susd. dit Duchesne a obligé en outre et affecté les siens propres
situez aud. marvie ban finnage et circonfinage pour sur iceux
estre par-

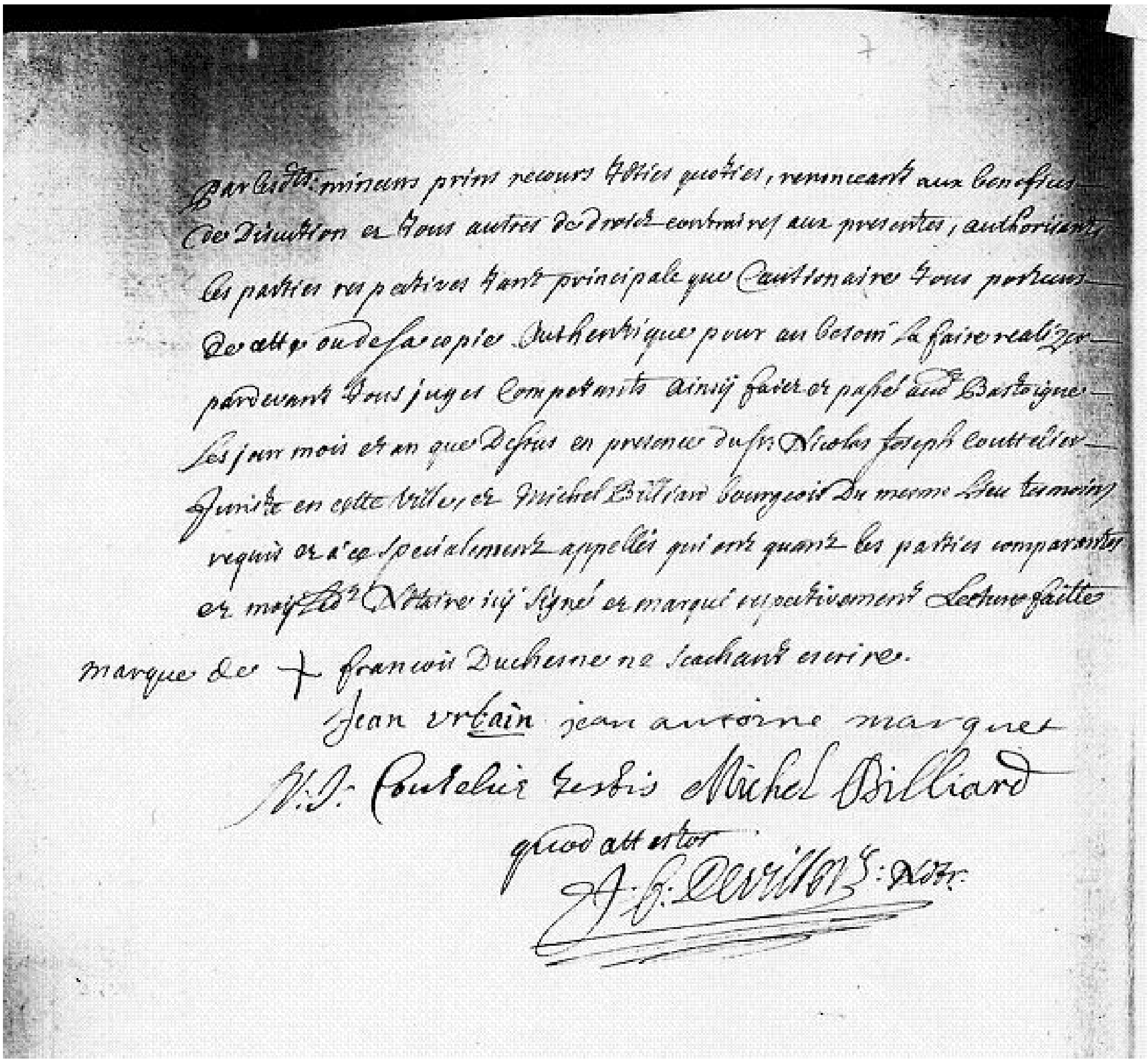

par lesdits mineurs prins recours [illegible], renoncant aux benefices
de division et tous autres de droit contraires aux presentes, authorisant
les parties respectives tant principale que Cautionaire tous porteurs
de cette ou de sa copie authentique pour au besoin la faire realizer
pardevant tous juges competants ainsy faict et passé aud. Bastogne
les jour mois et an que dessus en presence du sr Nicolas Joseph Coutelier
Juriste en cette ville, et Michel Billiard bourgeois du meme lieu temoins
requis et a ce specialement appellés qui ont quant les parties comparantes
et moy led. Notaire icy signé et marqué respectivement lecture faitte
marque de + francois Duchesne ne scachant ecrire.
Jean urbain jean antoine marquet
N. J. Coutelier testis Michel Billiard
quod attestor
A. J. Devillers Notr.

Village de Marvie[84]

[84] www.delcampe.net

800

8

Cejourd'huy 8 Juillet 1726 pardevant moy Notaire de sa
maté Impte et Cath: residant en la ville de Bastoigne
Soubsigné, et en presence des temoins cy apres denommés
sont comparuz en persones Anthoine Nadin bourgeois de
cette ville et Jeanne Bozet son epouse de luy suffisament
authorisée et Licentiée a l'effect des presentes, lesquels
nous ont dit et declaré d'avoir mis et Constitué comme
par les presentes ils mettent et constituent a tiltre de
bone et Loyale gaigere les piesces de preids suivantes
Scituez au finnage de Mont dechargeantes ensemblement
quattre charées de foin, et dont la specification
Sensuit, scavoir le prez, au chenay joindant du Cottel
du village de mont a claude meliane et du Cottel vers
Neffe aux heritiers Bozet de mont, item une autre piesce
de preid dit le quarez des Bouchers, et un autre au Bocka
se partageant avecqs mons.r le ministre, les heritiers Bozet
de mont et Madelle Couttelier de Bastoigne, item le preid
dit le preid pierre joindant vers le village de mont aux
heritiers Bozet et vers Neffe a claude meliane, la
presente gaigere faitte et operée pour et au profit
de marie Claire et marie Josephe Rosez enfans
mineurs de feu Louis Rosez et Elisabeth Kuborne conjoincts
vivants bourgeois de cette ville acceptants par le s.r
Jean Anthoine marquet Bourgmre moderne de cette ville
leurs mambourg judicielement constitué, pour prix et

Somme de quattrevingt escus argent courant de
Cinquante six sols piesce, laquelle somme de quattre-
vingt escus, les comparants conjoincts ont recognu
et confessé avoir receu à leurs contentement et promis
à tiltre que dit est bon et loijal guarrantissement
soubs les obligations ordinaires et de droict, et
jusque au rembourcement de ladte somme qui
pourra se faire en deux diverses fois scavoir de
Cinquante escus pour les trois premieres piesces, et de
trente desdts escus pour le pred pierre. Authorisants
tous porteurs de cette ou de sa copie authentique pour
la faire realizer pardevant tous juges competants
ainsij faict et passé audt Battoigne les jour mois
et an que dessus en presence de Nicolas Thirij
et de pierre Rapper ambedeux bourgeois de cette ville
tesmoins requis et à ce specialement appellés, qui ont
quant les comparants conjoincts et moij ledt notaire
avecq ledt mambourg acceptant icij signé et marqué
respectivement lecture faitte.

marque d'anthoine + nadin ne scachant escrire
marque de Jeanne + Rozet ne scachant escrire
jean antoine marquet Nicolas Thiry
pierre Rapez
quod attestor
J. G. Devillers Notr.

Cejourdhuij 26e avril 1727 Pardevant moij Notaire de Sa
Maté Impile et Cath. residant en la Ville de Bastoigne soubsigné
et en presence des temoins cij apres denommés sont comparus en
persone Jean Cloos, et Guillaume Cloos pere et fils residants
au village De Give, lesquels nous ont dit et Declaré d'estre attenus
et redevables à et envers Marie Claire et marie Joseph Rosez
Enfans mineurs et orphelins de feux Louis Rosez et Elisabeth
Kuborne vivants conjoints Bourgeois de cette Ville, D'une somme
De Cinquante escus argent courant de Cinquante six sols pieces,
pour pareille somme par eux receue à leurs contentement en bones
Especes Dor et D'argent leurs comptées et numerées en nos presences
Des Deniers appartenants auxdts pupils et par les mains de Jean
De Sommerain et Claire Schlosser son epouse, comme representants
feu le bourgmre Marquet vivant tuteur ettablij auxdts mineurs,
et de laquelle somme de Cinquante escus ils ont promis et s'obligé
comme par cette ils promettent et s'obligent d'en paijer auxdts
mineurs les interests annuels à raison du Denier vingt, à prendre
cours de la datte de cette, et ainsij continuer d'an à autre
jusques au remboursement de ladte somme capitale qui debvra
se faire en une seule fois, pour asseurance de laquelle, des interests
à eschoir et fraiz quil conviendroit faire en recouvrement d'jceux
ils ont obligé affecté et hypotequé comme par cette ils obligent
affectent et hypotequent tous leurs biens generalement quelconques
meubles et immeubles presents et futurs, sous quelle hauteur
et jurisdiction ils soijent situez et reposants ; pour sur iceux
estre pris recours [illegible] [illegible] authorisants le porteur de
cette ou de la copie authentique pour la faire realiser
pardevant

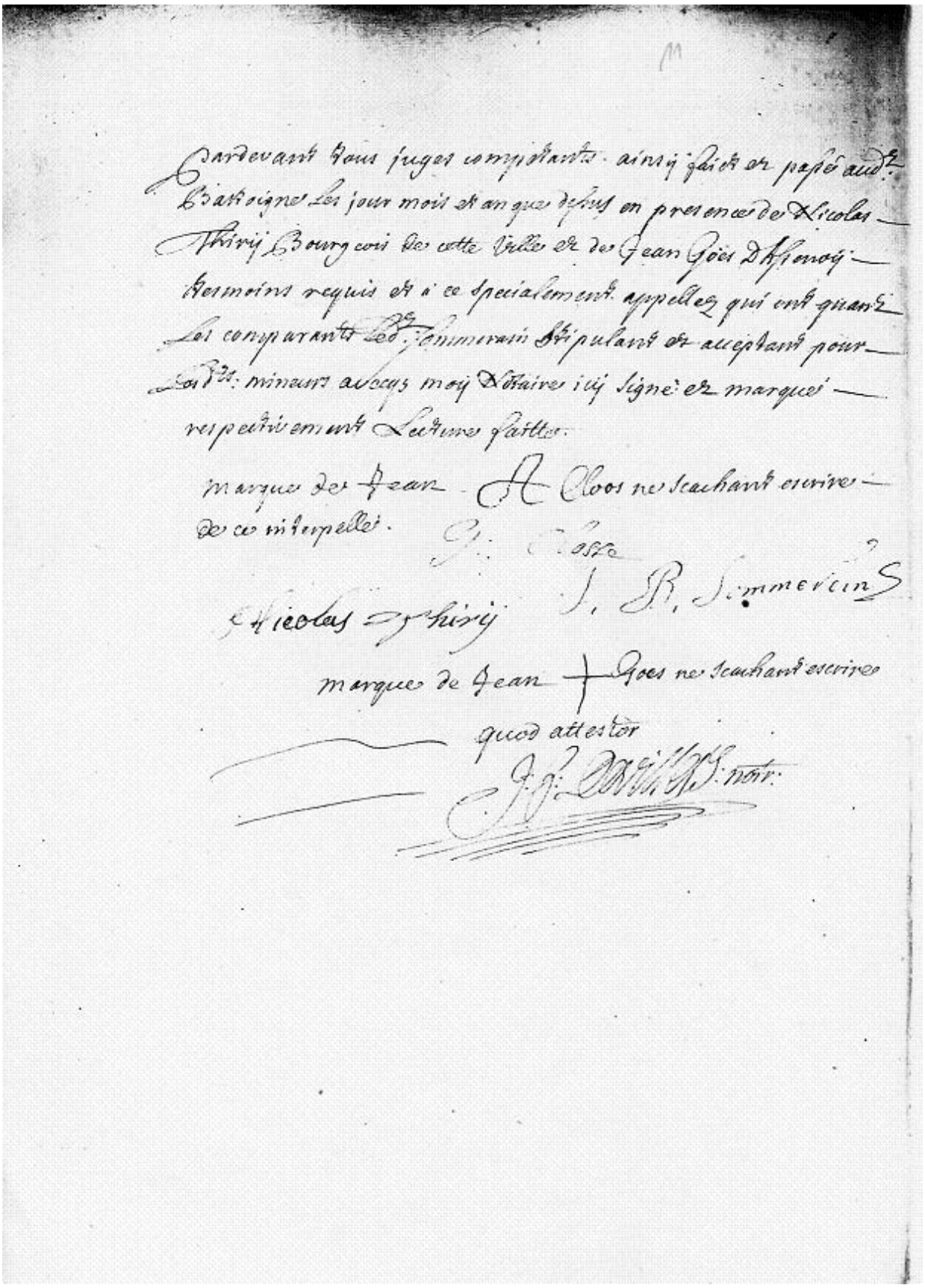

Pardevant tous juges competants. ainsy faict et passé audt.
Bastoigne les jour mois et an que dessus en presence de Nicolas
Thirij Bourgeois de cette Ville et de Jean Goës d'Assenoy
tesmoins requis et à ce specialement appellez qui ont quant
les comparants led. Sommerain stipulant et acceptant pour
lesdts. mineurs avecqs moy Notaire icy signé et marqué
respectivement Lecture faitte.

marque de Jean A Cloos ne scachant escrire
de ce interpellé.

G. Closse

J. B. Sommerain

Nicolas Thirij

marque de Jean + Goes ne scachant escrire

quod attestor

J. J. Davillers notr.

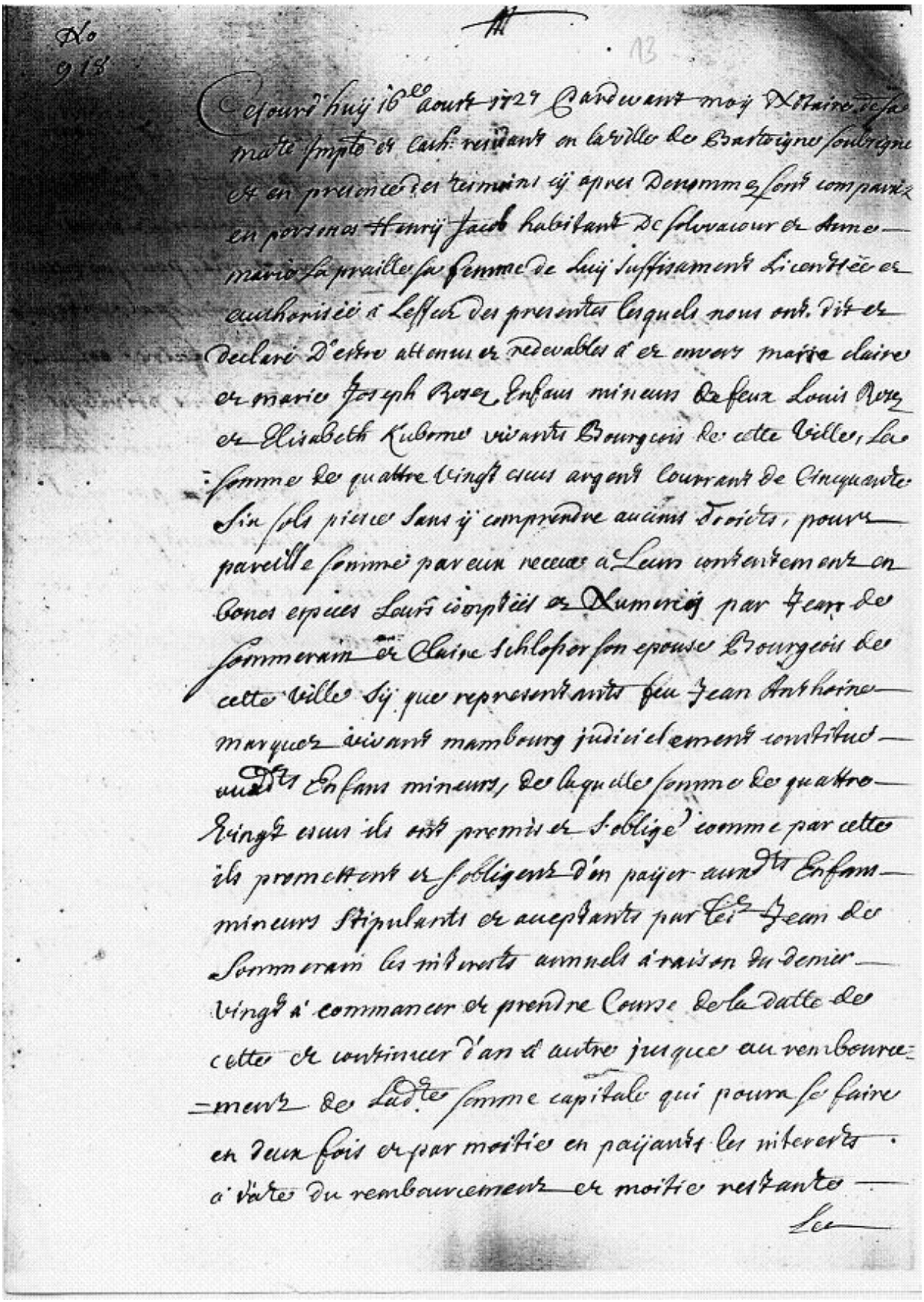

No
918

13

Cejourd'huy 16e aoust 1727 Pardevant moy Notaire de sa
maté Impte et Cath. residant en la ville de Bastoigne soubsigné
et en presence des temoins cy apres Denommez sont comparez
en personnes Henry Jacob habitant de Solvacour et Anne
marie la praille sa femme de luy suffisament Licentiée et
authorisée a Leffect des presentes lesquels nous ont dit et
declaré d'estre attenus et redevables a et envers marie claire
et marie Joseph Rosez Enfans mineurs de feux Louis Rosez
et Elisabeth Kubome vivants Bourgeois de cette ville, La
somme de quattre vingt escus argent courrant de Cinquante
Six sols piece sans y comprendre aucuns droicts, pour
pareille somme par eux receue a Leurs contentement en
bonnes especes Leurs comptées et Numerées par Jean de
Sommerain et Claire Schlosser son epouse Bourgeois de
cette ville sy que representants feu Jean Anthoine
marquez vivant mambourg judicielement constitué
auxdts Enfans mineurs, de laquelle somme de quattre
vingt escus ils ont promis et s'oblige comme par cette
ils promettent et s'obligent d'en payer auxdts Enfans
mineurs stipulants et acceptants par led. Jean de
Sommerain les interests annuels a raison du denier
vingt a commancer et prendre Course de la datte de
cette et continuer d'an a autre jusque au rembource-
-ment de ladte somme capitale qui poura se faire
en deux fois et par moitie en payants les interests
a date du rembourcement et moitie restante

Le

14

Tout soubs obligation et hipotecque de tous leurs biens generalement quelconques presents et futurs meubles et immeubles soubs quelle hauteur et jurisdiction ils soyent situez et reposants, pour sur iceux estre pris recours tant pour somme principale interests a icelle que fraiz qu'il conviendroit faire en recouvrement d'iceux, renonceants a tous privileges de droict au contraire et signament lad[te] marie laprailler aux benefices senat consul velleien par lequel il est dit qu'une femme ne peut validement s'obliger pour autruy, et a l'authentique si qua mulier par lequel il est dit qu'elle ne peut pas mesmes s'obliger validement pour son marit a moins d'y renoncer comme elle faict par les presentes, authorisants tous porteurs de cette ou de sa copie authentique pour la faire realizer pardevant tous juges competants ainsy faict et passé aud[t] Bertrigne les jour mois et an que dessus en presence de Nicolas Thiry bourgeois de cette ville et de Lambert le maytre habitant de Sohier tesmoins requis et a ce specialement appellez qui ont quant

les —

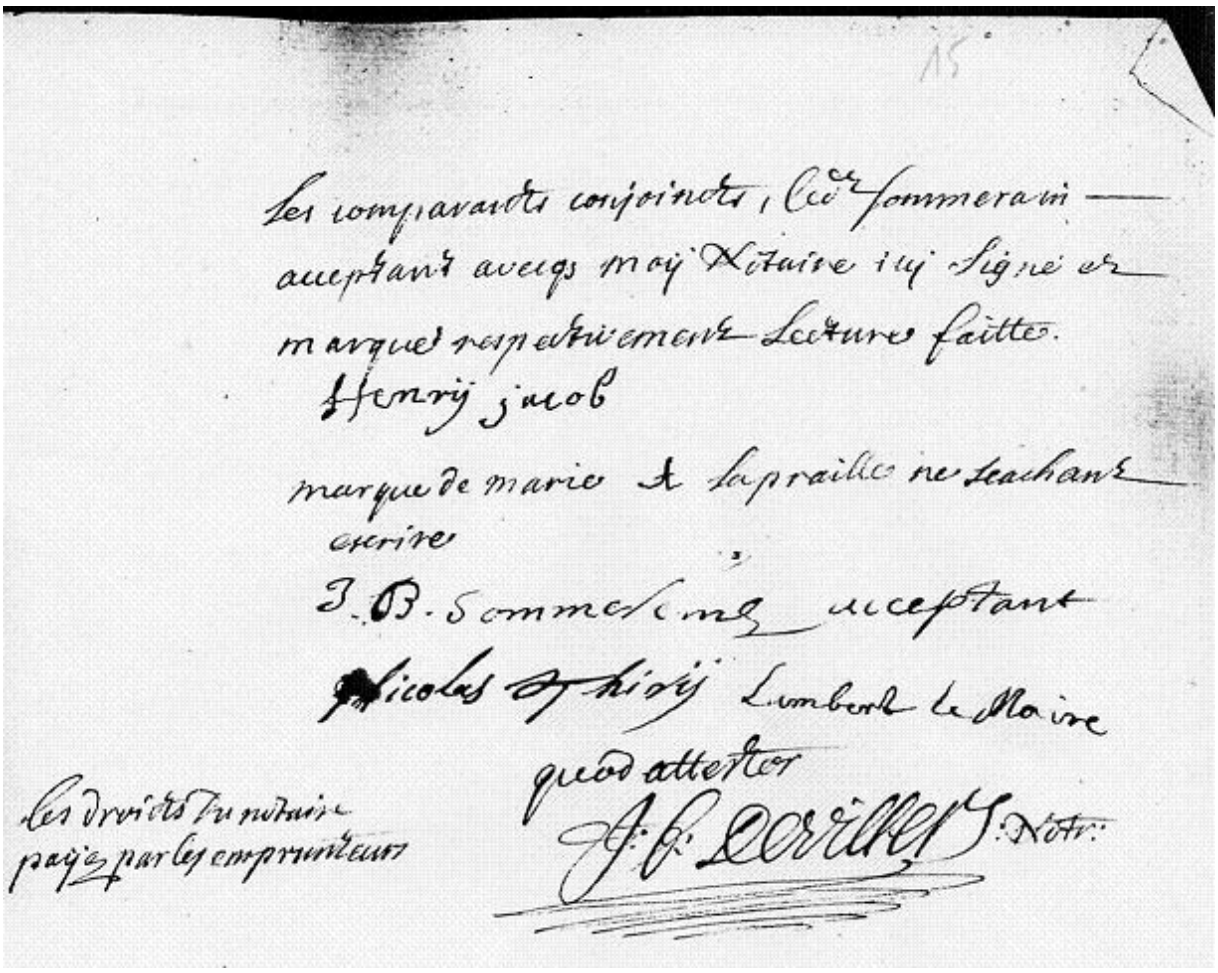

Le vendredi[85] 27 juin 1726, chez le notaire DEVILLERS de Bastogne, se fait un acte „*au profit de Marie Claire*[86] *et Marie Joseph*[87] *Rosez Enfans mineurs de feux Louis Rosez et Elisabeth Kuborn vivants bourgeois de cette ville*“, le tuteur est Antoine Marquez (qui décèdera peu de temps après, la même année).

Cet acte atteste que deux fillettes sont encore vivantes après le décès de leurs parents. La descendance masculine de Louis n'existe plus. La branche ROSET de Bastogne va s'éteindre…

Le mardi 8 juillet 1726 achat de „*l'entier bien dit le bien Duschesne scitué au lieu ban finnage et circonfinnage dudt Marvie*“ (…) „*au profit de Marie Claire et Marie Joseph Rosez Enfans de feux Louis Rosez et Elisabeth Kuborne vivants bourgeois de cette ville acceptants par le pr. Jean Anthoine Marquez leur mambourg …*“

Tous ces actes attestent de l'aisance financière de feu Louys ROSET.

[85] Références supplémentaires : notaire DEVILLERS J.F., n°804, 806 et 892 (8/7/1726)
[86] Âgée de huit ans
[87] Âgée de trois ans

1696-1726 – Présence sur une période d'une trentaine d'années des frères ROZET

Il conviendrait maintenant d'éplucher tous les actes possibles existant encore de Bastogne afin d'espérer trouver un élément voire plusieurs m'indiquant l'origine de Louis et, si possible, qui me confirmeraient ou m'infirmeraient la parenté avec Nicolas ROZET de FRAMONT.

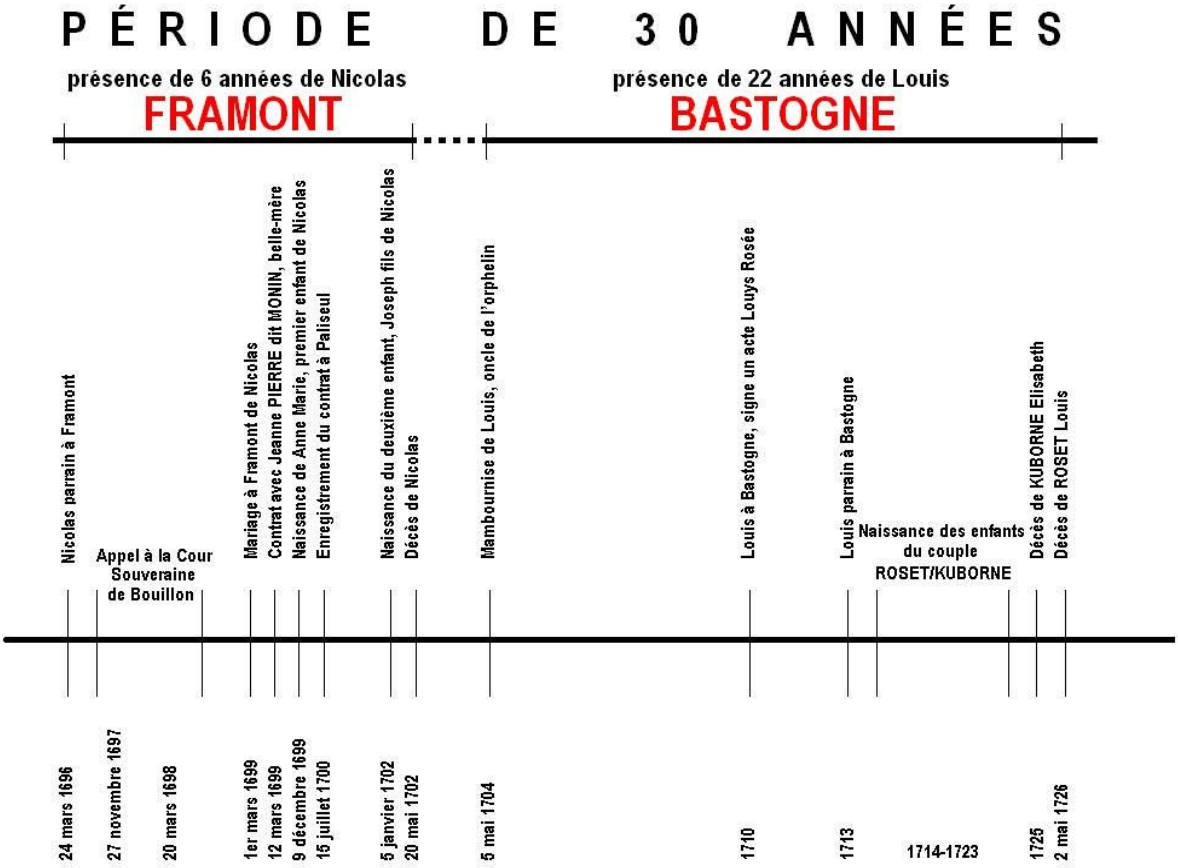

Reprenons un peu…

Un certain ROSET, ROZET ou ROSSET marié, peut-être avec une certaine Marie Anne eurent :

1. Nicolas ROZET (? - 1702), qui suivra en **Ia.**
2. Louis ROZET (? - 1726), qui suivra en **Ib.**

Ia. Nicolas ROZET marié le 1er mars 1699 avec Marie Joseph[88] NOBLET à FRAMONT, décédé le 20 mai 1702 à FRAMONT. Nicolas serait-il un marchand itinérant ? De ce mariage, naîtrons :

1. Marie-Anne ROSET (bp. 9-12-1699 à FRAMONT- avant 1704)
2. Joseph ROSET (1702-1743) qui suivra en **II**

[88] Baptisée le 17 septembre 1678 à FRAMONT, fille de Barthélemy NOBLET et de Jeanne PIERRE dit MONIN. Marie Joseph épousera en secondes noces à FRAMONT, le lundi 5 mai 1704, Jacques JAVAUX duquel elle aura plusieurs enfants. Elle décèdera en 1710.

Nicolas Rozet (1722-1788), « peintre d'un village disparu »

On lit dans *Statistique historique du département de la Marne* par M. Adolphe Guerard[89] - Edité en 1862 (Source : Gallica) à la page 512 : « Ville-sur-Tourbe. […] - L'église a un sanctuaire très-intéressant du XIIe siècle ; le choeur est percé de sept fenêtres en plein-cintre ; la nef est en bois ; il y ni clocher, ni portail. On y voit, ainsi que dans les églises voisines, des tableaux faits par Rozet (Nicolas), peintre, né à Hurlus, en 1722, et mort dans la même commune, en 1788. »

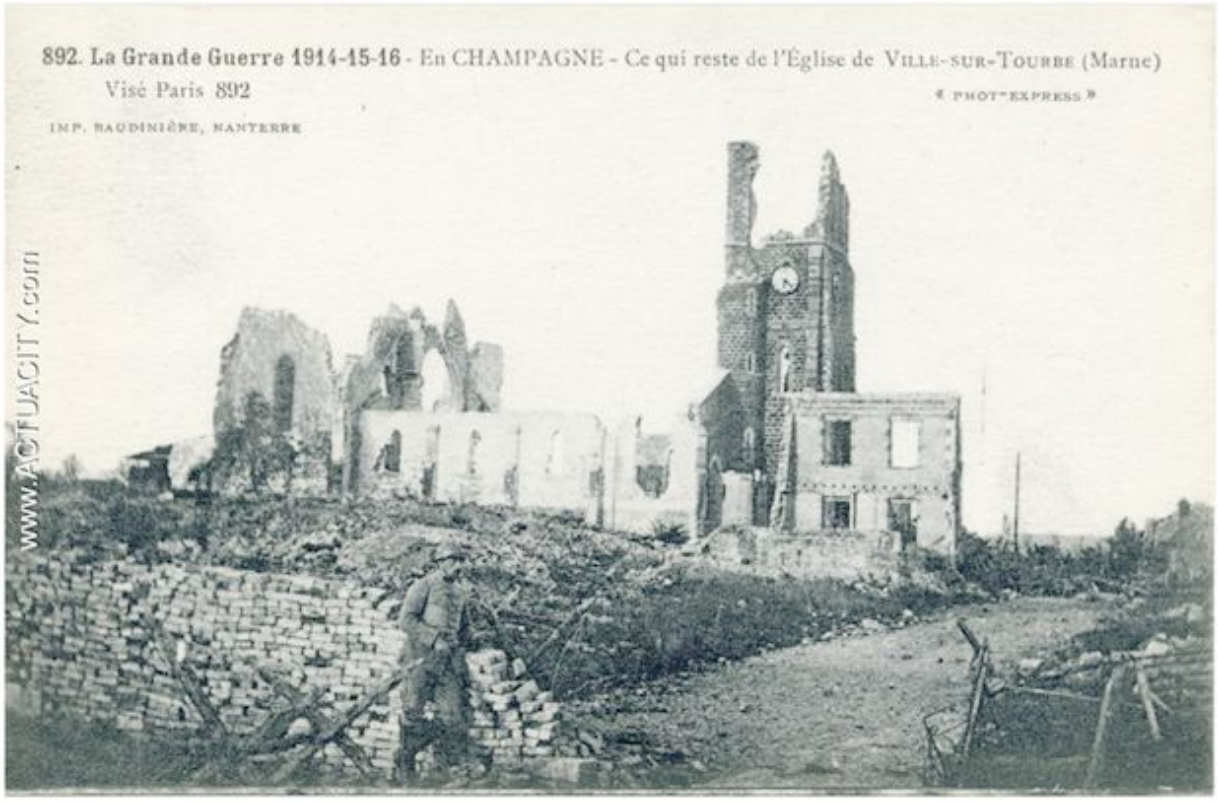

Ville-sur-Tourbe[90]., ce qui reste de l'église.

Nicolas ROZET est né le 7 juin 1722 et décédé le 18 novembre 1788 à Hurlus (Marne), à l'âge de 66 ans. Ses parents sont Pierre ROZET (ca.1688-1748) et Claudine GOTTEL. Il s'est marié le 8 janvier 1743 à Hurlus avec Marie Magdelaine GILLET (ca.1726-1805). Il ne subsiste, apparemment, aucune œuvre de lui connue.

[89] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36838x
[90] https://www.bing.com/images/search ?q=ville-sur-tourbe&view=detailv2&&id=92CE3E9218F709D250924EF09493F3C1301DB57B&selectedIndex=15&ccid=AJjU8RTf&simid=608029940004552932&thid=OIP.M0098d4f114dfe4c52d0ca759b74ec4eeo0&ajaxhist=0

1702-1743 – Joseph ROSET de FRAMONT

ROSET-HERMAN – 1722

II. Joseph ROSET, baptisé le 5 janvier 1702 à FRAMONT, marié le 17 mai 1722 à FRAMONT avec Elisabeth HERMAN (baptisée le 1 mars 1701 à FRAMONT, fille de Jacques HERMAN et de Marguerite DAMILOT), décédé le 9 juin 1743 à FRAMONT. Joseph sera nommé lieutenant-maire du Framont le samedi 28/5/1735 (Cour Souveraine de Bouillon). Cultivateur. Tout comme les autres habitants du village, Joseph a chez lui en nourrisse un enfant de Sedan : "Le 15 octobre 1736 est mort au Framont un enfant chez Joseph Roset appartenant au Sr Dauby de Sedan".

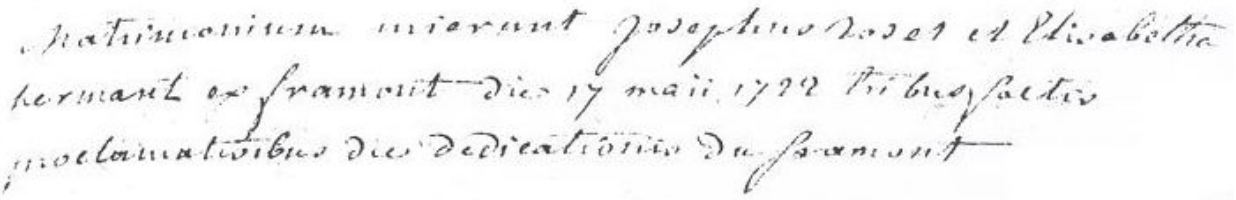

„Matrimonuim mierant josephus roset et elisabetha hermant ex framont die 17 maii 1722 tribus factis proclamatioibus ddie dedicationes du sacrement“

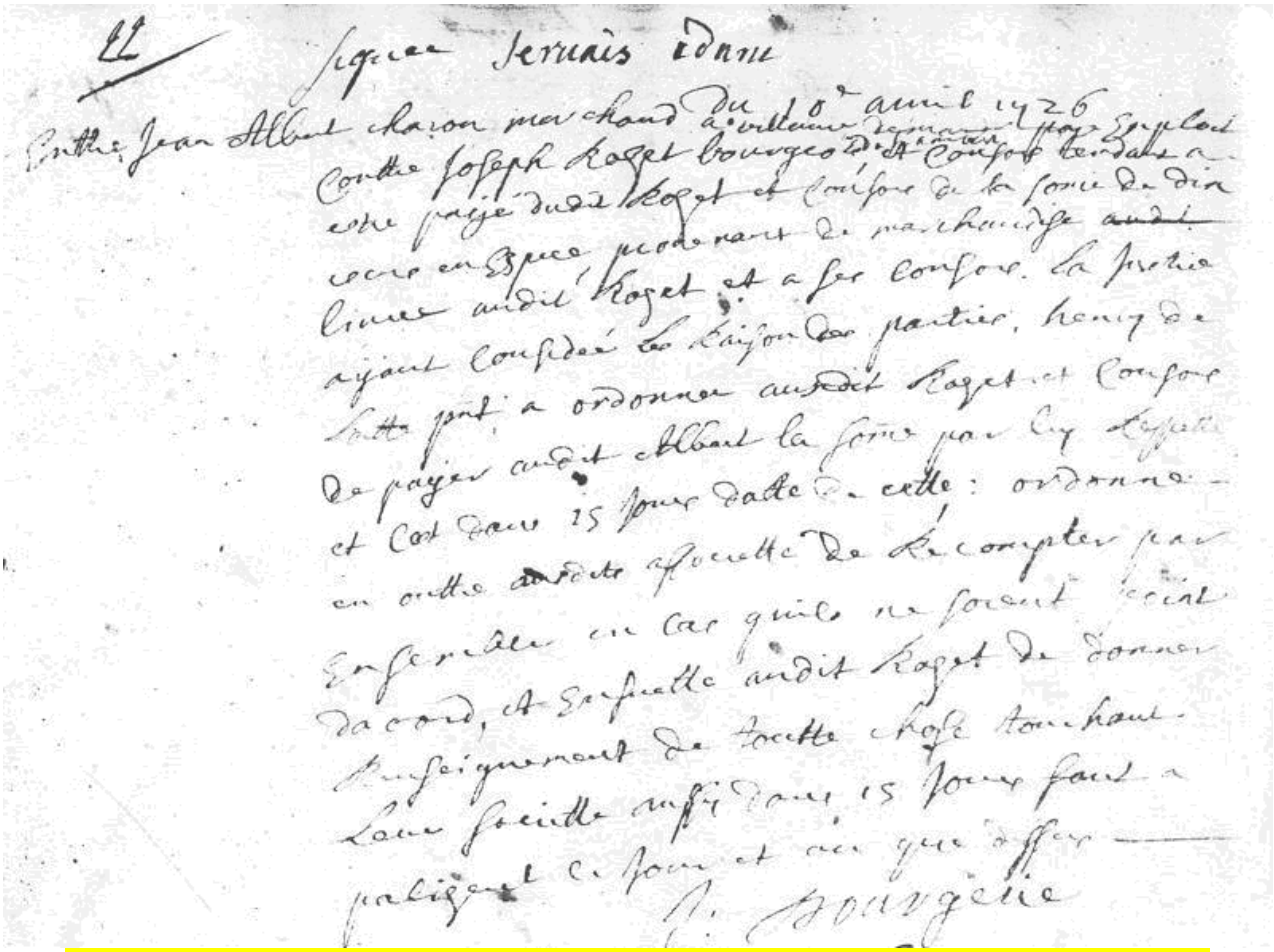

Le jugement du 10 avril 1726 donne 15 jours à Joseph ROSET pour payer sa dette

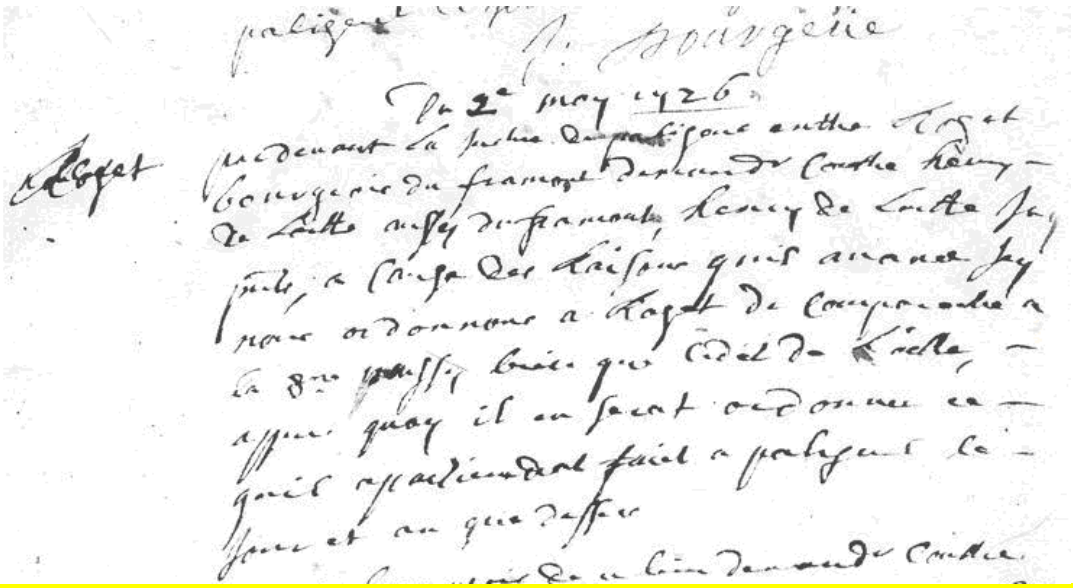

Le 2 may 1726 la cause de Joseph ROSET contre Henry de Laitte est acceptée

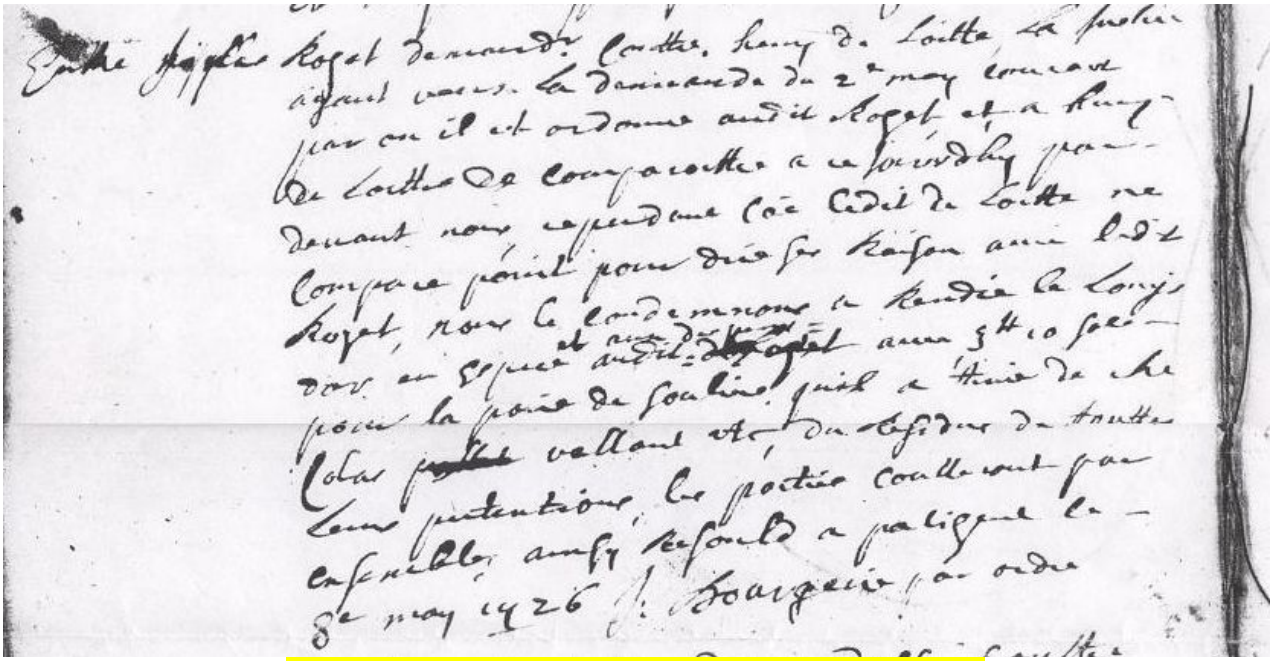

L'affaire est entendue, le dit de Laitte doit rendre le louis d'or à Joseph pour paiement de sa dette

Entre Joseph Rozet demandeur conttre heny de laitte la justice ayant veus la demande du 2e may courantpar ou il est ordonne audit Rozet et a luy De Laitte de comparaittre a cejourdhui par devant nous cependant comme ledit De Laitte ne compare point pour dire ses raison avec ledit Rozet nous le condamnons a rendre le louys dor en espece et aux dépens audit Rozet avec 3 10 sols pour la paire de souline quil a (ill) de che Colas vallant et du residus de touttes leur pretentions les parties coutteront par ensemble ainsi resould a paliseul le 8e may 1726*

J. Bourgerie par ordre

Louis d'or de 1690 – Louis d'or de 1704[91]

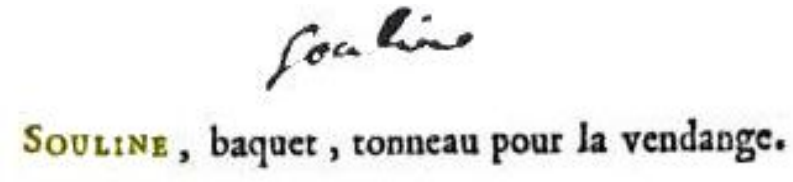
Souline

SOULINE, baquet, tonneau pour la vendange. [92]

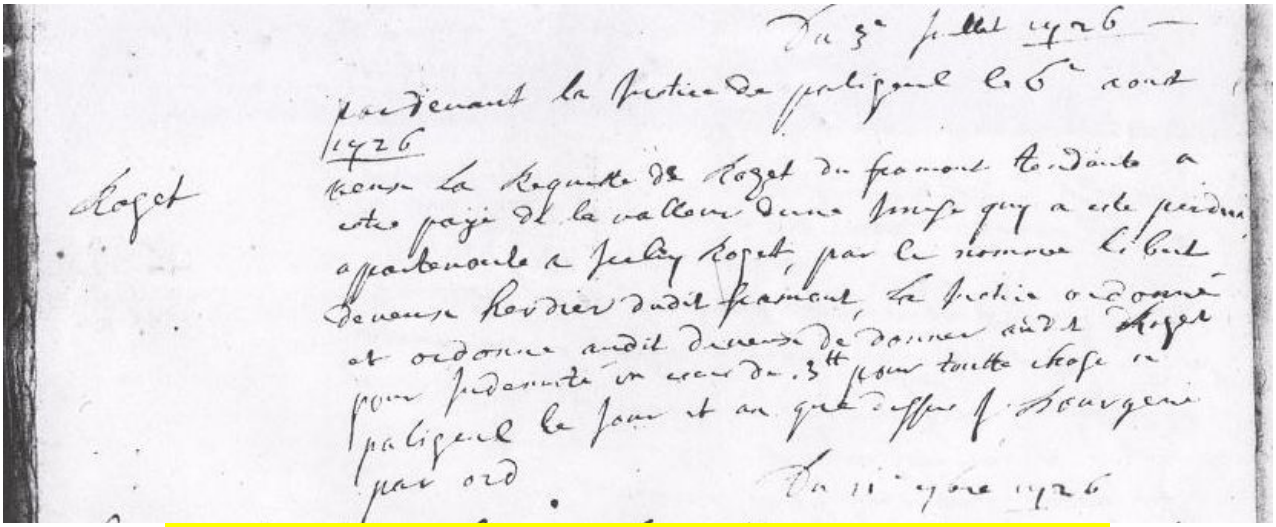
Du 3e juillet 1726 —
pardevant la justice de paligeul le 6e aout
1726
Roget
veux la requeste de Rozet du framont tendante a
estre payé de la valleur dune jenise quy a este perdue
appartenante a iceluy Rozet, par le nommé Libert
Deveux herdier dudit framont, la justice ordonné
et ordonne audit deveux de donner audit Rozet
pour indemnité un escu de 3# pour toutte chose a
paligeul le jour et au que dessus j. Bourgerie
par ord
Du 11e 9bre 1726

Pas content, « le Joseph ». Libert Devreux le herdier du FRAMONT devra lui donner un dédommagement pour la perte de sa génisse

Pardevant le Justice de Paliseul le 6e aout 1726

Veux la requeste de Rozet du framont tendante a estre payé de la valleur dune jenife quy a este perdue appartenante a iceluy Rozet par le nommé Libert Deveux herdier dudit framont la justice ordonne et ordonne audit Deveux de donner audit Rozet pour indemnité un escu de 3# pour routte chose a paliseul le jour et au que dessus

j Bourgerie par ord

[91] http://www.assocnumsav.fr
[92] Dictionnaire du vieux langage françois - par François Lacombe (publié en 1767)

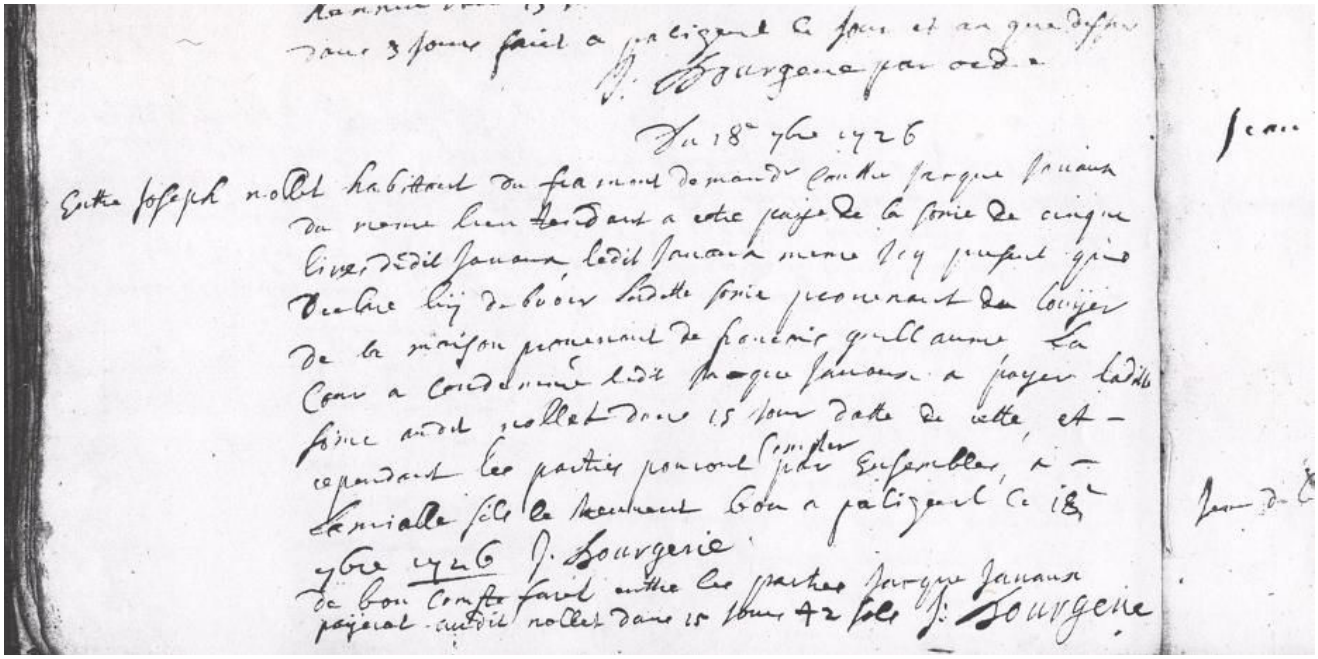

Du 18e 7bre 1726

Entre Joseph Noblet habitant du framont demandr conttre jacque javaux du mesme lieu tendant a estre paye de la some de cinque livres dudit javaux amene icy present qui (...) luy debuoir la dite some provenant du loyer de la maison provenant de françois guillaume. La Cour a condamné ledit jaques javaux a payer laditte some audit noblet dans 15 jours date de cette et cependant les parties (...) par ensemble a lamiablesil le trouve bon a paliseul ce 18e 7bre 1726 J Bourgerie

De bon comptefaict enttre les parties jacque javaux payera audit noblet dans 15 jours 42 sols J : Bourgerie

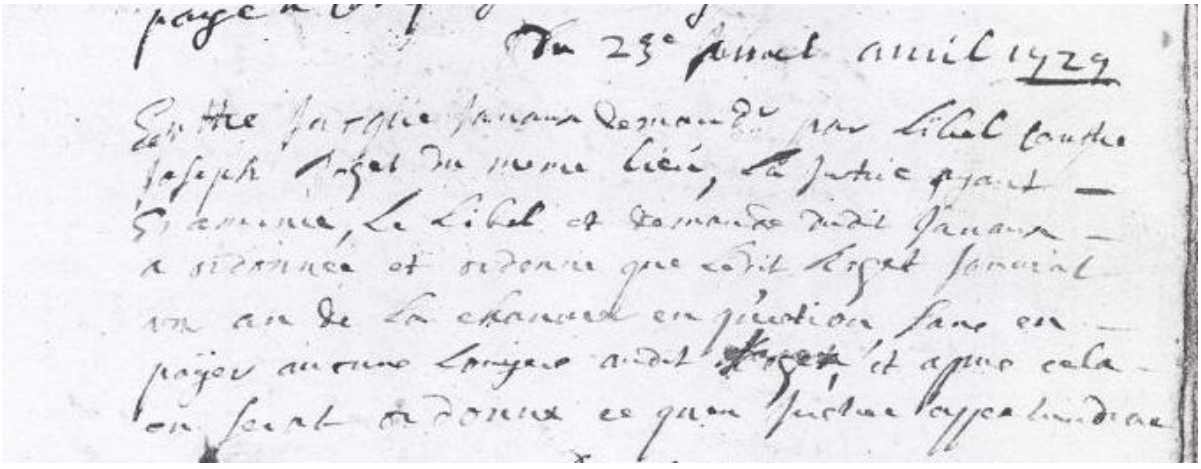

Entre jacque javaux demandeur par libel conttre joseph Rozet du mesme lieu, la justice ayant – Ci amené le libel et demande du dit javaux a ordonné et ordonne que le dit Rozet fournira un an de la chaux en préparation sans en payer aucun louys audit Rozet et appres cela en serat ordonné ce quen ...

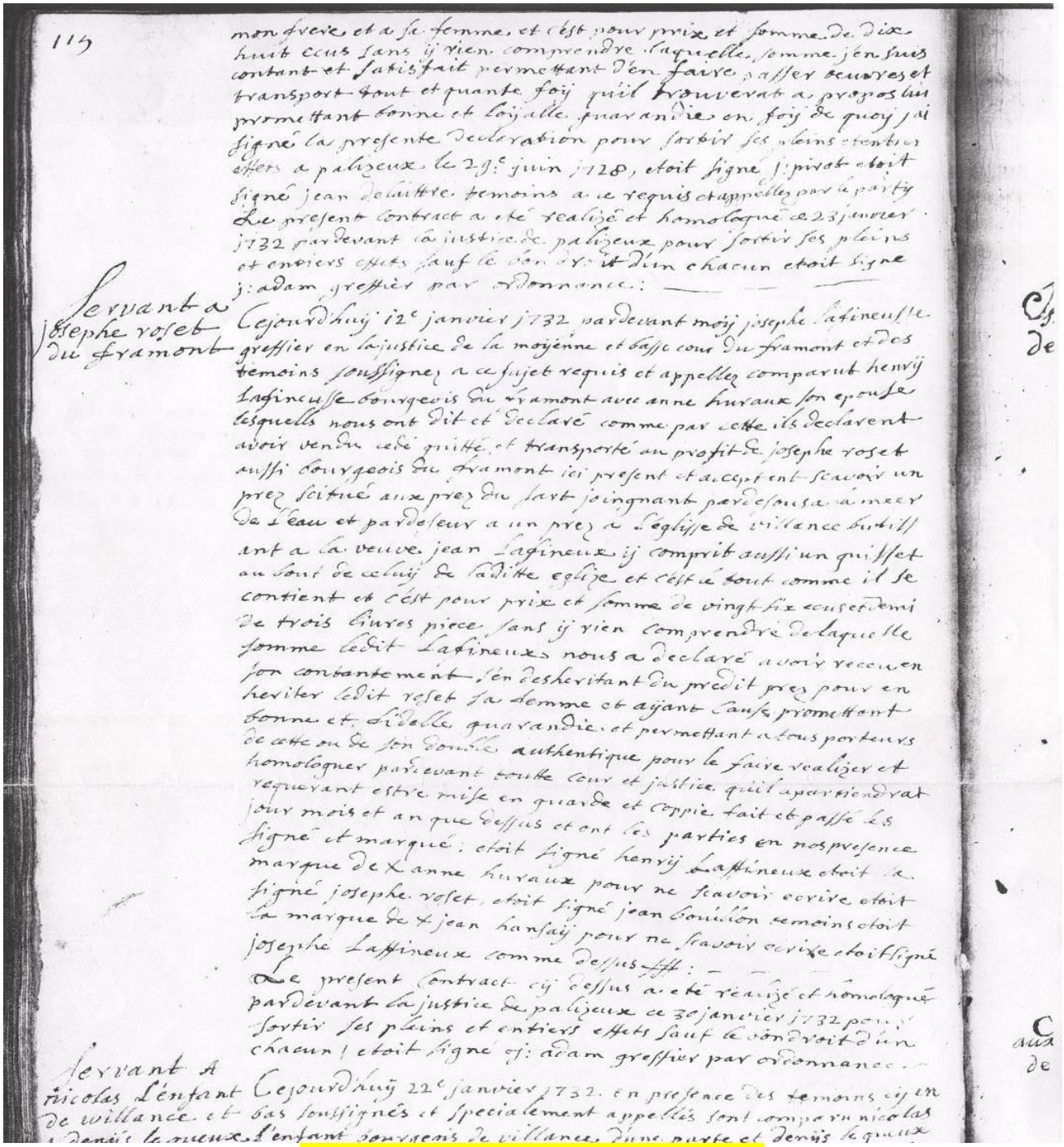

Joseph ROSET achète un terrain en 1732

Le 12 janvier 1732, Joseph achète un pré pour la somme de 26 écus et demi de trois livres pièce.

Le 28 mai 1735, Joseph se rend dans la ville de Bouillon et particulièrement à la Cour Souveraine. Il va y prêter serment pour être lieutenant maire de Framont.

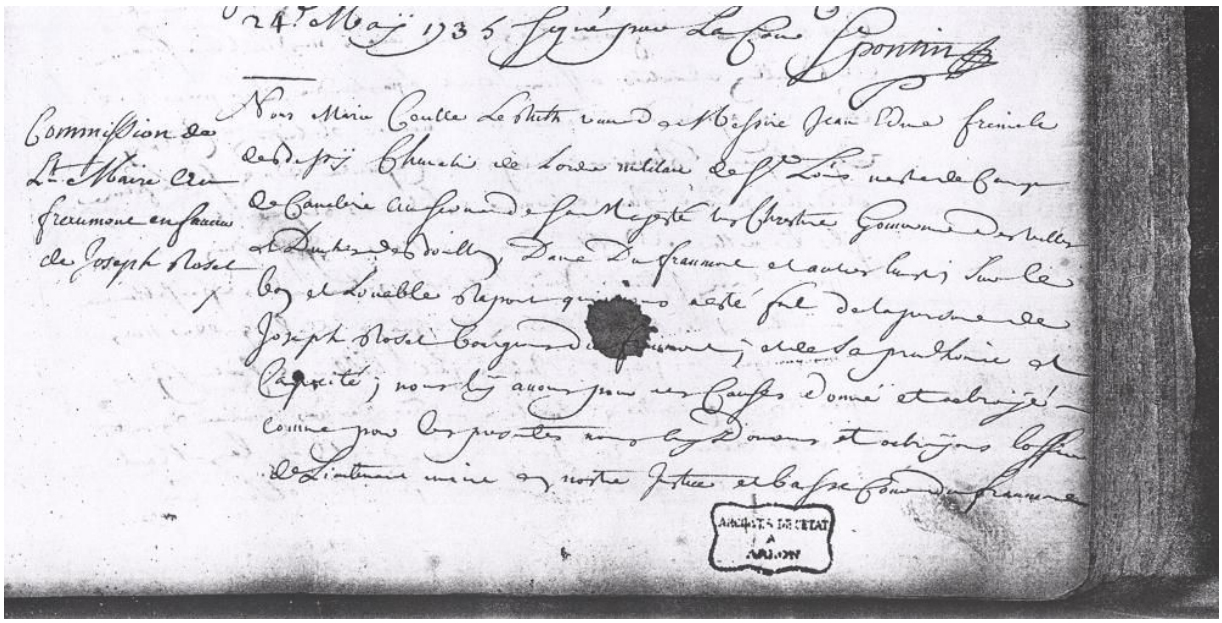

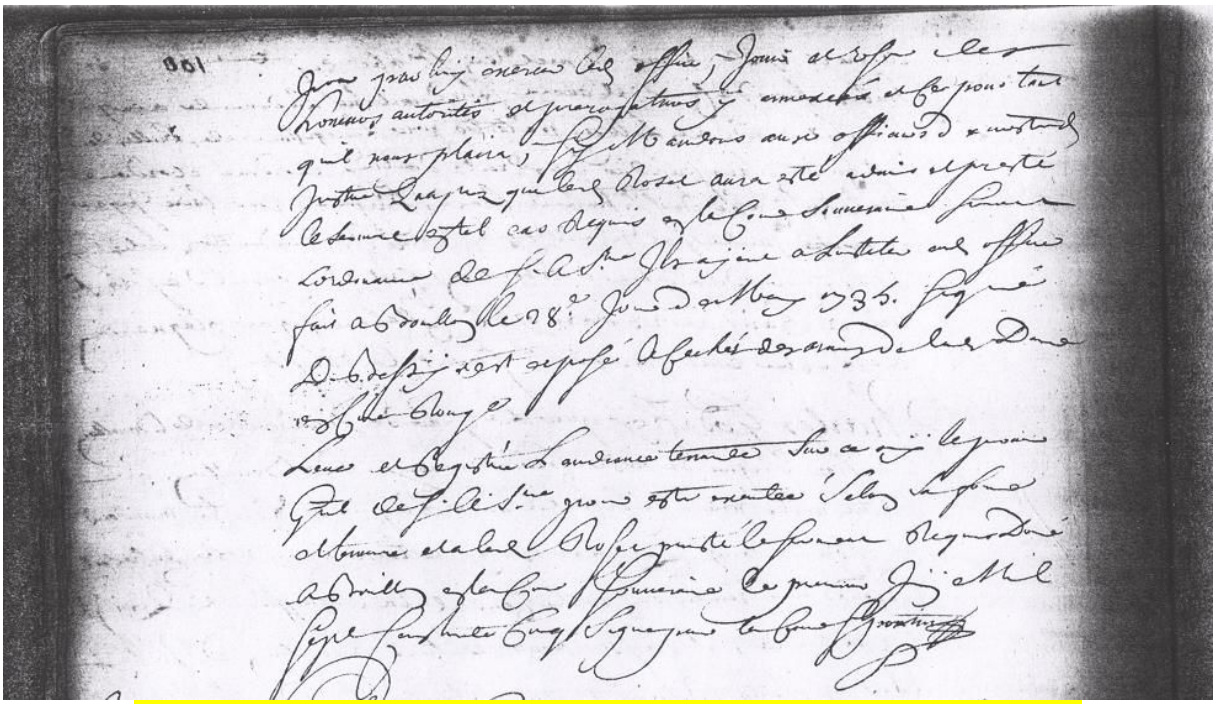

Joseph ROSET prête serment comme lieutenant-mayeur de Framont

„Commifsion de Lt Maire au Framont en faveur de Joseph Roset. (...) de Joseph Roset bourgeois du framont, avec sa prudhomie et capacité, nous luy avons pour en causes donné et abrogé comme pour les (...) de lieutenant maire en notre justice et bafse cour du framont (...). Fait à Bouillon le 28e jour de may 1735 (...)“

Voici une vue dessinée de la ville de Bouillon telle que Joseph a pu la découvrir lors de sa venue à la Cour Souveraine, la même année :

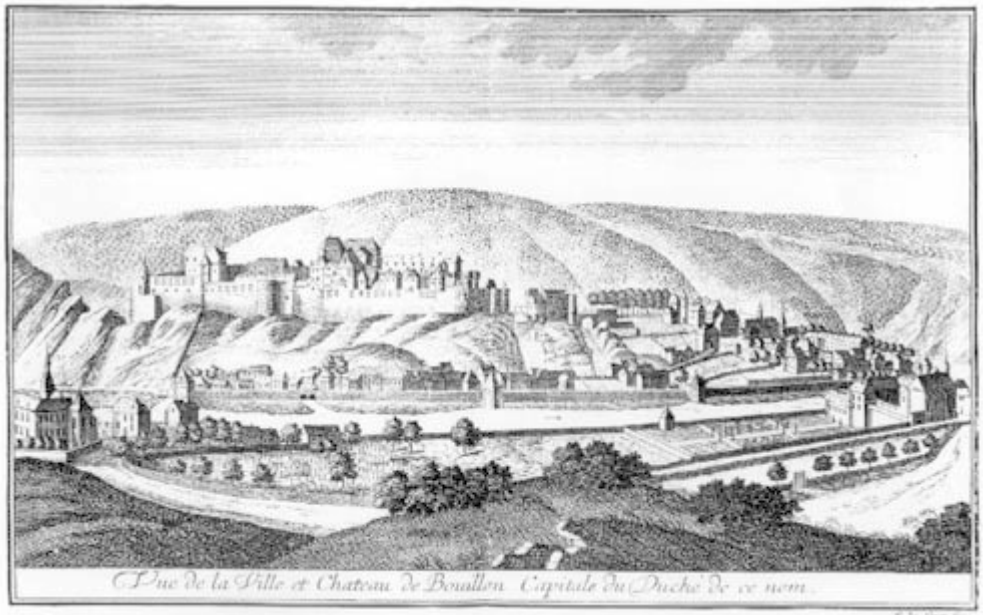

Vue de la Ville et Château de Bouillon Capitale du Duché de ce nom vers 1735[93]
par LE LOUP Remacle (Spa, 1694[94] - 1746)

Mais revenons à la grande histoire du duché de Bouillon[95]

[1721] — La mort de Godefroi-Maurice survint. (...).

[1736] — Emmanuel-Théodose, son fils, lui succéda. Il n'a laissé, comme son père, qu'un souvenir, celui d'un souverain appliqué a ses devoirs et les remplissant avec zèle. La sagesse de sa législation a détruit des abus invétérés. Il cessa de vivre dans la nuit du 16 au 17 mai 1736, laissant le sceptre à Charles-Godefroi.

[1733] — La quatrième année du règne de ce duc coïncide avec une nouvelle guerre, celle relative à l'élection d'un roi de Pologne. Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, avait reçu la couronne des mains d'une partie de la nation et avait supplanté l'électeur de Saxe, son antagoniste. La France, l'Espagne et la Sardaigne s'intéressent au premier, l'Autriche au second. Les hostilités semblent devoir d'autant moins nous atteindre que la France avait stipulé, par une convention signée à La Haye, la neutralité des Pays-Bas autrichiens. Louis XV conserve en conséquence son ministre à Bruxelles, auprès de l'archiduchesse gouvernante, et les transactions commerciales ne sont pas interrompues.

[1733] — Cependant un chef de partisans impériaux, le sieur Pibrac, à la tête de trente-cinq hommes seulement, mais se disant suivi de quelques milliers d'autres, entre dans le duché. Ses soldats annoncent une plus forte expédition ; ils jettent partout l'effroi,

[93] http://museeducalbouillon.be/fr/musee/index.htm
[94] « Selon les registres de la cour de justice de Spa, qui peuvent rétablir la vérité : « Le 25 octobre 1730, Anthoine Leloup, échevin de Spa et Gille Wilkin, mayeur, lesquels en faveur de justice et de vérité ont déclaré et affirmé comme par cette ils déclarent et affirment par serment lamesme presté, d'avoir le 7 juin 1729 vers les cinque heures du matin estez présents et témoins aux épousailles que fit feu le Révérend P. J. Cocquelet vivant curé dudit Spa, de Remacle Le Loup, fils de feus Anthoine et de Catherine Le Loup, avec Marie Thérèse, fille de feu le sieur Henry Du Loup, vivant nostre confrère (échevin de Spa), et d'Elisabeth Dagly » (registre n°33, page 370). Nous en concluons que Remacle, l'illustre dessinateur, est le fils d'Antoine Le Loup dit le Cache et de Catherine Remacle Le Loup. Il est né le jeudi 8 avril 1694. Consultez l'extrait du tableau généalogique : Famille Bredar-Leloup-Lezaack. » - http://www.spahistoire.info/remacle-leloup.html
[95] Histoire du Duché de Bouillon – Michel-Jean-François OZERAY pp. 178, 179.

pillent, sans résistance, plusieurs villages, enlèvent les mayeurs de Paliseul et des Abbits[96].

Bientôt on annonça une contribution de guerre. Des ordres émanés de Luxembourg en prescrivent la levée, comme sur un pays allié de la France.

On appréhendait toujours des incursions ; de là cette promptitude que l'on mit à donner les premières sommes exigées. Cependant la rançon des mayeurs se faisait attendre, et leurs durs geôliers les conduisirent de prison, d'Aix-la-Chapelle à Mayence, demandant 6.000 fr. comptant et 6.000 fr. payables dans le courant de décembre. Le peu d'exactitude à faire les fonds assurerait, disait-on, aux détenus des traitements plus sévères. Leur détention serait si rigoureuse qu'ils n'auraient que la terre pour lit, du pain et de l'eau pour nourriture.

La connaissance des préliminaires de la paix, signés le 30 octobre, se répandit et ôta à ceux qui ourdissaient cette trame odieuse, l'espérance de parvenir à leurs uns. Les mayeurs virent les portes de leur prison s'ouvrir.'

[Fin de la parenthèse historique]

1735 – Joseph ROZET, lieutenant-maire du Framont

Voici le contexte dans lequel Joseph accepte de devenir lieutenant-maire du Framont le 28 mai 1735.

Mais Joseph décède à l'âge de 41 ans…

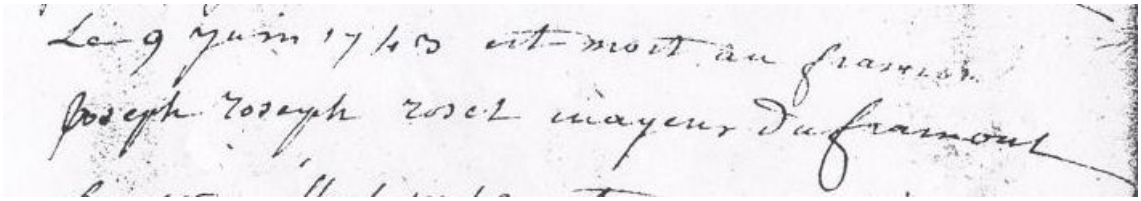

De l'union qu'il eut avec Elisabeth HERMAN (baptisée le 1 mars 1701 à FRAMONT, fille de Jacques HERMAN et de Marguerite DAMILOT), et qui ne dura qu'un peu plus de 20 années, sept enfants leur naquirent :

1. Joseph ROSET (baptisé le 9 avril 1724 à FRAMONT – décédé avant 1763)

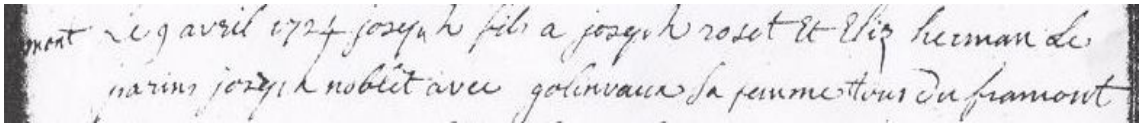

„Framont Le 9 avril joseph fils a joseph roset et elis herman le parins joseph noblet avec golinvaux sa femme tous du framont"

2. Joseph (1726 – avant 1763[97]) ou Jacques ROSET (1726 - 1799) qui suit en **IIIa.**

[96] Abbyes
[97] Et pour cause, s'il ne s'agit pas de Jacques !

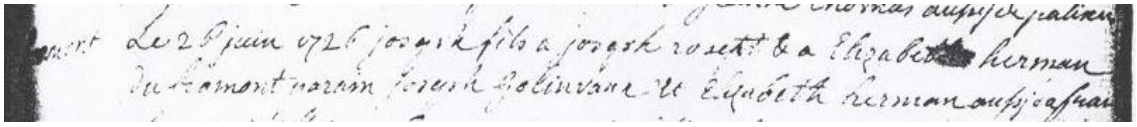

„Framont Le 26 juin 1726 joseph fils a joseph roset & a Elisabeth Herman du framont parain joseph golinvaux et elisabert herman"

Nous reviendrons sur l'identité de ce Joseph[98]*, né en 1726, dont nous affirmerons être Jacques…*

3. Marie Josèphe ROSET baptisée le 3 juin 1728 à FRAMONT, mariée le 17 février 1760 à FRAMONT avec Ponce BOURGERY[99] de VILLERS-CERNAY (FRANCE). Elle serait décédée en 1795.
4. Jean ROSET (1731-1768) qui suivra en **IIIb.**
5. Nicolas ROZET (1733 -1806) qui suivra en **IIIc.**
6. Gérard ROSET baptisé le 10 décembre 1735 à FRAMONT, décédé avant 1763
7. Marie-Catherine ROSET baptisée le 18 juillet 1738, décédée à FRAMONT le 10 août 1751

Nouveau retour à la grande histoire du duché de Bouillon[100]

[1746] — Cette suite de faits glorieux pour la France ne fut pas interrompue. La prise de Bruxelles entraîna celle de Charleroi et de Namur. Les alliés s'avancèrent enfin à travers la Campine liégeoise jusqu'à la première de ces villes.

Divers partis, passant par le Condroz, arrivèrent sur nos frontières. Des pillages nombreux, effectués par des hommes portant l'uniforme hollandais, avaient jeté l'alarme dans le duché. M. Bodson, procureur général, et commandant en l'absence du gouverneur, ordonna aux habitants de prendre les armes, aux mayeurs et capitaines d'assembler leurs communautés au premier avis. Cette attitude éloigna des gens peu redoutables. Les inquiétudes se dissipèrent.

[1747] — La campagne suivante ne fut point encore heureuse pour les alliés. Les Français victorieux occupèrent toute la Flandre hollandaise, et prirent Berg-op-Zoom. Ils avaient cantonné une partie de leurs soldats dans la principauté de Liège, et de nouveaux partisans reparurent sur le territoire de Bouillon.

Ce ne sont point quelques individus isolés qui enlèvent à la hâte des fourrages, des grains, ou des bestiaux et de l'argent. On prétend cette fois-ci rançonner complètement le pays. A Paliseul, au Fays-les-Veneurs, à Merny, à Sausur, à Offagne, à Jéhonville et au Framont, un détachement de troupes hollandaises prend des otages, en représailles, disent les chefs de bandes, des dévastations commises par les Français sur les terres des états généraux, quoique le duché dût jouir de la neutralité, tant à cause de son indépendance du royaume de France, que conformément aux conventions qui ont assuré la tranquillité des frontières.

[98] Œuvres de lois de Paliseul aux dates du 3/7/1726, 2/5/1726, 8/5/1726, 23/4/1727 et 12/1/1732.
[99] Dans le livre de l'Abbé Toussaint, curé de Villers-Cernay, on trouve le mariage en 1788 de Jean Baptiste Dumont, 23 ans (fils de Julien Dumont et de Nicolle Parpette) et Marie-Thérèse Bourgery, 21 ans (fille de défunt Ponce Bourgery, laboureur et de Marie Josèphe Roset) [*Villers-Cernay, Francheval et autres villages ; à travers l'histoire de l'ancien fief de Donzy et de la principauté de Sedan*, par M. l'abbé Toussaint]
[100] Histoire du Duché de Bouillon – Michel-Jean-François OZERAY pp. 186, 187.

Les communautés, si elles veulent obtenir la liberté de leurs magistrats, doivent fournir, les unes 20, les autres 25 rations de fourrage, à Maestricht, par ordre de M. Garnotesy, capitaine commandant du régiment Cornabé-Wallon. Les otages qui subirent pour leur pays une honorable captivité sont : Jean Gérard, mayeur de Paliseul ; Toussaint Gilles, lieutenant-mayeur du Fays-les-Veneurs ; Jean Istace, échevin de Sausur (Carlsbourg), et Joannes Hatrivalle, habitant de Jéhonville.' [Fin de la parenthèse historique]

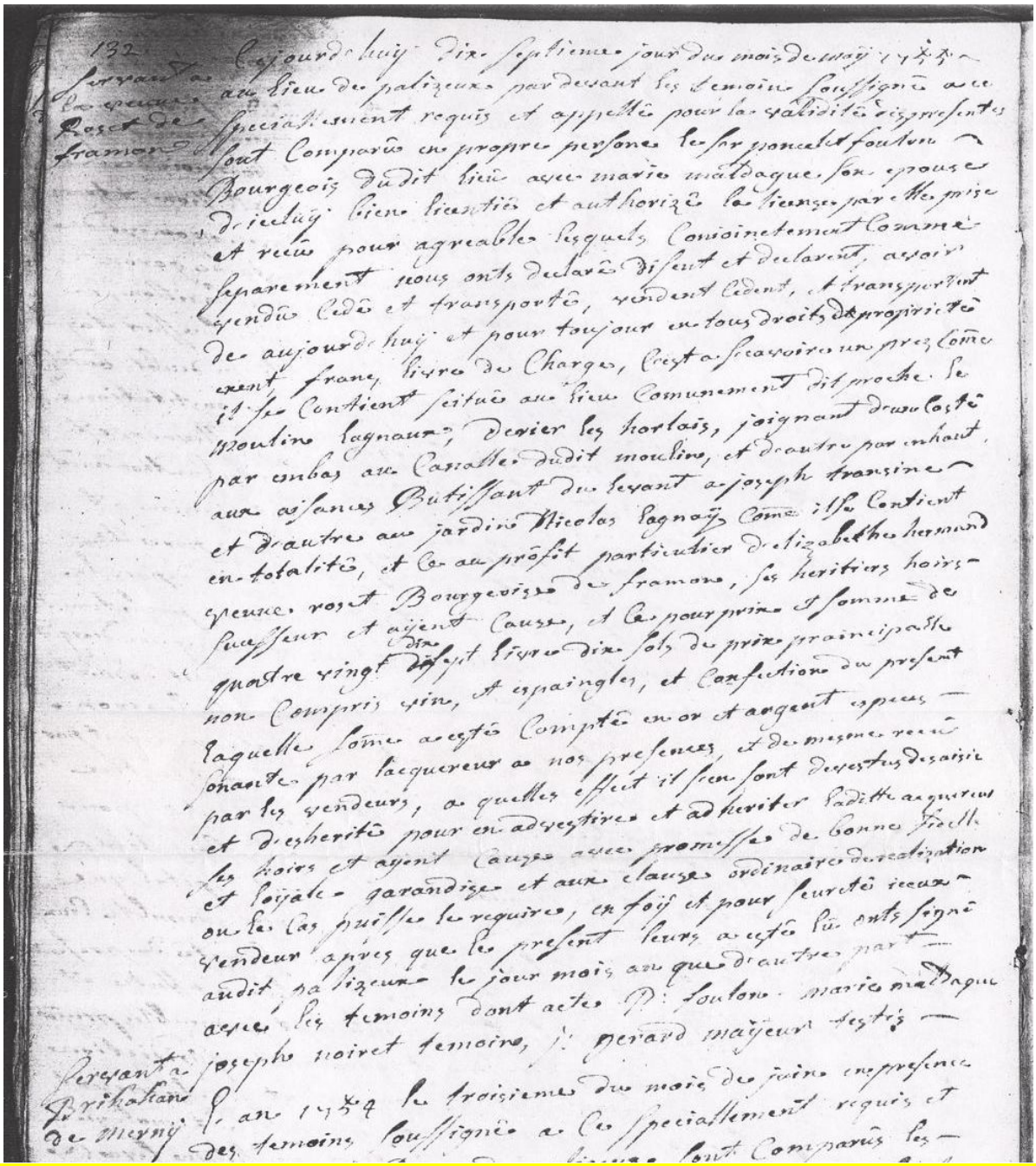

17/5/1755, Poncelet FOULON bourgeois de Paliseul et Marie MALDAGUE, son épouse vendent, cèdent et transportent un pré situé au lieu dit proche le moulin LAGNAUX, derrière les horlais, au profit d'Elisabeth HERMAN veuve ROSET bourgeoise de Framont pour la somme de 97 livres 10 sols

Accepter la charge de maire ou de lieutenant-maire n'était donc pas sans risque !

Plus tard, en 1755, la veuve de Joseph achète un terrain situé près du moulin de Bergimont…

BRANCHES DE MAISSIN – FLORENVILLE – AUBY – BERTRIX

ROSET-PICART – 1757

IIIa. Joseph ou Jacques ROSET, baptisé le 26 juin 1726 à FRAMONT, marié le 19 avril 1757 à PALISEUL avec Marie Thérèse PICART, décédé le 14 avril 1799 à FRAMONT. Cultivateur.

Jacques ROSET, mais qui est-il donc ?

Pourquoi déduire que l'identité de ce Joseph devrait être celle de Jacques ? Selon quel raisonnement et/ou quelles preuves ?

Et bien, le jeudi 20 décembre 1753 avait été vendu, à « Jacques ROSET bourgeois et jeune homme » du Framont et à ses frères et sœurs ici présents' une série de prés et de champs, le tout pour prix et somme de 95 écus de trois livres'. Notons avec intérêt que Jacques est cité, dans cette vente, le premier en compagnie de « ses frères et soeurs », ce qui, pour ma part (ais-je raison ?) indique sa position d'aîné. Cela voudrait-il indiquer que Jacques est le chef de famille. On sait que leur père, Joseph, est décédé en 1743. Leur mère est-elle toujours vivante ? Oui, car la lecture des registres nous permet de constater qu'elle est décédée le 12 juin 1764 à Framont.

Si Jacques était né en 1737 (comme on devrait le déduire par l'acte de décès de 1799), cela voudrait dire qu'il avait entre 15 et 16 ans ! Pourquoi, si jeune et ayant des frères plus âgés que lui, aurait-il représenté ses frères et sœurs ? Rappelons que :

1) Marie Joseph née en 1728 est âgée de 25 ans,
2) Jean né en 1731 a 22 ans,
3) Nicolas né en 1733 a 20 ans,
4) Marie-Catherine née en 1738 doit avoir 15 ans !

Dès lors, je me répète, si Jacques était né en 1737 comme on peut le déduire de l'acte de décès du dimanche 14 avril 1799 (62 ans), il aurait eu lors de cet acte, 16 ans et représenterait ses frères plus âgés que lui... Pas très logique. Par contre, si lors de la déclaration de décès du 25 germinal de l'an VII (ou 14 avril 1799) qui eut lieu à « trois heures du matin », en pleine nuit donc, « Jacques HERMAN, agent de commune du Framont » n'était pas bien éveillé et qu'au lieu d'inscrire « Jacques Rozet, cultivateur âgé de soixante-deux ans », il aurait inscrit « soixante-douze ans », alors Jacques serait décédé le 14 avril 1799 et aurait pu naître le 26 juin 1726 (inscrit dans ce qui la copie des originaux du registre paroissial sous le nom de baptême Joseph au lieu et place de Jacques).

Ainsi, né le 26 juin 1726, le 25 juin 1798 au soir (la veille de son anniversaire), Jacques aurait 72 années accomplies. Du 26 juin 1798 au 14 avril 1798 (25 germinal an VII), il aurait moins de dix mois supplémentaires, donc dans sa 73ème année mais ayant toujours 72 ans. Né le 26 juin 1726, il s'agirait dès lors de l'enfant noté dans la copie du registre des naissances sous le prénom « Joseph ». Ce ne serait pas la première erreur du curé-copiste quand on sait qu'à la place de « Duchêne » il a noté « Ruchen » ! D'autre part, il faut savoir que ce n'était pas un souci pour les parents de nommer leurs enfants par un même prénom, l'usage faisit que l'on donnait ensuite un autre prénom à l'enfant.

Il y est dit « jeune homme » et non pas majeur. En admettant que l'on ait donné comme prénom Joseph au deuxième enfant né du couple ROSET-HERMAN, cela laisserait sous-entendre que le premier devait être décédé. Ce Joseph est né le mercredi 26 juin 1726. S'il avait toujours été vivant en 1753, il aurait été âgé de 27 ans. Cependant, le nommé Gérard né en 1735 serait âgé de 18 ans... Pourquoi aurait-il été le représentant de ses frères et sœurs plus âgés ? Peut-on en déduire que Jacques serait le Joseph né le 26 juin 1726 et que l'information donnée dans l'acte de décès de Jacques, à savoir 62 ans, serait erronée ?

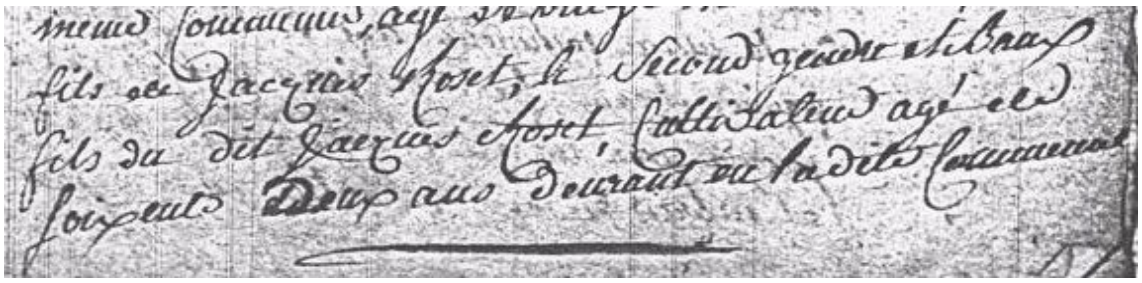

Quoiqu'il en soit, que Jacques soit le frère de Jean et de Nicolas, fils de Joseph, il n'en fait aucun doute comme le confirme les signatures se trouvant en dessous de l'acte du 6 juin 1768 faisant suite au décès tragique de Jean, le meunier de Bergimont.

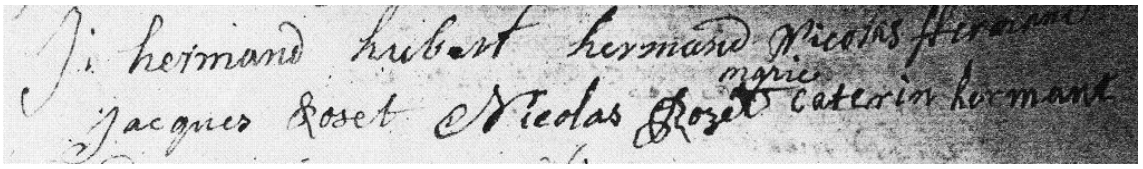

On notera que Jacques signe ROSET (d'abord le premier sur l'acte) et Nicolas, quant à lui, signe ROZET ! Nicolas marquera bien sa volonté sur tous les actes qui suivront, de même que ses descendants, de placer un 'Z' à sa signature. D'ailleurs, l'acte de mariage d'Henri fils de Jacques attestera aussi que Nicolas est le frère de Jacques car l'oncle d'Henri !

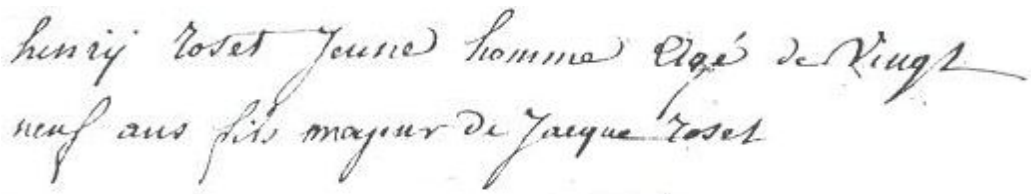

« Henry Roset jeune homme âgé de vingt-neuf ans fils majeur de Jacques Roset »

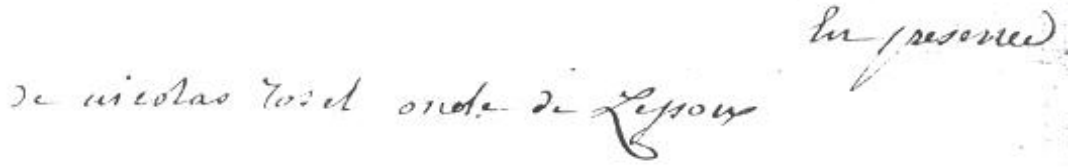

« En présence de Nicolas Roset oncle de l'époux »

Ainsi, Jacques se marie le 19 avril 1757 à Paliseul/Framont. Le couple s'installera, bien sûr, à Framont.

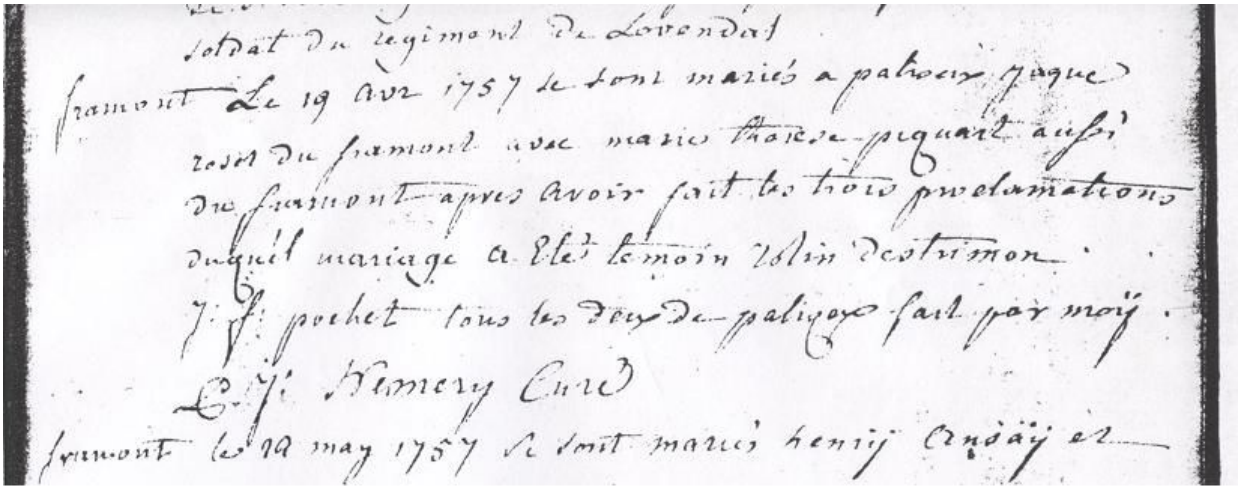

Le 19 avr 1757 se sont mariés à Paliseux Jacque Roset du Framont avec marie thérèse piquart aufsi du framont aprés avoir fait les trois publications duauel mariage a Eté témoin rolin Destremon J. F. Pochet tous les deux de paliseux fait par moy B. J. Memery Curé'

Dont :

1. Marie Joseph ROSET, baptisée le 29 janvier 1757 à FRAMONT (voir la rubrique 'Drame familial chez Jacques ROSET', plus bas)
2. Henry ROSET (1759 – 1809) qui suit en **IV.**
3. Elisabeth ROSET baptisée le 22 mai 1761, mariée le 27 janvier 1794 à FRAMONT avec Jean-Joseph JEANSON, décédée le 23 avril 1832 à FRAMONT. Dans son acte de mariage, elle est nommée 'Rosé'.
4. Marie Elisabeth ROSET baptisée le 11 mars 1765 à FRAMONT et décédée le 23 avril 1832.
5. Jean Joseph ROSET baptisé le 18 août 1767 à FRAMONT. [Voir Jean Joseph ROSET, le militaire].
6. Marguerite ROSET baptisée le 7 mars 1772 à FRAMONT, mariée le 11 février 1798 avec Jean Joseph BASTIN à FRAMONT (dont Madeleine BASTIEN [1807-1879] et Marie Elisabeth BASTIN née le 9 janvier 1811 à FRAMONT), décédée le 21 janvier 1849 à FRAMONT.

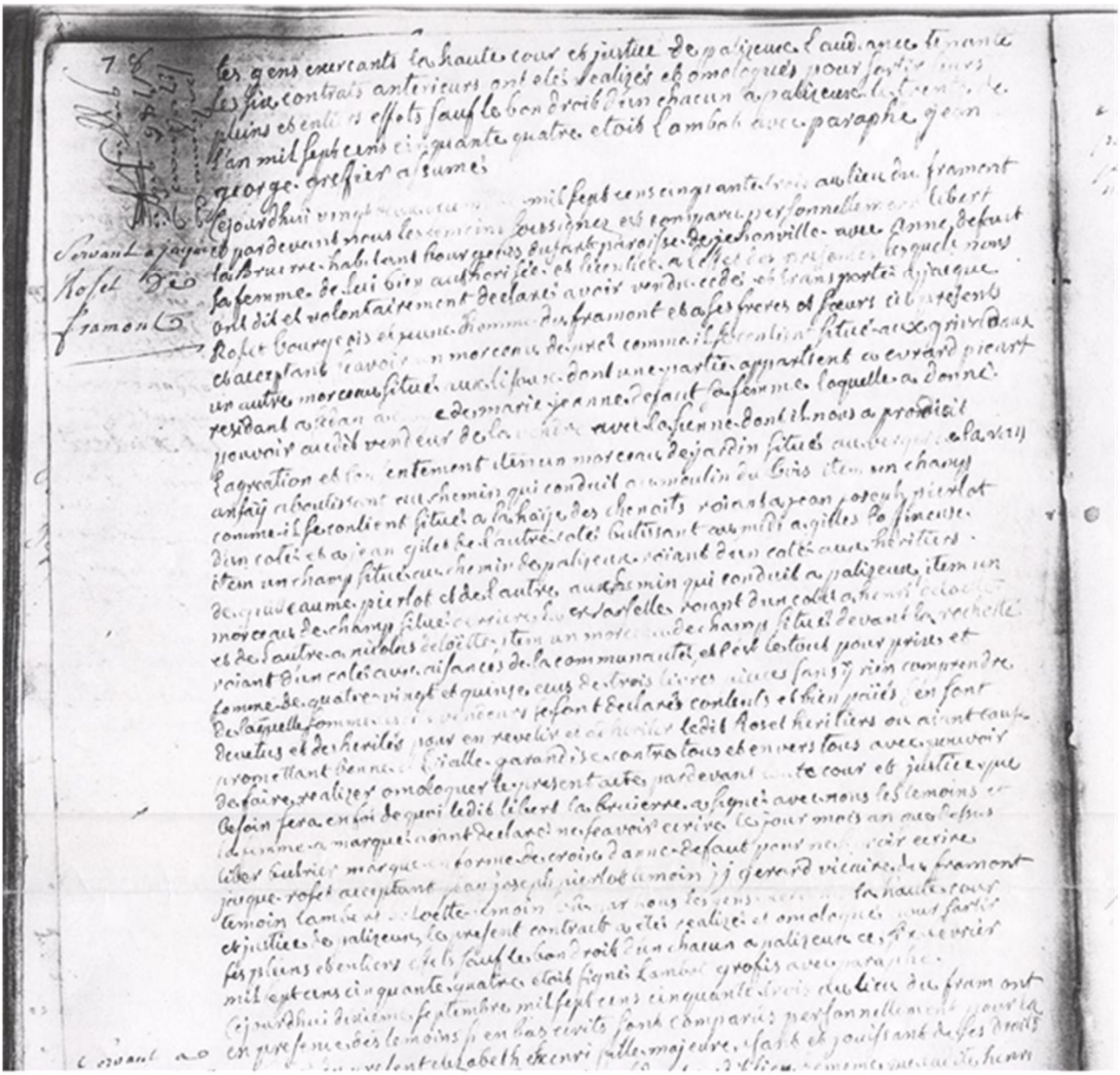

Jean-Joseph ROSET, le militaire

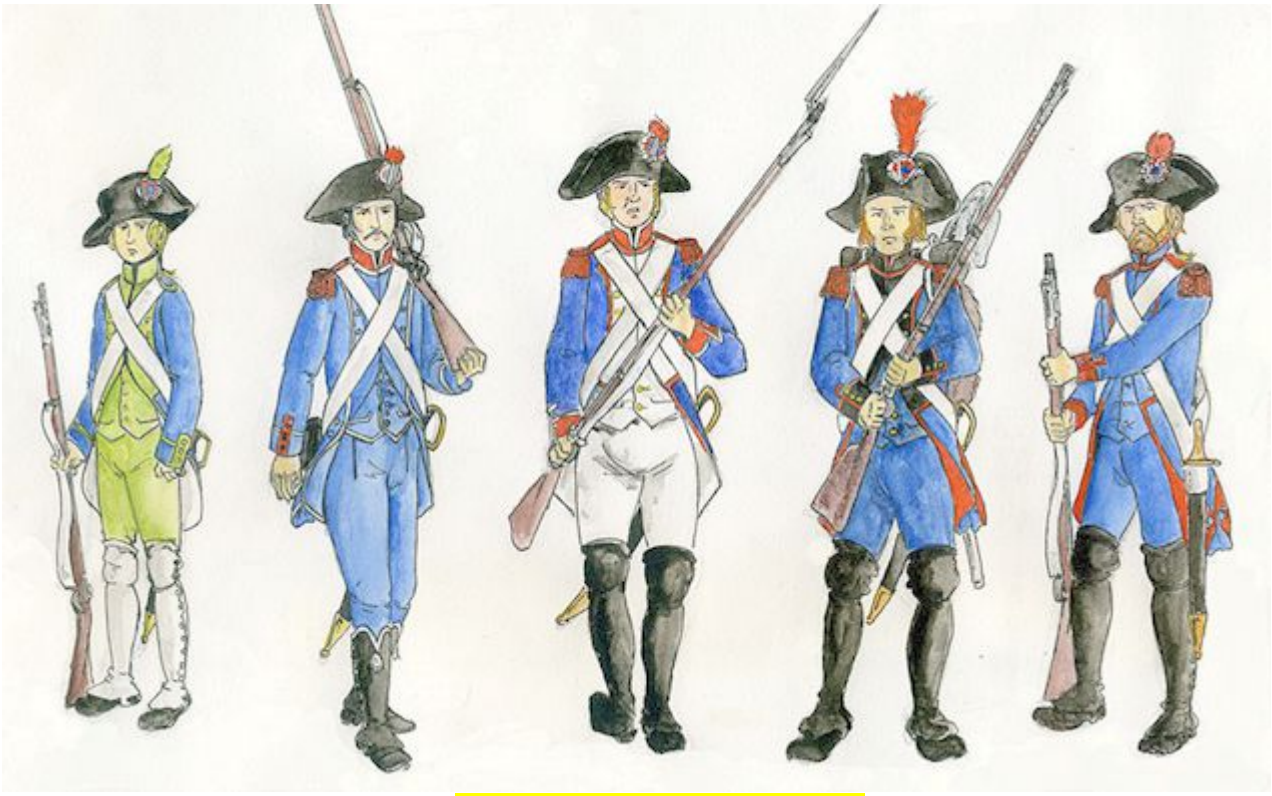

Fusiliers de ligne républicain

Ce Jean Joseph, qui est militaire à Philippeville, donne signe de lui par *'une lettre datée de Philippeville sur papier timbré en présence témoins et certifiés par des officiers municipaux de Philippeville. Le 27 août 1792 : par laquelle Joseph Roset (…) reconnaît et confesse que l'enfant né le trente du mois d'août 1792 baptisé sous le nom de Hubert fils naturel d'Elisabeth Nicolas (…) du village de Framont est de lui (…)'*, Hubert ROSET baptisé le 30 août 1792 à FRAMONT mais décédé le 6 mars 1795 à FRAMONT.

Dans l'encyclopédie en ligne Wikipedia, il existe un article[101] intitulé « Armée révolutionnaire française ». Nous lisons :

> « Quand la Révolution française se radicalisa, celle-ci fut rapidement menacée par des ennemis extérieurs et intérieurs. Cet état de guerre permanente, extérieure et intérieure, mena à plusieurs réformes des armées existantes en 1791 : Armée du Rhin, du Nord et du Centre.
>
> Elles furent divisées en sept, puis onze, puis culminèrent à quinze armées après la réorganisation par Lazare Carnot, membre du Comité de salut public, à l'automne 1793.

[101] https://fr.wikipedia.org/wiki/Arm%C3%A9e_r%C3%A9volutionnaire_fran%C3%A7aise

Elles étaient souvent nommées d'après le département d'où elles opéraient. Elles disposaient toutes d'un journal propre.

1791 : 3 armées

La première organisation des armées françaises en leur attribuant à chacune une région à défendre date de décembre 1791, du fait du ministre de la guerre, Narbonne.

- Armée du Nord commandée par Rochambeau ;
- Armée du Centre commandée par La Fayette ;
- Armée du Rhin commandée par Luckner ;

1792 : 10 armées

Armée du Nord, cantonnée dans le Nord, elle est séparée le 1er octobre 1792 pour former

- Armée des Ardennes, cantonnée dans les Ardennes issue de la séparation de l'armée du Nord le 1er octobre 1792.
- Armée du Centre, créée le 14 décembre 1791, cantonnée en Champagne.

Armée du Rhin elle est séparée le 1er octobre 1792 pour former

- Armée des Vosges issue de la séparation de l'armée du Rhin le 1er octobre 1792.

Armée du Midi, créée le 13 avril 1792, sur ordre du Roi, elle est scindée en deux le 1er octobre 1792 et donne naissance à :

- Armée des Pyrénées ;

Armée des Alpes, qui sert à créer deux nouvelles armées le 1er novembre 1792 :

- "Armée de Savoie", qui reprend l'appellation Armée des Alpes le 27 novembre 1792 ;

Armée d'Italie, par absorption des unités en provenance de l'Armée du Var (octobre 1792) qui n'avait pas d'existence officielle ;

Armée de l'Intérieur ; »

Dans quelle armée Jean-Joseph ROSET baptisé le 18 août 1767 à FRAMONT, petit frère d'Henry, servait-il ? On sait qu'il se trouve à Philippeville le 27 août 1792 en tant que militaire. Dans quelle armée ? Armée républicaine ? Serait-ce l'origine du surnom « les bleus » attribués aux ROSET du moulin de FRAMONT ? Faisait-il partie de l'Armée du Nord qui formera ensuite le 1er octobre 1792 l'Armée des Ardennes ?

Cela mérite des recherches aux Archives de Namur, endroit où se trouve à présent tout ce qui concerne Philippeville.

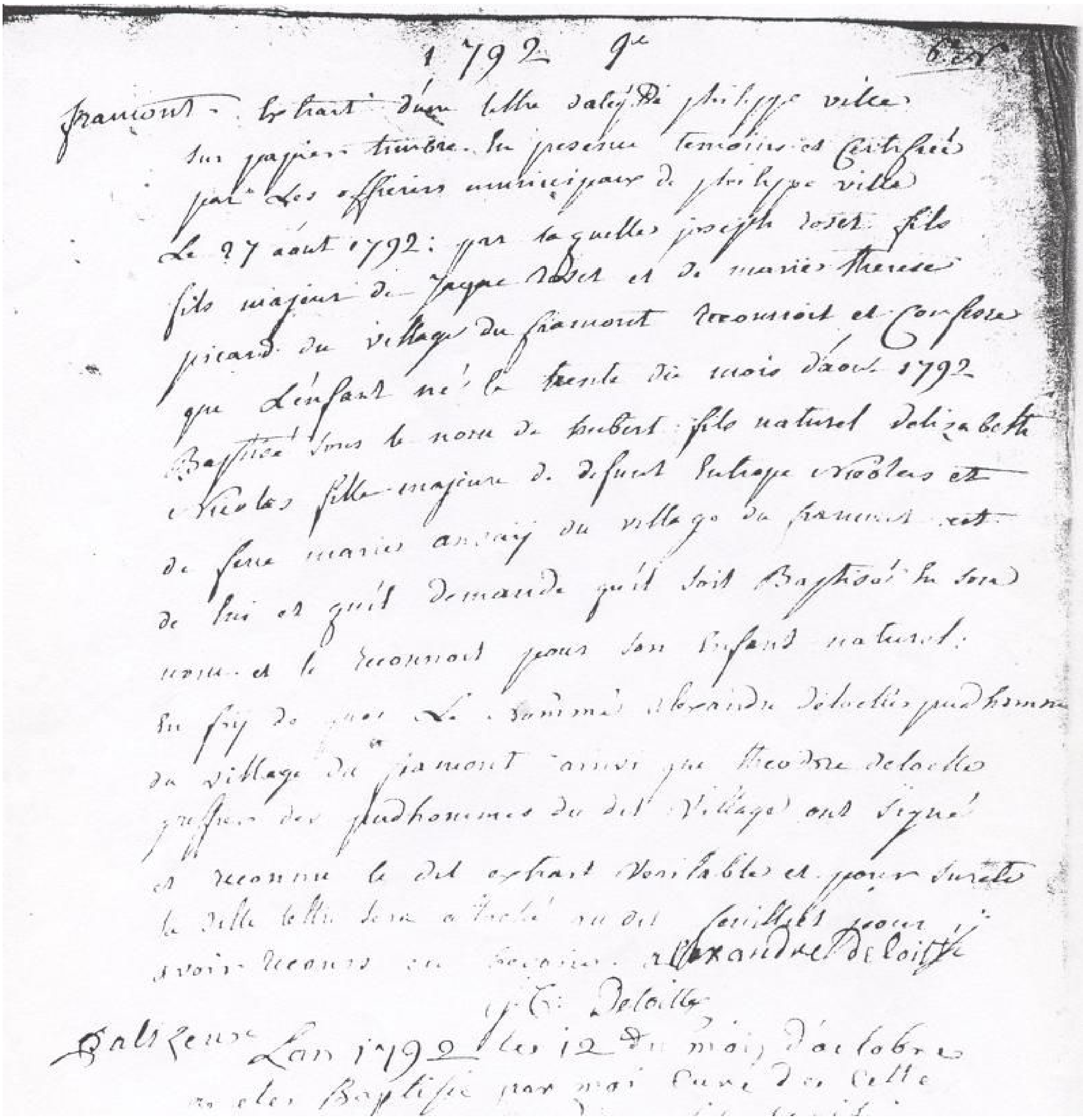
1792 9e

framont – Extrait d'une lettre datée de philippe ville
sur papier timbré en presence temoins et certifiée
par les officiers municipaux de philippe ville
le 27 aout 1792: par laquelle joseph roset fils
fils majeur de jaque roset et de marie therese
picard du village de framont reconnoit et confesse
que l'enfant né le trente du mois d'aout 1792
baptisé sous le nom de hubert fils naturel d'elizabeth
nicolas fille majeure de defunt hubert nicolas et
de feue marie anciaux du village de framont est
de lui et qu'il demande qu'il soit baptisé en son
nom et le reconnoit pour son enfant naturel.
En foy de quoi le soussigné alexandre deloche prudhomme
du village de framont ainsi que theodore deloche
greffier des prudhommes du dit village ont signé
et reconnu le dit extrait veritable et pour sureté
la ditte lettre sera attachée au dit feuillet pour y
avoir recours en besoin. alexandre deloitte
J. T. Deloitte

Balizeur L'an 1792 le 12 du mois d'octobre
a été baptisé par moi curé de cette

Registre des actes de mariages de l'état civil
de la commune du framont canton de
Paliseux departement des forets, contenant deux
feuilles doubles cottes et paraphés par premier et dernier
pages par moi president du canton de paliseux le premier
vendemiaire an 6me de la republique française une
et indivisible /.

Deloitte

mariage an VI

Aujourd'huy vingt trois pluviose an sixieme de la republique
française à quatre heures apres midi, par devant moi Nicolas Arnould
agent municipal de la commune du framont canton de paliseux departement
des forets elu pour rediger les actes destinés à constater les naissances
mariages et decés des citoyens, sont comparus dans la maison commune
pour contracter mariages d'une part jean joseph Bastien agé de
vingt cinq ans laboureur, domicilié dans la commune du framont
canton de paliseux departement des forets, fils legitime de feu jacob
Bastien laboureur, et de feu marie joseph jacquet son epouse tous
deux domiciliés dans ladite municipalité du framont d'autre part,
Marguerite Roset agée de vingt cinq ans, fille legitime de jacque Roset
laboureur domicilié dans ladite municipalité du framont canton de
paliseux departement des forets et de feu marie therese Picard,
lequels futurs conjoints, etoient accompagnés de Nicolas Roset
agé de soixante cinq ans, laboureur, de jean Roset laboureur agé de
vingt cinq, le premier oncle le second cousin germain de ladite
marguerite Roset, de Henri Roset agé de quarante ans laboureur
beau frere de jean joseph Bastien et frere a ladite marguerite
Roset et de jacque Hermand agé de quarante ans laboureur ami
des conjoints tous les quatre domiciliés dans cette municipalité
du framont moi Nicolas Arnould agent susdit apres avoir

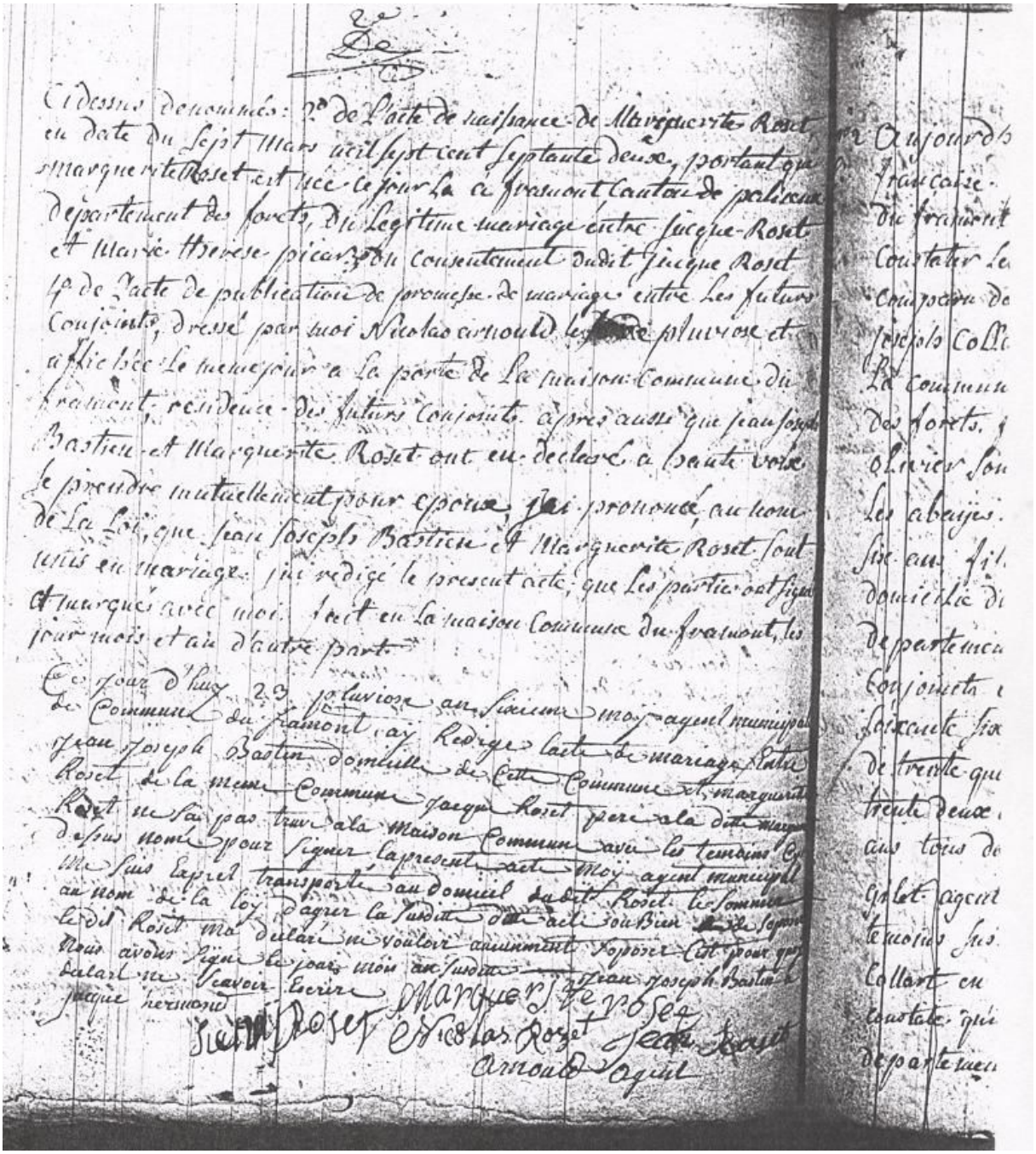

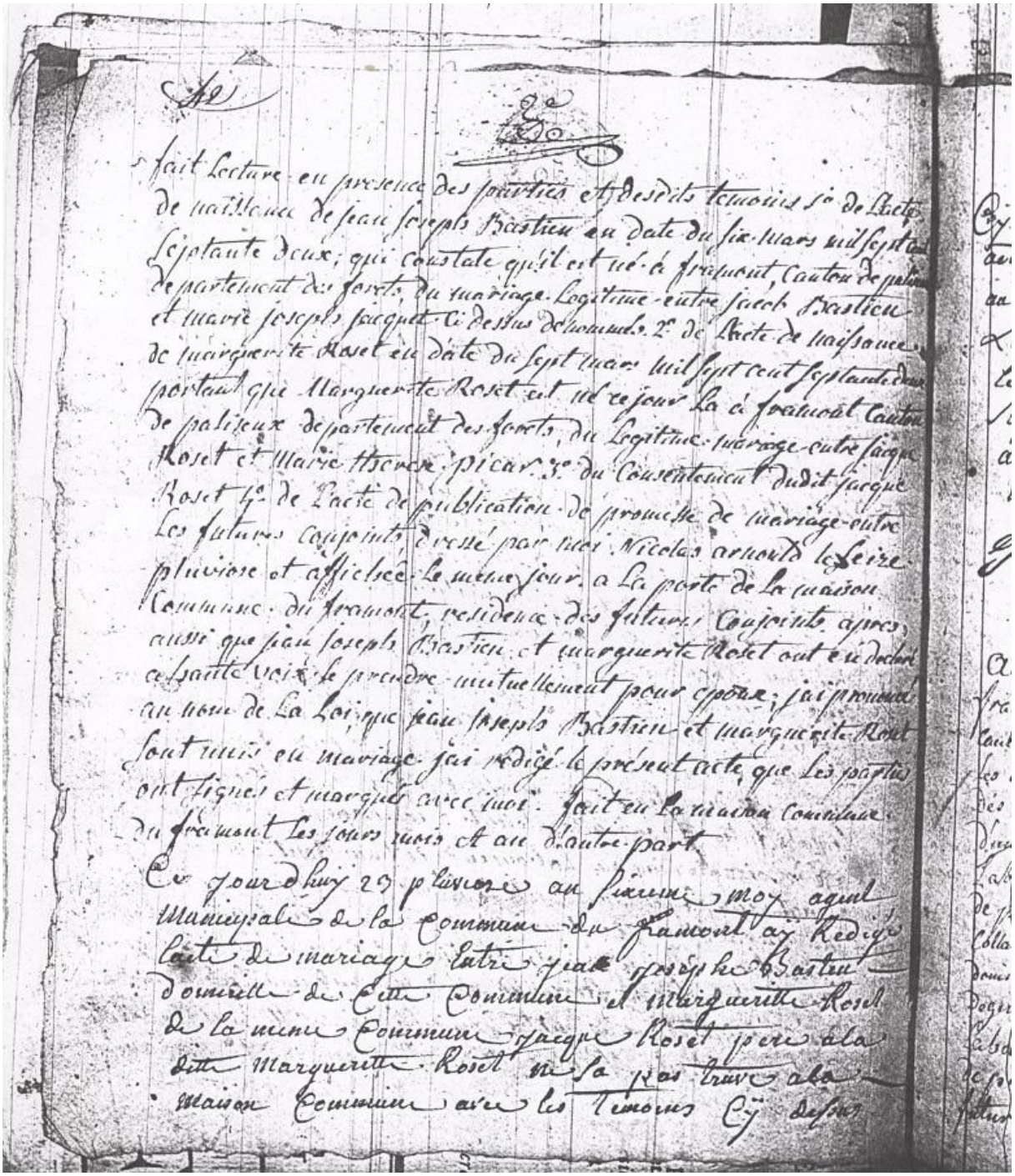

fait Lecture en presence des parties et desdits temoins 1° de Lacte
de naissance de jean joseph Bastien en date du six mars mil sept cent
septante deux; qui constate qu'il est né à framont, Canton de paliseux
departement des forets, du mariage Legitime entre jacob Bastien
et marie joseph jacquet ci dessus denommés. 2° de Lacte de naissance
de marguerite Roset en date du sept mars mil sept cent septante deux
portant que Marguerite Roset est né ce jour la à framont Canton
de paliseux departement des forets, du Legitime mariage entre jacque
Roset et Marie therese picar. 3° du Consentement dudit jacque
Roset 4° de Lacte de publication de promesse de mariage entre
Les futures conjoints dressé par moi Nicolas arnould le seize
pluviose et affichée le meme jour a La porte de La maison
Commune du framont, residence des futures Conjoints apres
aussi que jean joseph Bastien et marguerite Roset ont eu declaré
a haute voix se prendre mutuellement pour epoux; jai prononcé
au nom de La Loi que jean joseph Bastien et marguerite Roset
sont unis en mariage jai redigé le présent acte que les parties
ont signés et marqués avec moi. fait en La maison Commune
du framont les jours mois et an d'autre part.
Ce jourdhuy 29 pluviose an sixieme moy agent
Municipale de la Commune du framont ay Redigé
Lacte de mariage Entre jean joseph Bastien
domicille de Cette Commune et marguerite Roset
de la meme Commune jacque Roset pere a la
ditte Marguerite Roset ne sa pas trouvé a la
maison Commune avec les temoins Cy dessus

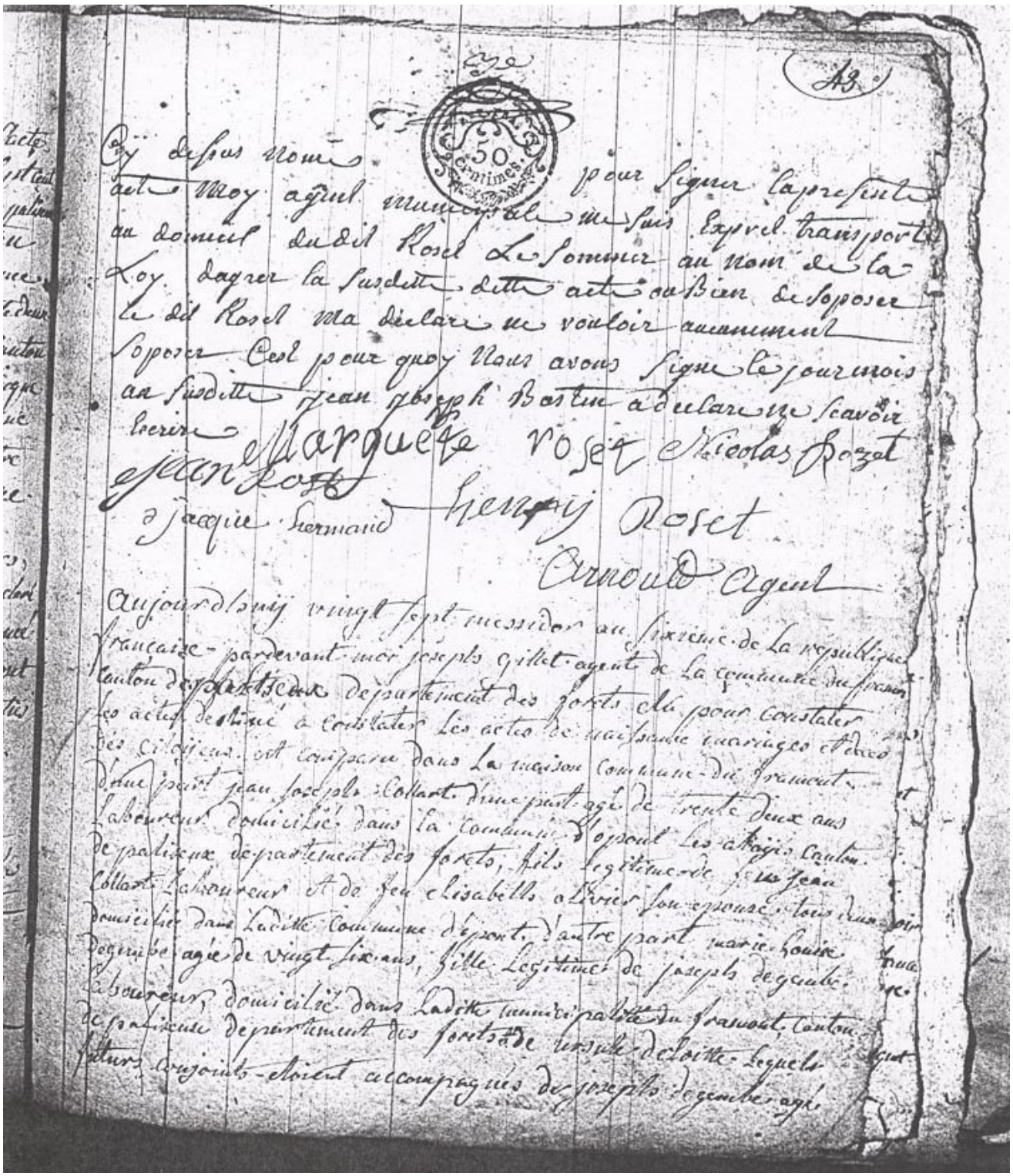

Le 23 pluviôses de l'an 6 (11 Février 1798), Marguerite, fille de Jacques, se marie à FRAMONT avec Jean Joseph BASTIN. L'officier de l'état civil indique qu'elle a 25 ans ! Elle est née le 7 mars 1772, mais l'officier de l'état civil veut quand même le consentement de son père. Mais Jacques n'est pas présent à la maison de la commune… Pas de soucis, *'moi agent municipal me suis exprès transporté au domicile du dit Roset le sommer au nom de la loy dagréer la susdite (…) ou bien de s'opposer. Le dit Roset ma déclaré ne vouloir nulement sopposer'*.

Drame familial chez Jacques ROSET : Marie Thérèse, sa fille, est arrêtée

C'est certainement avec une très grande émotion que Jacques avait accueilli la naissance de son premier enfant, Marie Joseph, baptisée le 29 janvier 1757. Une belle petite fille, très certainement, que lui avait donnée Marie Thérèse.

Marie Joseph fut l'aînée de ses 5 frères et sœurs. Lorsqu'elle avait 18 ans, Henry était un jeune homme de 16 ans, Elisabeth une jeune fille de 14 ans, Marie Elisabeth, une adolescente de 10 ans, Jean-Joseph, un jeune garçon de 8 ans, et la petite dernière, Marguerite, une enfant de 3 ans.

À 19 ans, probablement depuis déjà un certain temps, Marie Joseph, pour aider financièrement ses parents, travaillait comme servante au moulin, chez Dieudonné BARTHÉLÉMY à FRAMONT.

Mais pourquoi donc, ce mercredi 22 mai 1776, Marie Joseph prit-elle sur son lieu de travail ces quelques linges ne lui appartenant pas ? Une plaine fut déposée et Marie Joseph arrêtée. Elle est conduite à Bouillon et placée en prison. Quel drame dans la famille !

Le mardi 11 juin 1776, la Cour Souveraine de Bouillon prend un arrêt consistant à garder en prison Marie Joseph, arrêtée le mercredi 22 mai dernier en possession d'un *'paquet de linges'*.

Le mardi 26 juin 1776, elle sera condamnée à être *'battue et fustigée avec verges', (…) 'elle sera flétrie et marquée à l'épaule dextre, d'un fer chaud portant la lettre V. Ce fait la banny à perpétuité de la terre de cette Souveraineté, luy enjoint de garder son ban sous peine de la harre, la condamne à trois livres d'amande envers Son Altesse Sérénissime et aux frais du procès, ordonne que les effets volés présentement déposés au greffe seront rendus restitués au nommé Dieudonné Barthelemy meunier au Framont propriétaire d'iceux (…)'*

Que deviendra Marie Joseph ? Chassée du duché de Bouillon, elle a 19 ans, à peine…

S'est-elle rendue chez sa tante Marie Joseph, épouse de Ponce BOURGERIE et résidant à VILLERS-CERNAY (FRANCE). Nous l'ignorons[102].

Quoiqu'il en soit, la famille sera durement éprouvée. La condamnation et le bannissement de Marie Joseph fut une honte pour la famille de Jacques. Cela expliquera-t-il plus tard le fait que Jacques sera devenu taciturne au point de ne même plus assister au mariage de ses autres enfants ?

[102] Des recherches sur Villers-Cernay seront faites ultérieurement

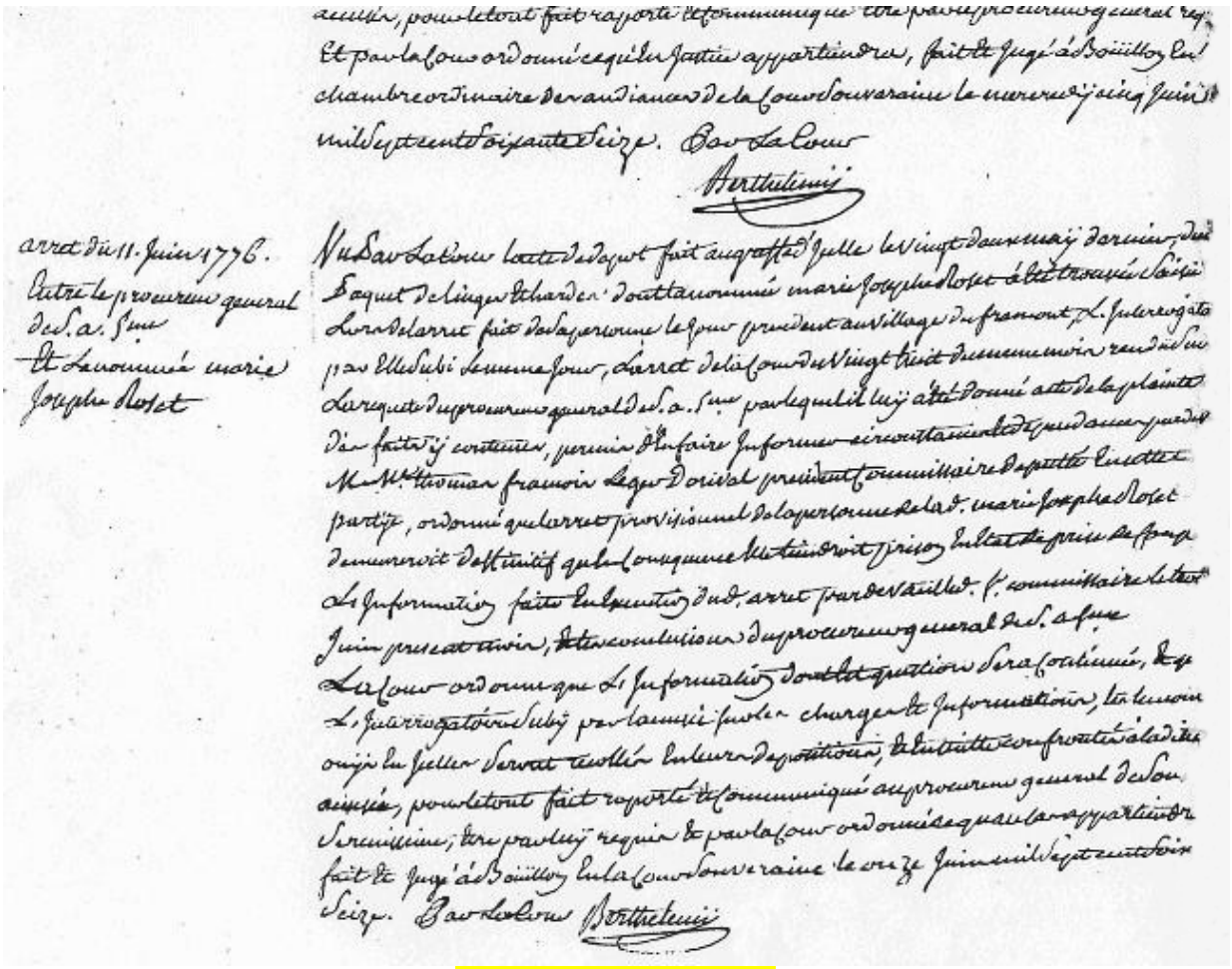

arrest du 11. Juin 1776.
Entre le procureur general
de S.A.S.me
Et Lanommé marie
Joseph Roset

Arrêt du mardi 11 juin 1776

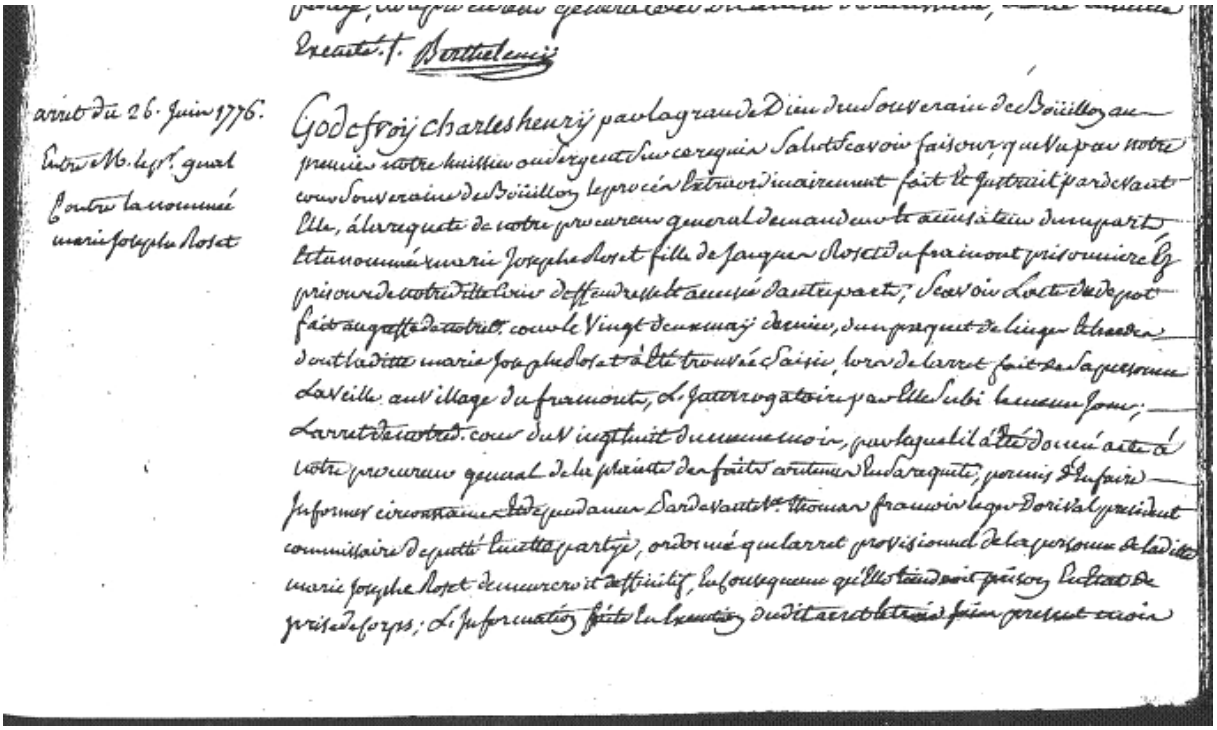

arrest du 26. Juin 1776.
Entre M.r le Lieut. gnal
Contre Lanommé
marie Joseph Roset

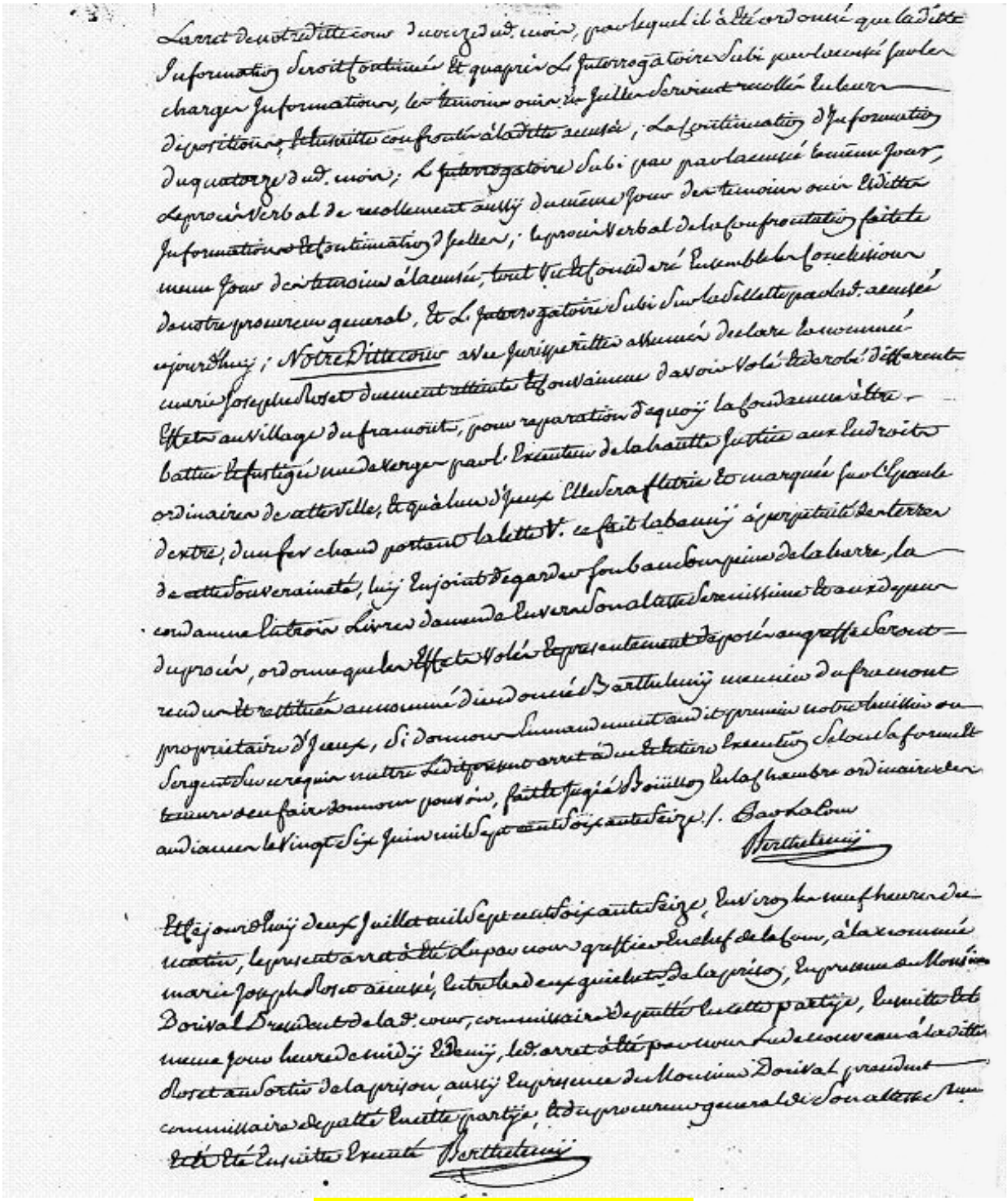

Terrible jugement du mardi 26 juin 1776

Quelques explications concernant la criminalité[103] dans le Duché de Bouillon

‘(…)

Les vols furent les « crimes » les plus nombreux que la Cour Souveraine eut à juger. Près de vingt-deux procès ont ce délit à la base ou le comptent parmi les inculpations retenues.

Il n'est pas toujours possible d'établir la nature de ces vols. On note cependant deux vols d'aumônes en 1684 et 1685 ; deux vols sur la foire en 1690 et 1701 ; cinq vols avec effraction en 1694, 1752, 1768, 1785 et 1786 ; un vol à main armée en 1725 et deux autres, l'un en 1725 et l'autre en 1742, que le greffier qualifie de vols et brigandages. Parmi les autres vols de moindre importance, on note des vols de vêtements et de tissus, en 1740, en 1742, en 1771, en 1774, en 1786. Souvent du blé ou de la farine en 1694, puis surtout en 1780 et 1784. On n'a pas d'exemples de vols de sommes d'argent réellement importantes.

Il serait vain toutefois de vouloir juger de la criminalité à travers les seules sentences de la Cour Souveraine. En effet, tout délit n'est pas nécessairement suivi d'information. Il arrive aussi que la Cour Souveraine soit impuissante, le délinquant disparaissant : dans ce dernier cas, la Cour redoute de s'engager dans des procédures par contumace par trop fréquentes.

C'est d'ailleurs ce que laisse entendre, **en 1776, le président Dorival dans une lettre au chancelier du duc** *: « plusieurs vols faits à Bouillon, un entr'autres de 1500 livres en argent avec effraction, n'ont été suivis ni de plainte, ni conséquemment d'informations, ni de décrets ».* Plus loin, le même, ajoute : *« il n'y a que deux jours encore qu'un marchand juif a été arrêté sur le chemin de Sugny à Bouillon par un particulier dudit Sugny, qui armé d'un fusil et le tenant en joue, lui demanda la bourse ou la vie : on vient de me remettre les informations, la preuve en est acquise, mais le particulier a pris la fuite. »* La Cour Souveraine dut laisser tomber cette affaire, car les registres n'en font pas mention.

La Cour Souveraine statua sur une dizaine de cas d'homicides. Trois de ces procès, en 1687, 1725 et 1790, sont faits à des femmes pour le meurtre de leur nouveau-né. Parmi les sept autres assassinats, deux seulement en 1723 et 1725 sont qualifiés de prémédités. Enfin, on relève également un procès en 1725, pour homicide de soi-même.

Notons qu'en 1685, la Cour Souveraine juge « une sorcière » et **en 1776, règle le sort d'un incendiaire**. Ce procès se termine par une peine capitale qui fut la dernière prononcée au duché.

Si l'on cherche à chiffrer cette criminalité à travers près de trente-six procès jugés par la Cour Souveraine et en excluant les injures et autres délits mineurs, on trouve huit affaires criminelles de 1680 à 1690, une jusqu'en 1700, deux jusqu'en 1710, deux jusqu'en 1720, neuf jusqu'en 1730, zéro jusqu'en 1740, trois jusqu'en 1750, une

[103] ‘Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d’Auvergne (1678-1790)’, Pierre BODARD - édité dans les Annales de l’Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965], pp. 183-225

jusqu'en 1760, une jusqu'en 1770, trois jusqu'en 1780 et six jusqu'en 1790.' – (Fin de citation)

1776, mauvaise année ! Procès criminel[104] d'un incendiaire se terminant par l'exécution de celui-ci. « *amende honorable nud en chemise, la corde au col tenant entre ses mains une torche ardente du poids de deux livres au devant de la porte de l'église des pères Augustins de cette ville et portant devant luy et derrière le dos un escriteau avec ces mots : voleur et incendiaire, et là être conduit dans un tombereau par l'exécuteur de la haute justice, pour y dire et déclarer que volontairement, méchamment et en esprit de vengeance, il s'est rendu coupable desdits incendies, qu'il en demande pardon à Dieu, à Nous (le duc), à notre ditte Cour et au public* ». Ensuite, il aura « *la main dextre tenant la lanterne dont il s'est servi pour commettre lesdits incendies enduitte de matières bitumeuses et inflammatoires, et icelle être brûlée* ». Mais encore, il sera « *conduit dans le même tombereau en la place publique de cette ville, pour y estre pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive* ». Et pour terminer, « *le corps mort* » sera « *jette au feu avec laditte lanterne et réduit en cendres* ». De surcroît, il est condamné à dix livres d'amende envers le duc et aux dépens du procès…

Diverses affaires n'aboutissent pas faute de plaintes ou de témoignages. Le président Dorival[105] s'en était plaint auprès du Duc.

Le 22 mai de cette année 1776, Marie Joseph ROSET, fille de Jacques ROSET du Framont, fut donc arrêtée et jetée en prison car elle a été prise en flagrant délit de vol 'd'un paquet de linge' chez Dieudonné Barthélemy, meunier du Framont.

Ce jugement devait-il servir d'exemple ? Possible, quoique les conséquences du vol étaient prévues par la Coutume. Mais quand on sait ce qui est arrivé au voleur-incendiaire[106] la même année, on est en droit de se demander si la punition infligée ne devait pas servir d'exemple[107] ! Quoiqu'il en soit, Marie Joseph est sévèrement punie, fustigée, marquée au fer rouge d'un V comme voleuse à l'épaule droite et bannie du duché de Bouillon. Si elle est retrouvée dans le duché de Bouillon, elle risque d'être pendue…

Le bannissement représentait une très grande honte pour la famille… sans oublier le coût financier représentés par les frais ne nourriture lors du 'séjour' en prison et les frais de justice !

Le 25 germinal de l'an VII de la république française (14 avril 1799), Jacques décède…

[104] A.E.A., Reg. Sent. 1765-1794, f° 119, 120
[105] Thomas François Léger DORIVAL, conseiller président de la Cour Souveraine de Bouillon de 1770 à 1781. Il fut maire de Sedan de 1766 à 1769.
[106] A.E.A., Reg. Sent. 1765-1794, f° 156, 157 (Vérifier)
[107] La Révolution bouillonnaise et ses lendemains – Adelin VERMER p.118

framont.

an VII

décès

Première page

REP. FRA. 50 centimes

MINUTE

Registre contenant les actes de Décès de la commune du framont canton de paliseul departement des forets, contenant deux feuilles doubles cottés et paraphés par premier et dernier pages par moi president du canton le cinquieme jour complementaire an six de la republique servant aux enregistrement de l'an 7.

Delotte

N° 1 R. aujourd'huy vingt six germinal de l'an sept de la republique française, à trois heure du matin pardevant moi Jacques hermand, agent de la commune du framont, canton de paliseux departement des forets denomés pour recevoir et constater les naissance et décès des citoyens ; sont comparens en la salle publique de la maison commune du framont, henry Roset cultivateur au dit framont agé de trente six ans et Jean Joseph Bastin aussi cultivateur en la meme commune agé de vingt huit ans le premier fils de Jacques Roset, le second gendre et beau fils du dit Jacques Roset, cultivateur agé de soixante deux ans demeurant en la dite commune

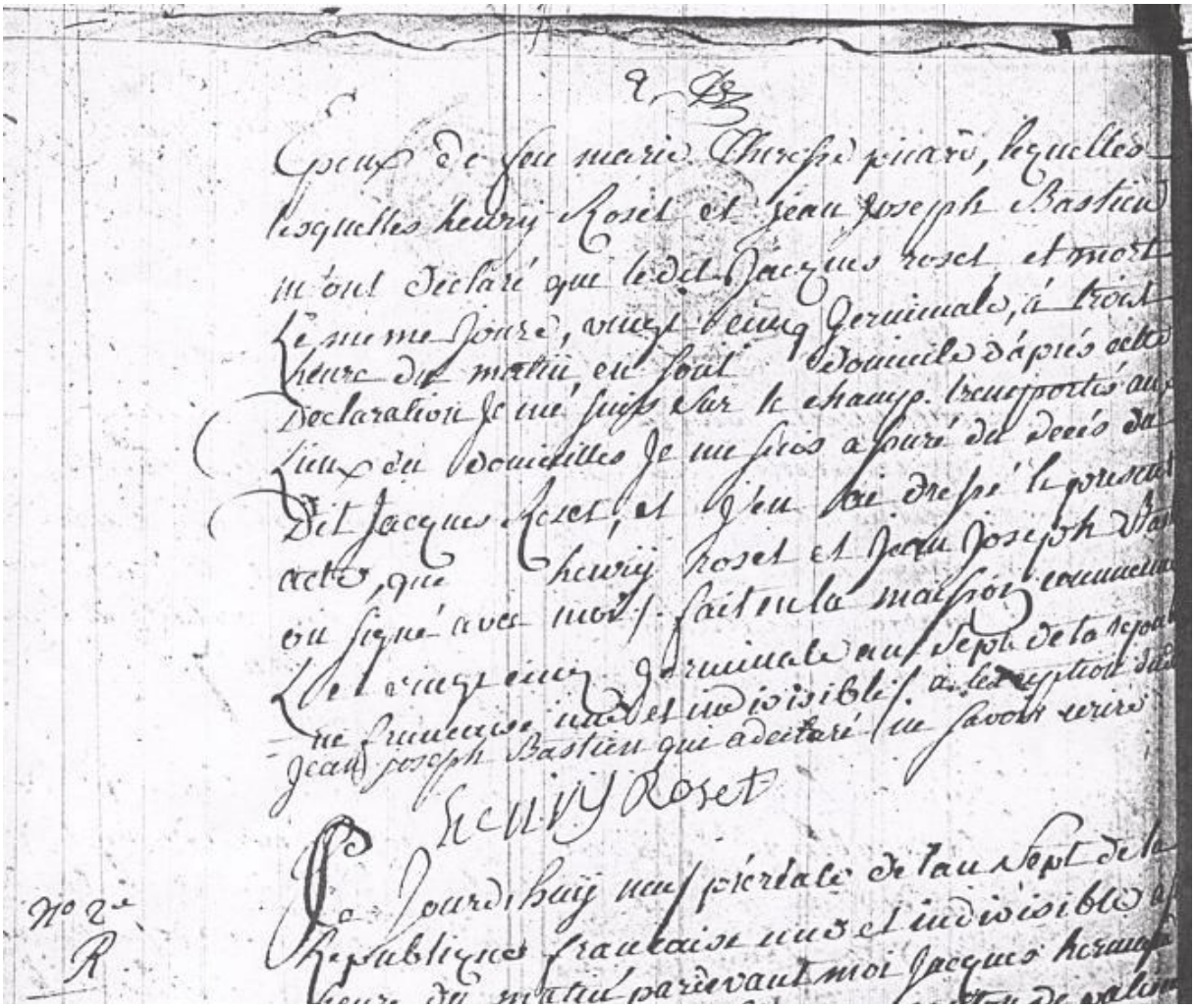

La déclaration de décès se fait chez Jacques Herman, agent de la commune, à 3 heures du matin… *' (…) je me suis sur le champ transporté aux lieux du domicile. Je me suis afsuré du décès du dit Jacques Roset'*… Bonsoir les nuits blanches ! Il faut néanmoins préciser que d'après la loi du 20 septembre 1792[108], la déclaration de décès devait être faite dans les vingt-quatre heures. Cela aurait pu se faire dans la matinée.

[108] TITRE V - Décès.

Art. 1er. - La déclaration du décès sera faite par les deux plus proches parents ou voisins de la personne décédée, à l'officier public dans les vingt quatre heures.

Art. 2. - L'officier public se transportera au lieu ou la personne sera décédée, et après s'être assuré du décès, il en dressera l'acte sur les registres doubles. Cet acte contiendra les prénoms, nom, âge, profession et domicile du décédé, s'il était marié ou veuf ; dans ces deux cas, les prénoms et nom de l'épouse ; les prénoms, noms, âge, profession et domicile des déclarants ; et au cas qu'ils soient parents, leur degré de parenté.

Art. 3. - Le même acte contiendra de plus, autant qu'on pourra le savoir, les prénoms, noms, âge, profession et domicile des père et mère du décédé, et le lieu de sa naissance.

Art. 4. - Cet acte sera signé par les déclarants et l'officier public ; mention sera faite de ceux qui ne sauraient ou ne pourraient signer.

Situation dans le Duché de Bouillon[109]

J'ai trouvé bien nécessaire et instructif de retranscrire, ici, le texte édité par monsieur Léon LEFEBVE DE VIVY, je cite :

'L'histoire du minuscule État souverain que fut l'ancien duché de Bouillon ne parait guère avoir jusqu'à présent retenu l'attention des chercheurs. A tort, selon nous, par chacune de ses phases, de même que la moindre des institutions de cette principauté, suscite un intense intérêt.

Sans attendre la conclusion de nos recherches et de nos travaux, nous croyons utile de signaler dès maintenant un rapport sur la situation du duché de Bouillon, rédigé vers 1780, et dont la minute repose aux archives de la ville de Bouillon[110].

Depuis, un siècle, les Bouillonnais étaient passés de la domination liégeoise sous le sceptre de la maison française La Tour d'Auvergne. Mais ils ne connaissaient leurs nouveaux princes que par les bienfaits d'une administration toute paternelle : sauf Charles-Godefroy, qui, en 1757, avait fait un court séjour parmi ses sujets, jamais aucun autre duc n'avait visité son duché.

Vivant à Paris ou dans leur château de Navarre, près d'Évreux (Eure), ne quittant pas la France, les La Tour d'Auvergne s'intéressaient cependant beaucoup aux Bouillonnais. Pour la bonne administration du duché, ils avaient créé auprès d'eux un « Conseil Souverain », composé de jurisconsultes connus, généralement français, — et trop rarement issus du pays de Bouillon, — véritable Conseil d'État chargé de donner son avis sur les plus hautes questions de gouvernement, comme aussi de proposer ou d'amender toutes réformes et qui, en fait, se mêla de tout, voire de réformer des arrêts de justice rendus en dernier ressort. Ils avaient, en outre, dans le duché même, en dehors des organismes existant de toute ancienneté et au-dessus des multiples fonctionnaires nommés par eux, désigné, parmi les grands dignitaires résidant à Bouillon, des « Commissaires généraux » qui, au nombre de trois, prenaient, au nom du prince, toutes décisions urgentes, concédaient les accensements, arrêtaient les devis pour les travaux publics, etc., mais étaient surtout les agents de renseignements du souverain et de son Conseil.

C'est à ces commissaires généraux qu'incomba, vers 1780, le soin de répondre à un long questionnaire leur adressé par le Conseil Souverain, et ils le firent dans un rapport magistral dont le texte est donné ci-après.

Les commissaires généraux étaient alors MM. de Saint-Germain, Linotte et Dorival, respectivement gouverneur du duché, procureur général cl président de la Cour souveraine de Bouillon. La minute du rapport avait été rédigée par Linotte ; de rares corrections y furent apportées par Dorival.

Claude-Henry Linotte, auteur du projet, était alors procureur général depuis près de vingt ans, ayant été nommé à ce poste, avec dispense d'âge, par lettres patentes du 8 décembre 1760. Ancien avocat au Parlement de Paris, il était fils de Claude Linotte, avocat au même Parlement, conseiller au Conseil souverain du duc de Bouillon et son intendant, qui fut président honoraire de la Cour souveraine de Bouillon. Anobli le 8

[109] La situation du duché souverain de Bouillon vers 1780, par LÉON LE FEBVRE DE VIVY [extrait du ***Bulletin de la Commission royale d'histoire***, t. LXXXIX (1925), pp. 441-467]
[110] Archives communales de Bouillon, E.E. liasse n°11.

décembre 1760, il eut pour fils Claude-Louis Linotte de Poupehan, qui remplit après lui les fonctions de procureur général. Investi de la confiance du duc, il fut son ministre plénipotentiaire à Vienne en 1782, pour un accord par suite de la Convention des Limites de 1769-1779.

Pierre-Louis de Saint-Germain, écuyer, chevalier de Saint-Louis, promu gouverneur du duché par commission du 14 décembre 1771, occupait encore ce poste lors de l'abolition de la ducauté.

Thomas-François-Léger Dorival, successivement conseiller, puis président de la Cour souveraine et chancelier du duché, avait été d'abord avocat, puis conseiller au siège présidial de Sedan, puis maire de cette ville. Il fut anobli par lettres patentes du 10 juillet 1775. Après lui, un de ses fils, Jean-François-Félix Dorival de Figuamont, fut président de la Cour et chancelier du duché et nommé aussi maire de Bouillon.

Etrangers installés au pays depuis de nombreuses années, ils avaient dû, mieux que les indigènes, en noter toutes les particularités, en étudier les diverses institutions, en relever tous les traits de mœurs.

Le rapport n'est pas daté, mais son contexte nous permet d'en fixer l'époque approximative. Il doit être postérieur à 1776 et antérieur à 1780 : il fait allusion, en effet, à un « état de droits » remis au conseiller Perrault en 1772 et à un conflit de juridiction survenu pour Hierges en 1771, et la réponse faite à la douzième question prouve qu'à l'époque de sa rédaction on avait déjà publié et mis en vigueur l'ordonnance du 12 avril 1776 portant règlement pour la milice bourgeoise. D'autre part, la nouvelle chaussée, dont les derniers travaux furent exécutés en 1780, n'était pas encore achevée.'

On y apprend entre autres ceci, en réponse aux diverses questions posées…

PREMIÈRE QUESTION. — Quelle est à peu près l'étendue de la souveraineté de Bouillon et combien contient-elle de lieues carrées à 2,400 toises la lieue ?

La forme du duché de Bouillon est assez irrégulière, sur quoi on peut consulter les nouvelles cartes de M. Cassiny[111].

Sa superficie peut être évaluée de neuf à dix lieues carrées, sans y comprendre quelques territoires qui sortent de son arrondissement et se trouvent absolument enclavés dans la province de Luxembourg.

DEUXIÈME QUESTION. — Les terres sont-elles fertiles ou stériles ? Quelle serait la valeur des terres les plus fertiles et celle des plus stériles

111 Décédé en 1784, César-François Cassini ne verra jamais l'achèvement des levés. Son fils, Jean-Dominique finit les travaux de son père.

estimée en fermages, et quelle est la proportion à peu prés de la quantité des terres fertiles, de 'celle des médiocres, de celle des stériles ?

On ne peut pas dire que les terres du duché de Bouillon soient stériles, mais elles sont mauvaises. C'est un sable noir, léger, incohérent, et qui se soulève facilement par l'effet de la gelée. On ne laisse pas cependant d'en tirer parti à force d'engrais. L'usage du cultivateur généralement établi est de porter quarante ou quarante-cinq voitures de fumier sur chaque arpent, tandis que les terres du duché de Carignan et de la principauté de Sedan n'en demandent les unes que sept et les autres dix au plus.

Dans l'état actuel des choses une ferme avec bâtiments de laquelle dépend une culture annuelle de dix arpents en seigle, trente en avoine ou pommes de terre et vingt à trente en jachères, qui récolte cinquante à soixante voitures de foin, est louée 515 livres.

Les terres qui se cultivent sans engrais par le seul moyen de l'incinération après quinze années de repos, rendent au propriétaire qui loue cette culture le tiers de leur produit en nature. Il seroit au surplus difficile de déterminer la proportion des terres fertiles avec les médiocres et les stériles. A quelques exceptions prés, elles ont toutes le même degré de fertilité, ou du moins elles en sont susceptibles.

TROISIÈME QUESTION. — Quelle est la nature des productions cultivées et naturelles qui viennent le mieux dans chaque classe de terres fertiles, médiocres ou stériles ? Y a-t-il beaucoup de bois ; de quelle espèce et de quelle valeur ; des vignes et quelle est leur valeur ; des prés et herbages et quelle est leur valeur ; des terres labourables et quelle est leur valeur ; des terres et des jardins ? Y a-t-il des terres purement sablonneuses et stériles et combien ; des landes et bruyères impropres à toute culture, des marais, des palus et marécages ?

Les productions naturelles du pays sont l'herbe, [la bruyère, la fougère, le genêt] et le bois. Celles qu'obtient l'industrie sont les seigles, les avoines, les sarrazins, les pommes de terre, le chanvre et le lin. Ces deux dernières espèces de productions en si petite quantité qu'elles ne doivent point être comptées parmi celles ordinaires et annuelles du duché.

La ville de Bouillon fait exploiter annuellement 1,800 cordes de bois pour le chauffage de ses habitants, leur fournit ceux nécessaires pour les constructions et réparations de leurs bâtiments, et peut encore en vendre annuellement pour trois à quatre cents livres. Les villages ont aussi des forêts affectées aux mêmes usages.

La tonte et dépouille d'un arpent de bois taillis de vingt-cinq ans se vend depuis soixante jusqu'à cent vingt livres l'arpent. Un arpent de pré en propriété coûte deux cent cinquante à trois cents livres. Un de champ depuis cent vingt jusqu'à deux cents livres. Un de verger ou jardin potager, dans les villages, cinq à six cents livres, et dans les faubourgs de la ville jusqu'à douze cents livres.

Un enfin de terres sauvages et qui ne se cultivent que tous les quinze ans, depuis quinze jusqu'à trente livres. Il n'y a point de vignoble. Les treilles de jardin produisent quelquefois de bons raisins lorsqu'elles se trouvent en

espaliers à une exposition heureuse ; mais il mûrit rarement et jamais parfaitement. Il n'y a que les rochers nus qui soient impropres à toute culture et absolument abandonnés. Les habitants, par le moyen de l'incinération, font croître du seigle sur des rochers qu'on croiroit inhabitables. On ne connoit[112] point de marais, palus ou marécages d'une étendue notable.

QUATRIÈME QUESTION. — Les communications sont-elles faciles ? Y a-t-il des chemins, des canaux, des rivières navigables ou flottables, des ruisseaux en grand nombre ; le pays est-il plat ou montueux, fourré ou *découvert ?*

Il n'existe de chaussée régulière que celle que l'on construit actuellement et qui conduira de Bouillon à Sedan. En général, le pays étant mauvais, les chemins y sont bons, et les communications faciles de village à village.

La Semoy est la seule rivière du duché ; elle le traverse dans sa partie méridionale, entrant au sud-est et sortant au sud-ouest, après avoir reçu quantité de petits ruisseaux qui sortent des rochers et coulent dans des vallées étroites entre d'âpres montagnes. Cette rivière n'est point navigable, mais elle peut recevoir des flottes à bois perdus et des trains ; et c'est par le moyen de ces flottes ou trains que parvient, en la ville de Bouillon, la majeure partie des bois nécessaires au chauffage de ses habitants.

Les environs du cours de la Semoy sont très montueux, mais lorsqu'on s'en éloigne et que l'on parvient à la partie septentrionale du duché, le pays devient moins inégal. Indépendamment des côtes qui sont presque toutes plus ou moins peuplées en bois, on découvre de distance en distance de petites forêts. Les terres qui ne sont cultivées que tous les quinze ans sont assez ordinairement couvertes de genêts.

CINQUIÈME QUESTION. — La chasse et la pèche y sont-elle fort pratiquées et lucratives ?

Le gouverneur est capitaine né des chasses de S. A. Sme. Les seigneurs ont le droit de chasse et de pèche sur leurs terres. En général, la chasse est très difficile et très fatigante [en ce que, comme il a été observé ci-devant, le local est rempli de côtes et de montagnes], d'ailleurs [quoiqu'il ne soit point dénué de gibier et de bêtes fauves surtout] le succès en est très incertain [par rapport aux fourrés et à la trop longue continuité des forêts]. On ne pourroit assurer si la pèche est plus abondante, mais la plus lucrative connue est celle de la rivière de Semoy, sur laquelle on a construit des vannes. Ces pêcheries sont possédées ou par les seigneurs comme faisant partie de leurs fiefs, ou par des particuliers à titre d'ascensement : au surplus, il ne pareil pas que les propriétaires de seigneuries dans le duché chassent fréquemment en personne ni qu'ils fassent même chasser par leurs domestiques, et s'il arrive que quelques particuliers soient trouvés pêchant ou chassant, les procès-verbaux se remettent au greffe de la Cour, qui sévit contre le délinquant par telle amende ou autre peine qu'il appartient.

[112] Orthographe de l'époque

SIXIÈME QUESTION. — Y nourrit-on beaucoup de bestiaux ; & quelles en sont les principales espèces et quelle en est la qualité ?

On nourrit beaucoup de bestiaux dans le duché de Bouillon, chevaux, bêtes à cornes, moutons, chèvres et cochons. La sécheresse du pâturage, si favorable aux moutons, s'oppose à la grosseur de l'individu. Toutes les espèces y sont petites, mais fortes, nerveuses et infatigables. On peut faire la même observation sur les fruits et les légumes qui dédommagent par un goût exquis de la petitesse et du peu d'abondance.

Les bestiaux sont le seul commerce proprement dit des habitants. Ils ne moissonnent que le tiers des grains nécessaires à leur consommation ; c'est par la vente de leurs bestiaux qu'ils suppléent à ce que l'ingratitude du sol leur refuse. Doivent-ils payer leurs fermages, leurs tailles, les cens dont ils sont chargés, les arrérages d'un contract de constitution, c'est toujours à leurs bestiaux qu'ils ont recours, et, sans ce secours, on ne voit pas trop comment ils pourraient satisfaire à tant de charges.

SEPTIÈME QUESTION. — Quelle est la population de la souveraineté de Bouillon ? Quelle est la proportion de celle des villes et de celle des campagnes ?

On compte dans la ville quatre mille et quelques cents personnes de tous âge, sexe et condition ; environ dix mille dans le duché. En rabaissant, d'une part, ce nombre à 12,000 et portant, d'un autre côté, la superficie du duché à dix lieues carrées, on trouve 1,200 habitants pour chaque lieue. Les Milanois, où la beauté du climat, la fécondité du sol et de longues paix favorisent la population, contient pareillement 1,200 habitants par lieue carrée ; en France, suivant les calculs les plus récents, on en compte 883.

D'après cette comparaison, il paroit que la population du duché de Bouillon surpasse celle de la France et s'élève jusqu'à celle du pays le plus favorisé de la nature. C'est sans doute un problème dont on trouvera la solution dans la douceur de son gouvernement et la sobriété de ses habitants, qui vivent pour la plupart de pommes de terre, du lait de leurs vaches, de leurs chèvres et de farines d'avoine, lorsqu'ils ont consommé le seigle de leur récolte, qui, comme on l'a déjà dit, ne les nourrit que quatre mois de l'année.

HUITIÈME QUESTION. — Quelle est la principale espèce d'industrie, d'article de commerce qui règne dans la souveraineté de Bouillon ? Quelles sont les mœurs de ce peuple ; est-il laborieux, industrieux, actif, docile, religieux, superstitieux, etc. ? Quels principaux vices et défauts ? Y a-t-il de la débauche ? Les mariages y sont-ils paisibles et concordants ? Y a-t-il beaucoup de vols, de mendicité, de misère ? Sont-ils fins ou francs, confiants ou défiants ? Aiment-ils leur pays ? Y a-t-il beaucoup d'étrangers et beaucoup d'émigrations ?

Il y a dans la ville quelques négociants qui tirent de France des étoffes, des vins, des eaux-de-vie, du sucre, du café, etc. Le système exclusif des puissances voisines et l'établissement des douanes et des bureaux qui le favorisent déconcertent les spéculations du commerce et s'opposent à ce qu'il s'élève des manufactures ; dans le duché de Bouillon. Le commerce des bestiaux est le seul qui puisse être cité ; aussi les habitants ont-ils tourné

toute leur industrie de ce côté. Il seroit cependant à désirer qu'elle ne se bornât pas à cette unique branche de commerce ; qu'au contraire, elle se multipliât et s'étendit à d'autres parties ; ils ont toute l'intelligence nécessaire pour y réussir ; il ne seroit question que de la débarrasser des entraves qui enchaînent leur activité ; ils ont même de l'aptitude pour toute espèce d'arts, de commerce, de connaissances et de professions.

Ceux qui [viennent] du pays réussissent ordinairement. Les maisons religieuses voyent avec jalousie toutes leurs charges possédées par des Ardennais. Ils sont braves soldats, domestiques, fidèles, commis intelligents, quelquefois mêmes artistes distingués suivant que le hasard et les circonstances les déterminent vers une de ces professions.

Ils ont communément un air de lenteur que l'on seroit tenté de prendre pour indolence, mais leur tempérament est robuste ; ils supportent la fatigue, se livrent sans répugnance aux travaux du labourage, de l'exploitation des forêts, de la houe, de l'incinération ; ils ne craignent point de se mettre à l'eau pour les opérations du flottage dans les saisons les plus rudes, moyennant le salaire modique de vingt-cinq sols par corde ; ils obéissent sans contrainte, se rendent aux corvées sans murmures ; huit gardes, leurs compatriotes, les ont contenus pendant un siècle, dans le devoir. Accoutumés à jouir de cette liberté civile, qui est l'heureux effet d'un bon gouvernement, ils en ont contracté un peu de fierté. S'ils respectent l'autorité, ils n'encensent point l'opulence ; ils veulent être ménagés même par ceux qui les employent. Cette espèce de roideur a souvent indisposé contre eux les étrangers, de qui ils ne peuvent supporter ni hauteur ni dureté.

Il y a dans la ville de la misère et du libertinage comme partout ailleurs. Les mœurs sont plus régulières dans les villages. Tout le monde y possédant quelques propriétés et des bestiaux, la culture y étant animée jusqu'à un certain point, on n'y connoit presque pas la mendicité. Ce sont, au contraire, les pauvres de Bouillon, dont la position, dans une vallée étroite et profonde, n'est point favorable à la culture, qui se répandent dans les villages les jours de fête, assurés d'y trouver des secours. La bienfaisance est chez eux en recommandation. S'il y a un bourgeois malade, tous ses ouvrages sont faits et son bois est rendu à sa porte par corvées. Les mariages sont, en général, assez paisibles : les maris exercent sur leurs femmes une espèce de despotisme bien éloigné des usages des autres classes de citoyens. Le père de famille, revenant le soir des champs, s'installe dans une espèce de fauteuil de bois, se fait servir par sa femme, qui souvent ne mange qu'après son mari et préfère donner d'abord ses soins à ses bestiaux.

La superstition est dans tous les pays le partage du peuple : on craint ici les sorciers et les revenants. Les maladies reçoivent les noms des saints qu'on est dans l'usage d'invoquer pour en obtenir la guérison ; ainsi on dit le mal saint Aggrappeau pour la colique, le mal saint Julien pour les ulcères, etc.

La faculté qu'ont les filles de bourgeois de transmettre à leurs époux et à leurs enfants le droit de bourgeoisie avec les avantages qui y sont attachés assure leur établissement avec des étrangers. C'est peut-être une des causes de cette population qui surpasse la proportion des subsistances du cru

du pays. Tandis que l'État acquiert ainsi de nouveaux citoyens, quelques-uns s'éloignent pour tenter la fortune qui leur a souri quelquefois ; mais on voit peu d'émigrations, et, en général, les naturels du duché de Bouillon sont amateurs de leurs foyers.

Ils sont assez défiants et rusés quand il s'agit de leurs intérêts. Cependant, ils sont assez fidèles à leurs engagements. Si l'on en excepte les petits désordres inséparables de la société politique, ils passent pour honnêtes gens. Ils ne se font point reprendre de justice chez l'étranger ; cependant Paris en renferme plus de deux cents dont plusieurs sont connus avantageusement.

NEUVIÈME QUESTION. — En quoi consistent les principaux rapports des peuples de Bouillon avec les étrangers, leur commerce avec eux ? Servent-ils chez l'étranger ; de qui sont-ils environnés ; quel est le commerce le plus lucratif à établir ; quel est le caractère des peuples environnants ?

Le duché de Bouillon est circonscrit par la France et le duché de Luxembourg. Le seul commerce florissant est celui des bestiaux. Il sera toujours de la sagesse du gouvernement de favoriser les établissements de toute espèce ; mais il est à craindre, il est même certain que si quelques-uns prenaient faveur les voisins s'y opposeraient de tout leur pouvoir. Un seul exemple suffira pour donner une idée de la jalousie exclusive du gouvernement des Pays-Bas : c'est que, pour favoriser le débit de ses cuirs, il a établi un droit de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pour cent sur les souliers qui passent en transit de Liège sur Bouillon ou de Bouillon sur Liège.

DIXIÈME QUESTION. — Existe-t-il des impôts et charges dans la souveraineté ? Sont-ils établis sur les terres, les maisons et moulins, les personnes, les marchandises ? Y a-t-il des péages sur tes chemins et rivières ; sont-ils en fermes ou en régie ? Les corvées militaires ou civiles y ont-elles lieu ; les arts et le commerce sont-ils en corps ; le commerce des denrées y est-il libre ou policé ?

Le duché de Bouillon paye annuellement à S. A. Sme. Un don gratuit de 3,000 livres, indépendamment de quelques autres droits seigneuriaux et régaliens et de ceux établis sur les consommations.

Il faut, en outre, qu'il fournisse à toutes les dépenses communes du pays. Elles sont arrêtées tous les ans dans une assemblée de députés et se trouvent monter en la présente année à la somme de 9,064 livres 12 sols 3, non compris trois livres que paye chaque chef de famille pour racheter sa garde. Cette imposition, qui a retenu le nom de la taille des bois, huiles et chandelles des corps de garde, parce que, en effet, le procès-verbal commence toujours par cet article, se répartit sous les yeux de la cour souveraine, d'après un cadastre général en conséquence duquel chaque village est cotisé : la Cour envoyé ses mandements dans chaque communauté, où les justices font une répartition particulière, en observant d'imposer le tiers du mandement sur la tète de l'homme, un autre tiers sur les bestiaux et le troisième sur les immeubles. Les habitants de la souveraineté, ceux de

Bouillon, de Noirefontaine et des quatre mairies exceptées, doivent un droit de pontenage ou de travers sur la rivière de Semoy, lorsqu'ils sont chargés en marchandises, et quand les marchandises sortent à l'étranger, elles payent des droits réglés par un tarif émané du Souverain. Ces droits sont perçus par des receveurs particuliers qui répondent un receveur général à Bouillon : celui-ci verse entre les mains du procureur général de S. A. Sme, qui est lui-même comptable.

Les sujets de Son Altesse Sme sont obligés, aux termes mêmes de leurs Chartres, aux corvées civiles, et qui ont pour objet l'établissement, les réparations et l'entretien des grands chemins.

Lors du passage de troupes étrangères, ils fournissent, par les ordres du gouverneur, les logements, la paille et les chariots nécessaires pour le transport des bagages, sauf à solliciter de la puissance requérante des indemnités que l'on obtient rarement.

On ne connaît point ici de corps de maîtrise : le commerce y est parfaitement libre. Celui des denrées est cependant soumis à l'inspection d'un corps municipal qui tient la main à l'exécution d'une ordonnance de police émanée du souverain, sauf le ressort et l'appel en la Cour souveraine qui exerce supérieurement la grande police.

ONZIÈME QUESTION. — En quoi consistent les domaines du prince, ses revenus, ses droits, sa prérogative ? Quelles sont les propriétés des peuples ? Y a-t-il des fiefs ? Les terres appartiennent-elles au prince ou à l'État, aux villes, bourgs, paroisses, communautés ou particuliers ? A qui appartiennent les bois ? Quelle est la forme de la culture à bœufs ou à chevaux ; quels sont les engrais naturels ou factices ? Comment fait-on les dépenses des chemins, des églises, des rues, des villes ?

Son Altesse Sme jouit dans sa souveraineté de tous les droits régaliens. Il a été remis, en 1772, à M. Perrault[113] un état de tous les droits, revenus, charges locales, ordinaires et extraordinaires de la souveraineté.

Il y a, dans le duché de Bouillon, quelques belles terres et seigneuries qui relèvent de S. A. S"' et font foi et hommage en la Cour S. et féodale. On y compte également beaucoup de petits fiefs qui méritent peu de considération.

L'hommage le plus célèbre et qui mérite d'être cité est celui rendu en 1359 en la Cour Sme en présence des pairs et hommes de fiefs par Venceslas VII, roi de Bohème, duc de Luxembourg et de Brabant en personne, de la seigneurie et pairie de Mirwart ; mais cette belle terre et toutes celles du même ordre sont perdues pour le duché de Bouillon.

Elles ont été envahies par les ducs de Luxembourg, qui ont compris dans tous les temps de quelle importance il était pour le commerce et les

[113] Étienne-Gaspard Perrault de Bruel, chevalier, était conseiller au conseil souverain du duc de Bouillon. Issu d'une très ancienne famille de noblesse bretonne établie en Bourgogne depuis quelques générations, il était l'arrière-neveu de Jean Perrault, qui avait été président en la chambre des comptes de Paris. Il fut nommé chancelier garde des sceaux du duché de Bouillon par lettres patentes du 28 mars 1778.

communications de cette province de s'en assurer la possession à quelque prix que ce pût être.

(Non seulement la terre de Mirwart, composée de plus de vingt paroisses, est distraite du duché de Bouillon, mais ce même duché autrefois si étendu et aujourd'hui si borné est encore dépouillé de la terre de Saint-Hubert et des villages de Bohan, Les Hayons, Muneau[114], Bertry[115] et de la baronie d'Hierges. Les appels des sentences de la justice de cette dernière terre, qui est une des quatre pairies du duché, ont ressorti jusqu'à présent en la Cour souveraine, mais un arrêt récemment émané du Parlement de Flandre vient encore de lui enlever la connaissance de ces appels. On s'est occupé d'un mémoire d'une certaine étendue sur cet objet et on aura l'honneur, de le faire parvenir an Conseil) [*note ajoutée par Dorival*].

Les peuples possèdent ici comme ailleurs propriétairement des prés, des champs, des étangs, des moulins, etc.

Les terres restées en communs appartiennent au souverain, aux seigneurs et propriétaires de fiefs qui en ont toujours disposé et disposent encore à titre d'inféodation ou d'ascensement, sauf l'usage des communautés.

Le souverain a ses bois, les seigneurs et les communautés ont les leurs. Ceux de S. A. Sme ont été divisés en vingt-cinq coupes contenant chacune à peu prés quatre-vingts arpents.

La terre est cultivée avec des bœufs ; les juments et les jeunes chevaux qui en sortent ne sont ordinairement appliqués qu'à la herse, jusqu'à ce que le propriétaire trouve l'occasion de les vendre ; une raison prise dans la qualité des productions du pays a déterminé à donner la préférence aux bœufs : c'est que le foin généralement parlant est très fin, très court et peu substantiel et que la paille de seigle est plutôt rafraîchissante que nutritive.

On n'emploie point, d'autre engrais que le fumier des bestiaux ; les marnes, les pierres calcaires et toutes les autres matières fertilisantes de cette espèce sont inconnues. Les boues des rues et les vases des étangs se répandent sur les prairies avec succès ; mais cet engrais froid de sa nature ne peut animer la végétation dans un sol qui pèche par le même défaut ; aussi se garde-t-on bien de lui confier du grain.

Il a déjà été observé que les grands chemins s'établissent et s'entretiennent par le moyen des corvées. Indépendamment des secours, les députés du duché ont consenti à une imposition de 3,000 livres par année pour porter à sa perfection la chaussée qui conduit de Bouillon à Sedan.

Les propriétaires des maisons en ville sont obligés d'entretenir une toise de pavé sur toute la longueur de leurs héritages ; les officiers municipaux fournissent au surplus de la dépense.

Les paroissiens sont chargés de l'entretien des tours et des clochers seulement, tout le surplus demeurant à la charge des gros décimateurs et des curés.

[114] Muno
[115] Bertrix

DOUZIÈME QUESTION. — Quelle est la forme de l'administration militaire, celle de l'administration civile, celle de l'administration municipale ; quels tribunaux ? Y a-t-il beaucoup de procès ? La soumission à l'autorité est-elle absolue ? Quels sont les corps dominants, les ordres principaux des citoyens ? Y a-t-il de la noblesse et quelles sont ses prérogatives ? Quelle est l'autorité du clergé ; quelle est la considération du tiers état ? Y a-t-il des fiefs et mainmortables ?

Le gouverneur du duché fait assembler les milices bourgeoises et les passe en revue (ouïes les fois qu'il le juge nécessaire pour le bien du service. Il commande la compagnie colonelle de ladite milice. Cette troupe, composée d'un capitaine en second, d'un lieutenant en second, d'un porte-drapeau et de cinquante-cinq hommes, ne le cède à aucune autre pour la tenue, la discipline et l'exécution des manœuvres relatives au genre de son service. Il fait celui de la place à la décharge des milices bourgeoises, qui fournissaient ci-devant un détachement tous les jours pour garnir les corps de garde de la ville.

Les justices subalternes connaissent des matières de police et des matières civiles jusqu'à la somme de 60 livres, sauf l'appel en la Cour souveraine ; les affaires excédant la somme de 60 livres et les affaires criminelles sont portées et instruites directement en ladite Cour pour y être jugées en dernier ressort.

La forme de procéder est réglée par une ordonnance particulière du mois de juin 1723, calquée sur celle de 1667 suivie dans le royaume de France. Le duché, qui a ses chartres, est régi par une coutume municipale qui renvoie au droit écrit et commun pour tous les cas non prévus par icelle. La promptitude et le désintéressement avec lesquels la justice y est rendue offrent sans doute de grandes facilités aux plaideurs et peuvent contribuer à multiplier les procès ; mais on est dans l'opinion qu'il y a moins d'inconvénients que les magistrats soient interrogés par cent plaideurs inquiets, que de voir un seul citoyen écarté de leurs tribunaux par les frais et les taxations de toute espèce, qui, dans les autres pays, en rendent l'abord si difficile.

Les affaires de la ville sont régies par un corps municipal composé du bourgmestre, d'échevins et de conseillers de ville. Celles des villages le sont par des commis élus à la pluralité des voix et reçoivent le nom de gens de police. Les premiers rendent compte de leur administration en présence de la Cour Souveraine et les autres par devant le procureur général de S. A. Sme.

Les officiers municipaux de la ville de Bouillon, outre celle administration, ont encore sous le ressort de la Cour S- une juridiction de police, qui a pour objet la taxe des denrées, la propreté des rues, la fidélité dans les poids et mesures et autres choses de cette espèce. La Cour S. et le Conseil de police sont donc les seules compagnies existantes dans le duché.

I1 y a peu de terres bâties et, par conséquent, peu de seigneurs qui les habitent. Le petit nombre de gentils-hommes qui résident dans leurs terres ne se trouvent point aux assemblées des députés, parce que, étant exempts de tailles pour raison de leurs fiefs, les objets d'imposition qu'on y discute

leur sont étrangers. Les privilèges de la noblesse sont les mêmes qu'en France. Les seigneurs n'ont sur les sujets de S. A. Sme aucun de ces droits insolites, fruits monstrueux de l'anarchie féodale : les uns et les autres ont le bonheur de vivre libre sous la protection des lois.

La juridiction ecclésiastique est exercée par un official : l'évêque le choisit ordinairement dans le corps des curés ; il prête serment en la Cour Sme, et si cet officiai est étranger au duché, il est, en outre, obligé d'y élire domicile et de s'y transporter avec son promoteur pour l'instruction et le jugement des causes qui sont de sa compétence.

Le clergé se contient dans les bornes de son autorité toute spirituelle. Les Augustins ont une seule fois tenté de les franchir, mais ils ont été réprimés. Cependant, le cas était délicat ; il ne s'agissait de rien moins que de pénétrer jusque dans le tribunal de la pénitence. Voici à quelle occasion : Les Jésuites poursuivaient le sieur Rousseau [116] à Liège, à Bruxelles, à Bouillon, avec cet acharnement propre à une société qui ne pardonnait jamais. Conduisant la main de l'évêque de Liège, comme celles de tant d'autres prélats, ils forgèrent un mandement de proscription contre le Journal encyclopédique. Les Augustins de Bouillon crurent devoir signaler leur zèle ; ils alarmèrent les consciences de leurs pénitents et refusèrent l'absolution aux personnes employées à l'impression de l'ouvrage périodique. Ils furent mandés en la Cour souveraine et réprimandés sévèrement. En France, une pareille conduite eût soulevé tout le clergé ; à Bouillon, l'autorité n'éprouva aucune contradiction. L'absolution ne fut plus refusée et tout rentra dans l'ordre.

TREIZIÈME QUESTION. — Y a-t-il des lois et règlements réunis en un code ? Les substitutions y ont-elles lieu ? La loi des successions et celle des testaments est-elle la même qu'à Paris, ou semblable ou différente ?

En rendant compte des lois qui régissent le duché, on a satisfait aux questions contenues dans le treizième article. On observera seulement que la coutume de Bouillon est une coutume d'égalité, que l'aine succédant à un fief n'a d'autre avantage sur ses frères et sœurs que le droit de préciput consistant en château avec le vol du chapon, pèche, chasse, épaves et adventures seigneuriales avec la faculté indéfinie de réunir sur tous ses copropriétaires ou cohéritiers.

QUATORZIÈME QUESTION. — Ce qu'on appelle les communes, dont une partie se délivre par chaque année à cultiver, sont-elles bornées ; comment le sont-elles ? Est-ce par paroisses ou autrement ? Y a-t-il règlement sur les pâturages ? Comment s'exécute et se lotit la délivrance annuelle ?

Chaque communauté a son ban ou territoire. Tous les ans un arpenteur pour la ville de Bouillon et dans les villages un habitant intelligent divise le canton, qui doit être cultivé en autant de portions qu'il y a de bourgeois ; on

[116] Pierre Rousseau, de Toulouse, qui, chassé de Liège et s'étant vu refuser l'autorisation de se fixer à Bruxelles, sollicita et obtint du duc de Bouillon la permission de transférer à Bouillon sa « Société Typographique » et y édita son Journal encyclopédique. Nous avons pu, grâce à des archives privées mises aimablement à notre disposition, relever sur l'activité de ces encyclopédistes dans le duché, de très nombreux détails inédits.

affecte à chaque part un numéro, et le jour indiqué pour la délivrance du partage les numéros sont mis dans un chapeau et tirés au sort. On rappellera ici ce qui a déjà été dit dans ces notes que cette culture commune par l'incinération est indépendante des propriétés particulières et sans préjudice des champs labourables qui se cultivent avec engrais.

QUINZIÈME QUESTION. — La qualité des terres varie-t-elle beaucoup de proche en proche ? Y a-t-il des rôles faits des maisons et chefs de famille de chaque paroisse ? Personne ne possède-t-il absolument aucune terre, même jardin, si ce n'est les fiefs ?

A quelques variétés près, la qualité des terres est la même sur toutes les parties élevées. Elles sont moins mauvaises dans les fonds et sur les bords de la Semoy ; jusque-là qu'il en est quelques-unes de très bonnes qui portent du bled et ne se reposent jamais.

Lorsqu'on sort du côté de Sedan, les faveurs du sol ne se font sentir qu'imperceptiblement, en sorte que La Chappelle, premier village de cette principauté à notre égard, ne vaut guère mieux que le duché de Bouillon, et que son territoire n'est pas cultivé avec plus de succès. En s'avançant vers Daigny ou Givonnes, on s'aperçoit sensiblement qu'on respire un autre air. Le grain de la terre change, les récoltes deviennent et plus faciles et plus abondâmes : Givonne et Daigny, quoique bons, se ressèment encore un peu du voisinage de l'Ardenne, tandis que Bazeilles et Torcy sur les bords de la Meuse sont excellents.

Si l'on tourne ses pas vers le duché de Carignan, la nature n'observe pas les mêmes nuances. Les premiers champs qui louchent immédiatement les bois sont frappés de la même infécondité que l'Ardenne ; mais le grain de la terre change subitement aux yeux de l'observateur qui s'en éloigne, et à cinq cents pas des lisières, elle est forte, compacte et fertile. Les mêmes cultivateurs, qui, de l'autre côté de la forêt, ne labourent qu'une fois et font la dépense prodigieuse de quarante voitures de fumier par arpent, transplantés dans les fermes de Grandhez, donnent aux terres qui en dépendent quatre et cinq labours et obtiennent des récoltes de froment abondantes avec le secours léger de six à sept voilures de fumier par arpent. Malheureusement, le duché de Bouillon ne possède point assez de terrain dans celle partie pour y bâtir un village ; les deux petites fermes de Grandhez en occupent tout le territoire et touchent immédiatement le duché de Carignan.

Les villages de la province de Luxembourg limitrophes au duché de Bouillon ne sont pas mieux traités que lui ; il est même certain que la culture y est moins animée et la population inférieure. Les habitations étant plus éloignées les unes des autres, on fait des lieues entières sans découvrir autre chose que des genêts et sans apercevoir de champs cultivés. Il faut s'informer à sept à huit lieues, dans cette province, pour que le voyageur soit satisfait ; encore n'est-ce pas un excellent pays. Si le souverain en tire un meilleur parti, c'est que son commerce y est encouragé et protégé par les mêmes lois qui écrasent celui du duché de Bouillon. Au reste, les habitants n'y sont ni mieux vêtus, ni mieux nourris, ni plus heureux.

Le joug du despotisme s'est appesanti sur toute l'Europe. Le luxe des cours, la présence d'une milice innombrable dans chaque État et l'insatiabilité des traitants exigent des subsides ruineux et absorbent facilement la substance des peuples.

Le duché de Bouillon, au contraire, est dédommagé de l'infécondité de son sol par la douceur de son gouvernement et par les bontés constantes cl paternelles de ses maîtres. Lorsque le grain manque à ses habitants, c'est qu'ils ne l'ont pas recueilli, mais il ne leur a été enlevé ni par le propriétaire superbe cl indolent, ni par le commis avide et insolent. A l'abri de toute espèce de vexations, ils vivent contents de leurs propriétés et de leur sort ; ils sont heureux enfin.

Aussi ne cessent-ils de remercier la Providence d'avoir soustrait ce petit État à l'avidité cl à la dépravation générale de tous les gouvernements qui s'enorgueillissent de l'art fatal de travailler les peuples en finance, et de leur avoir donné dans sa clémence des princes qui, depuis un siècle, n'ont cessé de s'occuper de leur bonheur.

(Fin de citation)

ROSET-BASTIN – 1789

IV. Henry ROSET, baptisé le 28 mars 1759 à FRAMONT, marié le 3 février 1789 à FRAMONT avec Marie Joseph[117] BASTIN, décédé le 11 janvier 1809 à FRAMONT. Scieur de long. Dont :

[117] Fille de Jacob BASTIN et de Marie Joseph JACQUET

Scieurs de long[118]

1. Jean Joseph ROSET baptisé le 10 mars 1789 à FRAMONT, décédé le 28 avril 1789 à FRAMONT.
2. Marie Elisabeth ROSET, baptisée le 7 juillet 1790 à FRAMONT, mariée le 21 octobre 1821 à FRAMONT avec Pierre LECLERC[119], décédée en 1874. Descendance LECLERE-ROSET. [Dont, avant son mariage, Jean-Joseph ROSET, né en 1815, décédé (à l'âge de 7 ans) le 22 mars 1822, à FRAMONT]. On trouve le mariage d'un de leurs enfants, Elisabeth[120], mariée le 30 novembre 1861 à PARIS 16e avec Céleste Orne JOURDAN.
3. Jean Joseph ROSET baptisé le 4 janvier 1792 à FRAMONT.
4. Jean ROSET (1795 – 1863) qui suit en **Va.**
5. Nicolas Joseph ROSET (1797 – 1855) qui suit en **Vb.**
6. Elisabeth dite Henriette ROSET (1798 – 1878) qui suit en **Vc.**
7. Anne Joseph ROSET née le 6 octobre 1800 à FRAMONT, mariée le 25 janvier 1832 à ANLOY avec Jean-Baptiste OLIVIER, décédée le 2 août 1873 à FRAMONT.

[118] www.souquieres.org/cantal/occitan.html

[119] Né en 1792, décédé le 20 décembre 1883 à FRAMONT, fils de Joseph et de Jeanne Marie CHARIÉ de BERTRIX

[120] https://www.geneanet.org/archives/etat-civil/colgnecmgeneasparism/663505?preview=YTo1OntzOjM6Im5vbSI7czo1OiJST1pFVCI7czo2OiJwcmVub20iO3M6OToiRWxpc2FiZXRoIjtzOjEyOiJub21fY29uam9pbnQiO3M6ODoiTEVDTMOIUkUiO3M6MTU6InByZW5vbV9jb25qb2ludCI7czo2OiJQaWVycmUiO3M6ODoicmVsYXRpb24iO3M6MjE6InNlYXJjaF9yZWxhdGlvbl9hdXRyZSI7fWQ5ZWJlOTk1YzgwOWQ0ZDJjMzJkMDQ4YTFmYjQ1ZmMz

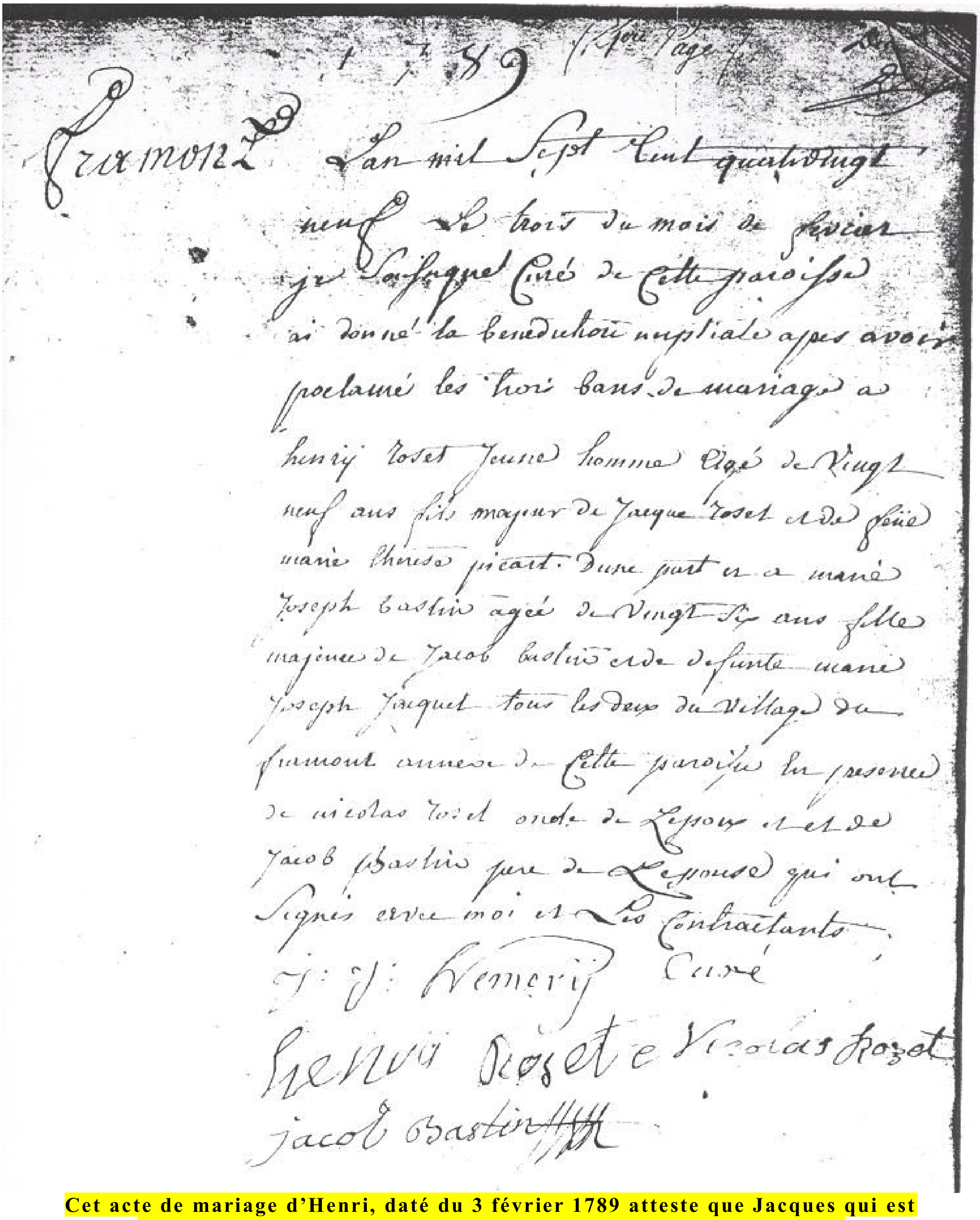
1789 (1ere Page)

Framont

L'an mil sept cent quatrevingt
neuf le trois du mois de fevrier
je [illegible] Curé de cette paroisse
ai donné la benediction nuptiale apres avoir
proclamé les trois bans de mariage a
henry Roset jeune homme agé de vingt
neuf ans fils majeur de Jacque Roset et de feue
marie therese picart dune part et a marie
Joseph bastin agée de vingt six ans fille
majeure de Jacob bastin et de defunte marie
Joseph Jacquet tous les deux du village de
framont annexe de cette paroisse en presence
de nicolas Roset oncle de Lepoux et de
Jacob Bastin pere de Lepouse qui ont
signés avec moi et les contractants.

J. J. Hemery Curé

Henri Roset Nicolas Rozet

jacob Bastin

Cet acte de mariage d'Henri, daté du 3 février 1789 atteste que Jacques qui est son père, et Nicolas, l'oncle de l'époux, sont tous les deux, frères.

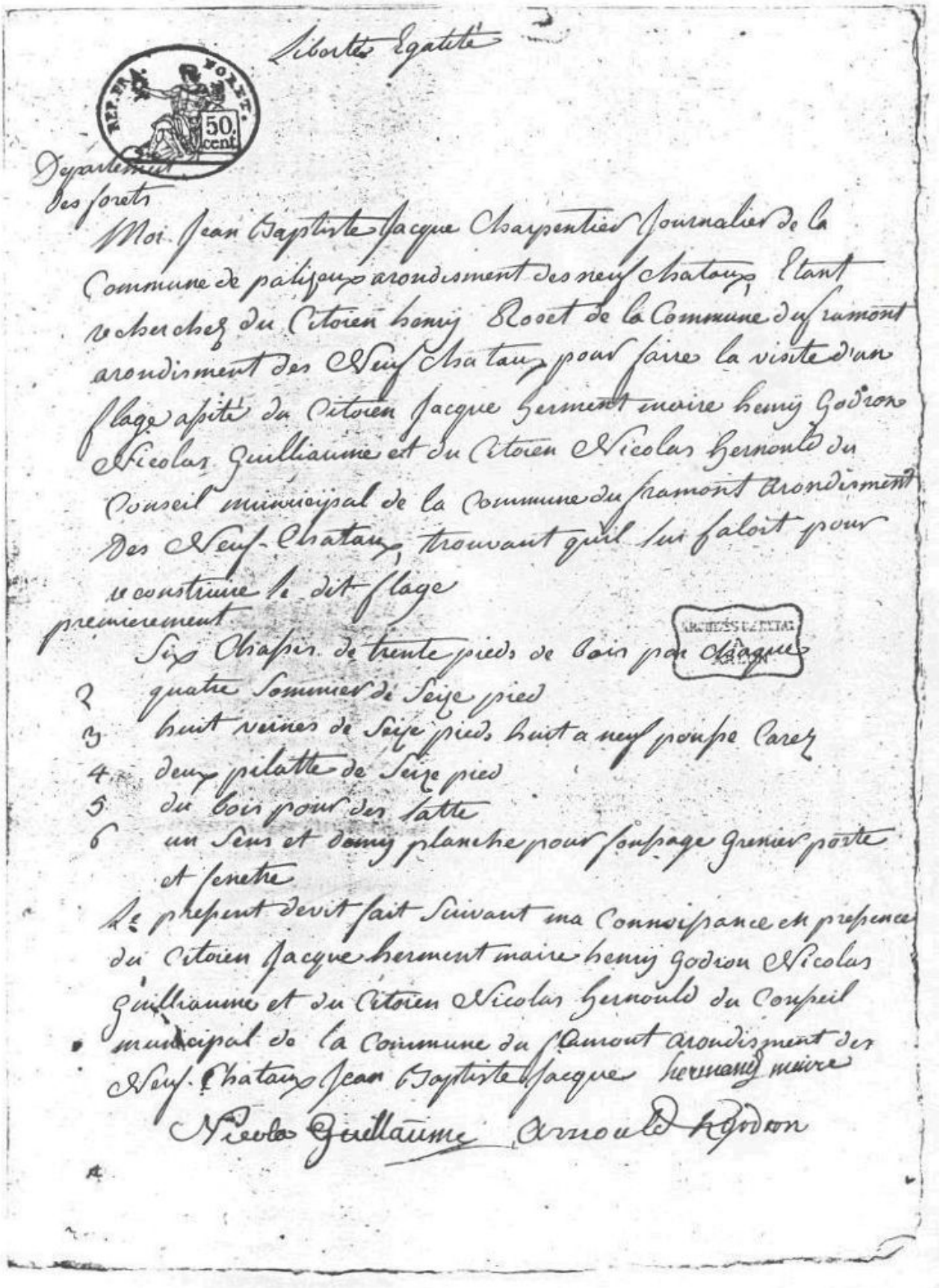

Liberté Egalité

REP. FR. FORET 50 cent

Departement des forets

Moi Jean Baptiste Jacque Charpentier Journalier de la Commune de palizeux arondisment des neuf chataux Etant recherchez du Citoien henry Roset de la Commune du framont arondisment des Neuf Chataux pour faire la visite d'un flage assité du Citoien Jacque herment maire henry Godron Nicolas Guilliaume et du Citoien Nicolas hernould du Conseil municipal de la Commune du framont arondisment des Neuf-Chataux, trouvant quil lui faloit pour reconstruire le dit flage

premierement

Six Chassis de trente pieds de bois par chaque

2 quatre Sommier de Seize pied

3 huit veines de Seize pieds huit a neuf pousse Carez

4 deux pilatte de Seize pied

5 du bois pour des latte

6 un Sens et demy planche pour fonssage grenier porte et fenetre

Le present devit fait Suivant ma Connoissance en presence du Citoien Jacque herment maire henry Godron Nicolas Guilliaume et du Citoien Nicolas hernould du Conseil municipal de la Commune du framont arondisment des Neuf-Chataux Jean Baptiste Jacque hermand maire

Nicola Guillaume Arnould Godron

Devis demandé par la commune à Henry ROSET pour divers travaux

ROSET-PARPETE – 1825

Va. Jean ROSET, baptisé le 1er septembre 1795 à FRAMONT, marié le 23 juillet 1825 à ANLOY avec Anne Gabrièle Joseph PARPETE[121], décédé le 15 juillet 1863 à LOUETTE SAINT PIERRE. Charpentier.

Jean roset

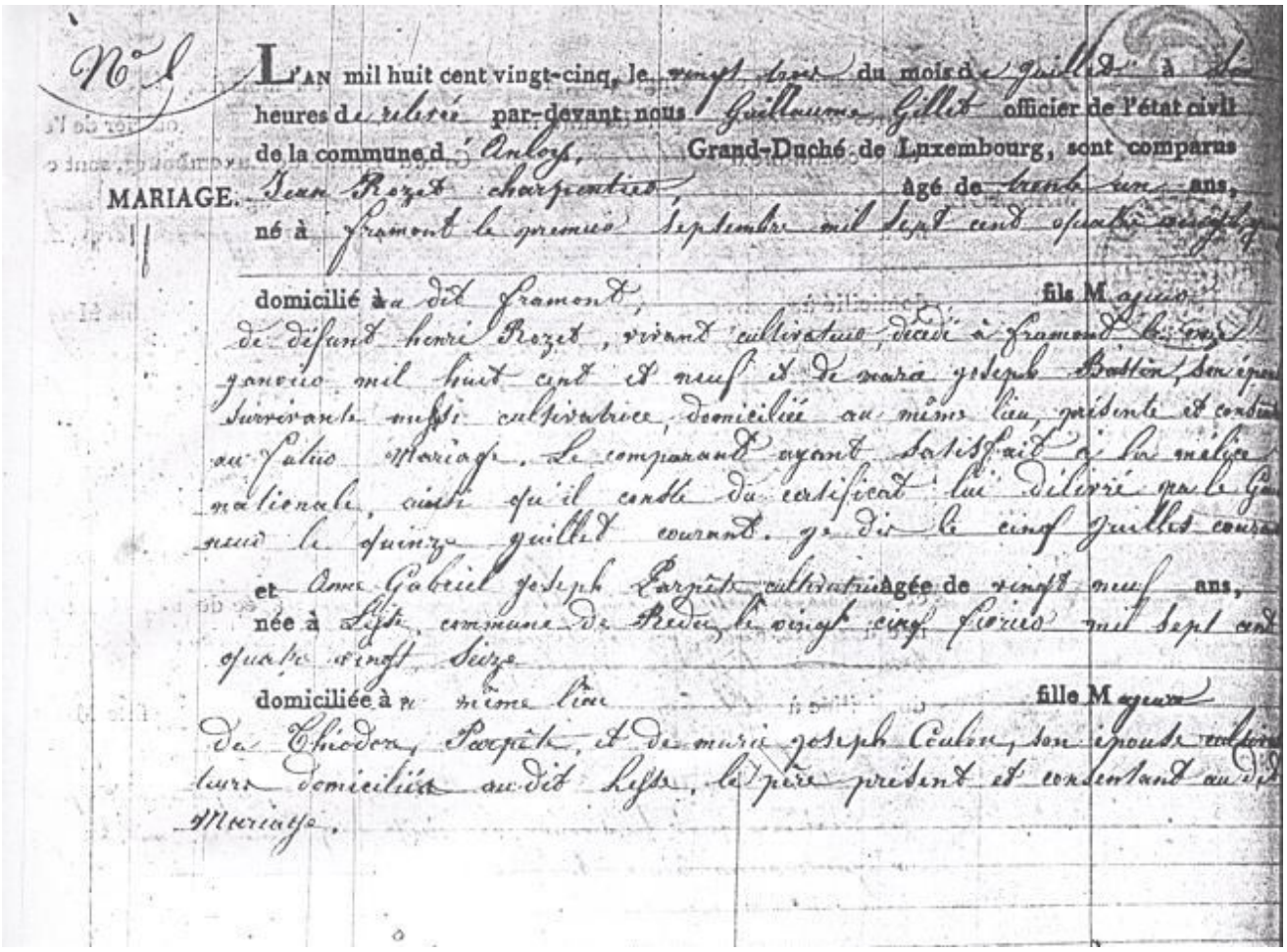

N° 1

L'AN mil huit cent vingt-cinq, le vingt trois du mois de juillet à six heures de relevée par-devant nous Guillaume Gillet officier de l'état civil de la commune d'Anloy, Grand-Duché de Luxembourg, sont comparus

MARIAGE. Jean Rozet charpentier, âgé de trente un ans, né à Framont le premier septembre mil sept cent quatre vingt

domicilié au dit Framont, fils Majeur de défunt henri Rozet, vivant cultivateur, décédé à Framont le onze janvier mil huit cent et neuf et de marie joseph Bastin, son épouse survivante aussi cultivatrice, domiciliée au même lieu, présente et consentant au futur Mariage. Le comparant ayant satisfait à la milice nationale, ainsi qu'il conste du certificat lui délivré par le Gouverneur le quinze juillet courant. je dis le cinq juillet courant

et Anne Gabriel joseph Parpête cultivatrice âgée de vingt neuf ans, née à Lesse, commune de Redu, le vingt cinq février mil sept cent quatre vingt seize

domiciliée à même lieu fille Majeure de Théodore, Parpête, et de marie joseph Coulon, son épouse cultivateurs domiciliés au dit Lesse, le père présent et consentant au dit Mariage.

[121] Décédée le 8 octobre 1857 (1847, selon acte de mariage de sa fille en 1875) à GEDINNE

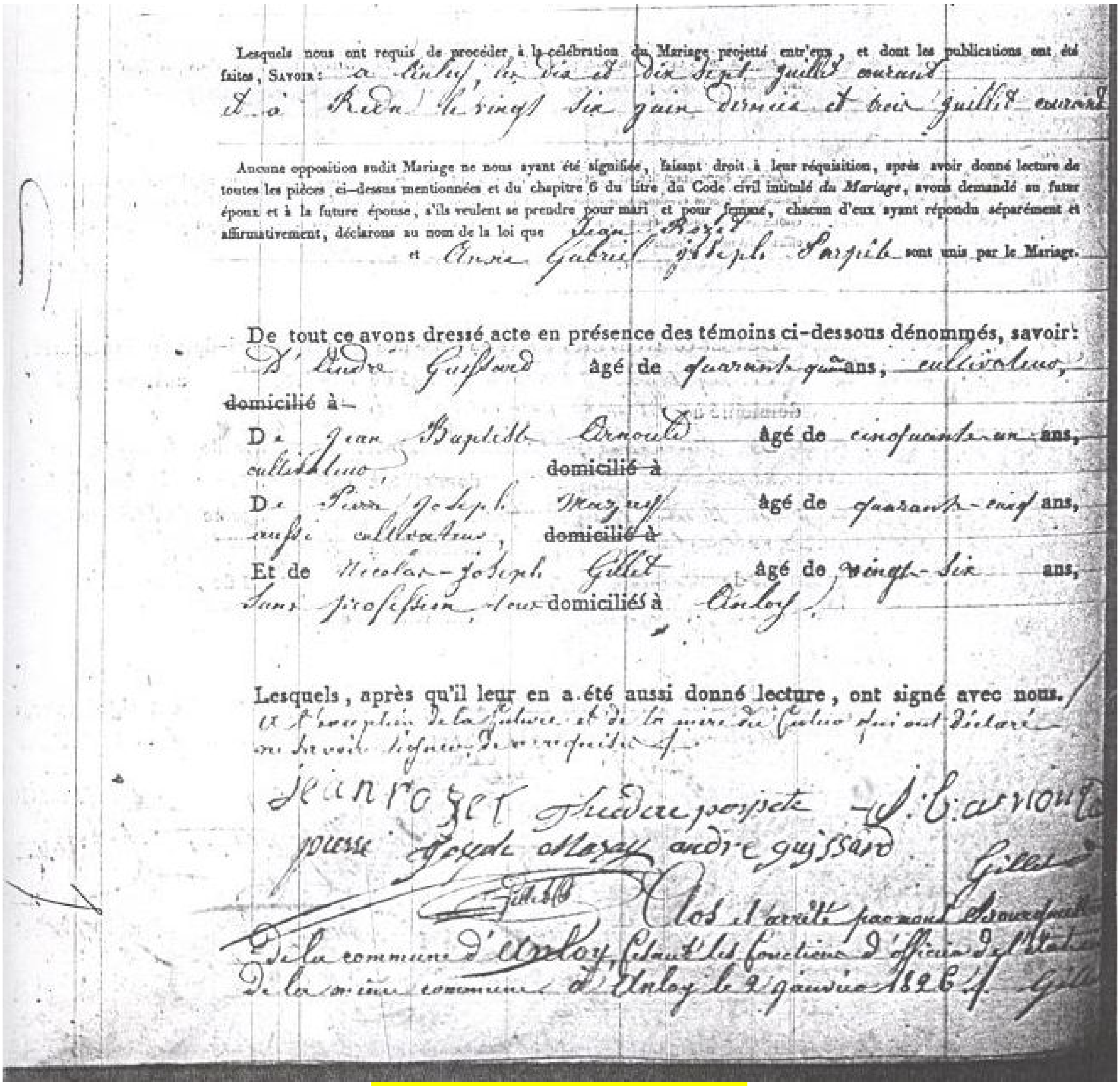

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projetté entr'eux, et dont les publications ont été faites, Savoir : a Anloy, le dix et dix sept juillet courant et à Redu le vingt six juin dernier et trois juillet courant

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre du Code civil intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Jean Rozet et Anne Gabriel Joseph Parfait sont unis par le Mariage.

De tout ce avons dressé acte en présence des témoins ci-dessous dénommés, savoir : D'André Guissard âgé de quarante quatre ans, cultivateur, domicilié à —

De Jean Baptiste Arnould âgé de cinquante un ans, cultivateur, domicilié à

De Pierre Joseph Mazy âgé de quarante cinq ans, aussi cultivateur, domicilié à

Et de Nicolas-Joseph Gillet âgé de vingt-six ans, sans profession, tous domiciliés à Anloy.

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous. à l'exception de la future et de la mère du futur qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis.

Jean Rozet Theodore parfait J.B. Arnould
pierre Joseph Mazy andre guissard Gillet

Clos et arrêté par nous Bourgmestre de la commune d'Anloy, exerçant les fonctions d'officier de l'état civil de la même commune d'Anloy le 2 janvier 1826. Gillet

Mariage de Jean ROSET, fils d'Henry

Dont :

1. Elisabeth Julie ROSET née le 12 février 1826 à LESSE (REDU), décédée le 20 mai 1839 à REDU
2. Marie Joseph Virginie ROSET née le 4 novembre 1827 à REDU. Elle se marie le 13 mars 1867 avec DELAHAUT Napoleon Joseph à REDU. Elle décède en 1906 à REDU.
3. Marie Eugénie ROSET née le 21 octobre 1830 à BETH section d'OPONT.
4. Jean Baptiste ROSET le 9 octobre 1832 à PORCHERESSE.
5. François Joseph ROSET le 12 octobre 1834 à PORCHERESSE qui suit en **VIa.**
6. Louise Antoinette ROSET née le 1er août 1837 à PORCHERESSE, mariée[122] à LIEGE le 24 avril 1875 avec Jean BASTIDE[123], décédée en 1886 à PORCHERESSE.

[122] Boutiquière, domiciliée rue Florimond à Liège lors de son mariage
[123] Marchand de parapluie, né à SAINT-FLOUR (Cantal] le 14 mai 1849, domicilié à Liège rue Florimond

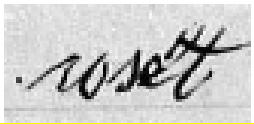

Signature de Louise Antoinette ROSET en bas de son acte de mariage

7. Julie Philomène ROSET née le 21 mai 1840 à PORCHERESSE (WELLIN)
8. Élisabeth ROSET née le 19 janvier 1843 à LALOUX (PORCHERESSE). ***A VERIFIER :*** *Mariée le 2 décembre 1868 à JAMBES avec François Joseph FORIN (1846-1913). Elle serait décédée à JAMBES le 26 juin 1872 ! A mon avis, ce serait plutôt GEMBES !*

ROSET-ROUSSIA – 1866

VIa. François-Joseph ROSET né le 12 octobre 1834 à PORCHERESSE, marié le 22 avril 1866 à HAUT FAYS avec Pélagie-Josèphe ROUSSIA[124]. Scieur de long. Dont :

1. Marie Pélagie ROSET née le 11 avril 1867 à HAUT FAYS*, mariée le 10 décembre 1887 avec Désiré Cyrille BESONHE à VENCIMONT*. Elle sera naturalisée française le 23 janvier 1911, numéro de décret 50-207.
2. Eugénie Clara ROSET née le 18 juin 1868 à HAUT FAYS.
3. Léon ROSET né le 29 avril 1870 à HAUT FAYS, décédé le 12 décembre1870 à HAUT FAYS.
4. Palmire ROSET née le 30 septembre 1871 à HAUT FAYS.
5. Célina ROSET née le 14 mars 1874 à HAUT FAYS.
6. Alphonsine ROSET née le 2 mai 1876 à HAUT FAYS.
7. Félicie ROSET née le 27 avril 1878 à HAUT FAYS, décédée le 10 août 1878 à HAUT FAYS
8. Maria ROSET née le 14 août 1880 à HAUT FAYS, décédée le 16 janvier 1881 à HAUT FAYS

ROSET-BOISIEUX – 1823

Vb. Nicolas Joseph ROSET, baptisé le 26 février 1797 à FRAMONT, marié le 3 juillet 1823 à FRAMONT avec Elisabeth BOISIEUX, décédé le 13 janvier 1855 à GRAIDE. Scieur à l'eau. Dont :

1. Jean-Baptiste ROSET né le 24 janvier 1824 à FRAMONT, décédé le 6 février 1824 à FRAMONT.
2. Nicolas-Joseph ROSET (1825 – 1898) qui suit en **VIa.**
3. Elisabeth-Julie ROSET née le 13 novembre 1827 à FRAMONT. Elle épouse (domiciliée depuis plus de 4 ans à MONTCY-SAINT-PIERRE en Ardennes, France) le 9 novembre 1850, Joseph Hubert TITEUX
4. Jean-Joseph[125] ROSET né le 22 septembre 1829 à FRAMONT qui suit en **VIb.**
5. Célestine, née le 4 août 1831, FRAMONT, mariée le 27 janvier 1858 à ANLOY avec Nicolas Auguste LEJEUNE (né à BERTRIX le 21 décembre 1829), décédée le 9 février 1917 à FRAMONT.

[124] Née le 12 janvier 1836 à HAUT-FAYS, fille de Jean Remacle et de Marie Joseph PIRSON

[125] https://www.geneanet.org/archives/etat-civil/colgnecmgeneasparism/633845?preview=YTo1OntzOjM6Im5vbSI7czo1OiJST1pFVCI7czo2OiJwcmVub20iO3M6MTE6IkplYW4gSm9zZXBoIjtzOjEyOiJub21fY29uam9pbnQiO3M6NDoiSlVFTiI7czoxNToicHJlbm9tX2NvbmpvaW50IjtzOjk6IlRow6lyw6hzZSI7czo4OiJyZWxhdGlvbiI7czoyMToic2VhcmNoX3JlbGF0aW9uX3N1amV0Ijt9ODEzY2FhNGMyZTczYThjMjQ2Mjk5MWRkNTNiYjYzZjM%3D

75

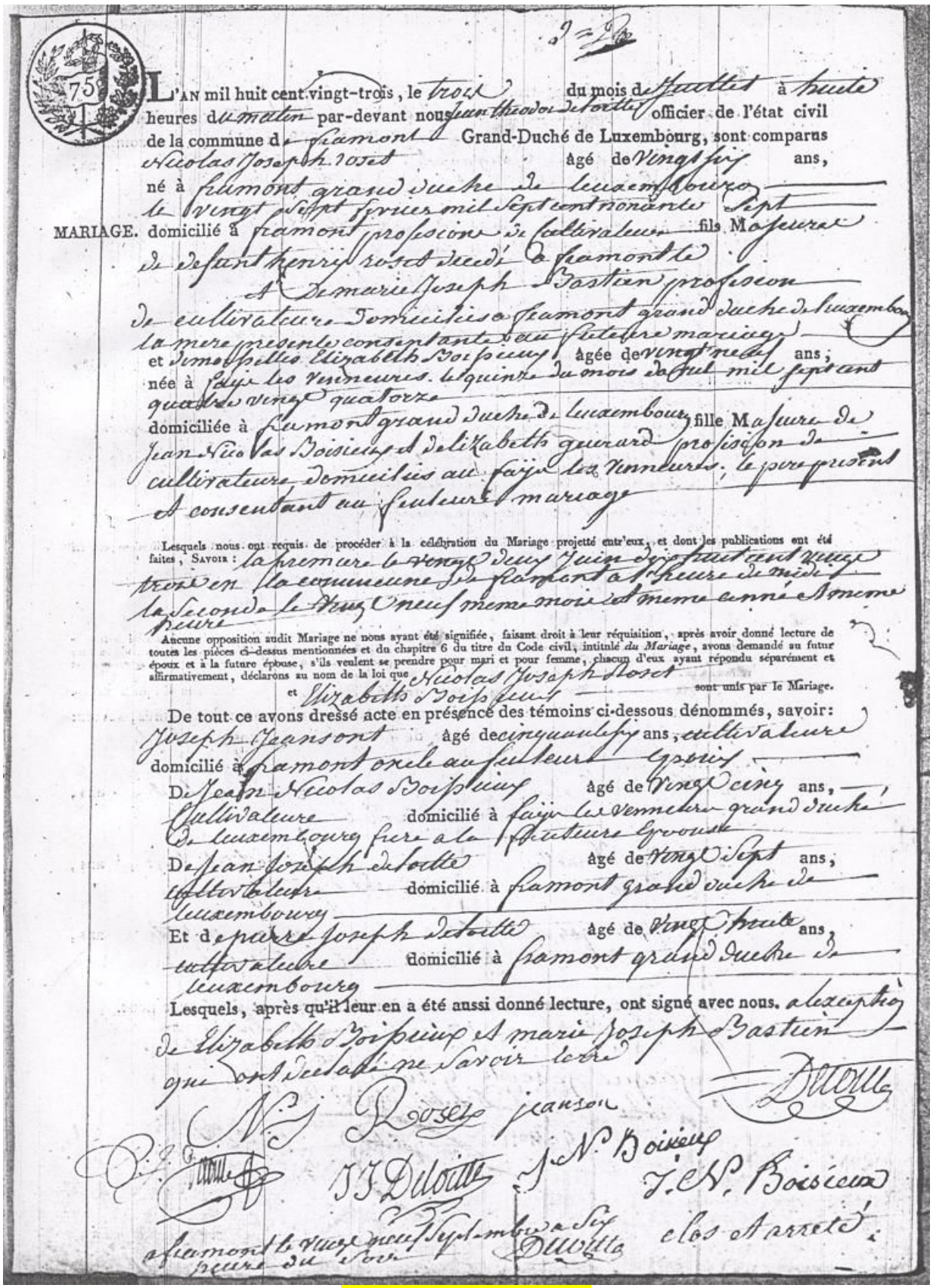

L'AN mil huit cent vingt-trois, le trois du mois de Juillet à huite heures du matin par-devant nous Jean theodor de Loitte officier de l'état civil de la commune de Framont Grand-Duché de Luxembourg, sont comparus Nicolas Joseph Roset âgé de vingt six ans, né à Framont grand duché de Luxembourg le vingt sept février mil sept cent nonante sept

MARIAGE. domicilié à Framont profession de cultivateur fils Majeur de defunt henry roset decedé a Framont le

A De marie Joseph Bastien profession de cultivateur domiciliés a Framont grand duché de Luxembourg la mere presente consentante au futur mariage

et demoiselles Elizabeth Boissieux âgée de vingt neuf ans; née à Faye les vennevres le quinze du mois de Juil mil sept cent quatre vingt quatorze

domiciliée à Framont grand duché de Luxembourg fille Majeure de Jean Nicolas Boisieux et de Elizabeth Geurard profession de cultivateur domiciliés au Faye les vennevres, le pere present et consentant au futur mariage

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projetté entr'eux, et dont les publications ont été faites, SAVOIR : la premiere le vingt deux Juin dix huit cent vingt trois en la commune de Framont a l'heure de midi la seconde le vingt neuf meme mois et meme année et meme heure

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre du Code civil, intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Nicolas Joseph Roset et Elizabeth Boissieux sont unis par le Mariage.

De tout ce avons dressé acte en présence des témoins ci-dessous dénommés, savoir: Joseph Jeansont âgé de cinquante six ans, cultivateur domicilié à Framont oncle au futur Epoux

De Jean Nicolas Boissieux âgé de vingt cinq ans, cultivateur domicilié à Faye les vennevres grand duché de Luxembourg frere a la future Epouse

De Jean Joseph de Loitte âgé de vingt sept ans, cultivateur domicilié à Framont grand duché de Luxembourg

Et de pierre Joseph de Loitte âgé de vingt huite ans, cultivateur domicilié à Framont grand duché de Luxembourg

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous. a l'exception de Elizabeth Boissieux et marie Joseph Bastien qui ont declaré ne savoir lecrire

Deloitte

N. J. Roset Jeanson

P. J. Deloitte J. J. Deloitte J. N. Boisieux J. N. Boisieux

a Framont le vingt neuf septembre a six heure du soir Deloitte clos et arreté

Mariage ROSET-BOISIEUX

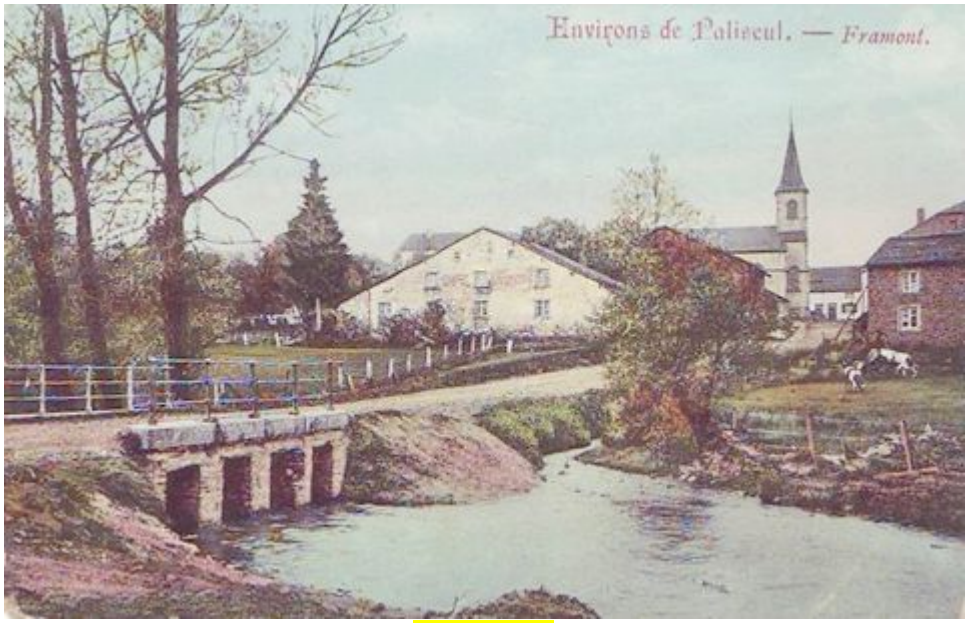

Framont[126]

ROSET-CHAIDRON – 1857

VIa. Nicolas-Joseph ROSET né le 19 juillet 1825 à FRAMONT, marié le 27 juillet 1857 à FRAMONT avec Marie Joséphine[127] CHAIDRON, décédé le 27 février 1898 à FRAMONT. Dont :

1. Hubert ROSET, né le 23 septembre 1858 à FRAMONT, décédé le 27 janvier 1878 à FRAMONT.
2. Joseph Albert ROSET dit le Bleu, né le 3 novembre 1861 à FRAMONT.
3. Victor Joseph ROSET dit le Bleu, né en 1865 à FRAMONT.

[126] www.delcampe.net
[127] Décédée en 1883 à FRAMONT

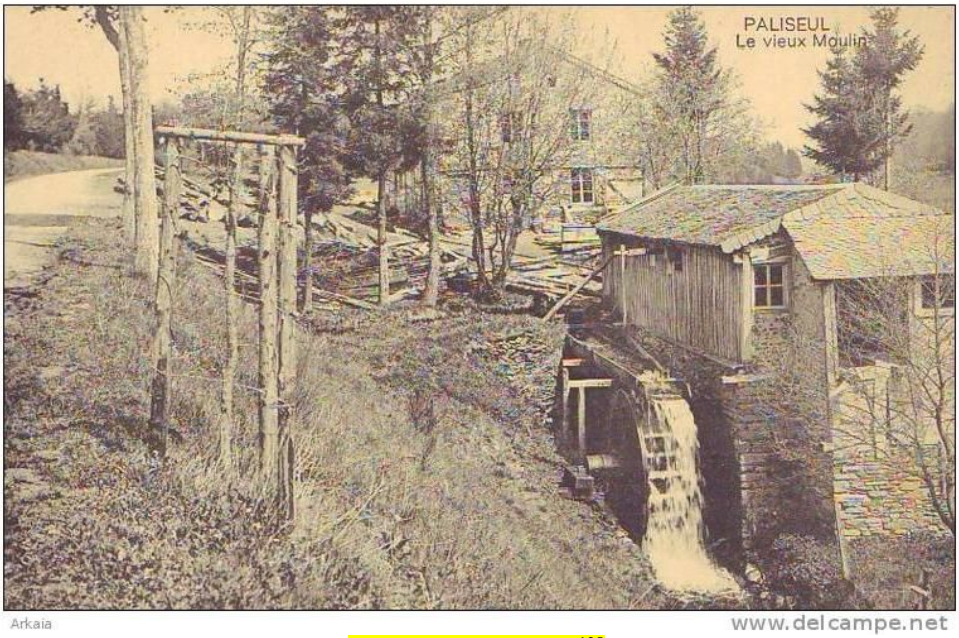

Le moulin des Bleus[128]

ROSET-JUAN – 1866 (voir ADDENDA)

VIb. Jean-Joseph[129] ROSET né le 22 septembre 1829 à FRAMONT. Il s'est marié[130] à PARIS 11e le 1er septembre 1866 avec Elisabeth JUAN, originaire du « Haut-Rhin », fille de Jean JUEN et de Thérèse MEISTER. Il est dit dans l'acte de mariage qu'il est menuisier. Il est résident rue Basfroi au n°31 à PARIS (11e). En 1850, il est témoin lors du mariage de sa sœur Élisabeth-Julie à MONTCY-SAINT-PIERRE.

On remarque la signature des deux époux ainsi que le « Z » repris par Jean-Joseph

ROSET Henriette (en 1830 avec THOMAS)

Vc. Elisabeth dite Henriette ROSET, née le 26 vendémiaire an sept à 10 heures du soir (le 17 octobre 1798) à FRAMONT, mariée le 3 juillet 1830 à ANLOY avec Jean THOMAS, décédée le 11 janvier 1878 à FRAMONT. Ménagère. Postérité avec Jean THOMAS. Lors du mariage de son fils Daniel Joseph en 1846, elle réside à GEMBES.

---

[128] Carte postale rééditée à Paliseul

[129] https://www.geneanet.org/archives/etat-civil/colgnecmgeneasparism/633845?preview=YTo1OntzOjM6Im5vbSI7czo1OiJST1pFVCI7czo2OiJwcmVub20iO3M6MTE6IkplYW4gSm9zZXBoIjtzOjEyOiJub21fY29uam9pbnQiO3M6NDoiSlVFTiI7czoxNToicHJlbm9tX2NvbmpvaW50IjtzOjk6IlRow6lyw6hzZSI7czo4OiJyZWxhdGlvbiI7czoyMToic2VhcmNoX3JlbGF0aW9uX3N1amV0Ijt9ODEzY2FhNGMyZTczYThjMjQ2Mjk5MWRkNTNiYjYzZjM%3D

[130] http://archives.paris.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6IjIwMTgtMDEtMjkiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsIjtzOjQ6InJlZjEiO2k6NDtzOjQ6InJlZjIiO2k6MjA2MTk3O3M6MTY6InZpc2lvbm5ldXNlX2h0bWwiO2I6MTtzOjIxOiJ2aXNpb25uZXVzZV9odG1sX21vZGUiO3M6NDoicHJvZCI7fQ==#uielem_move=-526%2C-21&uielem_islocked=0&uielem_zoom=252&uielem_brightness=0&uielem_contrast=0&uielem_isinverted=0&uielem_rotate=F

enriet roset

henriette roset

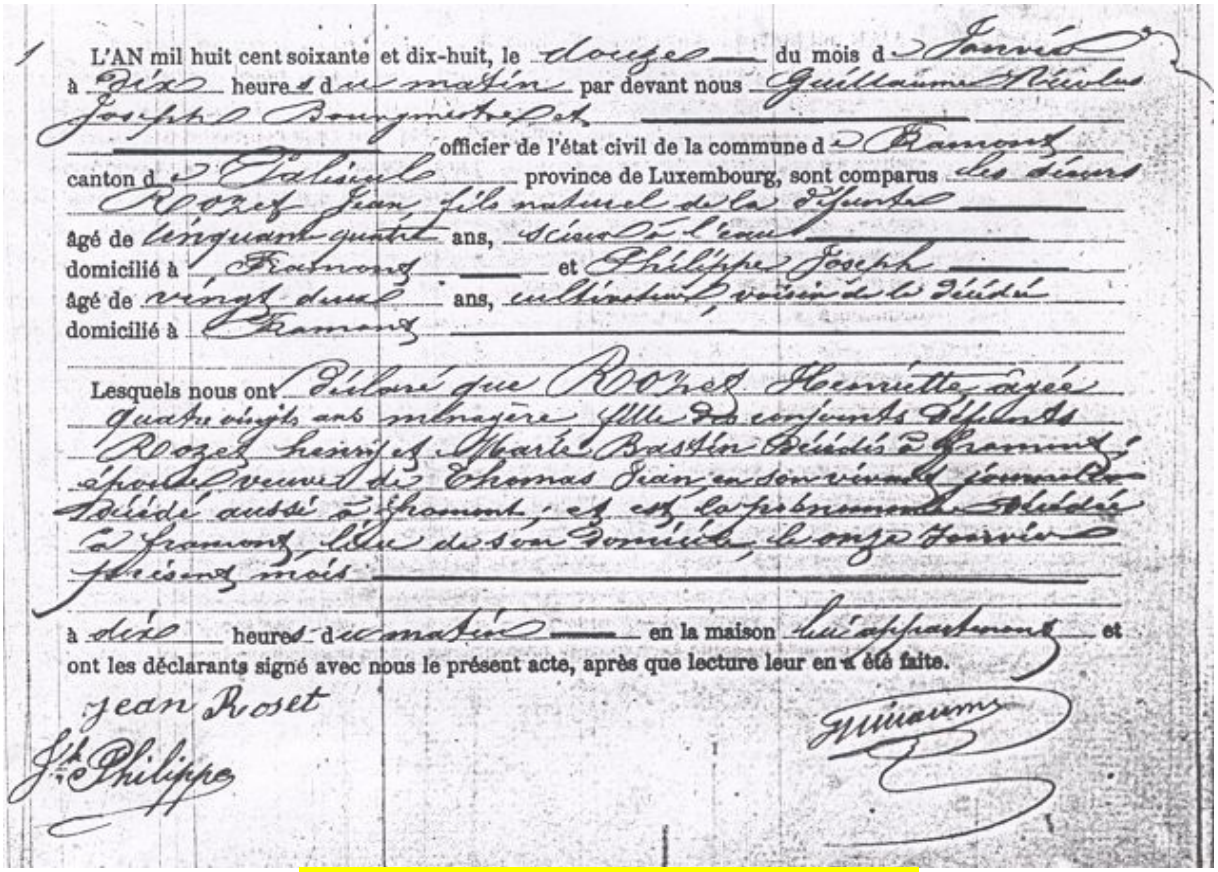

L'AN mil huit cent soixante et dix-huit, le douze du mois de Janvier
à dix heures du matin par devant nous Guillaume Nicolas
Joseph Bourgmestre et officier de l'état civil de la commune de Framont
canton de Paliseul province de Luxembourg, sont comparus les sieurs
Rozet Jean fils naturel de la défunte
âgé de cinquante quatre ans, sans état
domicilié à Framont et Philippe Joseph
âgé de vingt deux ans, cultivateur, voisin de la défunte
domicilié à Framont

Lesquels nous ont déclaré que Rozet Henriette âgée
quatre vingt ans ménagère fille de conjoints décédés
Rozet Henri et Marie Bastin décédés à Framont
époux veuve de Thomas Jean en son vivant journalier
décédé aussi à Framont, et est la susnommée décédée
à Framont, lieu de son domicile, le onze Janvier
présent mois

à dix heures du matin en la maison leur appartenant et
ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

jean Roset

Jh Philippe

Guillaume

Décès d'Henriette déclaré par son fils Jean né en 1825.

Dont :

1. Daniel-Joseph ROSET (1821-1914) qui suit en **VI.**
2. Jean ROSET né le 21 mai 1825 à FRAMONT.

jean Roset

Henriette se mariera plus tard avec Jean THOMAS, né le 24 janvier 1770 à BERTRIX, marié en premières noces avec Catherine[131] LAURENT, née à FRAMONT et décédée en juillet 1823 à l'âge de 53 ans [acte inscrit au registre d'Anloy le 2 juillet 1830 en vertu d'un jugement du tribunal de première instance de Neufchâteau en date du 17 juin 1830], décédé vers 1852 à FRAMONT.

De ce mariage naîtrons :

3. Jean Léopold THOMAS né en 1834
4. Elisabeth THOMAS née en 1837

[131] Fille de Henri LAURENT et de Anne GRÉGOIRE LAURENT, mariés tous deux le 31/01/1760 à FRAMONT)

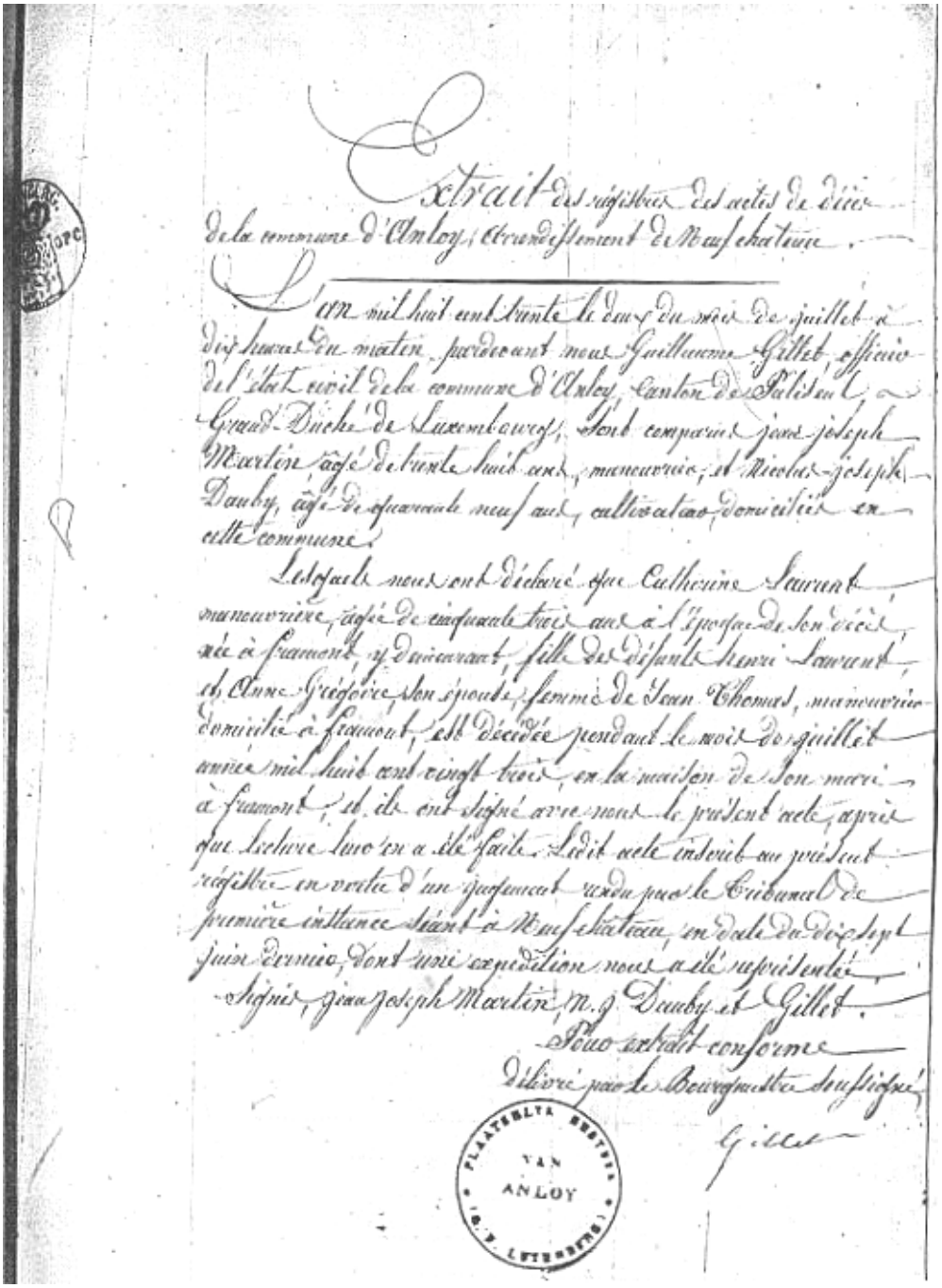

Extrait des registres des actes de décès de la commune d'Anloy, arrondissement de Neufchateau.

L'an mil huit cent trente le deux du mois de juillet à dix heures du matin, pardevant nous Guillaume Gillet, officier de l'état civil de la commune d'Anloy, canton de Paliseul, Grand-Duché de Luxembourg, sont comparus Jean-Joseph Martin, âgé de trente huit ans, manouvrier, et Nicolas-Joseph Dauby, âgé de quarante neuf ans, cultivateur, domiciliés en cette commune.

Lesquels nous ont déclaré que Catherine Laurent, manouvrière, âgée de cinquante trois ans à l'époque de son décès, née à Framont, y demeurant, fille des défunts Henri Laurent, et Anne Grégoire, son épouse, femme de Jean Thomas, manouvrier domicilié à Framont, est décédée pendant le mois de juillet année mil huit cent vingt trois, en la maison de son mari à Framont, et ils ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite. Ledit acte inscrit au présent registre en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Neufchateau, en date du dix sept juin dernier, dont une expédition nous a été représentée.

Signés, Jean Joseph Martin, N. J. Dauby et Gillet.

Pour extrait conforme

délivré par le Bourgmestre soussigné

Gillet

PLAATSELYK BESTUUR VAN ANLOY (G. V. LUXEMBURG)

Voici un acte pour le moins original. En effet, le décès de la première épouse de Jean THOMAS n'a pas été transcrit dans les registres d'état civil d'ANLOY. Surprise… Car il faut absolument un document attestant du décès de la première épouse du futur marié. C'est la raison pour laquelle est rédigé le 2 juillet 1830, sept années plus tard, un acte officiel attestant du décès 'pendant le mois de juillet année mil huit cent vingt-trois, en la maison de son mari (…)'. En aurait-on oublié le jour ou bien est-elle disparue sans qu'on ait retrouvé le corps ? Cet acte est transcrit 'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Neufchâteau en date du dix-sept juin dernier'… Il était plus que temps, car le mariage a lieu le lendemain, le 3 juillet 1830… !

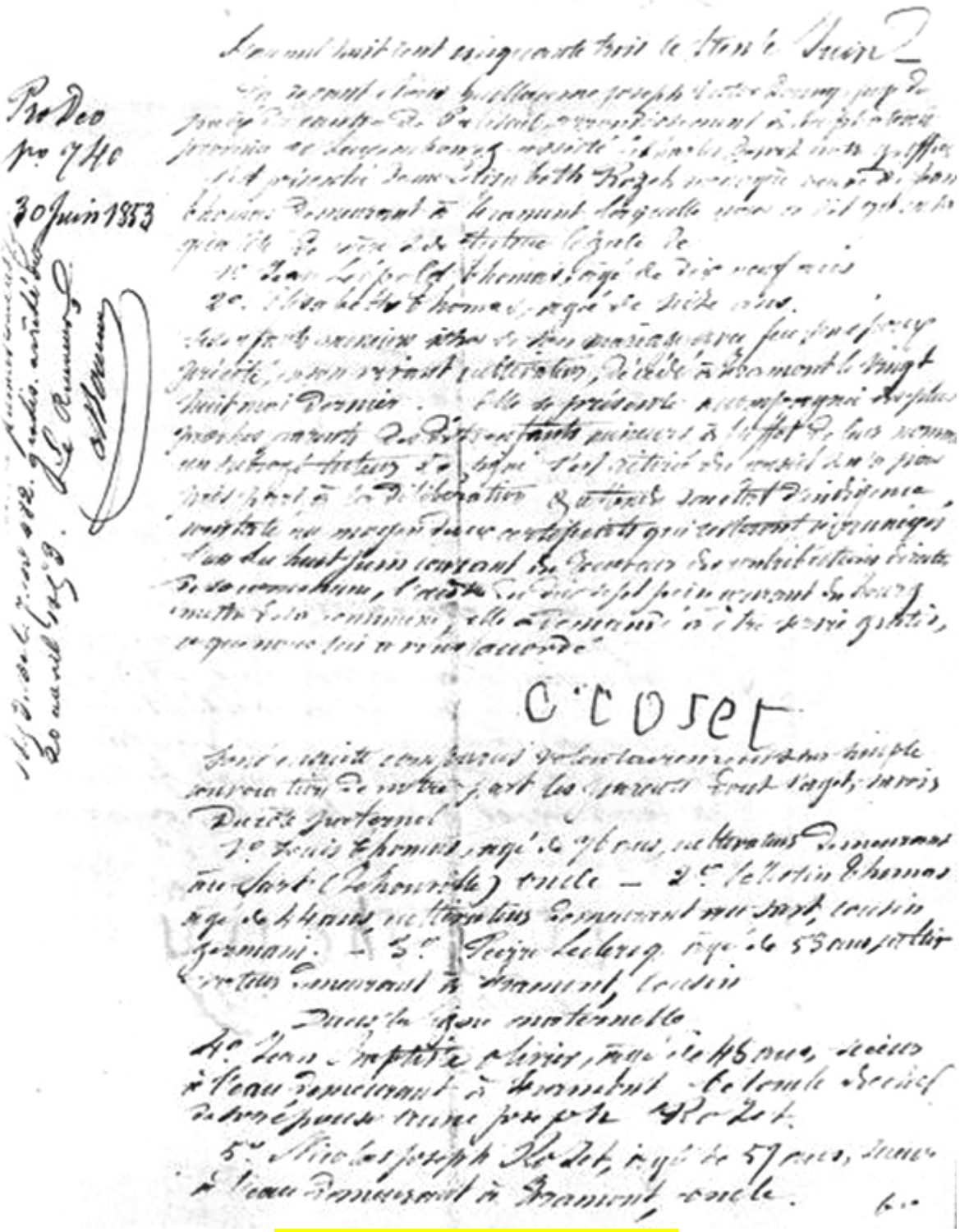

Document : Henriette tutrice de ses enfants

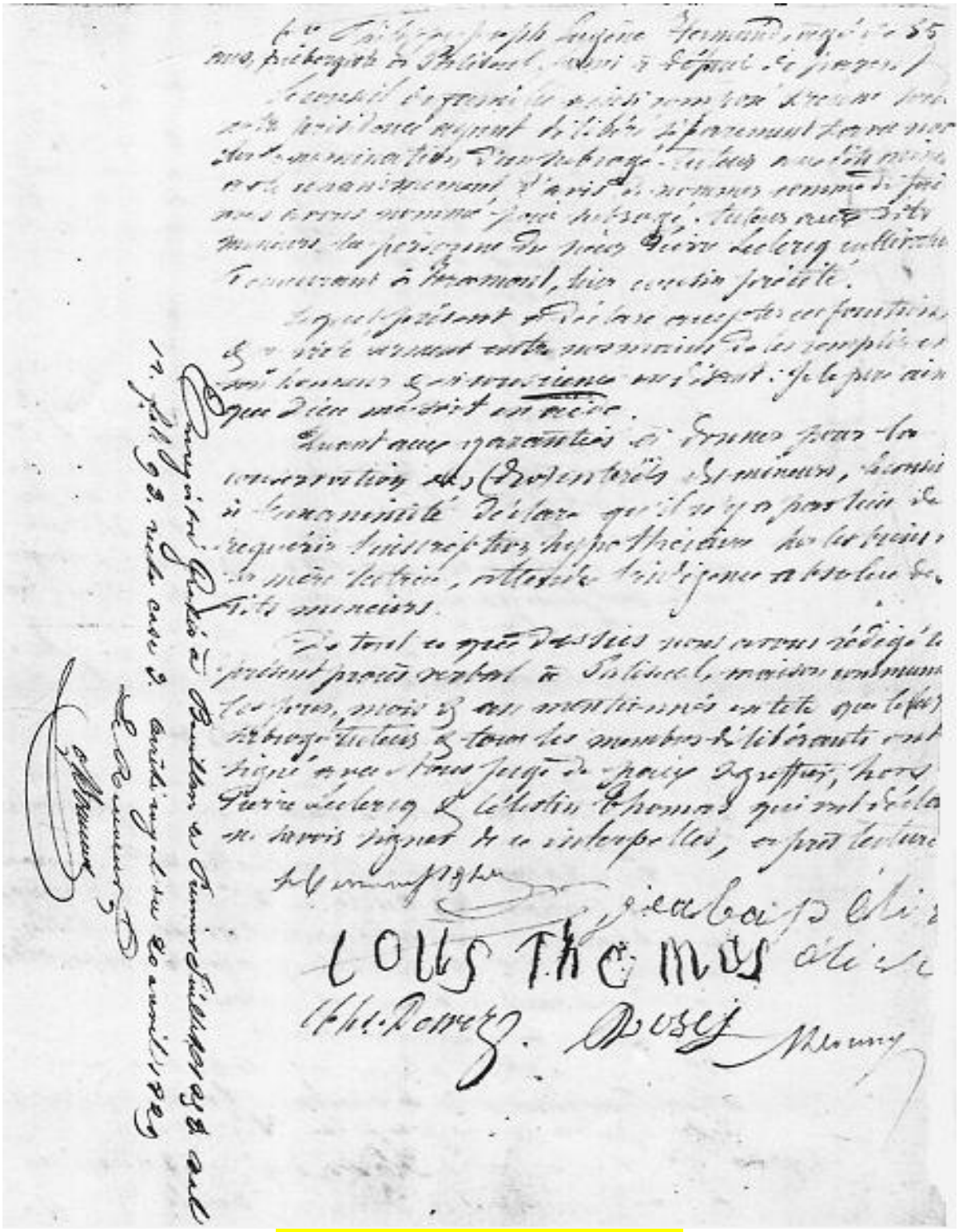

Document : Henriette tutrice de ses enfants

Le Bourgemestre de la Commune d'Anloy soussigné,
Certifie que la nommée Elizabeth Rozet, veuve de Jean
Thomas, manouvrière, domiciliée à Framont, ne possède aucun
Mobilier saisissable, et qu'elle est dans un état d'indigence
absolue; attendu qu'elle n'est pas imposée au rôle des
Contributions directes de cette année, et que défunt son mari
n'y figure que pour une somme de un franc quatre vingts
Centimes; ainsi que cela résulte du Certificat ci-Joint
du Receveur des Contributions, et qu'elle ne retire aucun
revenu ni Salaire quelconque, excepté celui de sa main
d'oeuvre.
En foi de quoi le présent a été délivré pour servir ce que
de droit, à Anloy le 17 Juin 1853

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANLOY

Henriette bénéficie, en vertu de ses faibles revenus, du Pro Deo[132]

ROSET-JARADIN – 1846

VI. Daniel Joseph ROSET, né le 27 avril 1821 à FRAMONT, marié le 21 janvier 1846 à GRAIDE avec Marie-Ange JARADIN, née le 7 avril 1811. Scieur de bois. Décédé en 1894 à GRAIDE. Dont :

1. Jean Joseph ROSET né le 9 novembre 1846 à GRAIDE, marié[133] le 9 février 1872 à DOHAN avec Marie Marguerite COULON, décédé le 31 mai 1901 à DOHAN. Charpentier. S.P.
2. Anne Joseph Félicie ROSET née le 13 juin 1849 à GRAIDE, décédée le 2 février 1851 à GRAIDE.
3. Félicien Daniel ROSET (1851-1914) qui suit en **VII.**

[132] Mots latins qui signifient « pour Dieu », et qui s'emploient dans le langage familier au sens de gratuitement, gratis.
[133] Les parents de l'époux donnent leur consentement par acte passé devant Me Renson, notaire à Bièvre

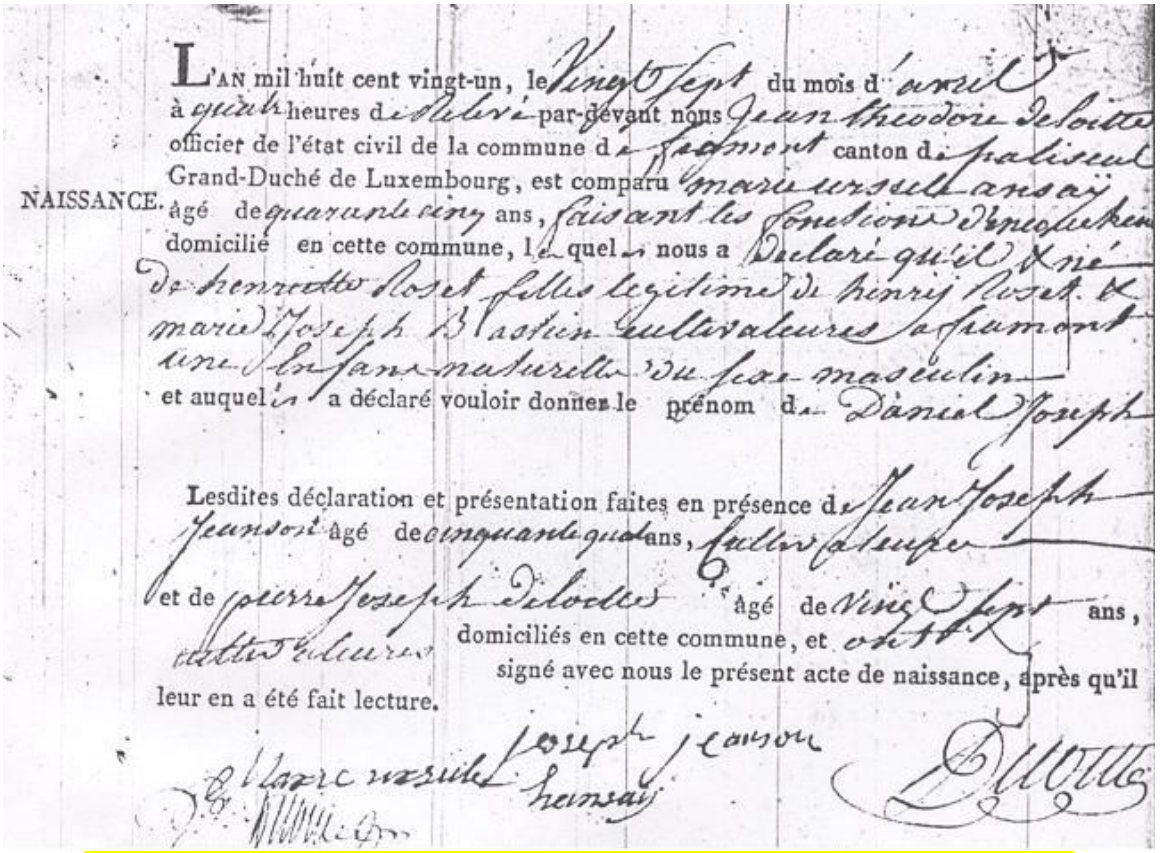

NAISSANCE.

L'an mil huit cent vingt-un, le Vingt Sept du mois d'Avril à quatre heures de relevé par-devant nous Jean Théodore Delotte officier de l'état civil de la commune de Sedmont canton de Palisseul Grand-Duché de Luxembourg, est comparu Marie Ursulle ans sa âgé de quarante cinq ans, faisant les fonctions d'Accoucheuse domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il est né de Henriette Roset fille legitime de Henry Roset & marie Joseph Bastien Cultivateurs a Sedmont une Enfant naturelle du sexe masculin et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Daniel Joseph

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Joseph Jeunsot âgé de cinquante quatre ans, Cultivateur et de Pierre Joseph Delotte âgé de Vingt Sept ans, domiciliés en cette commune, et ont signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Acte de naissance de Daniel-Joseph ROSET (une enfant naturelle de sexe masculin… !)

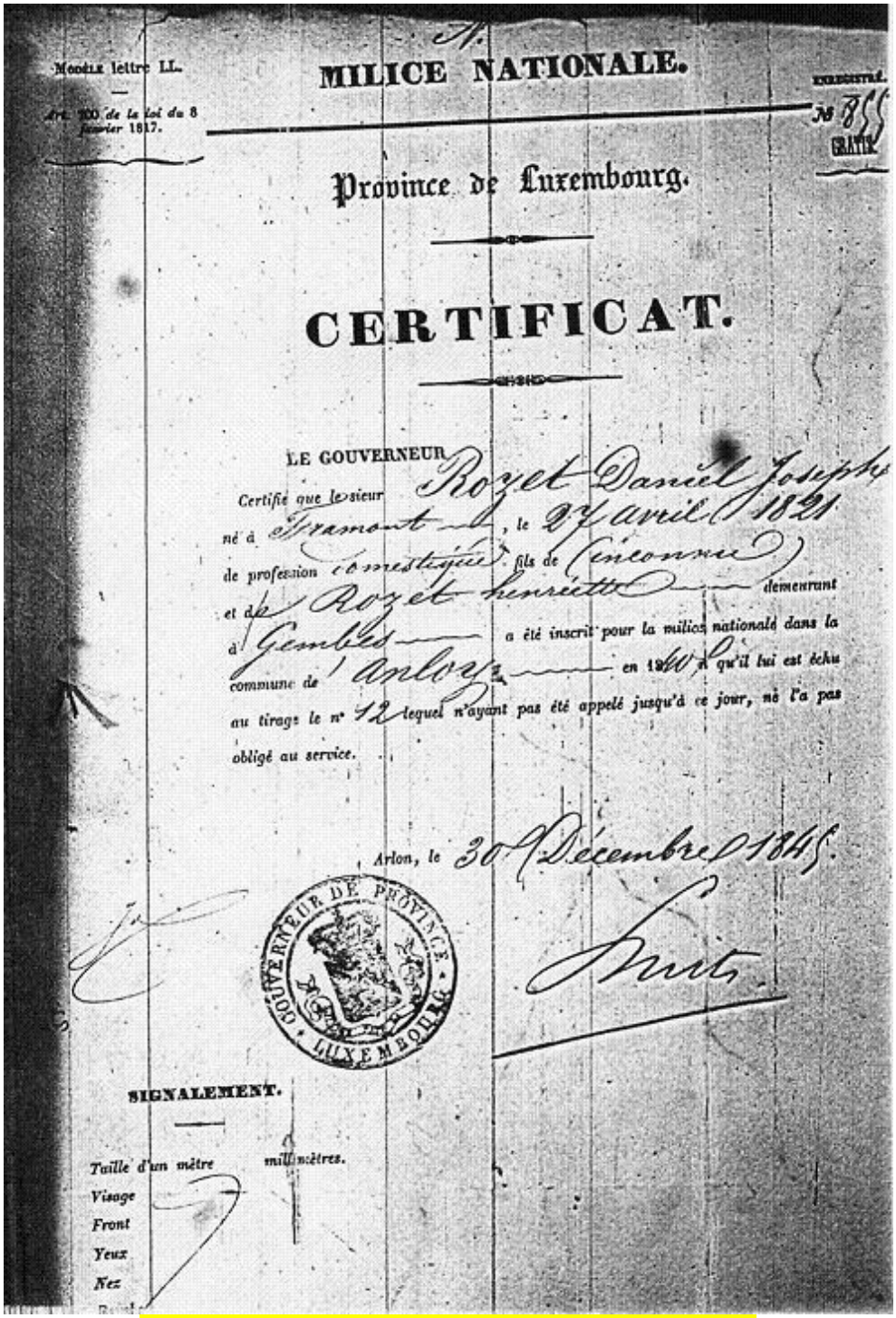

Modèle lettre LL.

Art. 200 de la loi du 8 janvier 1817.

MILICE NATIONALE.

Province de Luxembourg.

GRATIS

CERTIFICAT.

LE GOUVERNEUR

Certifie que le sieur Rozet Daniel Joseph

né à Bramont, le 27 avril 1821

de profession Domestique fils de (illegible)

et de Rozet Henriette demeurant

à Gembes a été inscrit pour la milice nationale dans la

commune de Arlon en 1840 qu'il lui est échu

au tirage le n° 12 lequel n'ayant pas été appelé jusqu'à ce jour, ne l'a pas

obligé au service.

Arlon, le 30 Décembre 1844.

GOUVERNEUR DE PROVINCE LUXEMBOURG

SIGNALEMENT.

Taille d'un mètre millimètres.

Visage

Front

Yeux

Nez

Certificat de milice fourni lors du mariage de Daniel Joseph

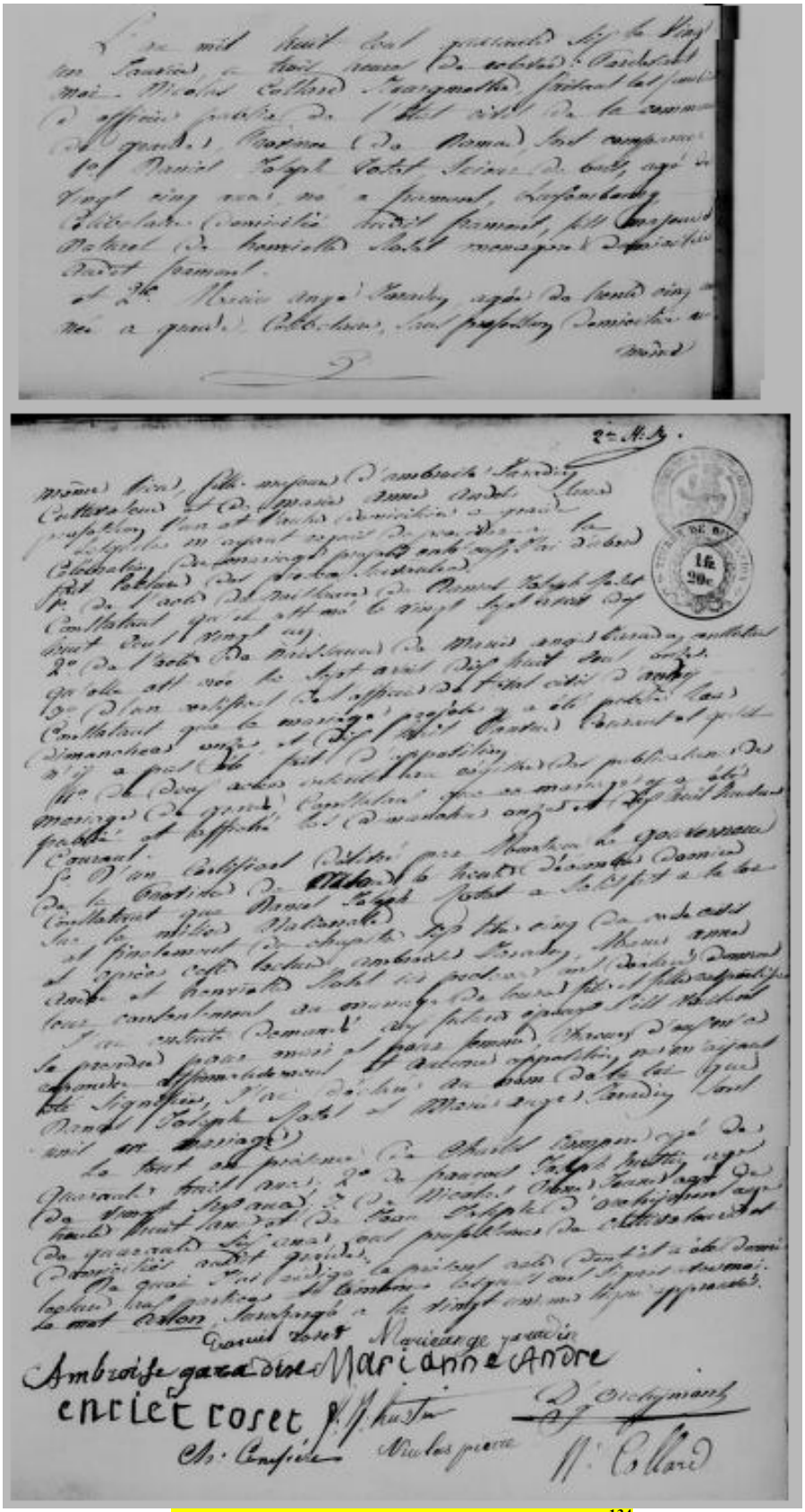

Mariage de Daniel Joseph ROZET en 1846[134]

[134] La qualité de la photocopie n'est pas bien grande car le microfilm est fortement griffé.

ROSET-DUMONCEAUX – 1878

VII. Félicien Daniel Joseph ROSET, né le 18 octobre 1851 à GRAIDE, marié le 20 juin 1878 à NAOME avec Marie-Stéphanie DUMONCEAUX, décédé le 28 novembre 1914 à PONT-LE-PRÊTRE, FAYS-LES-VENEURS. Charpentier, meunier. Dont :

Le moulin de Pont-le-Prêtre (Fays-les-Veneurs)[135]

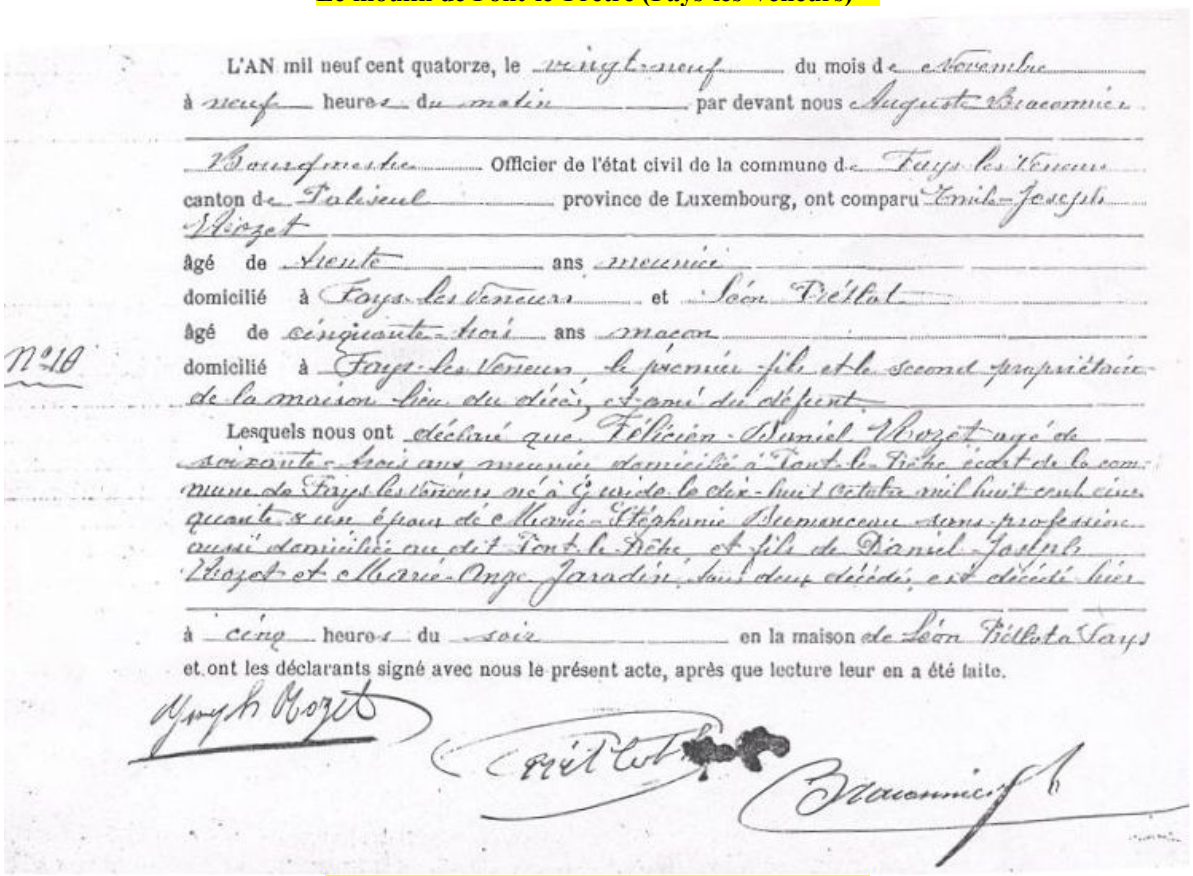

L'AN mil neuf cent quatorze, le vingt-neuf du mois de novembre
à neuf heures du matin par devant nous Auguste Bracamier
Bourgmestre Officier de l'état civil de la commune de Fays les Veneurs
canton de Paliseul province de Luxembourg, ont comparu Emile-Joseph Rozet
âgé de vingt ans meunier
domicilié à Fays-les-Veneurs et Léon Pétitot
âgé de cinquante-trois ans macon
domicilié à Fays-les-Veneurs le premier fils et le second propriétaire
de la maison lieu du décès, témoins du déclarant
N°18
Lesquels nous ont déclaré que Félicien-Daniel Rozet agé de
soixante-trois ans meunier domicilié à Pont-le-Prêtre écart de la com-
mune de Fays les Veneurs né à Graide le dix-huit Octobre mil huit cent cin-
quante-un époux de Marie-Stéphanie Dumonceau sans profession
aussi domiciliée au dit Pont-le-Prêtre et fils de Daniel-Joseph
Rozet et de Marie-Ange Jardin tous deux décédés est décédé hier
à cinq heures du soir en la maison de Léon Pétitot à Fays
et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Joseph Rozet

Acte de décès de Félicien Daniel Joseph ROSET

[135] © Benoît Strépenne

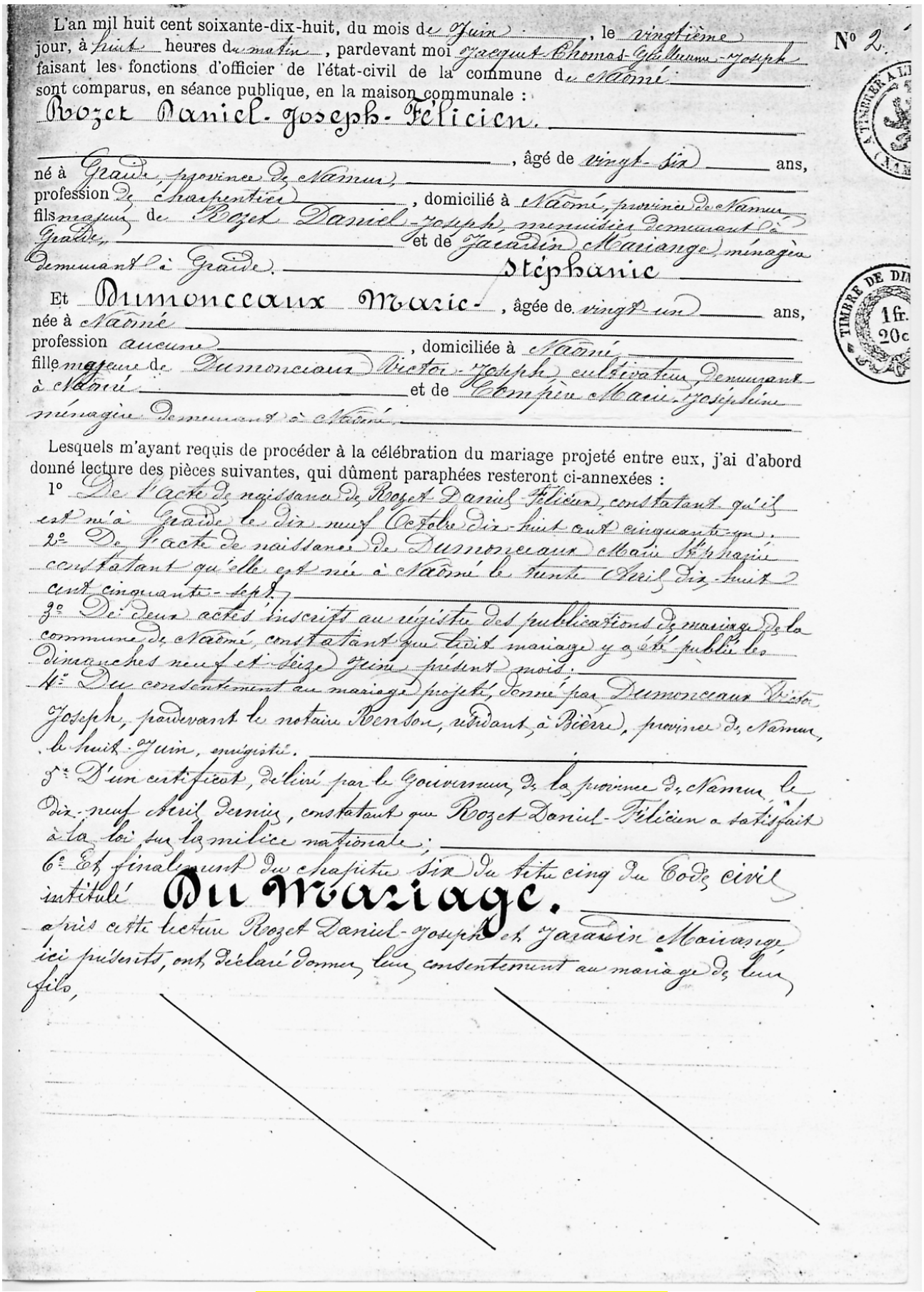

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, du mois de Juin, le vingtième jour, à huit heures du matin, pardevant moi Jacquet Thomas-Guillaume-Joseph faisant les fonctions d'officier de l'état-civil de la commune de Naomé sont comparus, en séance publique, en la maison communale :

Rozet Daniel-Joseph-Félicien,

, âgé de vingt-six ans,
né à Graide, province de Namur,
profession de charpentier, domicilié à Naomé, province de Namur,
fils majeur de Rozet Daniel-Joseph, menuisier demeurant à Graide, et de Jacquin Marie-Ange ménagère demeurant à Graide.

Stéphanie

Et Dumonceaux Marie-, âgée de vingt-un ans,
née à Naomé,
profession aucune, domiciliée à Naomé,
fille majeure de Dumonceaux Victor-Joseph cultivateur demeurant à Naomé, et de Compère Marie-Josephine ménagère demeurant à Naomé.

Lesquels m'ayant requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, j'ai d'abord donné lecture des pièces suivantes, qui dûment paraphées resteront ci-annexées :

1° De l'acte de naissance de Rozet Daniel Félicien, constatant qu'il est né à Graide le dix neuf Octobre dix-huit cent cinquante-un.

2° De l'acte de naissance de Dumonceaux Marie Stéphanie constatant qu'elle est née à Naomé le vingt Avril dix-huit cent cinquante-sept.

3° Des deux actes inscrits au registre des publications de mariage de la commune de Naomé, constatant que ledit mariage y a été publié les dimanches neuf et seize Juin présent mois.

4° Du consentement au mariage projeté, donné par Dumonceaux Victor Joseph, pardevant le notaire Renson, résidant à Bièvre, province de Namur, le huit Juin, enregistré.

5° D'un certificat, délivré par le Gouverneur de la province de Namur, le dix-neuf Avril dernier, constatant que Rozet Daniel-Félicien a satisfait à la loi sur la milice nationale;

6° Et finalement du chapitre Six du titre cinq du Code civil intitulé **Du Mariage.**

Après cette lecture Rozet Daniel-Joseph et Jacquin Marie-Ange, ici présents, ont déclaré donner leur consentement au mariage de leur fils,

Acte de mariage de Daniel Joseph Félicien ROSET

1. Marie Ange Félicie ROSET née le 20 mars 1879 à NAOME, mariée le 18 janvier 1899 à GRAIDE avec Alphonse COLLIN, décédée le 29 juin 1938 à AUBANGE. Le couple arrive de MONT-SAINT-MARTIN (France) à AUBANGE le 5 janvier 1922. Dont postérité COLLIN.

2. Victor Joseph ROSET (1880-1950) qui suit en **VIIIa.**
3. Marie ROSET née le 20 décembre 1881 à GRAIDE à décédée le 20 décembre 1881 à GRAIDE
4. Joseph Achille ROSET né le 24 février 1883 à NAOME, décédé le 15 décembre 1883 à NAOME
5. Emile Joseph ROZET (1884-1958) qui suit en **VIIIb.**
6. Marie Lucie ROSET née le 1er juillet 1885 à NAOME, décédée le 30 juillet 1885 à NAOME.
7. Achille Isidore ROSET le 4 juin 1886 à NAOME, décédé le 27 février 1887 à NAOME
8. Emilia Marie ROSET née le 15 novembre 1888 à NAOME, mariée avec Louis-Joseph PICARD, décédée le 30 novembre 1945 à PALISEUL. Elle est domiciliée, le 18/12/1913, Rue Klauwart 225 à Ixelles.
9. Marie-Thérèse ROZET (1889-1945) qui suit en **VIIIc.**
10. Ambroise Camille ROSET (1892-1973) qui suit en **VIIId.**
11. Marie Célina ROSET née le 20 décembre 1895 à GRAIDE, décédée le 27 octobre 1980 à AUBY
12. Achille ROZET (1901-1940) qui suit en **VIIIe.**

Joseph avec sa bicyclette en 1914

RAMEAU DE MAISSIN

ROSET-RENAULD – 1950

VIIIa. Victor Joseph ROSET né le 1er juin 1880 à NAOME, marié avec Joséphine RENAULD, décédé le 26 septembre 1950 à MAISSIN. Dont :

1. Marthe ROSET née le 16 février 1909 à TRANSINNE, décédée le 28 février 1994 à HUMAIN
2. Stéphanie Joséphine ROSET née le 30 novembre 1911 à MAISSIN, décédée
3. Daniel Félicien Ambroise ROSET (1914-1984) qui suit en **IX.**

IX. Daniel Félicien Ambroise ROSET né le 7 octobre 1914 à TRANSINNE, marié avec Marcelle[136] MINET, décédé en 1984. Dont :

1. Jean-Claude ROSET né en 1949
2. Françoise[137] ROSET né en 1951
3. Andrée ROSET né en 1952
4. Roger[138] ROSET (1953) qui suit en **Xa** (dont Valérie ROSET et Rudy ROSET).
5. Philippe ROSET né en 1958
6. José[139] ROSET (1958), jumeaux, qui suit en **Xb** (dont Cédric ROSET).

Xa. Roger ROSET né en 1953. Dont :

[136] Maissin, Rue Neuve 19, 6852 Paliseul 061656217
[137] Rue de Burtimpré 5, 6880 Bertrix 061534281
[138] Rue des Maisonnettes 48, 6880 Bertrix 061412709
[139] Clos-des-Sorbiers 28, 6870 Saint-Hubert 061612734

1. Valérie ROSET née en 1977
2. Rudy ROSET né en 1979

Xb. José ROSET né en 1958. Dont :

1. Cédric ROSET né en 1980

RAMEAU DE FLORENVILLE

ROZET-LABBÉ – 1914

VIIIb. Emile-Joseph ROZET né le 10 mai 1884 à NAOME, marié le 1er août 1914 à BRUXELLES avec Marie Odile LABBÉ, décédé le 17 décembre 1957 à FONTENOILLE. Cultivateur, meunier. En 1923, il était meunier à Maissin. Entre 1931 et 1940, ils habitaient Rue Belle-Etoile, 32 à Bouillon.

Dont :

1. Jean ROZET (1915-1994) qui suit en **IXa.**
2. Félix[140] ROZET (né le 16 décembre 1916[141] à Fays-les-Veneurs - ?), S.P.
3. Josée ROZET née en 1919, mariée avec Max LEGRAND (décédé)
4. Ambroise ROZET né en 1920, qui suit en **Ixb.**
5. Gustave ROZET (1923-1958) qui suit en **IXc.**
6. Félicien ROZET (1925-1998) qui suit en **IXd.**
7. Emile ROZET (1926-1996) qui suit en **IXe.**
8. Albert ROZET (1929-2003) qui suit en **IXf.**

[140] Voir « Libération – 55 ans après, Félix Rozet a bluffé les Allemands », article publié dans le journal L'Avenir du Luxembourg par Dominique ZACHARY [http://barnet.be/documents/Contenu/GH/Rozet.htm]
[141] http://users.skynet.be/mtopatr/tables/communes/fay1/fay1_b47.htm#ref_28

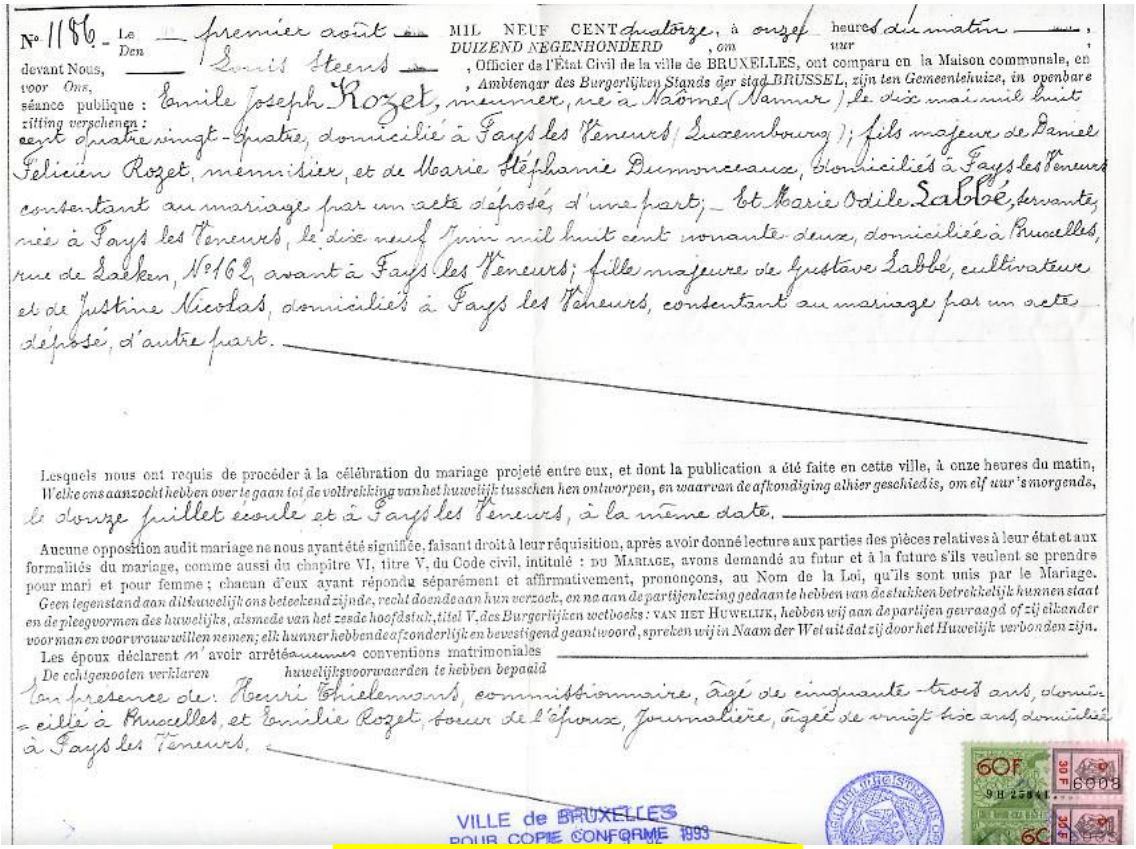

N° 1186. — Le premier août MIL NEUF CENT quatorze, à onze heures du matin ;
Den DUIZEND NEGENHONDERD , om uur ,
devant Nous, Louis Steens , Officier de l'État Civil de la ville de BRUXELLES, ont comparu en la Maison communale, en
voor Ons, , Ambtenaar des Burgerlijken Stands der stad BRUSSEL, zijn ten Gemeentehuize, in openbare
séance publique : Emile Joseph Rozet, meunier, né à Naome (Namur) le dix mai mil huit
zitting verschenen : cent quatre-vingt-quatre, domicilié à Fays les Veneurs (Luxembourg) ; fils majeur de Daniel
Félicien Rozet, meunisier, et de Marie Stéphanie Dumonceaux, domiciliés à Fays les Veneurs
consentant au mariage par un acte déposé, d'une part ; — Et Marie Odile Sabbé, servante,
née à Fays les Veneurs, le dix neuf Juin mil huit cent soixante-deux, domiciliée à Bruxelles,
rue de Laeken, N°162, avant à Fays les Veneurs ; fille majeure de Gustave Sabbé, cultivateur
et de Justine Nicolas, domiciliés à Fays les Veneurs, consentant au mariage par un acte
déposé, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont la publication a été faite en cette ville, à onze heures du matin,
Welke ons aanzocht hebben over te gaan tot de voltrekking van het huwelijk tusschen hen ontworpen, en waarvan de afkondiging alhier geschied is, om elf uur 's morgends,
le onze juillet courant et à Fays les Veneurs, à la même date.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture aux parties des pièces relatives à leur état et aux formalités du mariage, comme aussi du chapitre VI, titre V, du Code civil, intitulé : DU MARIAGE, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, prononçons, au Nom de la Loi, qu'ils sont unis par le Mariage.
Geen tegenstand aan dit huwelijk ons betoekend zijnde, recht doende aan hun verzoek, en na aan de partijen lezing gedaan te hebben van de stukken betrekkelijk kunnen staat en de pleegvormen des huwelijks, alsmede van het zesde hoofdstuk, titel V, des Burgerlijken wetboeks : VAN HET HUWELIJK, hebben wij aan de partijen gevraagd of zij elkander voor man en voor vrouw willen nemen ; elk hunner hebbende afzonderlijk en bevestigend geantwoord, spreken wij in Naam der Wet uit dat zij door het Huwelijk verbonden zijn.
Les époux déclarent n'avoir arrêté aucunes conventions matrimoniales
De echtgenooten verklaren huwelijksvoorwaarden te hebben bepaald
En présence de : Henri Thielemans, commissionnaire, âgé de cinquante-trois ans, domicilié à Bruxelles, et Emilie Rozet, sœur de l'époux, journalière, âgée de vingt-six ans, domiciliée à Fays les Veneurs.

VILLE de BRUXELLES
POUR COPIE CONFORME 1993

60F 9H 25841 6008

Acte de mariage d'Emile-Joseph ROZET

Bruxelles – Grand-Place[142]

IXa. Jean Gustave ROZET (1915[143]-1994) marié avec Fernande MASSON. Dont :

1. Huguette ROZET (1943-1996)
2. Josette ROZET (1947-1996)
3. Gérard ROZET (1950-1999) qui suit en **Xa.**

[142] www.delcampe.net
[143]Né le 3 mai 1915, (Acte n° 2 - registre supplémentaire. Né au Pont-le-Prêtre, écart de Fays-les-Veneurs. Père Meunier).

4. Dominique[144] ROZET née en 1955
5. Fabienne[145] ROZET née en 1960
6. Stéphane ROZET né en 1966
7. Frédérique ROZET (1968-2008)

Xa. Gérard ROZET (1950-1999). Dont :

1. Thibault ROZET né en 1974
2. Gauthier[146] ROZET né en 1977

IXb. Ambroise[147] ROZET, né le 22 janvier 1920 à FAYS-LES-VENEURS, marié avec Julienne RAULET (décédée), Décédé à VILLERS-DEVANT-ORVAL le 20 mars 2013 à l'âge de 93 ans. Dont :

1. Bernard ROZET (1947-1947)
2. Bernadette ROZET née en 1949
3. Geneviève ROZET née en 1953
4. Pierre ROZET né en 1956
5. Véronique ROZET née en 1958
6. Anne ROZET née en 1963
7. Denis[148] ROZET né en 1965

IXc. Gustave ROZET (1923-1958), marié avec Claire WARGNY. Dont :

1. Edith[149] ROZET née en 1949
2. Daniel ROZET né en 1950
3. Brigitte ROZET née en 1959

IXd. Félicien ROZET (1925-1998), marié avec Philomène dite Ida HANOT[150]. Dont :

1. Francis[151] ROZET (1957), qui suit en **Xa.**
2. Michel ROZET (1958) qui suit en **Xb.**
3. Etienne ROZET (1957)
4. Alain[152] ROZET (1960)
5. Nicole ROZET (1962)

Xa. Francis ROZET né en 1957. Il a épousé GILLET. Dont :

1. Arnaud ROZET né en 1990

Xb. Michel ROZET né en 1958. Dont :

1. Simon ROZET né en 1990

IXe. Emile ROZET (1926-1996), marié avec Eveline-Arlette[153] GUIOT. Dont :

1. Charline ROZET née en 1956
2. Chantal ROZET (1958-2008)
3. Fabrice ROZET (1960) qui suit en **Xa.**

Xa. Fabrice[154] ROZET né en 1960. Dont :

---

144 Watrinsart, Rue Watrinsart 2, 6820 Florenville 061312569
145 Rue des Tilleuls 34, 6760 Virton 063445088
146 Rue Grande 19, 6820 Florenville 061328627
147 Sainte-Cécile, Rue de l'Ancienne-Eglise 2, 6820 Florenville 061311422
148 Waltzing, rue des Essarts 8, 6700 Arlon 063224107 – marié avec Martine Consuela LAMBERT, dont Rubens, Sevan et Evy
149 Rue du Géraud Pré 86, 6880 Bertrix
150 Muno, Rue Grande 2, 6820 Florenville 061311440
151 Clos du Sartage 4, 1390 Grez-Doiceau 010419531
152 Muno, Rue de Cugnon 2, 6820 Florenville
153 Sainte-Cécile, Rue de Muno 20, 6820 Florenville 061312037
154 Rue de Lambrai 19, 6820 Florenville 061320319

1. Fanny ROZET née en 1987
2. Mélanie ROZET née en 1990

IXf. Albert ROZET (1929-2003), marié (1) en 1952 avec Anne Marie Thérèse LAMBERMONT, puis en (2) à ASCOMPTION (PARAGAY), décédé le 11 juillet 2003 à SAN-CARLOS DE BARILOCHE (ARGENTINE). Dont :

1. Violette ROZET née en 1953
2. Guy ROZET (1954) qui suit en **Xa.**
3. Micheline ROZET née en 1955
4. Mireille ROZET (1956) qui suit en **Xb.**
5. Baudouin[155] ROZET (1958) qui suit en **Xc.**

Xa. Guy ROZET (1954). Dont :

1. Sandra MAZZALOVO-ROZET née en 1966
2. Patricia MAZZALOVO-ROZET née en 1968
3. Térence ROZET (1981) (un fils Brian ROZET né en 2007)
4. Lana ROZET
5. Jules ROZET

Xb. Mireille ROZET (1956). Dont :

1. William ROZET né en 1986

Xc. Baudouin ROZET (1958). Dont :

1. Amandine ROZET née en 1983
2. Coraline ROZET née en 1987
3. Gabriel ROZET né en 1990
4. German ROZET né en 1996
5. Patrick ROZET né en 1996

ROZET Marie-Thérèse (en 1916 avec MARTIN)

VIIIc. Marie-Thérèse ROZET née le 30 décembre 1889 à NAOME, mariée le 21 février 1916 à FAYS-LES-VENEURS avec Adhémar Edmond Jules MARTIN, (né en 1893- ?), fils de Séraphin MARTIN (1850-1894) et de Anaïse Victorine MARSON (1859-1926). Marie-Thérèse est décédée le 30 novembre 1945 à NOLLEVAUX. Postérité du couple MARTIN-ROZET.

Dont avant son mariage :

1. Marcel[156] Achille Joseph ROZET (1911- ?) qui suit en **IXa.**
2. Victor Félicien ROZET (1913-1940) qui suit en **IXb.**

IXa. Marcel[157] ROZET né le 22 juin 1911 à FAYS-LES-VENEURS, marié avec Eugénie DEPAILLE, dont :

1. Fernand ROZET (1939) qui suit en **Xa.**
2. René Louis ROZET (1944) qui suit en **Xb.**

Xa. Fernand[158] ROZET né en 1939. Dont :

[155] Rue de Bastogne 52 bte 2, 6700 Arlon 063405050
[156]En 1933, Marcel Rozet, 22 ans, est cultivateur-métayer à la Valaise, commune de Moutier-d'Ahun [http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=6962285&page=5&name=Rozet&with_variantes=0&tk=e305355ee74047d9]
[157] 22/06 /1911. Enfant naturel déclaré par son grand-père maternel, meunier au Pont-le-Prêtre.
[158] PALISEUL Rue Nouvelle 10 téléphone : 061534080

1. Lina ROZET née en 1968
2. Marcel ROZET né en 1970, marié en 1995

Xb. René Louis ROZET né en 1944

IXb. Victor Félicien ROZET[159] né le 7 août 1913 à PONT-LE-PRÊTRE (FAYS-LES-VENEURS), marié le 21 janvier 1940 à Paliseul avec Raymonde BEGASSART, décédé en 1940, inhumé à FAYS-LES-VENEURS.

Tombe de Félicien ROZET à Fays-les-Veneurs[160]

RAMEAU D'AUBY-BERTRIX

ROSET-BOUCHER – 1920

VIIId. Ambroise-Camille ROSET né le 5 août 1892 à GRAIDE, marié le 14 janvier 1920 à PALISEUL avec Marie[161] (dite « la Belle Américaine ») BOUCHER (née le 3 octobre 1896 à NEW YORK, fille de Edouard BOUCHER et de Aurélie GIOT), décédé le 31 mai 1973 à CHINY. Garde-champêtre. Dont :

1. Doris ROSET (14 janvier 1921 à PALISEUL-19 février 2006 à VILLANCE), mariée avec Auguste THOMSON
2. Emilia ROSET (1922-1979)
3. Sarah ROSET (1924-1978)
4. Léon ROSET (1926-1990) qui suit en **IXa.**
5. Evence ROSET (1930) qui suit en **IXb.**
6. Noël ROSET (1932-1996) qui suit en **IXc.**
7. Franz ROSET (1937-1989) qui suit en **IXd.**
8. Danièle ROSET (1940), décédée.

[159] Né à Pont-le-Prêtre, écart de Fays. Enfant naturel déclaré par son grand-père ROZET Félicien Daniel, né à Graide. Tué à Gottem, le 26 mai 1940 (4e RÉGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS)
[160] http://www.fayslesveneurs.123.fr/original/FAYS_LES_VENEURS_1238.html (photo de monsieur PRETLOT de FAYS-LES-VENEURS)
[161]Née le 3 octobre 1896 à New York et décédée le 29 mars 1985 à Herbeumont, à l'âge de 88 ans

Ambroise et son épouse, 'la belle américaine'

IXa. Léon ROSET (1926-1990). Dont :

1. Gisèle ROSET né en 1953
2. Chantal ROSET (1959) qui suit en **Xa.**
3. Yvan ROSET (1963) qui suit en **Xb.**
4. Michèle ROSET (1967)
5. Eddy ROSET (1968) qui suit en **Xc.**
6. Ambroise ROSET (1969) qui suit en **Xd.**
7. Eric ROSET (1973)

Xa. Chantal ROSET, dont :

1. Jenifer ROSET (1979) qui suit en **Xia.**
2. Olivier ROSET né en 1980

XIa. Jenifer ROSET née en 1979, dont :

1. Nora ROSET née le 16 avril 2005 à LIBRAMONT, y décédée le 19 juin 2005

Léon Evence Noël

Xb. Yvan[162] ROSET né en 1963, dont :

1. Aurélie ROSET née en 1984
2. Nicolas ROSET né en 1989

Xc. Eddy ROSET né en 1968, dont :

1. Alyson ROSET née en 1992

Xd. Ambroise[163] ROSET né en 1969, dont :

1. Pauline ROSET née en 1995

IXb. Evence[164] ROSET (1930) marié avec Jeannine CLAUDE, dont :

1. Daniel ROSET (1952) qui suit en **Xa.**

Xa. Daniel[165] ROSET né en 1952, dont :

1. Laurent ROSET né en 1976
2. Sylvain[166] ROSET né en 1981

[162] Croix-Jarbeau 11, 6880 Bertrix 061414273
[163] Rue Edouard Pisvin 53, 5575 Gedinne 061225553
[164] Rue d'Offagne 19, 6850 Paliseul 061533392
[165] Honville 33, 6637 Fauvillers 061216923
[166] Rue du Centre 15, 6780 Messancy

IXc. Noël ROSET (1932-1996) marié avec Marie-Rose HOUCHARD, dont :

1. Christine[167] ROSET née en 1955
2. Brigitte[168] ROSET (1956) qui suit en **Xa.**
3. Jean-Marie ROSET (1957) qui suit en **Xb.**
4. Eric ROSET (1958) qui suit en **Xc.**
5. Anne ROSET né en 1960
6. Patrice ROSET (1961) qui suit en **Xd.**
7. Marc[169] ROSET (1963) qui suit en **Xe.**
8. Ariane ROSET née en 1965

Xa. Brigitte ROSET née en 1956, dont :

1. Hervé ROSET

Xb. Jean-Marie ROSET[170] né en 1957, dont :

1. Caroline ROSET née en 1990
2. Nicolas ROSET né en 1991
3. Benjamin ROSET né en 1992

Xc. Eric ROSET né en 1958, dont :

1. Marie ROSET née en 1988
2. Clémence ROSET née en 1991

Xd. Patrice ROSET né en 1961, dont :

1. Marvin ROSET né en 1987
2. Audanelle ROSET née en 1991

Xe. Marc ROSET né en 1963, dont :

1. Martin ROSET né en 1992

IXd. Franz ROSET (1937-1989), (1) marié avec Claude HENON, puis marié en (2) avec Marie-Brigitte PIERLOT

Dont du premier mariage :

1. Sonia ROSET né en 1960
2. Pascale ROSET née en 1962
3. Fabienne[171] ROSET née en 1964
4. Frédéric[172] ROSET né en 1968

Dont du deuxième mariage :

5. Stéphane ROSET né en 1973. Il se marie avec Véronique COLOM, dont :
    1. Sasha ROSET
6. Thierry ROSET né en 1975. Il se marie avec Céline MANSART, dont :
    1. Fabian ROSET
    2. William ROSET
    3. Ryan ROSET

[167] Launoy 2/A, 6850 Paliseul 061534867 GSM 0477191195
[168] Route du Sati 4, 6836 Bouillon 061292096
[169] Chernaudame 35, 6880 Bertrix 061413431
[170] Anaïs, née le 07/05/2013, fille de Jean-Marie et Gisela Roset-Nkete de Launoy (vérifier)
[171] Chaussée d'Arlon 7, 6840 Neufchâteau 061279734
[172] Rue des Jardins 26, 6821 Florenville 061313470

ROZET-BODET – 1924

VIIIe. Achille ROZET né le 11 mars 1901 à GRAIDE, marié le 20 février 1924 à PLAINEVAUX avec Marie-Elise BODET, décédé le 12 octobre 1940 à POIX TERRON (FRANCE), dont :

1. Renée[173] ROZET née le 28 novembre 1924 à PLAINEVAUX (NOLLEVAUX), mariée avec Désiré NOLLET. Veuve, elle est décédée le 11 décembre 2014 à MOGIMONT
2. André[174] ROZET né le 14 juin 1926 à MOGIMONT, marié avec Mariette PONCELET
3. Georgette ROZET née le 19 janvier 1937 à MOGIMONT, mariée avec Jeannot DEPIERREUX

BRANCHE ÉTEINTE DE PALISEUL

ROSET-HERMAN – 1761

IIIb. Jean ROSET baptisé le 26 juin 1731 à FRAMONT, marié le 2 février 1761 à PALISEUL avec Marie-Catherine[175] HERMAN, décédé le 13 mai 1768 à PALISEUL (*"d'un coup de fusil tiré par un garde de Naomé"*). Meunier du moulin de Bergimont, dont :

1. Nicolas ROSET, baptisé le 2 octobre 1761 à PALISEUL.
2. Catherine ROSET, baptisée le 5 juillet 1763 à PALISEUL, mariée le 28 février 1797 à PALISEUL avec Eutrope MERCY, décédée[176] le 11 février 1847 à OPONT.
3. Marie Joseph ROZET, baptisée le 16 juin 1765 à PALISEUL, décédée le 3 décembre 1781 à PALISEUL.
4. Marie Rose ROSET, baptisée le 9 juillet 1767 à PALISEUL.

Voici ce qui pourrait faire l'objet d'investigations, à savoir pourquoi Jean est-il décédé « d'un coup de fusil tiré par un garde de Naomé » ! Pour ma part, mes recherches ne m'ont amené à rien !

[173] Rue de la Charité 38, 6833 Bouillon 061467204
[174] Rue de la Fontinelle 31, 6833 Bouillon 061466470
[175] Fille d'Eutrope HERMAN et de Catherine MAREE, second mariage avec Guillaume CLARINVAL dont Jacques CLARINVAL
[176] ROZET sur acte de décès [http://users.skynet.be/mtorob/tables/communes/opon/opon_s12.htm#ref_26]. Veuve, 83 ans.

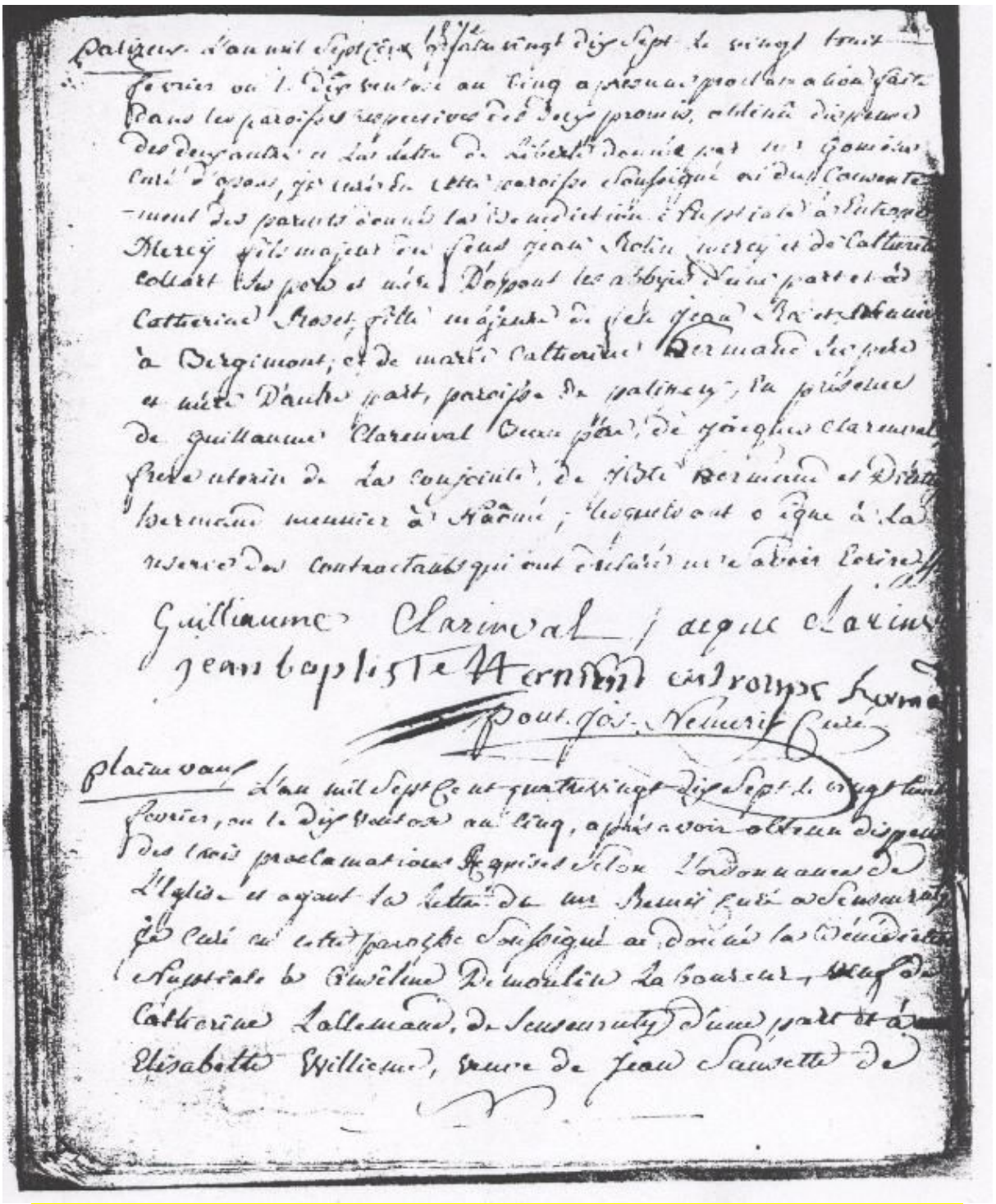

Le 4 avril 1763, Jean fait une transaction assez importante avec ses beaux-frères.

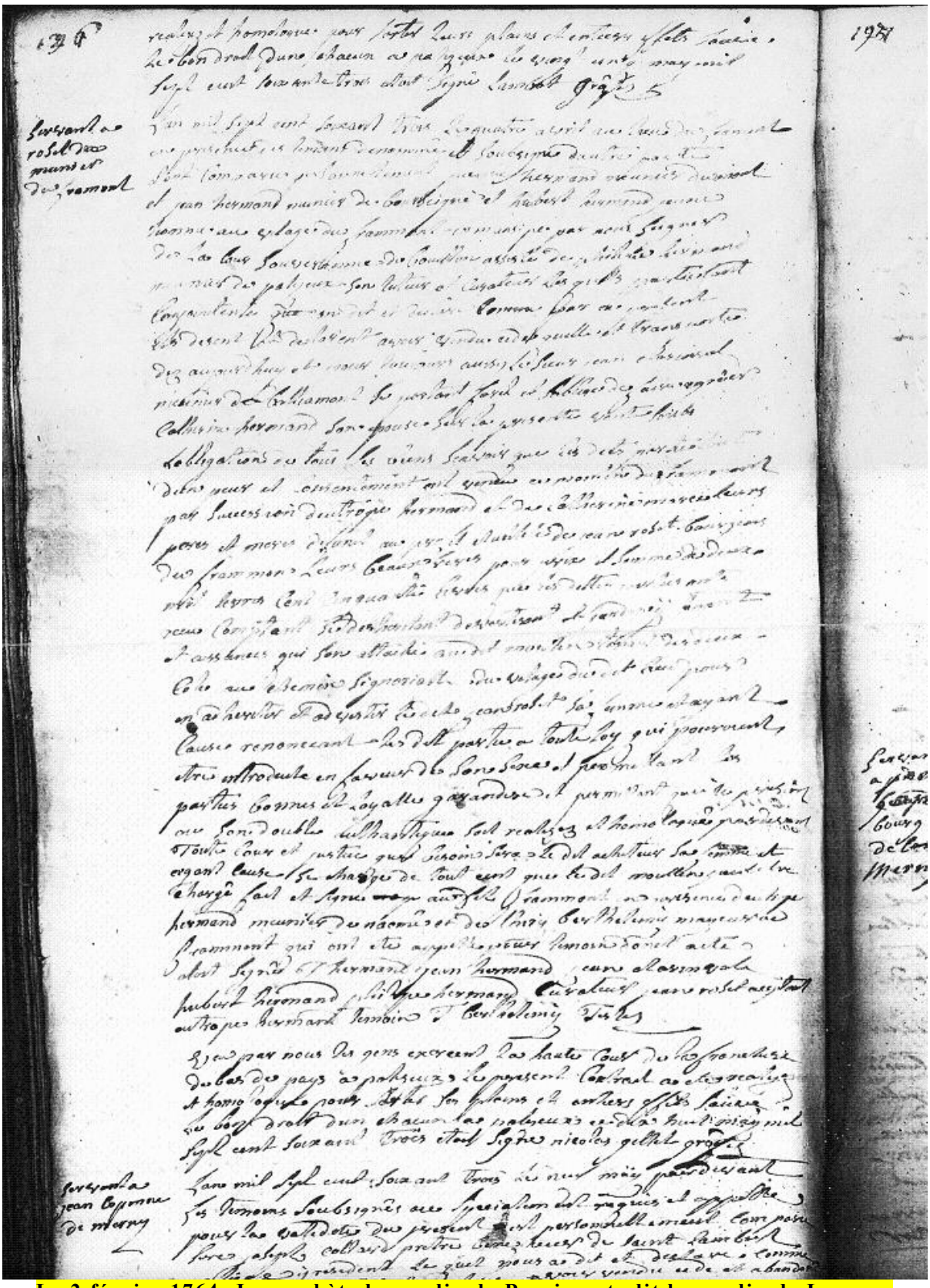

Le 2 février 1764, Jean achète le moulin de Bergimont, dit le moulin de Lagnay.

Le moulin de Bergimont peu de temps avant sa destruction en 1949[177]

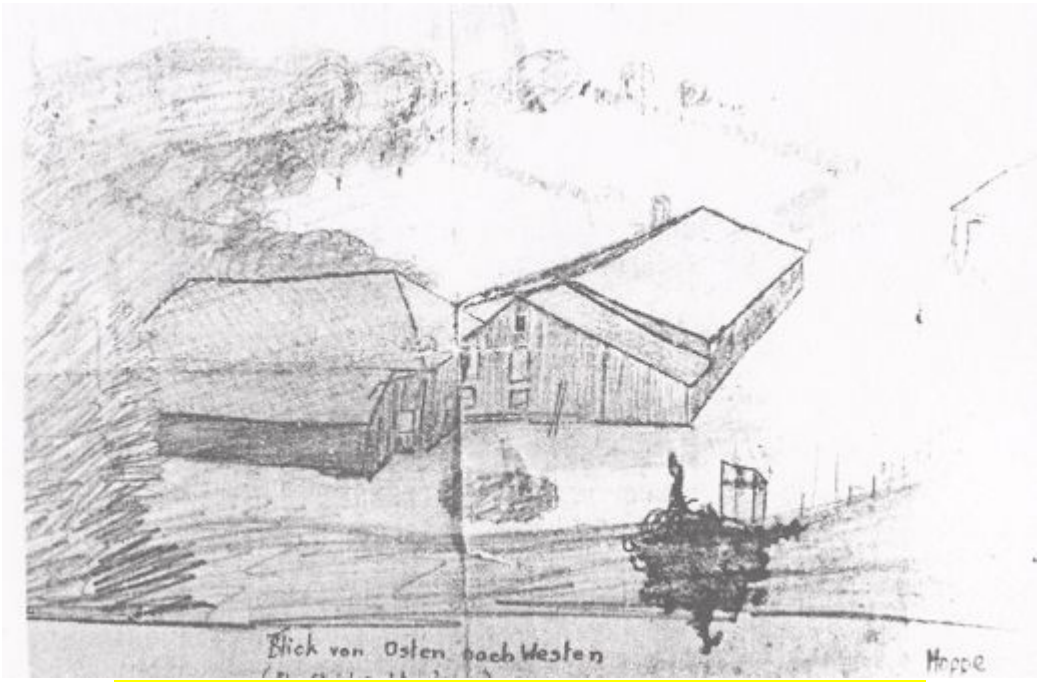

Un remarquable dessin du moulin et de ses dépendances fait en 1940.[178]

[177] Le moulin de l'Agneau à Paliseul – par René THOMAS [dans Terres d'Herbeumont à Orchimont].
'Il n'existe aucun écrit établissant l'identité des propriétaires et des locataires du moulin. Toujours selon l'ancien habitant de Paliseul dont nous avons déjà parlé (GILLET Camille), le moulin a appartenu à un nommé LAGNEAU puis plus tard à un certain CLARINVAL. Ce dernier avait deux filles dont l'une épousa Florentin DELOGNE, bisaïeul du notaire Xavier DELOGNE de Bertrix, le propriétaire actuel de l'emplacement du moulin et des terrains avoisinants.' – Fin de citation. C'est omettre les documents ici reproduits.

[178] 'Lors de l'invasion allemande vers le 15 mai 1940, de jeunes recrues allemandes s'installent pour plusieurs jours dans la vallée. Elles s'exercent dans les bois avant de partir pour le front. Chaque matin, elles viennent se laver, torse nu au ruisseau et boire du lait à la ferme. Un Ober feldwebel, très bon dessinateur, frappé par l'aspect rustique du site, s'installe sur la hauteur voisine et trace au crayon un remarquable dessin du moulin et de ses dépendances. Le croquis sera retrouvé par le meunier Etienne dans la prairie voisine après le départ de la troupe.' - Le moulin de l'Agneau à Paliseul – par René THOMAS.

245
servant a
jean Rozet
munier de
bergimont

ce jourd'huy deuxieme jour du mois de fevrier mil septcent
soixante quatre au bourg de palyeux par devant le sieur jean
gerard mayeur de la haute cour et justice de st. francisque de bas
du pays a palyeux chef lieu en presence des temoins soubsigné
a ce specialement requis et appellés pour la validité du present
sont comparus conjointement comme separement sans
force dereception ny deception mais bien de bonne et libre
volonté lebert tenfans bourgeois de palyeux meunier
~~lebert~~ actuel de bergimont le palyeux et demeurant et marie
anne gulliaume son epouse de luy bien licentie et authorisée
quant a ce la licente par elle prise et reçue pour agreable
les quels unanimement onts dits et declaré disent et declarent
avoir vendu cedé et transporté vendent cedent quittent et
transportent des aujourdhuy et pour toujours en tout droit
de proprieté au profit particulier et singulier de jean rozet
bourgeois du [illegible] et meunier actuel du dit lieu
et de marie catherine hermand les deux cy presents et
comparant en personne tant pour leurs eux que pour leurs
successeurs et ayant cause stipulant pour eux que pour
eux mesme est a scavoir le moulin de bergimont
luy de leurs residence comme il se contient fond et comble
aisances et deppendences nulles reserves consistant en jardin
prairie champs fort de labeur sort partagé tel et comme
ils sont acquis de leurs devantier ainsi quavec les reparations
et meliorations quil peut y avoir tel ainsy avec leurs droits
et charges soit legers seignoriales ou hipotheques les pres cette vente
ainsy faitte et passé pour prix et somme de deux milles livres
argent de france prix preinis par non compris grain ny [illegible]
parmis quil doit jouir de la recollette d'ossy le [illegible] en
partage qui est sur un morceaux de pré devant le dit moulin
la quil somme payable par les acquereurs savoir le quinze avril
prochain prennant possession du dit moulin le dit acquereur
donnera comptant au vendeur ~~cent cens~~ de trois livres piece
argent de france deux cent livres mesme argent le jour st. remis
chef doctobre prochain pour tout delais les dits deux sommes
faisant celle de cinq cent livres et les quinze autres cent livres
restent es mains des dits ~~vendeurs~~ acquereurs pour surette de
pareille somme dubt en constitution de rente au sieur
henry lambot ecchevin de la susdite cour bourgeois marchand
au dit palyeux y demeurant que le dit acquereur soblige daquitter
en interest envers le dit sieur henry lambot ou ses representants
jusqua ce quil se trouvera en etat de rembourser la somme
principal pour surette de quoy la presente acquisition restera
affecté et hypotheque aussi que tous biens meubles et immeubles
autres appartenants au dits acquereurs qui restent est de meme
hypotheques en faveur du dit lambot pour surette du sol

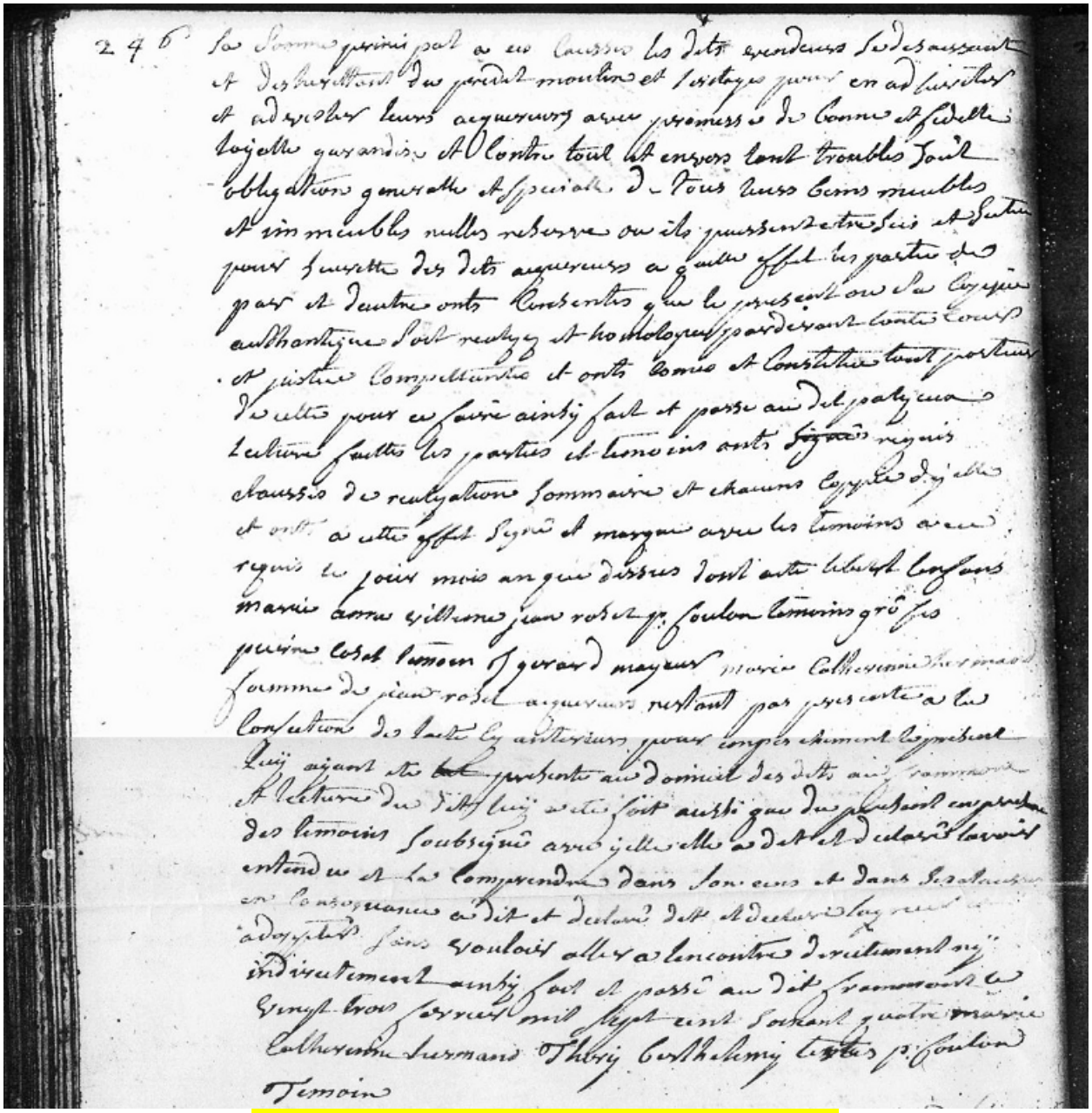

Le 2 février 1764, Jean ROSET achète le moulin de Lagnay

Pour donner suite à cela, il vendra la part lui revenant de la maison de Joseph, son père décédé en 1743, à son frère Nicolas qui réside avec leur mère.

Il décède le 13 mai 1768 à PALISEUL, *"d'un coup de fusil*[179] *tiré par un garde de Naomé"*…

Suite à cela, il est nécessaire de faire l'inventaire des biens revenant aux orphelins et décider de tuteurs…

[179] Des recherches doivent aussi être faites aux Archives de l'Etat de Namur (Naomé)

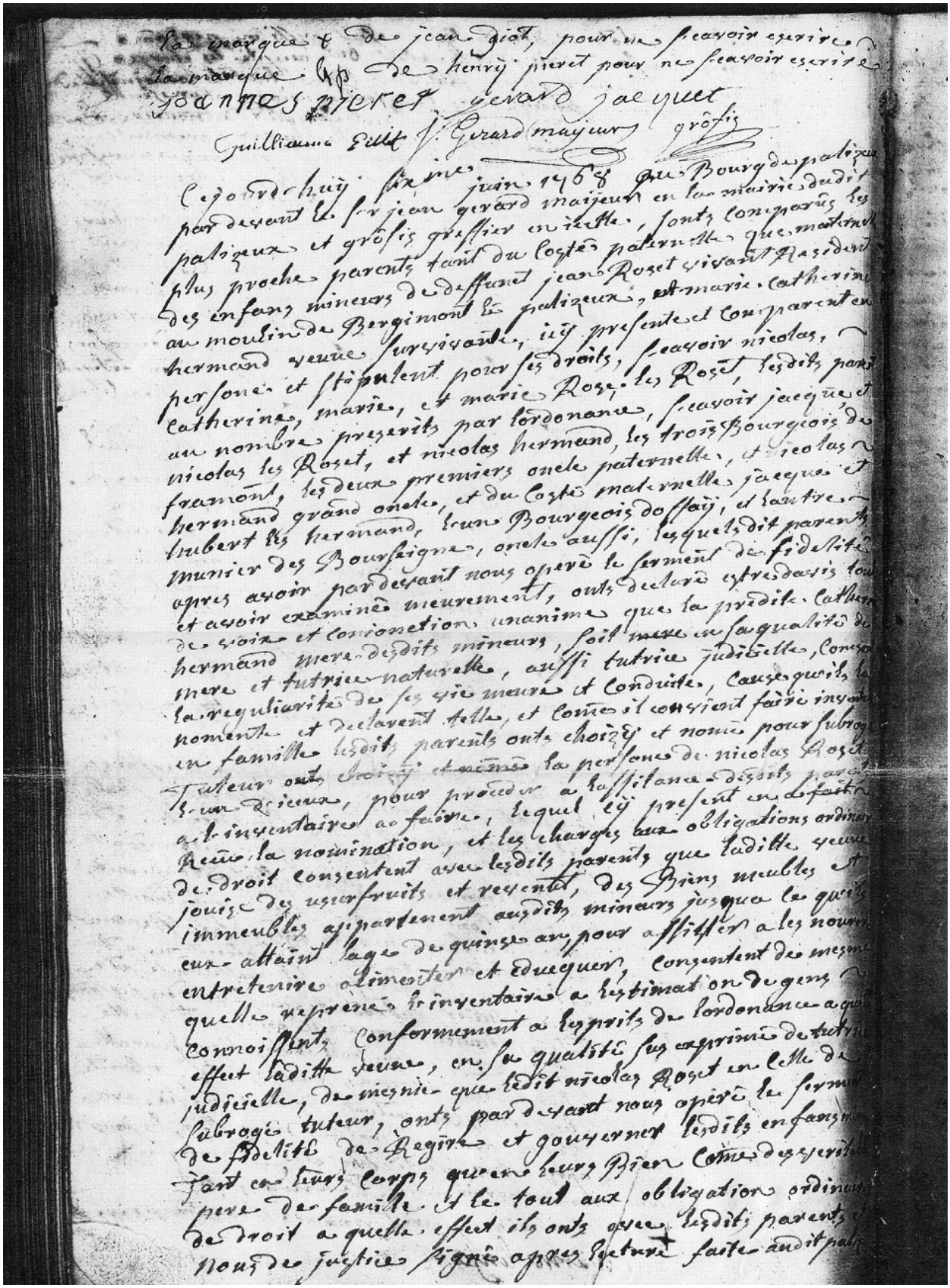

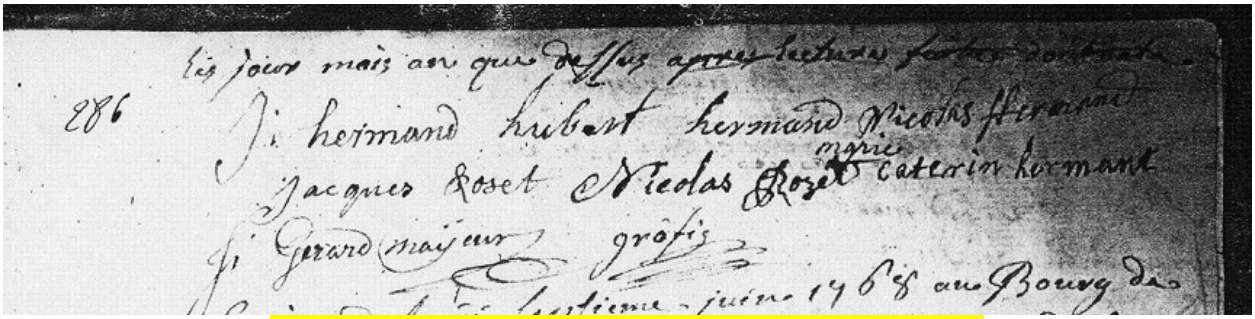

Cet acte atteste de la parenté fraternelle entre Jacques ROSET et Nicolas ROZET, tous deux frères du défunt Jean ROSET

BRANCHES DE CURFOZ – VERNEUIL-PETIT – VERNEUIL-GRAND – MEIX-DEVANT-VIRTON

ROZET-GUISSART – 1765

IIIc. Nicolas ROSET baptisé le 22 juin 1733 à FRAMONT, marié le 14 juillet 1765 à ANLOY avec Jeanne-Marie GUISSART, décédé le 29 août 1806 à FRAMONT. Cultivateur, mayeur de Framont et député de Framont lors de la 'Révolution bouillonnaise de 1795'.

Nicolas rachète la part de Jean, son frère, le 23 février 1764. On peut déduire de cela que les quatre enfants de Joseph encore vivant en 1764 sont :

- Jacques, marié avec Marie Thérèse PICART, le 19 avril 1757 à Framont
- Jean, marié avec Marie Catherine HERMAN, le 2 février 1761 à Paliseul
- Nicolas, jeune homme vivant avec sa mère la veuve ROSET
- Marie Joseph, mariée avec Ponce BOURGERIE (de Villers-Cernay), le 17 février 1760 à Framont

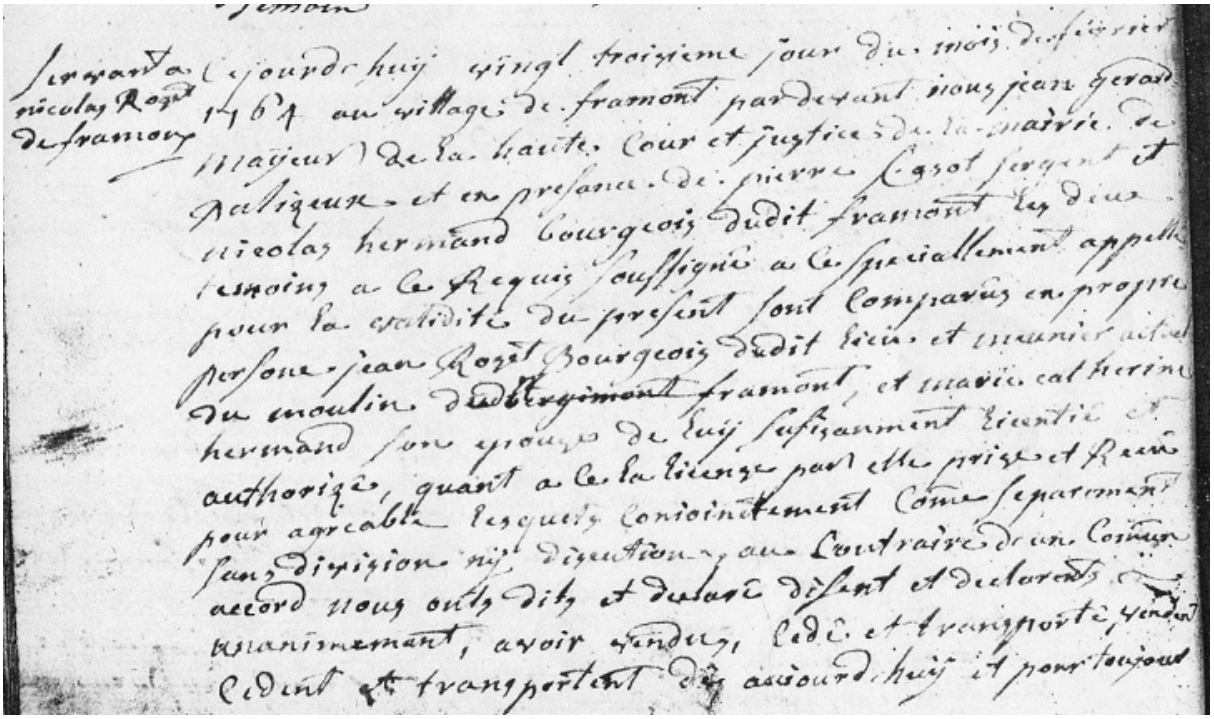

Servant a nicolas Rozet de framon

Cejourd'huy vingt troisieme jour du mois de fevrier 1764 au village de framont par devant nous jean gerard Mayeur de la haute Cour et justice de la mairie de Palizeux et en presence de pierre Cosot sergent et nicolas hermand bourgeois dudit framont les deux temoins a ce Requis soussigné a ce specialement appellé pour la validité du present sont comparus en propre persone jean Rozet Bourgeois dudit lieu et meunier actuel du moulin dudit ~~bergimont~~ framont, et marie catherine hermand son epouse de luy sufisanment licentié et authorizé, quant a ce la licence par elle prise et Reçu pour agreable lesquels conioinctement come separement sans division ny discution, au Contraire d'un Commun accord nous ont dits et declaré disent et declarent unanimemant, avoir vendus, cedé et transporté, vendent cedent et transportent dès aujourd'huy et pour toujours

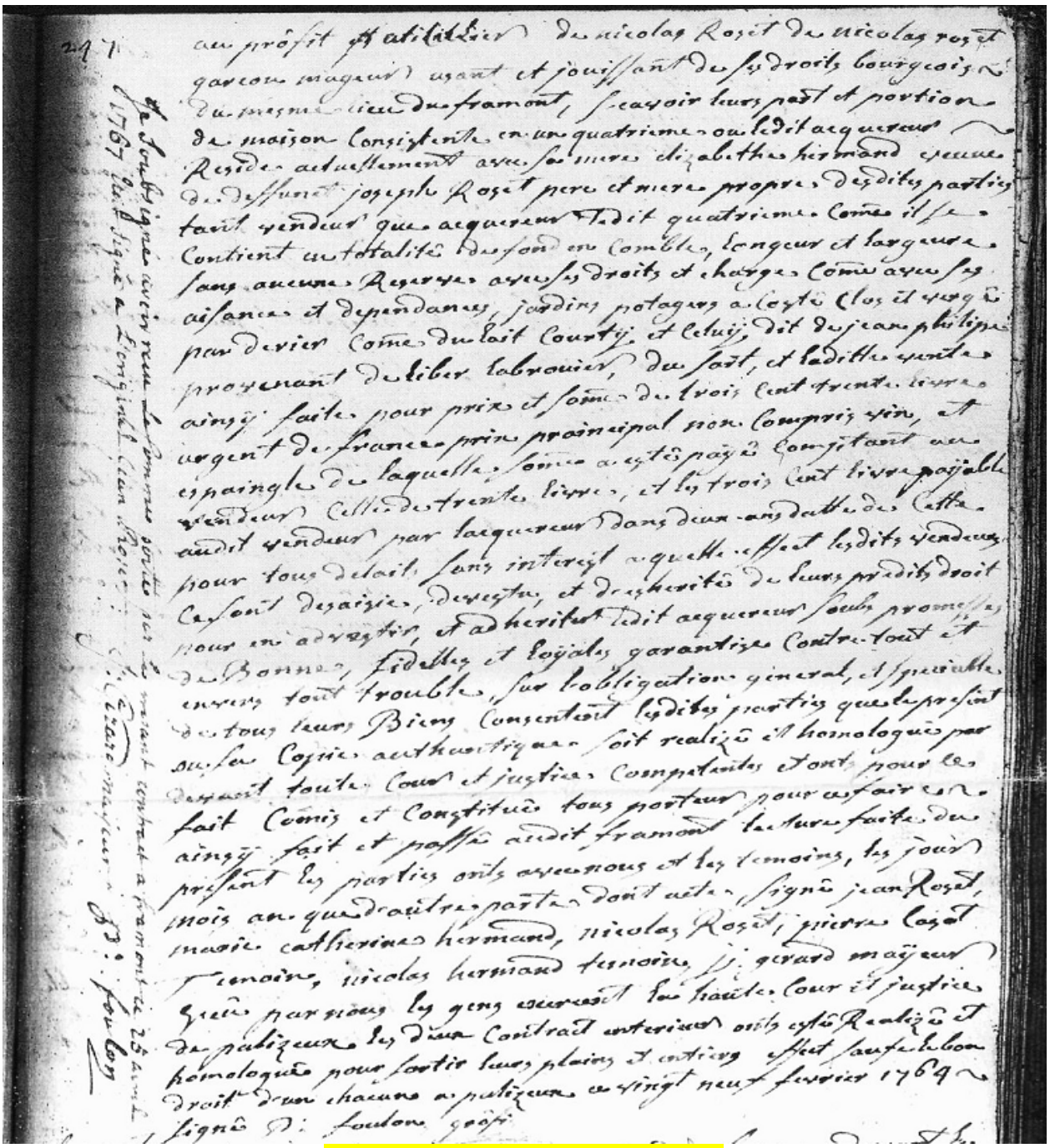

« Servant à Nicolas ROZET de Framont »

Mais revenons à la famille de Nicolas ROZET (fils de Joseph et frère de Jacques). De son mariage avec Jeanne-Marie GUISSART, il aura :

1. Nicolas ROZET baptisé le 27 avril 1766 à FRAMONT.
2. Marie-Jeanne ROZET baptisée le 8 mars 1768 à FRAMONT, mariée le 9 février 1789 à PALISEUL avec Nemery BREHY, décédée le 31 août 1849 à SEDAN.
3. Jacques ROZET baptisé le 4 septembre 1769 à FRAMONT.
4. François ROZET (1771 – 1845) qui suit en **IVa.**
5. Marie Joseph ROZET baptisée le 3 avril 1773 à FRAMONT.
6. Anne-Marie ROZET baptisée le 12 mars 1774 à, FRAMONT, mariée le 15 décembre 1795 à PLAINEVAUX avec Laurent LAMOCK, décédée le 24 septembre 1821 à PLAINEVAUX.
7. Jean ROZET (1776 – 1846) qui suit en **IVb.**
8. Henri-Joseph ROZET baptisé le 29 janvier 1779 à FRAMONT, décédé le 21 avril 1779 à FRAMONT.
9. Louis ROZET (1781 - ?) qui suit en **IVc.**
10. Guillaume ROZET baptisé le 30 avril 1783 à FRAMONT, décédé le 22 août 1786 à FRAMONT.
11. Marie Joseph ROZET baptisée le 27 septembre 1785 à FRAMONT, mariée le 23 février 1808 à PALISEUL avec Jean François JACQUES[180] (à vérifier !)
12. Marie Cécile ROZET baptisée le 13 mars 1791 à FRAMONT, mariée le 11 octobre 1809 à FRAMONT avec Jean Théodore ARNOULD (1781-1867), décédée le 12 juillet 1871 à FRAMONT, dont Prospère ARNOULD (1812-1900) qui épousera à THONNELLE sa cousine Marie Jeanne, fille de Jean ROZET et de Catherine MAURY.

La révolution bouillonnaise et ses lendemains[181]

Il est évident que l'année 1789 ne fut pas seulement importante pour la France. Celle-ci, et surtout les événements qui se déroulèrent en Europe à partir de cette période, fut le début d'une ère d'extrémismes. Les abus passés furent souvent remplacés par d'autres.

Les anciennes institutions ne sont plus respectées. Le goût à la « liberté » venant d'Angleterre et particulièrement de l'Amérique favorise ce grand changement.

Ce qui est religieux n'est plus du tout regardé de la même manière. La chasse aux sorcières a changé de camp…

En France, on crie vers la « liberté ». Les échos de ces hurlements retentissent aussi dans le petit duché de Bouillon et c'est ainsi que les députés des communes se réunissent dans un village voisin de Bouillon. Les 'seigneurs' et les 'ecclésiastiques' n'y sont pas invités.

Par un édit enregistré à la Cour Souveraine de Bouillon le 24 février 1790, Godefroi-Charles-Henri [182], duc de Bouillon essaie, en allégeant les contraintes financières et en rabotant quelque peu les inégalités, de récupérer le mouvement à son avantage.

[180] Fils de Jean JACQUES et de Catherine MALHAUD
[181] Dans ANCIENS PAYS ET ASSEMBLEES D'ETAT – par Adelin VERMER (1973)
[182] Il régna sur le duché de Bouillon de 1771 à 1792. Grand Chambellan de France, Godefroy-Charles-Henri est considéré par l'histoire comme protecteur des arts et des artistes. Il manifesta à la veille de la Révolution des idées très libérales. Durant son règne, il créa une poste aux chevaux et une messagerie publique (1774), à l'emplacement de l'actuel Hôtel de la Poste à Bouillon [http://museeducalbouillon.be/fr/musee/index.htm]

Godefroy-Charles-Henri, duc de Bouillon

Mais le dimanche 7 mars 1790, l'assemblée générale du duché de Bouillon, tenue à Paliseul, s'élève contre cet édit. Nicolas ROZET y est présent en tant que député[183] de Framont. Le 3 avril 1790, cette Assemblée sera légitimée par le duc. Elle tendra à se substituer au pouvoir du souverain.

Dans la convocation qu'il avait eu l'audace d'envoyer aux communautés, Pirson[184] leur avait demandé : « (…) Engagez donc vos concitoyens à choisir une

[183] 'La Révolution bouillonnaise et ses lendemains'. – Adelin VERMER, p. 305 (annexes)
[184] (Fr-D. DOYEN, dans Biographie nationale de Belgique, t. XVII, 1903, col. 665-670)

PIRSON (François-Gérard), homme politique, né à Sart-Custine (ancien duché de Bouillon), le 24 octobre 1765 décédé à Dinant, le 10 mai 1850. Pirson, ayant terminé ses humanités au collège de Sedan, alla passer quelques années à Dunkerque pour y apprendre le commerce, puis il se rendit à Paris où pendant six semaines, il eut constamment sous les yeux le spectacle de luttes parlementaires, d'agitations de la rue, de mouvements populaires, préludes d'une révolution qui allait changer la face de la France, même d'une partie de l'Europe. Ce spectacle fit sur l'âme de Pirson une impression profonde et lui communiqua une fièvre d'agitation qui, à son retour chez lui, se traduisit par un acte hardi. Il rédigea une adresse à ses concitoyens pour les engager à profiter du moment favorable pour demander au duc la réforme de quelques abus. Décrété de prise de corps par la cour souveraine de Bouillon à cause de cette adresse, Pirson, au lieu de fuir pour échapper à la peine dont il est menacé, se rend à Bouillon, se montre partout dans la ville et personne ne l'arrête. Les griefs reprochés au pouvoir continuant à exister, malgré la requête rédigée dans le sens de l'adresse par l'assemblée des mayeurs, Pirson prend sur lui de convoquer un congrès composé des députés appartenant à toutes les

communes du duché. Ce congrès se réunit à Paliseul, le 7 mars 1790. La noblesse et le clergé demandent à y être représentés par ordre. Combattue avec chaleur par Pirson, cette demande est rejetée et à partir de ce moment la fusion des classes et l'égalité devant la loi furent consacrées dans le duché. Cette assemblée fut reconnue et constituée légalement par décret du duc, le 3 avril 1790, et, le 19 suivant, le siège en fut transporté à Bouillon, où elle fut définitivement installée. Dans sa réunion du 26 mai, l'assemblée générale décréta l'abolition de la féodalité dans le duché ; la division du pays en cantons et en municipalités ; la création de tribunaux et d'une cour souveraine dénommée cour d'appel ; la suppression des dîmes ; la mise des biens de cure et des églises à la disposition des administrations locales, à charge par celles-ci de payer aux curés et aux vicaires les traitements, fixés par la loi et tous les autres frais du culte. Dans l'affreuse disette qui marqua l'année 1790, Pirson fit distribuer aux Bouillonnais les grains qu'il avait fait venir du dehors.

Député par eux à l'Assemblée nationale, il se rendit à Paris pour y soutenir les droits méconnus de ses concitoyens, au sujet des privilèges dont ils jouissaient sur le marché de Sedan. C'est à ce propos qu'il eut deux conférences avec Mirabeau et Merlin de Douai ; le 11 août 1790, l'Assemblée constituante rendit un décret en faveur des habitants de Bouillon, décret sanctionné par Louis XVI, à qui Pirson fut présenté. De Paris, Pirson fut appelé chez le duc de Bouillon, à sa résidence de Navarre, près d'Evreux, où il séjourna trois mois. N'ayant pour héritier en ligne directe qu'un fils impotent, le duc traita avec Pirson de la transmission de la souveraineté de Bouillon à un des parents éloignés du duc, le prince Philippe d'Auvergne, capitaine au service de S. M. britannique (4 août 1791). Un an après, comme l'indépendance du duché était menacée par suite de la guerre entre la France et les puissances alliées, le duc souverain confia à Pirson ses pleins pouvoirs pour protéger sa seigneurie. Muni de ces pouvoirs, Pirson se rend immédiatement à Paris, se présente à la barre de la Convention nationale et en obtient la confirmation du décret de l'Assemblée constituante du 11 août 1790.

Arrive 1793 ; la Convention lance ses proconsuls dans tous les départements de la France pour y proclamer la république, dans celui des Ardennes en particulier. Ils organisent à Sedan un Comité révolutionnaire et se disposent à annexer le duché de Bouillon à la France. Pirson part, court à Paris, va parlementer avec une douzaine de révolutionnaires réunis chez Hentz, leur représente qu'en ce moment, étant éloigné de toute armée française, pressé par les troupes autrichiennes, le duché ne pourrait, sans se compromettre inutilement, consentir à sa réunion à la France. Cette première démarche effectuée, Pirson se présente tour à tour chez Carnot, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Saint-Just, Couthon, enfin chez Robespierre, qui lui déclara, au nom de ses collègues, que quant à présent il ne serait pas donné de suite, en ce qui concerne Bouillon, aux opérations du comité révolutionnaire de Sedan. Rentré à Bouillon, Pirson parvint à dissoudre le comité révolutionnaire qui s'y était formé, lorsque tout à coup un détachement de l'armée française pénètre dans la ville et y enlève sept ou huit habitants, parmi lesquels se trouvaient le gouverneur et le procureur général de la cour d'appel, MM. de Jobard et Victor de Stassart. Personne n'osait aller les réclamer auprès des chefs, que l'on connaissait comme des hommes cruels : c'étaient Charbonnier, général, et Massieu, représentant du peuple en mission. Pirson va les trouver et, après une discussion des plus animées, il revient avec les prisonniers, parmi lesquels se trouvaient deux des signataires de l'arrêt de prise de corps lancé contre lui, en 1789, à propos de l'adresse pré mentionnée. N'ayant pas réussi dans son second voyage à Paris, Pirson tourne ses regards vers Christine, gouvernante des Pays-Bas, afin d'établir des relations profitables au duché. A la suite d'autres négociations, il obtint verbalement des conditions avantageuses, sous sa responsabilité personnelle. Il accepta ces conditions par dévouement pour ses concitoyens, malgré les dangers auxquels il s'exposait, au cas où cet arrangement viendrait à être connu de la France. Le 24 mai 1794 *(lire 19 mai !)* fut, pour Bouillon, une année de désolation. La ville, tombée aux mains des Autrichiens, fut livrée, par le général de Beaulieu, au pillage. Les femmes furent outragées ; vingt-six personnes, parmi lesquelles le gouverneur de la ville, quelques prêtres et des religieuses, furent massacrées. Dans ces circonstances malheureuses, ce fut encore Pirson qui préserva la ville de calamités plus grandes. C'est à lui qu'on dut de conserver au moins l'organisation de l'administration. Le 16 juin, l'assemblée, dans une réunion extraordinaire décréta une nouvelle organisation judiciaire, dont il avait jeté les bases et qu'il avait soumise d'abord à l'approbation de l'assemblée. Enfin lorsque, le 26 juillet, à la chute de Robespierre, les terroristes furent poursuivis par toute la France, un jury national fut institué, un procès solennel fut commencé. Pirson intercéda auprès des représentants français en mission, en faveur des inculpés qu'il sauva. Une amnistie entière fut le fruit de ses démarches et remit la bonne harmonie parmi les Bouillonnais. Les relations amicales se rétablirent entre Bouillon et Sedan.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention ayant décrété la réunion du duché de Bouillon à la France, Pirson fut nommé commissaire du Directoire exécutif, pour y organiser les cantons d'Orchimont et de Gedinne, dans le département de Sambre-et-Meuse. En mars 1796 : il fut appelé à faire partie de l'administration centrale du département. Nommé président de cette administration, il fixa les bases de la répartition des contributions foncières et personnelles de la manière la plus équitable pour chacun des quatre pays composant le département : le Luxembourg, le pays de Liége, celui de Namur, le duché de Bouillon.

Le Directoire renversé, apparut la Constitution de l'an VIII. Pirson fut successivement membre du conseil de la sous-préfecture de Saint-Hubert, ensuite membre du conseil général du département (28 août 1808). Depuis 1802, époque de son mariage, Pirson habita Dinant jusqu'à sa mort. Retiré de la vie politique, il éprouva de grandes répugnances à y rentrer ; mais lorsqu'il accepta, en 1819, les fonctions de membre de la seconde Chambre des Etats généraux, ce ne fut, dit son biographe, « que dans l'intention de défendre les intérêts des provinces belges gravement compromis par le système hollandais... Il prit une part très active à

personne animée autant par sa modération que par son patriotisme (…) ». Nicolas fut ainsi choisi par la communauté de Framont.

Dans le 'cahier des revendications de Framont, on entend se conformer « aux sentiments des plus fortes voix qui se trouveront dans l'assemblée des députés du duché »'[185]. Pas de revendication hyper révolutionnaire. Se rallier à la majorité était suffisant.

Et c'est ainsi que le 26 mai 1790, on décrète que le système féodal doit disparaître ; toutes servitudes ou corvées seront abolies.

Mon objectif, ici, n'est pas de reprendre dans les moindres détails toutes les actions historiques de cette période charnière de l'existence du duché de Bouillon. Je ne pourrais, d'une manière succincte, résumer l'histoire de cette période très perturbante pour la très grande majorité des habitants de ce petit territoire, les humbles paysans du duché de Bouillon. Je ne pourrais faire mieux que de vous inviter à consulter l'excellente étude de monsieur Adelin VERMER, intitulée 'La Révolution bouillonnaise et ses lendemains', dans ANCIENS PAYS ET ASSEMBLÉES D'ÉTAT LXV – STANDEN EN LANDEN, éditions UAG s.a, HEULE de 1975.

Je ferai, néanmoins, la citation de larges extraits de ce livre que j'ai eu l'opportunité de consulter, de long en large, chez moi, grâce à l'emprunt qu'il m'était permis de faire en tant que membre de l'Association de l'Institut Archéologique

---

tous les débats parlementaires, lors des discussions du premier budget décennal, de la loi sur le divorce, de l'impôt sur le sel, de la protection à accorder à la forgerie indigène, etc. Mais ce fut surtout à l'occasion de l'impôt-mouture et du système des finances, introduit en I820 et 1821, qu'il se fit remarquer par une rare énergie pour les combattre. Ses discours, imprimés dans les journaux du temps, font foi de l'ardeur et de la sincérité de ses opinions.

« Rentré de nouveau dans le sein de sa famille, Pirson se tint à l'écart des affaires publiques. En 1830, à Dinant, il se mit à la tête du mouvement pour lui imprimer une impulsion salutaire et éviter des désordres graves. Nommé commissaire de district, puis membre du Congrès national, ensuite membre de la Chambre des représentants, il fut ce qu'il avait toujours été : un des plus chauds défenseurs de toutes les libertés. Par la suite, il donna sa démission de commissaire d'arrondissement ; plus tard, il fut nommé bourgmestre de Dinant, poste qu'il occupa jusqu'en 1848. Pendant l'année 1843, il sentit que la vieillesse lui conseillait le repos ; il se retira de l'arène politique, en priant ses commettants de le remplacer à la Chambre des représentants. Ceux-ci, voulant lui donner un témoignage public de reconnaissance, choisirent un de ses fils pour successeur, Victor Pirson, en dernier lieu gouverneur de la province de Namur ». (Papiers de famille. - Annales de la Société archéologique de Namur, t. II, p. 225-248.) - F.-D. Doyen. - http://www.unionisme.be/Pirson.htm

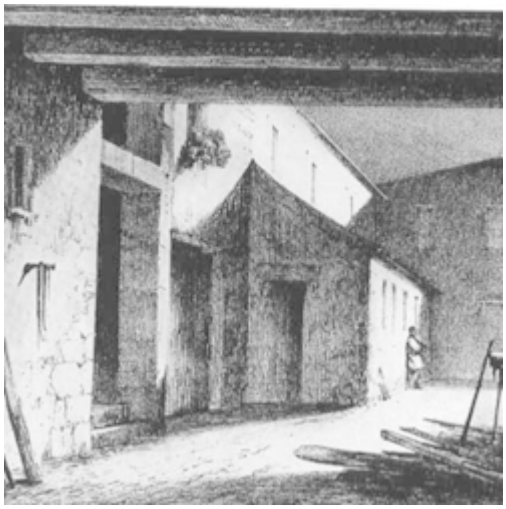

La maison rue Saint-Honoré à Paris où Robespierre logea jusqu'à sa mort chez le menuisier Duplay. D'après le récit de Pirson, lui-même fit à la fin de sa vie.

[185] Ibidem, p. 66

d'Arlon, me rendant régulièrement à sa très belle et accueillante bibliothèque[186] située dans la rue des Martyrs, à Arlon.

Quoiqu'il en soit, à partir de 1790, les privilèges des ecclésiastiques n'existent plus. Ceux-ci, bien qu'exclus des fonctions publiques, pourront néanmoins jouir du droit de bourgeoisie. Le duc ratifie toutes ces décisions.

L'assemblée générale copie en ne s'en écartant que très peu, les décrets de l'Assemblée nationale de France.

La France déclare la guerre à l'Autriche. Nous sommes en 1792. Jean-Joseph ROSET, fils de Jacques et neveu de Nicolas, se trouve en garnison à Philippeville. Il fait très probablement partie des nombreux bouillonnais engagés dans les armées françaises. De là, il reconnaît la paternité du fils, né de lui, Hubert fils naturel d'Elisabeth NICOLAS.

En juin de la même année, Louis XVI est arrêté à Varennes-en-Argonne. Puis, finalement, la monarchie est renversée le 10 août 1792. La république française est proclamée ! Louis CAPET, comme un vulgaire criminel, sera décapité le 21 janvier 1793[187].

Tout cela ne présageait rien de bon pour le duché de Bouillon, car les idées républicaines avaient pénétré dans l'esprit de ses habitants.

' (…) Le 27 juin 1790, un décret avait changé les communautés en municipalités à la Française, purement administratives. Il en fut ainsi de la suppression des anciens maïeurs et lieutenant-maïeurs qui étaient nommés par les seigneurs. Le corps municipal fut élu par scrutin (maire, lieutenant-maire, officiers municipaux)

Cette année-là, le système judiciaire fut réformé. Exit les peines infamantes et souvent humiliantes pour les familles. S'en suivit rapidement, la séparation des pouvoirs : les députés de l'Assemblée Générale ne pouvaient plus être, en même temps, nommés juges.

Mais, le 1er juin 1791, une nouvelle se répand dans le duché. Selon la *Gazette de Bouillon,* le duc viendrait s'installer à Bouillon !…

Les 16 et 17 octobre 1791, les décrets proclamèrent la religion catholique, religion constituelle du duché souverain. On envisagea même la création d'un évêché de la taille du duché. L'abbé AUBRY, curé de Bellevaux refusera la mitre…

Cette décision, comme en France, créa des tensions dans le clergé. En effet, certains, comme d'ailleurs l'abbé Aubry, ne voyaient pas de problème de conscience de prêter ce serment. Ils pensaient très certainement au principe de 'rendre à César ce qui lui revient, tout en rendant à Dieu ce qui lui revenait'. Cette soumission, pour eux, était toute relative. Il n'en allait pas de même pour d'autres religieux. Tout cela occasionna de graves tensions et, pour les derniers, les conséquences furent souvent tragiques.

Puis, le 24 janvier 1792, la Constituante décida de se renouveler et de réduire le nombre des députés. En effet, il y avait de grosses difficultés à ressembler tout le monde au même endroit et au même moment. Nicolas ROZET de Framont cesse de s'impliquer dans cette Assemblée.

[186] Musée Gaspar
[187] D'après certaines sources, 17.500 personnes eurent la tête coupée pendant cette triste période !

Puis, le 23 mars 1792, un décret prévoit que le refus de prêter la promesse civique fait perdre la qualité de citoyen actif. Commencent, alors, les contraintes !

Le 15 avril 1792, la Cour Souveraine n'est maintenue que comme Cour criminelle et d'appel. Elle cesse d'être une institution mixte, *administrative et judiciaire*, ce qui en faisait la pierre angulaire de l'Etat bouillonnais.

Le 23 juin 1792, le premier arbre de la Liberté est planté à Bouillon, mais à l'initiative des armées françaises en garnison au château de Bouillon.

Pendant ce temps, les armées françaises et autrichiennes se heurtent. Le duché de Bouillon est pris en tenaille et subit souvent des razzias de part et d'autre. Ce qui se passe en France, et surtout à Sedan, ne tardera pas à se répercuter à Bouillon, que la mort du prince va priver d'un guide encore écouté.

En France, le 10 août 1792, les Jacobins[188] prennent le pas sur les Girondins[189], la moarchie française est renversée, suit une première période de terreur jusqu'à l'instauration de la République française le 21 septembre 1792.

Le 3 décembre 1792, Godefroy Charles Henri meurt au château de Navarre. Nul doute que s'il avait survécu jusqu'à la Terreur, il aurait été guillotiné !

Son successeur, Jacques Léopold Charles, quant à lui, semble dépassé par tous ces évènements. Il est de bien mauvaise santé, handicapé terriblement. Son infirmité donne cours aux intrigues. L'idée républicaine commence à hanter les esprits.

Le pays n'avait pas de monnaie particulière. Les monnaies étrangères avaient cours dans le duché. Les assignats français avaient été créés par les décrets des 19 et 21 décembres 1789. A l'origine, des bons portants intérêts à 5% ; par la suite, ils devinrent des billets de banque.

[188] Dès les tous premiers jours de juin 1789, avant que les trois ordres ne soient encore réunis en un corps délibérant, une société de pensée regroupa des délégués du tiers état qui se réunirent lors de la rédaction des cahiers de doléances. Elle a pris le nom de Club Breton car elle est animée par plusieurs députés issus du parlement de Bretagne, mais aussi d'Armand Le Camus, Guillotin, Isaac Le Chapelier, tous trois signataires du cahier de doléances de Paris. L'action du Club breton se limite à discuter des affaires en cours avant les débats à l'Assemblée et se caractérise concrètement dans l'homogénéité des votes que vont émettre les députés du Tiers qui cessent par son entremise d'être une cohue pour devenir un parti. http://fr.wikipedia.org/wiki/Jacobinisme

[189] Girondin, groupe politique, né de la révolution française, formé en 1791 autour de BRISSOT et réunissant plusieurs députés de la Gironde à l'assemblée législative puis à la Convention (Vergniaud, Guadet, Gensonné, etc.). Défendeurs d'une bourgeoisie éclairée contre la vague populaire Jacobine et centralisatrice, les Girondins se heurtèrent à la Commune de Paris, qui finit par les éliminer (mai-octobre 1793) http://les.guillotines.free.fr/girondin.htm

Un exemple d'assignat

Le 28 mai 1792, un décret, sanctionné par la suite par Godefroy-Henri, avait consacré le cours forcé des assignats. La crise financière s'était amorcée inéluctablement.

Dès la mise en circulation des assignats, les frontières s'ouvrirent sous la poussée d'une inondation de faux billets, avec les conséquences financières désastreuses que l'on imagine !

Puis vers la fin de l'année 1792, une force révolutionnaire nouvelle entra en action. Heureusement, les appels aux meurtres ne sont le fait que d'une minorité, la plupart étant des militaires ou agents français, des sujets étrangers et quelques jeunes citoyens emportés par un enthousiasme sincère ou des ambitions personnelles. Il s'en suivit, à Bouillon et dans certaines parties du duché de Bouillon, une période de terreur.

Le 28 mars 1793, un *décret français* définissant le crime d'émigration, prévoyait notamment qu'étaient réputés émigrés ceux qui, ayant une résidence à l'étranger, ne justifiaient pas d'une résidence sans interruption en France depuis le 5 mai 1792. *Les territoires* de Malte, *Bouillon* et Monaco étaient *considérés comme pays étrangers* !

En France, le système révolutionnaire avait mis sur pied une série de Sociétés Populaires, des Clubs d'assemblées régionales, ayant pour rôle de discussion de nouvelles pour ensuite évoluer vers un rôle de défense de la Révolution, avec comités de surveillance locaux. Celle se trouvant à Sedan exerça une très forte influence sur une minorité de personnes résidant dans le duché.

C'est ainsi qu'en juin 1793, Vassant, maire de Sedan, et Varroquier[190] , lui aussi de Sedan, invitèrent la municipalité de Bouillon à s'assembler.

[190] Qui fit guillotiner son propre père : VAROQUIER Nicolas, notable de la commune de Sedan, âgé de 62 ans, natif de Givry, domicilié à Sedan, département des Ardennes, condamné à mort le 15 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice des conspirations et complots, formés avec le tyran Capet, ses agents, et notamment Lafayette en prenant et publiant, de concert avec lui, des arrêtés et proclamations au mois d'août 1792 rendantes à protéger sa trahison, et en retenant comme otages des représentants du peuple délégués par corps législatif.

L'assemblée constituée ne groupa qu'une trentaine de Bouillonnais, en dehors de la garnison. Elle eut lieu à six heures du soir dans l'église des Augustins. Il n'y fut question d'abord que de subsistances, souci majeur des habitants, mais les Jacobins étrangers se mirent à tonner contre la municipalité et à vanter les charmes de la guillotine. Ils s'efforcèrent de faire proclamer la République et la réunion du pays à la France dans les trois jours. La neutralité, à leurs yeux, était impossible. « Le petit peuple de Bouillon doit prendre part dans les grandes mesures qui divisent les grands Etats de l'Europe ».

Le Comité sorti de cette volonté étrangère sera composé de six habitants de Bouillon et de six militaires de la garnison et des cantonnements. Les membres avaient pour but de *surveiller*, de *dénoncer* et *d'arrêter* les suspects des ennemis du peuple, les émigrés, les falsificateurs d'assignats. Le Comité s'arrogera le pouvoir de délivrer des passe-ports et des certificats de civisme. Ce fut le commencement de la Terreur.

Cette seconde Société populaire, deviendra le fer de lance de la révolution jacobine, dont le journal sedanais *Le Vrai Jacobin* excitera les ardeurs. Elle se heurtera sans cesse à la Révolution née des assises de Paliseul et légitimée. C'est d'un mandat reçu des Jacobins sedanais, censés agir en vertu des pouvoirs donnés par les représentants du Peuple français, que les extrémistes se prévaudront.

Les Sociétés populaires du duché restèrent, dans les débuts sans pouvoir légal. C'est seulement le 3 floréal[191] de l'an II (22 avril 1794) qu'un décret reconnut ces clubs comme associations politiques susceptibles de contribuer au rétablissement de l'ordre et d'éclairer les citoyens sur leurs intérêts et leurs droits…

Après la défaite de Neerwinden (18 mars 1793) et la défection de Dumouriez[192], l'armée française du Nord se replia le long des frontières de la Belgique. Un camp, dont il existait il y a peu de temps encore des vestiges, fut établi à Bellevaux et placé sous l'autorité du capitaine Michaud, né à Villers-le-Luxeuil, en Haute- Saône, nommé chef de bataillon le 12 août 1795. C'est le camp dit des Montagnards ou de la Montagne.

Son installation nécessita des réquisitions nombreuses : des hommes pour édifier les baraques, des transports de matériaux et des vivres destinés à l'approvisionnement de l'armée. Cette base entraîna la construction d'un pont de bois sur le Semois, en face de la porte de France, à Bouillon.

Selon Aubry, les premiers soldats du camp seraient arrivés le 31 octobre [1793]. Sandkoul, bailli de Cugnon, les croit déjà là le 30 octobre. « Le camp, note-t-il à cette date dans son journal privé, se monte à trois mille brigands ». Les troupes mal nourries et indisciplinées, comme le sont celles des soldats de l'an II, se répandent dans les environs et se jettent à cœur joie dans les pillages.

Bellevaux et les villages voisins en souffrent les premiers. Les pluies de novembre empêchent les soldats de rester dans les baraques et les obligent à entrer dans les maisons où ils vivent aux dépens des habitants et des municipalités.

De novembre jusqu'en avril 1794, toutes les églises et chapelles des alentours du camp subirent des ravages incessants et se vidèrent des vases sacrés et de tous leurs

[191] C'est le 20 septembre 1793 que Charles-Gilbert Romme, rapporteur du groupe de travail nommé par le Comité d'instruction publique, présente devant la Convention (le Comité lui-même ayant eu droit à une présentation six jours auparavant) ce qui deviendra bientôt le calendrier républicain. Après certains ajustements, il entra en vigueur à partir du lendemain du décret de la Convention Nationale du 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) http://fr.wikipedia.org/wiki/Octidi#Les_jours_de_la_d.C3.A9cade

[192] Charles François du Perrier du Mouriez, dit Dumouriez est né le 26 janvier 1739 à Cambrai et mort le 14 mars 1823 à Turville-Park, près de Londres. Général français, petit fils de comédiens et fils d'un militaire de carrière, Anne-François du Perrier du Mouriez.

biens. Les bois, notamment ceux de Plainevaux, furent mis à blanc, au point que les habitants durent se chauffer avec des genêts.

Les « Montagnards » font des incursions dans le pays luxembourgeois et les terres contestées. Aux confins du duché, Bertrix, Auby et Cugnon sont pillés. Sandkoul transcrit ces faits le 3 novembre [1793] : « Pillage de Bertrix, à la barbe des Autrichiens, y enlevé par les Carmagnols 2500 bêtes à laine et 150 bêtes rouges ».

Mais les Autrichiens réagissent. Avant l'installation du camp, ils avaient déjà poussé une pointe jusqu'à la Semois, car le 27 septembre, on voit mourir à l'hôpital de Bouillon un volontaire qui, au village de Dohan, avait reçu un coup de sabre d'un dragon autrichien. Le 24 novembre [1793], le camp des Montagnards est incendié.

Dans leurs représailles les Autrichiens vont-ils marcher sur Bouillon ? Il y a un mouvement de troupes.

Il s'ensuivit une période de pillage et de violence…

Même du côté français ! Pas de sentiment ! On voit le général Charbonnier établir un rapport, le 24 ventôse an II, sur ce que récolte le général Michaud, comme s'il publiait un bulletin de victoire : « Le général Michaud a fait aussi à Bouillon une incursion. Il a réussi comme à l'ordinaire : 50 bêtes à cornes — 8 chevaux — 30.000 kg de fourrage — 100 cartels d'avoine et de seigle — 30.000 Fr. en numéraire ont été le fruit de cette expédition ».

Dans le journal de Sedan, *Le Vrai Jacobin*, le correspondant de Bouillon, chante aussi la victoire : « Le général Charbonnier a fait sa tournée sur les frontières ennemies ; en revenant de sa promenade, il a ramené 400 voitures de fourrages, une grande quantité de bestiaux et quelque argent monnaie pour accoutumer les Autrichiens à nous montrer leurs gros écus ». Il n'y a guère de différence de traitement entre les Bouillonnais des frontières et les populations des Pays-Bas autrichiens.

A vrai dire, avant l'installation du camp des Montagnards, les Autrichiens s'étaient comportés de la même manière. Lorsqu'une grosse patrouille autrichienne s'était avancée jusque Bellevaux en août 1793, elle n'avait pas seulement exigé des rafraîchissements, mais avait pillé chez les bourgeois argent, meubles et bestiaux.

Pauvre petit duché pris comme une noix dans les tenailles des deux armées ennemies, dévastatrices !

La résistance de certains maïeurs a été vive.

Au début de décembre 1793, les quatre officiers publics des anciennes grandes mairies, celui de Paliseul, Hennequin, Hallet de Blanche-Oreille, maïeur de Jéhonville, Pérot, maïeur de Fays-les-Veneurs ainsi que le maïeur de Sensenruth, les trois premiers également membres de la représentation, s'étaient réunis en secret à la halle de Paliseul, pour organiser un mouvement de protestation contre les dilapidations.

Des dénonciations déjouèrent leurs précautions. Sur l'ordre de Michaud, une trentaine de soldats cernèrent la halle et enlevèrent les maires qui payèrent leur audace d'un emprisonnement de trois semaines dans les « oubliettes » du château de Bouillon, où leurs épouses venues les visiter furent retenues, puis, relâchées contre une forte rançon.

S'ensuit la pression jacobine…

Une pétition, non datée, émanant de la Société populaire a échappé au brûlement. Elle était adressée à l'Assemblée :

« Citoyens,

La masse du Peuple bouillonnais, égarée par l'intrigue et l'aristocratie, s'est réunie aujourd'hui à la Société populaire ; tous ont juré de vivre libres ou de mourir.

Voici la pétition qu'ils vous adressent.

La dénomination de l'Assemblée générale sera changée en celle de Convention nationale.

Les cloches, fer, cuivre, étains, seront brûlés en place publique.

Tous les contrats seront remboursés en assignats, ainsi que les rentes, dettes, etc.

Les nobles, procureurs et prêtres seront expulsés des places civiles et militaires.

L'expulsion des Augustins et religieux, nés en pays ennemi de la République française sera prononcée de suite ainsi que leur suppression ; il sera fait pension à ceux qui sont du pays.

La formation d'une Garde nationale qui veillera à la sûreté de nos foyers et montera la garde conjointement avec les Français.

Les riches suspects et mauvais citoyens paieront les citoyens admis à cet effet.

La municipalité de Bouillon sera cassée et remplacée ce soir par le peuple assemblé.

La Cour Souveraine sera cassée et les juges seront nommés par le peuple. »

Le programme de la Société tend à un coup d'État.

Sous la pression jacobine, le 20 décembre 1793, l'Assemblée généraleordonna aux municipalités d'inviter le peuple à nommer une Convention comme celle de France.

Les assemblées primaires se réunirent. La volonté générale se prononça contre une Convention. Mais les Jacobins répliquèrent le 13 Nivôse en faisant prêter serment aux membres de la Société. Il était conçu en ces termes :

« Je jure la destruction de la ducauté, de la Cour Souveraine, de la Municipalité de Bouillon, de l'Assemblée législative, et haine à tous les membres qui y sont attachés, je veux, suivant la loi, une Convention nationale pour réprimer les abus et former une République, je jure de maintenir la liberté, l'égalité au prix de ma vie et de ma fortune, je jure de

répandre tout mon sang, s'il le faut, pour garder fidélité à mon serment »

L'obligation de prêter un serment d'une telle nature réduisit immédiatement le nombre des sociétaires, mais stimula la conviction des plus résolus.

Le durcissement de la Société provoqua le renouvellement du Comité de surveillance. Le 30 nivôse (19 janvier 1794), il se compose de sept membres : Bel, Gérard, Lustebourg, Weissenbruch fils, Imbert, Maisin et Daoût.

Il faut du sang. Voilà ce qui revient dans les discours de ceux que lie maintenant un pacte agressif.

On envisage l'installation d'une guillotine.

Ce tumulte ne décourage pas l'Assemblée générale. Le 19 janvier, sous la présidence de Maignand, les députés décident de rester à leur poste et lancent un appel à la fraternité.

A la demande de Michaud, la Société met sur pied une compagnie révolutionnaire, mais, à défaut de solde, les recrues refusent de servir.

Les révolutionnaires de l'opposition ont pourtant besoin d'une garde prétorienne.

En France, le 7 février 1794, le duc fut enlevé et l'assemblée générale annonça au peuple bouillonnais l'enlèvement de son souverain. Mais, ne sachant plus communiquer avec le duc, le pouvoir législatif était paralysé, puis le 14 avril 1794, l'assemblée constitutionnelle, forte de l'exemple français, instaura le régime conventionnel et républicain.

Malgré l'occupation du sol, soit par les Français, soit par les Autrichiens, le peuple bouillonnais n'a cessé d'être représenté par un Gouvernement et une Assemblée, jusqu'à son incorporation décrétée unilatéralement par la Convention, le 25 octobre 1795, et n'a jamais renoncé à lutter contre les atteintes portées à son indépendance.

L'attachement à la France fut bien mal récompensé !

A la fin de l'année 1793, la Révolution française était passée à la politique d'exploitation, comme si le pays bouillonnais n'était pas un pays ami.

Rappelons que la Société populaire était insatisfaite. Elle invita le peuple à prendre les armes et nomma des surveillants pour contrôler l'Assemblée générale extraordinaire. Elle se plaça en « état de révolution ».

Chaque séance débutait aux cris de « La Patrie est en danger ». (…)

(…) Une des activités de la Société populaire est la dénonciation. (…) À cette époque, la délation est une vertu républicaine. (…)

Le régime nouveau établi à la suite du décret du 7 mars favorise la vague antireligieuse contenue jusque là.

Les Bouillonnais ne vont pas oublier de sitôt la journée du 26 ventôse (16 mars 1794).

Jour de dimanche. La grand-messe a rassemblé de nombreux fidèles dans l'église des Augustins. Brusquement, le temple est investi de toutes parts. A la tête des sans-culottes, Chauchet Richard, Louis Weissenbruch, Bel, l'aubergiste à moustaches, font

irruption avec la musique militaire. Les soldats se précipitent en foule dans l'église, où peu de temps encore auparavant certains des leurs venaient faire leurs dévotions. On arrache le célébrant de l'autel.

Chacun des fidèles fuit, épouvanté, mais les portes de sortie sont défendues par des baïonnettes.

Fut également pillé l'antique prieuré Saint-Pierre.

La croix du clocher de l'église du prieuré est enlevée (...). Les grilles du cimetière sont arrachées. Le pillage se poursuit chez les Augustins. Des orgies se déroulent dans leur collège. (...) Le soir, sur l'Esplanade, les défroques des religieux sont brûlées dans un feu de joie.

Les mêmes dévastations se reproduisent dans toutes les églises des villages voisins qui, pour la plupart, avaient déjà été pillés par les hussards du camp des Montagnards. L'église de Noirefontaine est transformée en prison. A Ucimont, des chasseurs vont jusqu'à briser le tabernacle. Tous les habitants regardent partir avec tristesse ou indignation les cloches qui rythmaient leur vie et étaient l'âme de la communauté. Le duché de Bouillon n'est pas mieux traité qu'un pays ennemi.

On ne pille pas seulement les églises. Les troupes vident les étangs. Les bestiaux sont abattus à coups de fusil dans les étables ; Des troupeaux entiers de porcs sont enlevés ;

Toute résistance est matée.

Les églises les plus épargnées semblent avoir été celles d'Alle, d'Anloy, Les Abbyes, Chairière, Corbion, Frahan, Framont et Gembes.

Les excès dont le pays était victime n'avaient pas laissé les autorités bouillonnaises indifférentes. Elles n'allaient pas tarder à payer cher leurs protestations, dont le fondement avait inspiré quelque crainte au Comité de Surveillance[193].

Insatisfaits, Weissenbruch et Chauchet expédièrent à Paris, à la Convention, une liste de proscriptions. L'emprisonnement jusqu'à la paix, la déportation en Guyane de ceux qu'ils dénonçaient, tous fonctionnaires publics, voilà ce qu'ils voulaient. Ils n'attendirent pas la réponse pour faire sortir les proscrits, avec l'aide de l'armée[194].'

[193] Les révolutionnaires… !
[194] Française.

Véritable époque de terreur à Bouillon et dans le duché !

Le 3 germinal (23 mars 1794), l'Assemblée générale extraordinaire (dont ne faisait plus partie depuis de nombreux mois, Nicolas ROZET de Framont) décida sans aucune discussion la suppression des monastères des Augustins et du prieuré St-Pierre.

Une des dispositions prévoit que les possessions territoriales mobilières des monastères sont saisies et tombent sous la main de la Nation bouillonnaise.

Les religieux, pour la plupart, sont contraints à l'exil…

Une intervention énergique de Pirson, de retour de Paris, permet aux prisonniers de sortir de la tour du château, le 7 germinal (27 mars 1794) et de reprendre leurs fonctions, en dépit des discours tonitruants proférés à la Société populaire, laquelle a fait peindre sur son drapeau un poignard serré dans une main.

Le 31 mars 1794, deux cents bouillonnais signent une pétition qui exprime une indignation débordante. La confiance est dans le collège de la ville.

La voici :

« Citoyens Municipaux,

Le Peuple de la ville de Bouillon, assemblé en masse, vous expose qu'il vous a élus à leur tête pour les représenter, administrer et gérer leurs personnes et biens communaux. Il vous déclare qu'il est content de votre administration et du zèle que vous prenez à les défendre contre les oppressions, etI8bis dans cette ferme confiance dont ils sont pénétrés, que plusieurs particuliers de cette ville, et notamment les citoyens Weissenbruch, père et fils, Bel, ces trois étrangers, Victor Imbert, Bernutz, Richard Chauchet fils, Jacques Léquy-Imbert, Monard fils, Philippe David, Nicolas Adnet, Louis Collignon, Fiseur, Poncin, Hansquine fils, et plusieurs autres se sont, de leur autorité, érigés et constitués en club, ou prétendue Société populaire, et sous ce nom, désolent la masse du Peuple ; ils les dénoncent, les font arrêter et emprisonner sans qu'on en sache les motifs ; ils ont su capter la bienveillance du Général qui commande les troupes de la République Française dans ce canton, ils ont surpris sa religion, et, sous ce manteau, ils commettent les excès les plus répréhensibles. Le 16 mars dernier, ils ont poussé leur témérité jusqu'à piller et dévaster nos églises et ont arrêté et arraché les ornements et vases sacrés, emporté et brûlé les autres meubles ; ils menacent les Citoyens du pillage, de la guerre civile, cherchent à attirer sur eux la haine des Français, en employant les moyens les plus odieux pour nous affamer, en présentant comme espions de la France les Étrangers qui amènent du grain dans le pays, méditent et commettent toutes espèces de crimes, tiennent sans cesse les propos les plus abominables, affectent un coupable mépris pour les Autorités

constituées, dénoncent à tort et à travers tous les bons citoyens, calomnient nos Magistrats et cherchent à avilir la Représentation Nationale, usurpent tous les pouvoirs, foulent aux pieds toutes les lois, prêchent l'insurrection, le pillage et l'assassinat, etc. Et comme il est essentiel de venger la Vertu et d'extirper de la Société ces Êtres féroces qui n'en sont que les fléaux. A ces causes, nous vous requérons de faire cesser nos troubles, d'employer l'autorité que nous vous avons confiée pour nous rendre le calme et la tranquillité. Nous sommes prêts à tout sacrifier, même notre vie, pour maintenir nos droits méconnus trop longtemps. Défendez et faites défendre par l'Assemblée Générale Extraordinaire les Assemblées scandaleuses de ces scélérats. Forcez-les à rétablir les dégâts qu'ils ont commis dans nos églises, le 16 mars, les vols qu'ils y ont faits et qu'ils se sont en partie partagés, excluez ces monstres de toutes charges et emplois, destituez ceux d'entre eux qui en sont pourvus. Forcez Weissenbruch, père et fils et Bel, étrangers, à abandonner notre Horizon, et vous continuerez notre admiration, et d'être bénis par nous et nos enfants ; c'est dans cette ferme confiance que nous nous adressons à vous.

A Bouillon, ce 31 mars 1794. »

La réaction de la population décide le Comité de l'Assemblée à organiser une garde volontaire provisoire et à abolir le Comité de surveillance.

Le 22 avril (3 Floréal), l'Assemblée se sent assez forte : elle fait arrêter les Weissenbruch, père et fils, Joseph Monnard et le juge de paix Gérard, du chef de complot contre la souveraineté du peuple. En même temps, elle prend un arrêté qui consacre l'existence des Sociétés populaires, mais punit de mort tout citoyen qui se permettra de tenir des propos tendant à diviser le peuple en plusieurs partis et qui conspire contre la Liberté publique. Ce décret était une arme entre les mains du gouvernement, à condition qu'il ait la force d'en user.

Les clubistes ont essuyé un grave échec… Ils ne sont pas interdits mais ils ont été matés.

Si les Jacobins, ennemis de la légalité, sont devenus impopulaires, par contre l'Assemblée va de l'avant dans la voie révolutionnaire.

Les lois sont promulguées et la justice est rendue au nom du peuple bouillonnais.

Le sceau de l'Etat est représenté par un rocher avec des arbrisseaux, une rivière, au-dessus un hoyau et une houlette croisés, avec cette légende : « Assemblée des Représentants du Peuple bouillonnais ».

Sous la République, comme au temps de la ducauté, le peuple respecte l'autorité légale. Mais des évènements graves vont brusquement éclater…

Massacre à Bouillon

Mais, le 30 floréal de l'an II (19 mai 1794), l'armée autrichienne cantonnée dans le Luxembourg se met en marche vers Bouillon. Dès l'aube, l'attaque de Bouillon commence et le massacre[195] est terrible. Vingt-six personnes[196] de Bouillon périront et une foule de « citoyens » seront blessés[197]. Horreur, désolation et viols, pendant vingt-quatre heures, dans la ville par la soldatesque. Ces braves Bouillonnais, qui regardaient encore la veille leur duché comme neutre, déchantent…

Après le sac de la ville, il fallut enterrer au plus vite les cadavres des soldats et des civils. Dix hommes ont été affectés à cette besogne funèbre moyennant soixante trois livres et de fortes rations d'eau-de-vie. Une odeur infecte se répandit jusque dans les environs de la localité.

Le calme revient à Bouillon, on panse ses blessures… L'ère républicaine devenue celle du peuple bouillonnais, le duché ne désespère pas en son indépendance. Mais c'est sans compter sur les désirs de l'Assemblée française…

Le 29 août 1794 (12 Fructidor), l'Assemblée pris un décret pour ordonner l'ouverture d'une instruction contre les meneurs des troubles.

Les scellées furent placées chez les prévenus. Trois cents témoins défilent. Quarante-quatre personnes étaient inculpées. La confrontation des comparants et des témoins sont rendus publique.

La session du jury s'ouvrit le 12 floréal. Les actes d'accusations reprenaient plus d'une vingtaine d'inculpations.

Le commissaire Dorival présenta le Rapport général de la Commission extraordinaire, rapport imprimé comportant plus de cinq cents pages, rapport communiqué au préalable aux jurés.

Après la lecture du rapport qui, sans doute, dura plusieurs jours, les accusés et leurs défenseures eurent la parole.

Les inculpés se disent les « persécutés du pays bouillonnais ». Un comble !

Finalement, malgré ou à causes des nombreuses pressions françaises, le Tribunal rendit son jugement le 7 prairial de l'an III (26 mai 1795).

Modéré, le jugement le fut au point que la montagne paraissait avoir accouché d'une souris. Les juges se contentèrent de prononcer des peines bénignes comme le désarmement des condamnés, la déchéance de citoyen actif, la déportation de certains condamnés, des confiscations de biens y compris les émoluments de bourgeoisie et la condamnation solidaire à 350 000 livres.

À la suite d'une pétition, des adoucissements de peines furent encore consenties.

---

[195] Aucun décès de cette terrible journée ne fut consigné dans les registres de l'état civil de Bouillon. Il faudrait consulter les registres paroissiaux de sépulture, éventuellement, s'ils existent.

[196] DOFFAGNE Marguerite, selon la mention dans l'acte de mariage de sa fille du 13/1/1813, à savoir : 'Mère de l'épouse décédée lors des massacres survenus lors de l'entrée des troupes autrichiennes le 19/05/1794'.
FOISSY Antoine, selon l'acte de mariage de son fils du 19/5/1813, à savoir : 'Père de l'époux victime des massacres survenus lors de l'entrée des troupes autrichiennes commandées par le général Beaulieu le 19/05/1794'.
BOULANGER Jean, selon l'acte de mariage de son petit-fils du 19/4/1841, à savoir : 'décédé à Bouillon le 19/05/1794 lors du sac de Bouillon par les armées autrichiennes du général Beaulieu.'
LOUIS Joseph, selon l'acte de mariage de son fils du 17/10/1836, à savoir : 'Père de l'époux (…), tué à Bouillon, le 19/05/1794'

[197] 'Une soixantaine blessés' (Histoire du Duché de Bouillon – Michel-Jean-François OZERAY pp 604).

Mais même cela, n'empêcha pas les républicains français, tel Merlin, de taxer le jugement de monstrueux. Il s'en prit aux officiers du ci-devant prince qi, d'après lui, avaient fait le procès de ceux qui voulaient la réunion à la République en les poursuivant comme des terroristes.

L'Assemblées générale extraordinaire, réunie le 1er fructidor de l'an III (18 août 1795), chargea son Comité d'expédier immédiatement à Paris les pièces du procès. On ne les revit plus[198] !

Le général [français] Ficor-Bazus se présenta à l'Assemblée le 3 fructidor, suivit de son état-major, et donna lecture de la lettre du Comité de Salut public, puis enjoignit l'arrêt des poursuites ainsi que le rétablissement de la situation antérieure au procès.

C'était la plus grave intrusion commise jusqu'alors contre la souveraineté du duché de Bouillon. La justice bafouée, l'Etat vacillait sur ses bases !

Pendant toute la durée de l'an III, comme dans les débuts de la Révolution, les problèmes économiques n'ont cessé de hanter les esprits. Des entraves durent être apportées au commerce. Or, l'ancien duché est un pays entre-deux, habitué au commerce tant du côté de la France que des pays conquis récemment par elle.

Le statut du pays bouillonnais ne le met pas à l'abri des exigences militaires. La faim tenaillait les indigents. Une grande pénurie de viande et de grains en résulta. Le tout augmenté par les difficultés financières dues à la circulation des assignats, cette futile monnaie de papier !

Entre temps, Robespierre[199] et consorts avaient été renversés le 26 juillet 1795 et les 'terroristes' furent poursuivis à travers toute la France.

[198] Les pièces les plus importantes du procès ont heureusement été publiées à Bouillon, à l'imprimerie de l'Assemblée générale.

[199]

Anonyme, École française du XVIIIe siècle,
Portrait de Maximilien Robespierre musée Carnavalet.

Et c'est ainsi que l'indépendance[200] du duché de Bouillon fut de très courte durée…

À Paris, on ne voyait pas ce qui se passait à Bouillon d'un bon œil. En effet, la volonté était que ce petit territoire soit annexé à la Grande République.

Le 4 brumaire de l'an IV de la République (26 octobre 1795 du vieux style), la discussion s'anime à l'assemblée à Paris concernant le 'petit' duché de Bouillon.

Voici le compte-rendu[201] de la réunion de ce jour :

Merlin[202] (de Douai) présente de nouvelles considérations sur les motifs qui doivent déterminer la réunion de la Belgique, et répond aux objections qui ont été faites.

« On a, dit-il, mis en doute l'affection du peuple belge pour les Français ; il faut ne pas connaître ce pays et l'esprit de ses habitants ; et comment peut-on opposer le fait isolé de quelques coups de fusil tirés sur nos troupes par les gardes - chasses des princes du pays, au dévouement que montrèrent les habitants de la ville de Gand pour protéger notre retraite ; à l'énergie républicaine d'une grande partie de ce peuple votant sa réunion à la France sous le canon des Autrichiens alors vainqueurs ; aux immenses sacrifices qu'il s'est empressé de faire à la république ; aux témoignages d'amitié que nous en avons reçus , lorsque nous étions tous opprimés par les mêmes tyrans ?

200

Bien qu'il ne jouât aucun rôle dans la Révolution bouillonnaise, un personnage politique qui fut important et qui intervint dans la chute de Robespierre fut Jean Lambert TALLIEN (Paris le 23 janvier 1767- Paris le 16 novembre 1820), descendant d'un émigré italien qui était venu s'installer à OFFAGNE dans le duché de Bouillon. Il fut lui-même un 'terroriste' qui eut bien du sang sur les mains, quoiqu'ayant essayé, avec résultat, d'éviter la guillotine.

[201] Réimpression de l'ancien Moniteur : Convention nationale. Directoire. – Pages 342, 343 - A. Ray – 1862

202

Merlin (de Douai)

[146] Philippe Antoine Merlin, dit Merlin de Douai pour le distinguer de Merlin de Thionville (né le 30 octobre 1754 à Arleux - mort le 26 décembre 1838, à Paris), est un homme politique français, qui exerça son activité pendant la Révolution et l'Empire. Il fut membre de l'Assemblée nationale constituante de 1789-1791 et député du Nord à la Convention nationale. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Philippe-Antoine_Merlin_de_Douai]

« Sous le rapport militaire, n'est-il pas ridicule de regretter une ligne de places fortes qui, en 1792, n'a pu nous garantir de l'invasion des ennemis ? Sous le rapport politique, Merlin propose cette règle générale, que moins Paris sera voisin du théâtre delà guerre, plus il sera tranquille, plus on y verra s'affermir le règne des lois ; moins les puissances étrangères seront tentées de nous faire la guerre, parce qu'elles n'auront pas l'espérance de pénétrer jusqu'à cette ville centrale, et d'y venir attaquer le gouvernement. »

Carnot : Représentants, les doutes que l'on a élevés sur la question de savoir si la réunion de la Belgique à la France serait utile sous les rapports militaires m'ont engagé à prendre la parole pour donner à la Convention quelques détails à ce sujet.

Il s'agit d'examiner si après la réunion, la nouvelle frontière serait plus forte ou moins forte que la frontière actuelle.

Je distingue les pays qui se trouvent à la rive droite de la Meuse de ceux qui sont à la rive gauche.

Pour ceux qui se trouvent à la rive droite ou qui sont compris entre la Meuse et le Rhin, il est évident que la nouvelle frontière est beaucoup plus forte ; car vous avez ôté à votre ennemi son seul point d'appui, qui était la forteresse de Luxembourg, où il formait ses magasins et réunissait ses forces pour attaquer nos frontières de la Moselle, comme il le fit lorsqu'il prit Longwy et Verdun.

En gardant Luxembourg, non-seulement vous privez votre ennemi de la place d'armes la plus forte de l'Europe après Gibraltar, et la plus dangereuse pour vous ; mais vous vous appropriez ce boulevard inexpugnable et vous en couvrez votre frontière qui était déjà très-forte ; il vous donne de plus la facilité de porter vous-mêmes la guerre en avant, sans être arrêtés par rien, et devient ainsi le gage assuré d'une paix solide et durable : car l'ennemi ne vous attaquera plus lorsqu'il verra que le résultat immédiat et inévitable de son agression , serait l'invasion de son propre pays dépourvu de tout moyen de résistance.

J'examine maintenant ce qui concerne le pays situé à la rive gauche de la Meuse, qui est la Belgique proprement dite, et je vois qu'en réunissant ce pays à la France nous avons deux barrières au lieu d'une. L'une est l'ancienne qu'il faudrait bien se garder de détruire , puisqu'elle nous couvre non- seulement du côté des Pays-Bas, mais encore du côté de la mer : l'autre est la rivière même de Meuse, qui enveloppe la Belgique, barrière très-respectable par la possession de Maëstricht et de Venlo qui nous appartiennent, et par la faculté que vous vous êtes réservée dans le traité de paix avec la Hollande, de mettre garnison en temps de guerre à Grave, Bois- le-Duc et Berg-op-Zoom , qui en défendent le passage, en même temps que Luxembourg prend à revers l'armée ennemie qui voudrait le tenter.

Il faudrait donc, pour qu'après la réunion consommée, le territoire actuel de la France fût entamé, que l'ennemi forçât d'abord cette barrière de la Meuse soutenue par d'excellentes places, et qu'ensuite , il vint attaquer celle qui nous couvre immédiatement et contre laquelle il vient d'échouer : c'est-à-dire, qu'après trois ans d'une guerre future que je suppose très-malheureuse pour nous, l'ennemi se trouverait au même point où il était au commencement de celle-ci, et nous nous trouverions, nous, après la perte de celte première barrière de la Belgique, dans le même cas où quelques personnes voudraient que nous nous missions nous- mêmes dès à présent, de notre plein gré, en renonçant à la réunion proposée.

Ou objectera que l'entretien de deux barrières, au lieu d'une, coulera beaucoup plus : c'est une erreur, car la nouvelle barrière est la Meuse elle-même, gardée par des

places en partie entretenues par les Hollandais. II n'y a que Maëstricht, Luxembourg et Venlo qui sont à notre charge : leur entretien peut se regagner par l'abandon de quelques places en troisième ligne et peu importantes de l'ancienne frontière, et n'est d'ailleurs qu'une bagatelle à prélever sur les contributions des riches…

(…)

Merlin (de Douai), au nom du comité de salut public :

Après avoir décrété la réunion de la Belgique et du pays de Liège et de Luxembourg à la république, vous avez chargé votre comité de salut public d'examiner la question de savoir si le pays de Bouillon, enclavé entre ces trois nouvelles contrées et le département des Ardennes, subsisterait isolé et indépendant au milieu de notre territoire.

Pour résoudre cette question, il faut d'abord exposer quelques faits.

L'Indépendance du pays de Bouillon n'est au fond qu'une supposition, puisque le gouvernement français y possédait depuis plus d'un siècle la citadelle de Bouillon, des magasins militaires dans la ville même, et une porte appelée Française, le tout gardé pour une garnison à notre solde, avec un commandant, un ingénieur et d'autres officiers qui faisaient partie de notre armée.

Le bureau de la poste aux lettres nous appartenait également[203] ; et si ce pays, de deux lieues de large sur trois de longueur, peuplé en tout de 9 à 10,000 Habitants, était tenu, en souveraineté apparente par les ducs de Bouillon, c'est *parce que le roi Très-Chrétien trouvait qu'il était de sa grandeur de compter parmi ses domestiques une manière de souverain dans la personne de son chambellan ; mais, dans l'exercice journalier de sa puissance, un ordre du ministre de la guerre l'aurait emporté sur toutes les autorités ducales.*

Une autre considération non moins importante est la situation agricole de ce pays. On n'y récolte point de froment, encore moins de vins, et les fruits les plus communs n'y sont point connus : il est couvert de bois et coupé de ruisseaux qui rendent la pêche et la chasse très abondantes ; mais il tire les grains qu'il consomme des marchés de la république. Il s'y est fait autoriser par un décret du 11 août 1790, dont il a surpris le renouvellement, le 8 janvier 1793, à la Convention. Nous disons surpris, parce que *l'un des députés extraordinaires de ce pays, le plus opposé à sa réunion, abusa de l'extrême honnêteté d'un de nos collègues qui pouvait vous éclairer sur les localités, en allant chez lui le jour où devait se faire le rapport sollicité à son insu, et l'y retenant astucieusement jusqu'à l'heure où le décret devait être et fut en effet rendu*[204]. Ce privilège d'exportation est pour les habitants de la frontière des Ardennes une source intarissable de soupçons et de murmures et il paraîtrait fort étrange que nous fussions obligés de nourrir et défendre un pays qui se refuserait à faire partie de la république, à laquelle il tient par tant de besoins.

Il serait encore plus inconcevable qu'elle consentît à laisser subsister *une enclave qui serait le refuge nécessaire de tous les malfaiteurs et l'entrepôt d'un commerce interlope.* Il faudrait former un cordon de douanes qui assujettiraient les citoyens de l'intérieur à un régime qu'on ne doit souffrir qu'à l'extrême frontière, et que le seul avantage du commerce national peut autoriser.

[203] Demi-vérité !
[204] C'est moi qui mets en italique

Enfin le vœu des habitants s'est manifesté d'abord par l'envoi d'un député extraordinaire[205] venu pour demander en 1793 la réunion de deux communes, qui depuis un siècle demandent à être distraites du duché de Bouillon.

Le crédit des ducs les avait toujours écrasées au ci-devant conseil du roi ; elles ne réussirent pas mieux auprès de Barrère ; *et le malheureux campagnard, après s'être présenté sur son passage pendant deux mois, s'en retourna tout effrayé de la journée du 2 juin, sans avoir obtenu de décision.*

Le vœu des patriotes de Bouillon s'est déclaré par une pétition récente, dans laquelle ils observent qu'ils y sont comprimés par les agents du ci-devant duc, qui redoutent la réunion, et qui font taire la majorité des habitants, accoutumés à trembler sous leur domination.

Des Français attachés à la cour souveraine ducale, ou pensionnaires de la république, à titre d'anciens officiers, se sont emparés d'une révolution opérée dans ce pays à l'imitation de la nôtre. Il y a eu nue assemblée constituante dont les décrets furent acceptés ou sanctionnés pour le duc de Bouillon ; puis une assemblée législative, puis une convention nationale qui a prononcé l'abolition de la ducauté ; mais le résultat a été de perpétuer les pouvoirs sous de nouvelles formes entre les mains des officiers du prince, qui font aujourd'hui le procès à ceux qui voulaient la réunion à la république, en les poursuivant comme terroristes. L'intérêt des habitants est d'éteindre ces divisions, qui feraient de ce pays un théâtre de débats, de persécution et de vengeance.

Déjà votre comité a été obligé de réprimer des excès et d'empêcher qu'on ne fit, sous les yeux de la garnison française, exécuter des jugements monstrueux contre ceux qui s'étaient déclares pour la France. C’est de la dignité de la république de dédaigner les intrigants qui ont conduit cette trame, et auxquels nous ne ferons pas l'honneur de les tirer de leur obscurité en prononçant leur nom, pourvu que, profitant de cette condescendance, ils apprennent à fléchir devant la majesté du peuple français, et qu'ils cessent de contrarier leurs concitoyens qui demandent à s'y réunir.

Voici le projet de décret :

» La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète que la commune de Bouillon et son territoire, ainsi que les communes qui en dépendent et qui formaient ci-devant le duché du même nom, sont réunis à la république française, et seront répartis entre les départements de l'Ourthe, des Forêts et des Ardennes.

» Les représentants du peuple envoyés dans les départements réunis par la loi du 9 vendémiaire dernier sont chargés de l'exécution du présent décret.

» Le présent décret et le rapport seront insérés dans le bulletin de correspondance.

Ce projet de décret est adopté. (On applaudit.)

L'Assemblée ordonne l'impression du rapport fait par Merlin, et l'insertion au Bulletin.

Le même membre fait rendre le décret suivant :

La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète :

[205] Pirson

» Art. Ier. Les dispositions de l'art. IX de la loi du 9 vendémiaire dernier sont applicables à tous les pays réunis par cette loi du territoire de la république.

» II. Les arrêtés du comité de salut public, et ceux des représentants du peuple en mission, auxquels il n'a pus été dérogé jusqu'à ce jour par le comité de salut public, continueront d'être exécutés dans ces pays jusqu'à l'établissement qui s'y fera successivement des lois françaises.

» III. Les représentants du peuple en mission dans les pays réunis par la loi du 9 vendémiaire veilleront au recouvrement des impositions ordinaires, en même temps qu'à la rentrée des contributions extraordinaires dont ils sont chargés par la même loi. »

(Fin de citation)

Merlin ne fut pas tendre avec Pirson ! Il fit preuve de persuasion par son brillant discours bien que plein de dérision envers le peuple bouillonnais. Quoiqu'il en soit, l'affaire fut vite réglée… L'ancien duché de Bouillon allait connaître de bien d'autres sombres années, comme nous allons le voir.

Ainsi, en 1794, le duché, pendant 18 mois, fut secoué par le désir de certains, de devenir une petite 'république indépendante', mais le paya très cher. Dans les années 1793 et 1794, le duché fut pillé tantôt par les armées autrichiennes, tantôt par celles de France[206].

Le 26 octobre 1795 : la Convention Nationale française réunit, non sans protestations de la part des habitants, Bouillon et son territoire à la France. En France, la période du Directoire commence. Elle se terminera le 9 novembre 1799, lors du coup d'Etat du général Napoléon Bonaparte.

Le duché de Bouillon fut divisé et rattaché à trois départements français : la ville de Bouillon avec seize communes fait partie du département des Ardennes ; Gedinne et quatorze autres dépendent de celui de Sambre-et-Meuse, et enfin, Paliseul et les dix-huit dernières appartiennent au département des Forêts.

C'en était fini du duché de Bouillon !

La Révolution bouillonnaise a eu le mérite de ne pas dégénérer dans le sang, malgré les appels au meurtre d'une petite minorité. La seule potence dressée sur le pont de Liège en août 1790 a été jetée la nuit même dans les eaux de la Semois. Il n'y a pas eu de Tribunal révolutionnaire. Les cortèges d'émeutiers tournèrent court après quelques violences : Pas ou peu de 'château' incendiés (celui de Dohan aurait été détruit). Des églises ou monastères pillées, mais non brûlés, le plus souvent par la troupe.

Dans le petit Etat coincé entre deux grandes puissances rivales et toujours menacé, la terreur n'était pas « dans la fatalité de l'heure ». La contre-révolution, si l'on peut appeler ainsi les poursuites intentées aux extrémistes, n'a pas, de son côté, tourné à la Terreur blanche.

La Révolution bouillonnaise a surtout été institutionnelle.

Tel fut le contexte dans lequel plusieurs familles ROZET-ROSET vécurent entre les années 1790 et 1795. On ne peut qu'aisément imaginer toutes les difficultés qu'ils

[206] 'La Révolution bouillonnaise et ses lendemains', Adelin VERMER - pp.159, 160

eurent, eux aussi, à endurer quoiqu'elles ne vécussent pas directement les évènements tragiques de la ville de Bouillon.

À Framont, deux branches principales de la famille étaient présentes. L'une, représentée par Jacques ROSET (qui décèdera le 14 avril 1799) et l'autre par Nicolas ROZET (qui lui mourra le 29 août 1806).

Un contexte désastreux dans lequel ces deux familles de Framont vécurent. Quelques familles ROSET et ROZET verront le jour : à Framont celle d'Henry (1789), à Curfoz celle de François (1795), à Sart-Jéhonville celle de Louis (1807) et à Wachanps-Anloy celle de Jean (1806).

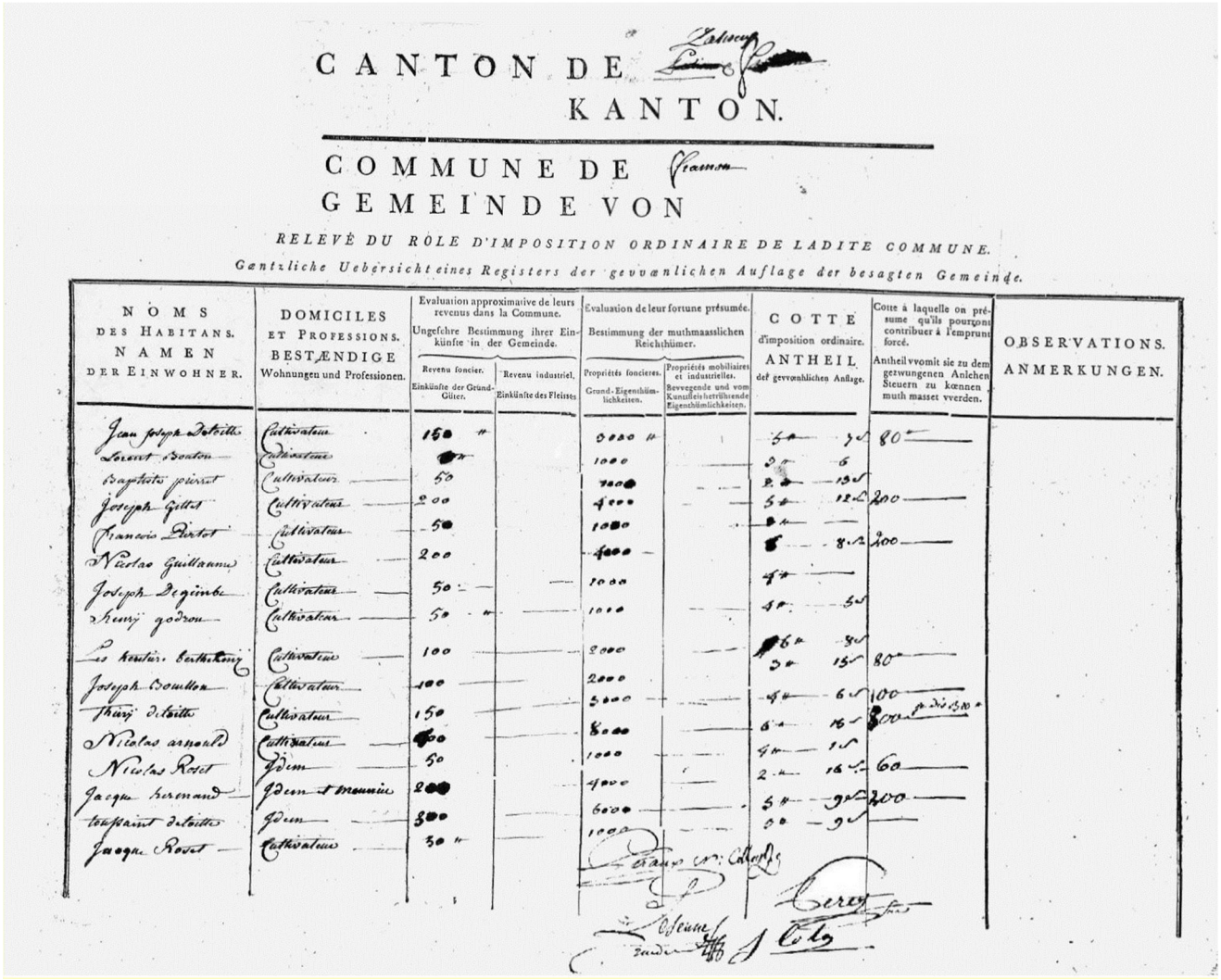

CANTON DE Lahoux
KANTON.

COMMUNE DE Framon
GEMEINDE VON

RELEVÉ DU RÔLE D'IMPOSITION ORDINAIRE DE LADITE COMMUNE.
Gæntzliche Uebersicht eines Registers der gevvænlichen Auflage der besagten Gemeinde.

NOMS DES HABITANS. NAMEN DER EINWOHNER.	DOMICILES ET PROFESSIONS. BESTÆNDIGE Wohnungen und Professionen.	Evaluation approximative de leurs revenus dans la Commune. Ungefehre Bestimmung ihrer Einkünfte in der Gemeinde. Revenu foncier. Einkünfte der Grund-Güter.	Revenu industriel. Einkünfte des Fleisses.	Evaluation de leur fortune présumée. Bestimmung der muthmaasslichen Reichthümer. Propriétés foncieres. Grund-Eigenthümlichkeiten.	Propriétés mobiliaires et industrielles. Bevvegende und vom Kunstfleis herrührende Eigenthümlichkeiten.	COTTE d'imposition ordinaire. ANTHEIL der gevvœnhlichen Anflage.	Cotte à laquelle on présume qu'ils pourront contribuer à l'emprunt forcé. Antheil vvomit sie zu dem gezwungenen Anlehen Steuern zu kœnnen muth masset vverden.	OBSERVATIONS. ANMERKUNGEN.
Jean Joseph Detoille	Cultivateur	150 #		3000 #		5 # 7 s	80 #	
Lorent Bouton	Cultivateur	[illegible] #		1000		3 # 6		
Baptiste Pierret	Cultivateur	50		1000		2 # 13 s		
Joseph Gillet	Cultivateur	200		4000		5 # 12 s	200	
François Pierlot	Cultivateur	50		1000		3 #		
Nicolas Guillaume	Cultivateur	200		4000		6 # 8 s	200	
Joseph Degimbe	Cultivateur	50		1000		4 #		
Henry Godron	Cultivateur	50 #		1000		4 # 5 s		
Les heritiers Berthelemy	Cultivateur	100		2000		6 # 8 s		
Joseph Bouillon	Cultivateur	100		2000		3 # 15 s	80 #	
Thierry Detoille	Cultivateur	150		3000		4 # 6 s	100	
Nicolas Arnould	Cultivateur	[illegible]		8000		6 # 16 s	300 p. dis 300 #	
Nicolas Roset	Idem	50		1000		4 # 1 s		
Jacque Hermand	Idem et meunier	200		4000		2 # 16 s	60	
Toussaint Detoille	Idem	300		6000		5 # 9 s	200	
Jacque Roset	Cultivateur	30 #		1000		3 # 9 s		

Rôle d'imposition sur FRAMONT, date incertaine, mais aussi en Allemand !
Serait-ce une imposition[207] demandée par les Autrichiens ?

Par ce Rôle d'imposition établi, on peut constater l'état de 'fortune' des deux frères par rapport à la situation des autres habitants de FRAMONT.

[207] À vérifier !

Entre temps, en France, le fusil va tirer et la guillotine trancher ...

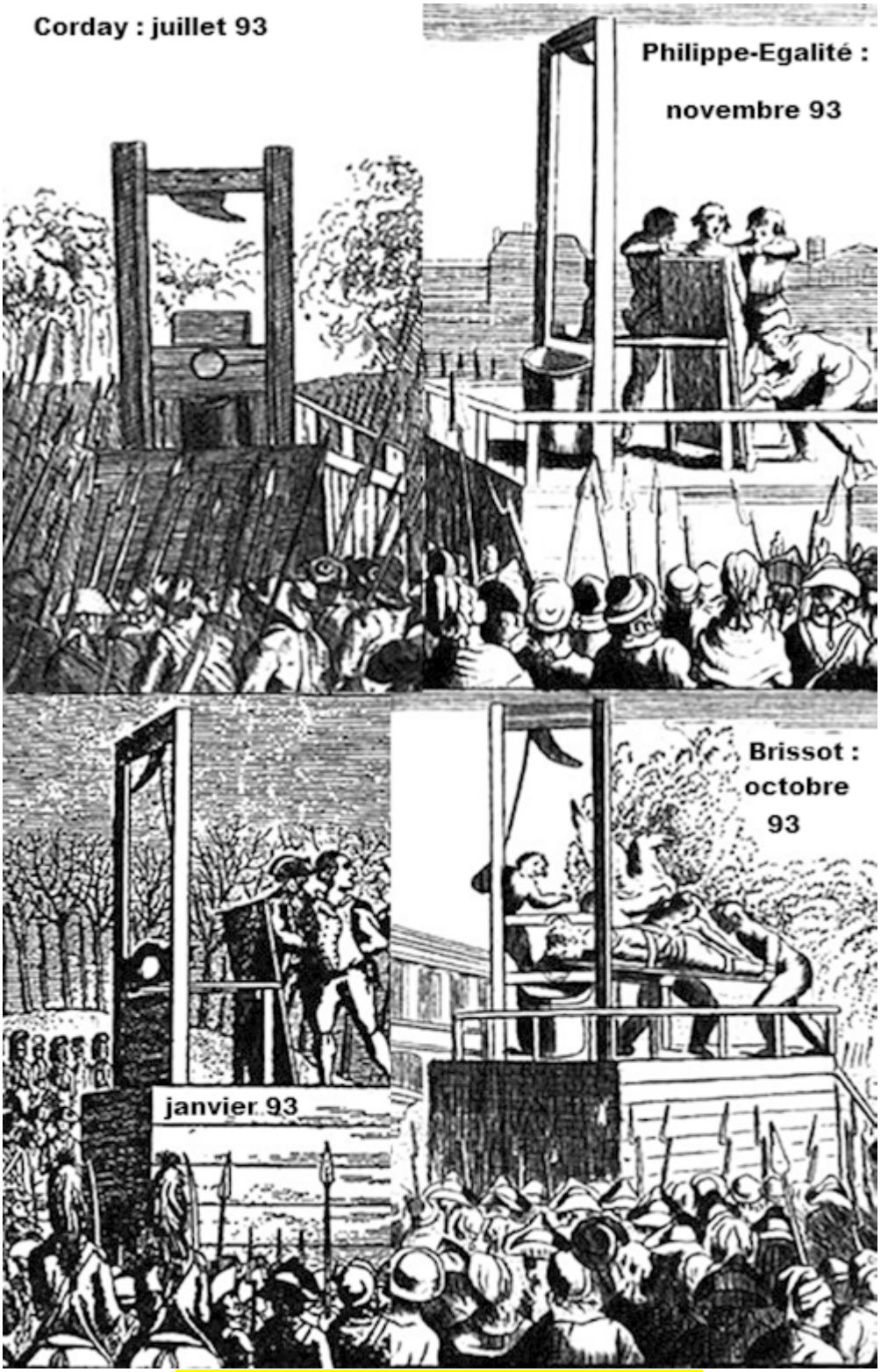

Les gravures[208] de 1793 montrent une lame en forme de faux, montée en diagonale

[208] https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillotine

François Rozet (1730-1794), « boucher »

Boucher, âgé de 64 ans, né et domicilié à Lyon, département du Rhône, condamné à mort comme contre-révolutionnaire, le 16 pluviôse[209] an 2, par la commission révolutionnaire de Lyon.

Dans *Tableau*[210] *général des victimes & martyrs de la Révolution, en Lyonnais, Forez et Beaujolais : spécialement sous le régime de la Terreur, 1793-1794* ([Reprod.]) / par Antonin Portallier – Auteur : Portallier, Antonin – Edité en 1911, page 414 :

> « Parmi les 38 condamnés, dont 29 fusillés aux Brotteaux et 9 guillotinés à 1 h et 1/2 du soir, place des Terreaux. »
>
> « […] boucher, né à Lyon, y demeurant, rue de la Boucherie-Saint-Paul, âgé de 64 ans, condamné par la Commission révolutionnaire de Lyon et fusillé le 4 février.
>
> « S'est offert de couper les bras et les jambes aux patriotes incarcérés »

Nicolas Rozet (1753-1794), « cultivateur »

Cultivateur, domicilié à Servigney, département du Doubs, condamné à mort comme émigré, le 8 thermidor an 2, par le tribunal criminel dudit département.

Dans ***Histoire de la persécution révolutionnaire dans le departement du Doubs, de 1789 à 1801, d'apres les documents originaux inédits (Volume 5) - édité en 1867***[211], Jules Sauzay nous relate cet épisode tragique concernant Nicolas ROZET de Servigney :

« [Le 26 juillet 1794], c'était un ancien procureur de la commune de Servigney qui montait à l'échafaud. Nicolas Rozet, neveu du maître d'école de Servigney, ayant reçu de son oncle une instruction plus qu'ordinaire, était allé chercher à Paris un emploi au niveau de ses connaissances et était entré au service de l'abbé de Gourcy de Longuyon, vieillard octogénaire et presque aveugle, auprès duquel il remplissait à peu près le même rôle que Gil-Blas auprès de l'archevêque de Grenade. Il avait une belle écriture, peu d'ortographe et le verbiage d'un valet lettré. Il aidait son vieux maître à réciter son bréviaire, lui faisait ses lectures et même sa correspondance. Au commencement de l'hiver de 1791, l'abbé de Gourcy ayant passé en Allemagne, où il possédait des biens considérables, l'indispensable Rozet l'y suivit et ne rentra en France qu'aumois d'octobre 1792. Il se montra grand patriote, acheta des biens d'église, devint l'ami intime du curé constitutionnel et fut nommé procureur de la commune, puis membre et secrétaire du comité révolutionnaire. C'était un personnage fort considéré à Servigny, et, au demeurant, un assez honnête garçon. Il eut le malheur de mécontenter un habitant nommé Glanchard, qui s'en vengea en cherchant méchamment dans l'arsenal des lois sur l'émigration une arme contre lui. Glanchard le dénonça pour être rentré en France quelques mois après le délai légal, et corrobora sa dénonciation par la signature de Taclet, son domestique, et P. Gainet, son locataire, tous deux, dit-on, aussi méchants que lui. En vain le curé constitutionnel certifia que Rozet avait gagné beaucoup de fidèles au schisme ; en vain la municipalité attesta l'ardeur et la pureté deson patriotisme ; en vain le district lui-même fit observer que Rozet était

domestique et créancier en Allemagne de sommes qu'il n'avait pu recouvrer qu'en restant dans ce pays, et que d'ailleurs les contrées environnantes étant occupées par les armées, il n'avait pas pu revenir plus vite ; en vain la commune entière voulut se transporter en masse au tribunal pour proclamer l'innocence de son procureur : tout fut inutile. Ne pouvant justifier de sa présence en France depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre 1792, il fut condamné à mort comme émigré rentré et fut guillotiné quelques heures après. »

Pendant ce temps, la grande histoire de l'Europe continue. La foudroyante campagne de 1796-1797 avait fait de Bonaparte un héros.

Ce général toujours victorieux, provoqua un coup d'Etat du 18 Brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799), ce qui fit de lui Premier consul. Le 2 décembre 1804, Bonaparte se fait sacrer empereur des Français sous le nom de Napoléon 1er à Notre-Dame de Paris et ne rencontre aucune opposition. Le code civil, le Concordat avec le pape, le traité d'Amiens qui garantit la paix avec l'Angleterre rassurent les citoyens.

L'ancien duché de Bouillon annexé à la France essaiera tant bien que mal de ne pas trop souffrir de son éloignement de Paris.

La paix ! Enfin la paix. C'est ce que promettent les diplomates des grandes puissances européennes, réunies à Vienne en cette année 1814. Napoléon Ier, qui mettait le continent à feu et à sang depuis près de vingt ans, vient de subir une écrasante défaite. Paris est tombée aux mains des Anglais, des Russes, des Autrichiens et des Suédois coalisés. La France est contrainte à renoncer à ses prétentions de conquêtes et son empereur est exilé à l'île d'Elbe. L'Europe va une nouvelle fois être repartagée, ses frontières redessinées.

La France redevient un Royaume ayant à sa tête Louis XVIII, mais dans la nuit du 31 décembre 1814 au 1er janvier suivant, les autorités françaises abandonnent la ville : le château fort et les casernes restent néanmoins occupés par les armées françaises.

L'ancien duché de Bouillon ne fait plus partie de la France et c'est ainsi que tous les fonctionnaires doivent se retirer de Bouillon ; nous sommes le 31 décembre 1814, au soir…

Hélas, la paix entre voisins allait être de courte durée…

Début mars 1815, Napoléon, ayant débarqué à Marseille, triomphant revient de l'île d'Elbe et aussitôt se joint à lui une puissante armée de partisans. Napoléon. Guillaume Ier d'Orange-Nassau, souverain des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg, a tout juste le temps de lever une armée lorsqu'il apprend, quelques mois plus tard, que les troupes françaises se dirigent sur Bruxelles à marche forcée. Toute l'Europe se ligue pour leur faire mettre genou à terre. Une fois pour toutes.

[209] Soit le 4 février 1794

[210] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&livre_id=263998&page=433&book_type=livre&name=ROZET&with_variantes=0&tk=75203aba42ba8eac

[211] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&livre_id=31868&page=390&book_type=livre&search_type=livre&name=Rozet&with_variantes=0&tk=fd8afaec1b075dfd

En 1815, il entre en Belgique mais le 18 juin a lieu la terrible bataille dite de Waterloo[212]. Napoléon[213] est vaincu par les armées alliées.

Les alliés redécoupent les frontières de la France, rétrécissant le territoire de celle-ci.

Le territoire des anciens Pays-Bas autrichiens (qui correspond dans ses grandes lignes à celui de la Belgique actuelle) va être cédé au royaume de Hollande. Par prudence. Pas question de le laisser à la France, ni de le rétrocéder aux Autrichiens : c'est trop dangereux pour l'équilibre européen. Impossible aussi de laisser les Anglais ou les Prussiens s'y installer : ces "Provinces du Nord" sont trop riches, trop stratégiques.

Ainsi, le 20 août 1815 de nombreuses provinces belges sont données au Royaume des Pays-Bas, tandis que le Luxembourg devient un domaine particulier du roi[214] des Pays-Bas. L'ancien duché de Bouillon lui est accolé. Bien que régit par les mêmes lois que le Royaume des Pays-Bas, ce Grand-duché de Luxembourg ne jouit pas des mêmes avantages que les autres provinces. Il est plutôt rattaché à la Confédération germanique, se trouvant dès lors à la périphérie du territoire de celle-ci avec des conséquences tragiques au niveau des échanges commerciaux. Des frontières fermées avec la France, un éloignement certain d'avec les autres provinces des Pays-Bas… La crise approche à grands pas !

[212] A vrai dire sur le territoire de la commune de Braine-l'Alleud.

[213]

Portrait de l'empereur Napoléon Ier
par Jean Auguste Ingres (1806).

[214]

Gravure représentant le roi
Guillaume Ier en 1815.

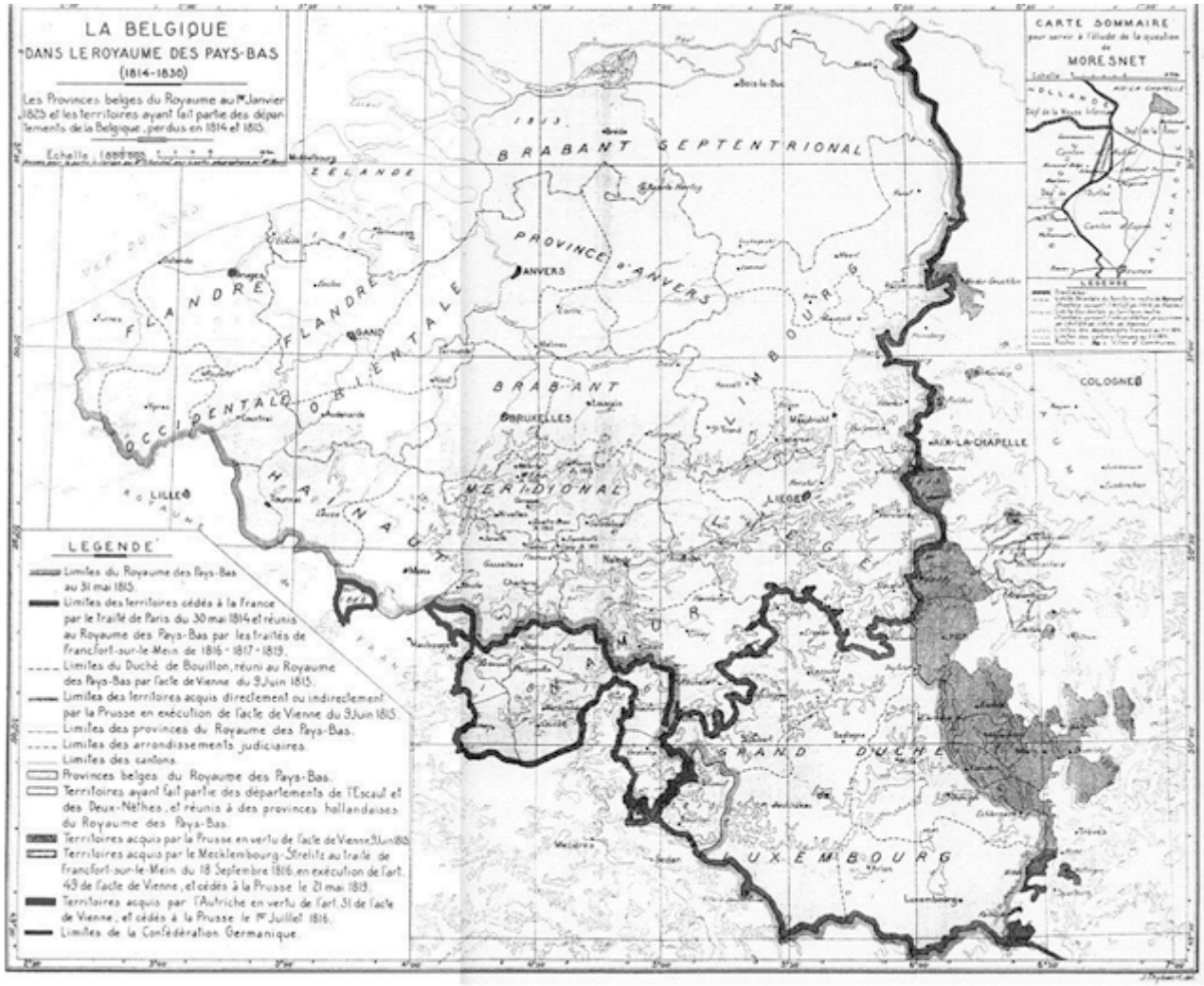

La Belgique dans le Royaume des Pays-Bas (1814-1830)

Nous devenons 'Hollandais' pour les presque 25 années prochaines.

Le début de cette dynastie nouvelle ne fut pas heureux. Il est demandé au prince d'Orange, lors de sa visite à Bouillon le 3 octobre 1817, d'intervenir auprès de son père afin de faire construire des routes, d'établir à Bouillon un collège ainsi que de constituer dans la capitale de l'ancien duché de Bouillon, un grenier d'abondance. Réponse favorable pour les deux premières demandes citées ici, mais pas pour la plus importante et la plus urgente.

Le roi Guillaume Ier va mettre tout en œuvre pour accroître la prospérité de son pays, entre autres dans les régions les plus défavorisées. Il encourage résolument le développement de l'activité économique, notamment dans le secteur sidérurgique. Sous son impulsion, le réseau des voies navigables va s'étendre de façon significative, reliant les zones de production aux grandes plaques tournantes du commerce international.

Mais, alors que l'on utilisait dans tout le Royaume des Pays-Bas le néerlandais comme le français, le 15 septembre 1819, un arrêté met fin à cette liberté : la langue hollandaise devient la langue de l'administration. Imaginons l'effet sur la population !

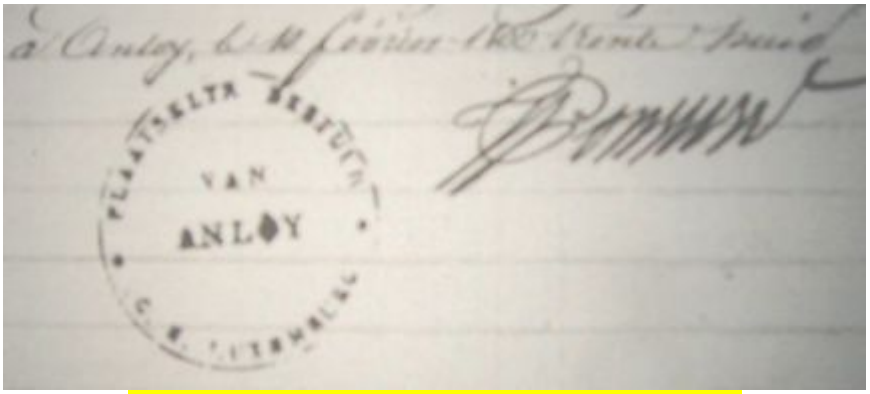

Tampon communal ‘van Anloy’ année 1838 !

Si Guillaume d'Orange se montre être un despote éclairé en matière économique et financière, il ne brille cependant pas par ses qualités de diplomate. Son règne est ponctué d'une série de maladresses politiques qui finissent par le rendre très impopulaire dans le sud du pays.

Par la "Loi fondamentale" (Grondwet) qu'il avait instituée, Guillaume Ier s'arrogeait des pouvoirs quasi dictatoriaux. En août 1830, la tension est à son comble : l'imposition du néerlandais comme unique langue nationale, les vexations infligées aux catholiques, l'augmentation des impôts, la censure de la presse et la laïcisation de l'enseignement font déborder le vase. Les Belges se soulèvent et chassent les Hollandais.

Le système économique et administratif se paralyse ; les années deviennent de plus en plus sombres. Le peuple grogne !

Le 26 juillet 1830, à Paris, une nouvelle révolution éclate. On crie aux armes ! Le sang coule ! Alors que le feu couve en Belgique, le 24 septembre 1830 le peuple se rebelle. Quelques combats mémorables secoueront Bruxelles (les fameuses "Journées de septembre"), mais les troupes du roi Guillaume n'opposeront pas de vraie résistance : la détermination des insurgés est trop acharnée pour improviser une contre-attaque. Les habitants de Bouillon, le 3 octobre de la même année, se proclament aussi de nationalité belge.

Mais ce ne sera pas la fin des soucis pour cette région de l’ancien duché de Bouillon, car il faudra finalement attendre le traité du 19 avril 1839, pour que l’indépendance de la Belgique soit complètement reconnue, entraînant ainsi la perte du Luxembourg et du Limbourg.

Près de cinquante terribles années… Serait-ce là une des raisons pour laquelle, finalement, le fils de Nicolas, Jean ROZET, maire de Framont depuis le 17 frimaire de l’an XIII (6 jours après le sacre de Napoléon), émigrera avec toute sa famille pour les Ardennes françaises ? À la recherche de travail ou d’une situation économique moins pénible ? Nous essaierons de trouver une réponse à cette question.

Seul le sort du Grand-duché de Luxembourg restera incertain durant neuf longues années encore. Si ses habitants souhaitent le rattachement à la jeune Belgique, la Confédération germanique, dont fait partie le Luxembourg, a mobilisé des troupes pour garantir la souveraineté de Guillaume Ier.

Nicolas ROZET, fils de Joseph ROSET, député de l'éphémère république bouillonnaise

Nicolas décéda ainsi le 29 août 1806…

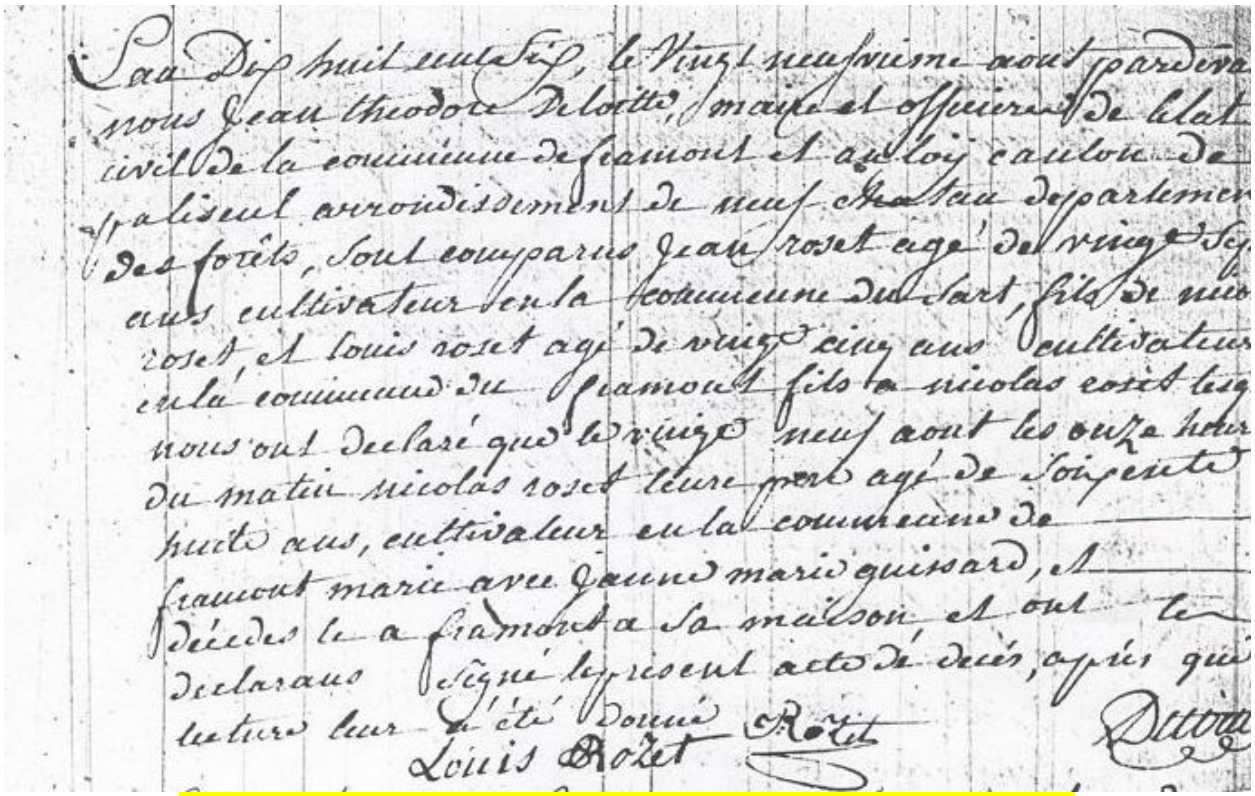

Acte de décès de Nicolas ROZET, déclaration de deux de ses fils, Jean et Louis.

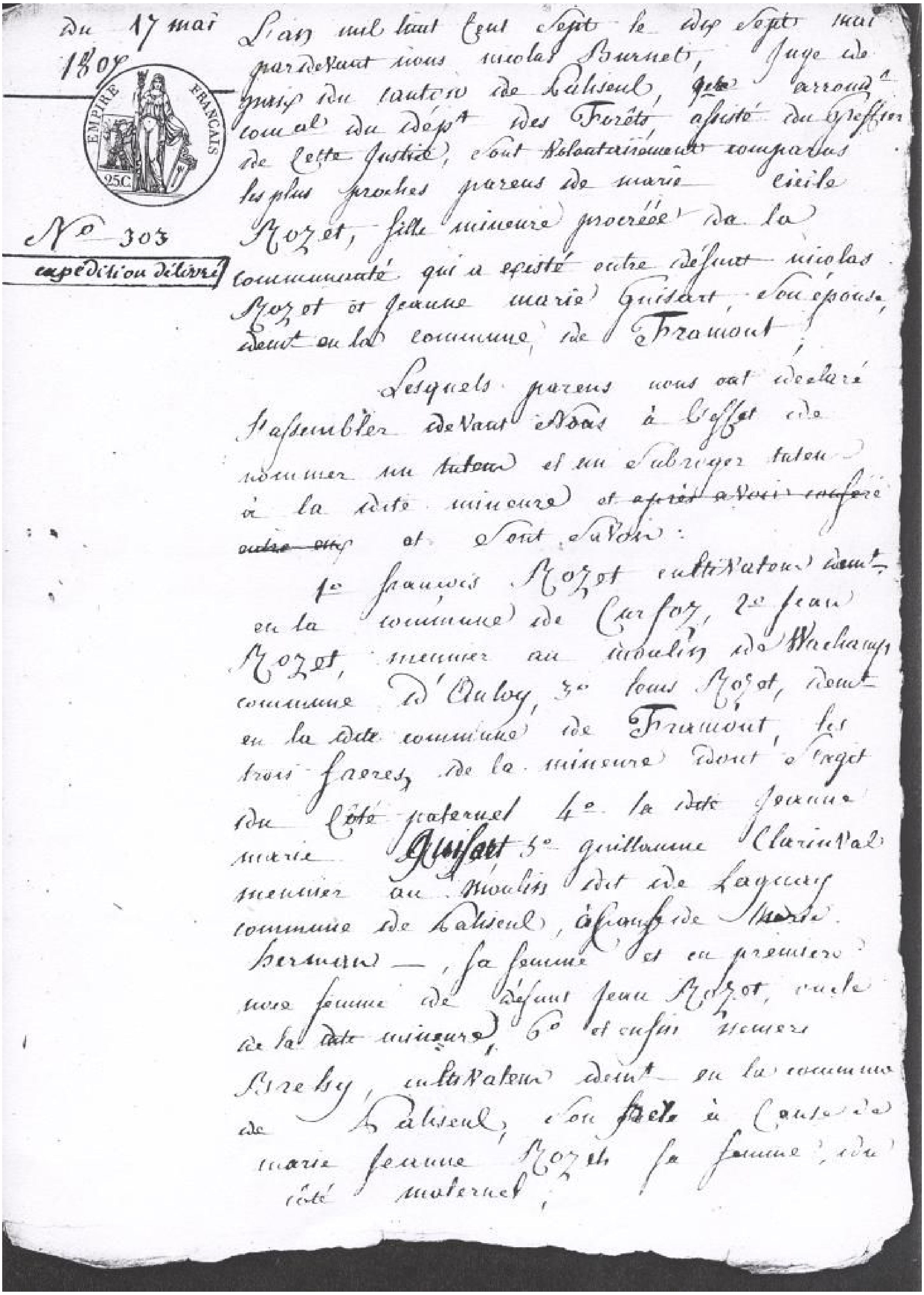

du 17 mai 1807

No 303

expédition délivrée

L'an mil huit cent sept le dix sept mai pardevant nous nicolas Burnet, juge de paix du canton de Paliseul, arrondt comal du dépt des Forêts, assisté du greffier de cette justice, sont ~~volontairement comparus~~ les plus proches parens de marie cécile Rozet, fille mineure procréée de la communauté qui a existé entre défunt nicolas Rozet et jeanne marie Guisart, son épouse, demt en la commune de Framont;

Lesquels parens nous ont déclaré s'assembler devant Nous à l'effet de nommer un tuteur et un subrogé tuteur à la dite mineure et ~~après avoir conféré entre eux~~ et sont savoir:

1o françois Rozet cultivateur demt en la commune de Curfoz, 2o jean Rozet, meunier au moulin de Wachamps commune d'Auby, 3o louis Rozet, demt en la dite commune de Framont, les trois frères de la mineure dont s'agit du côté paternel 4o la dite jeanne marie Guisart 5o guillaume Clarinval meunier au moulin dit de Lagney commune de Paliseul, époux de Marie hermann —, sa femme et en première noce femme de défunt jean Rozet, oncle de la dite mineure, 6o et enfin henri Grésy, cultivateur demt en la commune de Paliseul, son frère à cause de marie jeanne Rozet sa femme, du côté maternel;

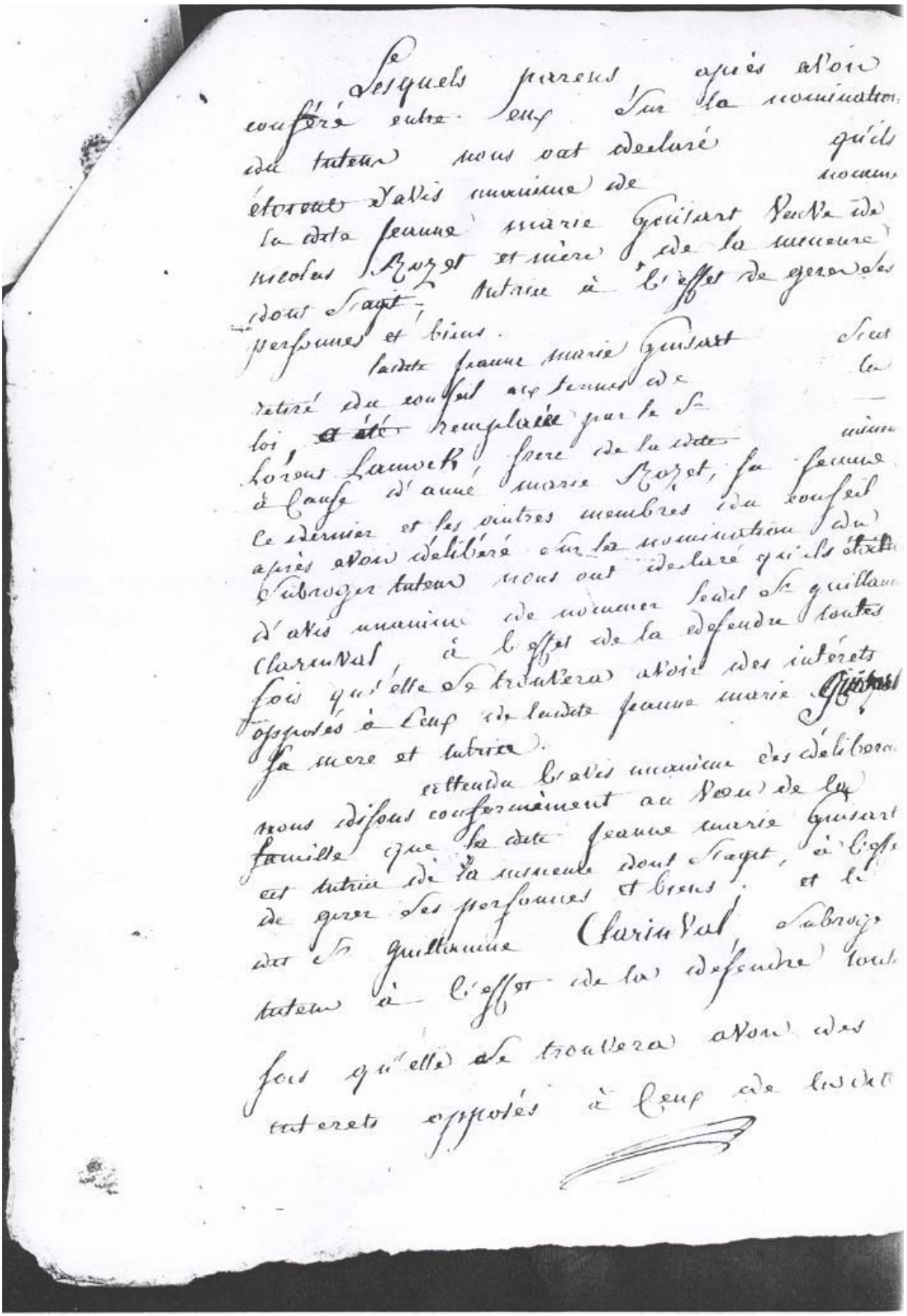

Lesquels parens après avoir
conféré entre eux sur la nomination
du tuteur nous ont declaré qu'ils
étoient d'avis unanime de nommer
la dite jeanne marie Guisart veuve de
nicolas Rozet et mère de la mineure
dont s'agit, tutrice à l'effet de gerer ses
personnes et biens.

ladite jeanne marie Guisart s'est
retiré du conseil aux termes de la
loi, ~~a été~~ remplacée par le Sr
Lorens Lamock, frere de la dite mineure
à cause d'anne marie Rozet, sa femme
ce dernier et les autres membres du conseil
après avoir déliberé sur la nomination du
subroger tuteur nous ont declaré qu'ils étoient
d'avis unanime de nommer ledit Sr guillaume
Clarinval, à l'effet de la defendre toutes
fois qu'elle se trouvera avoir des interets
opposés à ceux de ladite jeanne marie Guisart
sa mere et tutrice.

attendu l'avis unanime des déliberans
nous disons conformément au vœu de la
famille que la dite jeanne marie Guisart
est tutrice de la mineure dont s'agit, à l'effet
de gerer ses personnes et biens. et le
dit Sr guillaume Clarinval subroge
tuteur à l'effet de la defendre toutes
fois qu'elle se trouvera avoir des
interets opposés à ceux de ladite

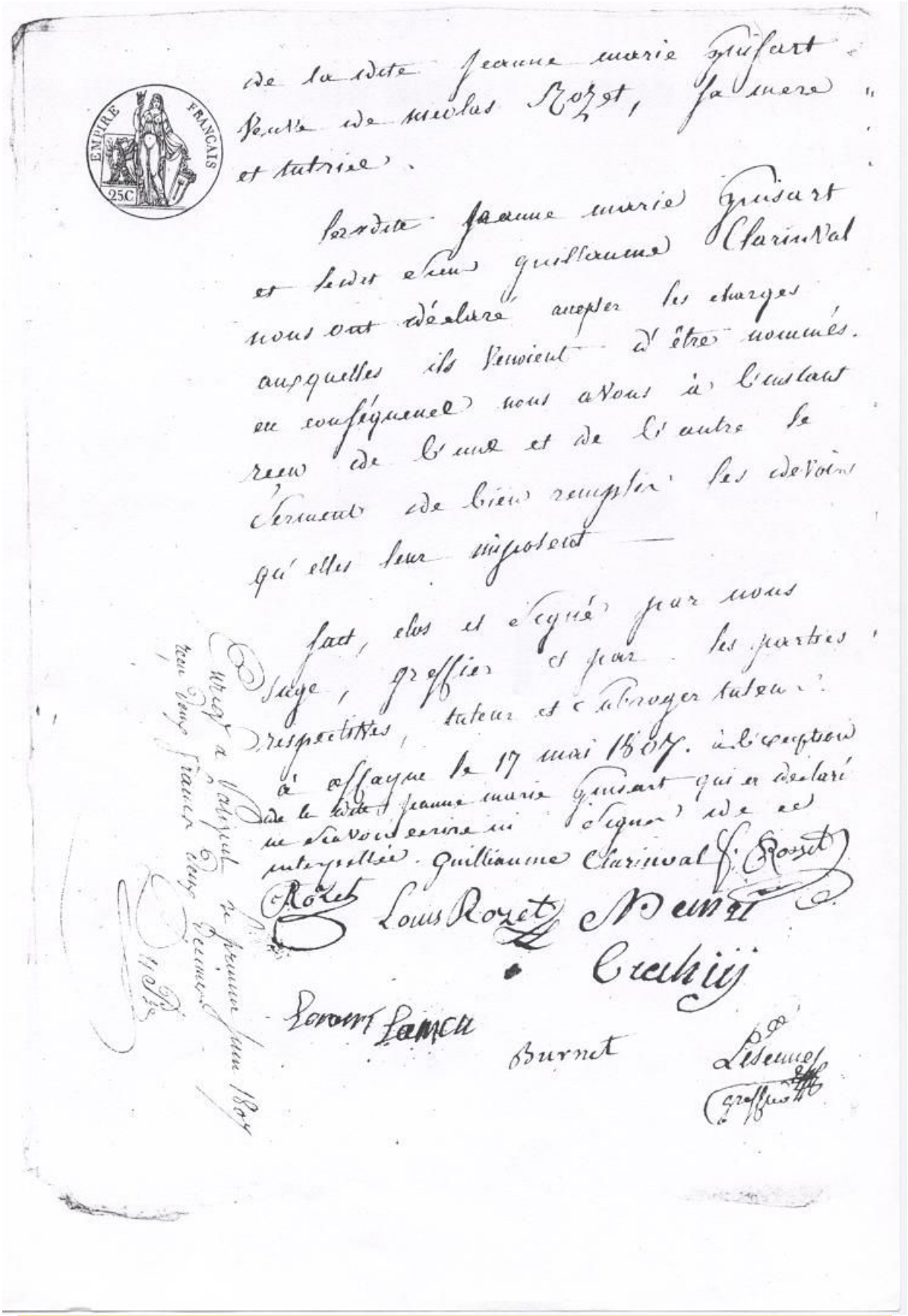

Suite au décès de Nicolas ROZET, sa veuve Jeanne Guissart est nommée tutrice de sa fille mineure en présence de ses trois fils, à savoir François de Curfoz, Jean de Framont-Anloy et Louis de Sart-Jéhonville

RAMEAU DE CURFOZ

ROZET-ARNOULD -- 1795

ROZET-LAMOCK – 1802

IVa. François ROZET baptisé le 11 mars 1771 à FRAMONT, (1) marié le 2 février 1795 à CURFOZ avec Elisabeth ARNOULD[215], et en (2) le 14 novembre 1802 à FAYS-LES-VENEURS avec Elisabeth Lambertine LAMOCK[216], décédé le 11 février 1845 à CURFOZ.

Dont du premier lit :

1. Jeanne Marie Victoire ROSET (1795), décédée[217] le 18 juin 1803 à CURFOZ
2. François Joseph ROSET né le 17 février 1797 (29 Pluviôse an V) à CURFOZ, décédé le 26 février 1797 (9 Ventôse an V) à CURFOZ
3. Marie Jeanne ROSET née le 9 mars 1798 (20 Ventôse An VI, le père signe ROZET), décédée le 3 avril 1810 à CURFOZ
4. Pierre ROSET né le 23 décembre 1799 (02 nivôse An VIII, le père signe ROZET), décédé le 26 mai 1806 à CURFOZ

Du second lit :

5. Jean Nicolas ROSET né le 24 janvier 1803 (04 pluviôse An XI) à CURFOZ (le père signe ROZET), décédé le 23 juillet 1864 à CURFOZ.
6. Denys ROSET (1805-1881) qui suit en **Va** (le père signe ROZET).
7. Louis ROSET né le 9 octobre 1807 à CURFOZ (le père signe ROZET), décédé le 25 mai 1809 à CURFOZ.
8. Joséphine ROSET née le 26 septembre 1810 à CURFOZ (le père signe ROZET), mariée le 16 février 1832 à SENSENRUTH avec Nicolas GAILLARD (né le 25 mai 1806), dont Marie Catherine GAILLARD (1833-1905), François Joseph GAILLARD (1838- ?) et Nicolas Auguste GAILLARD (1846- ?), décédée le 6 octobre 1871 à CURFOZ.
9. François Nicolas ROZET né le 28 janvier 1813 à CURFOZ, décédé[218] le 22 mars 1889 à CURFOZ.
10. Marie Catherine ROZET[219], née le 12 avril 1815 à CURFOZ, mariée le 21 novembre 1836 avec Nicolas LAGNEAUX[220] à SENSENRUTH
11. Joseph ROZET (1818-1871) qui suit en **Vb.**

---

[215] Décédée le 29 avril 1801 à Curfoz (fille de Barthélemy ARNOULD et de Marie Barbe NOLLEVAUX). Décès déclaré par son époux. Acte du 9 floréal An IX.
[216] Fille d'Etienne LAMOCK et de Catherine NEMRY. Décédée le 6 septembre 1852 à Curfoz.
[217] Déclaration lors du décès : ROSAIT Jeanne Marie née à CURFOZ, acte du 29 prairial An XI. Date de naissance non mentionnée. Enfant trouvé noyé dans la Semois, voir Procès-verbal annexé à l'acte. Le nom s'écrit à CURFOZ : ROSET)
[218] Célibataire, 76 ans
[219] Décédée en 1889 à Glaireuse ?
[220] Époux autorisé à se marier par son colonel, dont postérité LAGNEAU à BOUILLON (parents résidant à la Caserne de la gendarmerie, faubourg de Liège)

12. Marie Joseph ROSET née le 19 septembre 1820 à CURFOZ (le père signe ROZET), mariée le 3 février 1855 avec Jacques DOMBRET, décédée le 25 mai 1900 à CURFOZ
13. Jean Théodore ROSET (le père signe ROZET), né le 19 septembre 1820 à CURFOZ, décédé le 13 octobre 1871 à CURFOZ.

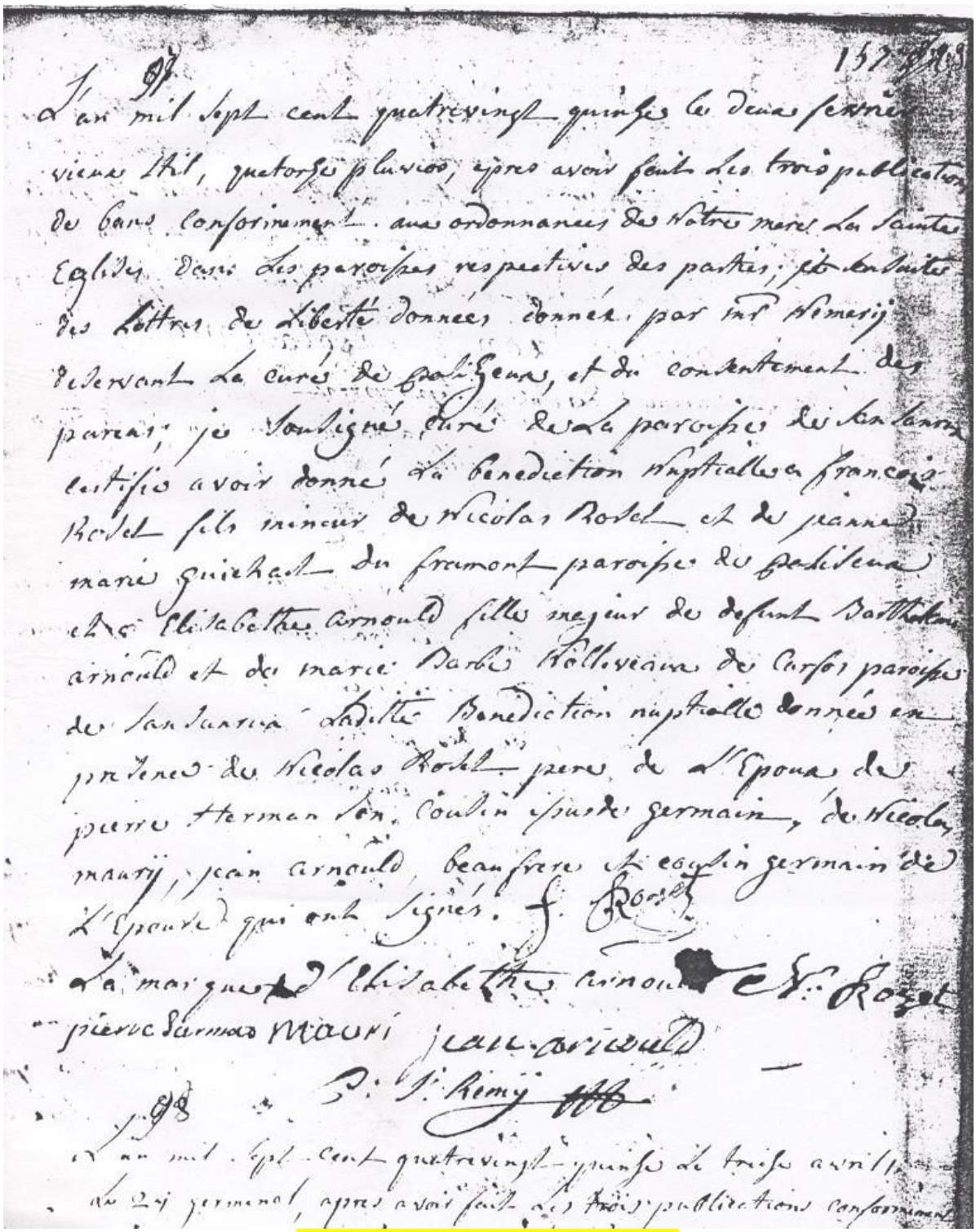

Acte du 1er mariage de François ROSET

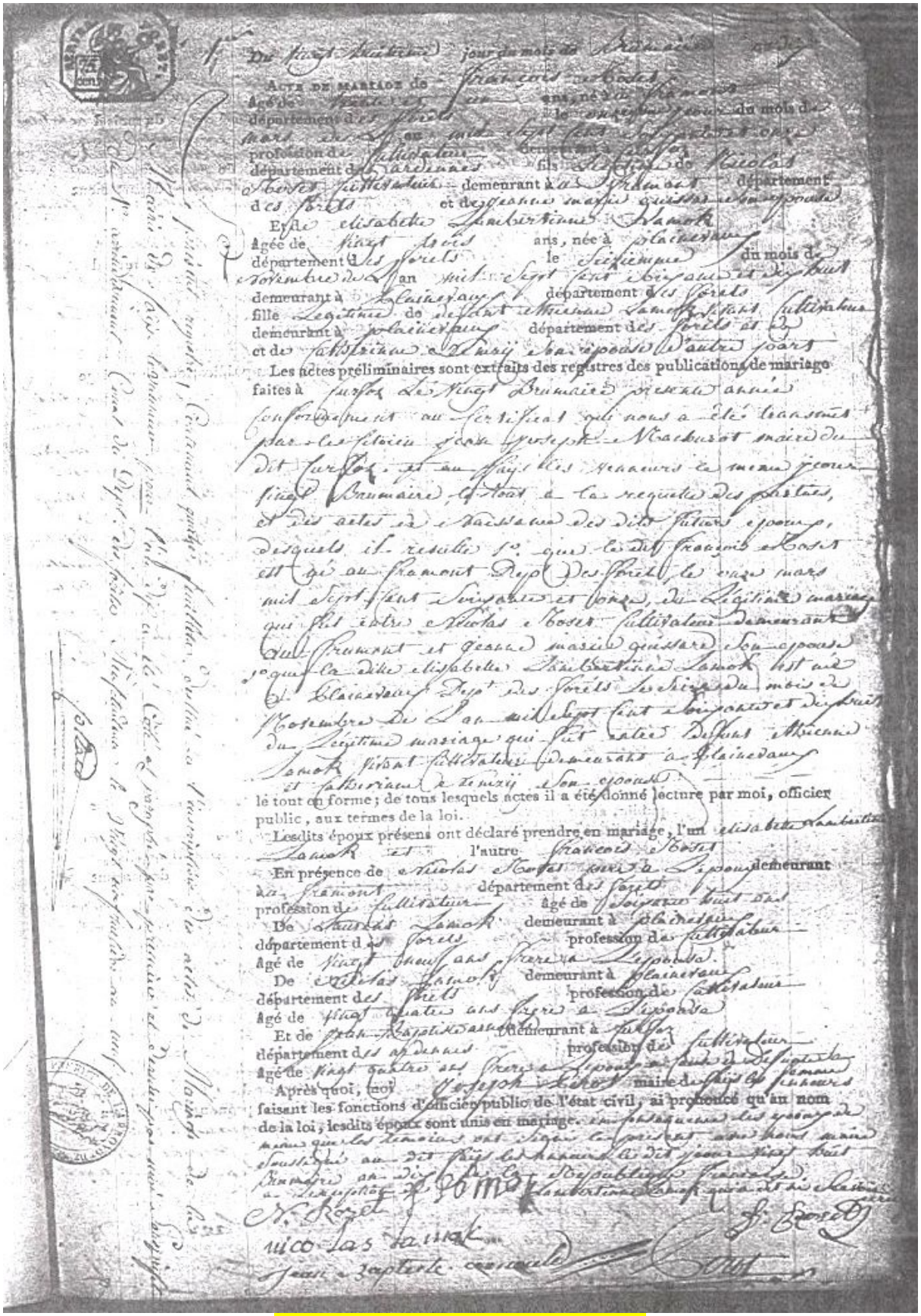

Acte du 2ème mariage de François ROSET

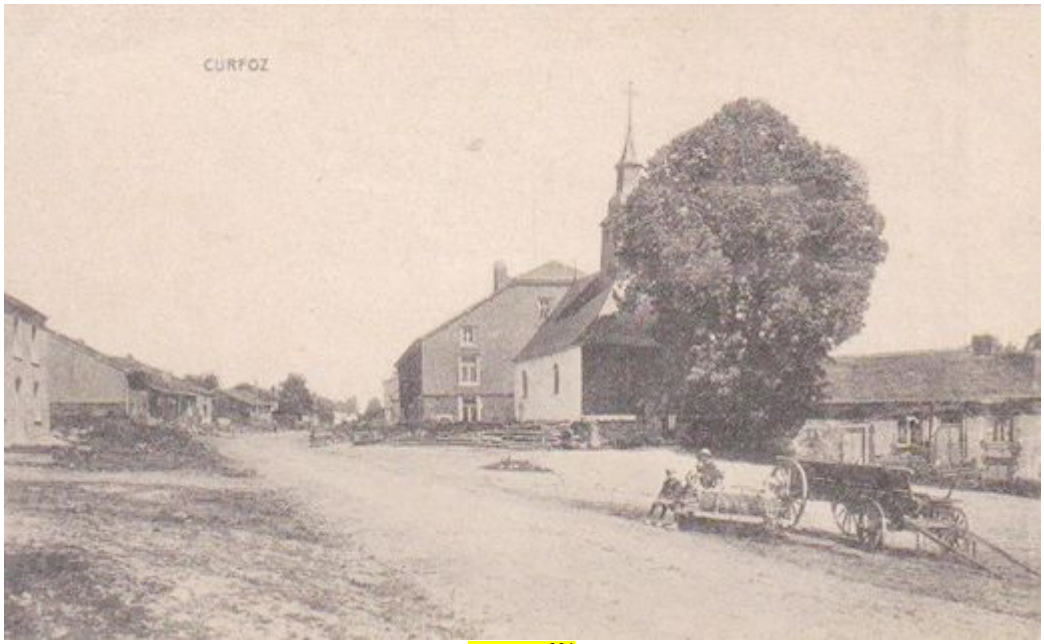

Curfoz[221]

Depuis bien des années, de nombreuses familles du duché de Bouillon, prenaient en pension chez elles des enfants de parents, soit résidant à Sedan, soit travaillant dans le pays de Sedan, particulièrement dans des usines de filatures. La mortalité infantile[222] était encore très forte. C'est ainsi que dans le registre des décès de la commune de Sensenruth, sur les années 1825 à 1827, quatre enfants en pension chez François décèdent. Cela devait très certainement être une cause de très grand chagrin, non seulement pour les parents, mais aussi pour la famille de François qui accueillait ces bambins.

ROZET-PONCIN – 1831

Va. Denys ROZET né le 6 juin 1805 (17 prairial An VIII) à CURFOZ, marié le 9 février 1831 à SENSENRUTH avec Marie Joseph PONCIN[223], décédé le 26 décembre 1881 à CURFOZ. Cultivateur. Dont :

1. François Joseph ROZET (1832-1912) qui suit en **VIa**.
2. Marguerite ROZET, née le 14 janvier 1834 à SENSENRUTH, mariée le 22 avril 1861 avec Jean Nicolas PONCIN à CURFOZ, décédée. Résidence à Ucimont.

ROZET-ARNOULD – 1859

VIa. François Joseph ROZET né le 27 janvier 1832 à SENSENRUTH, marié le 2 mars 1859 à UCIMONT avec Marguerite ARNOULD[224] (décédée le 8 février 1908 à SENSENRUTH), décédé le 11 mai 1912 à SENSENRUTH.

---

[221] www.delcampe.net

[222] 26/05/1825 BERTIER Etienne Victor de Sedan, fils de Jean Baptiste et de PESTOR Marie Joseph, enfant de Sedan, en pension chez François ROZET.
03/08/1826 LAMBERT Marguerite Zélanie de Sedan, fille de Jean Baptiste et d'ANTOINE Jeanne, enfant de Sedan, âgée de 3 mois, en pension chez François ROZET.
29/03/1827 MAROIS Adolphe de Bouillon, fils de MAROIS Eugénie, enfant naturel, âgé de 10 jours, en pension chez François ROZET. Mère domiciliée à Rethel (dép. des Ardennes).

[223] Décédée le 6/6/1879, fille de Gérard et de DOFFAGNE Marguerite de Ucimont.

[224] Fille de Jacques ARNOULD et de Victoire GÉRARD d'Ucimont

ROZET-MACHUROT – 1856

Vb. Joseph ROZET né le 18 janvier 1818 à CURFOZ, marié le 19 juin 1856 à SENSENRUTH avec Marie-Ange MACHUROT[225], décédé[226] le 24 décembre 1871 à CURFOZ. Dont :

1. Jean Nicolas Auguste ROZET (1858- ?) qui suit en **VIa.**
2. Catherine Justine ROZET, née le 9 mars 1861 à CURFOZ, mariée le 7 février 1882 à CURFOZ avec Pierre Joseph Auguste DEGLAIRE, décédée[227] le 8 août 1882 à CURFOZ.
3. Jean Joseph Théodore ROZET (1863-1934) qui suit en **VIb.**

ROZET-ROBINET – 1881

ROZET-JOUAN – 1895

VIa. Jean Nicolas Auguste ROZET, né le 7 juin 1858 à CURFOZ, marié (1) le 26 octobre 1881 à NOIREFONTAINE avec Victorine[228] ROBINET, marié (2) le 7 décembre 1895 avec JOUAN[229] Eulalie Alphonsine à NOIREFONTAINE. Peut-être déménagés après 1899 ?

Dont du premier lit :

1. Marie Augustine ROZET, née le 27 mai 1882 à NOIREFONTAINE, décédée le 20 décembre 1899 à NOIREFONTAINE.
2. Marie Julia[230] ROZET, née le 25 avril 1886 à NOIREFONTAINE. Voit la note concernant le décès à Lasne en 1970.
3. Léonce Elisa ROZET, née le 9 février 1888 à NOIREFONTAINE, décédée le 2 juin 1888 à NOIREFONTAINE.
4. Jean Etienne ROZET, né le 11 février 1889 à NOIREFONTAINE, décédé le 10 juin 1889 à NOIREFONTAINE.
5. Jean Joseph ROZET, né le 4 mars 1891 à NOIREFONTAINE.
6. Alice Maria ROZET, née le 17 octobre 1892 à NOIREFONTAINE.

ROZET-ALLAIME – 1899

VIb. Jean Joseph Théodore ROZET, né le 3 octobre 1863 à CURFOZ, marié le 13 juin 1899 à DOHAN avec Clarence[231] ALLAIME, décédé le 17 février 1934 à CURFOZ. Cultivateur. Dont :

1. Alice Julia Amicie ROZET, née le 26 mars 1900 à CURFOZ, décédée le 2 juillet 1982, CURFOZ (à l'âge de 82 ans). Mariée, CURFOZ, avec Léon SCHMIT.
2. Joseph Alphonse ROZET, né le 19 juin 1901 à CURFOZ, décédé le 17 juin 1901 à CURFOZ
3. Emile Octave ROZET, né le 19 juin 1901 à CURFOZ, décédé le 22 décembre 1901 à CURFOZ
4. Alphonse Emile ROZET, né le 27 octobre 1902 à CURFOZ, décédé le 23 novembre 1907 à CURFOZ
5. Marie Constance ROZET, née le 21 octobre 1905 à CURFOZ, décédée en 1989, CURFOZ (à l'âge de 84 ans). Mariée avec Gustave GIRLOT.
6. Octave Auguste ROZET qui suit en **VII.**

---

[225] Fille de Balthasar MACHUROT († 06/07/1856) et de Marie Catherine PONCELET († 18/03/1869) de Curfoz

[226] Est tombé dans un puit situé sur la voie publique. Constat du juge de paix de Bouillon.

[227] Domiciliée à Vrigne-Meuse (dép. des Ardennes) [http://users.skynet.be/mto/tables/communes/sen1/sen1_s26.htm#ref_1]

[228] Fille de Louis ROBINET (1831- ?) et de Marie Joseph ERNIQUIN (1833- ?), née le 31 mars 1860 à NOIREFONTAINE, décédée le 11 février 1894 à NOIREFONTAINE

[229] Née le 1/6/1863. Mère épouse donne son consentement par acte passé devant Me Brisset, notaire à Royan (dép. Charente - Maritime). Torcy : dép. des Ardennes. Gentilly : dép. de la Seine. Elle est la fille de Victor Ferdinand (décédé) et de MÉTAYER Alphonsine Elvire, Paris 18e arrdt.

[230] Serait-ce elle qui serait décédée en 1970 à Lasne (Brabant Wallon) ?
[https://familysearch.org/search/record/results ?count=20&query=%2Bsurname%3AROZET~%20%2Bbirth_year%3A1680-1952~%20%2Brecord_country%3ABelgium&offset=20]

[231] Née le 21 décembre 1874 à DOHAN, décédée en 1951 à CURFOZ

VII. Octave Auguste[232] ROZET, né le 19 novembre 1907 à CURFOZ, décédé en 1983, LIEGE (à l'âge de 76 ans), professeur de mathématique à l'Université de Liège. Marié avec Nelly[233] LEPIECE (née le 1/12/1909 à ROSIERES-MORHET). Dont :

1. Jean[234] ROZET (sans postérité).
2. Annie[235] ROZET (née le 13/12/1936 à LIEGE et y décédée le 16/04/2016). Directrice retraitée du centre PMS de la ville de Liège.

BRANCHES DE THONNELLE

ROZET-MAURY – 1806 (voir ADDENDA)

IVb. Jean ROZET baptisé le 6 octobre 1776 à FRAMONT, marié le 13 février 1806 à FRAMONT avec Catherine MAURY[236], décédé le 19 avril 1846 à VERNEUIL-PETIT (FRANCE). Cultivateur, meunier de WACHAMP, maire de FRAMONT-ANLOY puis aubergiste à THONNELLE.

Mais qu'est-ce donc ce qui a motivé la famille de Jean pour émigrer vers Thonnelle ? La situation économique, très probablement ! Leur fils, Jacques, étant décédé en 1834 à Thonnelle, et Louis s'étant marié probablement vers 1833 à Florenville, on peut supposer que la date de leur départ devrait se situer vers…

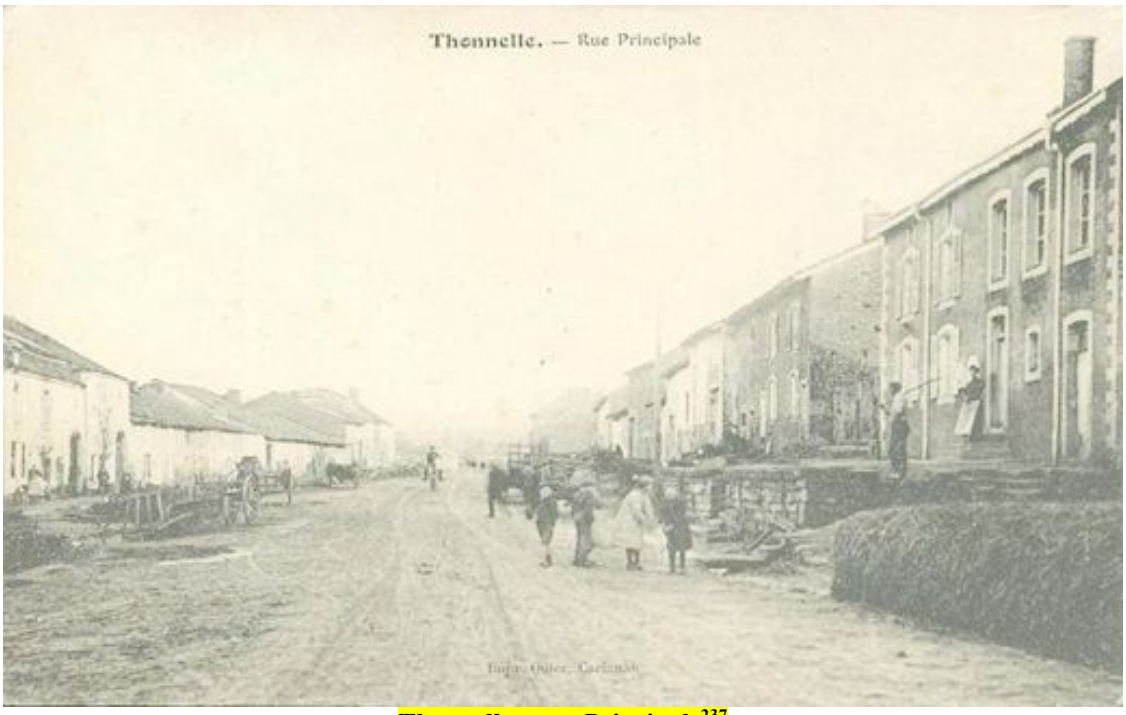

Thonnelle – rue Principale[237]

[232] Recherches sur la géométrie projective réglée différentielle, thèse... présentée à la Faculté des sciences de l'Université de Liége, par Octave Rozet par Octave Rozet – 1935 (Actuellement indisponible)
Mémoires de la Société royale des sciences de Liége, 3e série, T. XVI par Octave Rozet - 1931 (Actuellement indisponible)
Leçons de géométrie projective par Lucien Godeaux et Octave Rozet - 1952)
[233]Académie des Beaux-Arts de Liège de 1929 à 1931. Dessin, peinture de chevalet, aquarelle, pastel et croquis. Professeurs Berghmans, Ochs… Professeur d'Art Plastique aux Ecoles Normales de Fragnée, à Liège. [http://www.mobilart.be/nelly_lepiecerozet]
[234] Boulevard Piercot 28, 4000 Liège 042235254
[235] Dite Anne-Marie ROZET, Rue Hocheporte 20, 4000 Liège 042235181
[236] Née en 1778, fille de Jacques MAURY (1743-1818) et de Marie Marguerite CUNISE (1754-1828), veuve de son premier mariage d'avec Jean Remacle TOUSSAINT (1769-1801)
[237] www.delcampe.net

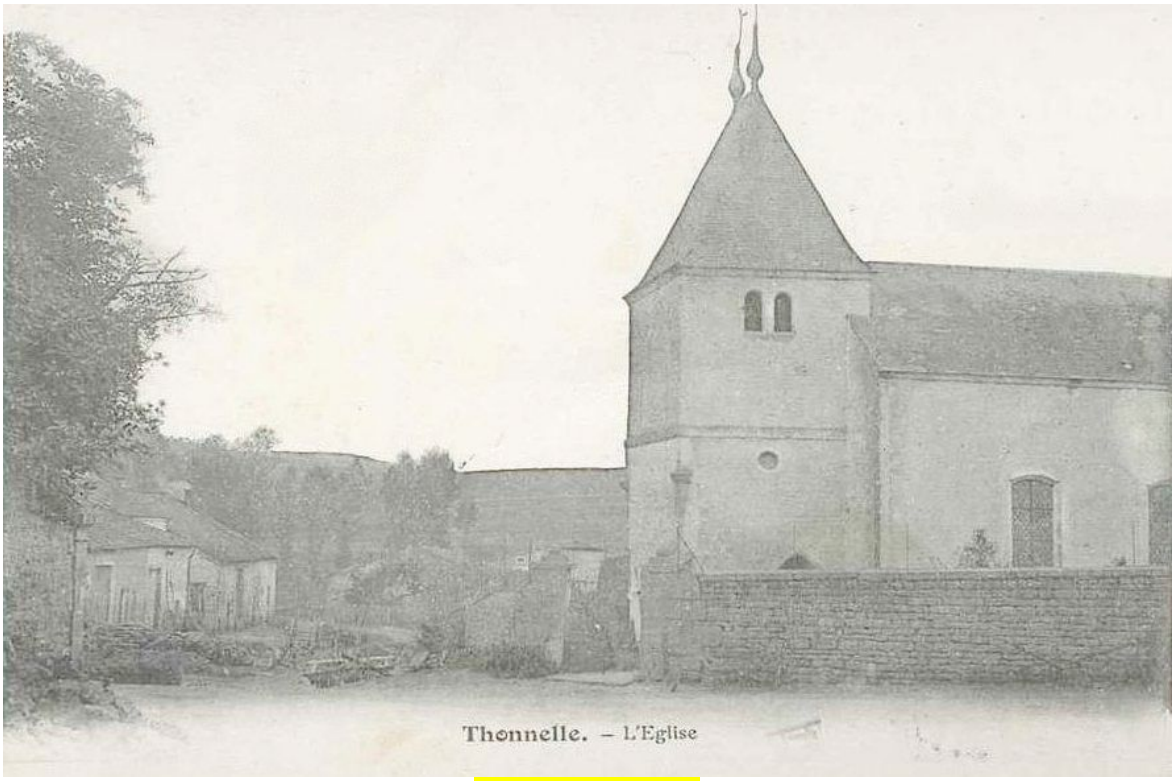

Thonnelle – l'Eglise

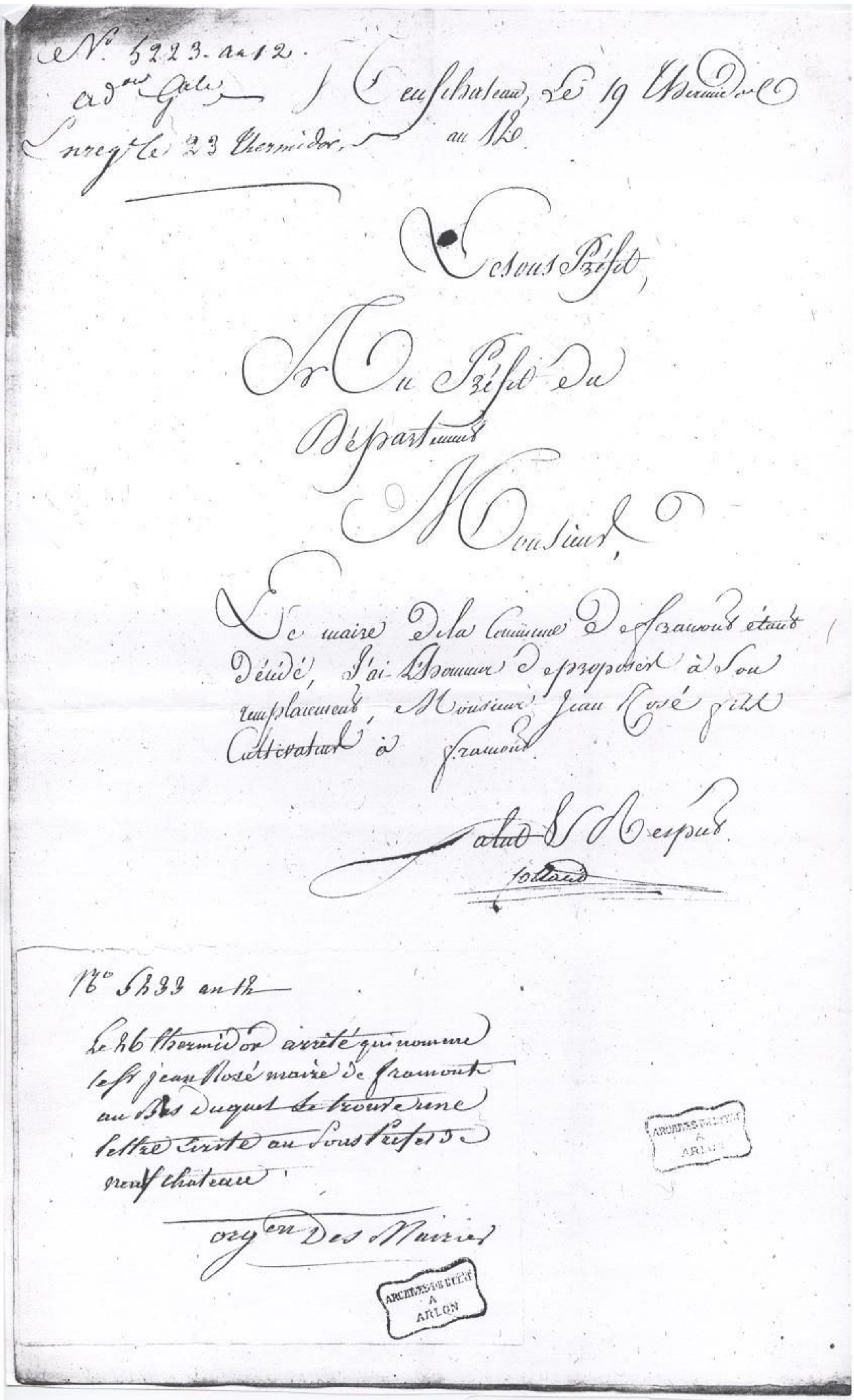
N° 5223. an 12.
ad.on Gale
Enreg. le 23 thermidor

Neufchateau, le 19 thermidor an 12

Le sous Préfet,

Au Préfet du Département

Monsieur,

Le maire de la Commune de Framont étant décédé, j'ai l'honneur de proposer à son remplacement, Monsieur Jean Rosé fils Cultivateur à Framont

Salut & Respect

Pollard

N° 5233 an 12

Le 26 thermidor arrêté qui nomme le Sr jean Rosé maire de framont au bas duquel se trouve une lettre écrite au sous Préfet de neuf chateau

org. en Des Maires

ARCHIVES DE L'ETAT A ARLON

ARCHIVES DE L'ETAT A ARLON

Proposition de Jean ROZET comme futur maire de Framont-Anloy

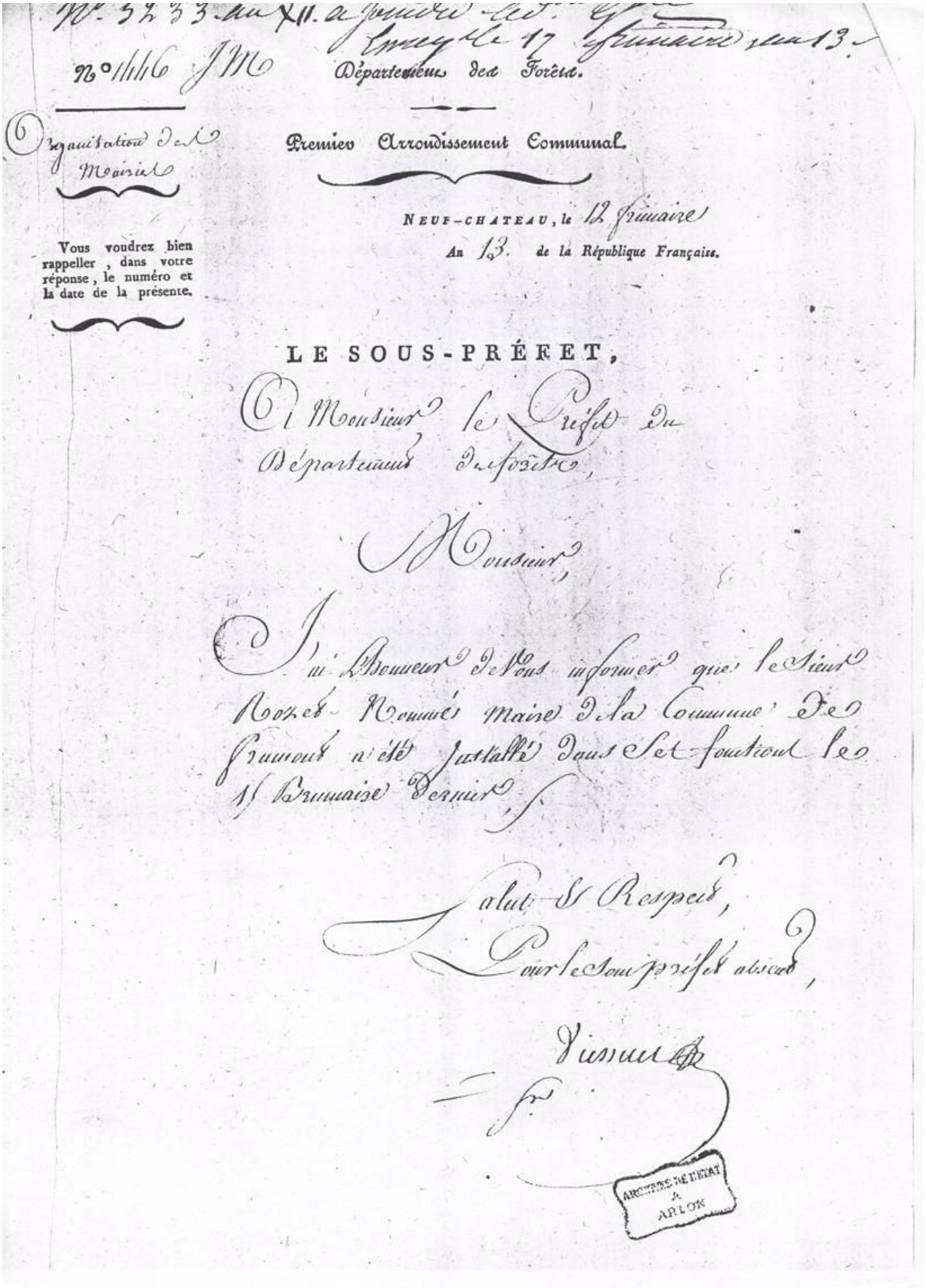

N° 3233 au XII. à joindre led. [illegible]
Enregt le 17 frimaire an 13.

N° 1446 JM

Département des Forêts.

Organisation des Mairies

Premier Arrondissement Communal.

Vous voudrez bien rappeller, dans votre réponse, le numéro et la date de la présente.

NEUF-CHATEAU, le 12 frimaire
An 13. de la République Française.

LE SOUS-PRÉFET,

A Monsieur le Préfet du Département des forêts,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Sieur Rozet nommé maire de la Commune de Framont a été installé dans ses fonctions le 1er brumaire dernier.

Salut & Respect,

Pour le sous préfet absent,

Viessnet

Sr

ARCHIVES DE L'ETAT A ARLON

Nomination de Jean ROZET comme maire de Framont-Anloy

N° 2066 au 13 Domaines

Enreg. le 8 germinal

framont ce 5 germinal an treize

le Maire du framont

ARCHIVES DE L'ETAT A ARLON

a Monsieur jean baptiste la Coste prefet du dep. des forets

Monsieur

Comme l'arrêté du gouvernement en date du 17 nivose an 12 rélativement au salaire des gardes des bois Communaux, et prorogé au premier vendemiaire an treize

Comme le payment des gardes des bois Com-munaux et une dette acceptable par la Commune, et qui a été effectué par elle jusqu'à Cette époque, notre garde forestier ayant été gagé par le maire defun au moyen de 30 francs par année prix Convenus et signée tant d'une part que de l'autre

je lui ai presenté pour s'accorder le prix qui avaient été arrêté avec lui pour son salaire de l'an 12 ce qu'il a refusés, disant que le prix que l'administration donnois par son manda

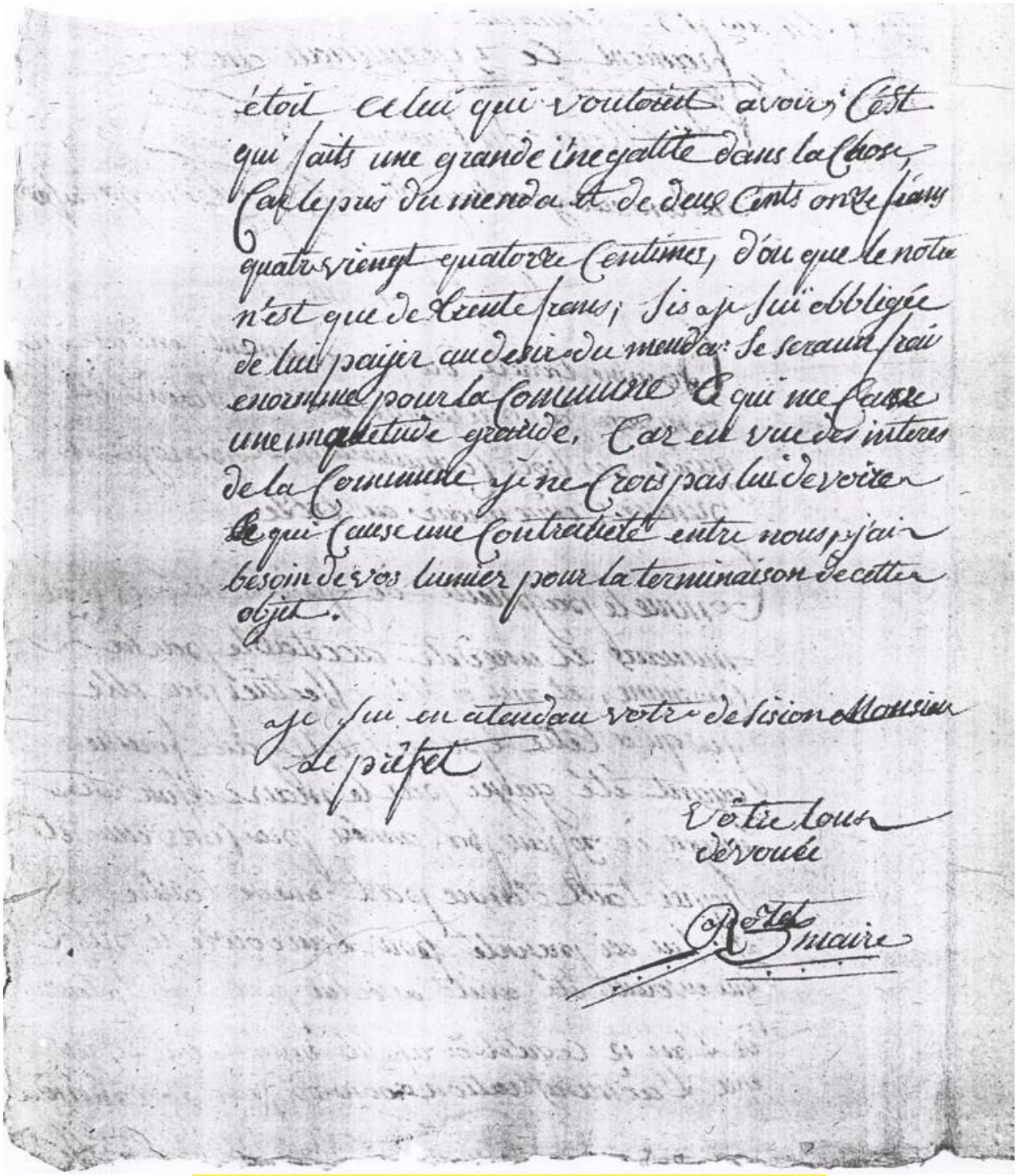

étoit celui qui vouloient avoir; C'est
qui faits une grande inegalité dans la chose,
Car le pris du menda et de deux cents onze francs
quatre vingt quatorze centimes, d'ou que le notre
n'est que de trente francs; sis je sui obbligée
de lui payer au desir du menda: se sera un frai
enormme pour la commune ce qui me cause
une inquietude grande, Car en vue des interes
de la commune je ne crois pas lui devoire
ce qui cause une contrariété entre nous, j'ai
besoin de vos lumier pour la terminaison de cette
objet.

je sui en atendau votre desision Monsieur
le préfet

Votre tous
dévouée

Rozet
maire

Le 3 germinal de l'an 13, Jean fait appel à l'aide du préfet pour régler un souci de facture… apprécions-en le style…

Dont :

1. Louis ROZET (1806-1872) qui suit en **Va.**
2. Jacques ROZET né le 12 avril 1808 à JÉHONVILLE, décédé le 11 novembre 1834 à THONNELLE (FRANCE) à l'âge de 26 ans, s.p.
3. Jean Théodore ROZET (1811-1895) qui suit en **Vb.**
4. Jean Baptiste ROZET (1815- ?) qui suit en **Vc.**

5. Célestin[238] ROZET né le 26 septembre 1817 à JÉHONVILLE, décédé le 7 janvier 1820 à JÉHONVILLE
6. Marie Jeanne ROZET née le 10 mars 1821 à ANLOY, marié le 27 février 1843 à THONNELLE (France) avec Prospère ARNOULD, décédée le 10 février 1856 à Framont, dont Marie Joséphine ARNOULD (1850 - décédée le 20 décembre 1921 à Redu)

Cette attestation du décès de Marie-Jeanne fille de Jean ROZET nous permet d'affirmer, sans équivoque possible, que les ROZET de la frontière franco-belge sont d'origine du duché de Bouillon. En effet, Marie-Jeanne est née à FRAMONT et son père Jean ROZET est décédé à THONNELLE. Le lien est fait d'une manière certaine.

[238] Dans Les pages généalogiques de Michel Toussaint - Généalogie Bouillonnaise, dans les tables d'ANLOY [http://users.skynet.be/mtopatr/tables/communes/fram/fram_s8.htm#ref_3], il y est écrit : « Date de naissance non précisée. Enfant naturel âgé de 2 mois. † au moulin de Warchamps, Anloy, section de Framont. T[émoins] ROSET Jean, père - DELOITTE Pierre Joseph Folio 1 verso. »

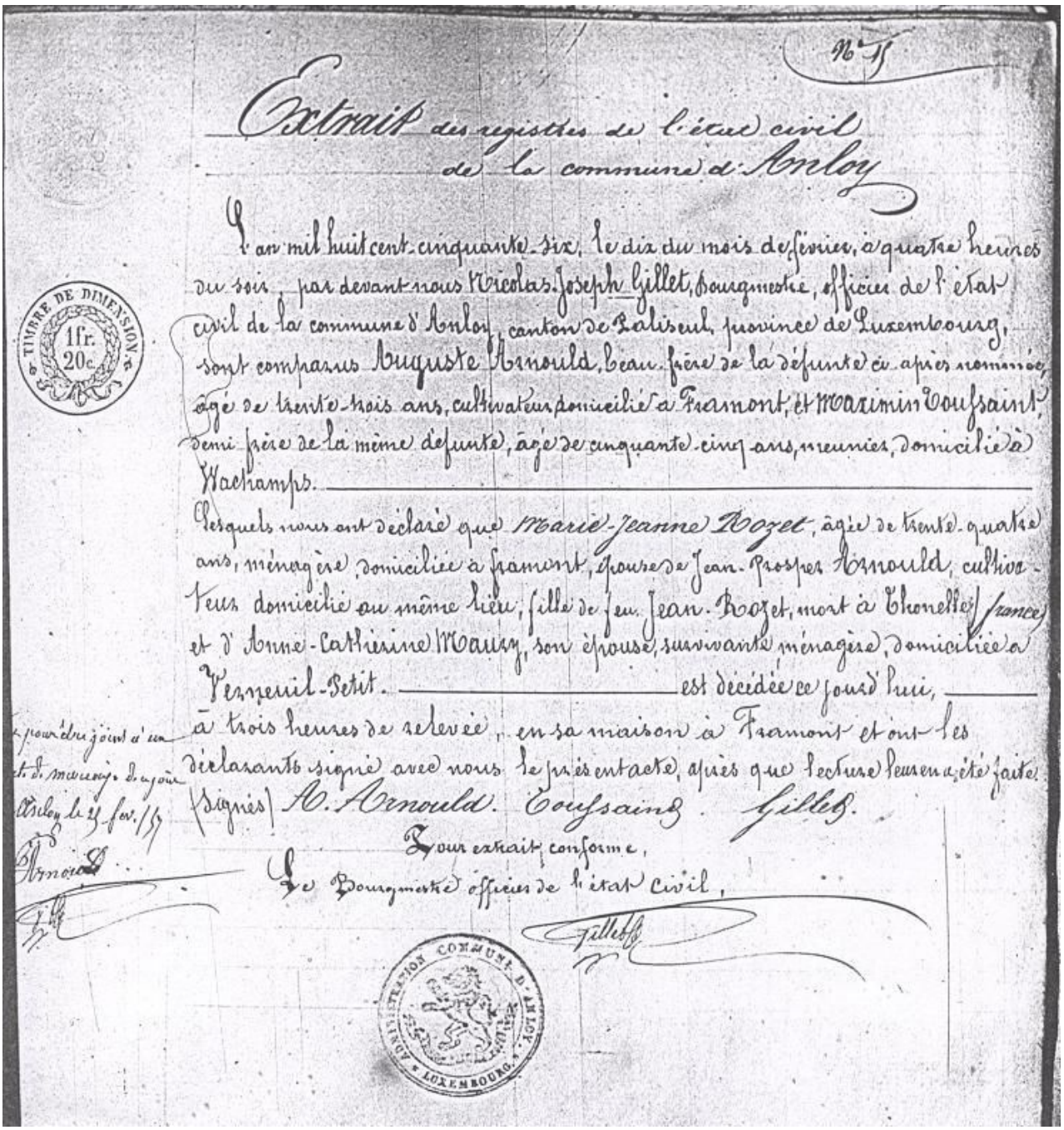

N° 15

Extrait des registres de l'état civil de la commune d'Anloy

L'an mil huit cent cinquante-six, le dix du mois de février, à quatre heures du soir, par devant nous Nicolas Joseph Gillet, bourgmestre, officier de l'état civil de la commune d'Anloy, canton de Paliseul, province de Luxembourg, sont comparus Auguste Arnould, beau-frère de la défunte ci-après nommée, âgé de trente-trois ans, cultivateur domicilié à Framont, et Maximin Toussaint, demi-frère de la même défunte, âgé de cinquante-cinq ans, meunier, domicilié à Wachamps.

Lesquels nous ont déclaré que Marie-Jeanne Rozet, âgée de trente-quatre ans, ménagère, domiciliée à Framont, épouse de Jean-Prosper Arnould, cultivateur domicilié au même lieu, fille de feu Jean-Rozet, mort à Thonelle (France) et d'Anne-Catherine Maury, son épouse, survivante, ménagère, domiciliée à Verneuil-Petit, est décédée ce jourd'hui, à trois heures de relevée, en sa maison à Framont et ont les déclarants signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

(Signés) A. Arnould. Toussaint. Gillet.

Pour extrait, conforme,

Le Bourgmestre officier de l'état civil,

Gillet

TIMBRE DE DIMENSION 1fr. 20c.

pour être joint à un acte de mariage de ce jour

Anloy le 25 fev. 57

Arnould

ADMINISTRATION COMMUNE D'ANLOY LUXEMBOURG

RAMEAU DE MEIX-DEVANT-VIRTON

Meix-devant-Virton[239]

ROZET-GILLET – 1833 (voir ADDENDA)

Va. Louis ROZET né le 24 novembre 1806 à JÉHONVILLE, marié le 20 novembre 1833 avec Marguerite GILLET[240] à FLORENVILLE, décédé le 7 octobre 1872 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Meunier, charpentier.

Dont :

1. Jacques ROZET (1834-1903) qui suit en **VIa.**

[239] www.delcampe.net
[240] Née le 4 octobre 1808 à FLORENVILLE, fille de Jean Joseph GILLET et de défunte Catherine JACOB, elle décède le 28 octobre 1887 à MEIX-DEVANT-VIRTON

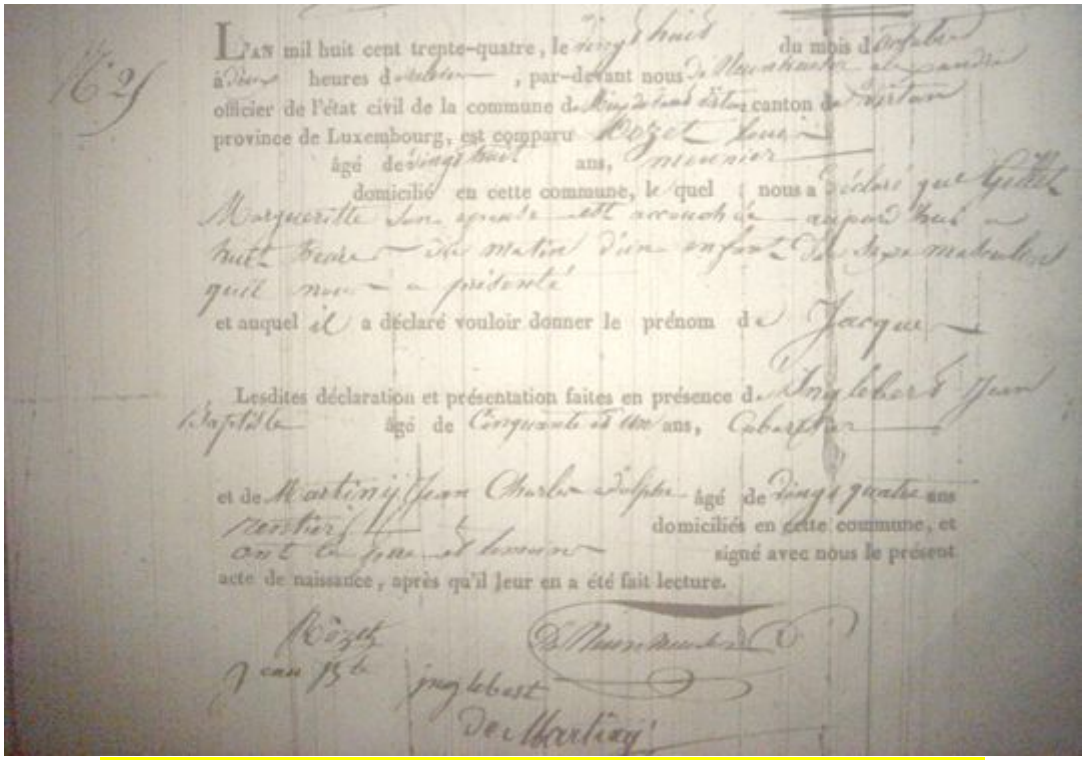

L'an mil huit cent trente-quatre, le vingt huit du mois d'octobre à deux heures d'[illegible], par-devant nous [illegible] officier de l'état civil de la commune de [illegible] canton de [illegible] province de Luxembourg, est comparu Rozet Louis âgé de vingt huit ans, meunier domicilié en cette commune, le quel nous a déclaré que [illegible] Marguerite son épouse est accouchée aujourd'hui à huit heures du matin d'un enfant de sexe masculin qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Jacques

Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Inglebert Jean Baptiste âgé de Cinquante et un ans, Cabaretier et de Martiny Jean Charles Adolphe âgé de vingt quatre ans rentier domiciliés en cette commune, et ont le père et le moins signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.

Rozet
Jean Bte
Inglebert
De Martiny

Acte de naissance de Jacques, premier enfant de Louis de Meix-devant-Virton

2. Marie Catherine Victoire ROZET, née le 24 février 1836, elle donne naissance à Marie Justine ROZET le 28 mars 1865 qui est légitimée lors de son mariage le 6 avril 1876 avec Eugène Ernest SERAND[241] à MEIX-DEVANT-VIRTON. Lors de son mariage, il est précisé qu'elle résidait avant à Paris.

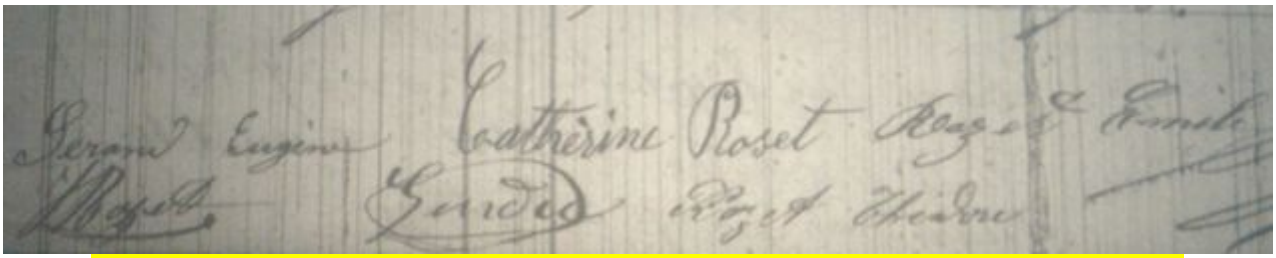

1876 - Signature de Catherine, lors de son mariage, ainsi que celles de quelques-uns de ses frères

3. Joseph dit Louis Joseph ROZET (1837-1904) qui suit en **VIb.**
4. Louis ROZET né le 21 octobre 1839 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Parti[242] vers Paris… Je le retrouve dans une fiche[243] sur un acte de mariage. En effet, il se marie[244] le 7 août 1866 à PARIS

---

[241] Né le 9 juillet 1846 à BUIRE (AISNE), fils de Xavier Jean Louis SERAND et de Marie Thérèse Philoxime HAVEAUX. Il est douanier à Anvers. Il décède le 6 janvier 1902 à MEIX-DEVANT-VIRTON.

[242] Sont-ce les Louis dont il est question dans http://www.hebrewsurnames.com/ROZET ? Il est peu probable !
ROZET, LOUIS 50 / V / AGRICULTOR / CATOLICA / BELGA / PORTE ? A / HAVRE / 01/08/1890 - BUENOS AIRES
ROZET, LOUIS 23 / S / AGRICULTOR / CATOLICA / BELGA / PORTE ? A / HAVRE / 01/08/1890 - BUENOS AIRES

[243] https://www.geneanet.org/archives/etat-civil/colgnecmgeneasparism/537057?preview=YTo1OntzOjM6Im5vbSI7czo1OiJST1pFVCI7czo2OiJwcmVub20iO3M6NToiTG91aXMiO3M6MTI6Im5vbV9jb25qb2ludCI7czo1OiJMSVZFVCI7czoxNToicHJlbm9tX2NvbmpvaW50IjtzOjE2OiJPbsOpc2ltZSBQYWxtaXJlIjtzOjg6InJlbGF0aW9uIjtzOjIxOiJzZWFyY2hfcmVsYXRpb25fc3VqZXQiO31mY2UxYjllY2ZlMzE4YzQ2ZWU0OTlhZGNlZDIzNWRlYw%3D%3D

[244] http://archives.paris.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo2OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6IjIwMTgtMDEtMjkiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsIjtzOjQ6InJlZjEiO2k6NDtzOjQ6InJlZjIiO2k6MjAwMDA5O3M6MTY6InZpc2lvbm5ldXNlX2h0bWwiO2I6MTtzOjIxOiJ2aXNpb25uZXVzZV9odG1sX21vZGUiO3M6NDoicHJvZCI7fQ==#uielem_move=-1879%2C-1231&uielem_islocked=0&uielem_zoom=247&uielem_brightness=0&uielem_contrast=0&uielem_isinverted=0&uielem_rotate=F

3e avec Onésime Palmire LIVET, originaire de la Marne, fille de Louis François LIVET et de Eugénie Françoise DEVRAULT. Il est dit dans son acte de mariage « facteur de pianos », qui suit en **VIc.**

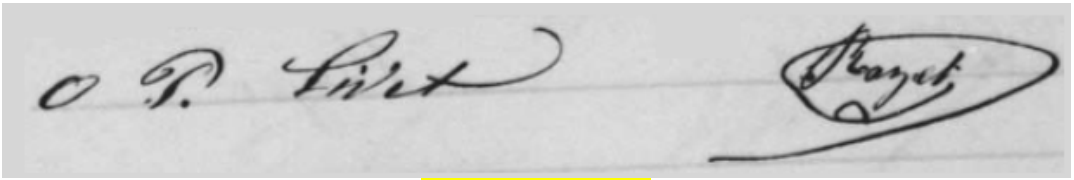

Signature des époux

5. Jean Baptiste Elisée ROZET né le 12 mai 1842 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 22 mars 1848 à MEIX-DEVANT-VIRTON
6. Jean Théodore ROZET (1844- ?) qui suit en **VId.**
7. Edouard Jean Baptiste, né le 15 avril 1847 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 25 janvier 1854 à MEIX-DEVANT-VIRTON
8. Jean Baptiste Emile ROZET (1852- ?) qui suit en **VIe.**

ROZET-SCHUSTER – 1861

VIa. Jacques ROZET, charpentier, né le 28 octobre 1834 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 23 janvier 1861 avec Catherine[245] SCHUSTER à MEIX-DEVANT-VIRTON, échevin, il décède le 22 novembre 1903 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont :

1. Justin Emile ROZET né le 10 septembre 1860 à GÉROUVILLE, décédé le 3 octobre 1866 à MEIX-DEVANT-VIRTON
2. Marie Louise ROZET né le 23 juillet 1863 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée le 26 août 1893 à MEIX-DEVANT-VIRTON avec Florent Jean Baptiste BOURIQUET (fils de Jean Nicolas BOURIQUET et de Catherine LEPAGE), chauffeur (il décèdera le 9 juillet 1903 à MEIX-DEVANT-VIRTON)
3. Jean Théodore Justin ROZET (1867-1913) qui suit en **VII.**

1867 – Acte de naissance de Jean Théodore Justin ROZET

[245] Née le 12 janvier 1837 à MELLIER, fille de Jean Pierre SCHUSTER et de Marie Joseph DELLUIE de MELLIER. Lors de son mariage, elle était domiciliée à GÉROUVILLE section LA SOYE en tant que servante. Elle donne naissance à un fils, Justin SCHUSTER né à le 10 septembre 1860 à Gérouville et légitimé par son mariage avec Jacques ROZET.

ROZET-WAVREIL – 1893

VII. Jean Théodore Justin ROZET né le 8 septembre 1867 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié avec Marie-Louise WAVREIL le 16 décembre 1893 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 14 juin 1913 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont:

1. Alida ROZET, née le 27 février 1894 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée avec Adrien ROUSSEL, décédée en 1982
2. Laure ROZET née le 26 septembre 1896 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée le 8 janvier 1897 à MEIX-DEVANT-VIRTON
3. Georges André ROZET (1900-1969) qui suit en **VIII.**

VIII. Georges André ROZET né le 30 août 1900 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 9 novembre 1926 à HALANZY avec Julie DABE, décédé en 1969 à NAMUR. Dont:

1. Jean ROZET né en 1931 qui suit en **IXa**.
2. Georges ROZET né en 1933 qui suit en **IXb**.
3. Janine ROZET née en 1938

IXa. Jean ROZET né le 29 août 1931 à COQUILHATVILLE[246] (Congo-Belge), marié avec Marie-Louise HUVENNE, décédé le 9 décembre 2002 à FRASNES-LEZ-COUVIN. Dont :

1. Christian ROZET né en 1961 qui suit en **X**.
2. Thierry[247] ROZET né en 1963
3. Joëlle[248] ROZET née en 1965

X. Christian ROZET né en 1961, marié avec Fabienne DHULSTER. Dont :

1. Marine ROZET née en 1989
2. Maëlle ROZET née en 1992

IXb. Georges ROZET né le 19 septembre 1933, marié avec Anne PIERROUX (décédée), décédé à LIEGE le 18 octobre 2007. Dont :

1. Denis ROZET né en 1962
2. Sophie ROZET née en 1963
3. Vincent ROZET né en 1967

ROZET-LEROY – 1862

VIb. Joseph dit Louis Joseph ROZET né le 4 avril 1837 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 8 octobre 1862 avec Marie Barbe[249] LEROY à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 11 novembre 1904 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Mécanicien. Dont :

1. Catherine Hermance ROZET née le 31 octobre 1863 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée en 1958 à MEIX-DEVANT-VIRTON
2. Émélie ROZET née le 11 septembre 1865 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée le 18 février 1895 avec Édouard Albert Joseph MICHEL (fils de défunt Antoine MICHEL,aubergiste, et de Marie Virginie GÉRARD, cabaretière), décédée en 1900 à MEIX-DEVANT-VIRTON

[246] Mbandaka est une ville de la Province de l'Équateur en République démocratique du Congo, dont elle est la capitale provinciale. La ville est une étape importante sur le fleuve entre les villes de Kinshasa et de Kisangani. La ville était anciennement connue sous le nom de Coquilhatville (d'après Camille Coquilhat, prononcé [kɔklatvil]) jusqu'en 1966. Deux communes, celle de Mbandaka et celle de Wangata, composent la ville, ayant chacune 10 quartiers. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mbandaka]

[247] Fontaine au Chêne 12, 1332 Rixensart

[248] Rue Pierre Decoster 95, 1190 Forest 023443669

[249] Née le 24 mars 1842 à MEIX-DEVANT-VIRTON, fille de Jean Baptiste LEROY (décédé le 1 avril 1843 à MEIX-DEVANT-VIRTON) et d'Odile Thérèse LEJEUNE. Elle décède le 25 avril 1901 à MEIX-DEVANT-VIRTON.

3. Eugène Joseph ROZET né le 3 mars 1867 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 26 octobre 1878 à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. Marie Julie ROZET née le 30 janvier 1869 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée le à MEIX-DEVANT-VIRTON avec Joseph DIDIER (fils de Henri Louis DIDIER décédé le 8 mars 1852 à MEIX-DEVANT-VIRTON, et de Nicole TOULMOND), décédée en 1939 à MEIX-DEVANT-VIRTON
5. Firmin ROZET (1872-1942) qui suit en **VIIa**.
6. Marie Hortense ROZET née le 19 février 1874 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée le 5 octobre 1878 à MEIX-DEVANT-VIRTON
7. Louis Octave ROZET (1876-1965) qui suit en **VIIb**
8. Eugène Justin ROZET né le 28 octobre 1879 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé.
9. Hortence ROZET née le 16 juin 1885 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée en 1966
10. Emile ROZET (1887-1974) qui suit en **VIIc**.

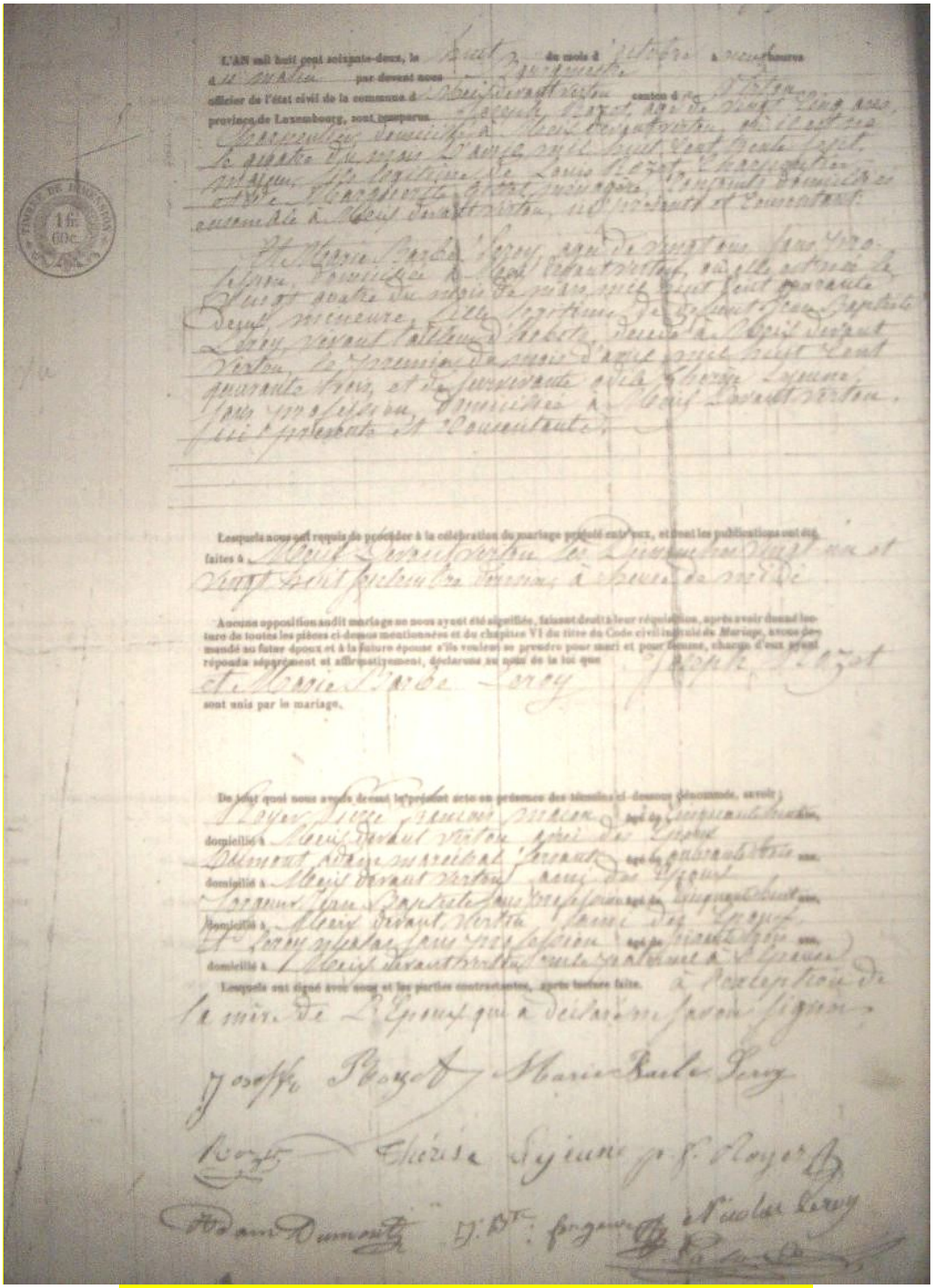

1872 - Acte de mariage de Joseph ROZET et de Marie Barbe LEROY

VIIa. Firmin ROZET né 11 juin 1872 à MEIX-DEVANT-VIRTON, facteur des postes, menuisier, marié le 18 janvier 1899 avec Marie Vitaline THIRY (née le 18 juillet 1874 à MEIX-DEVANT-VIRTON, fille de Jean Baptiste THIRY et de Joséphine METTERLICH), décédé en 1942 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont :

1. Georgette Marie ROZET née le 23 août 1899 à MEIX-DEVANT-VIRTON (1899-1979)
2. Georges Eugène Vital ROZET (1903-1988) qui suit en **VIIIa**.
3. Émile Omer ROZET (1906-1980) qui suit en **VIIIb**.
4. Camille André ROZET (1909-2005) qui suit en **VIIIc**
5. Marie Josée ROZET (1916- ?)

VIIIa. Georges Eugène Vital ROZET né le 5 octobre 1903 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé en 1988 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont :

1. Michel ROZET qui suit en **IX.** Né en 1930. Libraire à Namur.

IX. Michel ROZET né en 1930. Libraire à Namur. Dont :

1. Jean François[250] ROZET né en 1964
2. Etienne Philippe ROZET né en 1968

VIIIb. Émile Omer ROZET né le 19 février 1906 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé en 1980. Dont :

1. Monique[251] ROZET née en 1931
2. Jean ROZET né en 1934 qui suit en **IX**
3. Andrée[252] ROZET née en 1939

IX. Jean[253] ROZET né en 1934. Voir à ROBELMONT. Dont :

1. Annette[254] ROZET née en 1959
2. Jean Luc[255] ROZET né en 1960
3. Françoise ROZET née en 1967

VIIIc. Camille André ROZET né le 15 septembre 1909 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié avec Louisa BAILLEUX[256], décédé le 14 août 2005 à ARLON. Instituteur retraité d'HERBEUMONT, Combattant et prisonnier de guerre 1940-45 Stalag XVII B, Chasseur Ardennais. Dont :

1. Marie Andrée[257] ROZET née en 1937
2. Marie Cécile[258] ROZET née en 1940, mariée avec Guy LUC
3. Jean Marie ROZET (1943) qui suit en **IX**
4. Bernadette ROZET née en 1947, mariée avec Guy COLLOT

IX. Jean Marie[259] ROZET né en 1943 (16 mars 1943 - 11 mai 2009). Marié avec Alberte LAFONTAINE. Dont :

1. Jean-Yves ROZET
2. Anne Cécile[260] ROZET née en 1969. Mariée (1) avec Jean-François WARTIQUE, puis (2) Dominic DAENS.
3. Pierre Christian ROZET né en 1972. Marié avec Laurence Sophie Alice Monique LEONET, dont :

   1. Perrine Monique Betty ROZET
   2. Emilien ROZET

4. Marc André[261] ROZET né en 1977. Marié avec Valérie BIERNY.

VIIb. Louis Octave ROZET né le 21 avril 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 26 mai 1900 à MEIX-DEVANT-VIRTON avec Marie Julie Ida JACQUES (née le 15 janvier 1876 à MEIX-DEVANT-

---

[250] Rue Joseph Clesse (VD) 3, 5020 Namur
[251] S'agit-il d'elle, lu dans EANOS : Domiciliée à Pin (6810) – Née à Meix-Devant-Virton (6769) le mercredi 25 décembre 1929 – Décédée à Pin (6810) le dimanche 17 février 2013 à l'âge de 83 ans – Veuve de Monsieur Robert PONSARD – Veuve de Monsieur René LÉNEL [http://www.enaos.be/P1220.aspx ?IdPer=26978]
[252] Rue Firmin-Lepage 29/B, 6769 Meix-devant-Virton 063571039
[253] Robelmont, Rue Fernand-Didier 86, 6769 Meix-devant-Virton 063578335 GSM 0497283508
[254] Rue du Bois 22, 6750 Musson 063602284
[255] Rue de Diekirch 14, 6700 Arlon 063222714
[256] Elle est née le 8 juillet 1909 à BLEID et décédée le 29 mai 2008 à HERBEUMONT.
[257] Rue d'Orval 23, 6820 Florenville 061320034
[258] Rue Charles-Magnette 8, 6760 Virton 063577151
[259] Place de Seurre Rés.Rimbaud 13, 5570 Beauraing 082713309
[260] Rue de Montauchamps 15, 6724 Habay 063412373
[261] Rue Saint-Bernard 19 6, 1060 Bruxelles

VIRTON, fille de Pierre Joseph JACQUES et de Hyacinthe DE MEUNHAUSEN, tous deux décédés), décédé en 1965. Dont :

1. Alice Gabrielle ROZET née le 24 juin 1901 à MEIX-DEVANT-VIRTON
2. Marie ROZET née le 1er mai 1911 à MEIX-DEVANT-VIRTON

VIIc. Emile ROZET né le 28 janvier 1887 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié avec N. GERBAUX, décédé le 18 octobre 1974 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont:

1. Albert ROZET né en 1922 qui suit en **VIII.**
2. Aimée ROZET née en 1932, mariée avec Arthur FECK.

VIII. Albert ROZET né en 1922 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Dont :

1. Willy ROZET qui suit en **IXa.**
2. Yvan ROZET qui suit en **IXb.**
3. Ghislain[262] ROZET né en 1971

IXa. Willy[263] ROZET né en 1952, marié avec Jeanne BRADFER (fille d'Alexis Félicien BRADFER et d'Elvire Marie DEFAT). Dont :

1. Christine ROZET née en 1978, mariée avec Etienne LEROUX
2. Baudouin ROZET née en 1981. Marié avec Frédérique VANSTRAELEN dont Line ROZET
3. Pierre-Denis ROZET né en 1987

IXb. Yvan ROZET né en 1956, marié avec Christiane DAEM. Dont :

1. Vincent ROZET né en 1988

ROZET-BODEUX – 1872 (voir ADDENDA)

VId. Jean Théodore ROZET, né le 20 mai 1844 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 18 septembre 1872 avec Marie[264] Anne Henriette BODEUX à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé. Menuisier. Dont :

1. Emile ROZET née le 26 septembre 1873 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée le 24 février 1874 à MEIX-DEVANT-VIRTON
2. Marie Amélie ROZET née le 25 février 1875 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée le 27 mars 1886 à MEIX-DEVANT-VIRTON
3. Edouard Xavier ROZET né le 23 septembre 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 23 août 1877 à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. Justine Hermance ROZET née le 14 mai 1878 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée le 31 mars 1908 à PARIS XXème avec Aimé Gérard DUCREUX en 1908

[262] Rue Moulin Naveau 13, 6220 Fleurus GSM 0486505752
[263] Rue de la Source 116, 6769 Meix-devant-Virton 063571701
[264] Née le 10 avril 1847 à NOBRESSART, fille de Pierre Joseph BODEUX et de Marie Catherine MICHEL (résidants tous deux à MEIX-DEVANT-VIRTON

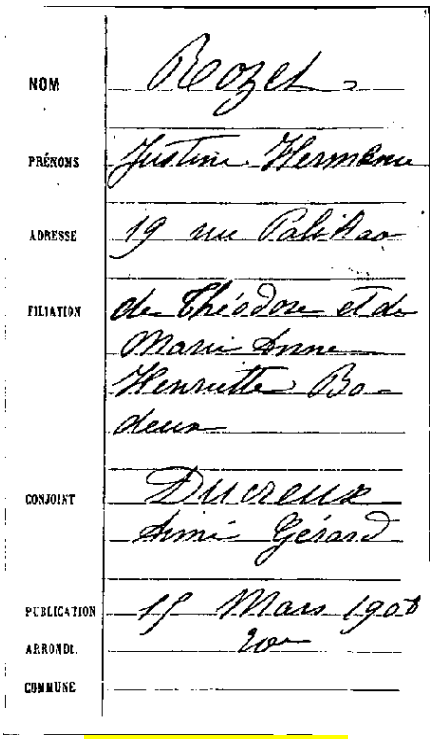
NOM Rozet
PRÉNOMS Justine Hermence
ADRESSE 19 rue Palikao
FILIATION de Théodore et de Marie Anne Henriette Bodeux
CONJOINT Ducreux Aimé Gérard
PUBLICATION 15 Mars 1908
ARRONDI. 20e
COMMUNE

Publication de mariage de Justine Hermence

5. Joseph Benjamin ROZET né le 28 décembre 1879 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 30 septembre 1882 à MEIX-DEVANT-VIRTON
6. Paulin ROZET né le 18 février 1881 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 7 août 1882 à MEIX-DEVANT-VIRTON
7. Edouard ROZET né le 24 août 1883 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 28 février 1887 à MEIX-DEVANT-VIRTON
8. Julie ROZET née le 16 juin 1885 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée. Son père est dit 'époux absent pour le moment' dans l'acte de naissance.
9. Marguerite ROZET née le 25 septembre 1887 à PARIS XIXème, décédée à 18 mois le 16 mars 1889 à PARIS XIXème.

ROZET-SINDIC – 1875 (voir ADDENDA)

VIe. Jean Baptiste Emile ROZET né le 22 septembre 1852 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 10 mai 1875 avec Marie[265] Amélie SINDIC à MEIX-DEVANT-VIRTON. Menuisier. Dont :

1. Xavier ROZET (1876- ?) qui suit en **VII.**
2. Edouard ROZET né le 15 octobre 1877 à MEIX-DEVANT-VIRTON (il se mariera à Paris XXème avec Marie Marcelline MONTIER, le 22 décembre 1900.
3. Emile ROZET né le 8 mai 1879 à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. Victor Emile ROZET décède à TIGEAUX le 10 janvier 1881, âgé de 17 jours
5. Emilie[266] ROZET née le 23 décembre 1883 à PARIS. Elle se mariera à Paris le 22 mai 1909 avec Dominique MOGUE (selon les tables de Paris en ligne).
6. Marcel ROZET né le 31 mars 1885 à PARIS XXème. Le 31 octobre 1908, au mariage de son frère, il est Cavalier au 6ème Escadron[267] au Train au Camps de Châlons – Marne).

[265] Née le 21 mars 1855 à MEIX-DEVANT-VIRTON, fille de Dieudonné SINDIC et de Catherine Barbe NAVEAUX
[266] Les parents résident à PARIS, rue Lauzin n°7, mairie des BUTTES-CHAUMONT
[267] https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63479113.texteImage

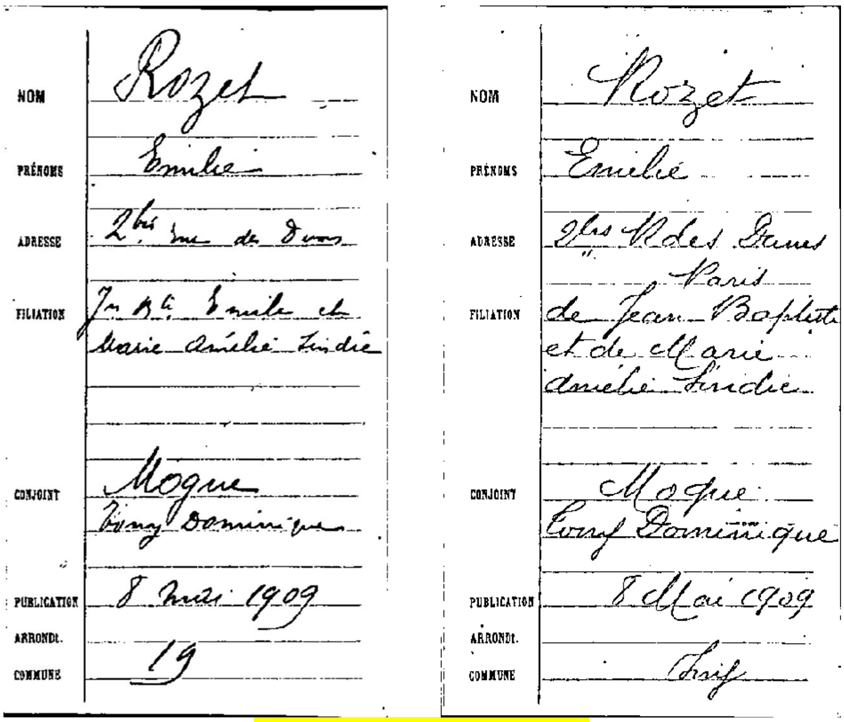

NOM	Rozet
PRÉNOMS	Emilie
ADRESSE	2bis rue de Dunes
FILIATION	Jn Bte Emile et Marie Amélie Sindic
CONJOINT	Mogue Vincent Dominique
PUBLICATION	8 Mai 1909
ARRONDt.	19
COMMUNE	

NOM	Rozet
PRÉNOMS	Emilie
ADRESSE	2bis R. des Dunes Paris
FILIATION	de Jean Baptiste et de Marie Amélie Sindic
CONJOINT	Mogue Vincent Dominique
PUBLICATION	8 Mai 1909
ARRONDt.	
COMMUNE	Thif

Publications de mariage d'Emilie ROZET

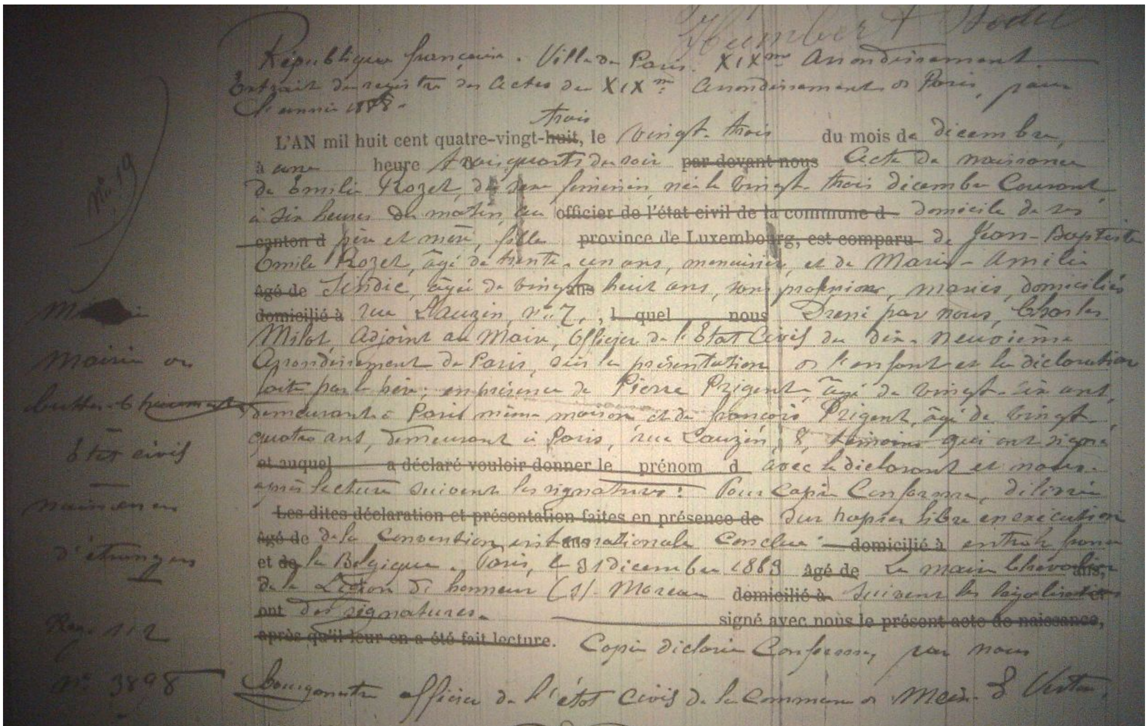

République française. Ville de Paris. XIXme Arrondissement.
Extrait du registre des actes du XIXme Arrondissement de Paris, pour l'année 1883.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-~~huit~~ trois, le vingt trois du mois de décembre, à une heure trois quarts du soir ~~par-devant nous~~ Acte de naissance de Emilie Rozet, du sexe féminin, née le vingt trois décembre courant à dix heures du matin, ~~officier de l'état civil de la commune d~~ domicile de ses ~~canton d~~ père et mère, fille ~~province de Luxembourg, est comparu~~ de Jean-Baptiste Emile Rozet, âgé de trente un ans, menuisier, et de Marie-Amélie ~~âgé de~~ Sindic, âgée de vingt ~~ans~~ huit ans, sans profession, mariés, domiciliés ~~domicilié à~~ rue Lauzin, n° 7, ~~lequel nous~~ Dressé par nous, Charles Milot, adjoint au Maire, officier de l'état civil du dix-neuvième arrondissement de Paris, sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père, en présence de Pierre Prigent, âgé de vingt six ans, demeurant à Paris même maison et de François Prigent, âgé de vingt quatre ans, demeurant à Paris, rue Lauzin, 8, témoins qui ont signé ~~et auquel a déclaré vouloir donner le prénom d~~ avec le déclarant et nous après lecture. Suivent les signatures. Pour copie conforme, délivré ~~Les dites déclaration et présentation faites en présence de~~ sur papier libre en exécution ~~âgé de~~ de la Convention internationale conclue ~~domicilié à~~ entre la France et ~~de~~ la Belgique. Paris, le 31 décembre 1883 ~~âgé de~~ Le Maire, Chevalier de la Légion d'honneur (S) Moreau ~~domicilié à~~ Suivent les légalisations ~~ont~~ des signatures. ~~signé avec nous le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture.~~ Copie déclarée conforme, par nous Bourgmestre officier de l'état civil de la commune de ... le 19 novembre 1888

N° 19 — Mention ... Maire ou ... officier de l'état civil ... naissances d'étrangers — Reg. 112 — N° 3898

1888 – Acte de naissance à Paris (1883) d'Emilie ROZET fille de Jean Baptiste Emile ROZET et de Marie Amélie SINDIC. Ses parents résident à Paris et selon la loi française, les actes des étrangers doivent être retranscrits dans leur lieu d'origine. Ce fut le cas également pour son frère, Marcel.

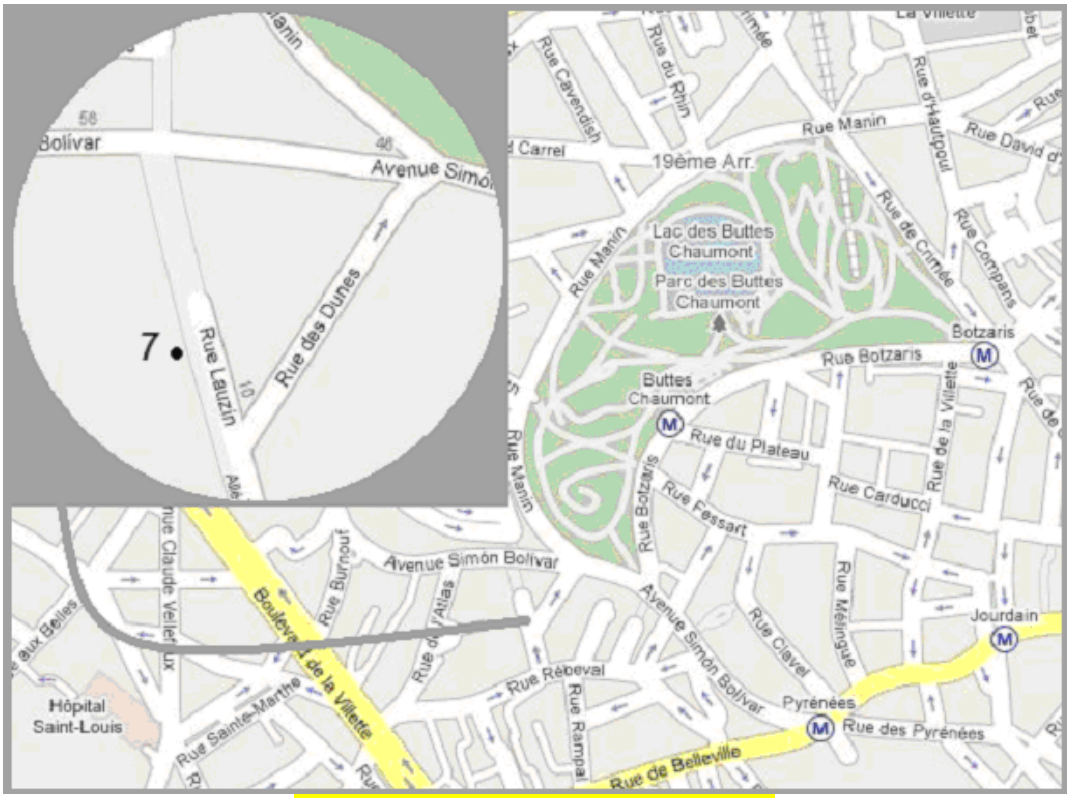

7 Rue Lauzin à Paris IXe (2007)

A partir du 16 août 1879, des modifications[268] du bâtiment avaient été faites chez le propriétaire, monsieur Vincent, rue Lauzin n°7, peut-être en vue de recevoir des locataires ?

VII. Xavier **ROZET** né le 15 janvier 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié en 1908 avec Marie Louise BERT à **PARIS**.

RAMEAU DE VERNEUIL-PETIT

ROZET-PARMENTIER – 1844 (voir ADDENDA)

Vb. Jean Théodore ROZET né le 1er mars 1811 à JÉHONVILLE, marié le 8 mai[269] 1844 avec Catherine[270] PARMENTIER à VERNEUIL-PETIT (FRANCE), née le 25 janvier 1819 à VERNEUIL-PETIT, lui décédé le 23 août 1895 à VERNEUIL-PETIT. Dont :

1. Marguerite ROZET née le 5 avril 1845 à VERNEUIL-PETIT, décédée le 9 mai 1848 à VERNEUIL-PETIT
2. Jean Xavier ROZET né le 13 septembre 1847 à VERNEUIL-PETIT, décédé le 30 avril 1848 à VERNEUIL-PETIT
3. Léonie Joséphine ROZET née le 7 août 1849 à VERNEUIL-PETIT, décédée après 1906[271]
4. Philomène ROZET née le 15 décembre 1851 à VERNEUIL-PETIT, décédée le 25 mars 1852 à VERNEUIL-PETIT

[268] http://parisenconstruction.blogspot.com/search/label/Lettre%20L
[269] 8 mars 1844 d'après http://gw.geneanet.org/lucpetitjean ?lang=fr&pz=luc&nz=petitjean&ocz=0&p=jean+theodore&n=rozet
[270] Fille de PARMENTIER Jean (1780-1854) et de BERTHON Anne Marie (1785-1857)
[271] Recencement de 1906

5. Fernand Jean Baptiste Alexandre ROZET le 4 juin 1853 à VERNEUIL-PETIT, décédé après 1906
6. Jean Baptiste ROZET (1855-1943) qui suit en **VI.**
7. François Xavier ROZET né le 12 juillet 1857 à VERNEUIL-PETIT, décédé après 1906
8. Marie Amélie ROZET née le 18 décembre 1858 à VERNEUIL-PETIT, décédée le 29 décembre 1858 à VERNEUIL-PETIT
9. Félicien ROZET né le 15 janvier 1861 à VERNEUIL-PETIT, décédé le 17 janvier 1861 à VERNEUIL-PETIT

ROZET-JAMIN – 1885

VI. Jean Baptiste ROZET né le 9 juin 1855 à VERNEUIL-PETIT (FRANCE), marié vers 1885 à VERNEUIL-PETIT avec Ernestine JAMIN (1859-1919), décédé le 4 juillet 1943 à VILLARS-EN-PONS (CHARENTE-MARITIME)[272]. Dont :

1. Léon Eugène Etienne ROZET (1886-1942) qui suit en **VIIa.**
2. Fernand Augustin[273] ROZET né le 30 janvier 1888 à THONNE-LA-LONG, décédé le 18 novembre 1914 à FLORENT-EN-ARGONNE (MARNE) et inhumé à SAINTE-MENEHOULD
3. Vital Xavier Honoré ROZET (1892-1979) qui suit en **VIIb.**
4. Jeanne Augusta ROZET (1898-1959) x Edmond Joseph MICHEL

VIIa. Léon Eugène Etienne ROZET né le 24 mars 1886 à THONNE-LA-LONG (FRANCE), marié le 5 août 1919 à DAMAS-AUX-BOIS (VOSGES) avec Marie Juliette BLEHEE (°18 mars 1889-1960), décédé en 1942 à DAMAS-AUX-BOIS (industriel). Dont :

1. Jeanne ROZET
2. Monique ROZET x BOFFARD

VIIb. Vital Xavier Honoré ROZET né le 20 septembre 1892 à THONNE-LA-LONG (MEUSE), marié le 21 mai 1919 à MELESSE (ILLE-ET-VILAINE) avec Angèle Marie Marcelle MICHEL (1896- ?), lui décédé le 18 juin 1979 à NANCY (MEURTHE-ET-MOSELLE). Maire de LAMOUILLY. Industriel. Dont :

1. Fernand ROZET qui suit en **VIIIa.**
2. Eugène ROZET qui suit en **VIIIb.**
3. Albane ROZET (1923-1991) x Jean PICARD
4. Maurice ROZET qui suit en **VIIIc.**
5. Eliane ROZET (1931-)
6. Yves[274] ROZET (1933), curé de Montmédy.

VIIIa. Fernand[275] ROZET (1920-1988) x Denise LORIN. Dont :

1. Jean Marie ROZET (1947) qui suit en **IXa.**
2. Chantal ROZET
3. Patrice ROZET (1951) qui suit en **IXb.**

IXa. Jean Marie ROZET né en 1947 x Chantal RICHARD. Dont :

1. Frédéric ROZET né en 1968
2. David ROZET né en 1970
3. Aude ROZET née en 1974
4. Romaric ROZET né en1978

---

[272] D'après http://gw.geneanet.org/lucpetitjean ?lang=fr&pz=luc&nz=petitjean&ocz=0&p=jean+baptiste&n=rozet

[273] Informations militaires et Résistance - Conflit : 1914-1918 - Grade, unité : Brigadier - 28e R.D. [Cavalerie/A.B.C.] - R.D. Régiment de Dragons - Matricule au recrutement : 1107 - Mézières (Ardennes) – Subdivision - Fils de Jean Baptiste et de JAMIN Ernestine – Décès le 18/11/1914 (26 ans) dans le département : 51 – Marne - Commune : Florent-en-Argonne - Bois de la Gruerie - Mort des suites de blessures [http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/complementter.php ?table=bp&id=5348765]

[274] « Comprendre Avioth : les siècles constructeurs, XIIIème, XIVème, XVème » / abbé Yves Rozet (8 rue Mabille, 55600 Montmédy);

[275] Sa veuve, Denise, 4 Rue Gare, 55700 Lamouilly + 33 329806738

IXb. Patrice ROZET né en 1951. Dont :

1. Ingrid ROZET née 1975
2. Cédric ROZET né en 1977
3. Bertrand ROZET né en 1981

VIIIb. Eugène ROZET (1922) x Andrée GUERIN. Dont :

1. Claude ROZET (1957) qui suit en **IX.**
2. Marie Christine ROZET (1958) x François KRYVENAC

IX. Claude ROZET[276] né en 1957 x Catherine LECLERC, il décéde le 1er septembre 2016 à VERDUN. Dont :

1. Charlotte ROZET née en 1991
2. Etienne ROZET

VIIIc. Maurice ROZET, né le 30 janvier 1927 à LAMOUILLY x Françoise MATHIEU. Maire de LAMOUILLY. Lui décédé le 16 janvier 2016 à LAMOUILLY. Dont :

1. Hélène ROZET née en 1962
2. Anne Cécile ROZET née en 1964
3. Michel ROZET (1966) qui suit en **IX.**
4. Benoît ROZET (1967-1977)

IX. Michel ROZET né en 1966 x Bernadette STEPHANY. Dont :

1. Thibault ROZET né en 1992
2. Héloïse ROZET
3. Noémie ROZET

RAMEAU DE VERNEUIL-GRAND

ROZET-LESQUANNE – 1854 (voir ADDENDA)

Vc. Jean Baptiste Délice ROZET né le 8 janvier 1815 à JÉHONVILLE, marié le 1er février 1854 avec Catherine LESQUANNE à VILLÉCLOYE (FRANCE), décédé le 23 avril 1891 à VERNEUIL-GRAND. Dont:

1. Jean Gustave ROZET né le 2 décembre 1854 à THONNELLE, marié avec Marguerite MANCEAUX à VERNEUIL-GRAND (FRANCE) le 24 juin 1884 dont Justin Lucien Raphaël ROZET né le 29 mars 1891 à VERNEUIL-GRAND (décédé en 1929 d'un accident de moto) et trois filles (Maria, née le 19 décembre 1886 à VERNEUIL-GRAND). Il décèdera le 4 février 1892 à VERNEUIL-GRAND.
2. Marie Constant Alexandre ROZET (1856-1936) qui suit en **VI.**
3. Marie Anna Léonie ROZET née le 22 mai 1858 à THONNELLE, mariée avec Léopold ADNET à VERNEUIL-GRAND (FRANCE) le 30 janvier 1883
4. Ernest Jules ROZET né le 26 janvier 1865 au lieu-dit Le Moulin écart de VERNEUIL-GRAND à THONNELLE, marié avec Anne-Marie VANIER (instututrice) à VERNEUIL-GRAND (FRANCE) le 16 décembre 1899

[276] Sa compagne Françoise MOULIN et ses quatre enfants : Jérôme, Nadège, Thomas et Maud

Grand-Verneuil, la Grande Rue[277]

VI. Marie Constantin Alexandre ROZET né le 16 octobre 1856 à THONNELLE (FRANCE), décédé en 1936 à VERNEUIL-GRAND (FRANCE). Dont :

1. Jean ROZET (1913- ?) marié avec Félicie ROSSIGNON dont Pierre[278] ROZET qui résidait à Paris, sans postérité, quand j'ai rencontré son papa encore au XXe siècle…

Grand-Verneuil

[277] www.delcampe.net
[278] L'entreprise MONSIEUR PIERRE ROZET est localisée au 2 rue du Berlu à Verneuil Grand (55600) dans le département de la Meuse, en 2019

BRANCHE ÉTEINTE DE JÉHONVILLE

ROZET-ADAM – 1807

IVc. Louis ROZET baptisé le 16 mars 1781 à FRAMONT, marié le 14 avril 1807 à JÉHONVILLE avec Marie-Catherine ADAM

Sart-Jéhonville[279]

Dont :

1. Jean-François ROZET né le 10 mars 1808 à JÉHONVILLE, décédé le 24 mars 1808 à JÉHONVILLE
2. Sophie [280] ROZET née le 9 février 1809 à JÉHONVILLE, mariée avec François Joseph TOUSSAINT, décédée le 30 mars 1888 à PALISEUL (MERNY)
3. François ROZET (1810- ?) qui suit en **Va.**
4. Jean-Prosper ROZET (1812- ?) qui suit en **Vb.**
5. Marie Emilie ROZET née le 13 septembre 1814 à JÉHONVILLE, décédée le 8 février 1902 à FRAMONT
6. Jean Nemery ROZET né le 14 août 1814 à JÉHONVILLE, décédé le 31 décembre 1820 à JÉHONVILLE
7. Célestine ROZET née le 5 janvier 1820 à JÉHONVILLE, décédée le 24 décembre 1903

[279] www.delcampe.net
[280] Née le 9 février 1807 à FRAMONT, mariée avec Jean Baptiste ARNOULD, décédée le 30 mars 1888 à MERNY

ROZET-REMACLE – 1848

Va. François ROZET né le 26 mars 1810 à JÉHONVILLE, marié le 28 mai 1848 avec Marguerite[281] REMACLE à JUSERET, décédé le 3 mai 1893 à FRAMONT. En 1882, lors du mariage de sa fille Marie Julie, il est dit échevin. Dont :

1. Marie Julie ROZET née le 23 septembre 1849 à FRAMONT, mariée le 28 septembre 1882 avec Nicolas ADAM[282] à FRAMONT. Elle décède[283] à Louvain le 6 janvier 1899.
2. Jean Joseph ROZET (1850) qui suit en **VIa**.
3. Marie Catherine ROZET née le 10 novembre 1853 à FRAMONT, mariée le 1er avril 1891 avec François Joseph PICARD. Elle décède[284] le 12 décembre 1914 à OFFAGNE.

ROZET-HENNO – 1885

VIa. Jean Joseph ROZET né le 14 octobre 1850 à FRAMONT, marié le 9 novembre 1885 avec Marie Caroline[285] HENNO à BLANDAIN. Il est cité dans un l'acte de mariage de sa sœur Marie Catherine comme témoin en tant qu'instituteur à BLANDAIN (TOURNAI). Instituteur communal à BLANDAIN (toujours en 1898 au décès de sa mère). Dont :

1. Marguerite Marie Julie ROZET née le 9 novembre 1887 à BLANDAIN, mariée le 1 Août 1914 avec Fernand Théotine MELIN (1887-1939). Elle décède[286] à SCHAERBEEK le 2 octobre 1969.

La gare de Blandain[287]

[281] Décédée le 16 avril 1898 à FRAMONT. Elle était fille de Jean Joseph REMACLE et de Marie Marguerite PIERRET, née en 1822 à BERCHEUX ;
[282] Né à ANLOY le 6 septembre 1838, fils de Nicolas Joseph et de Marguerite ARNOULD
[283] Transcription à Anloy le 02/03/1899 d'un acte de décès transmis par off. EC de Louvain.
[284] http://users.skynet.be/mtorob/tables/communes/offa/offa_s33.htm#ref_13
[285] Fille de Jean Louis HENNO et de Caroline DELGRANGE de BLANDAIN.
[286] http://a.brogniet.free.fr/centans/fiches/fiche3687.htm#f18437
[287] https://www.bing.com/images/search ?q=blandain&view=detailv2&&id=CA340B049321CAC67A881A4E05002425C6691447&selectedIndex=0&ccid=uL28skoL&simid=607994845834645465&thid=OIP.Mb8bdbcb24a0b56dbffb5cb65d7d33ba5o0&ajaxhist=0

ROZET-PONCELET – 1841

ROZET-DESSOY – 1847

Vb. Jean Prosper ROZET né le 18 juillet 1812 à JÉHONVILLE, marié (1) le 4 août 1841 à JÉHONVILLE avec Marie-Agnès[288] PONCELET et en (2) le 21 avril 1847 à BERCHEUX avec Marguerite[289] DESSOY (DESOY). En 1877, il est meunier à OCHAMPS. En 1845, il est tuteur naturel de sa fille Marie-Julie (N°1394 le 18/9/1845). Décédé le 18 février 1885 à OCHAMPS.

Dont du premier lit :

1. Marie Julie ROZET le 1er mai 1842 à JÉHONVILLE, dont Pierre-Joseph ROZET né le 6 décembre 1859 à OCHAMPS, mais qui décédera la même année. Cuisinière, elle épousera le 6 décembre 1873, à PARIS XIXème, Alexandre Alphonse DEBRAY mais décèdera le 26 août 1895 à PARIS XIXème à l'âge de 52 ans.
2. Apolline ROZET née le 4 octobre 1843 à ACREMONT-JÉHONVILLE, décédée le 17 juin 1845 à ANLOY à l'âge de 20 mois

Après le décès de sa première épouse, Prosper ROZET devient tuteur de sa fille Marie Julie.

Dont du second lit :

3. François Joseph ROZET né le 5 mai 1848 à ANLOY, qui suit en VI.
4. Marie Florentine ROZET née le 10 mai 1851 à FRAMONT, mariée le 1er décembre 1876 avec Adolphe Joseph LAMBERT (né en 1861- ?) à OCHAMPS, décédée le 30 janvier 1927 à WIDEUMONT, dont Arthur Joseph LAMBERT[290] (1881-1958) et Marie Rosalie LAMBERT (1886-1964). Elle est déclarée à la naissance en tant que garçon. Son acte de naissance[291] est rectifié par le jugement du tribunal de Neufchâteau en date du 24/11/1876.

---

[288] Née en 1816, fille de Jean Louis PONCELET (1778-1854) et de Marie Jeanne KALMAN (1785-1872), décédée en 1845

[289] Née le 30 décembre 1807 à BERCHEUX, fille de Jean Baptiste (1774-1832) et d'Angélique ROSIERE (1785-1852), décédée en 1879 à OCHAMPS

[290] En 1883, le couple est 'cultivateurs demeurant à OCHAMPS' (Hypothèques de Neufchâteau n°1714 du 4/9/1883 à dépôt volume N°79 à N°1753).

[291] Nous Léopold Deux, Roi des Belges, à tous présents et à venir, faisons savoir : Le tribunal de première instance de l'arrondissement de Neufchâteau, province de Luxembourg, siégeant en matière civile, a rendu sur la requête ci-après, transcrit le jugement suivant : A Monsieur le Président du Tribunal Civil de Première instance de Neufchâteau.

A l'honneur de vous exposer par le ministère de l'avouée soussigné MARIE FLORENTINE ROZET, sans profession demeurant à Ochamps, qu'elle est née le dix mai mil huit cent cinquante un à Framont, commune d'Anloy, du mariage de Joseph Florentin Rozet avec Marguerite Dessoy, mais que son acte de naissance inscrit à la dite date du dix mai mil huit cent cinquante un sur les registres de la dite commune d'Anloy, lui attribue erronément le sexe masculin et les prénoms de JOSEPH FLORENTIN ; qu'il importe à l'exposante, qui est sur le point de contracter mariage, de faire rectifier son acte de naissance ; C'est pourquoi elle prie le tribunal de bien vouloir, après avoir entendu, s'il est besoin, les parents de l'exposante et, même d'autres témoins, pour établir la vérité de ses allégations, d'ordonner que rectification sera faite de l'acte de naissance dont il s'agit, en ce sens, que les mots : "JOSEPH FLORENTIN ROZET, fils de" seront remplacés par ceux-ci : "MARIE FLORENTINE ROZET, fille de" ; que le jugement à intervenir sera inscrit sur le registres de la commune d'Anloy ; que mention en sera faite en marge de l'acte réformé, et que cet acte ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée ; (signé) Déome.

Soient la présente requête et les pièces à l'appui communiquées à Monsieur le Procureur du Roi, pour par nous être fait rapport à "l'audience du seize novembre courant. Neufchâteau, le treize novembre mil huit cent septante six.

Pour le Président du Tribunal empêché. Le juge (signé) Lebrun.

Le Procureur du Roi soussigné estime qu'avant faire droit, il consent d'ordonner à l'exposante d'établir, par toutes voies de droit, la vérité de ses allégations. Neufchâteau, le quinze novembre mil huit cent septante six. (Signé) G. Galopin, substitut.

Vu la requête qui précède les conclusions de Monsieur Galopin, substitut du Procureur du Roi, ainsi que les pièces jointes ; le Tribunal, oui", à l'audience d'hier. Monsieur le juge Lebrun, en son rapport, enjoint à l'exposante d'établir par toutes voies de droit, notamment par ses parents et d'autres témoins, la vérité de ses allégations, à savoir : Qu'elle est née à Framont le dix mai mil huit cent cinquante un du mariage de Joseph Florentin Rozet avec Marguerite Dessoy et que son acte de naissance, inscrit à cette date, lui attribue

Jéhonville, Grand'Place[292]

erronément le sexe masculin et les prénoms de JOSEPH FLORENTIN. Fixe jour pour 1'enquête à l'audience du vingt trois novembre courant.

Ainsi jugé et prononcé par ledit tribunal, en audience publique, au palais de justice à Neufchâteau, le dix sept novembre mil huit cent septante-six. Présents Messieurs Roland, Président, Lebrun, Bansart, juges ; Galopin substitut du Procureur du Roi ; Capon, greffier adjoint. (Signés) Roland et Capon.

Audience publique le vingt trois novembre mil huit cent septante-six, le tribunal, oui' Maître Déome, avoué de l'exposante, en ses conclusions ; Oui" les témoins, entendus à cette audience et 1eurs dépositions, à savoir: 1° Prosper Rozet, âgé de soixante-quatre ans, meunier demeurant à Ochamps, père de l'exposante ; 2° Marie Margueritte Dessoy, épouse de Prosper Rozet âgée de soixante-sept ans, ménagère demeurant à Ochamps, mère de l'exposante ; 3° François Rozet, âgé de soixante-six ans, cultivateur demeurant à Framont, oncle de l'exposante ; 4° Jean-Hubert Gérard, âgé de soixante-six ans ; 5° et François-Joseph Toussaint, âgé de septante-cinq ans, ces deux derniers cultivateurs, et oncles par alliance de l'exposante demeurant à Framont. Attendu qu'il résulte de leur déposition que l'erreur alléguée par l'exposante a réellement eu lieu. Qu'il échet par conséquent de rectifier son acte de naissance comme elle le demande. Après avoir entendu Monsieur Galopin, Substitut du Procureur du Roi, en ses conclusions conformes ; Ordonne que l'acte de naissance de l'exposante, inscrit à la date du dix mai mil huit cent cinquante un, sur les registres de la commune d'Anloy, sera rectifié en ce sens que les mots 'JOSEPH FLORENTIN ROZET fils de" seront remplacés par ceux-ci 'MARIE FLORENTINE ROZET, fille de' ; Que le présent jugement sera inscrit sur les registres de la commune d'Anloy ; que mention en sera faite en marge de l'acte réformé et que cet acte ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée. Ainsi jugé et prononcé par ledit tribunal en audience publique au palais de justice à Neufchâteau, le vingt trois novembre mil huit cent septante-six. Présents : Messieurs Roland, Président ; Lebran, Bansart, Juges ; Galopin, substitut du Procureur du Roi ; Capon, greffier adjoint. (Signés) Roland et Capon.

Mandons et ordonnons à tous huissiers à ce requis, de mettre le présent jugement à exécution. A nos Procureurs généraux et à nos Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, et à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le dit jugement a été signé et scellé du sceau du tribunal.

Pour expédition conforme, délivré à Maître Déome, avoué de l'exposante, par le Greffier adjoint soussigné. (Signé) Capon.

Enregistré à Neufchâteau le vingt-quatre novembre mi'1 huit cent septante-six, volume cent-deux folio quatre-vingt-six, case huitième, six rôles et un renvoi.

Reçu en principal et additionnel pour enregistrement six francs soixante centimes, pour greffe dix francs vingt centimes. Ensemble seize francs quatre vingt centimes. Le Receveur, (Signé) A. Duchesne.

Pour copie conforme, transcrite à Anloy, le premier décembre mil huit cent septante-six. Tous les mots imprimés rayés nuls.

L'échevin faisant fonction d'officier de l'état civil, (Signé) NICOLAY Henry-Joseph.

[292] www.delcampe.net

Ochamps[293]

[293] www.delcampe.net

TIMBRE DE DIMENSION 45 C.

L'an mil huit cent quarante cinq le dix huit Septembre.
Pardevant nous Dumont, Juge de Paix du Canton de Paliseul
Arrondissement de Neufchâteau, Province de Luxembourg,
assisté de notre Greffier ordinaire Sr Pierre Joseph Dumont,
est comparu Prosper Roset, cultivateur demeurant à
Fraimont, lequel nous a dit qu'en sa qualité de père et
tuteur naturel à Julie Roset, âgée de trois ans, enfant
mineure née du mariage qui a existé entre lui et
Marie Louise Pouchet son épouse décédée au
dit Fraimont il y a quelques temps; il se présente
volontairement devant nous accompagné des six
plus proches parens de son enfant mineure à l'effet
de lui nommer un subrogé tuteur, a signé et
n'a pas pris part à la délibération.

N° 1394. du 18 7bre 1845.

Prospere Rozet

Ces parens comparaissant au nombre de six sur
convocation de notre part, sont 1° du côté paternel
Louis Roset, cultivateur, grand père à la mineure;
2° Théodore Arnould, de même profession, bel oncle
à la mineure, à cause de sa femme Marie Cécile
Roset, 3° François Joseph Toussaint, aussi cultivateur
bel oncle à cause de sa femme Emilie Roset
les trois demeurant à Fraimont; 4° du côté maternel
Jean Louis Pouchet, cultivateur demeurant au même, [illegible] à la susdite mineure; 5° Pierre Joseph
[illegible], grand père à la [illegible] Jehonville, oncle à
[illegible], cultivateur demeurant à Jehonville [illegible] à
la susdite mineure, à cause de sa femme Marguerite Pouchet; 6°
Lambert Pouchet, [illegible] demeurant au même Jehonville,
cousin issu de germain avec la même mineure.
Les quels assemblés en conseil de famille sous notre
présidence ont délibéré conjointement et avec nous
sur la nomination d'un subrogé tuteur à la
dite mineure ont été d'avis unanime de nommer,
comme de fait nous avons nommé pour subrogé
tuteur d'icelle, la personne du Sr Lambert
Pouchet, leur cousin présent.
Lequel présent a déclaré accepter cette charge, en
conséquence

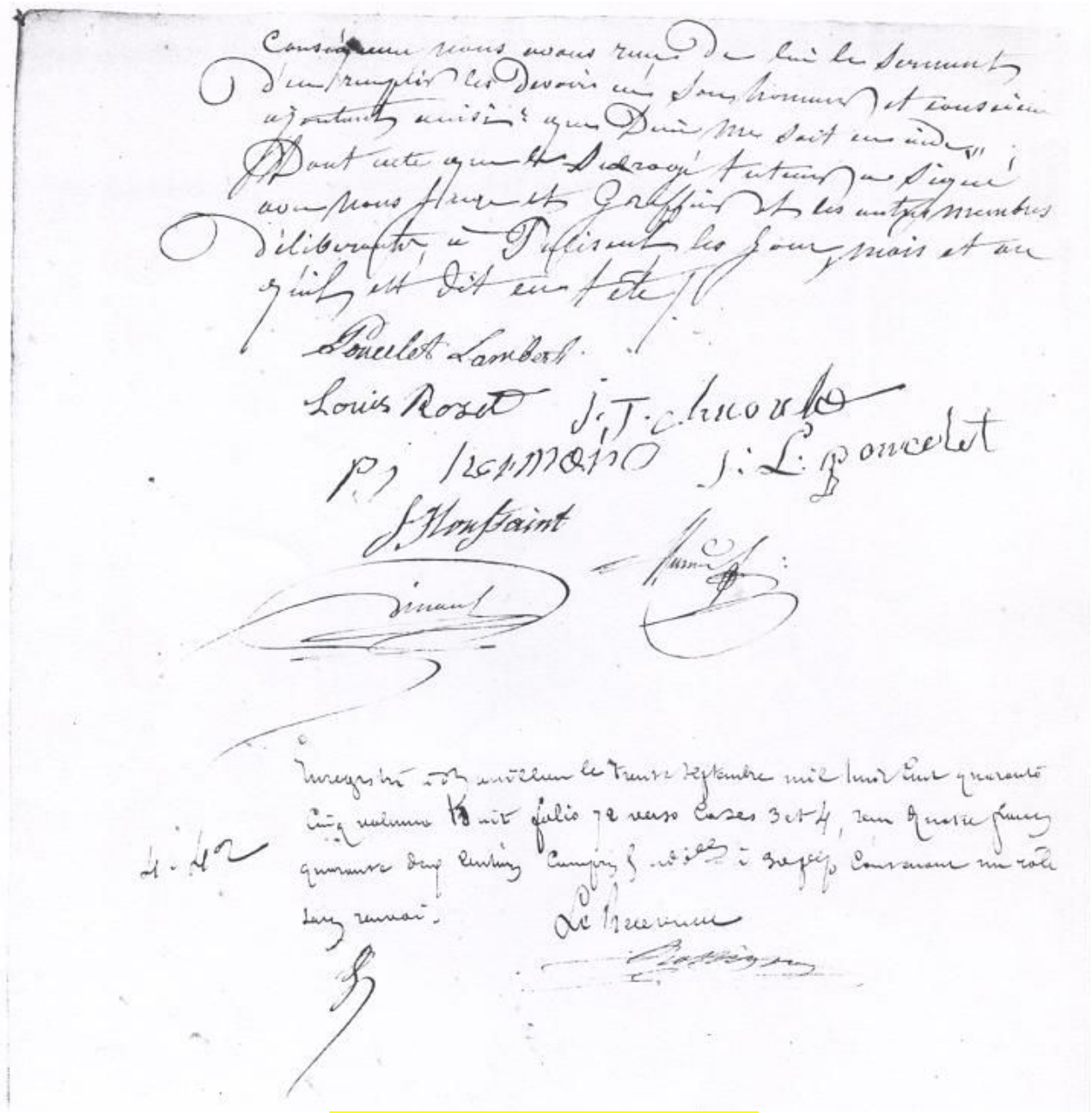

Prosper ROZET, tuteur de sa fille orpheline

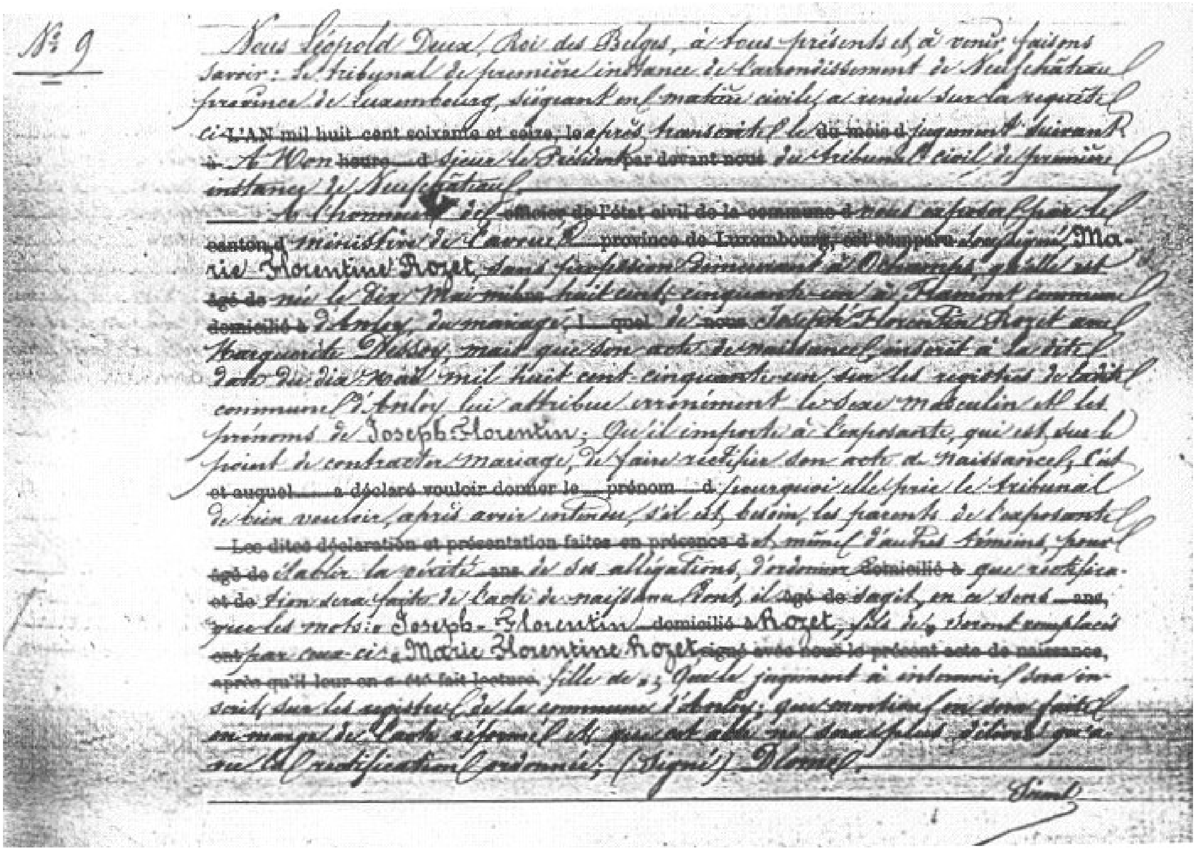

N° 9

Nous Léopold Deux, Roi des Belges, à tous présents et à venir, faisons savoir : le tribunal de première instance de l'arrondissement de Neufchâteau province de Luxembourg, siégeant en matière civile, a rendu sur la requête ci ~~L'AN mil huit cent soixante et seize, le~~ après transcrite le ~~du mois d~~ jugement suivant.

A Mon ~~heure~~ ~~d~~ sieur le Président ~~par devant nous~~ du tribunal civil de première instance de Neufchâteau.

A l'honneur de ~~officier de l'état civil de la commune d~~ vous exposer que le ~~canton d~~ ministère de l'avoué ~~province de Luxembourg, est comparu~~ la nommée Marie Florentine Rozet, sans profession demeurant à Orchimont, qu'elle est ~~âgé de~~ née le dix Mai mil huit cent cinquante un à Flamont commune ~~domicilié à~~ d'Anloy, du mariage ~~quel~~ de nous Joseph Florentin Rozet avec Marguerite Debbey, mais que son acte de naissance, inscrit à la date du dix Mai mil huit cent cinquante un, sur les registres de la commune d'Anloy lui attribue erronément le sexe masculin et les prénoms de Joseph Florentin ; Qu'il importe à l'exposante, qui est sur le point de contracter mariage, de faire rectifier son acte de naissance, c'est ~~et auquel~~ ~~a déclaré vouloir donner le~~ ~~prénom~~ ~~d~~ pourquoi elle prie le tribunal de bien vouloir, après avoir entendu, s'il est besoin, les parents de l'exposante ~~Les dites déclaration et présentation faites en présence d~~ et même d'autres témoins, pour ~~âgé de~~ établir la vérité ~~ans~~ de ses allégations, ordonner ~~domicilié à~~ que rectifica~~et de~~tion sera faite de l'acte de naissance. ... il ~~âgé de~~ s'agit, en ce sens ~~ans~~ que les mots « Joseph Florentin ~~domicilié à~~ Rozet, fils de » seront remplacés ~~ont~~ par ceux-ci « Marie Florentine Rozet ~~signé avec nous le présent acte de naissance,~~ ~~après qu'il leur en a été fait lecture,~~ fille de » ; Que le jugement à intervenir sera inscrit sur les registres de la commune d'Anloy ; que mention en sera faite en marge de l'acte réformé et ... qu'il ... ne sera plus délivré qu'avec la rectification ordonnée. (Signé) Blonne.

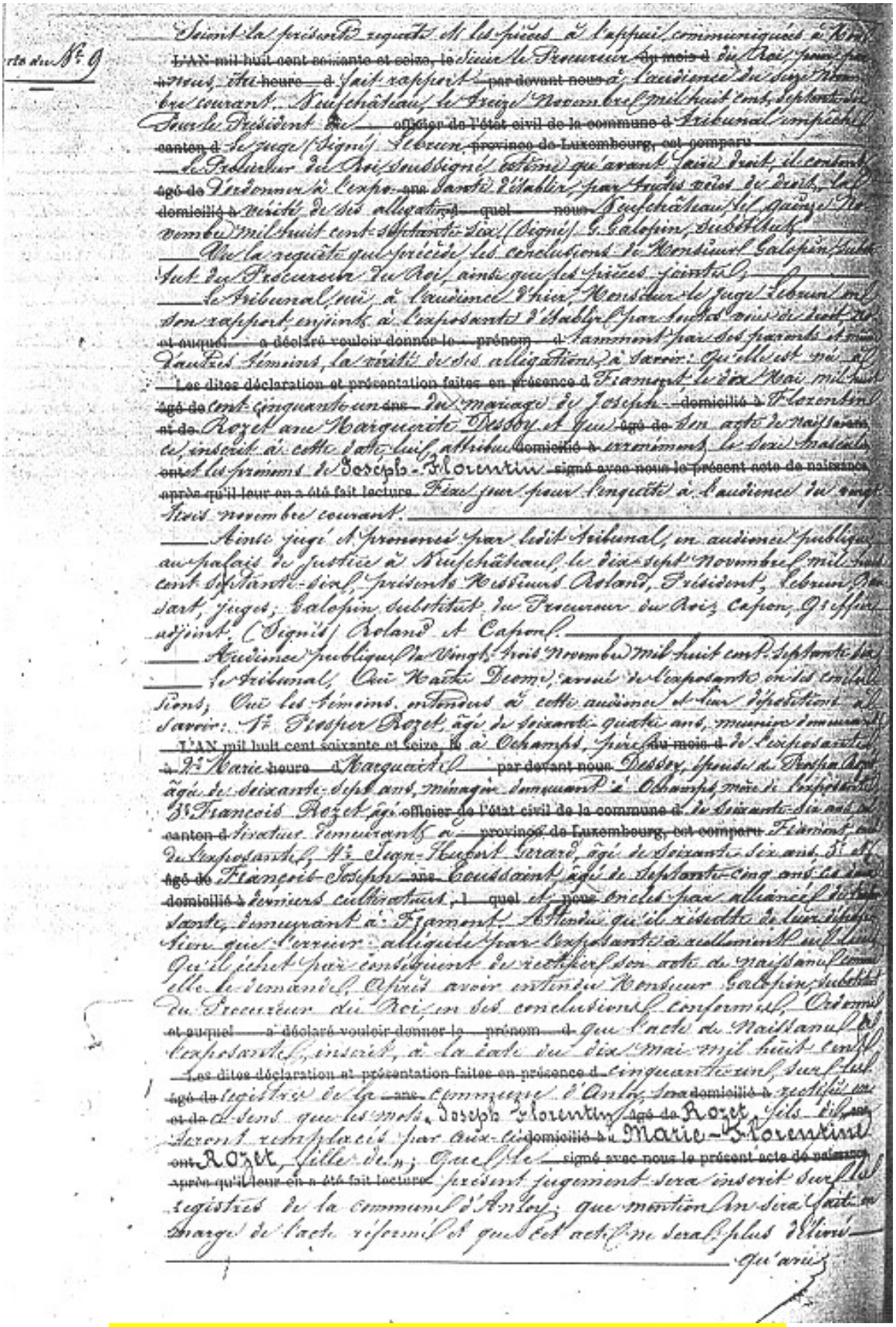

Acte de retranscription du jugement de changement d'état civil de Florentine

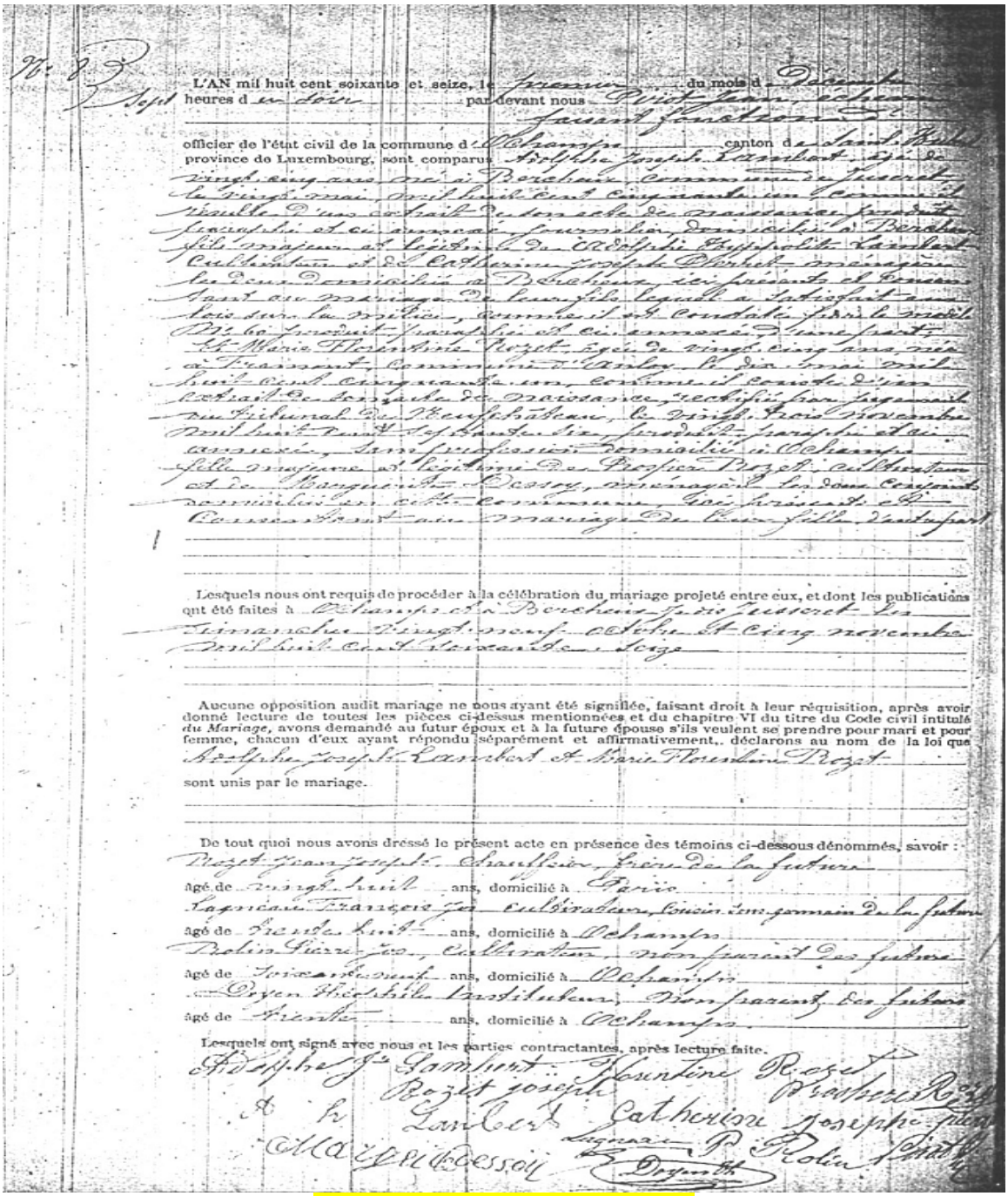

L'AN mil huit cent soixante et seize, le premier du mois de Décembre heures du soir par devant nous Victor Jean Nicolas Jacquemin officier de l'état civil de la commune de Champs canton de Saint Hubert province de Luxembourg, sont comparus Adolphe Joseph Lambert âgé de vingt cinq ans, né à Berchem commune de Jeneret le vingt cinq mai mil huit cent cinquante un, domicilié à Champs d'une part, et Marie Florentine Rozet âgée de vingt cinq ans, née à Prassant commune d'Anloy le dix sept mai mil huit cent cinquante un, domiciliée à Champs d'autre part, lesquels nous ont produit un acte de naissance rectifié par jugement du Tribunal de Neufchâteau, le vingt trois novembre mil huit cent soixante seize, duquel il résulte que ledit Adolphe Joseph Lambert fils majeur de Hubert Hippolyte Lambert cultivateur et de Catherine Joseph Berlet ménagers domiciliés à Berchem, ici présents et consentant au mariage de leur fils, lequel a satisfait aux lois sur la milice, comme il est constaté par le même acte produit aussi et ci annexé d'une part, et Marie Florentine Rozet âgée de vingt cinq ans, née à Prassant commune d'Anloy le dix sept mai mil huit cent cinquante un, constatée par un acte de naissance rectifié par jugement du Tribunal de Neufchâteau, le vingt trois novembre mil huit cent soixante seize, duquel il résulte que ladite Marie Florentine Rozet fille majeure de Pierre Joseph Rozet cultivateur et de Marguerite Dessy ménagers domiciliés à Champs, ici présents et consentant au mariage de leur fille, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Champs et à Berchem, savoir le dimanche vingt neuf octobre et le dimanche cinq novembre mil huit cent soixante seize.

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du titre du Code civil intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Adolphe Joseph Lambert et Marie Florentine Rozet sont unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence des témoins ci-dessous dénommés, savoir :

Rozet Jean Joseph, charretier, frère de la future, âgé de trente huit ans, domicilié à Paris

Lapreau François Joseph, cultivateur, cousin germain de la future, âgé de trente huit ans, domicilié à Champs

Rolin Pierre Joseph, cultivateur, beau-frère des futurs, âgé de trente sept ans, domicilié à Champs

Dupont Nicolas Constitution, beau-frère des futurs, âgé de trente ans, domicilié à Champs.

Lesquels ont signé avec nous et les parties contractantes, après lecture faite.

Adolphe J.te Lambert. Florentine Rozet

Rozet Joseph. Rozet Pierre Rolin

A. Lambert Catherine Joseph Berlet

Lapreau P. Rolin Dupont

Victor Jacquemin

acte de mariage de Florentine ROZET

ROZET-DUMONT – 1873 (voir ADDENDA)

VI. François Joseph ROZET né le 5 mai 1848 à Anloy, marié avec Catherine DUMONT. En 1877, il est domestique. En 1883, charretier à Paris. Dont :

1. Julie Florentine Alphonsine ROZET, née le 1er décembre 1873 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891
2. Marie ROZET, née le 9 mars 1876 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891
3. Jules ROZET, né en 1876, décédé le 1877 à HOTTE, chez ses grands-parents.

4. Alexis ROZET, né le 3 juin 1880 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891
5. Joseph Georges ROZET (1882-), qui suivra en **VII**.
6. Blanche ROZET née le 28 octobre 1888 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891

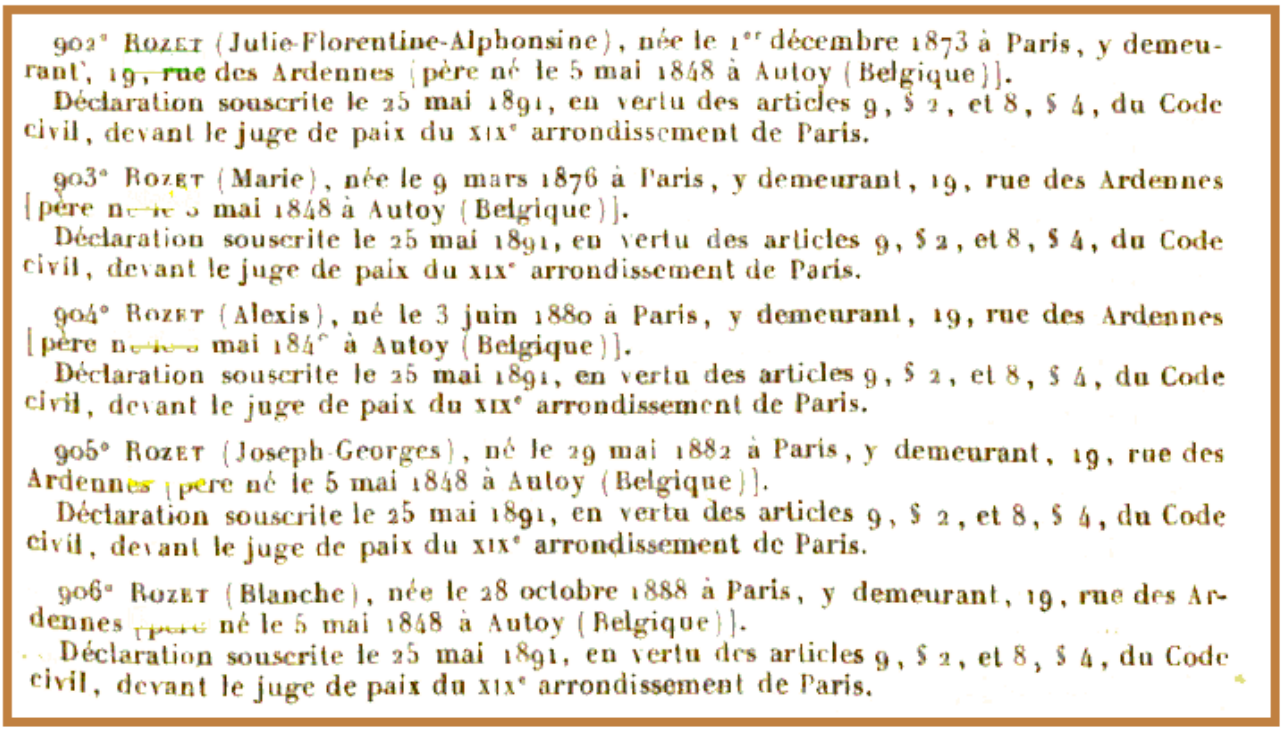

902° ROZET (Julie-Florentine-Alphonsine), née le 1er décembre 1873 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes (père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)).
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

903° ROZET (Marie), née le 9 mars 1876 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes (père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)).
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

904° ROZET (Alexis), né le 3 juin 1880 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes (père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)).
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

905° ROZET (Joseph-Georges), né le 29 mai 1882 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes (père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)).
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

906° ROZET (Blanche), née le 28 octobre 1888 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes (père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)).
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

Selon document le Bulletin officiel du Ministère de la Justice [France. Ministère de la Justice, Service des archives (Paris puis Melun), Date d'édition : 1891-01, page 465][294]

ROZET-FROMONT – 1904 (voir ADDENDA)

VII. Joseph Georges ROZET. Né le 29 mai 1882 à PARIS XIXe et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891, marié en 1904 avec Hélène Marie FROMONT à PARIS. Lors de son mariage, il demeure 22 rue Chaligny à PARIS.

[294] http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/bpt6k6572043q/f473.image.r=ROZET

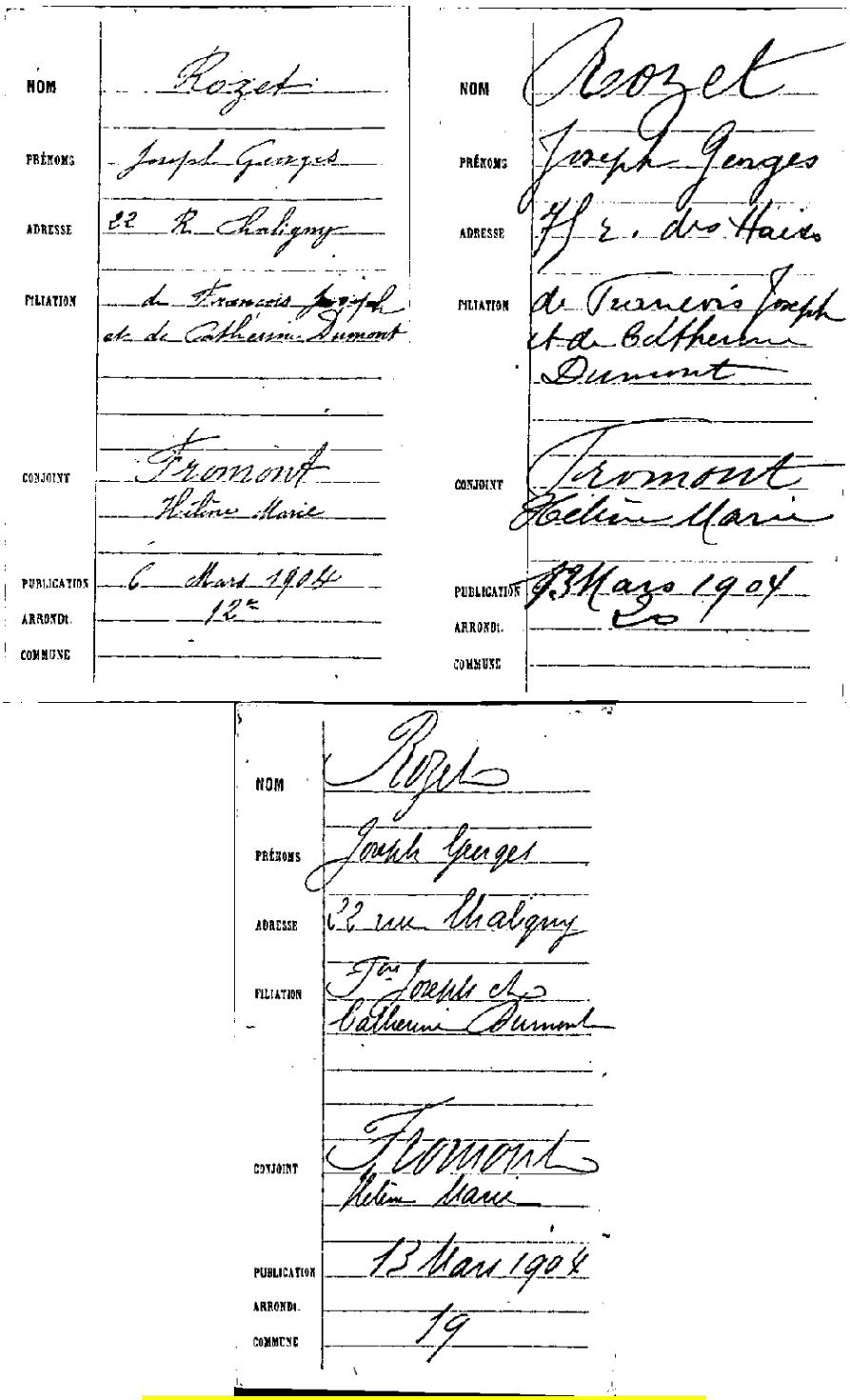

NOM Rozet
PRÉNOMS Joseph Georges
ADRESSE 22 R. Chaligny
FILIATION de François Joseph et de Catherine Dumont
CONJOINT Fromont Hélène Marie
PUBLICATION 6 Mars 1904
ARROND. 12e
COMMUNE

NOM Rozet
PRÉNOMS Joseph Georges
ADRESSE 22 r. de Hais
FILIATION de Francois Joseph et de Catherine Dumont
CONJOINT Fromont Hélène Marie
PUBLICATION 13 Mars 1904
ARROND.
COMMUNE

NOM Rozet
PRÉNOMS Joseph Georges
ADRESSE 22 rue Chaligny
FILIATION Fils Joseph et Catherine Dumont
CONJOINT Fromont Hélène Marie
PUBLICATION 13 Mars 1904
ARROND. 19
COMMUNE

Publications de mariage de Joseph Georges ROZET

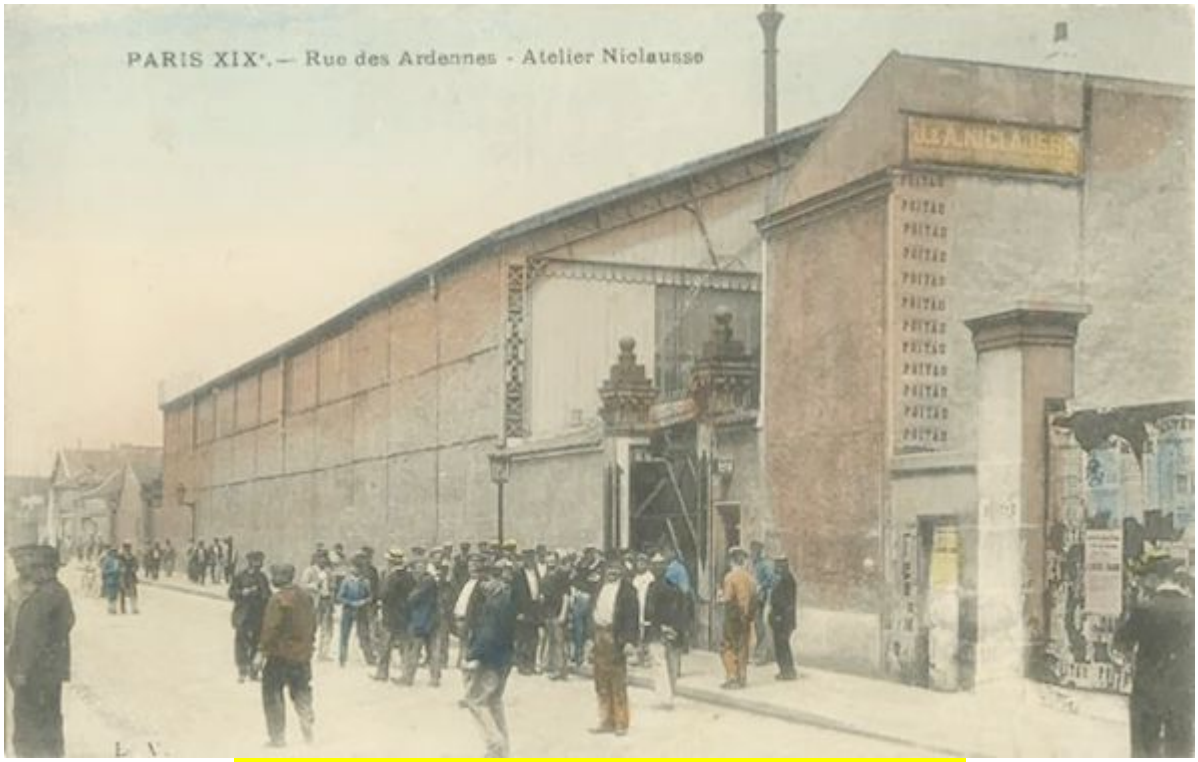

Les ateliers Niclausse à deux pas du 19 rue des Ardennes à Paris

BRANCHE ÉTEINTE DE BASTOGNE (petit rappel)

ROSET-KUBORN – 1712

Ib. Louys ROSET (ROSÉ, ROSSET) marié à BASTOGNE avec Elisabeth KUBORN, décédé le 2 juin 1726 à BASTOGNE. 'Savoye marchand'. (VOIR PLUS HAUT). Dont :

1. Marie ROSÉE baptisée le 4 août 1714 à BASTOGNE, décédé avant 1726.
2. Nicolas ROSÉE baptisé le 4 août 1714 à BASTOGNE, décédé le 8 avril 1721 à BASTOGNE.
3. Jean ROSÉE baptisé le 20 août 1715 à BASTOGNE, décédé avant 1726.
4. Marie-Elisabeth ROSET baptisée le 12 octobre 1716 à BASTOGNE, décédé avant 1726.
5. Marie-Claire ROSÉE (BOSEZ) baptisée le 16 décembre 1718 à BASTOGNE, mariée le 10 mars 1745 à BASTOGNE avec Martin ESCHWEILLER, décédée le 8 mai 1751 à BASTOGNE.
6. Marguerite ROSÉE, baptisée le 3 mai 1721 à BASTOGNE, décédée avant 1726.
7. Denis ROSÉE baptisé le 3 mai 1721 à BASTOGNE, décédé avant 1726.
8. Marie-Joseph ROSÉE (BOSEZ) baptisée le 17 mars 1723 à BASTOGNE, mariée le 20 février 1746 à BASTOGNE avec Pierre MORIS, décédée en 1781 à BASTOGNE.

Louis ROSET décède le dimanche 2 juin 1726 à BASTOGNE.

L'expansion des familles issues de Nicolas ROZET

Ici, mon objectif est de présenter la situation des différentes familles ROZET-ROSET vivantes à des instants donnés que j'ai arbitrairement et aussi volontairement choisis. Ces « photos instantanées » donnent une idée de la dispersion de ses familles au cours de ces plus de trois cents dernières années.

En remontant le temps, c'est-à-dire en commençant par l'année 2009 pour arriver à l'année 1696, on constate que le point de convergence de toutes ces familles ROZET-ROSET, c'est bel et bien FRAMONT, petit village tranquille du duché de Bouillon.

Nous voyagerons de 1696 en passant par 1704, 1723, 1753, 1767, 1810, 1836, 1867 et 1914, l'année de la Grande Guerre, pour finalement arriver à notre époque contemporaine, 2009 (une mise à jour pour 2017 serait nécessaire) !

Comprenons bien que FRAMONT, en 1696, ne se trouve pas en Belgique. La Belgique, telle que nous la connaissons en ce XXIe siècle, a à peu près les mêmes délimitations de frontières qu'en 1839.

En effet, FRAMONT, pendant les années qui nous concernent, fera partie successivement du duché souverain de Bouillon sous les La Tour d'Auvergne (1678-1794), de la jeune république bouillonnaise (1794-1795), de la France républicaine et napoléonienne (1795-1814), tout en rêvant de redevenir un territoire indépendant pendant les palabres des alliés (1814-1815), du Royaume des Pays-Bas respectivement du Grand-duché de Luxembourg (1814-1831) et enfin de la Belgique jusqu'à nos jours ! C'est la raison pour laquelle, je situerai les différents villages de nos ancêtres sur des cartes représentant les frontières telles qu'elles existaient à leur époque.

Suivez-moi…

1696, « 1 foyer dans le Duché de Bouillon »

Le 5 février 1696, décède à Grignan, la Marquise de Sévigné, écrivain français. La correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, Françoise de Sévigné, comtesse de Grignan, s'effectua à peu près pendant trente ans en lui écrivant chaque semaine trois à quatre lettres. Le nombre de ses lettres est d'environ 1120, quoique toutes ne soient pas authentifiées. 614 lettres ont été publiées en 1734-1737, puis 772 en 1754. Ces lettres ont été remaniées, sélectionnées et certaines (touchant de trop près à la famille ou celles dont le niveau littéraire paraissait médiocre) furent supprimées (la question de l'authenticité se pose donc de manière cruciale pour ces lettres). Elle était née le 5 février 1626 à Paris.

La marquise de Sévigné,
peinte par Claude Lefèbvre.

Le 17 juin, c'est la fin du règne du roi de Pologne Jean III Sobieski qui fut roi de l'Union de Pologne-Lituanie depuis 1674. Il était surnommé par les Turcs qu'il avait expulsé de Vienne en 1683, *le Lion de Lechia*. Il est enterré à Cracovie.

Jean III Sobieski
Jerzy Siemiginowski-Eleuter, 1686
Musée national de Varsovie, Pologne

Le 17 juin, Jean Bart, corsaire dunkerquois qui se rendit célèbre pour ses exploits durant les guerres de Louis XIV pour le compte de qui il travaillait, rencontre, cette année-là, une flotte hollandaise venant de Baltique sur le *Dogger Bank*[295]. Il prend cinq vaisseaux de guerre à l'abordage et capture 45 navires de commerce. Précisons qu'un corsaire est un marin mercenaire, travaillant pour celui qui le paie, le plus souvent un souverain. Il voyage sur un navire civil souvent bien armé de canons ! Ces navires corsaires exécutaient le plus souvent des abordages par surprise. Lorsqu'un corsaire revenait à bon port avec une prise, il y avait vente aux enchères de cette prise et le produit de cette vente était alors partagé entre les personnes ayant collaboré à la capture de l'ennemi : entre 20 et 40 pour cent pour le Roi, ensuite on payait la nourriture, la poudre, les munitions, ainsi que les réparations faites durant le voyage. Les veuves prenaient deux fois la part de leurs défunts maris et les blessés avaient une indemnité, fixée au départ en fonction de la partie du corps manquante, en plus de leur part. L'armateur prenait ensuite 50 pour cent du reste et enfin, chaque homme avait sa part en fonction de sa place dans l'équipage… Un vrai *business*…

Jean Bart par Alexis Grimou

Le 26 juin 1696 fut signé un Traité secret à Turin entre Victor-Amédée Ier de Savoie et Louis XIV pour la conquête du Milanais. Ce traité fut officialisé le 29 août, Louis XIV restituant tous ses états au duc de Savoie, qui change de camp. Plus d'un savoyard, habitants des Etats souverains de Savoie, se joindra régulièrement aux troupes françaises pour émigrer ou aller faire du commerce.

Cette même année, en Italie, naît le 5 mars Giambattista Tiepolo, (en français, Jean-Baptiste Tiépolo). Il sera un peintre rococo et un graveur italien typique de la circulation des artistes dans l'Europe des Lumières. Ses œuvres sont célèbres à Venise et Bergame.

[295] http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_du_Dogger_Bank_(1696)

***Jeune femme au perroquet* (1760-1761)**
Giambattista Tiepolo

Ainsi, Nicolas **ROZET** né, peut-être, vers 1666, est encore célibataire. Aurait-il pu être veuf, c'est possible, mais sans enfant car ils ne les auraient pas abandonnés ! Le 24 mars 1696, il devient parrain [296] de Nicolas DELOITTE, fils de Charles DELOITTE et d'Agnès FIFY. Il est possible que certains liens d'amitié aient commencé à se tisser entre lui et la famille BARTHOLOMÉ car, en effet, la marraine du petit Nicolas DELOITTE est Margueritte BARTHOLOMÉ, jeune fille qui deviendra plus tard sa belle-sœur. En 1697, il est dit de lui, dans un document : '**habitant de FRAMONT**'. C'est un voyageur car il a donné une procuration[297] à Guillaume PIERE. Quoiqu'il en soit, il n'est pas 'bourgeois', ce qu'il aurait été s'il avait été fils majeur de bourgeois. Il le deviendra par son mariage en 1699 avec Marie Thérèse NOBLET, fille d'un bourgeois de FRAMONT.

[296]Il ne peut être parrain d'un enfant alors qu'il n'est pas connu. Il doit donc être à Framont depuis quelques temps, car il a la confiance du couple.
[297]Il n'aurait pas donné une procuration si son absence avait été brève.

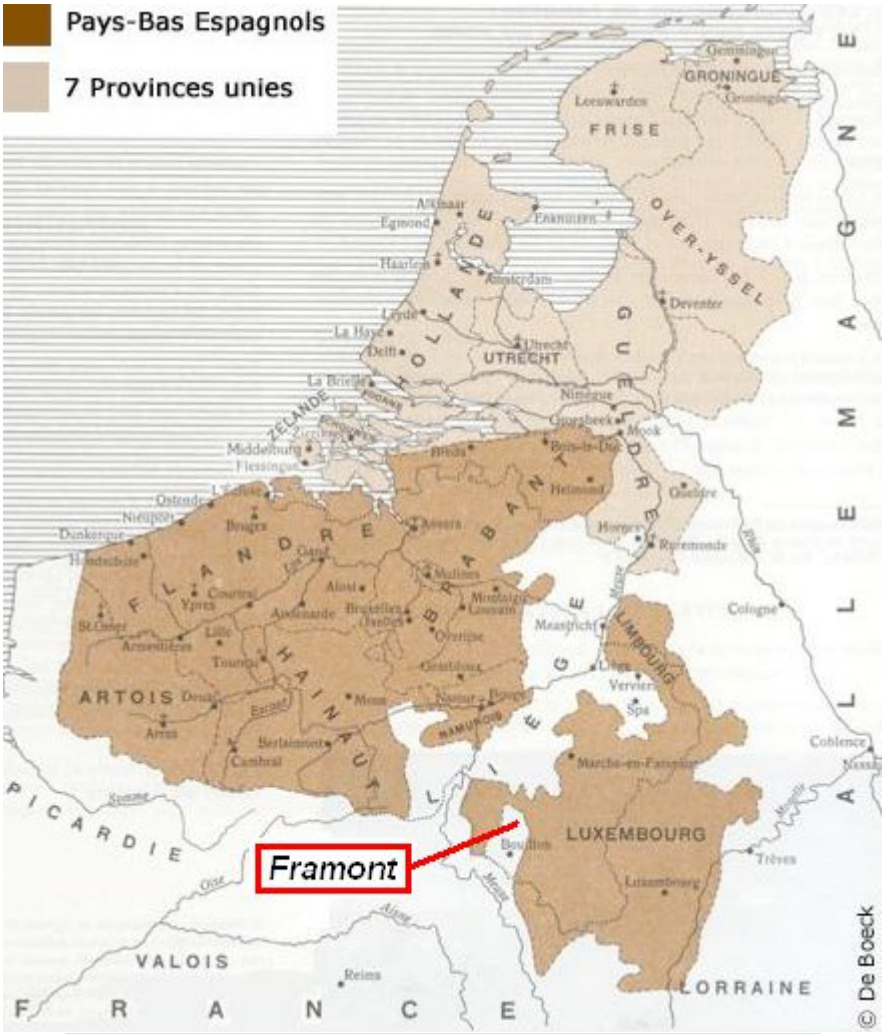

Carte des Pays-Bas Espagnols[298] et l'enclave du Duché de Bouillon

La grande famine de 1693-1694[299]

Voici le contexte historique de l'époque pendant laquelle vécut notre ancêtre Nicolas. Une période très difficile, comme nous allons le voir.

« La grande famine de 1693-1694 est due à un hiver très rigoureux en 1692, suivi en 1693 d'une récolte très médiocre, causée par un printemps et un été trop pluvieux, causant une flambée des prix des céréales et une sous-alimentation qui favorise les épidémies comme le typhus, jusqu'en 1694. La France, qui avait alors 20 millions d'habitants, eut 1 300 000 morts en plus de la mortalité normale, selon Emmanuel Leroy-Ladurie, qui estime à 600 000 morts la catastrophe suivante, la Grande famine de 1709.

[298] https://www.google.be/url?sa=i&rct=j&q=&esrc=s&source=images&cd=&ved=0ahUKEwihjNiZmKnTAhWJYlAKHf9eBsMQjRwIBw&url=http%3A%2F%2Fwww.vivreenbelgique.be%2F12-a-la-decouverte-de-la-belgique%2Fhistoire-avant-l-independance&psig=AFQjCNFbTq8Vc-op49UJumUku1lwNEvV0Q&ust=1492439402977167&cad=rjt

[299] Un article de Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_famine_de_1693-1694

L'historien François Lebrun estime même que la population française est passée de 22,25 à 20,75 millions d'habitants en deux ans, entre 1692 et 1694, soit une perte totale d'un million et demi de personnes.

[…]

Lors de la grande famine de 1693-1694, la mauvaise nourriture due à la disette a favorisé les épidémies : la typhoïde de l'automne 1693 et du printemps 1694 est décrite par des « fièvres putrides, malignes, pestilentes, avec atteinte intestinale, taches abdominales (le pourpre), prostration, rêveries, assoupissement ». Selon l'historien Grégory Quenet, « la famine de 1693-1694 montre les limites de la capacité d'intervention de l'État » à cette époque, qui se contente d'interdire en 1692 l'exportation des blés. La famine de 1693-1694 a cependant épargné la région méditerranéenne dont l'agriculture a même profité un peu d'une meilleure pluviosité.

Cette famine se produit sur fond de guerre de la Ligue d'Augsbourg, de relèvement de la taille et débouche sur la création, en 1695, d'un nouvel impôt, la capitation. Même s'il maîtrise mal la dimension météorologique de la catastrophe, dans un mémoire au roi Louis XIV, Vauban dénonce en bloc, en 1700, les causes selon lui de la crise démographique que traverse alors la France : la misère effroyable des paysans, les mauvaises récoltes, la lourdeur des impôts. »

Et encore cet autre article[300] sur le net :

« Le petit âge glaciaire

La famine de 1693-1694 est la conséquence de la dégradation climatique qui s'observe dans les 10 ans qui précèdent et qui suivent le tournant du siècle.

Entre 1690 et 1710, en effet, la France, et avec elle une large partie de l'Europe, connaît une détérioration sensible du régime des températures et des précipitations, marquée par un refroidissement important des hivers et par des étés « pourris ». L'étude de l'avancée des glaciers dans les vallées alpines aussi bien que le témoignage des contemporains ont inspiré aux historiens l'expression de « petit âge glaciaire ». Sans rien de commun toutefois avec les grandes glaciations préhistoriques, cet abaissement des températures aurait commencé vers 1560 pour ne prendre fin qu'aux environs de 1850. Le creux est atteint entre 1687 et 1700 avec des moyennes inférieures de 1,5 °C à celles de la décennie précédente — soit une différence considérable. Plus terrible encore que celui de 1693-1694, l'hiver de 1709-1710 reste longtemps dans les mémoires : le vin gèle jusque sur la table du roi. Le froid atteint -25 °C en rase campagne et, dans les masures paysannes en torchis, il ne fait guère plus de 0°C. Puis la neige protectrice fond, découvrant la terre nue, qui gèle de nouveau quelques jours après… Néanmoins, il n'y a cette fois « que » 200 000 à 300 000 morts, victimes du froid ou de la faim. »

[300] http://www.alertes-meteo.com/catastrophe/annees-de-misere-age-glaciaire.htm

En 1704, « 1 ou 2 foyers »

Depuis deux ans, la France, pays voisin, est mis à feu et à sang par les violences commises aussi bien par les troupes françaises que par les Camisards. Les Camisards étaient des protestants français (Huguenots) de la région des Cévennes (France), qui ont mené une insurrection contre les persécutions qui ont suivi l'Édit de Fontainebleau en 1685 (révocation de l'Edit de Nantes). La révolte des Camisards éclata en 1702, avec les affrontements les plus importants en 1704. Cette lutte perdurera jusqu'en 1710 avant une paix définitive en 1715. Cette période de 1704-1710 est aussi connue comme une période climatique extrêmement froide, créant de fortes pénuries alimentaires ainsi que de nombreux décès.

L'Edit de Nantes, promulgué en 1598 par Henry IV autorisait la pratique de la religion réformée (protestante). Mais dès 1660, un certain nombre de mesures étaient prises pour convertir les Cévennes au Catholicisme. Parmi celles-ci, la menace d'instaurer le régime des dragonnades qui consiste à installer chez les récalcitrants un dragon (soldat des troupes régulières) qui loge, mange, dérange et casse pour décourager... Un procédé qui avait si bien fonctionné dans le Poitou, que l'idée seule de sa mise en oeuvre suffit à convertir la grande majorité des Cévenols. En fait, ces convertis ne l'étaient que pour l'obligation et pratiquaient le culte en famille ou dans des lieux reculés tenus secrets.

En 1685, estimant que la quasi-totalité des habitants s'étaient convertis, Louis XIV fit révoquer l'Edit de Nantes. Ce ne fut pas sa meilleure décision !

Le duché de Bouillon n'est pas particulièrement troublé par ces guerres de religions. En effet, tout le monde y est catholique. Par contre, la Principauté de Sedan qui fut protestante et perçue comme « *la petite Genève* », connaît entre les années 1700 et 1715 sa population protestante[301] qui s'enfuit. C'en était fini de l'esprit de tolérance des XVIe et XVIIe siècles !

Nicolas ROZET né, peut-être, vers 1666, marié le 1er mars 1699 avec Marie Thérèse NOBLET à FRAMONT est décédé, la même année que Jean Bart, le 20 mai 1702 à **FRAMONT**. Marie Thérèse s'occupe seule[302] de ses enfants. Leur famille est composée de :

1. Marie Anne ROSET, 4 ans
2. Joseph ROSET, 2 ans

Louys ROZET, frère du défunt Nicolas, oncle de l'orphelin. Un document de 1704, lorsqu'il se présente comme mambour des enfants ROSET, il est dit '**savoie** marchand'. Est-ce sa provenance ?

[301] 'Sedan et le Pays sedanais' – CONGAR, LECAILLON & ROUSSEAU, 1969 p.400
[302] Elle se remariera le 5 mai 1704 avec Jacques JAVAUX à FRAMONT.

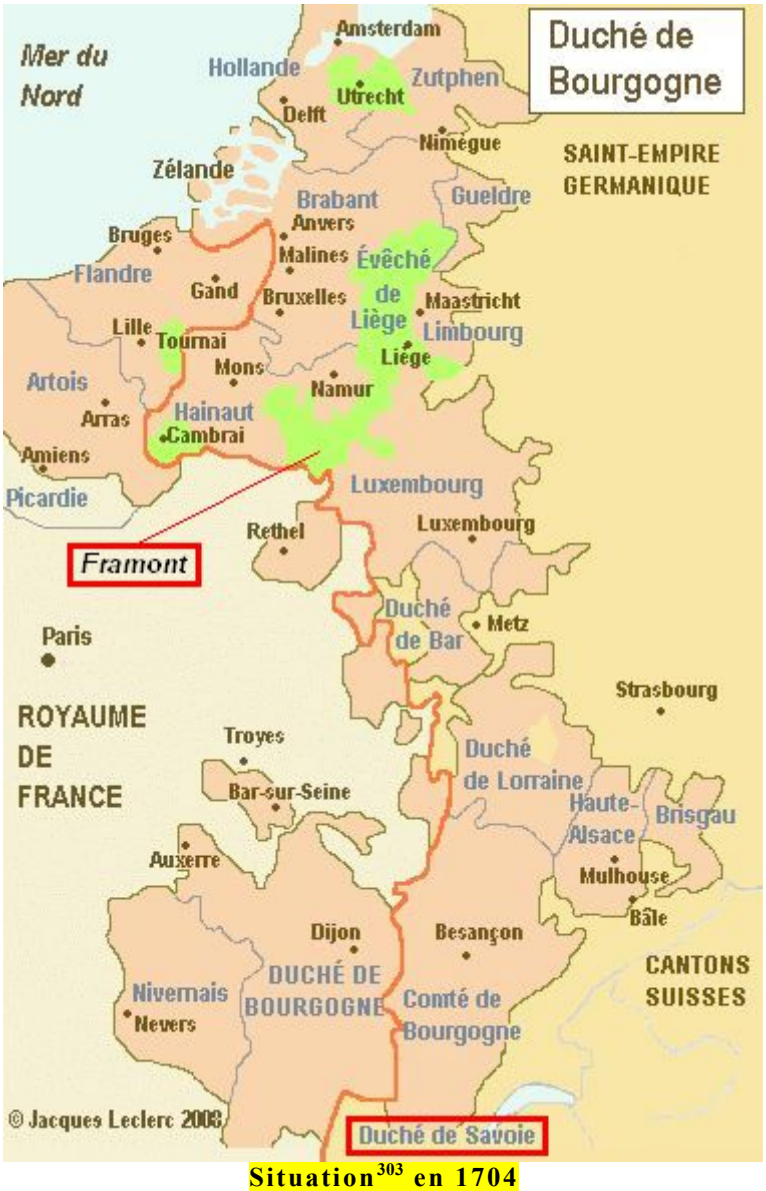

Situation[303] en 1704

[303] http://www.abcfrancais.com/wp-content/uploads/2012/05/Bourgogne-duche-XVe.gif

En 1723, « 2 foyers »

Depuis 1720, une épidémie terrible ravage la provence. Elle ne se termina vraiment qu'en janvier 1723. Marseille perdit ainsi environ 40 000 habitants, sur 90 000 âmes estimées.

Antonio Stradivari dit Stradivarius est âgé de 79 ans et ne moura qu'en 1737, à près de 93 ans. Il est connu pour être un excellent luthier. Voici 6 ans, à peine, qu'il vient de terminer le futur célèbre violon « Kochanski[304] ». À sa mort, deux de ses fils (il eut 11 enfants de deux épouses), Francesco et Omobono, continueront l'entreprise de leur père.

Antonio Stradivari dit Stradivarius

Joseph ROSET, quant à lui, est orphelin de Nicolas ROSET depuis 1702 et de sa mère Marie Thérèse NOBLET, depuis 1710. Il est âgé de 21 ans et est marié depuis le 17 mai 1722 à **FRAMONT** avec Elisabeth HERMAN. Ils n'ont pas encore d'enfant.

[304] Au début du XXe siècle, le violon appartenait au tsar Nicolas II de Russie. Lorsque la révolution de Russie commença, celui ci l'offrit au violoniste polonais Pavel Kochanski en espérant protéger l'instrument. Durant son retour en Pologne, le train transportant Kochanski et son ami Artur Rubinstein (un train de transport d'animaux) fut contrôlé par des soldats révolutionnaires. Kochanski eu l'idée de jouer des mélodies révolutionnaires avec l'instrument, ce qui lui sauva la vie.

Pour l'anecdote, quelques années plus tard, en 1975, le violoniste français Pierre Amoyal acquit l'instrument. En 1987, lors d'une visite en Italie, à Saluzzo, le violoniste laisse l'instrument dans sa Porsche 911. Valentino Giordano, alias le Gitan, vola la voiture dont le propriétaire avait laissé traîner les clefs sur un sac le temps de payer la note de l'hôtel dont il s'en allait. Il faudra 4 ans à Pierre Amoyal pour retrouver le violon en parfait état, non sans l'aide de certains avocats spécialistes de la mafia italienne. Le voleur n'ayant jamais réussi à revendre le violon, tant sa notoriété était grande.

Louis ROSET né, peut-être, vers 1675, est marié depuis environ une dizaine d'années avec Elisabeth KUBORN à **BASTOGNE**. Est-il l'oncle de Joseph ? Très probablement. Il signe (Louys Rosé) un document à BASTOGNE en 1710 en tant que témoin d'un acte dans lequel il est dit 'résident audit Bastogne'. Peu avant son décès en 1726, il est dit 'bourgeois de Bastogne' (Louys Rosset). Son acte de décès le renseigne comme 'Ludovicus Rosée mercator' (2 juin 1726). Leur famille[305] est composée en 1723 de 7 enfants :

1. Marie ROSÉE, 9 ans
3. Jean ROSÉE, 8 ans
4. Marie Elisabeth ROSET, 7 ans
5. Marie Claire ROSÉE (BOSEZ), 5 ans
6. Marguerite ROSÉE, 1 an
7. Denis ROSÉE, 1 an
8. Marie Joseph ROSÉE (BOSEZ) nouveau né

[305] (2) Un fils, Nicolas ROSÉE est décédé en 1721 à l'âge de 7 ans.

Pays-Bas[306] sous l'Autriche et l'Espagne

[306] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/5/54/Map_of_the_Habsburg_Netherlands_by_Alexis-Marie_Gochet.png

Nicolas Rozet (vers 1720 – après 1773),
« garde-du-corps de Sa Majesté »

Dans *Les fiefs du Maconnais*[307] de l'auteur L. Lex – 1897 :

« Reprise de fief et dénombrement, des 13 août 1767 et 13 août 1768, du fief de La Bruyère, paroisse de Dommange, par Benoît Dumoulin, docteur en médecine, dame Jeanne Blanchard, veuve de Louis Dumoulin, avocat, Jacques Dumoulin, bourgeois, Etiennette Dumoulin, veuve Machoud et femme du ***sieur Nicolas Rozet, garde-du-corps de Sa Majesté***, Joseph Dumoulin, ancien capitaine au bataillon de Chalon, et dame Marguerite Dumoulin, femme de Me Emiland Perrier, avocat, ancien élu en l'élection de Mâcon, tous six en qualité d'enfants et héritiers de Jacques Dumoulin, bourgeois de Cluny [chef lieu de canton], y décédé le 17 juillet 1767, dont le père acheta ledit fief en 1701.

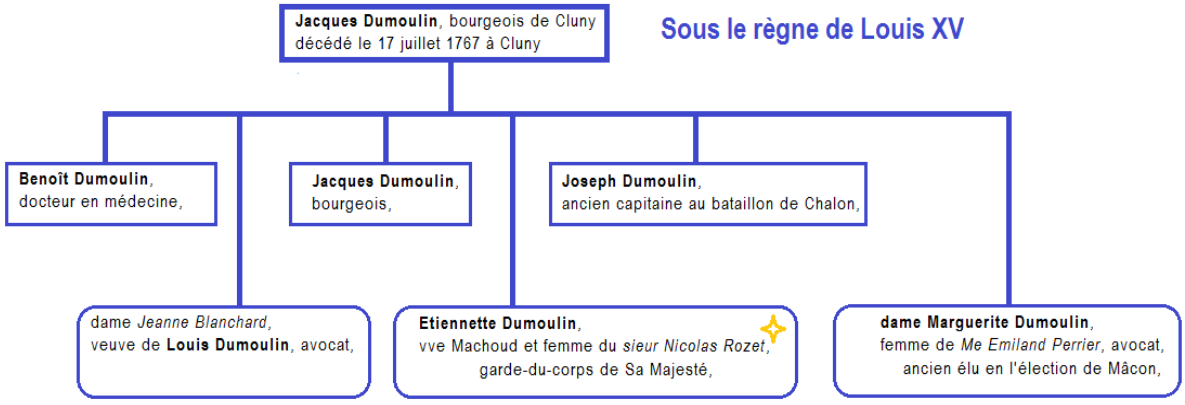

Nota. Il y est dit qu'il y a un petit château, flanqué de deux tours ; qu'à l'égard des lods, suivant l'usage et conformément aux terriers des seigneurs voisins, ils sont levés à la tierce partie pour ce qui concerne la justice haute, moyenne et basse.

Nota. Est jointe une autre reprise de fief, du 29 avril 1773, d'une sixième portion dudit fief de La Bruyère, par le susdit Joseph Dumoulin, colonel, seul héritier dudit Jacques Dumoulin, son frère, suivant son testament reçu d'Animé, notaire à Cluny, le 21 septembre 1773. »

–

Sur le site GENEANET[308], on trouve les renseignements suivants concernant Louis DUMOULIN (avocat en Parlement) :

« Notre » Louis DUMOULIN y est dit †/1776 et dont la fille, Étiennette DUMOULIN (née en 1752) s'est marié le 17 décembre 1776 à TOURNUS (71700) avec Louis René de LAVAUR de GRENOT, lui-même « Escuyer garde du corps de sa majesté ». On retrouve le métier de Nicolas ROZET, « garde du corps de Sa Majesté », oncle paternel d'Etiennette.

D'après le livre cité plus haut, Louis DUMOULIN avait épousé Jeanne BLANCHARD et il était fis de Jacques DUMOULIN, décédé le 17 juillet 1767 à Cluny. L'une de ses sœurs pourrait être la marraine de sa fille puisqu'elle porte le même nom et prénom.

Mais nous cherchons des renseignements sur Nicolas ROZET, l'époux en secondes noces de la dite Etiennette DUMOULIN, sœur de l'avocat.

Les gardes du corps sont une unité de cavalerie de la Maison militaire du roi de France, sous l'Ancien Régime et la Restauration française. Voir Wikipedia.[309]

[307] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=735826&page=109&name=Dumoulin&with_variantes=0&tk=acb9a8b3d32ba79b

[308] http://gw.geneanet.org/pelissan2 ?lang=fr&v=DUMOULIN&m=N

[309] https://fr.wikipedia.org/wiki/Garde_du_corps_du_roi#R.C3.A8gne_de_Louis_XV

Benoît Roset (vers 1732 – après 1793),
« libraire »

Louis Nicolardot (1822-1888), dans la PRÉFACE de l'un de ses livres *Ménage et finances de Voltaire* – 1887 déclare :

« [...] Il ne serait par conséquent pas impossible que Voltaire, malgré ses immenses talents, n'eût été qu'un avare et un fripon. » Quoique ce livre est des plus intéressants, ce qui a attiré toute mon attention, c'est la référence de l'auteur à un contemporain de Voltaire, un certain « M. Roset ».

Ainsi, dans le chapitre V, intitulé : « Rapports de Voltaire avec ses débiteurs », à la page 125, l'auteur relate ceci :

« […] Le 13 octobre 1768 : Je vous prie de contribuer à me faire vivre, en voulant bien recommander à M. Roset de me payer le quartier qu'il me doit « […] Le 13 octobre ; j'ai trente personnes à nourrir et 30 000 francs à donner par an à ma famille, vous concevez qu'il faut bien que M. Roset m'aide. » Le 18 suivant : « M. Roset doit considérer que m'étant dépouillé de mon justeaucorps et de mon manteau, il ne me reste que ma culotte ; que s'il m'en prive, j'irai tout nu, et que je mourrai de froid l'hiver lui demande en grâce qu'il m'envoie ce qu'il pourra au plus tôt, et que le reste ne vienne pas trop tard. » – Le 30 mars 1769 : « Je fournis 86 000 livres à M. le duc de Wurtemberg. Il est déjà payé de 70 000 livres par ses deux billets que je lui rends. J'ai donné 7 000 livres que Roset me devait à la fin de mars ; 13 000 livres que le sieur Monier, receveur des forges de Monbelliard, me devra la fin du mois de juin ; et 4000 livres sur les 7000 livres que Roset me devra à la fin du même mois de juin. Cela fait juste les 86 000 livres. Voilà donc une affaire réglée, et on aura huit jours pour faire le contrat dans la forme la plus honnête et la plus valable. » Le 11 janvier 1770 : « I1 est assez vraisemblable que tout mon argent a été donné à M. le prince de Wurtemberg. » Enfin, …

Voici la question logique : qui est donc ce monsieur « ROSET » qui était débiteur envers Voltaire en 1768- 1770 ?

Revenons d'abord sur Voltaire[310] :

François-Marie Arouet, dit Voltaire, né le 21 novembre 1694 à Paris, ville où il est mort le 30 mai 1778 (à 83 ans), est un écrivain et philosophe français qui a marqué le XVIIIe siècle.

Représentant le plus connu de la philosophie des Lumières, anglomane, il est à son époque le chef de file du parti philosophique, et sera avant la Révolution française et pendant le début du XIXe siècle le philosophe préféré de la bourgeoisie libérale.

Son nom est resté attaché à son combat contre le fanatisme religieux, qu'il nomme « l'Infâme », pour la tolérance et la liberté de pensée. Anticlérical et déiste en dehors des religions constituées, son objectif politique est celui d'une monarchie modérée et libérale, éclairée par les « philosophes ». Intellectuel engagé au service de la vérité et de la justice, il prend, sur le tard, seul et en se servant de son immense notoriété, la défense de victimes de

l'intolérance religieuse et de l'arbitraire dans des affaires qu'il a rendues célèbres : Jean Calas, Pierre-Paul Sirven, chevalier de La Barre, comte de Lally.

Son œuvre littéraire est variée : son théâtre, sa poésie épique, ses œuvres historiques, firent de lui l'un des écrivains français les plus célèbres au XVIIIe siècle mais elle comprend également des contes et romans, les *Lettres philosophiques*, le *Dictionnaire philosophique* et une importante correspondance, plus de 21 000 lettres retrouvées.

Titulaire d'une charge officielle d'historiographe du roi, il a publié *Le siècle de Louis XIV*, puis *Le Siècle de Louis XV*, ouvrages considérés comme le premier essai historiques modernes, puis traduit librement *La Science nouvelle* de Jean-Baptiste Vico en lui donnant pour titre l'expression inédite de *Philosophie de l'histoire*, ce qui fait de lui le précurseur du déterminisme historique au XIXe siècle, puis de l'histoire culturelle au XXe siècle.

Tout au long de sa vie, Voltaire fréquente les Grands et courtise les monarques, sans dissimuler son dédain pour le peuple, mais il est aussi en butte aux interventions du pouvoir, qui l'embastille et le contraint à l'exil en Angleterre ou à l'écart de Paris. En 1749, après la mort d'Émilie du Châtelet, avec laquelle il a entretenu une liaison houleuse pendant quinze ans, il part pour la cour de Prusse mais, déçu dans ses espoirs de jouer un grand rôle auprès de Frédéric II à Berlin, se brouille avec lui après trois ans et quitte Berlin en 1753. Il se réfugie un peu plus tard aux Délices, près de Genève, avant d'acquérir en 1759 un domaine à Ferney, sur la frontière franco-genevoise, à l'abri des puissants. Il ne reviendra à Paris qu'en 1778, ovationné par le peuple après une absence de près de vingt-huit ans. Il y meurt à 83 ans.

Voltaire aime le confort, les plaisirs de la table et de la conversation qu'il considère, avec le théâtre, comme l'une des formes les plus abouties de la vie en société. Soucieux de son aisance matérielle, qui garantit sa liberté et son indépendance, il acquiert une fortune considérable dans des opérations spéculatives qui préfigurent les grandes spéculations boursières sous Louis XVI et dans la vente de ses ouvrages, ce qui lui permet de s'installeren 1759 au château de Ferney et d'y vivre sur un grand pied, tenant table et porte ouvertes. Le pèlerinage à Ferney fait partie en 1770-1775 du périple de formation de l'élite européenne éclairée. Investissant ses capitaux, il fait du village misérable de Ferney une petite ville prospère. Généreux, d'humeur gaie, il est néanmoins chicanier et parfois féroce et mesquin avec ses adversaires comme Jean-Jacques Rousseau ou Crébillon.

Mais aussi :

À Paris, il peut compter sur une équipe de fidèles, en premier lieu d'Alembert, futur secrétaire de l'Académie française, dont les relations mondaines et littéraires lui sont de précieux atouts, et qui n'hésite pas à le mettre en garde ou à corriger ses erreurs, mais aussi Grimm, Mme d'Épinay, Helvétius, Marmontel, Mme du Deffand, et aussi sur des appuis politiques comme Richelieu ou Choiseul (qui ne sont ni philosophes, ni libéraux, mais à qui Voltaire plaît).

[…]

En 1764, le *Dictionnaire philosophique portatif*, bilan de la réflexion philosophique de Voltaire, en même temps qu'outil pédagogique destiné au public cultivé, se répand, toujours

[310] https://fr.wikipedia.org/wiki/Voltaire

clandestinement, en Europe. Considéré comme impie, il est condamné en France par le Parlement le 19 mars 1765 (Louis XV, après avoir pris connaissance du livre aurait demandé : « Est-ce qu'on ne peut pas faire taire cet homme-là ? »), mais aussi à Genève et à Berne où il est brûlé. Manifeste des Lumières (Voltaire en donne quatre nouvelles éditions de 1764 à 1769 chaque fois enrichies d'articles nouveaux), le *Dictionnaire* est composé de textes brefs et vifs, rangés dans l'ordre alphabétique. « Ce livre n'exige pas une lecture suivie », écrit Voltaire en tête de volume, « mais, à quelque endroit qu'on l'ouvre, on trouve de quoi réfléchir. » De 1770 à 1774, le Dictionnaire... est prolongé et considérablement enrichi sous le titre *Questions sur l'Encyclopédie*.

Portrait de Voltaire d'après Quentin de La Tour. Château de Ferney-Voltaire (vers 1736)

A Paris, au XVIIIème siècle, Benoît Rozet est éditeur. Existe-t-il un lien entre ce « Benoît Roset » et « M. Roset » dont parle Voltaire dans sa correspondance ?

Qu'apprend-on, d'abord, concernant M. Roset, l'un des créanciers de Voltaire ? Des recherches sur le site GENEANET vont nous faire découvrir de nombreux éléments que nous pourrons mettre en parallèle avec ce que nous avons découvert sur « Benoît Rozet ». Je cite :

Benoît Rozet[311] (vers 1732 - après 1793) est un « imprimeur libraire, fils d'un négociant de Lyon ; entré en apprentissage en oct. 1760 chez l'imprimeur-libraire parisien André-François Le Breton. Reçu maître en sept. 1761. Auteur ou rédacteur de plusieurs ouvrages publiés pendant la Révolution :

- "*Véritable Origine des biens ecclésiastiques. Fragmens historiques et curieux...*" (Paris, Desenne, Rozet, 1790, et rééd. chez Desenne, 1791) ;

- "*Anecdotes historiques de la vie de Bogislas X, duc de Poméranie...*" (Paris, Desenne, 1792) ;

- "*Catalogue abrégé des livres... de feu... Charles-Simon Favart...*" (Paris, Rozet, Pyre, janv. 1793) ;

- "*Conversation familière entre un homme de lettres et un ancien libraire, sur le projet de supprimer les armoiries... de tous les livres de la Bibliothèque nationale*" (Paris [, s. d., entre le 2 nov. 1793 et le 5 avril 1794]).

[311] http://data.bnf.fr/12448900/benoit_rozet/ & http://data.bnf.fr/documents-by-rdt/12448900/3260/page1

Encore en activité le 19 janv. 1793, se qualifie d' « ancien libraire » après nov. 1793 ; il a alors le projet d'une "*Histoire de la Révolution en faveur des gens de la campagne*". En 1791, travaille en association avec François II Belin dit junior et à son adresse. – Autre forme du nom : Benoît Roset (1732-1793) [dates incertaines] »

Dans cette base de données, on y apprend l'adresse de Benoît ROZET : « Rozet, libraire à Paris, rue S. Severin, au coin de la rue Zacharie, près la rue de la Harpe, à la Rose d'or, 1762. »

Benoît ROSET (ou ROZET) eut diverses activités : libraire, éditeur et auteur. Entre 1762 et 1767, de manière certaine, il édite[312]. Puis ensuite, au moins jusqu'en 1793, il écrit.

Sur le site « Voltaire Foundation », on peut lire cet article[313], posté le 16 mars 2016 :

Un espace virtuel avant la lettre : la presse littéraire du dix-huitième siècle

Au dix-huitième siècle se développe un nouveau genre d'écrire, le journal[314], et notamment un périodique spécifique : le journal littéraire. Cette expression, forgée au dix-neuvième siècle, réunit l'ensemble des périodiques dont l'actualité est constituée des ouvrages publiés, consacrés à l'activité de critique des textes et des arts, et qui donnent une place inédite aux lecteurs. Ces journaux vont bouleverser la pratique de la lecture en introduisant le concept de périodicité mais surtout ils vont modifier profondément le rapport à soi et à l'autre. […].

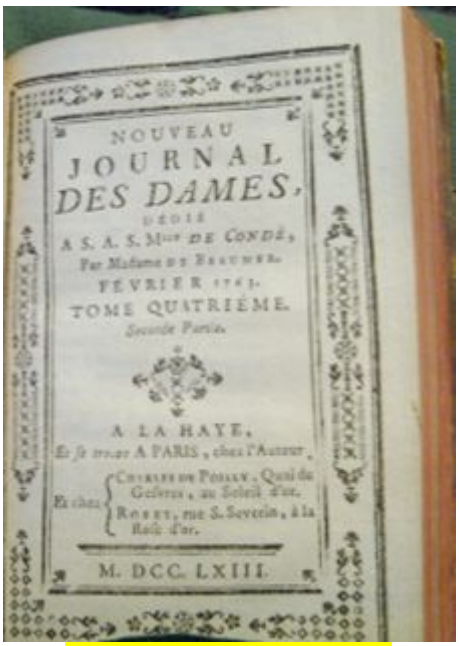
NOUVEAU
JOURNAL
DES DAMES,
DÉDIÉ
A S. A. S. Mgr DE CONDÉ,
FÉVRIER 1763.
TOME QUATRIÈME.
A LA HAYE,
M. DCC. LXIII.

Pages du Journal des dames, février 1763 (collection privée)
« Et chez Roset... »

Dans le livre « *L'école française de violon, de Lully à Viotti, études d'histoire et d'esthétique* (Volume 2) – Auteur : La Laurencie, Lionel de, 1861-1933 », on lit aux pages 113 (123), 118 (128) et 122 (132) divers renseignements concernant Antoine DAUVERGNE qui fut, aussi, directeur de l'Opéra de Paris au XVIIIème siècle.

[312] https://www.google.be/search ?q=journal+des+dames+1763&client=ms-android-samsung&prmd=imnv&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwiKuoGop_fQAhVIJcAKHWEUCf8Q_AUIBygB&biw=360&bih=559#imgrc=AsvZ6O87OR4MBM%3A
[313] https://voltairefoundation.wordpress.com/page/5/
[314] http://c18.net/dp/dp.php ?no=697

« Fils d'un maître de violon, **Antoine Dauvergne** est né à Moulins (Allier) le 3 octobre 1713. Il s'installe à Clermont-Ferrand vers 1730, puis à Paris vers 1739. Il épouse Marie de Filtz le 24 mai 1739. Devenu veuf, il se remarie vers 1770 avec Clémence Rozet, qui meurt en juin 1787.

Dauvergne quitte Paris et s'installe à Lyon vers 1793, où il meurt le 11 février 1797. »

Ainsi, on y apprend que :

« […] sa vie est endeuillée de nouveau par la mort de sa seconde femme, survenue le lundi 4 juin 1787, à l'hôtel de l'Académie royale de musique, rue Saint-Nicaise ; à l'enterrement qui eut lieu le lendemain, à Saint-Germain l'Auxerrois, assistaient Louis Dauvergne, écuyer, son fils, Benoit Rozet, libraire à Paris, son cousin, et son ami et survivancier Louis-Joseph Francœur, sous-directeur de l'Opéra. »

Et concernant Clémence ROZET :

5. Voici l'acte de décès de Clémence Rozet : *Paris, Saint-Germain-l'Auxerrois – 1787 – Décès :* Le mardi 5 juin 1787, Demoiselle Clémence Rozet, âgée d'environ quarante ans, épouse de Messire Antoine Dauvergne, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, surintendant de sa musique et directeur général de l'Académie royale de musique, décédée d'hier à dix heures du matin, rue Sainte-Nicaisse, a été inhumée dans cette paroisse. » (Arch. Seine. Fonds Bégis.) Voir aussi *Journal de Paris*, du mercredi 6 juin 1787.

Donc, en 1787, Benoît ROSET est toujours libraire à Paris.

2. Lyon. – Division du Nord – An V. Décès. « Antoine Dauvergne, musicien, âgé de quatre-vingt-trois ans, natif de Moulins (Nièvre), demeurant à Lyon, quai Vincent, n° 200, veuf de Clémence Rozet, est décédé le 23 pluviôse an V, dans le domicile des citoyennes Rozet ; ce décès a été inscrit le lendemain 24, à la mairie de la division du Nord de Lyon (Arch. Seine. Fonds Bégis).

Ces derniers renseignements nous envoient vers Lyon, chez les citoyennes Rozet !

Et c'est ainsi que dans *Bibliographie*[315] *de l'histoire de Paris pendant la Révolution française (Volume 3) – Auteur : Tourneux, Maurice, 1849-1917*, on lit :

17698. — Conversation familière entre un homme de lettre et un ancien libraire, sur le projet de supprimer les armoiries et autres marques de propriété féodale, empreintes sur la reliure de tous les livres de la Bibliothèque nationale. S. l. n. d., in-8°, 48 p. [*peu illisible*]

Par Benoit Rozet, libraire, **originaire de Lyon**, l'un des experts chargés de la vente de la bibliothèque de Mirabeau et l'auteur d'un travail sur la Véritable Origine des Biens Ecclésiastiques (voy. ci-dessus, n° 12816 et 12816[a-b]). [...]

[315] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=381121&page=693&name=Rozet&with_variantes=0&tk=b35012d866a1cd44

L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813 / renseignements recueillis, classés et accompagnés d'une introduction, par Paul Delalain, – Auteur : Delalain, Paul (1840-1924) – Edité en 1899, nous apprend qu'en 1788 : « ROZET (Benoit), libraire - Rue Saint-Sauveur. »

D'autres références nous renseignent aussi sur le libraire-éditeur de Paris. Ainsi, poursuivons :

Dans *Correspondance*[316] */ Voltaire, avec préfaces, avertissements, notes, etc. par M. Beuchot – T65 – Auteur : Voltaire – Edité en 1834* :

« 5397. A M. DUPONT. – Au château de Ferney, 20 juin [1768] – J'ai compté, mon cher ami, sur votre protection auprès du sieur Roset, fermier ou régisseur de Richwir. »

« 5449. A M. DUPONT. – A Ferney, près de Versoix, 18 octobre [1768]. – Mon cher ami, le sieur Roset me paraît un virtuose. Il me mande que je suis fils d'Apollon et de Plutus mais, s'il ne m'envoie point d'argent, Plutus me deshéritera, et Apollon ne me consolera pas. Il dit qu'il a dépensé sou argent à fouiller des mines ; mais il alonge beaucoup la mienne. Il n'est point dit dans notre marché qu'il cherchera de l'or, mais qu'il m'en donnera et le vrai moyen de n'avoir pas à m'en donner, c'est d'imaginer qu'il y en a dans les montagnes des Vosges. Les véritables mines sont dans ses vignes bien cultivées ; elles font de fort bon vin, qu'on vend très bien à Bâle, où on le vendrait encore mieux s'il y avait encore un concile. Le chapitre seul de Porentruy en boit assez pour que M. Roset ait de quoi me payer. […]. »

On apprend donc que ce M. Roset est fermier ou régisseur de Richwir [lire Riquewihr] ; que d'après Voltaire, il se trouve souvent dans les Vosges et qu'il possède des vignes faisant de l'excellent vin !

Riquewihr est un village d'Alsace réputé, très visité pour son patrimoine architectural, une cité médiévale pittoresque, épargnée par les destructions des deux guerres mondiales. Le village est au sud de Hunawihr et de Ribeauvillé, à 10 km au nord de Kaysersberg, en plein cœur du vignoble alsacien, sur la route des vins d'Alsace.

[316] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=8954&page=209&name=Roset&with_variantes=0&tk=ec9870f62862f852

Blotti à l'entrée d'un vallon boisé, protégée par le Schœnenbourg contre les vents du nord, Riquewihr surplombe légèrement la plaine d'Alsace et offre une vue magnifique sur la vallée du Rhin, depuis les Alpes jusqu'à Sélestat.

Les rues de Riquewihr qu'a fréquentés Benoît Roset

Dans *Correspondance littéraire*[317] *(Volume 7) – Auteur : Grimm, Friedrich Melchior, Freiherr von, 1723-1807 – Edité en 1829, page 308 & 309,* on y lit :

Les *Amans sans le savoir* ont été joues pour la première fois le 6 juillet à la Comédie Française, et cette pièce est tombée. On ne la croit pas de deux amies, mais de madame la marquise de Saint-Chamond seule, laquelle, dit-on, était autrefois fille entretenue connue sous le nom de mademoiselle Mazarelli, à laquelle on a … … associé bien ou mal à propos une madame Rozet, qui s'en est allée en Russie (1).

(1) Cette madame Rozet était auteur pour une moitié de *l'Heureuse Rencontre*[318], que Grimm a mentionnée page 207, et qu'on avait annoncée comme étant de deux amies. Quant à madame de Saint-Chamond, à qui cette nouvelle comédie était due tout entière, Grimm a également parlé de quelques rapsodies publiées par elle avant et depuis son mariage.

Voici donc une dame Rozet « qui s'en est allée en Russie ».

Il s'agit de l'ex épouse de notre Benoît ROZET, le libraire de Paris.

Nous apprenons, selon l'étude[319] *Librairie française en émigration : cas de la Russie (dernier tiers du XVIIIe – première moitié du XIXe siècles) – Vladislav Rjeoutski* (pages 4 à 7) :

[317] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=360406&page=313&name=Rozet&with_variantes=0&tk=a58089b84bdb931f

[318] http://www.worldcat.org/title/heureuse-rencontre-comedie-en-un-acte-et-en-prose/oclc/17459180&referer=brief_results – L'heureuse rencontre : comédie en un acte et en prose – Auteur : Rozet, Mme. ; Falconnet, Mme. ; Foignet, peÌ□re. ; Marie-Antoinette Duchesne ; Élisabeth Simon – Éditeur : A Paris : Chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine S.-Benoît, au Temple du Goût, MDCCLXXI [1771]

[319] https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00273200/document

La librairie française de Moscou : le réseau de François Courtener

Plusieurs libraires français occupent en effet une place très importante sur le marché du livre à Moscou, place comparable à celle des libraires germanophones à Saint-Pétersbourg. Dans le dernier tiers du XVIIIe siècle et au début du XIXe, ce groupe est formé par François Courtener, Jean Gautier, François Riss et Joseph Sossay, **Marie-Claudine Germain (épouse du libraire parisien Benoît Rozet)**, Dominique Bugnet, François Desmarets et les frères Gay. Au XIXe siècle en font aussi partie Maurice-Gérard Allart, André Lemoine, Auguste Semen et Charles Urbain.

Nous avons vu que la situation à Saint-Pétersbourg est apparemment peu propice au développement d'un réseau de librairies françaises, au moment où ces Français arrivent en Russie. On pourrait aussi invoquer un accroissement important de la communauté francophone à Moscou : d'une poignée de Français au milieu du siècle, cette colonie passe à un millier de personnes dans les années 1790. Ce succès repose en partie sur l'énergie d'un groupe d'émigrés, zélateurs d'une « nation » ou d'une « colonie ». En associant leurs forces à celles du clergé français émigré à Moscou, ce groupe parvient à fonder, en 1791, dans une situation tendue et malgré l'opposition de la vieille église catholique Pierre-et-Paul, une église réservée à la communauté française. Ils la baptisent, selon la tradition, l'église Saint-Louis-des-Français. Néanmoins, ces libraires ne semblent pas s'intéresser particulièrement au développement de leur colonie. En consultant les registres des églises catholiques de Moscou, on se rend compte que ni les Courtener, ni les Gautier ne fréquentent la paroisse française Saint-Louis. En revanche, plusieurs de ces libraires entretiennent des relations entre eux et avec d'autres acteurs de la vie culturelle en Russie et en Europe occidentale.

Le premier de ces réseaux est celui que tisse **Marie-Claudine Rozet, née Germain**. Son cas a été bien étudié par Vladimir Somov. D'une famille de libraires par son mariage avec le libraire parisien Benoît Rozet, elle se distingue des premiers vendeurs de livres français en Russie, par ses liens avec le monde de la science et de l'éducation. Ces liens lui permettent de vendre de la littérature de qualité, par exemple l'abonnement à l'Histoire de Russie de Levesque, ou la Géographie abrégée de Langlet du Fresnoy. **Marie-Claudine Rozet** trouve à s'installer à Moscou, et ce d'abord comme gouvernante, avec la recommandation de l'astronome français Joseph-Jérôme-François de Lalande. Plus tard, on la retrouve à Saint-Pétersbourg où elle vit en couple avec Bousson de Mairet, un précepteur français. Ce métier permet sans doute aussi à **Mme Rozet** d'étendre le cercle de ses clients : on sait en effet que Bousson de Mairet travaille pour des familles de la grande noblesse russe ; en 1784, il est gouverneur du jeune comte Nikita Petrovitch Panine, futur vicechancelier de l'empire de Russie, et est présenté à l'impératrice et au grand-duc Paul. Le réseau de **Mme Rozet** comprend des éditeurs et des libraires à Paris (Durand et Debure fils), ainsi que des correspondants, qui l'aident à s'approvisionner en livres français et à écouler des livres édités en Russie (le même Lalande en France, ou le secrétaire de l'Académie des sciences de Saint Pétersbourg, Johann Albrecht Euler, à Saint-Pétersbourg). Elle est également en relation avec des clients susceptibles de s'intéresser à la littérature de qualité qu'elle vend, des particuliers (Lalande et Euler, l'académicien pétersbourgeois Gerard-Friedrich Müller, la grande noblesse russe) et des institutions (le Corps des cadets nobles, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg…). L'activité de **Mme Rozet** s'arrête en 1784, date à laquelle elle meurt à Moscou.

Benoît ROZET était donc marié avec Marie-Claudine GERMAIN dont il vivait séparé depuis bien avant 1784, année où il devint veuf. Rappelons-le, il est originaire de Lyon. De

son mariage avec son épouse, il avait eu au moins une fille, comme nous l'indique la page 23 de ladite étude :

GUIBAL, Dieudonné-Barthélemy. Né à Lunéville en 1745, fils de Barthélemy Guibal, sculpteur du roi de Pologne, duc de Lorraine, et de Jeanne Lécrivain (ou Lescrivain). Il épousa en 1794, à l'église catholique Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Saint-Pétersbourg, **Marie-Françoise Rozet** (*Paris 1765, †SaintPétersbourg, en couches, 1797), fille de Benoît[320] Rozet, libraire à Paris et de Marie-Claude-Lucie Germain. Il se remaria en 1798, avec Sophie-Antoinette Bugnet (*Thionville ou Pont-à-Mousson, 1774, †Rosières-auxSalines, 1850), fille de Nicolas Bugnet, ancien capitaine au service de Russie, et de Marie-Anne Posselin, et sans doute soeur du libraire Dominique Bugnet. Guibal quitta la France en 1766, après ...

Jean-Philippe Rameau[321], né le 25 septembre 1683 à Dijon et mort le 12 septembre 1764 à Paris (paroisse Saint-Eustache), est un compositeur français et théoricien de la musique.

L'œuvre lyrique de Rameau forme la plus grande partie de sa contribution musicale et marque l'apogée du classicisme français, dont les canons s'opposèrent avec force à ceux de la musique italienne jusque tard au cours du XVIIIe siècle. Dans ce domaine, la création la plus célèbre du compositeur est l'opéra-ballet Les Indes galantes (1735). Cette partie de sa production est restée oubliée pendant près de deux siècles, mais bénéficie aujourd'hui d'un mouvement de redécouverte. Ses œuvres pour clavecin, en revanche, ont toujours été présentes au répertoire : Le Tambourin, L'Entretien des Muses, Le Rappel des Oiseaux, La Poule, entre autres pièces connues, furent jouées au XIXe siècle (au piano) à l'égal de celles de Bach, Couperin ou Scarlatti.

Rameau est généralement considéré comme l'un des plus grands musiciens français et comme le premier théoricien de l'harmonie classique : ses traités d'harmonie, malgré certaines imperfections, font toujours figure de référence.

Jean-Philippe Rameau
Portrait attribué à Joseph Aved (1702-1766)
Musée des beaux-arts de Dijon.

[320]ROZET Benoît, fils de Antoine et Anne Madeleine DESCHAMPS épouse le 15 juin 1762 à PARIS Marie Claudine GERMAIN fille de Claude Jérôme et de Marie Claudine DUC – Source : Fonds Andriveau – Mariages Paris 1613-1805
[321]https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Philippe_Rameau

Homme de scène[322] avant tout, **Rameau** fit créer une trentaine d'ouvrages lyriques sur les théâtres de Paris et de la Cour. Souvent repris, parfois remaniés et même découpés en actes isolés, ces opéras marquèrent toute la seconde moitié du XVIIIe siècle. Servis par plusieurs générations d'artistes de premier plan, utilisant abondamment les magasins de costumes et de décors de l'Académie royale et des Menus-Plaisirs du roi, ils totalisèrent près d'un millier de représentations entre 1733 et 1784. Écartées de la scène durant tout le XIXe siècle, les partitions de Rameau furent tirées de l'oubli au début du XXe siècle. Depuis lors, elles ont retrouvé une place de choix dans la programmation des théâtres français (mais aussi étrangers) et ne cessent de séduire de nouveaux publics. La liste ci-dessous recense les dates de première de chaque série de reprise en France de 1723 à 2013 en précisant le détail des distributions.

Les rôles attribués à Mlle ROZET (Marie-Claudine née GERMAIN) :

1761/5/19 - Académie royale de musique - ZAÏS

LEMIÈRE, Marie-Jeanne (1733-1786) [Zélidie]
PILLOT [Zaïs]
JAUBERT, Mr (1760 ca-1770 ca fl.) [Oromasés]
ROZET, Mlle (1760 ca-1780 ca fl.) [Grande prêtresse de l'Amour]
FONTENET (1760-1780 ca fl.) [Amour, l']

ROZET, Mlle (1760 ca-1780 ca fl.) [Sylphe / Sylphide]
LARRIVÉE, Henry [Cindor]
JOLLY (1760-1767 fl.) [Sylphe]

1761/7/14 - Académie royale de musique - LES INDES GALANTES

CHEVALIER, Marie-Jeanne (1722-1789 ap.) [Émilie]
DUBOIS L'aînée (1752-1770 fl.) [Phani - Palla]
LEMIÈRE, Marie-Jeanne (1733-1786) [Fatime]
ROZET [Atalide]
SAINT-HILAIRE [Roxane]
PILLOT [Valère]
LARRIVÉE, Henry [Osman]
GÉLIN, Nicolas (1726-1810) [Huascar - Inca]
PILLOT [Dom Carlos]
JOLLY (1760-1767 fl.) [Tacmas]
LEMIÈRE, Marie-Jeanne (1733-1786) [Hébé]
JAUBERT [Belonne]
DURAND [chanteur], Mr (1759-1780 ca fl.) [Inca]

[322] http://www.rameau2014.fr/APPROFONDIR/Rameau-sur-scene-en-France-1723-2013

Le rôle[323] d'Atalide a été repris par la soprano Judith Van Wanroij[324] en 2014

[323] https://www.opera-online.com/items/productions/les-indes-galantes-opera-national-de-bordeaux-2014-2014
[324] https://www.operamusica.com/artist/judith-van-wanroij/#agenda

En 1753, « 1 foyer »

Joseph **ROSET** est décédé depuis 10 ans à l'âge de 41 ans. La 'veuve ROSET', Elisabeth HERMAN, s'est occupée seule de leurs enfants[325] survivants à **FRAMONT** :

2. Joseph dit Jacques ROSET est âgé de 27 ans
3. Marie Joseph ROSET est âgée de 25 ans
4. Jean ROSET est âgé de 22 ans
5. Nicolas ROZET est âgé de 20 ans

Je peux affirmer que Jacques est l'aîné de ses frères et sœurs, car en 1753 il achète en leurs noms (il est majeur) plusieurs terrains. Son acte de décès de 1799 lui donne 62 ans (il serait né alors en 1737) ; je pense qu'il s'agit d'une erreur car comment aurait-il pu se porter acquéreur de biens au nom de ses frères et sœur(s) qui auraient été plus âgés que lui ? En effet, en 1753 il n'aurait eu alors que 16 ans !

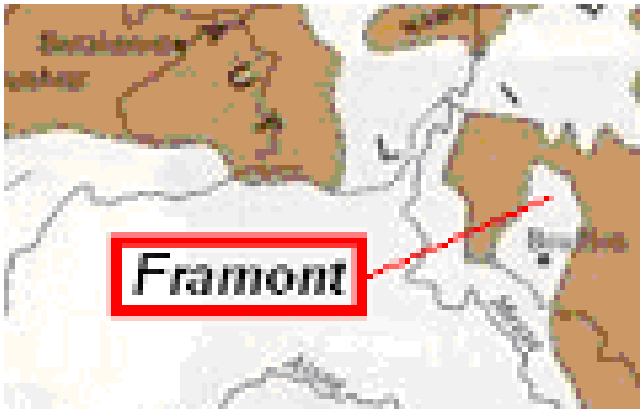

Louis **ROSET** (décédé en 1726) et Elisabeth KUBORN (décédée en 1725) sont décédés et en 1753, il reste de leur famille[326] seulement une fille à BASTOGNE, à savoir :

8. Marie Joseph ROSÉE (BOSEZ), elle est âgée de 30 ans et mariée depuis 7 ans avec Pierre MORIS.

[325] (1) Joseph ROSET est déjà probablement décédé
(6) Gérard ROSET est déjà probablement décédé
(7) Marie-Catherine ROSET est décédée depuis 2 ans, à l'âge de 13 ans
[326] (1) Marie ROSÉE décédée avant 1726.
(2) Nicolas ROSÉE décédé à l'âge de 7 ans en 1721
(3) Jean ROSÉE décédé avant 1726.
(4) Marie Elisabeth ROSET décédée avant 1726.
(5) Marie Claire ROSÉE (BOSEZ) décédée à l'âge de 32 ans ½. Elle s'était mariée le 10 mars 1745 à BASTOGNE avec Martin ESCHWEILLER.
(6) Marguerite ROSÉE décédée avant 1726
(7) Denis ROSÉE décédé avant 1726.

Claude-Nicolas Rozet (1761 – après 1793)
« *père* » et maire

Dans un article pour *Mémoires*[327] *de la Société d'agriculture, … Société d'agriculture, commerce, sciences – années 1885-1886* – sur la commune de Marson, écrit par M. Victor BOUR, curé (MARSON D'HIER ET MARSON D'AUJOURD'HUI) à la page 132, on y apprend qu'en 1792 Claude-Nicolas Rozet est maire et curé.

Dans *Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution d'Arthur Emile Prévost* - Edité en 1908, on apprend ceci :

« Le couvent de Mores, de la filiation de Clairvaux, fut fondé vers 1153 sous le vocable de Notre-Dame, sur le finage de Celles-sur-Ource. […]. Outre Leclerc et Percy, cinq religieux bernardins étaient affiliés au couvent de Mores, […] Nicolas Rozet, du couvent de Trois Fontaines, diocèse de Châlons-sur-Marne, né le 37 mars 1761. […]. »

Puis dans *Archives parlementaires de 1787 à 1860 (Volume 71)* - Edité en 1908, page 525, on y apprend que « …ROZET (Claude-Nicolas), ci-devant religieux. Il lui sera payé une indemnité de 2,700 livres (19 juin 1793, …) ».

C'est dans cette église que Claude-Nicolas ROZET est curé en 1793

L'église de Marson est un lieu de culte se trouvant en Champagne-Ardenne[328].

Cette église date des XVe et XVIe siècles. Elle fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis 1915.

[327] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb328132533/date
[328] https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise_Saint-Nicolas_de_Marson

Rozet (vers 1770 – après 1807), « peintre d'histoire et de portraits & peintre du roi de Westphalie »

ROZET[329] (peintre)

1770 ROZET, né à Marseille, peintre d'histoire et de portraits, habitait cette ville où il a exposé en l'an VIII de la république. M. SAVON posséde de ce maître : un classeur (costume de la république), qui a du mérite. ROZET fut nommé peintre du roi de Westphalie. Son petit-fils est sorti avec le N° 1 de l'école des Arts et Métiers d'Aix : dessinateur habile, il est chef de section au bureau du Canal de Marseille.

Le petit fils : Nous apprenons dans le livre *Liste générale alphabétique & par promotions des anciens élèves des écoles nationales d'arts & métiers depuis leurs fondations :* ***Compiègne--Châlons, 1806 ; Baupréau--Angers, 1815 ; Aix, 1843, à février 1900 :*** « ROZET, Louis, AIX, 1844, Marseille – Décédé. En 1876, ingénieur en Grèce. »

Mais, je ne trouve aucune représentation de quelque œuvre que ce soit de ce peintre ROZET. Mystère… !

Jérôme Bonaparte[330] est né le 15 novembre 1784 à Ajaccio (Corse) et mort le 24 juin 1860 au château de Vilgénis (Seine-et-Oise) (de nos jours Massy), prince français et altesse impériale (1806 et 1852), fils de Charles-Marie Bonaparte et de Maria-Létizia Ramolino, est le plus jeune frère de Napoléon.

Il fut le roi Jérôme Napoléon, prince français ; roi de Westphalie de 1807 à 1813.

[329] http://lecanaldemarseille.fr/j/historique/la-realisation ?showall=&start=4
[330] https://fr.wikipedia.org/wiki/J%C3%A9r%C3%B4me_Bonaparte

Nikolaus (fin XVIIIe siècle) & Franz Rozet, « bijoutiers à Vienne »

About[331] Rozet & Fischmeister

This firms history goes back to the 18th century. In 1770 Nikolaus Rozet, Huguenot and founder of the business, came from France to Vienna and opened his first store.

At that time his son Franz was selling a variety of fashion accessories in a shop called "Zu den drei Läufern", which was situated on the Graben, in the heart of Vienna. A variety of goods were offered, including silverware, centrepieces, writing items and paperweights.

Since 1975 the traditional firm is being led by Georg Fischmeister, who has learned the trade of silver- and goldsmith at the studio Karl Nowy & Sons.

Trad. : L'histoire de cette entreprise remonte au XVIIIe siècle. En 1770, Nikolaus Rozet, Huguenot et fondateur de l'entreprise, est venu de France à Vienne et a ouvert son premier magasin.

A cette époque, son fils Franz vendait une variété d'accessoires de mode dans un magasin appelé "Zu den drei Läufern", situé [...] au coeur de Vienne.

[331] https://boulesse.com/shopsrozet-fischmeister

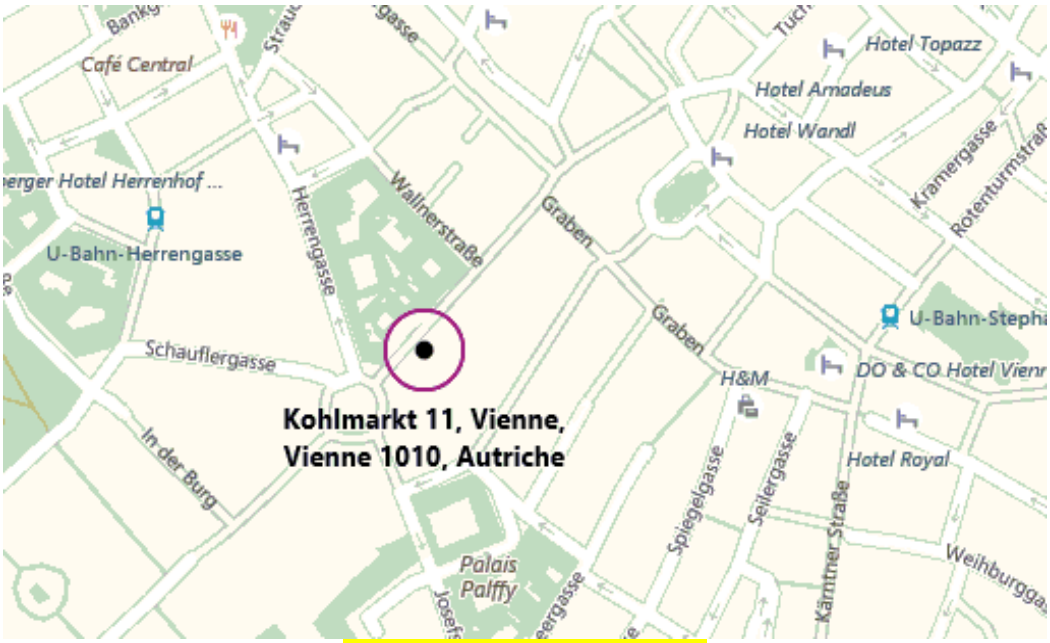

Situation dans la ville de Vienne

Diadème[332] fabriqué probablement entre 1896 et 1900

A l'intérieur de l'écrin

En 1767, « 3 foyers »

Pierre Joseph REDOUTÉ est un petit garçon âgé de 8 ans. Il est né le 10 juillet 1759 à Saint-Hubert (Ardennes belges). Il deviendra, plus tard, un célèbre peintre de fleurs à la Cour de France. Il illustre, entre autres la Botanique de Jean Jacques Rousseau, collabore à l'illustration de l'Encyclopédie et réalise de nombreux ouvrages consacrés aux roses dont il connaît tous les secrets et aux liliacées inspirés du jardin de Joséphine ce qui lui vaudra le titre envié de " Peintre des fleurs de l'Impératrice ". Il était fils, petit-fils et arrière petit-fils d'artistes, quoiqu'il fût le plus talentueux et le plus connu de la lignée.

Pierre Joseph Redouté
Portrait vers 1785
fait par Léopold Boilly

L'une de ses illustrations de roses

[332]https://richardjeanjacques.blogspot.be/2010/03/rozet-fischmeister.html

Les enfants vivants de feu Joseph ROSET sont :

- Jacques ROSET âgé de 41 ans, marié
- Marie Joseph ROSET est âgée de 39 ans. Elle est mariée depuis 7 ans avec Ponce BOURGERIE. Ils vivent à VILLERS-CERNAY (FRANCE)
- Jean ROSET est âgé de 36 ans, marié
- Nicolas ROZET est âgé de 34 ans, marié

Jacques **ROSET** âgé de 41 ans est marié depuis 6 ans avec Marie Thérèse PICART. Ils résident à **FRAMONT**. En 1767, sa famille[333] est composée de cinq enfants :
1. Marie Joseph ROSET âgée de 10 ans
2. Henry ROSET âgé de 8 ans, dont descendance
3. Elisabeth ROSET âgée de 6 ans
4. Marie Elisabeth ROSET âgée de 2 ans
5. Jean-Joseph ROSET nouveau né

Jean **ROSET** âgé de 36 ans est marié depuis 6 ans avec Marie-Catherine HERMAN. Ils résident à **PALISEUL**. Il est meunier du moulin de Bergimont depuis 1763. En 1767, sa famille est composée de quatre enfants :
1. Nicolas ROSET âgé de 6 ans
2. Catherine ROSET âgée de 4 ans
3. Marie Joseph ROZET âgée de 2 ans
4. Marie-Rose ROSET nouveau né

Nicolas **ROSET** est âgé de 34 ans et est marié depuis 2 ans avec Jeanne-Marie GUISSART. Ils habitent **FRAMONT**. En 1767, sa famille[334] est composée d'un enfant :
1. Nicolas ROZET qui a 1 an

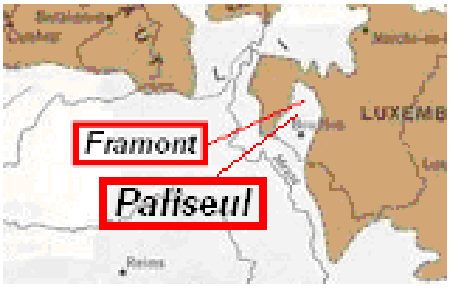

[333] (6) Marguerite ROSET qui naîtra dans 5 ans
[334] (2) Marie-Jeanne ROZET qui naîtra dans 1 an
(3) Jacques ROZET qui naîtra dans 2 ans
(4) François ROZET qui naîtra dans 4 ans, dont descendance
(5) Marie Joseph ROZET qui naîtra dans 6 ans
(6) Anne-Marie ROZET qui naîtra dans 7ans
(7) Jean ROZET qui naîtra dans 9 ans, dont descendance
(8) Henri-Joseph ROZET qui naîtra dans 12 ans
(9) Louis ROZET qui naîtra dans 14 ans, dont descendance
(10) Guillaume ROZET qui naîtra dans 16 ans
(11) Marie Joseph ROZET qui naîtra dans 18 ans
(12) Marie-Cécile ROZET qui naîtra dans 24 ans

Louis-Antoine-François Rozet (1796-1836), « préfet de l'Aveyron »

Dans la biographie[335] qui concerne Jules ROZET [*Le Biographe et l'historien : revue générale, historique, biographique, nécrologique... et mémorial municipal de France...* - 1855 (A9, SER2, VOL2) – Edité en 1855 :

> M. Rozet (Louis-Antoine-François), destiné au barreau, fit son droit sous les auspices et la direction du vénérable président Henrion. Reçu avocat, il épousa, en 1822, Antoinette-Amélie de Jussieu, sœur du dernier botaniste de ce nom, et fille de l'illustre auteur du *Genera plantarum*. Il acheta, en 1823, une charge d'avocat au Conseil d'Etat, et revendit cette charge en 1828, afin de se livrer exclusivement aux études historiques et littéraires qui avaient toujours eu beaucoup d'attrait pour lui.
>
> M. Rozet (Louis-Antoine-François) a publié, en 1831, sous le titre de *Chronique de Juillet*, le récit des événements qui ont signalé les trois journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Cet ouvrage, estimé comme document historique, se distingue par l'esprit de modération et d'impartialité qui l'a dicté, non moins que par l'élégance et la pureté du style.
>
> Appelé en 1834 à la préfecture de l'Aveyron, qu'il n'avait pas demandée, M. Rozet voulut remplir consciencieusement et dans toute leur étendue ses nouveaux devoirs. Il s'imposa un travail excessif, ne recula devant aucune fatigue, et périt victime de son zèle, à la fin de l'année 1836, laissant de vifs regrets autour de lui, et trois enfants en bas âge, deux filles et un fils ; ce dernier a suivi de près son père.

On lit aussi dans *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers…* / ouvrage rédigé et continuellement tenu à jour, avec le concours d'écrivains et de savants de tous les pays, par G. Vapereau, – Auteur : Vapereau, Gustave (1819-1906) – Edité en 1858 : « Avocat, préfet de l'Aveyron le 25 mai 1834 (sous la Monarchie de Juillet), décédé inopinément en 1836. »

Lu, aussi, dans *Revue historique*[336] – 1911 – Edité en 1911, cet extrait :

> « Louis Rozet, qui fut en 1833 préfet de l'Aveyron, n'est pas partial ; il serait plutôt cependant de l'autre côté de la barricade ; sa *Chronique* raconte la bataille de Paris jour par jour, avec beaucoup de détails circonstanciés, au Louvre, à l'Hôtel-de-Ville, à la caserne de la rue de Babylone, puis l'avènement du duc d'Orléans, le rôle de Thiers et de Mme Adélaïde jusqu'à la proclamation du nouveau roi. »

[335] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=4295994&page=9&name=ROZET&with_variantes=0&tk=a1357893713627c3

[336] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&livre_id=10793&page=195&book_type=livre&search_type=livre&name=Rozet&with_variantes=0&tk=43a2d3c4b10164d0

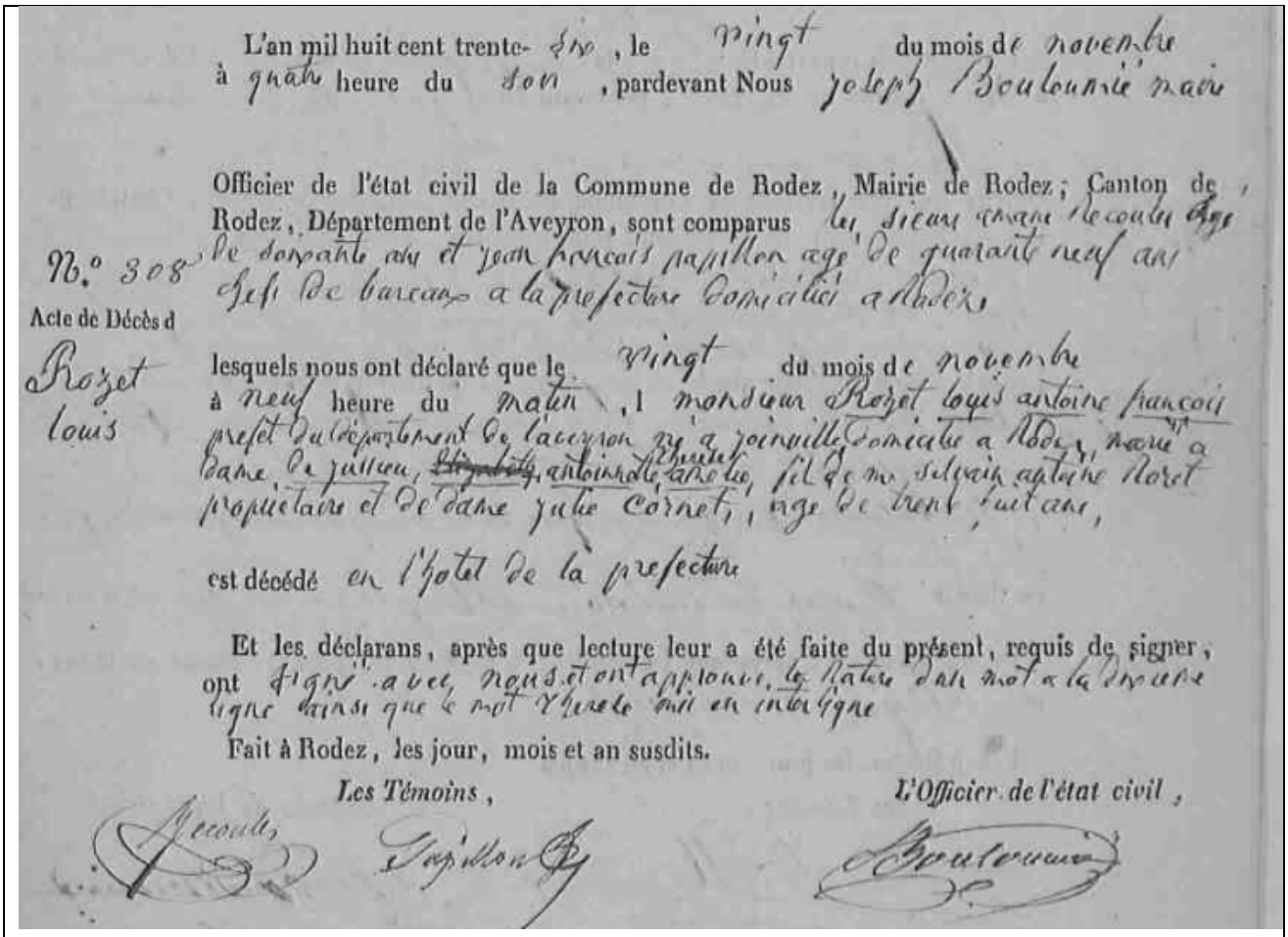

L'an mil huit cent trente-six, le vingt du mois de novembre à quatre heure du soir, pardevant Nous joseph Bouloumié maire

Officier de l'état civil de la Commune de Rodez, Mairie de Rodez; Canton de Rodez, Département de l'Aveyron, sont comparus les sieurs amans Recoules âgé de soixante ans et jean françois papillon agé de quarante neuf ans chefs de bureaux a la prefecture domiciliés a Rodez,

N.° 308

Acte de Décès d

Rozet louis

lesquels nous ont déclaré que le vingt du mois de novembre à neuf heure du matin, le monsieur Rozet louis antoine françois prefet du département de l'aveyron né a joinville domicilié a Rodez, marié a dame de jussieu, ~~Elizabeth~~ antoinette thérèse amelie, fils de m. silvain antoine Rozet propriétaire et de dame julie cornet, agé de trente huit ans,

est décédé en l'hotel de la prefecture

Et les déclarans, après que lecture leur a été faite du présent, requis de signer, ont signé avec nous et ont approuvé la Rature d'un mot a la dixième ligne ainsi que le mot Therese mis en interligne

Fait à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Les Témoins, *L'Officier de l'état civil*,

Recoules Papillon Bouloumié

Acte de décès[337] du 20 novembre 1836 de Louis ROZET

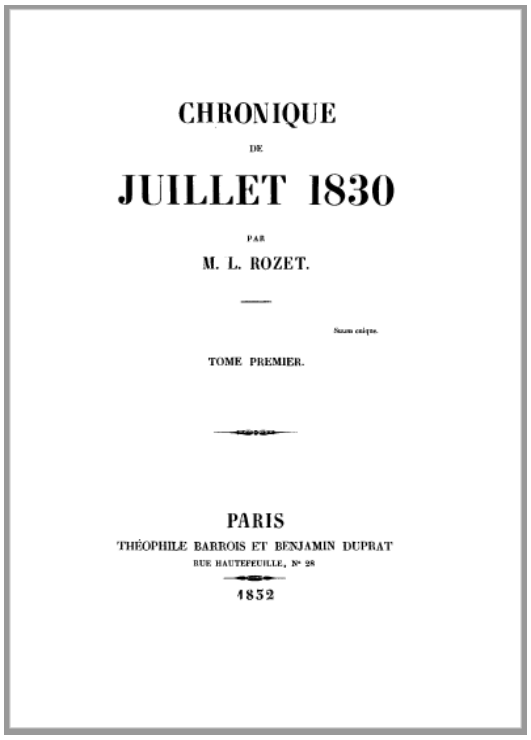

CHRONIQUE

DE

JUILLET 1830

PAR

M. L. ROZET.

Sexum cuique.

TOME PREMIER.

PARIS

THÉOPHILE BARROIS ET BENJAMIN DUPRAT

RUE HAUTEFEUILLE, N° 28

1832

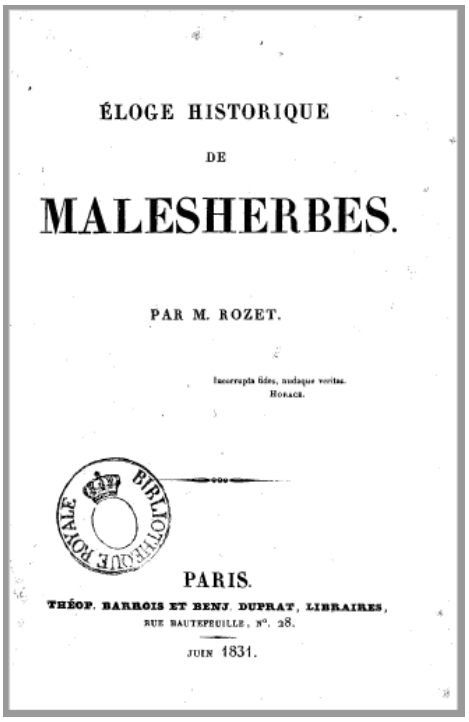

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

MALESHERBES.

PAR M. ROZET.

Incorrupta fides, nudaque veritas.

HORACE.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

PARIS.

THÉOP. BARROIS ET BENJ. DUPRAT, LIBRAIRES,

RUE HAUTEFEUILLE, N°. 28.

JUIN 1831.

[337] http://archives.aveyron.fr/ark:/11971/vta52dee47bd0caf/daogrp/0/layout:table/idsearch:RECH_0af3068704ede928e86313a49a6093e2#id:1766518292?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00&center=1062.5482752,-2078.6970624&zoom=7

Claude-Antoine Rozet (1798-1858), « géologue »

Claude Antoine Rozet[338] (Allerey, 9 juillet 1798 - Bouchardière, Colombier-en-Brionnais, 17 septembre 1858) est un officier, naturaliste et explorateur français.

Capitaine du Génie, il est un des premiers géographes de l'Algérie française.

Ses premiers travaux géologiques sont consacrés au Boulonnais. Il enseigne alors la géognosie au Dépôt général de la Guerre. En 1830, il part en Afrique comme ingénieur-géographe pour participer aux premières campagnes dans le Tell. Il dresse alors de nombreuses cartes précises des régions parcourues.

Collaborateur d'Ami Boué[339], il fut un membre actif de la Société géologique de France.

Il est fait chevalier (27 avril 1838) puis officier de la Légion d'honneur le 24 décembre 1853.

Notice[340] sur la vie et les travaux du commandant Rozet[341], par Albert Gaudry, lue à la Société géologique de France dans la séance du 21 février 1859 – Auteur : Gaudry, Albert (1827-1908), nous y lisons :

MESSIEURS

Claude-Antoine Rozet est né en 1798 à Chovort, commune d'Allerey, département de Saône-et-Loire. Son père était un brave militaire, chef de bataillon d'infanterie ; il avait fait presque toutes les campagnes de l'empire. La profession des armes le retenant loin de la France, sa femme resta seule chargée de l'éducation de ses cinq enfants. D'un savoir profond, à une époque où l'instruction des femmes était fort négligée, madame Rozet a montré ce que peut l'amour éclairé d'une mère ; elle a été le seul professeur de notre confrère, jusqu'au moment où il se présenta à l'École polytechnique ; Antoine Rozet fut reçu dès les premiers examens ; il entra à l'École en 1818. Il en sortit le treizième dans le corps des ingénieurs géographes, plus lard réuni à celui d'état-major. Il fut desuite attaché aux travaux de triangulation de la carie de France ; ces travaux ont occupé la plus grande partie de sa vie ; il y déploya une remarquable habileté. Doué d'une infatigable activité, il sut toujours concilier les études géodésiques, géologiques et météorologiques, embrassant ainsi non-seulement l'examen de la surface de la terre, mais encore ses parties profondes et son atmosphère.

Il débuta dans la géologie par des recherches sur les terrains de la Provence ; ces travaux ont marqué d'une manière précise les relations des dépôts tertiaires d'Aix et de la craie sous-jacente. Bientôt après, il fit paraître un mémoire sur la géologie du bas Boulonnais. Plus de trente années se sont écoulées depuis sa publication, et le temps ne lui a rien enlevé de son mérite : « Cette petite région naturelle, a dit en 1857 M. le vicomte d'Archiac, peut être aujourd'hui parcourue, le livre de Rozet à la main, comme nous l'avons fait nous-même ; son exactitude sera reconnue au moins en ce qui concerne le terrain secondaire. » Chargé, dans les Ardennes, de travaux géodésiques, notre confrère fit une notice géo-gnostique sur une partie de cette contrée et de la Belgique.

En 1830, il fut attaché à l'armée expéditionnaire envoyée pour la conquête d'Alger. Il faisait partie de l'état-major du maréchal de Bourmont. Il conduisit les colonnes à l'assaut du fort de

l'Empereur. Pendant les trois jours et les trois nuits que dura le siège, il fut exposé au feu le plus meurtrier ; enfin il entra avec l'armée victorieuse. On le fit capitaine ; il avait trente-deux ans.

Tous les Français étaient avides de renseignements sur la nouvelle colonie. Après seize mois d'exploration, Rozet composa un ouvrage en trois volumes sur la régence d'Alger. C'est lui qui, le premier, a fait connaître scientifiquement cette contrée. Quels que soient les progrès des sciences, son ouvrage restera comme un monument historique ; il sera curieux un jour de comparer la prospérité de l'Algérie avec l'état malheureux dans lequel elle fut plongée jusqu'en 1830. On se souvient qu'avant l'expédition ordonnée par le roi Charles X, aucun pèlerin, aucun marchand ne pouvait traverser la Méditerranée sans crainte d'être pris par les pirates et d'être vendu comme esclave. On sait que la conquête d'Alger rendit la sécurité au midi de l'Europe. Mais ce qu'on oublie souvent et ce que l'ouvrage de Rozet rappellera, c'est que l'arrivée du drapeau français fut un bienfait pour les Arabes eux-mêmes. Maîtres de la Barbarie, les janissaires turcs se livraient aux excès les plus révoltants ; la tyrannie avait dépassé toute limite. « Les portes d'Alger : s'ouvrent, dit Rozet, nous entrons, et que vois-je ? trois mille janissaires dont un tiers n'avait pas la force de porter ses armes, qui faisaient trembler une population de vingt mille habitants. » Pour se consoler d'un joug honteux, les Algériens s'abandonnaient à l'immoralité la plus profonde. Après avoir fait le tableau de leur corruption : « A tant de vices, dit Rozet ; n'y a-t-il pas quelques vertus à opposer ? Des vertus, répond-il, je ne leur en connais point. » Nul ne lira les pages où est tracé le portrait des populations barbaresques, sans jeter un regard de reconnaissance sur la mémoire du monarque qui, en délivrant l'Europe de la piraterie, sauva en même temps de l'abjection une partie de l'Afrique.

Notre confrère fut aidé dans son travail par un des membres de notre Société : savant orientaliste et tout à la fois géologue, M. Clément-Mullet a discuté l'orthographe des mots arabes. Outre ses études sur l'état des populations, Rozet a rassemblé des observations nombreuses sur la météorologie et l'histoire naturelle. Ses études géologiques ont servi de base à tout ce qui a été fait depuis. Il a décrit les schistes talqueux et micacés qui forment la colline sur laquelle Alger est bâti, le terrain secondaire dont l'Atlas est composé, le terrain tertiaire ou sub-atlantique qui s'étend au loin dans le désert et se retrouve sur la côte nord de la Méditerranée, en Provence et en Italie, enfin le terrain diluvien et les formations de l'époque actuelle. Il a le premier découvert les veines de fer

[338] https://fr.wikipedia.org/wiki/Claude_Antoine_Rozet

[339] Ami Boué [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8449898f/f1.item]

[340] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57877667.image.r=Rozet.f2.hl

[341] http://data.bnf.fr/13474300/claude-antoine_rozet/

et de galène exploitées par les Kabyles, et ces filons cuivreux de Mouzaïa, une des plus belles conquêtes de notre colonie africaine.

La Société géologique se fonda en 1830 ; Rozet devint un de ses membres les plus zélés. Aussitôt qu'il pouvait revenir à Paris, il accourait à ses séances ; il prenait, chacun s'en souvient, une chaleureuse part aux discussions. Son histoire est liée à celle des progrès que la Société géologique de France a réalisés. Ce mérite n'est pas un des moindres de Rozet. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, peuvent craindre de louer la Société géologique de France, car ainsi ils se loueraient eux-mêmes ; ils ont eu une trop large part dans ses succès. Mais pour nous, qui sommes les nouveaux venus et qui n'avons nullement contribué à l'illustration de notre Société, nous pouvons librement vanter les services dont les sciences lui sont redevables ; nous nous inclinons avec reconnaissance devant les noms de ceux qui l'ont fondée, et, lorsque la mort nous les ravit, nos regrets disent l'estime que nous leur portons.

De l'alliance des études géodésiques de Rozet, naquit une de ses œuvres les plus remarquables : son *Mémoire sur les inégalités de la surface du globe*. Ce travail fut composé avec la collaboration de M. Hossard. On savait, d'après les observations de plusieurs physiciens, que la direction de la verticale éprouve des anomalies dans le voisinage des montagnes. En 1829, M. Élie de Beaumont avait annoncé que ces anomalies sont en relation avec les directions des grandes brisures de l'écorce terrestre et dépendent de l'accumulation des roches éruptives sur certains points. Rozet confirma les idées de M. Élie de Beaumont. Prenant pour base de ses observations les Alpes et l'Auvergne, il montra que l'influence de la partie extérieure des masses montueuses produit au plus de 0,30 de la déviation du fil à plomb, observée dans leur voisinage : les anomalies de la verticale sont dues principalement à l'augmentation de la densité du sol dans les parties montueuses. Comme les perturbations changent dans des espaces peu étendus, par exemple pour des points éloignés seulement de 50 kilomètres, on doit penser que les augmentations de densité, causes de ces perturbations, ont leur siège près de la surface de la terre. Leur action peut s'exercer même en dehors des pays montagneux, car on a constaté les anomalies du fil à plomb au milieu de vastes plaines. Rozet chercha encore à prouver que lors de chaque soulèvement de montagne l'axe fixe de rotation de la terre s'est déplacé d'une petite quantité, et que par suite les continents et les océans ont été bouleversés.

Notre confrère fut conduit par ses travaux géodésiques à étudier un grand nombre de pays. En 1833, il visite les Vosges ; en 1834, le Jura ; de 1835 à 1839, les massifs qui séparent la Loire de la Saône et du Rhône ; il est envoyé en 1842 dans l'Auvergne ; en 1844 dans le Dauphiné ; en 1848 dans les Pyrénées-Orientales ; en 1852 dans les Hautes-Alpes. Lors de l'expédition de Rome, il est nommé chef de la section topographique des États romains. En 1855, il retourne dans les Alpes. Chacun des pays que je viens de nommer lui fournit des publications géologiques ; quelques-uns de ses mémoires obtinrent de l'Académie des rapports favorables. Il est à noter que, dans ces divers travaux, Rozet s'attacha de préférence à l'histoire des révolutions du globe : la sortie des granités et des porphyres, les phénomènes du métamorphisme, les éruptions, les soulèvements, les déchirures de l'écorce terrestre furent les objets favoris de ses recherches. Une des théories qu'il a soutenues davantage est celle des soulèvements dérivant de points centraux : « Je ne crois pas, a-t-il dit dans son travail sur les Vosges, que les soulèvements se soient effectués sur des lignes parallèles ; ils se sont manifestés sur des centres qui sont indépendants les uns des autres et ne sont pas disposés suivant des lignes droites ou des arcs de cercle. » Rozet appliqua cette théorie aux Vosges et aux Alpes. Il crut que les soulèvements du Jura s'étaient produits d'une manière un peu différente. « Ils n'ont point formé, a-t-il dit, des massifs dont toutes les parties rayonnent d'un point central, mais des cirques elliptiques allongés, fermés à leurs extrémités. » Je ne me constitue point juge de ces doctrines, je me contente de les rappeler.

Rozet se livra avec ardeur à l'élude des volcans dans laquelle il croyait trouver des arguments en faveur de sa doctrine des soulèvements coordonnés suivant des points centraux. Après avoir exploré, les volcans anciens de l'Auvergne et de l'Italie, il voulut connaître les phénomènes volcaniques actuels des environs de Naples. D'après lui, les vastes cirques réunis dans les champs trochléens sont, ainsi que la Somma, d'anciens cratères de soulèvements ; ils sont le résultat de la puissante action de masses gazeuses qui se sont d'abord concentrées près de la surface du sol, l'ont soulevée en formant des ampoules et enfin l'ont crevée.

Rozet crut apercevoir quelques relations entre les accidents de la surface de la lune et ceux de la terre. Avant lui, M. Élie de Beaumont avait abordé ce sujet. Voici en quelques lignes l'analyse des idées de Rozet. A la surface de notre satellite, on remarque une multitude d'anneaux de dimensions variables. Dans l'intérieur des plus grands, se trouvent des bourrelets, engagés les uns dans les autres. Leur origine peut s'expliquer ainsi : primitivement incandescente, la lune s'est peu à peu refroidie ; certaines parties de sa surface liquide sont devenues des centres d'ondulations ; ces ondulations, rejetant vers leur circonférence les parties qui se solidifiaient, ont formé à leur limite des bourrelets annulaires. Rozet pense que si la terre était débarrassée de ses océans et de ses couches sédimentaires, de manière qu'elle montrât à nu la croûte de refroidissement, on y verrait des anneaux semblables à ceux de la Lune ; il croit avoir entrevu de tels accidents en Bohême et en Bretagne, où les roches de fusion sont à découvert. Outre les anneaux, on observe à la surface de notre satellite des lignes étroites qui sont des failles analogues à celles de la terre et des lignes d'aspérités qui forment des étoilements dont l'aspect rappelle les cratères de soulèvements ; ces accidents seraient bien distincts de la formation des anneaux ; ils auraient eu lieu après la consolidation de la croûte lunaire. Il paraît que les roches de refroidissement de notre satellite ne sont recouvertes par aucune couche sédimentaire, que les anneaux et les divers accidents de fracture sont parfaitement intacts ; on en peut conclure, suivant Rozet, que nul liquide n'a existé en quantité notable à la surface de la lune, et que par conséquent nul être végétal ou animal semblable à ceux de la terre n'a pu y vivre.

En 1853, Rozet retourna en Italie, et il crut voir dans la campagne romaine la représentation des accidents qu'il avait étudiés sur la lune. Les cratères de Gabier, de Turnes, d'Arricia, lui parurent avoir la même disposition que les anneaux de notre satellite ; le cratère de Baccano surtout, par la grandeur de son cirque, par l'élévation de son bourrelet extérieur, par la succession des bourrelets concentriques disposés dans son intérieur, lui rappela d'une manière frappante les anneaux lunaires.

Je ne peux clore la liste des travaux géologiques de Rozet sans mentionner son *Traité de géologie* qui parut en 1830 et eut en 1835 une seconde édition beaucoup plus complète. Cet ouvrage est un des premiers de ce genre qui ait paru en France ; il a rendu de grands services en vulgarisant la géologie. Deux de nos plus savants confrères, MM. Boue et Michelin, y ont collaboré ; ce sont eux qui ont dressé les listes de fossiles. Je nommerai encore les recherches de Rozet sur l'inclinaison des sédiments des rivages, ses attaques contre le droit de priorité attribué à M. Constant Prévost pour la théorie des alternances des dépôts marins et fluviatiles. Je citerai surtout ses observations sur les glaciers ; les études géodésiques lui ont prouvé que l'on indiquait des moraines sur des pentes où les glaciers ne peuvent descendre ; il en a conclu que la forme du sol avait changé. Selon lui les exhaussements et les abaissements lents ou brusques des montagnes ont suffi pour modifier la température d'une localité. Ces changements ont pu amener, soit la formation, soit la fonte des glaces. Ainsi il n'est point nécessaire de croire à la théorie d'une période glaciaire, théorie en opposition avec les données paléontologiques.

Enfin, je rappellerai que Rozet a fait d'importantes recherches de météorologie. Pendant près de treize mois, il a dressé en Algérie des observations sur la pesanteur de l'air, la température,

l'état du ciel et de la mer, la direction des vents. En France il a poursuivi des études semblables. Il a publié un petit ouvrage intitulé : *De la pluie en Europe,* une note *sur la détermination de la vitesse de la pluie, une autre sur la différence entre les températures du sol et de l'air en contact, une autre sur la vitesse des nuages, etc*. II s'est aussi occupé des moyens de remédier aux dévastations des torrents et d'utiliser leurs eaux, de lutter contre les inondations de la Loire, etc. Il a laissé un ouvrage astronomique inédit intitulé : *Traité sur la formation des mondes.*

J'arrête ici l'énumération des travaux de Rozet. On voit combien ils ont été variés : la géographie, la géodésie, la géologie, la météorologie lui doivent d'importantes notions. Il est sans contredit un des géologues qui ont fait le plus grand nombre de publications. Il n'a pas obtenu toutes les distinctions qu'il croyait avoir méritées par ses travaux ; ces mécomptes l'attristèrent. Heureusement il trouva dans son intérieur de grandes compensations. En 1835, il avait épousé mademoiselle Boulanger, qui appartient à une honorable famille de Chalon-sur-Saône ; il en avait eu trois enfants. Rozet était vif ; il s'emportait facilement dans les discussions scientifiques ; sa franchise ne connaissait point de bornes. Mais sous une écorce un peu rude se cachait un noble cœur ! Cet homme, qui n'a rien obtenu pour lui-même, a beaucoup obtenu pour les autres. Sans cesse il était occupé à placer les hommes qui étaient dans le besoin. Les militaires lèguent en général à leurs enfants plus d'honneur que de fortune : la famille de Rozet n'était point riche ; notre confrère fut le soutien de sa mère et de ses sœurs.

Vers la fin de sa carrière, Rozet s'occupa plus spécialement d'astronomie ; il était attaché à l'observatoire de Paris. L'année dernière un des chefs de notre Société, M. Élie de Beaumont, voulut bien rassembler dans un banquet un assez grand nombre d'entre nous ; Rozet fut présent ; il nous charma par le récit des récentes découvertes astronomiques, il nous entretint de la voûte céleste avec le même entraînement qu'il mettait autrefois à nous parler de l'écorce terrestre : celte réunion devait être son adieu pour la plupart d'entre nous. Mis à la retraite en mai 1858, il se relira à la Bouchardière, campagne du département d'Indre-et-Loire. Il comptait y passer une douce vieillesse ; il avait partagé son temps entre les charmes de la vie de famille, l'étude des sciences et le soin de ses terres dont il se plaisait à varier la culture suivant la composition géologique du sol. Cette belle existence dura seulement quelques mois. La fin du commandant Rozet a été marquée par de terribles souffrances qu'il supporta sans murmurer. Il demanda lui-même et reçut les sacrements de la religion, et mourut entouré des siens à la Bouchardière, le 17 septembre 1858.

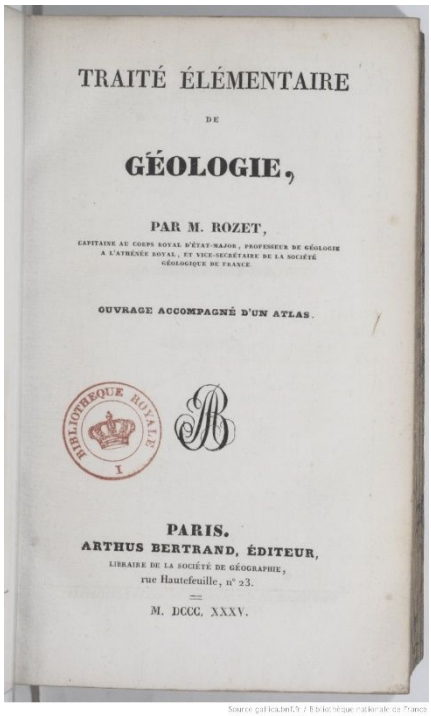

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE

GÉOLOGIE,

PAR M. ROZET,

CAPITAINE AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, PROFESSEUR DE GÉOLOGIE A L'ATHÉNÉE ROYAL, ET VICE-SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UN ATLAS.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

PARIS.
ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXXV.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On lit aussi dans *Dictionnaire universel des contemporains, contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers...* / ouvrage rédigé et continuellement tenu à jour, avec le concours d'écrivains et de savants de tous les pays, par G. Vapereau, – Auteur : Vapereau, Gustave (1819-1906) – Edité en 1858 :

ROZET (Claude-Antoine), géologue français, né en 1798, à Chauvart[342] (Marne), entra, à l'âge de vingt ans, à l'École polytechnique. Admis, en 1820, au corps royal des ingénieurs-géographes, il passa, en 1831, dans celui de l'état-major et fut attaché à l'armée d'Afrique, puis à la carte de France. En 1849, il fut promu au grade de chef d'escadron. Il a été décoré en 1838.

Membre des Sociétés de géologie et d'histoire naturelle, il est auteur d'ouvrages estimés sur ces deux sciences, entre autres: *Description géognostique dit bassin du Bas-Boulonnais* (1828, in-8); *Cours élémentaire de géognosie* (1830, in-8), fait au dépôt de la guerre ; *Relation de la guerre d'Afrique* (1832, 2 vol. in-8), pendant les premières années de la conquête ; *Voyage dans la régence d'Alger* (1833, 3 vol. in-8, pl.), où l'on trouve de nombreuses observations sur la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, suivies de la description complète du territoire occupé à cette époque ; *Description géologique de la partie méridionale des Vosges* (1835, in-8) ; *la Religion naturelle* (1835, in-12) ; *Traité élémentaire de géologie* (1837, 2 vol. in-8 et atlas) ; *Alger* (1853, in-8), pour la collection de l'*Univers pittoresque* ; *de la Pluie en Europe* (1855, in-12), etc.; enfin des *Mémoires sur les Environs d'Oran ; les Volcans d'Amérique ; les Alpes françaises*, etc.

Voir aussi *Ecole polytechnique*[343]*, livre du centenaire*, 1794-1894. Tome 1 – Edité en 1894.

[342]Chauvard ou Chovort ?

[343]http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=4274633&page=492&name=ROZET&with_variantes=0&tk=f228bf142e56a91e

Jules Rozet (1800-1871), « maître de forges »

Maître de forges à St-Dizier, dans une grande région de métallurgie traditionnelle prise dans la « Révolution des forges », Jules Rozet fait le choix original de la valeur ajoutée en se lançant dans la fabrication du fil de fer (1825), gardant le charbon de bois pour produire et vendre des produits de qualité : fontes de moulage (1843) et accessoires de voie ferrée (1846). Expérimentant les techniques d'économie d'énergie, restant dans le cadre d'une entreprise moyenne et dispersée, s'adaptant à l'environnement hydraulique et forestier, devenant négociant en bois, il parcourt une des voies françaises de la Révolution industrielle.

Les forges du Clos-Mortier[344]

Conseiller municipal à St-Dizier, Conseiller général, Président de la Chambre de commerce (1848-1871), il se consacre à la défense de la métallurgie haut-marnaise, obtient des voies de communication modernes, dénonce les effets pervers du libre- échange et contribue, parmi d'autres maîtres de forges et négociants, à la survie de la Haute-Marne et de la Champagne métallurgique face à la concurrence des produits étrangers et à la montée en puissance des forges du Centre puis de la Lorraine.[345]

Dans « Le Biographe et l'historien : revue générale, historique, biographique, nécrologique... et mémorial municipal de France... - 1855 (A9, SER2, VOL2) » – Edité en 1855, voici l'excellent article de G.-T. D'ALLERY :

M. ROZET (Jules-Augustin), est né à Joinville (Haute-Marne), le 31 mai 1800, au sein de l'une de ces anciennes et heureuses familles que l'on pourrait encore appeler patriarcales, où les traditions d'honneur et de probité se sont perpétuées de père en fils, comme un héritage sacré, comme un patrimoine inaliénable.

Son père (Antoine-Aubin), né au même lieu en 1757, était le dix-septième enfant de Jean Rozet, également né à Joinville, le 6 février 1700, de Jacques Rozet et de Claudine Richer, laquelle s'était mariée à treize ans.

Sur les seize frères et soeurs d'Antoine-Aubin, neuf atteignirent l'âge adulte ; savoir : cinq filles, dont trois épousèrent d'honorables négociants de Troyes ; un se maria à Joinville, et la cinquième garda le célibat. Des quatre garçons, deux ne se sont pas mariés et sont morts à Joinville dans un âge avancé, en possession de l'estime publique, que leur avaient acquise des moeurs pures et une conduite constamment honnête. Les deux autres sont morts sans enfants, l'un à Joinville et l'autre à Paris.

Le premier, qui était l'aîné de tous, avait rempli les fonctions de garde-marteau, correspondantes à celles d'inspecteur des eaux et forêts.

Le second (Jean-Hubert), était entré dès l'âge de dix-sept ans dans l'industrie métallurgique.

Il y fit une fortune rapide, alla passer quelques années à Troyes, près de ses soeurs, et revint épouser à Joinville, en l'an VII de la République, Marie-Françoise-Pierrette de Papon de Marange, fille d'un gentilhomme du Forez, qui avait été attaché à la personne des princes de Valois et de Moutpensier. Il acheta, en 1798, le domaine du Clos-Mortier, situé à six lieues de Joinville et à la même distance de Dommartin, près Vassy, où il avait passé les années les plus laborieuses de sa vie. Il y fixa sa résidence, exploita ses usines pendant plusieurs années, se livra ensuite à quelques opérations de banque, et distribua en mourant la majeure partie de sa fortune aux enfants de son frère, auxquels il s'était plu à inculquer, dès leur plus jeune âge, les idées d'honneur, d'ordre et de travail qui l'avaient toujours dirigé.

M. Rozet (Jean-Hubert) fut l'ami du célèbre jurisconsulte Henrion, originaire de Pansey, près Joinville, qui a occupé avec tant d'éclat la place de premier président de la Cour de cassation ; du savant Zangiacomi, qui présida, d'une manière si distinguée, l'une des sections de la même cour ; en outre de diverses notabilités locales, particulièrement de MM. Becquey, directeur général des ponts-et-chaussées et Toupot de Bévaux, vice-président du tribunal de Chaumont, qui représentèrent successivement le département de la Haute-Marne dans les assemblées législatives, sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet. Lui-même fut nommé député au corps législatif pendant les Cent-Jours, conjointement avec M. le baron Lesperut, ancien gouverneur de la principauté de Neufchatel, son voisin et son plus intime ami.

Homme éminent par l'élévation de son esprit, par la fermeté de son caractère, par la rectitude de son jugement et la sévérité de ses principes, M. Rozet (Jean-Hubert) a laissé dans le département de la Haute-Marne des souvenirs ineffaçables.

Son frère puîné (Antoine-Aubin) épousa, en 1793, Julie Cornet, qui appartenait à l'une des familles les plus considérées dans le pays ; plusieurs membres de cette famille ont été successivement maires de Joinville. Privée des moyens que donne la fortune pour venir en aide au malheur, Mme Rozet,

[344] http://www.ebay.fr/itm/52-SAINT-DIZIER-les-forges-du-clos-mortier-/221037947954
[345] Biographie de J. Rozet par Philippe Delorm

vertueuse et sainte femme, sut néanmoins compatir à toutes les infortunes, soulager toutes les misères qu'appelait autour d'elle son ardente et ingénieuse charité.

Elle prodigua surtout ses soins à l'enfance pauvre, avec une abnégation et un dévouement sans bornes, qui vivent encore au coeur de toutes les mères dans la population joinvilloise.

Après s'être adonné au commerce et à l'industrie métallurgique, pendant un petit nombre d'années. M. Rozet (Antoine-Aubin) fut contraint par sa santé de renoncer à la vie active et ne s'occupa plus qu'à diriger l'éducation de ses cinq enfants (Louis-Antoine-François), (Jules-Augustin), (Reine-Denise), (Anne-Emilie), (Marie-Césarine). Les deux premiers quittèrent successivement la maison paternelle en 1809 et 1810. Placés d'abord à Troyes, dans une pension dirigée par des ecclésiastiques, et trois ans plus tard à Paris ; ils terminèrent leurs études classiques au collège Louis-le-Grand, et obtinrent plusieurs nominations au concours général.

M. Rozet (Louis-Antoine-François), destiné au barreau, fit son droit sous les auspices et la direction du vénérable président Henrion. Reçu avocat, il épousa, en 1822, Antoinette-Amélie de Jussieu, soeur du dernier botaniste de ce nom, et fille de l'illustre auteur du Genera plantarum. Il acheta, en 1823, une charge d'avocat au Conseil d'Etat, et revendit cette charge en 1828, afin de se livrer exclusivement aux études historiques et littéraires qui avaient toujours eu beaucoup d'attrait pour lui.

M. Rozet (Louis-Antoine-François) a publié, en 1831, sous le titre de Chronique de Juillet, le récit des événements qui ont signalé les trois journées des 27, 28 et 29 juillet 1830. Cet ouvrage, estimé comme document historique, se distingue par l'esprit de modération et d'impartialité qui l'a dicté, non moins que par l'élégance et la pureté du style.

Appelé en 1834 à la préfecture de l'Aveyron, qu'il n'avait pas demandée, M. Rozet voulut remplir consciencieusement et dans toute leur étendue ses nouveaux devoirs. Il s'imposa un travail excessif, ne recula devant aucune fatigue, et périt victime de son zèle, à la fin de l'année 1836, laissant de vifs regrets autour de lui, et trois enfants en bas âge, deux filles et un fils ; ce dernier a suivi de près son père.

Avant de parler de M. Rozet (Jules-Augustin), auquel cette Notice est spécialement consacrée, disons encore quelques mots de ses trois soeurs, dont nous avons déjà désigné les noms.

La première a épousé M. Joseph Hemelot, président du Tribunal de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de la Meuse, chevalier de la Légion-d'Honneur, magistrat intègre et considéré, aujourd'hui l'un des plus anciens de France.

M. Joseph Hemelot a volontairement renoncé, au moment de son mariage, à l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui, pour revenir au milieu d'une famille nombreuse, dont il était chef et voulait être le modèle.

La seconde a épousé M. Bernard de Jussieu, négociant à Lyon, neveu d'Antoine et beau-frère d'Adrien de Jussieu, que nous avons déjà nommés, morts l'un et l'autre professeurs de botanique au Jardin des Plantes, et membres de l'Institut.

La troisième a été mariée à M. Tiburce de Leullion-Thorigny, alors procureur du roi à Montbrison, depuis procureur-général et avocat-général à la Cour royale de Paris, ministre de l'intérieur en 1851, aujourd'hui sénateur et commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. ROZET (Jules-Augustin) avait manifesté de bonne heure un goût prononcé pour la mécanique et l'industrie. Aussitôt qu'il eut terminé ses humanités, voulant se mettre en état de parcourir avec distinction la carrière de son choix, il se livra exclusivement et sans relâche, pendant deux années consécutives, à l'étude de la chimie, de la physique, de l'histoire, si négligée alors dans les collèges, et de l'économie politique, dont le nom n'y était même pas prononcé. Il revint ensuite dans la Haute-Marne,

où pendant un séjour d'une année dans les usines d'Ecot, il compléta son éducation professionnelle, sous le patronage de MM. Michel frères, qui étaient à cette époque les maîtres de forges les plus habiles et les plus puissants de la contrée.

A l'âge de vingt-deux ans, M. Rozet prit à bailles usines du Clos-Mortier, qu'il a depuis achetées en 1828. Ces usines consistaient en un bocard à mine, un haut-fourneau, deux affineries et une fonderie ; M. Rozet y a successivement ajouté un martinet, deux hauts-fourneaux, deux tréfileries et des laminoirs à fer.

La production des usines du Clos-Mortier, qui ne dépassait pas en 1823 neuf cents tonnes de fonte brute et quatre cents tonnes de fer en barres, s'élève maintenant à quatre mille tonnes de fonte, trois mille tonnes de fer en barres, et trois cents tonnes de fil de fer ; destinées à de nouveaux développements, ces usines sont dès à présent, par leur situation topographique, parla puissance motrice qui leur appartient, par la nature et l'importance de leurs produits, au premier rang de celles de la Haute-Marne, l'un de nos départements les plus riches en établissements métallurgiques.

A vingt-huit ans, M. Rozet épousa la fille aînée de M. le baron Lesperut dont le fils est aujourd"hui député de la Haute-Marne au Corps législatif ; trois enfants sont issus de ce mariage ; deux filles, et un fils dernier rejeton d'une nombreuse famille, pouvant seul désormais perpétuer un nom honoré par tous ceux qui l'ont porté avant lui.

Après avoir dirigé seul ses usines pendant douze ans, M. Rozet s'adjoignit en 1832, par un pur sentiment d'affection, M. Eugène Prudent Guyot de Menisson, son compatriote et son ami d'enfance, devenu son aller ego, dont la vive intelligence, l'aptitude toute spéciale pour les affaires et l'infatigable activité ont puissamment contribué à ses succès commerciaux.

Doué d'un esprit investigateuret inventif, avide de progrès, d'un esprit d'ordre qui embrasse tous les détails de l'administration intérieure, possédant au plus haut degré l'amour du travail, et la faculté de s'y livrer, M. Rozet a introduit dans ses usines, à diverses époques, les innovations les plus heureuses.

Dès 1825, il prouvait par son exemple que le fer de seconde qualité, dit demi-roche pouvait être tiré et converti en fil, ce qui n'avait pas été exécuté avant lui. Il réduisait ainsi notablement le prix du fil de fer, au profit de toutes les industries qui emploient cette matière.

En 1830, il importait dans la Haute-Marne l'usage des feux couverts, et simultanément l'emploi de la flamme de ces foyers, ainsi que de celle des hauts-fourneaux pour le recuisage du fil de fer. Par là, il réduisait de quinze pour cent, la consommation du combustible employé à la conversion de la fonte en fer et de trente francs par tonne, les frais de fabrication du fil de fer.

En 1838, il consentait à faire à ses frais, une grande expérience sur l'emploi, dans les hauts-fourneaux, d'un combustible nouveau qui venait d'être signalé aux maîtres de forges sous le nom de charbon roux. Cette expérience dont la durée a été de vingt-deux mois consécutifs, pendant lesquels des maîtres de forges et des ingénieurs ont suivi les phases successives de l'opération, et constaté ses résultats, a démontré que le charbon roux ne pouvait pas être utilement employé à la fusion des minerais de fer. Elle a prémuni l'industrie métallurgique contre de nouvelles tentatives du même genre qui eussent été non moins infructueuses.

Nous étions encore, en 1843, réduits à tirer de l'Angleterre la presque totalité de la fonte nécessaire à l'alimentation de nos fonderies et de nos fabriques de machines : M. Rozet entreprit à cette époque, de fabriquer au Clos-Mortier de la fonte à refondre, qui peut rivaliser avec la fonte anglaise.

Après de longs et coûteux essais, il est parvenu à produire une fonte surcarburée, très douce à la lime, qui a pris rang sur les marchés de Paris, de Lyon et de Mulhouse, à côté de celle de Gartscherrde. La fabrication de la fonte à refondre est désormais acquise à la Haute-Marne.

Avant 1846, tous les minerais de fer exploités dans le département de la Haute-Marne, étaient bocardés et lavés préalablement à leur introduction dans le haut-fourneau destiné à en opérer la fusion. Le choc des pilons réduisait une portion du minerai en parcelles tellement ténues qu'elles étaient inévitablement entraînées par l'eau. Certains minerais, qui n'avaient besoin que d'être concassés, perdaient, parle seul effet du bocardage et du lavage, jusqu'à soixante pour cent, de leurs poids. M. Rozet pensa qu'il fallait substituer au bocardage, le cassage à la main, pour tous les minerais en caillou et se borner à laver les minerais en grains mélangés à des matières hétérogènes. C'est ainsi que sont préparés depuis 1846 les minerais qui alimentent les hauts-fourneaux du Clos-Mortier. L'emploi de cette méthode offre de nombreux avantages, que les bornes de cette notice ne nous permettent pas de développer. Elle a été, du reste, promptement adoptée par tous les maitres de forges qui ont pu se rendre compte de ses effets.

L'industrie métallurgique n'est pas la seule dont se soit occupé M. Rozet.

Dans le cours de l'année 1850, M. Decomble ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées découvrit, sur le territoire de Vitry-le-Français, des terrespropres à la fabrication du plâtre-ciment, vulgairement appelé ciment romain. Aucun gisement de cette matière n'avait encore été signalé dans le Nord-Est de la France. M. Rozet résolut d'établir à Vitry, au milieu des plaines de la Champagne, complètement dépourvues de pierres à bâtir, une fabrique de ciment romain.

Il s'est livré pendant deux ans consécutifs à toutes les recherches, à toutes les études, à tous les essais, à toutes les dépenses qu'exige la création d'une industrie nouvelle. Il est parvenu à produire régulièrement un ciment qui, analysé par M. Vicat, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, et Rivaut, professeur à l'école des mines, a été reconnu de même nature que les meilleurs ciments connus.

Ajoutons que le ciment de Vitry, en raison de la beauté de sa couleur, est préférable à tous autres, pour la restauration et l'ornementation des monuments. En introduisant la fabrication du ciment romain dans des contrées où elle était inconnue ; en propageant l'usage de cette matière, et en en réduisant le prix, M. Rozet a rendu, suivant l'expression du célèbre architecte Visconti, un grand service à l'art de bâtir.

Si dans tout le cours de sa carrière, M. Rozet n'avait consulté que son goût dominant pour l'industrie et la retraite, il ne serait jamais sorti du cercle étroit de la vie intérieure. Mais la haute position de sa famille dans le pays, l'étendue de ses relations, son nom et ses qualités personnelles, devaient attirer les regards sur lui.

Plus d'une fois le sentiment des devoirs de l'homme envers la société, fortifié par de nombreux témoignages d'une confiance méritée dut l'emporter sur les inspirations de sa modestie.

Nommé, en 1831, membre du Conseil Municipal de Saint-Dizier, et maire de cette ville, il accepta seulement la première de ces fonctions, et laissa l'honneur de la seconde à un ancien officier supérieur, enfant de la cité, offrant, disait-il, plus de garanties d'une bonne administration que lui-même n'en présentait.

Appelé aussi en 1831 au Conseil de son arrondissement, M. Rozet y fut bientôt apprécié à sa valeur.

En 1832, M. Rivet, alors préfet de la Haute-Marne, lui offrit une place au Conseil général de ce département. Pour toute réponse, M. Rozet désigna l'un de ses collègues, comme le plus digne de l'honneur auquel on voulait l'élever.

M. Rivet insista ; n'ayant pu vaincre la résistance de M. Rozet, il lui écrivit le 24 décembre 1832 : « Je me détermine à proposer M. X. ; mais j'éprouve un regret si véritable de priver le Conseil général du concours de votre zèle et de vos lumières, que je tiens à vous l'exprimer, comme je le sens. »

Au commencement de 1833, M. Rozet fut atteint par une maladiequi le mit pendant plusieurs années en présence d'une mort prématurée, sans cesse imminente, le priva pendant douze ans de la faculté de marcher, et pendant trois années de celle de parler. On sait déjà par tout ce qui précède, que cette cruelle épreuve ne put arracher entièrement M. Rozet à ses études et à ses travaux. Elle lui fournit au contraire l'occasion de déployer une énergie de volonté, une constance et une sérénité d'âme bien rares en de telles circonstances.

En 1848, une Chambre de commerce fut instituée à Saint-Dizier, pour tout le département de la Haute-Marne. Appelé dès l'origine à présider cette Assemblée, M. Rozet n'a pas cessé d'en faire partie ; et l'unanimité des suffrages de ses collègues lui en a conservé depuis, sans interruption, la présidence.

M. Rozet a soumis à la Chambre de commerce de Saint-Dizier différents Rapports et Mémoires, qui ont été approuvés par elle, et dont elle a ordonné la publication. Les plus importants de ces documents concernent : 1° l'apprentissage professionnel ; 2° le travail de nuit dans les manufactures ; 3° la révision de plusieurs articles du Code forestier ; 4° l'usage des bassins d'épuration pour la préparation des minerais de fer d'alluvion.

La question des bassins d'épuration intéresse au plus haut degré les populations rurales et industrielles d'un grand nombre de nos départements, dont ces minerais de fer forment l'une des principales richesses. Longtemps débattue avec passion, elle était restée obscure et semblait inextricable, lorsque M. Rozet entreprit de l'élucider, et consigna, dans le Mémoire que nous avons mentionné, le fruit de ses recherches, de ses méditations et de son expérience. La solution indiquée par lui, tout à la fois légale, rationnelle et pratique, a été favorablement accueillie par l'Administration locale.

Avant que M. Rozet eût entièrement recouvré la santé, plusieurs de ses compatriotes lui avaient souvent exprimé le désir de le voir représenter le département de la Haute-Marne dans nos assemblées législatives.

Ce désir se manifesta d'une manière éclatante au commencement de l'année 1849. Le 4 février de cette année, une députation composée du maire, de l'un de ses adjoints, de membres du conseil municipal, de membres du Tribunal et de la Chambre de Commerce, de négociants et d'électeurs, vint apporter à M. Rozet le voeu de ses concitoyens. Il répondit à cette démarche si honorable pour lui dans une lettre qui fut publiée par les soins de ceux auxquels elle était adressée.

Cette pièce, dans laquelle respirent le patriotisme le plus désintéressé, la franchise et l'indépendance du caractère de son auteur, est remarquablepar la justesse des appréciations qu'elle renferme. A une époque où les esprits, dominés par la peur, sacrifiant le pays aux plus vilespassions, enfantaient les rêves les plus irréalisables, il y avait quelque mérite à dire : « La Nation reconnait aujourd'hui qu'il n'y a rien de commun entre les excès d'une turbulente démagogie et l'exercice de la vraie liberté ; que la liberté sans l'ordre, sans le travail, est inféconde ; qu'une agitation incessante la conduirait bientôt à l'appauvrissement, à l'ignorance, à la démoralisation, et la ferait descendre du haut rang qu'elle occupe encore dans le monde. Elle éprouve le besoin d'une sage et puissante direction.

« Il est plus facile, — ajoutait M. Rozet, — de provoquer les applaudissements de la foule par de séduisantes promesses ou d'imprudentes innovations que d'alléger réellement le fardeau des charges publiques par une si sévère et judicieuse économie dans l'emploi des deniers de l'Etat.

« C'est seulement en encourageant notre agriculture, en développant notre commerce et notre industrie, en perfectionnant nos institutions de crédit, en garantissant à chacun la possession et la libre jouissance du fruit de son labeur ou de ses épargnes, que nous multiplierons nos ressources financières, que nous pourrons compléter le réseau de nos voies de communication, créer du travail à l'ouvrier qui en manquet diminuer la souffrance des uns, ajouter à l'aisance des autres, augmenter progressivementle nombre de ceux qui participent aux bienfaits de l'éducation, asseoir, en un mot, la prospérité du pays sur une base solide et durable. »

Plusieurs candidats appartenant au parti de l'ordre étaient entrés dans la lice électorale en même temps que M. Rozet ; on put craindre un instant que la multiplicité des concurrents, en augmentant la division des voix, ne fit triompher le parti contraire : M. Rozet s'empressa de renoncer à la candidature ; et le résultat de l'élection répondit à sa généreuse pensée.

En 1850, M. Rozet, sur la présentation de la Chambre de commerce, fut nommé - membre du Conseil général des manufactures, de l'agriculture et du commerce.

En 1852, son élection au Conseil général de la Haute-Marne lui témoigna de nouveau l'estime et la sympathie de ses concitoyens. M. Rozet a obtenu dans cette Assemblée l'influence légitime que donnent aux bons esprits la connaissance et la pratique des affaires jointe à l'habitude des travaux sérieux ; il y a fait preuve d'une sollicitude constante pour les besoins des contribuables, pour les intérêts moraux et matériels du département.

Les questions qui se rattachent à la viabilité, aux cours d'eau, à l'industrie, aux douanes, à l'assistance publique, ont fixé tour à tour son attention.

Ami des classes pauvres et laborieuses, il a appuyé toutes les propositions tendantes à améliorer leur sort, réclamant surtout pour elles les bienfaits des salles d'asile et des écoles primaires. Il semblait s'être inspiré de ces mémorables paroles de l'empereur Napoléon Ier, qui disait : « Il n'y a que ceux qui veulent tromper le peuple et gouverner à leur profit, qui aient intérêt à le retenir dans l'ignorance ; en effet, plus le peuple sera éclairé, plus il y aura de gens convaincus de la nécessité des lois, du besoin de les défendre, et plus la société sera assise, heureuse et prospère. »

Dès 1850, M. Rozet avait publié sur les salles d'asile, une courte notice destinée à provoquer la création d'une institution de ce genre dans la ville de Saint-Dizier, au moyen de dons volontaires. De nombreux souscripteurs avaient répondu à cet appel. L'Administration départementale et le Gouvernement avaient promis leur concours ; des obstacles imprévus surgirent ; M. Rozet poursuivit, avec la plus louable persévérance, l'accomplissement de l'oeuvre philanthropique dont il avait conçu la pensée. L'utile établissement fonctionne depuis quelques mois.

Président de la Commission de statistique et des délégués du Conseil académique dans son canton, M. Rozet remplit ces modestes fonctions avec un zèle trop peu commun.

M. Rozet a constamment vécu en dehors des luttes politiques, mais non indifférent aux grands événements dont nous avons été les témoins depuis un demi-siècle. Il a sincèrement applaudi à la restauration de l'Empire, parce qu'il a vu le prince Napoléon ne songer à relever le trône, sur lequel l'ont fait monter plus de huit millions de suffrages, qu'après avoir relevé d'abord l'autorité, les institutions, l'ordre, le crédit, la confiance, c'est-à-dire toutes les forces morales et fécondes d'un grand peuple.

La carrière de M. Rozet n'est pas terminée, son passé répond de son avenir. On peut affirmer, dès à présent, qu'il a été un homme utile, qu'il est et sera toujours homme de bien dans la plus large acception du mot. Ilest permis d'espérer en outre que son intelligence et son dévouement à la chose publique sauront rendre de nouveauxservices au pays.

G.-T. D'ALLERY.

En 1810, « 4 foyers »

À cette époque, les familles ROZET-ROSET commencent à avoir en plus que des liens de fraternité, des liens de cousinages. Pour les identifier de manière plus aisée, j'ai choisi de mettre en **ROUGE** les branches aînées, en **VERT** les branches puinées et ensuite en **BLEU** les branches cadettes.

Cette année-là, 1810, Ludwig van Beethoven, célèbre compositeur allemand, né à Bonn est âgé de 40 ans. C'est le dernier grand représentant du classicisme viennois (après Gluck, Haydn et Mozart). Beethoven prépara l'évolution vers le romantisme en musique et influença la musique occidentale pendant une grande partie du XIXe siècle. Inclassable (« Vous me faites l'impression d'un homme qui a plusieurs têtes, plusieurs cœurs, plusieurs âmes » lui dit Haydn vers 1793), son art s'exprima dans tous les genres, et bien que sa musique symphonique soit la principale source de sa popularité universelle, il eut un impact également considérable dans l'écriture pianistique et dans la musique de chambre.

Ludwig van Beethoven travaillant à la Missa Solemnis. Portrait de Joseph Karl Stieler, 1820.

Le 8 juin 1810, le petit Robert Schumann, fils d'un libraire de province, d'une bourgeoisie modeste mais cultivée, futur compositeur allemand, naît à Zwickau (ville d'Allemagne, dans le sud-ouest de la Saxe).

La décennie 1803 - 1813 fut faste pour la musique puisqu'elle verra la naissance d'une grande partie des compositeurs romantiques de la première génération : Hector Berlioz avait 7 ans puisqu'il était né quelques années plus tôt (1803), Félix Mendelssohn était né un an plus tôt (1809), Frédéric Chopin est né la même année (1810). Franz Liszt allait naître l'année suivante (1811) et Richard Wagner en 1813 de même que Giuseppe Verdi.

Robert Schumann, Vienne, 1839.
Lithographie de Joseph Kriehuber

1810 (11 décembre), c'est aussi l'année de naissance du futur poète et dramaturge français, Alfred de Musset.

Portrait de Musset par
Charles Landelle (1821-1908)

Se voir le plus possible...

Se voir le plus possible et s'aimer seulement,
Sans ruse et sans détours, sans honte ni mensonge,
Sans qu'un désir nous trompe, ou qu'un remords nous ronge,
Vivre à deux et donner son cœur à tout moment ;

Respecter sa pensée aussi loin qu'on y plonge,
Faire de son amour un jour au lieu d'un songe,
Et dans cette clarté respirer librement -
Ainsi respirait Laure et chantait son amant.

Vous dont chaque pas touche à la grâce suprême,
C'est vous, la tête en fleurs, qu'on croirait sans souci,
C'est vous qui me disiez qu'il faut aimer ainsi.

Et c'est moi, vieil enfant du doute et du blasphème,
Qui vous écoute, et pense, et vous réponds ceci :
Oui, l'on vit autrement, mais c'est ainsi qu'on aime.

Alfred de Musset – Sonnet

1810, c'est aussi l'époque des grandes guerres napoléoniennes. Napoléon Bonaparte, depuis 6 ans Empereur des Français (dont nous sommes aussi les citoyens, pour les uns dans le département des Forêts, pour d'autres dans le département des Ardennes), est âgé de 41 ans. Il est loin de penser que la fin de son Empire approche à grands pas !

Il a marqué l'Histoire pour son génie militaire et politique, mais aussi pour son régime autoritaire, et pour ses incessantes campagnes coûteuses en vies humaines, soldées par de lourdes défaites finales en Espagne, en Russie et à Waterloo, et par sa mort en exil à Sainte-Hélène sous la garde des Anglais.

En 1810, le « Grand Empire » compte 130 départements, d'Amsterdam à Rome, ainsi que plusieurs États vassaux et sa population est de 70 millions d'habitants, dont 30 seulement sont français ; l'Empire est à son apogée.

Le 2 avril 1810, il épousera l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, qui, l'année suivante, le 20 mars 1811, lui donnera un fils ; cet enfant sera surnommé le roi de Rome et nommé « Napoléon II ».

Bien que la rédaction d'un Code civil français eût déjà été entreprise sous la Révolution, Napoléon a marqué de son empreinte l'Europe. En effet, le Code civil français est un ouvrage révolutionnaire. Commencé voici 10 ans et publié finalement en 1804, il remplace tout le droit antérieur, et conserve la méritocratie, l'impôt égalitaire, la conscription, la liberté d'entreprise et de concurrence ainsi que de travail, consacre la disparition de l'aristocratie féodale, et en principe l'égalité devant la Loi. En conservant et en inscrivant dans le Code tous ces acquis de la Révolution, Bonaparte leur permit de traverser les régimes et rassura une grande partie de la population.

Mais Napoléon a aussi supprimé bon nombre d'acquis révolutionnaires. Tout d'abord, les cultes révolutionnaires sont abolis. Les libertés d'expression, de réunion, de circulation et de presse sont supprimées au profit d'un état autoritaire et d'une

surveillance très accrue de la population, orchestrée par Fouché. L'égalité proclamée dans le Code civil n'est pas respectée : la femme dépend de son mari ; les patrons ont un très grand pouvoir sur les ouvriers, le livret ouvrier les réduisant à être des quasi-serfs ; l'esclavage est rétabli dans les colonies ; les fonctionnaires sont privilégiés en matière de Justice… Ensuite, l'instauration des préfets, qui sont l'équivalent des intendants, la création du conseil d'État, équivalent du conseil du roi, d'une nouvelle noblesse basée sur la notabilité, les faux plébiscites organisés (des votes sont inventés, il n'y a pas de secret de vote, on ratifie un fait déjà accompli…) font redouter le pire aux jacobins. Le spectre du retour à la monarchie les hante.

Tout est loin d'être rose sous l'Empire, loin de là !

Portrait de l'empereur Napoleon Ier par Jean Auguste Ingres (1806).

Le 26 juin 1810, Joseph Michel Montgolfier, usuellement Joseph Montgolfier, meurt âgé de 50 ans. C'était avec son frère cadet Jacques Étienne Montgolfier (1745-1799), des industriels et inventeurs français, tous deux fils de Pierre Montgolfier, papetier à Vidalon-lès-Annonay (actuellement sur la commune de Davézieux), (1700-1793), père de seize enfants !

Joseph Michel Montgolfier

Ils étaient les constructeurs des montgolfières, ballons à air chaud à l'origine du premier vol d'un être humain en 1783.

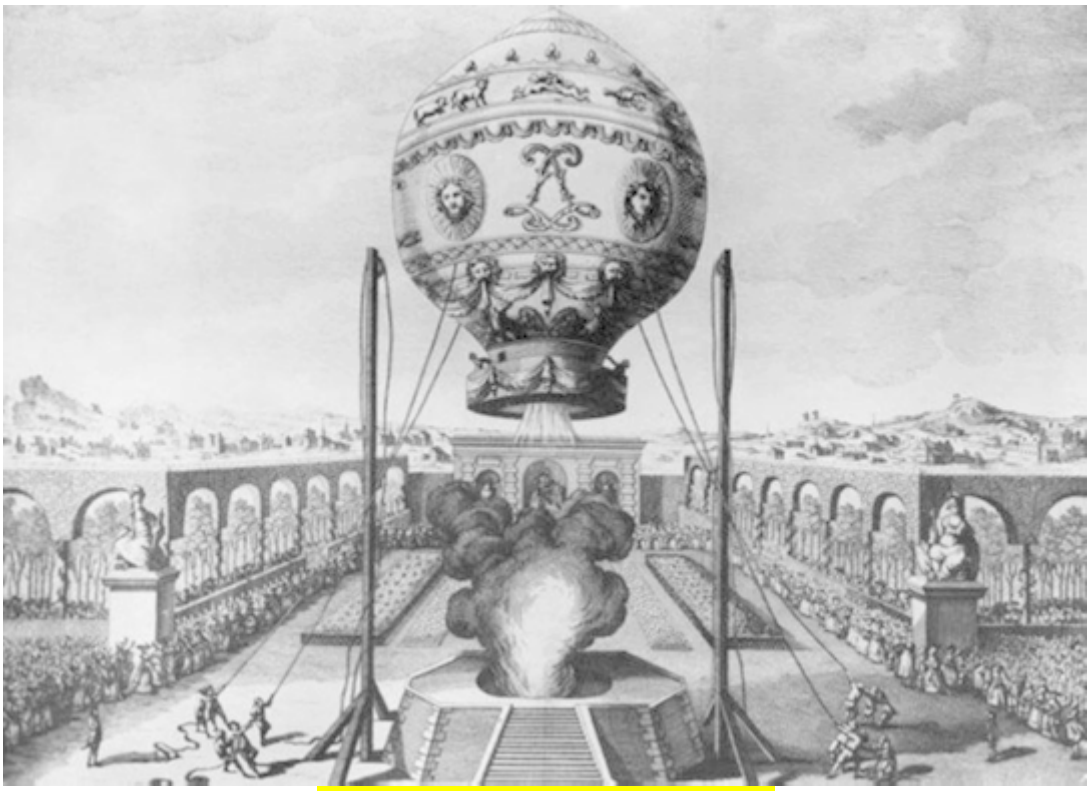

Envol de la montgolfière en 1783

Leopold Georg Christian Friedrich von Sachsen-Coburg-Saalfeld, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, futur roi des belges (1831-1865) est âgé de 20 ans. À 5 ans, le jeune Léopold avait été nommé colonel du régiment impérial Izmailovski en Russie, et à 12 ans, il en était devenu général ! Il participera du côté des 'alliés' à la Bataille de Waterloo qui aura lieu dans 5 ans.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES

Henry **ROSET** est décédé (âgé de 50 ans) depuis un an. Sa veuve, Marie Joseph BASTIN, élève sa famille[346] à **FRAMONT**. Celle-ci est composée de la manière suivante :

2. Marie Elisabeth ROSET qui est âgée de 20 ans
3. Jean-Joseph ROSET qui est âgé de 18 ans, dont postérité
4. Jean ROSET qui est âgé de 15 ans, dont postérité
5. Nicolas-Joseph ROSET, âgé de 13 ans
6. Elisabeth dite Henriette ROSET, âgée de 12 ans, dont postérité
7. Anne-Joseph ROSET, âgée de 10 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS

François **ROZET** âgé de 39 ans. Il est veuf de son premier mariage avec Elisabeth ARNOULD et remarié depuis 8 ans avec Elisabeth Lambertine LAMOCK. La famille

[346] (1) Jean-Joseph ROSET qui est décédé depuis 21 ans

réside à **CURFOZ**. Dont du premier lit, les quatre enfants[347] sont décédés. Du second[348] lit sont nés :

5. Jean Nicolas ROSET est âgé de 7 ans
6. Denys ROSET est âgé de 5 ans. Dont postérité.
8. Joséphine ROSET est nouveau né.

Jean **ROZET** est âgé de 34 ans. Il s'est marié depuis 4 ans avec Catherine MAURY, Il réside à **FRAMONT/ANLOY**. Il est meunier de WACHAMPS et aussi maire de la commune. La famille[349] est composée de la manière suivante :

1. Louis ROZET est âgé de 4 ans. Dont postérité.
2. Jacques ROZET est âgé de 2 ans.

Louis **ROZET** est âgé de 29 ans et est marié depuis 3 ans avec Marie-Catherine ADAM. Ils habitent **SART/JÉHONVILLE** La famille est composée de 2 enfants, pour le moment[350] :

1. Jean-François ROZET est décédé nouveau-né il y a deux ans
2. Sophie ROZET est âgée de 1 an
3. François ROZET, bébé nouveau né. Dont postérité.

[347] (1) Jeanne Marie Victoire ROSET est décédée depuis 7 ans à l'âge de 8 ans
(2) François Joseph ROSET est décédé depuis 13 ans à l'âge de 9 jours
(3) Marie Jeanne ROSET décède cette année à l'âge de 12 ans
(4) Pierre ROSET est décédé depuis 4 ans à l'âge de 5 ans
(7) Louis ROSET est décédé l'année dernière, âgé de 2 ans.
[348] (9) François Nicolas ROZET naîtra dans 3 ans.
(10) Marie Catherine ROZET naîtra dans 5 ans.
(11) Joseph ROZET naîtra dans 8 ans. Dont postérité.
(12) Marie Joseph ROSET naîtra dans 10 ans.
(13) Jean Théodore ROSET, jumeau, naîtra dans 10 ans.
[349] (3) Jean Théodore ROZET naîtra dans 1 an. Dont postérité.
(4) Jean Baptiste ROZET naîtra dans 5 ans. Dont postérité.
(5) Célestin ROZET naîtra dans 7 ans
(6) Marie Jeanne ROZET naîtra dans 11 ans
[350] (4) Jean Prosper ROZET naîtra dans 2 ans. Dont postérité.
(5) Marie Emilie ROZET naîtra dans 4 ans.
(6) Jean Nemery ROZET naîtra dans 8 ans.
(7) Célestine ROZET naîtra dans 10 ans.

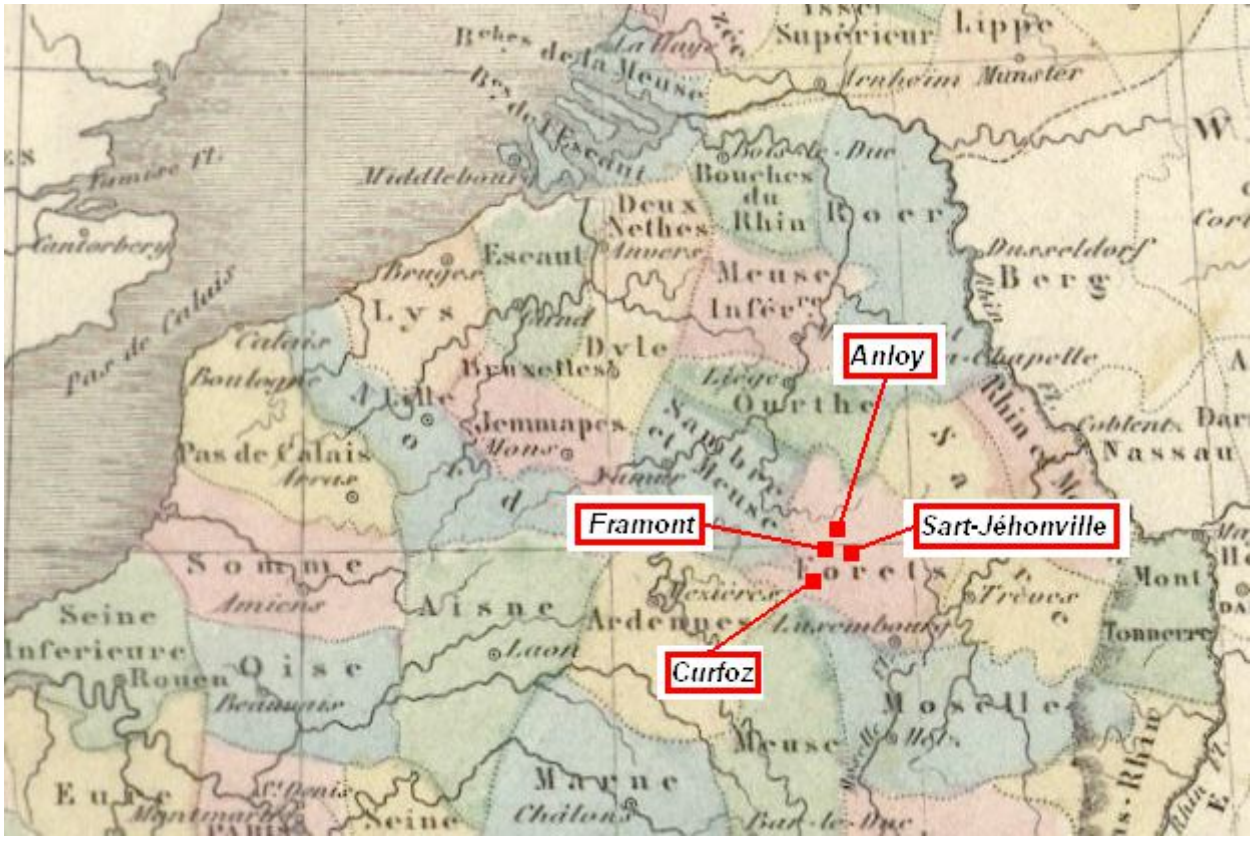
Anloy
Framont
Sart-Jéhonville
Curfoz
Supérieur
Lippe
Bouches du Rhin
Deux Nethes
Escaut
Meuse Inférieure
Lys
Dyle
Ourthe
Pas de Calais
Somme
Aisne
Ardennes
Seine Inferieure
Oise
Moselle
Meuse
Marne
Nassau

Simon Rozet (1809-1859), « chef d'orchestre »

Quand je lis sur le site du Conservatoire[351] de Lyon : « Le Conservatoire de Lyon est né en 1872 sous l'impulsion de Monsieur Mangin, alors chef d'orchestre du Grand Théâtre de Lyon », je ne suis pas d'accord.

DU DIMANCHE 26 AU JEUDI 30 JUILLET 1846. 18 FR. PAR AN. QUATRIEME ANNEE N.° 60

LA FRANCE THEATRALE

PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris — Départ. — Etrang. — Pour 1 an. 18 — 24 fr — 20 fr. — 6 mois 10 — 12 — 10 — UN NUMÉRO, 20 CENTIMES. La France Théâtrale publie des romances.

JOURNAL DES INTÉRÊTS ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES. [Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

AGENCE DRAMATIQUE DIRIGÉE PAR M. CHABRILLAT.

Bureaux du JOURNAL et de l'AGENCE Palais-Royal. 129 (Galerie de Valois), et rue de Valois, 31.

PRIX DES INSERTION : Librairie. . . . . 50 c. la ligne. Industrie. . . . . 75 c. — RÉCLAMES { Librairie : 1 fr. la ligne. Industrie : 1 fr. 50 c.

Tout ce qui concerne le JOURNAL et l'AGENCE doit être adressé franco.

Le départ de cette histoire aurait pu être un article dans le journal de fin juillet 1846 « LA FRANCE THEATRALE » dans lequel on y relate :

> On parle de fonder à Lyon un conservatoire, sur le modèle de celui de Paris et soutenu par la ville. Ce ne sera ni long ni difficile à faire. Ce conservatoire existe déjà de fait, seulement il marche avec ses propres forces, en attendant que la munificence de la ville vienne comme elle l'a fait espérer, lui donner par son aide un essor plus grand et entièrement digne de Lyon.
>
> Depuis six ans, M. Rozet, musicien habile, professeur distingué, auteur de plusieurs opéras et ballets qui ont tous réussi, à fondé à Lyon un conservatoire sur le modèle de celui de Paris. Les conseils de M. Auber que M. Rozet est venu consulter à Paris, ont amélioré son opération : sans secours, aucun avec ses propres ressources, il a créé à Lyon un véritable conservatoire qui obtient les éloges de tout artiste et amateur éclairé des arts désintéressés. Plusieurs artistes sortis de ce conservatoire tiennent leurs emplois avec distinction en province, le Conservatoire de Paris vient d'admettre encore un de ses élèves comme pensionnaire, préalablement entendu par l'Académie Royale de Musique.
>
> Douze mille francs de dépense pour disposer un local convenable avec un joli théâtre éclairé au gaz, pour les exercices publics et gratuits, huit années d'un travail consciencieux, et productif pour l'art, et pour l'art seul, une expérience acquise par l'étude constante, un talent reconnu et prouvé militent en faveur de M. Rozet pour la place de directeur du conservatoire que la ville veut à Lyon, et l'on ne pourra l'en priver sans l'injustice la plus révoltante.
>
> Tout se trouve réuni dans ce conservatoire : cours de solfège d'après la méthode suivie à Paris, cours de chant et études de rôles, cours de piano, cours d'accompagnement et d'ensemble pour les instrumens, cours de diction et de déclamation en tout genre.
>
> Exercices publics tous les samedis, où les élèves jouent en costumes et sur un théâtre avec décors et éclairé au gaz, des actes d'opéra, de tragédie et de comédie devant des parens et des amis, des hommes de lettres, des artistes ; des ouvertures y sont exécutées.
>
> La salle est gratuitement à la disposition de tout compositeur qui veut se faire connaître.

Le seul reproche qu'on lui ait adressé, c'est de ne point avoir une classe pour former des choeurs. Le Conservatoire de Paris n'a pas une classe de ce genre, et si la ville, en subventionnant M. Rozet, voulait une classe pareille, ce voeu serait facile à réaliser.

On dit qu'on s'occupe à Paris de doter Lyon d'un conservatoire subventionné ; nous ne doutons pas que si la direction des Beaux-Arts prend des renseignemens scrupuleux et loyaux, son choix ne tombe sur l'artiste de coeur et de talent qui a déjà établi, au prix de ses économies et de son travail, le conservatoire sur des bases solides.

Et bien non ! Tout avait commencé déjà bien avant, en 1842 !

Lu dans *L'Artiste*[352], N°53 du 17 avril 1842, page 1

CHRONIQUE MUSICALE.

LE mouvement artistique de notre ville est essentiellement musical ; les faits sont là pour le prouver. On répète sans cesse que Lyon, ville avant tout commerçante, s'inquiète peu des arts et de la littérature. Cette accusation est fondée jusqu'à un certain point. La part littéraire dans les sympathies du public est presque nulle, grâces aux feuillelons-nouvelles, traités, romans, poésies de toutes sortes dont Paris nous inonde. On fabrique là-haut des livres et des journaux à tant le mètre, et avec force machine à vapeur. La concurrence est difficile, et quiconque se sent une valeur réelle ne reste pas en province, part pour Paris, écrit, publie et acquiert sur-le-champ cent pour cent de plus. A Lyon, on ne lit pas l'écrivain local, quelque talent qu'il puisse avoir : va-t-il à Paris ! on se l'arrache. C'est stupide, mais c'est ainsi.

Quant à la musique, c'est différent. Tout le monde s'en mêle ; ceux qui ne la connaissent pas prétendent en avoir le goût, pour suivre la mode, et il en résulte un empressement général que les autres branches de l'art ne font pas naître. L'art à Lyon, c'est le théâtre, ce sont les concerts, les soirées musicales ; ce n'est presque jamais le Musée, et ce n'est qu'une fois par an l'exposition de quelques tableaux. Donc, l'art à Lyon c'est la musique, et à Lyon encore la musique c'est le piano. Vous voyez que, si nous poursuivons dans cet ordre spécial de déductions, nous arriverons à un assez mince résultat.

A Lyon, par la rage musicale qui court, il fallait un conservatoire, et M. Rozet l'a créé. Expliquons-nous. M. Rozet, second chef d'orchestre du Grand Théâtre, a réuni quelques élèves, hommes et femmes, et leur a dit : « Vous n'êtes pas musiciens, c'est égal, je vous apprendrai la musique, c'est-à-dire, vous viendrez à mon conservatoire ; j'ai un théâtre, vous y prendrez place, je jouerai[353] du violon, vous répéterez avec moi tant bien que mal, et au bout de quelques séances vous chanterez, devant un public nombreux accouru pour vous entendre, *la Juive, Guillaume Tell* et *les Huguenots*. »

Ce n'est pas ainsi qu'il fallait procéder. A ce conservatoire, qui n'est pas autre chose qu'une classe de répétitions de rôles, il manque la chose la plus essentielle, à savoir : un professeur de chant. Avec des élèves qui savent chanter, on peut hasarder quelques rôles ; alors il faut procéder à une mise en scène, et surtout il faut bien se garder de *la Juive, de Guillaume Tell,*

[351] http://www.conservatoire-lyon.fr/conservatoire.html
[352] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&livre_id=1630595&page=1&book_type=livre&search_type=livre&name=Rozet&with_variantes=0&tk=db0ab68597f225b8
[353] Simon ROZET est bien violoniste.

et de *tutti quanti*. La pire chose dans toute espèce d'enseignement que ce soit, et surtout en musique, c'est de vouloir à toute force commencer les choses par la fin. Procédez par ordre, si vous voulez arriver à un résultat.

Quoi qu'il en soit, M. Rozet a eu une idée, celle d'un conservatoire de musique. Il ne s'agit plus que de la réaliser, et les éléments individuels ne manqueront pas ; car on peut hardiment citer, dans la représentation de l'autre jour, un ou deux bons ténors, une basse-taille passable, et surtout une première chanteuse, Mme Humbert, dont la voix est facile, d'un timbre agréable et d'une grande justesse. [Fin de citation].

Et voici la réponse de Simon ROZET parue dans *L'Artiste*[354], N°54 du 24 avril 1842 :

Nous recevons de M. Rozet la lettre suivante, que nous insérons dans son entier. Cette lettre répond à quelques lignes de notre chronique musicale de dimanche dernier. Pour le moment, l'espace nous manque pour des observations que nous n'oublierons pas de faire. Qu'il nous suffise de dire que notre critique n'a pas l'habitude de s'adresser aux personnes, mais bien à des faits. Nous n'avons pas discuté le mérite de M. Rozet, mais bien la méthode qu'il emploie. Ce n'est qu'une question de principe. M. Rozet se pose comme le créateur d'un procédé d'enseignement bien supérieur à tout ce qui existe pour aujourd'hui croyons-le sur parole, mais ne renonçons pas à formuler notre opinion qui n'ôtera rien au talent de M. Rozet, et qui amènera peut-être une discussion générale sur un sujet du plus haut intérêt, un Conservatoire de musique de Lyon.

Au rédacteur de l'Artiste en Province.

Monsieur,

Dans son noméro du 17 courant, votre journal a dirigé contre moi une attaque dans laquelle vous voulez bien avouer qu'en créant à Lyon, malgré mille obstacles, un Conservatoire de musique, j'ai réalisé une idée féconde en avenir, mais où vous insinuez en même temps que je suis inhabile à développer ce germe précieux, et que je suis nécessairement dépassé par l'énormitè de la tâche que je me suis imposée.

Il me serait assurément très facile de dérouler aux yeux du public tous les fils de cette petite guerre ténébreuse dont je me plais à croire que vous avez été, Monsieur, l'instrument involontaire et innocent. Mais le moment n'est pas venu encore de signaler mes ennemis, et j'attends une occasion plus opportune qu'ils ne manqueront sûrement pas de me fournir.

Pour aujourd'hui je veux me borner, pour toute réponse, à dire que, sans avoir la prétention d'élever mon talent à la hauteur de celui de mes adversaires, je crois avoir acquis dans le poste honorable que j'occupe à l'orchestre du Grand-Théâtre l'expérience nécessaire pour

[354] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=1630596&page=2&name=Rozet&with_variantes=0&tk=973672bdc0cd11cd

enseigner le chant d'après les meilleurs principes, et pour former des élèves qui puissent se distinguer un jour dans la grande et noble famille des Véritabfes artistes lyriques.

Je n'ajouterai pas que quelques compositions musicales, accueillies par le public avec une bienveillance marquée qui m'a pénétré de la plus vive reconnaissance, me donnent aussi peut-être le droit de penser que je ne suis pas absolument dépourvu des connaissaaces spéciales nécessaires pour me lancer dans la carrière du professorat. C'est toujours un amour-propre très déplacé que celui qui nous porte à parler de nous-mêmes, et, quoi qu'il m'arrive, je ne céderai jamais à des sentiments d'orgueil que je blâme trop dans les autres, pour m'y abandonner moi-même. Laissant donc île côté la question de personnes, je ne m'occuperai que des choses.

J'invoquerai en faveur de ma méthode les témoignages de satisfaction que m'ont constamment donnés les élèves placés sous ma direction, les progrès qu'ils ont faits et qu'ils font chaque jour, les applaudissements qu'ils ont reçus chaque fois qu'ds ont chanté en public ; et comme un fait plus concluant encore, les succès qui viennent de couronner à Bordeaux les débuts de notre compatriote Flachat que j'ai formé, et qui se plaît à reconnaître l'efficacité de ma méthode, les encouragements que je lui ai prodigués ainsi que l'heureux avenir que je lui ai prédit tout en le préparant.

De pareils résultats parlent plus haut que toutes les critiques même les plus spirituelles et les plus mordantes, et semblent m'autoriser à conclure que la méthode que j'ai adoptée est à la fois la plus sûre et la plus prompte ; que les meilleures leçons sont celles qui s'attachent à l'élude vocale des œuvres de nos grands maîtres, des belles mélodies des Kossini, des Meyerbeer, des Auber, des Hérold, des Halévy, ele, ; qu'en s'exerçant ainsi, à l'aide du violon, les élèves apprennent mieux, accoutument mieux leur oreille à la justesse du son, à l'exactitude et au sentiment de l'intonation ; et qu'enfin ils ne sont plus exposés à perdre deux ou trois années d'études en pénibles efforts, en fatigues décourageantes, pour apprendre des choses qui ne leur seront jamais d'aucune utilité.

J'ose attendre, Monsieur, de votre impartialité l'insertion de celte lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, et je vous prie d'agréer, etc.

S. ROZET fils.

Simon avait une belle plume. La bataille va durer pendant plus de dix-sept années. Elle se clôturera lors du décès de Simon !

Au fait, existe-t-il de nos jours un Conservatoire à Lyon ?

Je lis sur le site du Conservatoire[355] de Lyon : « Le Conservatoire de Lyon est néen 1872 sous l'impulsion de monsieur Mangin, alors chef d'orcheste du Grand Théatre[356] de Lyon ».

Mais qui est donc ce monsieur ROZET ? Que sait-on de sa vie, de ses origines, de ce qu'il est devenu ? Il faut dire que cela n'a pas été simple, déjà, d'en connaître le prénom ! Ce fût une réelle enquête sur le net.

[355] http://conservatoire-lyon.fr/conservatoire.html

[356] https://www.bing.com/images/search ?q=conservatoire+de+lyon&view=detailv2&&id=C235FCFA4CE7B2BA743D3FD443AE1A71E2613E27&selectedIndex=3&ccid=aKFBjTIm&simid=607996280365842535&thid=OIP.M68a1418d3226ddb70e2431631b2c08ffo0

Dans la « Revue Musicale de Lyon » – 3e Année Nos 33-34 du 15 juillet - 1er Août 1906 est paru un article intitulé « Les Origines du Conservatoire de Lyon *** L'ECOLE DE MUSIQUE ROZET (1841-1859) ». Cet article, signé sous le pseudonyme Antoine SALLES, allant de page 889 à la page 902 explique de long en large que la paternité du Conservatoire de Lyon aurait pu revenir à un certain monsieur ROZET. Nous lisons :

3e Année — Nos 33-34 — 15 Juillet - 1er Août 1906

Les Origines du Conservatoire de Lyon

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ROZET

(1841-1859)

« Les concours de fin d'année de notre Conservatoire, qui viennent de se terminer cette semaine, ont ramené l'attention sur les origines de cette institution, et sur la série des tentatives antérieures qui, bien que demeurées infructueuses, en ont, à diverses reprises, préparé la réalisation, ou qui, du moins, ont eu le mérite déposer les premiers jalons de l'établissement définitivement fondé en 1872. Mon excellent confrère M. Frédet, sous son pseudonyme de Jean Pages, a succinctement mais adroitement résumé dans le *Salut Public* du 3 juillet, les articles très documentés que M. Holstein, en 1904, dans trois fascicules successifs de la *Revue d'Histoire de Lyon*, avait consacrés à l'exposé de ces différents projets, et il y a ajouté dans le numéro du même journal du 12, quelques détails fort intéressants sur le fonctionnement des services de notre Ecole de musique, depuis leur récent transfert au Palais municipal du quai de Bondy. On me permettra de profiter de l'occasion que me fournit l'actualité passagère de ce sujet, pour essayer d'y apporter à mon tour une modeste contribution, en faisant le rapide historique d'un de ces établissements privés d'enseignement musical, qui peuvent être considérés, à bon droit, comme les antécédents de notre Conservatoire actuel.

Celui-ci fut peut-être un des plus importants, soit par la durée de son existence, puisqu'il subsista pendant près de vingt ans, soit par la variété et l'étendue de ses programmes, puisqu'en dehors des cours destinés à la formation spéciale des candidats à la carrière lyrique, il comprenait encore des classes de déclamation et de danse ; soit par la valeur exceptionnelle de ses élèves, puisqu'il eut là bonne fortune de compter parmi eux un artiste qui figura longtemps avec éclat

dans la troupe de l'Opéra, le ténor Gueymard357. Il eut pour fondateur et pour directeur, M. Rozet, qui, en 1840, avait succédé à M. Alexandre Hermann, en qualité de second chef de notre orchestre, et qui parait avoir exercé ces fonctions jusqu'en 1859, où il fut remplacé par M. Aimeras.

M. Rozet, dans le tableau du personnel théâtral, publié, alors comme aujourd'hui, à l'ouverture de chaque saison, portait le titre particulier de chef d'orchestre du ballet. Il s'occupait aussi de composition, et j'ai relevé plus d'une fois son nom dans la liste des ouvrages représentés sur la scène de notre Grand-Théâtre, au cours des dix-neuf ans durant lesquels il lui a appartenu. *Le Censeur* du 18 août 1840 rendait compte d'un ballet de sa composition, les *Amours de village*, qui venait d'y être joué avec succès, dont la musique, disait-il, était « gracieuse, facile, quelquefois originale », et qui constituait pour lui « un début fort heureux. » La *Justice* du 23 juillet 1845 signalait à son actif *Une soirée de Carnaval*, *Mirza et Almangor*, comme des compositions qui « donnaient tout lieu d'espérer pour lui de nouveaux succès. » On exécuta encore de lui, par la suite, le 28 août 1845, un opéra, la *Jeunesse de Charles XII*, le 15 mars 1846, le 29 mars 1852, le 23 avril. 1854, trois ballets, les *Amants de Castille*, les *Bohémiens contrebandiers,* les *Cosaques*, qui furent bien accueillis par le public et par la presse ; et en dehors de ce bagage déjà important d'oeuvres lyriques ou chorégraphiques, on trouverait dans la collection de l'Artiste, de la Clochette et de quelques autres journaux spéciaux, de nombreuses mélodies ou romances signées de lui. Il semble donc qu'il ait eu des aptitudes et des connaissances musicales incontestables, et que partant, il ait eu des titres plus que suffisants pour justifier l'entreprise d'une toute autre portée qu'il préméditait. L'événement, au surplus, n'allait pas tarder à le prouver.

Le 27 octobre 1841, le Rhône publiait un avis annonçant l'ouverture, au n° 20 de la rue des Capucins, d'une école d'enseignement musical préparatoire à la carrière lyrique ; et il faut croire que M. Rozet n'éprouvait pas trop de peine à recruter tout de suite des élèves en nombre suffisant, puisque le 2 avril 1842, il pouvait déjà convier le public, dans le petit théâtre de l'allée de l'Argue, où il avait coutume de les exercer, à une audition qui attirait, disait le *Courrier de Lyon* du 5 de ce mois, « une foule avide de la découverte de nouveaux talents ». Et le même journal concluait :

Quelques-uns des débutants ont donné des espérances, spécialement une dame qui, dans les morceaux les plus brillants de la *Juive*, a fait preuve non seulement d'une belle voix, mais de goût et de tact musical. L'établissement de M. Rozet promet à la scène des sujets d'avenir.

Ce n'était pas mal pour un début. Quatre mois plus tard, le jeudi 4 août 1842, M. Rozet, s'enhardissant, donnait, sur la scène des Célestins cette fois, une nouvelle séance publique de déclamation lyrique, assez analogue déjà aux concours annuels de notre Conservatoire, qui ne réalisait pas assurément la perfection absolue, mais qui confirmait, dans une mesure très appréciable, l'impression de la précédente, et où M. Sain d'Arod, le critique autorisé du *Courrier de Lyon*, dans son feuilleton du 8 août, trouvait matière à de sincères encouragements et même à des éloges. Parmi les jeunes élèves qui s'y étaient fait entendre, il en était quelques-uns chez qui il avait observé des dons naturels susceptibles de leur garantir une certaine réussite dans leur future carrière : M. Cerceau, qui avait dit la barcarolle du premier acte de *Guillaume Tell* avec une voix semblant « tenir de la douceur de celle de M. Poultier, l'ex-tonnelier » ; Mlle-Jenny Flachat, « qui avait chanté avec une très belle voix de soprano et avec assez de goût » l'air *Sombres Forêts* du même opéra ; Mlle Herminie, une belle personne, douée d'une jolie tournure « qui avait fait preuve d'intelligence scénique » ; M. Crétin, qui s'était fait remarquer dans le duo de Lucie par «une voix franche, pleine, sonore, et par un physique avantageux » ; enfin, MM. Giraud et Maurin, deux ténors appelés à une fortune assez brillante, auxquels il reprochait quelques défectuosités dans le registre élevé, « résultats, disait-il, de la méthode actuelle qui fait trop pousser le son et ruine les

[357]Voir en fin d'encadré

artistes », mais auxquels il reconnaissait « de bonnes qualités de son dans le médium ». Et il ajoutait :

Les efforts de l'école ont obtenu d'heureux succès, bien qu'il y manque des éléments importants. D'habiles professeurs de chant y seraient de la plus impérieuse nécessité, mais il faudrait que l'école fût établie sur des bases plus imposantes, située dans un local destiné au culte des arts. M. Rozet est un homme d'un talent incontestable, un chef d'orchestre habile, musicien de mérite, avec autant de goût qu'il est nécessaire pour inspirer, avec ses résultats actuels, à notre municipalité, la réalisation de projets depuis longtemps mis au jour, la fondation d'un conservatoire réel et complet sinon pour la haute composition musicale et l'harmonie, du moins pour les cours de piano, de chant, de solfège, et de musique d'ensemble... La séance de jeudi fournit de puissants motifs pour hâter l'accomplissement d\un projet utile...

Le voeu de M. Sain d'Arod en faveur de l'érection de l'école de M. Rozet en établissement semi-officiel était encore trop prématuré pour être entendu et exaucé. Le jeune professeur s'était cependant assez imposé déjà à l'attention et à l'estime, pour qu'on songeât à utiliser son concours, ainsi que le démontre le curieux entrefilet suivant publié, en chronique locale, par le *Courrier de Lyon*, du 22 novembre de cette même année 1842 :

En vertu d'arrangements particuliers entre la direction des théâtres et M. Rozet, 2e chef d'orchestre, qui a créé avec succès une école de chant dans notre ville, ce dernier s'engage à mettre ses artistes à la disposition de la direction, chaque fois que les exigences du répertoire peuvent le rendre indispensable. C'est en vertu de cet arrangement que ce soir, Mlle Maria doit paraître au Grand-Théâtre dans le rôle de Thérésa de Masanictto.

On nous prie d'annoncer que Mlle Maria ne fait nullement partie, quant à présent, de la troupe chantante du Grand-Théâtre, et que l'apparition qu'elle y doit faire n'a aucune signification dont le public puisse prendre ombrage.

La dernière phrase de ce communiqué était une précaution oratoire qui n'était pas inutile, car le public lyonnais, qui a toujours été susceptible, l'était alors plus encore qu'aujourd'hui et on pouvait redouter qu'il ne s'offusquât de voir figurer, dans la distribution d'un ouvrage du répertoire, une artiste qui n'était qu'une élève d'abord et qui ensuite n'appartenait pas au théâtre en vertu d'un engagement régulier. On le vit bien au surplus, dans cette circonstance, mais il faut ajouter tout de suite que ce ne fut pas-la jeune débutante qui en pâtit.

Le directeur du Grand-Théâtre, M. Sirant, à titre purement exceptionnel, et pour cette unique représentation seulement, avait en effet, cru devoir faire appel à M. Dorsay, qui faisait partie de la troupe des Célestins, et lui confier un rôle, très secondaire du reste, dans *Masaniello.* Cet artiste était d'ordinaire fort apprécié et fort applaudi, mais le public ne voulut pas ndmettre qu'on le transférât ainsi d'une scène sur une autre et son apparition, au troisième acte, souleva une telle tempête de sifflets, qu'il fallut interrompre la représentation. Le régisseur eut beau invoquer le précédent d'un certain Lambert qui, sous des directions antérieures, cumulait avec un emploi aux Célestins, celui de bassetaille au Grand-Théâtre ; la salle déchaînée refusa de rien entendre. Le tapage devint si violent, que l'autorité dut faire évacuer le théâtre, imposer ensuite deux jours de relâche, pour donner à. l'émotion populaire le temps de se calmer, et l'incident finit par amener la démission de M. Sirant, qui fut remplacé, à la tête de l'administration du Grand-Théâtre, par M. Duplan. Quant à Mlle Maria, non seulement, ainsi que je l'ai dit, elle sortit indemne de cette bagarre, mais elle s'en tira avec honneur, comme le démontre l'extrait suivant du feuilleton du *Courrier de Lyon*, du 27 novembre :

L'élève de M. Rozet, Mlle Maria, a chanté avec une voix pleine de légèreté et de fraîcheur le rôle peu important de Thérésa. On peut apprécier par lesquelques essais de ce genre qui ont été tentés sur notre scène, de quelle ressource serait, pour l'avenir lyrique de notre théâtre, un

Conservatoire où la jeunesse de bonne volonté des deux sexes pourrait mettre en oeuvre ses moyens naturels, et apprendre au moins les éléments de l'art du chant, qu'ignorent encore la plupart de ceux qui figurent sur nos théâtres et qui concourent à l'exécution des partitions des grands maîtres.

Malgré qu'elle eût réussi, cette tentative parut peut-être trop hasardeuse pour être renouvelée de quelque temps au moins ; M. Rozet d'ailleurs était parvenu à grouper autour de lui une phalange d'artistes suffisamment nombreuse et suffisamment exercée, pour pouvoir se risquer désormais, avec ses seules ressources, à l'interprétation des ouvrages les plus importants du répertoire. Le Ier mai 1843, profitant de la clôture annuelle de la saison lyrique, il fit donner au Grand-Théâtre, par les élèves de son cours, une représentation de *Guillaume Tell* et du *Châlet*, dont le *Courrier de Lyon* du 4, rendit compte en ces termes sommaires, mais significatifs :

Le succès des élèves de M. Rozet a été aussi grand qu'on pouvait l'attendre d'une pareille troupe, et même l'attente a été dépassée sous plusieurs rapports. On a surtout remarqué la magnifique voix de ténor de M. Giraud, quia été rappelé après le quatrième acte, l'organe frais et limpide et le talent très réel de Mlle Maria, qui a rempli le rôle de Betly dans le *Châlet* et celui de Jemmy dans *Guillaume Tell.*

L'année suivante, dans des conditions identiques, et au Grand-Théâtre également, il fit représenter *La juive*, avec le ténor Maurin, un de ses plus brillants sujets, dans le rôle d'Elpazar.

Le public et la critique, édifiés maintenant sur la valeur de son enseignement, étaient unanimes à lui rendre hommage, et le bruit de sa renommée commençait même à se répandre hors de la ville. Les élèves formés par ses soins n'éprouvaient aucune difficulté à trouver, sur les théâtres de province, des engagements dont quelques-uns ne laissaient pas d'être brillants. Le *Courrier de Lyon* signalait, dans son numéro du 22 novembre 1843, les succès à Avignon d'abord, puis à Bordeaux, de Mlle Maria Repos, celle-là même qui, un an auparavant, avait fait, sur notre première scène, un début si mouvementé dans le *Masaniello* de Carafa.

Les journaux d'Avignon, disait-il, nous ont annoncé, il y a quelque temps, le succès dans cette ville de Mlle Maria Repos, qui de l'emploi de dugazon, s'était d'un seul bond et par suite d'une circonstance fortuite, trouvée chargée de l'un des premiers rôles du répertoire de première chanteuse. Nous apprenons qu'elle vient de faire, dans la même semaine, ces jours derniers, ses trois débuts à Bordeaux avec le plus grand succès. La sanction d'un public aussi éclairé que celui de Bordeaux est un sûr garant du talent de cette artiste que nous espérons voir bientôt sur notre scène. Mlle Repos est élève de M. Rozet, dont la classe a déjà produit de bons sujets, et qui, par ce nouveau service rendu à l'art lyrique en province, a acquis des droits aux encouragements et à la protection de l'autorité municipale.

Le 4 décembre, le même journal en citait d'autres dont la réussite n'avait été ni moins rapide, ni moins éclatante.

Mme Humbert, première chanteuse à Marseille, est sortie de l'école de M. Rozet. Après deux ans d'études et sachant huit rôles, appris non pas de routine et au violon comme on l'a prétendu, mais solfiés et vocalises avant l'applicatore des paroles. Il en est de même de M. Giraud, premier ténor à Avignon, sachant sept rôles ; de Mlle Maria Repos, première dugazon à Bordeaux, sachant seize rôles ; de M. Léopold, premier baryton à Avignon, sachant neuf rôles, et de plusieurs autres artistes des deux sexes qui ne tarderont pas à prendre rang parmi les troupes des départements.

Enfin, voici que s'annonçait, précédé par toute une série de notes élogieuses, celui qui devait être l'étoile de l'école Rozet et achever de fonder sa réputation, Gueymard, le futur premier ténor de l'Académie nationale de musique.

Cette école toute lyonnaise, disait le *Courrier de Lyon* du 7 décembre 1843, en informant ses lecteurs de l'engagement à Strasbourg du ténor Maurin, possède, en ce moment, un autre ténor qui n'en est encore qu'au solfège, mais dont les dispositions musicales sont remarquables, et dont l'organe miraculeux serait appelé à dépasser les renommées les plus éclatantes en ce genre. La voix de poitrine de cet élève, dont la partie moyenne est forte et bien nourrie, s'élève, dit-on, jusqu'au mi, à une tierce au-dessus de ce fameux ni, qui est le rêve de tous les ténors et le désespoir du plus grand nombre. On ajoute qu'il attaque cette note sans difficulté, de plein saut et sans avoir besoin de passer par les échelons intermédiaires, pour atteindre à cette apogée de sa puissance vocale.

Le 10 mai 1845, avait lieu dans la salle de l'Ecole Rozet, un concert où devaient se faire entendre, à côté de plusieurs artistes de nos théâtres, un certain nombre de ses élèves, « dont les voix étaient, disait-on, fort remarquables, » et le *Courrier de Lyon* de ce jour ajoutait :

On parle surtout d'un ténor dont les personnes qui l'ont entendu augurent des merveilles.

La confiance que lui inspirait le talent naissant du jeune artiste était telle que M. Rozet finissait par se décider à renouveler en sa faveur l'expérience tentée naguère avec Mlle Maria Repos, et par le présenter au public le 14 septembre 1845, dans une représentation de la Favorite, dont le *Courrier de Lyon* du surlendemain rendait compte en ces termes :

Une représentation pleine d'intérêt a eu lieu au Grand-Théâtre. Un élève du Conservatoire Rozet sur lequel reposent de grandes espérances, faisait son premier pas sur la scène, en présence de 3,000 spectateurs, dans le rôle de Fernand de la *Favorite*. Très vivement ému pendant la durée des premières scènes, M. Gueymard a pu cependant faire apprécier les premières qualités d'une voix fraîche, puissante et d'un beau timbre. Tout en faisant la part de son inexpérience scénique, le public l'a vivementencouragé parce qu'il a compris qu'il avait devant lui un chanteur plein d'avenir. Rassuré par les marques d'intérêt et la bienveillance dont il était l'objet, M. Gueymard, plus sûr de lui-même pendant les derniers actes, a chanté le duo final avec Mlle Méquillet de façon à obtenir les honneurs du bis et du rappel.

Quelques semaines plus tard, au mois de novembre de là même année, Gueymard obtenait la faveur d'une audition à l'Opéra, à la suite de laquelle il était admis au Conservatoire de Paris, et au mois d'août suivant, bien qu'il n'eût que sept mois de présence dans cet établissement, il enlevait brillamment un accessit de chant et de déclamation lyrique. C'était, en quelque sorte, la consécration décisive du mérite de son premier maître, que Gueymard affirmait ainsi en sa personne.

Aussi comprend-on que tous ceux qui s'étaient intéressés à l'oeuvre patiemment et heureusement poursuivie par M. Rozet, aient à ce moment jugé à propos de renouveler leurs instances, pour lui obtenir la bienveillance, plus que cela même, l'appui effectif.de l'autorité. Les résultats acquis n'attestaient-ils pas éloquemment que l'Ecole de M. Rozet était un véritable Conservatoire, à qui il ne manquait que l'estampille officielle pour en justifier le titre ?

Nous ne nous apitoyons jamais, déclarait le *Courrier de Lyon* dans ce numéro du 4 décembre 1849, dont j'ai cité plus haut un extrait, sur les misères des entreprises théâtrales et sur les impossibilités de toute nature dont l'exécution du drame lyrique est entourée dans les théâtres de province, sans nous demander pourquoi les moyens d'éducation dramatique et musicale sont si rares en France, et pourquoi Lyon comme Toulouse, comme Marseille et comme d'autres villes encore, n'a pas son Conservatoire ; et ceci nous conduit naturellement à parler de M. Rozet et de ses efforts pour former des sujets destinés à la scène. Nous avons suivi avec quelque intérêt, l'oserons nous dire, les résultats des essais tentés par ce professeur avec ses seules ressources, et nous avons enregistré avec un véritable plaisir des succès qui nous paraissent être le gage d'une institution nouvelle qui manque à notre cité... Nous ne prétendons pas que cette école soit un

Conservatoire, mais elle est un argument en faveur de l'établissement d'une telle institution dans notre ville...

Le public a pu apprécier comme nous l'excellente méthode de chant inculquée par M. Rozet à ses élèves ; mais surtout il a rendu une éclatante justice à l'excellente diction qui les caractérise, et qui est meilleure que celle de beaucoup d'élèves du conservatoire si renommé de la capitale. Nous croyons, au surplus, qu'en attendant une situation financière qui nous permette de faire face aux frais de la création et de l'entretien d'un Conservatoire, l'administration ferait bien, dans l'intérêt de la classe ouvrière, de donner quelque encouragement à M. Rozet, et s'il est vrai que ce professeur ne demande que la cession d'un local, pour y donner ses leçons, il serait bien fâcheux que l'administration opposât un refus obstiné et inintelligent à ses demandes.

On put croire un instant qu'à force de se reproduire, ces sollicitations allaient finir par être entendues et par avoir raison de l'obstination de l'autorité à y demeurer sourde. M. Rozet, qui avait installé ses cours au n° 6 de la place des Pénitents-de-la-Croix, dans la maison Bonnardet, y avait annexé, en 1846, une classe de déclamation spéciale, dont il avait chargé M. Borsat, élève de Samson et de Michelot, et premier prix du Conservatoire de Paris, et il y avait joint également une classe de danse, ainsi que l'atteste une note du *Courrier de Lyon* du 19 septembre 1847, annonçant pour ce jour-là, dans le théâtre delà galerie de l'Argue, une représentation extraordinaire avec « un grand intermède de chants et de danses par les élèves de l'école Rozet ». Il paraît que l'administration préfectorale se décida à ne plus feindre d'ignorer les services, qu'ayec une méritoire persévérance, il rendait, depuis six ans, à la cause de l'art, et à prendre une mesure gracieuse en sa faveur. C'est du moins ce qui ressort de l'entrefilet suivant paru dans le *Courrier de Lyon* du 28 juillet 1846 :

En attendant qu'un arrêté ministériel classe l'école de M. Rozet dans la catégorie des Conservatoires de Lille et de Toulouse, ce qui n'est peut-être pas très éloigné, une décision de la Préfecture du Rhône, en date du 21 juillet 1846, autorisé l'école lyrique à faire représenter l'opéra sérieux, l'opéra comique et la comédie sur le petit théâtre de son établissement. Ces représentations ne pourront avoir lieu toutefois qu'à l'instar de celles du Conservatoire de Paris, c'est-à-dire comme exercices d'élèves et sans qu'il soit exigé de la part des spectateurs aucune rétribution. »

C'était quelque chose déjà, bien peu tout de même ; mais on commençait à espérer mieux.

Les feuilles artistiques de la capitale, affirmait le même journal, quelques semaines plus tard, le 7 septembre 1846, nous apprennent qu'il est très sérieusement question, au Ministère de l'Intérieur, de créer, dans le Midi de la France, deux nouvelles succursales du Conservatoire de Paris, sur le modèle de rétablissement de ce genre qui existe à Toulouse.

Les deux villes privilégiées seront sans doute Lyon et Marseille. Dans l'intérêt des théâtres lyriques, qui s'épuisent en recherches pour trouver, à des prix exorbitants, des ténors impossibles, dans l'intérêt surtout de notre scène lyonnaise qui a toujours manqué de choristes, musiciens et-exercés dans l'art du chant, il serait à désirer que cette mesure pût être mise promptement à exécution. Une somme de 10.000 francs, dont une partie serait prise sur la caisse municipale, et l'autre dispensée par le Ministère de l'Intérieur, pourrait ériger la petite, école fondée depuis plusieurs annés par M. Rozet, en une succursale digne de l'école royale de Paris. Un local passable serait donné par la ville et l'on établirait dans l'école quatre classes dirigées par quatre professeurs spéciaux.

Encouragé par des assurances et des promesses qui lui permettaient d'en espérer l'heureuse issue, M. Rozet se résolut enfin à une démarche personnelle, et il adressa au Ministre de l'Intérieur, à la fin de l'année 1847, une demande formelle en faveur de la reconnaissance de son école comme succursale du Conservatoire. Je n'ai pas réussi à mettre la main suis ce document ; mais j'ai trouvé

aux. Archives départementales du Rhône la copie de la correspondance qu'elle provoqua et que je transcris telle quelle.

C'est d'abord une lettre ainsi conçue du Ministre de l'Intérieur, transmettant au Préfet du Rhône la pétition de M. Rozet :

Monsieur le Préfet,

J"ai l'honneur de vous transmettre une demande du sieur Rozet, qui sollicite l'érection en succursale du Conservatoire, d'une Ecole de musique qu'il a fondée depuis plusieurs années dans la Ville de Lyon.

Je vous prie de vouloir bien me transmettre des renseignements à ce sujet et surtout de me faire connaître les intentions du Conseil municipal.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : DUCHATEL

C'est une lettre du Préfet au Maire de Lyon lui faisant part de la requête dont, il a été saisi.

11 décembre 1847.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser une pétition par laquelle le sieur Rozet fils demande qu'une Ecole de musique qu'il a fondée, depuis plusieurs années à Lyon soit érigée en succursale du Conservatoire.

M. le Ministre de l'Intérieur me charge de lui transmettre des renseignements à ce sujet, et surtout de lui faire connaître les intentions du Conseil municipal.

Je vous prie. Monsieur le Maire, de vouloir bien mettre cette affaire sous les yeux du Conseil, dans une de ses prochaines réunions, et de me faire parvenir une ampliation de la délibération dans laquelle il aura exprimé son avis et sa détermination.

(Signé) : ILLISIBLE

Et c'est enfin la réponse du Préfet au Ministre, lui faisant connaître l'avis de la municipalité.

18 février 1848.

J'ai l'honneur de vous renvoyer la demande par laquelle le sieur Rozet sollicite l'érection en succursale du Conservatoire d'une Ecole de musique qu'il a fondée depuis plusieurs années à Lyon.

Suivant vos instructions, M. le Maire de cette ville a été appelé à donner son avis et à me faire connaître les intentions du Conseil municipal au sujet de cette demande.

Par un rapport que je joins à mon envoi. M. le Maire m'informe qu'il n'a point jugé à propos de soumettre cette affaire au Conseil municipal, attendu l'impossibilité où se trouve la Ville de faire aucun sacrifice pour l'Ecole dont il s'agit, et la certitude que le sieur Rozet, dont on ne conteste point d'ailleurs le mérite, manquerait à Lyon des éléments nécessaires pour que son Fxole eût les résultats qu'il semble en attendre.

Je partage cet avis et je pense, Monsieur le Ministre, que quant à présent, il n'y a point lieu de donner suite à la demande du sieur Rozet.

18 février 1848.

J'ai l'honneur de vous renvoyer la demande par laquelle le sieur Rozet sollicite l'érection en succursale du Conservatoire d'une Ecole de musique qu'il a fondée depuis plusieurs années à Lyon.

Suivant vos instructions, M. le Maire de cette ville a été appelé à donner son avis et à me faire connaître les intentions du Conseil municipal au sujet de cette demande.

Par un rapport que je joins à mon envoi. M. le Maire m'informe qu'il n'a point jugé à propos de soumettre cette affaire au Conseil municipal, attendu l'impossibilité où se trouve la Ville de faire aucun sacrifice pour l'Ecole dont il s'agit, et la certitude que le sieur Rozet, dont on ne conteste point d'ailleurs le mérite, manquerait à Lyon des éléments nécessaires pour que son Fxole eût les résultats qu'il semble en attendre.

Je partage cet avis et je pense, Monsieur le Ministre, que quant à présent, il n'y a point lieu de donner suite à la demande du sieur Rozet.

Quelle impression M. Rozet éprouva-t-il du brutal refus qui lui était signifié, et quelle en fut la conséquence ? Je n'ai découvert aucune pièce capable de m'en instruire. Les journaux, jusque-là si prodigues de renseignements, ainsi qu'on vient de le voir, sur les faits et gestes de M.

Rozet et de ses élèves, se taisent à partir de ce moment. Il est possible que la Révolution de 1848, qui survint peu de temps après, ait, dans une certaine mesure, désorganisé son enseignement, et que la législation rigoureuse, parfois tracassière, inaugurée dans les premières années du second Empire, ait contribué aussi à lui en rendre la continuation difficile.

Toujours est-il que je n'ai retrouvé sa trace que dix ans plus tard, dans la lettre suivante de M. le Préfet du Rhône, dont je dois la communication à l'obligeance de mon excellent ami M. Rochex, directeur de nos Archives municipales.

PRÉFECTURE DU RHONE — Lyon, le 22 décembre 1858.

—

1er Division

Monsieur le Secrétaire-général (pour la police).

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai autorisé M. Rozet, chef d'orchestre du ballet au Grand-Théâtre, à ouvrir un cours de chant, place des Pénitents-de-la-Croix, maison Bonnardet.

Ce cours aura lieu[x] tous les jours non fériés, le matin de neuf heures à onze heures et le soir de sept heures à dix heures.

Je vous prie de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires pour que ces réunions aient lieu dans les conditions d'ordre et de tranquillité voulues.

Agréez, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Sénateur empêché.

Le Secrétaire-général pour l'Administration délégué,

ILLISIBLE

M. Sain d'Arod, dans son feuilleton théâtral du *Courrier de Lyon* du 22 février 1859, porta cette décision à la connaissance de ses lecteurs, y ajoutant encore un voeu en faveur de la reconnaissance officielle de l'établissement dirigé par M. Rozet.

Le Conservatoire, autrement dit l'Ecole de Musique que M. Rozet avait créée, il y a douze ou quinze ans, pour former des élèves des deux sexes, et dans laquelle plusieurs artistes ont fait leurs premiers pas, va se rouvrir, écrivait-il, en vertu d'une autorisation spéciale de l'autorité supérieure administrative. Personne n'ignore les nombreux services que M. Rozet avait rendus avec les faibles ressources de cette Ecole. Quelque incomplète que fût sa première organisation,

elle avait pu cependant faire surgir quelques artistes de mérite, notamment MM. Gueymard, Depassio, ainsi que plusieurs autres sujets qui ont été remarqués sur diverses scènes des départements.

Plus que tout autre. M. Rozet a donc rendu des services à l'art dramatique et musical à Lyon. L'autorité administrative vient de le reconnaître et de lui en tenir compte, et, pour notre part, nous en féliciterons cet artiste dans l'espoir surtout qu'il donnera encore plus d'extension à ses cours, et justifiera davantage, s'il est possible, le titre de Conservatoire qui n'aura plus rien d'ambitieux ; car, en définitive, il reste peu à faire pour qu'il soit aussi bien justifié à Lyon qu'il l'est pour les écoles de musique de Marseille, de Toulouse, de Metz, etc.

Avec cet article se termine la série des informations que j'ai pu recueillir sur le Conservatoire Rozet, comme on l'a justement appelé. Je ne sais ni quelle a été sa destinée ultérieure, ni comment il a fini. Mais de tout ce qui précède, il ressort des renseignements suffisants pour nous instruire de l'utilité et de l'importance du rôle qu'il a joué, et pour justifier, je pense, le timide effort par lequel j'ai essayé de le sauver de l'oubli.

Antoine SALLES.

Ainsi, ce très bel article de Antoine SALLES, édité en 1904, près d'un demi siècle après sa disparition, nous révèle ceci :

« […] M. Rozet, qui, en 1840, avait succédé à M. Alexandre Hermann, en qualité de second chef de notre orchestre, et qui parait avoir exercé ces fonctions jusqu'en 1859, où il fut remplacé par M. Aimeras. »

Mais sa carrière musicale avait déjà commencé bien avant car dans *Le Précurseur*[358], N°2193 du 19/01/1834, on y a pu lire : « M. Rozet, chef d'orchestre des bals du grand-théâtre, à l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient de former un quatuor pour les bals et soirées de cet hiver, dans lequel on entendra M. Ludgini, trompette à clé. S'adresser chez lui, rue de la Fromagerie, n° 1. »

1859 aurait-elle été l'année sa mort, d'une promotion ou de sa mise en pension ?

Dans le cadre de mes nombreuses recherches sur internet, j'y lis ce petit encart dans *Le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*[359] du 01 janvier 1860 : « — Le grand théâtre de Lyon vient de perdre son second chef d'orchestre, M. Rozet, qui a succombé mardi à une douloureuse maladie, qui depuis quelque temps le tenait éloigné du théâtre. »

Ainsi, puisque le 1er janvier 1860 est un dimanche, il est probablement décédé le mardi 27 décembre 1859.

Qu'ont révélé mes recherches ?

[358] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=1647025&page=2&name=Rozet&with_variantes=0&tk=8fc304ef2f7431da

[359] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php ?q=pr_jour:01+AND+pr_page:2+AND+pr_mois:01+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1860+AND+pr_titre:%22Le+Courrier+de+la+Dr%C3%B4me+et+de+l%27Ard%C3%A8che%22&start=0&rs_kw=Rozet&searchtype=a

L'excellent site de la ville de Lyon[360] nous permet de constater dans les tables décennales de décès qu'un « Simon ROZET » et décédé le 27 décembre 1859 ! Serait-ce notre chef d'orchestre ?

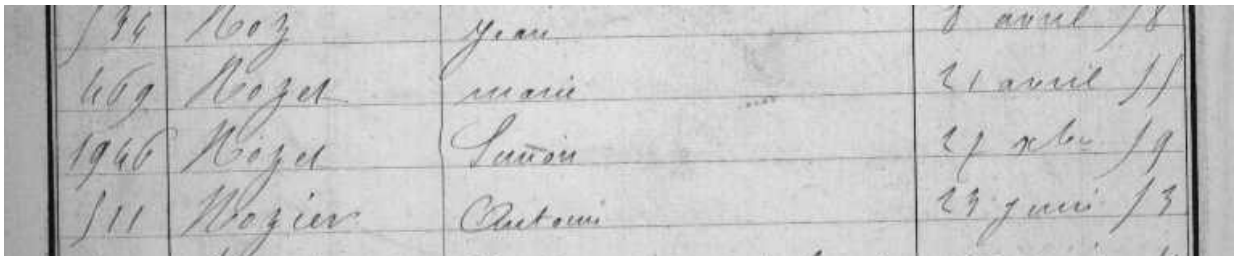

Voici l'acte de décès trouvé à cette date à Lyon :

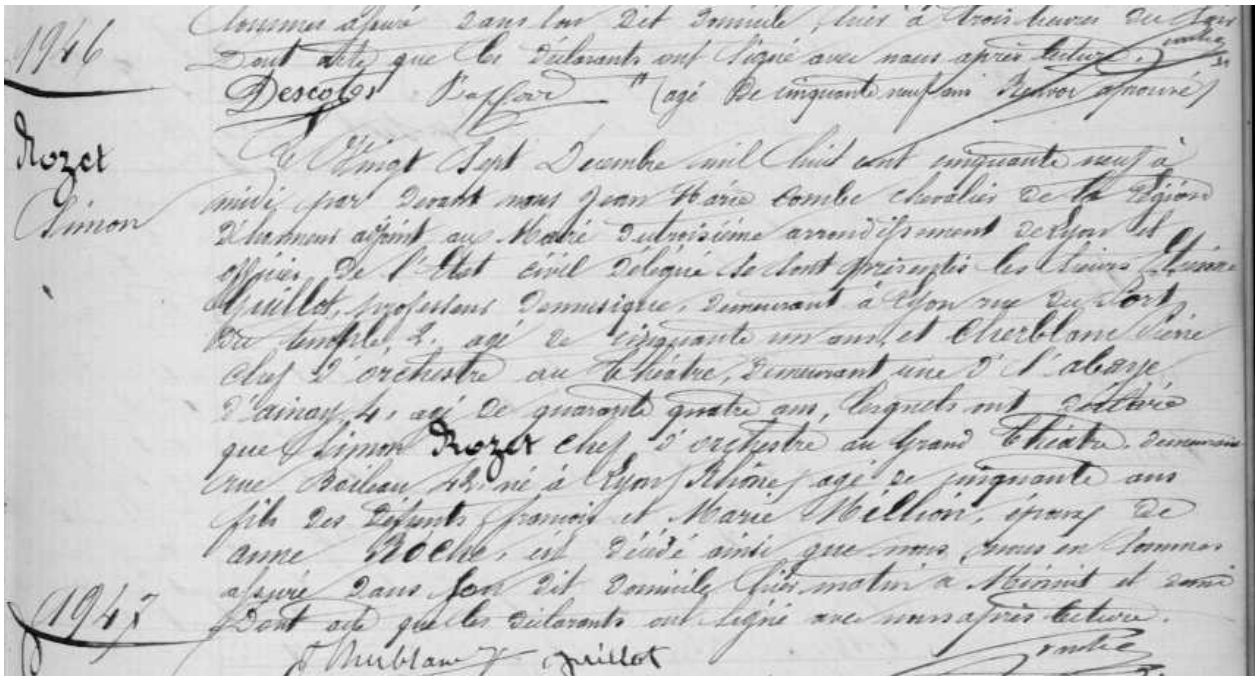

« Le vingt sept décembre mil huit cent cinquante neuf à midi par devant nous Jean Marie Combe chevalier de la Légion d'honneur adjoint aux Mairie du troisième arrondissement de Lyon et officier de l'Etat civil délégué se sont présentés les sieurs Etienne Guillot, professeur de musique, demeurant à Lyon rue du Port du temple, 2, âgé de cinquante un ans et Cherblanc Pierre chef d'orchestre au Théatre, demeurant rue de l'Abaye d'Ainay, 4, âgé de quarante quatre ans, lesquels ont déclaré que Simon Rozet chef d'orchestre au Grand Théatre, demeurant rue Boileau, 42, né à Lyon, Rhône, âgé de cinquante ans, fils des défunts François et Marie Million, époux de Anne Roche, est décédé ainsi que nous nous sommes assuré dans son dit domicile hier matin à Minuit et demi. Dont acte queles déclarants ont signé avec nous après lecture. »

Nul doute, il s'agit bien de notre chef d'orchestre. Voici donc la date de son décès : 27 décembre 1859, âgé de 50 ans, donc né vers 1809.

En effet, on retrouve son acte de naissance, né de François ROZET et de Marie MILLION.

[360] http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ac69v2/visu_affiche.php ?PHPSID=ff6db1225ea4a4d7e5abc85c3eff62e4&param=visu&page=289#

L'acte de mariage du couple ROZET-ROCHE a été retrouvé. Ils se sont mariés à Lyon le 28 février 1835. Lors du mariage, sa mère est déjà décédée (donc avant le 28 février 1835) et son père est aussi décédé avant son propre décès (soit entre le 28 février 1835 et le 27 décembre 1859).

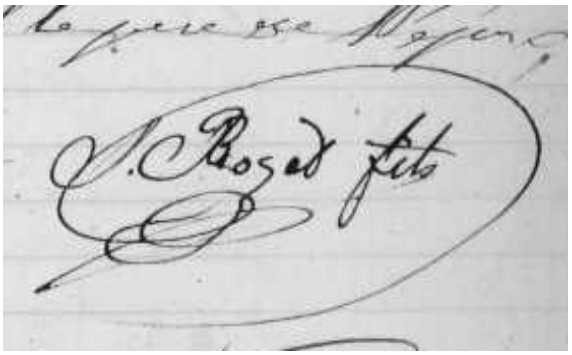

Signature de Simon lors de son mariage

Dans l'acte de naissance du 23 décembre 1809, son père y est dit « corroyeur » de son métier.

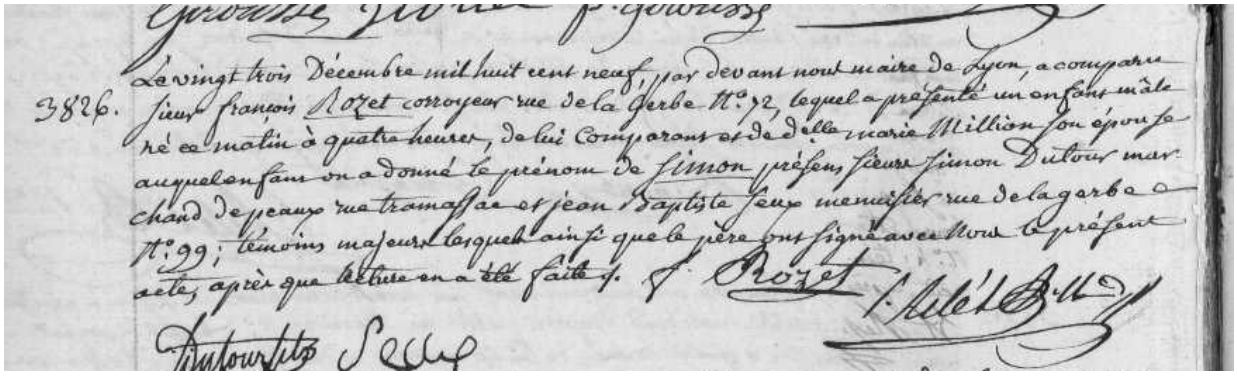

3826. Le vingt trois Décembre mil huit cent neuf, par devant nous maire de Lyon, a comparu sieur françois Rozet corroyeur rue de la Gerbe N°. 72, lequel a présenté un enfant mâle né ce matin à quatre heures, de lui Comparant et de d.elle marie Million son épouse auquel enfant on a donné le prénom de Simon présens sieurs Simon Dutour marchand de peaux rue tramassac et jean Baptiste Seux menuisier rue de la gerbe N°. 99; témoins majeurs lesquels ainsi que le père ont signé avec Nous le présent acte, après que lecture en a été faite. f. Rozet

Dutour fils Seux

Corroyeur[361] est un ancien métier consistant à « préparer des cuirs pour les rendre plus souple après tannage et leur donner le dernier apprêt pour les divers usages auxquels ils doivent servir ».

On retrouve un Jean ROZET, déjà corroyeur début XVIIIme siècle à Lyon. Les métiers se transmettant souvent de père en fils, peut-être ce Jean serait-il la souche de ces ROZET ?

ROZET (Benoit), fils de feu Jean Rozet, corroyeur. Maison à *Lyon*; 1726. (*r.* 497, *p.* 242; *r.* 498, *p.* 20.)

Nous avons donc appris que Simon ROZET, chef d'orchestre, était aussi compositeur. Il serait intéressant de retrouver ses partitions et ainsi les rejouer.

****

Louis Gueymard (17 août 1822 — juillet 1880) est un ténor français chanteur d'opéra.

Né à Chaponnay de parents agriculteurs, il travaille dans la ferme familiale jusqu'à l'âge de 19 ans. Il prend ensuite des cours de chant à l'Opéra National de Lyon. Il fait ses débuts sur scène en 1845 tout en suivant des cours de chant au Conservatoire de Paris de 1846 à 1848.

[361] https://fr.wiktionary.org/wiki/corroyer

En 1848 Gueymard devient ténor principal à l'Opéra de Paris où il chante jusqu'en 1868. Il y crée plusieurs rôles lors des premières mondiales de plusieurs opéras, Philippe d'Autriche dans *Jeanne la folle* de Louis Clapisson (1848), Jonas dans *Le prophète* de Giacomo Meyerbeer (1849), Phaon dans *Sapho* de Charles Gounod (1851), Rodolphe dans *Le maître chanteur* de Armand Limnander de Nieuwenhove (1853), Rodolphe dans *La Nonne sanglante* de Gounod (1854), Henri dans *Les Vêpres siciliennes* de Giuseppe Verdi (1855), *La magicienne* de Fromental Halévy (1858), Julien de Médicis dans *Pierre de Médicis* de Józef Michał Poniatowski (1860), Adoniram dans *La reine de Saba* de Gounod (1862) et Roland dans *Roland à Roncevaux* de Auguste Mermet (1864).

Sur la scène internationale, Gueymard est invité au Royal Opera House à Londres 1854. Il chante également à l'Opéra Français à La Nouvelle-Orléans lors de la saison 1873-1874.

Gueymard a également interprété Arnold dans *Guillaume Tell*, Jean de Leyde dans *Le prophète*, Manrico et Ruiz dans *Il trovatore*, Rodolfo dans *Luisa Miller*, Tebaldo dans *I Capuleti e i Montecchi* et le rôle titre dans *Robert le diable*.

Gueymard se marie avec la chanteuse d'opéra belge Pauline Lauters en 1858, mais ils divorcent en 1868. Il meurt à Corbeil-Essonnes en 1880 à l'âge de 57 ans.

Portrait de Louis Gueymard dans le rôle titre de Robert le diable de Giacomo Meyerbeer. (Gustave Courbet, 1857)

****

Pour reprendre concernant Simon ROZET :

Partition du compositeur Simon ROZET[362]

NAPOLEON AUX INVALIDES, 1840

SOUVENIRS DE L'EMPIRE

[362] http://data.bnf.fr/documents-by-rdt/11932530/c/page1

Description matérielle : 1 partition, [4 p.] : 39,8 cm

Description : Technique de l'image : estampe. - lithographie

Sources : IFF19, Bous (A.), p. 305. "Napoléon aux Invalides, 1840", titre de romance, impr. St Come à Lyon, 1842

Édition : Lyon : Lith. St. Côme, 1842

Compositeur : S. Rozet (compositeur, 17..?-18..)

[catalogue]

Dans *Le Censeur* : journal de Lyon, politique, industriel et littéraire, N°3241 – samedi 10 mai 1845

N° 3241. Samedi 10 Mai 1845.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

« M. Rozet, directeur du conservatoire lyrique de Lyon, donnera... …

… … un concert vendredi 9 du courant [9 mai 1845] »

Ainsi, on peut donc attribuer à Simon ROZET les œuvres suivantes :

- *La Tempête*, mélodie pour voix de baryton avec choeurs ;
- *L'Affûteur* ;
- *Ronde infernale*, scène avec solo de basse-taille, ténor et choeur ;
- *La Fille du Proscrit*, mélodie

Voici des découvertes qui se révèleraient très intéressantes !

Pour revenir sur Simon ROZET, il est né à Lyon le 23 décembre 1809. Lors de son mariage, le 28 décembre 1835, il y est dit « artiste », il est donc âgé de 24 ans.

La carrière de Simon ROZET n'a pas commencé en 1841, année mentionnée depuis les articles de journaux relatant ses difficultés à faire reconnaître son école de musique mais bien avant.

En effet, on lit déjà dans *Le Précurseur*[363], N°2193 du 19 janvier 1834, page 2 : « M. Rozet, chef d'orchestre des bals du grand-théâtre, à l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient de former un quatuor pour les bals et soirées de cet hiver, dans lequel on entendra M. Ludgini, trompette à clé. S'adresser chez lui, rue de la Fromagerie, n° 1. »

Ainsi, avant d'être chef d'orchestre, Simon est violoniste.

[363] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=1647025&page=2&name=Rozet&with_variantes=0&tk=8fc304ef2f7431da

Puis, une petite annonce lue dans *Le Gratis Lyonnais*[364], Deuxième Année - N°74 du 11 décembre 1836, nous renseigne aussi sur sa nouvelle adresse :

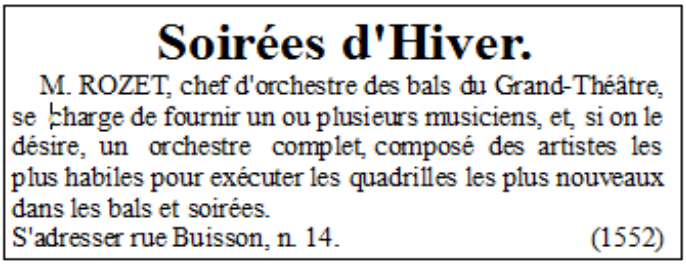

Soirées d'Hiver.

M. ROZET, chef d'orchestre des bals du Grand-Théâtre, se charge de fournir un ou plusieurs musiciens, et, si on le désire, un orchestre complet, composé des artistes les plus habiles pour exécuter les quadrilles les plus nouveaux dans les bals et soirées.
S'adresser rue Buisson, n. 14. (1552)

[364] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=1648612&page=4&name=ROZET&with_variantes=0&tk=66ca852881968754

En 1836, « 8 foyers »

Antoine Joseph Sax mieux connu sous le nom d'Adolphe Sax est né à Dinant. Il est âgé de 22 ans. C'est l'un des fils de Charles Joseph Sax né voici 46 ans. Ce dernier est menuisier et ébéniste de formation. C'est un autodidacte de la facture instrumentale. Il a quitté Dinant pour s'établir à Bruxelles où il a fondé, voici une vingtaine d'années, une fabrique d'instruments de musique au 1344 rue de l'Evêque. Il s'intéressa à la fabrication des flûtes et des serpents, puis des clarinettes et des bassons, ainsi qu'aux instruments à cordes et aux pianos. Mais ses instruments de prédilection sont les instruments à vent, dont il cherche sans relâche à améliorer la facture.

Douze brevets seront déposés par Antoine Joseph entre 1825 et 1852, relatifs aux perfectionnements apportés au cor (invention du cor omnitonique), à la harpe à clavier, aux lyres, à la guitare, au piano. Il élabore une nouvelle théorie acoustique sur la division de la colonne d'air, d'après laquelle il fabrique une flûte et un basson : tous les sons sonnent également juste.

A l'Exposition nationale d'année dernière, Charles Joseph Sax fut considéré comme le premier facteur d'instruments à vent d'Europe. De ses onze enfants, le plus célèbre est sans aucun doute Adolphe Sax, facteur d'instrument de musique belge (nous le sommes depuis 5 ans), surtout connu pour avoir inventé le saxophone.

Adolphe Sax a commencé à fabriquer son propre instrument très jeune, en présentant deux flûtes et une clarinette à un concours à l'âge de 15 ans, il y a 7 ans.

Les premières inventions importantes d'Adolphe Sax concernent la clarinette. Dès l'année dernière, Sax propose une clarinette à 24 clés.

Léopold Ier, roi des belges depuis 5 ans, s'est marié il y a 4 ans avec Louise d'Orléans, fille du roi Louis Philippe Ier, roi des français.

Mariage de Léopold Ier, roi des Belges, et de Louise d'Orléans, le 9 août 1832.

Le 5 mai 1835, on inaugure la première ligne de chemin de fer en Belgique, entre Malines et Bruxelles, la même année des tronçons Malines – Anvers et Malines -

Termonde. Le 30 décembre 1835 la locomotive à vapeur « Le Belge » est mise en service sur la ligne.

Pierre Joseph-Constant Roset (1833-1882), « directeur de l'Harmonie stéphanoise »

Le *Républicain de la Loire*[365] du 16 juillet 1882 – Édite en 1882 – Source : Mémoire et actualité en Rhône-Alpes

OBSÈQUES DE M. ROSET

Ce matin ont eu lieu les obsèques du regretté directeur de l'*Harmonie de Saint-Étienne.* Un temps pluvieux, dès l'abord, est venu un peu troubler l'éclat de la cérémonie.

A neuf heures, la levée de corps est faite. Au-devant du cercueil marchent les sociétés musicales dans l'ordre suivant :

Touristes foréziens, Cours musicaux de la ville, Fanfare de la *Chaléassiène*, la Société de gymnastique, la Société de Saint Genest-Lerpt, la *Lyre forézienne*, Chorale des *Amis-Réunis*, Fanfare des *Verriers*, Fifres de la ville.

Toutes ces sociétés portaient un crêpe noir à la hampe de leurs drapeaux ou bannières.

Enfin, vient l'*Harmonie de Saint-Étienne* immédiatement avant le corps. Le drapeau de cette Société était complètement recouvert d'un long crêpe.

Le cercueil disparaît littéralement sous les couronnes et les guirlandes toutes faites de fleurs.

Derrière le corps marchent les porteurs de couronnes. Toutes les sociétés que nous avons énumérées ont eu à cœur d'envoyer une couronne pour témoignage du regret qu'elles ressentent de la mort de M. Roset.

Nous devons signaler celle offerte par l'*Harmonie*. C'est une splendide couronne dont les fleurs sont en porcelaine et le feuillage en zinc verni.

Le deuil est conduit par les deux jeunes enfants de M. Roset et son frère.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Epitalon, président de l'*Harmonie* ; Duchamp, maire ; Chapelle, vice-président de l'*Harmonie*, et Dard-Janin, adjoint au maire et directeur de la *Chorale stéphanoise*.

Dans l'assistance, nous remarquons plusieurs conseillers municipaux.

L'*Harmonie*, dans le trajet de la maison mortuaire à l'église, fait entendre une marche funèbre des plus senties.

A l'église, M. Flachat[366], notre sympathique baryton, a chanté avec âme Ô salutaris !

L'*Harmonie* s'est fait entendre.

Au sortir de l'église, les clairons des Touristes sonnait aux champs.

Au cimetière, plusieurs discours sont prononcés.

M. Chapelle prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Avant-hier, au milieu des réjouissances publiques, une terrible nouvelle est venue, tout à coup, jeter la consternation dans la ville tout entière, et particulièrement dans le Cercle et dans la société musicale de l'*Harmonie de* Saint-Étienne.

M. Rozet était mort !

Rien n'avait pu fait prévoir une pareille catastrophe.

La veille encore, ses amis l'avaient vu tel qu'il était toujours, enjoué, aimable, souriant d'un sourire plein de douceur et de bonté, et où l'ironie ne perçait jamais que pour mieux faire ressortir l'extrême bienveillance qui la tempérait sans cesse ; la veille encore, en un mot, ses amis l'avaient vu, possédant toutes les apparences de la santé et doué de toutes les qualités du cœur et de l'intelligence qui le distinguaient à un si haut degré.

D'autres, plus autorisés que moi pour cela, vous retraceront, messieurs, le portrait séduisant de l'homme privé, toujours bon, loyal et droit, ou la physionomie intéressante du compositeur aussi habile que délicat ; laissez-moi ne vous parler que du directeur de l'*Harmonie de Saint Étienne*, dont personne ici n'oubliera plus l'image, parce que la reconnaissance et l'amitié l'ont profondément gravée dans nos cœurs.

Il y a deux ans au plus, quand M. Roset fut placé à la tête de l'*Harmonie de Saint-Étienne*, sa réputation artistique était seule parvenue jusqu'à nous. Mais à peine avait-il pris possession de ses nouvelles fonctions, un peu différentes de celles qu'il quittait, dans un milieu, il est vrai, éminemment favorable à la franche expansion de son caractère et à l'application de ses étonnantes aptitudes musicales, qu'il avait adopté la ville de Saint-Étienne pour sa dernière patrie et les musiciens de l'Harmonie pour ses enfants. Il s'était déjà formé entre lui et tous ceux qui avaient eu le bonheur de l'approcher des liaisons d'amitié impérissables.

C'est que M. Roset offrait en sa personne le type de professeur accompli et du directeur parfait. Doux dans ses conseils, poli dans ses remontrances, ferme dans ses ordres, énergique pour leur exécution ; il dépouillait très volontiers, en dehors das répétitions, sa gravité bénigne de chef, pour s'abandonner à la familiarité égalitaire du camarade et de l'ami.

S'il ne pouvait pas, auprès de nous, appuyer son autorité sur les rigueurs de la discipline militaire, il en puisait la force dans des sentiments bien autrement puissants que le respect de la supériorité hiérarchique. La docilité de ses membres exécutants était spontanée, et elle était obtenue par un dévouement sans bornes à la société de l'*Harmonie* dont M. Roset s'était fait une seconde famille, au sein de laquelle il se plaisait à passer de longues veillées, en s'intéressant à tous les petits détails de son existence et à tous ses éléments de prospérité ; par une sollicitude touchante envers ses musiciens… …

… … qu'il connaissait tous, presque intimement, et à qui il ne craignait pas de donner, gratis, des leçons particulières, leçons précieuses et fécondes, qui attachaient davantage l'élève au maître et où le talent de démonstration du professeur se montrait à la hauteur de sa générosité et de sa patience ; enfin, par une véritable passion pour l'art musical qu'il aimait pour lui-même et non pour les seules satisfactions de vanité qu'il peut procurer ; qu'il aimait pour le faire cultiver, goûter et aimer par tous.

Il ne faut pas s'étonner qu'avec de pareils moyens d'entraînement M. Roset ait bien vite conquis la confiance entière de ses membres exécutants et qu'il ait, en peu de temps, élevé l'Harmonie de Saint -Étienne au premier rang des sociétés musicales de France. C'était là sa joie et son bonheur, sa vanité bien légitime.

Hier encore, il se préparait, avec un plaisir sensible, au concours de Genève, où il espérait faire, de nouveau, consacrer nos progrès et récompenser nos efforts.

Mais, hélas ! la destinée implacable, d'un coup subit a tout brisé. Les belles espérances s'éteignent aujourd'hui dans un cercueil ; les couronnes de victoire cèdent la place à des couronnes de deuil.

Ce triomphe, qui eut été ton œuvre, cher directeur, et dont nous aurions tant désiré te faire hommage,

[365] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=3067277&page=3&name=Roset&with_variantes=0&tk=d90926d4d988abf0

[366] Le ténor Flachat aura été lui-même formé par Simon ROZET

devient pour nous une lugubre déception et se déroule tout à coup dans les larmes.

Mais, repose en paix, directeur vénéré et aimé, la séparation qui nous prive matériellement de toi ne nous enlèvera jamais ton souvenir ; tu vivras toujours avec nous par tes leçons et tes bienfaits ; d'au delà du monde, tu nous protégeras encore par ta mémoire ; désormais et toujours nous verrons en toi le bon génie de l'*Harmonie de* Saint-Étienne.

Adieu ! directeur aimé et vénéré ; encore une fois, au nom de tous ceux que tu aimais toi aussi comme tes enfants, Roset, adieu !

Puis M. Dard, d'une voix émue, dit à Roset l'adieu suivant :

Messieurs,

Permettez-moi d'adresser ici un dernier et suprême adieu à un homme qui, par la douceur de son caractère, la grandeur de son âme et l'élévation de son talent, avait su rapidement s'attacher les sympathies de la population stéphanoise.

Ce que fut Roset, est-il besoin de le rappeler alors que sa tombe est encore ouverte ? Est-il besoin de retracer sa vie parmi nous ? Depuis trois ans à peine que nous l'avons connu, toutes ses qualités vous les avez appréciées à leur juste valeur. Ses premières relations à Saint-Étienne datent, vous le savez, de l'époque du Concours musical.

Le Comité d'organisation n'avait pas craint de faire appel à son dévouement, certain qu'il était de trouver dans le chef de musique du 98e un artiste consommé, un compositeur habile et d'une valeur réelle. Quelques mois après il prit sa retraite, et c'est alors que l'*Harmonie de Saint-Étienne*, jeune encore, mais déjà remarquable, l'appela à sa tête et en fit son chef.

Sous sa direction, il ne leur a fallu que deux étapes pour conquérir une des premières places parmi les sociétés musicales.

Valence et Mâcon se souviennent encore de vous, messieurs, et c'est quand vous alliez à Genève, ajouter un triomphe de plus aux triomphes passés, que la fatalité vous arrache violemment un chef aimé et pour lequel votre cœur était rempli d'admiration et de respect !

Musicien profond, harmoniste distingué, professeur et directeur remarquable, Roset laisse un vide énorme au milieu de nous.

Hélas ! son talent comme compositeur, les soins qu'il apportait dans l'exécution et l'interprétation des œuvres qui lui étaient confiées, tout cela n'est plus !

Le souvenir seul de tes belles qualités nous reste, Roset ! et il vivra sans cesse dans notre mémoire !

Un dernier hommage leur était dû ; ma voix, qui n'a pour elle que la sincérité de l'affection, je te l'adresse et te dis cet adieu suprême !

Le service d'honneur était fait par un piquet du 16e de ligne.

[…]

M. Roset était né à Besançon ; il était sous-chef dans un régiment d'artillerie, à 18 ans.

Il passa dans divers régiments, jusqu'au 98e, où il était très apprécié.

Depuis peu de temps résidant dans notre ville, il avait conquis toutes les sympathies.

L'*Harmonie*, qu'il dirigeait depuis le mois de mai 1880, perd en lui un chef de premier ordre

et qui lui était profondément dévoué.

Il laisse une veuve et trois enfants âgés de 14 ans, 11 ans et 4 ans. Il avait un frère capitaine d'artillerie et un autre ancien chef de musique.

Nous prenons une part à la douleur de sa famille comme au deuil de *l'Harmonie*.

La population, émue et sympathique, joindra ses regrets aux nôtres et à ceux des nombreux amis de l'homme méritant qui nous a été si soudainement ravi.

M. Pierre Joseph-Constant Roset était chevalier de la Légion d'honneur. II meurt à 48 ans. Ses obsèques auront lieu demain dimanche 16 courant, à 8 h. ½ du matin. Le convoi se réunira rue Saint-Louis, 21.[367]

Dans les « Tables[368] décennales des naissances, mariages, décès 1833-1842 » que l'on trouve sur le site « Mémoire vive – Patrimoine numérisé de Besançon », nous constatons la naissance d'un ROSET Pierre Joseph à la date du 10 décembre 1833.

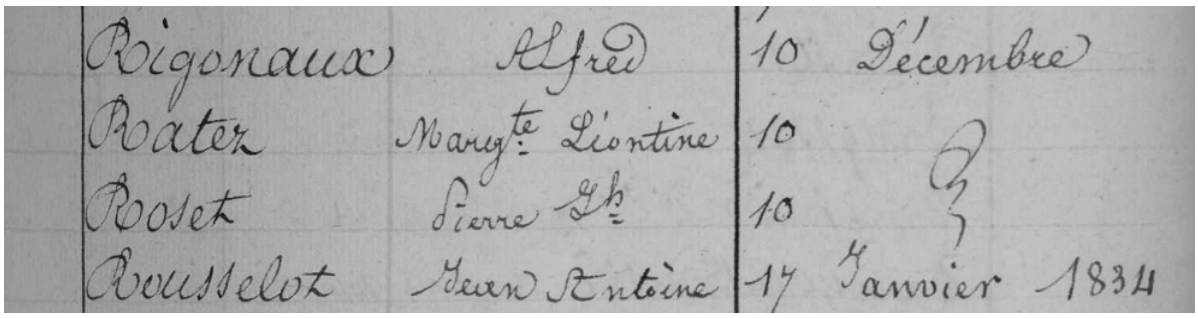

[367] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php?q=pr_jour:14+AND+pr_page:2+AND+pr_mois:07+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1882+AND+pr_titre:%22Le+R%C3%A9publicain+de+la+Loire%22&start=0&rs_kw=Roset&searchtype=a

[368] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011290417937yBBf5z/1/330

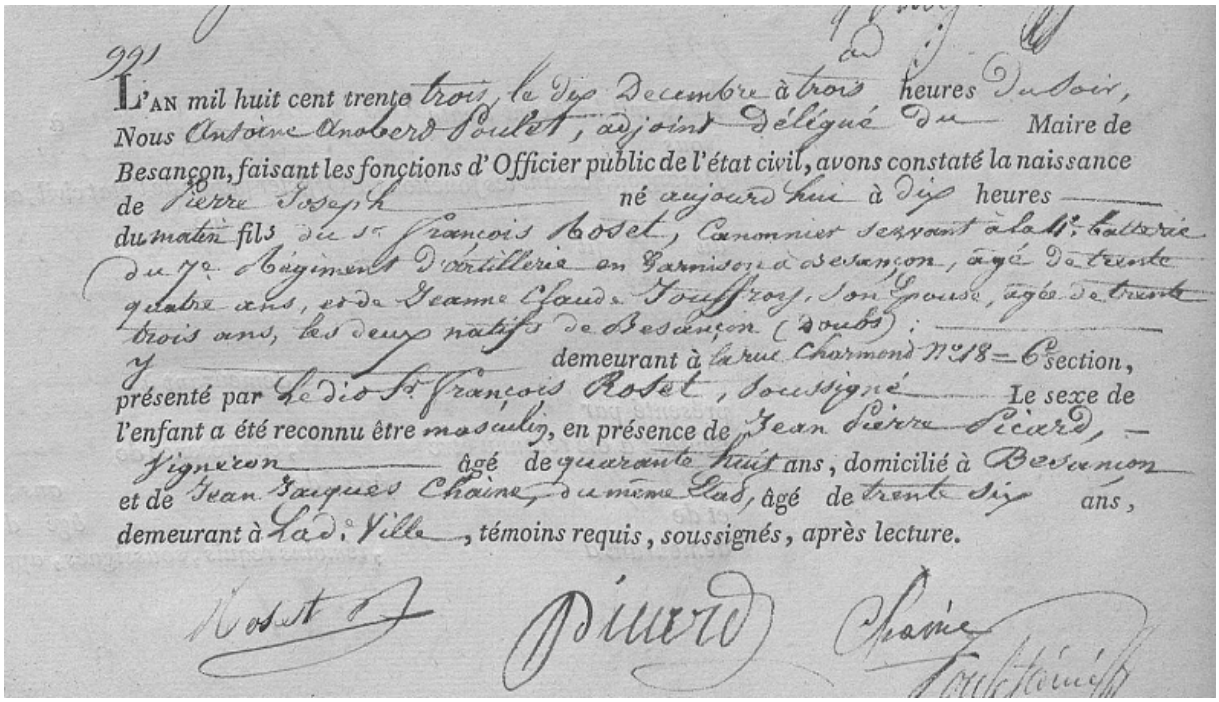

L'an mil huit cent trente trois, le Dix Decembre à trois heures Du soir,
Nous Antoine Anobert Poulet, adjoint Délégué du Maire de
Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
de Pierre Joseph né aujourd'hui à Dix heures
du matin fils de S.r François Roset, Canonnier servant à la 4.e batterie
du 7.e Régiment d'artillerie en Garnison à Besançon, âgé de trente
quatre ans, et de Jeanne Claude Jouffroy, son Epouse, âgée de trente
trois ans, les deux natifs de Besançon (Doubs) ; —
Y demeurant à la rue Charmond N.o 18 — 6.e section,
présenté par Le dit S.r François Roset, soussigné — Le sexe de
l'enfant a été reconnu être masculin, en présence de Jean Pierre Picard, —
Vigneron — âgé de quarante huit ans, domicilié à Besançon
et de Jean Jacques Chaine, du même Lieu, âgé de trente six ans,
demeurant à Ladite Ville, témoins requis, soussignés, après lecture.

Roset père Picard Chaine Poulet adjoint

Il s'agit bien de Pierre[369] Joseph [- Constant] ROSET, né à Besançon le 10 décembre 1833, fils de François ROSET, canonnier servant à la 4e batterie du 7e Régiment d'artillerie en garnison à Besançon, âgé de trente-quatre ans, et de Jeanne Claude Jouffroy, son épouse, âgée de trente-trois ans, les deux natifs de Besançon (Doubs) ; y demeurant à la rue Charmond, n°18.

Pour les archives de la ville de Besançon, il faut aller sur le site[370] MEMOIRE VIVE.

Dans *Annuaire*[371] *militaire de la République française [puis de l'Empire français] ...*— 1870/01/31 (A1870) – Auteur : République française – Edité en 1870, page 363 :

Il se trouve dans le 100e RÉGIMENT à Clermont-Ferrand. Le chef de musique est BIRCANN (Pierre-Eugène) et (à la s.) [expression non connue], ROSET (Joseph-Constant),18 juill. 1866. La date doit être celle de sa prise de fonction.

Dans le *Journal*[372] *officiel de la République française. Lois et décrets* – 1879/07/13 (Année 11, N°190) – Edité en 1879, page 6580, il est dit :

« Par décret en date du 12 juillet 1879, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du même jour, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en rigueur, a nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, savoir :

[369] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a0112904179370Q0FZd/1/333
[370] http://memoirevive.besancon.fr/?id=158_183
[371] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=4198302&page=413&name=ROSET&with_variantes=0&tk=17ef1e207717a681
[372] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=1602559&page=4&name=Roset&with_variantes=0&tk=970d53b0bbd91a76

[...]

INFANTERIE.

[...]

98e rég. Roset (Pierre Joseph), chef de musique ; 28 ans de services, 1 campagne. »

Donc, 28 ans de service en juillet 1879. J'en déduis que le début de sa première année de service est 1851, car la 29e est en 1879, la 30e en 1880, la 31e en 1881 et, donc, la 1re en 1851 (à l'âge de 18 ans, comme l'indique le journal). Ainsi, il est bien né en 1833.

Mais encore, sur le site GENEANET[373], je trouve la naissance en 1824 d'un enfant des parents de Pierre Joseph Constant, un fils. Il doit donc s'agir de son frère dont il est fait référence dans le journal cité plus haut, à savoir : « Le deuil est conduit par les deux jeunes enfants de M. Roset et son frère. »

♂ Charles Louis ROSET

- Né le 19 décembre 1824 - Besançon (25), 25, F
- Décédé

Parents

- François ROSET *ca 1798-*
- Jeanne Claude JOUFFROY *ca 1799-*

Une visite sur le site[374] de Besançon s'impose !

[373] http://gw.geneanet.org/chipaux?lang=fr&pz=mathilde+cecile+helene&nz=chipaux&ocz=0&p=charles+louis&n=roset
[374] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011290417937hce63g/1/1

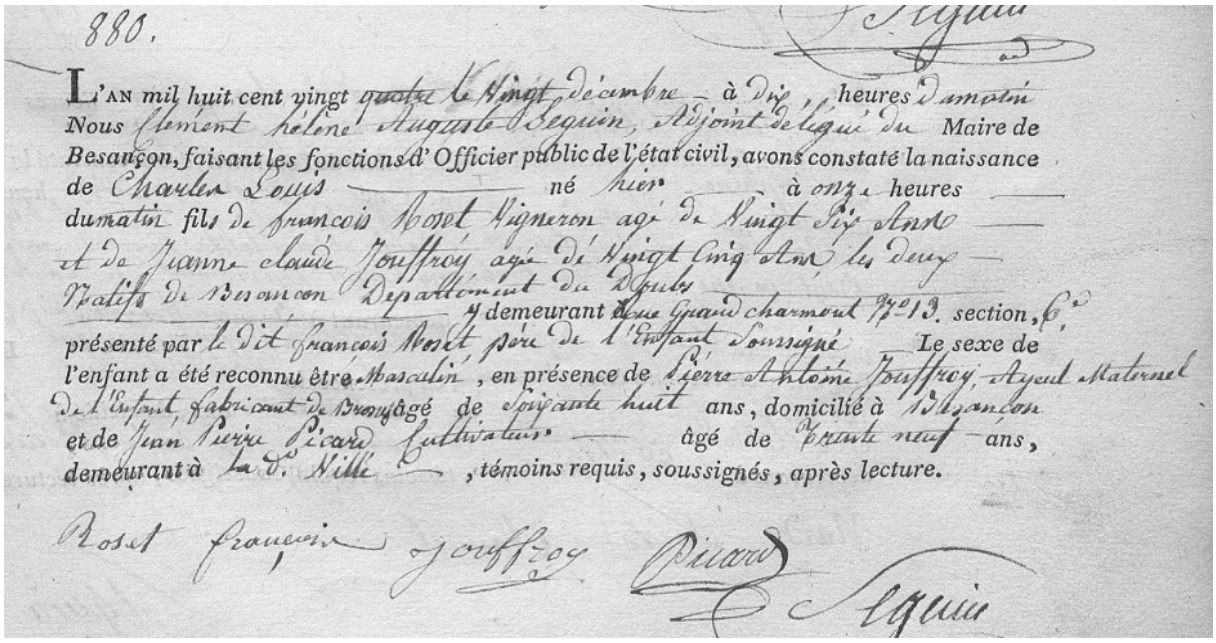

880.

L'AN mil huit cent vingt quatre le Vingt décembre à dix heures du matin
Nous Clément hélène Auguste Seguin, Adjoint délégué du Maire de
Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
de Charles Louis né hier à onze heures
du matin fils de francois Roset Vigneron agé de Vingt Six Ans
et de Jeanne claude Jouffroy agée de Vingt Cinq Ans, les deux
Natifs de Besancon Departement du Doubs
y demeurant rue Grand charmont N°13. section, 6e
présenté par le dit francois Roset père de l'Enfant Soussigné Le sexe de
l'enfant a été reconnu être Masculin, en présence de Pierre Antoine Jouffroy, Ayeul Maternel
de l'Enfant fabricant de Brosses âgé de Soixante huit ans, domicilié à Besançon
et de Jean Pierre Picard Cultivateur âgé de Trente neuf ans,
demeurant à la d. Ville, témoins requis, soussignés, après lecture.

Roset francois Jouffroy Picard Seguin

François ROSET, le père, est dit ici « vigneron » et le couple habite déjà « rue Grand Charmont, n°13. » Ainsi, le 19 décembre 1824, les parents sont dits âgés de 26 et 25 ans.

19/12/1824 François ROSET est vigneron, né vers 1798, et Jeanne Claude JOUFFROY, en 1799 et ils habitent rue Grand Charmont n°13.

10/12/1833 François ROSET est canonnier, né vers 1799, et Jeanne Claude JOUFFROY, en 1800 et ils habitent rue Charmont n°18.

Ainsi, le 1er floréal an 6 a lieu la déclaration de la naissance le 30 Germinal an 6 (19 avril 1798) de François ROSET fils de Jacques, natif de Besançon demeurant Rue de Vigny, huitième section, vigneron et de Marie Bastignière, déclaration en présence de l'oncle de l'enfant, François ROSET.

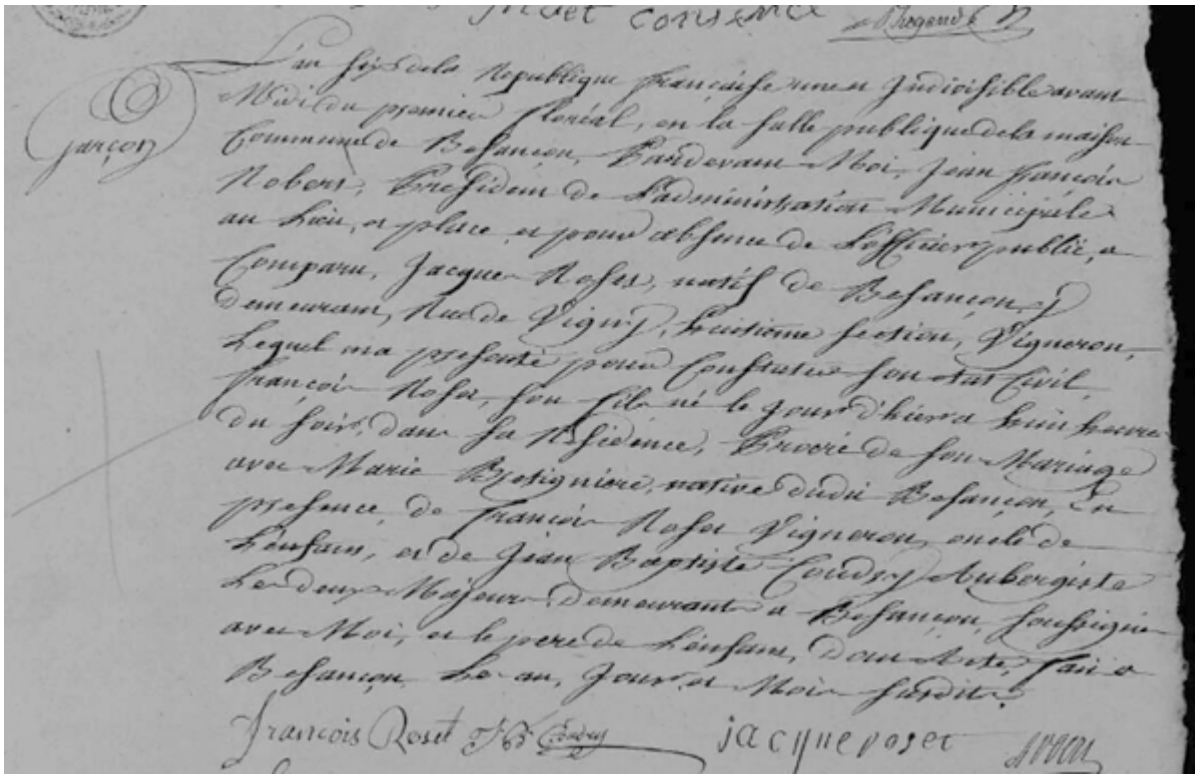

D'autres investigations sont possibles pour remonter la généalogie de Pierre Joseph ROSET. Des ROZET & ROSET ont fait souches depuis bien avant le début du XVIIe siècle à Besançon, particulièrement dans le « quartier des Arènes[375] » et le « quartiers des Battant[376] ». Ce dernier quartier, très ancien, est le quartier des vignerons, métier ancestral des ROSET de Besançon.

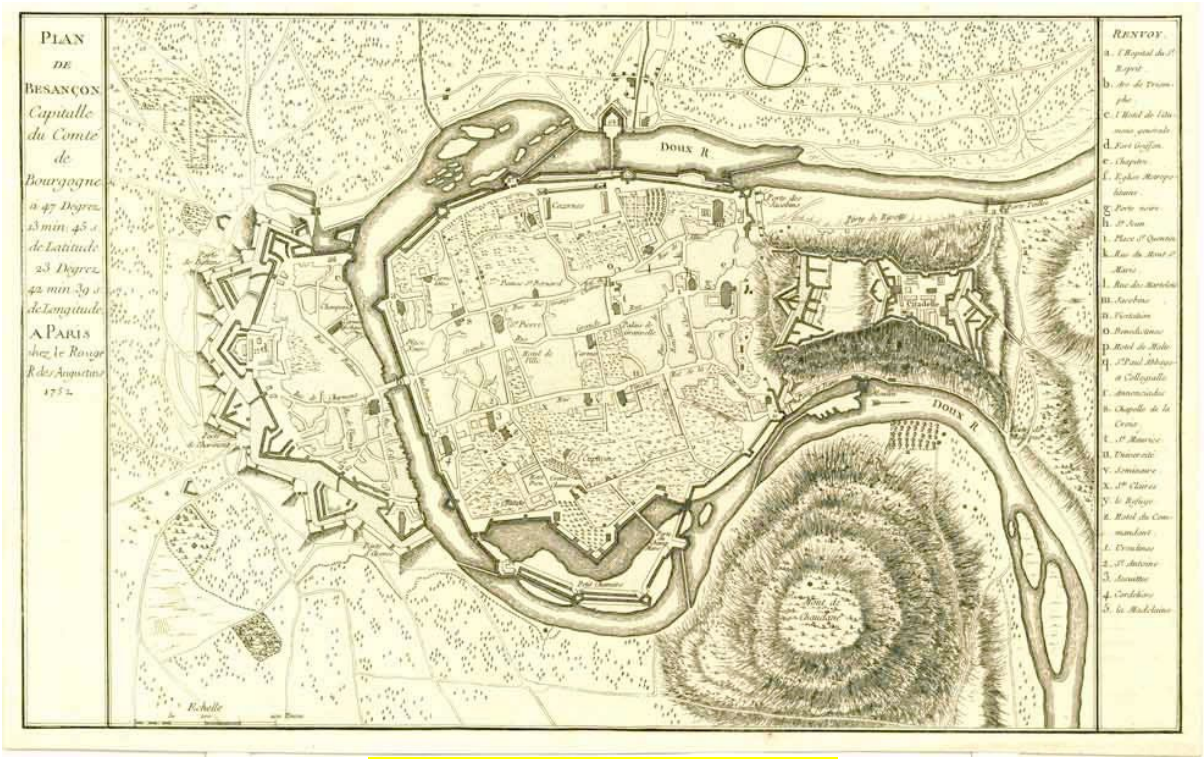

Plan de Besançon moitié du XVIIIe siècle

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY

Jean **ROSET** est âgé de 41 ans et est marié depuis 11 ans avec Anne Gabrièle Joseph PARPETE. Ils résident à **PORCHERESSE**. Leur famille[377] est composée de la manière suivante :

1. Elisabeth Julie ROSET est âgée de 10 ans
2. Marie Joseph Virginie ROSET est âgée de 9 ans
3. Marie Eugénie ROSET est âgée de 6 ans
4. Jean Baptiste ROSET est âgé de 4 ans
5. François Joseph ROSET est âgé de 2 ans. Dont postérité.

Nicolas Joseph **ROSET** est âgé de 39 ans et s'est marié voici de cela 13 ans avec Elisabeth BOISIEUX. Ils habitent **FRAMONT**. La famille[378] se présente ainsi :

2. Nicolas-Joseph ROSET âgé de 11 ans. Dont postérité.
3. Elisabeth Julie ROSET âgée de 9 ans
4. Jean Joseph ROSET âgé de 7 ans
5. Célestine âgé de 5 ans

Elisabeth dite Henriette **ROSET** âgée de 38 ans est mariée avec Jean[379] THOMAS dont elle a un fils. Elle est enceinte. Elle réside à **FRAMONT**. Elle a deux fils naturels, à savoir :

1. Daniel-Joseph ROSET âgé de 15 ans. Dont postérité.
2. Jean ROSET âgé de 11 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS

François **ROZET** âgé de 65 ans. Avec son épouse Elisabeth Lambertine LAMOCK, ils résident à **CURFOZ**. Probablement encore avec l'un de leurs fils :

5. Jean Nicolas **ROSET** est âgé de 31 ans. Peut-être est-il marié car il est dit dans l'Etat Civil de Curfoz, section de Sensenruth, qu'à la date du 13 avril 1826 est décédé un « enfant de Sedan, âgé de 14 mois, en pension chez Nicolas ROZET »

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / FRANCOIS

Denys **ROZET** est âgé de 31 ans et il est marié depuis 4 ans avec Marie Joseph PONCIN. Ils ont deux enfants. Ils résident à **CURFOZ** :

1. François Joseph ROZET est âgé de 4 ans. Dont postérité.
2. Marguerite ROZET est nouveau né

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS

[375] https://fr.wikipedia.org/wiki/Ar%C3%A8nes_de_Besan%C3%A7on
[376] https://fr.wikipedia.org/wiki/Battant_(Besan%C3%A7on)
[377] (6) Louise Antoinette ROSET naîtra l'année prochaine
(7) Julie Philomène ROSET naîtra dans 7 années
[378] (1) Jean-Baptiste ROSET décédé sa première année, il y a 12 ans
[379] (3) Jean Léopold THOMAS âgé 2 ans
(4) Elisabeth THOMAS naîtra l'année prochaine

Jean **ROZET** est âgé de 60 ans. Il est marié depuis 30 ans avec Catherine MAURY, Il réside à **THONNELLE**. Il est aubergiste. La famille[380] est composée de cette manière :

2. Jean Théodore ROZET est âgé de 25 ans. Dont postérité.
3. Jean-Baptiste ROZET est âgé de 21 ans. Dont postérité.
4. Marie-Jeanne ROZET est âgée de 15 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN

Louis **ROZET** est âgé de 30 ans et est marié depuis 3 années avec Marguerite GILLET de FLORENVILLE. Ils résident à **MEIX-DEVANT-VIRTON**. La famille [381] est composée de deux enfants :

1. Jacques ROZET qui est âgé de 2 ans. Dont postérité.
2. Marie-Catherine Victoire ROZET nouveau né

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS

Louis **ROZET** est âgé de 55 ans, marié depuis 29 ans avec Marie-Catherine ADAM. Ils résident, toujours, à **SART-JÉHONVILLE**. La famille[382] se compose de la manière suivante :

2. Sophie ROZET âgée de 27 ans
3. François ROZET âgé de 26 ans. Dont postérité.
4. Jean Prosper ROZET âgé de 24 ans. Dont postérité.
5. Marie Emilie ROZET âgée de 22 ans.
7. Célestine ROZET âgée de 14 ans.

[380] (2) Jacques ROZET vient de décéder âgé de 26 ans
(6) Célestin ROZET est décédé à l'âge de 3 ans voici de cela 16 ans
[381] (3) Louis Joseph ROZET naîtra l'année prochaine. Dont postérité.
(4) Louis ROZET naîtra dans 3 ans et partira vers Paris…
(5) Jean Baptiste Elisée ROZET naîtra dans 6 ans pour décéder à l'âge de 6 ans
(6) Jean Théodore ROZET naîtra dans 10 ans
(7) Jean Baptiste Emile ROZET naîtra dans 16 ans. Dont postérité.
[382] (1) Jean François ROZET décédé nouveau né voici de cela 28 ans
(6) Jean Nemery ROZET décédé à l'âge de 2 ans voici de cela 14 ans.

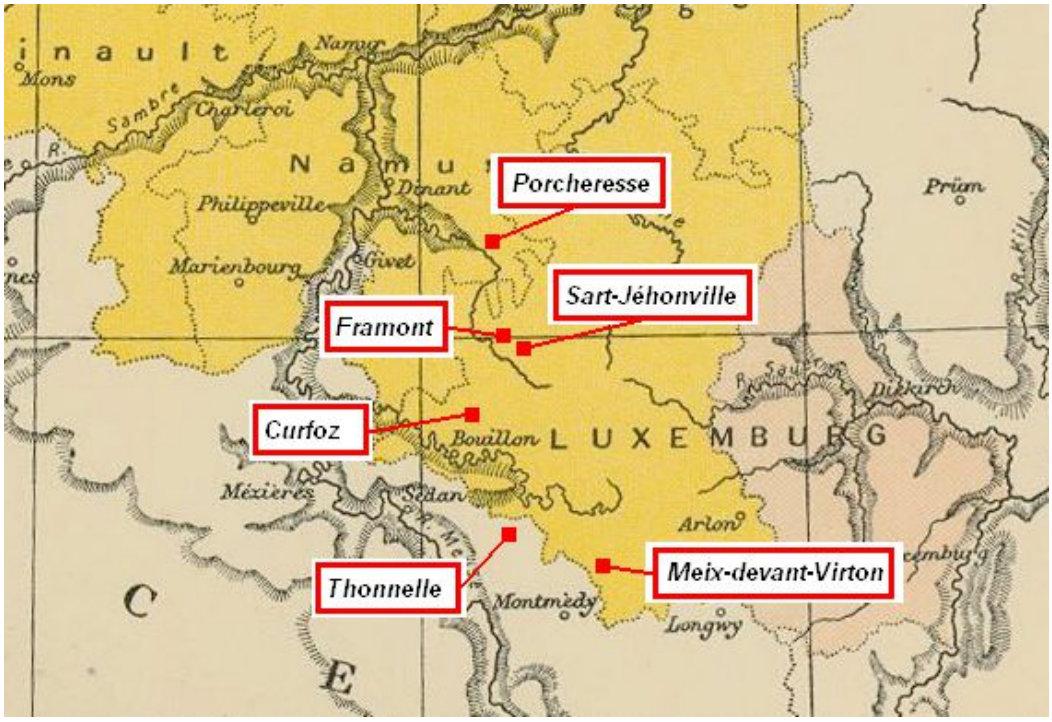
Porcheresse
Sart-Jéhonville
Framont
Curfoz
Meix-devant-Virton
Thonnelle
Namur
Dinant
Philippeville
Marienbourg
Givet
Bouillon
LUXEMBURG
Sedan
Arlon
Montmédy
Longwy
Mons
Charleroi
Sambre
Prüm
Diekirch

Antoine Roset (vers 1830 – vers 1911), « fabriquant de parapluies, devenu industriel »

Dans **L'USINENOUVELLE --** Le magasine[383] N°2865 2 / 4 est paru cet article retraçant l'origine de cette société ayant son origine dans le début de la deuxième moitié du XIXe siècle :

Roset, l'exception industrielle du meuble

Un choix dicté par la passion : 1900-1950

Comme beaucoup d'entreprises légendaires du luxe international, l'histoire de Ligne Roset s'enracine dans le patrimoine artisanal français. Exploitant forestier à Montagnieu dans le Bugey en 1860, Antoine Roset, premier de la lignée, a installé ses roues à aube sur la rivière La Brivaz pour débiter son bois. Très vite, il diversifie ses activités avec son fils Emile, en lançant une manufacture de parapluies en bois, de cannes de marche et fabrique même de barreaux de chaises... Un signe du destin !

Une ère de croissance intense : 1950-1970

Jean Roset, le petit-fils d'Antoine s'adapte et dans le contexte de la reconstruction d'après-guerre, l'entreprise, qui compte alors 50 employés, prend vite une tournure industrielle en se développant dans le mobilier pour collectivités. C'est l'âge d'or des marchés publics. La maison Roset fabrique du mobilier pour les grands organismes sociaux, les collèges et lycées, les hospices civils, les centres universitaires, les maisons de retraite. Lits, chaises, tables... la conception se fait déjà en collaboration aves des architectes et le créneau du "contract business" reste très porteur jusqu'aux années 60.

Une entreprise avant-gardiste : 1970-1990

Aux côtés de Jean Roset, ses fils Pierre et Michel, voient dans l'explosion créative des années 60-70 l'opportunité de pérenniser en réorientant l'activité sur les particuliers. Passionnés par le design, ils commencent à travailler avec des architectes d'intérieur, comme Michel Ducaroy, créateur du Togo en 1973, une année décisive puisque c'est aussi celle de la création officielle de la marque Ligne Roset. L'investissement sur la création sera la première intuition qui mènera l'entreprise au succès. La seconde ? L'ambition de faire de Ligne Roset une vraie marque, forte d'un réseau de distribution à son enseigne. Une véritable innovation dans le marché du meuble de l'époque ! Les premiers magasins à l'enseigne Ligne Roset ouvriront dans les années 70. Le

choix de l'exportation sera la troisième intuition fondatrice et pionnière avec la première implantation en Allemagne dès 1967. Aujourd'hui, l'international représente 70% de l'activité et les magasins Ligne Roset sont présents dans les plus grandes métropoles du monde.

Des tendances des quatre coins du monde : 1990 à aujourd'hui

En 150 ans, la marque Ligne Roset est devenue le symbole d'une élégance de vie, l'empreinte d'un luxe signé des plus grands talents de la décoration contemporaine à travers le monde. Le seul créateur-fabricant de mobilier français décline aujourd'hui tout un art de vivre dans une collection complète de meubles, d'objets déco, de luminaires, de tapis, de tissus... Un univers à part, où certains produits, comme le Togo, appartiennent désormais à la légende du design du XXème siècle. Où chaque produit a été pensé par son créateur pour faire du bien autant à l'oeil qu'à l'âme. Chez Ligne Roset, l'ouverture d'esprit est une stratégie d'entreprise, la créativité une philosophie, l'anticonformisme une politique, la curiosité intellectuelle un trait de caractère. Comme leur prédécesseurs, Pierre et Michel Roset suivent leurs impulsions, sans jamais regarder le passé, en s'enthousiasmant toujours pour l'avenir...

Les sites industriels

Le siège social est installé à Briord (Ain) depuis 1973. Depuis, le site a considérablement évolué mais Jean ROSET, et maintenant Pierre et Michel ROSET, ont toujours souhaité conserver là leur siège social, par fidélité à l'histoire familiale et aux personnes qui ont participé à l'évolution de l'entreprise et de leur région.

Les usines sont installées dans l'Ain et l'Isère. Briord abrite le siège social (136 personnes, 3 310 m²) et le département Sièges sur Briord 1 (428 personnes, 35 500 m²), Briord 2 (atelier de menuiserie, 85 personnes, 11 000 m²), Briord 3 (coupe cuir et tissus, contrôle qualité des peaux et des pièces de tissu, 69 personnes, 5 100 m²) et Briord 4 (ouverture fin 2001, bâtiment de stockage des structures semi-finies, 20 personnes, 5 410 m²).

Le département Accessoires à Montagnieu près de Briord, berceau de la société, gère la conception, la réalisation et la commercialisation des luminaires et articles de décoration, tapis, accessoires textiles, mobilier d'appoint et mobilier de complément (33 personnes, 8 400 m²).

Le département Meubles est réparti en deux unités à Saint Jean le Vieux 1 et 2 (ouvert en 1971, traitement mécanique du bois, 284 personnes, 30 000 m²) et Saint Rambert en Bugey (ouvert en 1975, traitement des surfaces bois, 103 personnes, 12 600 m²).

Quant à Bourgoin-Jallieu 1 et 2 (87 personnes en tout, 2 400 m² et 3 600 m²) et Saint Georges de Reneins (45 personnes, 2 400 m²) ce sont deux sites d'ateliers couture.

L'ensemble des 6 sites industriels totalise 120 000 m², soit 2 fois la surface des salles d'exposition du Grand Louvre.

[383] http://www.usinenouvelle.com/article/roset-l-exception-industrielle-du-meuble.N4025

On trouve effectivement une référence à Antoine ROSET, dans *Rapports*[384] *et délibérations - Ain, Conseil général – 1894/08* – Auteur : Ain. Conseil général – Edité en 1894 et on l'inscrit dans un tableau comme « négociant [de] Serrières-deBriord ».

Subventions industrielles

Conformément à l'article 86 de la loi du 10 août 1871, la Commission départementale a accepté les offres faites par les industriels désignés dans le tableau ci-après, pour la réparation des dégradations extraordinaires causées à des chemins de grande communication, d'intérêt commun ou vicinaux ordinaires :

Chemin de grande communication n° 10	Fournel Joseph.	Négociant	St-Benoît	10 50
Chemin de grande communication n° 19				24 50
Chemin de grande communication n° 19	Société marbière d'Avesnes, Hébrant, directeur.	»	Paris, avenue Daumesnil, 15, 17, 19	99 »
	Scarazini frères.	Casseurs mosaïstes	Glandieu, St-Benoît	54 50
	Raffi et Guicherd.	id.	Brégnier-Cordon.	54 50
	Roset Antoine.	Négociant	Serrières-de-Briord	17 50
	Peyret Marc.	id.	id.	17 50
Chemin de grande communication n° 19	Lapierre Lucien.	id.	id.	20 »
Chemin de grande communication n° 32				30 »
Chemin de grande communication n° 19	Romeggio Antoine.	id.	Bénonces	20 »
Chemin de grande communication n° 32				30 »
Chemin de grande communication n° 31	Buscal B.	Industriel	Virieu-le-Grand	80 »
	Surgère Jean-Cyrus.	Marchand de sable	id.	30 »

[384] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=112492&page=799&name=Roset&with_variantes=0&tk=ffeba9f08608b1c7

Dans *Journal officiel de la République française*. Lois et décrets – 1911/10/02 – (Année 43, N°267) – Edité en 1911[385] on y apprend que certains ouvriers travaillant dans la menuiserie sont récompensés par le « Ministère du commerce et de l'industrie. – Des médailles d'honneur ont été accordées par le ministre du commerce et de l'industrie, en exécution des règlements en vigueur, aux ouvriers et employés dont les noms suivent, à l'occasion de diverses cérémonies qui ont eu lieu pendant les mois d'août et septembre 1911 :

[…]

M. Dussapin (Jean-Marie), ouvrier scieur dans la maison veuve A. Roset aux Granges-de-Moutagnieu.

[…]

M. Fillard (Claude), employé dans la maison veuve A. Roset à Serrières-de-Briord.

[…]

Ainsi, en 1911, Antoine ROSET est décédé depuis un certain temps, car c'est sa veuve qui gère la société.

[385] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=1655019&page=3&name=Roset&with_variantes=0&tk=af66633381bb7b10

Joseph Paul Henri Rozet (1844-1919), « lieutenant de vaisseau »

Henri[386] ROZET est né le 2 décembre 1844 à CHALON SUR SAÔNE (Saône & Loire) et décédé le 21 août 1919 à NEUILLY-sur-SEINE (Hauts-de-Seine).

- Entre dans la Marine en 1861 (port TOULON)
- Aspirant le 1er aout 1863
- Enseigne de vaisseau le 1er septembre 1867
- Lieutenant de vaisseau le 16 octobre 1873
- Au 1er janvier 1879, port TOULON.
- Chevalier de la Légion d'Honneur le 11 juillet 1880, étant sur le "SOUVERAIN" à TOULON.
- Au 1er janvier 1881, port TOULON.
- Lieutenant de vaisseau en résidence fixe le 14 février 1881, chargé de l'Observatoire. Idem au 1er janvier 1897.
- Versé dans le cadre de réserve le 4 décembre 1897; port TOULON.
- Officier de la Légion d'Honneur le 20 juillet 1909, étant en retraite, attaché au Service hydrographique de la Marine à PARIS.

Il a écrit *Caractères météorologiques de 1889 à Toulon,* par M. A. Rozet (1891) – de Rozet, Joseph-Paul-Henri, dit A.

Joseph Paul Rozet[387] est né le 2 décembre 1844 à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire). **Son père, Claude[388] Antoine,** ancien élève de l'École polytechnique (promotion 1818), était capitaine d'État-Major. Il entra à l'École Navale en 1861. Lieutenant de vaisseau, il fut instructeur à l'observatoire du Bureau des longitudes au Parc de Montsouris pendant un an (1878-1879). Il fut nommé directeur de l'observatoire de Toulon le 29 janvier 1881. Il succédait à Beuf. Il occupa ce poste jusqu'à sa retraite qu'il prit le 2 décembre 1897. [...]. Joseph Paul Henri Rozet est mort le 21 août 1919 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

(SHM ; AN : LH/2421/60 ; EAN ; EAD ; ETEN promo1861)

[386] http://ecole.nav.traditions.free.fr/officiers_rozet_joseph.htm
http://www.culture.gouv.fr/LH/LH258/PG/FRDAFAN83_OL2421060V001.htm
[387] http://www.obs-hp.fr/dictionnaire/par_lettre/lettres_QR.pdf
[388] Voir plus haut

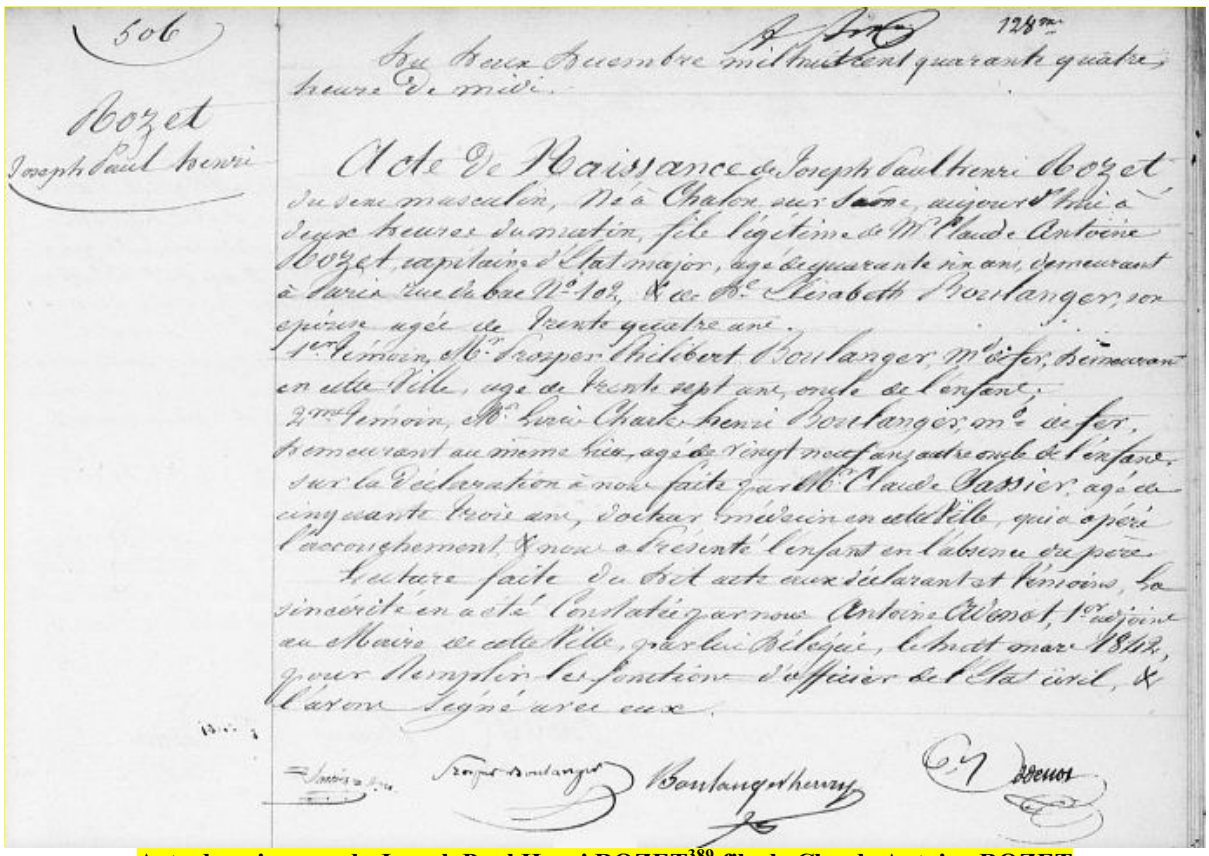

506

Rozet
Joseph Paul Henri

128me

Du deux Decembre mil huit cent quarante quatre heure de midi.

Acte de Naissance de Joseph Paul Henri Rozet du sexe masculin, né à Chalon sur Saône, aujourd'hui à deux heures du matin, fils légitime de Mr Claude Antoine Rozet, capitaine d'Etat major, agé de quarante six ans, demeurant à Paris rue du bac No 102, & de Me Elisabeth Boulanger, son épouse agée de trente quatre ans.

1er témoin, Mr Prosper Philibert Boulanger, Md de fer, demeurant en cette Ville, agé de trente sept ans, oncle de l'enfant;

2me témoin, Mr Louis Charles Henri Boulanger, md de fer, demeurant au même lieu, agé de vingt neuf ans autre oncle de l'enfant, sur la déclaration à nous faite par Mr Claude Fassier, agé de cinquante trois ans, docteur médecin en cette Ville, qui a opéré l'accouchement, & nous a présenté l'enfant en l'absence du père.

Lecture faite du dit acte aux déclarant et témoins, la sincérité en a été constatée par nous Antoine Adenot, 1er adjoint au Maire de cette Ville, par lui délégué, le huit mars 1842, pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat civil, & l'avons signé avec eux.

Fassier — Prosper Boulanger — Boulanger Henry — Adenot

Acte de naissance de Joseph Paul Henri ROZET[389] fils de Claude Antoine ROZET

[389] http://www.archives71.fr/arkotheque/visionneuse/visionneuse.php?arko=YTo3OntzOjQ6ImRhdGUiO3M6MTA6IjIwMTctMDEt-MTEiO3M6MTA6InR5cGVfZm9uZHMiO3M6MTE6ImFya29fc2VyaWVsIjtzOjQ6InJlZjEiO3M6MToiMSI7czo0OiJyZWYyIjt-zOjU6IjczNjg2IjtzOjIyOiJmb3JjZV9udW1faW1hZ2VfZGVwYXJ0IjtpOjA7czoxNjoidmlzaW9ubmV1c2Vfa-HRtbCI7YjoxO3M6MjE6InZpc2lvbm5ldXNlX2h0bWxfbW9kZSI7czo0OiJwcm9kIjt9#uielem_move=-482%2C53&uie-lem_islocked=0&uielem_zoom=117&uielem_brightness=0&uielem_contrast=0&uielem_isinverted=0&uielem_rotate=F

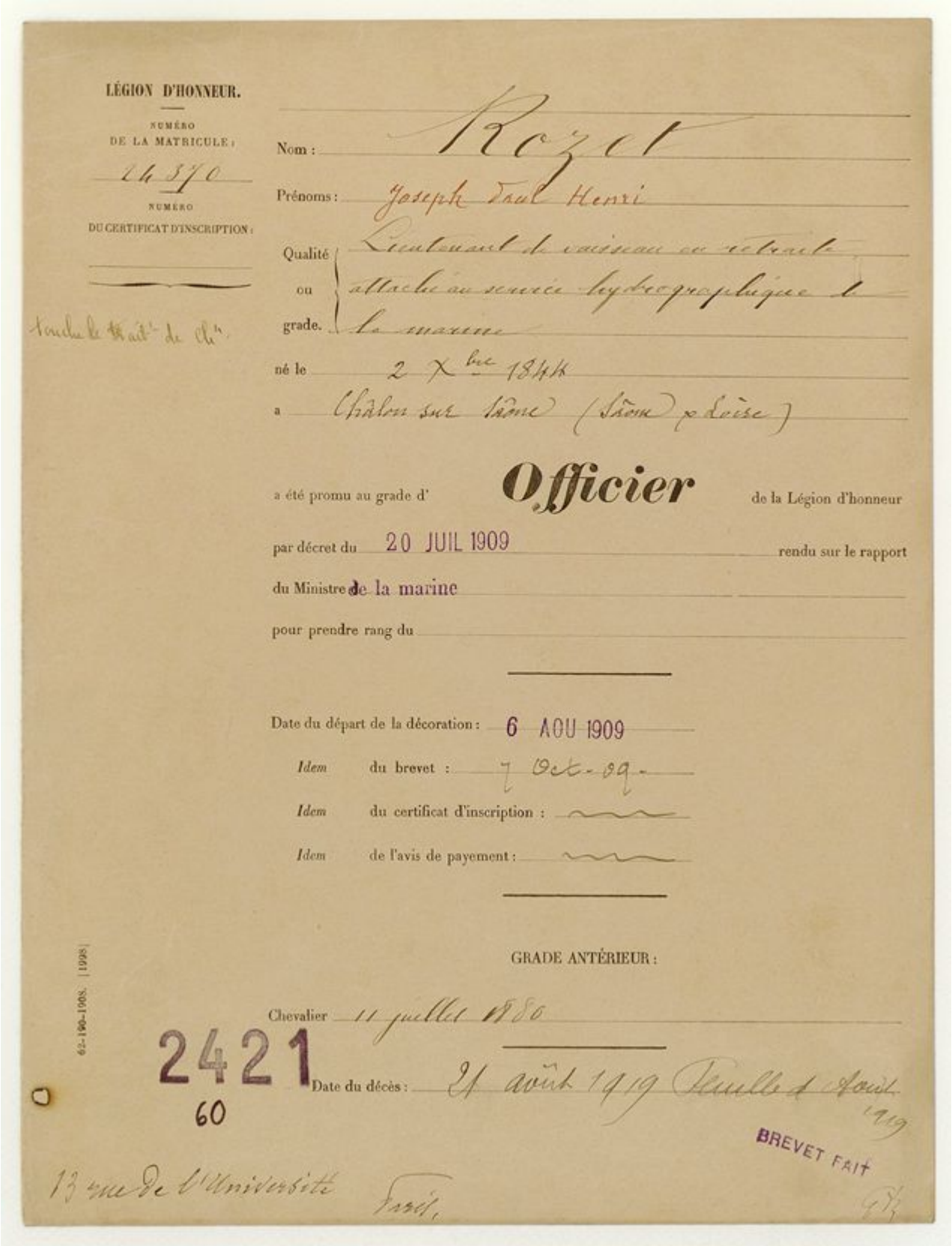

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 14370

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION :

Nom : Rozet

Prénoms : Joseph Paul Henri

Qualité ou grade. Lieutenant de vaisseau en retraite attaché au service hydrographique de la marine

né le 2 Xbre 1844

à Châlon sur Saône (Saône & Loire)

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du 20 JUIL 1909 rendu sur le rapport

du Ministre de la marine

pour prendre rang du

Date du départ de la décoration : 6 AOU 1909

Idem du brevet : 7 Oct-09

Idem du certificat d'inscription :

Idem de l'avis de payement :

GRADE ANTÉRIEUR :

Chevalier 11 juillet 1880

2421

60

Date du décès : 21 août 1919 Feuille d'août 1919

BREVET FAIT

13 rue de l'Université Paris

Officier de la Légion d'Honneur

Albin, Antoine Rozet (1852-1915), « député de la IIIe république »

Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940 (Jean Jolly)

Né le 5 décembre 1852 à Paris, mort le 15 septembre 1915 à Vecqueville (Haute-Marne).

Député de la Haute-Marne de 1889 à 1915.

Albin Rozet était le fils de Jules Rozet qui fut dix-huit ans membre du Conseil général de la Haute-Marne où il représentait le canton de Saint-Dizier. Il fait ses études en droit, obtient la licence et rentre au ministère des Affaires étrangères. Il est d'abord attaché à l'ambassade de France à Constantinople. Il est secrétaire de deux commissions internationales : l'une chargée de l'organisation de la Roumélie orientale et l'autre de la réforme judiciaire en Egypte. Il est ensuite vice-consul pendant un an à Munich en 1880. Il quitte alors la diplomatie comme consul honoraire pour se livrer à l'exploitation de son important domaine agricole de Closmortier et des forges du même nom.

Il est élu délégué cantonal de Wassy, puis conseiller général du canton de Saint-Dizier en 1881. Dans ces fonctions, il s'occupe particulièrement de la question des prestations et de la réforme de la législation vicinale sur lesquelles il fera faire une importante enquête. Albin Rozet se présente en 1881 aux

élections législatives dans la circonscription de Wassy mais il est battu avec 6.678 voix contre 10.751 à son rival heureux, le député sortant Danelle-Bernardin. Ce premier échec sera le dernier puisque Albin Rozet sera constamment élu, puis réélu jusqu'à sa mort, en 1915. En effet, aux élections du 22 septembre 1889, il obtient 9.495 voix contre 7.570 à Steenackers, républicain, député sortant, sur 18.079 votants ; le 20 août 1893, 9.097 contre 5.931 à Roret, sur 17.584 votants ; le 8 mai 1898, 11.566 contre 3.297 à Fèvre, socialiste-chrétien, sur 16.852 votants ; le 11 mai 1902, au second tour, 9.604 contre 8.232 à Fuzelier, radical-socialiste, sur 18.673 votants ; le 6 mai 1906, 9.074 contre 6.527 à Marcellot sur 17.994 votants ; le 8 mai 1910, au second tour, 9.809 contre 7.721 à Marcellot sur 22.817 inscrits. Albin Rozet fut un républicain convaincu, non révisionniste mais non extrémiste. Il se déclarait, ni clérical ni franc-maçon et désirait une « République assagie ».

Il s'intéresse surtout aux questions de politique étrangère où il se montre particulièrement protectionniste et favorable à la politique de Méline, aux questions coloniales. Il est un défenseur convaincu des bouilleurs de cru. Son intérêt pour les affaires étrangères, et surtout les colonies, se manifeste par son appartenance à la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies qui fut constante et dont il fut le président. Il a été en outre secrétaire du groupe diplomatique et colonial de l'Assemblée et secrétaire de la commission de l'Algérie.

Son action la plus originale est sans aucun doute celle qu'il a menée en faveur des indigènes d'Afrique du Nord. C'est ainsi qu'il a pris position en faveur de leur instruction, qu'il a interpellé le gouvernement sur la légalité des décrets de 1902 instituant en Algérie des tribunaux répressifs. Il fit de nombreux voyages en Algérie et souhaitait que l'on préparât l'assimilation des indigènes. Il finit par être partiellement écouté, bien qu'on l'ait longtemps considéré comme chimérique. Albin Rozet trouva une mort rapide et brutale[390] le 15 septembre 1915, dans un accident d'automobile à Vecqueville, près de Joinville, en Haute-Marne. Il était âgé de 58 ans.

Il était grand-officier du Nicham de Tunisie, commandeur de Saint-Alexandre de Bulgarie, de Léopold de Belgique et grand-cordon de Nedjidic.

*****

La Chambre de 1893 : biographies des 581 députés, avec avertissement et documents divers, la liste des ministères qui se sont succédé en France depuis 1871[391] – Auteur : Alphonse Bertrand – Edité en 1893, page 322 & 323.

Arrondissement de Wassy

ROZET (Albin)

M. Albin Rozet est né à Paris, le 5 décembre 1852.

Après avoir terminé ses études de droit, M. Albin Rozet, fils de M. Jules Rozet, qui représenta pendant dix-huit ans le canton de Saint-Dizier au Conseil général de la Haute- Marne, entra au ministère des affaires étrangères.

Attaché d'abord à l'ambassade de France à Constantinople, il fut successivement nommé secrétaire des deux grandes commissions internationales chargées l'une de l'organisation de la Roumélie orientale, et l'autre de la réforme judiciaire en Egypte.

II quitta la diplomatie en quatité de consul honoraire.

[390] Albin Rozet avait déjà étévictime d'un accident grave. « M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne, revenait de La Ferté-sur-Amance en auto, lorsque sa voiture heurta un camion. Précipité sur le sol, M. Rozet a été assez grièvement blessé », lisait-on dans Le Petit Parisien : journal quotidien du soir du 5 octobre 1912 (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k564479m/f3.item.r=Rozet).

[391] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75586j/f330.item.r=Rozet

II est propriétaire des forges importantes du Closmortier et du vaste domaine agricole du même nom.

Elu d'abord délégué cantonal de Wassy, puis conseiller général en 1881, pour le canton de Saint-Dizier, au Conseil général de la Haute-Marne, M. Rozet s'est surtout occupé de la question des prestations et de la réforme de la législation vicinale, relativement à laquelle il provoqua une enquête importante.

M. Albin Rozet se présenta une prémière fois à la députation en 1881, dans l'arrondissement de Wassy, contre M. Danelle-Bernardin ; il ne fut pas élu.

Républicain anti-revisionniste et protectionniste, il disait dans ses circulaires aux électeurs de Wassy « Il faudra, en 1892, ne renouveler aucun traité de commerce, pour reprendre toute notre liberté. Le non-renouvellement des traités de commerce ayant pour conséquence le rehaussement des droits sur toutes les marchandises et productions d'origine française, je réclamerai la suppression de l'impôt foncier sur la terre cultivée. Je suis partisan du développement le plus complet de l'autonomie et des libertés communales, de la réforme de la législation vicinale et des prestations, de l'organisation d'une armée coloniale, det'étahtissement du protectorat, d'un ministère civil des colonies, des caisses de retraite pour la vicinale, du relèvement des droits de douane, etc. »

En 1889, M. Rozet fut élu au premier tour de scrutin, par 7,578 voix contre M. Boulé, boulangiste, qui en a obtenu 544. Dans la dernière Chambre, en qualité de membre de la commission des douanes, M. Albin Rozet a pris part à la discussion du projet de loi du régime douanier de la Tunisie et de celui touchant la métallurgie du fer. Il a rédigé plusieurs rapports sur les droits relatifs aux marbres et aux pierres, sur les conventions commerciales avec la République argentine, la Colombie, l'Uruguay et le Paraguay, le service postal entre la France et l'Egypte.

M. Rozet a été membre des commissions nommées pour examiner le traité avec le roi du Dahomey, les affaires de Terre-Neuve la vente des biens domaniaux en Algérie, les prêts mutuels entre indigènes algériens, la loi d'extradition des criminels, etc. Il s'est occupé également des services maritimes postaux entre la France et l'Algérie[392], la Tunisie et la Corse et, d'une façon spéciale, de l'amélioration des communications entre Marseille et Bizerte.

Dans sa dernière circulaire, M. Rozet rappelle qu'avant même d'être électeur il était républicain ; il insiste sur ses déclarations précédentes en faveur de la protection commerciale, industrielle, agricole ; il s'engage à voter toutes les mesures qui lui sembleront de nature à améliorer le sort du travailleur sociétés coopératives, retraites ouvrières, etc. En un mot, il se prononce « pour tous les progrès démocratiques et contre tous les désordres démagogiques ».

M. Albin Rozet a été réélu le 20 août 1893, au premier tour, par 9,107 voix, contre M. Roret, radical.

*****

[392]Il y a une rue qui porte ou portait son nom à Alger. « ”C’est un spectacle qui coupe le souffle”, écrit un journaliste français. La rue Albert-Rozet (Laâqiba comme les enfants de Belcourt la nomment), une ruelle de 3 mètres de large, qui descend sur près de 800 mètres des hauteurs de Belcourt, semble prête à éclater sous la tempête qui s’y déchaîne », lit-on dans un article du 12 décembre 2015, sous la plume de Mohammed Rebah – *Rappel historique : Les journées décisives de décembre 1960 – Le tournant décisif* (https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-tournant-decisif-238074)

René-Auguste Rozet (1858-1939), « sculpteur »

René-Auguste **Rozet** fut **sculpteur** à la Manufacture Nationale de Sèvres de 1906 à 1923. Il est né à Paris.

Il était « élève[393] de MM. Cavelier et A. Millet. — Rue des BeauxArts, 3 bis. — S. 1876. Portrait de M. H. D., buste plâtre. — S. 1877. Portrait de M. H. Prugnot, buste plâtre. — S. 1878. Portrait de M. J. Métin, buste plâtre. — S. 1879. Portrait de M. Gaston Rozet, dessin. Rozier (Dominique), peintre ». – Dictionnaire général des artistes de l'école française depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours. Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes (Volume 2) - Auteur : Bellier de la Chavignerie, Emile, 1821-1871 – continué par Louis Auvray.

Dans l' « Annuaire international des lettres et des arts de langue ou de culture française » - Auteur : Jean Alphonse Azais - Edité en 1921, on y apprends qu'il réside 6, r. Aumont-Thléville Paris 7e.

Dans le journal « Le Gaulois » du vendredi 13 mars 1903, nous apprenons que le sculpteur René ROZET est connu et que sa fille Fanny suit fidèlement ses traces.

Bientôt, peut-être, il y aura des femmes à la Villa Médicis.

Nous avons dit, hier, que le registre d'inscription des candidats au prix de Rome ne portait aucun nom féminin.

Nous savons cependant de façon certaine — par l'affirmation même des intéressées — que trois jeunes filles tenteront la fortune du concours.

L'une, Mlle Fanny Rozet, manie l'ébauchoir de fort belle manière; c'est, d'ailleurs, la fille d'un sculpteur connu, M. René Rozet, qui guida naturellement ses premières tentatives.

Les deux autres candidates, Mlles Marcelle Rondenay et Gabrielle Simonet, dont le pinceau rivalisa parfois heureusement avec celui des représentants du sexe laid, donnent aussi de brillants espoirs aux féministes.

La palme triomphale sera-t-elle conquise par ces jeunes artistes ? M. Guillaume verra-t-il arriver chez lui ces petites pensionnaires ?

[393] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=1650260&page=446&name=Rozet&with_variantes=0&tk=5bff964678e61b3b

Médaillon XIX portrait de Victor Hugo sculpté par
René Rozet élève de Cavelier d'après Nadar
Commémoration de 100e anniversaire de naissance du poète

En décembre 1922 a lieu l'inauguration du prestigieux batiment administratif de l'ARBED[394] situé sur le plateau BOURBON à quelques pas de la gare de Luxembourg.

C'est l'artiste français René ROZET qui a été choisi pour les sculptures[395] du fronton de l'entrée principale.

ARBED[396], batiment administratif à Luxembourg

« L'Est républicain » du 12 novembre 1922 rapporte l'inauguration du monument aux morts, la veille, à Joeuf.

[394]ARBED (acronyme d'Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) était un groupe sidérurgique luxembourgeois fondé en 1911 et qui a fusionné le 18 février 2002 avec l'espagnol Aceralia et le français Usinor pour former le groupe européen Arcelor. Ce dernier à lui-même fusionné en 2006 avec Mittal Steel pour créer le 1er groupe sidérurgique mondial ArcelorMittal.
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Arbed]
[395]https://www.forum.lu/wp-content/uploads/2015/11/7095_304_Philippart.pdf
[396]http://www.industrie.lu/arbed.html

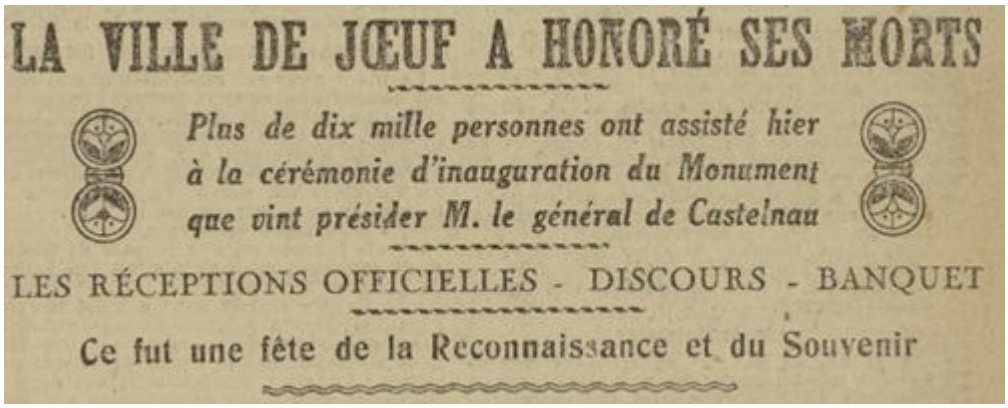

LA VILLE DE JŒUF A HONORÉ SES MORTS

Plus de dix mille personnes ont assisté hier à la cérémonie d'inauguration du Monument que vint présider M. le général de Castelnau

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES - DISCOURS - BANQUET

Ce fut une fête de la Reconnaissance et du Souvenir

On peut lire dans l'article de la page 1 : « M. Rozet, l'éminent sculpteur dont l'oeuvre se dresse sous nos yeux en pleine lumière, reçoit les félicitations de MM. François Wendel et Louis Marin, députés. »

Le Supplément au BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS du 16 décembre 1938, page 4445 et 4446, relate de compte rendu du N°25 du CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS :

« […] Compte rendu de la séance du jeudi 15 décembre 1938. […] 9. — Allocations annuelles à nos savants, artistes ou littérateurs âgés vivant à Paris. - M. René Marchand, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, par délibérations des 26 décembre 1927 et 29-30 mars 1935, nous avons décidé la création de vingt allocations annuelles, personnelles et renouvelables de 10.000 francs chacune, à accordées à des savants, artistes ou littérateurs vivant à Paris, y ayant poursuivi leur carrière, et reconnus dignes d'intérêts par leur situation précaire que par leur mérite.

Je vous propose de procéder au renouvellement des allocations accordées aux dix-neuf titulaires dont les noms sont indiqués ci-après :

[…]

Rozet (René), sculpteur.

[...] »

– Fin de citation.

Note généalogique :

René ROZET [né 14 mai 1858 dans l'ancien arrondissement de Paris 6ème, fils de Amélie ROZET, statuaire, veuf MISMAQUE depuis 1929, marié en premières noces le 21 mai 1895 à PARIS 15ème avec MISMAQUE Maria (née le 26 décembre 1862 à PARIS 8ème dont les trois enfants seront légitimés lors de ce mariage) et en secondes noces le 24 février 1930 à PARIS 3ème avec VAILHÉ Marcelle Eugénie [née le 22 mai 1892 à Ardes/Couse (Puy-de-Dôme), fille de VAILHÉ Léonce Charles Gabriel et de PENN Anne Marie]] décèdera, à Paris, en 1939. René a eu trois enfants : Fanny (Stéphanie Amélie née le 13 juin 1881 à PARIS 2ème, sculptrice), Max (né le 18 septembre 1882 à PARIS 18ème , sculpteur) et Carmen (Carmen Lélia née le 7 février 1884 à PARIS 17ème, peintre) tous trois, artistes.

Fanny Rozet (1881-1958), « une artiste délicate »

Voici un excellent article paru dans *Le Gaulois*[397] – 2 février 1928 :

BEAUX-ART ET CURIOSITÉS

–

UNE DÉLICATE ARTISTE

–

Mme Fanny Rozet

–

Mme Fanny Rozet est une artiste qui triomphe dans les personnages romantiques de la vie estudiantine et bohème du dix-neuvième siècle.

Ses personnages semblent sculptés dans l'atmosphère même qui fut celle de Murger, de Mimi Pinson, de Musset... - Citons *le Billet doux*, *le Manchon, les Trois marches de marbre rose*...

Maintes autres que nous avons citées lors de divers Salons...

Parfois sa fantaisie vagabonde dans le dix-huitième siècle, et elle nous donne *le Banc des Soupirs, l'Initiation sentimentale*, où de délicieuses silhouettes contemporaines du roi Bien-Aimé associent à la délicatesse des attitudes la perfection, étudiée et psychologique, des costumes et des traits.

En outre, Mme Fanny Rozet excelle dans l'art décoratif, ainsi qu'en témoignent son *Amour en cage*, son *Alerte*, et ces deux pièces délicieuses : *Faunesse*, *l'Enfant aux guiches*, aux cheveux savamment stylisés.

Quant aux lignes harmonieuses comme celles auxquelles se prêtent les plis des écharpes, l'éparpillement de rosés hors de corbeilles, de tendres enlacements, c'est toujours, pour Mme Fanny Rozet, matière à réussites ravissantes. Dans cet ordre d'idées, sa *Ballade du temps jadis* est un poème, réalisé en terre cuite.

Pourtant ses céramiques ne sauraient être oubliées dans le genre décoratif que nous avons signalé plus haut. Ainsi, la *Savoie*, cette céramique craquelée où la coiffe est si magistralement exécutée, constitue un buste du meilleur charme et de « métier » irréprochable.

Mme Fanny Rozet, à qui n'est pas étranger non plus le goût heureux du travail de l'ivoire ou du bronze, a échappé à un double danger qui guette les statuaires de personnages sentimentaux : la vulgarité et la mièverie.

Elle est bien française.

[397] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=679975&page=3&name=Rozet&with_variantes=0&tk=81f29d5616950d0d

Signature de Fanny ROZET

Danseuse Javanaise par Fanny ROZET

Femme Mangbetou portant des cru | Danseuse à l'écharpe

cm | in

Titre	Danseuse Javanaise
Artiste	Fanny ROZET (1881-c.1921)
Discipline	Sculpture-Volume
Technique	Bronze, patine argenté, brun & doré
Prix au marteau	8 400 €
Estimation basse	8 000 €
Estimation haute	12 000 €
Signes distinctifs	Signé / base
Illustrations	P. 89 du catalogue
Dimensions	54 cm x 42 cm x 26 cm
N° lot	198
Date de vente	27/11/2009
Maison de vente	**Millon - Cornette de Saint Cyr** Paris France
Lieu	9, rue Drouot 75009 Paris France

Selon le site « AMIS et PASSIONNÉS du PERE-LACHAISE[398] », Fanny Rozet voit le jour à Paris le 13 Juin 1881 [et est] décédée à Versailles le 9 mars 1958. Sculpteur. Etudiante à l'Ecole des Beaux Arts, et Pupille de Laurent Honoré Marqueste. Elle a exposé aux Salons de la Société des Artistes Français en 1904.

[Elle] a reçu une Mention d'Honneur la même Année, une Médaille de Bronze en 1921 dans la section Sculpture, une mention Honorable en 1923, et la Médaille Argent en 1926 en Arts Appliqués. [Elle] épouse Albert Nicolas Philippe dit Philippe-Bautte (14 décembre 1876- 26 décembre 1935).

En 1911, elle avait reçu le prix[399] Talrich[400], d'une valeur de 300 Frs de l'époque. Jules Talrich, né en 1826 et mort à Paris le 25 mai 19042, est un anatomiste, sculpteur et céroplaste français qui a légué « à l'Académie des beaux-arts une somme de 10 000 francs afin de créer une fondation destinée à récompenser l'élève du cours d'anatomie de l'École des beaux-arts de Paris ayant fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire ».

[398] https://www.appl-lachaise.net/appl/article.php3 ?id_article=5641
[399] http://images.expressdumidi.bibliotheque.toulouse.fr/1911/B315556101_EXPRESS_1911_05_27.pdf
[400] https://fr.wikipedia.org/wiki/Jules_Talrich

Sources : Art Auction - Drouot Enchères - Art Net et divers (APPL 2016)

Max Rozet (1882 – XXe siècle), « sculpteur, artiste peintre »

Les trois enfants sont cités, ensembles, dans le journal *La Lanterne* du 10 décembre 1891 page 2 : « Fanny, Max et Carmen Rozet », tous trois ayant récolté des dons...

Dans *Le Journal* (Paris. 1892) - 1899/02/16 (N2333, A8), on parle de Max Rozet comme étant sculpteur.

Dans un acte de reconnaissance de paternité (28/2/1906 dans le 18ème arrondissement de Paris), il y est dit « art peintre ».

Carmen Rozet (1884 – après 1939), « statuaire »

Le groupe des concurrents pour le Prix de Rome. A droite de ce groupe pris dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts, les deux jeunes femmes qui ont été admises à monter en loge pour le Prix de Sculpture : Mlle Rozet avec, au second plan [lire premier plan], Mlle Lucienne Heuvelmans. [1911].

Melle Lucienne Heuvelmans, prix de Rome de sculpture 1911 (Agence Meurisse). Source : Gallica.

MARIAGES – M. Pierre Olmer, architecte diplômé du gouvernement, fils de M. Olmer, banquier, vient de se fiancer à Mlle Carmen Rozet, statuaire. – *Le Figaro*[401] du 4 décembre 1911.

On lit dans *le Figaro* du 23 juillet 1911 page 3 : « Villa Médicis. L'Académie a décerné le prix Talrich à Mlle Carmen Rozet, élève de M. Humbert, [...]. »

Dans le JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE du 14 juillet 1939, page 9009, nommée par décret des 24 décembre 1885, 25 mars 1921, 4 février 1922 et 13 septembre 1924, Officier d'académie : Olmer, née Rozet (Carmen-Lelia), professeur de dessin dans les écoles de la ville de Paris.

[401] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=674169&page=2&name=Rozet&with_variantes=0&tk=bda61c5b1592baaf

En 1867, « 13 foyers »

Voici 2 ans que Léopold Ier, roi des belges pendant 34 ans, est décédé. Son fils, Léopold II, du de Brabant, lui a succédé.

C'est l'année où les ouvriers belges reçoivent le droit de coalition et le droit de grève. C'est aussi l'année où le Luxembourg passe du statut de fief héréditaire (famille d'Orange) à celui d'Etat indépendant et neutre (formation du Grand-duché de Luxembourg et rattachement définitif de la « province de Luxembourg » à la Belgique).

Le Royaume-uni des Pays-Bas et les frontières Du Grand-duché (4+5) jusqu'en 1830 ; en 1839, la province du Luxembourg (4) est rattachée au Royaume de Belgique, tandis que ce qui reste du Grand-duché (5) est dans les faits sous contrôle militaire de la Prusse.

Le roi Léopold II et la reine des belges

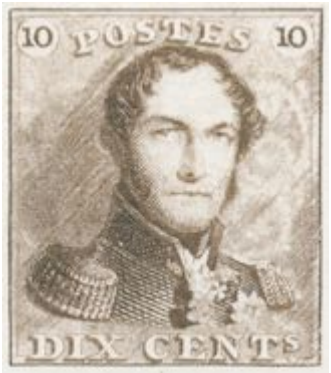

Premier timbre de Belgique à l'effigie de Léopold Ier (1849)

Robert Schumann est décédé depuis 11 ans, déjà.

Archétype du compositeur romantique à l'imagination débordante, Robert Schumann a abordé presque tous les genres de son époque, avec plus ou moins de succès. Sa musique symphonique est en revanche plus décriée, particulièrement sur le plan de l'orchestration.

Voici 26 ans qu'Adolphe Sax a déménagé à Paris. Il s'est occupé de l'invention d'un instrument qui l'a rendu célèbre : le saxophone. Il spécifia ses intentions dans son brevet : « On sait que, en général, les instruments à vent sont ou trop durs ou trop mous dans leurs sonorités ». Il voulut créer « Un instrument qui par le caractère de sa voix pût se rapprocher des instruments à cordes, mais qui possédât plus de force et d'intensité que ses derniers » (Brevet français N° 3226 du 21 mars 1846).

L'instrument n'est breveté qu'en 1846, après que Sax a dessiné et exposé une série complète de saxophones — du Saxophone soprano au Saxophone baryton. Ces instruments font sa réputation et lui assurent un poste au conservatoire de Paris où il enseigne depuis 10 ans.

Adolphe Saxe représenté devant la Maison Saxe à Dinant

Adolphe Sax (1814, Dinant – 1894, Paris)

Le poète Paul VERLAINE était âgé de 23 ans. L'année dernière, il venait de publier sept poèmes chez un grand éditeur puis, le 17 novembre, c'est tout son recueil des poèmes saturniens qui avait été édité. Ce recueil passera alors inaperçu, sauf du mouvement parnassien qui y reconnût la poésie qu'il entendait défendre et qui fit désormais de Verlaine[402] l'un des siens.

Son père, Nicolas Verlaine, né à BERTRIX, dans les Ardennes belges, était un ancien soldat de Napoléon devenu capitaine dans le Génie. Le grand-père de Verlaine, avait été notaire à Bertrix et rencontré, lui aussi, des problèmes avec l'alcool.

En 1867, cette année donc, Elisa sa cousine qu'il considérait plutôt comme une grande sœur, décède. Elle n'a que trente et un ans. Verlaine sombre dès lors dans l'alcoolisme tout en continuant à composer des vers.

[402] http://www.litterature-fantastique.info/poeme-paul-verlaine-158.html

Il avait une tante, Louise Henriette VERLAINE épouse de Jean Nicolas GRANDJEAN, lieutenant Colonel du génie. Cette tante vint s'installer à Paliseul dans la maison dite « Grandjean » qui n'existe plus aujourd'hui.

Julie VERLAINE, l'épouse de Jean Baptiste EVRARD, maire de Jéhonville, ce petit village situé à 3 kilomètres de Paliseul, fut une autre de tante qui s'occupa aussi de lui lorsqu'il rencontra de gros soucis avec la justice à cause de sa vie tumultueuse.

Verlaine vers 1866 [403]

Après trois ans

Ayant poussé la porte étroite qui chancelle,
Je me suis promené dans le petit jardin
Qu'éclairait doucement le soleil du matin,
Pailletant chaque fleur d'une humide étincelle.

Rien n'a changé. J'ai tout revu : l'humble tonnelle
De vigne folle avec les chaises de rotin...
Le jet d'eau fait toujours son murmure argentin
Et le vieux tremble sa plainte sempiternelle.

Les roses comme avant palpitent ; comme avant,
Les grands lys orgueilleux se balancent au vent,
Chaque alouette qui va et vient m'est connue.

Même j'ai retrouvé debout la Velléda,
Dont le plâtre s'écaille au bout de l'avenue,
- Grêle, parmi l'odeur fade du réséda.

Verlaine, poèmes saturniens, 1866
- Sonnet -

[403] Collection René Thomas.

Le grand Victor HUGO, quant à lui, fils de Léopold Hugo, révolutionnaire et général de l'Empire, honoré du titre de Comte par Napoléon, était déjà âgé de 65 ans. Cette année-là, il est toujours en exil. La France est sous le IIIe Empire.

Portrait de Victor Hugo (1868)
par François Chifflart

C'est l'année de décès, à l'âge de 46 ans, de Charles BAUDELAIRE. Les relations de ces deux monuments de la littérature française, HUGO et[404] BAUDELAIRE, ont toujours été assez ambiguës, ce dernier oscillant toujours entre élans de pleine admiration pour l'écriture du maître et périodes de désaveu totale pour certaines pièces de son oeuvre. Ainsi Baudelaire décrit Les Misérables comme un "livre immonde et inepte" alors qu'on avait souvent pu reconnaître dans leurs correspondances la fervente admiration du poète pour Hugo. Baudelaire abominait le trop intériorisé lyrisme de la poésie de Hugo qui passait pour une vision égocentrique. Il n'en reste que deux poèmes des Fleurs du Mal sont dédiés à l'écrivain : *Les Sept Vieillards* et *Les Petites Vieilles*. Hugo y reconnaît alors le génie du poète : "Vous créez un frisson nouveau".

Charles BAUDELAIRE
(1821-1867)

[404]« Visions Hugo-Baudelaire », Denis Blanchard-Dignac, avec la participation de Jean-Louis Nakache. - Loubatieres Eds., mai 2007

Les sept vieillards

A Victor Hugo

Fourmillante cité, cité pleine de rêves,
Où le spectre en plein jour raccroche le passant !
Les mystères partout coulent comme des sèves
Dans les canaux étroits du colosse puissant.

Un matin, cependant que dans la triste rue
Les maisons, dont la brume allongeait la hauteur,
Simulaient les deux quais d'une rivière accrue,
Et que, décor semblable à l'âme de l'acteur,

Un brouillard sale et jaune inondait tout l'espace,
Je suivais, roidissant mes nerfs comme un héros
Et discutant avec mon âme déjà lasse,
Le faubourg secoué par les lourds tombereaux.

Tout à coup, un vieillard dont les guenilles jaunes,
Imitaient la couleur de ce ciel pluvieux,
Et dont l'aspect aurait fait pleuvoir les aumônes,
Sans la méchanceté qui luisait dans ses yeux,

M'apparut. On eût dit sa prunelle trempée
Dans le fiel ; son regard aiguisait les frimas,
Et sa barbe à longs poils, roide comme une épée,
Se projetait, pareille à celle de Judas.

Il n'était pas voûté, mais cassé, son échine
Faisant avec sa jambe un parfait angle droit,
Si bien que son bâton, parachevant sa mine,
Lui donnait la tournure et le pas maladroit

D'un quadrupède infirme ou d'un juif à trois pattes.
Dans la neige et la boue il allait s'empêtrant,
Comme s'il écrasait des morts sous ses savates,
Hostile à l'univers plutôt qu'indifférent.

Son pareil le suivait : barbe, oeil, dos, bâton, loques,
Nul trait ne distinguait, du même enfer venu,
Ce jumeau centenaire, et ces spectres baroques
Marchaient du même pas vers un but inconnu.

A quel complot infâme étais-je donc en butte,
Ou quel méchant hasard ainsi m'humiliait ?
Car je comptai sept fois, de minute en minute,
Ce sinistre vieillard qui se multipliait !

Que celui-là qui rit de mon inquiétude,
Et qui n'est pas saisi d'un frisson fraternel,
Songe bien que malgré tant de décrépitude

Ces sept monstres hideux avaient l'air éternel !

Aurais-je, sans mourir, contemplé le huitième.
Sosie inexorable, ironique et fatal,
Dégoûtant Phénix, fils et père de lui-même ?
- Mais je tournai le dos au cortège infernal.

Exaspéré comme un ivrogne qui voit double,
Je rentrai, je fermai ma porte, épouvanté,
Malade et morfondu, l'esprit fiévreux et trouble,
Blessé par le mystère et par l'absurdité !

Vainement ma raison voulait prendre la barre ;
La tempête en jouant déroutait ses efforts,
Et mon âme dansait, dansait, vieille gabarre
Sans mâts, sur une mer monstrueuse et sans bords !

Charles BAUDELAIRE (1821-1867)
(Recueil : Les fleurs du mal)

Auguste Renoir (1841-1919) est âgé de 26 ans. C'est un peintre plein d'avenir. Et pourtant, cette année-là, quoique sa peinture suscita un commentaire très positif de la part d'un jeune critique, Émile Zola, globalement la critique est mauvaise, concernant son art. Comme quoi !

Lise à l'ombrelle
d'Auguste Renoir, 1867

Charles Rosez de Bruxelles

Au cours de mes recherches sur le site « Geneanet[405] », particulièrement sur les patronymes Rozet-Roset, mon attention a été attirée sur un article paru en 1868 dans le « Journal des débats politiques et littéraires » du 16/10/1868.

VENDREDI 16 OCTOBRE 1868.

JOURNAL DES DÉBATS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VENDREDI 16 OCTOBRE 1868.

En page 3, on peut y lire cet article : « **Bulletin judiciaire.** Distribution d'un journal étranger (la Lanterne) dont la circulation n'est pas autorisée en France. »

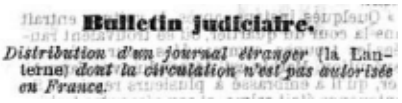

Bulletin judiciaire.

Distribution d'un journal étranger (la Lanterne) *dont la circulation n'est pas autorisée en France.*

or, à partir de cette époque où a paru le nº 12, et qui concorde avec la date de la condamnation q[illegible] a frappée, *la Lanterne* a cessé d'être u[illegible]rnal de Paris, un journal publié en [illegible]e; il s'est dénationalisé. Le rédacteur en [illegible] propriétaire, est à l'étranger, le journ[illegible] imprimé à l'étranger, une agence a été fo[illegible]dée à l'étranger, à Bruxelles, par un sieur Rozet, pour la publication de *la Lanterne*; à tous les points de vue, c'est donc un journal étranger; un journal français

Pour justifier la prévention, dit M. l'avocat impérial, j'ai à examiner un point préliminaire. *La Lanterne* est-elle un journal étranger ? Cette difficulté a été soulevée par un des prévenus dans le cours du débat. La loi dit : « Tout journal politique ou d'économie sociale publié à l'étranger. »

La Lanterne est un journal politique, cala ne fait pas question, et nous disons qu'il a été publié à l'étranger à partir du n° 11 ; c'est aussi de ce numéro que partaient toutes les collections trouvées en la possession des prévenus ; or, à partir de cette époque où a paru le n° 12, et qui concorde avec la date de la condamnation qui l'a frappée, *La Lanterne* a cessé d'être un journal de Paris, un journal publié en France ; il s'est dénationalisé. Le rédacteur en chef, le propriétaire, est à l'étranger, le journal est imprimé à l'étranger, une agence a été fondée à l'étranger, à Bruxelles, par un sieur Rozet, pour la publication de *La Lanterne ;* à tous les points de vue, c'est donc un journal étranger ; un journal français est celui qui satisfait aux conditions d'existence qui lui sont imposées parl a loi française, et *La Lanterne* n'a satisfait à aucune de ces conditions. En effet, elle n'est pas timbrée, et son propriétaire n'a rempli aucune des obligations prescrites par la loi du 11 mai 1868, touchant le changement de résidence. On a, il est vrai, fait valoir qu'il avait déposé un cautionnement ; mais alors on n'a pas réfléchi que le cautionnement doit correspondre à toutes les possibilités de poursuites ; il doit être la

[405][http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k457026w/f3.image.r=Rozet]

garantie des condamnations qui peuvent être prononcées. Or, à partir du jour où M. Rochefort, propriétaire de *La Lanterne* est allé à l'étranger établir le siège de sa publication, où il a cessé d'être sous le coup des condamnations qui pouvaient être encourues, à partir de ce moment, le cautionnement n'a plus de raison d'être, et, en outre, si mes renseignements ne sont pas erronés, ce cautionnement qui se liquide toutefois, est entammé dans une forte proportion par les amendes que le tribunal a prononcées. L'excédant, s'il en existe, sera à la disposition de M. Rochefort ; mais je ne crois pas avoir à insister davantage sur ceci, que le versement antérieur d'un cautionnent ne suffit pas pour soutenir que le journal est français. »

Qui est donc ce M. Rozet dont il est question dans cet article, allié avec ce M. Rochefort ? Nous sommes face à quelqu'un qui s'oppose à la politique de l'Empereur Napoléon III. Quel est donc ce journal *La Lanterne ?*

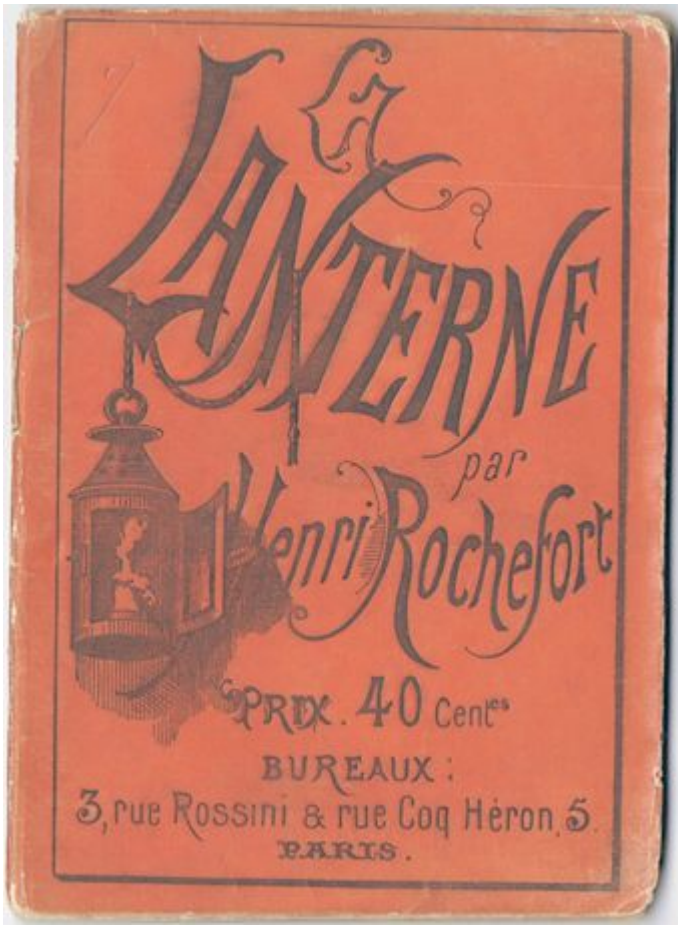

Wikipedia[406] nous apprend que « La Lanterne est un journal satirique dirigé par Henri Rochefort. Créé en 1868, il a été vendu clandestinement avant de cesser de paraître en 1876. »

Mais aussi, « La Lanterne est créée avec l'appui d'Hippolyte de Villemessant, qui souhaitait éloigner Henri Rochefort du Figaro, où le ton de ses articles déplaisait au pouvoir. C'est un hebdomadaire, qui se présente sous la forme d'une petite brochure rouge de 14,5 cm sur 10. Son prix de vente, relativement élevé, est de 40 centimes. Certains numéros se seraient vendus jusqu'à 15 et 20 francs.

[406] https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Lanterne_(journal)

Le premier numéro de La Lanterne, paru à Paris le 31 mai 1868, est tiré à 15 000 exemplaires. Puis, en raison de la demande, il sera plusieurs fois tiré de nouveau et le nombre total d'exemplaires s'élèvera finalement à 120 000.

L'éditorial de ce premier numéro débutait par cette formule, restée célèbre : « La France contient […] trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. »

Il y eut deux séries distinctes, avec une interruption de cinq ans entre mai 1869 et juillet 1874 :

- la première série comprit 77 numéros, du 31 mai 1868 au 20 novembre 1869. Le no 11 du 8 août 1868 fut saisi pour « offenses à la personne de l'Empereur ; offenses à la personne de l'Impératrice ; outrage à la Magistrature, […] ». Rochefort fut condamné. Il dut se réfugier en Belgique. À partir du no 14, définitivement interdite en France, la revue fut tirée à Bruxelles ;
- la deuxième série comprit 86 numéros, du 4 juillet 1874 au 19 février 1876.

Critique du régime de Napoléon III

À travers ce journal, Henri Rochefort[407] s'attaque aux faiblesses du Second Empire. Le régime n'accepte pas ces critiques et engage de nombreuses poursuites. Après une interdiction à la vente publique, Rochefort est attaqué en justice et sévèrement condamné à des amendes et à une peine de prison. Il doit se réfugier à Bruxelles pour échapper à la police.

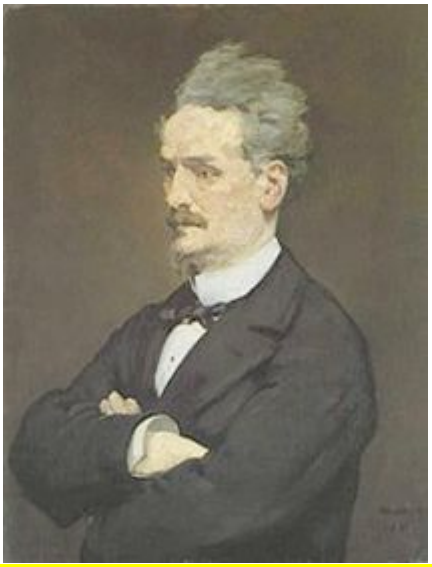

Édouard Manet, Portrait d'Henri Rochefort (1881), Kunsthalle de Hambourg

Il retrouve en Belgique un autre ennemi de « Napoléon-le-Petit », Victor Hugo, qui l'héberge plusieurs mois. Rochefort poursuit la rédaction de son journal et renouvelle ses critiques contre le régime de Napoléon III.

En France, La Lanterne, vendue clandestinement, trouve toujours ses lecteurs. Protégé par son exil, Rochefort adopte un ton encore plus acerbe dans ces attaques contre l'Empire. Devenu l'ennemi juré des bonapartistes, il se présente à Paris lors des élections législatives de 1869, mais il est battu par

[407]Victor Henri de Rochefort-Luçay, né à Paris le 31 janvier 1831, mort à Aix-les-Bains le 1er juillet 1913, mieux connu sous le nom d'Henri Rochefort, est un journaliste, auteur de théâtre et homme politique français. Grand polémiste dans les pages de ses journaux (La Lanterne, La Marseillaise, L'Intransigeant), il défend des options politiques radicales voire extrémistes (anticlérical, nationaliste, favorable à la Commune, boulangiste, socialiste et antidreyfusard) qui lui vaudront le surnom de « l'homme aux vingt duels et trente procès », et des condamnations, notamment au bagne de Nouméa dont, fait unique, il parvint à s'échapper en 1874. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Henri_Rochefort]

Jules Favre, auquel se rallient les bonapartistes. En novembre, il est élu au siège laissé vacant par Gambetta.

Rochefort met un terme à la parution de la Lanterne en 1876 pour donner naissance à un nouveau journal, La Marseillaise. [...] »

On apprend dans le journal « L'Indicateur de Bayeux du 07 décembre 1869 » (en page 2) « — On assure que la Lanterne va cesser de paraître, M. Rochefort ayant fait inviter M. Rosez, son éditeur à Bruxelles, à arrêter toute publication portant son nom. »

Voici donc une graphie différente du patronyme lu précédemment ROZET, devenue ROSEZ ou ROZEZ.

La poursuite de mes recherches m'apprend qu'un certain Charles ROSEZ est installé à Bruxelles comme éditeur.

- PLUS DE LOIS DE SURETÉ GÉNÉRALE - JUSTE APPRÉCIATION DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III PAR LE MENDIANT EN HABIT NOIR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS BELGES - DEUXIEME EDITION - Entièrement conforme aux deux exemplaires qui furent lancés dédaigneusement par l'auteur dans ladite chambre ou chambrée des représentants belges – PARIS - CHEZ TOUS LES LIBRAIRES TENANT LES NOUVEAUTÉS RARES ET CURIEUSES – 1866.

  Dans ce livre, on y lit cette invitation en page de garde :

« Sous presse et du même auteur.

A quelles conditions l'Empire sera éternel.

[...]

L'auteur fait un pressant et sérieux appel à tous ceux qui savent comprendre et soutenir les sincères amis du progrès !

Il vient d'être publié, sur la Bande noire et la Librairie Parisienne un ouvrage mis en dépôt chez M. Dentu, libraire, à Paris, au Palais Royal. […] On ne paiera qu'après la remise, sans frais, de chaque livraison ; mais, pour que l'ouvrage puisse être imprimé, les souscriptions sont de rigueur. On les reçoit chez M. Rozez, libraire à Bruxelles, rue de la Madeleine, 87, et chez M. Dentu, libraire, à Paris, au Palais-Royal.

Le manuscrit est prêt. Il sera livré à une impression rapide et précipitée, dès qu'on aura recueilli cent souscriptions.

Bruxelles. — Typ. de É. WITTMANN, rue de Schaerbeck, 65. »

- Le siège de Paris, histoire du blocus de 1870-1871 : avec carte - Edité en 1871 - BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE A L'ÉTRANGER Belgique, M. Rozez, 87, rue de la Madeleine, à Bruxelles.
- Essai de bibliographie verviétoise - Auteur : Armand Weber, Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, Verviers - Bruxelles, Ed. Charles Rosez, 1892 et 1893, 2 vol.
- Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Volume ser.3: t.28) - Auteur : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique - Edité en 1894 - éditée à Bruxelles par M. Charles Rozez.

- ARDENNE, Jean d' - L'Ardenne. Troisième partie. Le Grand-Duché de Luxembourg et de régions limitrophes : Metz, Trèves, Eiffel volcanique. Bruxelles, P. Weissenbruch, Charles Rozez, 1905, in-12, pleine percaline rouge d'édition. 10 cartes et plans (sur 11).

En 1874 a lieu la « vente[408] sous nouvelle converture des Chants de Maldoror par le libraire-éditeur Jean-Baptiste Rozez, originaire de Tarbes et installé à Bruxelles au 87, rue de la Madeleine ».

Voici donc notre ROZET, plus précisément Jean Baptiste, puis son fils Charles ROZEZ, éditeur à Bruxelles et habitant précisément 87, rue de la Madeleine, à Bruxelles. Ils éditent au moins de 1866 à 1905...

A-t-il eu des descendants ? Quoiqu'il en soit des ROZEZ étaient toujours vivants en Belgique fin début du XXIe siècle ! Ils proviennent principalement de Ypres (en néerlandais Ieper) qui est une ville de Belgique située en Région flamande, chef-lieu d'arrondissement en province de Flandre-Occidentale. D'autres (sont-ils apparentés ?) sont d'origine du Tournaisis dans le Hainaut Occidental.

[408] https://books.google.be/books ?id=-wRAEktuAC&pg=PT360&lpg=PT360&dq=87+rue+de+la+madeleine+bruxelles+belgique&source=bl&ots=ABuiUdpjXy&sig=8tO5qX9E7i1Dfi1dFXXI6aqRFnk&hl=fr&sa=X&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

JOURNAL DE LA SAVOIE DU 8 DECEMBRE 1869.

On assure que la *Lanterne* va cesser de paraître à Bruxelles. M. Rochefort aurait fait intimer à l'éditeur de ce journal, M. Rosez fils, d'avoir à cesser toute publication de cette nature portant son nom. Les intentions de M. Rochefort auraient été notifiées à M. Rosez par un ami de Rochefort.

Le journal *la Marseillaise* est encore ajourné à une quinzaine au moins.

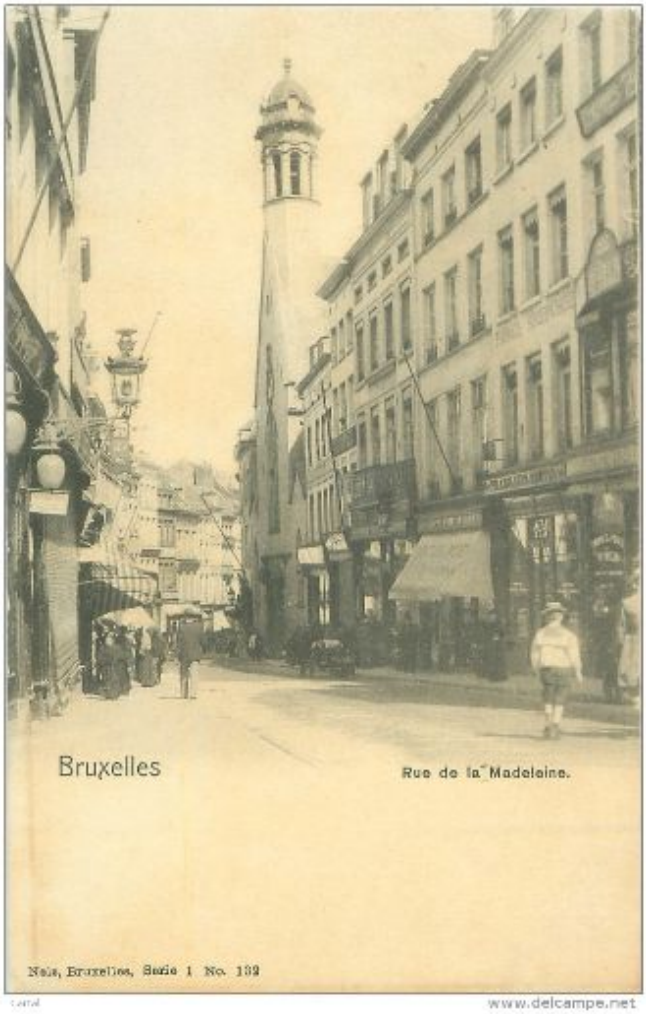

Rue de la Madeleine à Bruxelles

Aucun lien direct, donc, avec les ROZET-ROSET du territoire du duché de Bouillon. Aucun Charles comme prénom chez ces derniers.

Quant à la provenance de Charles ROSEZ fils (comme le nommera plus tard Rochefort dans le « JOURNAL DE LA SAVOIE DU 8 DECEMBRE 1869 » son orgine est confirmée grâce au journal du 25 septembre 1866 :

Plus loin, on y lit :

« […] aux animaux malfaisans », lesdits imprimés, images ou emblèmes ayant été affichés, distribués ou vendus, mis en vente ou exposés aux regards du public, à Bruxelles, au mois de juin 1866.

On sait aussi que les sieurs Pierre Vesinier, âgé de quarante ans, employé de librairie, né à Mâcon, sans domicile légal en Belgique Jean Rosez, âgé de soixante-trois ans, libraire-éditeur, né à Ossum (France), naturalisé Belge, domicilié à Bruxelles, demandent la cassation de l'arrêt de la Cour d'assises du Brabant qui les a condamnés à dix-huit mois d'emprisonnement et à 1,000 fr. d'amende chacun, pour s'être rendus coupables d'offenses envers la personne de S. M. l'Empereur des Français, par des imprimés intitulés l'un, *la Femme de César*, par l'auteur des Nuits de Saint-Cloud, nouvelle édition, 1865 ; l'autre, le *Mariage d'une Espagnole*, par Mme U... R... (Madame de S ....) ; lesdits imprimés ayant été affichés, distribués, mis en vente ou vendus à Bruxelles au mois de juillet 1866 ou antérieurement depuis moins de trois ans.

[…] L'affaire Vesnier et Rosez a été remise au lundi 22 octobre, sur la demande de Me Delinge », y apprend-on en troisième page.

Voici des renseignements des plus intéressants : Jean ROSEZ, le père, naturalisé Belge, âgé de 63 ans est né à [il faut lire] Ossun (France), à dire vrai, une commune du piémont pyrénéen située en Bigorre dans l'aire urbaine de Tarbes, au pied du plateau de Ger à mi-chemin entre Tarbes et Lourdes, distantes d'environ dix kilomètres.

Ossun (Hautes-Pyrénées)

Il existe aussi des ROZÉS, début XIXe siècle, à TARBES, c'est ce que nous apprenons lors de nos recherches via le site GENEANET[409] !

[409]http://www.geneanet.org/search/ ?page_size=20&ressource=arbre&vplist%5Bname%5D=&name=ROz%E8s&with_variantes=1&nbindi=&country=FRA&region=MPY&subregion=F65&place=&annee_debut=&annee_fin=&source=&sub_frm5836e2e8b898c=Rechercher&ajax_ok=1

Mais aucun lien direct avec les ROZET-ROSET du territoire du duché de Bouillon. D'ailleurs, il n'y a aucun Charles comme prénom chez ces derniers.

****

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / JEAN

François Joseph **ROSET** est âgé de 33 ans et est marié depuis un an avec Pélagie-Josèphe ROUSSIA. Ils résident à **HAUT FAYS**. Pour l'instant[410], ils n'ont qu'un enfant :

1. Marie Pélagie ROSET âgée de 1 an

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / NICOLAS JOSEPH

Nicolas Joseph **ROSET** âgé de 41 ans est décédé depuis un an. Il avait épousé Marie Joséphine CHAIDRON. Leurs enfants, célibataires, résident à **FRAMONT** :

1. Hubert ROSET âgé de 9 ans (il décèdera dans 11 années, d'un accident)
2. Joseph Albert ROSET est âgé de 8 ans (un surnom lui sera donné : le Bleu)
3. Victor Joseph ROSET est âgé de deux ans (un surnom lui sera donné : le Bleu)

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / HENRIETTE

Daniel-Joseph **ROSET** est âgé de 46 ans et marié avec Marie-Ange JARADIN. Ils résident à **NAOME**. Ils ont deux enfants[411] survivants :

1. Jean Joseph ROSET est âgé de 21 ans
3. Félicien Daniel ROSET est âgé de 16 ans. Dont postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / FRANCOIS

Denys **ROZET** est âgé de 62 ans et marié avec Marie Joseph PONCIN. Ils habitent **CURFOZ**.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / FRANCOIS / DENYS

François Joseph **ROZET** est âgé de 35 ans et marié depuis 8 ans avec Marguerite ARNOULD. Je ne lui connais pas de descendance. Il réside probablement à **SENSENRUTH**.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / FRANCOIS

Joseph **ROZET** est âgé de 49 ans et marié depuis 11 ans avec Marie-Ange MACHUROT. Ils résident à **CURFOZ**. Telle est leur famille :

---

[410] (2) Eugénie Clara ROSET naîtra l'année prochaine
(3) Léon ROSET naîtra et décèdera dans trois ans
(4) Palmyre ROSET naîtra dans 4 ans
(5) Célina ROSET naîtra dans 7 ans
(6) Alphonsine ROSET naîtra dans 9 ans
(7) Félicie ROSET naîtra et décèdera dans 11 ans
(8) Maria ROSET naîtra dans 13 ans
[411] (2) Anne Joseph Félicie ROSET décédée à l'âge de 2 ans, il y a 18 ans

1. Jean Nicolas Auguste ROZET qui est âgé de 9 ans. Dont postérité.
2. Catherine Justine ROZET âgée de 6 ans
3. Jean Joseph Théodore ROZET qui est âgé de 4 ans. Dont postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN

Louis **ROZET** est âgé de 61 ans et marié avec Marguerite GILLET. Ils habitent **MEIX-DEVANT-VIRTON**. Leur famille[412] se compose de :
2. Marie-Catherine Victoire ROZET âgée de 31 ans
4. Louis ROZET âgé de 28 ans. Partira vers Paris…
6. Jean Théodore ROZET est âgé de 23 ans
7. Jean Baptiste Emile ROZET est âgé de 15 ans. Dont postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS

Jacques **ROZET** est âgé de 33 ans et marié depuis 6 ans avec Catherine SCHUSTER. Ils résident à **MEIX-DEVANT-VIRTON**. La famille[413] est composée comme suit :
2. Marie-Louise ROZET qui est âgée de 4 ans
3. Jean Théodore Justin ROZET qui est nouveau né. Dont postérité.

Louis-Joseph **ROZET** est âgé de 30 ans et marié depuis 5 ans avec Marie-Barbe LEROY. Ils restent à **MEIX-DEVANT-VIRTON**. Leur famille[414] se compose de cette manière :
1. Catherine Hermance ROZET âgée de 4 ans
2. Emelie ROZET âgée de 2 ans
3. Eugène Joseph ROZET nouveau né

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN

Jean Théodore **ROZET** âgé de 56 ans, il est marié depuis 23 ans avec Catherine PARMENTIER. Ils résident à **VERNEUIL-PETIT** (FRANCE). Voici leur famille[415] :
1. Léonie-Joséphine ROZET âgée de 18 ans
2. Philomène ROZET âgée de 16 ans
3. Fernand Jean Baptiste Alexandre ROZET âgé de 14 ans
4. Jean-Baptiste ROZET âgé de 12 ans. Dont postérité.
5. François-Xavier ROZET âgé de 10 ans

Jean Baptiste **ROZET** est âgé de 52 ans et marié depuis 13 ans avec Catherine LESQUANNE à THONNELLE (FRANCE). Ils résideront à **VERNEUIL-GRAND**. Leur famille se compose de la sorte :

---

[412] (5) Jean Baptiste Elisée ROZET est décédé à l'âge de 6 ans voilà de cela 19 ans
[413] (1) Justin Emile ROZET qui est décédé il y a un an à l'âge de 5 ans
[414](4) Marie Julie ROZET naîtra dans deux ans
(5) Firmin ROZET naîtra dans 5 ans. Dont postérité.
(6) Marie Hortense ROZET naîtra dans 7 ans pour décéder 4 ans plus tard
(7) Louis Octave ROZET naîtra dans 9 ans. Dont postérité
(8) Eugène Justin ROZET naîtra dans 12 ans
(9) Hortence ROZET naîtra dans 18 ans
(10) Emile ROZET naîtra dans 20 ans. Dont postérité
[415] (1) Marguerite ROZET décédée à l'âge de 3 ans il y a âgé de 19 ans
(2) Jean Xavier ROZET décédé à l'âge d'un an il y a âgé de 19 ans
(8) Marie Amélie ROZET née et décédée il y a 9 ans
(9) Félicien ROZET né et décédé il y a 6 ans

1. Jean Gustave ROZET âgé de 13 ans. Dont postérité.
2. Marie Constant Alexandre ROZET âgé de 11 ans. Dont postérité.
3. Marie Anna Léonie ROZET âgée de 9 ans
4. Ernest Jules ROZET âgé de 2 ans

Sylvester Hayward Roper réalise en 1863 un quadricycle à vapeur.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / LOUIS

François **ROZET** âgé de 56 ans est marié avec Marguerite REMACLE. Ils habitent à **FRAMONT**. Ainsi est leur famille :
1. Marie Julie ROZET âgée de 18 ans
2. Jean Joseph ROZET âgé de 17 ans. Dont postérité.
3. Marie-Catherine ROZET âgée de 14 ans

Jean Prosper **ROZET** est âgé de 55 ans, veuf en premières noces de Agnès PONCELET. Il est avec Marguerite DESSOY depuis environ 20 ans. Ils résident à **OCHAMPS**. Du premier[416] lit, il eut :
1. Marie Julie ROZET âgée de 26 ans.

Puis de son second mariage :
3. François Joseph ROZET âgé de 19 ans. Il partira pour Paris.
4. Marie Florentine ROZET âgée de 16 ans

[416] (2) Apolline ROZET est décédée âgée de 20 mois, il y a 22 ans

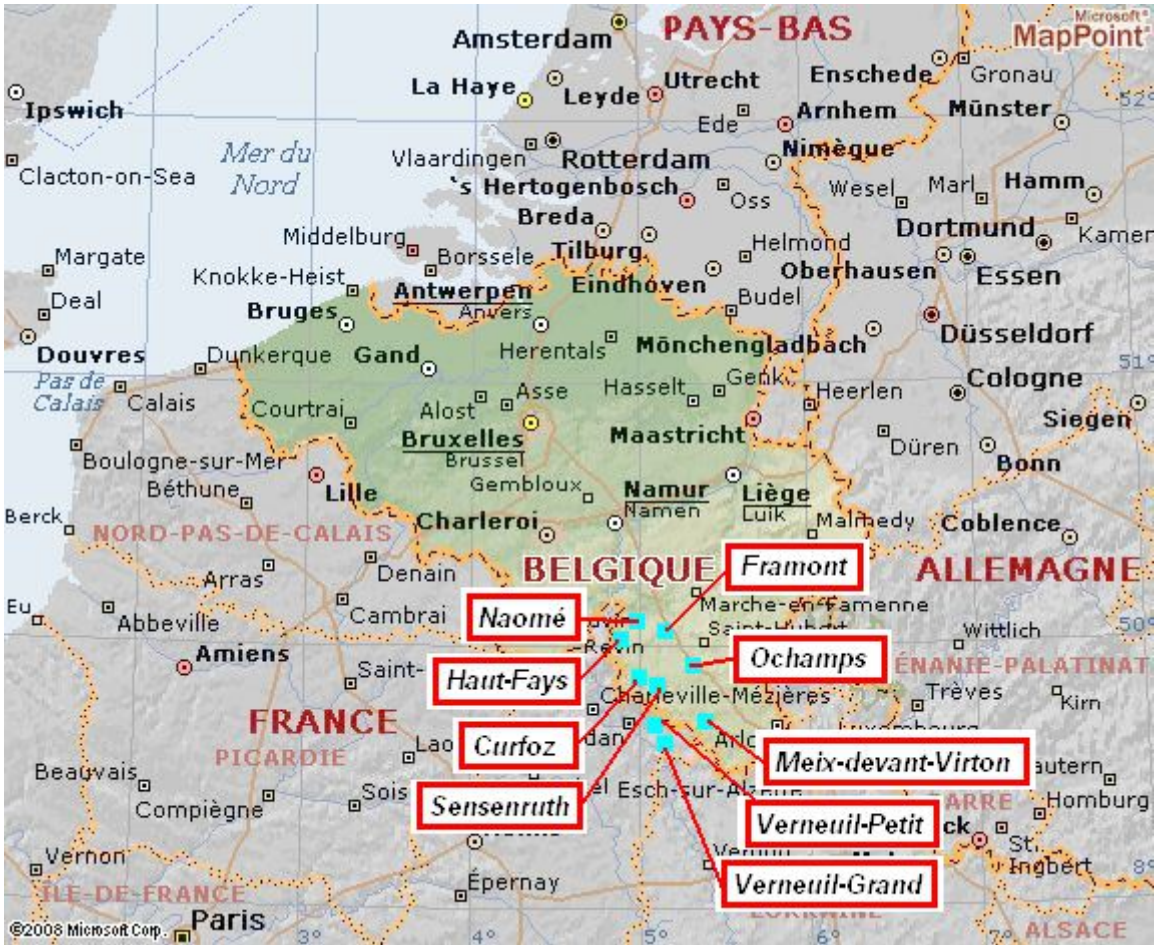
PAYS-BAS
Amsterdam
La Haye
Leyde
Utrecht
Enschede
Gronau
Ipswich
Arnhem
Münster
Ede
Nimègue
Mer du Nord
Vlaardingen
Rotterdam
Clacton-on-Sea
's Hertogenbosch
Wesel
Marl
Hamm
Oss
Breda
Dortmund
Middelburg
Helmond
Margate
Borssele
Tilburg
Oberhausen
Essen
Knokke-Heist
Antwerpen
Eindhoven
Deal
Bruges
Anvers
Budel
Douvres
Dunkerque
Gand
Herentals
Mönchengladbach
Düsseldorf
Pas de Calais
Calais
Asse
Hasselt
Heerlen
Cologne
Courtrai
Alost
Siegen
Bruxelles
Maastricht
Düren
Boulogne-sur-Mer
Bonn
Béthune
Lille
Gembloux
Namur
Liège
Berck
Charleroi
Malmedy
Coblence
NORD-PAS-DE-CALAIS
BELGIQUE
Framont
ALLEMAGNE
Arras
Denain
Marche-en-Famenne
Naomé
Cambrai
Abbeville
Wittlich
Ochamps
Amiens
Saint-
Haut-Fays
Trèves
Kirn
FRANCE
Curfoz
Meix-devant-Virton
PICARDIE
Beauvais
Compiègne
Sensenruth
Verneuil-Petit
Homburg
Vernon
Verneuil-Grand
Épernay
ILE-DE-FRANCE
Paris
©2008 Microsoft Corp.
ALSACE
MapPoint

L. N. Rozet (XIXe - XXe), « un poète »

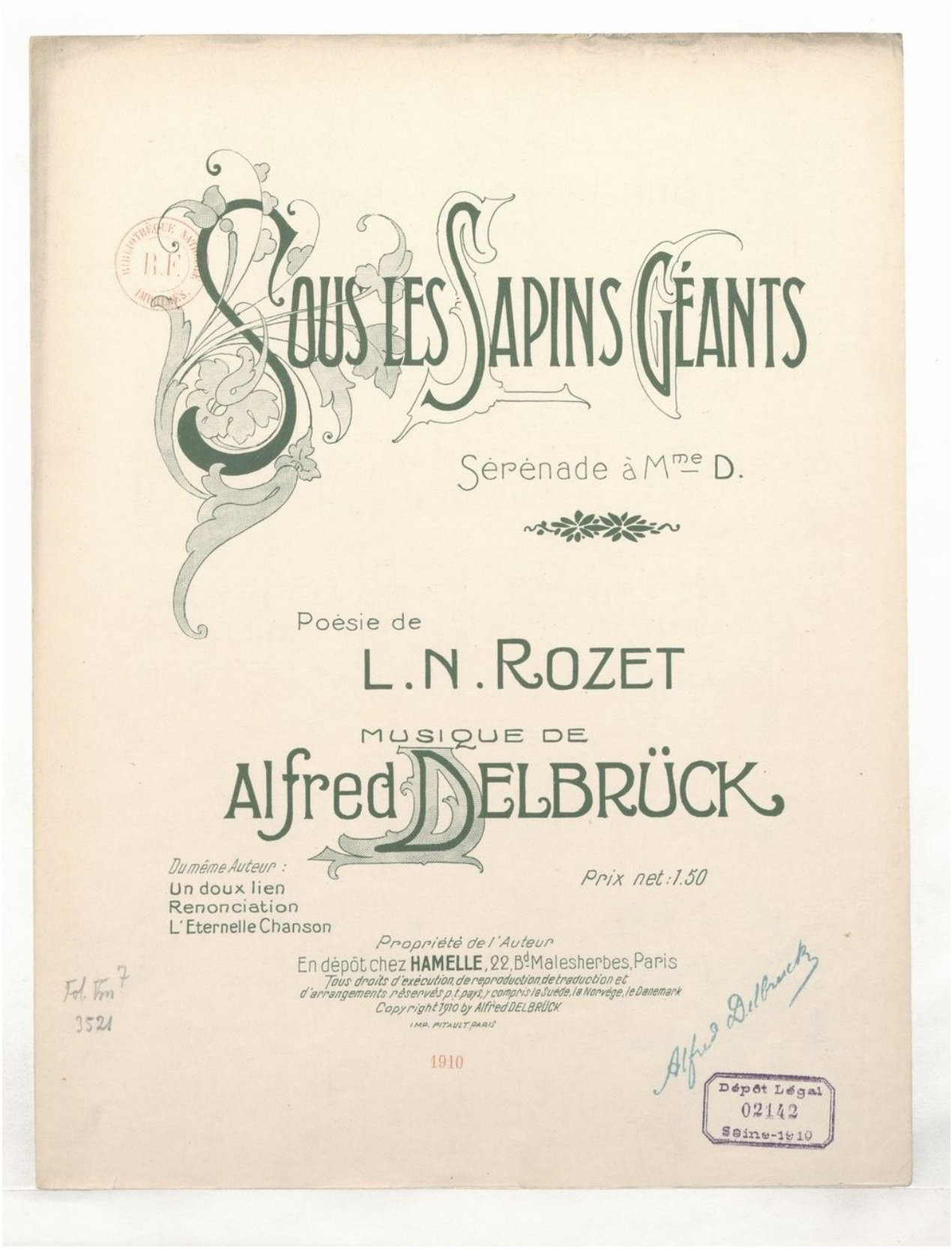

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

SOUS LES SAPINS GÉANTS

(SÉRÉNADE A Mme D.)

Poésie de
L. N. ROZET.

Musique de
ALFRED DELBRÜCK.

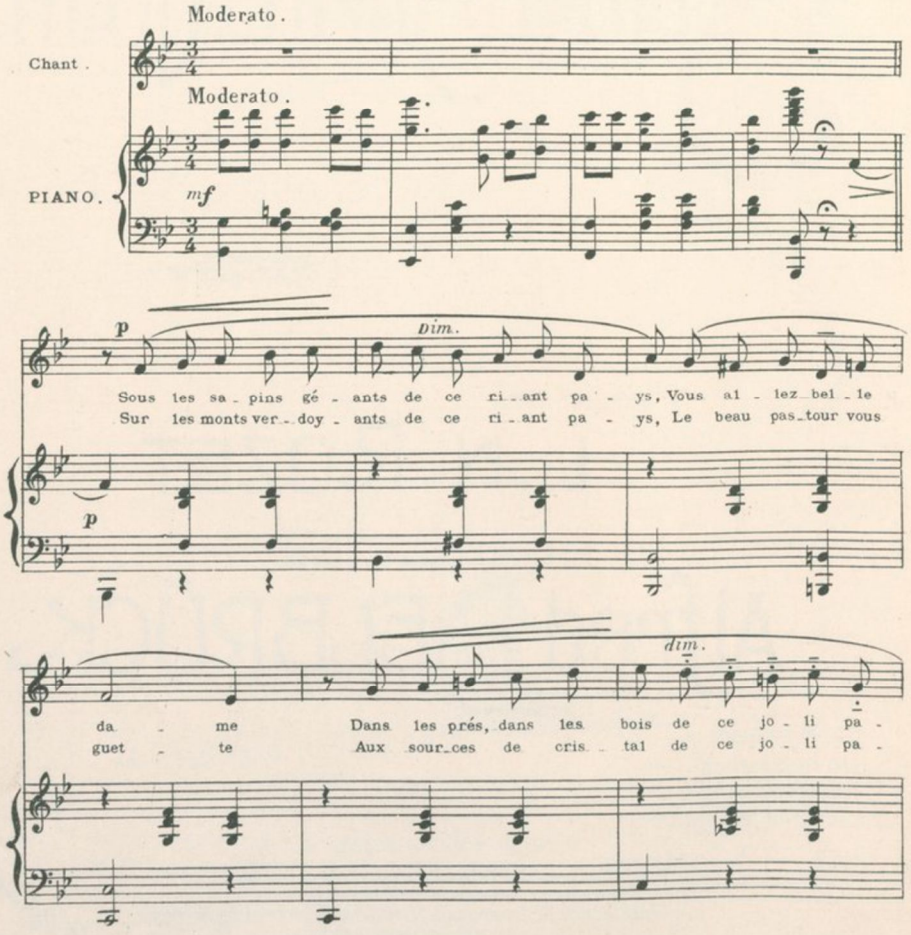

Propriété de l'Auteur
Copyright 1910 by A. DELBRÜCK

Tous droits d'exécution publique, de reprod^on de trad^on et d'arrang^t réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande.

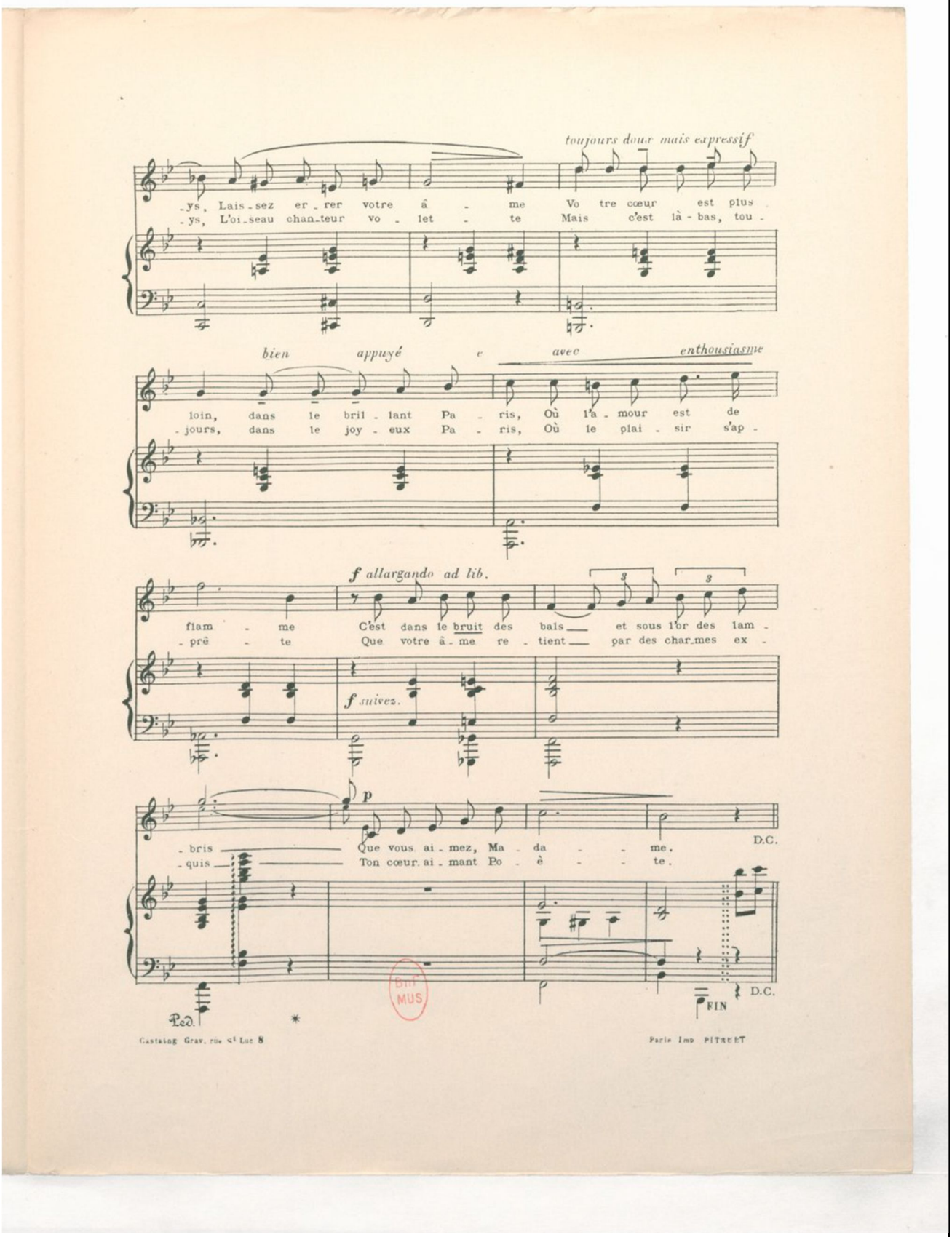
toujours doux mais expressif
-ys, Lais-sez er-rer votre â - me Vo tre cœur est plus
-ys, L'oi-seau chan-teur vo - let - te Mais c'est là-bas, tou -
bien appuyé e avec enthousiasme
loin, dans le bril - lant Pa - ris, Où l'a - mour est de
-jours, dans le joy - eux Pa - ris, Où le plai - sir s'ap -
f allargando ad lib.
flam - me C'est dans le bruit des bals et sous l'or des lam -
-prë - te Que votre â-me re - tient par des char-mes ex -
f suivez.
p
- bris Que vous ai-mez, Ma - da - me.
- quis Ton cœur ai-mant Po - è - te.
D.C.
Ped.
*
FIN
D.C.
Castaing Grav. rue St Luc 8
Paris Imp PITHEET

Georges[417] Rozet (1871-1962), « un homme de lettres »

Édité dans les *Annales de l'Académie de Mâcon : société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture* - 1962 (SER3, T46) – 1963 – Auteur : Académie de Mâcon – Edité en 1962 :

HOMMAGE[418] A LA MÉMOIRE DE M. GEORGES ROZET

M. Gorges Rozet, ancien président de l'Académie, est décédé à Mâcon le 29 décembre 1962, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Ce fut l'un des hommes de lettres les plus distingués qui aient fait partie de l'Académie.

Il est né à Cluny le 26 août 1871 ; mais ses parents vinrent bientôt s'établir à Mâcon. Il fit de brillantes études au lycée Lamartine, puis il alla préparer l'École normale supérieure dans la capitale, aux lycées Henri-IV et Condorcet.

Il entra rue d'Ulm en 1891, avec la meilleure note du concours en dissertation française (relative à Montaigne). Il y connut Charles Péguy, qu'il fréquenta plus tard aux *Cahiers de la Quinzaine* ; Édouard Herriot, à qui par la suite il rendit quelques services pour la Foire de Lyon ; et surtout Gustave Téry, qui allait lui ouvrir les colonnes de son journal L'OEuvre. Il y passa la licence et l'agrégation ès lettres.

Nommé professeur à Arras, il quitta bientôt l'enseignement pour la carrière des lettres. Ses débuts furent difficiles. Pendant cette période de dèche, de course au cachet, il eut la chance de rencontrer Verlaine — et d'avoir un louis à « prêter » au « pauvre Lélian » — ainsi qu'Alfred Jarry, l'auteur d'Ubu-Roi. Il fit un peu tous les métiers littéraires, même celui de chansonnier à Montmartre. A Mâcon, il composa une revue pour les Amis du Théâtre, *En scène pour la revue*, où l'on riait d'un affreux calembour qui le peint tout entier à cette époque Solutré-les-Os... A Cormatin, où il passait souvent l'été, M. Jacques de Lacretelle enfant tint un petit rôle dans une autre revue dont il était l'auteur.

Peu à peu cependant, et surtout grâce à l'amitié de Téry, M. Georges Rozet eut accès à la grande presse parisienne. Il se fit connaître aussi par une spécialité, celle de prôner le sport. Dès 1912 il publia

deux livres, *Défense et Illustration* de la race française, qui lui valut la Légion d'honneur quelques années plus tard, et *Les fêtes du muscle*. Tous deux eurent un réel succès.

Pendant dix ans, il fut rédacteur en chef de *L'Illustré du Sud-Est*. Tour à tour *L'Oeuvre, L'Opinion, Excelsior, Le Temps, L'Écho de Paris, Le Figaro, L'Illustration, Plaisir de France* et bien d'autres publications insérèrent ses articles. Sa signature était désormais connue.

A la Grande Guerre, il servit d'abord dans les convois automobiles, qu'il fit revivre dans *L'Armée des Camions*, puis en qualité de correspondant de guerre pour le compte de *L'Oeuvre*, « couronnement suprême d'une vie de reporter, » comme il l'écrivit dans la *Revue de Paris*.

M. Georges Rozet entra ensuite au Touring-Club de France, alors à ses débuts. Il y devint chef de la publicité, et il fit à ce titre une vingtaine de voyages en Afrique du Nord, d'où il rapporta de nombreux ouvrages : *L'Algérie et le désert*, *L'Algérie* et *le Sahara algérien* en sept volumes, enfin *L'Aurès escalier du désert*, vrai chef-d'oeuvre de reportage touristique.

Retiré à Mâcon dans sa petite propriété de la rue de Flacé — qu'il appelait la Via Academica — il fut l'un des fondateurs de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin. On le sacra historiographe ; et depuis la création de cette société, il a été le rédacteur en chef — souvent unique — de la belle revue publiée par elle. Il y fit paraître de très nombreuses chroniques d'une haute qualité, et il rédigea les deux éditions du grand album de la Confrérie.

Innombrables sont les articles de publicité qu'il a écrits tout au long de sa vie, d'une plume toujours acérée et brillante : la plupart sur des questions intéressant de près ou de loin le vin de Bourgogne, dont il était un remarquable connaisseur.

Dès son retour à Mâcon, M. Georges Rozet entra à l'Académie, ou plutôt il y revint …

… (après une brève apparition quelques années plus tôt). Élu membre associé en 1936, il reçut le titulariat l'année suivante. Dans son discours de réception, il analysa les poésies de Carnot. Par la suite il fit plusieurs communications de valeur, notamment *Molière a-t-il été joué à Mâcon* et *La vérité sur la Maison de Bois*. Président de l'Académie en 1944, il parla sur les tombes de MM. Dubief, Hugrel, de Leusse, et il répondit aux discours de réception de MM. le Dr Laroche et Roussot. Très assidu aux séances, même aux extrémités de l'âge, ses interventions érudites et caustiques soulevaient toujours un intérêt général.

En 1946, il fut immobilisé six mois à la suite d'une fracture de la jambe survenue en bicyclette, alors qu'à soixante-quinze ans il parcourait la Bourgogne en cet équipage, pour rassembler les matériaux d'un livre de tourisme oenophilique, publié en 1949 sous le titre *La Bourgogne tastevin* en main, et qui obtint le prix du Prestige de la France.

Ce travailleur infatigable, qui écrivit pour ainsi dire jusqu'à son dernier souffle, fit paraître encore en 1957 *Mon vieux Mâcon qui s'en va*, couronné par l'Académie française, et en 1960 *Mon vieux Cluny qui demeure*, pour lequel sa ville natale, en témoignage de gratitude, le nomma citoyen d'honneur. Ces deux livres d'« archéologie sentimentale », comme il les appelait, chantent les vieilles pierres et la petite histoire de ses deux cités, dont ils demeurent des monuments littéraires irremplaçables et précieux, en même temps que des chefs-d'oeuvre de bibliophilie.

En 1959, la Société nationale des Poètes français lui avait décerné le prix Charles-Monselet pour l'ensemble de son oeuvre.

[417] http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/bpt6k96020301/f46.image.r=Rozet

[418] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=4887550&page=48&name=Rozet&with_variantes=0&tk=9b1a54baa134fc5f

M. Georges Rozet fut l'un des disciples littéraires les plus purs d'Anatole France, dont il aimait les livres entre tous. Son style inimitable relève de celui de Jérôme Coignard, avec une pointe constante d'ironie et d'humour, en même temps qu'une fluidité pleine de lumière et d'harmonie.

Sa présence à l'Académie de Mâcon fut un honneur pour cette Compagnie. Elle porte son deuil avec une profonde tristesse, mais aussi avec l'assurance que les enseignements de sa vie laborieuse et féconde, la serviront encore, et pendant longtemps.

Les obsèques de M. Georges Rozet ont eu lieu le 2 janvier 1963 en la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, en présence de M. le Préfet de Saône-et-Loire, de M. le Député-Maire de Mâcon, de son ami de toujours M. le Dr Armand, du Président de l'Académie et de très nombreux confrères titulaires et associés.

Jean MICHOUD,

Secrétaire Perpétuel.

Autres publications[419] :

+ *Bourgogne, Tastevin en main*. Horizons de France, Paris, 1949.

+ *La Confrérie des Chevaliers du Tastevin.* Historique, scènes et tableaux. Mâcon, Protat, 1937. Histoire de cette confrérie bachique née à Nuits-Saint-Georges en 1934.

+ *La Confrérie des Chevaliers du Tastevin*. Paris, Éditions E.P.LC., 1950.

+ *Les Opinions gourmandes de M. Jérôme Coignard*, édition Baudelot & Cie, 1937 - illustrations par Auguste Leroux (qui avait illustré *La Rôtisserie de la reine Pédauque* d'Anatole France Paris, Pelletan, 1911).

+ *« Les Jeux Olympiques de Stockholm ».* Revue de Paris – 1er et 15 août 1912.

+ *« L'avenir de l'éducation physique en France ».* Revue de Paris – 1er mai 1914.

[419] https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Rozet

François Rozet (1889-1994), « l'acteur »

1927 – dans « Madame Récamier » de Gaston Ravel et Tony Lekain avec Marie Bellans (Madame Récamier)

François Rozet est[420] un acteur né à Villars-les-Dombes (France) le 25 mars 1899 et mort le 8 avril 1994 à Montréal.

[420] https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Rozet

Après des études au Conservatoire de Paris, **François Rozet** travaille avec succès au théâtre en France (il joue *Le Cid* à L'Odéon). Il connaît une importante carrière au cinéma français et il joue dans le premier film parlant français *Les Trois masques*.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il reçoit une offre de Joseph-Alexandre DeSève pour venir jouer au théâtre à Montréal. Acteur reconnu, il émigre au Québec en 1940 et se produira sur toutes les scènes montréalaises (Théâtre du Nouveau Monde, NCT, Théâtre du Rideau Vert, etc.) surtout dans les œuvres classiques aux côtés de Jean Gascondans "Mon père avait raison" de Sacha Guitry, avec Jean-Louis Roux dans "La Mouette" de Tchekhov, avec Yvette Brind'Amour et Janine Sutto dans "La Reine morte" de Henry de Montherlant.

À la télévision, il a joué notamment dans "La Côte de sable", "Les Forges de Saint-Maurice" et "D'Iberville", et au cinéma dans "Les Misérables" et "Le Père Chopin". Il a fait pendant longtemps des lectures à la radio, et il a enseigné la diction et l'interprétation à bon nombre de comédiens québécois Denise Pelletier, Gilles Pelletier, Hélène Loiselle, Yvon Deschamps, Gilles Latulippe, etc., et d'annonceurs.

Il a été décoré de l'Ordre du Canada en 1971.

Biographie[421] :

Il fit toute sa formation au Conservatoire de Paris avant de décrocher des rôles chez Jacques Copeau, Charles Dullin et où il put jouer pendant sept ans à l'Odéon : il y fut le Cid, Britannicus, Pyrrhus, Horace, Hippolyte, etc.

On l'aborde très vite pour le débaucher vers le cinéma : une tournée aux États-Unis le fait remarquer par la Paramount qui l'approche pour tenter de le convaincre de remplacer Valentino. Peu enthousiaste, il décline l'offre afin de pouvoir jouer le rôle-titre de Faust pour Gémier. Mais la tentation du grand écran fut plus attrayant en France et François Rozet joue pour Henri Fescourt en 1924 dans Les Misérables et sera de la distribution du premier film parlant de son pays, Les Trois Masques en 1928. On remarque aussi un petit rôle dans La porteuse de pain (1934) où il put côtoyer Fernandel.

Il part en tournée en Amérique du Sud afin de faire de la propagande française lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate. Mais une fois la France occupée, ne désirant pas y retourner, il bifurque vers Montréal où il accepte de jouer au Théâtre Arcade. On le voit sur toutes les scènes de la Métropole tant au Théâtre du Nouveau-Monde qu'au Théâtre du Rideau-Vert où Rozet se fera remarquer pour son aisance à jouer tous les classiques (Racine, Marivaux, Claudel, Rostand, Montherlant, Shakespeare) ou les contemporains (Guitry, Ionesco, Beckett) avant de se produire pour la dernière fois sur scène en 1976. On se souviendra particulièrement de ses rôles aux côtés de Jean Gascon dans "Mon père avait raison" de Sacha Guitry, avec Jean-Louis Roux dans "La Mouette" de Tchekhov, avec Yvette Brind'Amour et Janine Sutto dans "La Reine morte". François Rozet aura été, grâce à sa parfaite diction et sa grande élocution, le meilleur interprète du répertoire classique que le Québec ait connu.

Si on voit François Rozet au petit écran, notamment dans les télé-romans La côte de sable, Les Forges de Saint-Maurice et De neuf à cinq, il faut souligner que Rozet aura aussi enseigné l'interprétation à de très nombreux comédiens. François Rozet sera décoré de l'Ordre du Canada en 1971

[421] © Biographie écrite par Alexandre CARLE pour Les Gens du Cinéma (mise à jour 03/07/2013)

En 1914, « 16 ou 20 foyers »

Madeleine OZERAY, de son vrai nom Magdeleine Marie Catherine Elisabeth OZERAY, est née à Bouillon et est une petite fille de 6 ans (13 septembre 1908), de Camille OZERAY, âgé à présent de 59 ans, avocat et député libéral de la province de Luxembourg, et Marie DEYMANN.

Elle fera ses études au Conservatoire royal de Bruxelles où elle obtiendra un premier prix de comédie.

Elle entrera dans la compagnie Louis Jouvet. Quelques années plus tard, elle donnera la réplique à cet acteur dans l'émouvant film de Julien Duvivier sorti en 1939, *La Fin du jour*, où elle joue le rôle de la jeune Jeannette, totalement subjuguée par un vieux comédien donjuanesque et à moitié fou (Jouvet). Elle y jouera avec cette grâce délicate caractéristique, à la fois fragile et ardente, dont elle avait déjà rempli le rôle de Rosalie dans le film de Victor Trivas de 1933, *Dans les rues*.

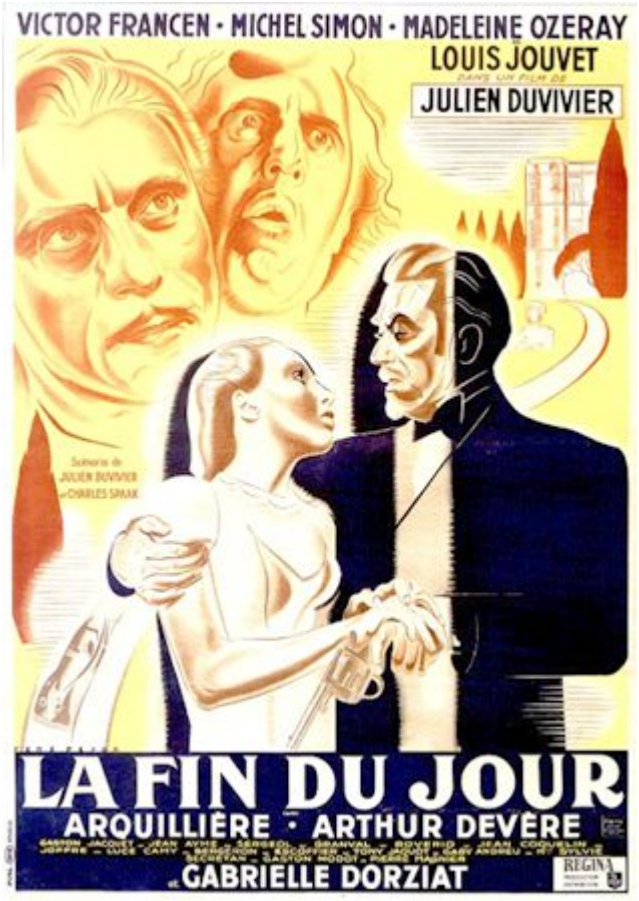

Un film de Julien Duvivier de 1939, *La Fin du jour*

Un film de Victor Trivas de 1933, *Dans les rues*

Madeleine OZERAY (1908-1989)

Madeleine décèdera à Paris le 28 mars 1989 à l'âge de 81 ans des suites d'un cancer. Elle est enterrée au cimetière de sa ville natale[422].

Mais revenons à cette terrible année : 1914 !

[422]Bouillon

On dit que le XXe siècle commença cette année-là !

Le 28 juin eut lieu l'assassinat de Sarajevo de l'archiduc François Ferdinand, héritier de l'empire austro-hongrois et de son épouse, au moment où leur accession au trône semblait imminente, ce qui fut le prétexte du déclenchement des hostilités. L'Europe, puis plus tard le reste du monde, s'avait-elle ce qu'elle faisait ?

Assassinat de Sarajevo, arrestation de Gavrilo Princip

Le 1er août de cette année, Joseph ROZET s'est marié avec Marie Odile LABBÉ à BRUXELLES. Marie Odile, journalière, était domiciliée au numéro 162 rue de Laeken, probablement sur son lieu de travail, chez monsieur THIELEMANS, commissionnaire de son métier.

Moins de trois semaines plus tard, alors que la Grande Guerre (que l'on appellera plus tard, la « Première Guerre Mondiale ») a commencé le 4 du même mois, à lieu à MAISSIN une terrible bataille.

Le champ de bataille de Maissin

La bataille de Maissin[423] - Août 1914

Le 20 août 1914 au soir, l'ordre d'offensive parvint du G.Q.G. de Joffre rédige en ces termes : "L'ennemi sera attaqué partout où on le rencontrera...". Le 21, la IVe armée française du général de Langle de Cary passait la frontière belge.

Dès l'aube du 22 août, les corps d'armée français se heurtèrent en une suite de batailles de rencontre simultanées et très violentes à la IVe armée impériale allemande commandée par le duc Albert de Wurtemberg.

La IVe armée française comprenait le IXe corps d'armée de Tours, le IIe de Liantes, le XVIIe de Toulouse, le XIIe de Limoges, le IIe d'Amiens, le corps d'armée colonial (les "marsouins", ex-infanterie de marine), les IVe et IXe divisions de cavalerie. Le terrain où elle allait combattre, les Ardennes belges, de Givet à Virton, est une succession de plateaux boisés, aux forêts très denses, découpés par des cours d'eau qui ont cloisonné le paysage en creusant des ravins profonds. Les villages sont nichés dans des cuvettes ou dans des clairières de la forêt.

Et c'est ainsi que le IIe corps d'armée du Général Eydoux se heurta à Maissin au XVIIIe corps d'armée du général Von Schenck. Le IIe C.A. était fort de dix régiments d'infanterie (28 000 fantassins), de trois régiments d'artillerie de campagne (120 pièces de 75 mm), d'un régiment de cavalerie et de compagnies du génie. Ses contingents venaient du recrutement de Bretagne et 'de Vendée.

Côté allemand, le XVIIIè corps d'armée était prussien et hessois. Il comprenait huit régiments d'infanterie (24 000 hommes), quatre régiments d'artillerie de campagne et un bataillon d'obusiers lourds (160 pièces de 77, 105 et 150 mm), deux régiments de cavalerie, trois compagnies du génie et une escadrille d'avions.

À 7 h, éclairant les colonnes du IIe C.A., les cavaliers du IIe chasseurs atteignirent Maissin. L'infanterie arriva vers midi. Tout de suite, ce fut le choc brutal contre l'infanterie allemande de la 25e division. Le village et les bois environnants devinrent l'enjeu de combats acharnés. Attaques et Contre-attaques se succédèrent sous le feu des mitrailleuses et des obus des deux artilleries.

[423] http://genealogie44.skyrock.com/3.html

À 15 h, le 19e R.I. se battait dans le village en contenant les assauts ennemis. Des compagnies des 93è, 116è, 118è et 137è venues en renfort progressaient en luttant pied à pied pour dégager Maissin.

À 19 h, par une attaque à la baïonnette au son des clairons, les fantassins français rejetaient les Allemands du village. Pendant ce temps, les 62è, 64è et 65è R.I. avaient lutté pour chaque crête et chaque bois que les Hessois leur disputaient avec une égale ténacité. Suivant le mouvement général de l'armée qui se reportait vers la frontière française, le IIe C.A. battit en retraite le 23 août en abandonnant le champ de bataille, les morts et les blessés intransportables à l'ennemi. Des centaines de blessés reçurent les premiers soins dans les villages de Transinne, Redu et Our où ils furent faits prisonniers par l'armée allemande. On peut considérer cette bataille de rencontre comme l'un des plus meurtriers affrontements, avec Rossignol et Ethe, du samedi 22 août 1914 dans la province belge de Luxembourg.

Les Pertes : Côté français, 4 500 hommes sont blessés ou tués. À elle seule, la plus éprouvée, la 44ème brigade perdit 2 000 fantassins. Côté allemand, les pertes furent équivalentes et particulièrement dures à la 25ème division (3 676 hommes). Le régiment de la Garde grand-ducale hessoise, le 115è grenadiers perdit 27 officiers et 760 fantassins.

Le cimetière militaire de Maissin

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / JEAN

François Joseph **ROSET** est âgé de 80 ans. Peut-être est-il déjà décédé à **PORCHERESSE**.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / NICOLAS JOSEPH

Nicolas Joseph **ROSET** est décédé voici 12 ans à l'âge de 73 ans à **FRAMONT**. Ses enfants[424] célibataires sont ceux-ci :

2. Joseph Albert ROSET dit le Bleu, âgé de 53 ans.
3. Victor Joseph ROSET dit le Bleu, âgé de 49 ans

Août 1914 : réfugiés belges à Paris

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / HENRIETTE / DANIEL JOSEPH

Félicien Daniel Joseph **ROSET** décède cette année. Il était marié depuis 36 ans avec Marie Stéphanie DUMONCEAUX. Ils vivaient à PONT-LE-PRÊTRE dépendance de **FAYS-LES-VENEURS**. Leur famille[425] est composée de ma manière suivante :

8. Emilia Marie ROSET âgée de 26 ans est peut-être déjà mariée avec Louis Joseph PICARD à PALISEUL
9. Marie Thérèse ROZET est âgée de 25 ans et a un fils de 1 an, né hors mariage, Victor Félicien ROZET qui aura de la postérité.
10. Ambroise Camille ROSET est âgé de 22 ans
11. Marie Célina ROSET est âgée de 19 ans
12. Achille ROZET est âgé de 13 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / JACQUES / HENRY / HENRIETTE / DANIEL JOSEPH / FELICIEN DANIEL

[424] (1) Hubert ROSET est décédé à l'âge de 20 ans depuis 36 ans
[425] (1) Marie Ange Félicie ROSET âgée de 35 ans et est mariée depuis 15 ans avec Alphonse COLLIN. Ils résident à GRAIDE et s'installeront AUBANGE dans 24 ans.
(2) Victor Joseph ROSET a 34 ans et est marié. Dont postérité.
(3) Marie ROSET nouveau né est décédée depuis 33 ans
(4) Joseph Achille ROSET nouveau né est décédé voici 31 ans
(5) Emile Joseph ROZET il a 30 ans et vient de se marier
(6) Marie Lucie ROSET nouveau né est décédée depuis 29 ans
(7) Achille Isidore ROSET est décédé à l'âge d'un an voici de cela 27 ans

Victor Joseph **ROSET** a 34 ans et il est depuis au moins 3 ans avec Joséphine RENAULD. Réside-t-il à **MAISSIN** ? Sa famille se compose ainsi :
1. Marthe ROSET
2. Stéphanie Joséphine ROSET
3. Daniel Félicien Ambroise ROSET est nouveau né

Emile Joseph **ROZET** est âgé de 30 ans et se marie cette année avec Marie-Odile LABBÉ à BRUXELLES. Ils résident à PONT-LE-PRÊTRE dépendance de **FAYS-LES-VENEURS**. Ils n'ont pas encore d'enfant[426].

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / FRANCOIS / JOSEPH

Jean Nicolas Auguste **ROZET** est âgé de 56 ans et est marié depuis 19 ans avec JOUAN Eulalie Alphonsine. Je ne sais pas où ils vivent (anciennement à **NOIREFONTAINE**). Dont du premier[427] lit :
2. Marie Julia ROZET aurait 28 ans
5. Jean Joseph ROZET aurait 23 ans
6. Alice Maria ROZET aurait 22 ans

Jean Joseph Théodore **ROZET** est âgé de 51 ans et marié depuis 15 ans avec Clarence ALLAIME. Ils résident à **CURFOZ**. Leurs enfants[428] sont les suivants :
1. Alice Julia Amicie ROZET est âgée de 14 ans
5. Marie Constance ROZET est âgée de 9 ans
6. Octave Auguste ROZET est âgé de 7 ans. Dont Postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS / JACQUES

Jean Théodore Justin **ROZET** est décédé depuis un an à l'âge de 46 ans. Il était l'époux de Marie-Louise WAVREIL. Ils résident à **MEIX-DEVANT-VIRTON**. Il y a deux orphelins :
1. Alida ROZET âgée de 20 ans
2. Georges ROZET âgé de 14 ans. Dont postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS / LOUIS JOSEPH

Firmin **ROZET** est âgé de 42 ans et marié depuis environ 16 ans. Ils résident à **MEIX-DEVANT-VIRTON**. La famille[429] est composée ainsi :

---

[426] (1) Jean ROZET dont Postérité.
(2) Félix ROZET.
(3) Josée ROZET
(4) Ambroise ROZET dont Postérité
(5) Gustave ROZET dont Postérité.
(6) Félicien ROZET dont Postérité
(7) Emile ROZET dont Postérité
(8) Albert ROZET dont Postérité
[427](1) Marie-Augustine ROZET est décédée depuis 15 ans à l'âge de 17 ans
(3) Léonce Elisa ROZET est décédée nouveau né il y a 26 ans
(4) Jean Etienne ROZET est décédé nouveau né il y a 25 ans
[428] (2) Joseph Alphonse ROZET est décédée depuis 13 ans, nouveau né
(3) Emile Octave ROZET, jumeau, il est aussi décédé depuis 13 ans, nouveau né
(4) Alphonse Emile ROZET est décédé à l'âge de 5 ans, il y a 7 ans.
[429](5) Marie Josée ROZET qui naîtra dans 2 ans

1. Georgette ROZET âgée de 15 ans
2. Vital ROZET âgé de 11 ans. Dont postérité.
3. Omer ROZET âgé de 8 ans. Dont postérité.
4. Camille André ROZET âgé de 5 ans. Dont postérité.

Louis Octave **ROZET** est âgé de 38 ans et marié depuis environ 14 ans. Ils ont deux filles :
1. Alice ROZET âgée de 13 ans
2. Marie ROZET âgée de 3 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS

Jean Baptiste Emile **ROZET** vit-il encore ? Si c'est le cas, il est âgé de 62 ans et est marié depuis 39 ans avec Marie Amélie SINDIC. Ils résident à **PARIS**. Pour autant que leurs enfants soient encore célibataires, leur famille[430] est composée ainsi :
1.Xavier ROZET âgé de 38 ans, probablement marié depuis ? à Paris
2.Edouard ROZET âgé de 37 ans !
3.Emile ROZET âgé de 35 ans, probablement mariée depuis 5 ans à Paris
4.Emilie ROZET âgée de 31 ans, probablement mariée depuis 5 ans à Paris
5.Marcel ROZET âgé de 29 ans !

Jean Théodore **ROZET** est âgé de 70 ans et marié depuis 42 années. Ils résident à MEIX-DEVANT-VIRTON. Pour autant que leur plus jeune fille survivante[431] réside encore avec eux, la voici :
8. Julie ROZET est âgée de 29 ans.

Dans « Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg (Volume 7) – L'INVASION ALLEMANDE DANS LES PROVINCES DE NAMUR ET DE LUXEMBOURG, nous lisons dès la page 233 :

§ 2. — Meix-devant-Virton.

Le samedi 11 août, on se battit tout autour de Meix-devant-Virton qui donna son nom à ce combat, mais le village lui-même ne fut pas directement le théâtre des opérations. Un obus allemand tomba sur une maison qui communiqua le feu à quatre immeubles voisins. Ce fut le seul dégât à enregistrer, car — pour le bonheur de la commune — les troupes allemandes, après la bataille, se rendirent en France par un autre itinéraire.

234

Rapport de l'abbé Van Eecke, curé de Meix-devant-Virton (1)

N 835.

Le 13 août, l'ennemi fait pour la première fois son apparition à Meix-devant-Virton. C'est une patrouille de six uhlans. Ils reviennent, le lendemain, plus nombreux et tuent un dragon français sur la

[430] Je cherche ce qu'ils sont devenus
[431] (1) Emile ROZET est décédé à moins d'1 an, il y a 40 ans
(2) Marie Amélie ROZET, âgée de 11 ans, est décédée depuis 38 ans
(3) Edouard Xavier ROZET, âgé d'environ 1 an, est décédé il y a 37 ans
(4) Justine Hermence ROZET elle est âgée 36 ans et est probablement mariée à Paris depuis 6 ans avec Aimé Gérard DUCREUX.
(5) Joseph Benjamin ROZET, âgé de 11 ans, est décédé il y a 32 ans
(6) Paulin ROZET, âgé de 1 ans, est décédé il y a 32 ans
(7) Edouard ROZET, âgé de 3 ans et 1/2, est décédé il y a 37 ans

route de Gérouville. Le samedi suivant, ils détruisent les appareils télégraphiques et téléphoniques de la station et abattent le drapeau national.

Le 21 août dans la matinée, les Français font leur entrée au village. Ce sont des coloniaux du 1er régiment qui viennent de Chauvency-le-Château. Le général Montignault, commandant la 1re brigade de la 3 e division coloniale, s'arrête au presbytère avec tout son Etat-Major, mais il en repart bientôt, car il a reçu l'ordre de pousser son avant-garde jusqu'à Saint-Vincent.

L'après-midi et dans la soirée, ce sont de nouvelles troupes d'infanterie qui débouchent à Meix-devant-Virton. Elles sont commandées par le général Cordonnier, chef de la 87e brigade, du 2 e corps d'armée. Les trois bataillons du 120e régiment cantonnent chez nous. Le général loge au presbytère, mais au milieu de la nuit il est appelé d'urgence à Villers-la-Loue par le général Rabier, commandant la 4 e division. Quand il en revient, c'est pour m'apprendre qu'il doit partir avec tout son monde pour Lahage-Bellefontaine.

En effet, le samedi 22 août, à 5 heures du matin, le 120e régiment se met en marche et pénètre dans la forêt qui le sépare de Lahage. Puis, c'est le 147 e et une nombreuse artillerie qui défilent dans la même direction. Il fait un brouillard intense, et c'est grâce à cette circonstance que les troupes françaises doivent de n'avoir pas été aperçues par les Allemands établis sur les hauteurs de Robelmont, où l'on entend déjà une vive fusillade.

A partir de 9 heures, l'action est dans son plein vers la direction du sud-est. Deux bataillons du 51e régiment viennent s'installer aux abords de Meix-devantVirton, face à Robelmont, le long de la ligne du chemin de fer. Dans l'après-midi, un mouvement d'encerclement sur les hauteurs à l'est du village se prononçant de plus en plus, le 128e vient renforcer le 51e et deux groupes d'artillerie s'établissent près de la ferme du Hayon.

L'artillerie ennemie riposte et les obus ne tardent pas à pleuvoir, sans atteindre heureusement les habitations, car le village étant dans un fond, ils vont s'abattre au-delà de l'agglomération. L'un d'eux cependant tomba sur la maison de la veuve Féry et y mit le feu ; aussitôt l'incendie se propagea et quatre maisons voisines devenaient la proie des flammes (2). A cette vue, les habitants effrayés se sauvèrent dans les bois ou vers la frontière française.

Dans la matinée déjà, de nombreux blessés étaient arrivés de Bellefontaine et avaient été transportés dans les écoles. Alais, lorsque l'artillerie allemande se mit à bombarder le village, on dirigea tous les blessés à l'arrière sur Montmédy.

A la tombée du jour, aidé de quelques personnes de bonne volonté, je me rendis de droite et de gauche pour relever les morts et transporter les blessés aux ambulances.

Note en bas de page

(1) Rédigé en 1919.

(2) Les propriétaires des cinq maisons incendiées sont : veuve Féry, Joseph Giller, Théodule Thomas, Richard Quoilin et Théodore Rozet.

Le dimanche matin, le village était presque désert. Quelques soldats français en gardaient encore les issues ; mais tout bruit de bataille avait cessé, lorsque soudain le duel d'artillerie reprit plus fort encore que la veille. Les canons français se trouvaient aux abords de la ferme du Hayon et dans la direction de Sommethonne, et les Allemands tiraient toujours des hauteurs de Robelmont. Ce bombardement qui ne prit fin que vers le soir ne causa aucun dégât matériel dans le village.

Le lundi, les Français s'étaient retirés, mais les Allemands ne vinrent heureusement pas chez nous, car, devant renoncer à utiliser les routes au sud de Virton que les canons français tenaient sous leur feu, ils rebroussèrent chemin et entrèrent en France par Ethe-Ruette.

Mes paroissiens étant revenus, je fis procéder à l'enterrement des morts. Sur le territoire de la commune reposent 31 soldats : 4 Allemands tombés du côté du bois le Fréchy, et 27 Français appartenant aux 72e, 228e et 147e régiments.

- FIN DE CITATION

Ainsi, le samedi 22 août 1914, la maison de la famille ROZET (Théodore, son épouse est détruite par un incendie causé par une bombe tombée sur une maison voisine.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS / JEAN THEODORE

Jean Baptiste **ROZET** est âgé de 59 ans, marié depuis environ 25 ans et vit à **VERNEUIL-PETIT** (FRANCE). Sa famille est composée de ces enfants :

1. Eugène ROZET âgé, peut-être, de 24 ans
2. Fernand ROZET âgé, peut-être, de 23 ans
3. Vital ROZET est âgé de 22 ans. Dont postérité.
4. Augusta ROZET

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / JEAN / LOUIS / JEAN BAPTISTE

Marie Constant Alexandre **ROZET** est âgé de 58 ans et marié depuis, peut-être 1 an. Ils résident à **VERNEUIL-GRAND** (FRANCE). Ils ont au moins ce fils :

1. Jean ROZET qui est nouveau né. Dont postérité.

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / LOUIS / LOUIS / FRANCOIS

Jean Joseph **ROZET** devrait être âgé de 64 ans et marié depuis 29 ans avec Marie Caroline HENNO. En 1891, ils résidaient à **BLANDAIN** dans le HAINAUT BELGE. Ensuite, j'ignore ce qu'ils sont devenus, pour le moment. Ils avaient une fille :

1. Marguerite Marie Julie ROZET qui devrait avoir 27 ans

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / LOUIS / LOUIS / FRANCOIS / JEAN PROSPER

François Joseph **ROZET** pour autant qu'il soit encore vivant, devrait être âgé de 66 ans et marié depuis environ 39 ans avec Catherine DUMONT. Ils vivent à **PARIS.**

BRANCHE NICOLAS / JOSEPH / NICOLAS / LOUIS / LOUIS / FRANCOIS / JEAN PROSPER / FRANCOIS JOSEPH

Joseph Georges **ROZET**, marié depuis 10 ans, ils vivent à **PARIS**. Ont-ils des enfants ? Je l'ignore pour l'instant.

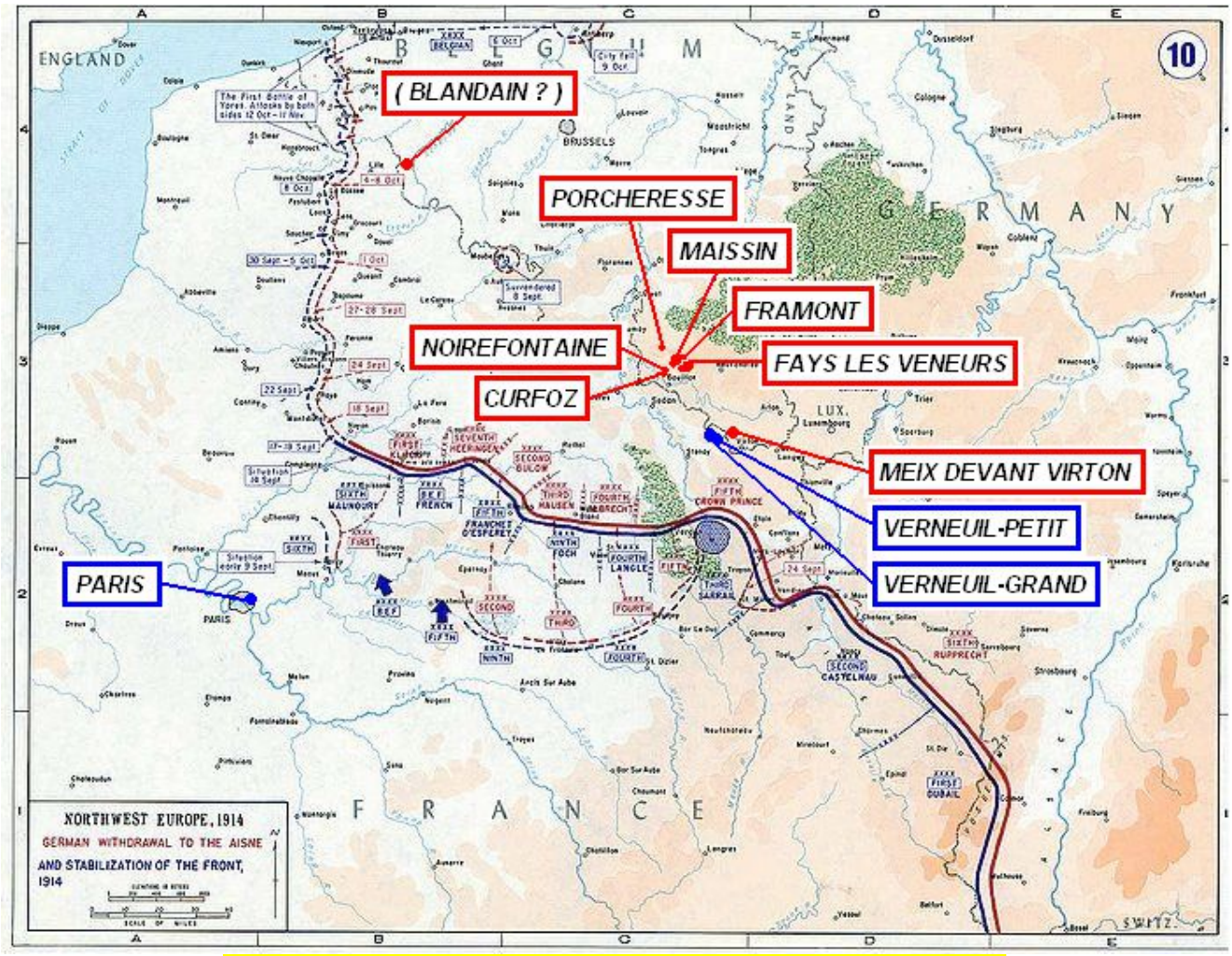

10-28 août : Bataille des Frontières et Situation des familles ROZET-ROSET lors de la GRANDE GUERRE !

Mais heureusement, à Courbevoie, (France) le 31 juillet 1914, c'est aussi la naissance de Louis de Funès (né Louis Germain David de Funès de Galarza ! Trois années plus tard, ce sera à Bourvil de venir au monde, mais Fernandel, lui, était déjà un petit garçon de 11 ans ! Petite note d'espoir ?

Marcel Rozet (XXe siècle), « chanteur d'opéra comique »

Lu dans *Le Salut Public*[432] du 20 septembre 1934 :

Théâtre de l'Horloge

La grande Revue « Bas les Masques » en trois actes et 25 tableaux, dont Messieurs Rozet et Rifaux, nouveaux directeurs de l'Horloge, sont les auteurs, va paraître sur la scène du Music-Hall du cours Lafayette, à partir du vendredi 28 septembre.

Dans cette Revue, il a été donné très large place à la satire politique. Certains tableaux connus : Hitler l'assassin — Chéron et ses gangsters, sont destinés à un succès certain. En outre, de grandes scènes de charme, des reconstitutions historiques, dont la mise en scène a été scrupuleusement mise au service des derniers grands événements de l'histoire, doivent faire sensation.

Nous nous permettons d'insister encore sur le nombre et la quallité des scènes purement comiques qui doit toujours dominer dans un spectacle de ce genre. Nous pourrons admirer : Henry Lemay qui vient d'obtenir un succès éclatant à Paris, au théâtre Pigalle — Solange Cardot, tête d'affiches à la Gaité lyrique de la saison d'hiver à Paris, dont le talent et. la beauté l'ont déjà placée au premier rang des vedettes parisiennes.

La participation d'André Frétel, premier comique an Casino de Paris, qui joua toute une saison aux côtés d'Henry Garat, est certaine. L'acteur dramatique Servageon de la Compagnie Pitoeff assurera les rôles de composition. Melle Gabrielle Hôte Thievoz du Casino des Fleurs de Vichy, soprano lyrique, donnera à Lyon la primeur de plusieurs chansons. Les danseuses du Coliseum de Londres et leur maîtresse de ballet Dany Rolly, redonneront la complète reconstitution du fameux French Cancan du Moulin Rouge. William Black et Edwige Kerl du Bal Tabarin à Paris, interpréteront pour les Lyonnais les dernières danses acrobatiques anglaises. Pour terminer nous dirons que les grandes finales comme : Amours Violettes — En chemise — l'Ile d'Haïti, etc. produites dans îles décors et des tentures stylisés doivent contenter le spectateur le plus exigeant.

Monsieur Marcel Rozet, l'un des directeurs, reprendra sa place sur la scène de l'Horloge dans de nouvelles compositions comiques.

Vendredi 28 septembre grande première représentation de gala de la Revue « Bas les Masques », à 8 heures 30 très précises.

[432] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php?q=pr_jour:20+AND+pr_page:5+AND+pr_mois:09+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1934+AND+pr_titre:%22Le+Salut+Public%22&start=0&rs_kw=Rozet&searchtype=a

PHOTO MARCEL ROZET DEDICACEE

Lu dans *L'Impartial*[433] du 3 juillet 1957 :

Avant un grand spectacle chaux-de-fonnier

En feuilletant les Violettes impériales ...

NOUS étions hier sur le plateau du « Théâtre d'été » de La Chaux-de-Fonds, sous la vaste tente du Patinage, sise au bout de la rue du Collège, au-dessous du fameux Centre sportif qu'on va glorieusement inaugurer dès samedi par la représentation de l'opérette à grand spectacle « Violettes Impériales », et dès vendredi 12 juillet avec les meilleures gymnastes de Romandie...

Avec Marius Manghera, la pipe en bataille, le cheveu écrasé de soucis, le sourire héroïque...

Il attend son Austerlitz, le soleil de la générale, pour voir finalement que tout va bien, et qu'il a présidé au plus beau spectacle d'opérette qu'on n'eût jamais vu sous le soleil chauxo-chaux-de-fonnier. Avec Louis Erio, le directeur et metteur en scène, jeune homme plein de feu (et de feux, car il y en a, sur scène !), d'idées fixes et non moins compétentes.

[433] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=4763848&page=5&name=Rozet&with_variantes=0&tk=c72d296155a7ca11

— Soldats, je suis content de vous ! s'est-il écrié, en voyant ce qu'on avait réalisé comme agencement de scène, se souvenant d'un autre empereur, qui avait souvent ce mot dans sa bouche style Premier empire !

Avec M. Besquet, chef-opérateur de l'Opéra de Lyon, qui vient surveiller tout l'agencement avec le calme des grands stratèges.

Le fait est que tout va bien ! C'est M. C. Landry, machiniste compétent, qui a fait aux « Violettes » don de sa personne pour mener à bien toute l'installation. Ce Chaux-de-Fonnier amoureux du théâtre a des accointances particulières avec tout ce qui est cordes, contre-poids, changements de décors ! Il nous explique la manutention de tout l'édifice, et nous ne pouvons que hocher la tête d'admiration :

— C'est bien simple : ce sera aussi bien qu'à Mogador ! s'écrie M. Erio.

Comme les Français n'ont pas l'habitude de trouver bien ce qui se fait hors de France, c'est un compliment, un Vrai !

Bravo, M. Landry : car il a oeuvré avec une équipe de Chaux-de-Fonniers, et a prouvé qu'il y avait de la ressource, en notre ville ! Ses acolytes Vuille et Huggler doivent être associés à nos compliments.

Le grand premier comique Marcel Rozet, de l'Opéra de Lyon, vedette de toutes les grandes opérettes, qui a écrit douze opérettes et plus de trois cents chansons.

M. Noirjean, des services industriels, nous donne la clef du « grand orgue » : c'est le « clavier » des jeux de lumière, avec les trois rangs de lampes, les projecteurs dirigés sur la scène, les projecteurs-poursuite, maniés par deux spécialistes juchés au plafond. Rien que sept mille francs d'appareils électriques (prix de location). Si on construisait un grand marché couvert, à La Chaux-de-Fonds, on pourrait y faire tout cela, et bien d'autres choses encore. Pour les changements de décors, 5.500 mètres de fils de suspension, 1600 mètres de cordes de manutention, etc., etc.

Les haut-parleurs ? Il y en aura deux, mais qui conduiront les voix, les mi-voix et les sourdines, jusqu'au bout de la salle. On entendra tout, et pas déformé : de Blaireville s'occupe de la chose et c'est tout dire !

Il y a les loges, les lavabos, la cantine. Il y a le plancher : car le public doit savoir qu'il ne marchera pas, quelque temps qu'il fasse, sur un terrain boueux.

Enfin, il y a « Violettes impériales » et tout a été fait pour que cela soit parfait !

JONQUILLE.

Opérette à grand spectacle jouée cette semaine à La Chaux-de-Fonds

« Violettes impériales » enthousiasme les foules

Le metteur en scène Erlo a l'air content. — Le voici en conversation avec André Vylar (El Loquito). (Photo Studio F).

Salle comble et vibrante, samedi soir, à la halle des fêtes du Patinage. Public vite conquis par la grandiose mise en scène de « Violettes Impériales », opérette aux airs si parfaitement chantants, et interprétée par une troupe et des vedettes de grand renom, dont on ne dira jamais assez les inégalables qualités. Tout est parfait et même plus que parfait. Et l'on souhaite que chaque

Breuleux y prirent un immense plaisir. Et la troupe a reçu la visite d'émissaires de grandes villes romandes, qui envient La Chaux-de-Fonds, et voudraient bien, elles aussi, pouvoir mettre sur pied des galas bénéficiant de si talentueuses collaborations. A lui seul, le parc à autos — bondé — de la Place du Gaz, montre bien l'attrait de ces représentations, car on y voit des

Camerlo, directeur du Théâtre de Lyon, était là également, et c'est avec joie qu'acteurs et metteur en scène lui serrèrent la main, tandis qu'il les félicitait chaleureusement et sincèrement de leur belle réussite.

* * *

A l'entracte, le spectacle est dans la salle : les « machinistes-éclairagistes » juchés sur des passerelles, au-dessus des premiers rangs de fauteuils, descendent de leur perchoir en passant de poutrelle en poutrelle et y regrimpent de même après s'être désaltérés à la cantine ! Pour eux, pas d'échelle. Ils donnent raison à Gilles : « On descend tous du cocotier. »

* * *

Après le spectacle de samedi, bavardé un instant — trop court — sur le plateau, avec Paulette Merval, Marcel Merkès et Marcel Rozet. Tous trois — et le reste de la troupe aussi — sont émerveillés de l'accueil que leur réserve le public de chez nous. Ils viennent en Suisse pour la première fois et sont stupéfiés de trouver un théâtre aussi bien installé, et construit si parfaitement, quand bien même il est condamné à ne vivre que ce que vivent... les violettes, même quand elles sont impériales.

* * *

« Installations fantastiques », nous a dit Marcel Rozet. « Public en or », ont ajouté Paulette Merval et Marcel Merkès, qui découvrent la Suisse et en sont d'emblés conquis. Coup de foudre réciproque, peut-on donc dire. Et très explicable, quant à nous, lorsque l'on connaît la gentillesse et la beauté de Paulette Merval, l'amabilité, la cordialité de ce grand garçon au regard si franc et si loyal de son mari Marcel Merkès.

J. Ec.

Chronique neuchâteloise

Colombier

dans L'Impartial[434] du 8 juillet 1957

Marcel ROZET jouera aussi un « second rôle » dans le film *LE CHARCUTIER DE MACHONVILLE*[435], comédie dramatique de 1946 d'une durée de 95', en n&b – Réalisation de Vicky IVERNEL – D'après l'œuvre de Marcel-Éric GRANCHER – Scénario de Léo Sevestre – Directeurs de la photographie Marcel FRADETAL et

[434] http://doc.rero.ch/record/101046

[435] http://www.cinema-francais.fr/les_films/films_i/films_ivernel_vicky/le_charcutier_de_machonville.htm

Henri DECAE – Musique de Vincent SCOTTO – avec **Bach, Milly Mathis, Félix Oudar**t, Odette Barencey, Julien Maffre, Georges Bever, Eugène Frouhins, Nina Myral, Henri Niel, Charles Blavette, Paul Demange, Roger Bontemps, Roger Legris, Frédéric Moriss, Annie Roudier, Jean Mourier, France Degand, Paola Manelli, Serge Niola, Marcel Rozet, Colette Vivia.

Affiche du film sorti le 18 juin 1947

L'article du journal *L'Impartial* du 3 juillet 1959 relatait: « Marcel Rozet, de l'Opéra de Lyon, vedette de toutes les grandes opérettes, qui a écrit douze opérettes et plus de trois cents chansons ». Voici l'une d'elles:

Froufrous-polka[436]

– Marcel Rozet –

Que de souvenirs mil neuf cent évoque
Pour les amoureux ah! la belle époque
En fiacre fleuri ils allaient au bois,
Se parler d'amour le coeur plein d'émoi
Le bon vieux cocher l'oeil plein de malice
Arrêtait son cheval dans un coin propice
Maint'nant en auto, ils font du cent vingt,
L'idyll' se termine au fond du ravin.

(refrain)

Mil neuf cent... mil neuf cent...
Vraiment c'était le bon temps
Grand papa, sans flafla
Dansait la polka
Dans les bals, dans les guinguettes
Volaient de gentils froufrous
Tous les coeurs étaient en fête
Car le franc valait vingt sous.
Les nounous
Les pioupious
Marchaient bras dessus-dessous.
Mil neuf cent... mil neuf cent...
Vraiment c'était le bon temps.

- 2 -

Les femmes cachaient tous leurs avantages.
Qu'il était charmant leur déshabillage.
Robes"balayeur", pantalons brodés,
Jupons vaporeux, corset en broché.
Ah! les beaux dessous garnis de dentelles,
Et ces froufrous les rendaient plus belles.
Maintenant et hop! "fermeture éclair"

[436] http://paroles-traductions.com/chanson/montrer/4518867/marcel-rozet/paroles-et-traduction-froufrous-polka/

Et votre moitié a les fesses à l'air!

(au refrain)

- 3 -

Les femm's en ce temps étaient plantureuses
Au "Bal Tabarin", les belles danseuses
Etaient bien en chair, tout comme les trottins,
Et la "Femme canon" était manequin.
Maintenant nos femmes n'ont plus de poitrine,
Des hanches trop plates, des jambes trop fines.
On a l'impression d'serrer dans nos bras
Un manche à balai ou un échalas

(au refrain)

Mireille Rozet (XXe siècle), « la divette »

Affiche[437] datant de 1934

Dans L'ouest-Éclair du 29 juillet 1929 :

21 h. — Radio-concert organisé par l'Association Générale des Auditeurs de I.S.F.. avec le concours des établissements Herbelot et Worms, fabricants le casques, haut-parleurs et diffuseurs Hervor membres bienfaiteurs de l'Association. — Programme. — Concert organisé par M. Maurice Dharlay et sa compagnie : *Les cloches de Cornevllle,* valse (Planquette) ; M. Henry Bianchart. du théâtre de la Gaité-Lyrique ; — Rose-Marie, chant Indien (Frimi) ; Mme **Mireille Rozet** : — *Elle regardait le cinéma* (Cécile Gilbert) ; M. Maurice Dharlay ; — *Les deux cousins* (Moriss) : Mme Claude Marthel : — *C'est le châle* C. Gilbert) : Mme Reine Chantelx ; — *Le* barbier *de Sèville* (Rossini) : M. Henry Blanchart ; — Mme Cécile Gilbert, dans ses oeuvres :

— *Les noces de Jeannette* (V. Massé) : Mme **Mireille Rozet** ; — J'ai *toujours oui* (C. Gilbert) : M. Maurice Dharlay ; — *Cinq cents avions* (Léon Michel) : Mme Claude Marthel ; — *Stamoura* (J. Hubert) ; Moussia (C. Gllbert-Cacheux) : Mme Reine Chanteix ; — Duo de Vérdnique (Messager), par Mme **Mireille Rozet** et M. Henry Bianchart. — Informations de la soirée ; transmission de l'heure.

A la Coupole

DARNOL ET LA REVUE

Cette semaine, une revue brillante, bien habillée, gaie et qui semble surtout faite pour charmer le public et flatter le regard.

Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit dépourvue de sketches.

Nous en avons même applaudi de très bons, comme : Les Matelots sont rigolos (Mme Mireille Rozet y est très amusante) ; le Premier Venu, l'Anormal mis à nu, les Heureux gagnants, etc.

Trois beaux finals à noter : les Femmes et les fleurs, le grand Final-Jazz (sur un rythme américain trépidant), et, enfin, les Marches françaises.

On a retrouvé avec un vif plaisir le bon chanteur Henri Blanchart qui donne, non seulement le meilleur de son répertoire, mais contribue au succès de la Revue dans plusieurs scènes.

Radieux succès aussi pour Mlles Kiki-Pattzy, si entraînante ; Rissa Berline, l'étoile de la danse : Marcelle Netzer ; MM. Lecocq, Marvel, et les girls.

J'ai gardé pour la bonne bouche bouche Max Darnol, l'enfant gâte du public nancéien, qui reste étonnamment jeune, chante, danse, joue les compositions les plus extravagantes et les hommes du monde.

C'est un grand artiste. — B. P.

L'Est républicain[438] 03/02/1934 page 3

(« Madame Mireille Rozet y est très amusante »)

[437] https://www.kiobuy.com/en/auctions/208-de-1900-a-nos-jours--l-information-s-affiche/2196305-girbal-mireille-rozet--1934

[438] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/ ?action=detail&book_type=livre&livre_id=6324090&page=3&name=Rozet&with_variantes=0&tk=c5f925266e586542

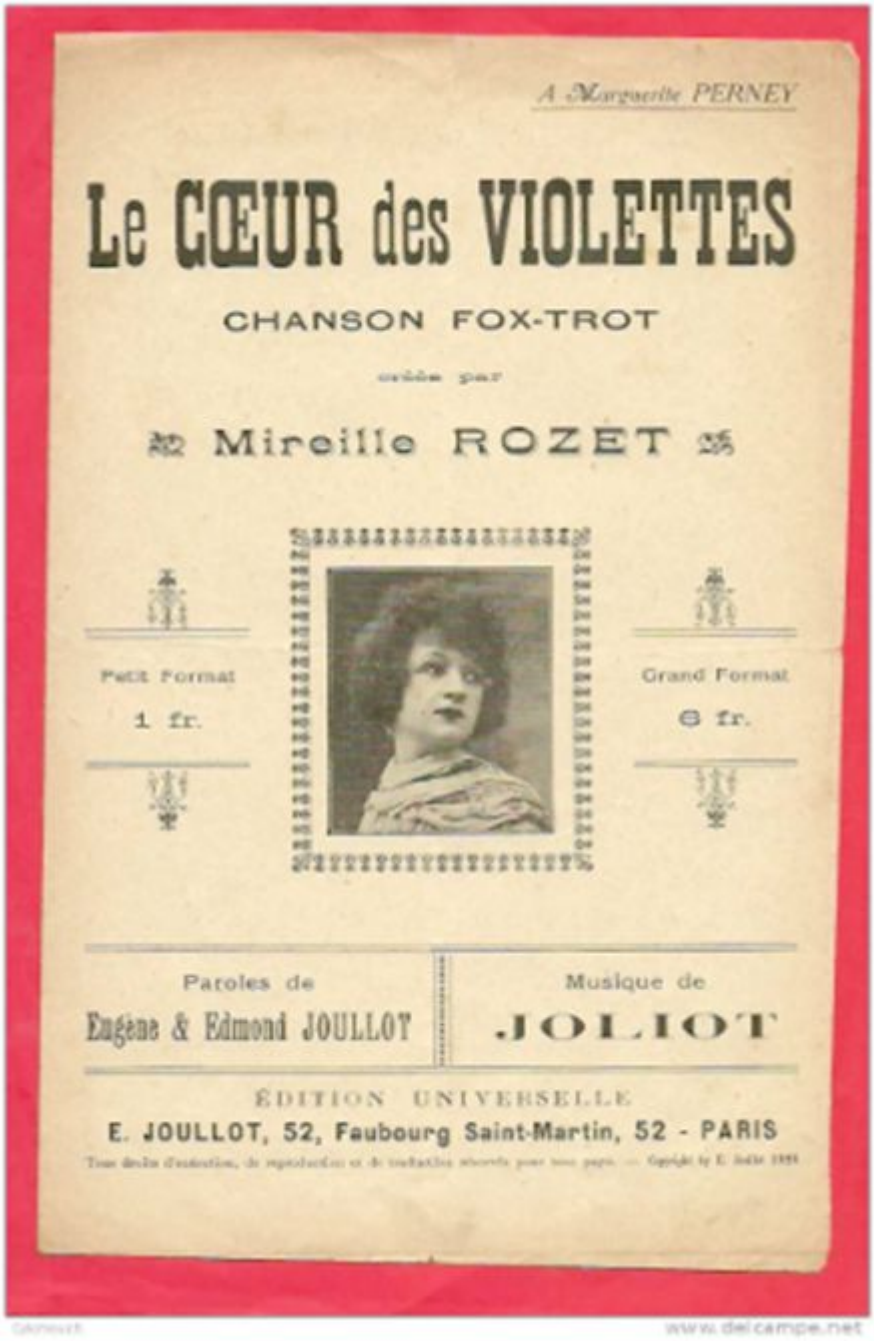

Mais aussi, dans le journal *L'Ouest Eclair du* 12 septembre 1926, il était relaté cet excellent article :

MATINÉES & SOIRÉES

« C'est incroyable ! » à l'Alhambra

Voilà une bonne revue, luxueusement montée par l'impresario Sterval, qui demeure dans les traditions de son prédécesseur M. Comte, fort apprécié au Mans pour la présentation de ses spectacles. Les fidèles de l'Alhambra ont fait fête à l'excellent comique Mancet, qui n'a rien perdu de sa « classe ». Si nous osons ainsi dire, Mancet est de ces artistes que l'on aime de revoir et dont on peut dire que l'impression qu'ils laissent est toujours meilleure que la précédente.

Dans « Cest Incroyable ! », Mancet est accompagné de deux protagonistes de qualité : la gracieuse commère Mireille Rozet et le distingué compère Henry Blanchart, qui jouent aussi bien qu'ils chantent.

Tous les autres rôles sont tenus excellemment, et leurs interprètes, notamment Sonia Despars, Juanys, d'Aymars, ont beaucoup plu.

Il serait oiseux de nous répandre en superlatifs variés et d'abuser des épithètes laudatives pour décrire la fraîcheur des costumes et des décors, la somptueuse composition des tableaux et l'agrément des scènes. Disons simplement que « C'est Incroyable ! » est une revue brillamment présentée et « enlevée », et par l'orchestre de M. J.-M. Withaegens, ex-chef des Tournées Max, ajoute encore à l'éclat et à la valeur du spectacle par une impeccable exécution de la partie musicale.

Le Spectateur.

Fédération de la Seine
(XXe Section)

Aujourd'hui samedi, à 20 h. 30
Salle des Fêtes du Gymnase municipal
*Rue de la Bidassoa - XXe*
Métro Martin-Nadaud

GRAND GALA DES VEDETTES

suivi d'un bal de nuit

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
PAUL FAURE

assisté de Eugène Gaillard et de Gaston Allemane, et de Péladan, secrétaire de la XXe Section

Au Programme : Les Athéna - Colette Betty - Daragon - Gianina Diaz - Jean Lee - Jean Marsac - Jany Marsa - Poulot - Raymond Souplex - Jane Sourza - Toscani Valsamaki - Vidalin - Blanchard et Mireille Rozet. - Les Fratellini

Au piano : René Diaz
— Orchestre symphonique —
sous la direction de Camusat

Entrée : 10 fr. - Bal seul : 5 fr.

On trouve des cartes au Parti, au « Populaire », à la Fédération de la Seine, aux Amicales Socialistes, 7, rue Mesly, et à l'entrée de la salle.

Location gratuite ouverte tous les soirs, de 18 h. 30 à 20 h. 30, au Café du Gymnase, rue de la Bidassoa, à l'angle de la rue Boyer

On parle encore de Mireille ROZET dans *Le Populaire (Paris)* du 22 avril 1939. Ensuite, je ne trouve plus trace de la « divette ».

En 2009, plus de « 60 foyers »

Me basant sur l'annuaire téléphonique via Internet et sachant pertinemment bien que tous les ROZET et ROSET de Belgique et de la frontière française proche des provinces de Luxembourg et de Namur sont des descendants de Nicolas ROZET, « habitant de FRAMONT » en 1696, j'ai dressé cette carte reprenant les communes de résidence de ceux-ci.

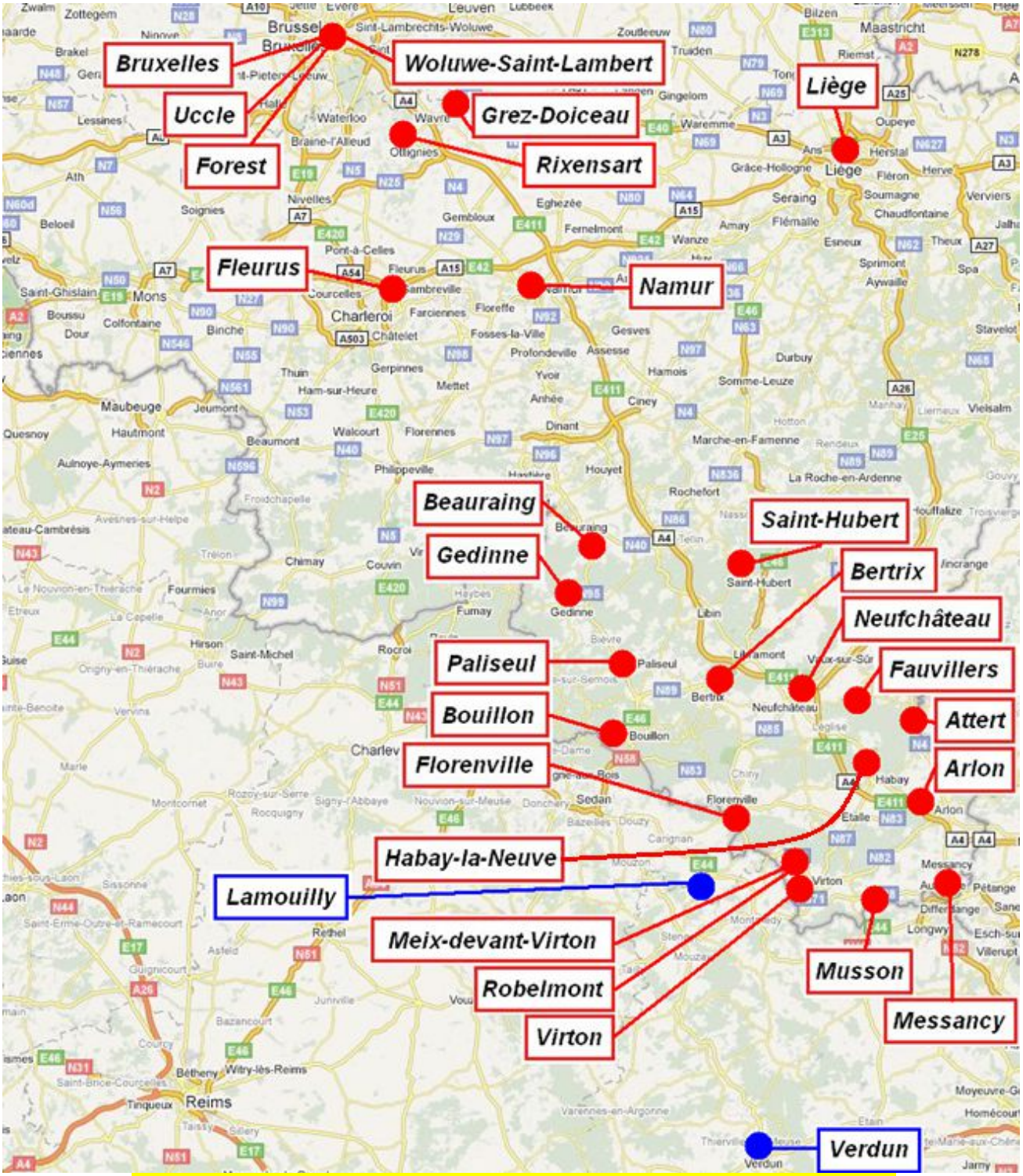

En BLEU, la branche devenue française, en ROUGE, les branches belges

Il va de soi que les descendants de Nicolas ROZET sont bien plus nombreux ! J'ai dû, et ce fut mon choix, me restreindre aux descendants porteurs de ce patronyme. D'ailleurs, si le ou les pères des deux premiers enfants de Henriette ROSET étai(en)t allé(s) reconnaître leur(s) enfant(s), les descendants de Nicolas ROZET porteurs de ce patronyme serait bien moins nombreux, encore ! Comme quoi, notre patronyme ne tient souvent qu'à une reconnaissance de paternité, voire d'une « certitude » : le père est le mari de la mère…

Rappel de l'hypothèse savoyarde

Nicolas ROZET à Framont, près de Paliseul, au Duché de Bouillon en 1696

Mais qui était donc ce Nicolas ROZET ? D'où venait-il ? Bien que les registres paroissiaux de Paliseul débutants en 1677 se trouvent aux Archives de l'Etat d'Arlon (A.E.A.), comme nous l'avons dit au début de ce récit, la première mention de Nicolas dans celles-ci date du 24 mars 1696. Il est parrain de Nicolas, fils de Charles DELOETTE et de FIFY Agnès, mariés à Paliseul, respectivement à Framont le 26 avril 1694.

Deux frères habitent CHOISY dans le royaume de Savoie, fin du XVIIe siècle

L'un, Claude ROSET l'Ainé, né le 20 octobre 1672 à CHOISY et y décédé le 6 septembre 1725, à l'âge de 52 ans, de ses parents Claude Louis ROSET (†1706/) et de Suzanne CHARRIERE (1636-1706). De son union le 19 décembre 1692 à CHOISY avec Benoîte FEMEL (1661-1733) sont nés :

- Pierre ROSET (1693-)
- Pernette ROSET (1697-)
- Pierre Benoît ROSET (1699-)
- Jacquemine ROSET (1700-1763) mariée le 12 février 1725 avec Pierre SAUTIER (1701-1749)
- Françoise ROSET †1774, mariée le 6 février 1731 avec Claude dit Le Munier GRUAZ (?) (1690-1755)

  Jacqueline ROSET mariée le 22 février 1729 avec Jacques VINCENT

Sa fratrie est composée de la sorte :

- *Claude l'ainé (Claudius) ROSET (1672-1725)*
- Catherine ROSET (1674-)
- Claude ROSET (1675-)
- Catherin ROSET (1679-1679)
- Pierre ROSET (1680-1717) que l'on retrouve ensuite
- Jean ROSET (1687-)

L'autre, Jean Pierre (Pierre ROSET), né le 25 janvier 1680 à CHOISY (Haute-Savoie, 74, FRANCE) y décédé le 11 décembre 1717 à l'âge de 37 ans. Ses parents sont Claude Louys ROSET (†1706/) et Suzanne CHARRIERE (circa 1636-1706). De son union avec Jacqueline LACHENAL (circa 1659-1739) sont nés :

- George ROZET (1697-)
- François ROZET (1699-1750)
- Pierre ROZET (1702-/1751)
- Marguerite ROZET (1704-1704)

Sa fratrie est composée de :

- Claude l'ainé (Claudius) ROSET (1672-1725), cité plus haut
- Catherine ROSSET (1674-1720)
- Claude le cadet ROSSET (1675-1743)
- Catherin ROSET (1679-1679)
- *Jean Pierre ROSET (1680-1717)*
- Jean ROSET (1687-)

Voici une piste intéressante à plus d'un titre. D'abords, concernant l'origine, la Savoie et d'autre part, on retrouve le prénom, rare, de Louys. Aussi, des variantes quant au patronyme : ROZET, ROSET, ROSSET.

Nicolas de FRAMONT et Louys de BASTOGNE pourraient être deux frères aînés de la fratrie, enfants de Claude Louys ROSET. Bien sûr, ce n'est que spéculation pour l'instant !

Il existe aussi, à la même époque, une famille ROZET à CERCIER, pas loin de CHOISY.

Bernardin ROZET est né le 12 mars 1679 à CERCIER (Haute Savoie, France) de ses parents Jean ROZET (1642-1693) et Maria SERVETTAZ (1651-/1707). De son union le 17 septembre 1707 à CERCIER avec Clauda JACQUET sont nés :

- Jeanne ROZET †1731/
- Antoine ROZET †1731/
- Jean ROZET †1731/

Sa fratrie est composée de :

- Françoise ROZET (1674-)
- Claudia Claudine ROZET (1676-1710)
- Nicolas ROZET †1694
- *Bernardin ROZET (1679-)*
- Pierre ROZET (1681-)
- Louise ROZET (1684-)
- Anthoine ROZET (1686-)
- Claudine ROZET (1689-1691)

Il est plus que probable qu'il existe un lien entre ces trois familles séparées de seulement quelques kilomètres.

Cela vaut vraiment la peine de creuser davantage dans cette région, au delà des registres paroissiaux, afin de vérifier si Nicolas et Louys sont cités dans ces derniers (testaments, héritages, ventes, etc. …)

Il est évident que l'on ne peut trouver que ce qui existe encore, ne fût-ce qu'en petits morceaux fragmentaires. On peut rêver !

De nombreux ROSSET vivent à AIX-LES-BAINS, CESSENS, MORZINE, CHAMBERY, SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE… mais aucun Nicolas associé à Louys… Qui sait ?

1697 – Nicolas ROSET habitant de Framont demandeur contre Nicolas Herman lieutenant mayeur de Paliseul ajourné défendeur

Reprenons ce dont nous avons déjà abordé mais en nous dirigeant vers l'élément de l'origine savoyarde. Souvenons-nous des différents actes de la Cour Souveraine de Bouillon.

Le dt Rozet comparant afsisté de fon procureur dict qu'il ne croist que la litispendance alleguée en la iournée derniere foit pour le mesme faict representé pour la requeste du dt Rozet et dont la Cour en est faisie pour prendre connaifsance de la distribution des deniers dont le dt Rozet pretend destre rembourcé se fon engageuse mentionnée en laditte requeste que le dt Herman at faict rendre pendant labsence du dt Rozet, et dont il ne peut estre privé des deniers de saditte engageuse Pourqoy il a desnie le renvoy demandé et que le dt Herman aurat at contester pardevant cette Cour si lac des raisons a quoy est persisté et soutenue.

Ledit Herman comparant afsisté par Moreau exhibe Extraict du Rolle de la Justice de paliseul en datte du 23ème juillet 1697 qui iustifie la litispendance alleguée, entre que la cause estant en renvoy demandé arceq gaigne des dépens.

Le dit Roset y dira la 8ne.

++++

En 20me 9bre 1697

Comparant le dt Rozet reproduict pour demand (illisible) en Cour La requeste qu'il at presenté pouir permifsion d'adiournement accept Le décret de la Cour ensemble la dengageure mentionnéee en laditte requeste concluant comme par icelle et aux dépens de l'instance et demandant du dt Herman respnce et contestation sinon deffaudt.

Ledt Herman comparant afsité par Moreau quiat veuz la requeste et act dengageuse cy dessu reproduict dict quil at litispendance entre parties respectives au faict du prez en question pardt la Justice de Paliseul, cest pourquoy iluy demande son renvoy et conclue a ce que le dt Rozet demande debuerat estre condamné aux dépens de cette instance.

Le dt Rozet a requier copie at 8ne.

++++

En 4me xbre 1697

Le dt Rozet comparant afsisté de fon procureur revenant sur le proposé du 27 novembre dernier et ayant considéré lExtraict du Rolle faict en son nom et en son absence dit que le faict y mentionné nest plus en contestation et nme regarde le faict representé par la requeste du dt Rozet lequel ne demande que destre remboursé de son engageuse des deniers de la vente dicelle faicte pardevant commifsaire de cette Cour et dont elle est saisie de la connaifsance qui faict toujours desnie le renvoy demadé et doibt le dt Rozet venir par ordre dans la sentence doredre veus que laditte engageuse nat pas este rendue plus libre quelle nestait que si le dt Rozet eus testé présent il sy eust opposé pour la confesrvation de son droict et point plus aultre a quoy est persisté subs derniére de se montrer.

++++

En 11e xbre 1697

Le dt Herman comparant assisté par moreau qui a veu le proposé de partie adverse de la iournée derniere dit persister a son acception de litispendance et renvoy demandé exhibant copie de la comission donné par luy Roset sur la personne de guillaume piere lequel a institué laction a paliseu soub le nom de luy Roset et come il soutient quil doit venir un ordre pour son argent quil pretend cest un faict a décider par la Cour sans aucun procès et il a du tort dactiver le dt Herman acceptant demandant droict

++++

De ces quatre documents que l'on trouve dans un vieux registre couvert en veau de la Cour Souveraine de Bouillon[439], il ressort que Nicolas demande à la Cour d'intervenir sur un contentieux qu'il a avec le lieutenant maire de Paliseul, Nicolas HERMAN.

De cela, on apprend donc ceci :

1. Que '*Nicolas Rozet*' est un '*habitant du Framont*'
2. Que les faits se sont produit '*pendant l'absence du dit Rozet*'
3. Et qu'une '*commission*' fut '*donnée par luy Roset sur la personne de Guillaume Piere*'

Ainsi, en 1697, Nicolas s'absente de Framont pour un certain temps, à un point tel qu'il donne une procuration pour s'occuper de certaines de ces affaires à Guillaume PIERE. Nicolas, non marié ni fils de bourgeois, est simplement un habitant de Framont. S'il avait été fils de bourgeois, n'aurait-il pas été lui-même qualifié de bourgeois ? Même si cette réflexion n'est pas correcte, quoiqu'il en soit, il n'a aucun parent dans le village de Framont ni dans le duché de Bouillon.

Nous la Cour Souveraine de Bouillon ayant veu les actes deduicts pardt Nous dentre Nicolas Rozet Habitant du Framont demandeur dune parte contre Nicolas Herman Lieutenant Mayeur de Paliseul deffendeur dautre parte ; Iceux meurement confidérés et examinés accoms dict et iugé disons ez iugeons partant quil aurat a contester pardevant Nous sur le positine de la demande dudt Rozet Le condamnant atel et aux dépens de linstance a notre taxe modéré ainsy ce jour à Bouillon le 13me may 1698.

Prononcé le 20me du dt moii present le dt Rozet afsisté de son procureur quien at requis copie et non…

++++

La mesme est compru nicolas Rozet affiste de wattrinsart fon procureur lequel requiert le debuoir de cette justice a la vente et (…) des grands gages de nicolas herman cy devant meunhier derrier le boys pour fen iceux recuperer la some de treses escus et demy avec les fraix de pourfuite icelle some estant reconnue et confeffé, et fubouffion et condamnation volontaire faicte…

… faicte pour ledit herman pour a ce jourdhui fera la vente dudit grand gageainfi quil le relategerard (…) guillaume sergent icy ent lequel grand gage sont deux vaches et une canal lesquels …tous les troys enfenble par le confentement et agregation du dit herman a 14 escus et apprès que perfonne nat voulut rencherir fon devolu au dit nicolas Rozet au mesme jour accordant de dit roset de paie au dit herman 15 jours pour les retirer (du 13me avril 1701)

++++

Le veuvage est difficile et Marie Thérèse se remarie deux ans après le décès de Nicolas, le 3 mai 1704 avec Jacques JAVAUX à Framont. Il convient de faire

[439] Registre des Sentences, ancienne référence 168, Reg. 08 Juil. 1693 – 22 Juil. 1706, A.E.A.

l'inventaire des biens revenant aux enfants du défunt. C'est ici qu'apparaît le frère de Nicolas, Louis ROSET.

Mambournise[440] de Louys ROZET, savoie marchand, oncle de l'orphelin

manbournise de enfants Nicolas Rozet

Cejourd'huÿ 7e maÿ 1704 pardevant lentiere justice du debat du païs a paliseul est comparu Louÿs Roset savoye marchant et a defunt nicolas Roset vivant bourgeois du framont lequel a preste le serment (pas très lisible) pour estre manbour des enfants dudit feux nicolas Roset promettant de bien gouverner les biens dudit orphelin et de rendre bon et fidele compte de ce quil aurat en maniance de ce quil appartient et poura prendre a cause qui est souvent a (pas très lisible) quequel on pour avoir la regie desdits lieux.

++++

partage des enfants nicolas Rozet du framont

Le même jour et pardevant la même justice la presente cÿ dessous a este realisee

Ce jourdhuÿ 6e maÿ 1704 pardevant nous guillaume piere eschevin de la justice du debat du païs a paliseul gerard gullaume eschevin et greffier de la moÿenne et basse cour du framont temoins requis et a ce specialement appelles fut prst et comparurent en personne jacque javaux mari en seconde noce de marie josephe noblet dune et louÿs Rozet oncle et manbour de joseph Rozet orphelin de nicolas Rozet vivant mari en premiere noce de la ditte marie josephe noblet dauttre parte lesquels ont faict partage des bien meuble a eux delaisse par la mort et trepas dudit nicolas Rozet en la forme et manier suivante a scavoir quen vertu du contrat du ~~mariage~~ (mot barré) 12 mars 1699 et realiser a paliseul le 15e juillet 1700 ledit louÿs en laditte qualité et pour le plus grand profit dudit orphelin a cede come par le present et cede audit javaux la jouissance de tous leurs heritages, tant pres terre arrable que la jouissance avec leurmaison et pourput quils ont audit framont, a condition que ledit javaux…

… javaux soblige de lentrettenir a pareil estat quelle est a present a la Resene des Aloÿs (illisible) pour lesdits biens de maison recuperer lenttretient et nourriture de la veuve de la veuve bertholomee leur mere sa vie durante et quand aux meubles partage il y a pour a part dudit orphelin deux boeufs de troÿs ans et une genise de meme age avec ce un poulin dun an et deux escus pour la part dun cheval, et come il ÿ a quelque dettes provenant de leur ditte maison Ledit louÿs a cede audit javaux pour le païement dicelle dette tous les fumiers et le char de leur maison a la (illisible) de la femme de louÿs buche de dohan de laquelle ledit orphelin en païerat la 4^e partie et de largent provenant de la biere et des tonnaux il ÿ a au profit dudit orphelin pour sa part 4 fls pour la part des harnachement des chevaux et auttre attirage de laboureur 3 fls.

pour la part des grains quÿ sont sur le grenier 34 patar et demÿ. Item pour la parte des (illisible) et (illisible) de leur maison deux escus. Item pour la part des coffres et armoires 40 patars. De tous les grains et terre engrangge au champ il est (illisible) que ledit orphelin en prendrat par chaque anne la 4^e partie a partager a la gerbe parmis (illisible) sa part de la (illisible) semence Il se (illisible) quen argen il ÿ a au profit de lorphelin 28 fls 10 patars sans erreur de calcul quÿ sont a la charge dudit jacque javaux. Ce que les parties respectives ont accorde et que le present contarct ou sa copie authentique soit realisee pardevant toutte justice que besoin serat ainsi faict et passe et signe audit framont avec

[440] Œuvres de lois de Paliseul n°2123.

temoins le jour et au qui dessus estait signe jacques javaux louÿs Rozet guillaume piere dit monin Jean laffineuse laine et gerard guillaume signe gerard guillaume par Exttait

++++

Que nous apprend tout cela ?

D'une part, l'existence de 'louÿs Rozet oncle et manbour de joseph Roset'. Il n'est pas dit 'des orphelins', mais 'de l'orphelin', ce qui pourrait indiquer que la fillette Anne Marie est décédée. D'autre part, si Joseph avait été le seul enfant survivant, il aurait eu droit à la ½ des biens, ceux-ci venant de son père et non du ¼, la moitié des biens se divisant en 2/4, l'un pour Joseph, l'autre pour Anne Marie ! Donc, sa sœur doit toujours être vivante.

Petite parenthèse : Anne Marie baptisée à Framont le 9 décembre 1699 a eu comme parrain Guillaume PIERE, et comme marraine, Odile JAMOTTE. Cela m'a surpris, car contrairement à la coutume consistant à donner le prénom de la marraine à la fillette ou du parrain au garçon, ici la marraine s'appelle Odile et la filleule, Anne Marie.

Il est aussi très étonnant qu'aucun ROSET ne soit parrain ou marraine à Framont ou dans les environs pendant des années au moins entre 1677 et 1722, exception bien sûr concernant Nicolas en 1696. Cela ne voudrait-il pas dire que Nicolas était bel et bien le seul ROZET dans le duché de Bouillon à la fin du XVIIème et début du XVIIIème siècle ?

Mais fait des plus importants, dans cet acte de 1704, il est précisé que 'Louys Rozet' est 'savoie marchand' !

La présence ou le passage de personnes venant de la Savoie n'est pas nouveau.

D'ailleurs, il est précisé dans l'inventaire qu'il existe quelques dettes, entr'autre, 'pour la femme de Louys Buche de Dohan'.

Je me suis intéressé à ce Louis Busche que l'on retrouve à Dohan. À vrai dire, Louis BUSCHE, fils de Willemet BUSCHE et de Jeanne BARÉ de Sailly, époux de son vivant de Marguerite PONCELET, est décédé avant le 1er mai 1696. Louis BUSCHE avait été mayeur de Dohan et ses biens étaient considérables.

On retrouve dans les œuvres de lois de Dohan une mention intéressante, à savoir 'le preit vulgairement' (…) 'appellez le preit du savoyard' sur un acte du 20 février 1698.

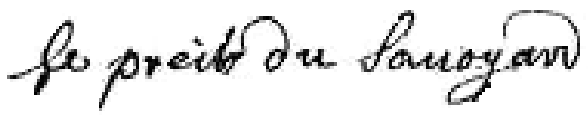

On serait aisément tenté d'affirmer que ce pré, appelé le 'pretz du savoyard' serait un pré que Nicolas ROZET aurait acheté à Louis BUSCHE. Ce serait tirer des conclusions trop rapides et sans aucun réel fondement justifiable. C'est, bien sûr, un peu dommage, mais mon désir de rester attaché à la vérité des documents m'incite à ne pas tirer des conclusions sans réels fondements qui ne seraient que pure spéculation… N'empêche que cela aurait été beau !

Nous n'avons pas à être surpris de la présence de 'Louys ROZET, savoie marchand'.

Dans 'Mémoires et documents publiés par l'académie salésienne, t. 98 - COLPORTEURS ET MARCHANDS SAVOYARDS DANS L'EUROPE DES XVIIe ET XVIIIe SIECLES' (de Chantal et Gilbert MAISTRE, Georges HEITZ) on peut y lire ceci :

'Ces jeunes paysans des montagnes de Savoie ont commencé à pratiquer une *émigration marchande saisonnière*, durant la morte saison agricole : Mais pour commencer plus efficacement, ils espacent vite leurs retours au pays natal et deviennent des migrants temporaires. Pour peu qu'ils se marient à l'étranger, ils se fixent alors définitivement sur les lieux du négoce, tout en conservant des liens affectifs et parfois matériels avec le pays natal.' – page 8.

(…). Au Luxembourg aussi, la plupart des émigrants savoyards arrivent lors de l'occupation du duché par les troupes du Roi-Soleil, ***entre 1684 et 1697***, puis entre 1701 et 1715.' – page 31

'Chaque année, les migrants saisonniers vivent successivement dans deux univers totalement distincts. L'été, ils travaillent à leur ferme, en Savoie, et séjournent au milieu des leurs ; le reste de l'année, ils sont au loin dans leur négoce à l'étranger. (…). *Les célibataires deviennent vite des émigrés définitifs, dès qu'ils épousent des étrangères* (…).' – page 69.

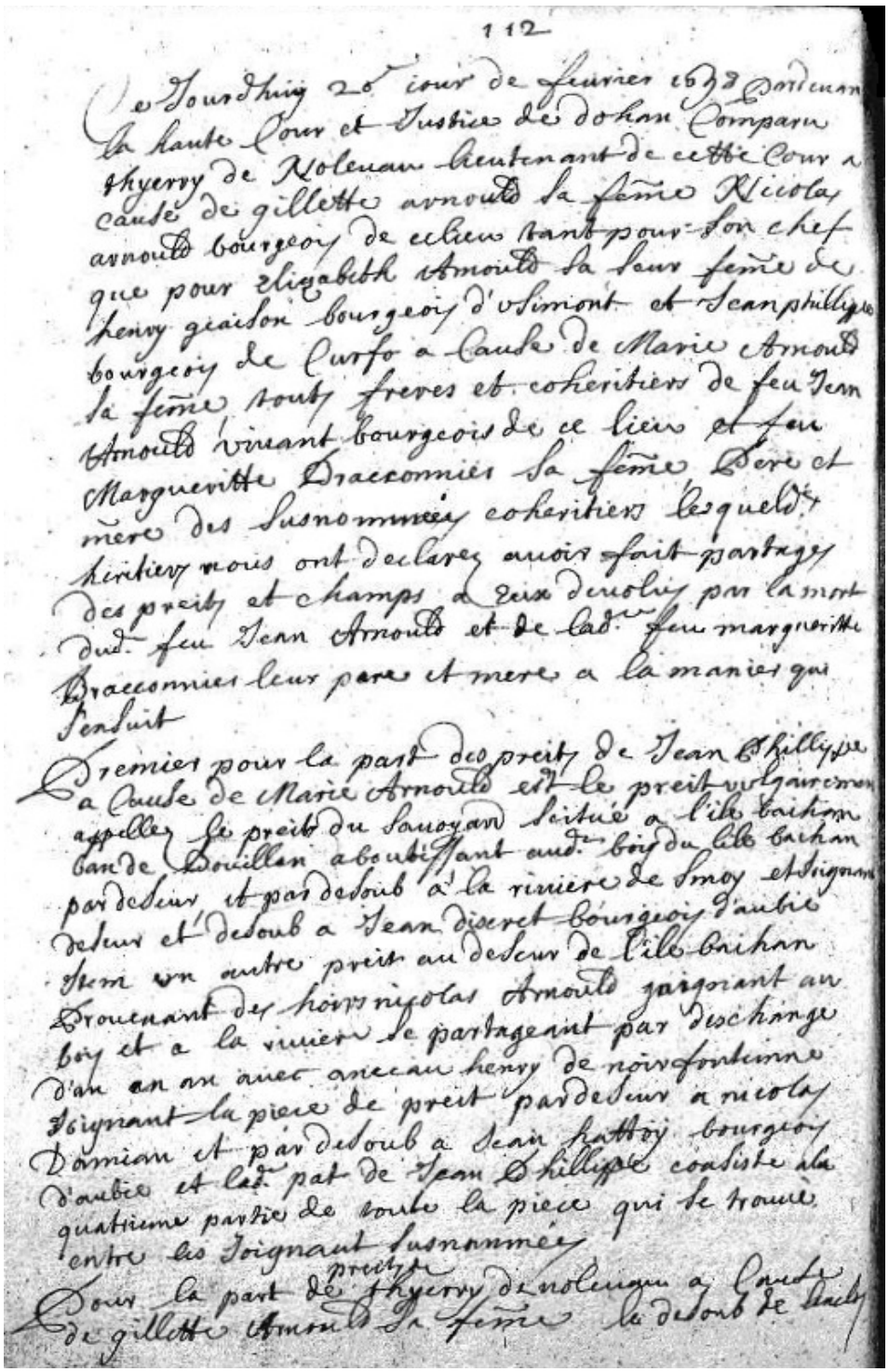

112

Cela correspond encore à la période de l'arrivée et de la présence de Nicolas, notre ancêtre.

Ainsi, si Louis est originaire de la Savoie, son frère Nicolas, notre ancêtre, ne devrait-il pas l'être aussi ? Cela expliquerait sa longue absence de 1696, n'est-il pas vrai ?

Victor-Amédée II[441] et Anne-Marie d'Orléans, roi et reine de Sardaigne, avec leurs deux filles Marie-Adélaïde et Marie-Louise, et en médaillon leur gendre Louis de France, duc de Bourgogne

[441] https://www.altesses.eu/princes_max.php ?image=9330ee8d40

Carte[442] de la Savoie en 1601

[442] https://www.google.be/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fwww.lib.utexas.edu%2Fmaps%2Fhistorical%2Fward_1912%2Fsavoy_1601.jpg&imgrefurl=http%3A%2F%2Fwww.lexilogos.com%2Fsavoie_carte.htm&docid=cu_c7-FxLdBjoM&tbnid=YMT_5Hs5x50ihM%3A&vet=10ahUKEwj5v6zAnqnTAhXIbVAKHWYkA5sQMwgoKAUwBQ..i&w=1095&h=1684&bih=606&biw=1366&q=cartes%20anciennes%20de%20la%20savoie&ved=0ahUKEwj5v6zAnqnTAhXIbVAKHWYkA5sQMwgoKAUwBQ&iact=mrc&uact=8

Petit rappel de la présence des « frères[443] ROZET » entre 1696 et 1726

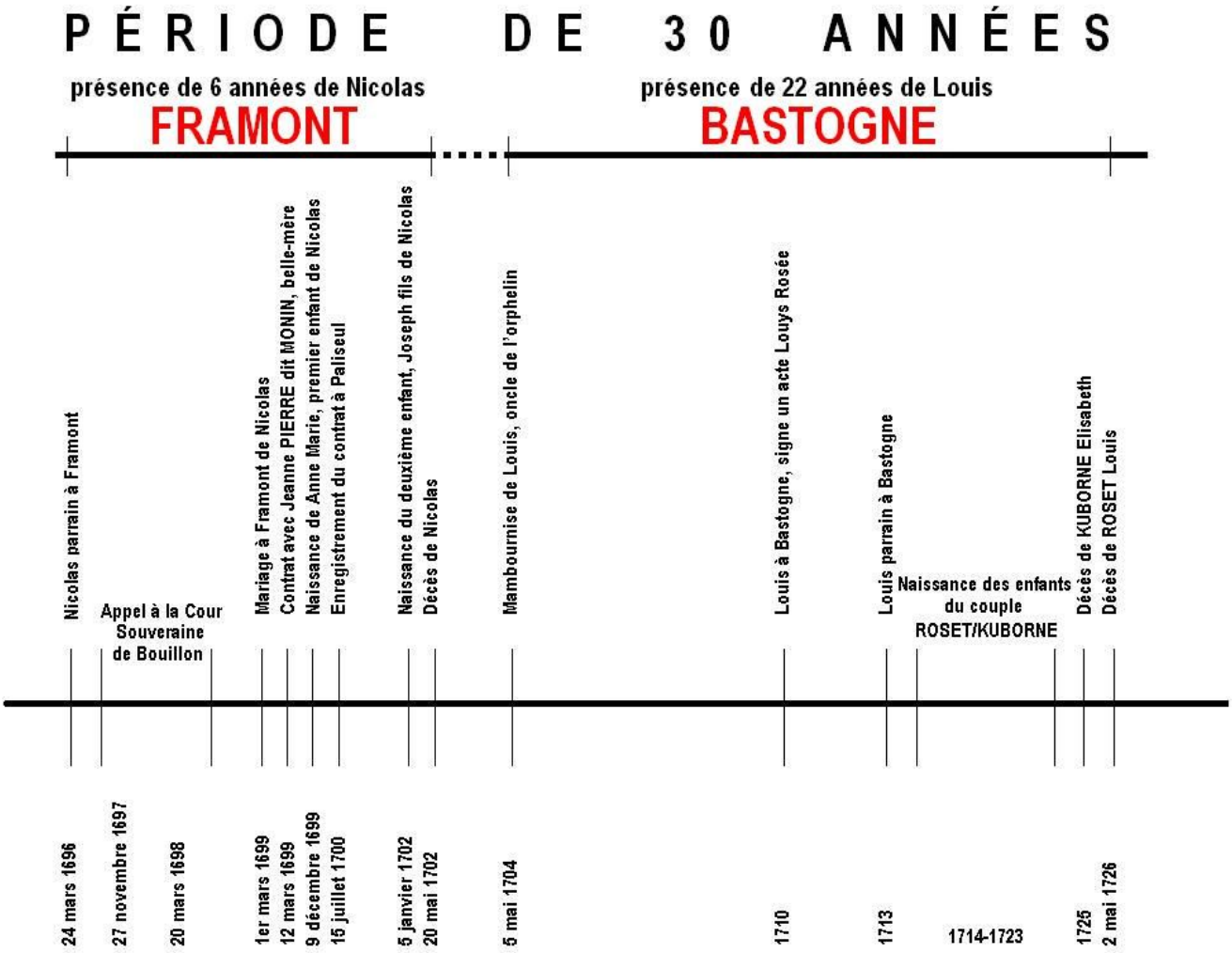

[443] Reprenons un peu…

I. Le père ROZET (j'ignore le prénom) marié, peut-être, avec, peut-être, une certaine Marie Anne.
Ils eurent au moins deux enfants :
1. Nicolas ROZET (? - 1702), qui suivra en IIa.
2. Louis ROZET (? - 1726), qui suivra en IIb.

IIa. Nicolas ROZET marié le 1er mars 1699 avec Marie Joseph NOBLET à FRAMONT, décédé le 20 mai 1702 à FRAMONT. Nicolas serait-il marchand ?
Ils eurent deux enfants :
1. Marie Anne ROSET (1699 - ?)
2. Joseph ROSET (1702-1743)

IIa. Louis ROZET un peu avant 1714 avec Elisabeth KUBORN à BASTOGNE. Il est marchand. Ils auront comme descendance survivante :
1. Marie-Claire ROSÉE (1718-1751)
2. Marie Joseph ROSÉE (1723-1781)

Nicolas Rosset, notaire à Arlon, fils de Félix Calame-Rosset, marié à Arlon en 1782

Nicolas ROSSET & Amélie MARCHAL dont Virginie Jeanne ROSSET (circa 1814-1901) & Dominique BASTIEN (1805-1890)

L'ardoisière Rosset[444], Haut-Martelange

Nicolas ROSSET du Haut-Martelange

Nous sommes tentés aisément de proposer comme identification Nicolas ROSSET, époux d'Amélie MARCHAL, présent à Arlon à l'époque charnière qui a suivi la "révolution française" et ses conséquences étendue au-delà des frontières traditionnelles. Partons de cet apiori pour ce qui va suivre et faisons des investigations plus approfondies.

Notons que la présente Nationale 4 "[...][445] empierrée dans les années 1820 par l'occupant néerlandais, [...] était à l'époque la principale voie reliant le centre des Pays-Bas méridionaux (dont Bruxelles était alors la capitale administrative) au sud du territoire, vers la place forte de Luxembourg-ville. [...]"

Y a-t-il un rapport familial entre ces ROSSET et les ROSET & ROZET déjà identifiés au cours de mes recherches généalogiques ?

[444] http://www.industrie.lu/ardoisieresRossetHaut-Martelange.html
[445] https://fr.wikipedia.org/wiki/Route_nationale_4_(Belgique)

Historique - Geschichtlicher Überblick

?	Fondation / Gründung
1820	Acquisition un terrain au lieu-dit « Fooscht » et le droit d'exploitation du sous-sol par **Nicolas Rosset**
	Les ardoisières dite "Rosset" et "Kintzelé" sont alternantes
1830	Projets de vente par Rosset Continuation de l'exploitation, sise à Martelange, par Rosset Ouvrages en ardoises : tombes, croix avec épitaphes bien gravées et polies, tables, tablettes, carreaux, et autres ouvrages semblables Bourgeois, maître-ardoisier à l'ardoisière Rosset Haut-Martelange
<=1846	Ardoisières de Volvelange (Wolwelange) exploitées par M. Rosset, d'Arlon Jantzen, chef ouvrier, demeurant sur la route à Martelange
<=1849	Ardoisière de Volvelange (Wolwelange) exploitée par M. Rosset, frères, d'Arlon Commis Jangen
<=1850	Ardoisière de Volvelange (Wolwelange) exploitée par M. Rosset, d'Arlon Commis Janzen
<=1852	Ardoisières de M. Rosset à Haut-Martelange
1866	Demande tendant à obtenir l'autorisation de pouvoir continuer l'exploitation de ses ardoisières situées à Haut-Martelange Rosset exploite 3 ardoisières à Haut-Martelange : Ardoisière Rosset (N° cadastre : 333 - 1570/2547) (exploitée depuis 1820) Ardoisière Kintzelé (N° cadastre : 336/200 - 1570/2547) Ardoisière Lahaye (N° cadastre : 355/139 - 1549/2542)
1874	**Rosset Théophile**, d'Arlon

20.8.1885	A Martelange-Wolwelange il y a 2 exploitations, dont l'une appartient à M. Rosset d'Arlon et l'autre à M. Albert Kuborn de Martelange Rosset : 60 ouvriers (Rapport sur la situation des Ardoisières du Grand-Duché de Luxembourg de l'année 1885)
1889	Théophile Rosset, rentier à Arlon 30 ouvriers (Rapport général sur la situation de l'Industrie et du Commerce pendant l'année 1889)
	N°s cadastre : 304, 303/414, 312/418,356/435, 356/436 (écurie), 355/357, 354/355 (maison), 355/362, 358/136, 359/137, 360/138, 325/197, 329 (bâtiment), 330/441, 331 (bâtiment), 339/350, 339/351, (forgette), 339/352 (atelier), 342/285, 380/442 (Plan Rosset : 27.4.1891 - PTDC0089)
30.8.1891	Rachat de l'ardoisière à Haut-Martelange de feu Jean-Baptiste Rosset à deux dames Bastien de Longwy par **Albert Kuborn** Prix : 61.000 francs (Acte : Notaire Tesch)

Nous chercherons à établir la filiation très probable entre Nicolas ROSSET (cité en 1820) et Théophile ROSSET (rentier en 1885).

De prochaines recherches aux Archives de l'Etat à Arlon sont envisagées.

Précisons que "Wolwelange[446] (luxembourgeois : Wolwen, allemand : Wolwelingen) est un village luxembourgeois de l'ancienne commune de Perlé, situé dans la commune de Rambrouch dans le district de Diekirch et le canton de Redange", à environ 1 km du village de Martelange, en Belgique.

[446] https://fr.wikipedia.org/wiki/Wolwelange

Ardoisières de Haut-Martelange, vers 1899 (No 1379 Charles Bernhoeft ; collection : jmo)

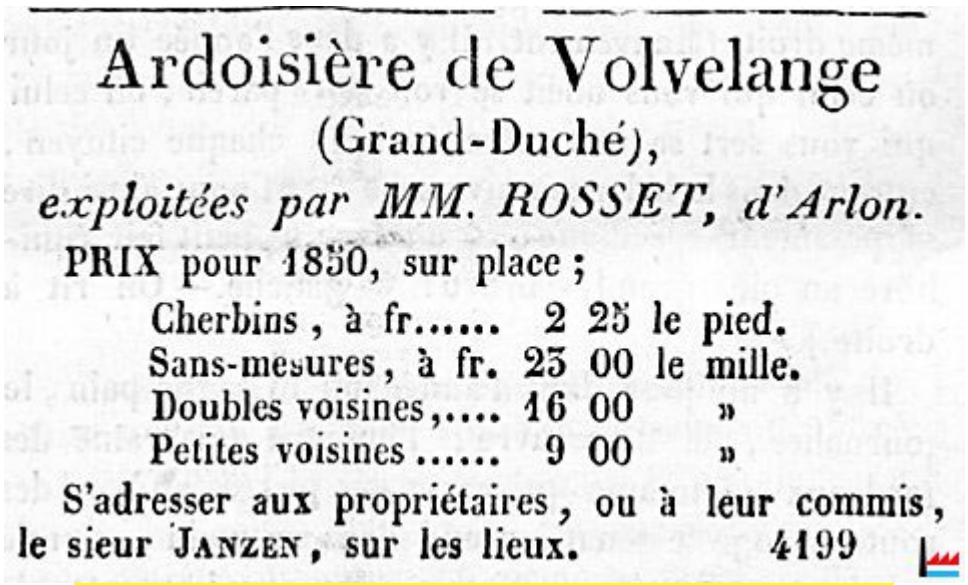

Ardoisière de Volvelange
(Grand-Duché),
exploitées par MM. ROSSET, d'Arlon.
PRIX pour 1850, sur place ;

Cherbins, à fr.....	2 25	le pied.
Sans-mesures, à fr.	25 00	le mille.
Doubles voisines,....	16 00	»
Petites voisines	9 00	»

S'adresser aux propriétaires, ou à leur commis, le sieur JANZEN, sur les lieux. 4199

Ardoisière de Volvelange (Wolwelange) exploitée par M. Rosset, d'Arlon Janzen, commis (Courrier du Grand Duché de Luxembourg - 25.5.1850)

Revenons à notre Nicolas ROSSET. S'agit-il du notaire dont les archives notariales se trouvent aux Archives de l'Etat à Arlon sous les références[447] suivantes ? Nous répondons par l'affirmative.

Notaire Rosset Nicolas, Arlon

Titre de l'instrument de recherche: Archives notariales de l'arrondissement d'Arlon (1594-1953) / Vincent Pirlot

Numéro de l'instrument: AEA 072/149

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Arlon

Période:
1810 - 1826

Quoiqu'il en soit, le site GENEANET[448] me le renseigne.

Geneanet Ma généalogie Rechercher Projets Communauté Plus

Généalogie de Monique SIMON

Virginie Jeanne ROSSET — Arbre | Fiche | Photos &

♀ Virginie Jeanne ROSSET

- Née vers 1814 - Arlon, Belgique
- Décédée le 8 janvier 1901 - Longwy, Meurthe-et-Moselle , à l'âge de peut-être 87 ans

Parents

- Nicolas ROSSET
- Amélie MARCHAL

Union(s) et enfant(s)

- Mariée avec Dominique BASTIEN *1805-1890* dont
  - ♀ Delphine Lucie Amélie BASTIEN *1841*
  - ♂ Auguste Henri BASTIEN *1842*
  - ♀ Elise Léonie BASTIEN *1844-1905* mariée *le 11 juin 1878* avec Saint-Ephrem Pierre MÉTRO *1843-1878*
  - ♂ Eugène BASTIEN *ca 1846*
  - ♀ Marie Virginie Augustine BASTIEN *1857-* mariée *le 24 mars 1908* avec Joseph Eugene FRESCHARD *1851-1916*

[447] http://search.arch.be/fr/rechercher-des-archives/resultats/index/index/rubriek/R2/beginjaar/1800/eindjaar/1900/pagina/8
[448] http://gw.geneanet.org/12345625 ?lang=fr&iz=153&p=nicolas&n=rosset

En cliquant sur le lien hypertexte Viginie Jeanne ROSSET, on voit :

Nous apprenons qu'elle est née à Arlon en 1814 de Nicolas ROSSET et de Amélie MARCHAL et décédée le 8 janvier 1901 à Longwy en Meurthe-et-Moselle, France.

De même, concernant Dominique BASTIEN (beau-fils de Nicolas ROSSET, mari de Viginie Jeanne ROSSET), il y est dit né à Arlon en 1805 et décédé aussi à Longwy à l'âge de 84 ans, en 1890, de son vivant "représentant de commerce à Longwy.

Je me souviens que dans les années 1990, lorsque je hantais les locaux des archives à Arlon, l'on m'avait dit que Nicolas ROSSET aurait été l'un de ceux qui avait racheté beaucoup de biens écclésiastiques. A vérifier, donc.

Je pousse à nouveau mes recherches sur internet afin de cibler éventuellement l'origine de Nicolas ROSSET dans les parages de Longwy.

Quoiqu'il en soit, le site[449] "Géopatronyme" nous donne comme indication ce qui suit concernant les naissances répertoriées des ROSSET en France pour la période allant de 1891 à 1915 :

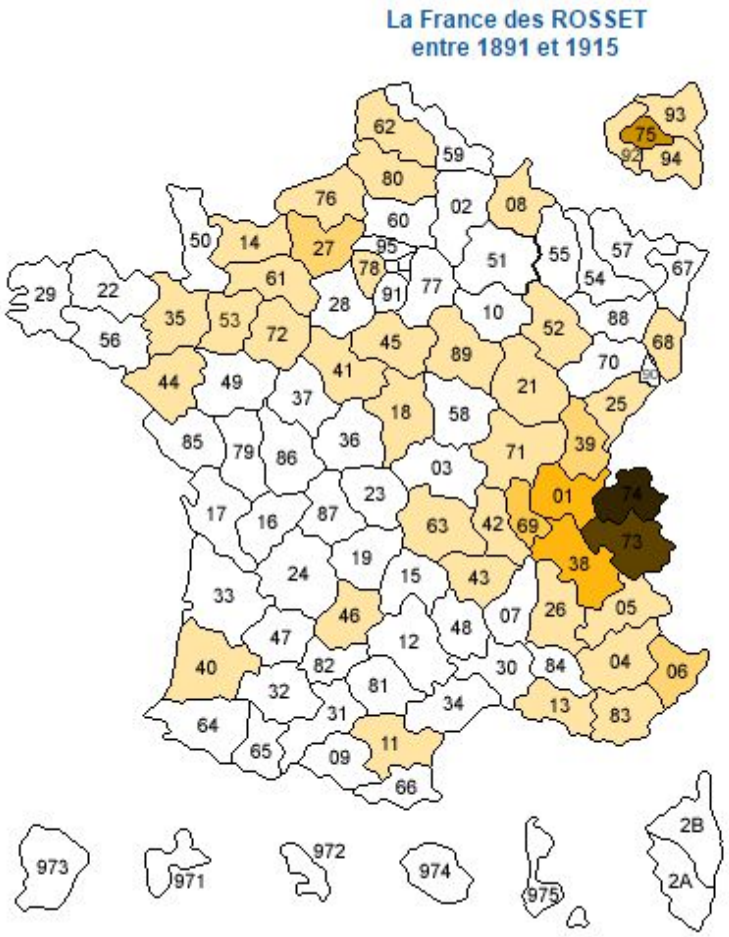

Maintenant, il faut aussi vérifier l'existance de ROSSET ailleurs en Belgique. En effet, toujours d'après les bases de données que l'on trouve sur le site "Généanet.org", il ya des ROSSET dans d'autres régions en Belgique. Soyons néanmoins prudent car les notes ne sont pas toujours rigoureusement exactes et souvent des copiés-collés !

On trouve, comme contemporains à Nicolas ROSSET, une certaine Marie Rosalie Joseph ROSSET, décédée le 11 novembre 1830 à Arc-Ainières, Province de Hainaut, Belgique, dont les parents sont Adrien Joseph ROSSET (décédé le 18 février 1795 à Bouvignies, province de Hainaut, Belgique) et Marie Joseph GARREZ (décédée le 22 avril 1791 à Arc-Ainières. Elle épousa Joseph VANCOPENOL (décédé le 26 février 1830 à Arc-Ainières.

Aussi, dans mes diverses recherches dans le Hainaut, j'ai trouvé des ROSSEZ. Donc, rien de très concluant du côté de la Belgique !

Je ne désespèrais pas et continuais à chercher...

Nicolas Calame Rosset Né en janvier 1784 - Arlon Baptisé le 4 janvier 1784 (dimanche) - Arlon Saint-Donat Saint-Martin Parents Félix Calame Rosset

[449] http://www.geopatronyme.com/nomcarte/ROSSET

Marie-Jeanne Sibenaler 1748-
Mariés le 9 janvier 1782 (mercredi), Arlon, avec Marie-Jeanne Sibenaler 1748- (Parents : Nicolas Sibenaler circa 1718- & Marie François)

Voici donc une piste des plus intéressantes qui va m'envoyer dans mes recherches dans une direction plus lointaine : On trouve sur le site Généanet.org[450] des Calame-Rosset et c'est loin d'être rare en Suisse (plus de 200 références, la majorité vers Neuchatel, Neuenburg, Suisse.

Ainsi :

- Daniel CALAME-ROSSET, né le 11 juin 1788 et décédé le 9 juin 1851 à La Brévine (NE, Suisse), à l'âge de 62 ans, dont les parents sont de la meme génération que Félix CALAME-ROSSET d'Arlon (David CALAME-ROSSET & Marie Elisabeth DUMONT
- Une certaine Marie Esabeau CALAME-ROSSET est née le 11 janvier 1742 et baptisée le 17 janvier 1742 à La Brévine, de parents Isaac CALAME-ROSSET †/1763 & Marie Madeleine MATTHEY

La plus ancienne référence à La Brévine est un mariage : celui de David CALAME-ROSSET marié en 1689 avec Nicole LEUBA-BÉCHET.

Mais dans mes recherches, je n'ai pas trouvé de référence à Félix CALAME-ROSSET. Il est néanmoins presque sûr et certain que La Brévine est le village d'origine de Félix, père de Nicolas ROSSET, notaire à Arlon et propriétaire de la mine d'ardoises de Martelange (Wolwelange).

La Brévine est un village suisse situé à la frontière française.

On trouve aussi des CALAME à Allenjoie, dans le Doubs (France), pas très loin de La Brévine (Suisse), mais pas de CALAME-ROSSET ni de ROSSET. Puis des CALAME en Meurthe-et-Moselle.

Certes, un certain Abraham Nicolas CALAME (né en 1684) est décédé le 26 avril 1743 à Saint-Clément (Meurthe-et-Moselle, Lorraine, France) à l'âge de 59 ans. Ses parents sont Abraham CALAME & Marie GUENIN. De son union avec Christine PRUDHOMME (1691-1743) sont nés Marie Jeanne CALAME (1724-), Jean CALAME (1726-1788) et Dominique CALAME (1729-).

Dans des données de tables de mariage[451] (CGL St Clément), il y est dit de la "paroisse de Fasseler, diocèse de Basle"

Quoiqu'il en soit, notre Félix ne peut pas descendre de ces CALAME car comment aurait-il pu s'appeler ensuite CALAME-ROSSET ?

On en revient donc à notre thèse : l'origine suisse, tout en sachant que la Suisse du XVIIIème siècle n'est pas celle du XXIème siècle.

[450] http://www.geneanet.org/search/ ?name=calame+rosset&ressource=arbre
[451] http://gw.geneanet.org/gm2 ?lang=fr&pz=gerard+jean+roger&nz=mory&ocz=0&p=abraham+nicolas&n=calame

On lit ces explications dans Wikipedia[452] :

> Depuis le milieu du XIVe siècle, le terme de confédération est employé pour qualifier les systèmes d'alliance qui se sont formés sur le territoire de la Suisse actuelle. [...].
>
> Le nom de Schweiz, d'où dérive le français Suisse, est utilisé dès le XVIe siècle par les Autrichiens, par déformation de celui du canton de Schwytz (Switz ou Sweitz en moyen haut-allemand) qui est alors, parmi les trois cantons d'origine, le plus proche géographiquement de Vienne, pour désigner l'ensemble de la communauté révoltée contre eux. Le terme de Schwytz, quant à lui, viendrait de celui apparu en 972 pour désigner la population de la région, les Suittes ; ce nom serait lui-même issu du vieux haut-allemand suedan signifiant « brûler », rappelant ainsi comment les habitants défrichaient les forêts avoisinantes afin de construire ou de cultiver les terrains.
>
> La mention Confédération suisse apparaît pour la première fois en allemand dans un document datant de la guerre de Trente Ans (1618-1648). Cependant l'expression ne devient courante qu'au XVIIe siècle, où elle n'est encore ni officielle ni unique, puisque les appellations Corps helvétique, Magna Liga, Ligues et Helvetia sont également utilisées pour désigner le pays.

D'autre part, j'ai appris ceci concernant les patronymes composés sur le site de "L'Association des Marmottes de Savoie Généalogie et Histoire"[453] :

> "[...] particularité savoyarde, les noms de famille composés. Dans un pays de vallées coupées les unes des autres, on s'est retrouvé dans chaque village avec des dizaines de familles portant les mêmes noms, qu'il a bien fallu différencier les unes des autres par l'ajout d'un second élément, surnom ou nom de l'épouse selon les cas. [...]. Le phénomène est également fréquent en Dauphiné et en Franche-Comté, ainsi que dans les Pyrénées, un autre pays de vallées.
>
> En Savoie, à l'époque moderne, un patronyme sur trois est composé. La pratique n'est pas définie. Un Claude Pellet Gallay s'appellera tantôt Claude Pellet, tantôt Claude Gallay, tantôt Claude Pellet Gallay,

[452] https://fr.wikipedia.org/wiki/Suisse
[453] http://marmottesdesavoie.fr/index.php ?page=patro&lang=

tantôt Claude Gallay Pellet, avec toutes les variantes orthographiques imaginables. Les deux noms sont parfois séparés du mot dit ou dict. Il arrive que certains patronymes à doubles noms deviennent tellement fréquents que certaines branches prennent un nom supplémentaire, dans ce cas il remplace vite l'un des autres noms. Un Pellet Gallay dict Bourgeois va devenir Pellet Bourgeois.

[...]

Au milieu du XVIIIe siècle, les curés et l'administration optant en souvent pour le deuxième nom. Mais nombre de doubles noms ont subsistés.

En dehors de l'évolution du double nom, le patronyme d'une famille peut connaître des changements notables."

Voici donc l'explication concernant Félix CALAME ROSSET marié, en 1782, sous ce patronyme ainsi que la naissance de son fils Nicolas CALAME ROSSET devenu ensuite ROSSET.

Nicolas CALAME-ROSSET, marié et habitant Arlon depuis un peu plus de trois ans est témoin avec sa jeune famille d'un événement historique pour sa nouvelle petite ville : l'incendie gigantesque de celle-ci !

Voici le récit raconté par Alfred Bertrang dans son « Histoire[454] de l'incendie d'Arlon en 1785. Avec une préface de M. Godefroid Kurth. Arlon, A. Willems, 1914, in- 16° de 204 p. » :

Le 11 mai 1785, à 9 heures du matin, le feu éclata au couvent des Carmes d'Arlon. Favorisé par un vent violent, l'incendie se propagea avec une rapidité incroyable ; la plupart des maisons étant couvertes en « bardeaux » ou pannes de bois, les flammes ne purent être maîtrisées ; vers 2 heures toute la ville n'était plus qu'un amas de décombres fumants. Rien n'avait pu être sauvé, si ce n'est quelques bâtiments et masures ; de tout le mobilier des habitants, il ne restait que quelques rares meubles ; des archives, plus rien ne subsistait, …

COMPTES RENDUS 371

… aussi bien à l'Hôtel de Ville que chez les notaires, à l'exception de quelques registres aux œuvres de loi et des actes du cadastre.

Telle est la catastrophe qui a fourni au professeur Bertrang le sujet d'une des plus intéressantes notices qui n'aient jamais été consacrées au passé de sa ville natale.

Comme le disait fort bien Godefroid Kurth, dans sa préface, datée d'Assche, le 4 novembre 1913, l'intérêt que présente ce récit n'est pas seulement celui d'un grand désastre qui a coûté des larmes à une population entière. On y verra encore comment l'incendie qui a ruiné les habitants a pu devenir pour la ville, grâce aux ressources qu'offre l'organisation d'une société civilisée, le point de départ d'une heureuse rénovation. Nous lui devons la démolition de l'ancienne enceinte dans laquelle Arlon étouffait, l'élargissement de ses rues sombres et tortueuses, la création du beau et riant quartier des Faubourgs.

« La date de 1785 ne marque donc pas seulement la fin de l'Arlon médiéval, elle ouvre aussi l'histoire de l'Arlon moderne. C'est ce que l'on verra dans le volume de M. Bertrang, et c'est assez en dire l'intérêt. Tous les Arlonais le liront avec émotion, et les érudits y reconnaîtront avec plaisir un auteur rompu aux bonnes méthodes du travail scientifique ».

[454]Vannerus J. Alfred Bertrang. Histoire de l'incendie d'Arlon en 1785. In : Revue belge de philologie et d'histoire, tome 3, fasc. 2, 1924. pp. 370-372 ; [http://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1924_num_3_2_6295_t1_0370_0000_2]

Ce jugement de l'éminent historien, mieux placé que personne pour apprécier un livre traitant d'Arlon, me dispensera certes de m'arrêter longuement à caractériser la notice du professeur Bertrang.

Je me bornerai simplement à signaler ici comment l'intérêt que cette notice, modèle de monographie locale (1), présentait déjà aux yeux de Kurth, à la fin de l'année 1913, s'est encore considérablement accru depuis ; la destruction totale de tant de localités, au cours de la Grande Guerre, les difficultés presque insurmontables devant lesquelles se sont souvent trouvés leurs restaurateurs, donnent une portée pour ainsi dire actuelle aux événements racontés de façon si vivante par M. Bertrang.

(1) Elle n'appelle guère qu'une critique, d'ailleurs légère : la reproduction absolument servile des textes anciens avec leurs ponctuations bizarres et leurs majuscules fantaisistes, en rend la lecture quelquefois malaisée.

Qu'il nous décrive le sinistre même ; l'organisation des premiers secours ; les peines que se donna le conseiller de Berg, envoyé comme commissaire du gouvernement à Arlon ; la récompense que lui réserva souvent l'ingratitude populaire ; les moyens employés pour réunir les fonds nécessaires aux reconstructions ; les spéculations provoquées par la transformation des anciens quartiers ; la construction des baraquements provisoires ; l'adoption du plan de la nouvelle ville ; la façon dont put se réaliser finalement la restauration d'Arlon ; pas un de ces chapitres ne se lit sans provoquer les rapprochements les plus suggestifs avec ce qui s'est passé dans la plupart des localités sinistrées de la dernière guerre.

Tout particulièrement, il est curieux de comparer la façon dont notre Gouvernement est intervenu pour relever les ruines laissées par la conflagration de 1914-1918 avec les moyens auxquels eut recours, en 1785, le maître de la chambre des comptes de Berg, désigné par l'empereur pour diriger sur place le relèvement d'Arlon (1) J. Yannérus.

(1) A ce point de vue, même, il est regrettable, si grande est la part qui revient à de Berg dans la restauration de la ville, que M. Bertrang ne nous dise pas si, comme j'incline à le croire, le commissaire du gouvernement à Arlon n'était pas le même personnage que Ferdinand Rapédius de Berg, le conseiller au Conseil privé qui joua un rôle important lors de la Révolution brabançonne ; ce dernier, en effet, dont le père était d'origine luxembourgeoise, s'était fait connaître précédemment, sous le simple nom « de Berg », comme expert en matière administrative, s'intéressant même au bâtiment : c'est ainsi qu'il avait écrit un mémoire sur un *Projet de salle de spectacle pour Bruxelles*.

Une des rares maisons d'Arlon ayant résisté au grand incendie de 1785, maison datant de 1734, sise Rue des Carmes dans le vieil Arlon

Conclusion pour ce qui précède : Il n'y a donc aucun lien direct entre ce ROSSET marié à Arlon le 7 janvier 1782 et les ROZET & ROSET du duché de Bouillon.

Les Roset - Rozet – Rosée – Rosé - Rossez – Rosset non rattachés

A. Pascal ROSÉE marié le 18 novembre 1714 avec Anne Françoise RONVAL à WARNANT (p.215)

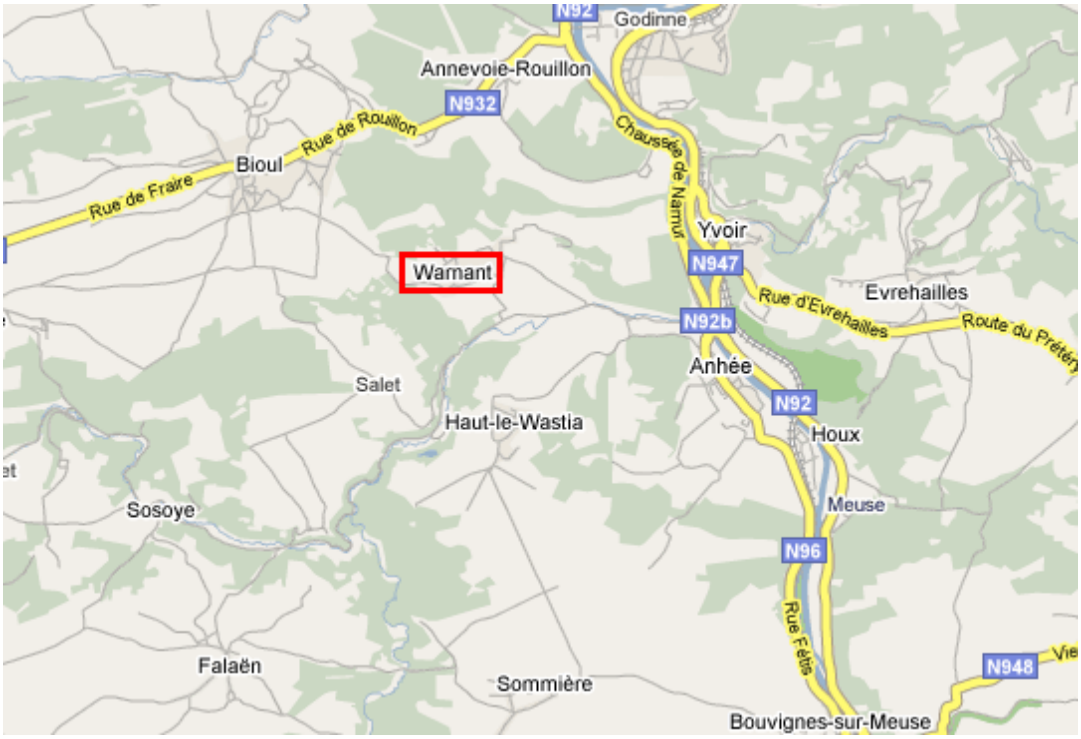

***

B. ROSET [455] Elisabeth née vers 1701/1717, mariée en 1737 avec Antoine Aubin Albin BIERTHOLET[456] à Liège (St Thomas), décédée en 1751 Liège (St Thomas). Six enfants sont nés de cette union.

***

C. ROSET Marie Joseph baptisée le 6 mai 1768 à GEDINNE, fille de Marie Joseph ROSET (p.856)

Chose curieuse, lors de la lecture de l'acte de baptême, bien que l'enfant soit dite 'fille naturelle de Marie Joseph Roset', lui est associé un 'Joseph dechalup filia naturalum marti dechalup duti chevalier et maria joseph roset natam in frintelanne'…

Je ne saisis pas bien la compréhension de cet acte…

[455] ROSET ; RAZET ; RASET ; RACET Elisabeth
[456] Décédé en 1752 à Liège (St Thomas)

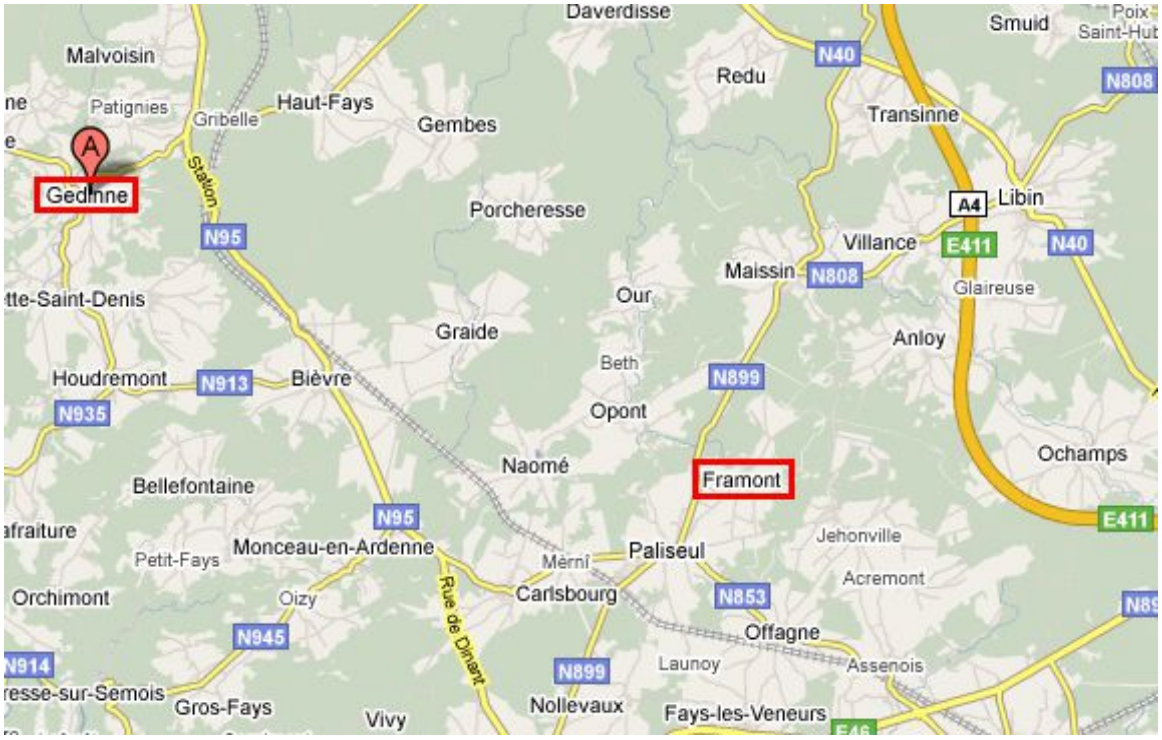

***

D. Joseph ROSSET décédé le 7 janvier 1757 à PESSOUX

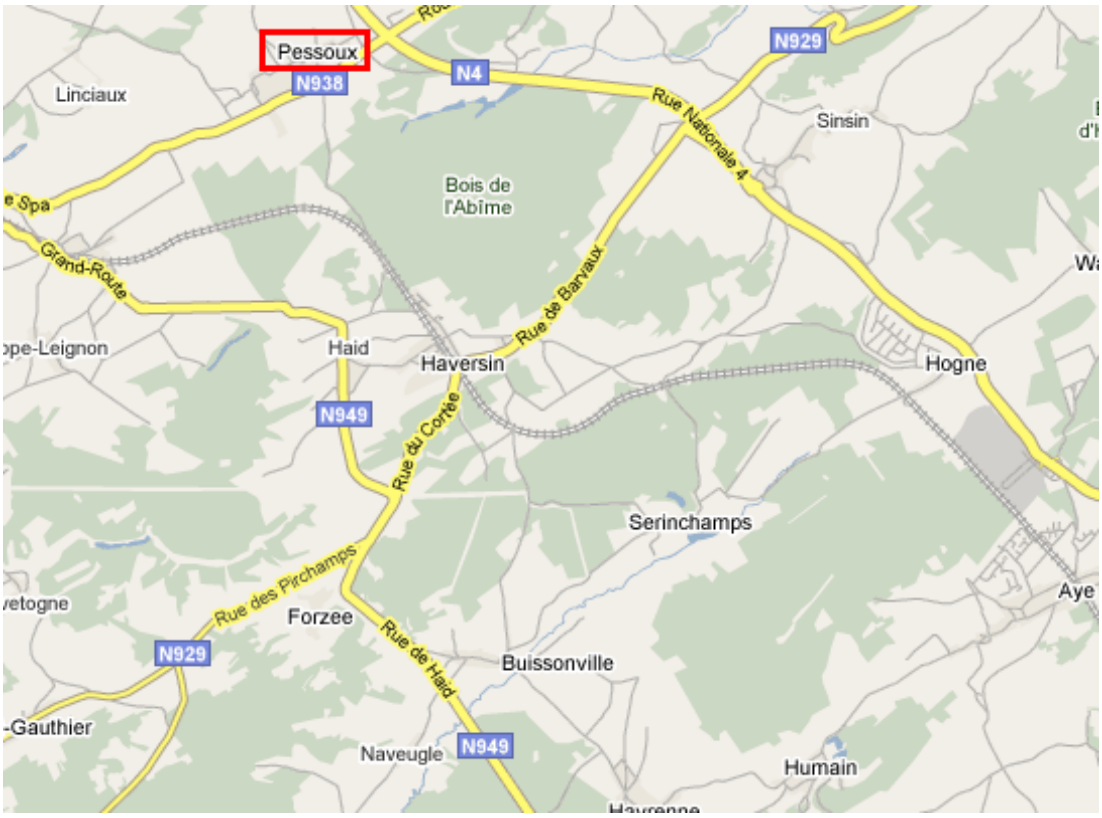

E. ROSSEZ[457] Marie Thérèse mariée en 1776 à Rhode-Saint-Genèse

***

F. Les ROZET de EGHEZÉE. Dont :

1. Jacques ROZET qui suit en **II**
2. Un frère à Jacques ROZET ?

II. Jacques ROZET, né vers 1620, marié avec Christine RAES, décédé. Dont :

1. Jean ROZET né le 27 juillet 1635 à EGHEZÉE (p.4)
2. Marie ROSET née le 6 février 1637 à EGHEZÉE (p.5)
3. Godefroid ROZET né le 28 mai 1640 à EGHEZÉE (p.10)
4. Jacques ROZET né le 5 février 1643 à EGHEZÉE (p.13)

Mais aussi, Godefroid ROZET (fils de Jacques ou d'un autre), marié avec Jeanne RENARD. Dont :

1. Marie ROZET née le 22 janvier 1680 à EGHEZÉE (p.40)

Mais encore, Godefroid ROZET (fils de Jacques ou d'un autre), marié avec Martine GOFFINET. Dont :

1. Marie ROZET née le 5 mai 1680 à EGHEZÉE (p.48)
2. Jacques ROSET né le 12 mai 1686 à EGHEZÉE (p.40)

***

[457] http://genealogie.trigalet.be/

G. Marie ROSET décédée le 24 septembre 1710 à NOVILLE-LES-BOIS, veuve BARTHOLOMÉ (p.618)

H. Jeanne ROSÉE[458] née en 1746, décédée le 30 janvier 1716 (âgée de 70 ans) à NOVILLE-LES-BOIS, veuve (p.630)

[458] http://www.genedinant.be/actes/

Les Rosez, Roset, Rosée & Rosé dans les régions NORD-PAS-DE-CALAIS – PICARDIE - CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE

Nous allons, à présent, faire des recherches ciblées sur différentes familles du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie, de Champagne-Ardenne et enfin sur ceux de Lorraine. Nous chercherons les liens entre celles-ci afin d'essayer de voir si ces familles ont des origines communes ou des liens avec notre Nicolas ROZET, l'ancêtre des ROZET-ROSET ayant leur origine dans le duché de Bouillon.

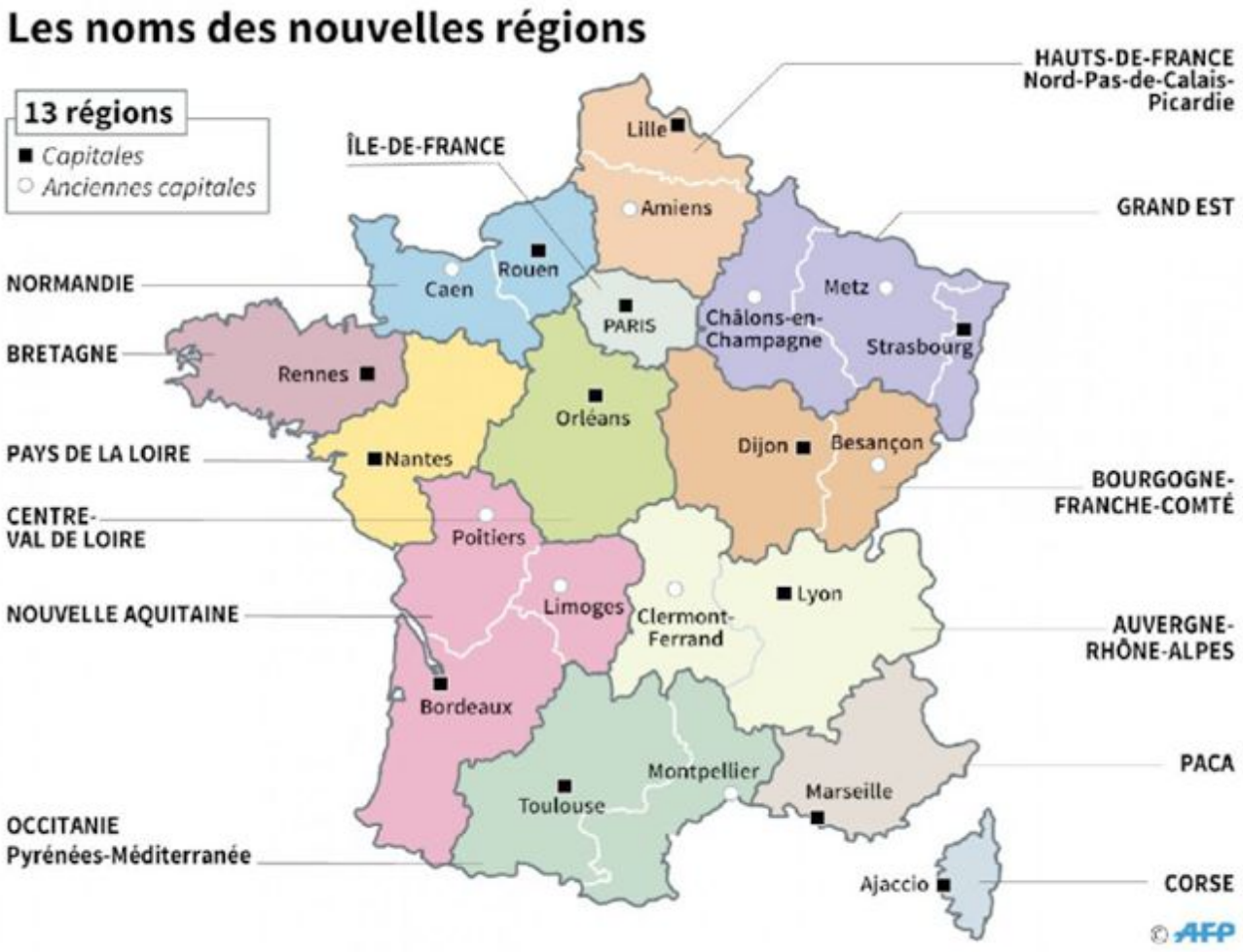

Les nouvelles régions depuis 2016

Les deux nouvelles régions limitrophes avec la Belgique

Les Rozet & Roset de l'ancienne région NORD-PAS-DE-CALAIS

Nous commencerons avec la région NORD-PAS-DE-CALAIS. Je propose d'abord un tableau reprenant certains mariages dont le fondateur de la famille est un ROZET ou un patronyme homonyme[459] ou, au mieux, synonyme.

Les Rozet du Nord (59)

ROZET, ROSET, ROSEZ, ROZÉ,...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSE(T) Jean Baptiste – BENOIT Marie Rose	La Madeleine	1740
ROSE(T) Jean François Joseph – TRÉHOULT Marie Joseph	Orchies	1756
ROSE(T) Jean Baptiste – WAROCQUIER Amélie Joseph	Orchies	1761
ROZET Charles François – CHAMPION Marie Madeleine	Haubourdin	1794
ROSET Sébastien Marie – LEQUET Marie Augustine Eugénie	Villers-Guislain	1829
ROSSET Jean Jules – DEPARPE Hortense Marie	Le Cateau-Cambrésis	1835
ROZET Alphonse Louis – TOURNEMINE Léonie	Mouvaux	1888
ROZET Stanislas Joseph – HENNO Marie Justine Joseph	Mouvaux	1890
ROSET Raphaël – DELESALLE Louise	Roubaix	1908
ROSET Victor – VILCOT Aimée	Roubaix	1934
ROSEZ André Emile – CAPELLE Marie-José Philomène	Roubaix	1938

Il faut bien garder présent à l'esprit que les territoires des pays du XVIIIe siècle n'ont pas les mêmes frontières qu'en notre XXIe siècle. Ainsi, « les anciennes[460] provinces composant le Nord-Pas-de-Calais sont, principalement, la Flandre, l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut et la Picardie (Boulonnais et Calaisis, séparés du reste de la Picardie lors de la création des régions), désignations qui restent très courantes encore aujourd'hui.

À l'exception de la partie picarde, la région faisait partie autrefois des Pays-Bas méridionaux et des Pays-Bas espagnols, d'où la forte influence belge et hollandaise encore présente aujourd'hui sur ce territoire, qui ne devint français qu'en 1713 sous le nom de Pays-Bas français. Jusqu'en 1973, « Nord » désignait aussi la région, comme le département. Dans le cadre de la réforme territoriale, le Nord-Pas-de-Calais a fusionné avec la région Picardie le 1er janvier 2016. Le nom de cette nouvelle région est Hauts-de-France, provisoirement appelé Nord-Pas-de-Calais-Picardie. »

[459]HOMONYME, subst. masc. et adj.
I. − Adj. et subst. masc.
A. − LING. (Mot, signifiant) qui a une prononciation et/ou une graphie identique à celle d'un autre mais un signifié différent. [http://www.cnrtl.fr/definition/homonyme]

[460]https://fr.wikipedia.org/wiki/Nord-Pas-de-Calais

ROZET, ROSET, ROSEZ, ROZÉ,...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNÉE de MARIAGE
ROZET Nicolas – MAQUET Marie	Fruges	1725
ROSET Pierre Philippe – HOCHART Marie Anne	Fruges	1726
ROZET Pierre – CANDELIER Marie Florence	Bucquoy	1747
ROSEZ Philibert Joseph - CARRE Marie Catherine Françoise	Moulle	1770
ROSEZ Joseph – DE DECKER Marie Madeleine	Craywick	1775
ROZÉ Jean Louis – CANDELIER Marie Reine Victoire	Bucquoy	1779
ROSEZ Pierre Joseph – BOULARD Marie Geneviève	Tilques	1798
ROZET Louis Xavier – DELAMBRE Amélie Françoise	Bucquoy	1812
ROSEZ Auguste Iréné Joseph – HANSCOTTRE Aurélie Clara	Tilques	1856

Les Rozet du Pas-de-Calais (62)

Les ROZET, ROSET, ROSEZ, ROZÉ de la région NORD-PAS-DE-CALAIS

Charles ROSEZ[461], né vers 1861 à Kain – Tournai (Hainaut Occidental). Garde particuler. Ses parents sont Charles ROSÉE, décédé le 3 mai 1886 à Kain - Tournai, (Hainaut Occidental) et de Antoinette DUBOCQUET (Ménagère – Maraichère). Il s'est marié avec Céline Rosalie DUBOQUET, née le 27 août 1862 à Boussu. De leur union est né :

1. Georges Charles Joseph ROSEZ (1893-1965) marié le 24 janvier 1920 à Hainin – Hensies, dans le Hainaut Borinage avec Éléonore Pauline Émilie DELVEAUX (1893-1974) dont descendance

[461] http://gw.geneanet.org/seafair ?lang=fr&v=ROSEZ&m=N

Charles ROSEZ a eu deux sœurs : Hortense Eugénie ROSEZ (1858-1891) mariée avec Florent Joseph WILLOCQ (1859-) et Irma ROSÉE (1879-).

[...]

On trouve un Karel ROSEZ[462], né le 1er avril 1908 à ANTWERPEN, décédé le 23 août 1995 à SCHOTEN, à l'âge de 87 ans. Ses parents sont Clement ROSEZ (né le 20 février 1871 à DENDERMONDE et décédé le 12 février 1953 à MORTSEL, à l'âge de 81 ans) et Hortensia Heyvaert (1871-1942). Il eut pour frères et sœurs : Malvina ROSEZ (1893-1893), Adolphina Clementia ROSEZ (1894-1986), Joseph ROSEZ (1895-1900), Augusta ROSEZ (1903-1983) et Cesar Edouard ROSEZ (1912-1985).

De nombreux ROSEZ habitants en région flamande en Belgique proviennent d'un certain Jean ROSEZ [463] de IEPER (YPRES) (né vers 1717) et dont la descendance est définie sur le site GENEANET[464].

Etant donné les variantes orthographiques du patronyme « ROSEZ », allant de « ROSÉE » en passant par « ROUSEZ », il n'est pas facile de retracer d'une manière certaine l'origine de ces familles. Néanmoins, ces dernières familles (à l'exception de celle de Charles ROSEZ) ont une origine commune, à savoir IEPER (YPRES). Cette ville n'est certe pas très éloignée du territoire actuel du Nord de la France.

Un certain Philibert Joseph ROSEZ [465], né vers 1730 est décédé le 24 septembre 1788 à MOULLE (62910, Pas-de-Calais, Nord-Pas-de-Calais, FRANCE), à l'âge de peut-être 58 ans. L'un de ses fils, Charles Henri Joseph ROSEZ, né le 12 octobre 1805 à TILQUES (62500, Pas-de-Calais, Nord-Pas-de-Calais, FRANCE) y est également décédé le 5 novembre 1872 à l'âge de 67 ans.

Au milieu du XVIIIe siècle, de nombreux ROSEZ sont dans la région de Ruminghem, Moulle, Tilques, Craywick, Serques (actuellement Région Hauts-de-France).

Une certaine Marie Jacqueline ROSEZ, née en 1650 à Lisbourg est décédée le 27 juin 1725 à Lisbourg (62519, Pas de Calais, Nord-Pas-de-Calais, France) à l'âge de 75 ans. Ses parents sont Nn ROSEZ et Isabeau GALLET.

Aussi, un certain Josse (?) DESROSSEZ (?) s'est marié le 26 avril 1717 à ESCANAFFLES avec Jeanne Élisabeth HUVENNE (?) BOUTTE. Ils eurent :

- Jean Baptiste ROSEZ (1718-1738)
- Marie Joseph ROSEE (1720-1746)
- Antoine ROSEZ (1724-1795)
- Gilles Joseph ROSEZ (1726-)

[462] http://gw.geneanet.org/cooldudette ?lang=fr&v=ROSEZ&m=N
[463] http://gw.geneanet.org/seafair ?lang=fr&v=ROSEZ&m=N
[464] http://gw.geneanet.org/gburssens1 ?lang=fr&v=ROSEZ&m=
[465] http://gw.geneanet.org/decmar ?lang=fr&v=ROSEZ&m=N

Une distance pédestre sépare les deux endroits d'environ 100 kilomètres, seulement.

On observe sur cette carte la proximité des villes et villages comme Ypres, ESCANAFFLES, Boussu, Tilques, Termonde...

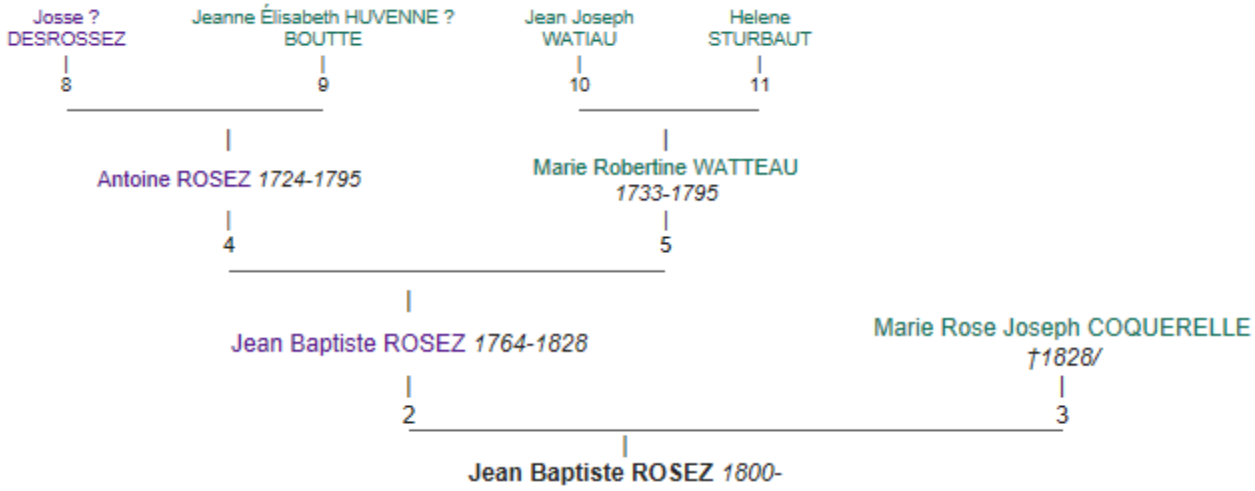

Tous ces derniers vont essaimer dans la région de ESCANAFFLES[466]. Je vais ensuite vérifier s'il y a un lien avec les ROSET de POTTES[467] dont j'ai trouvé la descendance contemporaine avec l'instituteur de BLANDAIN. D'après GENEANET[468], la réponse semble être affirmative.

Ici, la fusion entre divers renseignements glanés sur Internet me donne ceci :

Antoine Joseph ROSÉ[469], né le 17 février 1724 à ESCANAFFLES (Hainaut, Belgique) et y décéde le 16 décembre 1795 à l'âge de 71 ans. Ses parents sont Josse ROSÉ et Jeanne Elisabeth HUVENNE. De leur mariage le 6 avril 1750 à ESCANAFFLES avec Robertine Joseph WATIAU (1725-1795) est issu :

[466] http://gw.geneanet.org/md34 ?lang=fr&iz=0&p=josse&n=desrossez
[467] http://gw.geneanet.org/md34 ?lang=fr&iz=0&p=louis+joseph&n=roset
[468] http://gw.geneanet.org/monique260676 ?lang=fr&v=ROSET&m=N
[469] http://gw.geneanet.org/monique260676 ?lang=fr&pz=monique&nz=roset&ocz=0&p=antoine+joseph&n=rose

1. Prosper Joseph ROSÉ, (Prosper Joseph ROSET), né le 3 juin 1766 à ESCANAFFLES (Hainaut, Belgique), décédé le 3 décembre 1831 à POTTES (Hainaut, Belgique), à l'âge de 65 ans. Il s'est marié avec Euphroisine DELCROIX (circa 1767-1831), dont :

1. Auguste Prosper ROSET, né vers 1803 à Pottes, marié le 08/09/1829 à BLANDAIN avec Rosalie Joseph[470] HOUZÉ, décédé le 20 février 1871 à BLANDAIN (67 ans et 6 mois). 21, section de la Rue.
    1. Pierre Joseph ROSET né le 26 février 1846 à BLANDAIN, marié le 11 janvier 1892 avec Palmyre[471] PRÉYS, veuf le 10 mai 1893, décédé en 1926. Journalier. 16, section de la Rue.

- Louis François ROSET né à FOREST[472], décédé le 12 décembre 1882 à FROIDMONT (HAINAUT), (acté à BLANDAIN), domicilié à BLANDAIN. Célibataire.
- Joséphine Marie ROSET, née en 1842 à BLANDAIN, mariée avec Jean Baptiste BOURGEOIS, décédée le 16 août 1880 à BLANDAIN (domiciliée à LYS-LES-LANNOY).

- Raphaël (légitimé lors du mariage de ses parents), né à PRÉYS le 7 mai 1885, il se marie en 1908 avec Louise DELESALLE (1886-1959). Il décède en 1936 à BLANDAIN
- Victor (1910-1967) marié en 1934 (1) avec Aimée VILCOT (1912-) marié en 1944 (2) avec Marie Fernande Simonne HEBERT (1911-1996)

1. Rosalie ROSEZ (Rosalie ROSÉ), née le 20 mai 1772 à ESCANAFFLES, y décédée le 8 janvier 1834, à l'âge de 61 ans. Fileuse. Elle s'est mariée le 12 mai 1801 à ESCANAFFLES avec Jacques DELCROIX, lui né vers 1755 et décédé le 13 novembre 1823 à Hôpital – Mons, à l'âge de peut-être 68 ans, Journalier.

De qui Antoine Joseph ROSÉ[473], né le 17 février 1724 à ESCANAFFLES, est-il le fils ? Les recherches et découvertes précédentes nous donnent comme parents Josse (?) DESROSSEZ et Jeanne Élisabeth HUVENNE (?) BOUTTE, mariés le 26 avril 1717 à ESCANAFFLES. Il nous reste à chercher qui est ce couple et d'où il provient.

On trouve des ROSÉ à ESCANAFFLES début XVIIIe siècle :

Un certain Jean Philippe ROSÉ (Josse ROSÉ pourrait être son frère), né le 20 juin 1703 à ESCANAFFLES, décédé le 30 mars 1748 à MONT-SAINT-AUBERT à l'âge de 44 ans. Ses parents sont Jean Philippe ROSÉ et Anne DEROSNE (†1725). Il s'est marié avec Marie Catherine SUEUR (1719-) dont :

- Marie Angélique ROUSET, née le 26 mars 1737 à Mont-Saint-Aubert et mariée le 22 février 1759 à Obigies avec Etienne MANCHE (1728-)

Johan ROSÉ et Yolente OFFLTIL sont les parents de Erasmus ROSÉ (1640-1709). Il est décédé à PECQ le 20 octobre 1709 âgé de 69 ans.

Ainsi, Erasmus ROSÉ (1640-1709), marié en (1) le 18 avril 1678 à Bailleul avec Joanna Triaille (circa 1645-1687) dont :

- Jean Martin ROSÉ (1678-1756) marié vers 1707 avec Agnès Delmarre (1678-1759) dont :
    - Jean Baptiste ROSÉ (circa 1707-1772)

[470] Née vers 1807 à BLANDAIN, décédée le 22 janvier 1885 à BLANDAIN.
[471] Née le 8 février 1861 à BLANDAIN, fille de Louis PRÉYS (né vers 1816) et de Vedastine DUPRIEZ (décédée le 30 octobre 1878), décédée le 10 mai 1893 à BLANDAIN
[472] Forest est une section de la commune belge de Frasnes-lez-Anvaing, située en Région wallonne dans la province de Hainaut.
[473] http://gw.geneanet.org/monique260676 ?lang=fr&pz=monique&nz=roset&ocz=0&p=antoine+joseph&n=rose

- Marie Agnès ROSÉ (1709-1768)
- Ludovicus Judocus ROSÉ (1712-1746)
- Marie Michelle ROSÉ (1714-)
- Joanna Josepha ROSÉ (1717-)
- Marguerite Jeanne Joseph ROSÉ (1719-1772)
- Pierre Joseph ROSÉ (1722-1747)

- Venant ROSÉ (1680-1732/)
- Jacques ROSÉ (1681-)
- Marie Anne ROSÉ (1684-)
- Pasquette ROSÉ (1686-)

Erasmus ROSÉ (1640-1709), marié en (2) avec Vincente Du Monceau †1733 dont Jean Baptiste ROSÉ (1697-1747) marié le 8 mai 1725 à Pecq (dans le Hainaut, BELGIQUE) avec Anne Catrisse (1691-1748) dont Charles Louis ROSÉ (1728-1794)

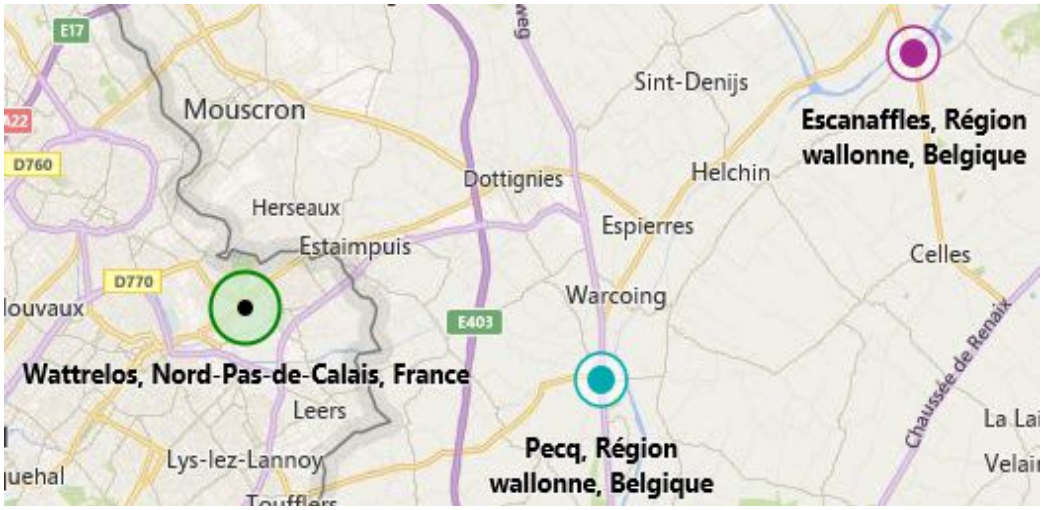

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSÉ Jean Baptiste – CATRICE Anne	Pecq	1725
ROSÉ Raphaël – LANDUYT Marie	Pecq	1749
ROSÉ Charles Louis – PREZ Marie Jeanne	Pecq	1753
ROSÉ Louis – MERCHEZ Marie Rose	Pecq	1762
ROSÉ Raphaël – FIEVEZ Marie Gabrielle	Pecq	1773
ROSÉ Jean Louis – MARQUETTE Rosalie	Pecq	1787
ROSÉ Alexandre – LERUSTE Catherine	Pecq	1795
ROSÉ Alexis – PONTHIEU Marie Anne	Pecq	1804
ROSÉ Alexis – DANIEL Rosalie	Pecq	1827
ROSÉ Louis – GAHYLE Sophie	Pecq	1837
ROSÉ Alexandre – COUQUE Clarisse	Pecq	1873

Mariages des « Rosé » à Pecq

Une chose est néanmoins certaine : aucun lien entre ces derniers et les ROZET-ROSET du « duché de Bouillon ».

D'autres ROSEZ résident à LANGEMARK, aussi à deux pas de MOULLE.

Louis Joseph ROSEZ, né le 6 janvier 1827 à Langemark (B), est le fils de Jacques ROSEZ (1790-) et de Catherine Cécile BOURDEAU. Il se mariera avec Amélie BOTTELGIER (1830-) et ils auront :

- Emile Eugène ROSEZ (1862-1933)
- Hilaire ROSEZ
- Hector ROSEZ

Emile Eugène ROSEZ, né le 18 février 1862 à Langemark (B), décèdera le 25 mars 1933 à Roubaix, à l'âge de 71 ans. De son mariage avec Julie Maria CARDOEN (1863-1951) seront issus :

1. Marthe ROSEZ (1893-1974)
2. Octave ROSEZ (1895-1970)
3. Nestor ROSEZ (1897-1981)
4. Blanche ROSEZ (1899-1993)
5. Abel ROSEZ (1900-1976)
6. Elie ROSEZ (1902-1986)
7. André Emile Henri ROSEZ (1903-1993)

8. Agnès ROSEZ (1906-1974)
9. Jenny ROSEZ (1907-)

Tous ces ROSEZ[474] resteront sur ROUBAIX.

De tout cela, il ressort que les ROSET, ROSEZ, ROSÉ & ROSÉE du Hainaut sont soit d'origine de Flandres ou du Nord-Pas-de-Calais. Quoiqu'il en soit, c'est soit la Flandre française ou belge ! Il est extrêmement difficile de faire le lien entre toutes ces familles.

Un examen d'anciennes cartes de Flandre peut grandement nous aider pour comprendre la migration des ROSEZ & autres sur ce territoire. Les frontières à l'intérieur même de cette région n'existaient pas et facilitait, dès lors, les allées et venues. Les uns partaient en quête de travail ou pour toute autre raison, rencontraient leur future épouse et s'installaient dans le village ou la ville de celle-ci.

Carte approximative de la Flandre revendiquée[475] encore au XVIe siècle par la France

On remarque aisément que tous les villages cités précédemment (Ieper, Dendermonde, Ruminghem, Moulle, Tilques, Craywick, Serques, Langemark, …) se situent dans ce territoire.

Un lien historique étroit existe aussi entre la Flandre et le Hainaut.

[474] http://gw.geneanet.org/geehair ?lang=fr&v=ROSEZ&m=N
[475] https://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_(roi_de_France)

Carte approximative de cette région[476] au XIIIe siècle

Carte approximative de cette région[477] au XVIIIe siècle

[476] https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne_de_Constantinople

[477] https://www.bing.com/images/search ?q=flandre+cartes+xviiie+si%c3%a8cle&view=detailv2&&id=2E1021D77EC1224AD6DA7A4F5430FDF27C3D3860&selectedIndex=59&ccid=Ta3H2kuP&simid=608049774149700068&thid=OIP.M4dadc7da4b8f30576332c7452667708fo0&ajaxhist=0

Migration des Rozet d'Ardooie vers Izeghem – Luingne – Mouvaux (France) ?

La question est la suivante : Y a-t-il un rapport entre André (Adrianus, donc Adrien) ROZET d'Ardooie et les ROSEZ de Langemark ? Je l'ignore !

Un certain Roset[478] Adrianus est référencé sur Dandermonde.

ROZET d'ARDOOIE

- André ROZET & Jeanne Marie VAN OVERBEKE
  - Hubert ROZET *1773-1833* &1803 Anne Catherine VERHELLE *1782-1851*
    - Barbe Catherine ROZET *1804* &1834 François Ignace DESMET *1804*
    - François ROZET *1806*
    - Bernard ROZET *1809*
    - Angélique Sophie ROZET *1812* & Désiré LEENKNECHT *1807*
    - Pierre ROZET *1823-1894* &1850 Mélanie Colette BONTE *1827-1881*
      - Marie Louise ROZET *1855-1900* &1881 Pierre Joseph LAUWERS
      - Stanislas Joseph ROZET *1863-1930* &1890 Marie Justine Joseph HENNO *1866-1949*
        - Céline ROZET *1890* &1919 Alfred MERLIN *1890*
        - ...
        - Laure Marie ROZET *1892-1976* &1935 Robert Charles Clément Antoine BOUCHART *1906-1962*
        - ...
        - Mélanie Louise ROZET *1894-1956* &1923 Léon Jules DESQUIENS
        - ...
      - Alphonse Louis ROZET *1866* &1888 Léonie TOURNEMINE *1865*
        - Alphonse Alexandre ROZET *1893-1896*
      - François Joseph ROZET *1869*
    - Joseph ROZET *1826*
  - Jean Baptiste ROZET *1775-1851* &1804 Anne Catherine BOSSUYT *1784*

Proximité entre Langemark et Ardooie

[478] http://www.familiekunde-dendermonde.be/indexes/vfinathg.htm

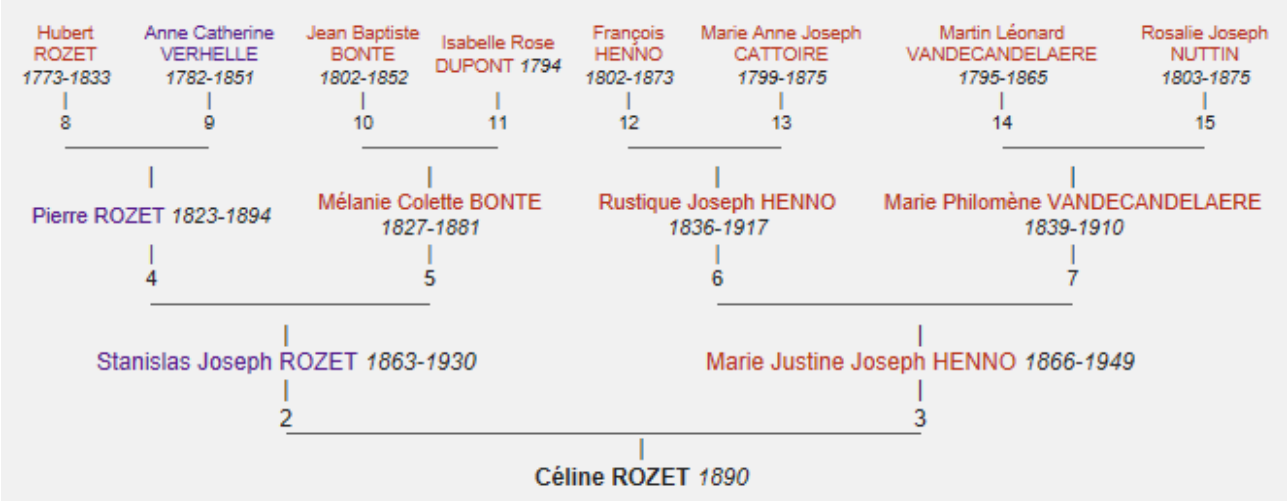

Tableau généalogique de Stanislas Joseph ROZET, forgeron à Mouvaux

Et maintenant ? Abordons, à présent, « **les Rossez** » de Arcs-Ainières, Frasnes-Les-Buissenal, Blandain, Willems (France).

Un certain Noël ROSSEZ, marié avec Marie Catherine GOHEY, est le père d'Auguste ROSSEZ, né vers 1790 à ARC-AINIERES, marié avec Marie Thérèse[479] VANPEVENAGE, décédé le 10 décembre 1845 (55 ans) à FRASNES-LEZ-BUISSENAL. Fileur de lin.

Celui-ci devint père de Charles Joseph ROSSEZ, né le 10 janvier 1832 à FRASNES-LEZ-BUISSENAL, marié le 31 mai 1858 avec Eudoxie Clémentine CROWIN à BLANDAIN, décédé le 13 mai 1891 à BLANDAIN. Journalier. Maison 20 section MAZUREL.

De ce couple sont issus :

1. Marie Apolline ROSSEZ née le 10 septembre 1859 à WILLEMS (France) qui suit en **I.**

[479] Née vers 1859, décédée avant le 13/5/1891

2. Jean Baptiste ROSSEZ né le 26 mai 1861 à WILLEMS (France) qui suit en **II.**
3. Léon Joseph ROSSEZ né le 11 avril 1863 à WILLEMS (France), marié avec Philomène[480] LEENDERS, domestique domicilié à Liège lors de son mariage
4. Armand ROSSEZ né en 1865
5. Vital Victor Désiré ROSSEZ né le 4 septembre 1866 à BLANDAIN. Garçon brasseur en 1892.
6. Eudoxie ROSSEZ née le 1 août 1869 à BLANDAIN
7. Louise Marie ROSSEZ (1871) qui suit en **II.**
8. Léontine ROSSEZ née le 29 mars 1873 à BLANDAIN, décédée le 7 janvier 1892 (18 ans et 10 mois) à BLANDAIN
9. Anna ROSSEZ décédée le 7 avril 1875 à BLANDAIN
10. Charles Joseph ROSSEZ né vers 1877, décédé le 12 mai 1878 (âgé de 1 an) à BLANDAIN
11. Marie ROSSEZ née le 16 mai 1879 à BLANDAIN

I. Marie Apolline ROSSEZ née le 10 septembre 1859 à WILLEMS (FRANCE, NORD). Maison 19 section MAZUREL. Elle se mariera le 27 août 1892 à BLANDAIN avec Oscar DELIERRE. Dont :

1. Emile Joseph ROSSEZ né le 19 octobre 1883 à BLANDAIN, décédé le 16 octobre 1884 à BLANDAIN
2. Marie Marguerite ROSSEZ née le 1 mars 1885 à BLANDAIN, décédée le 29 décembre 1885 à BLANDAIN

II. Jean Baptiste ROSSEZ né le 25 mai 1861 à WILLEMS et décédé le 30 novembre 1927 à MARQUAIN, à l'âge de 66 ans. Domestique. Marié le 5 octobre 1885 à MARQUAIN avec Marie Catherine MERLIN (1861-1937) dont :

1. Augustine Apolonie ROSSEZ, née le 13 septembre 1886 à MARQUAIN, décédée le 22 avril 1964 à TOURNAI à l'âge de 77 ans. Elle se marie le 25 novembre 1912 à MARQUAIN avec Gustave Julien Victor DUBOIS (1886-)
2. Marguerite Marie ROSSEZ née le 11 mars 1889 à MARQUAIN, décédée le 3 avril 1975 à TOURNAI, à l'âge de 86 ans. Elle aura une fille :
   - Julia Marguerite Marie ROSSEZ, née le 10 avril 1906 à MARQUAIN et décédée le 15 août 1961 à AALST, à l'âge de 55 ans. Elle s'est mariée le 24 juin 1933 à MARQUAIN avec Fernand François FONTAINE (1911-)
3. Angèle Madeleine ROSSEZ, née le 30 septembre 1890 à MARQUAIN, mariée le 20 mai 1911 à MARQUAIN avec Fernand Marius Albert HENRY

III. Louise Marie ROSSEZ (la sœur de la précédente) née le 28 novembre 1871 à BLANDAIN, servante. Dont :

1. Arthur ROSSEZ né le 14 mai 1890 à BLANDAIN (note surprenante en marge de l'acte de naissance : l'enfant est reconnu par Marie Louise ROSSEZ, par jugement du tribunal de TOURNAI du 1er mars 1907, noté dans le registre de BLANDAIN sous le n°4. Pourtant, l'enfant est déclarée par la sage-femme sous le nom de Arthur ROSSEZ fils de Louise Marie ROSSEZ et l'un des témoins déclarant est le père de celle-ci, Charles Joseph ROSSEZ !)

[480] Couturière, fille de François LEENDERS (tailleur) et de Catherine Joseph BOONEN domiciliés à Liège

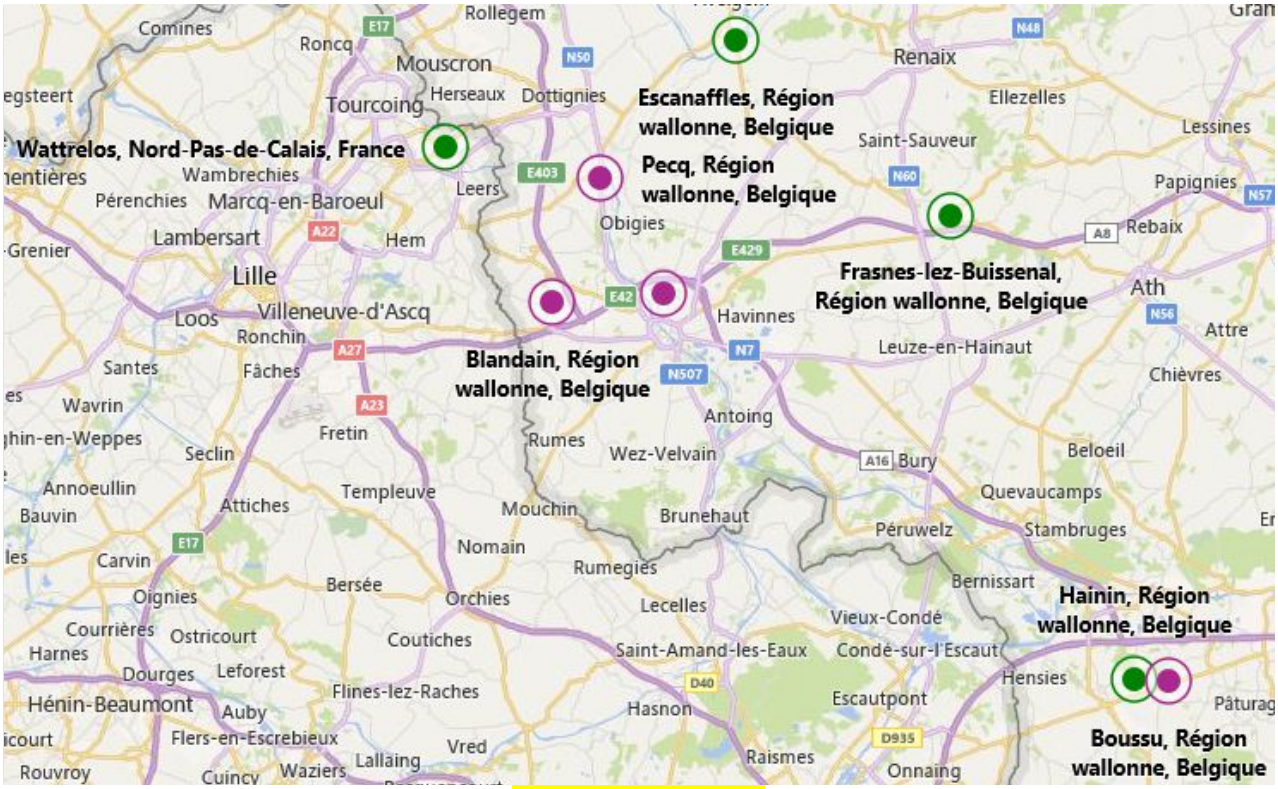

Proximité des origines

Résumé des origines

Voici donc un « travail » qui n'a pas de fin. Mon objectif était double : le premier étant de relier tous ces « ROZET & Cie » entre eux ET/OU de déterminer leur origine, éventuellement commune ; le second était, a contrario, de démontrer qu'ils n'ont pas la même origine que les ROZET-ROSET du « duché de Bouillon », ce qui est plus aisé ! De telles enquêtes, à plus d'un quart de millénaire dans le passé, sont très difficiles, les témoins vivants n'existant plus que dans la mémoire des archives écrites pour autant qu'elles subsistent encore complètement, voire partiellement.

Deux solutions existent pour nous : la première c'est que vous poursuiviez ces investigations, la seconde, c'est que, comme moi, vous ayez l'espérance de revoir nos chers disparus lors de la résurrection[481] terrestre promise. Je comprends que pour certains cette dernière soit encore plus difficile à réaliser !

[481] (Job 14 :14, 15) « [...] Si un homme robuste meurt, peut-il revivre ? Tous les jours de ma corvée, j'attendrai, jusqu'à ce que vienne ma relève. Tu appelleras, et moi je te répondrai. Tu languiras après l'œuvre de tes mains. »

Les Rozet & Roset de l'ancienne région PICARDIE

Les Rozet de l'Oise (60)

ROSEZ, ROZEY, ROZET, ROSEY, ROSET, …

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSET Etienne – BRUSLÉ Catherine	Ivors	1687
ROSET Jean Pierre – BREFORT Marie Josèphe	Vertus (51130)	1796
ROSET Jean Pierre – LEVASSEUR Louise	Choisy au Bac	1810
ROSSAY Pierre Antoine Jean Pierre – MULOT Marie Véronique	Rethondes	1816
ROSET Jean Pierre – DE LA HAYE Marie Josèphe	Rethondes	1819
ROSAY François Edouard – CANTOIS Marguerite Célestine	Compiègne	1834
ROSAY François Edouard – DOYEN Marie Marguerite Ismérie	Vieux Moulin	1838
ROSAY Charles Auguste – OSSELIN Marie Brigitte	Trosly Breuil	1839

Les Rozet de la Somme (80)

ROSEZ, …

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSEZ Thomas – de RETZ Julienne	Corbie	1679
ROSEZ Thomas – REGNIER Marie	Corbie	1696
ROSEZ Nicolas – MARCILLE Madeleine	Corbie	1715
ROSEZ Jean – FIRMINY Marie Anne	Corbie	1745
ROSEZ Nicolas – MILLET Edmée	Romilly-sur-Seine (10100)	1783

Les Rozet de l'Aisne (02)

ROSEZ, ROZEY, ROZET, ROSEY, ROSET, …

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSEZ Julien – BERJOT Jeanne	Le Catelet	1682
ROSEZ Louis – MARCHANDISE Marie	Le Catelet	1712
ROSEZ François – LUZEUX Angélique	Le Catelet	1741
ROZEY Julien – AMIS Marie	Muneville-le-Bingard (50490)	1717 (?)
ROZET Jean Pierre – MENARD Marie	Ostel (?)	1720 (?)
ROZET Michel – DELAHEGUE Marie Magdeleine	Cerny-en-Laonnois	1728
ROSEZ Etienne – DAZIN Elisabeth	Le Catelet	1744
ROZET Claude – DURANT Marie Françoise	Allemant (?)	1745 (?)
ROZET Jean Pierre – FAILLET Marie Magdeleine	Cys-la-Commune	1747
ROZET Jean Pierre Glorieux – FAILLOT Marie Magdeleine	Cys-la-Commune	1747
ROZEY Louis Lucas – DESTREES Marie Anne	Laon	1749
ROZET Nicolas – THIEFINE Marie Madeleine	Cerny-en-Laonnois	1752
ROZET Jean Pierre – QUANTIN Marie Magdeleine	Liesse-Notre-Dame	1771
ROZET (ROZEY) Jean Louis – MONCEAU Marie Magdeleine	Marle	1774
ROZET Michel – BROCHARD Marie Louise	Cys-la-Commune	1775
ROZET Jean Pierre – LIMÉ Marie Hélène	Vincy-Reuil-et-Magny	1777
ROZET Jean François – D'AY Marie Françoise	Poix	1779
ROZET Jean Nicolas – DEBACQ Antoinette	Troyon – Vendresse-Beaulne	1779
ROZET Jean François- DESSAINT Marie Marguerite	Vendresse-Beaulne	1781
ROZET Nicolas Charles – DEBACQ Marie Madeleine	Troyon – Vendresse-Beaulne	1782
ROZET (ROZEY) Jean Simon – GOBERT Marie Nicole	Laon	1784
ROZET Etienne – LAMIRAILLE Marie Louise	(?)	1803 (?)
ROZET Pierre Louis – VALLOIS Catherine	Vincy-Reuil-et-Magny	1805
ROZET Pierre Louis – VALLOIS Catherine	Vincy-Reuil-et-Magny	1805

(Voir la suite)

ROZET Nicolas Charles – HAUTEMONT Céline	Moussy-Verneuil	1809
ROZET Jean Charles – CHAPELET Marie Thérèse Victoire	Cerny-en-Laonnois	1810
ROZET Jean François Nicolas Ambroise – POTDEVIN Marie Jeanne	Aubenton	1810
ROZET (ROZEY) Louis Narcisse – BLAISE Antoinette Eléonore	Laon	1813
ROZET Charles Nicolas – NAVEAUX Eugénie Joseph	Beaulne et Chivy	1818
ROZET Jean François – RABONNEAUX Marie Rose	Rozoy-sur-Serre	1818 (?)
ROZET Jean Pierre – DAMIDEAUX Marie Josèphe Séverine	Vigneux-Hocquet	1823
ROZET Louis Etienne – ROGER Marie Catherine Augustine	(?)	1827
ROZET Nicolas Charles – LEGRAIN Marie Joseph Onésime	(?)	1833 (?)
ROZET Fernand Auguste – SEGUIN Marguerite	Lislet	1834
ROSEY Louis Ambroise – LEFEBVRE Marie Joséphine Henriette	Saint-Quentin	1834
ROZET Jean Pierre – FOURNIER Marie Scholastique Virginie	Chaourse	1837
ROZET Jean Charles – BEGUIN Justine Christine Salberge	Troyon – Vendresse-Beaulne	1837
ROZET Jean Charles - LEGRAIN Marie Claude Félicité	Troyon – Vendresse-Beaulne	1839
ROZET Charles Auguste – DESSAINT Marie Magdeleine Gabriel	Verneuil-Courtonne	1840
ROZET Jean Claude Casimir – FORET Marie Joseph Adélaïde	Vendresse-Beaulne	1841
ROZET Nicolas Charles – DROMAIN Marie Louise Constance	Moussy-Verneuil	1843
ROSET Louis dit « Ampoul » - MONPETIT Joséphine Virginie	Chevennes	1850
ROZET Clovis Charles Victor – BRUNANT Marie Rose Valentine	Vendresse-Beaulne (?)	1864 (?)
ROZET Ferdiand Léopold – GENTEUR Eléonore Florence	Gizy (?)	1864 (?)
ROZET Théophile Auguste Casimir – PELTIER Athénaïse Mélanie	Moussy-Verneuil	1865
ROZET Armand Auguste – DOUCE Rosa Elvire Renelde	Vincy-Reuil-et-Magny	1866
ROSET Louis – LICETTE GABRIELLE Georgette Aurélie	Guise (?)	1880 (?)
ROZET Edmond Arthur – DANGLEANT Berthe Adeline	Chaumont-Porcien (0820)	1893
ROSAY Henri Antoine – PARENT Louise	Etreux	ca.1896
ROZET Edmond Albert – DETRAND Thérèse Lucie	Rozoy-sur-Serre	1920
ROZET Paul André Etienne – BLONDEAU Marie-Thérèse	Rozoy-sur-Serre	1955

Les Rozet & Roset de l'ancienne région de CHAMPAGNE-ARDENNE

Les Rozet de l'Ardenne (08)

ROZÉ, ROSÉ, ROZAY, ROSET

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROZAY Henri – LANCEREAU Elisabeth	Hannogne Saint Martin	1767
ROSÉ Nicolas Joseph – ROGISSART Marie Jeanne	Neufmanil	1800
ROZÉ Nicolas – ROYNETTE Marie Jeanne	Levrezy	1827
ROZÉ Jacques Lambert – WOIRIN Anne Augustine	Gesponsart	1833
ROSÉ Jacques – SOULIER Marie Rose	Séchault	1838
ROZÉ Charles Ferdinand – DEGRET Marie Josèphe	Gesponsart	1841
ROZÉ Jacques – GERMAIN Marie Catherine Adèle	Savigny-sur-Aisne	1856
ROSET Georges Isidore Joseph – DERVIN Clotilde	Mont-Laurent	1889

Les Rozet de l'Aube (10)

ROSAIT, ROZÉ, ROSÉ, ROSEY, ROSEZ, ROZET, ROSET...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSAIT Jehan – FONTAYNE Maria	Aix-en-Othe	1625
ROZAY Sébastien – CHAMBRILLON Jeanne	Origny-le-Sec	1657
ROZÉ Joseph – CHEVALLIER Edmée	Maizière-la-Grande-Paroisse	ca.1718
ROSÉ Marc Panthaléon – MILLET Magdeleine	La-Villeneuve-au-Châtelot	1753
ROSÉ Marc Panthaléon – JEANNARD Anne Olive	Saint-Hilaire	1760
ROSEY Pierre – GAUTHERIN Françoise	Clérey	1760
ROSEY Pierre – DEVANLET Anne	Fresnoy-le-Château	1781
ROSEZ Martin Sylvestre – LACOUR Louise Justine	Romilly-sur-Seine	1813
ROSEZ Hippolyte Martin – GUILLOT Louise Elisabeth	Romilly-sur-Seine	1840

Les Rozet de la Marne (51)

ROSÉ, ROSEZ, ROZET, ROSET...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROZET Claude – SAVOYE Marie	Reims	1669
ROZET Nicolas – TOURTEBATTE Jeanne	Reims	1695
ROZET Nicolas – DIEZ Catherine	(?)	ca.1700
ROZET Philippe – DARSIGNY Madeleine	Châlons en Champagne (?)	ca.1700
ROZET Pierre – GOTTEL Claudine	Hurlus (?)	ca.1700
ROZET Jean – MASSENAT Marie Anne	Vitry-le-François	1724
ROZET Pierre Louis Ignace – MALMY Marie Joseph	Châlons en Champagne	1737
ROZET Jean Baptiste – LALLEMANT Françoise	Châlons en Champagne	1737
ROZET Nicolas – GILLET Marie Magdeleine	Hurlus	1743
ROZET Jacques – PERARD Marie Anne	Somme-Suippe	1749
ROZET Claude – JACQUES Jeanne	Châlons en Champagne	1767
ROZET Jean Baptiste – TERRASSON Marie Françoise	Saint-Chamond	1781
ROZET Nicolas – GODEZ Anne Elisabeth	Somme-Suippe (?)	1783
ROSÉ Pierre – LAGUERRE Victoire	Angluzelle et Courcelles	1789
ROZET Claude – JACOBÉ Jeanne Françoise	Châlons en Champagne	1796
ROSSET Louis – GERARD Marie Catherine	Saint-Ouen-Domprot	1813
ROZET Jean Michel – MACQUART Marie	Somme-Suippe	1817
ROZET Jean Michel – DROUET Marie Françoise	Somme-Suippe	1835
ROSET Louis Honoré – LOZE Rose	Sézanne	ca.1855
ROZET Jules Augustin – DROUIN Marie Adelina	Somme-Suippe	ca.1865
ROSET Alfred – BIAUDET Louise Berthe	Sézanne	1882
ROSÉE Louis Emile – BOURGEOIS Marie Angélina	Reims	1889
ROZET Albert Alexandre – COLIN Marie Flore	Sézanne	1893
ROSET Louis Alfred - Berthe Zéphirine LOGEARD	Sézanne	1905
ROSÉ Pierre -BARBIER Germaine	Brugny-Vaudancourt	1937

ROZET, ROSET, ROSAY, ROSÉ...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROZET Jean x GAMBAS Jeanne	?	ca.1600
ROZET Claude x ROUSS.. Sirette	Riaucourt	1611
ROZET Jean x GEOFFROY Marguerite	Fronville	1671
ROZET Jean x GEOFFROY Marguerite	Fronville	1671
ROZET Pierre Auguste x PERIN Catherine	Joinville	1680
ROZET Jacques x RICHE Claudine	Joinville	1689
ROZET Jean x GAUTHIER Catherine	Goncourt	1692
ROSÉ Pierre x FERIEL Claudine	Fronville	1692
ROZET Joachim x OUDOT Anne	Joinville	1698
ROZET Etienne x LOUVRIER Louise	Morionvilliers	1708
ROZET Claude x GRANDJEAN Jeanne	Mussey-sur-Marne	1724
ROZET Jean x LABARRE Madeleine	Goncourt	1725
ROSAY Claude x GEOFFROY Marguerite	Fronville	1727
ROZET Claude x RENARD Magdeleine	Goncourt	1730
ROZET Claude x REGNARD Madeleine	Goncourt	1730
ROZET Jean x PINCEMAILLE Claudette Geneviève	Joinville	1733
ROZET Dominique x PIERRE Jeanne	Morionvilliers	1736
ROZET Jean x LAFOSSE Marie anne	Morionvilliers	1746
ROZET Jean x FERRON Jeanne	Fronville	1751
ROZET Claude x THIEBAULT Jeanne	Goncourt	1757
ROZET Claude x THIEBAUT Jeanne	Goncourt	1757
ROZET François x CORNEVIN Marie	Maulain	1762
ROZET Antoine x JULLIOT Marie	Goncourt	1765
ROZET Antoine x TABOUREUX Jeanne	Mussey-sur-Marne	1765

(Voir la suite)

(suite) ROZET, ROSET, ROSAY, ROSÉ...

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROZET Antoine x JULLIOT Marie	Goncourt	1765
ROZET Claude x FERAND Marguerite	Puellemontier	1766
ROZET Jean Germain x DELIGNOUX Marie	Mussey-sur-Marne	1774
ROZET Antoine x DELIGNOUX Anne Françoise	Mussey-sur-Marne	1781
ROZET Claude x COLAS Anne	Bettoncourt-le-Haut	1787
ROZET Pierre x THUON Madeleine	Morionvilliers	1787
ROZET Claude x COLAS Anne	Bettoncourt-le-Haut	1787
ROZET Nicolas x JULLIOT Jeanne	Goncourt	1789
ROZET Antoine Aubin (dit Sylvain) x CORNET Julie	Joinville	1793
ROZET Jean x LAFOSSE Marie Anne	Morionvilliers	1794
ROZET Jean Hubert x PAPON de MARANGE Marie Françoise	Joinville	1797
ROZET Pierre x LE MANIERE Marie Anne	Joinville	1797
ROZET Jean x BESANCON Marie Anne Cécile	Choiseul	1798
ROZET J. Pierre x MOUGEOT Jeanne	Mussey-sur-Marne	1804
ROZET François x DELIGNOUX M. Anne	Mussey-sur-Marne	1807
ROZET Claude Nicolas x JACQUARD Marie Anne	Fronville	1818
ROZET François x MASSON Françoise	?	ca.1823
ROZET Jules Augustin x LESPERUT Caroline Alexandrine	Saint-Dizier	1828
ROZET Jean Baptiste x PERARD Marie Anne	Vaudrecourt	1829
ROZET Jean Baptiste Albert x CHARLES Sophie Delphine	Choiseul	1831
ROZET Joseph x ROSE Marguerite Justine	Joinville	1834
ROZET Hilaire Mansui x MAITRE Marguerite Adrienne	Goncourt	1839
ROZET Jean Baptiste Albert x ROBLET Catherine	Choiseul	1841
ROZET Jean Pierre x BARDEL Anne	Charmoy	1847
ROZET Jean Baptiste x LECLERCQ Marie Jeanne Françoise	Langres	1853

De nombreux ROZET & ROSET proviennent de la région de JOINVILLE, et cela depuis le XVIe siècle, déjà. Leur filiation peut être établie grâce aux archives. Voici le résultat de mes investigationss à travers les tables de mariages que l'on trouve sur Internet[482], en ne reprenant que les mariages dont la descendance éventuelle est masculine.

Le site GENEANET[483] nous indique de Jean ROZET, qui s'est marié à JOINVILLE le 7 juin 1661 avec Françoise ADAM (fille de Jacques ADAM [ca.1613-1703] et de Louise LARCHER, est né à BLÉCOURT vers 1633. En 1674, il est mentionné comme marchand. Ils sont les parents de Jacques ROZET (1662-1727) marié le 21 février 1689 avec Claudine RICHE (ca.1672-1739), dont descendance.

Il doit s'agir de BLÉCOURT en Haute-Marne bien qu'il existe aussi un BLÉCOURT en NORD-PAS-DE-CALAIS.

[482] http://www.actes52.fr/chercher.php ?achercher=rozet&zone=1&prenom=&comp=E&achercher2=&zone2=&prenom2=&comp2=&achercher3=&zone3=&comp3=&TypN=N&TypD=D&TypM=M&TypV=V&typdivers=&ComDep=%2A%2A%2A&amin=&amax=&pg=1

[483] http://gw.geneanet.org/junioricus ?lang=fr&pz=marc+antoine&nz=adam&ocz=1&p=jean&n=rozet&oc=5

Blécourt (NORD-PAS-DE-CALAIS)
Blécourt (HAUTE-MARNE)
& Joinville (HAUTE-MARNE)

Les ROZET & ROSET de CHAMPAGNE-ARDENNE

Il existe un lien probable entre les ROZET de CHAMPAGNE-ARDENNE et les ROZET de LORRAINE. La proximité des villages des deux régions nous invite à tirer cette conclusion, peut-être trop hâtive. La plus ancienne référence se trouve être un mariage à RIAUCOURT en 1611.

Abordons d'abord la suite avec les ROZET de LORRAINE.

Les Rozet de l'ancienne région de LORRAINE

Les Rozet de Meurthe-et-Moselle (54)

RAUZÉ, ROSET, ROZÉ, ROZET, ROSSET

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROZET Jean – BERTRAND Catherine	Gémonville	1700
RAUZÉ Jacque – GUEURY Catherine	Chaligny	1702
ROZET Jean – CHARLEMAGNE Gertrude	Battigny	1734
ROZÉ François – THIRIAT Jeanne	Saint-Boingt	1745
ROZET Jen Baptiste – PETIT Reine	Gémonville	1764
RAUZÉ Claude – VERLET Marguerite	Chaligny	1732
ROSET Jean Nicolas - THIERY Marguerite	Gémonville	1791
ROZET Louis - THIERY Elisabeth	Gémonville	1791
ROSSET Nicolas – CAREME Marie	Lunéville	1810
ROZET Dominique – DELEAU Elisabeth	Fécocourt	1816
ROZÉ François – CROUÉ Thérèse	Rozelieures	1817
ROZET Jean Nicolas – DARBANNE Marie Madeleine	Gémonville	1823
ROZET Pierre Dominique – PIERRE Françoise	Battigny	1823
ROZET Dominique – LORRAIN Catherine	Gémonville	1823
ROZET Jean Joseph – ROUSSEL Barbe	Gémonville	1825
ROZET François – SERRURIER Marie Catherine	Fécocourt	1827
ROSET Pierre Constant – OUDARD Marie Adélaïde	Tramont-Saint-André	1848
ROZET Jean Baptiste – ANTOINE Anne Catherine Pélagie	Pulney	1856
ROZET Nicolas Isidore – MALSERVET Marie Françoise	Gémonville	1857
ROZET Jean Claude – LAURENT Charlotte Henriette	Tramont-Lassus	1857
ROZET François Victor – SEGUIN Marie Adèle	Vaudémont	1860
ROZET Pierre Dominique – ARNOULD Marie Rosalie	Gémonville	1860
ROSET Prosper Justin – MIRGUET Marie Louise Ymelda	Favières	1878
ROZET Charles Emile Auguste – SANDRÉ Marie Augustine	Remenauville	1884
ROZET Constant Edmond – RICHET Marie Louise Célina	Gémonville	1884
ROSET Louis Constant – CARRE Marie	Tramont-Saint-André	1886
ROZET Joseph Auguste – DEPOUTOT Anne Marie	Val-et-Châtillon	1888
ROSET Paul Ernest – CLAUDE Juliette Ludivine	Tramont-Emy	1907
ROZET François Vital – ROZET Marie Adèle Berthe	Fraisnes-en-Saintois	1911

Les Rozet de la Meuse (55)

ROSSET, ROSAY, ROZET, ROSET

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSSET Jean François – SAINTAIN Françoise	Lacroix-sur-Meuse (?)	ca.1680
ROSET Jean – NIQUEUX Françoise	Burdignin (74)	?
ROSET Pierre – CHUTIN Marie	Stainville	1727
ROSSET François – THIRION Françoise	Marville (?)	ca.1730
ROSSET Etienne – FREMY Marguerite	Marville	1750
ROSSET Nicolas – PIERRET Françoise	Marville	1756
ROSAY Jean Baptiste – BELLONET Marie Catherine	Pouilly-sur-Meuse	ca.1761
ROSSET François – GAVROY Anne	Marville (?)	ca.1793
ROSAY Jean – HABRAN Catherine	Pouilly-sur-Meuse	1786
ROZET Jean – MAURY Anne Catherine	Framont (BEL)	1806
ROZET Jean Théodore – PARMENTIER Catherine	Verneuil-Petit	1844
ROZET Jean Baptiste – LESQUANNE Catherine	Villécloye	1854
ROZET Jean Baptiste – JAMIN Ernestine	Verneuil-Petit	ca.1885
ROSET Jean Baptiste - du LAURENT de la BARRE Marguerite	Verdun	1900

Les Rozet de Moselle (57)

ROSEY, ROSÉ, ROSSET, ROSET, ROZET

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSEY Diebold – HERTZOG Marie	Munster	1611
ROSÉ Jean – BUEE Georgette	Louvigny (?)	ca.1675
ROSSET François – MORE Elisabeth	Metz	1708
ROSÉ Simon – GEORGES Catherine	Liocourt	1715
ROSÉ Mathis – BETTINGER Elisabeth	Velving	ca.1720
ROSÉ Jean – CHONE Jeanne	Vallières-lès-Metz	1724
ROSET Pierre – PERCHET Anne	Metz	1724
ROSÉ Nicolas – GOUSSE Anne	Velving	1743
ROZET Jean – PAYOT Marie	Craincourt	1744
ROSÉ (ROSET) Jean Nicolas – PETH Madeleine	Valmuster	1747
ROSÉ Pierre – GOUSSE Catherine	Valmuster	1754
ROSÉ Mathieu – MANGIN Catherine	Noisseville	1755
ROSÉ (ROSET) Jean Nicolas – SCHILLES Anne Françoise	Valmuster	1759
ROSÉ Jean – GOUSSE Anne Catherine	Boulay-Moselle	1765
ROSÉ Christophe – MICHEL Marie Anne	Liocourt	1772
ROSÉ Nicolas – ISLER Catherine	Anzeling	1775
ROSÉ Jean – MICHEL Gabrielle	Liocourt	1777
ROSÉ Nicolas – ALTMAYER Catherine	Odenhoven	1785
ROSÉ Jean – TAILLEUR Barbe	Condé-Northen	1788

(Voir la suite)

(suite) ROSEY, ROSÉ, ROSSET, ROSET, ROZET

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSÉ Jean Nicolas – BOUSSENDORFFER Marie Catherine	Valmuster	1789
ROSÉ Christophe – DRAGUET Barbe	Luppy	1793
ROSÉ Georges – REBSTOCK Marie	Baronville	1802
ROSÉ Jean Guillaume – BERWEILLER Catherine	Brettnach	1803
ROSÉ Jean – LECOMTE Marie Anne	Xocourt	1804
ROSÉ Ferdinand – BOME Catherine	Boulay-Moselle	1808
ROSÉ Jacob – ROTH Marie Margareta	Altwiller	1809
ROSÉ Nicolas – VINCENT Catherine	Nomeny	1816
ROZET Louis – GUEBLER Marguerite	Vilsberg	1819
ROSÉ Jean – CHAMPLON Anne	Valmuster	1819
ROSÉ Philippe – WEBER Elisabeth	Boulay-Moselle	1845
ROSÉ Jean – LEROND Marie Louise	Thionville	1846
ROSÉ Jean François – LAPOINTE Françoise	Luppy	1846
ROSÉ Dominique – BOUQUET Jeanne	Aube	1849
ROSÉ Nicolas – BURTAIRE Amélie	Bazoncourt	1858
ROSÉ Nicolas – BOUR Barbe	Velving	1859
ROSÉ Jean François – FILLIERE Marie Jeanne	Many	1863
ROSÉ Georges – ROSÉ Marguerite	Velving	1868
ROSÉ Pierre – DEMANCHE Anne Marie	Hargaten aux Mines	1875
ROSÉ Pierre – GRATZ Anne Marie	Hargaten aux Mines	1907
ROSÉ Nicolas – VEBER Marie	Ottonville	1924
ROSÉ Jean Michel – KOCH Marie Suzanne	Velving	1930

Les Rozet des Vosges (88)

ROSÉ, ROSEY, ROZET, ROZÉ, ROSÉE

COUPLE	LIEU DE MARIAGE	ANNEE de MARIAGE
ROSÉ Claudon – DE VIC Mangeatte	Allarmont	ca.1620
ROSÉ Nicolas – LOUYS Catherine	Harbouey	1672
ROSÉ Georges – VICHARD Marie	La Neuveville les Raon	1679
ROSÉ Jean – PIERSON	Celles sur Plaine	1722
ROSEY Thomas – EVRARD Marguerite	Mirecourt (?)	ca.1764
ROZET Jean Baptiste – EVRARD Anne Jeanne Marie	Harmonville	1797
ROZET Dominique – CHATIN Barbe	Soncourt	1798
ROZÉ Claude 'Joseph' – GABRILLON Jeanne Marguerite	Docelles	1805
ROZÉ Claude 'Joseph' – MATHIEU Jeanne Marie	Cheniménil	1806
ROZET Hubert – GARDEUX Marie Anne	Saint-Prancher	1829
ROSÉE Jean-Joseph – JACQUEL Marguerite	Laval sur Vologne	1837
ROZET Nicolas – VAUTRIN Marie Augustine	Dolaincourt	1872
ROZET Léon Eugène Etienne – BLEHEE Marie Juliette	Damas-aux-Bois	1919

Revenons sur les Rozet & Roset de Gémonville (LORRAINE)

Tous les ROZET-ROSET de GÉMONVILLE en Lorraine et des environs immédiats sont des descendants du couple Jean ROZET – Catherine BERTRAND. En l'état actuel, nous ne pouvons affirmer que ce couple provient de GÉMONVILLE. Leur fils Jean ROZET s'est marié avec Gertrude CHARLEMAGNE à GÉMONVILLE, cela est une certitude.

A partir du début du XVIIIe siècle, ces familles se sont installées à Gémonville (54), Fécocourt (54), Pulney (54), Remenauville (54), Soncourt (88), Battigny (54), Harmonville (88), Vaudémont (54), Fraisnes-en-Saintois (54), Dolaincourt (88), Tramont-Saint-André (54), Favières (54), Tramont-Emy (54), Tramont-Lassus (54), Saint-Prancher (88) et Val-Et-Châtillon (54). Exception pour Val-Et-Châtillon, tous ces villages sont situés dans le même secteur.

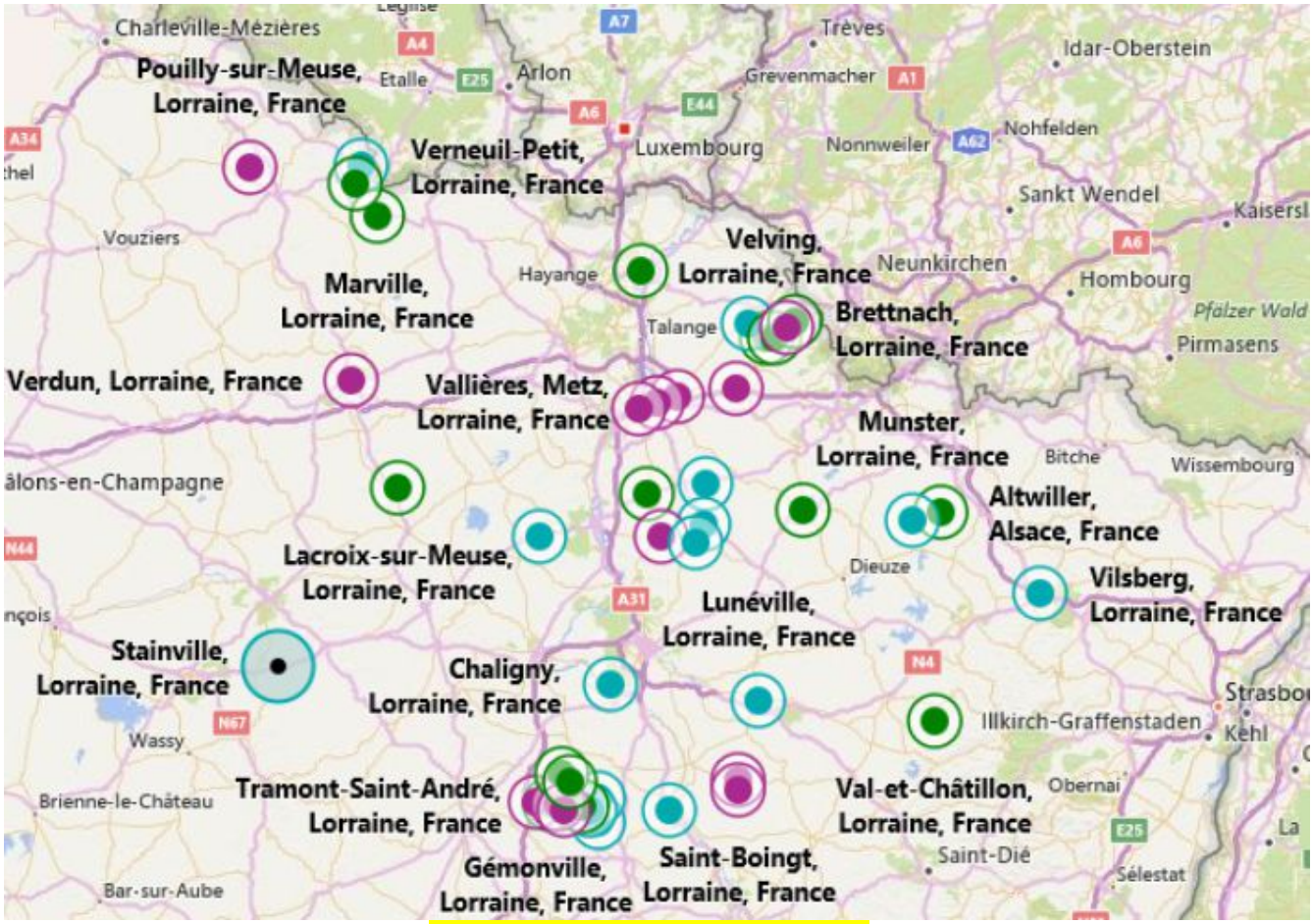

Les ROZET & ROSET de LORRAINE

Mon objectif n'est pas de faire d'une manière complète le tableau de tous les descendants du couple Jean ROZET - Gertrude CHARLEMAGNE. Il existe certainement des descendants vivants au XXIe siècle de ce couple, porteurs, ou non, de ce patronyme.

Rappelons que des familles ROZET-ROSET proviennent de ce qui est à présent le département de la Haute-Marne. Le point de leur origine est JOINVILLE. De JOINVILLE, ils ont essaimé aussi vers le territoire de la LORRAINE.

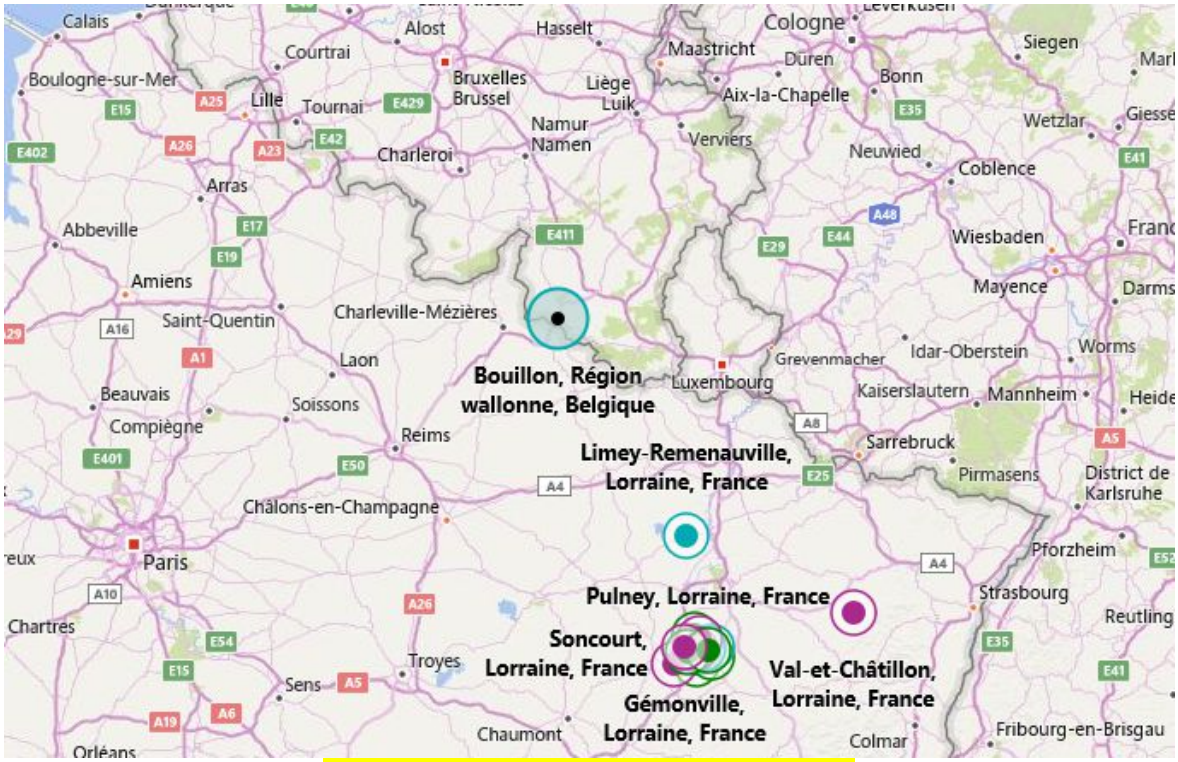

Situation par rapport au « duché de Bouillon »

Petit rappel des régions

Il n'est pas aisé, mais néanmoins pas impossible, de faire le lien entre ces différentes familles. La carte ancienne datant du début du XVIe siècle n'atteste pas que les villages des deux régions sont associés à un même territoire.

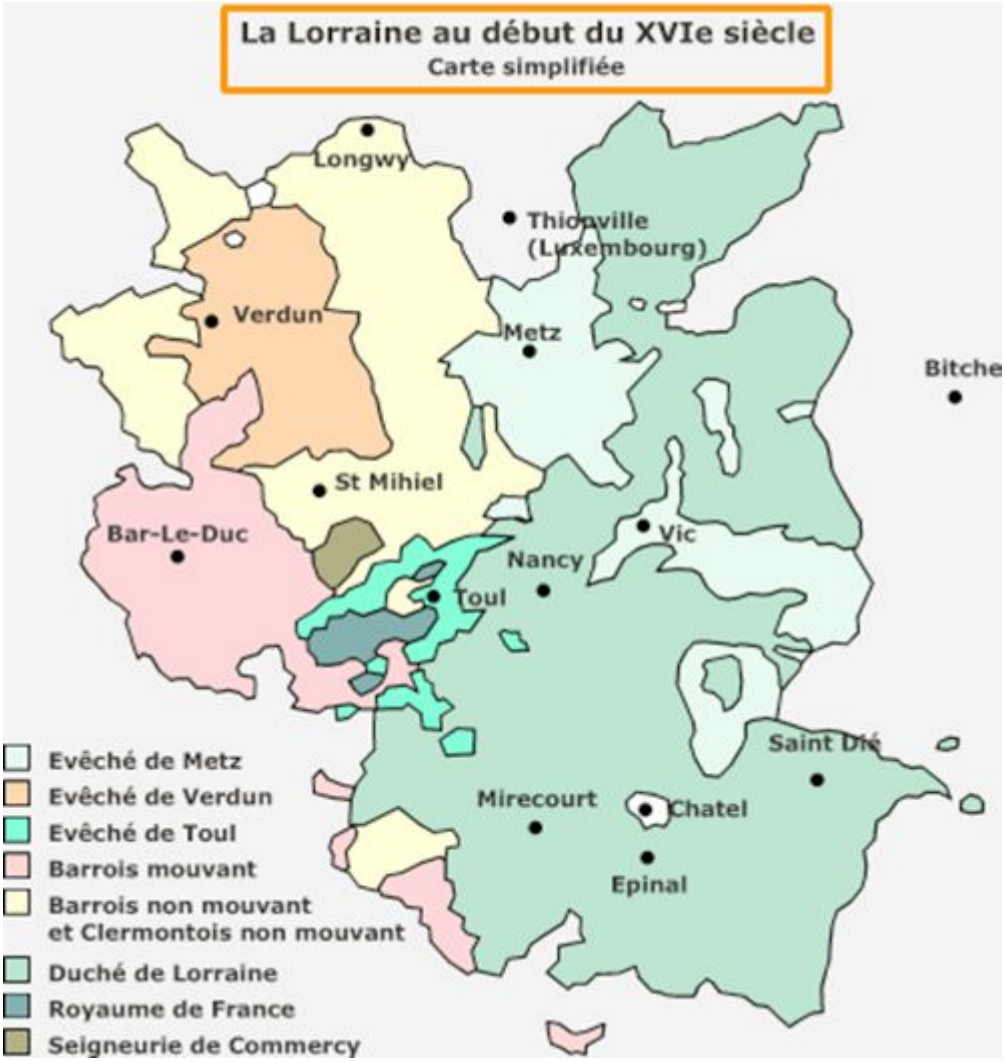

Au XVIe siècle, la future Moselle n'est qu'un enchevêtrement composé de fragments de multiples « Etats » (princiers : le Duché de Lorraine, ecclésiastiques : l'Evêché de Metz, urbains : la République de Metz...), mais ce qui est important ici, c'est que tous prêtent serment de fidélité au Saint-Empire.

Elle est délimitée à l'ouest par le nord du Duché de Bar et est composée pour sa partie orientale de la partie germanophone du Duché de Lorraine : le Baillage d'Allemagne.

Entre ces terres lorraines, s'alignent du nord au sud, la prévôté de Thionville (qui appartient à la Bourgogne désormais aux mains des Habsbourg), la République de Metz, et les territoires du temporel de l'Evêché de Metz.

Elle est en quelque sorte une région enclavée et ne jouit donc pas d'une position confortable, située entre des Etats en pleine formation : le Royaume de France, désireux de l'incorporer afin d'atteindre la frontière naturelle que constitue le Rhin, et le Saint Empire Romain Germanique, soucieux de réaliser son unité.[484]

[484] http://www.le-site-web.com/onac57/site-mf/onac1.html

Dans mes recherches sur le site GENEANET[485], je suis tombé sur un mariage dans la MEUSE (55) au village de STANVILLE entre un certain Pierre ROSET et Marie CHUTIN (18 février 1727).

Pierre y est dit né à BURDIGNIN (HAUTE-SAVOIE, 74) fils de Jean ROSET et de Françoise NIQUEUX.

Mes investigations m'apprennent qu'il n'y a pas de ROSET à BURDIGNIN mais, par contre, c'est un « nid » de ROSAY ! Il y a aussi des ROZAY et quelques rares ROSSET.

On trouve un Pierre ROSAY[486] né à BURDIGNY le 13 avril 1702. C'est le seul de la fratrie, non marié, dont on ignore ce qu'il est devenu. Il y est dit fils de Pierre dit Pétré ROSAY (1680-1723) et de Nicolarde VUILLEZ (circa 1684-1724).

Un autre Pierre ROSAY est né le 27 février 1709 à Burdignin mais y est décédé le 15 juin 1751, à l'âge de 42 ans, né des parents Pierre ROSAY (circa 1669-1749) et Gasparde (Gasparda) MOUVILLAT (1680-1738) mais sans alliance de mariage connue. En supposant qu'il s'agisse de celui-ci, il aurait fallu qu'il se marie à l'âge de 18 ans à STANVILLE (MEUSE) ; possible mais est probable ?

Il n'y a pas d'association générationnelle ou fraternelle de ROSAY « Nicolas, Louys et Pierre ». Une très probable fausse piste pour nos « ROZET-ROSET du duché de Bouillon ».

[485] http://gw.geneanet.org/delsevy ?lang=fr&iz=10&p=pierre&n=roset
[486] http://gw.geneanet.org/clairedanjaume ?lang=fr&p=pierre&n=rosay

Les contemporains de Nicolas et Louÿs ROZET à travers le territoire large de la France, respectivement fin XVIIe siècle / début XVIIIe siècle

Les Rozet & cie

Félix Roset de Longwy, candidat à l'immigration ?

Dans mes diverses recherches, particulièrement sur le site *FamilySearch* et *Geneanet*[487], je suis tombé sur cette information : un certain Félix ROZET ayant demandé sa naturalisation belge.

Jean dit Tanay & Jéromine Caddet de CLARAFOND (Haute-Savoie)
- *François (1730-)*
- *Bernard (de CLARAFOND) (1737-1783) & Gasparde Crinquant (circa 1746-1836)*
+ *Prosper de ARCINE (1774-1852) &1802 Claudine Rigot (1780-1853)*
- *Jean Maurice (1803-1803)*
- *Jean Bernard (1804-)*
- *Claude (1807-1886) & Françoise Barreau (circa 1807-1870)*
+ *Josephte (1832-)*
+ *Olimpe (1835-)*
+ *Jean Marie (1840-)*
+ *Joseph né le 7 mai 1843 à Arcine - Clarafond, Haute Savoie, marié le 17 avril 1873 à **Longwy** avec Marguerite Richard [1853]*
- *Marie née le 24 octobre 1873 à Longwy (décédée le 28 mars 1952 à l'âge de 78 ans), mariée le 22 février 1908 à Longwy avec Jean Joseph xxx (illisible)*
- *Félix né le 20 mai 1875 à Longwy, marié le 13 juillet 1908 à Lille (Nord-Pas-de-Calais) avec Marie Léontine Vanden Albocle*
- *Jean Baptiste né le 7 juillet 1877 à Longwy,*

[487] http://gw.geneanet.org/ldelille1 ?lang=fr&v=ROSET&m=N

- Jeanne, née le 25 mars 1880 à Longwy, mariée le 22 août 1899 à Longwy avec Philippe Rimesse (Rimeze) [1871]

- Estelle née le 14 juillet 1882 à Longwy, mariée le 7 juillet 1908 à Longwy avec Adolphe Maxime Henrion 1876 avec Adolphe Maxime Henrion [1876]

- Eugène né le 13 octobre 1884 à Longwy

- Angèle née le 31 décembre 1886 à Longwy

- Marguerite Fernande née le 6 mai 1889 à Longwy, décédée le 30 octobre 1950 à Nantes, Loire Atlantique, mariée le 9 avril 1912 à Longwy avec René Paul Gaillard

+ Claude Marie (1846-) & Jeanne Merme

+ Marie Antoinette (1850-)

- Mauriza (1816-) &1841 Jean Marie Chippre (circa 1819-)

+ Claude circa (1776-1847) & Claude Desaire

+ Jean Claude (1783-1835)

+ Mauriza &1817 Claude Désève

- Claude (1740-)

- Jean (1746-)

L'acte de naissance de Jean Baptiste ROZET (né à LONGWY en 1877) nous apprend que son père Joseph ROZET est âgé de 34 ans mais déjà « pensionné », que l'un des témoins déclarant est « gendarme en retraite ».

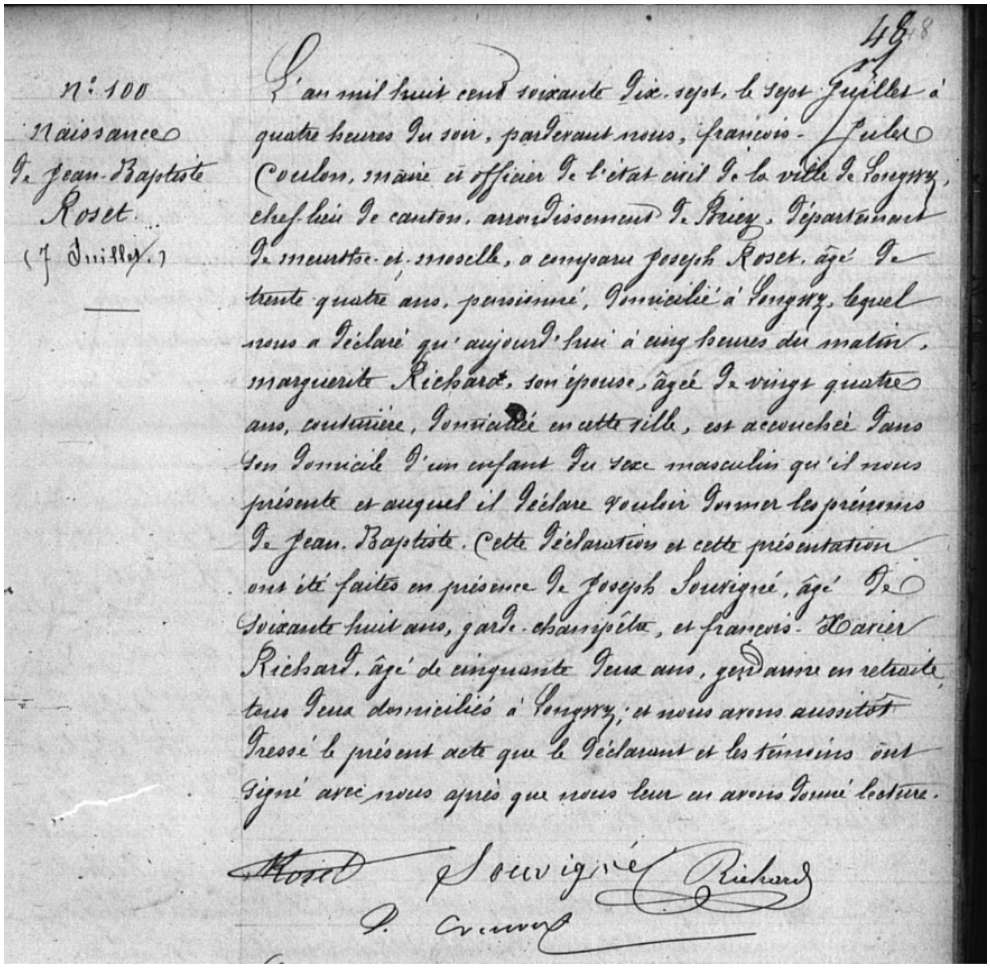

N° 100
Naissance
de Jean-Baptiste
Roset
(7 Juillet)

L'an mil huit cent soixante dix-sept, le sept Juillet à quatre heures du soir, par devant nous, François-Jules Coulon, maire et officier de l'état civil de la ville de Longwy, chef-lieu de canton, arrondissement de Briey, département de meurthe-et-moselle, a comparu Joseph Roset, âgé de trente quatre ans, pensionné, domicilié à Longwy, lequel nous a déclaré qu'aujourd'hui à cinq heures du matin, marguerite Richard, son épouse, âgée de vingt quatre ans, couturière, domiciliée en cette ville, est accouchée dans son domicile d'un enfant du sexe masculin qu'il nous présente et auquel il déclare vouloir donner les prénoms de Jean-Baptiste. Cette déclaration et cette présentation ont été faites en présence de Joseph Souvigné, âgé de soixante huit ans, garde-champêtre, et François-Xavier Richard, âgé de cinquante deux ans, gendarme en retraite, tous deux domiciliés à Longwy, et nous avons aussitôt dressé le présent acte que le déclarant et les témoins ont signé avec nous après que nous leur en avons donné lecture.

Roset Souvigné Richard

J. Coulon

L'acte de mariage de Joseph ROSET et de Marguerite RICHARD en 1873 à LONGWY va nous révéler aussi d'autres choses très importantes.

Joseph ROSET, âgé de 29 ans, est déjà un soldat pensionné. Il provient d'Arcine (en Haute-Savoie). Notons que la Savoie est française depuis 1860.

L'un des témoins du mariage, Paul Auguste Royale (cousin germain de l'épouse), est lui aussi militaire pensionné (âgé de 61 ans).

Ainsi, pas de doute, Joseph ROSET qui deviendra le père de Félix (dont on va à nouveau parler) est un ancien militaire provenant de Haute-Savoie, précisément de Arcine.

Revenons à présent à Félix ROSET.

C'est donc sur le site que j'ai vu que Félix avait été repéré par le service de la ville d'Antwerpen Police Immigration[488]. On y apprend qu'il est né en 1878 (ce qui ne correspond pas à l'Etat Civil qui le fait naitre en 1875. Félix s'est marié le 13 juillet 1908 à Lille avec Marie Léontine Vanden Albocle.

Pour quelle raison Félix ROSET se trouve-t-il dans les fichiers de l'immigration à Anvers ? Est-ce avant OU après son mariage en 1908 ? L'index couvre les années 1901 à 1915. Il faudrait, pour en savoir davantage, consulter ces archives qui pourraient nous en donner l'explication.

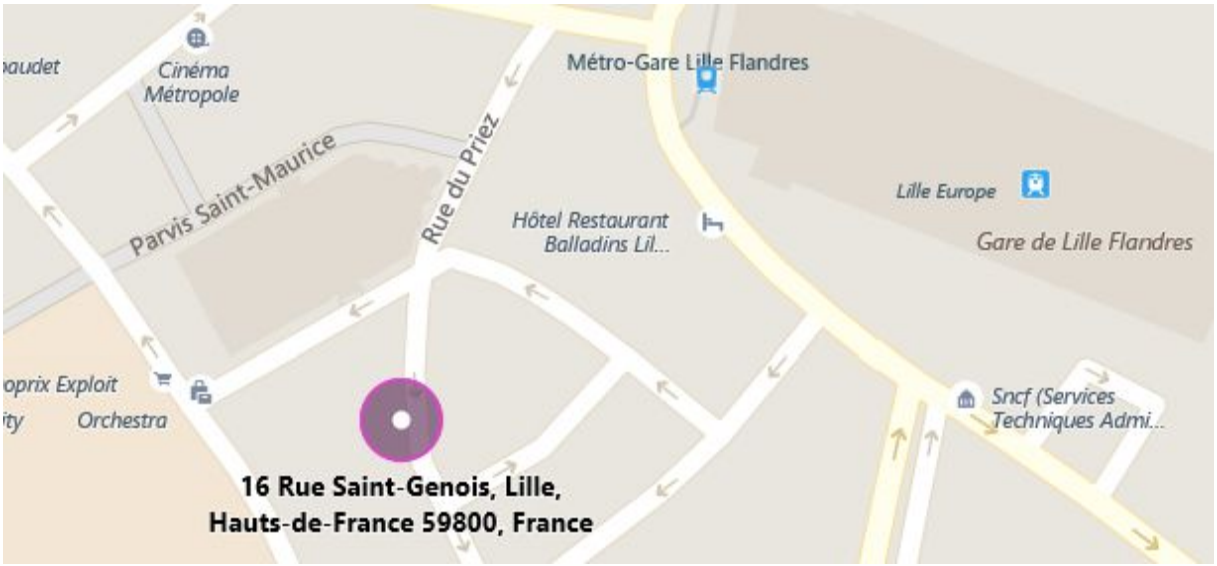

[488]https://familysearch.org/ark:/61903/1:1:JSTV-ZJC

N° 14
Mariage
de Joseph
Roset

L'an mil huit cent soixante-treize, le dix-sept Avril, à onze heures du matin, par devant nous François-Jules Coulon, Maire et officier de l'état civil de la ville de Longwy,

et de Marguerite
Richard.

24

chef lieu de canton, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle, ont comparu publiquement dans la maison commune, Joseph Roset, âgé de vingt-neuf ans, ancien soldat du 2ème régiment, domicilié à Longwy, né à Arcine (Haute-Savoie), le sept Mai mil huit cent quarante-trois, fils majeur de Claude Roset, âgé de soixante-quatre ans, cultivateur, domicilié à Arcine, consentant par acte authentique passé devant maître Hermier, notaire, à Frangy, le six Mars mil huit cent soixante-treize, et de défunte Françoise Barreau, sans profession, domiciliée à Arcine, où elle est décédée le dix-sept Mai mil huit cent soixante-dix, d'une part; et Marguerite Richard, âgée de dix-neuf ans, couturière, domiciliée à Longwy, où elle est née le vingt-deux Juin mil huit cent cinquante-trois, fille mineure de Pierre Richard, âgé de cinquante-deux ans, plafonneur et de Marie Gerson, âgée de cinquante ans, sans profession, tous deux domiciliés en cette ville et ici présents et consentants, d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites en cette ville, les Dimanches trente Mars dernier et six Avril courant, sans qu'aucune opposition nous ait été signifiée. Nous nous sommes fait remettre l'acte de naissance du futur époux, l'acte de décès de sa mère et le consentement de son père, lesquelles pièces régulièrement légalisées et dûment paraphées par nous et par la partie prédisante, restent annexées au présent acte. Nous nous sommes ensuite reporté sur les registres de l'état civil de cette ville pour vérifier la naissance de la future épouse et nous avons reconnu l'exactitude des indications données ci-dessus à cet égard. Après avoir donné lecture aux parties de ces pièces et du chapitre six du titre du mariage au Code civil, nous avons demandé au futur époux et à la future

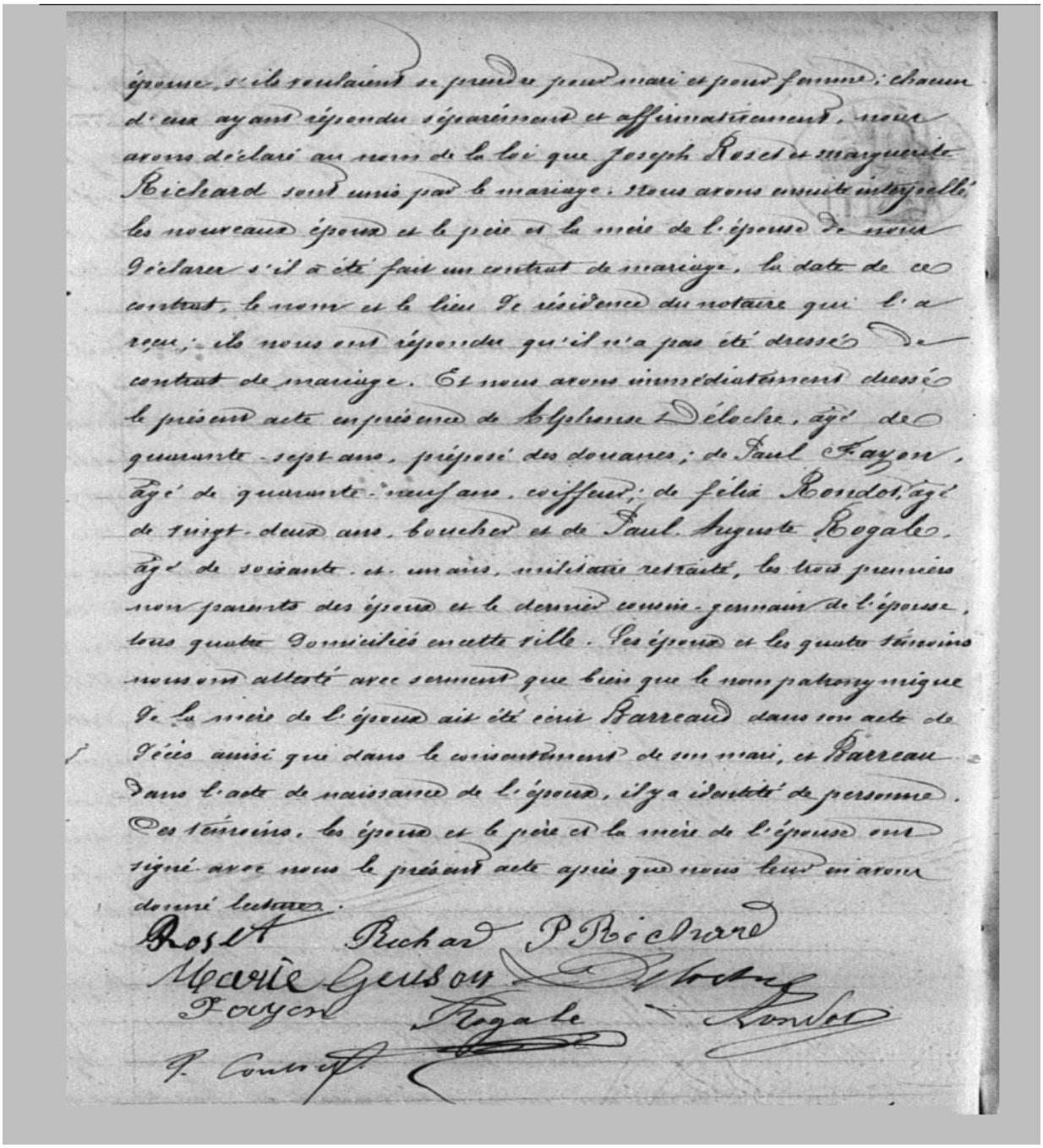

épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous
avons déclaré au nom de la loi que Joseph Roset et Marguerite
Richard sont unis par le mariage. Nous avons ensuite interpellé
les nouveaux époux et le père et la mère de l'épouse de nous
déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, la date de ce
contrat, le nom et le lieu de résidence du notaire qui l'a
reçu; ils nous ont répondu qu'il n'a pas été dressé de
contrat de mariage. Et nous avons immédiatement dressé
le présent acte en présence de Alphonse Déloche, âgé de
quarante-sept ans, préposé des douanes; de Paul Fayon,
âgé de quarante-neuf ans, coiffeur; de Félix Rondot, âgé
de vingt-deux ans, boucher et de Paul Auguste Rogale,
âgé de soixante-et-un ans, militaire retraité, les trois premiers
non parents des époux et le dernier cousin-germain de l'épouse,
tous quatre domiciliés en cette ville. Les époux et les quatre témoins
nous ont attesté avec serment que bien que le nom patronymique
de la mère de l'époux ait été écrit Barreaud dans son acte de
décès ainsi que dans le consentement de son mari, et Barreau
dans l'acte de naissance de l'époux, il y a identité de personne.
Ces témoins, les époux et le père et la mère de l'épouse ont
signé avec nous le présent acte après que nous leur en avons
donné lecture.

Roset Richard P. Richard
Marie Geuson Déloche
Fayon Rogale Rondot
P. Contrat

Acte de mariage de Joseph ROSET et de Marguerite RICHARD en 1873 à LONGWY

Le nom de Félix ROSET est cité[489] plus d'une fois dans divers journaux de l'époque [1895-1914] pour des faits pas très glorieux, malheureusement.

Le 18 mai 1914, on apprend dans *L'Egalité de Roubaix-Tourcoing* que « […] Félix Roset, 39 ans, marchand ambulant et demeure rue Saint-Genois, cour du Coq-d'Inde, 16 [LILLE] ».

On retrouve un « ROSET Félix, Soldat, [décédé le] 2 juillet 1916 [dans la] Somme[490] ». Il est probable que ce soit notre Félix ! Quoiqu'il en soit, ce ROSET n'est pas rattaché aux ROZET-ROSET du duché de Bouillon !

[489] *L'EST RÉPUBLICAIN* du lundi 6 mai 1895, page 2 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du samedi 11 mai 1895 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 11 décembre 1896, page 2 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 22 octobre 1897 ; *EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 30 mars 1900, page 2 & *L'Egalité de Roubaix-Tourcoing* du 18/05/1914 page 4

[490] http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6317485v/f147.image.r=ROSET [Historique du 8me Rég[im]ent d'infanterie coloniale pendant la Grande guerre, 1914-1919 – Edité en 1920]

Les frères Louis-Auguste et Victor-Stanislas Roset, instituteurs à Mont-Saint-Martin et Villerupt

Soixante-dixième année. — N° 185. Le Numéro : 1 franc. Lundi 8 et Mardi 9 Août 1938.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

Dans le Numéro 185 du Journal officiel de la République française. Lois et décrets du 8 août 1938, à la page 9416, nous lisons : « Roset (Louis-Auguste), instituteur honoraire à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), services rendus aux œuvres postscolaires ; 36 ans de services. » Il a donc commencé sa carrière en 1902. Donnons-lui 20 ans en 1902, ce qui donne approximativement sa naissance vers 1880-1884...

D'où provient et qu'est devenu ce Louis-Auguste ROSET, instituteur à MONT-SAINT-MARTIN, à la frontière franco-belge ?

Je retrouve la trace de Louis-Auguste dans une publication de mariage dans le journal « Est républicain » du 21 juillet 1908 : « Louis-Auguste ROSET, instituteur adjoint, rue de Graffigny, 2, et Léonie-Louise BOUCHON, couturière, 31, rue de l'Abbé-Gridel ».

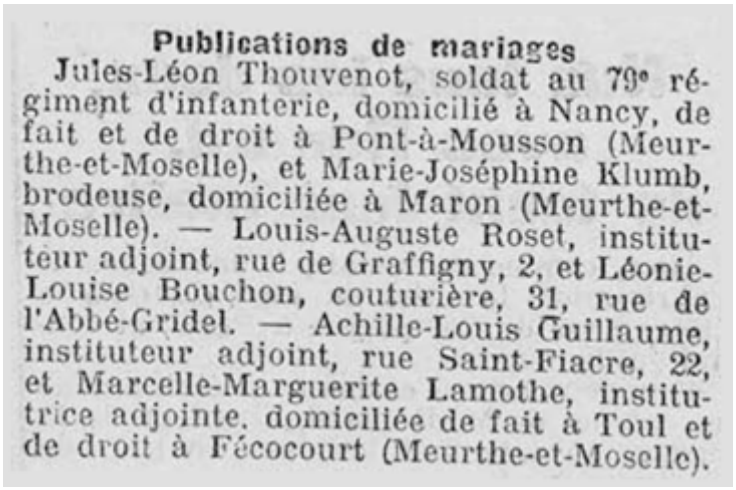

Publications de mariages

Jules-Léon Thouvenot, soldat au 79e régiment d'infanterie, domicilié à Nancy, de fait et de droit à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), et Marie-Joséphine Klumb, brodeuse, domiciliée à Maron (Meurthe-et-Moselle). — Louis-Auguste Roset, instituteur adjoint, rue de Graffigny, 2, et Léonie-Louise Bouchon, couturière, 31, rue de l'Abbé-Gridel. — Achille-Louis Guillaume, instituteur adjoint, rue Saint-Fiacre, 22, et Marcelle-Marguerite Lamothe, institutrice adjointe, domiciliée de fait à Toul et de droit à Fécocourt (Meurthe-et-Moselle).

La « rue de Graffigny » et la « rue de l'Abbé-Gridel » sont deux rues de NANCY. Louis-Auguste est donc instituteur-adjoint à NANCY avant son mariage !

Il provient, peut-être des ROSET-ROZET de GÉMONVILLE... Il pourrait, néanmoins, être un frère de notre précédent Félix ROSET !

Dans le Journal officiel de la République française - Lois et décrets du 25 juillet 1926 (Année 58, N°172), nous apprenons : « M. Roset (Louis), directeur d'école publique à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle et M. Roset (Victor), directeur d'école publique à Villerupt (Meurthe-et-Moselle) ».

Donc, il faudra aussi rechercher concernant Victor ROSET de VILLERUPT ! [voir plus bas]

Dans le le journal « L'EST REPUBLICAIN[491] » du samedi 2 janvier 1937, on y lit cette annonce mortuaire qui concerne le décès de Georges FRAY d'EPINAL dans sa 63e année et parmi la parentée figurent "M. et Mme Gaston BOUCHON et leur fils, à Dombasle ; M. et Mme Louis ROSET et leurs enfants, à Mont-Saint-Martin".

On apprend donc qu'en 1937, Louis ROSET, sa femme et leurs enfants (au moins deux) résident à MONT-SAINT-MARTIN. On sait que son épouse est une BOUCHON (voir plus haut) apparentée de manière plus que probable avec Gaston BOUCHON de DOMBASLE. Seulement, de quel DOMBASLE s'agit-il, puis qu'il existe « Dombasle-en-Xaintois », « Dombasle-devant-Darney » et « Dombasle-sur-Meurthe » ? Très probablement Dombasle-en-Xaintois[492] car le site GENEANET ne me renseigne des BOUCHON que dans ce village.

Situons donc ces lieux sur une carte afin de mieux visualiser.

[491] http://www.kiosque-lorrain.fr/newspaper-reader/index/read ?item=20393&query=ROSET

[492] http://www.geneanet.org/search/ ?page_size=20&ressource=arbre&vplist%5Bname%5D=&name=bouchon&nbindi=&country=FRA&region=&subregion=&place=dombasle&annee_debut=&annee_fin=&source=&sub_frm583ae3940015d=Rechercher&ajax_ok=1

EPINAL

Mme Georges FRAY ; M. et Mme Henri FRAY et leur fille ; M. et Mme Lucien FRAY ; Mme veuve Henri MAIGNE, née FRAY, à Belfort ; M. et Mme Alfred CERF, à Belfort ; M. et Mme Gaston FRAY et leur fils, à Belfort ; Mme veuve Eugène LEYENDECHER et ses enfants, à Laneuveville-devant-Nancy ; M. et Mme Jean BESSON, à ROYAN ; M. et Mme Eugène SAULNIER et leurs enfants, à Nancy; M. et Mme Gaston BOUCHON et leur fils, à Dombasle ; M. et Mme Louis ROSET et leurs enfants, à Mont-Saint-Martin ; Sœur DELPHINE, à Boulogne-sur-Seine ; Mme veuve DEMANGE ; le Personnel de la maison et toute la famille ;

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Georges FRAY
Orthopédiste, Conseiller municipal

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, cousin et parent, décédé à Epinal le 1er janvier 1937, dans sa 63e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient d'assister à ses convoi funèbre, service et enterrement, qui auront lieu le lundi 4 janvier 1937, à 9 h. 15, en la basilique Saint-Maurice.

Réunion au domicile mortuaire, rue Aubert, 12.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Faire-part de décès en 1937
concernant Georges FRAY d'Epinal

Situation des lieux cités

Y a-t-il des villages aux environs de Dombasle-en-Xaintois d'où Louis-Auguste ROSET pourrait provenir ?

Le village de SAINT-PRANCHER est à deux pas de DOMBASLE-EN-XAINTOIS !

Des ROSET ont fait souche à SAINT-PRANCHER : en 1829 eu lieu le mariage de ROZET Hubert et de GARDEUX Marie Anne mais c'est assez éloigné de la naissance de Louis ROSET (vers 1880). Qui plus est, voici la descendance connue :

Hubert ROZET (1805-) & 1829 Marie-Anne GARDEUX (1804-) dont :

- Victor ROZET, né le 26 mai 1830 à Saint-Prancher et y décédé le 7 novembre 1832, à l'âge de 2 ans. Sans descendance !
- Marie Célestine ROZET, née le 3 juin 1832 à Saint-Prancher et y décédée le 8 février 1845 à l'âge de 12 ans. Sans descendance !
- Lucie ROZE, née le 17 septembre 1835 à Saint-Prancher et y décédée le 6 février 1842, à l'âge de 6 ans, décédé à 7 ans. Sans descendance !
- Joseph Adophe ROZE, né le 4 juillet 1838 à Saint-Prancher et y décédé le 5 juillet 1838, à l'âge d'un jour. Sans descendance !

Donc, peut-être une fausse piste ! On verra...

En résumé, il conviendrait de pousser les investigations en recherchant sur NANCY le mariage de Louis-Auguste ROSET et de Léonie-Louise BOUCHON. Si pas le mariage, au moins la publication de celui-ci en 1908. Il faudrait aussi vérifier l'acte de naissance à NANCY de Jean ROSET en 1913.

En effet, un certain Jean ROSET [493] est né le 2 août 1913 à NANCY. Il s'est marié le 4 janvier 1945 avec Monique SOULEZ (1917-2009) et est décédé le 29 avril 1984 à l'Hopital des Charpennes à VILLEURBANNE, à l'âge de 70 ans. Expert-comptable, dont descendance[494].

[493] http://gw.geneanet.org/stephanetp ?lang=fr&pz=stephane+bernard&nz=petit&ocz=0&p=jean&n=roset

[494] Marie Geneviève (1946-) & en 1969 avec Jean Marc OGIER (1941-) ; Pierre ROSET (1947-) & en 1972 avec Aline MARTINOD (1947-), dont : Fabien ROSET (1972-) et Stéphane ROSET (1976-) ; Marie Anne (1950-) & en 1987 avec William CACCIUTTOLO (1950-) ; Odile (1953-) & avec Jean Paul GALLEROT ; Vincent ROSET (1958-) & en 1987 avec Régine PAILHES (1957-), dont : Maeva ROSET (1987-) et Chloé ROSET (1992-)

J'ai donc repris mes recherches en consultant le site FILAE.COM.

Je me suis dit, allons consulter les recencements pour les années 1906, sur Nancy. Et c'est ainsi que j'ai pu retrouver ces renseignements :

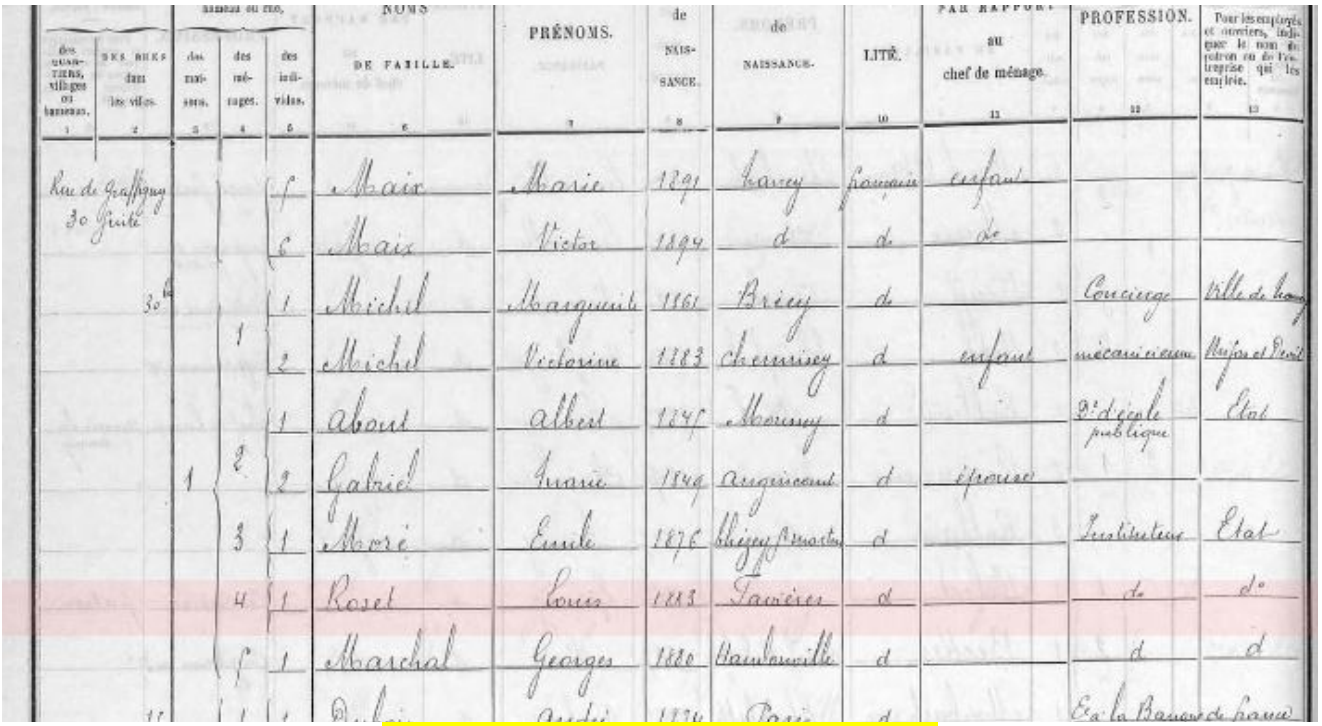

des quartiers, villages ou hameaux. 1	des rues dans les villes. 2	hameau ou rue, des maisons. 3	des ménages. 4	des individus. 5	NOMS DE FAMILLE. 6	PRÉNOMS. 7	de NAISSANCE. 8	de NAISSANCE. 9	LITÉ. 10	PAR RAPPORT au chef de ménage. 11	PROFESSION. 12	Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie. 13
Rue de Graffigny 30 Suite				5	Maix	Marie	1891	Nancy	française	enfant		
				6	Maix	Victor	1894	d°	d°	d°		
	30 bis			1	Michel	Marguerite	1861	Briey	d°		Concierge	Ville de Nancy
			1	2	Michel	Victorine	1883	Chemrisey	d°	enfant	mécanicienne	Usines et Droit
				1	About	Albert	1845	Mouvey	d°		D° d'école publique	Etat
		1	2	2	Gabriel	Marie	1849	Augincourt	d°	épouse		
			3	1	Moré	Emile	1876	Chézy sur Marne	d°		Instituteur	Etat
			4	1	Roset	Louis	1883	Favières	d°		d°	d°
			5	1	Marchal	Georges	1880	Haudonville	d°		d°	d°
	15		1	1	[illegible]	André	1834	Paris	d°		Ex à la Banque de France	

Recensement 1906 NANCY rue de Graffigny n°1

Il s'agit de notre instituteur car habitant bien « rue de Graffigny ». J'y apprends qu'il est né à FAVIÈRES en 1883. Je poursuis donc les investigations via le site Filae.

Grâce à des relevées du Cercle Généalogique de Meurthe-et-Moselle, je découvre que Louis Auguste ROSET est né le 05 août 1883 à FAVIÈRES (Meurthe-et-Moselle, Grand Est) fils de Prosper Justin ROSET et de Louise Imelda MIRGUET.

Prosper Justin ROSET et Marie Louise Ymelda MIRGUET se sont mariés le 14 mai 1878 à FAVIÈRES (Meurthe-et-Moselle, Grand Est). Prosper Justin ROSET étant né le 15 décembre 1854 à TRAMONT-SAINT-ANDRÉ, fils de Pierre Constant ROSET et de Marie Adélaïde OUDARD, et son épouse, Louise Imelda MIRGUET, née le 23 décembre 1855 à FAVIÈRES, fille de Nicolas Stanislas MIRGUET et de Anne Joséphine PIERSON.

Le recencement de 1906 des habitants de FAVIÈRES nous renseigne concernant les parents de l'instituteur et leur lieu de résidance.

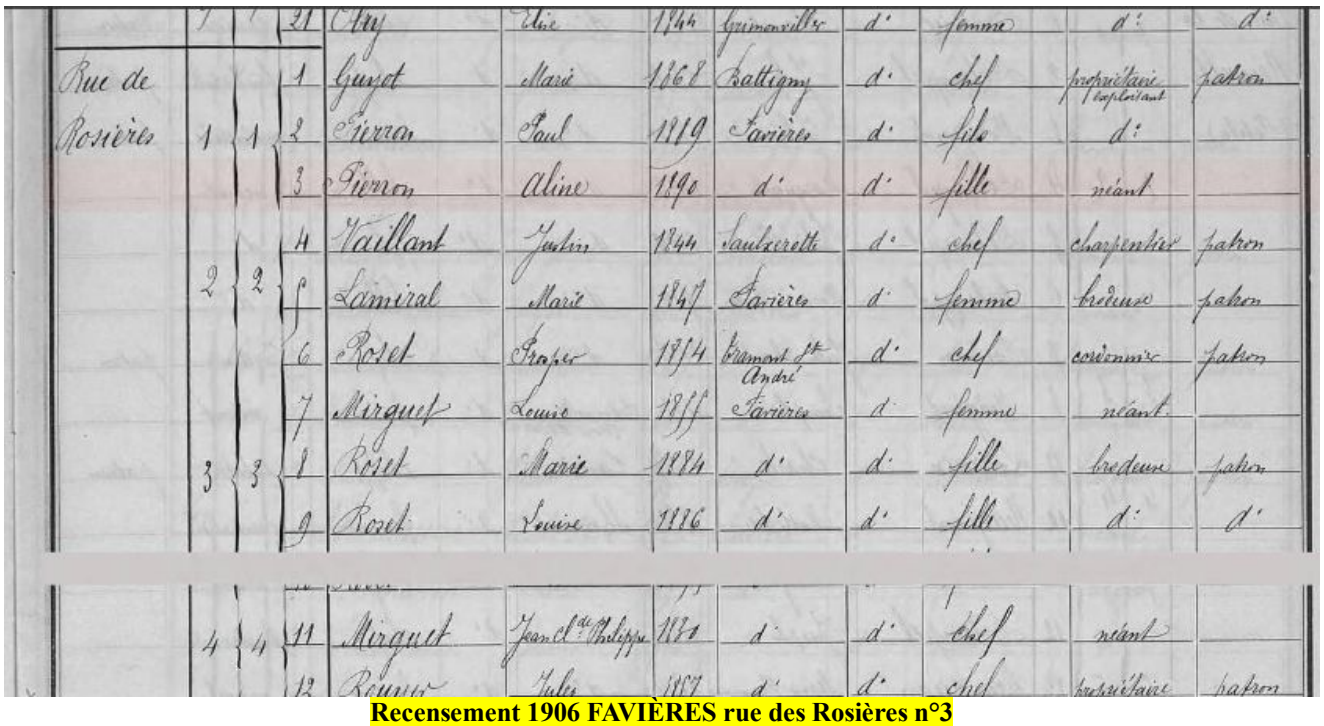

	1	1	21	Cuy	Elie	1844	Grimonville	d°	femme	d°	d°
Rue de			1	Guyot	Marie	1868	Rattigny	d°	chef	propriétaire exploitant	patron
Rosières	1	1	2	Pierron	Paul	1919	Favières	d°	fils	d°	
			3	Pierron	Aline	1890	d°	d°	fille	néant	
			4	Vaillant	Julien	1844	Laubzerette	d°	chef	charpentier	patron
	2	2	5	Lamiral	Marie	1847	Favières	d°	femme	tréfileuse	patron
			6	Rosel	Prosper	1874	Tramont St André	d°	chef	cordonnier	patron
			7	Mirguet	Louise	1885	Favières	d°	femme	néant	
	3	3	8	Rosel	Marie	1884	d°	d°	fille	tréfileuse	patron
			9	Rosel	Louise	1886	d°	d°	fille	d°	d°
	4	4	11	Mirguet	Jean Cl. Philippe	1881	d°	d°	chef	néant	
			12	Renard	Jules	1867	d°	d°	chef	tréfileur	patron

Recensement 1906 FAVIÈRES rue des Rosières n°3

FAVIÈRES rue de l'Église

On connaît, à présent, jusqu'aux grands parents de Louis Auguste ROSET ainsi que sa provenance. Il n'est donc pas de la région du duché de Bouillon et n'a pas de lien direct avec les ROSET-ROZET de Belgique.

Les grands-parents paternels se sont mariés à TRAMONT-SAINT-ANDRÉ le 14 novembre 1848 et le grand-père de l'instituteur, 24 ans, était fils de Pierre Dominique ROSET, coordonnier comme lui, et de Françoise PIERRE, tous résidants ensemble à GÉMONVILLE ! [voir l'article plus haut « Revenons sur les Rozet & Roset de Gémonville (LORRAINE) »].

Pierre Dominique ROSET, quant à lui, on le retrouve sur le site déjà cité, GENEANET, né le 1er mars 1801 à GÉMONVILLE.

♂ Pierre Dominique ROZET

- Né le 1er mars 1801 (dimanche) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE
- Décédé

Parents

- Dominique ROZET, **né le 26 octobre 1775 (jeudi) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, décédé le 7 décembre 1807 (lundi) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE à l'âge de 32 ans, Peigneur de chanvre**
  Marié le 29 mai 1798 (mardi), Soncourt, 88459, Vosges, Lorraine, FRANCE, avec
- Barbe CHATIN, **née le 3 décembre 1774 (samedi) - Vicherey, 88504, Vosges, Lorraine, FRANCE, décédée le 27 décembre 1846 (dimanche) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE à l'âge de 72 ans**

Union(s), enfant(s), les petits enfants et les arrière-petits-enfants

- Marié *le 13 mars 1823 (jeudi), Battigny, 54052, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE,* avec Françoise PIERRE, **née le 12 juin 1800 (jeudi) - Battigny, 54052, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, décédée le 9 avril 1858 (vendredi) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE à l'âge de 57 ans** *(Parents : ♂ Claude PIERRE 1768-1846 & ♀ Marie GLEY 1774-1837)* **dont**
  - ♂ Pierre Constant ROSET *1824- marié le 14 novembre 1848 (mardi), Tramont-Saint-André, 54531, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie Adèlaïde OUDARD *1826-* **dont**
    - ♀ Marie Josèphine ROSET *1849- mariée le 9 août 1869 (lundi), Tramont-Saint-André, 54531, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Constant BERNARD *1835-* **dont :**
      - ♀ Marie Camille BERNARD *1872-1919*
    - ♀ Marie-Amélie ROSET *1852-1875 mariée le 13 octobre 1874 (mardi), Tramont-Saint-André, 54531, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Martin DROUVOT, *Maire d'Aouze 1843-* **dont :**
      - ♀ Marie Josèphine DROUVOT *1875-*
    - ♂ Prosper Justin ROSET *1854- marié le 14 mai 1878 (mardi), Favières, 54189, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie Louise Ymelda MIRGUET *1855-* **dont :**
      - ♀ Marie Louise ROSET *1884-*
      - ♀ Louise Marie ROSET *1886-*
      - ♂ Henri Alphonse ROSET *1889-*
      - ♂ Rene Marcel ROSET *1899-*
    - ♂ Louis Constant ROSET *1861- marié le 13 octobre 1886 (mercredi), Tramont-Saint-André, 54531, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie CARRE *1861-* **dont :**
      - ♂ Émile Joseph ROSET *1885-*
      - ♂ Camille ROSET *1892-*
  - ♀ Clothilde Amèlie ROZET *1826- mariée le 23 octobre 1849 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* François Charles LHUILLIER *1820-* **dont**
    - ♂ Nestor Alfred LHUILLIER *1854-1905*
    - ♀ Marie Appoline LHUILLIER *1858- mariée le 26 novembre 1881 (samedi), Attignéville, 88015, Vosges, Lorraine, FRANCE, avec* Nicolas Aimé CHAUMONT *1855-* **dont :**
      - ♂ Charles Émile CHAUMONT *1882-*
      - ♀ Marie Aline CHAUMONT *1883-*
    - ♀ Josèphine Marie Aline LHUILLIER *1863- mariée le 15 mai 1889 (mercredi), Attignéville, 88015, Vosges, Lorraine, FRANCE, avec* Charles Constant MARCHAL *1861-1890* **dont :**
      - ♂ Henri Charles MARCHAL *1090-*
  - ♀ Victoire ROZET *1829-*
  - ♂ Nicolas Isidore ROZET *1832- marié le 17 novembre 1857 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie Françoise MALSERVET *1835-* **dont**
    - ♂ Constant Edmond ROZET *1858- marié le 20 février 1884 (mercredi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie Louise Célina RICHET *1862-1929* **dont :**
      - ♂ Georges Paul Félicien ROSET, *Mort pour la France 1914/1918 146ème Régiment d'infanterie (146e RI) 1890-1914*
      - ♀ Berthe Marie Camille ROSET *1897-1985*
      - ♀ Jeanne Marie Eugènie ROSET
    - ♂ Charles Isidore ROSET *1861-*
    - ♂ Joseph Lucien ROSET *1863-*
    - ♂ Paul Ernest ROSET *1868- marié le 29 juillet 1907 (lundi), Tramont-Émy, 54529, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Juliette Ludivine CLAUDE *1879-1959* **dont :**
      - ♀ Lucienne ROSET *1912*

- Marié *le 8 octobre 1860 (lundi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE,* avec Marie Rosalie ARNOULD, **née le 7 avril 1812 (mardi) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, décédée** *(Parents : ♂ Lambert ARNOULD 1774-1815 & ♀ Marie Barbe ROUSSEL)*

Fratrie

- ♂ **Pierre Dominique ROZET** *1801- Marié le 13 mars 1823 (jeudi), Battigny, 54052, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Françoise PIERRE *1800-1858*
  Pierre Dominique ROZET 1801- Marié le 8 octobre 1860 (lundi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec Marie Rosalie ARNOULD *1812-*
- ♂ Jean Nicolas ROZET *1807-*

Demi-frères et demi-sœurs

Du côté de Barbe CHATIN, **née le 3 décembre 1774 (samedi) - Vicherey, 88504, Vosges, Lorraine, FRANCE, décédée le 27 décembre 1846 (dimanche) - Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE à l'âge de 72 ans**

- avec Jean Charles HENRY, **né vers 1750, décédé**
  - ♂ Claude Aguathon HENRY *1813- Marié le 23 mai 1836 (lundi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marie Angèlique PERRIN *1815-*

♂ Jean ROZET

Parents

- Jean ROZET
  Marié avec
- Catherine BERTRAND

Union(s), enfant(s), les petits enfants et les arrière-petits-enfants

- Marié *le 16 février 1734 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE,* avec Gertrude CHARLEMAGNE *(Parents : ♂ Fiacre CHARLEMAGNE & ♀ Pierrette GOURDIN ca 1665-/1734)* **dont**
  - ♂ Jean Baptiste ROZET *marié le 17 juillet 1764 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Reine PETIT **dont**
    - ♂ Jean-Nicolas ROSET *1766-1806 marié le 28 juin 1791 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Marguerite THIERY *1767-* **dont :**
      - ♀ Marie Barbe ROZET *1792-*
      - ♀ Marguerite ROZET *ca 1794-*
      - ♂ Jean Nicolas ROZET *1795-*
      - ♂ Jean Nicolas ROZET *1801-1852*
      - ♂ Nicolas ROZET *1802-*
    - ♂ Louis ROZET *1768-/1844 marié le 28 juin 1791 (mardi), Gémonville, 54220, Meurthe-Et-Moselle, Lorraine, FRANCE, avec* Élisabeth THIERY *1765-1844* **dont :**
      - ♂ Dominique ROZET *1793-*
      - ♂ Jean-Baptiste ROZET *1797-1825*
      - ♂ Jean Joseph ROZET *1800-1854*
      - ♂ Jean-Claude ROZET *1800-*
      - ♂ François ROZET *1804-1869*
    - ♂ Jean-Baptiste ROZET *1772-*
    - ♂ François ROZET *1774-*
    - ♂ Dominique ROZET *1775-1807 marié le 29 mai 1798 (mardi), Soncourt, 88459, Vosges, Lorraine, FRANCE, avec* Barbe CHATIN *1774-1846* **dont :**
      - ♂ Pierre Dominique ROZET *1801-*
      - ♂ Jean Nicolas ROZET *1807-*
    - ♂ François ROZET *1775-*
    - ♂ Jean Baptiste ROZET *1778-1856 marié le 17 janvier 1797 (mardi), Harmonville, 88232, Vosges, Lorraine, FRANCE, avec* Anne Jeanne Marie EVRARD *1771-1849* **dont :**
      - ♀ Jeanne ROZET *1798-*
      - ♂ Dominique ROZET *1800-1865*
      - ♂ Hubert ROZET *1805-*
      - ♀ Marguerite ROZET *1811-*

En ce qui concerne l'autre instituteur, Victor ROSET, je le retrouve dans le recensement de 1906 (très pratique et efficace) de LUNÉVILLE.

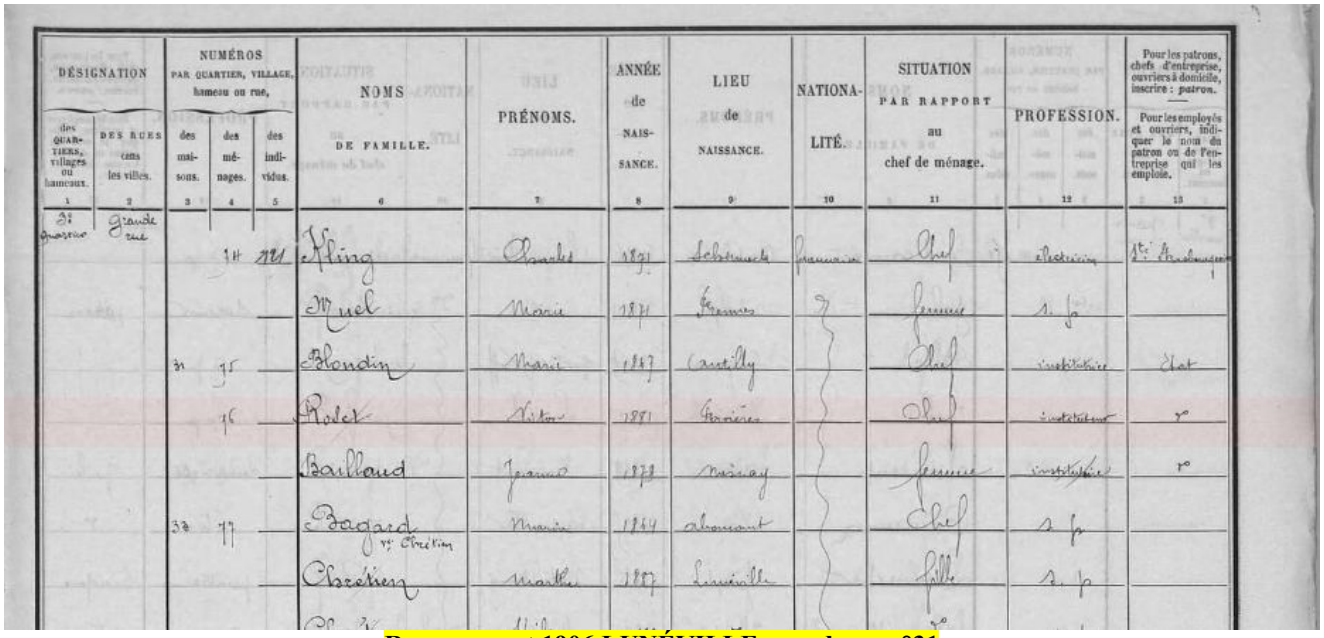

DÉSIGNATION des quartiers, villages ou hameaux.	DÉSIGNATION des rues dans les villes.	NUMÉROS par quartier, village, hameau ou rue, des maisons.	des ménages.	des individus.	NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONALITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron. Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
3e quartier	grande rue		74	121	Kling	Charles	1871	Schirmeck	française	Chef	électricien	Sté Strasbourgeoise
					Muel	Marie	1871	Fremes	"	femme	s. p.	
		31	75		Blondin	Marie	1847	Cantilly		Chef	institutrice	État
			76		Roset	Victor	1881	Favières		Chef	instituteur	id
					Baillaud	Jeanne	1878	Nancy		femme	institutrice	id
		33	77		Bagard vve Chrétien	Marie	1844	abonnant		Chef	s. p.	
					Chrétien	Marthe	1887	Lunéville		fille	s. p.	

Recensement 1906 LUNÉVILLE grand-rue n°31

Il est marié avec Jeanne BAILLAUD, il est né en 1881 aussi à FAVIÈRES ! Serait-ce un frère à notre précédent instituteur, Louis-Auguste ROSET ? Son épouse y est dite née en 1879 à (je lis avec difficulté) NANCY.

Bingo ! Je le retrouve associé à Louis-Auguste ROSET, tous deux fils du couple ROSET-MIRGUET, sur le site GENEANET.

Ainsi, les instituteurs Louis-Auguste ROSET (°FAVIÈRES 1883) et Victor-Stanislas ROSET (°FAVIÈRES 1881) sont tous deux frères.

J'y apprends également que Louis-Auguste serait décédé en 1968 et son frère Victor-Stanislas en 1950.

♂ Victor Stanislas ROSET

- Né le 15 juin 1881 - Favières, Meurthe-et-Moselle, FRANCE
- Décédé en 1950, à l'âge de 69 ans

Parents

- Prosper Justin ROSET, né le 15 décembre 1854 - Tramont-Saint-André, Meurthe-et-Moselle, FRANCE, décédé en 1926 à l'âge de 72 ans
  Marié le 14 mai 1878, Favières, Meurthe-et-Moselle, FRANCE, avec
- Marie Louise Ymelda MIRGUET, née le 23 décembre 1855 - Favières, Meurthe-et-Moselle, FRANCE, décédée en 1944 à l'âge de 89 ans

Frères et sœurs

- ♂ Jules Louis ROSET *1879-1953*
- ♂ Louis Auguste ROSET *1883-1968*
- ♀ Marie Louise ROSET *1884-1921*
- ♀ Louise Marie ROSET *1886-1938 Mariée avec* Paul Louis ETIENNE *1880-*
- ♂ Henri Alphonse ROSET *1889-*
- ♂ René Marcel ROSET *1899-1981*

Sources

- *Naissance: filae.com: Etat-Civil CERCLE GENEALOGIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE*
- *Décès: MyHeritage.com ROSET Web Site*

Aperçu de l'arbre

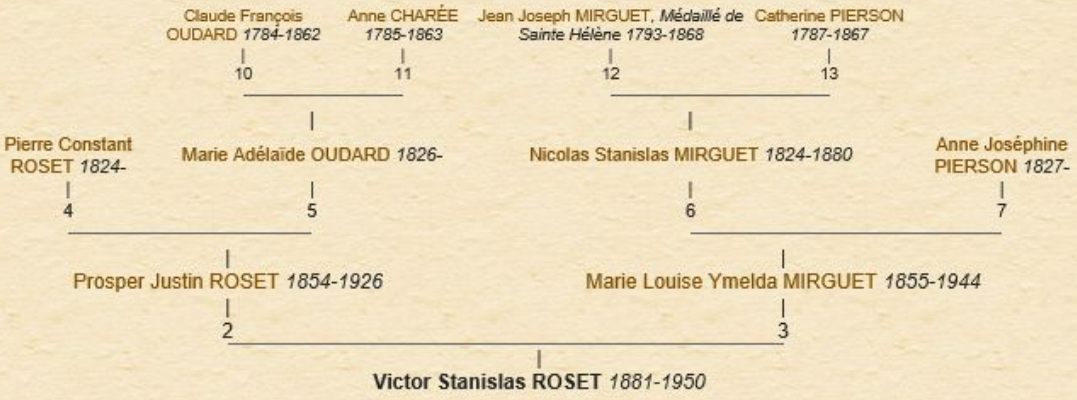

Généalogie Victor-Stanislas ROSET et son frère Louis-Auguste ROSET

Henri Roset[te][495] époux de Marie Warnotte (1817-1848) de Liège

Le site *FamilySearch* nous y apprend que Marie Josephe Warnotte est décédée le 31 Mars 1848 à Liège à l'âge de 31 ans, née ainsi en 1817. Elle était mariée avec Henri Roset. Elle était la fille de Gilles Warnotte et de Anne Marie Bougnet.

Qui est donc cet Henri Roset ?

Voici un exemple attestant qu'il ne faut pas se focaliser sur la graphie des patronymes, surtout sur des tables généalogiques voire sur des sites pourtant réputés comme sérieux. Il peut simplement s'avérer que des variantes orthographiques du même patronyme soient reprises erronément ou pas à divers endroits. Cela peut constituer une piste pour effectuer des recherches plus poussées tout en ne « s'emballant » pas pour rattacher toutes les feuilles trouvées ça et là, se ressemblant, à un même arbre !

Il convient dès lors d'aller consulter soit les registres paroissiaux, les actes de l'Etat Civil ou les Archives de l'Etat.

Une table peut donc nous induire en erreur quant à nos conclusions.

Peut-être cet Henri Roset est en fait Henri Rosette ? Il conviendrait donc de vérifier la généalogie de cette personne qui semble être le fils de Hubert Rosette et de Anne Detombay de Liège.

L'acte de naissance de cet Henri à Liège le 29 juin 1812 mérite d'être vérifié. Le couple Henri Roset[te] – Marie Josephe Warnotte a-t-il eut des enfants ? Sous quel patronyme ces éventuels descendants aurait-ils été déclarés à la naissance ?

Qui est cet Hubert Rosette ? D'où provient-il ? Etc. ….

[495] https://familysearch.org/search/record/results?count=20&query=%2Bgivenname%3Ahenri~%20%2Bsurname%3AROsET~%20%2Bbirth_year%3A1680-1952~%20%2Brecord_country%3ABelgium

Louis & Louis, les Rozet[496] de Belgique « émigrants en Argentine »

ROZET, LOUIS 50 ans (ca. 1840) V AGRICULTOR CATOLICA **BELGA** PORTE?A HAVRE 01/08/1890 - BUENOS AIRES DESCONOCIDO

ROZET, LOUIS 23 ans (ca. 1867) S AGRICULTOR CATOLICA **BELGA** PORTE?A HAVRE 01/08/1890 - BUENOS AIRES DESCONOCIDO

Mystère ! D'où proviennent nos deux Louis ?

Les Chargeurs[497] Réunis

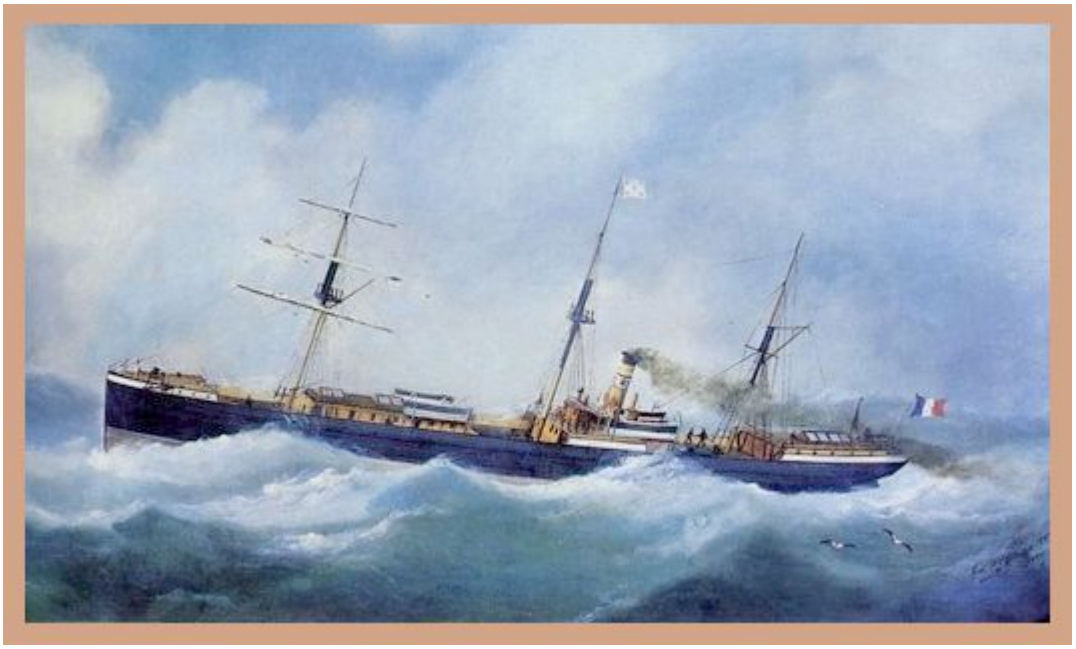

Le "Belgrano", longueur 101m, 750CV, 2000 Tx de Jb

Le 16 Octobre 1872, le *Belgrano* quitte Le Havre pour son premier voyage en Amérique du Sud. Premier voyage du premier navire d'une jeune société, "La Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis". Il emporte à son bord 450 passagers, en majorité des émigrants, et 1100 m3 de marchandises. Son pavillon est blanc, frappé de cinq boules rouges représentant les cinq continents desservis par les lignes de la société ; les cinq boules furent vite remplacées par les célèbres cinq étoiles.

Jules Vignal, un banquier Parisien qui possédait d'importants intérêts en Argentine, avait entrevu la possibilité d'établir une liaison commerciale maritime fructueuse vers l'Atlantique Sud. L'Argentine avait d'énormes besoins en immigrants et matériels, et pouvait exporter blé, peaux et laine en grandes quantité.

En 1875, le gouvernement Français accordait officiellement à la Compagnie l'autorisation de réaliser de vastes opérations de transports d'émigrants.

[496] http://www.hebrewsurnames.com/ROZET
[497] http://www.histoire-tango.fr/grands%20themes/passeurs%20de%20culture_copie.htm

Nicolas Rozet, dit « Gogosse »

Lu dans *Le Salut Public*[498] du 29 décembre 1897, pages 2 & 3 :

Un Type de la Rue

Il vient de mourir à l'hôpital Saint-Pothin, à l'âge de cinquante-trois ans, un type curieux, bien connu à Lyon, dans les milieux des débardeurs et des bateliers. C'est Gogosse, dont le nom était Nicolas Rozet. *Le Progrès* nous donne sur lui d'amusants détails :

Pendant de nombreuses années, il fut emplové à décharger les bateaux à la Compagnie Générale de Navigation, où sa force herculéenne était utilisée avec succès. Nicolas Rozet était né rue des Trois-Pierres où sa mère, qui était propriétaire d'une petite maison, avait tenu une épicerie. L'un de ses frères fut un des trois mobilisés fusillés[499] à Villefranche par les ordres du colonel Keller.

Lorsqu'il recueillit l'héritage maternel, une trentaine de mille francs environ, il régala à la ronde tous ses camarades les crocheteurs. Gogosse a mené une vie des plus agitées. Il avait un timbre de voix formidable qu'il faisait entendre lorsqu'il avait trop fêté la dive bouteille, ce qui lui arrivait plus souvent qu'à son tour. Ayant fréquenté les quatrièmes galeries du Grand-Théâtre, il chantait volontiers des airs d'opéra, qui venaient tout à coup troubler le silence de la nuit. Ces fantaisies lyriques lui avaient valu d'innombrables contraventions de la part des gardiens de la paix qu'il appelait les « collégiens », les « mal à propos ». Il n'en payait le montant au Trésor que par la contrainte par corps qu'il exécutait à la prison Saint-Paul.

Son casier judiciaire était orné de nombreuses condamnations, trente six environ, mais aucune ne relevait de motifs infamants : coups et blessures dans des rixes, tapage nocturne, outrages aux agents, tels sont les délits qui l'ont conduit maintes lois devant la justice de son pays. Il faut dire, par contre, qu'il avait racheté cette conduite dérèglée par de nombreux actes de courage. Il avait à son actif trente-six sauvetages qui lui avaient valu plusieurs médailles.

Trente-six condamnations et trente-six sauvetages ! Tel était bien le bilan de Gogosse !

Pour la promesse d'une bouteille à boire, il se jetait du pont de la Guillotière dans le Rhône. Très habile nageur, il alla à la suite d'un pari de Lyon jusqu'à Givors à la nage. Il nous souvient d'un de ses sauvetages. Il s'agissait d'une jeune fille de dix-huit ans qui s'atait jetée dans la Saône, près du pont Saint-Vincent. Gogosse qui rodait dans ces parages « piqua » résolument à l'eau et relira la désespérée qui fut déposée sur le bas port où les passants vinrent s'apitoyer sur son sort. Parmi ceux qui la plaignaient le plus était son sauveteur Gogosse, qui appelait la jeune fille : « Une pauvre petite laitue ».

Ses médailles lui furent enlevées en 1870. Gogosse avait pris part à l'insurrection de la Guillotière, et selon son expression « à fait le coup de feu sur les bourgeois ». En réalité, incapable d'une mauvaise action, il fut plutôt entraîné dans cette affaire, car il n'était point poussé par une haine fraticide. Traduit devant les conseils de guerre qui siégèrent pour punir les insurgés, il fut acquitté.

Auparavant, Rozet avait pris part aux dernières campagnes de l'Année terrible comme soldat dans l'une des légions du Rhône. Avec quelques camarades, au cours d'une reconnaissance, ils firent

[498] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php?q=pr_jour:29+AND+pr_page:2+AND+pr_mois:12+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1897+AND+pr_titre:%22Le+Salut+Public%22&start=0&rs_kw=Rozet&searchtype=a

[499] http://atelier-histoire.ens-lyon.fr/AtelierHistoire/Episodes/view/127

un Prussien prisonnier. Ils l'attachèrent au moyen d'une ceinture de flanelle et Gogosse rentra au camp en tenant par les dents la ceinture qui le maintenait captif.

Une autre aventure s'attache à son existence bizarre. Mêlé à tort dans une affaire de vol avec effraction, il comparut devant la cour d'assises du Rhône et fut condamné, malgré ses protestations, à cinq ans de prison.

Il accueillit le verdict du jury par des hurlements qui feront tressaillir les assistants et les juges : en même temps, il appliquait un solide coup de poing sur le visage du gendarme qui le surveillait au banc des accusés. Séance tenante, la cour lui appliqua deux ans de plus. Il purgeait sa peine à la maison centrale de Clermont lorsqu'un beau jour, on lui rendit la liberté ; la police de Sûreté avait trouvé les vrais coupables.

Dans ses derniers jours, Gogosse, vieilli, s'était assagi. Il était employé à donner à boire aux chevaux de la station des voitures, place de la Bourse.

L'histoire de Gogosse pour n'être pas complètement édifiante, méritait quand même quelques lignes de chronique.

Pont de la Guillotière (1904)

François Rozet « le conscrit »

Lu dans *Le Patriote savoisien*[500] du 28 janvier 1893, page 3 :

Le conscrit de 93

Les opérations du tirage au sort à Paris nous réservaient la surprise de voir, le 24 courant, à l'Hôtel de Ville, un conscrit de 35 ans.

La chose — d'ailleurs moins rare qu'on ne pourrait le croire, puisqu'elle se représente souvent pour les naturalisés — emprunte ici un piment particulier aux circonstances bizarres qui désignent ce jeune conscrit à l'attention des masses.

D'abord, premier point intéressant pour nous, ce héros du jour est un Savoyard. Mais, voyez sa curieuse biographie :

François Roset, né en 1857, à Genève, de parents savoyards, se présenta en 1873 à l'inscription maritime française, et servit pendant cinq ans dans notre marine ; il se considérait donc Français. Mais son père ayant, en son temps, obtenu la naturalisation genevoise, François Roset fut réclamé, à son retour à Genève, pour le service militaire comme citoyen suisse, étant fils de Genevois de par la naturalisation de son père. Il se prête volontiers à son enrôlement dans l'armée fédérale, d'où il sortit officier en 1883. Néanmoins, il commençait à se demander s'il était Gaulois ou Helvète, lorsqu'un beau jour il fut mandé au consulat italien, qui le signalait comme réfractaire au service militaire en Italie. Le cas devenait amusant ; mais peu soucieux de former à lui seul une « Triplice » d'un genre spécial, il refusa de jouer à ce jeu-là, et pour supprimer toute équivoque, il vint s'établir à Paris, où il exerce, 87, rue des Petits-Champs, l'humanitaire profession de restaurateur d'estomacs. Il demanda aussitôt sa naturalisation, l'obtint récemment, et fut appelé tôt après à participer à la conscription, où il amena le numéro 252.

Et si j'ai cité nom et adresse, c'est afin qu'en lisant cette très véridique notice, on ne m'accuse pas, une fois de plus, d'écrire nos correspondances avec du noir de fumiste.

Roset a du reste donné une preuve éclatante qu'il était bien Savoyard (donc doublement Français) en arrosant, avec ses amis, pantagruéliquement son n° 252.

JEL-NÉLON.

[500] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php?q=pr_jour:28+AND+pr_page:3+AND+pr_mois:01+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1893+AND+pr_titre:%22Le+Patriote+savoisien%22&start=0&rs_kw=Roset&searchtype=a

John Rosét et son père Jacob Rosét de Philadelphia (USA)

Le site[501] nous renseigne concernant un certain John Roset. Nous y apprenons qu'il est né le 3 septembre 1794 à Philadelphia, en Pennsylvania, USA et y décédé le 8 août 1870. Ses parents étaient Jacob Roset (1764–1850) et Elizabeth Stubert (-1843). Il épousa Mary Ann Laning (1807-1880).

Il devint le beau-père de Anthony Joseph Drexel car ce dernier a épousé l'une de ses filles, Ellen Bicking Rozet (1832-1891).

Anthony J. Drexel (13 septembre 1826 - 30 juin 1893) est un financier et un banquier américain, originaire de Philadelphie, qui fut associé à John Pierpont Morgan à New York pour créer l'ancêtre de la banque JPMorgan Chase, la J.P. Morgan & Co..

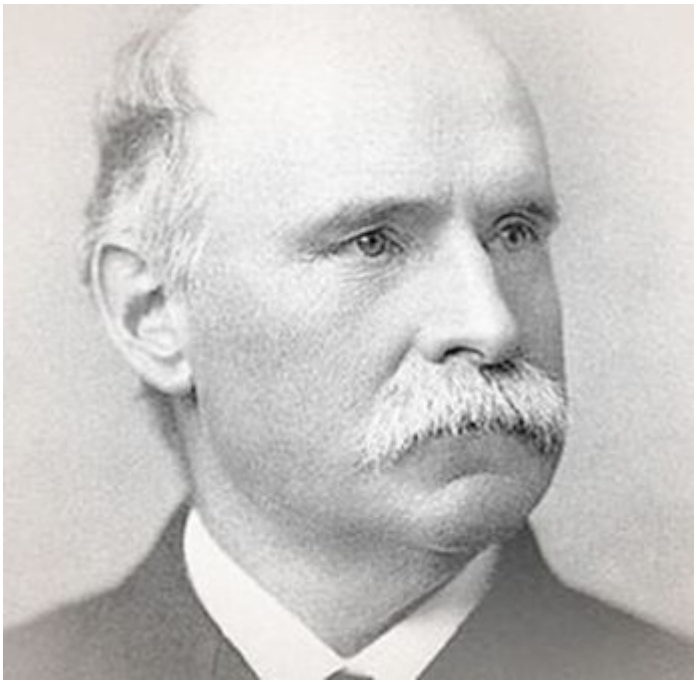

Biographie

Né en 1826 à Philadelphie, en Pennsylvanie, Anthony J. Drexel est le fils du banquier d'origine autrichienne Francis Martin Drexel (1792–1863) et de son épouse Catherine Hookey (1795–1870). Il compte parmi ses frères Francis Anthony Drexel et Joseph William Drexel.

Anthony J. Drexel commence à travailler à l'âge de 13 ans dans la banque fondée trois décennies plus tôt par son père à Philadelphie, en Pennsylvanie, la « Drexel & Company », qui est spécialisée dans l'émission de billets de banque.

Lors de la guerre de Sécession, la banque a pour principal partenaire Jay Cooke & Co, l'établissement fondé par Jay Cooke, qui finance la guerre par les premières émissions obligataires à grande échelle. Anthony J. Drexel consolide son influence locale en rachetant en 1864 le Public Ledger, principal quotidien de Philadelphie, (Pennsylvanie).

En 1867, à l'âge de 41 ans, il s'associe à John H. Harjes et Eugene Winthrop pour fonder à Paris la banque «Drexel, Harjes & Co.» puis il revient en 1871 aux États-Unis, où il s'associe à John

[501] https://www.findagrave.com/cgi-bin/fg.cgi?page=gr&GRid=132853253

Pierpont Morgan pour créer la banque Drexel, Morgan & Co, cette fois basée à New-York. Elle a des bureaux partout en Europe et se spécialise dans le financement de projets américains par des investisseurs européens.

Anthony J. Drexel décède en Autriche et la banque ne conserve alors que le nom de John Pierpont Morgan.

D'après *Historic*[502] *families of America: comprehending the genealogical records and representative biography of selected families of early American ancestry, recognized social standing, and special distinction, v. 02, page 195 – Edité en 1907*, l'un des petits-enfants de John ROZET (grand-père maternel) fût le Colonel Anthony[503] Joseph Drexel, né le 9 septembre 1865

On lit sur un site[504]: « Le colonel Anthony Joseph Drexel Biddle était un expert en combat à mains nues. Il a ordonné à ses hommes de la Marine de le défier au combat, armés de baïonnettes. Aucun d'eux n'est parvenu à le battre et le colonel les a tous désarmés. »

Voici une photo rare de ce colonel

[502] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&livre_id=5565854&page=238&book_type=livre&search_type=livre&name=Rozet&with_variantes=0&tk=791e53ec5feacef0
[503] https://fr.wikipedia.org/wiki/Anthony_J._Drexel
[504] http://www.demotivateur.fr/article-buzz/ces-photos-sont-historiques-et-pourtant-et-elles-sont-tres-rares-epoustouflant--3426

Dans *The Pennsylvania*[505] *Magazine of History and Biography* (Volume 15) - Auteur: Historical Society of Pennsylvania – Edité en 1891:

« Jacob Rossett's estate. This was probably Jacque Marie Roset, a prominent French merchant of Philadelphia, who, as a relative of the family, wrote Ward, took up his permanent residence in Germantown, in the Toland house, in 1821. This house, as assessed above, was about No. 4813 Germantown Avenue, and had most likely been previously used by him as a summer residence. »

Quelle était donc l'origine[506] de John ROSET et de son père Jacques ROZET?

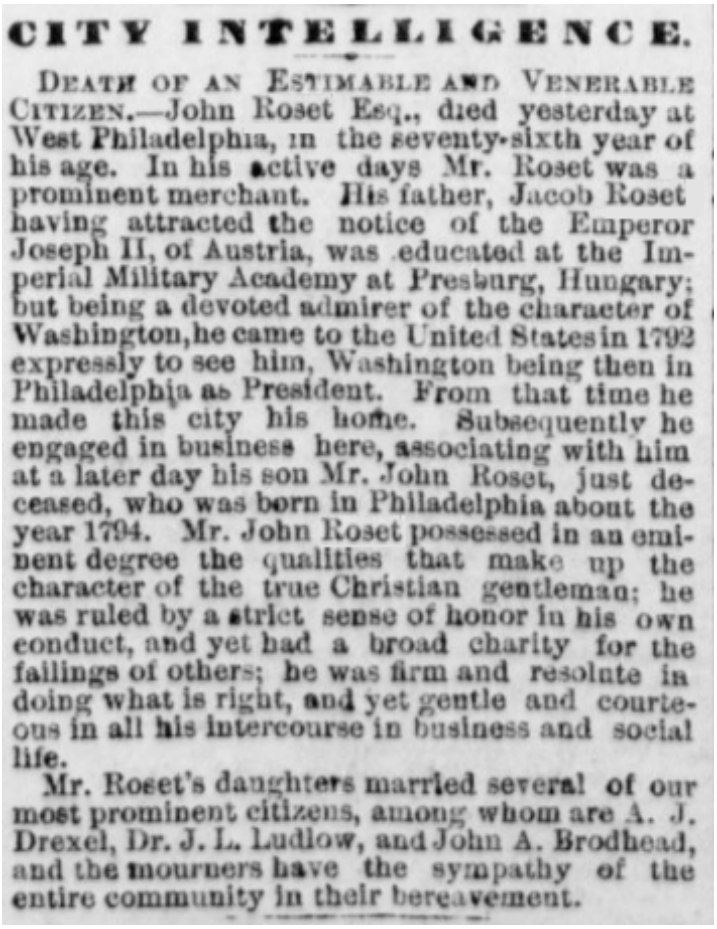

CITY INTELLIGENCE.

DEATH OF AN ESTIMABLE AND VENERABLE CITIZEN.—John Roset Esq., died yesterday at West Philadelphia, in the seventy-sixth year of his age. In his active days Mr. Roset was a prominent merchant. His father, Jacob Roset having attracted the notice of the Emperor Joseph II, of Austria, was educated at the Imperial Military Academy at Presburg, Hungary; but being a devoted admirer of the character of Washington, he came to the United States in 1792 expressly to see him, Washington being then in Philadelphia as President. From that time he made this city his home. Subsequently he engaged in business here, associating with him at a later day his son Mr. John Roset, just deceased, who was born in Philadelphia about the year 1794. Mr. John Roset possessed in an eminent degree the qualities that make up the character of the true Christian gentleman; he was ruled by a strict sense of honor in his own conduct, and yet had a broad charity for the failings of others; he was firm and resolute in doing what is right, and yet gentle and courteous in all his intercourse in business and social life.

Mr. Roset's daughters married several of our most prominent citizens, among whom are A. J. Drexel, Dr. J. L. Ludlow, and John A. Brodhead, and the mourners have the sympathy of the entire community in their bereavement.

On peut lire sur le site *The Library of Congress – Chronicling America – The evening telegraph. – August 10, 1870, FIFTH EDITION,* en page 8, un article sur le décès de John ROSET, la veille à Philadelphia. C'était un personnage très estimé, âgé de 76 ans. Son père, Jacob ROSET avait été au service de l'Empereur d'Autriche, Joseph II, pour ensuite s'installer aux Etats-Unis en 1792. Ainsi, Jacob étant un marchand, installé à Philadelphia, son fils John y est né en 1794. Une des filles de John ROSET a épousé un important personnage du nom de DREXEL.

[505] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&livre_id=394343&book_type=livre&search_type=livre&name=Roset&with_variantes=0&tk=1b6773f04da1da14

[506] http://chroniclingamerica.loc.gov/lccn/sn83025925/1870-08-10/ed-1/seq-8/#words=Roset

Grâce à *Pennsylvania*[507] *Archives – Auteur: Samuel Hazard, John Blair Linn, William Henry Egle, Pennsylvania Dept. of Public Instruction, George Edward Reed, Pennsylvania State Library, Thomas Lynch Montgomery, Gertrude MacKinney, Charles Francis Hoban* – Edité en 1880, on apprend que Jacob ROSET s'est marié le 5 décembre 1793 avec Elisabeth Stuber.

Dans *The Philadelphia*[508] *Directory (Volume 1821),* on peut y apprendre à la page 388 que le père Jacob et le fils John étaient tous deux marchands et habitaient sous le même toit.

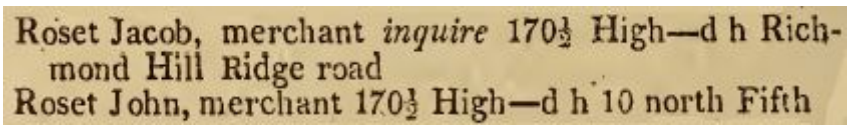
Roset Jacob, merchant *inquire* 170½ High—d h Richmond Hill Ridge road
Roset John, merchant 170½ High—d h 10 north Fifth

Le livre *The guide*[509] *book to historic Germantown – 1915* dont l'auteur est Jenkins, Charles Francis, (1865-1951), page 41, nous apporte des renseignements sur le père de John Roset.

One square west on the south side of Manheim Street, at the southwest corner of Manheim and Portico Streets, is the house once owned by Jacques Marie Roset, born in France in 1765, who came to this country in 1792. While passing up Chestnut Street on his arrival, with several of his countrymen, they met General Washington, who, recognizing them as Frenchmen, saluted them in French, « Bienvenue en Amerique », an incident which Roset remembered with pleasure during his life. He died in his 80th year and is buried in the Lutheran ground. A daughter of his oldest son, Mr. John Roset, married the late Anthony J. Drexel. Notice the stone on the Spring Alley side of the house; also the one in front, naming the street Manheim Square. Mr. Roset lived on the opposite side of the street. It was he who first introduced the tomato plant into Germantown.

Ce qui veut dire approximativement (Traduction GOOGLE):

Une place ouest du côté sud de la rue Manheim, au coin sud-ouest des rues de Manheim et de Portico, est la maison appartenant autrefois à Jacques Marie Roset, né en France en 1765, qui est venu dans ce pays en 1792. Tout en passant sur la rue Chestnut, à son arrivée, avec plusieurs de ses compatriotes, ils rencontrèrent le général Washington, qui, les reconnaissant comme Français, les saluait en français, «Bienvenue en Amerique», un incident que Roset se souvint avec plaisir pendant sa vie. Il est mort à 80 ans et est enterré dans le terrain luthérien. Une fille de son fils aîné, M. John Roset, a épousé le regretté Anthony J. Drexel. Remarquez la pierre sur le côté de la maison de Spring Alley; Aussi celui en face, nommant la rue Manheim Square. M. Roset vivait du côté opposé de la rue. C'est lui qui a d'abord introduit la tomate dans Germantown.

Il nous faut donc chercher un certain Jacques Marie Roset né en France en 1765. Anecdote: il firent la rencontre du Général Washington, futur premier président des Etats-Unis d'Amérique.

Jacques Rozet (1765-1844) meurt dans sa 80e année[510]. Il était devenu luthérien. Il avait introduit dans la ville de Germantown les premiers plants de tomates. Germantown est un quartier de Philadelphie, situé au nord-ouest du centre-ville. Son nom vient du fait que des Allemands se sont installés ici à la fin du XVIIe siècle. Germantown a été un lieu de bataille pendant la guerre d'indépendance américaine.

[507] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&livre_id=394343&book_type=livre&search_type=livre&name=Roset&with_variantes=0&tk=1b6773f04da1da14
[508] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=426252&page=388&name=Roset&with_variantes=0&tk=61a6f49427766c38
[509] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=521459&page=45&name=Roset&with_variantes=0&tk=4351a885ba0fe30f
[510] Petite contradiction entre deux sources

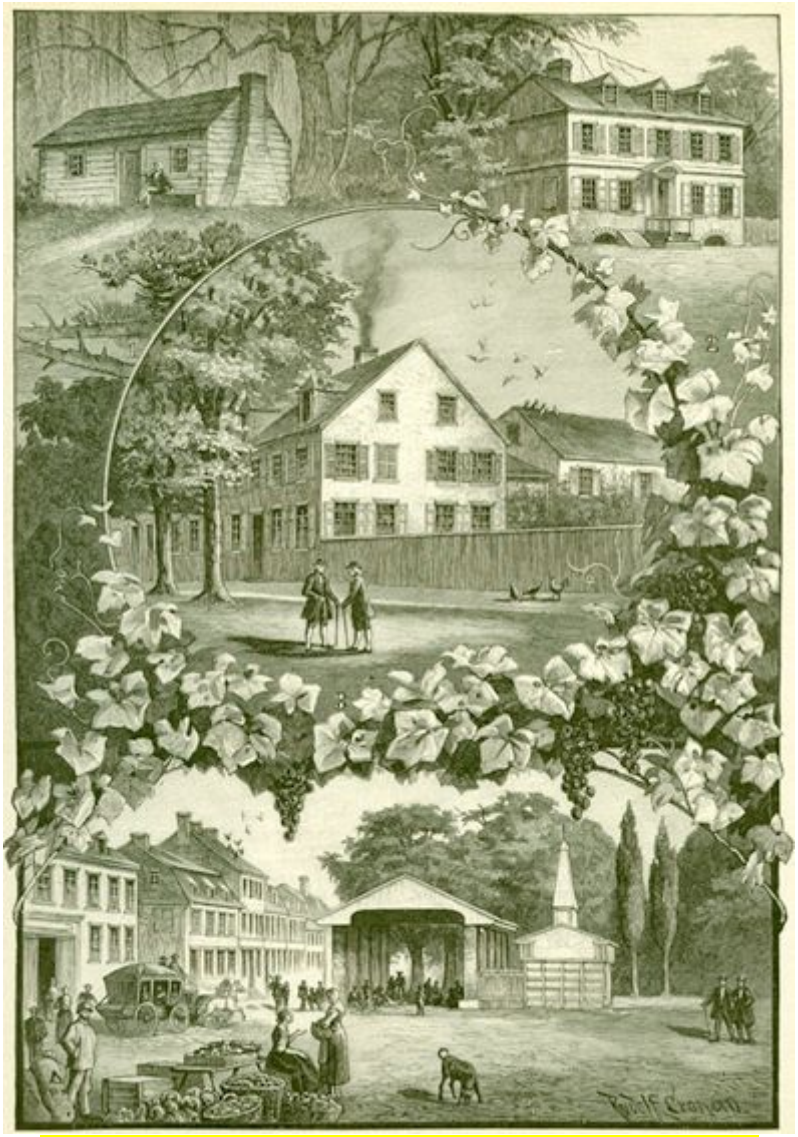

Vieille ville de Germantown qui sera absorbée par Philadelphie

Par contre, le livre *Ancient*[511] *and modern Germantown, Mount Airy and Chestnut Hill* – Edité en 1889 et dont l'auteur est Hotchkin, Samuel Fitch, (1833-1912) relate ceci à la page 54:

At the southwest corner of Main and Manheim streets is an old-fashioned inn with hipped roof. It has been tastefully enlarged. Pickus and Bockius afterward kept it. William K. Cox enlarged it and conducted it. The lane at the side has been called Pickus', Betton's and Bockius's, and Cox's. Jacques Marie Roset called it Manheim street, " in honor of the beauty of the ladies of Manheim, in Germany." Roset, a Frenchman, came as a young man from Austria to America, attracted by Washington's character. Having landed in Philadelphia in 1792, and walking up Chestnut street with some of his countrymen he met Washington, who saw that they were Frenchmen, and, as Watson says, thus greeted him: " Bien venu en Amerique." This pleased Roset greatly. In 1821 he began to reside in the Toland property, on Main street, below Manheim, and remained there twelve years. He moved to a house on the corner of Spring Alley and Manheim street. He had a Sunday-school here and was a favorite with children. He was fond of flowers, and used to present Mrs. Butler (Fanny Kemble) a bouquet when she rode bj' his house. He died at the age of 86. He is buried in the Lutheran churchyard. John Roset, his eldest son, was a merchant in Philadelphia. His wife was Miss Mary Laning, a granddaughter of Judge Matthias

[511] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=59853&page=68&name=Roset&with_variantes=0&tk=3e41600ed3824c94

Hollenback, of Wilkesbarre; one of his daughters married Dr. Justice L. Ludlow, another. Justice Broadhead, and a third, Anthony J. Drexel.

Ce qui, traduit:

À l'angle sud-ouest des rues Main et Manheim se trouve une auberge à l'ancienne avec toit en pente. Il a été agrandi avec goût. Pickus et Bockius l'ont ensuite conservé. William K. Cox l'a agrandie et l'a menée. La voie sur le côté a été appelée Pickus, Betton et Bockius, et Cox's. Jacques Marie Roset l'appelait rue Manheim, "en l'honneur de la beauté des dames de Manheim, en Allemagne". Roset, un Français, est venu d'un jeune homme d'Autriche en Amérique, attiré par le personnage de Washington. Après avoir atterri à Philadelphie en 1792, et en marchant dans la rue des Châtains avec certains de ses compatriotes, il rencontra Washington, qui vit qu'ils étaient Français et, comme Watson le dit, le saluait: «Bien venu en Amerique». Cela a beaucoup plu à Roset. En 1821, il a commencé à résider dans la propriété de Toland, sur la rue principale, au-dessous de Manheim, et y est resté douze ans. Il déménagea dans une maison située au coin de Spring Street et de la rue Manheim. Il avait une école du dimanche et était un favori pour les enfants. Il aimait les fleurs et avait l'habitude de présenter à Mme Butler (Fanny Kemble) un bouquet quand elle montait dans sa maison. Il est mort à l'âge de 86 ans. Il est enterré dans le cimetière luthérien. John Roset, son fils aîné, était un marchand à Philadelphie. Sa femme était Miss Mary Laning, une petite-fille du juge Matthias Hollenback, de Wilkesbarre; Une de ses filles a épousé le docteur L. Ludlow, un autre. Justice Broadhead, et un troisième, Anthony J. Drexel.

Il nous faudrait rechercher la naissance de ce Roset Jacques Marie dans les années 1765, en France, vers Lyon (comme mentionné dans une source citée).

Le livre *The Man*[512] *Who Made Wall Street: Anthony J. Drexel and the Rise of Modern Finance* dont l'auteur est Dan Rottenberg nous apprend en page 189:

Rosét, Jacques Marie (1765-1851). Grandfather of Ellen Bicking Drexel. B. Lyon, France; to Austria 1777. Arrived U.S. December 10, 1792. M. Elizabeth Stubert (1775-1843) and had eight children, four of whom reached maturity. Moved to Germantown 1821. Educated a Catholic, attend Dutch Reformed Chrurch in Philadelphia, joined Lutherian Church in Germantown in his eightieth year.

Rosét (or Rozét), John. Fatherin-law of AJD; eldest son of Jacques Marie Rosét father of Ellen Rosét Drexel. M. Mary Laning of Wilkes-Barre, Pennsylvania, a granddaughter of Judge Matthias Hollenbach of Wilkes-Barre. Had four daugthers and one son. Son George HollenbachRozet, b. February 21, 1829, was still living in Chicago in 1893. Daugthers: Mary Ann, m. Dr. John Livingston Ludlow; Antoinette (or Elizabeth), m. John Brodhead or Broadhead (d. before 1882); Ellen, m. AJD; Sarah, m. Charles M. Smith of Chicago.

Ce qui se traduit approximativement:

Rosét, Jacques Marie (1765-1851). [Il est le] grand-père d'Ellen Bicking Drexel. [Il a été baptisé à] Lyon, en France. [Il vivait] en Autriche, [en] 1777. Arrivé aux États-Unis le 10 décembre 1792. [Il épouse] Elizabeth Stubert (1775-1843) et [il] a eu huit enfants, dont quatre ont atteint leur maturité. Passé à Germantown en 1821. Éduqué catholique, il fréquente l'Eglise réformée néeerlandaise à Philadelphie, [puis] rejoint l'Église luthérienne à Germantown dans sa quatre vingtième année.

[512] https://books.google.be/books?id=ZL-BpElFOVwC&pg=PA189&dq=roset+jacques+lyon+1765&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjE_7WJq5nTAhXLLcAKHT-PBCQQ6AEICTAA#v=onepage&q=roset%20jacques%20lyon%201765&f=false

Rosét (ou Rozét), John, fils aîné de Jacques Marie Rosét, père d'Ellen Rosét Drexel. [Il épouse] Mary Laning de Wilkes-Barre, en Pennsylvanie, une petite-fille du juge Matthias Hollenbach de Wilkes-Barre. Avait quatre a quatre filles et un fils. Son fils, George Hollenbach Rozet, [est baptisé] le 21 février 1829 [et il] vivait encore à Chicago en 1893. Ses filles: Mary Ann, [ayant épousée] le Dr. John Livingston Ludlow; Antoinette (ou Elizabeth), [mariée avec] John Brodhead ou Broadhead (avant 1882); Ellen, m[ariée] AJD; Sarah, [épouse] de Charles M. Smith de Chicago.

On peut, ici être étonné de la graphie du patronyme. En effet, pour qu'elle raison un accent aigu figure-t-il sur la lettre « e »? L'orthographe anglaise ne comporte pas d'accent. La prononciation en anglais de « RoSet » est « RoZet ». Ainsi, en plaçant l'accent sur le « e », l'accent tonique se fait sur la deuxième syllabe et « Rosét » se prononce de la manière suivante: « RoSSet ». Voici, peut-être, l'explication?

Le site *ImPAC*[513] *The Library Compagny of Philadelphia Digital Collections* (en anglais) met en évidence le photographe John G. Bullock (1854-1939) dont l'une des photos est celle de la maison de Jacques Roset au coin de la rue S.W. Manheim & Portico. Cette photo a été prise le 30 janvier 1913 à Germantown. Voici la description de celle-ci: « *Exterior view of front facade and flank of the Roset House at the corner of West Manheim Street and Portico Street (i.e. Spring Alley), with a group of four boys and two girls standing on the corner in front of the property. Includes a view of the front facade of the house west of the Roset House. Originally the home of Jacques Marie Roset who came to America in 1792 and moved to Germantown in 1821. One of his granddaughters married Anthony J. Drexel.* »

A poursuivre…

[513] http://lcpdams.librarycompany.org:8881/R/?func=dbin-jump-full&object_id=4081&local_base=GEN01

Josep Roset d'Espagne

Dans *Revue hispanique*[514] *: Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais* – Auteur : Hispanic Society of America – Edité en 1894 – à la page 93 (105) :

> Les relations de la Junte Supérieure catalane avec les Cortès furent aussi courtoises qu'elles l'avaient été avec le Conseil de Régence et la Suprême. Un des députés de la province, Silvestre Errando, ne s'étant pas encore rendu à Cadix au mois de juillet 1811, ce fut par l'intermédiaire de la Junte que l'Assemblée l'invita à rejoindre son poste. Joseph Roset ayant été envoyé en mission par la Junte auprès des Cortès, celles-ci lui accordèrent une indemnité de 6.000 réaux pour ses frais de voyage, tout en lui faisant remarquer que cette faveur était contraire au règlement.

Qui est donc ce Joseph ROSET ?

Dans la note en bas de page, à la page 51 (63) du livre :

> Députés des districts au Congrès de Solsona (18 avril-2 mai 1810).
>
> […] — Tortosa : Joseph Roset, chanoine doctoral et Juan Bautista Soler, avocat. —

A la page 52 (64) :

> Le congrès se sépara le 2 mai, après avoir voté les mesures les plus énergiques, mais si l'on trouvait des hommes, il était plus difficile de trouver de l'argent pour les équiper, les armer et les faire vivre. Le congrès résolut d'adresser un nouvel appel au gouvernement de Cadix, et députa auprès de lui pour plaider la cause de la province José Roset, chanoine de Tortose, et Francisco Lesus y Pou, sur le refus du marquis de Llupia. Un peu plus tard, la Junte envoya à Valence le maréchal de camp Juan Caro et Andrés Olier pour presser l'arrivée des secours destinés à Tortose.

Puis encore à la page 64 (76) :

> Le congrès se sépara le 2 mai, après avoir voté les mesures les plus énergiques, mais si l'on Le congrès qui s'était réuni le 2 mars comptait treize députés, presque tons nouveaux et appartenant à la classe moyenne ; l'élément ecclésiastique n'y était plus représenté que par Joseph Roset, chanoine doctoral de Tortose. […].

Joseph (José ou Josep) ROSET est chanoine doctoral de la sainte église cathédral de Tortosa.

Selon Wikipedia[515] :

> La cathédrale de Santa Maria a été commencée en l'an 1347, quand l'évêque Arnau de Llordat posa solennellement la première pierre au milieu de l'abside le 21 mai 1347 ; elle a été consacrée en 1597, quand l'évêque morellan Gaspar de Punter consacra la cathédrale gothique. On estime que sa construction —telle que nous la connaissons aujourd'hui— a duré 412 ans.

[514] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=392321&page=105&name=Roset&with_variantes=0&tk=e87875c3eee87b5a

[515] https://fr.wikipedia.org/wiki/Cath%C3%A9drale_de_Tortosa

Cathédrale[516] de Tortosa

Selon l'Encyclopédie[517] catholique :

Josep Roset i Badí Canonge de Tortosa. ?, segle XIX — ?, segle XIX Vicari general i governador de la mitra vacant per la mort del bisbe Ros i Medrano (1821). D'idees liberals, escriví una pastoral defensant la constitució i criticà durament l'alçament absolutista i el paper que hi tingueren els eclesiàstics i, en especial, les superxeries del Trapense. Acabat el Trienni Constitucional, fou reclòs al convent dels mínims de Barcelona.

D'après ce que je comprends (aide traducteur Google), Josep ROSET fut vicaire général. Comme nous l'a fait comprendre le livre cité précédemment, il avait des prises de position politique. Ayant des idées libérales, il aurait écrit une lettre pastorale prenant la défense de la constitution et critiquant durement les ecclésiastiques en particulier les Trappistes. Il fut ensuite envoyé dans un couvent à Barcelone où il termina sa vie, mais cela est à vérifier.

[516] https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Tortosa_(town_view).jpg?uselang=fr
[517] http://www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0056873.xml

Louis-Philibert Rozet, auteur dramatique

D'après le livre édité en 1850, ***SUPERCHERIES LITTERAIRES DEVOILEES*** – *Galerie des auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires et des éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles – par M. J.-M. QUERARD / TOME TROISIEME, page 457 :*

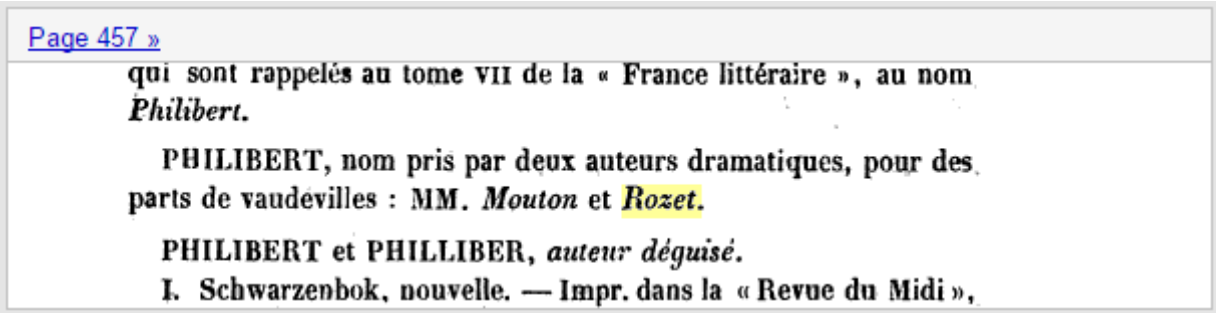

Page 457 »

qui sont rappelés au tome VII de la « France littéraire », au nom *Philibert.*

PHILIBERT, nom pris par deux auteurs dramatiques, pour des parts de vaudevilles : MM. *Mouton* et *Rozet.*

PHILIBERT et PHILLIBER, *auteur déguisé.*

I. Schwarzenbok, nouvelle. — Impr. dans la « Revue du Midi »,

Mais selon *Wikipedia*[518], Louis Philibert Rozet, décédé à Montmartre (actuel 18e arrondissement de Paris) le 11 avril 1853, est un auteur dramatique du XIXe siècle.

Biographie

Ses pièces ont été représentées sur les plus grandes scènes parisiennes du XIXe siècle : *Théâtre de la Porte Saint-Martin, Théâtre des Variétés, Théâtre du Palais-Royal, Théâtre du Vaudeville,* etc.

Œuvres

- *Lamentine, ou les Tapouis*, pièce comi-tragique en 2 actes et en vers, avec Auguste-Étienne-Xavier Poisson de La Chabeaussière, 1779
- *Arlequin portier*, comédie-parade en 1 acte mêlée de vaudevilles, avec Joseph Marty, 1800
- *Colombine toute seule*, scène-parade, mêlée de Vaudevilles, avec Marty et Étienne Morel de Chédeville, 1801
- *Jacasset* ou*, La contrainte par corps*, comédie en un acte, 1801
- *Le Monde renversé*, vaudeville en 1 acte, 1810
- *Les petits caquets*, prologue explicatif de La sœur de la Miséricorde, en 1 acte et en vaudevilles, avec H. Simon, 1811
- *Les Sabines de Limoges,* ou *l'Enlèvement singulier*, vaudeville héroïque en 1 acte, avec Maurice Ourry et H. Simon, 1811
- *Cadet Roussel dans l'île des Amazones*, 1816
- *Le Bateau à vapeur*, comédie en 1 acte, mêlée de couplets, avec Henri Simon et Pierre Carmouche, 1816
- *M. Descroquignoles,* ou *le Bal bourgeois*, comédie-folie en 1 acte, mêlée de couplets, avec H. Simon, 1816
- *Le Docteur Quinquina,* ou *le Poirier ensorcelé*, folie-vaudeville en 1 acte, avec Gabriel de Lurieu, 1820
- *Le Pâris de Surêne* ou *La clause du testament*, vaudeville en 1 acte, avec de Lurieu, 1821
- *Les Tailleurs de Windsor,* ou *l'Acteur en voyage,* comédie-vaudeville en 1 acte, avec de Lurieu, 1822

[518] https://fr.wikipedia.org/wiki/Philibert_Rozet

Bibliographie

Joseph-Marie Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique des savants*..., vol.5, 1836, p. 271

Rozet Gaston, « architecte »

Il doit être né[519] en 1844 selon le site *Fonds Documents*[520] *d'archives isolés ou anonyme : CNAM.* Rozet, Gaston (J.-B.-M.-Gaston) est l'auteur du *Dictionnaire de la législation de la propriété* – Editeur : Librairie des imprimeries réunies (Paris) – Date d'édition : 1890. – plus de 600 pages.

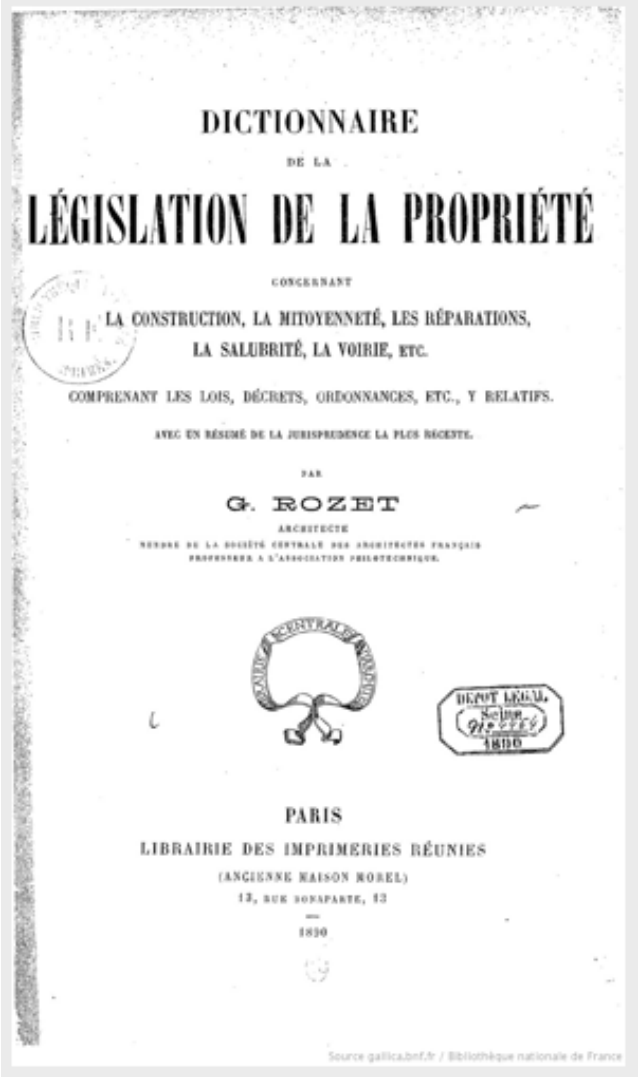

DICTIONNAIRE

DE LA

LÉGISLATION DE LA PROPRIÉTÉ

CONCERNANT

LA CONSTRUCTION, LA MITOYENNETÉ, LES RÉPARATIONS,
LA SALUBRITÉ, LA VOIRIE, ETC.

COMPRENANT LES LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES, ETC., Y RELATIFS.

AVEC UN RÉSUMÉ DE LA JURISPRUDENCE LA PLUS RÉCENTE.

PAR

G. ROZET

ARCHITECTE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS
PROFESSEUR A L'ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE.

DÉPOT LÉGAL
Seine
1890

PARIS

LIBRAIRIE DES IMPRIMERIES RÉUNIES

(ANCIENNE MAISON ROREL)

13, RUE BONAPARTE, 13

1890

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Dès 1908, l'idée de construire un second casino est lancée par le Docteur Helary accompagné vraisemblablement par le banquier et homme d'affaire Henri Dupont. C'est dans ce contexte que le grand projet du Windsor Casino est conçu. Il devait prendre place sur les bords du lac, face à la jetée, rivalisant ainsi avec le casino municipal. Il aurait dû occuper la grande parcelle de la propriété du Windsor, d'où le choix de ce nom qui, de plus, correspondait parfaitement à la volonté de luxe et de faste voulus pour le futur casino. Les architectes Boet et Rozet conçoivent un ambitieux projet avec un grand bâtiment dévolu au casino où prenaient place les salles de jeu, les salons et le théâtre, mais un aussi un remarquable complexe sportif nommé "parc des sports". L'édifice devait se déployer sur une grande façade de 70 mètres de long et sur plus de 60 mètres de profondeur, l'ensemble du plan étant presque carré. Au sous sol, étaient répartis les différents services inhérents au

[519] Gaston (J.-B.-M.-Gaston) Rozet ; http://www.rechercheisidore.fr/search/resource/?uri=ark:/12148/bpt6k5408884w
[520] http://archiwebture.citechaillot.fr/fonds/FRAPN02_CNAM/inventaire/objet-35138

fonctionnement du casino mais aussi une salle de billard et une salle d'escrime. Au rez de chaussée, en fait surélevé, se déployaient une galerie promenoir, le théâtre-salle des fêtes, un restaurant, des salles de jeux et une grande terrasse construite en rotonde et donnant sur le parc des sports. Au dernier niveau, également occupé par le théâtre, étaient disposés d'autres salons, la salle de restaurant du Cercle, des salles de jeux et la prestigieuse grande salle du Baccarat avec d'immenses terrasses donnant sur le lac. Mais la partie la plus originale du projet est sans conteste le "parc des sports" dont une partie paysagée à l'anglaise, avec un petit lac et une rivière, était agrémenté d'un théâtre de verdure dit "théâtre des fleurs" et d'un kiosque à musique. De nombreux aménagements permettaient les pratiques sportives les plus variées et certainement les plus en vogue pour certaines : terrains de lawn-tennis, de croquet, piste de skating, stand de tir, grand terrain de football avec de part et d'autre des tribunes, terrains de golf, piste de marathon et, dans le fond de l'ensemble, un hangar à aéroplane. L'accueil des automobiles était aussi prévu avec un vaste garage à auto, à l'arrière du casino. **Le projet n'a finalement pas vu le jour**[521], la question du second casino, très controversée, étant rapidement abandonnée.

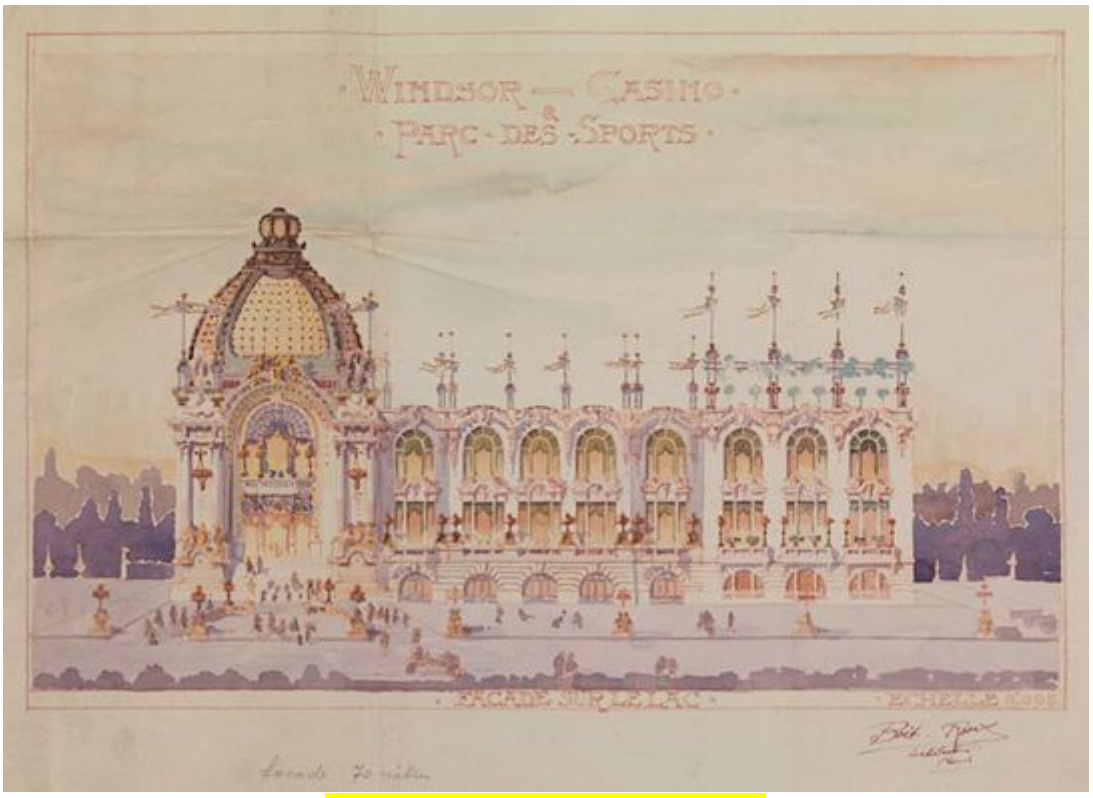

Projet de casino à Enghien, non réalisé

Lu dans *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris - 1915/05/02 (Année 34, N°119) – Edité en 1915 :*

« Vu l'ordonnance de référé en date du 18 avril 1908 à laquelle a donné lieu ladite construction ; Vu l'état des honoraires dus à feu M. Gaston Rozet, architecte-expert, taxés à la somme de 185 fr. 80 c. » Il est donc décédé avant le 18 avril 1908 !

Dans *Le Génie civil : revue générale des industries françaises et étrangères* - 1890/07/12 (Année 10, N°11, T17) – Edité en 1890 :

[521] http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=AUTR&VALUE_98=%20Rozet%20Gaston%20&DOM=Tous&REL_SPECIFIC=3

« La Société Centrale a décerné ensuite deux autres médailles d'argent, pour l'architecture privée, à MM. Auburtin, architecte à Paris, et Ménard, architecte à Nantes ; une médaille de jurisprudence à M. Gaston Rozet, architecte-expert. »

Dans *Le Journal de l'Ain*[522] 1894/10/31 – Edité en 1894 – Source : Mémoire et actualité en Rhône-Alpes :

« On voit en ce moment, dans la vitrine de M. Vachet, doreur à Bourg, rue des Halles, un dessin qui a le privilège d'arrêter les passants. C'est le plan de l'école libre de filles de la commune de Viriat, dressé par M. Rozet, architecte à Marseille. Enfant de Viriat, M. Rozet revient, chaque année* passer quelques mois au pays natal. Mais il n'y vit point dans le dolce farniente de la villégiature. 11 s'y délasse en dressant des plans comme ceux des brasseries Welten à Marseille et Lyon, ceux de la raffinerie des soufres et salpêtres, aussi de Marseille (commandé par le ministère de la guerre). Cette année il a employé son temps de vacances à dresser la vue de l'école libre créée à Viriat en 1890 par M. Dury, curé de la paroisse, dont il avait établi le devis et dont les travaux et l'aménagement ont été dirigés par M. Jean-Marie Brevet, ancien maire et président de la société civile de l'école, Le dessin de M. Rozet, soigneusement lavé et colorié, révèle le faire d'un praticien consommé. Chacun se plaît à le reconnaître. »

S'agit-il de notre « J.-B.-M.- Gaston Rozet ?

Déjà, dans *Le Journal*[523] *de l'Ain* 1881/08/15 – Edité en 1881 – Source : Mémoire et actualité en Rhône-Alpes :

« — Nous lisons dans la Gazette du Midi : « Le public de Marseille s'arrête depuis quelques jours avec intérêt devant la vitrine de M. Richaud, rue Saint-Ferréol, où se trouvent exposés deux grands dessins donnant le plan de la vaste brasserie que la Société du Midi fait élever en ce moment à Lyon. Le premier de ces dessins offre, dans son magnitique ensemble, la configuration extérieure de l'édifice ; le second est la reproduction exacte des divisions intérieures de l'établissement avec tous les aménagements et dispositions nécessaires aujourd'hui pour la fabrication de la bière. « Ces deux superbes dessins qui se recommandent à la fois par la netteté des lignes, la multiplicité des détails et la délicatesse du lavis et du coloris, sont l'œuvre de M. Rozet, architecte et expert au tribunal civil de Marseille. M. Rozet n'en est pas à son coup d'essai : cet habile architecte avait déjà exposé, il y a quelques années et avec le même succès, le plan de la grande brasserie Velten, édifiée rue Bernard-du-Bois. Le nouveau travail de M. Rozet ajoute à la juste admiration qu'avait excitée parmi les connaisseurs son œuvre précédente. » Nous reproduisons avec empressement ces lignes parce qu'elles concernent un compatriote. M. Rozet est en effet de notre pays, nous avons eu le plaisir de le voir lors d'un récent voyage et nous avons admiré nousmêmes les dessins dont il est ci-dessus question. Nous ajouterons que le Citoyen et le Sémaphore de Marseille parlent eux aussi en très-bons termes du travail de M. Rozet, et que ce sont MM. Jauffret, frères, constructeurs de l'école Carriat de Bourg.qui ont été chargés d'édifier à Lyon la brasserie de la Méditerranée. — »

[522] http://www.memoireetactualite.org/fr/presse_consultation.php?q=pr_jour:31+AND+pr_page:2+AND+pr_mois:10+AND+cat:presse+AND+pr_annee:1894+AND+pr_titre:%22Le+Journal+de+l%27Ain%22&start=0&rs_kw=Rozet&searchtype=a

[523] http://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=3042530&page=2&name=Rozet&with_variantes=0&tk=1bce5863d5fc89ce

Le « capitaine breveté », futur général Henri-Edouard Rozet

En 1993, j'avais donc envoyé une série de « bouteilles à la mer » sous forme de courriers adressé à de nombreux (une quarantaine) de ROZET & ROSET « de France & de Navarre ». L'un de mes futurs correspondants (environ au nombre d'une vingtaine) m'avait répondu concernant ses parents provenant de BESANÇON.

Il le fit sous forme d'un tableau se dépliant d'un format équivalant à trois ou quatre pages A4.

Dans ce tableau figurait un certain « général Henri Edouard » né à BESANÇON le 29 juillet 1874 et décédé au VAL-DE-GRÂCE (Paris) le 14 août 1930. « *Pas de postérité* », précisait-il.

Ce dernier était le fils de Jean Charles ROZET (1837-1900) et de Suzanne Elise Charlotte ELZINGRE, lui-même fils de Jean François ROZET (1794-1880) et de Jeanne Baptiste GUY, tous nés, mariés et décédés à BESANÇON.

Jean François ROZET était fils de Léger François ROZET né dans le Doubs (CLÉRON) vers 1765 et décédé à BESANÇON le 2 janvier 1840, veuf de Anne ou Jeanne Marie JACOULET.

Tous ces renseignements me furent transmis par monsieur Raymond ROZET[524], docteur en droit, président de la chambre honoraire de la Cour d'appel de Colmar, suite au courrier que j'avais adressé le 15 mars 1993 à son fils Hugues ROZET demeurant à LONGVIC.

J'ai donc, à présent, poussé mes investigations vers le site du « Patrimoine[525] numérisé de Besançon ».

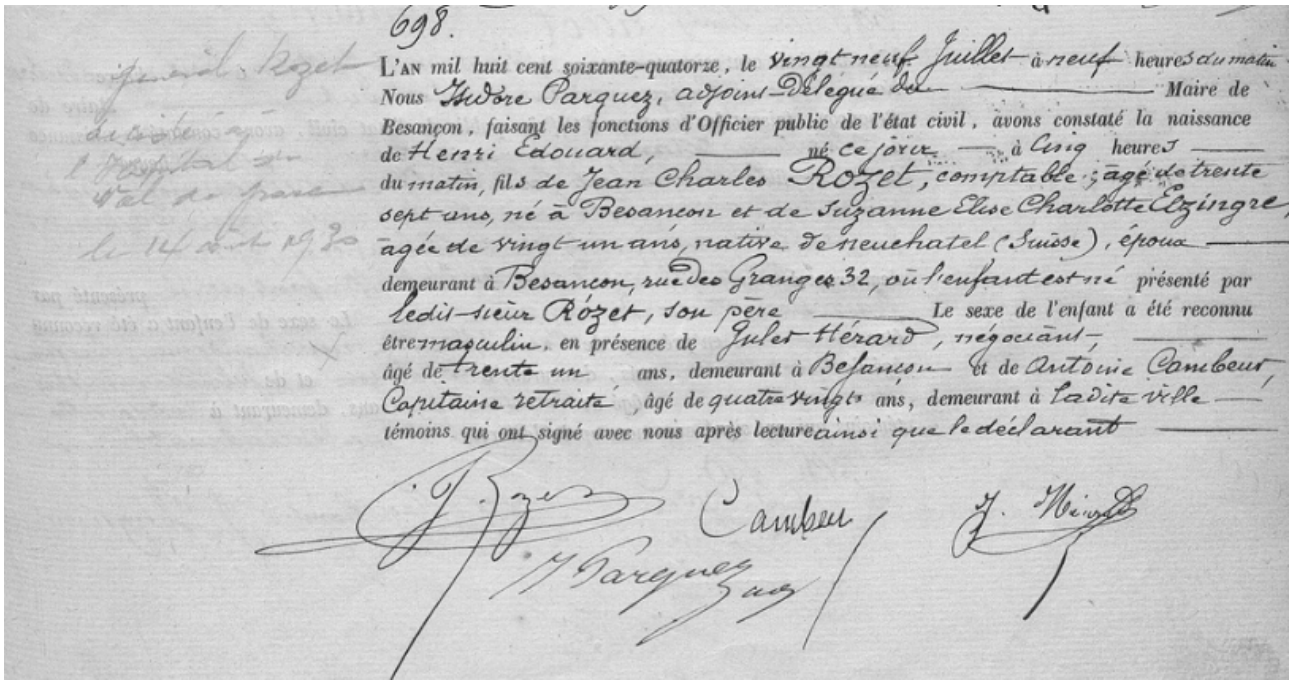

698.

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt neuf Juillet à neuf heures du matin
Nous Isidore Parquez, adjoint Délégué du Maire de
Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté la naissance
de Henri Edouard, né ce jour à cinq heures
du matin, fils de Jean Charles Rozet, comptable, âgé de trente
sept ans, né à Besancon et de Suzanne Elise Charlotte Elzingre,
âgée de vingt un ans, native de Neuchatel (Suisse), époux
demeurant à Besancon, rue des Granges 32, où l'enfant est né présenté par
ledit sieur Rozet, son père Le sexe de l'enfant a été reconnu
être masculin, en présence de Jules Hérard, négociant,
âgé de trente un ans, demeurant à Besançon et de Antoine Cambeur,
Capitaine retraité, âgé de quatre vingts ans, demeurant à ladite ville
témoins qui ont signé avec nous après lecture ainsi que le déclarant

Ainsi, Henri Edouard[526] est né le le 29 juillet 1874 et est bien le fils de Jean Charles ROZET, comptable (37 ans, né à Besançon) et de Suzanne Elise Charlotte ELZINGRE (21 ans, native de Neuchâtel en Suisse). Les parents résident rue des Granges, 32 à Besançon, où l'enfant est né.

---

[524] Voir sa thèse de doctorat : « ROZET, Raymond, Les traits originaux du droit de la famille dans le comté de Belfort à la fin de l'ancien régime, Thèse de doctorat en droit, Dijon, 1966. » – http://www.archives.territoiredebelfort.fr/?id=recherche_grandpublic_detail&doc=accounts%2Fmnesys_ad90%2Fdatas%2Fir%2Farchives%2F2_e%2FFRAD090_2e.xml&open=8605&page_ref=&unittitle=Etude%20Rigollet%20de%20Belfort&unitid=2%20E%208&unitdate=1664-1914

[525] http://memoirevive.besancon.fr/?id=recherche_archives_table ; http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011373012253z9hieY

[526] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a0112904179378ORep4/1/236

J'ai retrouvé l'acte de mariage[527] du 29 décembre 1871 des parents de Henri Edouard. On y apprend :

1. Jean Charles ROZET est veuf de Mélanie LAITHIER
2. Il est né à Besançon le 15 mai 1837
3. Il demeure « aux Chaprais, banlieue de cette ville »
4. Fils de Jean François ROZET, propriétaire âgé de 76 ans et de Jeanne Baptiste GUY, décédée
5. Suzanne Elise Charlotte ELZINGRE, sans profession
6. Née à Neuchâtel (Suisse) le 24 mars 1853
7. Fille de Justin ELZINGRE, professeur, 62 ans et de Elise FAVEZ, 49 ans, domicilés à Neuchâtel
8. Première femme de l'époux décédée à Besançon le 30 juin 1870
9. Sa mère, décédée le 3 juin 1858
10. Présence de François ROZET, jardinier, 41 ans, frère de l'époux

Le couple Jean François ROZET – Jeanne Baptiste GUY mariés le 28 janvier 1818

Cette date, je la connais grâce aux notes généalogiques que j'ai reçues en 1993.

1. Jean François ROZET, 23 ans, est né à BREGILLE le 30 frimaire an 3 (20 décembre 1794)
2. Fils mineur de Ligier François ROZET, jardinier aux Chaprais
3. & de Jeanne Marie JACOULET
4. Épouse : Jeanne Baptiste GUY, jardinière, née aux Chaprais le 4 germinal an 3 (24 mars1795)
5. Fille de Marc GUY, jardinier aux Chaprais et de Marie BERCEAU

[527] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011290417937Ds8Lmi/1/287

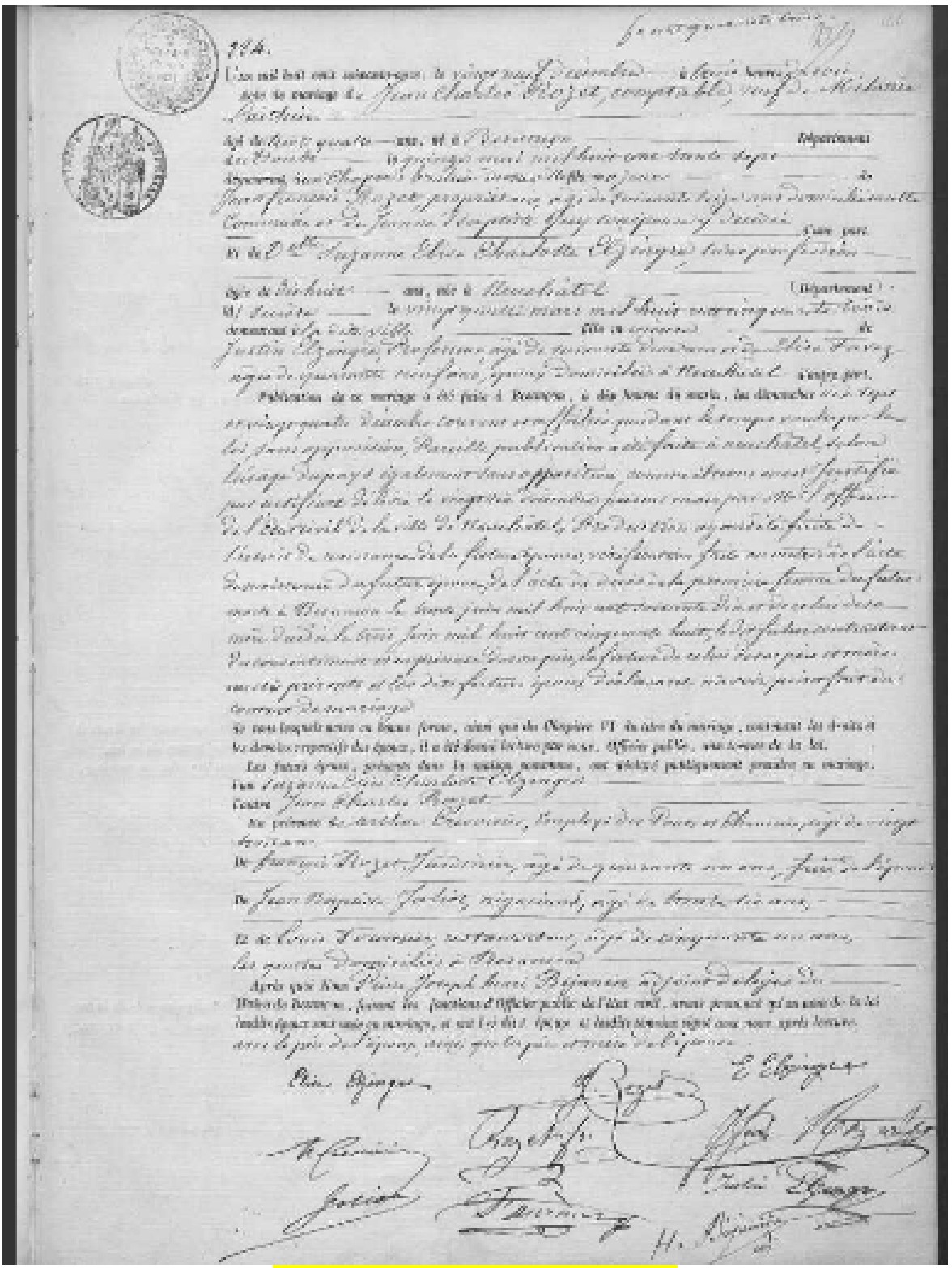

Acte de mariage ROZET- ELZINGRE 1871

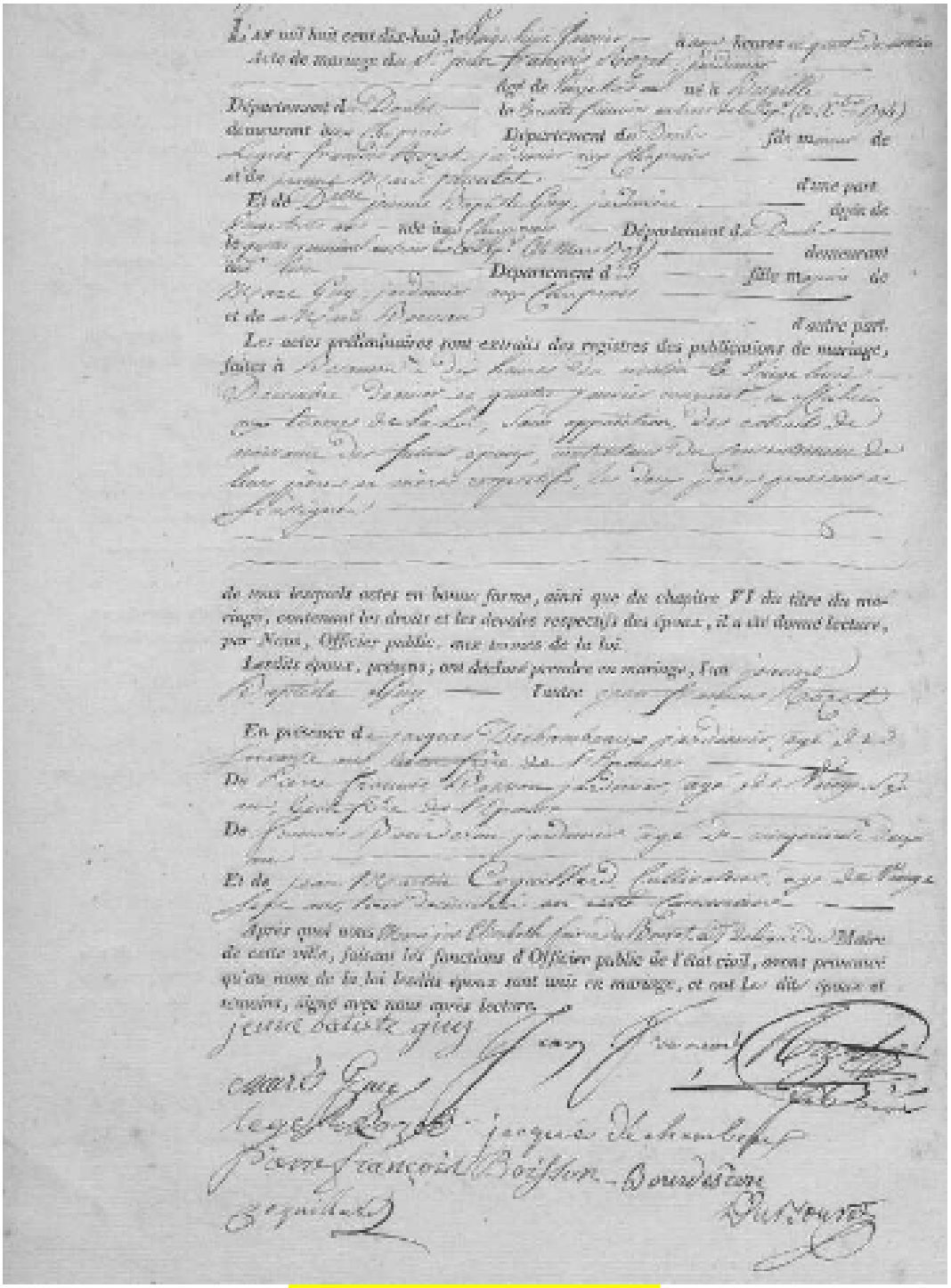

Acte de mariage ROZET- GUY 1818

Jean François ROZET, 23 ans, né à BREGILLE le 30 frimaire an 3 (20 décembre 1794)

Selon Wikipedia[528] :

Bregille est un quartier de la ville française de Besançon situé sur la rive droite du Doubs, limitrophe du centre historique à l'ouest, du quartier des Clairs-Soleils au nord et des Chaprais au nord-ouest. Il s'est développé sur la colline de Bregille qui culmine à 458 mètres, soit près de 200 mètres en amont de la rivière. Au recensement de 1999, il comptait environ 3 100 habitants appelés Bregillots.

[528] https://fr.wikipedia.org/wiki/Bregille

À l'origine, le quartier de Bregille est un village prospère, appartenant au clergé de Besançon. Peu à peu le hameau se développe notamment grâce à la vigne au XVIe siècle mais aussi et surtout grâce à l'industrie dans le secteur des Prés-de-Vaux au début du XIXe siècle. Cependant, le site est de nombreuses fois sinistré au cours de conflits opposant la ville de Besançon à des rivaux tels que les Écorcheurs ou encore les Autrichiens en 1814, ce qui trouble fortement son développement. Après avoir été utilisé pour ses ressources en eau alimentant la ville, le secteur se reconvertit dans la construction de salins connus dans la région et la France entière, accessibles notamment par le Funiculaire de Bregille. Aujourd'hui Bregille est un quartier qui garde un caractère champêtre et vivant, et qui est essentiellement une zone résidentielle et forestière.

NOTES :

Vendémiaire · Brumaire · Frimaire · Nivôse · Pluviôse · Ventôse · Germinal · Floréal · Prairial · Messidor · Thermidor · Fructidor · Jours complémentaires

30 frimaire an 3 (20 décembre 1794)

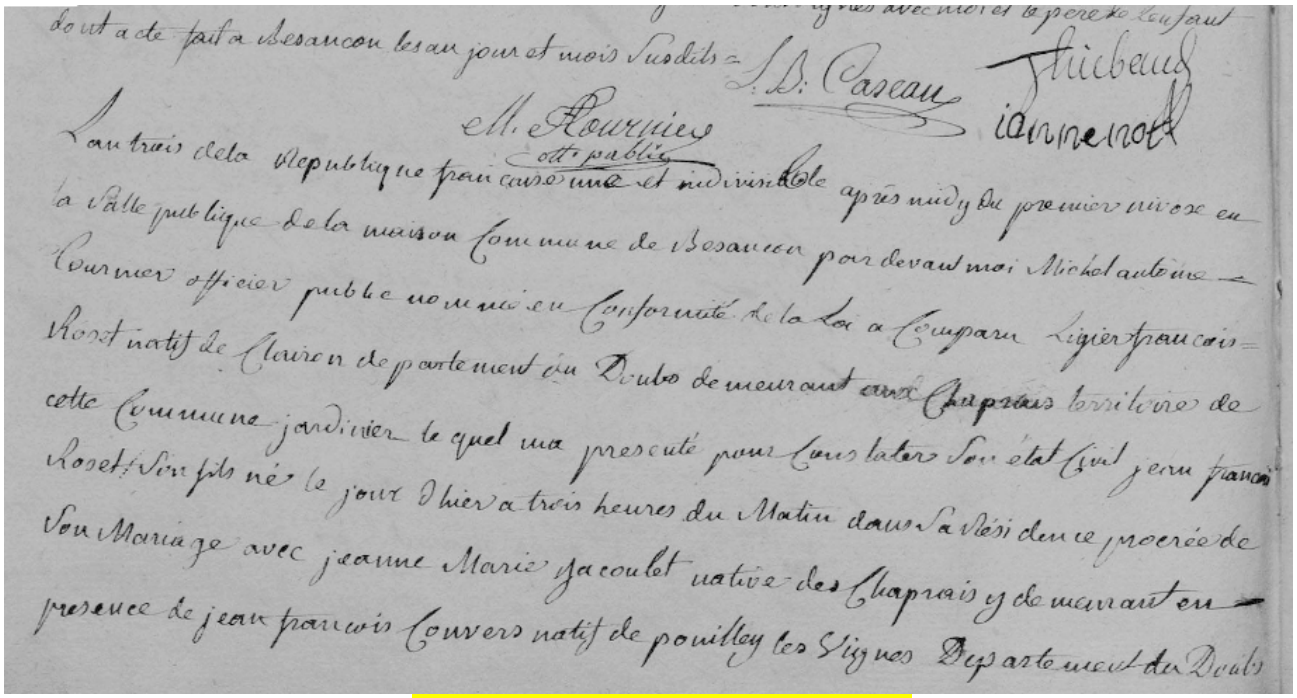

Acte de naissance de Jean François ROZET

Ligier François ROSET, natif de CLÉRON (Doubs) demeurant aux Chapuis, jardinier, déclare la naissance de son fils le 1er nivôse an 2, né la veille, et de son épouse Jeanne Marie JACOULET.

Sur Geneanet[529], on trouve cet arbre généalogique :

Claude ROSET /1706 & ? ?

1. François ROSET (circa 1724-1804) & 1755 Etiennette CREVAT (1732-1796)
    1. Etiennette ROSET (circa 1755-/1823) & Ignace DROUHARD (†1810)
    Etiennette ROSET (circa 1755-/1823) & 1813 Jean Baptiste VOITOT (1747-1823)
    2. Jeanne Louise ROSET & Jean Baptiste JOUFFROY (1752-1803)
    3. **Ligier François ROSET & 1790 Jeanne Marie JACOULET (1767-)**
    4. Guillaume ROSET (1751-1820) & 1801 Jeanne Françoise CHAILLET (1779-1849)
        1. Jeanne Louise ROSET (1801-1843)
        2. Jean Etienne ROSET (1806-1843) & Marie Françoise SAVARY
        3. Jeanne Josette ROSET (1809-1880) &1834 Jean Baptiste DORDOR (1803-1859)
        4. Jeanne Josephte Célestine ROSET (1812-1883) & 1842 Jean Pierre SAGUET (†1882)
        5. Marie Sire ROSET (1820-1823)

Je sais que Ligier François est décédé le2 janvier 1840 (courrier de 1993). Cherchons l'acte de décès...

[529] http://gw.geneanet.org/gvoitot?lang=fr&v=ROSET&m=N

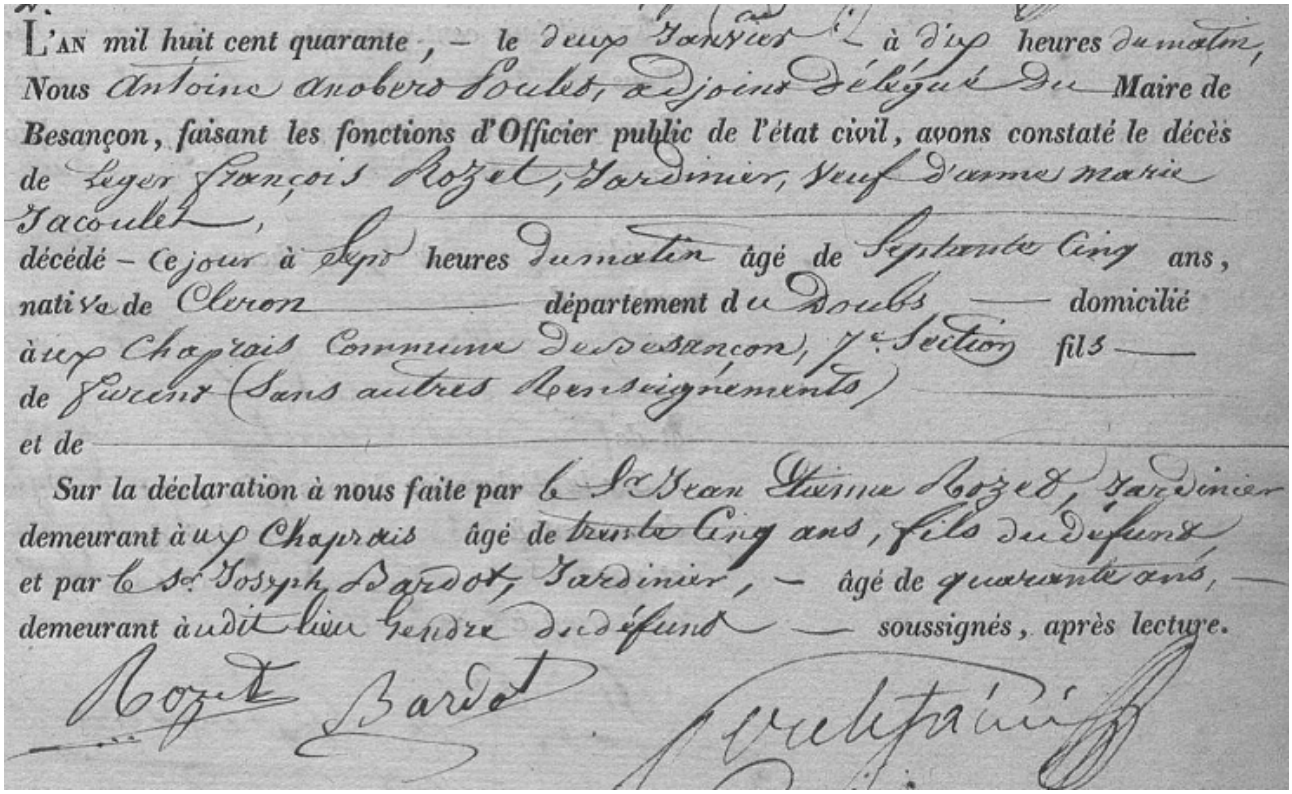

L'an mil huit cent quarante, – le deux Janvier à dix heures du matin,
Nous Antoine Anobert Soulet, adjoint délégué du Maire de
Besançon, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons constaté le décès
de Léger François Rozet, Jardinier, veuf d'autre Marie
Jacoulet,
décédé – ce jour à dix heures du matin âgé de Soixante Cinq ans,
natif de Cleron département du Doubs — domicilié
à aux Chaprais Commune de Besançon, 7e Section fils —
de Parent (Sans autres Renseignements)
et de
Sur la déclaration à nous faite par le Sr Jean Etienne Rozet, Jardinier
demeurant à aux Chaprais âgé de trente Cinq ans, fils du défunt
et par le Sr Joseph Bardot, Jardinier, – âgé de quarante ans, —
demeurant à dit lieu Gendre du défunt — soussignés, après lecture.
Rozet Bardot

On y apprend :

1. Léger ROZET, jardinier, est veuf de Jeanne Marie JACOULET
2. Natif de Cléron
3. 75 ans
4. Domicilié aux Chaprais
5. « *Pas d'autres renseignement* »
6. Déclaration faite par Jean Etienne ROZET, jardinier, demeurant aux Chaprais, âgé de 35 ans, fils du défunt et de Joseph BARDOT, gendre du défunt

Donc, le 2 janvier 1840, Ligier (Léger) ROZET (ROSET) est âgé de 75 ans, c'est dire qu'il est né en 1764 !

Ligier François ROSET & ***(9 février)*** **1790 Jeanne Marie JACOULET 1767**

1. Jeanne Denise ROZET née en 1792 à Besançon
2. Jean François ROZET né le 20 décembre 1794 à Besançon
3. Jean Etienne ROZET, 35 ans en 1840, donc né en 1805

<u>Couple Ligier François ROSET – Jeanne Marie JACOULET</u>

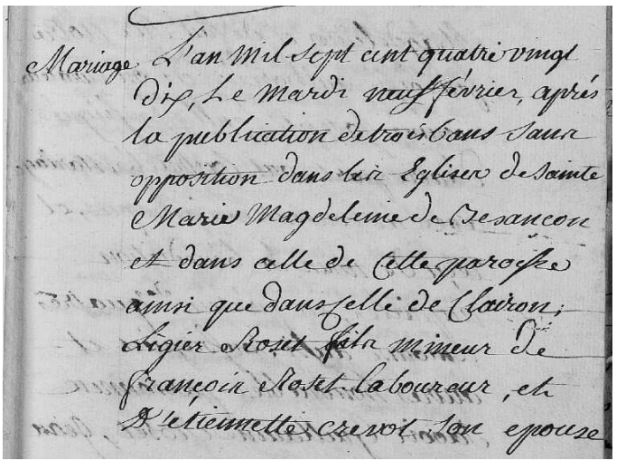

Mariage L'an mil sept cent quatre vingt dix, Le mardi neuf février, après la publication de trois bans sans opposition dans les Eglises de Sainte Marie Magdeleine de Besançon et dans celle de cette paroisse ainsi que dans celle de Clairon; Ligier Roset fils mineur de François Roset laboureur, et d'Etiennette Crevot son epouse

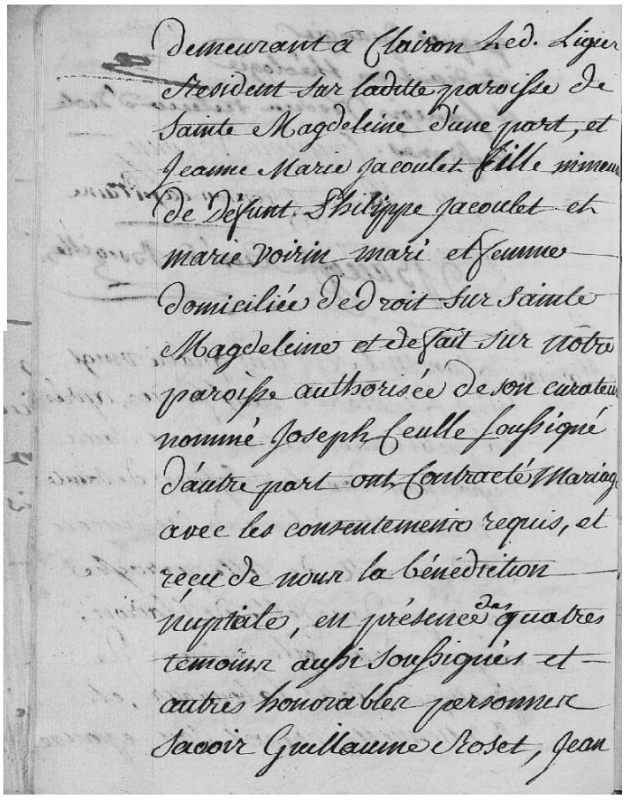

demeurant à Clairon Led. Ligier Resident sur ladite paroisse de Sainte Magdeleine d'une part, et Jeanne Marie Jacoulet fille mineure de Défunt Philippe Jacoulet et marie Voirin mari et femme domiciliée de droit sur Sainte Magdeleine et de fait sur notre paroisse authorisée de son curateur nommé Joseph Ceulle soussigné d'autre part ont contracté Mariage avec les consentemens requis, et reçu de nous la bénédiction nuptiale, en présence des quatres temoins aussi soussignés et autres honorables personnes savoir Guillaume Roset, Jean

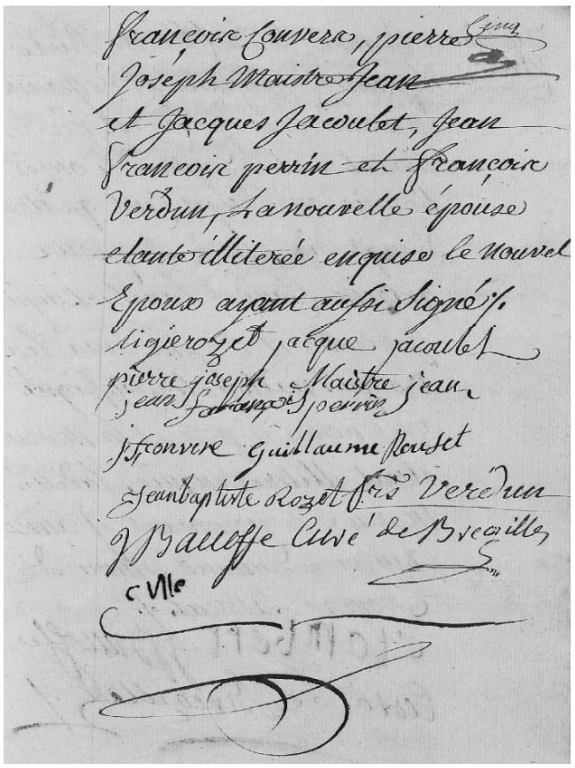

François Convers, pierre Joseph Maistre Jean et Jacques Jacoulet, Jean François Perrin et François Verdun, La nouvelle épouse etante illiterée enquise le nouvel Epoux ayant aussi signé ./. ligierozet jacque jacoulet pierre joseph Maistre jean jean françois perrin j.f. convers Guillaume Rouset Jean baptiste Rozet frs Verdun J Bauoffe Curé de Bregille

Que nous apprend cet acte de mariage ?

1. Mardi 9 février 1790
2. Après publication des trois bans sans opposition en l'église de Sainte Marie Magdeleine de Besançon, dans celle de 'cette' paroisse (Bregille) ainsi que de celle de Cléron
3. Ligier ROSET fils mineur de François ROSET, laboureur, et d'Etiennette CREVAT demeurant à Cléron
4. Ligier demeurant en la paroisse de Sainte Magdeleine
5. Jeanne Marie JACOULET fille mineure de défunt Philippe JACOULET et de Marie VOIRIN domicilié de droit sur la paroisse de Sainte Marie Magdeleine et de fait sur 'notre' paroisse
6. Autorisée de son curateur Joseph CEULLE
7. Guillaume ROSET, l'un des témoins [il pourrait s'agir de son frère, selon tableau plus haut]
8. Parmi les signatures, aussi celle de Jean Baptiste ROZET [peut-être un oncle domicilié paroisse de Sainte Magdeleine]
9. Signatures de Ligier et Jean Baptiste : clairement ROZET

10. Guillaume, pour sa part, signe ROUSET

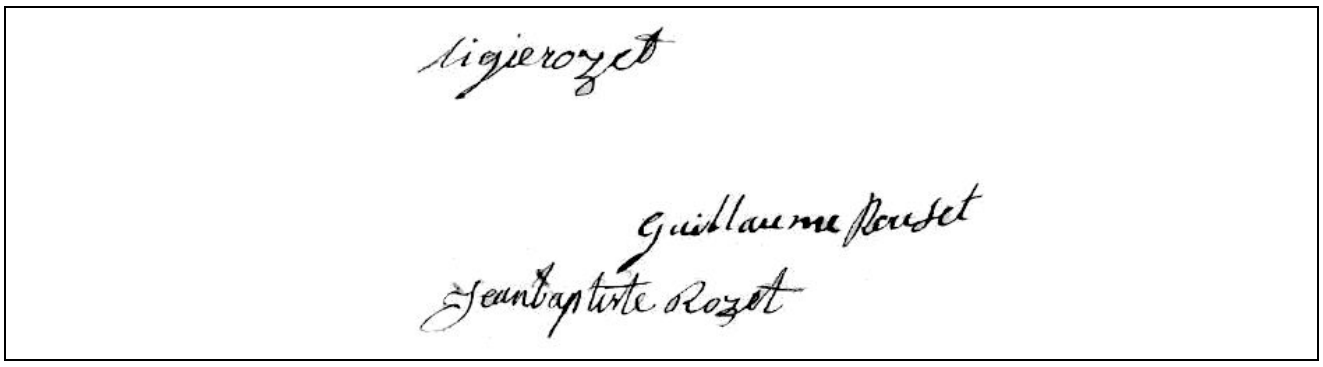

Il existe des ROZET sur BESANÇON déjà au XVIIe siècle. Mais cette branche précise des ROZET provient de CLÉRON pour d'installer à BESANÇON fin XVIIIe siècle. Y a-t-il un précédent lien entre ces différentes familles ROZET ? Je l'ignore.

En adaptant mes recherches sur CLÉRON, c'est-à-dire sur le patronyme ROUSET-ROUZET[530], je trouve cette ébauche d'arbre :

Claude ROUZET (/1706- & ? ?)

1. François ROUZET circa (1724-1804) & 1755 Etiennette CREVAT (1732-1796)
    1. ...

Je retrouve donc le couple, parents de Ligier : ROZET (ROUZET) – CREVAT

<u>Couple ROZET – CREVAT de CLÉRON</u>

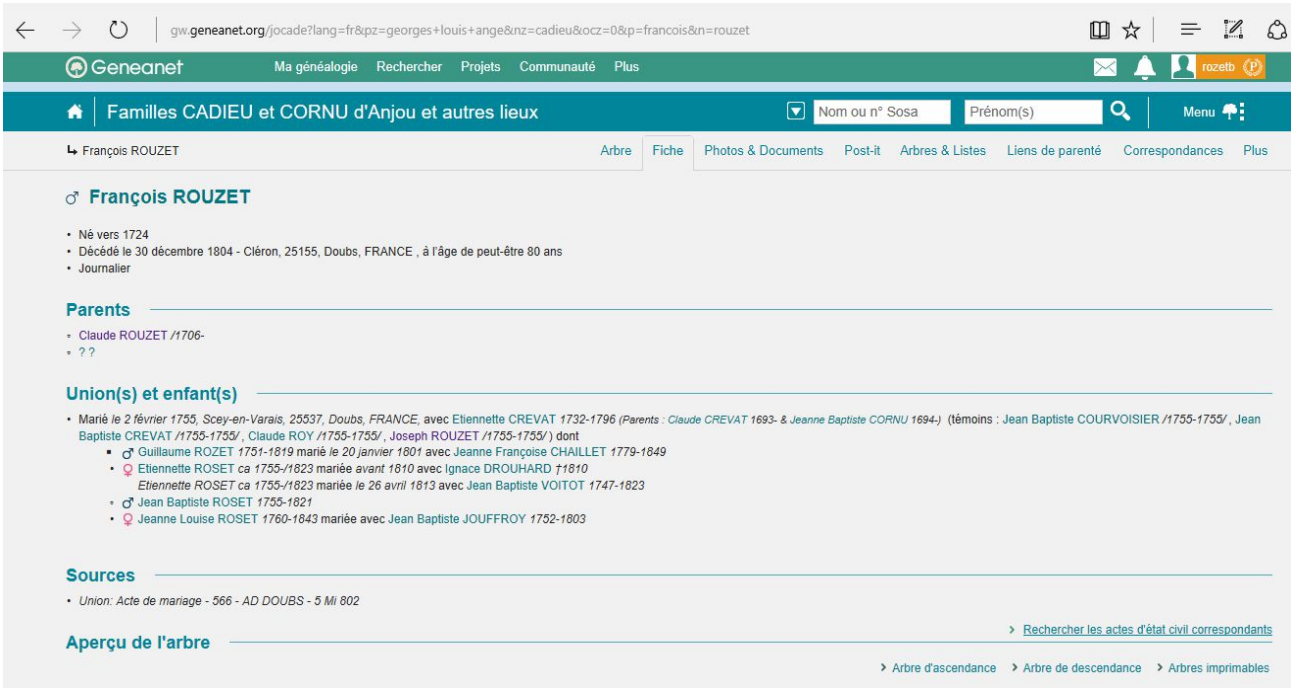

François ROUZET, né vers 1724 et décédé le 30 décembre 1804 à CLÉRON, à l'âge de peut-être 80 ans était journalier. On nous présente Claude ROUZET [/1706-] comme étant son père.

[530] http://gw.geneanet.org/jocade?lang=fr&v=ROUZET&m=N

François ROZET ou ROUZET s'est marié le 2 février 1755 à SCEY-EN-VARAIS dans le Doubs avec Etiennette CREVAT (1732-1796).

Les parents de Etiennette CREVAT (épouse de François, mère de Ligier ROZET) sont Claude CREVAT (1693) et Jeanne Baptiste CORNU (1694).

Parmi les témoins de ce mariage de 1755, il y a Joseph ROUZET.

De ce couple, sont nés :

1. Guillaume ROZET (1751-1819) marié le 20 janvier 1801 avec Jeanne Françoise CHAILLET (1779-1849)
2. Etiennette ROSET (circa 1755-/1823) mariée avant 1810 avec Ignace DROUHARD, puis le 26 avril 1813 avec Jean Baptiste VOITOT
3. Jean Baptiste ROSET (1755-1821)
4. Jeanne Louise ROSET (1760-1843) mariée avec Jean Baptiste JOUFFROY (1752-1803)

On retrouve Guillaume RO(U)SET, très probablement le témoin du mariage de Ligier en 1790.

Tout ceci étant démontré, venons à présent sur le livre retraçant l'histoire de la Bataille d'Isly, écrit par le capitaine, le futur général de brigade, Henri-Edouard ROZET.

La bataille[531] d'Isly est le dernier affrontement de l'expédition de la France contre le Maroc qui se déroula le 14 août 1844 à la frontière algéro-marocaine. Le Maroc déclara la guerre a la France pour empêcher que la France ne colonise l'Algérie. Elle se solda par une victoire française contre l'armée marocaine, qui soutenait, depuis cinq ans l'insurrection de l'Émir Abd el-Kader contre la France – en dépit du traité de la Tafna.

[531] https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_d%27Isly

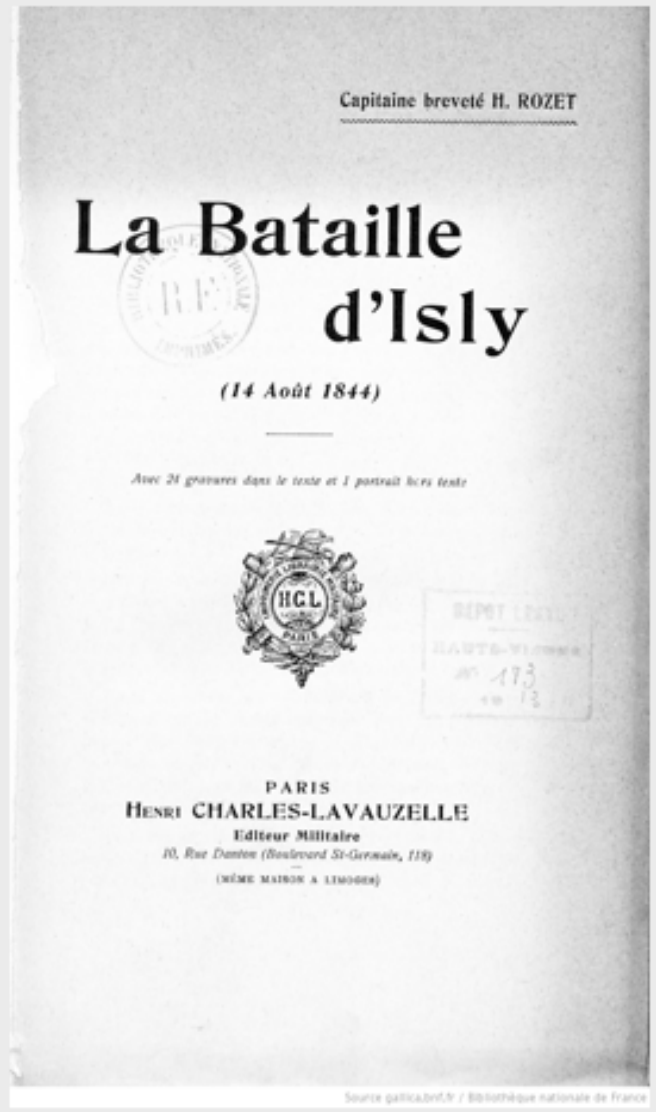

Capitaine breveté H. ROZET

La Bataille d'Isly

(14 Août 1844)

Avec 24 gravures dans le texte et 1 portrait hors texte

PARIS
HENRI CHARLES-LAVAUZELLE
Editeur Militaire
10, Rue Danton (Boulevard St-Germain, 119)
(MÊME MAISON A LIMOGES)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La bataille d'Isly, 14 août 1844 -- par Emile-Jean-Horace VERNET (1789 - 1863)
Il fut peint en 1846 et est de dimensions impressionnantes, 5m14 sur 10m40
Musée national du Château de Versailles

Je terminerai par un extrait de son livre, plus précisément par son introduction :

INTRODUCTION

Pendant les dix mois passés en garnison à Oudjda, *j'ai eu tous les loisirs d'étudier la bataille d'*Isly *sur les lieux mêmes où elle a été livrée. Au début, je n'avais guère d'autre intention que celle de me remémorer la célèbre bataille et d'en suivre, sur le terrain, les principales phases. Mais au cours de cette reconstitution du combat, j'ai éprouvé peu à peu le besoin de préciser les conditions dans lesquelles se trouvaient les deux adversaires et de faire revivre plus complètement l'action en entrant dans le détail des faits.*

J'ai été ainsi amené à réunir des documents et des notes, à prendre des photographies et des croquis sur le terrain.

Une fois rentré en garnison en Algérie, j'ai utilisé mes loisirs à mettre de l'ordre dans le premier travail fait à Oudjda. *J'ai pensé alors qu'il serait intéressant, et peut-être utile, de présenter le résultat de mes recherches sous forme de travail d'hiver.*

J'y ai ajouté des appréciations ou des critiques personnelles sur les points qui m'ont paru de nature à fournir des enseignements. Ces observations ouvrent le champ aux réflexions et aux méditations de ceux qui voudront bien les lire, sans que ma manière de voir soit exclusive de toute autre opinion.

*Au point de vue du combat proprement dit, la bataille d'*Isly, *bien qu'instructive, est très incomplète, par suite de l'insuffisance d'organisation de l'ennemi.*

Au contraire, l'étude de la préparation de l'opération est très fertile en enseignements; elle peut fournir d'utiles indications pour le présent, dans des cas analogues. *D'une façon plus générale, cette étude met en lumière des principes de tactique applicables sur tous les théâtres d'opérations.*

Sous ce rapport, l'utilité de travaux de ce genre ne paraît pas contestable. Il est évident que l'étude des campagnes d'Afrique seules, ne forme pas à la guerre européenne, mais elle met en présence de certains problèmes tactiques que l'on peut avoir à résoudre partout. Ces problèmes ont des données très particulières et réclament une solution d'espèce qui ne conviendrait pas à d'autres cas. A ce point de vue, la résolution théorique de ces problèmes forme les esprits en éloignant les formules toutes faites.

Au point de vue pratique, les campagnes d'Afrique ont eu pour résultat et ont encore pour résultat de donner aux officiers qui y prennent part, l'occasion d'exercer leurs fonctions dans des circonstances variables et souvent difficiles qui les obligent à réfléchir et à agir, en engageant leur responsabilité. Dans une période de paix comme celle que nous traversons, c'est une bonne préparation qui développe l'aptitude au commandement en ce qui concerne le caractère, l'énergie et même le courage, qualités importantes, sans lesquelles la science militaire pure risque de rester lettre morte.

Il serait donc injuste de considérer l'étude critique des campagnes d'Afrique ou coloniales comme inutile au point de vue de l'instruction tactique générale des officiers. Il serait également injuste de penser que ceux qui ont fait campagne en Algérie ou aux colonies sont moins aptes que les autres à la grande guerre. On peut dire, avec M. le lieutenant-colonel

— 7 —

Mordrelle, *que « si l'expérience des campagnes coloniales ne rend pas forcément apte à la conduite de la grande guerre, il serait, en revanche, exagéré de prétendre que celui qui la possède est, par ce fait même, dépourvu des qualités requises pour faire un bon chef dans une guerre européenne* (1) ».

D'ailleurs, pour terminer, je ne peux mieux faire que de citer l'opinion, en la matière, d'un maître incontesté, le maréchal Bugeaud, *dont la physionomie légendaire est inséparable de toute évocation de la bataille d'*Isly *: « Ne croyez pas, disait-il, aux généraux et officiers supérieurs qu'il se plaisait à réunir autour de lui, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, ne croyez pas que vous apprenez ici l'art de la guerre, de la grande guerre qu'on doit faire quand on a devant soi des armées solides et disciplinées. Certes vous éprouveriez de terribles désillusions, si vous vouliez employer vis-à-vis d'une de ces armées la tactique que vous avez adoptée vis-à-vis des Arabes. Mais quelle excellente école préparatoire pour nous tous, chefs et soldats, que ces campagnes d'Afrique ! Le général y étudie pratiquement toutes les importantes questions relatives au bien-être de ses soldats : approvisionnements, moyens de transport, etc., etc.; il apprend à les conduire et à user d'eux sans excéder leurs forces, à poser son camp, à se garder, etc., etc. Les officiers et les soldats s'aguerrissent par des combats incessants, s'accoutument à la faim, à la soif, à la marche sous toutes les températures, et aux privations de toutes sortes, sans se laisser démoraliser. Le difficile, à la guerre, n'est pas tant de savoir mourir que de savoir vivre. Les officiers, souvent engagés avec*

(1) Conférences sur la guerre coloniale.

— 8 —

leurs bataillons et leurs compagnies dans des actions isolées, prennent l'habitude du commandement et de la responsabilité.

» Je le répète, Messieurs, nous ne sommes ici qu'à l'école primaire, mais si nous savons profiter des leçons que nous y recevons, nous deviendrons certainement les meilleurs élèves des écoles secondaires (1). »

(1) Léon Roche, 32 *ans à travers l'Islam.*

Notes :

PAROISSE DE BREGILLE[532]

Lors de la naissance des jumeaux, le 30 PLUVIÔSE AN 5, déclaration de naissances de Jean Louis ROZET et Charles Louis ROZET, nés la veille. Ligier François y est dit natif d'AMANCEY demeurant à CHAPRES, jardinier...

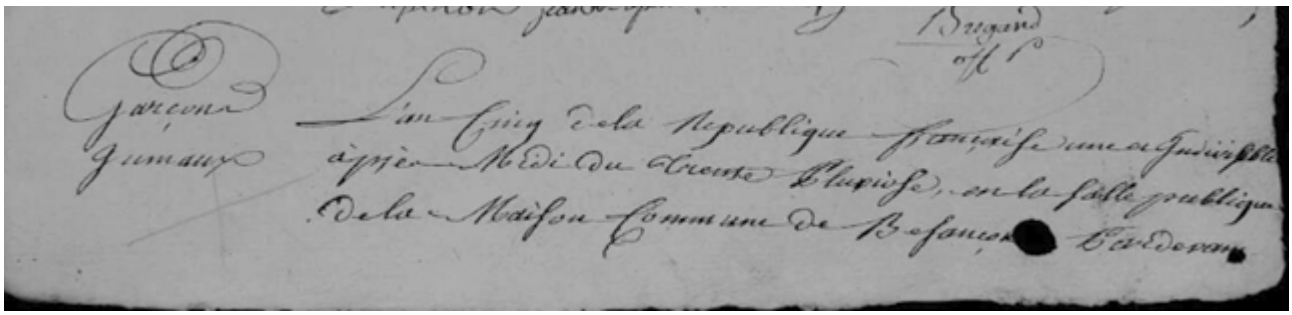

[532] http://memoirevive.besancon.fr/ark:/48565/a011290417936bL7CsC

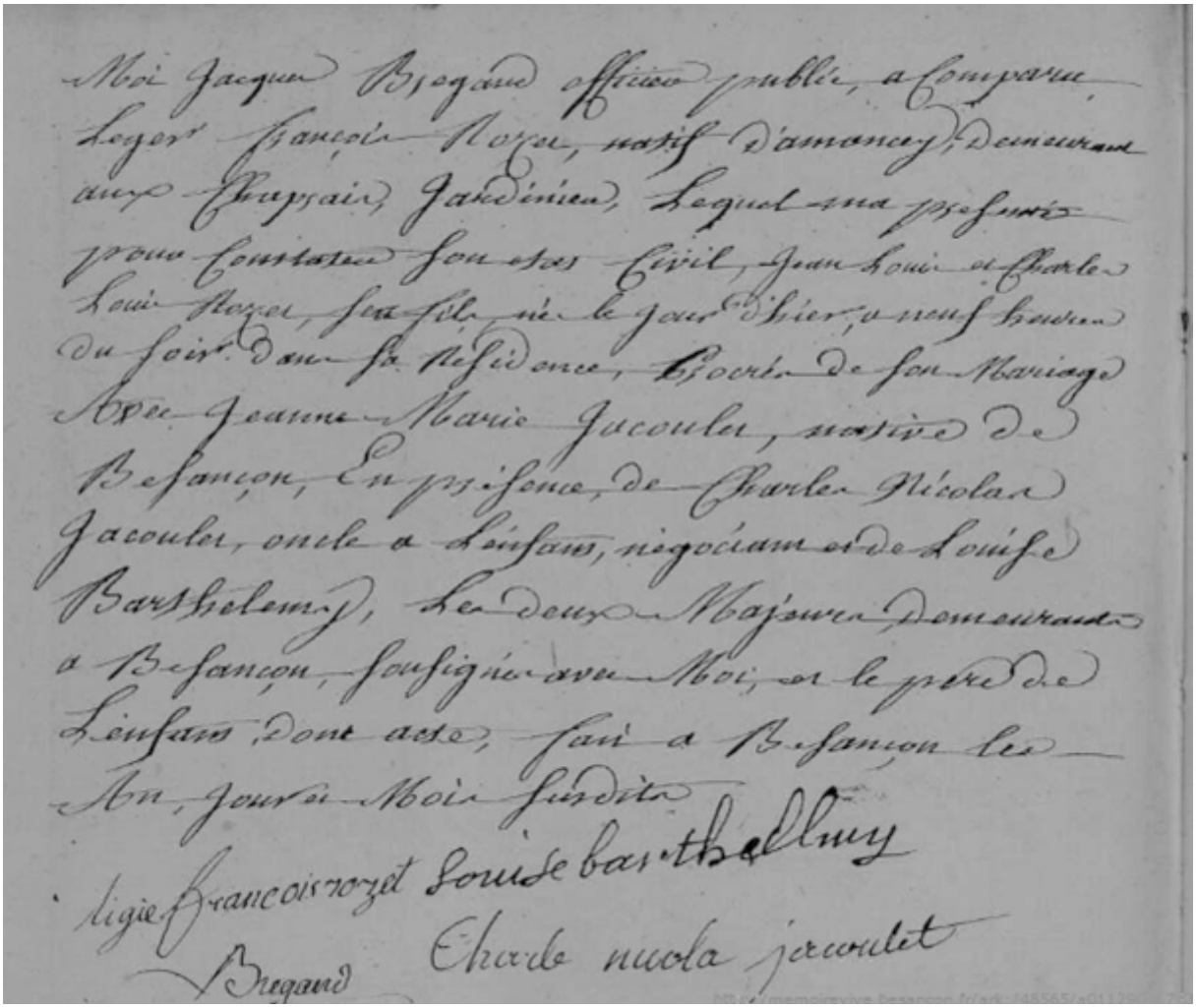

Moi Jacques Bregand officier publié, a comparu
Leger François Rozet, natif d'amancey, demeurant
aux Chapsais, Jardinier, Lequel m'a presenté
pour constater son etat Civil, Jean Louis et Charles
Louis Rozet, son fils, né le jour d'hier, a neuf heures
du soir dans sa Residence, Procrés de son Mariage
Avec Jeanne Marie Jacoulet, native de
Besançon, En presence, de Charles Nicolas
Jacoulet, oncle a Lenfans, negociant et de Louise
Barthelemy, Les deux Majeurs, demeurants
a Besançon, soussignés avec Moi, et le pere de
Lenfans, dont acte, fait a Besançon les
An, jour et Mois susdits

ligie francois rozet Louise barthellmy
Bregand Charle nicola jacoulet

La conclusion ?

Il ne m'est pas possible, pour ne pas dire impossible, de conclure... La vie continue, les archives sont de plus en plus accessibles et les découvertes seront encore très nombreuses à faire !

Pour ma part, si une conclusion devait s'imposer, ce serait celle tirée d'un livre datant de près de trois millénaires : « L'Ecclésiaste ». Le sage de l'époque, le roi Salomon, écrivait : « La conclusion[533] de la chose, tout ayant été entendu : Crains le [vrai] Dieu et garde ses commandements. Car c'est là toute [l'obligation] de l'homme. », mais aussi : « J'ai vu toutes les œuvres qui se faisaient sous le soleil, et, voyez, tout est vanité et poursuite de vent. »

D'autre part, chacun ayant ses croyances ou ses espérances[534], la mienne est d'avoir la joie de revoir[535] notre cher « arrière-arrière-arrière-arrière-grand-père Nicolas » et de lui demander tous les renseignements que nous désirerons afin d'accueillir tous nos chers disparus.

En attendant, puissiez-vous continuer ce que j'ai entrepris par intermitance depuis, déjà, plus 25 années, à savoir ces recherches généalogiques. Quant à moi, j'attends... et, tout en me souvenant de tous ces humains ayant vécu dans le passé, j'ai les yeux fixés vers l'avenir[536]...

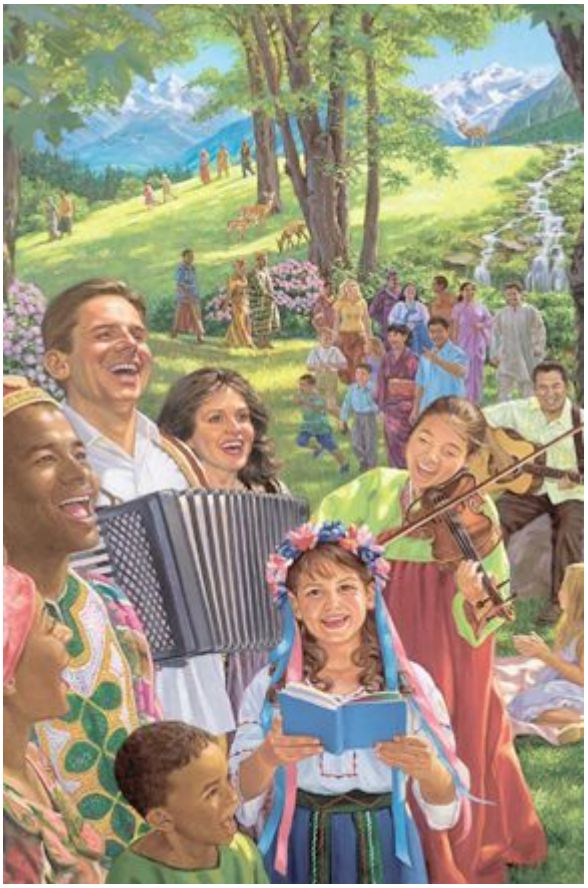

[533]Ecclésiaste 12:13 ; 1:14.
[534]Parmi les ROZET & ROSET cités tout au long de ces récits, nous avons rencontré des catholiques, des protestants, mais aussi des anti-cléricaux.
[535]Jean 5:28, 29 : « Ne vous étonnez pas de cela, parce que l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombes de souvenir entendront sa voix et sortiront, ceux qui ont fait des choses bonnes, pour une résurrection de vie, ceux qui ont pratiqué des choses viles, pour une résurrection de jugement. »
[536]https://www.jw.org/fr/

Sources et bibliographie (non exhaustives)

Sites

- http://a.brogniet.free.fr
- http://archives.aveyron.fr
- http://archives.paris.fr
- http://atelier-histoire.ens-lyon.fr
- http://barnet.be
- http://c18.net
- http://conservatoire-lyon.fr
- http://data.bnf.fr
- http://doc.rero.ch
- http://ecole.nav.traditions.free.fr
- http://gallica.bnf.fr
- http://genealogie.trigalet.be
- http://genealogie44.skyrock.com
- http://lecanaldemarseille.fr
- http://les.guillotines.free.fr
- http://marmottesdesavoie.fr
- http://memoirevive.besancon.fr
- http://museeducalbouillon.be
- http://parisenconstruction.blogspot.com
- http://paroles-traductions.com
- http://protestantsdanslaville.org
- http://search.arch.be
- http://users.skynet.be/mtopatr
- http://www.abcfrancais.com
- http://www.actes52.fr
- http://www.alertes-meteo.com
- http://www.assocnumsav.fr
- http://www.cinema-francais.fr
- http://www.cnrtl.fr
- http://www.culture.gouv.fr
- http://www.ebay.fr
- http://www.ecrandenuit.fr
- http://www.enaos.be
- http://www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0056873.xml
- http://www.familiekunde-dendermonde.be
- http://www.fayslesveneurs.123.fr
- http://www.filae.com
- http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr

- http://www.geneanet.org
- http://www.geneaservice.com
- http://www.genedinant.be
- http://www.geopatronyme.com
- http://www.hebrewsurnames.com
- http://www.histoire-genealogie.com
- http://www.histoire-sedan.com
- http://www.histoire-tango.fr
- http://www.hls-dhs-dss.ch
- http://www.ial.be
- http://www.industrie.lu
- http://www.kiosque-lorrain.fr
- http://www.le-paddock.com
- http://www.le-site-web.com/onac57/
- http://www.litterature-fantastique.info
- http://www.memoireetactualite.org
- http://www.memorialgenweb.org
- http://www.mobilart.be
- http://www.obs-hp.fr/dictionnaire
- http://www.persee.fr
- http://www.rameau2014.fr
- http://www.spahistoire.info
- http://www.unionisme.be
- http://www.usinenouvelle.com
- http://www.vivreenbelgique.be
- http://www.worldcat.org
- https://books.google.be
- https://boulesse.com
- https://canalmeusemoselle.files.wordpress.com
- https://familysearch.org
- https://fr.wikipedia.org
- https://halshs.archives-ouvertes.fr
- https://richardjeanjacques.blogspot.be
- https://upload.wikimedia.org
- https://voltairefoundation.wordpress.com
- https://wikimonde.com
- https://www.altesses.eu
- https://www.appl-lachaise.net
- https://www.bing.com
- https://www.delcampe.net
- https://www.forum.lu
- https://www.google.be
- https://www.jw.org/fr
- https://www.kiobuy.com
- https://www.operamusica.com

- https://www.opera-online.com
- https://www.que-faire-en-belgique.be
- https://www.souquieres.org

Archives

- A.E.A., Admin. Générale, Liasse B, pièce n°10
- A.E.A., Archives du notaire DEVILLERS J.F., n°804, 806 et 892 (8/7/1726)
- A.E.A., Hypothèques de Neufchâteau n°1714 du 4/9/1883 à dépôt volume N°79 à N°1753
- A.E.A., Œuvres de lois de Paliseul aux dates du 3/7/1726, 2/5/1726, 8/5/1726, 23/4/1727 et 12/1/1732 ; Œuvres de lois de Paliseul n°2123.
- A.E.A., Reg. Sent. 1765-1794
- A.E.A., Registre des Sentences, ancienne référence 168, Reg. 08 Juil. 1693 – 22 Juil. 1706
- Archives communales de Bouillon, E.E. liasse n°11.
- Institut Archéologique du Luxembourg asbl [Rue des Martyrs 13-16. B-6700 ARLON]
- Archives communales (Bertrix, Bouillon, Florenville, Grez d'Oiceau, …)
- Archives de l'Etat à Namur
- Archives de l'Etat à Tournai
- Archives départementales de France (Annecy, Bar-le-Duc, Charleville-Mézière, Nancy, Metz, …)

Livres et revues

- *Anciens pays et assemblées d'Etat* – par Adelin VERMER (1973)
- Benoît Strépenne ©
- *Biographie de J. Rozet* par Philippe DELORM
- *Biographie nationale de Belgique*, Fr-D. DOYEN, t. XVII, 1903
- Collection René THOMAS
- *Comprendre Avioth : les siècles constructeurs, XIIIème, XIVème, XVème* par l'abbé Yves ROZET
- *Dictionnaire du vieux langage françois* -- par François LACOMBE (publié en 1767)
- *Ecclésiaste* [Saintes Ecritures, Trad. MN]
- *Histoire de la Cour Souveraine du Duché de Bouillon sous les la Tour d'Auvergne (1678-1790)*, Pierre BODARD - édité dans les Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg [A.I.A.L. TOME XCVI – Année 1965] - (épuisé)
- *Histoire de l'incendie d'Arlon en 1785* par Vannerus J. - Alfred BERTRANG. In : Revue belge de philologie et d'histoire, tome 3
- *Histoire du Duché de Bouillon* – Michel-Jean-François OZERAY
- *Historique du 8me Rég[im]ent d'infanterie coloniale pendant la Grande guerre, 1914-1919* – Edité en 1920

- *La poste à Bouillon des origines à 1795* – par Yvon BARBAZON [dans Terre d'Herbeumont à Orchimont].
- *La Révolution bouillonnaise et ses lendemains* – Adelin VERMER
- *La situation du duché souverain de Bouillon, vers 1780, rapport des commissaires généraux du duché*, publié par L. LEFEBVE DE VIVY, dans B.C.R.H., [extrait du Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. LXXXIX (1925)]
- *L'Avenir du Luxembourg,* « Libération – 55 ans après, Félix Rozet a bluffé les Allemands » -- par Dominique ZACHARY
- *Le grand livre de l'histoire du monde,* sous la direction de Pierre VIDAL-NAQUET, édition France LOISIRS
- *Le moulin de l'Agneau à Paliseul* – par René THOMAS dans 'Terres d'Herbeumont à Orchimont', Bulletin n° 16 - 1990
- *Leçons de géométrie projective* par Lucien GODEAUX et Octave ROZET - 1952
- *L'Egalité de Roubaix-Tourcoing* du 18/05/1914 page 4
- *Les Communes luxembourgeoises* – E. TANDEL ; dans A.I.A.L. publiées par l'Institut archéologique du Luxembourg à Arlon entre 1889 et 1894
- *Les pages généalogiques de Michel TOUSSAINT - Généalogie Bouillonnaise*
- *L'EST RÉPUBLICAIN* du lundi 6 mai 1895 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du samedi 11 mai 1895 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 11 décembre 1896 ; *L'EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 22 octobre 1897 ; *EST RÉPUBLICAIN* du vendredi 30 mars 1900
- *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*, 3e série, T. XVI par Octave Rozet - 1931 (Actuellement indisponible)
- *Mémoires et documents publiés par l'académie salésienne, t. 98 - COLPORTEURS ET MARCHANDS SAVOYARDS DANS L'EUROPE DES XVIIe ET XVIIIe SIECLES* (de Chantal et Gilbert MAISTRE, Georges HEITZ
- *Minitel* (pour « Médium interactif par numérisation d'information téléphonique ») – type de terminal informatique destiné à la connexion au service français de Vidéotex baptisé Télétel, commercialement exploité en France entre 1980 et 2012.
- *NOTICES sur des Fiefs du Duché de Bouillon (1600-1792)* – Julien NEMERY de BELLEVAUX
- *Papiers de famille. - Annales de la Société archéologique de Namur*, t. II, p. 225-248.) - F.-D. DOYEN.
- *Recherches sur la géométrie projective réglée différentielle, thèse*... présentée à la Faculté des sciences de l'Université de Liége, par Octave ROZET – 1935 (Actuellement indisponible)
- *Revue hispanique : Recueil consacré à l'étude des langues, des littératures et de l'histoire des pays castillans, catalans et portugais* – Auteur : Hispanic Society of America – Edité en 1894
- *Sedan et le Pays sedanais* – CONGAR, LECAILLON & ROUSSEAU, 1969 p.400
- *Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, Nancy – Auteur : FAUCHEUX, L. E – Edité en 1849
- *Terres d'Herbeumont à Orchimont* (Bulletins)
- *Villers-Cernay, Francheval et autres villages ; à travers l'histoire de l'ancien fief de Donzy et de la principauté de Sedan*, par M. l'abbé TOUSSAINT
- *Visions Hugo-Baudelaire*, Denis BLAUCHARD-DIGNAC, avec la participation de Jean-Louis Nakache. - Loubatieres Eds., mai 2007

ADDENDA ÉMIGRATIONS & MIGRATIONS

Le couple ROZET-MAURY & enfants vers la France

Qu'est-ce donc qui a motivé la famille de Jean pour émigrer vers la France ? La situation économique, très probablement ! Leur fils, Jacques, étant décédé en 1834 à Thonnelle, et Louis s'étant marié probablement vers 1833 à Florenville, on peut supposer que la date de leur départ devrait se situer vers 1833.

La Belgique de 1831 aux frontières contestées

Retour sur la situation du village de Framont. Certes, ce village n'a pas bougé mais l'histoire du petit duché de Bouillon a été fortement chamboulée.

Bien avant la séparation définitive en 1839 du territoire qui deviendra le Grand-duché de Luxembourg, Jean ROZET, qui avait été sous la domination française maire de Framont, décide pour lui et sa famille de partir de la nouvelle Belgique vers la France. Il s'installe avec sa famille à Thonnelle, à deux pas de la frontière belge.

Royaume des Pays-Bas (1815-1830)
Royaume de Belgique (1831)

Petit rappel historique, on lit sur Wikipédia[537] :

« Pour affaiblir la France au congrès de Vienne en 1815, les trois grands vainqueurs se divisent l'Europe sans tenir compte des sentiments nationaux. Se référant à une époque historique ancienne, ignorant les évolutions historiques divergentes des deux entités, ils décident de reconstituer les anciens Pays-Bas et réunissent les territoires des Pays-Bas autrichiens (la future Belgique) à ceux des anciennes Provinces-Unies (les Pays-Bas du Nord). Ainsi naît une sorte d'État tampon au nord de la France. À la tête de ce Royaume-Uni des Pays-Bas, Guillaume Ier d'Orange.

Le 18 juillet 1815, le roi publie une constitution en vue de la fusion des deux Pays-Bas. Au nord, les États-Généraux l'acceptent à l'unanimité. Au sud, elle est soumise à 1603 notables belges ; 527 vont voter « pour » et 796 « contre » (dont 126 pour des motifs religieux). Le résultat était donc « contre » à 60 %. Toutefois, dans le décompte des voix, les 280 abstentions seront considérées comme des votes « pour », et il en ira de même pour les 126 votes « contre » à motifs religieux. Le résultat devint alors 933 « pour » et 670 « contre ». Et c'est ainsi que, le 24 août, le gouvernement proclama l'acceptation de la constitution à 58 %.

L'opposition aux « Hollandais » était pourtant déjà patente. Ainsi, le 6 mars 1814, plus d'un an avant la naissance du Royaume-Uni, un agent britannique rapportait qu'en Belgique « la quasi-totalité des classes de la société (…) rejettent de façon très nette la Hollande et la Maison d'Orange. »

[…] Le soulèvement des Belges est alors inévitable, et l'élément déclencheur sera la seconde vague des révolutions en Europe (en 1830). La bourgeoisie prendra alors le pouvoir en août 1830 et, face au souverain absolutiste étranger, sera soutenue par toutes les couches de la société dans l'ensemble du pays, villes et campagnes comprises en Flandre et en Wallonie. On note bien l'hostilité à la révolution d'une partie de la bourgeoisie francophone de Flandre, partisane du roi de Hollande en raison des avantages économiques de sa politique libérale. Mais ce mouvement n'aura pas de

[537] https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_Belgique

succès. Après la défaite hollandaise dans les rues de Bruxelles suivie du bombardement d'Anvers et d'une tentative avortée de retour de l'armée hollandaise - tentative condamnée par les puissances du traité de Vienne (sauf la Russie) - la Belgique est reconnue internationalement et dotée d'un statut neutralité sous la garantie de la France et de l'Angleterre.

Quant à la question linguistique, si, au XXe siècle, elle est prépondérante, il n'en fut d'abord rien à l'époque, comme on peut le constater à travers les publications politiques et la presse des premières années qui suivent l'installation du nouveau régime. Aucune opposition sérieuse de nature linguistique n'apparaît chez les adversaires du roi des Pays-Bas. Cependant, l'arrêté royal du 15 septembre 1819 établit le néerlandais comme langue officielle dans les provinces néerlandophones pour la justice et l'administration, les langues populaires n'étant pas protégées (ainsi en ira-t-il de l'allemand dans le Luxembourg). Au début, la bourgeoisie francophone de Flandre ne se sent pas menacée, et pour cause : Guillaume Ier lui-même, bien que roi des Pays-Bas, était francophone (tout comme une bonne partie de la bourgeoise européenne de l'époque). Quant aux Wallons, n'étant pas inclus, au début, dans l'arrêté royal de néerlandisassions, ils ne réagissent pas à ce qui ne les concerne pas. Mais la pression graduelle d'une politique linguistique pro-néerlandaise finit par émouvoir l'ensemble de la population de Wallonie et de Bruxelles, surtout dans la bourgeoisie bruxelloise, en bonne partie d'origine flamande mais francisée. Quant à la Flandre, elle a très peu de liens culturels avec les Pays-Bas proprement dits, étant restée dialectale et, pour cette raison, elle est réfractaire au néerlandais policé que l'on veut lui imposer. Finalement, les griefs linguistiques éclatent brutalement, en 1829, lorsque le roi impose l'usage du néerlandais aux élites et à l'administration de l'ensemble du pays, justice, police, armée. C'est que, à ce moment-là, on ne peut même plus rédiger son testament en français, à faute de nullité. » - fin de citation.

Il s'avère que le néerlandais s'impose même dans les administrations communales. Tel est le cas à ANLOY comme l'atteste le tampon communal.

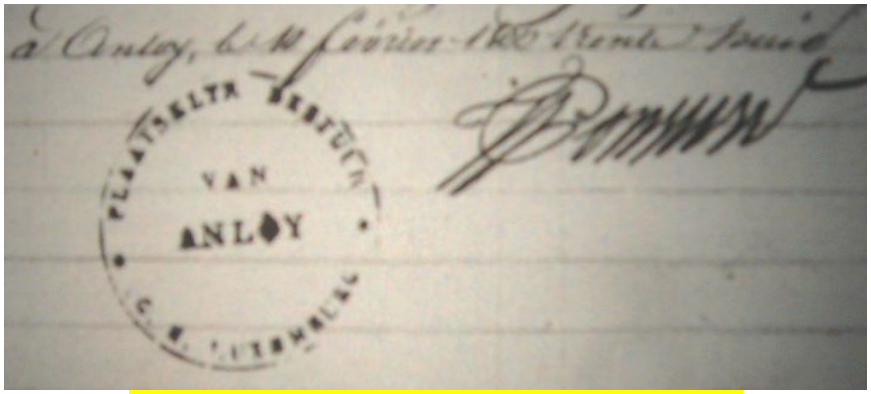

Tampon communal 'van Anloy' année 1838 !

Mais le problème linguistique n'est pas le plus important. Par contre, économiquement l'ancien duché de Bouillon, emprisonné dans le territoire contesté de l'ancien département des Forets (approximativement l'actuelle province de Luxembourg et le Grand-duché de Luxembourg), souffre terriblement car les frontières économiques avec la France deviennent imperméables, les échanges commerciaux avec les autres provinces belges sont rares et coûteux. L'économie repose principalement sur la culture qui est pauvre. De plus en plus de familles souffrent et s'appauvrissent.

On lit dans l'excellent blog[538] ***Les Belges, leur histoire … et celle de leur patrie, la Belgique*** :

« Dès son accession à l'indépendance, la Belgique traverse une période critique au point de vue matériel et l'agriculture subit le contrecoup de la misère générale. » - La séculaire agriculture.

[538] http://www.histoire-des-belges.be/en-bref/en-bref

[…] « Léopold 1er, Charles Rogier et Jean-Baptiste Nothomb, ministre des travaux Publics, estimèrent opportun d'améliorer les voies de communication du pays ». - Les voies de communication.

Néanmoins, cette modernisation tardera pour atteindre la province éloignée de Luxembourg et sa faible industrialisation comme l'atteste cette carte du réseau ferroviaire.

Le réseau ferroviaire entre 1835 et 1848
Source : Histoire de Belgique en mots et en images, p. 61

[…] « Au cours des premières années de son indépendance, la Belgique souffrait du protectionnisme adopté par la France et par la cessation des relations commerciales avec les Pays-Bas et leurs colonies. Léopold 1er invita donc ses ministres à n'épargner aucun effort pour perfectionner le commerce extérieur et intérieur. » - Le commerce.

[…] « La perte du marché hollandais avait porté, en 1831, un coup terrible à la jeune industrie belge ». « Au 19e siècle, les houillères se situent principalement dans les régions : du Borinage, du Centre (région de La Louvière), de la Basse-Sambre et du pays de Liège. » - L'industrie.

Mais aussi, sous la plume de Joseph Michel, ancien ministre de l'Intérieur, député P.S.C. de Neufchâteau-Virton, bourgmestre de Virton, citations de l'*"Histoire économique du Luxembourg au 19e siècle"* :

"Avant 1830 un fait est établi : c'est la prospérité relative du Luxembourg au début du 19e siècle. La période française, en particulier, ouvrait devant nous le grand marché du Sud, qui fournissait un exutoire naturel à nos produits : les produits de nos bois descendaient largement vers la France, de même que ceux fournis par l'élevage : chevaux, jeunes bêtes et porcs. Du côté du Grand-Duché actuel, il en était de même ; les deux Luxembourg étaient complémentaires dans leurs activités, et les échanges créaient une régularisation des prix dont le rôle principal était joué par le Marché d'Arlon. Cette situation changera brutalement lors de la création successive des frontières qui nous entourent, création qui s'accompagne d'ailleurs d'un système de douanes d'allure prohibitive du côté de la France, plus modéré du côté de l'Est".

"Sans vouloir décrire dans les détails les activités industrielles, nous pouvons signaler çà et là dans le sud de la province, les nombreux établissements de forgerie qui entraînent en même temps l'exploitation intensive et locale du minerai et du charbon de bois. Cette brillante industrie porte, cependant, dès cette époque, le signe de la mort ; la création de la frontière française ne sera qu'une des occasions qui contribueront à sa disparition définitive. Signalons aussi la présence de nombreuses tanneries ; avec l'activité accessoire de la production d'écorces de chêne. Soulignons encore les multiples industries extractives spéciales : ardoises, pierres à aiguiser, à rasoir, à faux ; ensuite une industrie artisanale aussi répandue que variée : le village est en effet la grande communauté et l'unité de production où tout se fabrique ; c'est à peine si l'on en sort pour se rendre à la petite ville voisine ; on y fait tout le matériau nécessaire au bâtiment ; on y fabrique les meubles, les outils agricoles ; on y tisse la toile indispensable à l'habillement courant et au couchage. La communauté villageoise se suffit à elle-même ; elle semble ignorer le monde extérieur".

"La population est essentiellement rivée aux activités agricoles toute l'année ou par intervalles, consacrant le reste du temps aux mille autres activités artisanales".

"Voilà décrite en quelques mots, la situation prospère qui précéda chez nous la naissance d'un marché fermé, isolé du côté de l'étranger par des barrières douanières, isolé du côté de l'intérieur par une absence totale de communications".

"Ce n'est qu'au bout de plusieurs années, que nous commencerons à participer aux mouvements de l'intérieur, lors de la création du chemin de fer, et cela après avoir assisté à la chute de la plupart de nos vieilles industries".

« L'absence de moyens de transport vers l'intérieur du pays avant 1860 empêche l'arrivée des produits du Sud sur les marchés intérieurs rapidement et à bon marché, ainsi que l'arrivée des engrais dans le Sud. Conséquence : le repli en un marché fermé, avec un niveau de vie inférieur. L'absence de moyens financiers paralyse l'initiative agricole. Le placement agricole provoque la méfiance à un point tel qu'en 1868 les prêts hypothécaires sont limités au quart du prix des immeubles. Le prêt de nécessité se porte alors à des taux usuraires et les notaires de campagne arrivent à posséder une masse de biens immobiliers, "cadavres de la paysannerie". » - [539] -

Voici donc la situation vécue aussi à Framont et qui a peut-être influencé fortement la décision du couple ROZET-MAURY à s'expatrier vers d'autres horizons.

La famille ROZET-MAURY, lors de la déclaration de l'indépendance belge le 4 octobre 1830, se composait de la façon suivante :

ROZET-MAURY dans la Belgique indépendante

Jean ROZET baptisé le 6 octobre 1776 à FRAMONT, marié le 13 février 1806 à FRAMONT avec Catherine MAURY, cultivateur et meunier de WACHAMP, dont quatre garçons et une fille tous, peut-être, sur le départ en famille :

1. **Louis ROZET** est né le 24 novembre 1806 à JÉHONVILLE (WACHAMPS), célibataire, âgé de 23 ans accomplis *[il se mariera le 20 novembre 1833 avec Marguerite GILLET à FLORENVILLE. Meunier, charpentier, il fondera la souche de **MEIX-DEVANT-VIRTON**]*
2. Jacques ROZET né le 12 avril 1808 à JÉHONVILLE, célibataire, âgé de 22 ans accomplis *[il décèdera le 11 novembre 1834 à THONNELLE (FRANCE) à l'âge de 25 ans, acte enregistré sous Jacques RAUZET, déclaration de deux témoins non parents, mais la table annuelle est sous Jacques ROZET]*
3. **Jean Théodore** ROZET né le 1er mars 1811 à JÉHONVILLE, célibataire, âgé de 19 ans accomplis, *[se mariera le 8 mai 1844 avec Catherine PARMENTIER à VERNEUIL-PETIT (FRANCE) et sera l'auteur de la souche de **VERNEUIL-PETIT**]*

[539] https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1975-29-page-1.htm#re11no11

4. **Jean Baptiste Délice** ROZET né le 8 janvier 1815 à JÉHONVILLE, célibataire, âgé de 15 ans accomplis *[se mariera le 1er février 1854 avec Catherine LESQUANNE à VILLÉCLOYE (FRANCE) et fondera la souche de **VERNEUIL-GRAND**]*
5. Marie Jeanne ROZET née le 10 mars 1821 à ANLOY, âgée de 9 ans accomplis *[se mariera le 27 février 1843 à THONNELLE (France) avec Prospère ARNOULD, son cousin]*

On sait donc qu'à la date du 11 novembre 1834 la famille se trouve installée à THONNELLE (décès de Jacques), je pencherais pour l'hypothèse que cela fait peu de temps car les voisins qui vont déclarer le décès, ainsi que l'officier de l'état civil ne connaissent pas correctement la graphie du nom de famille.

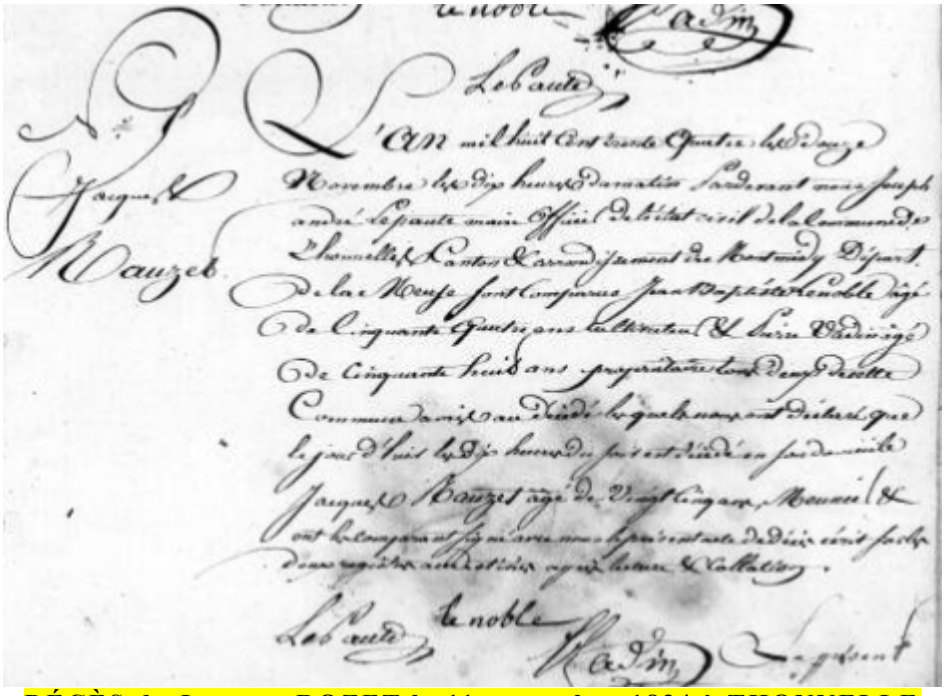

DÉCÈS de Jacques ROZET le 11 novembre 1834 à THONNELLE

Nous savons aussi que la famille s'est rendue au mariage de l'aîné, Louis, à FLORENVILLE le 20 novembre 1833. Louis se serait-il installé, d'abord, à MEIX-DEVANT-VIRTON et ensuite la famille du couple ROZET-MAURY auraient décidé d'émigrer aux environs de MEIX-DEVANT-VIRTON mais du côté français ? Et bien non…

Car que nous apprend cet acte de mariage ?

1. Il est 7 heures du matin, nous sommes le mercredi 20 novembre 1833
2. Louis ROSET (sic) est dit meunier, âgé de 27 ans, né le 14 novembre 1806 à SART (JÉHONVILLE)
3. Il est déjà domicilié à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. Jean ROSET, meunier, et son épouse sont domiciliés à TONELLE (sic) en France et présents
5. Marguerite GILLET est âgée de 25 ans et domiciliée à FLORENVILLE, né le 4 octobre 1808
6. Son père, Jacques Joseph GILLET, garde-champêtre de FLORENVILLE, est présent, sa mère Catherine JACOB est décédée le 2 avril 1808 (sic) à FLORENVILLE soit 6 mois AVANT (!!) la naissance de sa fille… Mais l'attestation des pièces annexes la dit décédée le 2 avril 1828
7. Les publications des bans se sont faites à FLORENVILLE et à MEIX-DEVANT-VIRTON, les dimanches 3 et 10 novembre 1833
8. Jean ROZET signe déjà de sa signature hésitante

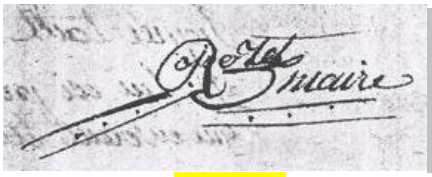

En 1805

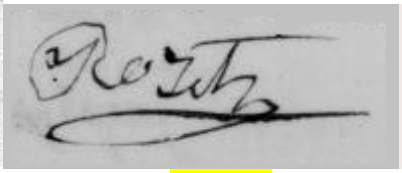

En1833

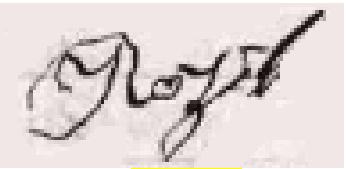

En 1844

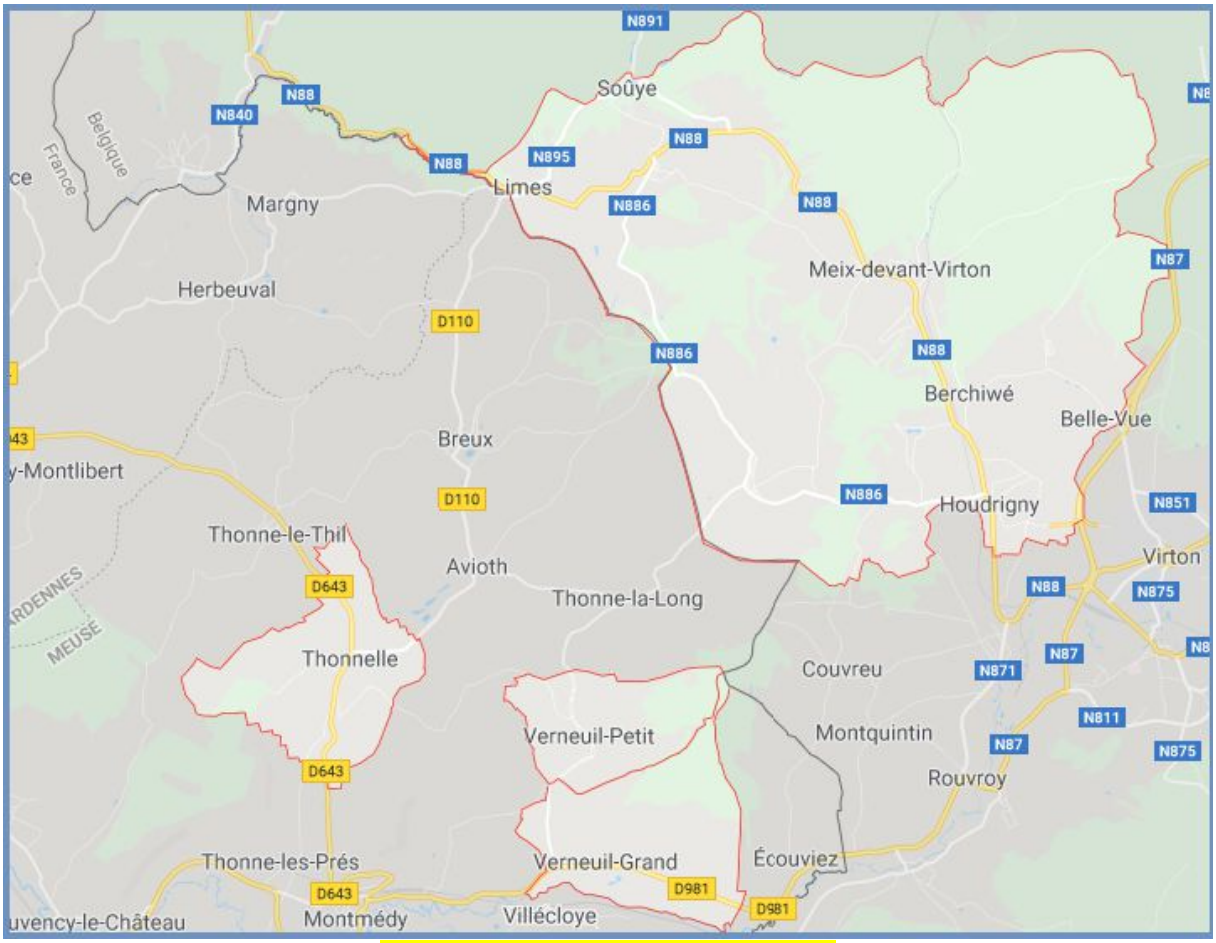

Situation des villages frontaliers

Ainsi, Louis, lors de son mariage, est domicilié à MEIX-DEVANT-VIRTON (Belgique) et ses parents le sont déjà à THONNELLE (France). Il est probable que Louis, l'aîné des enfants du couple ROZET-MAURY soit le premier parti de la famille pour s'installer en tant que meunier à MEIX-DEVANT-VIRTON et que ses parents et ses frères et sœur soient venus s'installer à THONNELLE peu après. Les investigations continuent…

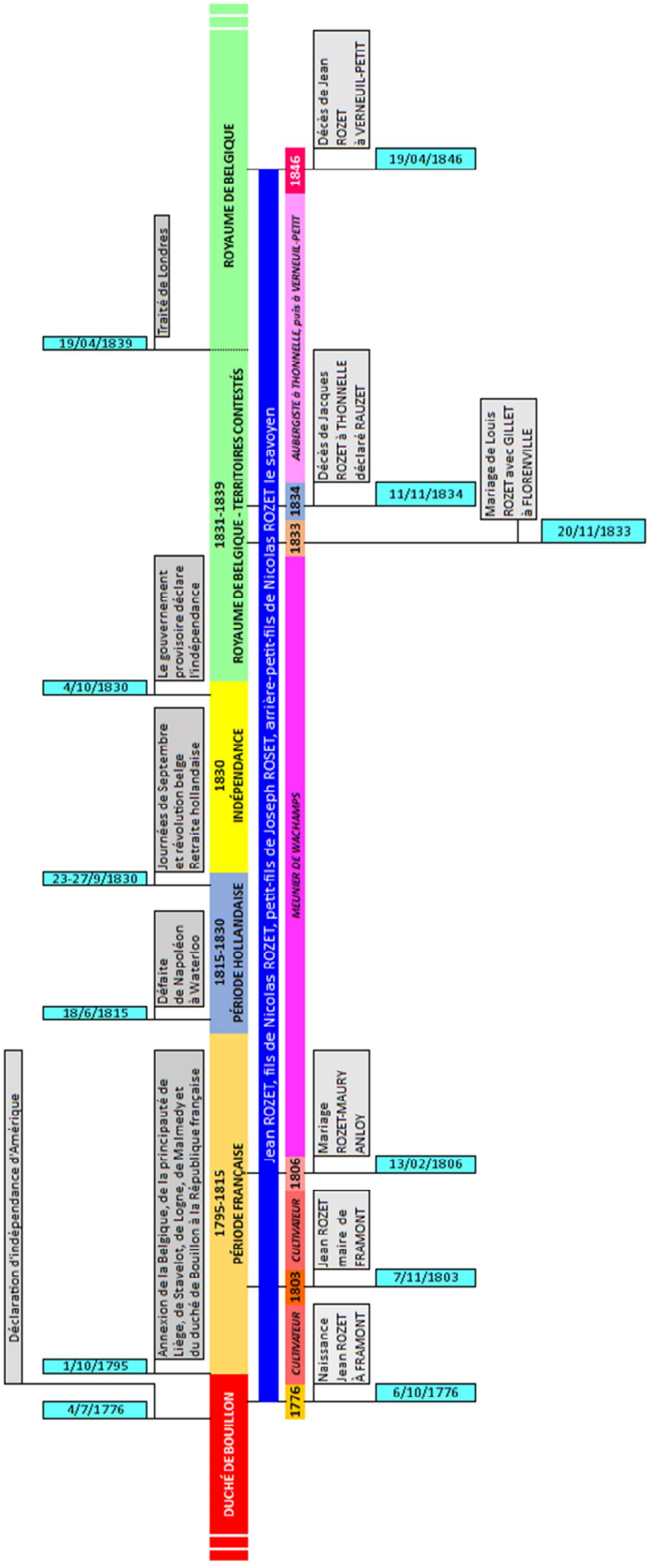

FRISE CHRONOLOGIQUE

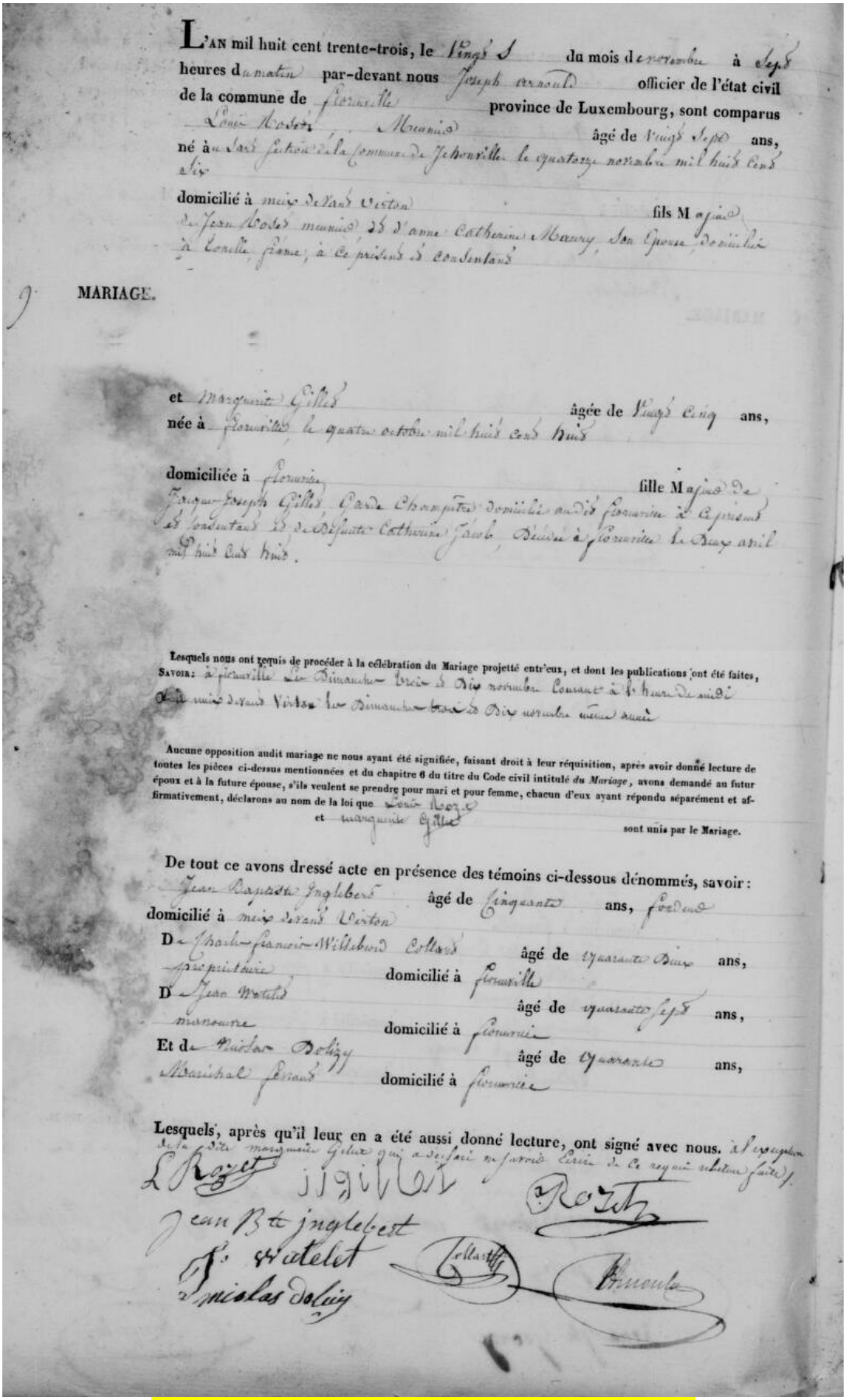

L'AN mil huit cent trente-trois, le Vingt S du mois de novembre à Sept heures du matin par-devant nous Joseph Arnould officier de l'état civil de la commune de Florenville province de Luxembourg, sont comparus Louis Roset Meunier âgé de Vingt Sept ans, né au Sart section de la commune de Jehonville le quatorze novembre mil huit cent six

domicilié à Meix devant Virton fils Majeur de Jean Roset meunier et d'anne Catherine Maury, son Epouse, domiciliés à Tonelle, France, à ce présent et consentant

9 MARIAGE.

et Marguerite Gillet âgée de Vingt Cinq ans, née à Florenville, le quatre octobre mil huit cent huit

domiciliée à Florenville fille Majeure de Jacques Joseph Gillet, Garde Champêtre domicilié audit Florenville à ce présent et consentant et de Défunte Catherine Jacob, décédée à Florenville le deux avril mil huit cent huit.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projetté entr'eux, et dont les publications ont été faites, SAVOIR: à Florenville les Dimanches trois et dix novembre courant à l'heure de midi et à Meix devant Virton les Dimanches trois et dix novembre même année

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 6 du titre du Code civil intitulé *du Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Louis Roset et Marguerite Gillet sont unis par le Mariage.

De tout ce avons dressé acte en présence des témoins ci-dessous dénommés, savoir: Jean Baptiste Inglebert âgé de Cinquante ans, fondeur domicilié à Meix devant Virton

De Charles François Willebrord Collart âgé de Quarante Deux ans, propriétaire domicilié à Florenville

De Jean Watelet âgé de Quarante Sept ans, manœuvre domicilié à Florenville

Et de Nicolas Dolizy âgé de Quarante ans, Maréchal ferrant domicilié à Florenville

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous. à l'exception de la dite Marguerite Gillet qui a déclaré ne savoir écrire de ce requis relecture faite.

L Rozet Jgillet Rozet

Jean Bte Inglebert

J. Watelet

Nicolas Dolizy

Collart

Arnould

MARIAGE ROZET-GILLET 1833 FLORENVILLE

En bref et en résumé

1833 Avant son mariage, Louis ROZET est domicilié à MEIX-DEVANT-VIRTON

1833 MARIAGE de Louis ROZET, fils aîné ROZET-MAURY, à FLORENVILLE

1833 Lors du mariage ROZET-GILLET, la famille ROZET-MAURY est domiciliée à THONNELLE

1834 Novembre, décès du fils puîné, Jacques RAUZET (sic) à THONNELLE

1843 Mariage de Marie Jeanne ROZET le 27 février 1843 à THONNELLE avec Prospère ARNOULD

1844 Mariage Jean Théodore ROZET-PARMENTIER à VERNEUIL-PETIT

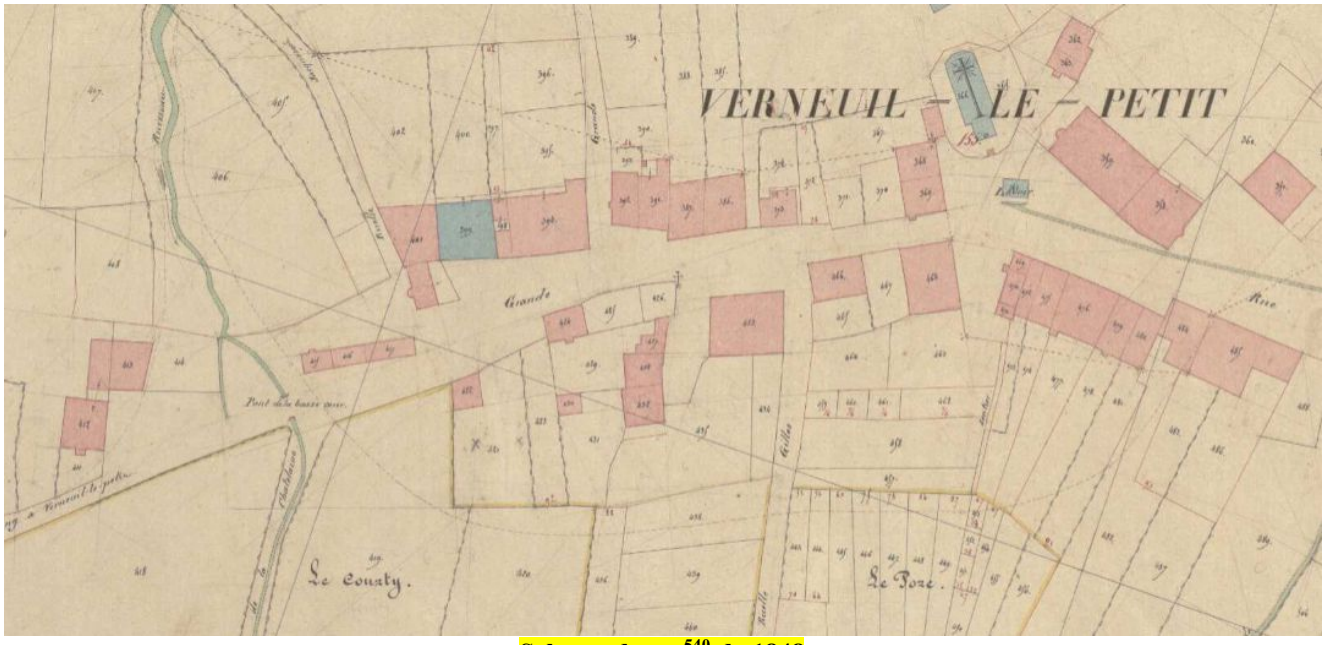

Selon cadastre[540] de 1848

1846 Décès de Jean ROZET à VERNEUIL-PETIT dans la maison de son fils ROZET-PARMENTIER à VERNEUIL-PETIT

1846 Composition de ménage (recensement) à VERNEUIL-PETIT : Jean Théodore ROZET (meunier, chef de ménage, 35 ans), Catherine PARMENTIER (sa femme, 27 ans), Marguerite ROZET (leur fille, 1 an), Anne Catherine MAURITE (sic) (MAURY, veuve ROZET, mère de Théodore ROZET, 68 ans), Jean Baptiste ROZET (frère du précédent, 31 ans)

[540] Archives de la Meuse en ligne

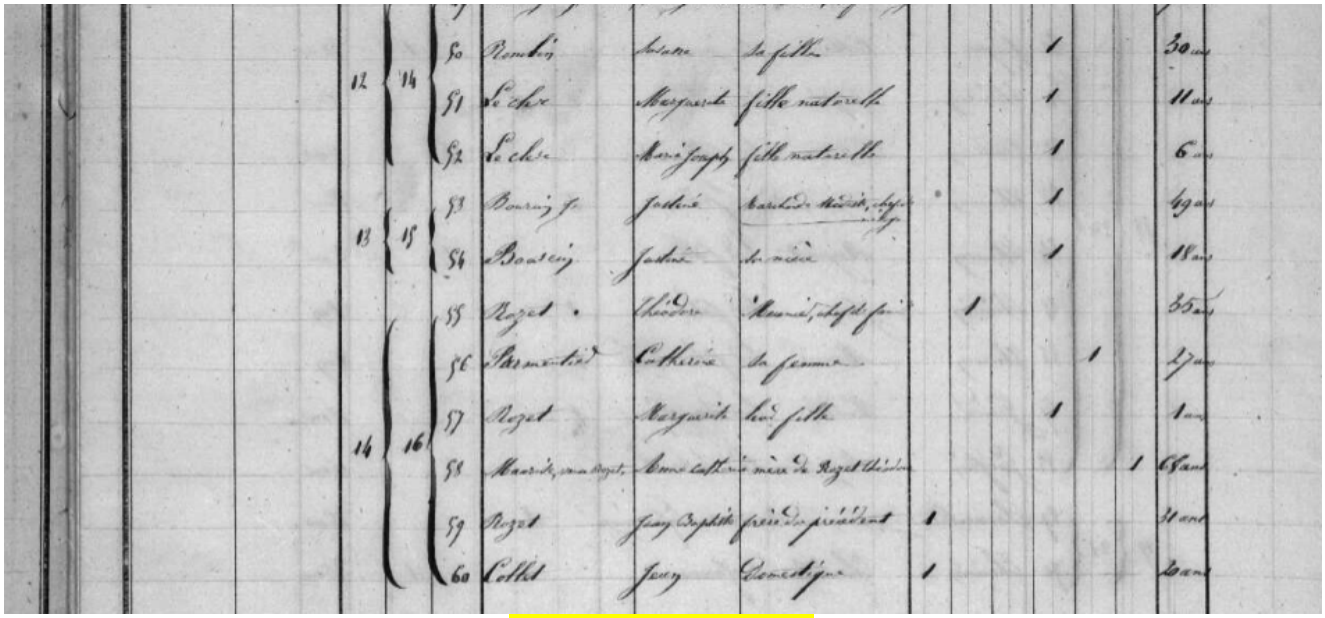

Selon recensement de 1846

1854 Mariage de Jean Baptiste ROZET-LESQUANNE à VILLÉCLOYE (s'installeront à VERNEUIL-GRAND)

1856 Composition de ménage (recensement) à VERNEUIL-PETIT : Jean Théodore ROZET (meunier, chef du ménage, 45 ans), Catherine PARMENTIER (sa femme, 37 ans), Léonie Joséphine ROZET (leur fille, 7 ans), Fernand ROZET (leur fils, 3 ans), Jean Baptiste ROZET (leur fils, 1 an), Anne Catherine MAURY (veuve ROZET, mère du dit ROZET, 77 ans)

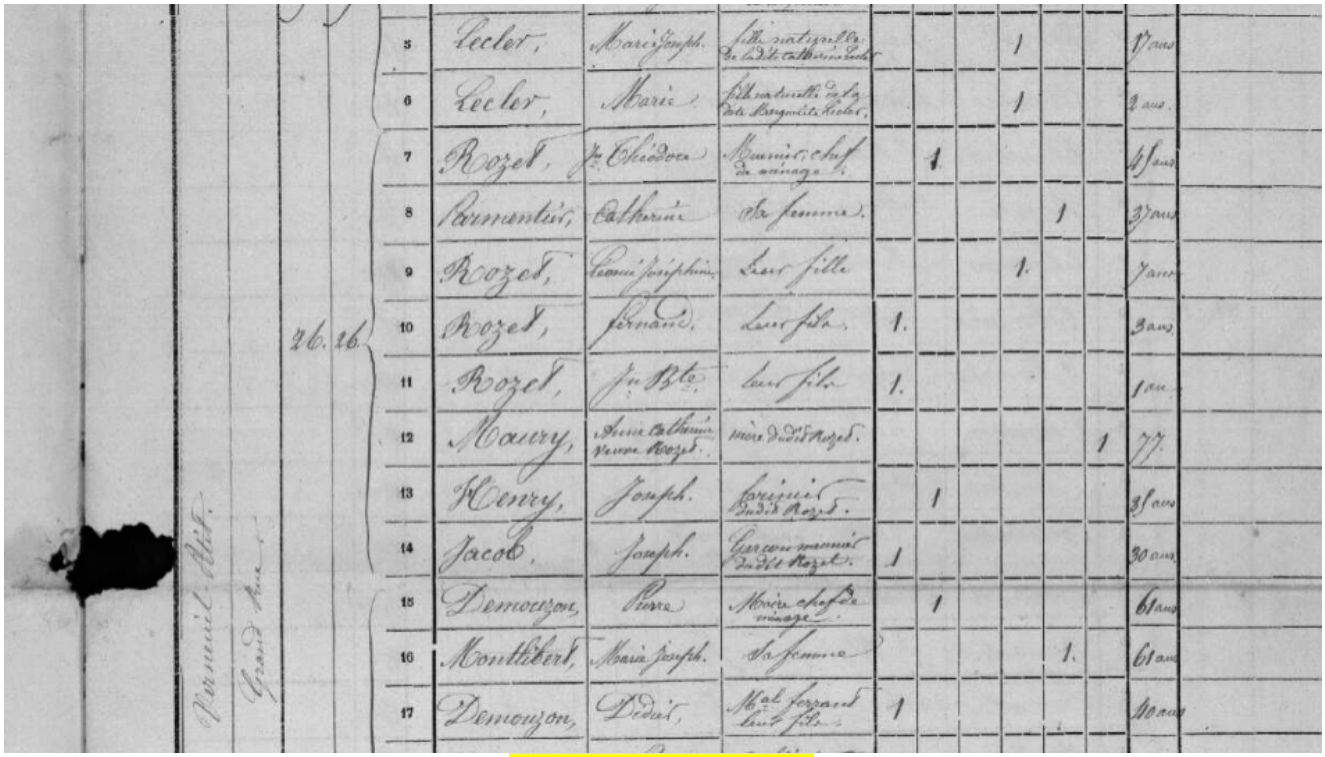

Selon recensement de 1856

1860 Décès d'Anne Catherine MAURY, veuve ROZET, le 26 avril à VERNEUIL-PETIT âgée de 83 ans, née à SART (Belgique), fille de Jacques MAURY et de Marie CUNY, tous les deux décédés

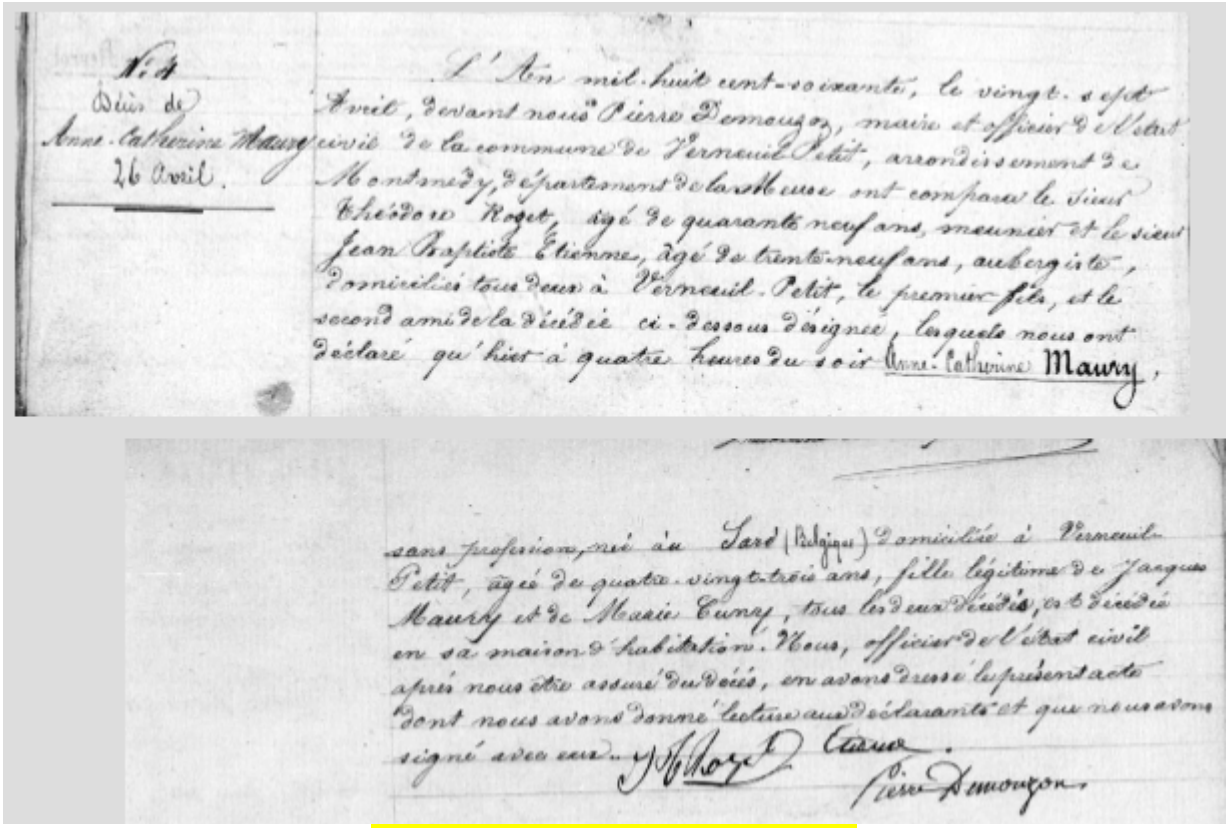

Décès de Anne Catherine MAURY en 1860

Ainsi, voici le déroulement des évènements :

1) 1833 Arrivée du couple ROZET-GILLET à MEIX-DEVANT-VIRTON

2) 1833 Arrivée de la famille ROZET-MAURY à THONNELLE

3) 1844 Arrivée de la famille ROZET-PARMENTIER à VERNEUIL-PETIT

4) 1854 Installation de la famille ROZET-LESQUANNE à VERNEUIL-GRAND

Les émigrant belges du troisième quart du 19ème siècle sur PARIS

Ainsi, j'ai repris mes enquêtes afin d'essayer de retrouver des descendants de Nicolas ROZET, notre ancêtre commun, qui auraient essaimés à Paris et, de là, vers d'autres contrées.

C'est ainsi que j'ai retrouvé sur une période allant de 1866 à 1887 cinq souches venant de Belgique dont l'une va disparaître très rapidement et une autre reviendra début du 20ème siècle en Belgique, pour y finir ses jours.

Celles qui vont s'établir proviendront toutes de Nicolas ROZET, petit-fils de Nicolas le Savoyard … Finalement, il y aura donc deux branches qui proviendront de MEIX-DEVANT-VIRTON et une autre de OCHAMPS.

J'ai recherché à l'aide des Tables de Mariage dans les Archives de la ville de Paris en ligne, tous les ROSET-ROZET pour les années 1860 à 1920. J'ai volontairement arrêté mon attention sur les deux graphies tout en vérifiant certains mariages avec les graphies ROSEY, ROZEZ, ROZÉ, etc. … afin d'éliminer toute possibilité de parenté proche (témoins, déclarants ou autres enseignements).

J'ai noté ainsi près de 90 mariages répartis sur les 20 arrondissements de Paris. Ce sondage m'a fait repérer 10 mariages de ROZET (1 ROSET et 9 ROZET, bien que ce ROSET ait été acté lors de son mariage ROZET). Ces unions ont été contractées sur les arrondissements suivants : 3ème (1), 11ème (2), 12ème (1), 15ème (1), 19ème (1) et 20ème (4).

Trois frères de MEIX-DEVANT-VIRTON, dont deux qui ont émigré dans la même période (1866 et 1872), le troisième rejoignant les deux premiers vers 1887, vont fonder famille à PARIS. Ces trois-là ont eu le plaisir, peut-être, de revoir leur cousin de OCHAMPS venir les rejoindre, lui, en 1875.

Quant à leur cousin très éloigné de FRAMONT, il est venu s'installer à PARIS en 1866, se mariant 25 jours plus tard que le couple ROZET-LIVET. Il n'est pas très certain que ces deux-là se soient croisés bien qu'habitant l'un de l'autre à moins d'une demi-heure à pied. Il est plus que probable qu'ils ignoraient leur existence ou leur degré de parenté (cousin au 8ème degré, le grand-père de leurs grands-pères était Joseph ROSET, fils de Nicolas ROZET le Savoyard).

Voyez, plus bas, une des premières photographies d'une rue de PARIS 6ème arrondissement que nos deux émigrés de la première heure ont peut-être emprunté.

En ce qui concerne l'émigration, voici ce que l'on peut lire dans *Académie royale des Sciences d'Outre-Mer Classe des Sciences Morales et Politiques, N.S. XLVI-5, Bruxelles 1978* – Emigration et immigration en Belgique au XIXe et au XXe siècles[541], par Jean STENGERS, Professeur à l'Université de Bruxelles, Membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer et de l'Académie Royale de Belgique – Mémoire présenté à la Séance du 16 mai 1978 (page 4) :

« D'un pays densément peuplé comme la Belgique et, au XIXe siècle, en pleine expansion démographique, on aurait pu attendre, avant 1914, une assez forte émigration vers l'outre-mer. Elle a été cependant fort faible : en 1900, aux Etats-Unis, on ne compte que 29.000 personnes qui soient originaires de Belgique. En fait, pour les individus à la recherche d'un emploi meilleur ou d'un emploi

[541]http://www.kaowarsom.be/documents/MEMOIRES_VERHANDELINGEN/Sciences_morales_politique/Hum.Sc.(NS)_T.XLVI,5_STENGERS%20J._Emigration%20et%20immigration%20en%20Belgique%20au%20XIXe%20et%20XXe%20siècles_1978.pdf

tout court, les déplacements à courte distance, en général, ont suffi : déplacements à l'intérieur du pays, spécialement de la Flandre vers la Wallonie industrielle ; déplacements surtout vers la France. La France — et spécialement le Nord et Paris — a constitué pour les Belges un pôle d'attraction majeur. En 1886, on recense en France 482 000 Belges. La main-d'œuvre belge est essentiellement ouvrière dans le Nord, davantage artisanale à Paris » [c'est moi qui souligne].

Rue Contrescarpe, de la rue Saint André-des-Arts. Paris VIe. 1866.
Date : septembre 1866 – Auteur : Charles Marville (1813-1879)

La rue Contrescarpe[542], également nommée rue de la Contrescarpe-Saint-André, est devenue la rue Mazet en 1867, puis la rue André Mazet en 1994. Elle se situe dans l'actuel 6e arrondissement de Paris. Cette rue s'est également appelée rue de la Basoche et c'est sous ce nom qu'elle apparaît dans le procès-verbal de 1636 et plus anciennement ruelle des Murs. On trouve également le nom de rue de la Contrescarpe-Dauphine, en référence à la rue Dauphine sur laquelle elle débouche. Cette rue doit son nom de contrescarpe à sa situation, le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste.

[542]Wikipedia

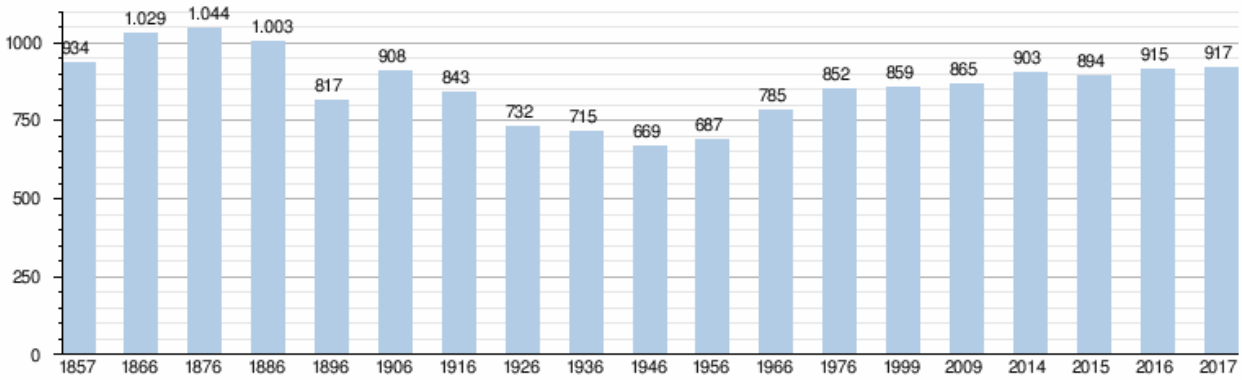

Population de Meix-devant-Virton expliquant aussi la migration

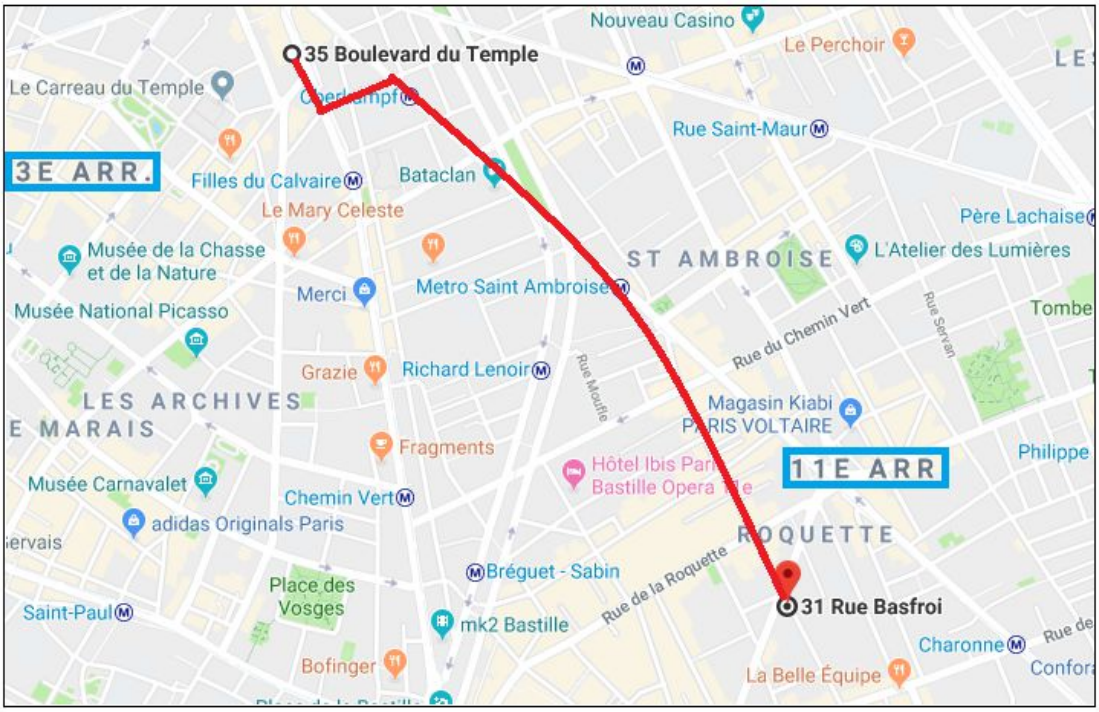

Boulevard du Temple n°35 à PARIS 3ème et Rue Basfroi n° 31 à PARIS 11ème, 25 minutes à pied !

Boulevard du Temple, n°35 à Paris 3ème

rue Basfroi n°31 PARIS 11ème

FRISE CHRONOLOGIQUE DES ARRIVÉES DES FUTURES BRANCHES DES ROZET ÉMIGRÉS

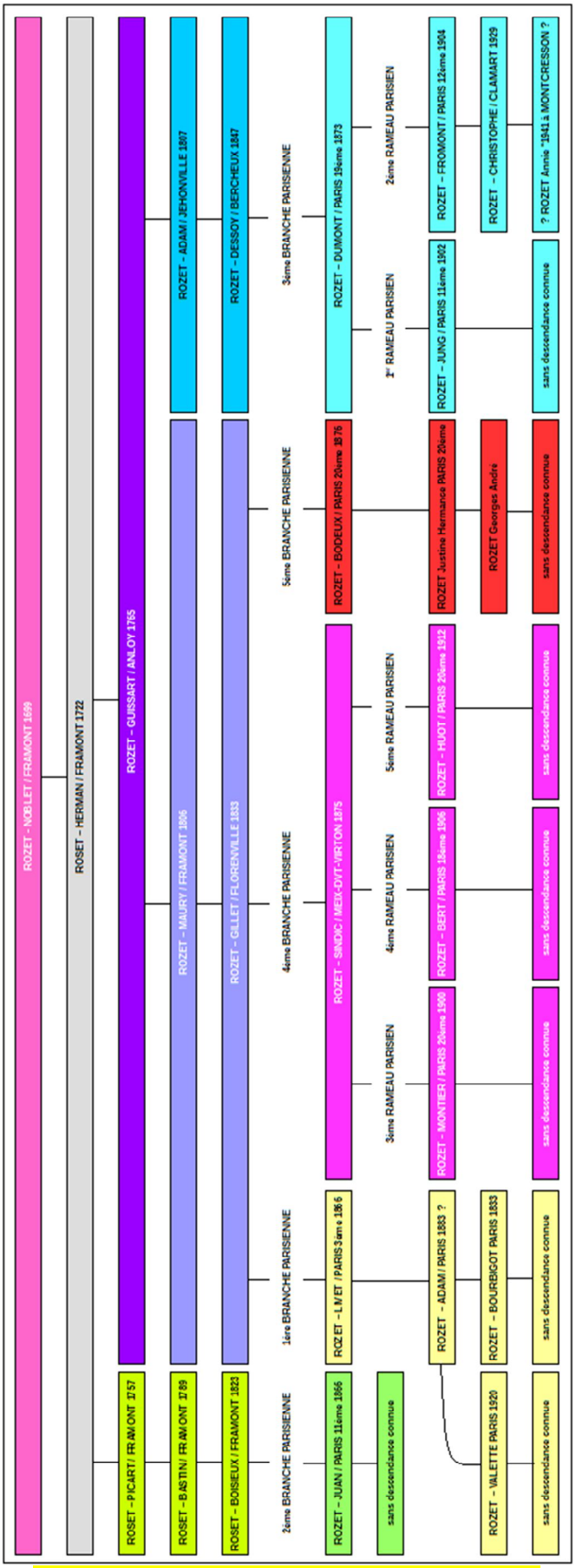

Crayon généalogique des ROZET émigrés à PARIS

(1ère) BRANCHE MEICHOISE-PARISIENNE

ROZET-LIVET – 1866 (1er)

ROZET-COUPÉ – 1888 (2nd)

VIc. Louis ROZET, né le 21 octobre 1839 à MEIX-DEVANT-VIRTON, est un fils de Louis ROZET et de Marguerite GILLET. Il se marie le 7 août 1866 à PARIS 3ème avec Onésime Palmyre LIVET, couturière, née à TIGEAUX, Seine-et-Marne, le 18 septembre 1838, demeurant Boulevard du Temple, n°35 à Paris 3ème, fille de feux François LIVET, décédé à TIGEAUX et de Eugénie Françoise DREVAULT, sa veuve, couturière. Il est dit dans son acte de mariage « facteur de pianos ».

Lors de son premier mariage avec Onésime Palmyre LIVET, en 1866, il est dit que Louis réside rue de Pali-Kao[543], n°10 et précédemment passage Menilmontant, n°50, à Paris 20ème.

1866 - rue de Pali-Kao n°10 PARIS 20ème

[543]Elle porte le nom de la bataille de Palikao, qui constitue une victoire remportée en Chine par l'armée franco-anglaise le 21 septembre 1860, lors de la seconde guerre de l'opium [Wikipedia].

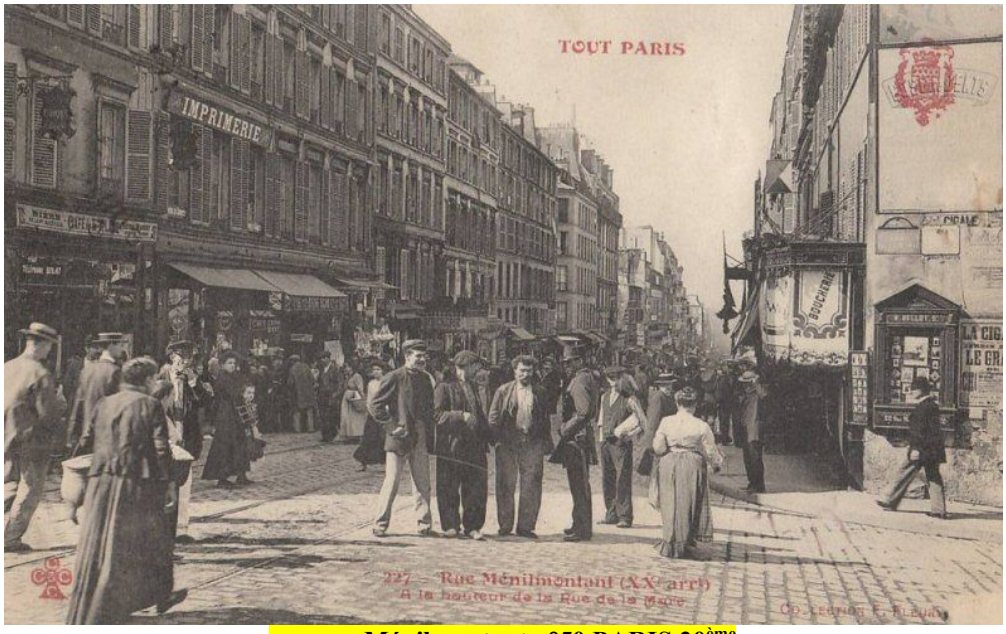

passage Ménilmontant n°50 PARIS 20ème

Je pense que Louis est présent à Paris depuis peu car aucun parent de son côté n'est présent à son mariage. Ses parents ont donné leurs accords par acte notarié devant le notaire PAIR de VIRTON (Belgique) le 15 juillet de l'année.

Dont du premier lit :

1. **Louis Emile** ROZET né à TIGEAUX (Seine-et-Marne) le 24 juillet 1867, ébéniste, demeurant à Paris, épousera Pauline Emilie ADAM, qui suit en **VII.**
2. Julie ROZET née à PARIS 20ème le 2 novembre 1868, les parents demeurant rue Houdart n°8. Elle se marie le 12 février 1889 avec Louis DROUHAULT à PARIS 20ème dont elle divorcera le 24 juillet 1905. Elle est décédée à FONTENAY-SOUS-BOIS le 3 mai 1947.
3. Eugénie Louise ROZET né à PARIS 11ème le 24 décembre 1872, le père est charpentier et les parents demeurent rue Moret n°11. Elle épouse René Jules FOREST le 26 novembre 1892 à PARIS 20ème.
4. Jeanne Emilie ROZET, née le 12 octobre 1877 à PARIS 20ème, épouse en premières noces le 23 décembre 1901 à PARIS 10ème Alfred Henri JEANNE dont elle divorcera, jugement du 1er juillet 1905. Puis en secondes noces, elle se marie le 31 décembre 1912 à PARIS 20ème avec Marie Ernest Vital GRÉGOIRE, fonctionnaire, colonel, fils de Hilaire GRÉGOIRE, décédé, et de Laure Anastasie MICHEL dit MICHELY, sa veuve. Elle décède le 8 mai 1919 à PARIS 9ème.

Louis, veuf, 49 ans, se marie en secondes noces à Paris 20ème le 30 juin 1888 avec Constance COUPÉ. La défunte est décédée le 2 février 1887, en son domicile, rue Delaitre n°14 à PARIS 20ème.

Lorsque Louis se remarie, il est dit qu'il est domicilié rue des Maronites n°14, toujours à PARIS 20ème. Sa seconde épouse, Constance COUPÉ décède le 28 septembre 1902. Elle était née à MOUTEREAU (Seine-et-Marne) domiciliée rue Boyer n°38 mais décédée rue de la Chine[544], n°4. Elle était fille de Maurice COUPÉ, décédé, et de Julienne Rosalie Antoinette PICHARD, sa veuve, âgée de 81 ans.

Lors du premier mariage (1901) de sa fille Jeanne Emilie, il est dit demeurant à Fontenay-sous-Bois et lors du second en 1912, il est dit domicilié au PRÉ SAINT GERVAIS, Grand Rue n°144 (Seine), probable lieu de son décès.

[544]Probablement à l'hôpital, actuellement Hôpital Tenon - 4 rue de la Chine, 75020 Paris

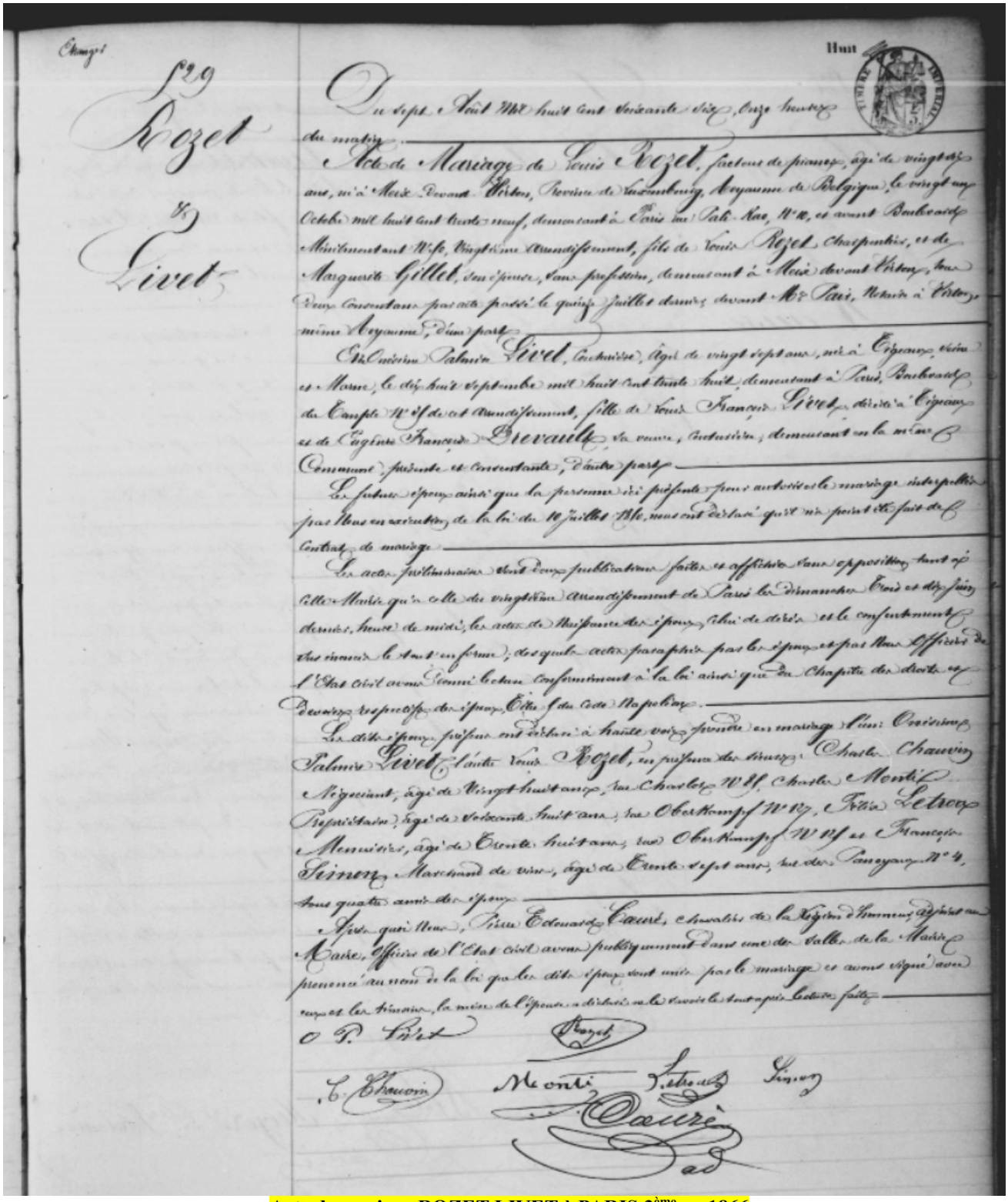

Acte de mariage ROZET-LIVET à PARIS 3ème en 1866

Il est très peu probable que ce couple ait eu des enfants. Quand Louis se remarie en 1888, il a 49 ans et son épouse, 44 ans. Rien n'indique qu'ils aient eu des enfants…

Ainsi, le couple ROZET-LIVET fait connaissance dans les années 1866, peut-être peu avant. L'épouse Onésime Palmyre LIVET est une jeune femme de 28 ans. Elle est née à TIGEAUX, Seine-et-Marne, et est orpheline de son père Louis François LIVET décédé lorsqu'elle avait à peine 8 ans (4/04/1846).

Il est donc logique qu'elle aille accoucher de son premier enfant, Louis Emile ROZET, le 24 juillet 1867, dans le village de sa mère. Des liens vont très probablement se créer avec des habitants du village car on va retrouver le village de TIGEAUX en certaines circonstances.

En effet, Victor Émile ROZET, né le 24 décembre 1880 au domicile de ses parents ROZET-SINDIC, rue des Panoyaux n°44 à PARIS 20ème est décédé le 10 janvier 1881 (17 jours) à TIGEAUX (en nourrice chez Armand BÉGUIN, à plus de 40 kilomètres de PARIS). Son père est l'un des frères de Louis ROZET qui a épousé en 1866 Onésime Palmyre LIVET (née à TIGEAUX).

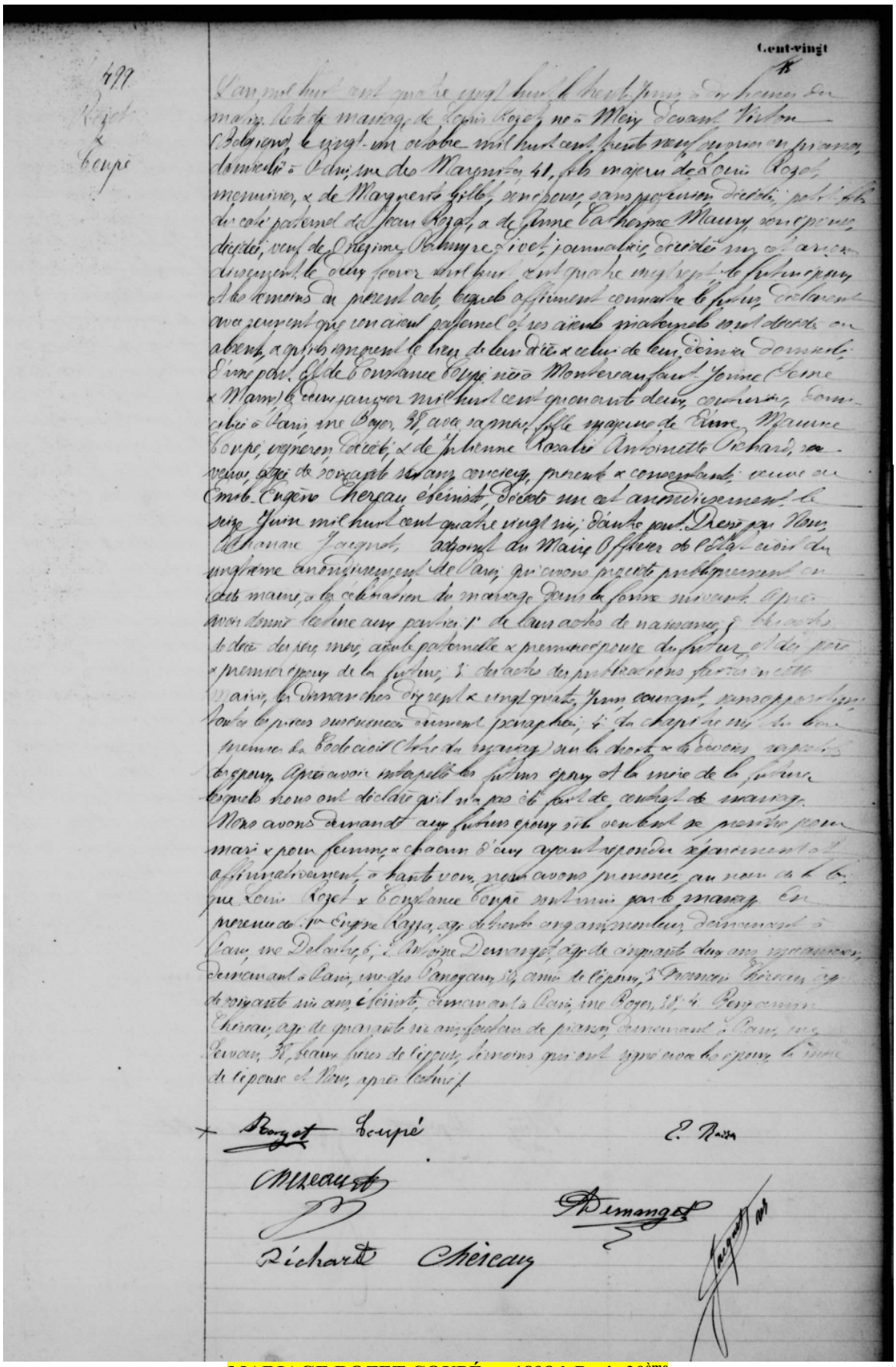

MARIAGE ROZET-COUPÉ en 1898 à Paris 20ème

ROZET-ADAM – 1893

VII. Louis Emile ROZET né à TIGEAUX (Seine-et-Marne) le 24 juillet 1867, ouvrier en pianos, domicilié rue des Amandiers n°84 à PARIS 20ème, fils de Louis ROZET et de Palmyre Onésime LIVET, époux décédés, se marie le 30 décembre 1893 à PARIS 20ème avec Pauline Emilie ADAM, (née à PARIS 19ème le 14 octobre 1874, fille de Eugène ADAM, décédé, et de Léontine Thérèse BORIÈS, et décédée le 30 avril 1924 rue de Chine, n°4 (le couple résidait impasse Routy-Philippe n°3 à PARIS 20ème avant le 30 avril 1916). Louis, veuf, décède le 20 janvier 1930 rue de Chine, n°4 à PARIS 20ème

Dont :

1. Emile ROZET né en 1894, décédé à PARIS 20ème, rue de Chine n°4, le 1er août 1895 à huit mois et demi
2. **Raymond** ROZET né le 18 janvier 1897 à PARIS 20ème, marié le 7 septembre 1920 avec Eulalie Valentine Fernande VALETTE, qui suit en **VIIIa**
3. Fernand Robert ROZET né en 1902, décédé à PARIS 20ème le 14 octobre 1903 à 19 mois
4. Léa Emilienne ROZET, née le 10 décembre 1904 à PARIS 20ème, maroquinière lors de son mariage le 27 janvier 1923 avec Georges Victor SAILLARD à PARIS 20ème, décédée le 6 décembre 1986 à MONTARGIS (Loiret)
5. **Robert** ROZET, né le 15 juillet 1908 à PARIS 10ème, marié le 30 décembre 1933 à PARIS 20ème avec Anne Marie BOURBIGOT, décédé le 21 juin 1987 à SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS (Loiret) , qui suit en **VIIIb**
6. Angèle Jeanne ROZET, née le 25 août 1913 à PARIS 10ème, mariée le 15 avril 1933 à PARIS 20ème avec Alexandre Henri PILLET
7. Enfant sans vie le 19 avril 1916 à PARIS 20ème, rue de Chine n°4 (hôpital)

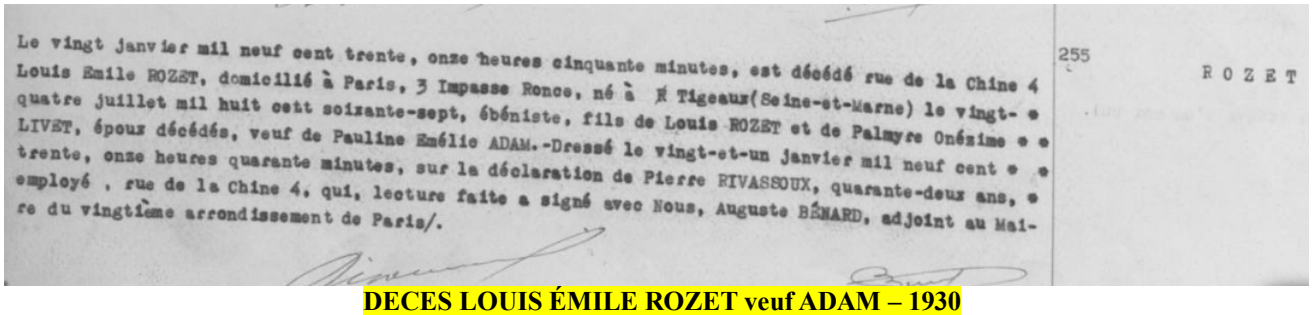

Le vingt janvier mil neuf cent trente, onze heures cinquante minutes, est décédé rue de la Chine 4 Louis Emile ROZET, domicilié à Paris, 3 Impasse Ronce, né à Tigeaux(Seine-et-Marne) le vingt-quatre juillet mil huit cett soixante-sept, ébéniste, fils de Louis ROZET et de Palmyre Onézime LIVET, époux décédés, veuf de Pauline Emélie ADAM.-Dressé le vingt-et-un janvier mil neuf cent trente, onze heures quarante minutes, sur la déclaration de Pierre RIVASSOUX, quarante-deux ans, employé , rue de la Chine 4, qui, lecture faite a signé avec Nous, Auguste BÉNARD, adjoint au Maire du vingtième arrondissement de Paris/.

255 ROZET

DECES LOUIS ÉMILE ROZET veuf ADAM – 1930

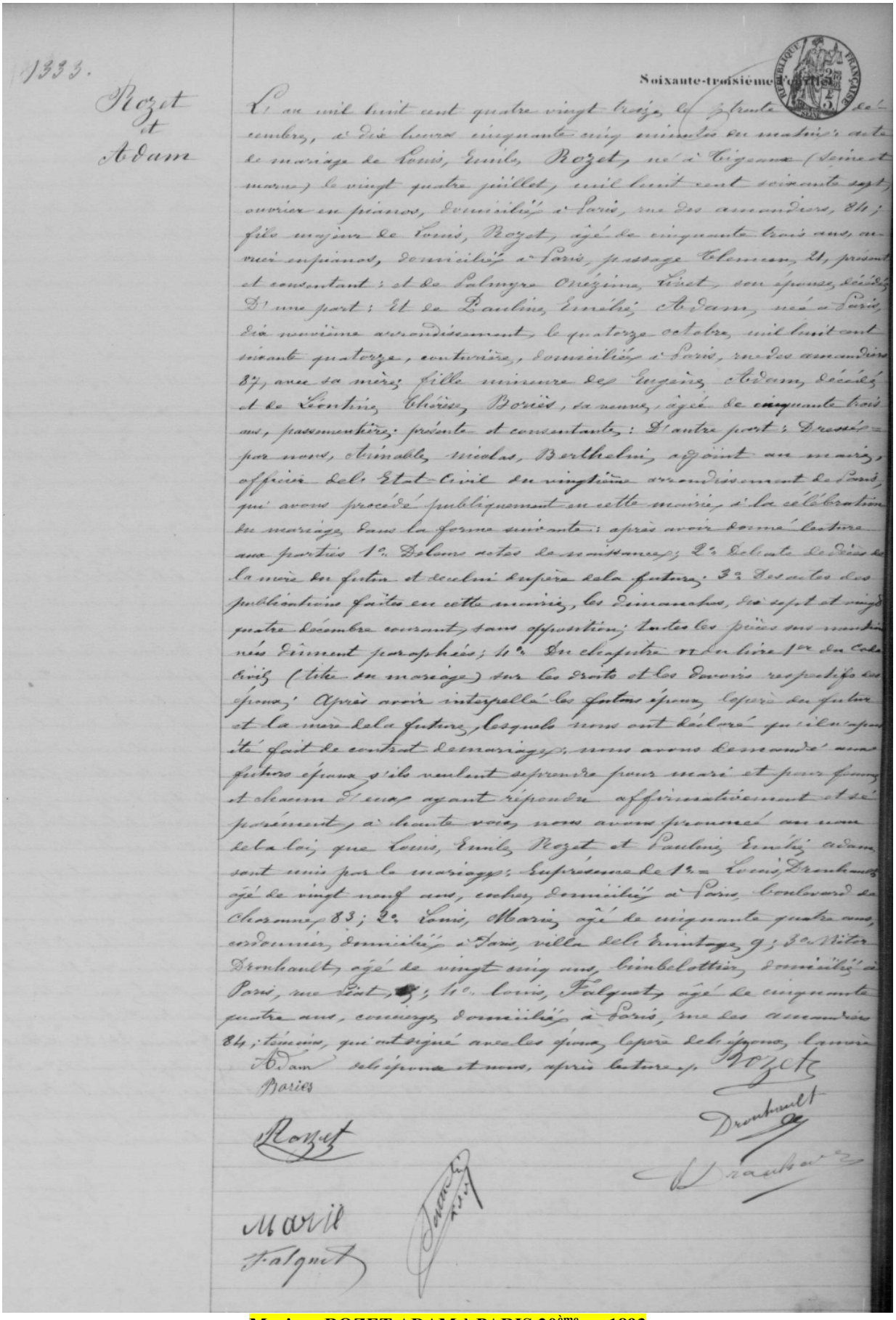

1333.

Rozet et Adam

Soixante-troisième Feuillet

L'an mil huit cent quatre vingt treize, le trente décembre, à dix heures cinquante cinq minutes du matin; acte de mariage de Louis, Emile, Rozet, né à Tigeaux (Seine et marne) le vingt quatre juillet, mil huit cent soixante sept, ouvrier en pianos, domicilié à Paris, rue des amandiers, 84; fils majeur de Louis, Rozet, âgé de cinquante trois ans, ouvrier en pianos, domicilié à Paris, passage Clemen, 21, présent et consentant; et de Palmyre Onézime, Livet, son épouse, décédée. D'une part: Et de Pauline, Emélie, Adam, née à Paris, dix neuvième arrondissement, le quatorze octobre, mil huit cent soixante quatorze, couturière, domiciliée à Paris, rue des amandiers 87, avec sa mère; fille mineure de Eugène, Adam, décédé, et de Léontine, Thérèse, Boriès, sa veuve, âgée de cinquante trois ans, passementière, présente et consentante: D'autre part: Dressé par nous, Aimable, Nicolas, Berthelin, adjoint au maire, officier de l'Etat-Civil du vingtième arrondissement de Paris, qui avons procédé publiquement en cette mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante: après avoir donné lecture aux parties 1°. De leurs actes de naissance; 2°. De l'acte de décès de la mère du futur et de celui du père de la future; 3°. Des actes des publications faites en cette mairie, les dimanches, dix sept et vingt quatre décembre courant, sans opposition; toutes les pièces sus mentionnées dûment paraphées; 4°. Du chapitre VI du livre 1er du Code Civil (titre du mariage) sur les droits et les devoirs respectifs des époux; Après avoir interpellé les futurs époux, le père du futur et la mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage; nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi, que Louis, Emile, Rozet et Pauline, Emélie, Adam sont unis par le mariage; En présence de 1°. Louis, Dronhault, âgé de vingt neuf ans, cocher, domicilié à Paris, boulevard de Charonne, 83; 2°. Louis, Marie, âgé de cinquante quatre ans, cordonnier, domicilié à Paris, villa de l'Ermitage, 9; 3°. Victor Dronhault, âgé de vingt cinq ans, bimbelottier, domicilié à Paris, rue Piat, [illegible]; 4°. Louis, Falquet, âgé de cinquante quatre ans, concierge, domicilié à Paris, rue des amandiers 84; témoins, qui ont signé avec les époux, le père de l'époux, la mère de l'épouse et nous, après lecture.

Adam
Boriès
Rozet
Rozet
Dronhault
Dronhault
Marie
Falquet

Mariage ROZET-ADAM à PARIS 20ème en 1893

ROZET-VALETTE – 1920

VIIIa. Raymond ROZET est né le 18 janvier 1897 à PARIS 20ème, s'est marié le 7 septembre 1920 avec Eulalie Valentine Fernande VALETTE à PARIS 15ème, et divorcera le 29 novembre 1928. Représentant de commerce, il réside rue Labrouste à PARIS n°7bis à PARIS 15ème lors de son mariage. Il est décédé le 9 mai 1983 à BOBIGNY (Seine Saint Denis) mais résidait rue des Partants n°5 à PARIS 20ème. Pas de descendance connue.

Rue des Partants à PARIS 20ème

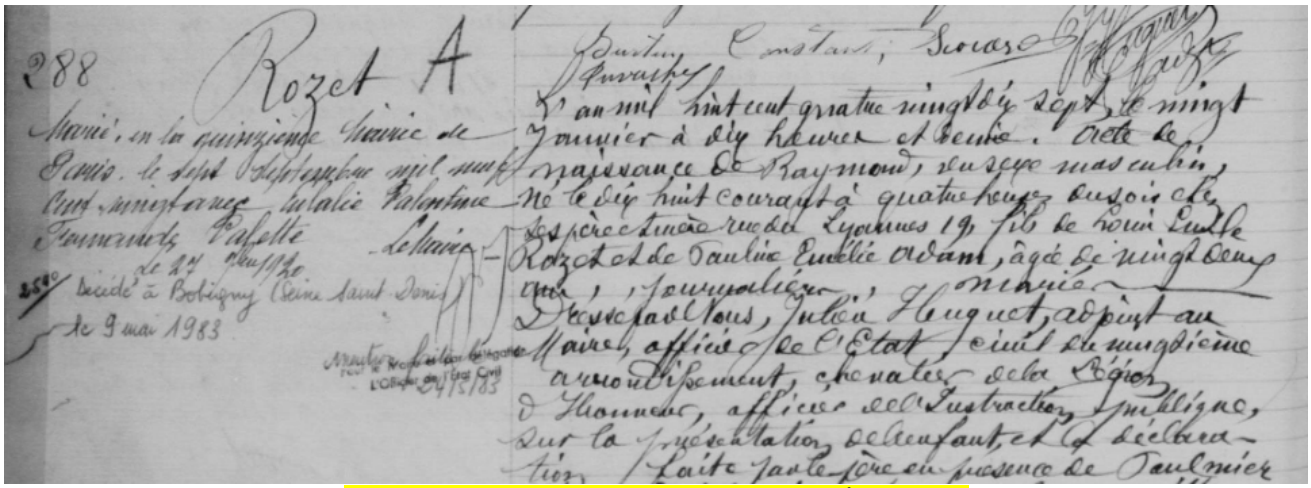

Naissance de Raymond ROZET à PARIS 20ème en 1897

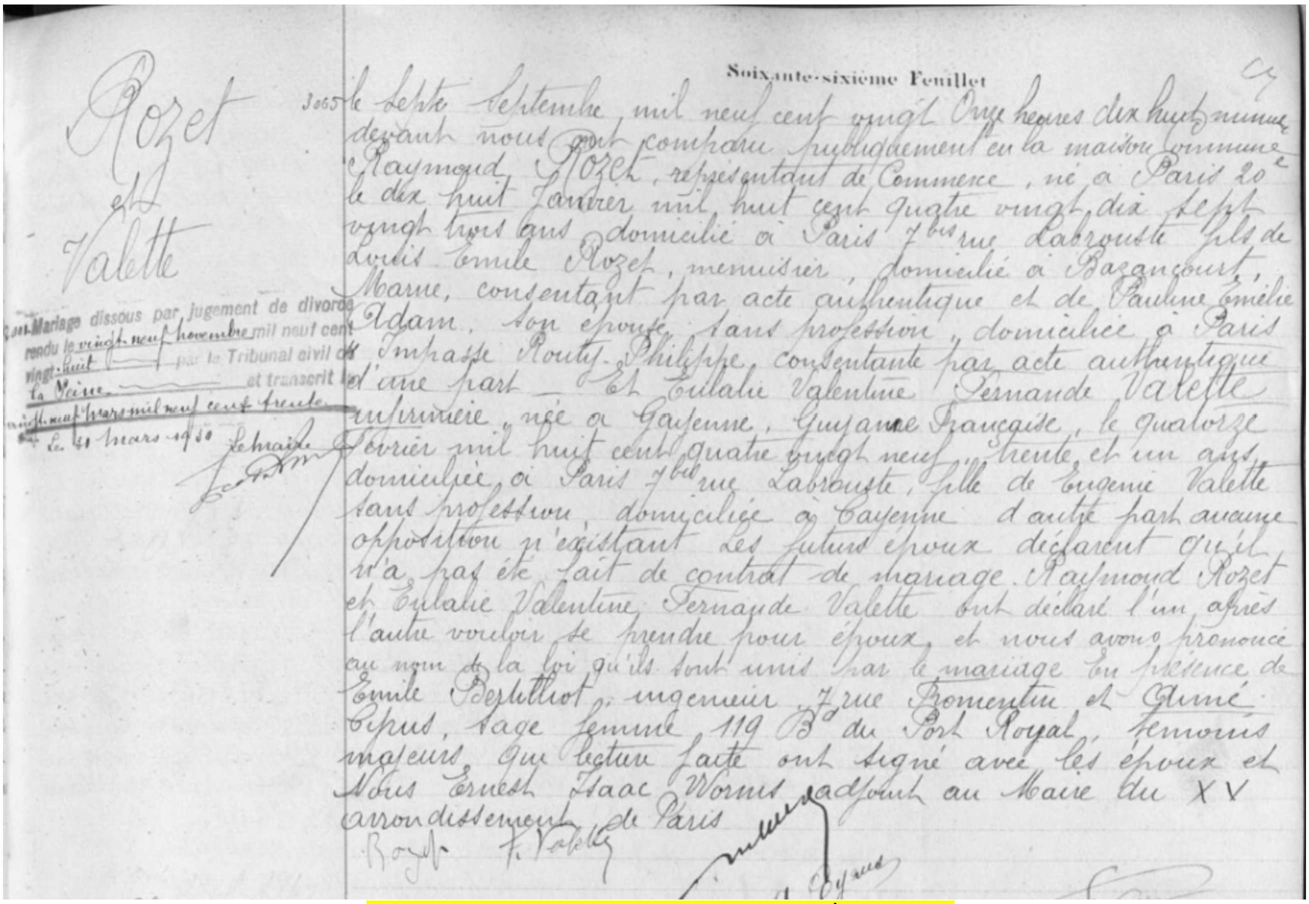

Rozet et Valette

Mariage dissous par jugement de divorce rendu le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt-huit par le Tribunal civil de la Seine et transcrit le vingt-neuf mars mil neuf cent trente. Le 31 mars 1930 Le maire

Soixante-sixième Feuillet

3065 Le sept septembre mil neuf cent vingt onze heures dix huit minutes devant nous ont comparu publiquement en la maison commune Raymond Rozet, représentant de Commerce, né à Paris 20e le dix huit Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept, vingt trois ans, domicilié à Paris 7 bis rue Labrouste, fils de Louis Emile Rozet, menuisier, domicilié à Bazancourt, Marne, consentant par acte authentique et de Pauline Emélie Adam, son épouse, sans profession, domiciliée à Paris 8 Impasse Routy-Philippe, consentante par acte authentique d'une part — Et Eulalie Valentine Fernande Valette infirmière, née à Cayenne, Guyane Française, le quatorze Février mil huit cent quatre vingt neuf, trente et un ans, domiciliée à Paris 7 bis rue Labrouste, fille de Eugénie Valette sans profession, domiciliée à Cayenne d'autre part, aucune opposition n'existant. Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Raymond Rozet et Eulalie Valentine Fernande Valette ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux, et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage en présence de Emile Berthiot, ingénieur, 7 rue Fromentin et Aimé Sipus, sage femme, 119 Bd du Port Royal, témoins majeurs, qui lecture faite ont signé avec les époux et Nous Ernest Isaac Worms adjoint au Maire du XV arrondissement de Paris

Rozet F. Valette

Mariage ROZET-VALETTE à PARIS 15ème en 1920

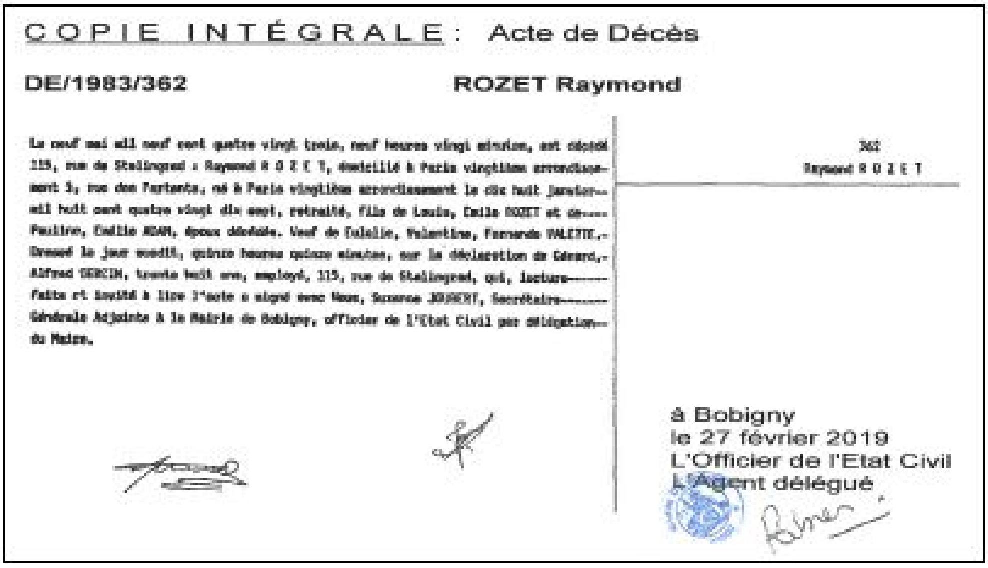

COPIE INTÉGRALE : Acte de Décès

DE/1983/362 ROZET Raymond

Le neuf mai mil neuf cent quatre vingt trois, neuf heures vingt minutes, est décédé 115, rue de Stalingrad : Raymond R O Z E T, domicilié à Paris vingtième arrondissement 3, rue des Partants, né à Paris vingtième arrondissement le dix huit janvier mil huit cent quatre vingt dix sept, retraité, fils de Louis, Emile ROZET et de Pauline, Emilie ADAM, époux décédés. Veuf de Eulalie, Valentine, Fernande VALETTE. Dressé le jour susdit, quinze heures quinze minutes, sur la déclaration de Gérard, Alfred DERCIN, trente huit ans, employé, 115, rue de Stalingrad, qui, lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous, Suzanne JOUBERT, Secrétaire Générale Adjointe à la Mairie de Bobigny, officier de l'Etat Civil par délégation du Maire.

362
Raymond R O Z E T

à Bobigny
le 27 février 2019
L'Officier de l'Etat Civil
L'Agent délégué

Décès de Raymond ROZET à BOBIGNY (Seine Saint Denis) en 1983

ROZET-BOURBIGOT – 1933

VIIIb. Robert ROZET est né le 15 juillet 1908 à PARIS 10ème, se marie le 30 décembre 1933 à PARIS 20ème avec Anne Marie BOURBIGOT [née le 25 mars 1914 à FOUESNANT (Finistère), fille de Jean Marie BOURBIGOT et de Anne Marie Josèphe GUILLOU], et est décédé le 21 juin 1987 à SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS (Loiret). Lui était domicilié, lors de son mariage, rue Delaitre à PARIS 20ème. Ont-ils eut des descendants ? Je l'ignore jusqu'à présent.

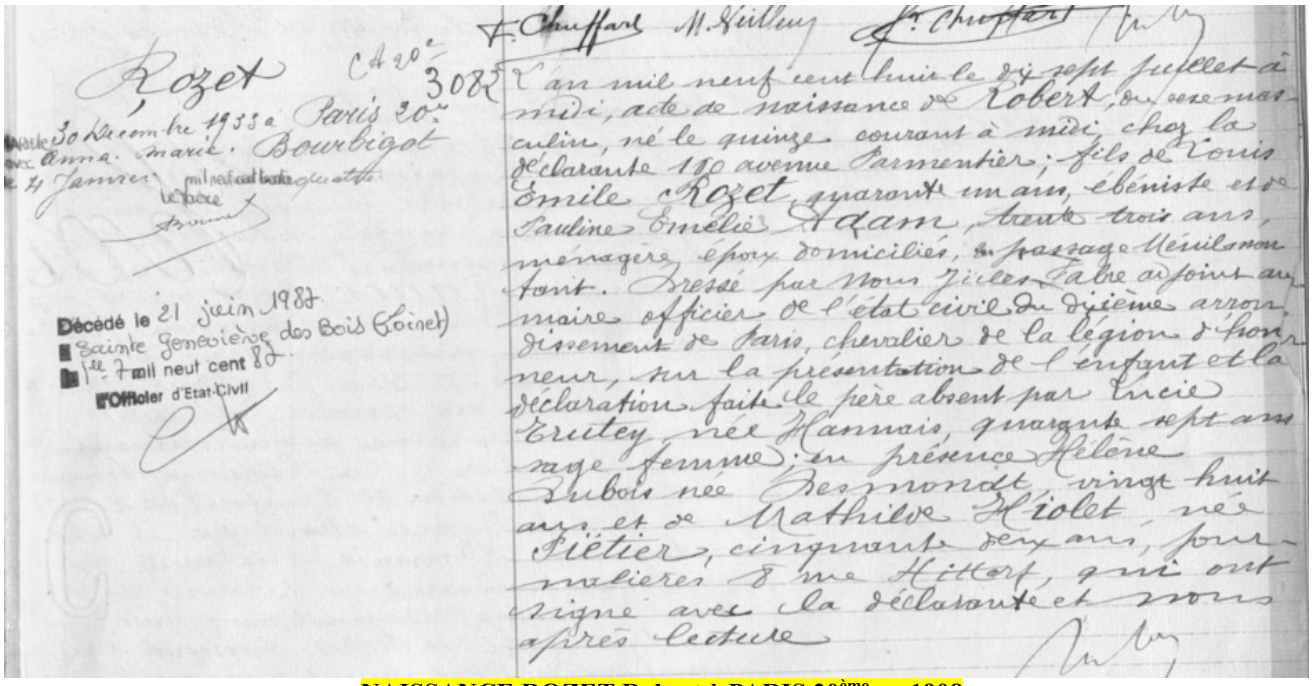

Rozet CA 20e 3082

Mariée le 30 Décembre 1933 à Paris 20e avec Anna Marie Bourbigot le 4 Janvier mil neuf cent trente quatre

Décédé le 21 juin 1987 à Sainte Geneviève des Bois (Loiret) le 1er 7 mil neuf cent 87

L'Officier d'Etat-Civil

F. Chuffart M. Veilleux Fr. Chuffart

L'an mil neuf cent huit le dix sept juillet à midi, acte de naissance de Robert, du sexe masculin, né le quinze courant à midi, chez la déclarante 180 avenue Parmentier; fils de Louis Emile Rozet, quarante un ans, ébéniste et de Pauline Emélie Adam, trente trois ans, ménagère, époux domiciliés, passage Ménilmontant. Dressé par Nous Jules Fabre adjoint au maire officier de l'état civil du dixième arrondissement de Paris, chevalier de la légion d'honneur, sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite le père absent par Lucie Trutey née Hannais, quarante sept ans sage femme; en présence Hélène Dubois née Desmondt, vingt huit ans et de Mathilde Hiolet, née Piétier, cinquante deux ans, journalières 8 rue Hittorf, qui ont signé avec la déclarante et nous après lecture

NAISSANCE ROZET Robert à PARIS 20ème en 1908

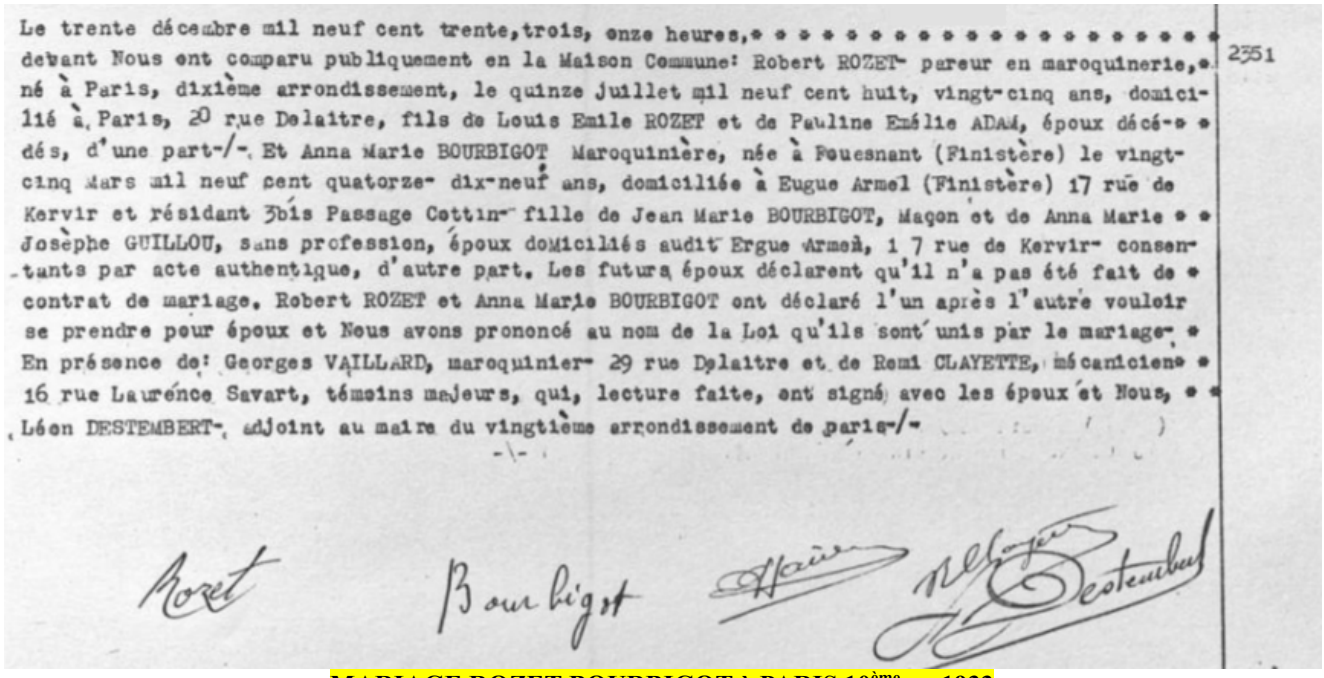

Le trente décembre mil neuf cent trente, trois, onze heures, devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune: Robert ROZET- pareur en maroquinerie, né à Paris, dixième arrondissement, le quinze juillet mil neuf cent huit, vingt-cinq ans, domicilié à Paris, 20 rue Delaitre, fils de Louis Emile ROZET et de Pauline Emélie ADAM, époux décédés, d'une part-/-. Et Anna Marie BOURBIGOT Maroquinière, née à Fouesnant (Finistère) le vingt-cinq Mars mil neuf cent quatorze- dix-neuf ans, domiciliée à Eugue Armel (Finistère) 17 rue de Kervir et résidant 3bis Passage Cottin- fille de Jean Marie BOURBIGOT, Maçon et de Anna Marie Josèphe GUILLOU, sans profession, époux domiciliés audit Ergue Armel, 17 rue de Kervir- consentants par acte authentique, d'autre part. Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Robert ROZET et Anna Marie BOURBIGOT ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage- En présence de: Georges VAILLARD, maroquinier- 29 rue Delaitre et de Remi CLAYETTE, mécanicien 16 rue Laurence Savart, témoins majeurs, qui, lecture faite, ont signé avec les époux et Nous, Léon DESTEMBERT-, adjoint au maire du vingtième arrondissement de paris-/-

2351

Rozet Bourbigot Destembert

MARIAGE ROZET-BOURBIGOT à PARIS 10ème en 1933

(2ème) BRANCHE FRAMONTOISE-PARISIENNE *ÉTEINTE*

ROZET-JUAN – 1866

VIb. Jean Joseph ROSET est le fils de Nicolas Joseph ROSET et d'Elisabeth BOISIEUX. Son père a disparu en janvier 1855 dans le bois de GRAIDE (Belgique) et son corps ne sera retrouvé qu'une quinzaine de jours après sa disparition.

Jean Joseph ROZET (acte de mariage) est né le 22 septembre 1829 à FRAMONT. Il s'est marié à l'âge de 36 ans à PARIS 11ème le 1er septembre 1866 avec Elisabeth JUAN, originaire du « Haut-Rhin », fille de Jean JUEN et de Thérèse MEISTER. Il est dit dans l'acte de mariage qu'il est menuisier. Il réside rue Basfroi au n°31 à PARIS 11ème.

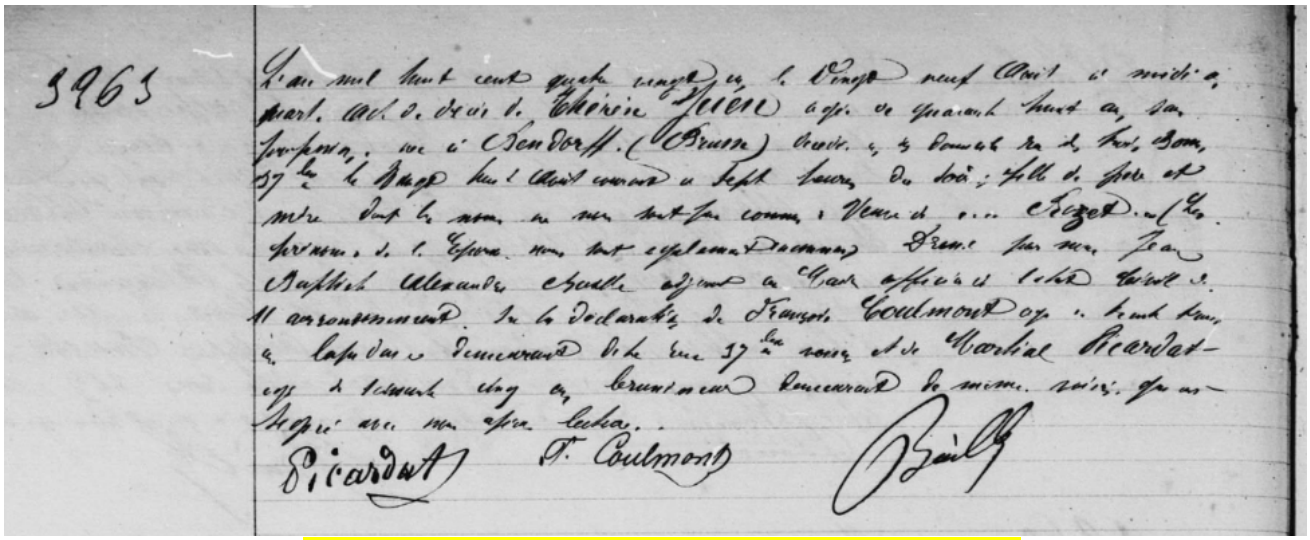

Acte de décès de Thérèse JUAN, veuve de Jean Joseph ROZET

Ainsi, le 28 août 1881 on apprend le décès de Thérèse JUAN, veuve ROZET, « fille de père et mère dont les noms ne sont pas connus », « veuve de … ROZET (les prénoms de l'époux nous sont également inconnus », ce qui indique qu'il n'existe pas d'acte de décès pour Jean Joseph !

Nous savons que Jean Joseph ROZET est décédé avant sa veuve (donc avant le 28 août 1881) et après son mariage (1er septembre 1866). Ont-ils eu des enfants, des descendants ? Jusqu'à présent, je l'ignore. Rien dans les archives de Paris 11ème ou autre ne m'indique des naissances de ce couple ou des décès familiaux. Elle aurait pu donner naissance à BENDORFF mais sa mère était déjà décédée lors de son mariage. Aucun parent n'est présent pour faire la déclaration du décès de Thérèse. Serait-ce à dire qu'elle était une veuve isolée ?

On sait que les évènements de la Commune de Paris ont eu lieu du dimanche 21 au lundi 29 mai 1871. Cette semaine sera sanglante. C'est un contexte d'après-guerre, la guerre franco-allemande, perdue par la France, les prussiens étant aux portes de Paris. Eut lieu d'abord le siège de la ville de Paris (1870), ensuite les soulèvements du 18 mars 1871 qui eut son apogée dans la répression lors de la Commune de Paris (1871).

N'oublions pas que le couple ROZET-JUAN est domicilié dans le 11ème arrondissement, Thérèse résidait lors de son mariage au n°5 rue de Popincourt, en plein quartier des futurs évènements et Jean Joseph ROSET rue Basfroi au n°31 à PARIS 11ème. Cette dernière est née en 1834 à BENDORFF, dans le Haut-Rhin. Lors du décès de Thérèse, dans l'acte, elle y est dite née à « Bendorff (Prusse) » et elle résidait toujours dans ce même arrondissement (PARIS 11ème). Comment ce couple a-t-il vécu tous ces évènements historiques ?

Theodor Hoffbauer, *L'incendie de l'Hôtel de ville de Paris*.

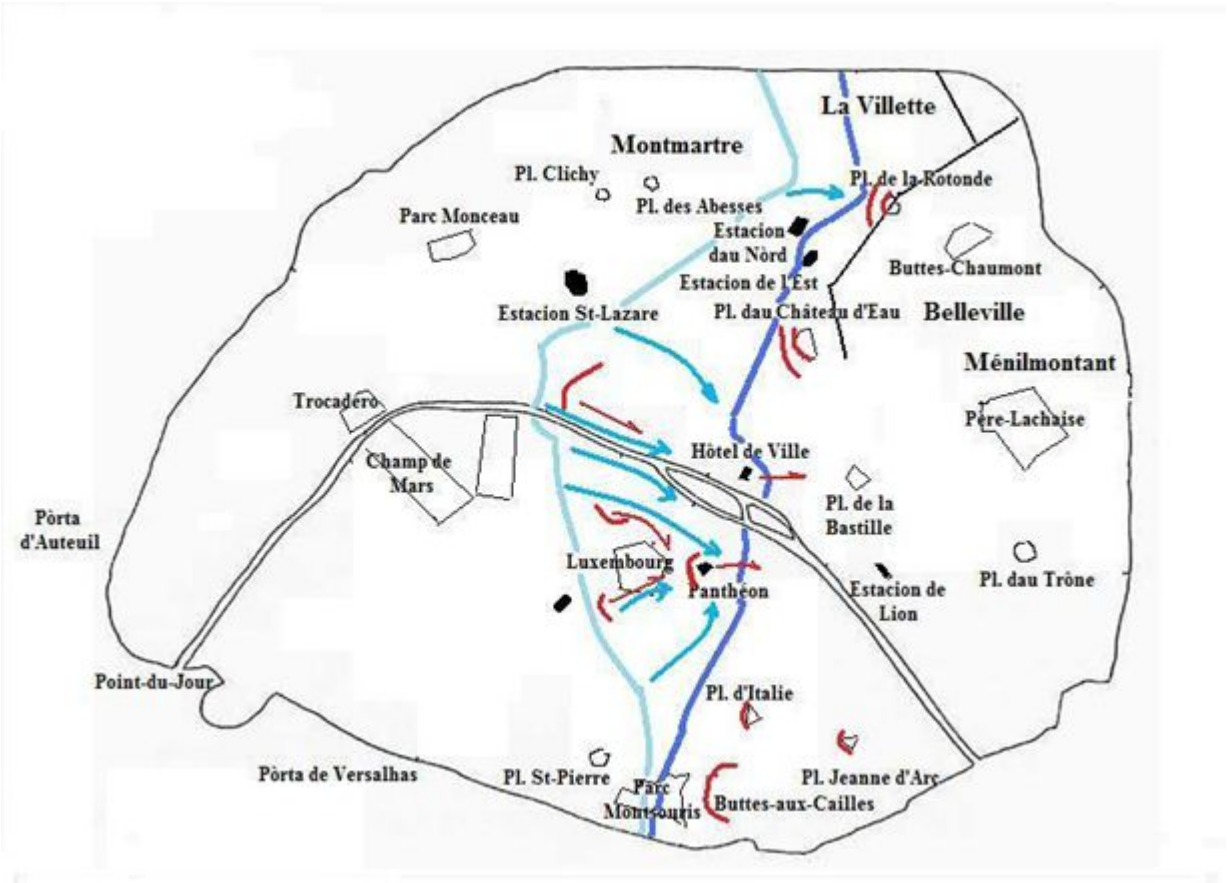

Situation du 23 et 24 mai 1871

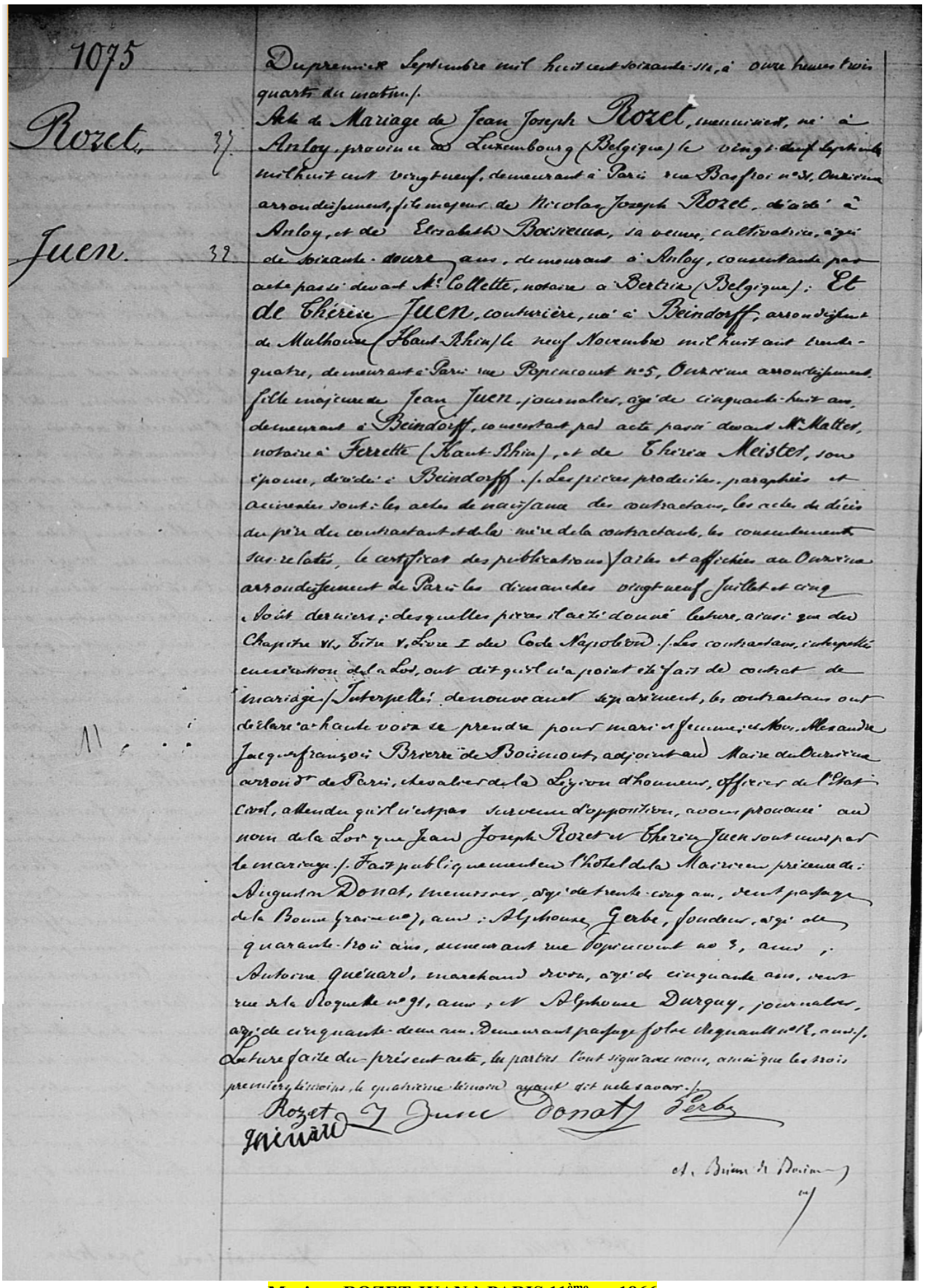

1075

Rozet. 37

Juen. 32

Du premier Septembre mil huit cent soixante-six, à onze heures trois quarts du matin./.

Acte de Mariage de Jean Joseph Rozet, menuisier, né à Anloy, province de Luxembourg (Belgique) le vingt-deux Septembre mil huit cent vingt-neuf, demeurant à Paris rue Basfroi n° 31, Onzième arrondissement, fils majeur de Nicolas Joseph Rozet, décédé à Anloy, et de Elisabeth Boisieux, sa veuve, cultivatrice, âgée de soixante-douze ans, demeurant à Anloy, consentante par acte passé devant Me Collette, notaire à Bertrix (Belgique); Et de Thérèse Juen, couturière, née à Beindorff, arrondissement de Mulhouse (Haut-Rhin) le neuf Novembre mil huit cent trente-quatre, demeurant à Paris rue Popincourt n° 5, Onzième arrondissement, fille majeure de Jean Juen, journalier, âgé de cinquante-huit ans, demeurant à Beindorff, consentant par acte passé devant Me Matter, notaire à Ferrette (Haut-Rhin), et de Thérèse Meister, son épouse, décédée à Beindorff./. Les pièces produites, paraphées et annexées sont: les actes de naissance des contractans, les actes de décès du père du contractant et de la mère de la contractante, les consentements sus-relatés, le certificat des publications faites et affichées au Onzième arrondissement de Paris les dimanches vingt-neuf Juillet et cinq Août derniers; desquelles pièces il a été donné lecture, ainsi que du Chapitre VI, Titre V, Livre I du Code Napoléon./. Les contractans, interpellés en exécution de la Loi, ont dit qu'il n'a point été fait de contrat de mariage./. Interpellés de nouveau et séparément, les contractans ont déclaré à haute voix se prendre pour mari et femme; et Nous, Alexandre Jacques François Brierre de Boismont, adjoint au Maire du Onzième arrondt de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Etat civil, attendu qu'il n'est pas survenu d'opposition, avons prononcé au nom de la Loi que Jean Joseph Rozet et Thérèse Juen sont unis par le mariage./. Fait publiquement en l'hôtel de la Mairie en présence de: Augustin Donat, menuisier, âgé de trente-cinq ans, vent passage de la Bonne Graine n° 7, ami; Alphonse Gerbe, fondeur, âgé de quarante-trois ans, demeurant rue Popincourt n° 3, ami; Antoine Quénard, marchand de vin, âgé de cinquante ans, vent rue de la Roquette n° 91, ami; et Alphonse Durquy, journalier, âgé de cinquante-deux ans. Demeurant passage folie Regnault n° 12, ami./. Lecture faite du présent acte, les parties l'ont signé avec nous, ainsi que les trois premiers témoins, le quatrième témoin ayant dit ne le savoir./.

Rozet Juen Donat Gerbe
Quénard

A. Brierre de Boismont

11

Mariage ROZET-JUAN à PARIS 11ème en 1866

Rue Basfroi à Paris 11ème

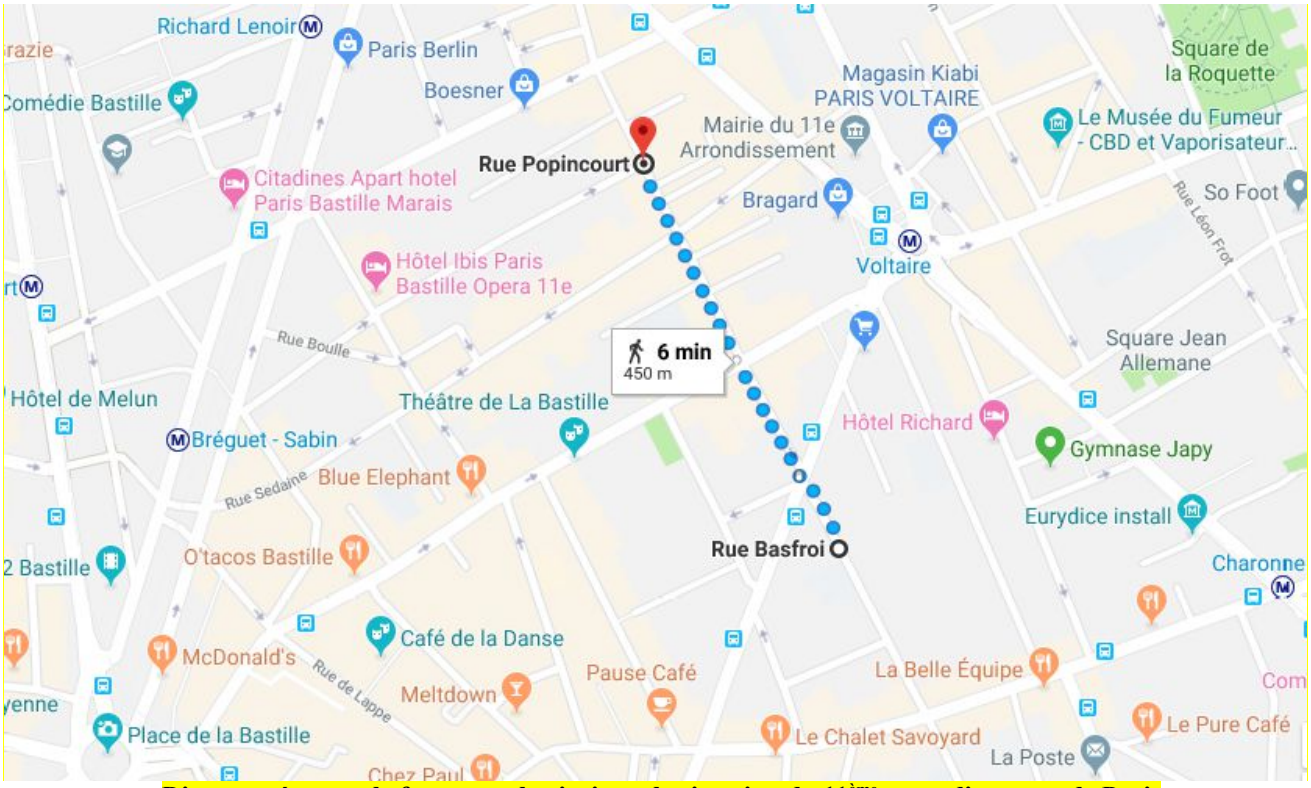

Distance séparant le futur couple ainsi que la situation du 11ème arrondissement de Paris

Bilan de la Semaine sanglante[545]

La répression de l'insurrection parisienne du 18 mars a été particulièrement bien organisée par le gouvernement de Thiers. L'état de siège a été décrété et Paris divisé en quatre secteurs militaires. Si les soldats de première ligne sont chargés de faire le coup de feu contre les communards, les soldats de la deuxième ligne sont chargés de traquer ceux qui ne se rendent pas. Ils peuvent perquisitionner dans les maisons, les parcs et même les catacombes. Les « brassardiers », Parisiens partisans du gouvernement de Versailles munis d'un brassard, qui connaissent bien leurs quartiers, les aident. On assiste alors à de nombreuses dénonciations, près de 400 000, dont seulement cinq pour cent sont signées.

Des cours prévôtales, qui sont chargées de donner un semblant de légitimité aux exécutions sommaires, sont installées à l'École polytechnique, à la gare du Nord, à la gare de l'Est, au Châtelet et au Luxembourg. Des pelotons d'exécution fonctionnent, avec le système des « fournées », square Montholon, au parc Monceau, à l'École militaire, au cimetière Montparnasse et en particulier à la caserne Lobau. En 1897, un charnier de 800 communards est découvert dans le quartier de Charonne. Pour gagner du temps, on se servait de mitrailleuses.

En 1876, le journaliste socialiste Prosper-Olivier Lissagaray, ancien communard, rapporte que le conseil municipal de la ville de Paris paye l'inhumation de 17 000 cadavres, en prenant en compte les tués hors de Paris, il estime à probablement 20 000 le nombre des fusillés de la Semaine sanglante, sans compter 3 000 fédérés tués ou blessés au combat. En 1880, le journaliste et homme politique Camille Pelletan, membre du parti Parti radical-socialiste, élève le nombre des victimes à 30 000.

Pour Jacques Rougerie, probablement 3 000 à 4 000 fédérés sont morts au combat ; le nombre total des victimes de la Semaine sanglante ne peut être connu avec précision. Selon lui, il est d'« au minimum 10 000, probablement 20 000, davantage peut-être ». Les principaux généraux versaillais responsables des tueries furent Ernest Courtot de Cissey, Joseph Vinoy et Gaston de Galliffet, couverts, « bon gré mal gré » par Adolphe Thiers et Patrice de Mac Mahon.

En 2011, l'historien britannique Robert Tombs effectue de nouvelles recherches, en se fondant sur les archives des cimetières de Paris, il arrive à la conclusion que les combats et les exécutions ont fait de 6 000 à 7 500 morts chez les communards.

La plupart des prisonniers sont acheminés vers Versailles pour être internés au camp de Satory. Durant le voyage il y a des exécutions : le 31 mai, le journaliste du Times raconte que, devant lui, le général de Galliffet fait abattre 83 hommes et 12 femmes. De très nombreux témoignages racontent que, durant le trajet, les prisonniers sont injuriés et battus par des habitants de Versailles, sans que les soldats escorteurs n'interviennent.

Le bilan officiel, rapporté par le général Appert devant l'Assemblée nationale en 1875, fait état de 43 522 arrestations, dont 819 femmes et 538 enfants, on en relâche près de 7 700 qui avaient été arrêtés par erreur. Au camp de Satory, le calvaire continue : aucune hygiène, peu de soins pour les blessés, les épidémies se développent. On abat 300 prisonniers pour tentative de fuite dans la nuit du 27 mai au 28 mai.

Des prisonniers fédérés furent transférés dans les pontons et ports de l'Ouest de la France ; à Brest, Lorient, Cherbourg et Rochefort. Ces transferts eurent lieu dans des wagons à bestiaux dans des conditions sanitaires volontairement déplorables. Environ 20 000 y furent détenus pendant plusieurs mois, au moins 1 000 y moururent.

En face, l'armée versaillaise dénombre officiellement 877 tués, 6 454 blessés et 183 disparus auxquels on peut ajouter la cinquantaine d'otages fusillés par les communards, une centaine selon Jacques Rougerie.

Alors, Jean Joseph était-il du nombre ? Le saura-t-on un jour ? Quoiqu'il en soit, aucun enfant de ce couple ne naît dans l'un des 20 arrondissements de PARIS pendant la période allant de 1860 (qu'ils auraient été conçus et enfantés avant le mariage de ce couple) et ce même jusqu'à la mort de Thérèse JUAN en juillet 1881, soit sur une période de près de quinze années, au maximum.

[545]https://fr.wikipedia.org/wiki/Semaine_sanglante

(3ème) BRANCHE OCHAMPTOISE-PARISIENNE

ROZET-DUMONT – 1873

VI. François Joseph ROZET, fils de Jean Prosper ROZET et de Margueritte DESSOY, est né le 5 mai 1848 à ANLOY, s'est marié le 8 février 1873 à PARIS 19ème avec Catherine DUMONT (fille de Jean François DUMONT et de Anne Marie GEORGES) et demeure, lors de son mariage, rue Petit n°40 à PARIS 19ème.

Par contre, et c'est très intéressant pour la chronologie, lors de la naissance du premier fils du couple, le 27 décembre 1872, ce dernier vit rue de Lunéville n°11 à PARIS 19ème. On pourrait donc situer dans le temps l'arrivée du jeune couple (24 et 19 ans) à PARIS, dans l'année 1872. François Joseph étant terrassier, les travaux ne manquaient pas à PARIS.

Ruines de la ville de PARIS après la période dite de « la Commune », guerre civile de 1871

Puis, en 1877, il est domestique. En 1883, charretier à Paris. En 1892, ils résident toujours à PARIS 19ème rue de Meaux n°52.

Rue de Meaux n°52 PARIS 19ème

Dont :

1. François Joseph Jules ROZET, né le 27 décembre 1872 à PARIS 19ème, les parents non mariés, il est légitimé lors de leur mariage, décédé avant la naturalisation de ses parents en 1891.

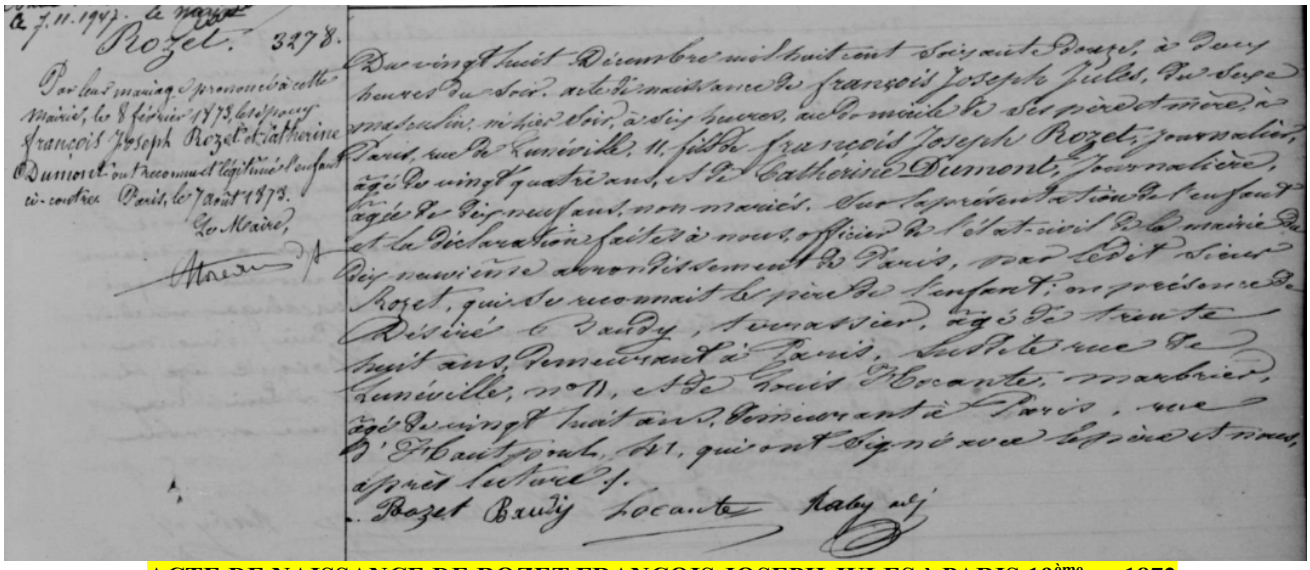

ACTE DE NAISSANCE DE ROZET FRANÇOIS JOSEPH JULES à PARIS 19ème en 1872

2. Julie Florentine Alphonsine ROZET, née le 1er décembre 1873 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891
3. Marie ROZET, née le 9 mars 1876 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891
4. Jules ROZET, né en 1876, décédé le 1877 à HOTTE, chez ses grands-parents.
5. **Alexis** ROZET, né le 3 juin 1880 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891, qui suit en **VIIa**
6. **Joseph Georges** ROZET, né le 29 mai 1882 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891, 3ème fils de François Joseph ROZET et de Catherine DUMONT, marié en 1904 avec Hélène Marie FROMONT à PARIS 12ème, qui suit en **VIIb**
7. Blanche ROZET née le 28 octobre 1888 à PARIS 19ème et y demeurant, 19 rue des Ardennes à la date du 25 mai 1891

8. Annette Gabrielle ROZET née le 21 juin 1891 à PARIS 19ème, mariée le 11 juillet 1908 à PARIS 19ème avec Paul Eugène CLAEYS, décédée le 12 mars 1978 à LAGNY/MARNE (Seine-et-Marne)

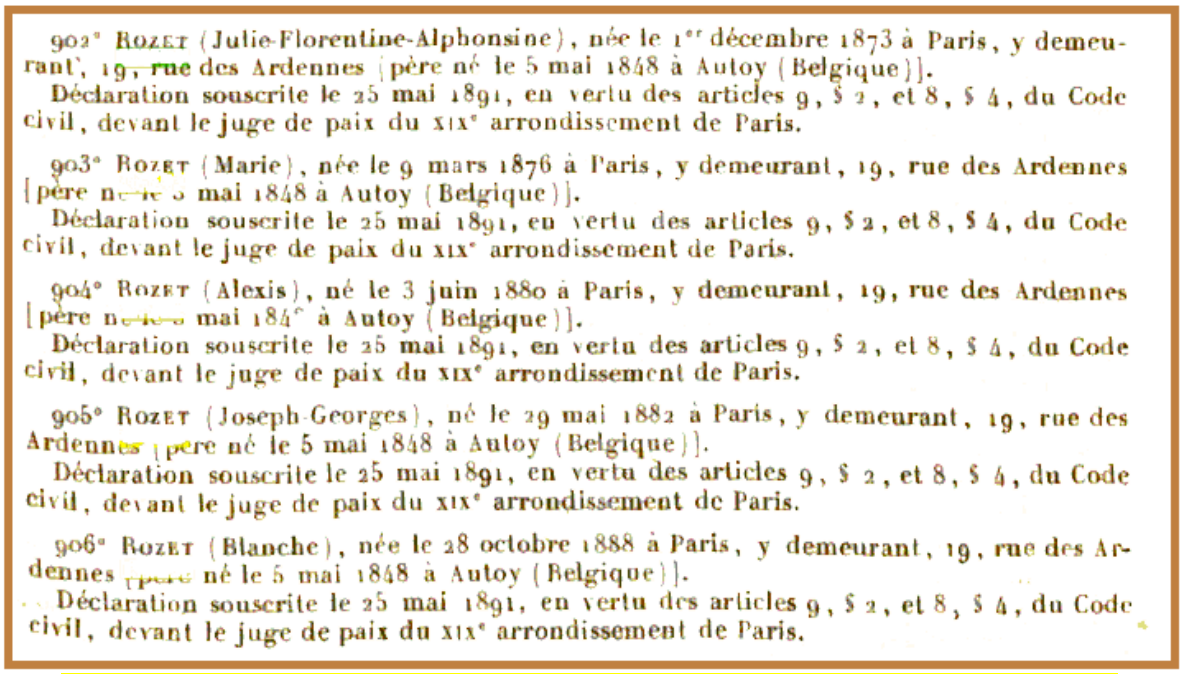

902° ROZET (Julie-Florentine-Alphonsine), née le 1er décembre 1873 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes [père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)].
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

903° ROZET (Marie), née le 9 mars 1876 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes [père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)].
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

904° ROZET (Alexis), né le 3 juin 1880 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes [père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)].
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

905° ROZET (Joseph-Georges), né le 29 mai 1882 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes [père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)].
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

906° ROZET (Blanche), née le 28 octobre 1888 à Paris, y demeurant, 19, rue des Ardennes [père né le 5 mai 1848 à Autoy (Belgique)].
Déclaration souscrite le 25 mai 1891, en vertu des articles 9, § 2, et 8, § 4, du Code civil, devant le juge de paix du XIXe arrondissement de Paris.

Selon document le Bulletin officiel du Ministère de la Justice [France. Ministère de la Justice, Ser6ce des archives (Paris puis Melun), Date d'édition : 1891-01, page 465][546]

[546] http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/bpt6k6572043q/f473.image.r=ROZET

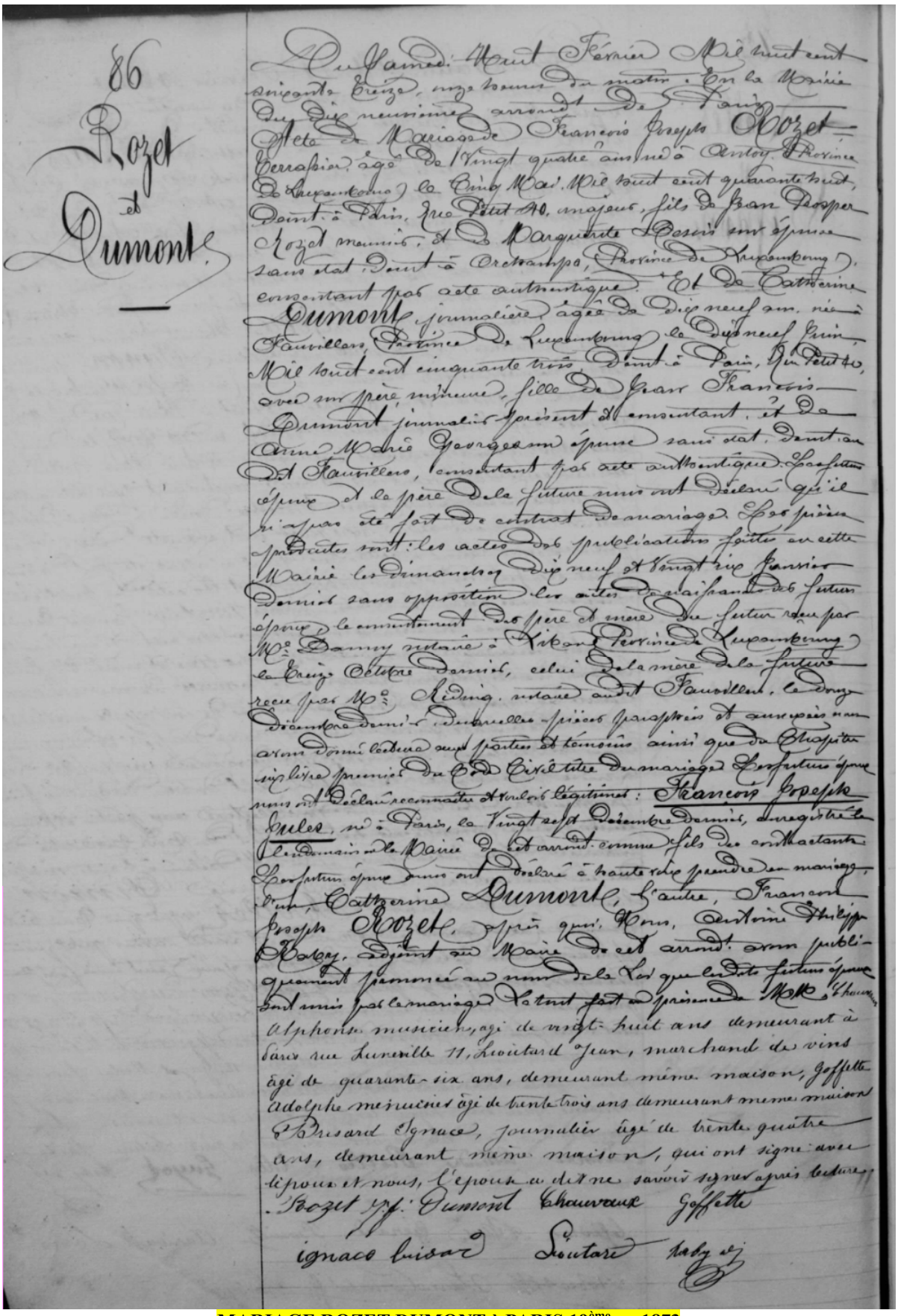

86

Rozet et Dumont

Du Samedi Huit Février Mil huit cent soixante treize, onze heures du matin. En la Mairie du dix neuvième arrondt de Paris

Acte de Mariage de François Joseph Rozet Terrassier, âgé de vingt quatre ans né à Antoy (Province de Luxembourg) le Cinq Mai Mil huit cent quarante huit, demt à Paris, Rue Petit 40, majeur, fils de Jean Prosper Rozet meunier, et de Marguerite Desois son épouse sans état, demt à Orchampa, Province de Luxembourg, consentant par acte authentique. Et de Catherine Dumont journalière, âgée de dix neuf ans, née à Fauvillers, Province de Luxembourg le dix neuf Juin Mil huit cent cinquante trois, demt à Paris, Rue Petit 40, avec son père mineure, fille de Jean François Dumont journalier présent et consentant, et de Anne Marie Georges son épouse sans état, demt au dit Fauvillers, consentant par acte authentique. Les futurs époux et le père de la future nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Les pièces produites sont: les actes des publications faites en cette Mairie les dimanches dix neuf et vingt six Janvier dernier sans opposition les actes de naissance des futurs époux, le consentement des père et mère du futur reçu par Me Damoy notaire à Libau Province de Luxembourg le treize Octobre dernier, celui de la mère de la future reçu par Me Riding notaire audit Fauvillers, le douze décembre dernier, desquelles pièces paraphées et annexées nous avons donné lecture aux parties et témoins ainsi que du Chapitre six livre premier du Code Civil titre du mariage. Les futurs époux nous ont déclaré reconnaître et vouloir légitimer: François Joseph Jules, né à Paris, le vingt sept décembre dernier, enregistré le lendemain en la Mairie de cet arrondt comme fils des contractants. Les futurs époux nous ont déclaré à haute voix prendre en mariage, l'un, Catherine Dumont, l'autre, François Joseph Rozet, après quoi, Nous, Antoine Philippe Haby, adjoint au Maire de cet arrondt avons publiquement prononcé au nom de la Loi que les dits futurs époux sont unis par le mariage. Le tout fait en présence de MM. Chauvaux Alphonse musicien, agé de vingt-huit ans demeurant à Paris rue Lunéville 11, Lioutard Jean, marchand de vins âgé de quarante-six ans, demeurant même maison, Goffette Adolphe menuisier âgé de trente trois ans demeurant même maison Brisard Ignace, journalier âgé de trente quatre ans, demeurant même maison, qui ont signé avec l'époux et nous, l'épouse a dit ne savoir signer après lecture.

Rozet J.J. Dumont Chauvaux Goffette

ignace brisard Lioutard Haby

MARIAGE ROZET-DUMONT à PARIS 19ème en 1873

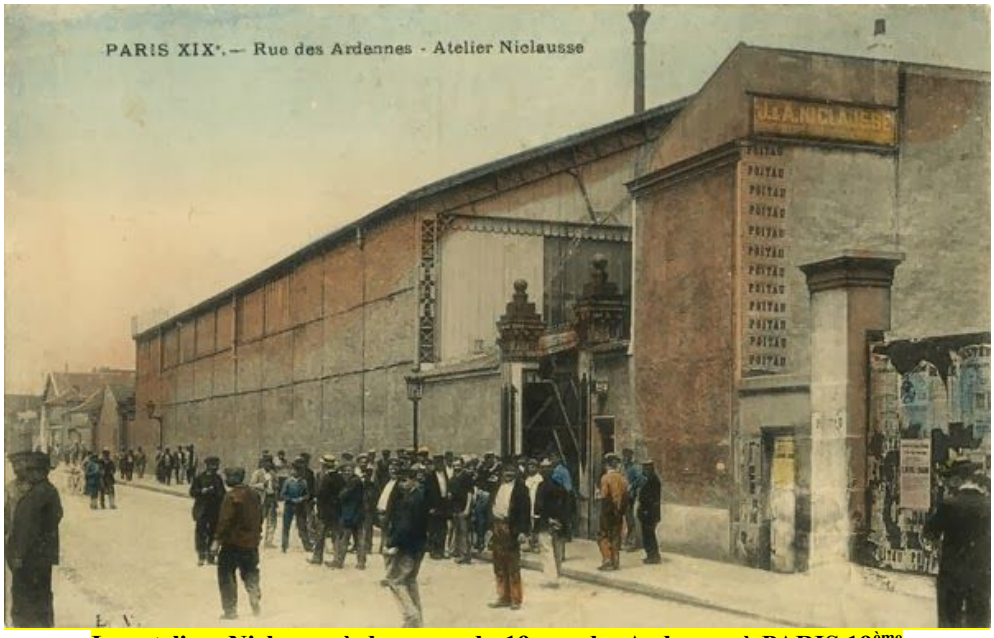

Les ateliers Niclausse à deux pas du 19 rue des Ardennes à PARIS 19ème

Trois rameaux vont se former issus de ce couple.

1er RAMEAU PARISIEN

ROZET-JUNG – 1902

VIIa. Alexis ROZET, né le 3 juin 1880 à PARIS 19ème, 2ème fils vivant de François Joseph ROZET et de Catherine DUMONT, se marie le 25 janvier 1902 avec Catherine JUNG à PARIS 11ème. Ils sont tous deux décédés avant le 18 août 1930. Il réside alors Impasse Mortagne n°8 à PARIS 11ème. Il est dit nickeleur lors de la naissance de son fils Gabriel Alexis en 1905 domicilié Boulevard de la villette 168 à PARIS 19ème.

Dont :

1. Gabriel Alexis, né le 8 septembre 1905 à PARIS 19ème, décédé célibataire, manœuvre, le 18 août 1930 rue Ambroise Paré n°2 à PARIS 10ème, domicilié rue de Denoyes n°26 à PARIS 20ème, les parents sont dits tous les deux décédés.

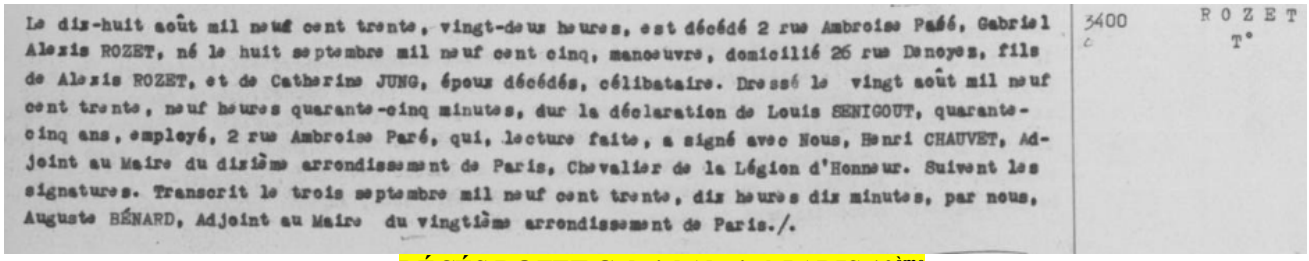

Le dix-huit août mil neuf cent trente, vingt-deux heures, est décédé 2 rue Ambroise Paré, Gabriel Alexis ROZET, né le huit septembre mil neuf cent cinq, manoeuvre, domicilié 26 rue Denoyes, fils de Alexis ROZET, et de Catherine JUNG, époux décédés, célibataire. Dressé le vingt août mil neuf cent trente, neuf heures quarante-cinq minutes, sur la déclaration de Louis SENIGOUT, quarante-cinq ans, employé, 2 rue Ambroise Paré, qui, lecture faite, a signé avec Nous, Henri CHAUVET, Adjoint au Maire du dixième arrondissement de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur. Suivent les signatures. Transcrit le trois septembre mil neuf cent trente, dix heures dix minutes, par nous, Auguste BÉNARD, Adjoint au Maire du vingtième arrondissement de Paris./.

3400 ROZET T°

DÉCÉS ROZET Gabriel Alexis à PARIS 10ème

Hopital rue Ambroise Paré n°2 à PARIS 10ème

2. Marie Louise, née le 6 février 1907 et décédée le 31 août 1907 à PARIS 19ème

Aucune descendance connue. Le couple a-t-il déménagé ? Je l'ignore.

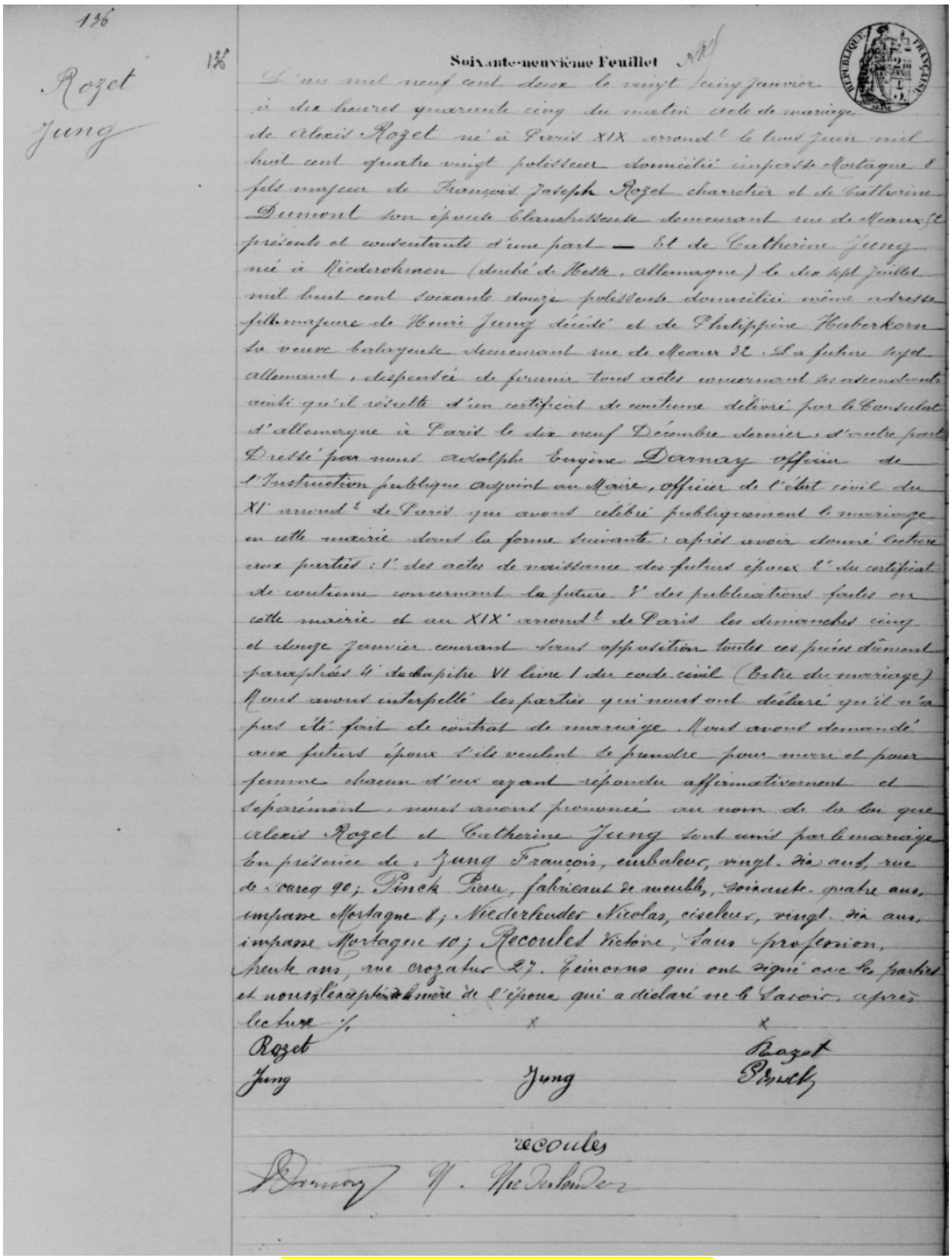

Soixante-neuvième Feuillet

136

Rozet
Jung

L'an mil neuf cent deux le vingt cinq janvier à dix heures quarante cinq du matin acte de mariage de Alexis Rozet né à Paris XIX arrond.t le tout juin mil huit cent quatre vingt polisseur domicilié impasse Mortagne 8 fils majeur de François Joseph Rozet charcher et de Catherine Dumont son épouse blanchisseuse demeurant rue de Meaux 32 présents et consentants d'une part — Et de Catherine Jung née à Niederohmen (duché de Hesse, Allemagne) le dix sept juillet mil huit cent soixante douze polisseuse domiciliée même rue et n° fille majeure de Henri Jung décédé et de Philippine Haberkorn sa veuve boulangère demeurant rue de Meaux 32. La future sujet allemand, dispensée de fournir tous actes concernant ses ascendants ainsi qu'il résulte d'un certificat de coutume délivré par le Consulat d'allemagne à Paris le dix neuf Décembre dernier, d'autre part Dressé par nous Adolphe Eugène Darmay officier de l'Instruction publique adjoint au Maire, officier de l'état civil du XI.e arrond.t de Paris qui avons célébré publiquement le mariage en cette mairie dont la forme suivante : après avoir donné lecture aux parties : 1° des actes de naissance des futurs époux 2° du certificat de coutume concernant la future 3° des publications faites en cette mairie et au XIX.e arrond.t de Paris les dimanches cinq et douze janvier courant sans opposition toutes ces pièces dûment paraphées par le chapitre VI livre I du code civil (Actes de mariage) Nous avons interpellé les parties qui nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, nous avons prononcé au nom de la loi que Alexis Rozet et Catherine Jung sont unis par le mariage En présence de : Jung François, embaleur, vingt. dix ans, rue de Careg 90 ; Pinch Pierre, fabricant de meubles, soixante-quatre ans, impasse Mortagne 8 ; Niederhender Nicolas, ciseleur, vingt dix ans, impasse Mortagne 10 ; Recoules Victoire, sans profession, trente ans, rue Crozatier 27. Témoins qui ont signé avec les parties et nous l'exception faite de l'épouse qui a déclaré ne le savoir, après lecture ;

Rozet
Jung

Jung

Rozet
Pinch

Recoules

Darmay

MARIAGE ROZET-JUNG à PARIX 11ème en 1902

ROZET-FROMONT – 1904

VIIb. Joseph Georges ROZET est né le 29 mai 1882 à PARIS 19ème, 3ème fils de François Joseph ROZET et de Catherine DUMONT (en 1877, il est domestique et en 1883, charretier à Paris). Il s'est marié en 1904 avec Hélène Marie FROMONT à PARIS 12ème. Lors de son mariage, il demeure rue Chaligny n°22 à PARIS 12ème. Il décède à PARIS 20ème rue des Haies n°94 à PARIS 12ème à l'âge de 24 ans, le 27 mai 1906.

Dont :

1. Victor Georges ROZET né le 15 janvier 1905 à PARIS 12ème décédé le 3 juin 1907 place du Danube n°5 à PARIS 19ème, la maman, veuve, domiciliée rue de la Réunion n°17 à PARIS 20ème.

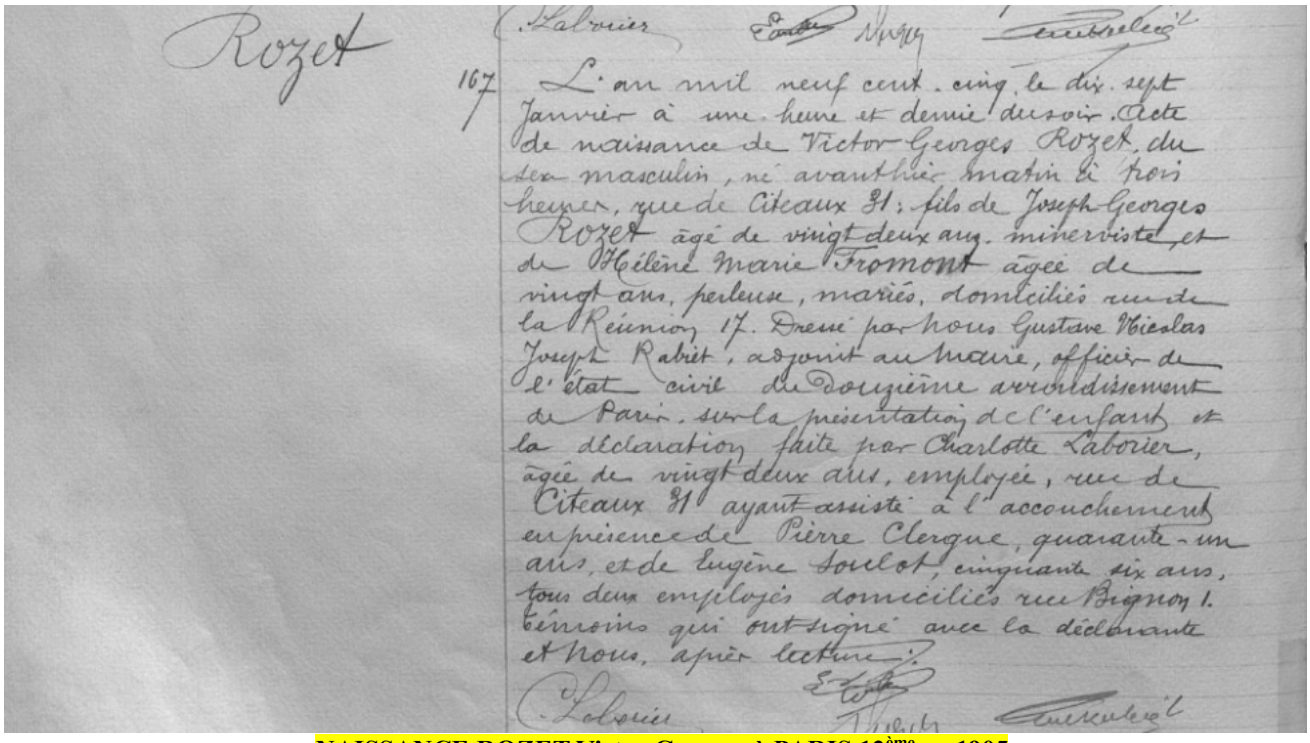

Rozet

167 L'an mil neuf cent cinq le dix sept janvier à une heure et demie du soir. Acte de naissance de Victor Georges Rozet, du sexe masculin, né avant hier matin à trois heures, rue de Citeaux 31 ; fils de Joseph Georges Rozet âgé de vingt deux ans, mineriste, et de Hélène Marie Fromont âgée de vingt ans, perleuse, mariés, domiciliés rue de la Réunion 17. Dressé par nous Gustave Nicolas Joseph Rabet, adjoint au maire, officier de l'état civil du douzième arrondissement de Paris, sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par Charlotte Laborier, âgée de vingt deux ans, employée, rue de Citeaux 31 ayant assisté à l'accouchement en présence de Pierre Clergue, quarante-un ans, et de Eugène Soulot, cinquante six ans, tous deux employés domiciliés rue Bignon 1. Témoins qui ont signé avec la déclarante et nous, après lecture.

NAISSANCE ROZET Victor Georges à PARIS 12ème en 1905

2. **Georges Marcel** ROZET né le 17 janvier 1907 à PARIS 12ème, « fils posthume », marié à CLAMART (Seine) le 18 mai 1929 avec Yvonne Georgette Hélène CHRISTOPHE, décédé le 6 novembre 1991 à MONTCRESSON (Loiret), qui suit en **VIII**

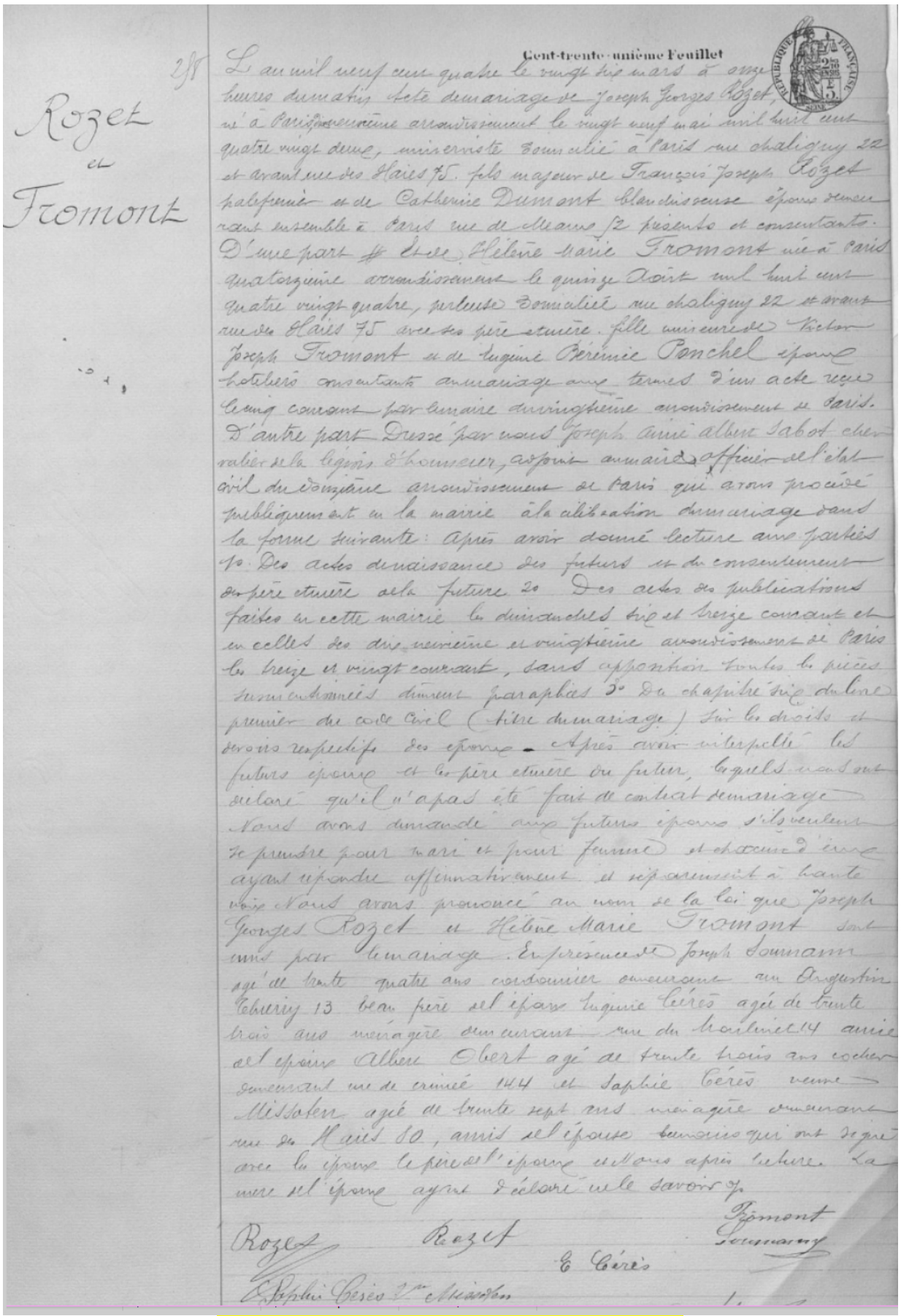

Rozet
et
Fromont

Cent-trente-unième Feuillet

2/8

L'an mil neuf cent quatre le vingt six mars à onze heures du matin Acte de mariage de Joseph Georges Rozet, né à Paris dix-neuvième arrondissement le vingt neuf mai mil huit cent quatre vingt deux, mineriste domicilié à Paris rue Chaligny 22 et avant rue des Haies 75. fils majeur de François Joseph Rozet palefrenier et de Catherine Dumont blanchisseuse époux demeurant ensemble à Paris rue de Meaux 52 présents et consentants. D'une part ~~et~~ Et de Hélène Marie Fromont née à Paris quatorzième arrondissement le quinze Août mil huit cent quatre vingt quatre, perleuse domiciliée rue Chaligny 22 et avant rue des Haies 75 avec ses père et mère. fille mineure de Victor Joseph Fromont et de Eugénie Bérénice Ponchel époux hôteliers consentants au mariage aux termes d'un acte reçu le cinq courant par le maire du vingtième arrondissement de Paris. D'autre part Dressé par nous Joseph Aimé Albert Sabot chevalier de la légion d'honneur, adjoint au maire officier de l'état civil du douzième arrondissement de Paris qui avons procédé publiquement en la mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties 1° Des actes de naissance des futurs et du consentement des père et mère de la future 2° Des actes des publications faites en cette mairie les dimanches six et treize courant et en celles des dix neuvième et vingtième arrondissement de Paris les treize et vingt courant, sans opposition toutes les pièces susmentionnées dûment paraphées 3° Du chapitre six du livre premier du code civil (titre du mariage) sur les droits et devoirs respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux et les père et mère du futur, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix Nous avons prononcé au nom de la loi que Joseph Georges Rozet et Hélène Marie Fromont sont unis par le mariage. En présence de Joseph Sournann agé de trente quatre ans cordonnier demeurant rue Augustin Thierry 13 beau frère de l'époux Eugénie Cérès agée de trente trois ans ménagère demeurant rue du Moulinet 14 amie de l'époux Albert Obert agé de trente trois ans cocher demeurant rue de Crimée 144 et Sophie Cérès veuve Missoten agée de trente sept ans ménagère demeurant rue des Haies 80, amis de l'épouse témoins qui ont signé avec les époux le père de l'époux et Nous après lecture. La mère de l'époux ayant déclaré ne le savoir ?

Fromont
Sournann

Rozet Rozet

E Cérès

Sophie Cérès Vve Missoten

MARIAGE ROZET-FROMONT à PARIS 12ème en 1904

ROZET-CHRISTOPHE – 1929

VIII. Georges Marcel ROZET est né le 17 janvier 1907 à PARIS 12ème, « fils posthume » et s'est marié à CLAMART (Seine) le 18 mai 1929 avec Yvonne Georgette Hélène CHRISTOPHE (née le 8 novembre 1908 à CLAMART (Hauts-de-Seine) fille de Charles CHRISTOPHE et de Marie Hélène BOUTTEVIN), décédé le 6 novembre 1991 à MONTCRESSON (Loiret). Il a été président depuis sa création le 9 septembre 1976 de l'« Amicale des Retraités de Montcresson et Environs » (devenue depuis le « Club des amis de Montcresson et Environs »), jusqu'à sa mort, officiellement jusqu'au 29 janvier 1992.

CLAMART (Hauts-de-Seine)

MONTCRESSON (Loiret)

Dont, probablement :

1. Annie ROZET née le 14 septembre 1941, habitant MONTCRESSON

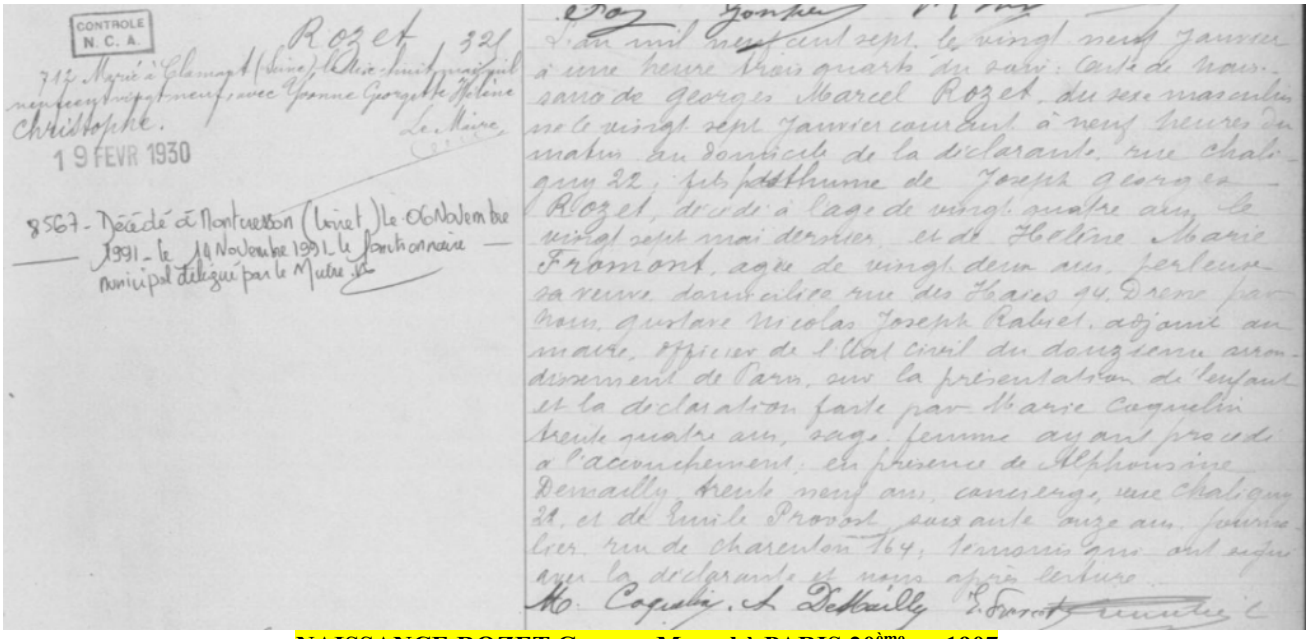

NAISSANCE ROZET Georges Marcel à PARIS 20ème en 1907

ROZET-SINDIC – 1875

VId. Jean Baptiste Emile ROZET né le 22 septembre 1852 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 10 mai 1875 avec Marie Amélie SINDIC à MEIX-DEVANT-VIRTON (née le 21 mars 1855 à MEIX-DEVANT-VIRTON fille de Dieudonné SINDIC et de Catherine Barbe NAVEAUX, décédée le 26 mai 1923 en son domicile rue Rebeval n°59 PARIS 19ème). Menuisier.

Leur fils, Émile Victor, naît en leur domicile de PARIS 20ème le 24 décembre 1880 ; on peut en déduire que leur arrivée en la capitale française remonte à la fin de 1880. Plus tard, ils demeurent en 1882 (naissance de Justine Louise) Passage Puebla n°7 à PARIS 19ème. En 1889, ils habitent Cité Jandelle n°4 à PARIS 19ème. Jean Baptiste Émile est veuf au second mariage de son fils Edouard avec sa seconde épouse (1938) et réside à VILLIERS SUR MARNE (Seine-et-Oise).

rue Rebeval n°59 PARIS 19ème

Dont :

1. **Xavier** ROZET né le 15 janvier 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON s'est marié le 31 octobre 1908 avec Eugénie Louise BERT, née le 15 avril 1887 à PARIS 18ème. Il décède le 15 novembre 1922 à PARIS 15ème, qui suit en **VIIa**
2. **Edouard** ROZET né le 15 octobre 1877 à MEIX-DEVANT-VIRTON, il se mariera à PARIS 20ème avec Marie Marcelline MONTIER, le 22 décembre 1900, qui suit en **VIIb**
3. Emile ROZET né le 8 mai 1879 à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. Victor Emile ROZET décède à TIGEAUX le 10 janvier 1881, âgé de 17 jours
5. Justine Louise ROZET née le 8 janvier 1882 à PARIS 19ème (décédée en 1967) & 1903 Emile BAS/1883 (veuve depuis le 15 décembre 1914), puis en 2sd elle se marie avec Lucien HERTZOG à PARIS 20ème le 7 juillet 1923
6. Emilie ROZET née le 23 décembre 1883 à PARIS 19ème. Elle se mariera le 22 mai 1909 avec Dominique MOGUE à PARIS 19ème.
7. **Marcel** ROZET né le 31 mars 1885 à PARIS 19ème. Il épouse, en premières noces, le 19 novembre 1912 à PARIS 20ème Céline Clotilde HUOT et en secondes noces le 14 mars 1942, Sophie BUCKMANN à ROMAINVILLE (Seine). Il décède le 21 décembre 1952 à

ROMAINVILLE, qui suit en **VIIc**

8. Eugénie ROZET née le 11 octobre 1889 à PARIS 19ème, décédée le 18 juillet 1869 à PARIS 20ème
9. Henri ROZET né le 10 août 1992 à PARIS 19ème, « mort pour la France », « des suites de ses blessures », le 22 août 1914 à SAINT-MARD (Belgique), « 91ème Régiment d'Infanterie ». Ce fils, né à Paris, est venu trouver la mort, ironie du sort, à 15 kilomètres du 6llage d'origine de ses parents !

Lors du dénombrement de 1926, Jean Baptiste Emile ROZET est seul, habitant toujours rue Rebeval n°59, PARIS 19ème. Il est âgé de 74 ans, est toujours menuisier et naturalisé français. Il est absent des tables de décès de PARIS 19ème pour la décennie 1923-1932. Il est donc décédé ailleurs sinon plus tard que 1932 !

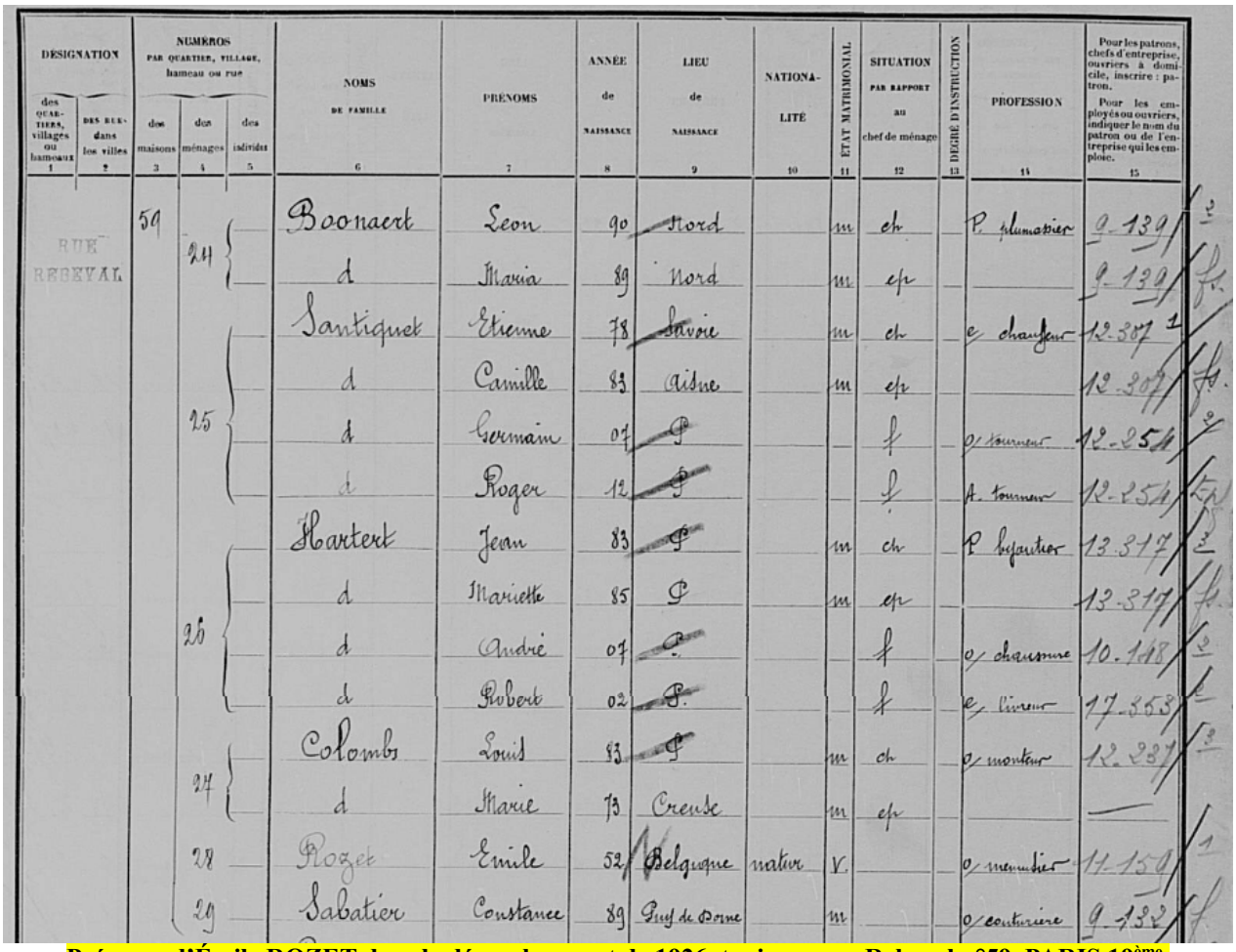

DÉSIGNATION des quartiers, villages ou hameaux	DÉSIGNATION des rues dans les villes	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue : des maisons	des ménages	des individus	NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ANNÉE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONALITÉ	ÉTAT MATRIMONIAL	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage	DEGRÉ D'INSTRUCTION	PROFESSION	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron. Pour les employés ou ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
RUE REBEVAL		59	24		Boonaert	Léon	90	Nord		m	ch		P. plumassier	9.139
					d	Maria	89	Nord		m	ep			9.139
			25		Santiquet	Etienne	78	Savoie		m	ch		e. chauffeur	12.307
					d	Camille	83	Aisne		m	ep			12.307
					d	Germain	07	P			f		o/ tourneur	12.254
					d	Roger	12	P			f		A. tourneur	12.254
			26		Hartert	Jean	83	P		m	ch		P. bijoutier	13.317
					d	Marinette	85	P		m	ep			13.317
					d	André	07	P.			f		o/ chaussure	10.118
					d	Robert	02	P.			f		e/ livreur	17.353
			27		Colombs	Louis	83	P		m	ch		o/ monteur	12.237
					d	Marie	73	Creuse		m	ep			
		28			Rozet	Emile	52	Belgique	natur	V.			o/ menuisier	11.150
		29			Sabatier	Constance	89	Puy de Dôme		m			o/ couturière	9.132

Présence d'Émile ROZET dans le dénombrement de 1926, toujours rue Rebeval n°59, PARIS 19ème.

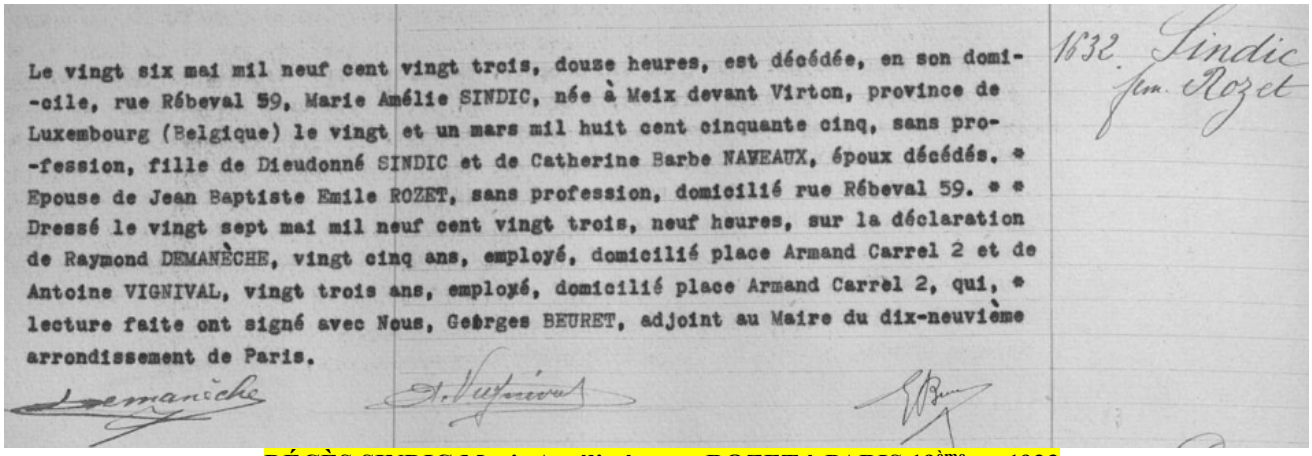

Le vingt six mai mil neuf cent vingt trois, douze heures, est décédée, en son domi-cile, rue Rébeval 59, Marie Amélie SINDIC, née à Meix devant Virton, province de Luxembourg (Belgique) le vingt et un mars mil huit cent cinquante cinq, sans pro-fession, fille de Dieudonné SINDIC et de Catherine Barbe NAVEAUX, époux décédés. * Epouse de Jean Baptiste Emile ROZET, sans profession, domicilié rue Rébeval 59. * * Dressé le vingt sept mai mil neuf cent vingt trois, neuf heures, sur la déclaration de Raymond DEMANÈCHE, vingt cinq ans, employé, domicilié place Armand Carrel 2 et de Antoine VIGNIVAL, vingt trois ans, employé, domicilié place Armand Carrel 2, qui, * lecture faite ont signé avec Nous, Georges BEURET, adjoint au Maire du dix-neuvième arrondissement de Paris.

1632 Sindic Jean Rozet

DÉCÈS SINDIC Marie Amélie épouse ROZET à PARIS 19ème en 1923

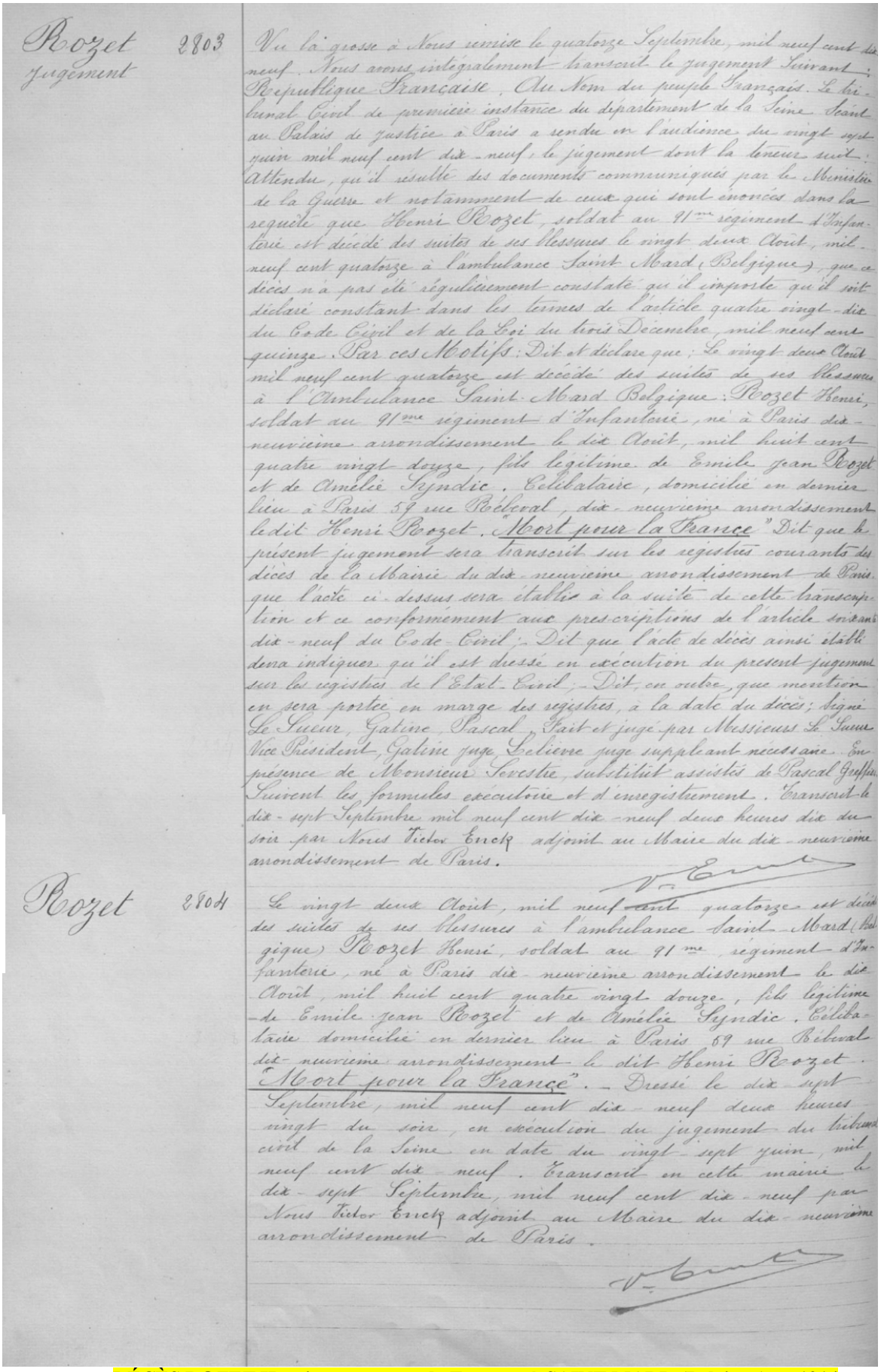

Rozet jugement 2803

Vu la grosse à Nous remise le quatorze Septembre, mil neuf cent dix neuf. Nous avons intégralement transcrit le jugement suivant : Republique Française, Au Nom du peuple Français. Le tribunal Civil de première instance du département de la Seine Seant au Palais de justice à Paris a rendu en l'audience du vingt sept juin mil neuf cent dix - neuf, le jugement dont la teneur suit : Attendu, qu'il résulte des documents communiqués par le Ministère de la Guerre et notamment de ceux qui sont énoncés dans la requête que Henri Rozet, soldat au 91me regiment d'Infanterie est décédé des suites de ses blessures le vingt deux Août, mil neuf cent quatorze à l'ambulance Saint Mard (Belgique), que ce décès n'a pas été régulièrement constaté qu'il importe qu'il soit déclaré constant dans les termes de l'article quatre vingt dix du Code Civil et de la Loi du trois Decembre, mil neuf cent quinze. Par ces Motifs : Dit et déclare que : Le vingt deux Août mil neuf cent quatorze est décédé des suites de ses blessures à l'Ambulance Saint-Mard Belgique : Rozet Henri, soldat au 91me régiment d'Infanterie, né à Paris dix-neuvième arrondissement le dix Août, mil huit cent quatre vingt douze, fils legitime de Emile jean Rozet et de Amélie Syndic, Celibataire, domicilié en dernier lieu à Paris 59 rue Belleval, dix-neuvième arrondissement ledit Henri Rozet. "Mort pour la France" Dit que le présent jugement sera transcrit sur les registres courants des décès de la Mairie du dix-neuvième arrondissement de Paris, que l'acte ci-dessus sera établi à la suite de cette transcription et ce conformement aux prescriptions de l'article soixante dix-neuf du Code-Civil ; Dit que l'acte de décès ainsi établi devra indiquer qu'il est dressé en exécution du present jugement sur les registres de l'Etat-Civil ; Dit, en outre, que mention en sera portée en marge des registres, à la date du décès ; Signé Le Sueur, Galine, Pascal. Fait et jugé par Messieurs Le Sueur Vice Président, Galine juge, Lelievre juge suppleant nécessaire. En présence de Monsieur Sevestre, substitut assistés de Pascal Greffier. Suivent les formules exécutoire et d'enregistrement. Transcrit le dix-sept Septembre mil neuf cent dix-neuf deux heures dix du soir par Nous Victor Enock adjoint au Maire du dix-neuvième arrondissement de Paris.

V. Enock

Rozet 2804

Le vingt deux Août, mil neuf cent quatorze est décédé des suites de ses blessures à l'ambulance Saint-Mard (Belgique) Rozet Henri, soldat au 91me, régiment d'Infanterie, né à Paris dix-neuvième arrondissement le dix Août, mil huit cent quatre vingt douze, fils legitime de Emile jean Rozet et de Amélie Syndic. Célibataire domicilié en dernier lieu à Paris 59 rue Belleval dix-neuvième arrondissement le dit Henri Rozet. "Mort pour la France". - Dressé le dix sept Septembre, mil neuf cent dix-neuf deux heures vingt du soir, en exécution du jugement du tribunal civil de la Seine en date du vingt sept juin, mil neuf cent dix-neuf. Transcrit en cette mairie le dix-sept Septembre, mil neuf cent dix-neuf par Nous Victor Enock adjoint au Maire du dix-neuvième arrondissement de Paris.

V. Enock

DÉCÈS ROZET Henri, « mort pour la France » à SAINT-MARD (Belgique) en 1914

On lit ces renseignements intéressants concernant le 91ème Régiment d'Infanterie dans les documents[547] suivant :

HISTORIQUE

DU

91e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PENDANT

LA CAMPAGNE 1914-1918

Suivi de la liste nominative

des Braves de ce Régiment

tombés au Champ d'Honneur

CHARLEVILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE A. ANCIAUX

1920

Historique du 91ème RI (Anonyme, A. Anciaux, 1920) numérisé par Jean-Claude Philippot

[547]http://www.memorial-chemindesdames.fr/photos_ftp/documents/06-11-2006_22-27-17/RI-091.pdf

PREMIERS COMBATS

1er Août 1 9 14 -- 23 Août 1 91 4

Le 1er août 1914, le 91e R. I. s'embarque en chemin de fer à Charleville. Malgré l'émotion générale, le silence le plus recueilli ne cesse de régner jusqu'au moment du départ des trains, où, d'un même cœur et avec la même foi, tous entonnent la *Marseillaise*.

Débarqué à Stenay le jour même, le Régiment gagne les emplacements prévus par le dispositif dit « de couverture », dans la région qui prolonge les Hauts-de-Meuse, au nord-est de Stenay; il stationne dans la région de Vittarville, incorporant son deuxième échelon et se tenant prêt à toute éventualité.

Le 10 août, le 91e, qui est en position d'attente entre Mangiennes et Pillon, reçoit la mission d'arrêter l'ennemi, de le forcer au combat pour évaluer ses forces. Appuyé par de l'artillerie, un bataillon ennemi se dirige sur Mangiennes. Il ne peut continuer sa progression, enrayée par les feux: de mousqueterie des 2e et 3e bataillons; il se voit même obligé de se retirer en désordre, laissant aux mains du 91e deux canons de 77, trois mitrailleuses, et abandonnant sur le terrain de nombreux morts et blessés. Cette première rencontre avec l'ennemi marque le premier succès du 91e R. I., auquel l'ordre no 3 de la 4e D. I. du 14 août 1914 apportait « les vives félicitations de son chef, le général Rabier, pour avoir brillamment rempli son rôle de couverture». Le colonel Blondin et le commandant Beslay étaient cités à l'ordre de l'armée.

L'ennemi, inquiet de la résistance. rencontrée, ne renouvelle pas ses tentatives les jours suivants. Jusqu'au 20 août, le Régiment stationne dans la région entre la Chiers et la Meuse.

3/18

Historique du 91ème RI (Anonyme, A. Anciaux, 1920) numérisé par Jean-Claude Philippot

La mobilisation et la concentration des troupes sont à cette époque terminées. La 4e D. 1., dont fait partie le 91e., est rattachée avec le IIe C. A. et la IVe armée (Langle de Cary); les troupes vont maintenant « se mettre en marche vers les grandes batailles qui décideront du sort de la France, de sa grandeur ou de son abaissement, de sa tranquillité future ou de son asservissement et la brutalité allemande". (Ordre no 5, 4e D. I.).

La IVe armée, qui a l'ordre d'attaquer, se dirige sur Neufchâteau. Le 22 août 1914, le 91e , flanc-garde de la 4e D. 1., s'engage dans la région boisée et très accidentée de l'Ardenne belge; un épais brouillard règne sur la contrée. La présence de l'ennemi étant signalée, le colonel Blondin prescrit au 3e bataillon de s'établir sur le plateau à l'est de la route Villers-Ia-Loue-Houdrigny; le 1e bataillon garnit la crête entre Houdrigny et Robelmont; le 2e bataillon est en réserve. En débouchant sur le plateau, le 3e bataillon est accueilli par une violente fusillade, des feux nourris de mitrailleuses, des rafales serrées de 77. La situation est pénible, les pertes sont sérieuses. Le commandant Barrard, blessé, reste à la tête de son bataillon; les hommes, encouragés par cet exemple, s'accrochent au terrain qu'ils ne cèdent pas. Appuyé par l'artillerie divisionnaire, le 2e bataillon ,reçoit l'ordre de reprendre l'offensive. Tous font preuve du même courage, mais se heurtent aux mêmes difficultés. L'ennemi concentre sur ces unités le feu violent de ses batteries lourdes; à son tour le 2e bataillon est immobilisé, son chef, le commandant Beslay est blessé grièvement. Jusqu'à la nuit, le régiment continue à se cramponner à ce terrain dont il ne cèdera pas un pouce, jusqu'au moment où, vers vingt-trois heures, il recevra l'ordre de repli. La retraite va commencer.

La tenue[548] des armées françaises en 1914

22 Août 1914[549]

Le jour le plus meurtrier de l'Histoire de France

« 27.000 Français sont tués le 22 août 1914, le jour le plus sanglant de l'histoire de France. C'est quatre fois plus qu'à Waterloo, autant que durant les huit années de la guerre d'Algérie (de 1954 à 1962). Avant même la bataille de la Marne, Verdun ou le Chemin des Dames. Où donc ces hommes ont-ils disparu ? Dans quelles circonstances ? »

C'est ainsi que commence la synthèse à la fin du livre écrit par Jean-Michel Steg, paru aux Editions Fayard, en 2013… « ce livre consacré à l'une des cinq journées tragiques des 20 au 24 août 1914, au cours desquelles 40.000 soldats français environ perdirent la 6e dans les combats.

Pour être plus exact, il porte sur la plus meurtrière de toutes : celle du 22 août 1914, au cours de laquelle ils furent 27.000 à mourir. »

[548] http://www.1914-1918.be/la_france_22_aout_1914.php ; Christian PAILLOT

[549] Christian Paillot, dans la brochure de la Société Belge des Figuristes « La feuille de plomb » SBF ASBL, 15, Avenue Théo Verbeeck, 1070 Bruxelles.

ROZET-BERT – 1906

VIIa. Xavier ROZET est né le 15 janvier 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON et s'est marié le 31 octobre 1908 avec Eugénie Louise BERT, née le 15 avril 1887 à PARIS 18ème (fille de Ferdinand BERT et de Annette ALLARDON, époux décédés), à PARIS 20ème. Il réside rue de Belleville n°238 à PARIS 20ème. Présence de Edouard, Emilie et Marcel (qui est Cavalier au 6ème Escadron[550] au Train au Camps de Châlons - Marne) ses frères et sœur. Il décède rue Olivier de Serres n°33 à PARIS XVème, le 15 novembre 1922. Il est inhumé le 18 novembre 1922 (DIVISION 89, LIGNE 10, NUMÉRO 2) au cimetière PANTIN à PARIS 15ème.

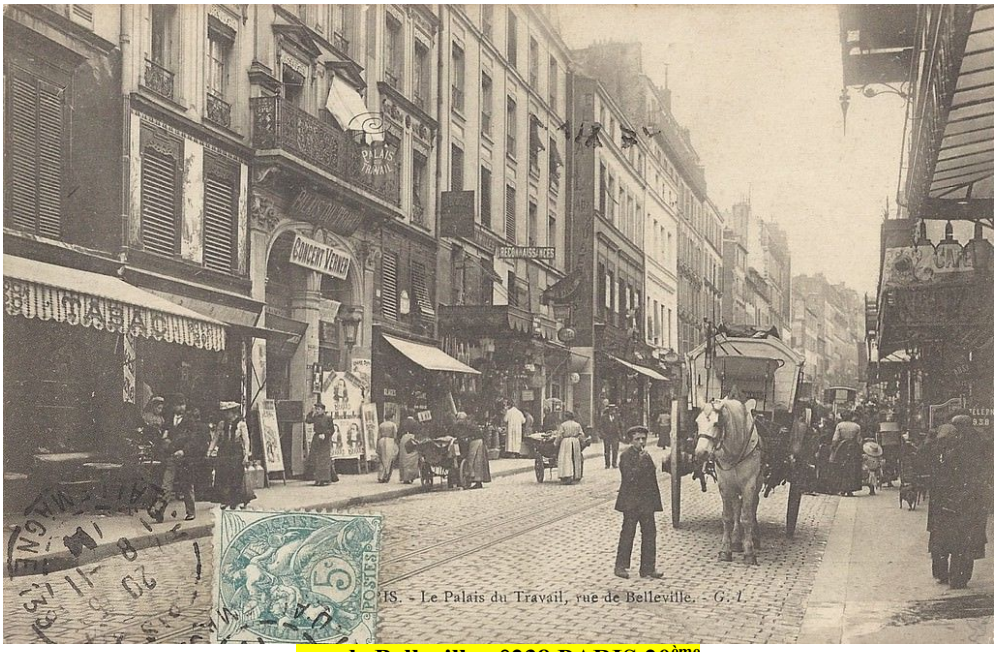

rue de Belleville n°238 PARIS 20ème

[550] https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63479113.texteImage

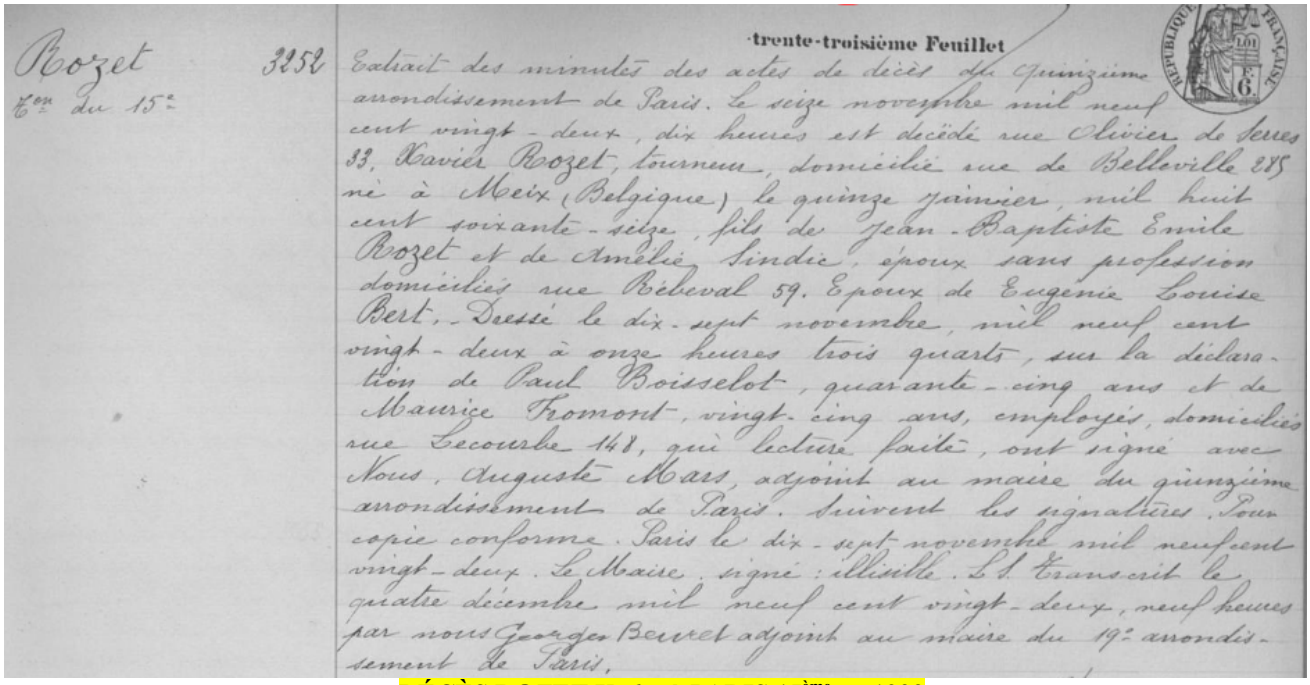

trente-troisième Feuillet

Rozet 3252
Ten du 15e

Extrait des minutes des actes de décès du Quinzième arrondissement de Paris. Le seize novembre mil neuf cent vingt-deux, dix heures est décédé rue Olivier de Serres 33, Xavier Rozet, tourneur, domicilié rue de Belleville 285 né à Meix (Belgique) le quinze janvier, mil huit cent soixante-seize, fils de Jean-Baptiste Emile Rozet et de Amélie Sindic, époux sans profession domiciliés rue Rebeval 59. Epoux de Eugénie Louise Bert. - Dressé le dix-sept novembre, mil neuf cent vingt-deux à onze heures trois quarts, sur la déclaration de Paul Boisselot, quarante-cinq ans et de Maurice Fromont, vingt-cinq ans, employés, domiciliés rue Lecourbe 148, qui lecture faite, ont signé avec Nous, Auguste Mars, adjoint au maire du Quinzième arrondissement de Paris. Suivent les signatures. Pour copie conforme. Paris le dix-sept novembre mil neuf cent vingt-deux. Le Maire, signé : illisible. Et transcrit le quatre décembre mil neuf cent vingt-deux, neuf heures par nous Georges Benoit adjoint au maire du 19e arrondissement de Paris,

DÉCÈS ROZET Xa6er à PARIS 15ème en 1922

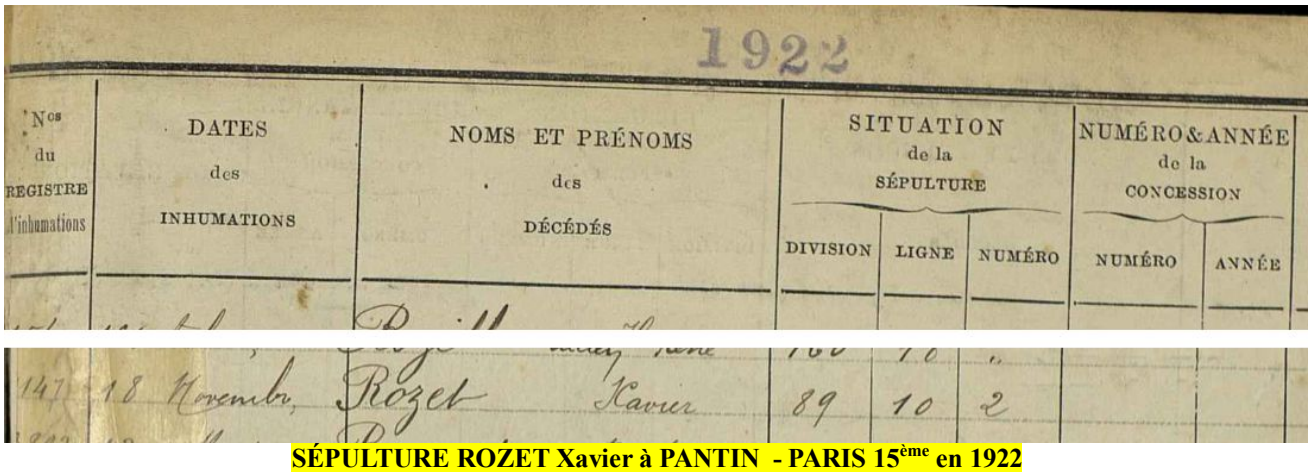

1922

Nos du REGISTRE d'inhumations	DATES des INHUMATIONS	NOMS ET PRÉNOMS des DÉCÉDÉS	SITUATION de la SÉPULTURE			NUMÉRO & ANNÉE de la CONCESSION	
			DIVISION	LIGNE	NUMÉRO	NUMÉRO	ANNÉE
147	18 Novembre	Rozet Xavier	89	10	2		

SÉPULTURE ROZET Xavier à PANTIN - PARIS 15ème en 1922

Aucune descendance connue jusqu'à présent. J'espère trouver un ou des correspondants parisiens qui pourront répondre à ces interrogations !

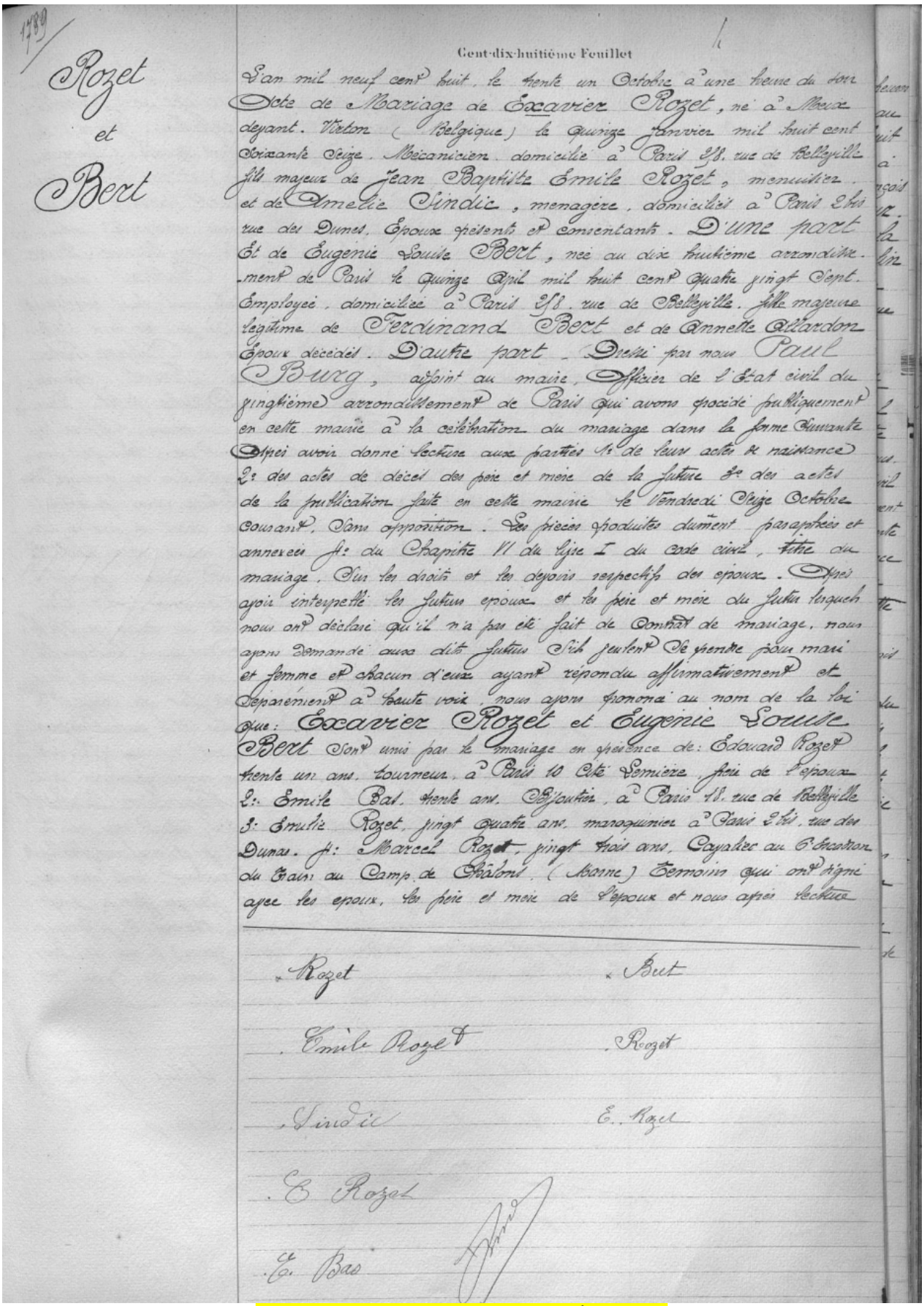

1789

Rozet
et
Bert

Cent-dix-huitième Feuillet

L'an mil neuf cent huit, le trente un Octobre à une heure du soir
Acte de Mariage de Excavier Rozet, né à Meux
devant Virton (Belgique) le quinze Janvier mil huit cent
soixante seize, Mécanicien, domicilié à Paris 18e, rue de Belleville
fils majeur de Jean Baptiste Emile Rozet, menuisier,
et de Amelie Sindic, menagère, domiciliés à Paris 18e
rue des Dunes, Epoux présents et consentants. D'une part
Et de Eugenie Louise Bert, née au dix huitième arrondisse-
ment de Paris le quinze Avril mil huit cent quatre vingt sept.
Employée, domiciliée à Paris 18e, rue de Belleville, fille majeure
legitime de Ferdinand Bert et de Annette Allardon
Epoux decedés. D'autre part. Dressé par nous Paul
Bury, adjoint au maire, Officier de l'Etat civil du
vingtième arrondissement de Paris qui avons procédé publiquement
en cette mairie à la celebration du mariage dans la forme suivante
Apres avoir donné lecture aux parties 1° de leurs actes de naissance
2° des actes de decés des père et mère de la future 3° des actes
de la publication faite en cette mairie le Vendredi Seize Octobre
courant, sans opposition. Des pièces produites dument paraphées et
annexées ci: du Chapitre II du Livre I du code civil, Titre du
mariage, Sur les droits et les devoirs respectifs des epoux. Après
avoir interpellé les futurs epoux et les père et mère du futur lesquels
nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de Contrat de mariage, nous
avons demandé aux dits futurs s'ils veulent se prendre pour mari
et femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et
Separément à haute voix, nous avons prononcé au nom de la loi
que: Excavier Rozet et Eugenie Louise
Bert sont unis par le mariage en présence de: Edouard Rozet
trente un ans, tourneur, à Paris 10 Cité Vernière, frère de l'epoux
2°: Emile Bat. trente ans. Bijoutier, à Paris 18e, rue de Belleville
3°: Emilie Rozet, vingt quatre ans, maroquinier à Paris 18e, rue des
Dunes. 4°: Marcel Rozet, vingt trois ans, Cavalier au 6e Chasseurs
du Train au Camp de Châlons (Marne) Témoins qui ont signé
avec les epoux, les père et mère de l'epoux et nous après lecture

× Rozet × Bert

Emile Rozet Rozet

Sindic E. Rozet

E. Rozet

Ed. Bas

MARIAGE ROZET-BERT à PARIS 20ème en 1908

ROZET-MONTIER – 1900

VIIb. Edouard ROZET né le 15 octobre 1877 à MEIX-DEVANT-VIRTON, fils de Jean Baptiste Emile ROZET et de Marie Amélie SINDIC à MEIX-DEVANT-VIRTON, se marie en premières noces à PARIS 20ème le 22 décembre 1900 avec Marie Marcelline MONTIER [(née le 25 décembre 1878 à FAVEROLLES LES MARES (Eure), fille de Augustin Pierre MONTIER (absent depuis vingt ans) et de Zaïre Célestine RENAU, âgée de 52 ans, demeurant à SAINT VICTOR (Eure)]. Il est dit tourneur en cuivre, domicilié rue Lesage n°11 à PARIS 20ème. Les parents du mariés, présents, sont tous deux domiciliés rue des Dunes 2bis à PARIS 19ème. Xavier, frère de l'époux, 24 ans, serrurier, est présent au mariage et réside, lui aussi, rue des Dunes.

Ont-ils eu des descendants ? Là encore, je dois l'admettre, je l'ignore…

Il acquiert la nationalité française le 24 juillet 1928. Veuf, (Marie Marcelline MONTIER, confectionneuse, est décédée le 17 octobre 1930, en son domicile rue du Soleil n°20 à PARIS 20ème), domicilié 6 rue Deguerry, à PARIS 20ème, il épouse en secondes noces Jeanne Marie Louise MEUTEY (divorcée de Auguste Joseph Michel HUBER, née à PARIS 8ème le 10 mai 1880, fille de Jacques Marie Joseph MEUTEY et de Louisa LION, décédés) le 4 mars 1933 à PARIS 11ème).

Lui est à présent âgé de 53 ans et elle de 52 ans. Il est peu probable qu'ils aient eu des enfants à leurs âges qui ne sont quand même pas l'âge où l'énergie pour élever des enfants et le plus propice !

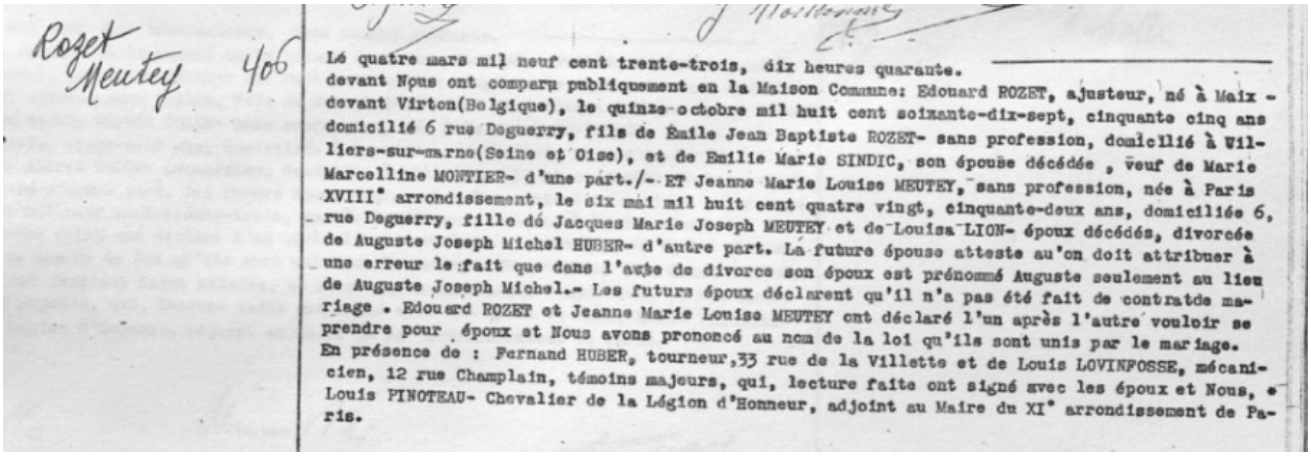

Rozet Meutey 406

Le quatre mars mil neuf cent trente-trois, dix heures quarante.
devant Nous ont comparu publiquement en la Maison Commune: Edouard ROZET, ajusteur, né à Meix - devant Virton(Belgique), le quinze octobre mil huit cent soixante-dix-sept, cinquante cinq ans domicilié 6 rue Deguerry, fils de Emile Jean Baptiste ROZET- sans profession, domicilié à Villiers-sur-marne(Seine et Oise), et de Emilie Marie SINDIC, son épouse décédée , veuf de Marie Marcelline MONTIER- d'une part./- ET Jeanne Marie Louise MEUTEY, sans profession, née à Paris XVIII° arrondissement, le six mai mil huit cent quatre vingt, cinquante-deux ans, domiciliée 6, rue Deguerry, fille de Jacques Marie Joseph MEUTEY et de Louisa LION- époux décédés, divorcée de Auguste Joseph Michel HUBER- d'autre part. La future épouse atteste qu'on doit attribuer à une erreur le fait que dans l'acte de divorce son époux est prénommé Auguste seulement au lieu de Auguste Joseph Michel.- Les futurs époux déclarent qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage . Edouard ROZET et Jeanne Marie Louise MEUTEY ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.
En présence de : Fernand HUBER, tourneur,33 rue de la Villette et de Louis LOVINFOSSE, mécanicien, 12 rue Champlain, témoins majeurs, qui, lecture faite ont signé avec les époux et Nous, e Louis PINOTEAU- Chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint au Maire du XI° arrondissement de Paris.

MARIAGE ROZET-MEUTEY à Paris 20ème en 1933

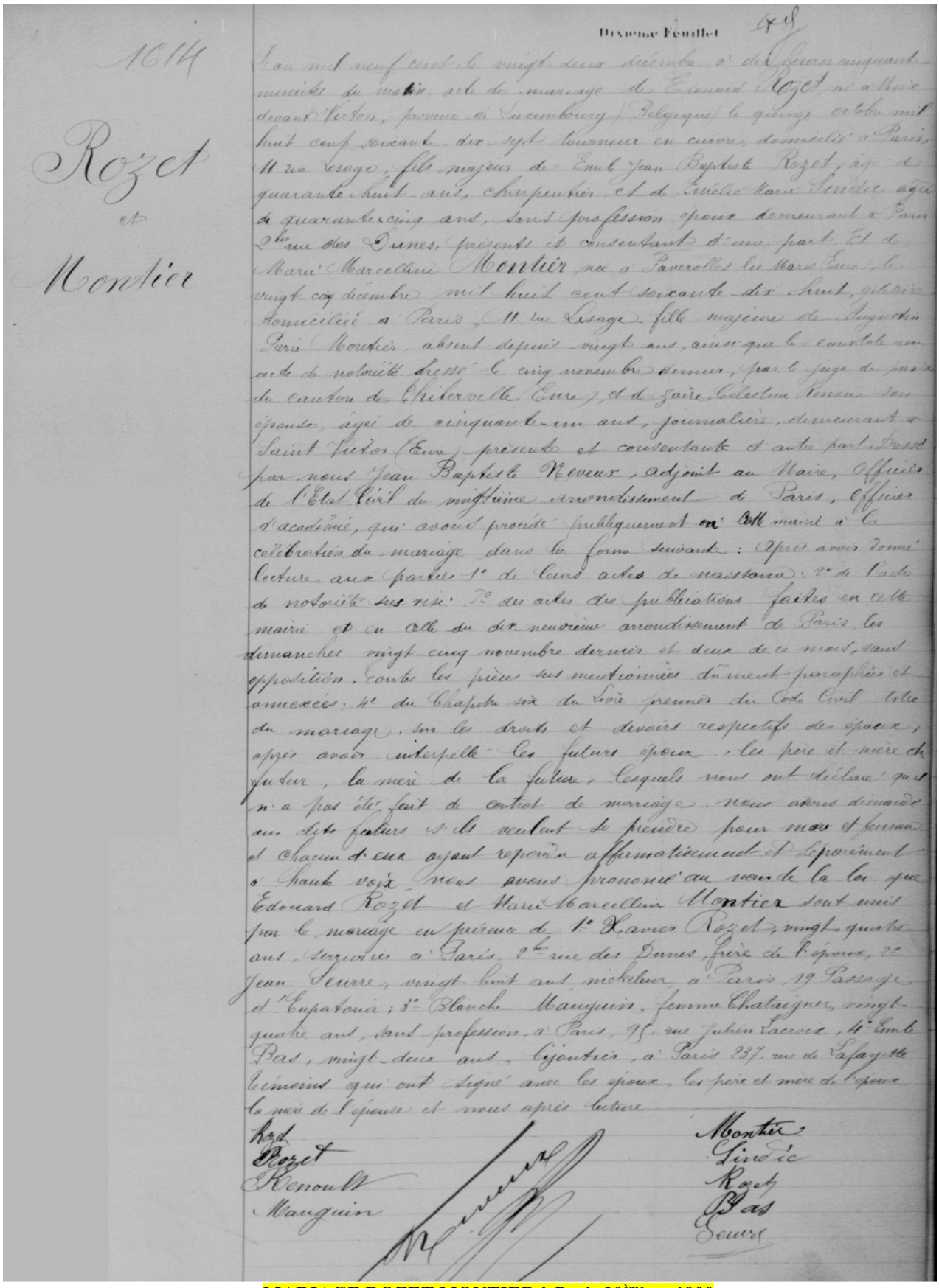

1614

Rozet

et

Montier

Dixième Feuillet

L'an mil neuf cent le vingt deux décembre à dix heures cinquante minutes du matin acte de mariage de Edouard Rozet né à Thiès devant Verlon, province de Luxembourg (Belgique) le quinze octobre mil huit cent soixante dix sept tourneur en cuivre, domicilié à Paris, 11 rue Lesage, fils majeur de Emile Jean Baptiste Rozet, âgé de quarante huit ans, charpentier et de Emilie Marie Lendre âgée de quarante cinq ans, sans profession épouse demeurant à Paris 2ème rue des Dunes, présents et consentant d'une part. Et de Marie Marcelline Montier née à Pavilly (Seine Inférieure) le vingt cinq décembre mil huit cent soixante dix huit, célibataire domiciliée à Paris, 11 rue Lesage fille majeure de Auguste Pierre Montier, absent depuis vingt ans, ainsi que le constate un acte de notoriété dressé le cinq novembre dernier, par le juge de paix du canton de Thiberville (Eure), et de Zaïre Célestine Renaud son épouse, âgée de cinquante un ans, journalière, demeurant à Saint Victor (Eure) présents et consentants d'autre part. Dressé par nous Jean Baptiste Neveux, adjoint au Maire, Officier de l'Etat Civil du neuvième arrondissement de Paris, Officier d'académie, qui avons procédé publiquement en notre mairie à la célebration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties 1° de leurs actes de naissance ; 2° de l'acte de notoriété sus visé 3° des actes des publications faites en cette mairie et en celle du dix neuvième arrondissement de Paris les dimanches vingt cinq novembre dernier et deux de ce mois, sans opposition. Toutes les pièces sus mentionnées dûment paraphées et annexées ; 4° du Chapitre six du Livre premier du Code Civil titre du mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux, après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur, la mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, nous avons demandé aux dits futurs s'ils voulaient se prendre pour mari et femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Edouard Rozet et Marie Marcelline Montier sont unis par le mariage en présence de 1° Xavier Rozet, vingt quatre ans, serrurier à Paris, 2bis rue des Dunes, frère de l'époux, 2° Jean Seurre, vingt huit ans, nickeleur à Paris, 19 Passage d'Eupatoria ; 3° Blanche Manguin, femme Chatuigner, vingt quatre ans, sans profession, à Paris, 95 rue Julien Lacroix, 4° Emile Bas, vingt deux ans, cocheur, à Paris 237 rue de Lafayette témoins qui ont signé avec les époux, les père et mère de l'époux la mère de l'épouse et nous après lecture

Rozet
Rozet
Renoult
Manguin

Montier
Lendre
Rozet
Bas
Seurre

MARIAGE ROZET-MONTIER à Paris 20ème en 1900

ROZET-HUOT – 1912 (1er)

ROZET-BUCKMANN – 1942 (2nd)

VIIc. Marcel ROZET, fils de Jean Baptiste Emile ROZET et de Marie Amélie SINDIC, est né le 31 mars 1885 à PARIS 19ème. Le 31 octobre 1908, au mariage de son frère, il est Cavalier au 6ème Escadron au Train au Camps de Châlons – Marne). Il épouse, en premières noces, le 19 novembre 1912 à PARIS 20ème (il réside rue de l'Ermitage n°50 à PARIS 20ème) Céline Clotilde HUOT (fille de Eugène Désiré HUOT et de Joséphine Céline QUETTE, tous deux décédés) et en secondes noces le 14 mars 1942, Sophie BUCKMANN à ROMAINVILLE (Seine). Il décède le 21 décembre 1952 à ROMAINVILLE.

1942 - ROMAINVILLE (Seine-Saint-Denis)

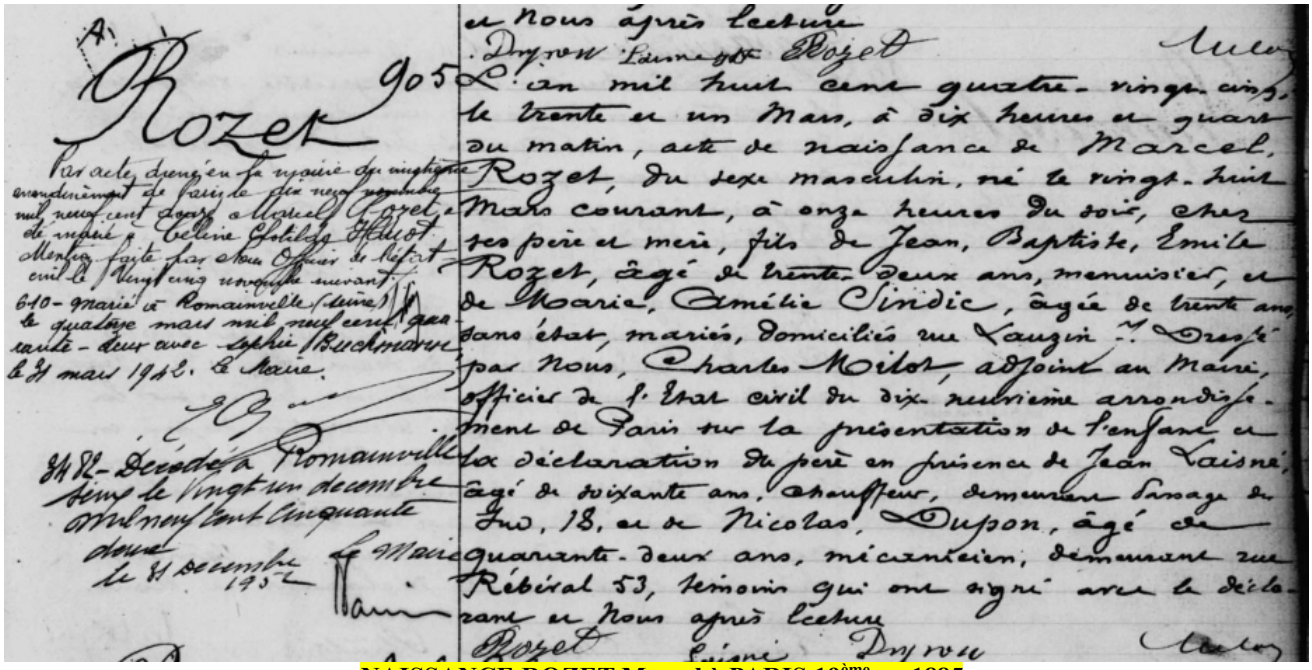

NAISSANCE ROZET Marcel à PARIS 19ème en 1885

2128

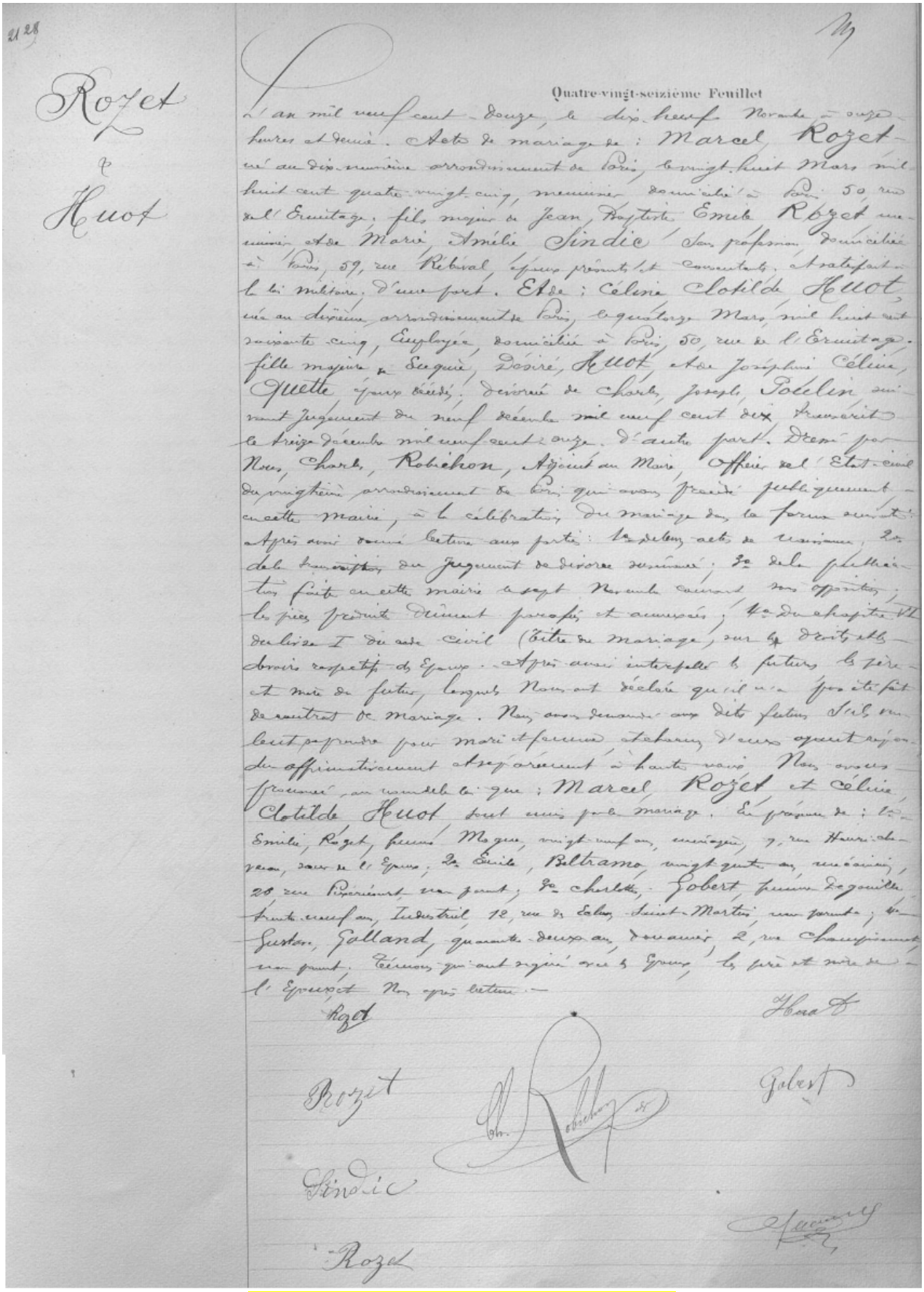

Rozet & Huot

Quatre-vingt-seizième Feuillet

L'an mil neuf cent douze, le dix-neuf Novembre à onze heures et demie. Acte de mariage de : Marcel Rozet né au dix-neuvième arrondissement de Paris, le vingt-huit Mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, menuisier domicilié à Paris 50, rue de l'Ermitage, fils majeur de Jean, Baptiste Emile Rozet menuisier et de Marie Amélie Sindic sans profession domiciliée à Paris, 59, rue Rébéval, époux présents et consentants, et satisfait à la loi militaire, d'une part. Et de : Céline Clotilde Huot, née au dixième arrondissement de Paris, le quatorze Mars mil huit cent soixante-cinq, Employée, domiciliée à Paris, 50, rue de l'Ermitage, fille majeure de Eugène, Désiré, Huot et de Joséphine Céline, Quette, époux décédés, divorcée de Charles, Joseph, Poulin suivant jugement du neuf décembre mil neuf cent dix transcrit le treize décembre mil neuf cent onze, d'autre part. Dressé par Nous, Charles, Robichon, Adjoint au Maire, Officier de l'Etat-civil du vingtième arrondissement de Paris qui avons procédé publiquement en cette mairie, à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1° de leurs actes de naissance, 2° de la transcription du jugement de divorce susénoncé ; 3° de la publication faite en cette mairie le sept Novembre courant sans opposition ; les pièces produites dûment paraphées et annexées ; 4° du chapitre VI du livre I du code civil (titre du mariage), sur les droits et les devoirs respectifs des Epoux. Après avoir interpellé les futurs les père et mère du futur, lesquels Nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux dits futurs s'ils veulent se prendre pour mari et femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix. Nous avons prononcé, au nom de la loi que : Marcel Rozet et Céline Clotilde Huot sont unis par le mariage. En présence de : 1° Emilie, Rozet, femme Mogue, vingt-neuf ans, ménagère, 9, rue Henri-Chevreau, sœur de l'Epoux ; 2° Emile, Beltramo, vingt-quatre ans, mécanicien, 20 rue Pixérécourt, non parent ; 3° Charlotte, Gobert, femme Degouille, trente-neuf ans, Industriel, 12, rue des Echos, Saint-Martin, non parente ; 4° Gustave, Galland, quarante-deux ans, douanier, 2, rue Championnet, non parent. Témoins qui ont signé avec les Epoux, les père et mère de l'Epoux et Nous après lecture.

Rozet — Huot

Rozet — Ch. Robichon — Gobert

Sindic

Rozet

MARIAGE ROZET-HUOT à PARIS 20ème EN 1912

(5ème) DEMI-BRANCHE MEICHOISE-PARISIENNE ?

ROZET-BODEUX – 1872

VIc. Jean Théodore ROZET, né le 20 mai 1844 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 18 septembre 1872 avec Marie Anne Henriette BODEUX (née à NOBRESSART en 1847, fille de Pierre Joseph BODEUX et de Marie Catherine MICHEL) à MEIX-DEVANT-VIRTON, se trouve avec sa famille à PARIS 19ème vers 1887. *En 1904, Jean Théodore, le grand-père probable de Georges André ROZET et de Georges ROZET, pour autant qu'il soit encore vivant, doit avoir 60 ans.* En 1908, lors du mariage de sa fille Justine Hermance, Théodore est dit veuf et domicilié, à nouveau, à MEIX-DEVANT-VIRTON.

Dont :

1. Emile ROZET née le 26 septembre 1873 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 24 février 1874 à MEIX-DEVANT-VIRTON
2. Marie Amélie ROZET née le 25 février 1875 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédée le 27 mars 1886 à MEIX-DEVANT-VIRTON
3. Edouard Xavier ROZET né le 23 septembre 1876 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 23 août 1877 à MEIX-DEVANT-VIRTON
4. **Justine Hermance** ROZET née le 14 mai 1878 à MEIX-DEVANT-VIRTON, mariée le 31 mars 1908 à PARIS 20ème avec Aimé Gérard DUCREUX. Dans l'acte de mariage de Justine, il y est dit qu'elle est domiciliée rue Pali-Kao n°19 PARIS 20ème.
5. Joseph Benjamin ROZET né le 28 décembre 1879 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 30 septembre 1882 à MEIX-DEVANT-VIRTON
6. Paulin ROZET né le 18 février 1881 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 7 août 1882 à MEIX-DEVANT-VIRTON
7. Edouard ROZET né le 24 août 1883 à MEIX-DEVANT-VIRTON, décédé le 28 février 1887 à MEIX-DEVANT-VIRTON
8. **Julie** ROZET née le 16 juin 1885 à MEIX-DEVANT-VIRTON. Son père est dit 'époux absent pour le moment' dans l'acte de naissance.
9. Marguerite ROZET née le 25 septembre 1887 à PARIS 19ème, décédée à 18 mois le 16 mars 1889 à PARIS 19ème « au domicile de ses père et mère, Rue Lauzin n°7 ».

Ainsi, Jean Théodore ROZET, né le 20 mai 1844 à MEIX-DEVANT-VIRTON, marié le 18 septembre 1872 avec Marie Anne Henriette BODEUX à MEIX-DEVANT-VIRTON, se trouve avec sa famille à PARIS 19ème en 1887, probablement entre le décès d'Édouard ROZET à MEIX-DEVANT-VIRTON le 28 février 1887 et la naissance de Marguerite ROZET à PARIS 19ème le 25 septembre 1887. Il faut préciser aussi que sa belle-sœur est décédée il y a peu de jours, tout au début du mois, voici un peu plus de trois semaines que les obsèques ont eu lieu… La construction de la Tour Eiffel vient de commencer en janvier dernier !

En 1904, Jean Théodore, le grand-père très probable de Georges André ROZET et de Georges ROZET, pour autant qu'il soit encore vivant, doit avoir 60 ans. Rappelons-le, en 1908, âgé de 64 ans, lors du mariage de sa fille Justine Hermance, Théodore est dit veuf et domicilié, à nouveau, à MEIX-DEVANT-VIRTON !

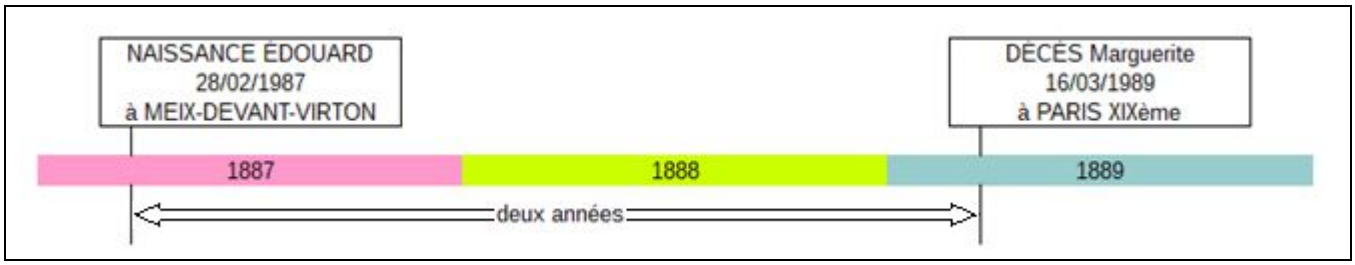

La famille ROZET-BODEUX avait été fortement éprouvée par le chagrin car à MEIX-DEVANT-VIRTON étaient décédés six de leurs jeunes enfants sur la période de 1874-1887, à savoir : Emile à cinq mois (1874), Edouard Xavier à 11 mois (1877), Joseph Benjamin à moins de 3 ans (1882), Paulin à 6 mois (1882), Marie Amélie à 11 ans (1886) et Edouard à moins de 4 ans (1887).

Jean Théodore était déjà à la recherche de travail à Paris lorsque son épouse a accouché de la petite Julie, née le 16 juin 1885, car dans l'acte de naissance de MEIX-DEVANT-VIRTON il était dit « époux absent pour le moment ».

Donc, en 1887, la famille se trouve composée du couple et de deux filles, **Justine Hermance** née le 14 mai 1878 et **Julie** née le 16 juin 1885, toutes les deux à MEIX-DEVANT-VIRTON.

La dernière-née, Marguerite naîtra le 25 septembre 1887 à PARIS 19ème mais décèdera à 18 mois le 16 mars 1889 à PARIS 11ème « au domicile de ses père et mère, Rue Lauzin n°7 ».

Décès de Marie Anne Henriette BODEUX entre 1887 et 1904, les deux filles accouchent à PARIS 6ème, leur mère n'étant pas présente… On sait qu'en 1908, Jean Théodore est de retour à MEIX-DEVANT-VIRTON et qu'il est veuf. Je trouve l'acte de décès de l'épouse de Jean Théodore, décédée le 13 décembre 1897 à PARIS 19ème, en son domicile rue Rebeval n°82 à PARIS 19ème.

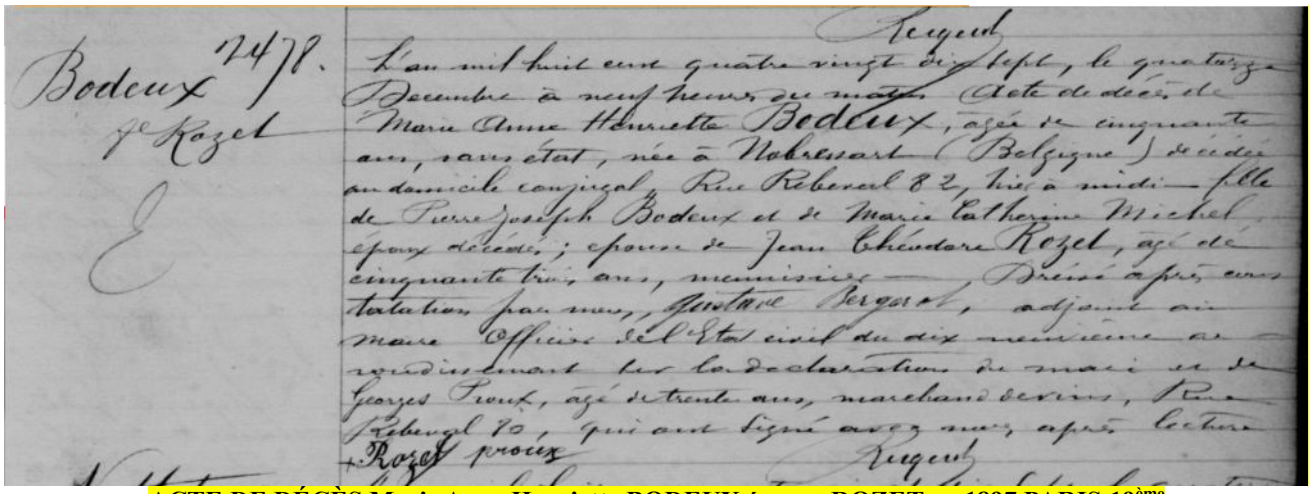

ACTE DE DÉCÈS Marie Anne Henriette BODEUX épouse ROZET en 1897 PARIS 19ème

<u>Reprenons</u> :

Jean Théodore ROZET se trouve avec sa famille à PARIS 19ème vers 1887. En 1908, lors du mariage de sa fille Justine Hermance, Théodore est dit veuf et domicilié, à nouveau, à MEIX-DEVANT-VIRTON.

Son épouse **Marie Anne Henriette** BODEUX est effectivement décédée le 13 décembre 1897 à PARIS 19ème, en son domicile rue Rebeval n°82 à PARIS 19ème. Ces deux filles accouchent à PARIS 6ème, leur mère n'étant pas présente puisque décédée… On sait qu'en 1908, Jean Théodore est de retour à MEIX-DEVANT-VIRTON et qu'il est bel et bien veuf.

Justine Hermance ROZET serait-elle la mère de **Georges André ROZET** né le 6 février 1904 à PARIS 6ème. Qu'est devenu son fils, Georges André, celui-ci n'ayant pas été reconnu par le mari de sa maman lors de son mariage ?

Qu'apprenons-nous dans cet acte ?

1. Naissance de Georges André ROZET
2. Né le 6 février 1904
3. Fils de Justine Hermance ROZET, âgée de 25 ans (donc née avant le 6 février 1879) [ce qui correspond quant à l'identité de la précédente]
4. Domiciliée rue d'Arras n°90 à PARIS 6ème

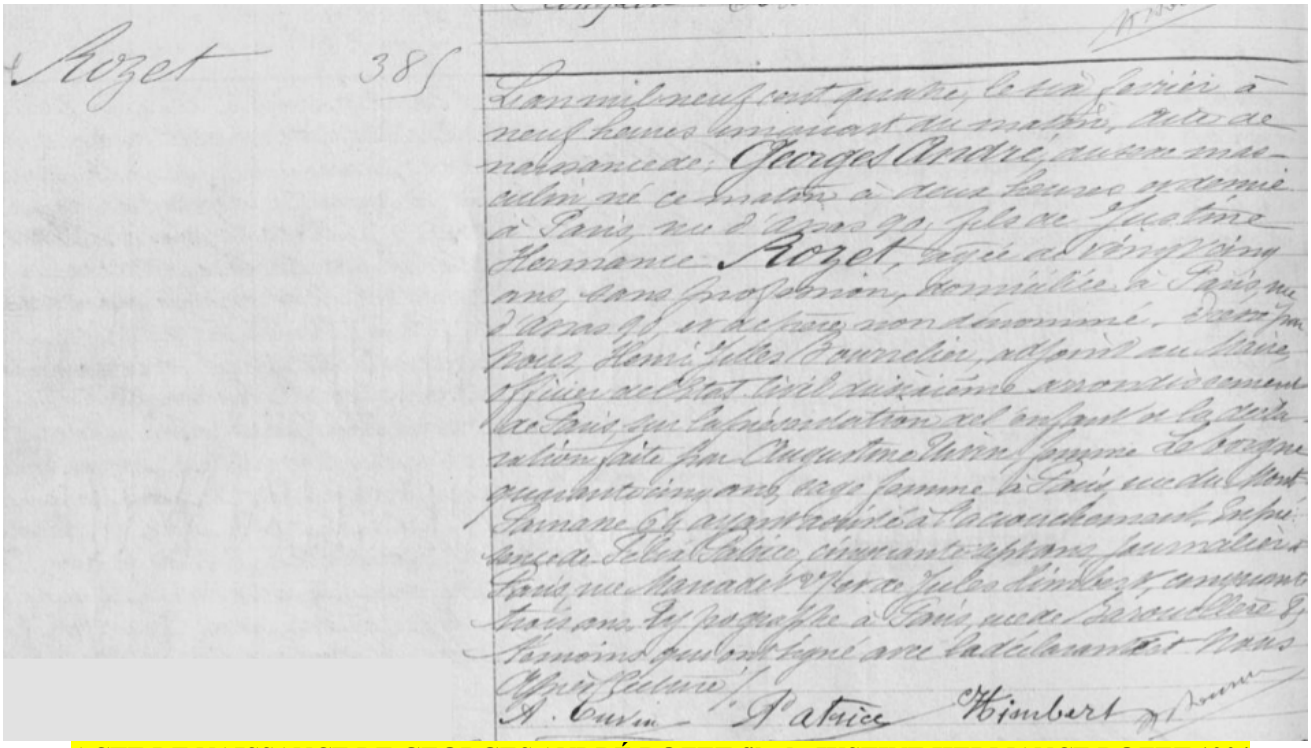

ACTE DE NAISSANCE DE GEORGES ANDRÉ ROZET fils de JUSTINE HERMANCE ROZET 1904

Julie ROZET serait-elle la mère de **Georges ROZET** né le 9 juillet 1904 à PARIS 6ème ?

Qu'apprenons-nous dans cet acte ?

1. Naissance de Georges ROZET
2. Né le 9 juillet 1904 (rue de Fleurus 24)
3. Fils de Julie ROZET, couturière, âgée de 19 ans (donc née avant le 9 juillet 1885) [ce qui correspond quant à l'identité de la précédente]
4. Domiciliée rue du Faubourg du Temple 63 à PARIS 6ème

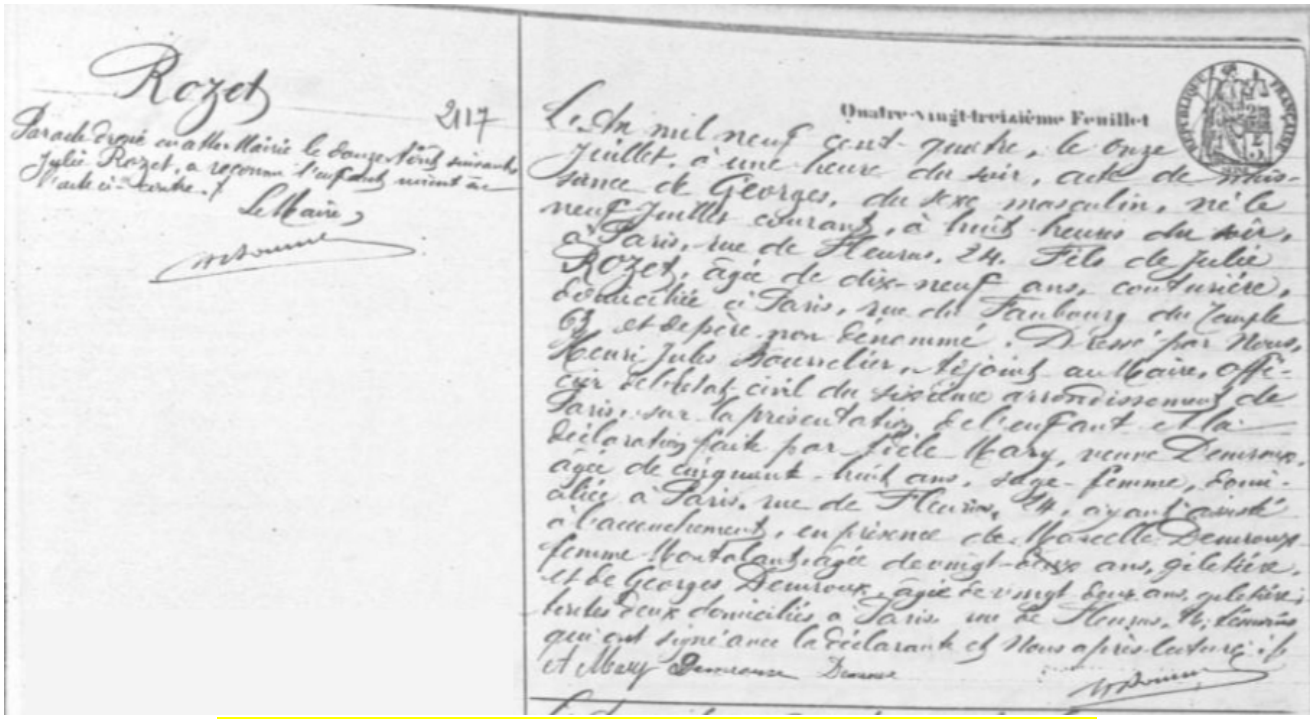

ACTE DE NAISSANCE DE GEORGES ROZET fils de JULIE ROZET 1904

Que sont devenus les seuls descendants ROZET du grand-père Jean Théodore ? Jusqu'à présent, je l'ignore.

18 juillet 1887 : commencement du montage métallique de la pile no 4.

15 mai 1888 : montage des piliers au-dessus du premier étage.

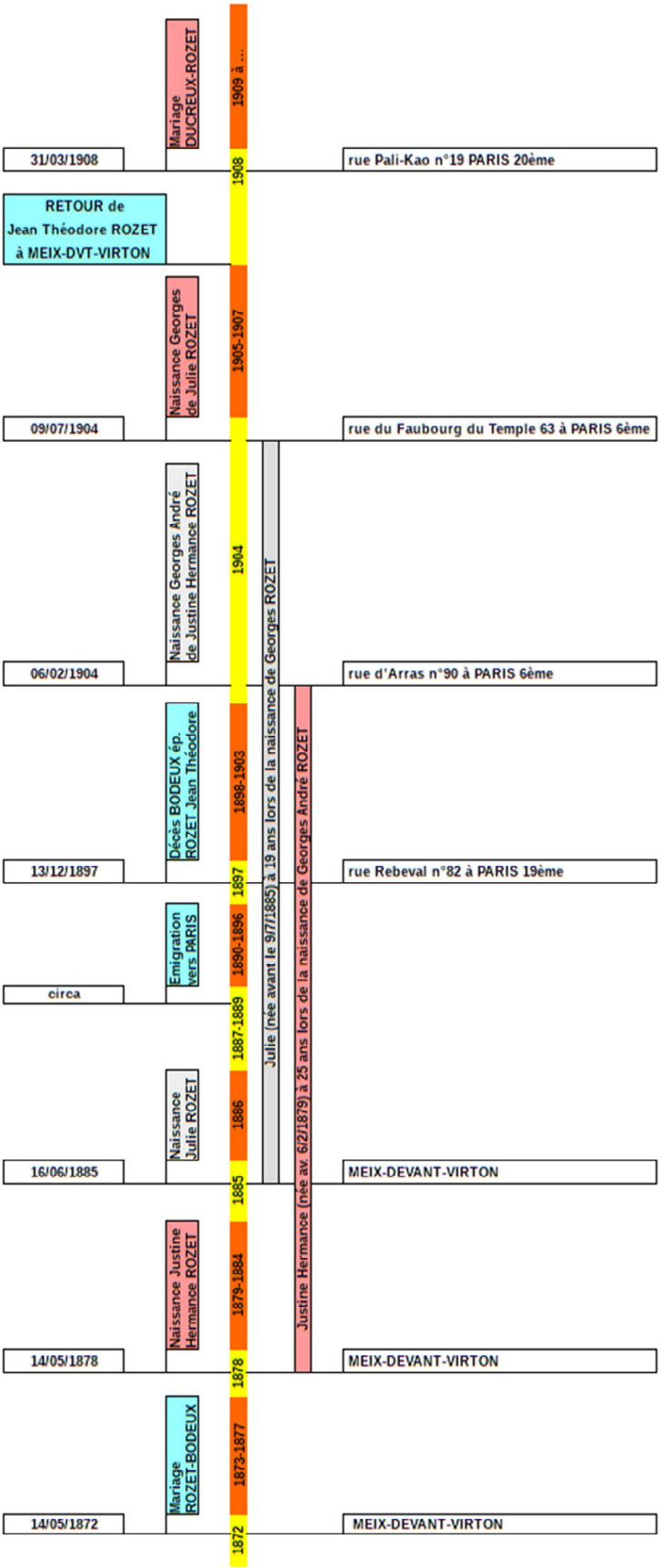

CRAYON CHRONOLOGIQUE FAMILLE ROZET-BODEUX ATTESTANT QUE C'EST PRESQUE CERTAIN QUE LES FILLES DU COUPLE SONT LES MÈRES DES DEUX ENFANTS

SYNTHÈSE DES ÉMIGRANTS BELGES « MONTÉS A PARIS »

Nicolas ROZET-NOBLET – Joseph ROSET-HERMAN – Nicolas ROZET-GUISSART – Jean ROZET-MAURY – Louis ROZET-GILLET (origine **MEIX-DEVANT-VIRTON**)

1ère BRANCHE PARISIENNE

ROZET-LIVET – 1866 (1) (rue de Pali-Kao, n°10 à PARIS 20ème [1866] / passage Ménilmontant, n°50, à PARIS 20ème [1866])

ROZET-ADAM – 1893 (rue des Amandiers 84 à PARIS 20ème [1893] / impasse Routy-Philippe à PARIS 20ème [1924])

ROZET-VALETTE – 1920 (7bis rue Labrouste à PARIS 15ème [1920]) / 115 rue de Stalingrad à BOBIGNY (Seine Saint Denis) [1983]

ROZET-BOURBIGOT – 1933 (SAINTE GENE6ÈVE DES BOIS (Loiret) [1987]

Nicolas ROZET-NOBLET – Joseph ROSET-HERMAN – Jacques ROSET-PICARD – Henri ROSET-BASTIN – Nicolas Joseph ROSET-BOISIEUX (origine **FRAMONT**)

2ème BRANCHE PARISIENNE ÉTEINTE

ROSET-JUAN – 1866 (rue Basfroi au n°31 à PARIS 11ème [1866])

Nicolas ROZET-NOBLET – Joseph ROSET-HERMAN – Nicolas ROZET-GUISSART – Louis ROZET-ADAM – Jean Prosper ROZET-DESSOY (origine **OCHAMPS**)

3ème BRANCHE PARISIENNE

ROZET-DUMONT – 1873 (rue Petit n°40 à PARIS 19ème [1873] / rue des Ardennes 19 à PARIS 19ème [1891] / rue de Meaux n°52 à PARIS 19ème [1892])

1er RAMEAU PARISIEN

ROZET-JUNG – 1902 (impasse Mortagne n°8 à PARIS 11ème [1902] / Boulevard de la villette 168 à PARIS 11ème [1905])

2ème RAMEAU PARISIEN

ROZET-FROMONT – 1904 (22 rue Chaligny à PARIS 12ème [1904] / rue des Haies 94 à PARIS 20ème [1906])

ROZET-CHRISTOPHE – 1929 (CLAMART (Hauts-de-Seine) [1929] / MONTCRESSON (Loiret) [1991]

Nicolas ROZET-NOBLET – Joseph ROSET-HERMAN – Nicolas ROZET-GUISSART – Jean ROZET-MAURY – Louis ROZET-GILLET (origine **MEIX-DEVANT-VIRTON**)

4ème BRANCHE PARISIENNE

ROZET-SINDIC – 1875 (2bis rue des Dunes PARIS 19ème [1900] / rue Rebeval n°59 PARIS 19ème [1923])

3ème RAMEAU PARISIEN

ROZET-MONTIER – 1900 (rue Lesage n°11 PARIS 20ème [1900])

4ème RAMEAU PARISIEN

ROZET-BERT – 1906 (rue de Belleville n°238 puis 285 à PARIS 20ème [1906 & 1922] / décédé rue Olivier de Serres n°33 à PARIS 15ème [1922])

5ème RAMEAU PARISIEN

ROZET-HUOT – 1912 (1) & ROZET-BUCKMANN – 1942 (2) (rue de l'Ermitage n°50 à PARIS 20ème [1912] / ROMAINVILLE [1952])

Nicolas ROZET-NOBLET – Joseph ROSET-HERMAN – Nicolas ROZET-GUISSART – Jean ROZET-MAURY – Louis ROZET-GILLET (origine **MEIX-DEVANT-VIRTON**)

5ème DEMI-BRANCHE PARISIENNE

ROZET-BODEUX – 1872 (rue Lauzin n°7 à PARIS 19ème [1887] / rue Rebeval n°82 à PARIS 19ème / MEIX-DEVANT-VIRTON [1897])

ROZET Justine Hermance (rue de Pali-Kao, n°19 PARIS 20ème [1908])

ROZET Julie (rue du Faubourg du Temple n°63 à PARIS 6ème [1904])

Les domiciles PARISIENS entre 1866 et 1891 des 5 branches différentes des ROSET-ROZET venant de Belgique

1866	ROSET-JUAN – 1866 / rue Basfroi n°31 à PARIS XIème [1866] / 2ème BRANCHE PARISIENNE ÉTEINTE
1866	ROZET-LIVET – 1866 / passage Ménilmontant n°50 à PARIS XXème [1866] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1866	ROZET-LIVET – 1866 / rue de Pali-Kao n°10 à PARIS XXème [1866] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1873	ROZET-DUMONT – 1873 / rue Petit n°40 à PARIS XIXème [1873] / 3ème BRANCHE PARISIENNE
1882	ROZET-SINDIC – 1875 / Passage Puebla n°7 à PARIS XIXème [1982] / 4ème BRANCHE PARISIENNE
1887	ROZET-BODEUX – 1872 / rue Lauzin n°7 à PARIS XIXème [1887] / 5ème BRANCHE PARISIENNE
1889	ROZET-SINDIC – 1875 / Cité Jandelle n°4 à PARIS XIXème [1982] / 4ème BRANCHE PARISIENNE
1891	ROZET-DUMONT – 1873 / rue des Ardennes n°19 à PARIS XIXème [1891] / 3ème BRANCHE PARISIENNE

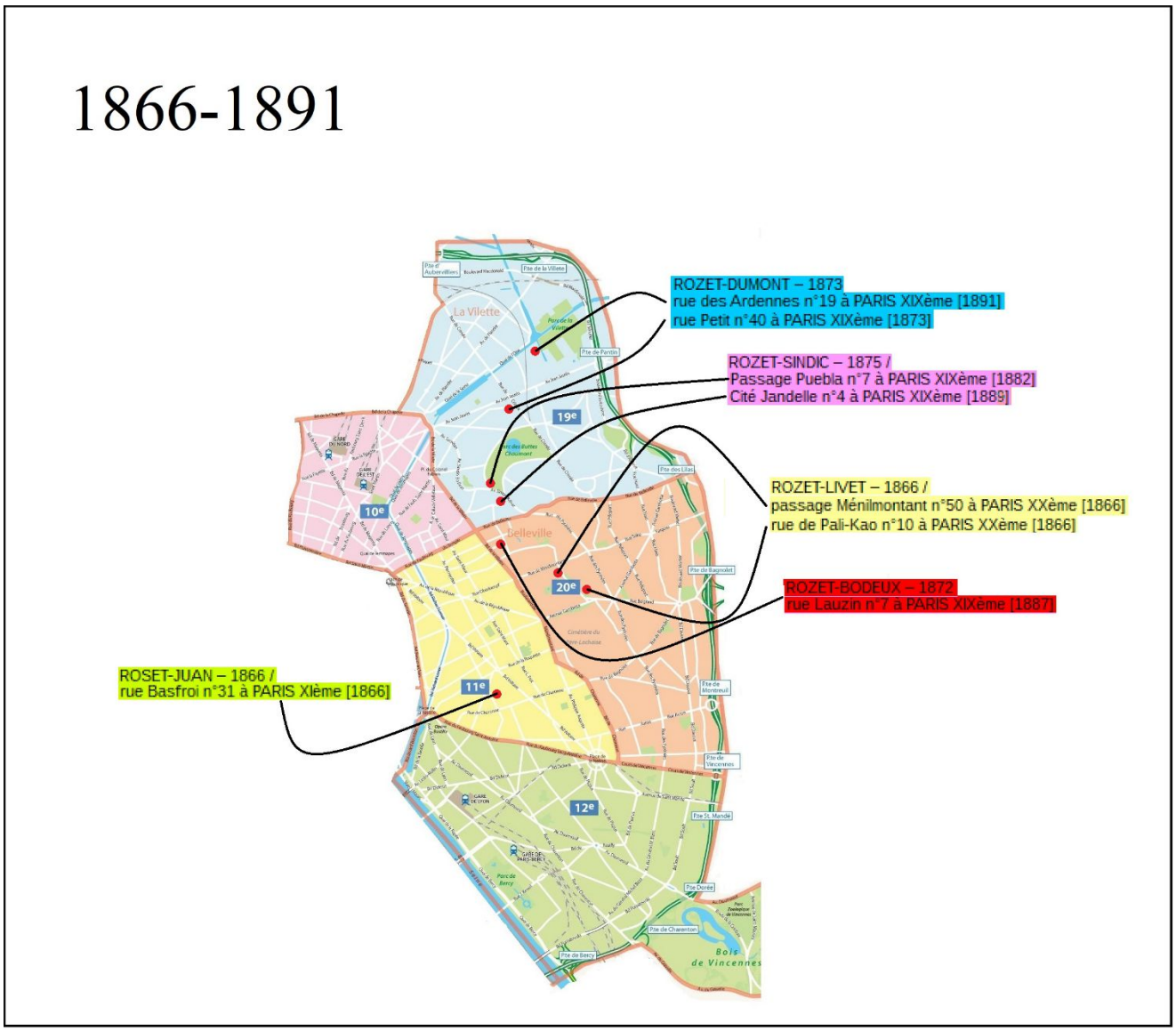

Les domiciles PARISIENS entre 1892 et 1900 des 4 branches installées des ROZET venant de Belgique

1892	ROZET-DUMONT – 1873 / rue de Meaux n°52 à PARIS XIXème [1892] / 3ème BRANCHE PARISIENNE
1893	ROZET-ADAM – 1893 / rue des Amandiers n°84 à PARIS XXème [1893] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1897	ROZET-BODEUX – 1872 / rue Rebeval n°82 à PARIS XIXème / MEIX-DEVANT-VIRTON [1897] / 5ème BRANCHE PARISIENNE
1900	ROZET-SINDIC – 1875 / rue des Dunes n°2bis à PARIS XIXème [1900] / 4ème BRANCHE PARISIENNE
1900	ROZET-MONTIER – 1900 / rue Lesage n°11 à PARIS XXème [1900] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 3ème RAMEAU PARISIEN
1902	ROZET-JUNG – 1902 / Impasse Mortagne n°8 à PARIS XIème [1902] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 1er RAMEAU PARISIEN
1904	ROZET-FROMONT – 1904 / rue Chaligny n°22 à PARIS XIIème [1904] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 2ème RAMEAU PARISIEN
1905	ROZET-JUNG – 1902 / Boulevard de la Villette n°168 à PARIS XIème [1905] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 1er RAMEAU PARISIEN
1906	ROZET-FROMONT – 1904 / rue des Haies n°94 à PARIS XXème [1906] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 2ème RAMEAU PARISIEN
1906	ROZET-BERT – 1906 / rue de Belleville n°238 à PARIS XXème [1906] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 4ème RAMEAU PARISIEN

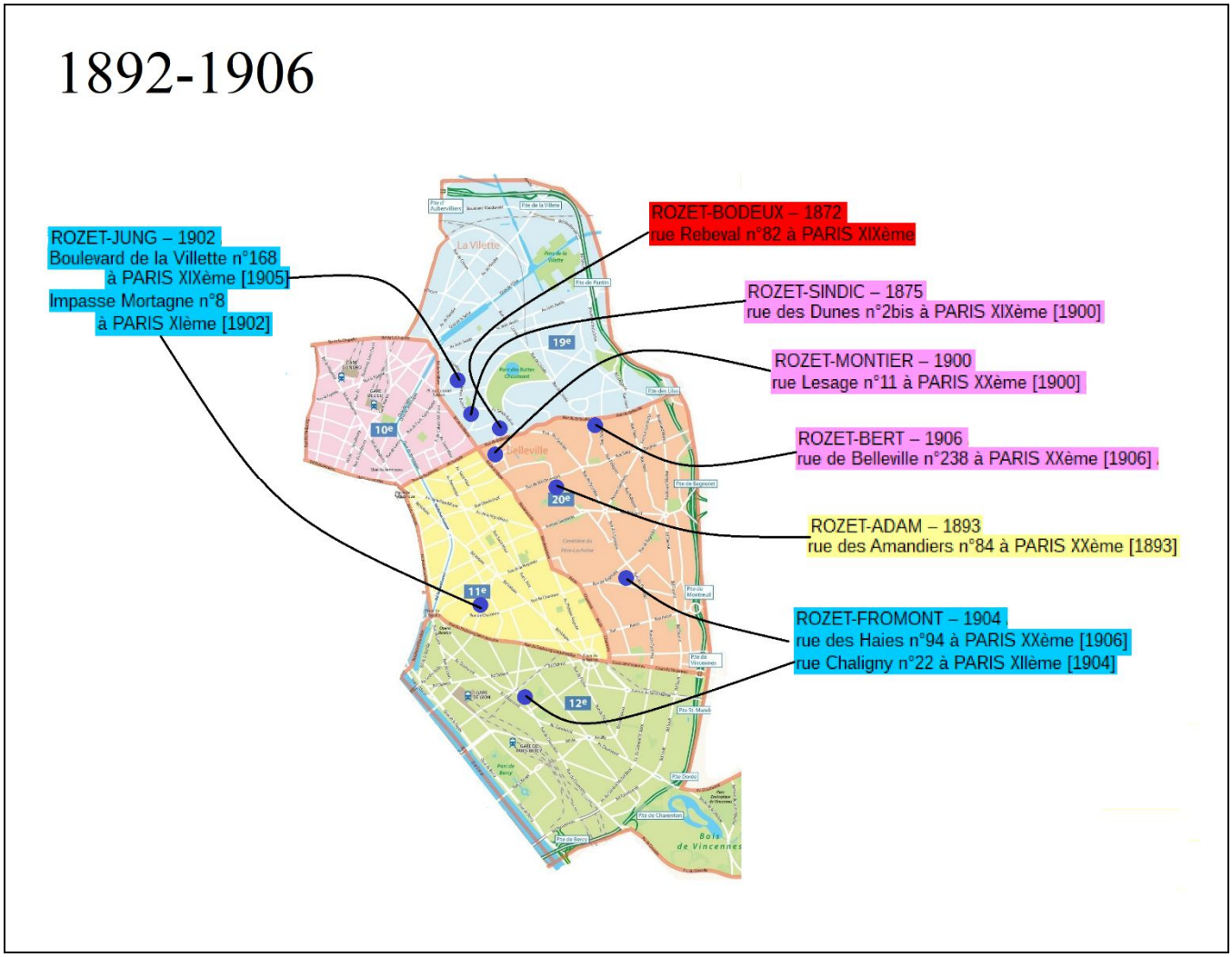

Les domiciles PARISIENS entre 1907 et 1929 des 4 branches et 3 rameaux des ROZET devenus français

1908	ROZET-BODEUX – 1872 / ROZET Justine Hermance / rue de Pali-Kao n°19 à PARIS XXème [1908] / 5ème BRANCHE PARISIENNE
1912	ROZET-HUOT – 1912 (1) / rue de l'Ermitage n°50 à PARIS XXème [1912] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 5ème RAMEAU PARISIEN
1920	ROZET-VALETTE – 1920 / rue Labrouste n°7bis à PARIS XVème [1920] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1922	*ROZET-BERT – 1906 / décédé rue Olivier de Serres n°33 à PARIS XVème [1922] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 4ème RAMEAU PARISIEN*
1922	ROZET-BERT – 1906 / rue de Belleville n°285 à PARIS XXème [1922] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 4ème RAMEAU PARISIEN
1923	ROZET-SINDIC – 1875 / rue Rebeval n°59 à PARIS XIXème [1923] / 4ème BRANCHE PARISIENNE
1924	ROZET-ADAM – 1893 / impasse Routy-Philippe à PARIS XXème [1924] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1929	ROZET-CHRISTOPHE – 1929 / CLAMART (Hauts-de-Seine) [1929] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 2ème RAMEAU PARISIEN

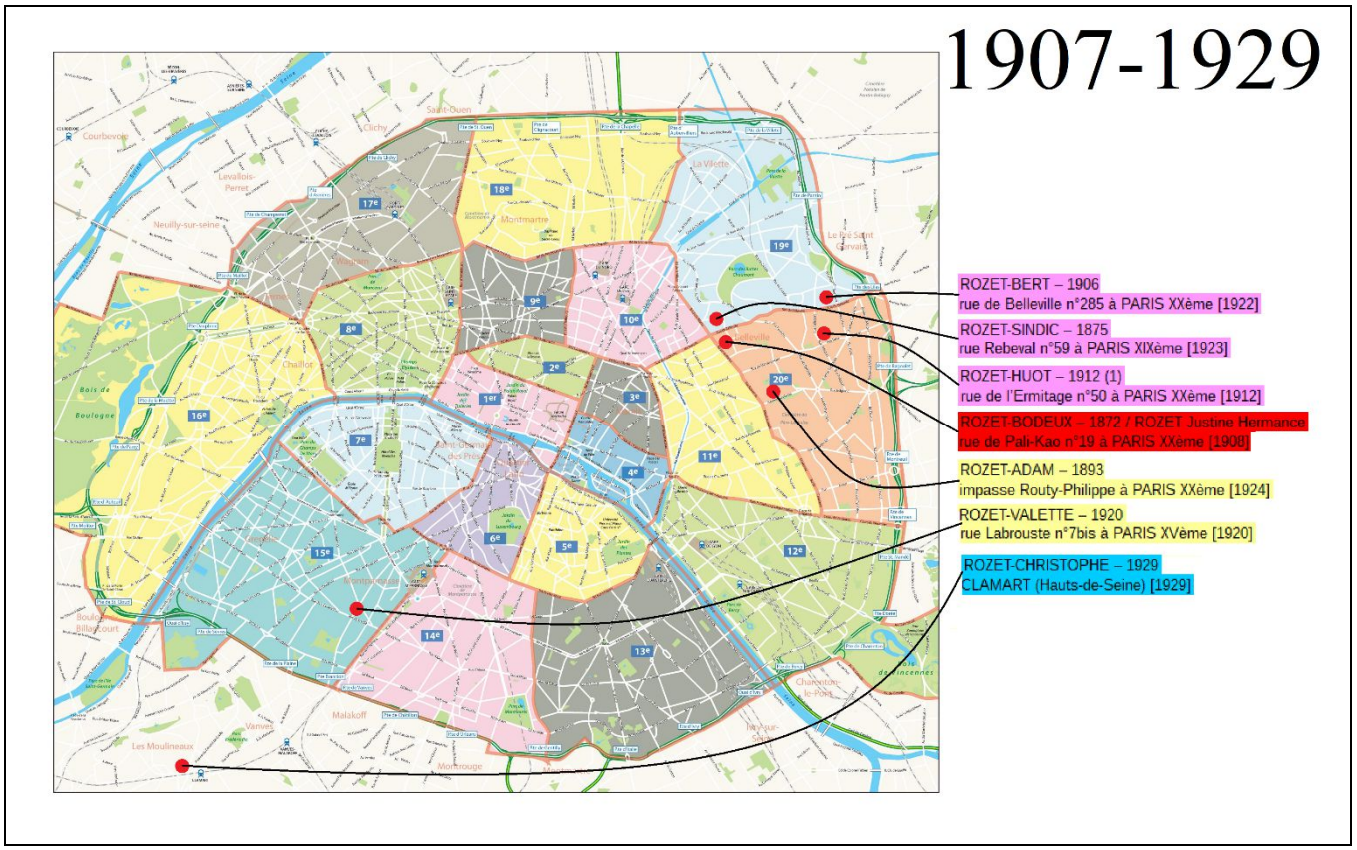

Les domiciles PARISIENS & AUTRES entre 1930 et 1992 des 4 branches et rameaux ROZET venant de Belgique

1942	ROZET-BUCKMANN – 1942 (2) / ROMAINVILLE (Seine-Saint-Denis) [1942] /4ème BRANCHE PARISIENNE / 5ème RAMEAU PARISIEN
1952	ROZET-BUCKMANN – 1942 (2) / ROMAINVILLE (Seine-Saint-Denis) [1952] / 4ème BRANCHE PARISIENNE / 5ème RAMEAU PARISIEN
1983	ROZET-VALETTE – 1920 / rue de Stalingrad n°115 à BOBIGNY (Seine Saint Denis) [1983] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1987	ROZET-BOURBIGOT – 1933 / SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS (Loiret) [1987] / 1ère BRANCHE PARISIENNE
1991	ROZET-CHRISTOPHE – 1929 / MONTCRESSON (Loiret) [1991] / 3ème BRANCHE PARISIENNE / 2ème RAMEAU PARISIEN

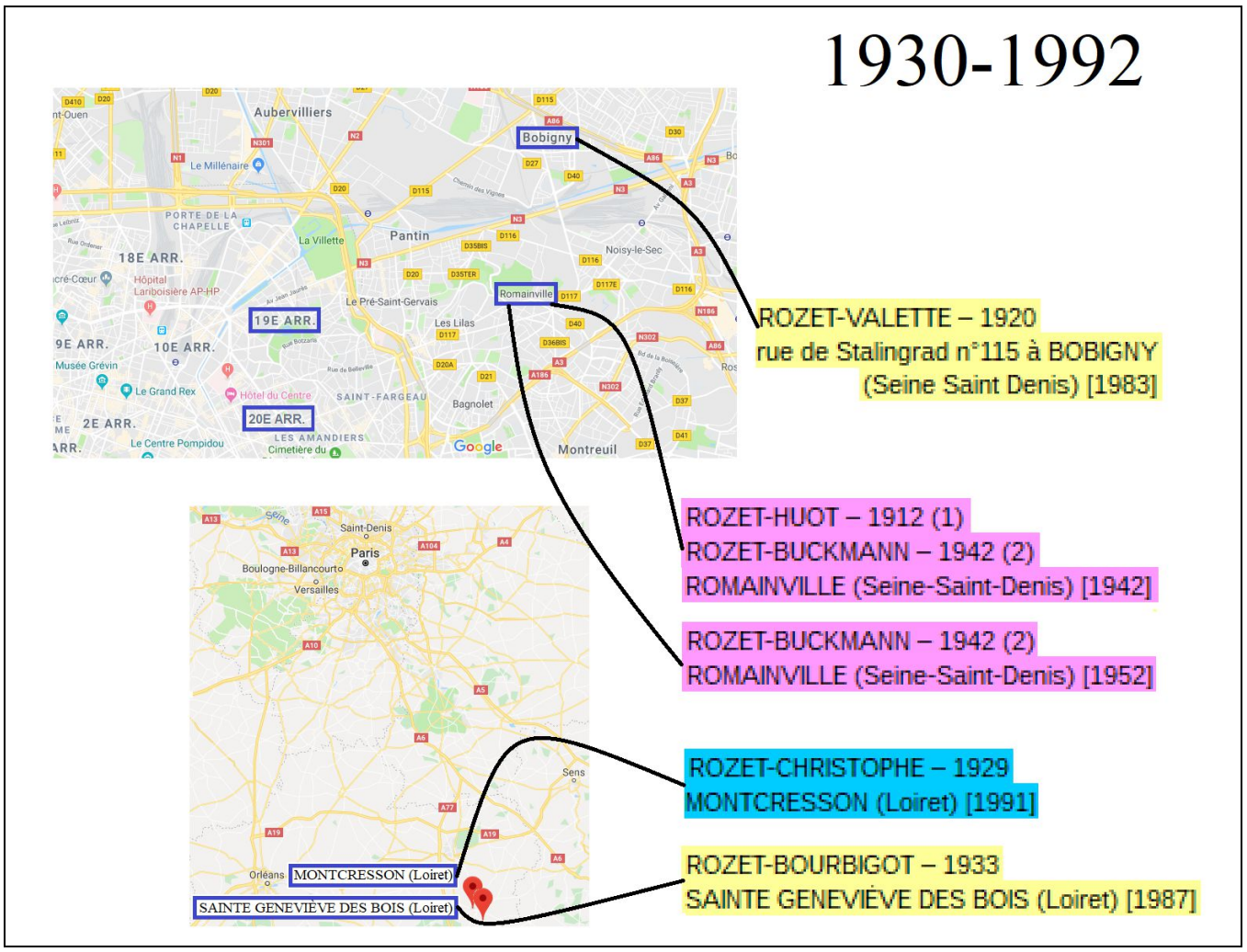

Tableaux reprenant les Actes de Mariage entre 1862 et 1932 des garçons ROSET & ROZET relevés en ligne (plus de 80) sur les 20 arrondissements de PARIS dont les 5 mariages de ROZET venus de Belgique entre 1866 et 1887 (4 mariés à PARIS dont l'un deux fois)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										SONDAGE DES MARIAGES
3		DATE	N°ACTE	ARRONDISSEMENT	EPOUX NOM & PRENOM	NAISSANCE	ARRONDISSEMENT	EPOUSE NOM & PRENOM	NAISSANCE	ARRONDISSEMENT
4										
5		05/11/1874	735	1er	ROSET Charles Joannes	24/08/1840	Nantua (Ain)	VANNERUS Marie Catherine	22/06/1846	Diekirch (G-D L)
6		28/12/1907	741	1er	ROSET Jean Claude	26/12/1875	Arcine (Haute-Savoie)	GILLIBERT Anne Clotilde	19/04/1878	1er
7		14/03/1908	159	1er	ROZET Max Louis Clément	08/04/1879	Port-Lemay (Jura)	ELIZAGOIHEN Quiteria	13/03/1879	Brique (Basses-Pyr.)
8		03/01/1867	4	2ème	ROZET Louis Ennemond	27/07/1842	2ème	NEUVILLE Esther Lucile	27/05/1844	10ème
9		18/12/1879	710	2ème	ROZET Constant Isidore	12/10/1824	Falaise (Calvados)	DONKELS Marie Agnès	14/09/1841	Virsen (Dusseldorf /All.)
10		11/04/1908	205	2ème	ROZET Léon Philibert	21/12/1885	Lyon	DETHON Math.Justine Désirée	11/10/1888	2ème
11		07/08/1866	529	3ème	ROZET Louis	21/10/1839	Meix-dvt-Virton (Belg.)	LIVET Onésyme Palmyre	18/09/1838	Tigeaux (Seine-et-Marne)
12		04/05/1872	392	3ème	ROZET Antoine	11/03/1832	Chalons/Saône	BARBOTTE Claudine	08/06/1832	Couche-les-Mines (Saône-et-Loire)
13		07/04/1891	244	3ème	ROSET Joseph	10/05/1861	Ferney-Voltaire	VEBER Marie Elisabeth	03/11/1859	Sarrable (Moselle)
14		23/02/1901	175	3ème	ROSET Pierre Gustave	13/02/1860	3ème	VILPOUX Valérie	23/04/1865	Neuvy/Barangeon (Cher)
15		22/02/1913	180	3ème	ROSET Joseph	13/01/1889	Clarafond (Hte-Savoie)	DESAIRE Jeanne Marie	31/12/1887	Annecy (Hte-Savoie)
16		24/02/1930	138	3ème	ROZET Auguste René	14/05/1858	ancien arr. Paris VI	VAILHE Marcelle Eugénie	22/05/1892	Ardes/Couse (Puy-de-Dôme)
17		10/10/1891	868	4ème	ROSET Pierre Gustave	13/02/1860	3ème	ETIENNE Emilie	27/04/1862	Paris
18		30/04/1912	467	4ème	ROSET Abraham	17/09/1887	Orcha (Russie)	RUBIN Rachel	25/10/1888	Radioshkov (Russie)
19		20/06/1914	597	4ème	ROZET Claude Georges	26/08/1871	Cluny (Saone-et-Loire)	MOUROUX Mélanie Anaïs Emilie	12/12/1887	12ème
20		04/06/1923	608	4ème	ROZET Marie Louis Camille	23/01/1892	Bérériat (Ain)	RENOUD-MARTIN Marie Lucie	23/09/1887	Saint Laurent (Ain)
21		07/09/1929	810	4ème	ROSET Matthieu	21/09/1906	Lamentin (Martinique)	LECLERCQ Hélène	10/09/1899	Buironfosse (Aisnes)
22		25/01/1870	45	5ème	ROZET Jean Claude	12/05/1834	Buffard (Doubs)	LENTZ Louise	25/05/1830	Peut-être Bonvillier (?)
23		29/11/1900	1032	5ème	ROZET Léon Antoine	17/03/1856	Neuilly/Seine	GOUVERNEUR Marie Louise	15/12/1874	Colmar (Alsace)
24		13/01/1923	49	5ème	ROZET Joseph Edmond	14/06/1881	Ruffey (Jura)	ROUARD Jeanne Elonie	21/08/1891	18ème
25		27/12/1870	621	6ème	ROZET Francois Jean	07/08/1833	7ème	HALLIER Rosalie Octavie	10/03/1838	Marboué (Eure-et-Loire)
26		04/09/1872	745	6ème	ROZET Jean Bapt.Maurice Gaston	18/09/1844	2ème	THUASME Marie Louise	12/08/1849	Paris, acte reconstitué
27		06/12/1879	856	6ème	ROZET Joseph Paul Henri	02/12/1844	Chalons/Saône	COUSIN Jacq.Aimée Ernest.Madel.	17/10/1851	Paris
28		24/11/1892	934	6ème	ROZET Lucien	28/04/1848	Paris	ANDRE Car.Marie Emilie	18/01/1841	Issy (Seine)
29		21/10/1882	775	8ème	ROSET Félix	17/01/1841	Cercier (Hte-Savoie)	AUBRAYE Victorine Modeste	08/09/1837	Amigny (Manche)
30		17/03/1919	284	8ème	ROZET Charles Marie Auguste	09/07/1885	Rensenauville (Meurthe-et-Moselle)	BIOU Gabrielle Louise Catherine	14/02/1892	Paris
31		23/11/1871	638	9ème	ROSET François Léon	10/11/1838	La Hoquette (Calvados)	BOUCHOUD Anne Lucie	03/10/1844	Eloise (Hte-Savoie)
32		13/11/1879	1048	9ème	ROZET Auguste Edouard Théophile	19/12/1835	Gizy (Aisnes)	PONSOLE Elisabeth	11/07/1841	Dourdau (Seine-et-Oise)
33		07/04/1886	339	9ème	ROZET Lucien Jules	05/08/1850	Poligny (Jura)	GAUDOUIN Mar.Elise Alex.	16/01/1862	Paris
34		30/06/1898	654	9ème	ROZET Eugène Louis Gaston	02/11/1857	Cayenne (Guyanne française)	COUMES Marie Louise	17/01/1859	Bordeaux (Gironde)
35		23/02/1914	225	9ème	ROSET Paul	21/09/1878	au Puy (Hte-Loire)	REYNAUD Hort.Julie Flora	03/05/1878	Ristolas (Htes Alpes)
36		18/04/1861	314	10ème	ROZET François	10/10/1816	La Châtre (Indre)	HENER Rosalie	06/04/1821	Angers (Maine-et-Loire)
37		07/10/1876	1109	10ème	ROZET Antoine	11/03/1832	Saint-Cosme (Saône-et-Loire)	PUJOS Joséphe	09/03/1841	Ponsan-Soubiran (Gers)
38		13/08/1885	978	10ème	ROSET Prosper	05/05/1821	Toulouse (Hte-Garonne)	BRIVET Claudine Honorine	19/06/0195	Saint Germain Lespinasse (Loire)
39		09/01/1886	30	10ème	ROSET Eugène Marius	27/11/1858	Paris	CHATELAS Héloise Désirée	09/05/1859	Ferrière et Bochard (Orne)
40		12/03/1896	310	10ème	ROZET Henri	18/08/1868	Paris	LEMMENS Marie	14/11/1874	Paris
41		22/04/1899	531	10ème	ROSET Charles	05/02/1860	Clermont Ferrand (Puy-de-Dôme)	DE WINNE Julienne JoséphineJulia	21/07/1870	Anvers (Belgique)
42		29/12/1900	1723	10ème	ROSET Eugène Marius	27/11/1858	ancien arr. Paris 3ème	MARIN Louise	08/02/1859	Lunéville (Meurthe)
43		01/09/1925	1509	10ème	ROZET Claude Georges	26/08/1871	Cluny (Saone-et-Loire)	JACQUELIN Estelle Louise Clém.	03/09/1888	Saint Gondon (Loiret)
44		01/09/1866	1075	11ème	ROZET Jean Joseph	22/09/1829	Anloy (Belgique)	JUAN Thérèse	09/11/1834	Beindorff (Ht-Rhin)
45		24/09/1887	1450	11ème	ROZET Félix	04/11/1849	Ornans (Doubs)	MANGIN Louise Julienne	10/05/1855	Vitry-le-François
46		15/04/1899	653	11ème	ROZET Louis Félix	23/10/1872	Ornans (Doubs)	BILLARD Léopoldine	27/6/1880	10ème
47		25/01/1902	136	11ème	ROZET Alexis	03/06/1880	19ème	JUNG Catherine	17/07/1872	Nieder Ohmen (duché de Hesse, Allemagne)
48		21/05/1904	25	11ème	ROSET Marx Henry	19/08/1872	Chilly le Vignoble (Jura)	DREUX Mar.Alixe Lydie	19/06/1874	Sanchy Lestrée (Pas-de-Calais)
49		05/02/1910	278	11ème	ROSET Fernand Henri François	30/05/1890	17ème	GODEFROY Lucie Adrienne	05/02/1888	11ème
50		19/08/1919	2104	11ème	ROSET Joseph Edouard	04/02/1891	Ayze (Hte-Savoie)	CHERI dit LINAULT Georgette	18/03/1889	Fontenay le Marmion (Calvados)
51		07/02/1865	34	12ème	ROZET Francois Jean	08/08/1833	ancien arr. Paris 7ème	POINCELET Jeanne Pauline	20/06/1826	ancien arr. Paris 6ème
52		26/03/1904	258	12ème	ROZET Joseph Georges	29/05/1882	19ème	FROMONT Hélène Marie	15/08/1884	14ème
53		11/10/1884	677	13ème	ROZET Victor Auguste	01/08/1854	Besançon (Doubs)	BEAUSSENS Julie Gabrielle	18/10/1856	Gentilly (Seine)
54		08/05/1917	389	13ème	ROZET Jules Edouard Eugène	25/08/1892	Villevieux (Jura)	PERRIER Jeanne	03/09/1888	Morey (Côte d'Or)
55		12/07/1924	1185	14ème	ROZET Théophile	22/02/1902	Saint Junien la Brégère (Creuse)	DUMOULARD Marie Marcelle	19/10/1904	4ème
56		22/06/1929	976	14ème	ROZET Albert Marcel Emile	05/02/1909	14ème	LE GELARDON Marthe Marie	25/12/1912	14ème
57		21/05/1895	403	15ème	ROZET Auguste René	14/05/1858	ancien arr. Paris 6ème	MISMAQUE Maria	26/12/1862	8ème
58		07/06/1913	1001	15ème	ROZET Antoine Jean	17/03/1844	Molinet (Allier)	FILLIATRE Anatolie Célestine	04/01/1842	Fonteney Saint Père (Seine-et-Oise)
59		06/07/1915	463	15ème	ROZET Marie Louis Clément	08/04/1879	Port-Lemay (Jura)	SALLABERRY Marie Célestine	21/11/1890	Méharin (Basses Pyrénées)
60		07/09/1920	3065	15ème	ROZET Raymond	18/01/1897	20ème	VALETTE Eulalie Val.Fernande	14/02/1889	Cayenne (Guyane française)
61		15/06/1876	204	16ème	ROSET Victor Xavier	25/02/1842	Geovressiat-et-Brion (Ain)	GAUTIER Antonia Pauline	03/06/1855	Paris
62		01/03/1898	186	16ème	ROSET Max Philippe	04/09/1862	Paris	VUETAZ Hélène Fréline	21/10/1859	Dingy-en-Vuache (Hte-Savoie)
63		03/04/1902	298	16ème	ROSET Henri	19/10/1868	Paris	LEMMENS Jeanne Louise Léonie	11/08/1879	Boulogne sur Mer (Pas- de-Calais)
64		19/02/1906	199	16ème	ROZET Lucien Claude Marie	03/04/1867	Saint Julien de Vouvantes (Loire Inf.)	ETIENNE Rose Je.Charlotte	06/02/1874	Hérouville (Calvados)
65		02/08/1910	960	16ème	ROZET Louis Joseph	20/03/1877	Port-Lemay (Jura)	VAYSE Angèle Yvonne Germaine	06/03/1893	Paris
66		16/07/1878	566	17ème	ROZET Alfred	31/10/1849	Ornans (Doubs)	COUTELLE Marie Constance	21/03/1857	Sainte-Suzanne (Mayenne)
67		01/03/1890	314	17ème	ROZET Jules	12/12/1858	Aversy (Suisse)	VALAEYS Charl.August.Aimée	03/01/1870	Paris
68		18/08/1892	1291	17ème	ROSET Charles Emile	09/05/1859	Tramont Lapus (Meurthe)	METRAL Annette	17/03/1860	Sion (Hte Savoie)
69		19/02/1901	351	17ème	ROZET Auguste	20/02/1863	Bazalat (Creuse)	PENANHOAT Jeanne Marie	06/04/1868	Souargat (Côtes du Nord)
70		22/07/1911	1581	17ème	ROZET Georges Auguste	21/09/1887	17ème	HAUGUEL Marguerite Armande	10/11/1888	au *lane (Seine Inférieure)
71		06/06/1931	1059	17ème	ROSET André Marcel Julien	06/01/1909	Bois-Collombes (Seine)	BRACQUEMART Sol.Mar.Léonie	06/01/1905	Charleville (Ardennes)
72		14/07/1879	757	18ème	ROZET Gabriel	27/08/1845	Gueugnon (Saône-et-Loire)	LIST Marie	08/04/1855	Kalhausen (Moselle)
73		18/02/1911	403	18ème	ROSET Jos.Je.Bapt.Noël	18/11/1887	Aix-les-Bains (Savoie)	PRADES Marie Rose	18/02/1886	Chacrise (Aisne)
74		06/06/1931	1519	18ème	ROZET Marcel	05/05/1905	17ème	FOULATIERE Berthe Mar.Lo.Th.	04/07/1904	Vigoux (Indre)
75		08/02/1873	86	19ème	ROZET François Joseph	05/03/1848	Anloy (Belgique)	DUMONT Catherine	19/06/1853	Fauvillers (Belgique)
76		29/09/1892	951	19ème	ROZET Eugène Nicolas	25/04/1859	Briard (Loiret)	GILLAND Albertine Antoinette	12/05/1862	Paris
77		30/12/1893	1333	20ème	ROZET Louis Emile	24/07/1867	Tigeaux (Seine-et-Marne)	ADAM Pauline Emilie	14/10/1874	19ème
78		17/08/1912	1185	19ème	ROSET Augustave François	05/06/1892	Ayze (Hte-Savoie)	MERMIER Alphonsine	16/08/1890	Valleiry (Hte-Savoie)
79		27/12/1919	2489	19ème	ROZET Raphaël René	02/04/1896	Sézanne (Marne)	THOMAS Alice	09/11/1899	19ème
80		15/04/1929	462	19ème	ROSET Philibert Joseph	17/03/1899	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)	BIZI Jeanne Marguerite	05/02/1903	Bourges (Cher)
81		30/06/1888	499	20ème	ROZET Louis	21/10/1839	Meix-dvt-Virton (Belg.)	COUPE Constance	02/01/1842	Montereau (Seine-et-Marne)
82		17/12/1904	1729	20ème	ROSET Georges Alphonse	18/02/1878	8ème	MARIANNE Gabrielle	02/12/1882	Bourges (Cher)
83		20/10/1906	1552	20ème	ROZET Léon Auguste	17/04/1881	Champagne (Seine-et-Oise)	CAZELEDE Marie	14/11/1887	18ème
84		26/05/1908	817	20ème	ROSET Charles Joseph	11/08/1878	Arvier (Italie)	GLAREY Marie Cécile	11/08/1880	Courmayeur (Italie)
85		31/10/1908	1789	20ème	ROZET Xavier	15/01/1876	Meix-dvt-Virton (Belg.)	BERT Eugénie Louise	15/04/1887	18ème
86		19/11/1912	2128	20ème	ROZET Marcel	19/03/1885	19ème	HUOT Céline Clotilde	14/03/1865	10ème
87		16/11/1918	1475	20ème	ROSET Charles Alexis	18/05/1892	Plainpalais (Suisse)	GILLET Juliette	01/10/1885	10ème
88		03/12/1921	2935	20ème	ROSET Marius Eugène	25/03/1895	Saint Julien en Genevois (Suisse)	RABOT Maria Rosa	06/11/1902	Cérences (Manche)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										SONDAGE DES MARIAGES
3		DATE	N°ACTE	ARRONDISSEMENT	EPOUX NOM & PRENOM	NAISSANCE	ARRONDISSEMENT	EPOUSE NOM & PRENOM	NAISSANCE	ARRONDISSEMENT
4										
5		07/08/1866	529	3ème	ROZET Louis	21/10/1839	Meix-dvt-Virton (Belg.)	LIVET Onésyme Palmyre	18/09/1838	Tigeaux (Seine-et-Marne)
6		01/09/1866	1075	11ème	ROZET Jean Joseph	22/09/1829	Anloy (Belgique)	JUAN Thérèse	09/11/1834	Beindorff (Ht-Rhin)
7		08/02/1873	86	19ème	ROZET François Joseph	05/03/1848	Anloy (Belgique)	DUMONT Catherine	19/06/1853	Fauvillers (Belgique)
8		30/06/1888	499	20ème	ROZET Louis	21/10/1839	Meix-dvt-Virton (Belg.)	COUPE Constance	02/01/1842	Montereau (Seine-et-Marne)
9		30/12/1893	1333	20ème	ROZET Louis Emile	24/07/1867	Tigeaux (Seine-et-Marne)	ADAM Pauline Emilie	14/10/1874	19ème
10		25/01/1902	136	11ème	ROZET Alexis	03/06/1880	19ème	JUNG Catherine	17/07/1872	Nieder Ohmen (duché de Hesse, Allemagne)
11		26/03/1904	258	12ème	ROZET Joseph Georges	29/05/1882	19ème	FROMONT Hélène Marie	15/08/1884	14ème
12		31/10/1908	1789	20ème	ROZET Xavier	15/01/1876	Meix-dvt-Virton (Belg.)	BERT Eugénie Louise	15/04/1887	18ème
13		19/11/1912	2128	20ème	ROZET Marcel	19/03/1885	19ème	HUOT Céline Clotilde	14/03/1865	10ème
14		07/09/1920	3065	15ème	ROZET Raymond	18/01/1897	20ème	VALETTE Eulalie Val.Fernande	14/02/1889	Cayenne (Guyane française)

PETIT CONSEIL : PRENDRE

K	L	M	N	O
ES ROSET & ROZET à PARIS de 1862 à 1932				
NOTES	PARENTS de l' EPOUX NOM & PRENOM	NOTES	PARENTS de l' EPOUSE NOM & PRENOM	NOTES
NOTES	NOM & PRENOM	NOTES	NOM & PRENOM	NOTES
Tous 2 employés de commerce	ROSET Julien / BALLET Virginie		VANNERUS Séverin / SCHOLTES Marguerite	Tous 2 dcd
Tous 2 employés de commerce	ROSET Claude Marie / MERME Jeanne	Cultivateurs à Arcine	GILLEBERT Joseph / MASSON Anne	Tous 2 dcd
	ROZET Dona / Marie Louise PUSSE	Port-Lemay (Jura)	ELISAGOIHEN Laurent / ETCHEPARE Marie	Cultivateurs à Saint-Etseben
ép.veuve DONK Henri, dcd USA	ROZET Jean Bapt. / WOISELLE Elise Cécile	JB dcd 2ème 28/12/1848	NEUVILLE Vict.Hyacinthe / CONTAT-DESFONTAINE Laure Henr.	
ép.veuve DONK Henri, dcd USA			DONKELS Henri / SCMITZ Marie Sybille	
	DETHON Jules Adrien / GIROUX Mathilde Célina		ROZET Jean Marie Antoine / LAVIGNE Jennie	
	ROZET Louis / GILLET Marguerite		LIVET Louis François / DREVAULT Eugénie Françoise	Demeurant à Tigeaux
	ROZET Jean / MEAUX Françoise		BARBOTTE Philippe /LEGAUT Louise	
lui, bijoutier	ROSET François / MOTTET Marie	épouse dcd	VEBER Nicolas / REINERT Marie Anne	demeurant ensemble à Serrable
divorce prononlui, bijoutierment 22/3/1933	ROSET Laure Elisa	disparue depuis 1878	VILPOUX Claude / VIVIER Virginie	Tous 2 dcd
divorce prononcé [illegible] 22/8/1933	ROSET Cyrille / VALENTIN Adélaide	père dcd	DESAIRE Claude / BEAUQUIS Antoinette Jeanne	Demeurant à Annecy
Statuaire, veuf MISMAQUE depuis 1929	ROZET Amélie		VAILHE Léonce Charles Gabriel / PENN Anne Marie	épouse dcd
	ROSET Laure Elisa	absente	ETIENNE Antoinette Emilie	aucune reconnaissance
Homme de lettres et, elle, artiste médailleur	ROSET Judas / BRILL Feida	parents disparus	RUBIN Israël / KACHME Sarah	père disparu
B[illegible] de lettres et, elle, artiste médailleur	ROZET Joseph / DEAU Jeanne	la vve rentière à Mâcon	MOUROUX Joseph Thomas / OLIVIER Louise Emma	Divorce 28/4/1919
Boulanger. Elle, vve PIERMONT Pierre Vincent	ROZET Marie Joseph / BALLAND Marie Claudine	la vve domiciliée à Mâcon	RENOUD-MARTIN Jean Marie / THEVENET Marie Benoîte	
Menuisier	ROZET Léonard / PEVO Lucie surnommée Jeannine	veuf, cultivateur à Lamentin	LECLERCQ Je.Bapt.Arthur / BEAUBE Marie Julie	veuf, sabotier à Esquehéries (Aisne
employé de commerce et caissière	ROZET Marc / CHAVELET Adrienne	Tous 2 dcd	BENTZ Michel / OTT Marguerite	
employé de commerce et caissière	ROZET Joseph Philippe / ROZET Louise Elisabeth	Tous 2 dcd	GOUVERNEUR Joseph / STEINER Marie Louise	de Colmar (Alsace), elle dcd
veuf de POINCELET Jeanne	ROZET Alcide / LAMARE Cécile	Tous 2 dcd	ROUARD Anne Léontine	dcd
veuf de POINCELET Jeanne			HALLIER Denis / LAURAIN Victoire	veuve demeurant à Marboué
lieutenant de lui, architecte (avant à Toulon)	ROZET Jean Bapt. / WOISELLE Elise Lo.Cécile		THUASME Louis / JEANNEST Alexandrine Marie	
lieutenant des Vaisseaux (avant à Toulon)	ROZET Claude Antoine / BOULANGER Elisabeth	père dcd	COUSIN Ernest François / LEREUIL Estelle Augustine	
vf DUCI[illegible] des Postes et Télégraphes [illegible] Viry Hte-S)	ROZET François Grégoire / BREHIER Céleste	Tous 2 dcd	ANDRE Georges Silvain / CANERIN Marie Reine Elisabeth	Tous 2 dcd
vf DUCIMETIERE Jeannette (+17/5/1876 Viry Hte-S)	ROSET Jacques / ROSET Françoise	la vve domiciliée à Avusy (Suisse	AUBRAYE Henry / LE CARBONNELLE Marie	la vve demeurant à Amigny
docteur en médecine	ROZET Charl.Aug.Emile / SANDRE Marie Augustine	instituteur à Lay/Remy (M-et-M)	BROU Louis Jean Baptiste / FRANÇON Lucie	
marchand de vins, vf BARBIER	ROSET François Ambroise / BOUGON Thérèse		BOUCHOUD Joseph / MINET Jeanne Françoise	
Mariage [illegible] vf BARBIER 26/11/1885	ROZET Ferdiand Auguste / SEGUIN Marguerite	Tous 2 dcd	PONSOT Nicolas / CHARPEAUX Elisabeth	
Mariage 26/4/1878 à Neuilly, divorce 26/11/1885	ROZET Lucien Eucher / GALLOIS Mathilde	Lucien Jules, limonadier	GAUDOUIN François Dufty / BERNUS Jeanne	
représentant de commerce	ROZET Charl.Lo.Eug. / DAUTRICHE Maria Ant.Car.	Tous 2 dcd	COUMES Félicie	reconnue
employé d'assurances	ROSET Pierre / BOUR Delphine	la veuve, Charbonnière (Rhône)	REYNAUD Antoine Victor / BELLOT Mar.Amélie Hortense	à Quillestre (Htes-Alpes)
veuf [illegible]	ROZET François / BOUCHER Marie	père quincailler	HENER Marie Antoine / JOURDAIN Louise	
Lampiste, veuf de BARBOTTE [illegible]	ROZET Jean / MEAUX Françoise	demeurant à Châlons/Saône	[illegible]	demeurant [illegible] Soubiran
ferblantier	ROSET Prosper / FABRE Pétronille		CHATEL[illegible] Marguerite Françoise	la vve demeurant à Condé/Sarthe
typographe	ROZET Antoine / PETRY Joséphine Désirée	Tous 2 dcd	LEMMENS Léonie Marie	décédée
	ROZET Constant Pierre / BOUR Delphine Madeleine	veuve à Saint-Etienne (Loire)	DEWINNE Charles Louis / REGINE Marie	demeurant à Hasselt (Belgique)
veuve de Anne Jean Baptiste ROSET (+26/12/1889)	ROSET Prosper / FABRE Pétronille	Tous 2 dcd	MARIN Pierre / LARNELLE Henriette	
Homme de lettres et, elle, dactylographe	ROZET Joseph / DEAU Jeanne	Tous 2 dcd	JACQUELIN Georges François / PICARD Marie Eugénie Armantine	a veuve domiciliée à Saint Gondon
	ROZET Nicolas Joseph / BOISIEUX Elisabeth	veuve	JUAN Jean / MEISTER Thérèse	veuf
	ROZET Joseph / BEPOIS Anne Joseph		MANGIN Marguerite	
	ROZET Etienne / PANIER Constance Philomène	Tous 2 dcd	BILLARD Félix Aimé Eugène / KUSOSKI Marie Julia Berthe	lui, dcd
	ROZET François Joseph / DUMONT Catherine	charretier	JUNG Henry / HABERKORN Philippine	la veuve balayeuse
valet de chambre	ROSET Jean Louis / DAMANCY Je.Appoline Delph.	demeurant à Chilly le Vignoble	DREUX Pierre Joseph Aimé / BOUTRONILLE Marianne Adélaide	demeurant à Villereau (Nord)
polisseur	ROSET François Léon / SCHNEIDER Annette Victorine		GODEFROY Alex.Emile / DU COURTIOUX Louise	mécanicien
employé de bureau	ROSET Nicolas / MERMIN Elisa	domiciliés à Reignier (Hte-Vienne)	CHERI dit LINAULT Alphonse Léon / ROYER Louise Appoline	demeurant à Fontenay le Marmion
	ROZET Nicolas Vict. / DAGOURY Guillaumine Vict.		POINCELET Ant.Mar.François / SOMMIER Marie Eléonore	
minerviste et perleuse	ROZET François Joseph / DUMONT Catherine		FROMONT Victor Joseph / PONCHEL Eugénie Bérénice	
représ.de commerce, vf CLAVEAU (+20/8/1883 Ivry)	ROZET Jean Etienne / GUERRIN Jeanne Pierrette	Veuf, jardinier, 78 ans	BEAUSSENS Jean Louis / RENARD Augustine Eulalie	Tanneur et blanchisseuse
charretier actuellement soldat au 252e R.I.	ROZET Georges Gustave / FERNIN Mar.Jos.Eugénie		PERRIER Pierre / BRESSAND Rosalie	lui, disparu
employé de commerce et coloriste	ROZET Marcel / DUBREUIL Marie	maçon à Saint Junien la Brégère	DUMOULARD Joseph / CLAVEY-ROLAS Anne Victoria	
cartonnier et cartonnière (16 ans)	ROZET Stan.Louis Philib. / PATISSIER Alice	cartonnier et cartonnière	LE GELARDON Etienne Benjamin / SAUNIER Marthe Olive	Chauffeur de taxi et culottière
3 enfants légitimés	père et mère non nommés			
mécanicien	ROZET Jean / DAVIOT Elisabeth	Tous 2 dcd	FILLIATRE François Ferdinand / CORDONNIER Joséphine Sophie	Ts 2 dcd
gardien de la paix, vf de ELIZAGOIHEN Quiteria	ROZET Donnat / PIERRE Mar.Louise Clotilde	demeurant à Port-Lemay (Jura)	SALLABERRY Jean / MOUSTERATS Marie	cultivateurs à Méharin
représentant de commerce, divorce 29/03/1930	ROZET Louis Emile / ADAM Pauline Emilie	lui à Bazancourt, elle à Paris	VALETTE Eugénie	demeurant à Cayenne
	ROSET Félix / GUY Jeanne Marie		GAUTIER Célestin	fille naturelle reconnue
Garçon restaurateur et femme de chambre	ROSET Adélaide	fils non reconnu	VUETAZ Jean François / PERREARD Péronne	cultivateurs à Chamonix (H-S)
photograveur, veuf de LEMMENS Marie	ROZET Antoine / PETRY Joséphine Désirée		LEMMENS Marie Léonie	non reconnue
directeur de la Comp.des Indes et Extr.Orient	ROZET Léon Claude Hippolyte / SAVE Alice Clém.Lo.Aim.	veuf domicilié à Mauves (Seine Inf	ETIENNE Pierre François / LE COQ Marie Charlotte	Ts 2 dcd
gardien de la paix et couturière	ROZET Donat / Marie Louise PIERRE	cultivateurs à Port-Verney	VAYNE Edouard / CHAVODRERT Philiberte	veuve
gardien de la paix	ROZET Jean François / ORDINAIRE Hermance	Tous 2 dcd	COUTELLE Auguste / TOUCHARD Marie	Tous 2 dcd
employé et couturière	ROZET Claude / COLLETTAZ Jacqueline		VALAEYS Auguste Henri / PRADIER Aimée Julie	tapissier
garçon de café	ROSET Jean Claude / LAUREND Charl.Henriette	la veuve à Tramont Lassus	METRAL Louis / GINET Guillermine	Ts 2 dcd
veuf GRANDJEAN, veuve MONNOT	ROZET Jean / CHATAIGNE Marie	Tous 2 dcd	PENANHOAT Pierre Marie / LESCLECH Anne	Ts 2 dcd
	ROZET Alfred / COUTELLE Marie Constance		HAUGUEL Edouard Léopold / HERME Juliette Adèle	mécanicien
employé des ch.de fer et dactyl., div.9/7/3197	ROSET Frédéric Jul.Auguste / MARION Jul.Mar.Lo.Marg.		BRACQUEMART Mar.Jos.Jules / WALHIN Jeanne Yvonne	veuve à Epernay (Marne)
tourneur sur métaux et couturière	ROZET Philibert / MARTIN Jeanne	serrurier	LIST Nicolas / LAUER Madeleine	gardien de la paix
cuisinier et couturière	ROSET Désiré / TALLANDRET Marie Louise	veuve ménagère à Aix-les-Bains	PRADES Numa / MITTELETTE Louise Antoinette	le veuf, comptable
serrurier et couturière	ROSET Auguste / PENANHOET Jeanne Marie	maçon	FOULATIERE François Baptiste / PERNIN Jeanne Augustine	chauffeur d'auto
terrassier	ROZET Jean Prosper / DESOIS Marguerite	(DESSOY)	DUMONT Jean François / GEORGES Anne Marie	
marchand d'habits et journalière	ROSET Nicolas / ROCHEREAU Edmée Eugénie	Tous 2 dcd	GILLAND Hippolyte Clément / TACHE Eulalie Marie	elle, dcd
ouvrier en pianos et couturière	ROZET Louis / LIVET Onézyme Palmyre		ADAM Eugène / BORIES Léontine Thérèse	la vve, passementière
cocher livreur	ROSET Nicolas / MERMIN Elisa		MERMIER François / SAUTIER Joséphine	la veuve dcl Valleiry
journalier et journalière	ROZET Albert Alexandre / COLLIER Marie Flore	Tous 2 dcd	THOMAS Casimir Marc.Léon / COUSINET Marie Octavie	
clerc de notaire et employée de commerce	ROSET Sébastien / NUGUES Marie Claudine	agent d'assurances	BIZI Jean / PATROLIN Estelle	veuve demeurant à Paris
ouvrier en piano, vf LIVET, vve CHEREAU	ROZET Louis / GILLET Marguerite	menuisier, veuf LIVET (+2/2/1887)	COUPE Aimé Maurice / PICHARD Julienne Rosalie Antoinette	la veuve concierge à Paris
mécanicien et employée de commerce	ROSET François Léon / BOUCHOUX Marie Lucie	Veuf, employé de commerce	MARIANNE Jules / MINOIS Marie	maçon et ménagère à Bourges
mécanicien et brodeuse	ROZET Louis Narcisse / DESCHENE Lo.Augustine	mécanicien et ménagère	CAZELEDE Hippolyte / ALLINE Virginie	veuve, négociante
domestiques	ROSET Julien / AGANITE Thérèse	veuf, menuisier à Arvier (Italie)	GLAVEY Laurent Joseph / DEMANGEOZ Marie Félicité	veuf, boucher
mécanicien et employée	ROZET Je.Bapt.Emile / SINDIC Amélie	menuisier et ménagère	BERT Ferdinand / ALLARDON Annette	Ts 2 dcd
menuisier, elle, divorcée POULIN	ROZET Je.Bapt.Emile / SINDIC Amélie	menuisier et ménagère	HUOT Eugène Désiré / QUELLE Joséphine Céline	Ts 2 dcd
Mécanicien et couturière	ROSET Eugénie Joséphine	commerçante	GILLET Jules Victor / NICOMETTI Augustine	veuve
employés	ROSET François / DURET Eugénie	veuf	RABOT Adolphe Jules / COUPEY Angélina Clémence Ernestine	cultivateurs à Hudimesnil (Manche

K	L	M	N	O
ES ROSET & ROZET à PARIS de 1862 à 1932				
NOTES	PARENTS de l' EPOUX NOM & PRENOM	NOTES	PARENTS de l' EPOUSE NOM & PRENOM	NOTES
	ROZET Louis / GILLET Marguerite		LIVET Louis François / DREVAULT Eugénie Françoise	Demeurant à Tigeaux
	ROZET Nicolas Joseph / BOISIEUX Elisabeth	veuve	JUAN Jean / MEISTER Thérèse	veuf
terrassier	ROZET Jean Prosper / DESOIS Marguerite	(DESSOY)	DUMONT Jean François / GEORGES Anne Marie	
ouvrier en piano, vf LIVET, vve CHEREAU	ROZET Louis / GILLET Marguerite	menuisier, veuf LIVET (+2/2/1887)	COUPE Aimé Maurice / PICHARD Julienne Rosalie Antoinette	la veuve concierge à Paris
ouvrier en pianos et couturière	ROZET Louis / LIVET Onézyme Palmyre		ADAM Eugène / BORIES Léontine Thérèse	la vve, passementière
	ROZET François Joseph / DUMONT Catherine	charretier	JUNG Henry / HABERKORN Philippine	la veuve balayeuse
minerviste et perleuse	ROZET François Joseph / DUMONT Catherine		FROMONT Victor Joseph / PONCHEL Eugénie Bérénice	
mécanicien et employée	ROZET Je.Bapt.Emile / SINDIC Amélie	menuisier et ménagère	BERT Ferdinand / ALLARDON Annette	Ts 2 dcd
menuisier, elle, divorcée POULIN	ROZET Je.Bapt.Emile / SINDIC Amélie	menuisier et ménagère	HUOT Eugène Désiré / QUELLE Joséphine Céline	Ts 2 dcd
représentant de commerce, divorce 29/03/1930	ROZET Louis Emile / ADAM Pauline Emilie	lui à Bazancourt, elle à Paris	VALETTE Eugénie	demeurant à Cayenne

UNE LOUPE POUR LIRE …

« COMPARAISON N'EST PAS RAISON »

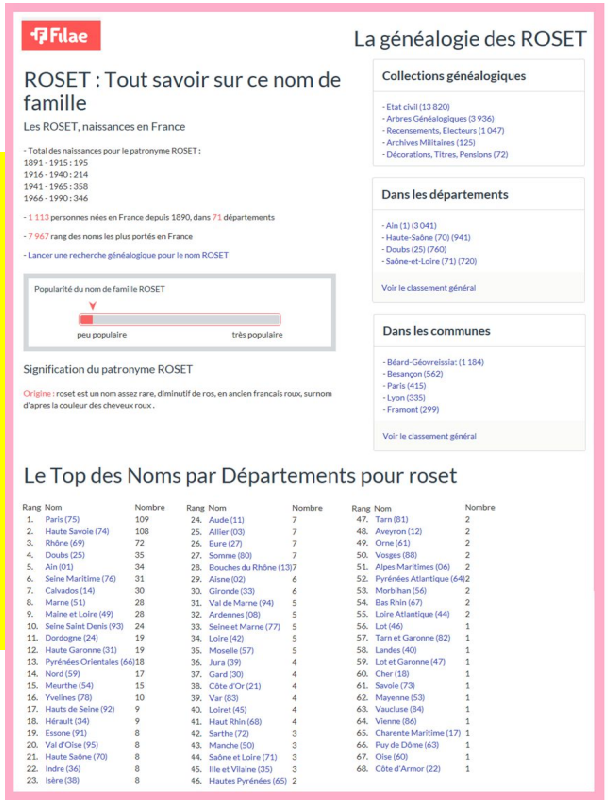

Filae

La généalogie des ROSET

ROSET : Tout savoir sur ce nom de famille

Les ROSET, naissances en France

- Total des naissances pour le patronyme ROSET :
1891 - 1915 : 195
1916 - 1940 : 214
1941 - 1965 : 358
1966 - 1990 : 346

- 1 113 personnes nées en France depuis 1890, dans 71 départements

- 7 967 rang des noms les plus portés en France

- Lancer une recherche généalogique pour le nom ROSET

Popularité du nom de famille ROSET

peu populaire — très populaire

Signification du patronyme ROSET

Origine : roset est un nom assez rare, diminutif de ros, en ancien francais roux, surnom d'apres la couleur des cheveux roux .

Collections généalogiques

- Etat civil (13 820)
- Arbres Généalogiques (3 936)
- Recensements, Electeurs (1 047)
- Archives Militaires (125)
- Décorations, Titres, Pensions (72)

Dans les départements

- Ain (1) (3 041)
- Haute-Saône (70) (941)
- Doubs (25) (760)
- Saône-et-Loire (71) (720)

Voir le classement général

Dans les communes

- Béard-Géovreissia: (1 184)
- Besançon (562)
- Paris (415)
- Lyon (335)
- Framont (299)

Voir le classement général

Le Top des Noms par Départements pour roset

Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre
1.	Paris (75)	109	24.	Aude (11)	7	47.	Tarn (81)	2
2.	Haute Savoie (74)	108	25.	Allier (03)	7	48.	Aveyron (12)	2
3.	Rhône (69)	72	26.	Eure (27)	7	49.	Orne (61)	2
4.	Doubs (25)	35	27.	Somme (80)	7	50.	Vosges (88)	2
5.	Ain (01)	34	28.	Bouches du Rhône (13)	7	51.	Alpes Maritimes (06)	2
6.	Seine Maritime (76)	31	29.	Aisne (02)	6	52.	Pyrénées Atlantique (64)	2
7.	Calvados (14)	30	30.	Gironde (33)	6	53.	Morbihan (56)	2
8.	Marne (51)	28	31.	Val de Marne (94)	5	54.	Bas Rhin (67)	2
9.	Maine et Loire (49)	28	32.	Ardennes (08)	5	55.	Loire Atlantique (44)	2
10.	Seine Saint Denis (93)	24	33.	Seine et Marne (77)	5	56.	Lot (46)	1
11.	Dordogne (24)	19	34.	Loire (42)	5	57.	Tarn et Garonne (82)	1
12.	Haute Garonne (31)	19	35.	Moselle (57)	5	58.	Landes (40)	1
13.	Pyrénées Orientales (66)	18	36.	Jura (39)	4	59.	Lot et Garonne (47)	1
14.	Nord (59)	17	37.	Gard (30)	4	60.	Cher (18)	1
15.	Meurthe (54)	15	38.	Côte d'Or (21)	4	61.	Savoie (73)	1
16.	Yvelines (78)	10	39.	Var (83)	4	62.	Mayenne (53)	1
17.	Hauts de Seine (92)	9	40.	Loiret (45)	4	63.	Vaucluse (84)	1
18.	Hérault (34)	9	41.	Haut Rhin (68)	4	64.	Vienne (86)	1
19.	Essone (91)	8	42.	Sarthe (72)	3	65.	Charente Maritime (17)	1
20.	Val d'Oise (95)	8	43.	Manche (50)	3	66.	Puy de Dôme (63)	1
21.	Haute Saône (70)	8	44.	Saône et Loire (71)	3	67.	Oise (60)	1
22.	Indre (36)	8	45.	Ile et Vilaine (35)	3	68.	Côte d'Arnor (22)	1
23.	Isère (38)	8	46.	Hautes Pyrénées (65)	2			

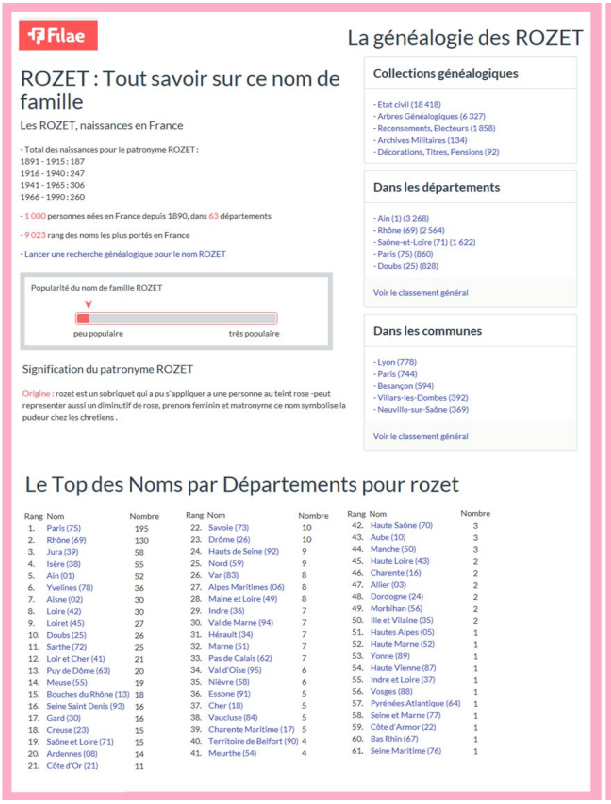

Filae

La généalogie des ROZET

ROZET : Tout savoir sur ce nom de famille

Les ROZET, naissances en France

- Total des naissances pour le patronyme ROZET :
1891 - 1915 : 187
1916 - 1940 : 247
1941 - 1965 : 306
1966 - 1990 : 260

- 1 000 personnes nées en France depuis 1890, dans 63 départements

- 9 023 rang des noms les plus portés en France

- Lancer une recherche généalogique pour le nom ROZET

Popularité du nom de famille ROZET

peu populaire — très populaire

Signification du patronyme ROZET

Origine : rozet est un sobriquet qui a pu s'appliquer a une personne au teint rose -peut representer aussi un diminutif de rose, prenom feminin et matronyme ce nom symbolise la pudeur cnez les chretiens .

Collections généalogiques

- Etat civil (18 418)
- Arbres Généalogiques (6 327)
- Recensements, Electeurs (1 858)
- Archives Militaires (134)
- Décorations, Titres, Pensions (92)

Dans les départements

- Ain (1) (3 268)
- Rhône (69) (2 564)
- Saône-et-Loire (71) (1 622)
- Paris (75) (860)
- Doubs (25) (828)

Voir le classement général

Dans les communes

- Lyon (778)
- Paris (744)
- Besançon (594)
- Villars-les-Dombes (592)
- Neuville-sur-Saône (569)

Voir le classement général

Le Top des Noms par Départements pour rozet

Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre
1.	Paris (75)	195	22.	Savoie (73)	10	42.	Haute Saône (70)	3
2.	Rhône (69)	130	23.	Drôme (26)	10	43.	Aube (10)	3
3.	Jura (39)	58	24.	Hauts de Seine (92)	9	44.	Manche (50)	3
4.	Isère (38)	55	25.	Nord (59)	9	45.	Haute Loire (43)	2
5.	Ain (01)	52	26.	Var (83)	8	46.	Charente (16)	2
6.	Yvelines (78)	36	27.	Alpes Maritimes (06)	8	47.	Allier (03)	2
7.	Aisne (02)	30	28.	Maine et Loire (49)	8	48.	Dordogne (24)	2
8.	Loire (42)	30	29.	Indre (36)	7	49.	Morbihan (56)	2
9.	Loiret (45)	27	30.	Val de Marne (94)	7	50.	Ille et Vilaine (35)	2
10.	Doubs (25)	26	31.	Hérault (34)	7	51.	Hautes Alpes (05)	1
11.	Sarthe (72)	25	32.	Marne (51)	7	52.	Haute Marne (52)	1
12.	Loir et Cher (41)	21	33.	Pas de Calais (62)	7	53.	Yonne (89)	1
13.	Puy de Dôme (63)	20	34.	Val d'Oise (95)	6	54.	Haute Vienne (87)	1
14.	Meuse (55)	19	35.	Nièvre (58)	6	55.	Indre et Loire (37)	1
15.	Bouches du Rhône (13)	18	36.	Essone (91)	5	56.	Vosges (88)	1
16.	Seine Saint Denis (93)	16	37.	Cher (18)	5	57.	Pyrénées Atlantique (64)	1
17.	Gard (30)	16	38.	Vaucluse (84)	5	58.	Seine et Marne (77)	1
18.	Creuse (23)	15	39.	Charente Maritime (17)	5	59.	Côte d'Arnor (22)	1
19.	Saône et Loire (71)	15	40.	Territoire de Belfort (90)	4	60.	Bas Rhin (67)	1
20.	Ardennes (08)	14	41.	Meurthe (54)	4	61.	Seine Maritime (76)	1
21.	Côte d'Or (21)	11						

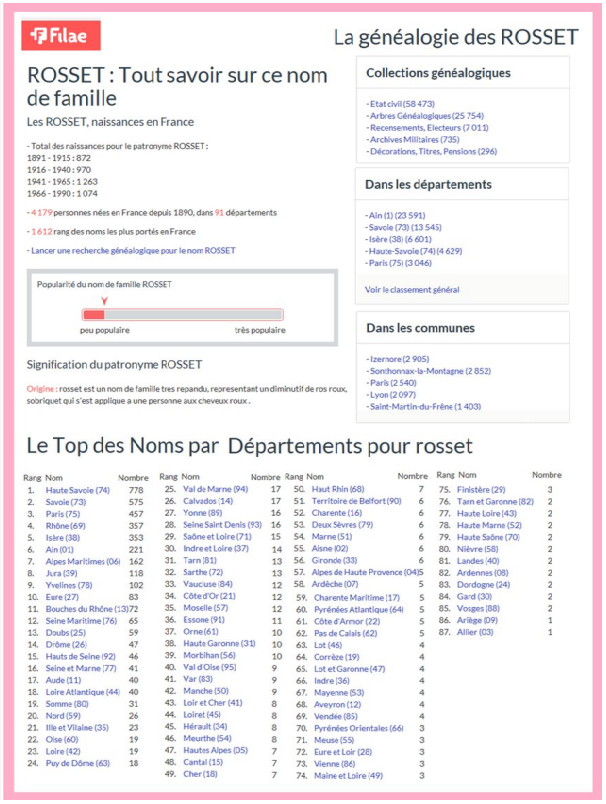

Filae

La généalogie des ROSSET

ROSSET : Tout savoir sur ce nom de famille

Les ROSSET, naissances en France

- Total des naissances pour le patronyme ROSSET :
1891 - 1915 : 872
1916 - 1940 : 970
1941 - 1965 : 1 263
1966 - 1990 : 1 074

- 4 179 personnes nées en France depuis 1890, dans 91 départements

- 1 612 rang des noms les plus portés en France

- Lancer une recherche généalogique pour le nom ROSSET

Popularité du nom de famille ROSSET

peu populaire — très populaire

Signification du patronyme ROSSET

Origine : rosset est un nom de famille tres repandu, reoresentant un diminutif de ros roux, sobriquet qui s'est applique a une personne aux cheveux roux .

Collections généalogiques

- Etat civil (58 473)
- Arbres Généalogiques (25 754)
- Recensements, Electeurs (7 011)
- Archives Militaires (735)
- Décorations, Titres, Pensions (296)

Dans les départements

- Ain (1) (23 591)
- Savoie (73) (13 545)
- Isère (38) (6 601)
- Haute-Savoie (74) (4 629)
- Paris (75) (3 046)

Voir le classement général

Dans les communes

- Izernore (2 905)
- Somthonnax-la-Montagne (2 852)
- Paris (2 540)
- Lyon (2 097)
- Saint-Martin-du-Frêne (1 403)

Le Top des Noms par Départements pour rosset

Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre	Rang	Nom	Nombre
1.	Haute Savoie (74)	778	25.	Val de Marne (94)	17	50.	Haut Rhin (68)	7	75.	Finistère (29)	3
2.	Savoie (73)	575	26.	Calvados (14)	17	51.	Territoire de Belfort (90)	6	76.	Tarn et Garonne (82)	2
3.	Paris (75)	457	27.	Yonne (89)	16	52.	Charente (16)	6	77.	Haute Loire (43)	2
4.	Rhône (69)	357	28.	Seine Saint Denis (93)	16	53.	Deux Sèvres (79)	6	78.	Haute Marne (52)	2
5.	Isère (38)	353	29.	Saône et Loire (71)	15	54.	Marne (51)	6	79.	Haute Saône (70)	2
6.	Ain (01)	221	30.	Indre et Loire (37)	14	55.	Aisne (02)	6	80.	Nièvre (58)	2
7.	Alpes Maritimes (06)	162	31.	Tarn (81)	13	56.	Gironde (33)	6	81.	Landes (40)	2
8.	Jura (39)	118	32.	Sarthe (72)	13	57.	Alpes de Haute Provence (04)	5	82.	Ardennes (08)	2
9.	Yvelines (78)	102	33.	Vaucluse (84)	12	58.	Ardèche (07)	5	83.	Dordogne (24)	2
10.	Eure (27)	83	34.	Côte d'Or (21)	12	59.	Charente Maritime (17)	5	84.	Gard (30)	2
11.	Bouches du Rhône (13)	72	35.	Moselle (57)	12	60.	Pyrénées Atlantique (64)	5	85.	Vosges (88)	2
12.	Seine Maritime (76)	65	36.	Essone (91)	11	61.	Côte d'Arnor (22)	5	86.	Ariège (09)	1
13.	Doubs (25)	59	37.	Orne (61)	10	62.	Pas de Calais (62)	5	87.	Allier (03)	1
14.	Drôme (26)	47	38.	Haute Garonne (31)	10	63.	Lot (46)	4			
15.	Hauts de Seine (92)	44	39.	Morbihan (56)	10	64.	Corrèze (19)	4			
16.	Seine et Marne (77)	41	40.	Val d'Oise (95)	9	65.	Lot et Garonne (47)	4			
17.	Aude (11)	40	41.	Var (83)	9	66.	Indre (36)	4			
18.	Loire Atlantique (44)	40	42.	Manche (50)	9	67.	Mayenne (53)	4			
19.	Somme (80)	31	43.	Loir et Cher (41)	8	68.	Aveyron (12)	4			
20.	Nord (59)	26	44.	Loiret (45)	8	69.	Vendée (85)	4			
21.	Ille et Vilaine (35)	23	45.	Hérault (34)	8	70.	Pyrénées Orientales (66)	3			
22.	Oise (60)	19	46.	Meurthe (54)	8	71.	Meuse (55)	3			
23.	Loire (42)	19	47.	Hautes Alpes (05)	7	72.	Eure et Loir (28)	3			
24.	Puy de Dôme (63)	18	48.	Cantal (15)	7	73.	Vienne (86)	3			
			49.	Cher (18)	7	74.	Maine et Loire (49)	3			

Petites notes supplémentaires

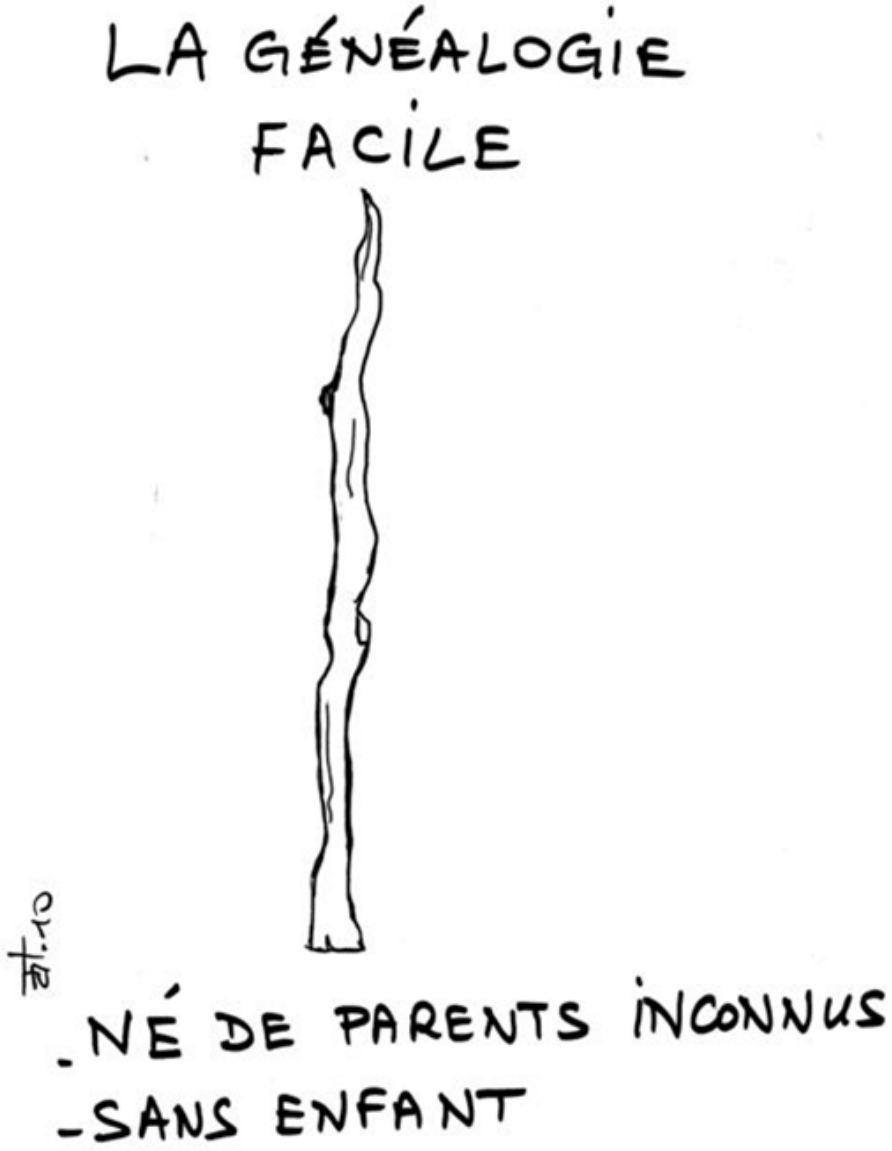
LA GÉNÉALOGIE
FACILE
- NÉ DE PARENTS INCONNUS
- SANS ENFANT